





LETTRES,
INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES
ET PAPIERS D'ÉTAT
DU CARDINAL DE RICHELIEU,

RECUEILLIS
ET PUBLIÉS PAR M. AVENEL.

TOME SIXIÈME.

1638 — 1642.



32901
12/3/94

PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVII.

10756
49/8/51

DC
123
.9
R5A4
1853
t 6

LETTRES
INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES
ET
PAPIERS D'ÉTAT
DU CARDINAL DE RICHELIEU

RESULTS

THE RESULTS OF THE EXPERIMENT

THE RESULTS OF THE EXPERIMENT

THE RESULTS OF THE EXPERIMENT

LETTRES,

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET

PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

ANNÉE 1638.

I.

Bibl. imp. S^t-Germain Harlay, 364²⁷, fol. 63. — Copie de la main de Cherré.

[A LA REINE D'ANGLETERRE¹.]

[1^{er} janvier 1638.]

Madame,

Comme j'ay receu avec grand respect la lettre qu'il a pleu à V. M. m'escire sur le sujet du chevalier de Jars², ma franchise ne me permet pas de luy dissimuler qu'elle m'a apporté quelque estonnement voyant que V. M. n'a pas esté informée des derniers termes où j'en suis demeuré avec ceux qui m'en ont parlé de sa part, lesquels adouueront je m'asseure qu'en les assurant de l'affection que j'auray tousjours à servir V. M. je ne leur ay jamais promis la délivrance du diet chevalier, qui ne deppend pas de moy. Je ne répète point à V. M. les raisons qui peuvent rendre cette affaire difficile auprès du roy; il

¹ La suscription et la date, qui manquent ici, sont données par une lettre que Richelieu écrivit le même jour à M. de Bellièvre, ambassadeur en Angleterre.

(Voy. aux analyses, à la fin du volume.)

² Au sujet du chevalier de Jars, voy. t. V, p. 354, 1090, et ci-après deux lettres du 7 mars 1638.

me suffit de luy dire que M^r de Montagu et moy sommes demeurés d'accord que le vray et seul temps où j'en devois parler avec espérance de succès estoit lorsqu'il y auroit un bon traité signé entre les deux couronnes¹. Je n'ay jamais pensé à manquer à cette promesse, et, comme je m'y suis engagé par pur désir de vous servir, si nous eussions estimé lors une autre occasion plus propre, je l'eusse prise tout de mesme. Pourveu que V. M. croie que je n'ay point manqué à ce dont j'ay prié M^r de Montagu de luy donner assurance de ma part, je seray content pour cette heure, protestant ne le vouloir pas estre que je n'aye eu occasion de la servir actuellement, soit en l'affaire dont il est question, soit en toute autre qui luy fasse cognoistre que je suis et seray à jamais,

Madame . . .

II.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 5. —
Minute de la main de Cytois.

A M. DE CHARTRES².

Du 11 janvier 1638.

Je vous envoie l'arrest que vous demandés pour les éleuz et grenetiers³.

J'écris à M^r de Laubardemont, ainsi que vous le désirés, pour le prier de le faire exécuter, et exercer quelques fois sa charge à Richelieu.

Je luy envoie aussy la lettre du roypour le razement du chasteau de Beaufort.

Le lieutenant de Richelieu n'y voulant pas demeurer, et ne l'ayant mis là qu'à cette charge, vous en retirérés, s'il vous plaist, les provi-

¹ Sur la négociation de ce traité, voy. une lettre du 12 février. — ² Cherré a écrit au dos le nom et la date. Nous avons parlé de l'évêque de Chartres, t. V, p. 34, note 3.

³ Ce mot est assez lisible dans a très-mauvaise écriture du petit médecin de Richelieu.

sions, et, quand vous serés de retour, nous adviserons à celuy que nous debvrons mettre en sa place.

Le seigneur Lopès ira au printemps à Richelieu pour donner ordre aux négligences et malices de Barbet, qui ne se peuvent plus supporter.

Je vous prie cependant d'y pourvoir le mieux qu'il vous sera possible.

Je vous envoie le contract que j'ay passé avec M^r Vincent, affin que vous faciés un petit plan de ce qu'il faudra bastir de nouveau au logis destiné pour la cure, pour accomoder ses confrères.

J'ay receu la response de M^r de Poictiers¹, fort civile et fort honeste, dont je suis très satisfait.

Je vous prie de faire faire tout ce qu'il faut pour l'érection de la cure et des unions (?) nécessaires à cette fin.

Je me rapporte à ce que vous ferés avec tous les menuisiers, maçons, serruriers et autres ouvriers.

Je vous prie de faire haster le marbrier en sorte que tout soit fait et parfait à Pasques au plus tard.

Je feray désister Lenclassé de son marché, autrement nous ne serons pas cousins, n'estant pas raisonnable que cest honneste homme, par une association de Richelieu avec Paris, trouble les ouvriers qui peuvent bien travailler sur les lieux.

Je vous remercie du soin que vous avés de faire tenir les foyz et hommages.

Je suis ravi de ce que vous ne voulés point faire faire d'estoile dans mon parc, n'aymant point à faire couper du bois.

Vous me ferés plaisir d'achepter les bois de Senesay et Montagu² et réduire les coupes à neuf ans.

Je me rapporte au dessein que vous avés pour la fontaine et trouve bon de faire l'un après l'autre.

¹ Henri-Louis Chasteigner de la Roche-Posay. Nous avons vu, dans une vente d'autographes, une lettre de ce prélat au cardinal, datée du 20 décembre 1637; il y était question de l'établissement des

Pères de la mission à Richelieu. C'est sans doute de cet établissement qu'il s'agit ici.

² Ces deux noms sont difficiles à déchiffrer; pour le dernier on pourrait lire *Montagre* ou *Montagie* plutôt que *Montagu*.

Je seray bien ayse que vous arrestiés la despense de madame de Combalet, vous déclarant que, depuis que vous estes parti, les armes¹ que vous avés achepté trente et trois livres nous ont esté donnés pour 24, ce qui est reconnu de toute la compagnie estre procédé plustost d'ignorance et d'incurie que d'aucune ombre de mal engin.

J'ay donné charge à des Roches de faire tenir promptement à Richelieu les treize mil livres que vous demandés, pour faire, avec ce que vous avés porté, la somme de 30 mil livres; s'il estoit question de millions et milliaces je m'en fierois en vous.

Le muscat qui a esté icy apporté de Frontignan est planté à Ruel et nous n'en avons plus.

Vous m'avés envoyé le nom des tableaux qui vous manquent, mais non pas la mesure².

J'ay prié M^r le marquis d'Aluy de vous faire envoyer les tableaux qui vous manquent, que vous spécifiés par le billet que j'ay trouvé avec la lettre de M^r de Poitiers; je croy qu'il le fera. Cependant je responds plus de mon obéissance à vos ordres que de celle du gouverneur de Chartres à son évesque.

III.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 33. —
Mise au net de la main de Cherré³.

[AU P. BINET.]

[Vers le 20 janvier 1638.]

Mon père, Je n'ay pas moins esté touché de la mauvaise conduite

¹ Ce mot nous semble plus difficile à comprendre qu'à lire.

² L'embellissement de son château était alors pour Richelieu une préoccupation constante. Au mois de juin de l'année précédente, Mazarin, qui était à Rome, lui annonçait l'envoi de plusieurs statues; Chavigni écrivait le 5 février 1639 à l'ambassadeur (le maréchal d'Estrées) : « M^{gr} le car-

dinal a 50 ou 60 statues dans Rome qu'il souhaiteroit de faire venir pour Richelieu; » et, peu de semaines après, le 21 mars, Mazarin demandait à Chavigni une instruction sur ce que le cardinal désirait encore pour sa nouvelle galerie : « petti, statue, quadri, studioli, tavolini e altro. » (Arch. des Aff. étr. Rome, t. 60, 8 juin 1637; t. 65 et ailleurs.)

³ C'est ici une mise au net, préparée

du père Caussin que vous me représentés l'estre vous mesme. Tous ceux de vostre compagnie qui ont pris la peine de me voir depuis que le roy la esloigné d'auprès de sa personne sont aussy fidèles tesmoins de cette vérité que du peu de sujet que le dict père Caussin avoit de se comporter comme il a fait. La faute dans la quelle son imprudence l'a fait tomber ne regardant point le général de vostre compagnie, mais seulement son particulier, je vous puis assurer qu'elle n'a point altéré la bonne volonté que le roy a toujours eue pour elle, et qu'elle n'est pas moindre qu'elle a esté par le passé. Pour mon regard, ayant tous les sujets du monde de m'en louer, j'auray à contentement singulier les occasions qui me donneront lieu de la servir, et de procurer ses avantages; comme aussi de vous faire cognoistre, par effects, que personne ne vous estime ny n'est plus certainement que moy, mon père,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

pour la signature; la lettre a dû être refaite. La copie du P. Griffet (t. III, p. 119), qui sans doute a été prise sur l'original, présente quelques légères variantes. Cette lettre doit avoir été écrite en réponse à une lettre du P. Étienne Binet, jésuite, datée de Paris, le 15 janvier 1638, laquelle lettre du P. Binet se trouve dans ce ms. f° 10. En voici un extrait : « M^{sr}, nostre R. P. Général craignant d'estre importun à V. É. par ses lettres trop fréquentes, m'ordonne de luy faire un digne remerciement de tant de faveurs que nostre petite compagnie reçoit de sa bonté. Il n'est pas en ma puissance de faire ce qu'il me commande, parce que tous tant que nous sommes, quand nous aurons fait tout ce que nous pouvons, nous n'aurons véritablement pas fait la moitié de ce que nous devons; surtout après l'affaire du P. Caussin, où V. É. par un excez de magnanimité, nous a tesmoigné plus que jamais sa bénignité et cordialité incomparable. Je la publie partout,

et le P. Général comme chef respandra sur toute nostre petite compagnie les sentimens de gratitude que tous les vrais enfans de cette compagnie doivent avoir envers un si grand protecteur. » — Dans tout le reste de la lettre, le P. Binet se confond en assurances les plus humbles de reconnaissance et de fidélité. On voit que les jésuites avaient été fort effrayés du mécontentement du cardinal contre le P. Caussin, que la compagnie livra de fort bonne grâce, en apparence du moins, à la colère de Richelieu. Cependant le cardinal avait pris soin de les rassurer, et en annonçant, dans la *Gazette*, le renvoi du père Caussin, il fit mettre cette phrase de consolation : « Le desplaisir que ceux de son dit ordre ont de sa faute est proportionné à la grande et sincère passion qu'ils ont au bien de cet estat et au service du roy. » Louange adroite, où les jésuites trouvaient à la fois une satisfaction et le conseil d'infliger un blâme public à la conduite de leur con-

IV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 37. —
Minute de la main de Cherré.

[A M. LE GRAS¹ ?]

[1^{er}] février 1638.

Monsieur, Ayant sceu que la reyne a eu assez de bonté pour dire à M^r de Lisieux, et vous tesmoigner à vous-mesme que si elle sçavoit que j'approuvasse la proposition que M. de Lavaur faict d'un prédicateur, elle l'approuveroit en ma considération, je n'ay pas estimé à propos de différer davantage sans vous prier de la remercier, avec toute sorte d'humilité, de tant de bonté, et lui faire cognoistre que, puisqu'il luy plaist me tesmoigner ne trouver point mauvais que je favorise la pensée de M. de Lavaur, je le fais de très bon cœur, la suppliant de vouloir considérer ses services passés, et la passion avec laquelle il désire le succès de la grâce qu'il luy demande. Je prendray part à cette obligation, ainsy que je le doibs; ce que je vous prie de représenter, selon que vous l'estimerés à propos, et de me croire. . .

V.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 52. —
Minute de la main de Cherré.

A M. TUBEUF².

Le 9^e jour de febvrier³ 1638.

Ce billet est pour prier M^r Tubeuf de me mander des nouvelles de la santé de M^r de Bullion, et pour luy faire sçavoir ensuite qu'on m'a fait cognoistre de chez Monsieur qu'on luy faisoit entendre qu'il ne

frère. (*Gazette* de 1637, rubrique; Paris, 26 décembre, p. 804.)

¹ Le papier, déchiré, ne permet pas de voir le nom de la personne à qui cette lettre est adressée; c'est sans doute au secrétaire de la reine, M. Le Gras; ce pourrait être

à M. de Brassac. Le quantième a aussi disparu; la pièce est classée au 1^{er} février. (Voy. sur Le Gras, ci-après, 3 mai 1638.)

² Il était l'un des trésoriers de France.

³ Cherré a écrit au dos « janvier, » mais en tête il avait mis « febvrier. »

tenoit pas à M^r de Bullion que Monsieur n'eust des fonds pour les bastimens, mais seulement à moy, qui n'en parlois pas audit s^r de Bullion comme il falloit.

Desjà une ou deux fois j'ay esté averty qu'on se servoit de pareils artifices en d'autres occasions. Je prie M^r de Bullion de tascher de découvrir qui sont les imposteurs et les menteurs, et de faire cognoistre, à Monsieur, par effect, en luy faisant donner les 23 mil^{ll} qu'il demande, ce que peut ma recommandation auprès de luy pour le payement des graces que le roy a accordées.

On se sert de mesmes impostures chez la reyne; et cependant je n'ay jamais ouy parler des retranchemens qu'elle appréhende que par M^r de Bullion, qui les proposa au roy. Je ne croy pas qu'en l'estat au quel elle est il y ait apparence de penser à telle refformation, mais je voudrois bien payer une partie du fonds qu'on a voulu retrancher, et découvrir qui sont ceux qui meschament fabriquent telles calomnies. Je prie M^r Tubeuf de travailler de son costé à en prendre cognoissance et de s'asseurer de mon affection.

VI

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 264/27, fol. 73. —

Original chiffré, avec déchiffrement.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 47, fol. 18-20. — Mise au net¹.

LETTRE DU ROY.

MÉMOIRE AU SIEUR DE BELLIÈVRE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

12^e février 1638.

Le s^r de Bellièvre fera sçavoir au roy de la G. B. que la sincère

¹ Cette pièce a subi les transformations qui indiquent l'intention de l'insérer en partie dans les Mémoires de Richelieu; on en trouve, en effet, quelques paragraphes

dans le tome X, p. 524 et suiv. de l'édition de Petitot.

² La mise au net des Affaires étrangères donne pour date le 18 février.

affection que S. M. luy porte lui a faict souffrir jusques à présent avec peine le long délay des affaires commencées entre L. M. pour le retablissement des P. Palatins ses neveux;

Que S. M. a recogneu que les longueurs provenoient principalement de ce que les alliés qui doivent avoir part aux dicts affaires, ayant eu quelque cognoissance des articles proposés dans le projet de ligue offensive n'estiment pas qu'il soit assez clairement et suffisamment exprimé en quoy pourront estre employés les 30 vaisseaux que le dict roy de la G. B. doit fournir.

Ce qui ne doit pas estre seulement pour garder les costes des deux royaumes, pour s'opposer au passage d'Espagne en Flandres, mais aussy pour attaquer des places sur les costes des ennemis, selon que les confédérés en conviendroient ensemble pour le bien commun, n'estant pas raisonnable que, tandis que S. M. et ses alliés employeront toutes leurs forces pour contraindre les ennemis à une juste paix par l'attaque de leurs places et de leur pays, ce qui est proprement faire la guerre offensive, les Anglois demeurant tousjours près de leurs costes, ainsy qu'ils ont accoustumé, s'occupent seulement à fermer le passage à quelque petit nombre de vaisseaux, qui ne laissent pas toutefois de s'échapper et de passer à la faveur du vent, et par quelque surprise, encore qu'ils soient attendus par une grande flotte.

De plus il est à considérer que quand les Espagnols auront envoyé de bonne heure en Flandres le secours d'hommes et d'argent qu'ils y ont destiné, ce qu'ils ne manqueront pas de faire cette année pour n'estre pas surpris, et d'autant plus quand ils sçauront que ce traité sera conclu, ce que l'on ne pourra céler, estant faict entre tant de personnes, il sera inutile de garder le passage.

A quoy, si les Anglois objectent qu'ils ne peuvent s'obliger à garder leurs costes, celles des alliés, et à fermer la mer aux Espagnols, envoyant leur armée au loin pour attaquer des places, il faut respondre que toute la flotte d'Angleterre ne sera pas nécessaire pour cet effect, mais que, selon les desseins et entreprises dont l'on demeurera d'accord en signant le traité, l'on conviendra du nombre des vaisseaux

qui seront requis tant d'une part que d'autre pour la prompte exécution des dicts desseins.

Et au cas que les alliés joignent leurs forces sur mer, celles des deux rois seront commandées par un chef de leur nation, au nom de leurs maistres; et, quant aux Hollandois, S. M. ne doute pas qu'ils n'obéissent aux amiraux de L. M.

Que si l'attaque se faict sur la coste de Flandres, les Anglois sont si proches qu'ils n'ont rien à craindre pour eux, et, en ce cas, S. M. sera contente que les places qui seront prises soient tenues et gouvernées en forme de République par le commun ami des confédérés, comme sont les bailliages communs entre les Suisses, lesquelles places ne seront point rendues aux ennemis par un traité de paix que les P. Palatins ne soient restablis.

Et d'autant que S. M. s'est résolue d'envoyer de nouveau, par courrier exprès, presser les confédérés d'envoyer leurs députés à Hambourg, encore que ceux de la couronne de Suède y soient bientost attendus, Sa dicte Majesté a jugé à propos d'informer de ce que dessus le roy de la G. B. pour obvier aux nouvelles longueurs et difficultés qui pourroient naistre entre les députés, si toutes ces choses n'estoient bien esclaircies.

Les Anglois n'auront sujet de dire qu'on leur propose maintenant un traité nouveau, et qu'il falloit dès le commencement résoudre ce point, d'autant que lorsqu'on s'oblige ensemble de faire une guerre offensive à force ouverte, et, par une totale rupture, il n'y a point de doute que l'attaque des places, et toutes autres hostilités y sont comprises; et, combien que dans les traités les uns et les autres s'obligent à quelques points particuliers, comme lorsque le dict roy promet de garder les costes et de fermer la mer, cela n'empesche pas l'obligation générale entre les confédérés de faire toutes autres choses nécessaires pour le bien commun, s'il n'y estoit dérogé par quelque clause d'exemption spéciale. Toutefois S. M. a jugé, tant pour la satisfaction des alliés que de soy-mesme, de faire entendre ce que dessus avec confiance au dict roy d'Angle-

terre, pour oster tous les doutes et empeschemens qui pourroient retarder la conclusion de ce traité.

Si les Anglois ne veulent convenir de ce que dessus et qu'ils remettent cette affaire à l'assemblée de Hambourg, pour estre terminée par le commun avis des confédérés, il se faudra contenter de cela et ne les presser pas en sorte qu'ils se pussent résoudre à rompre, et à se joindre avec l'Espagne par désespoir de pouvoir rien faire utilement avec le roy.

Le dict s^r ambassadeur représentera tout ce que dessus au roy de la G. B. avec assurance que le roy veut sincèrement contribuer tout ce qui deppendra de S. M. pour faire et conclure le traité au contentement du roy de la G. B. et le plus diligemment qu'il se pourra.

Le dict s^r de Bellièvre insistera sur ce point principalement qu'il convient, pour le contentement des alliés, qu'il n'y ait point plus d'un mois entre la signature du traité auxiliaire et celuy de la ligue offensive, selon que le dict s^r ambassadeur a faict entendre icy qu'on s'y dispoit par delà¹.

Faict à S^t Germain en Laye, le 12 de février 1638.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

VII.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, fol. 24. — Copie.

AU DUC DE VEYMAR.

De Ruel, ce 15 février 1638.

Monsieur,

J'estime qu'il seroit inutile que je vous représentasse par ces lignes la joie extraordinaire que je ressens du bonheur que vous avés en l'exécution du dessein que vous aviés faict sur la ville, pont et passage

¹ Nous trouvons dans le manuscrit (f^o 43), des observations du père Joseph des Affaires étrangères cité aux sources sur la négociation avec l'Angleterre; à la

de Lauffenburg, parce que, cognoissant, comme vous faites, la passion extremesme que j'ay pour la prospérité des affaires du roy et pour vos intérêts particuliers, il vous sera aisé, à mon avis, de la concevoir; je me contenteray seulement de dire à Vostre Altesse que Sa Majesté en a receu un contentement d'autant plus grand, qu'elle se promet de vostre prudence, de vostre courage et de vostre bonne conduite qu'un si favorable succès en produira encore de plus avantageux pour ses alliés et pour le bien de la cause commune. Je vous puis assurer, Monsieur, que Sa Majesté n'oubliera aucune chose qui deppende d'elle pour seconder les bons desseins qu'elle sçait que vous avés pour cela, et pour vous mettre en estat de les exécuter, et de conserver le poste que vous occupés maintenant, qui vous est de telle importance que je ne doute point que vous n'en ayés tout le soin qu'il se peut. En mon particulier, je vous supplie de croire que je contribueray auprès de Sa Majesté, pour vostre satisfaction, tout ce qui me sera possible, et que vous pouvés attendre de moy, qui, ne souhaitant pas moins l'augmentation de vostre gloire et de vostre réputation que vous-mesme, seray tousjours très-aise d'avoir occasion de vous faire cognoistre, par effects, que je suis véritablement, autant qu'on le peut estre,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Au mesme temps qu'on a receu cette nouvelle, on a faict partir M^r de Guébriant pour entrer dans la Franche-Comté ainsy que Vostre Altesse l'a désiré.

suite de ce Mémoire du capucin homme d'état, de Noyers a écrit : « Le P. Joseph est d'avis qu'aux conditions ci-dessus l'on peut traiter avec l'Angleterre, non autrement. A Ruel ce 7 febvrier 1638. — Tout le Conseil est du mesme avis. . . on

estime qu'il faut envoyer cette négociation à M^r de Bellière pour y travailler en diligence. . . l'équité des conditions auxquelles le roy se soubmet fera voir à tout le monde que le deffault ne vient pas de luy. »

VIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 62 v°. —
De la main du cardinal.

[A M. BOUTHILLIER ¹.]

[22 février 1638].

Vous serés le très bien venu quand il vous plaira venir icy; je n'y voy pas vostre visage *come fastidioso*. Pour vous tesmoigner que personne ne verra vostre lettre je vous la renvoye incontinent après l'avoir veue. J'approuve tout ce que vous avés dict à madame d'Elbœuf. Je vous prie ne vous relascher point jusques à ce que nous nous soyons veus.

NOTA.

Richelieu a écrit les lignes ci-dessus au dos d'une lettre que lui avait adressée Bouthillier, lettre non signée, mais écrite de la main du surintendant, et datée de « Paris, le lundy matin, 22 febv. 1638. » (F° 61 du manuscrit.)

L'extrait que nous donnons ici de la lettre de Bouthillier dira de quoi il s'agit :

« ... Je luy tranchay en un mot, avec toute sorte de civilité, que toute personne qui donnoit parole avec dessein de la tenir ne faisoit point de difficulté de l'escrire, et qu'il estoit absolument nécessaire qu'elle assurest à M^r son filz la moitié de tous ses immeubles, tant propres qu'acquets, si elle désiroit l'accomplissement de l'affaire. Je luy parlay en outre de la jouissance d'une partie, et d'assurer une partie aussi des meubles, dans lesquels, comme V. É. sçait, est compris l'argent comptant, ce qu'elle rejecta bien loing; et, comme je la pressay sur ce que j'aurois à répondre à V. É. elle me demanda du temps, comme elle avoit fait la première fois; mais elle le prit bien court, voulant que je l'attendisse ce jourd'hui chez moy à deux heures après midy, quoyque je luy peusse dire pour me permettre de me rendre en sa maison à ceste mesme heure.

« Je luy ay fait valoir la condescendance de V. É. pour retirer les lettres qui la blessent du greffe du parlement, dont elle a esté très-contente. Je ne sçaurois dire le respect et l'affection avec laquelle elle m'a parlé de V. É....

« M^r le comte d'Harcourt, qui avoit grande impatience de sçavoir ce qui se seroit

¹ Cette suscription et la date, qui man- nées par la lettre de Bouthillier dont nous
quent à cette pièce autographe, sont don- faisons mention.

passé, se rendit incontinent après dîné chez moy; je luy dis tous les discours de madame sa mère, et jusques où, néantmoins, j'espérois qu'elle viendroit; de quoy il fut ravi, et me dict que sans le respect qu'elle porte à V. É. et l'honneur de vostre alliance, elle ne le seroit jamais, qu'il vous seroit redevable de cela (si elle le faisoit) comme de tout ce qu'il possède au monde, qu'il supplioit, très humblement à mains jointes, V. É. que madame sa mère ne soit point pressée davantage, et qu'il espéroit bien d'obtenir d'elle, par l'obéissance et les services qu'il luy rendra, sa part des meubles. . . Ce qu'il faut considérer icy c'est qu'à la vérité je n'ay jamais veu aucune coustume de France qui donne la moitié de tous les immeubles de père ou de mère à un cadet. . . .

« Je rendrai demain compte du reste à V. É. et ne luy ferai voir aucun visage importun, luy protestant que je n'aurai jamais rien de plus cher au monde, ni de plus forte passion que de luy agréer, comme je doibs, en toutes choses. Je supplie très humblement V. É. que mon filz ne sache rien de ces quatre lignes. »

\$\$

IX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 75. —
Original, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

De Ruel, ce 4^e mars 1638.

Je laisse à vostre option d'aller visiter madame d'Elbœuf ou de l'attendre chez vous. Sa qualité et son indisposition vous permettent d'en user ainsy qu'il vous semblera bon; mais il faut tousjours venir à nostre compte, c'est-à-dire mettre les parties en estat qu'ilz puissent vivre sans misère.

J'estime l'alliance de madame d'Elbœuf. Je fais plus de cas de la personne de M. d'Harcourt que je ne puis vous dire, mais je désire avec raison que, s'il se marie, il ait de quoy vivre, et vous scavés bien que ce que je prétends pour luy-mesme ne passe pas les bornes de la médiocrité. Vous pouvez asseurer madame d'Elbœuf que, sy ma cousine avoit assez de quoy soustenir la despense de M^r d'Harcourt, je recevrais de bon cœur la personne avec son espée; mais, n'y ayant

que Dieu qui puisse faire beaucoup de peu, elle jugera bien, je m'assure, que je ne fais rien que pour le propre bien de M^r son filz.

En un mot, je consens par mon inclination à tout ce que veut ma dicte dame, mais la raison et la nécessité m'empeschent d'effectuer ce à quoy je me sens porté par mes premiers mouvemens.

Le Card. DE RICHELIEU.

Vous serés le bien venu quand il vous plaira.

X.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 82 v°. —
Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES.

[10 mars 1638.]

Je vous remercie du soin que vous avés des affaires contenues en ce mémoire¹. Je crois qu'on parlera long temps de la première, et que peut estre elle ne se fera pas².

¹ C'est un mémoire de Bouthillier, adressé au cardinal, et daté « de Paris, ce mécredy matin, 10^e mars, 1638. » — Le cardinal a fait écrire la réponse au dos, replier et recacheter la lettre, de sorte qu'elle présente deux adresses et quatre cachets.

² Cette première affaire est celle que Bouthillier négociait avec madame d'Elbeuf; il envoie au cardinal copie d'une lettre de cette dame, qui temporise et s'excuse sur une *défluxion* de n'avoir pas été trouver Bouthillier. Dans un billet du 22 mars (aux Analyses), Richelieu dit à Bouthillier : « Je laisse l'affaire de madame d'Elbeuf à vostre conduite. » — On en parla un an, mais elle se fit pourtant; la jeune veuve du duc de Puylaurens, Marguerite du Cambrout, fille cadette du baron de Pontchâteau,

que Richelieu avait mariée au duc, en 1636, lorsqu'elle n'avait encore que dix-sept ans, épousa, en février 1639, Henri d'Harcourt, second fils du duc d'Elbeuf, qui devint la tige des comtes d'Armagnac. La faveur de Richelieu, aidant son mérite et sa naissance, le mit sur la voie des plus grands emplois dans l'État et des plus hautes dignités de la cour. Il partagea en 1639, avec l'archevêque de Bordeaux, le commandement de l'armée navale de la Méditerranée et il succéda, dans le gouvernement de la Guyenne, au duc d'Épernon, en 1642; enfin, l'année suivante, il obtint la charge de grand écuyer. Richelieu avait pour lui une véritable affection, malgré les fautes politiques de son frère aîné, le duc d'Elbeuf, retiré à Elbeuf.

Quant à la seconde je désire grandement qu'elle se face promptement, et vous conjure de n'y oublier rien de ce qui deppendra de vous¹.

XI.

Bibl. imp. Suppl. franç. 2036, 54. ^b. Fol. 124. —
Minute de la main de Cherré.

A MADAME DE CHEVREUSE².

Un peu avant le 18 mars 1638.

Ayant sceu que vous estiés en Angleterre, je prends cette occasion de vous escrire pour vous dire que, puisque vous aviés desseïn d'y aller, je suis très aise que vous y soyés arrivée, et vous donner avis de ma grosseesse, qui est véritable, et dont je ne doute point que vous n'ayés une extresme joye, pour le bien et l'avantage que ce m'est. Je suis bien faschée qu'en Espagne vous n'ayés pas esté *posada en palacio*. Si mes souhaicts avoient eu lieu, vous pouvés croire qu'on auroit adjousté ce bon traitement aux autres que vous avés receus. Je plains plus que je ne vous puis dire la peine que vous avés eue en un si long voiage, et n'ay peu m'empescher de rire de certaines avantures que j'ay sceu qui vous sont arrivées. Vous avés pris l'alarme trop chaude. Je vous puis asseurer maintenant qu'on n'a point eu d'intention de vous faire mal, mais je sçay bien que d'abord quand

¹ Voici le passage de la lettre de Bouthillier auquel se rapporte cette phrase du cardinal : — « Il a tousjours tenu au conseil de madame de Brissac que l'on ne se soit assemblé; il est vrai que ç'a esté par l'indisposition et empeschement de Chemillat, l'un de ses advocats. » — La lettre autographe de Bouthillier est signée ainsi :

§ §

² On lit en tête de cette pièce : « Copie d'une lettre que le roy avoit désiré que la reyne escrivist à madame de Chevreuse,

en Angleterre, qui n'a pas esté envoyée. Mars 1638. » La lettre est évidemment dictée par le cardinal. On se demande la raison qui l'a empêché de l'envoyer. Nous trouvons dans une lettre de Richelieu à Bouthillier, datée du 18 mars, et que nous notons aux analyses, cette recommandation : « Souvenés vous de retirer de M. Le Gras l'original de la lettre que la reyne devoit escrire à madame de Chevreuse, que je vous envoyay dernièrement et que vous avez donnée au dict s^r Le Gras. »

on a peur tout fait ombre. Quand ce que vous sçavés fut descouvert, la première chose que je fis fut de m'asseurer du cardinal que vous n'en sriez point en peine, ce qu'il n'eut pas, ce me semble, beaucoup de peine à me promettre:

Il faut songer à réparer ce qui est fait. L'estat auquel je suis me donne les pensées que doit avoir une personne qui espère d'estre bien tost mère d'un dauphin, et partant je vous prie, et pour l'amour de vous, et pour l'amour de moy, de ne rien faire au pays où vous estes qui puisse donner de deçà un juste mécontentement de vous; et je vous avoue qu'en désirant passionnément la paix je serois au désespoir si l'Angleterre, pendant le temps que vous y serés, ou après que vous en serés sortie, faisoit quelque chose contre la France.

XII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 92. — Copie.

A M. DE LOYNES¹.

Ruel, ce XXI^e mars 1638.

De Loynes s'en yra en Brouage avec le plus de dilligence que il pourra, et emmenera avec luy le s^r Chauvin, ingénieur, pour aviser à ce qui sera à faire pour la conservation des places de mon gouvernement; mesme dira à mon oncle le commandeur qu'il mette ledict Chauvin en l'une des places de mon gouvernement, où il le jugera plus utile pour sa conservation.

Des cent milliers de pouldre, qui sont à la Rochelle et que le s^r Sabattier y a envoyées, il en envoyera en Brouage, Olleron et Ré, ce qu'il advisera avec mon dict oncle pour la seureté des places, soit par la mer ou par la terre; et ce avec le plus de seureté que faire se pourra. Et pour les frais de la conduite des pouldres, l'on fera

¹ Cherré a écrit au dos de cette pièce :
« Copie de l'instruction donnée à M^r de
Loynes s'en allant en Brouage, le 22^e mars. »

De Loynes était premier commis de la marine.

avancer des deniers de mon revenu, sauf à m'en faire rembourser par le roy.

Verra dans toutes les places s'il y a des vivres et munitions de guerre suffisamment pour leur conservation; et d'autant que j'ay appris qu'il y a au fort de la Prée du biscuit qui est vieil et n'a point esté renouvelé depuis l'année 1635, qu'il y a esté mis, si il a besoing d'estre renouvelé, il en fera faire la mesme quantité qu'il y a, en fera paier la despence sur les deniers de mon revenu de l'année passée, duquel je me feray rembourcer de pardeçà, et néantmoins cette despence estant arrestée, il la fera ordonner par mon oncle le commandeur.

Si il paroist quelques troupes pour attaquer l'une des places de mon gouvernement, il faudra prendre des habitans les mieux aguerris pour garder les dehors, soubz le commandement de l'un des capitaines qui sont dans lesdites places.

Les compagnies du régiment de la Melleraye, qui seront mises dans les isles d'Olleron et Rhéz, se rendront dans les forts de chacune des isles pour y deffendre la place en cas d'attaque, soubz les ordres de celuy qui y commande.

Et quand lesdites compagnies seront dans lesdites isles, ils prendront l'ordre de celuy qui commande aux forts d'icelles, pour esviter à la confusion qui pourroit arriver.

Verra en quel estat sont les vaisseaux qui sont en Seudre, et particulièrement *la Couronne*, sur laquelle, en cas qu'elle soit encore à l'eau, il faudra y faire mettre du canon, et faire ce qu'on estimera pour sa deffence, avec deux cents hommes que on prendra dans les costes et qui y entreront en garde de vingt-quatre en vingt-quatre heures, soubz le commandement des officiers de Brouage que mon oncle jugera le mieux s'en acquiter.

Et en cas que le dict vaisseau *la Couronne* soit eschoué à Meudeloup¹, on fera quelque petit fort en terre tout autour afin de le

¹ Mot douteux. Nous ne trouvons sur les bords de la Seudre aucun endroit dont le nom ressemble à celui-là.

tenir en seureté; et mesme on y mettra des canons dessus, la quantité que les s^{rs} de la Roullerye et Chauvin jugeront pour la deffense; et généralement de toute la despence qui se fera pour tout ce que dessus, de Loynes le fera avancer par Gombault, de mon revenu, par l'ordre susdict;

Fera avancer le travail des cisternes le plus dilligemment qu'il pourra.

Et d'autant qu'il y a quelques particuliers marchans de la Rochelle, et autres ouvriers de la Tremblade et Brouage, à qui il est deub pour marchandises par euxournies au dernier armement qui s'est fait à la Rochelle, lorsque M^r le comte d'Arcourt et M^r de Bourdeaux y ont esté, les assurera que je les feray paier, tant sur les deniers qui proviendront de la vente des offices de M^r le Comte, que des deniers de la marine de l'année 1636, après que j'en auray veu l'estat.

Faict les an et jour dessus.

XIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 94. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. LE COMMANDEUR DE LA PORTE ¹.

De Ruel, ce 22 mars 1638.

Mon oncle, bien qu'il ne faille pas ajouter foy à tous les avis, n'en fallant néanmoins négliger aucun, j'envoie Loynes en vos quartiers, sur ce que j'ay esté averty que les ennemis ont dessein de venir ès isles de Ré et d'Oleron, afin de resveiller tous les esprits, voir exactement les provisions qu'il y a dans les magazins, et les munitious de guerre, et donner ordre à toutes les choses qui sont nécessaires; en sorte que, quand bien les ennemis voudroient exécuter l'entreprise que l'on veut faire croire qu'ils ont sur les isles, on leur face cognoistre, par effect, qu'il n'y a que des coups à gagner.

Il faut faire une revue de tous les gens de guerre qui sont dans les

¹ Cherré a noté au dos de cette pièce sans suscription le nom et la date.

isles, les distribuer par compagnies et par régimens de 5 compagnies, et prévoir, en cas d'allarme, ce que chacun devra faire, et qui commandera le tout.

Je vous prie, s'il arrive quelque chose en Ré, de faire jeter dans le fort le sieur de la Roulerie et Chauvin, que je renvoie expressément.

Je vous avoue que je n'apprehende rien pour les isles, ne croiant pas que les ennemis soient assez fous pour y penser; mais je crains bien qu'ils fissent dessein d'aller brusler *la Couronne*, qui est dans la Seudre. Le vray remède à cela est d'y faire passer 5 ou 6 compagnies de la Melleraiie, qui y vivront aussy bien avec leur subsistance qu'ailleurs, et y faire faire 2 bonnes bateries en terre à costé de canons de fer. Je remets le tout à vostre jugement, et vous prie de mettre si bon ordre à tout vostre petit gouvernement qu'il n'y puisse arriver d'inconvénient. Cependant je vous avoue que je répète encore une fois que je ne sçaurois croire que les Espagnols soient si inconsiderés que de vouloir aller en un lieu bien fortifié et bien gardé.

Tout se porte bien, grâces à Dieu, de deçà. Le porteur vous dira la grande victoire que le duc de Weimar a obtenue sur les ennemis¹; et moy je vous assureray que je suis . . .

XIV.

Arch. des Aff. étr. Suède, 1636 à 1643, t. 5, fol. 84. —

Minute de la main de Cherré.

On trouve, au fol. 51, une mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni.

RESPONSE

AUX PROPOSITIONS² FAITES PAR M. GROSSIUS³.

[... Mars 1638 ?]

SUR LE 1^{er} ET 2^e ARTICLE.

Les trefves d'ordinaire se font à condition que chacune des parties

¹ A Lauffembourg; voy. ci-dessus la lettre du 15 février, p. 12.

se trouvent au folio 49 de ce manuscrit.

² Ces propositions, rédigées en latin,

³ Ce savant publiciste hollandais, ayant été enfermé dans la forteresse de Loeves-

intéressées demeurera en la possession de ce qu'elle tient au jour de la signature de la trefve, mais, s'il arrive que l'on y demande quelque restitution de places, il semble que ce doivent estre ceux qui les ont perdues, et à qui elles appartenont à juste tiltre, ce qui n'arrive pas en ce cas, parce que, les Suédois retenant la Poméranie, ils l'ont prise sur l'Empereur, et le tiltre qu'ils prétendent avoir sur cette province, est plustost apparent qu'effectif; de sorte que si l'Empereur a repris quelque place de celles qui luy avoient esté ostées, on ne luy en peut pas demander la restitution avec raison. Ce que dessus peut servir pour le premier et le second article, auxquelz on peut respondre que le roy souhaiteroit que les places y mentionnées fussent entre les mains de la couronne de Suède, mais que, n'y ayant pas apparence que l'Empereur veuille rendre celles qu'il aura reprises, et qui estoient auparavant soubz sa jurisdiction, Sa Majesté estime qu'on ne doit demander que la possession des choses qu'on aura entre les mains jusques à ce que la paix se face, dans laquelle on décidera tous les intérêts, Sa Majesté protestant de vouloir porter ceux de la couronne de Suède à l'esgal des siens propres.

tein pour ses opinions religieuses, se sauva de prison en 1621, et se réfugia en France, où le roi lui donna une pension, et où il publia son livre *De Jure belli ac pacis*, en 1625, presque au moment où Richelieu prenaît le gouvernement des affaires du royaume. Ses premières relations avec le ministre le firent peu goûter du cardinal, et il quitta la France. Il y revint en 1635 avec le titre d'ambassadeur de Suède. L'intention de Richelieu était sans doute de mettre bientôt un terme à cette mission, qui lui était désagréable, car nous lisons dans un mémoire envoyé, le 30 janvier 1635, par le roi à Feuquières, alors ambassadeur extraordinaire en Allemagne : « L'on ne traitera point ici avec le s^r Grotius, et il sera promptement renvoyé après

sa première audience. » (Lett. et négociat. du marquis de Feuquières, t. II, p. 443, éd. de 1753.) Ce mémoire, contre-signé Bouthillier, exprime certainement la volonté de Richelieu. Cependant Grotius, qui avait reçu ses instructions d'Oxenskiern en janvier, arriva à Paris le mois suivant; il eut son audience du roi le 19 mars, et depuis il continua de représenter Christine à Paris. Richelieu fit céder son antipathie à la nécessité de rester en bonne intelligence avec la Suède; mais il vécut assez mal avec Grotius, lequel ne s'entendit pas mieux avec Mazarin, et il quitta enfin la France en 1645. Il mourut peu de mois après. Quels que fussent les talents de Grotius, il n'avait point cette habileté diplomatique nécessaire pour né-

3^e ART. Le roy joindra très volontiers ses offices avec ceux de la couronne de Suède pour faire que madame la Landgrave et ses enfans puissent conserver les choses mentionnées en cet article, Sa Majesté conservant encore la mémoire des services que feu M^r le Landgrave a rendus à la cause commune, et considérant avec combien de fermeté et de courage Mad^e la Landgrave persiste à se tenir estreitement unie avec la France et la Suède.

4^e ART. Les services que M^r le duc de Weymar rend tous les jours à la France, et à la cause commune, sont assez considérables pour obliger les deux couronnes à embrasser ses intérêts avec toute sorte d'affection, ce à quoy le roy s'emploiera de son costé de tout son pouvoir, comme il croit que la reyne de Suède fera du sien.

5^e ART. Le roy estime que la principale condition de la trefve doit estre de traiter la paix incessamment, à laquelle S. M. apportera de sa part toutes les facilitez qui luy seront possibles, et proteste de ne la vouloir conclure que conjointement avec la couronne de Suède et tous ses alliés.

6^e ART. Il semble que cet article doit estre entendu plus tost en cas de paix que de trefve. Et ainsy S. M. s'emploiera très volontiers à ce que les Estats protestans de l'Allemagne donnent satisfaction aux armes de Suède.

7^e ET 8^e ART. La longue trefve se faisant, la couronne de Suède sera soulagée de la plus grande partie de la despense de la guerre, et tant s'en fault qu'elle doit estre prétendre deux cent mil richedales par dessus les quatre cent mil que le roy luy a accordées par le traité de Wismar¹, que Sa Majesté estimeroit estre très bien fondée à demander d'estre deschargée de fournir aucunes sommes d'argent. Néanmoins, pour tesmoigner sa bonne volonté et la facilité qu'elle veut apporter à establir le repos de la chrestienté, elle demeure d'accord de payer à la couronne de Suède, pendant le temps de la trefve, la somme de...

9^e ART. Le roy fera tout ce qui luy sera possible dans le traité

gocier avec Richelieu, et son ambassade fut peu utile à la Suède.

¹ 20 mars 1636. (*Corps diplomatique*, in- fol. t. VI, partie 1^{re}, p. 123.)

de paix affin que la Poméranie demeure à perpétuité à la couronne de Suède¹. Comme aussy la couronne de Suède doit faire pareillement tout son possible à ce que la France puisse retenir tousjours la Lorraine et ce qu'elle tient en Alsace.

10^e ART. Le roy joindra volontiers ses offices avec ceux de la couronne de Suède pour obtenir l'effect de cet article.

11^e ART. Il faut considérer si on demandera la liberté de tous les prisonniers, à cause de ceux que tient M^r le duc de Weymar, mais, en tout cas, Sa Majesté s'emploiera volontiers pour celle du mareschal Horn, qu'elle estime et affectionne extresnément.

XV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 156. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[Vers le 20 avril 1638².]

Plaise au roy donner au s^r de Gamelin une commission qui s'estende par les ports et havres de France, pour faire saisir les deniers et biens appartenans aux

¹ Les trois dernières lignes de ce paragraphe ne sont point dans la minnte; elles ont été ajoutées, de la main de Cherré, sur la mise au net.

² L'envoi que fait Richelieu au conseiller d'état François Foucquet du placet de Gamelin n'a point de date, mais la réponse de Foucquet, étant du 23 avril, fait supposer que Richelieu lui avait écrit vers le 20. Cette réponse se trouve au folio 132 du manuscrit précité. « Gamelin a esté cy devant fermier des droits de l'admirauté, il y a eu grande paine à le faire payer, et après quelques procez par luy intentez contre V. Ém. esquels il a esté condamné, on a esté contrainct de transiger avec luy pour moins perdre. Il a néantmoins esté mis une ou deux fois prisonnier à faute de

payer ce qu'il avoit promis, et à quoy il estoit obligé, et l'a fallu eslargir quoy qu'il n'ayt tout payé. Depuis deux mois ou environ il a eu de V. Ém. une commission pour rechercher les droits d'admirauté desquels il dict n'avoir esté tenu compte par ceux qui estoient commis à la recepte avant sa ferme, quoyque luy-mesme fust obligé par son bail d'en faire la recepte et d'en tenir compte. » — Foucquet expose ensuite les trois affaires dont il est question dans la proposition de Gamelin, et il ajoute : « . . . Mais de donner à Gamelin les commissions qu'il demande, j'estime que ce seroit lui donner un moyen de vexer grande quantité de personnes, de tirer de l'argent des coupables et des innocens, et que si S. M. vouloit faire faire

Espagnols, et pour la sortie de l'or et argent de ce royaume; comme pour les concussions que commettent les juges royaux de l'admirauté; et plaira à Sa Majesté d'accorder au s^r Gamelin le tiers des sommes qu'il fera revenir, comme aux simples dénonciateurs.

Proposition faicte au roy par Gamelin. M^r Foucquet la verra, s'il luy plaist, et mandera quel homme c'est que ce Gamelin qu'il cognoist¹.

On croit qu'il y a de l'affronterie en son faict, car, au lieu de s'adresser au conseil de la marine ou au conseil du roy, il s'adresse à la propre personne du roy, pour tascher à surprendre Sa Majesté, à mon avis.

XVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 134 v^o. —
Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE PRINCE¹.

22^e avril 1638.

Monsieur, Le désir que j'ay que vous serviés avec sucez au lieu où vous allés me faict prendre la plume pour vous dire que toutes les nouvelles que nous avons de ces costez là nous donnent lieu de croire que vos desseins y pourront réussir heureusement. Ensuite j'estime vous debvoir représenter que rien ne vous en peut davantage favoriser une bonne issue, que le secret avec lequel vous conduirés ce que vous voudrés faire.

Pour cet effect, j'estime du tout nécessaire que vous faciés croire

les dictes recherches, il faudroit choisir des personnes desquelles la probité fust cogneue et qui ne fussent point dans la misère où est ledit Gamelin.... A Paris, ce 23 avril 1638. » Ce document ne manque pas d'intérêt en ce qui touche les procédés de l'administration du temps.

¹ Au dos de cette minute, que le secrétaire de nuit avait laissée sans aucune indication, Cherré a mis le nom et la date; mais, le chiffre ayant été mal lu, une main étrangère a écrit en tête « 24 avril, » et la pièce se trouve classée fautivement à cette dernière date.

à tout le monde que vous voulés aller ou du costé de Perpignan, ou droit à Pampelune, ce qui sera plus croyable.

Le déguisement des resolutions que vous prendrés est si important qu'il n'y a rien que vous ne debviés faire pour surprendre les ennemis. M^r de Grammont, M^r de La Valette et quelques autres se portent plus à l'attaque de Pampelune qu'à celle d'un autre costé plus proche de nostre frontière. Pour moy je ne suis pas de leur advis, estimant que les vivres sont bien difficiles à assurer jusques à Pampelune.

Cependant je croy que vous ne sçauriés mieux faire que faire semblant d'entendre à cette entreprise, et pour cet effect faire faire des préparatifs de ce costé là. J'ay à ces fins escrit à M^r de Grammont, qui estimoit cet hiver qu'il n'estoit pas impossible de surprendre le Bourguet, qui est sur le chemin de Pampelune, que je le conjure de faire faire maintenant cette entreprise; et, en effect, soit qu'elle réussisse ou qu'elle ne réussisse pas, il est très important de la tenter, et, si on pouvoit prendre ce petit fort, les ennemis croiroient indubitablement qu'on voudroit aller de ce costé là, ce qui feroit une bonne diversion et faciliteroit les desseins que vous pourrés prendre d'un autre costé.

Quand l'amiral de Bonnavet assiégea Fontarabie il n'oublia aucune ruse de guerre possible pour tascher d'y surprendre les ennemis et cependant, quoyqu'il ne peust sy bien faire qu'il ne trovast bon nombre d'Espagnols qu'il luy fallut combattre au passage de la rivière, il ne laissa pas de prendre cette place. Il deppend de vous, Monsieur, de faire telle attaque que vous estimerés plus à propos, et je m'assure que vous sçaurés prendre de si bons desseins que vous en aurés bonne issue. Vous sçaurés bien animer, je m'assure, tout le pays à bien servir en cette occasion; vostre autorité et activité seront deux pièces qui ne serviront pas peu en telle rencontre. Pour moy, Monsieur, j'y contribueray tout ce qui deppendra de moy, etc.

XVII.

Arch. des Aff. étr. Suède, 1638 à 1643, t. 5, fol. 62.

Mise au net de la main de Cherré.

A CHAVIGNY.

[28 avril 1638¹.]

Monsieur de Chavigny doit voir M^r l'ambassadeur de Suède pour sçavoir ce que c'est que le pouvoir qu'on luy envoie de traiter de la trefve¹.

Il luy fera cognoistre que les propositions touchées sur ce sujet par le s^r Malees sont non recevables, et luy dira qu'on n'a jamais en ce cas parlé que de trois cens mille francs, ce dont mesme on n'a pas parlé au roy.

Il pénétrera, sans se déclarer, si ledit s^r ambassadeur a pouvoir d'entrer icy en un traité de trefve au cas que l'occasion s'en présentast, et de plus si, moyennant quelque contribution aux garnisons et la réserve de ce qu'on possède, ilz entendent qu'on consente à la trefve, si l'occasion s'en présente².

¹ Cette mise au net est sans date, mais on trouve dans le même ms. au folio 191, la réponse de Chavigni; elle est datée de Paris, le 29 avril, et comme Richelieu était alors à l'abbaye de Royaumont, on peut supposer que la présente lettre était écrite le 28. Chavigni disait dans sa réponse : « Je vis hier M^r Grossius, à qui je parlai conformément à ce que V. Ém. m'avoit commandé sur le sujet de l'argent... Ledit s^r Grossius m'a dit nettement que son pouvoir estoit général et très ample, non seulement pour ajuster avec les ministres du roy les difficultés qui se pourroient rencontrer sur la trefve, mais mesme pour la conclure icy, en cas qu'on la traitast avec ceux des roys d'Espagne

et d'Hongrie. » Cette lettre est classée par erreur, dans le manuscrit, en 1641.

² Ce fut dans cette conférence que Grotius donna à Chavigni ses propositions; elles sont, rédigées en latin (langue diplomatique des Suédois), au folio 49 de notre manuscrit, et, au folio 51, se trouve le projet de réponse dressé par Chavigni. Ces deux pièces, en copie, ne sont point datées, mais nous pouvons leur donner une date approximative, très-voisine de la véritable. La lettre de Chavigni, citée dans la note précédente, nous apprend qu'il avait vu Grotius le 28 avril; il dut rendre compte de cette visite à Richelieu presque immédiatement, et il n'est pas douteux qu'il ne soit convenu avec le cardinal de la réponse

Il faut tascher de tirer un consentement de cela sans tirer une exclusion.

XVIII.

Arch. des Aff. étr. Suède, 1638 à 1643, t. 5, fol. 61.

Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT À PARIS.

De Royaumont, ce 29^e avril 1638.

Il faut accommoder les affaires à la santé des hommes, et la santé des hommes aux affaires. Cela veut dire que vostre rhume requérant quelque repos, et l'affaire de Suède quelque esclaircissement, incisant (*sic*) l'humeur du premier, vous taschiés de venir à la décision de l'autre.

C'est donc à vous, pendant que vous vous droguerés¹, d'ajuster sy bien vos heures avec M^r l'ambassadeur de Suède, que vous voyiés jusques au fond ce qui se peut faire en la commission qu'il vous a dict avoir.

Cette affaire est importante pour plusieurs raisons que vous pouvés juger momentanées (*sic*).

S'il n'est question que de trois ou quatre cens mil livres *pro presidis*, je croy que le roy les accordera.

Il ne faut rien signer que vous ne nous ayiés envoyé premièrement les projets prétendus. *Interea valetudinem cura.*

à faire à l'ambassadeur de Suède. Nous trouvons d'ailleurs, dans le manuscrit (fol. 64), un mémoire du père Joseph, en tête duquel Cherré a écrit : « Compiègne, le 6 may 1638. » Or, dans ce mémoire, le révérend père examine, article par article, la réponse de Chavigny, et en donne son avis à Richelieu. Il résulte de ces diverses circonstances

que les réponses de Chavigny ont été écrites l'un des premiers jours de mai, et les articles de Grotius le 30 avril ou le 1^{er} mai. Ces trois pièces sont d'un intérêt réel par rapport aux négociations avec la Suède.

¹ Chavigny, dans sa lettre du 29 avril à Richelieu, disait qu'il se ferait saigner ce jour même.

XIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 146. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A CHAVIGNI¹.]

De Royaumont, ce 30^e avril 1638.

Je vous manday hier que vous ne vinsiés pas sans premièrement voir avec M^r Grossius² ce qu'on pouvoit faire avec luy sur le sujet de la trefve, si l'occasion s'en présente.

Maintenant je vous refais de nouveau cette dépesche, pour vous dire que nous avons veu icy M^r Gontraud, ambassadeur de madame la Landgrave³. Je luy ay dict qu'au lieu de suivre le roy, comme il

¹ Le secrétaire n'a pas mis de suscription, et Richelieu n'a pas signé cette note; mais on lit au dos, de la main de Chavigni, « Monseig^r le cardinal. »

² Nous avons dit que Richelieu n'aimait pas Grotius, qui, de son côté, se défiait du cardinal; les négociations avec lui étaient difficiles, et l'on y allait avec précaution; nos mss. nous en fournissent plus d'une preuve. Chavigni, répondant à cette note, disait: « Je ne manqueray pas de voir M^r l'ambassadeur de Suède; et je le feray expliquer dans le fond des affaires, sans rien conclure avec luy, pour en faire le rapport à V. Ém. » Dans cette réponse, datée du même jour, « dernier avril, » Chavigni ajoutait: « Nous aurons lundy ou mardy la lettre de change de 500,000^{fl} pour le premier paiement de Suède. S. Ém. se peut mettre l'esprit en repos. » Ms. cité aux sources, n^o 149; aux folios 174

* On donnait à M. de Tercy la qualité de « professeur du roi ès histoires et mathématiques; » il fut attaché sous Richelieu et sous Mazarin à plusieurs

et 192 se trouvent d'autres mémoires où Chavigni rend compte au cardinal de la négociation avec Grotius.

³ Nous avons à la Bibl. imp. (suppl. fr. 1572) une lettre signée Colbert et adressée le 27 mars « à M^r de Tercy *, estant pour le service du roy auprès de Mg^r d'Avaux, ambassadeur extraordinaire de S. M. à Hambourg. » Colbert lui annonce sa récente arrivée à Amsterdam: « J'ay veu, dit-il, M^r de la Boderie et mad. la Landgrave, qui est tousjours bien intentionnée; elle envoie M^r Gontrot et son secrétaire en France pour y terminer ses affaires avec M^{rs} les ministres, ce qui est un bon signe et tesmoignage de sa dévotion au bon party. Le traité de Marpurg s'est fait sans son autorité et consentement, et elle ne le ratifiera point; la trefve qu'elle a faicte a esté pour pourvoir à ses affaires et se donner le loisir de conduire toutes choses à une bonne lin. La nouvelle

légations de France en Allemagne. Le manuscrit 1572 contient plusieurs lettres à lui adressées. On le nommait aussi Stella.

vouloit, on vous enverroit pouvoir de traiter avec luy. Pour cet effect, je vous envoie la coppie des articles qu'il m'a donnez avec la response qu'on y peut faire, afin que, conformément à icelle, vous traitiés avec luy au plus tost. Vous verrés le pouvoir qu'il en a, et, après que vous aurés arresté les articles dudict traité, on vous en enverra un pour insérer dans le traité comme le sien.

Il est encores besoin, avant que de venir, que M^r de Bullion donne la lettre de change de la somme de cinq cens mil livres qu'il faut envoyer à M. d'Avaux, à Hambourg, avec la ratification du traité qu'il a fait avec les Suédois.

Ainsy vous avés quatre choses à faire devant que de venir : vous guérir, faire l'affaire avec M^r Grossius, celle de M^r Gontraud et la lettre de change des Suédois.

Nous verrons vostre diligence. Si vous recevés des nouvelles considérables, vous ne manquerez pas, s'il vous plaist, de me les mander.

XX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 157. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

De Royaumont, ce 1^{er} may 1638.

Je vous envoie l'instruction de ce que M^r le comte de Harcourt aura à faire avec l'armée navale du Levant, comme aussy le projet du

de la victoire du duc Bernard l'a infiniment resjouie, comme aussy le traité d'Hambourg, dont je luy ay représenté tous les avantages au mieux que j'ay peu. » (Ce Colbert est-il le père de Jean-Baptiste?) Malgré ce qu'annonce ici Colbert et les bonnes dispositions de la Landgrave, cette princesse était encore, trois mois après, dans une irrésolution qu'explique la diffi-

culté de ses affaires. M. d'Avaux écrivait de Hambourg à notre ambassadeur en Angleterre, M. de Bellière, le 30 juillet : « Mad. la landgrave de Hesse n'a pu encore se résoudre depuis le retour de ses députés, quoyqu'ils luy ayent apporté toute satisfaction de la cour; elle ne s'est pas aussy encore engagée avec les Impériaux. . . » (Bibl. imp. Saint-Germ.-Harlai 364²⁸, f^o 109. Orig.)

traitté qu'il faut faire avec ceux d'Arger, et la coppie de celuy faict par feu Sanson¹ pour les adjuster. M^r de Bordeaux, qui s'en retourne à Paris, vous esclaircira cette affaire, si vous en avés besoin.

Il faut expédier un pouvoir à mon d. s^r le comte de Harcourt et lui donner avec son instruction en forme et les projets des dicts traittés.

Dans son pouvoir il y faut comprendre les gallères et les vaisseaux ronds qui sont dans la mer Méditerranée.

Vous envoyerez querir le trésorier de la marine, pour sçavoir de luy, en présence de M^r de Bordeaux, si le fonds de la despense et subsistance de l'armée navale du Levant n'est pas entre ses mains pour toute l'année, et en retirerez une assurance de luy, par escrit, que vous ferés voir à M^r d'Harcourt et l'envoyerez au s^r Le Queux², en Provence.

J'escris à M^r le comte de Harcourt sur le sujet de son voiage; vous luy rendrés ma lettre, luy mettrés entre les mains l'ordonnance cy-jointé pour toucher ses appointemens et le ferés partir en diligence, afin de ne perdre pas la belle saison de naviger.

Il faudra aussy un pouvoir à M^r de Bordeaux pour commander l'armée navale qui sera dans la mer Océane, avec une instruction de ce qu'il aura à faire³, laquelle je vous envoie.

Vous me rapporterez des coppies de toutes les instructions que je vous envoie et des traictés faicts et à faire à Arger.

Il y a si longtemps que je demande à monseigneur⁴ de La Barde

¹ Voy. t. IV, p. 205.

² C'était un employé supérieur de la marine, que nous avons vu chargé de diverses missions. Le cardinal lui écrivait, le 30 avril de cette même année, que deux galères de Gènes devaient bientôt revenir d'Espagne avec 800 caisses de réaux, et qu'il eût soin d'en donner avis dans tous les ports, et de prévenir ses lieutenants en l'amirauté de Provence, afin qu'on se tienne prêt pour les saisir au passage. (Ci-après, aux analyses.)

³ Richelieu, qui a mis la suscription à cette lettre, prend ici la plume, et le reste de la missive est de sa main, sauf les mots, « il y a si longtemps que je demande à, » lesquels sont de la main de Cherré.

⁴ Jean de La Barde était neveu de Bouthillier le surintendant, et occupait auprès de lui la place de premier commis des affaires étrangères, qu'il conserva lorsque Léon Bouthillier succéda à son père. Il fut envoyé plus tard au congrès d'Osnabruck, et remplit ensuite d'autres

les coppies de ce qui s'est fait en 1637 pour l'histoire, que j'en ay honte pour luy et ses commis; s'il luy plaist me les envoyer il me fera plaisir.

Vous m'avés aussy promis un livre contenant tous les traictés passés depuis vostre charge; je vous prie vous en souvenir.

Le Card. DE RICHELIEU.

XXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637¹, de janvier en mai, fol. 529. —
Minute de la main de Cherré.

A M. LE GRAS².

Du 3 may 1638.

Monsieur, Je vous fais ces trois lignes pour vous prier de dire à la reine que, suivant le commandement qu'elle m'avoit fait de parler

fonctions diplomatiques. C'était un homme lettré, qui a écrit en latin une histoire de son temps, dont une partie seulement (dix années) a été publiée en 1671, in-4°, sous le titre de *J. Labardaei... de Rebus gallicis historiarum libri dceem, ab anno 1643 ad annum 1652*. La Barde fut chargé, en 1633, d'une mission à Rome concernant les abbayes de Richelieu. (T. IV, p. 451.) Nous avons rencontré quelquefois au courant de nos manuscrits le nom de La Barde, et, dans la famille de Bouthillier, la plaisanterie se donnait volontiers carrière sur ce personnage. En répondant à cette lettre, le 3 mai, Chavigni enchérit encore sur ce monseigneur. « Son Altesse de La Barde (dit-il) fait travailler incessamment aux despèches que demande S. Ém. » et il ajoute : « On continue tousjours à escrire le livre que je luy ay promis. » (Ms. cité aux sources, f° 174.) La Barde était né la der-

nière année du siècle précédent, et mourut à quatre-vingt-douze ans.

¹ Par suite d'une erreur du secrétaire, qui, en mettant au dos de cette pièce le nom et la date, a écrit 1637, cette lettre se trouve classée dans un volume auquel elle n'appartient pas.

² Il était secrétaire des commandements de la reine et intendant de sa maison. Nous le trouvons porté « pour ses appointemens et gages du conseil » sur un état dressé en 1641 (voy. t. I, préface, p. xviii, note 1). Les appointemens de messieurs du conseil n'étaient que de 2,000 livres, sans aucune exception, puisque Richelieu lui-même ne recevait, en cette qualité, que les 2,000 livres attribuées à ladite charge. M. Le Gras est compris dans cet état pour 6,000^{fr}, sans doute à cause de ses autres fonctions.

au roy pour la liberté de La Porte, à la charge qu'on l'envoyast à tel lieu qu'il plairoit à Sa Majesté de prescrire, je n'en ay pas perdu l'occasion, estant à la campagne, ce qui a réussy, en sorte que Sa Majesté, suivant l'inclination qu'elle a pour la reyne, s'est résolue de laisser sortir le dict La Porte¹, pourveu qu'il aillé demeurer dans une ville de son pays, et non ailleurs.

Je suis extremement aise que la reyne ayt eu, en cette affaire, le contentement qu'elle a désiré, et qu'elle reçoive, en ce rencontre, des tesmoignages de l'amitié que le roy luy porte. Pour mon particulier, je tiendray tousjours à très grand honneur de rechercher les moyens de luy donner preuve de ma très humble servitude. Je vous supplie de l'en asseurer et de croire que je suis...

Me mandant en quelle ville on pourra prescrire à La Porte de demeurer je vous enverray l'ordre du roy pour sa deslivrance.

Ce 3 may 1637.

XXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 176. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Compiègne, ce 5^e may 1638.

Je vous renvoieray les articles pour Mr Grossius, auxquels je me trouve bien empesché parce que je ne veoy pas que nous puissions, les uns ny les autres, nous obliger déterminément à faire faire la trefve en une certaine façon, cela ne deppendant pas de nous. Nous pouvons bien la désirer telle que nous voulons, mais non pas l'obtenir si les parties ne veulent; et si nous nous obligions à la faire à des conditions trop rudes pour nos ennemis, c'est le vray moyen de ne l'a-

¹ Emprisonné à cause de l'affaire du Val-de-Grâce. L'ordre de le faire sortir de la

Bastille fut donné le 11 mai. (Voy. aux Analyses, à cette date, un billet de Richelieu.)

voir jamais. Nous penserons tout aujourd'huy à ce qui se peut faire en cette affaire, et demain nous vous manderons le résultat du conseil de Compiègne.

J'ay veu ce que vous m'avez mandé par vostre précédente dépeschie¹ touchant les affaires de Bretagne; je seray fort aise que Mess^{rs} du Parlement sortent ainsy de ces affaires, puisque Mess^{rs} du conseil et eux en demeurent contens.

Je ne sçay que respondre à ce que Mons^r de Bullion demande touchant Monsieur, parce qu'il y a tant de différence en ce que l'un prétend et ce que l'autre veut donner qu'il est difficile d'y prendre un tempéramment. C'est ce qui fait que je vous prie tous deux ensemble de réduire les choses au juste point de l'équilibre, et considérer plus tost ce qui suffira que ce qui sera voulu.

XXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 182. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Compiègne, ce 6 may 1638.

Lorsque Sala.² sera arrivé, Berthemet aura soin de le mettre en

¹ Du dernier avril; folio 149 du même ms.

² Don Miquel de Salamanca, qui fut secrétaire du cardinal-infant, vint plusieurs fois en France, chargé par le duc d'Olivarès de quelque négociation ou plutôt de quelque intrigue diplomatique, notamment à l'époque du complot des princes qui avorta à la Marfée. En ce moment, il s'agissait de quelque tentative de négociation avec l'Espagne, mais on prenait les plus grandes précautions afin que ces mystérieuses conférences fussent te-

nues dans le plus profond secret. Chavigni répondait, le 7 mai, au cardinal : « Dom Miquel de Salamanca arriva hier, ainsy que Vostre Éminence aura veu par mes dépesches, n'ayant receu la sienne que ce matin, et Berthemet ayant mis un lieutenant du chevalier du guet auprès de luy, je n'ay pas creu qu'il fallust l'oster pour y introduire Daridole, parce que cela luy eust peu donner quelque soubçon... Si le roy me commande de voir Sala. il n'en peut arriver d'inconvénient, parce que, le faisant venir dans mon car-

quelque maison proche de luy, et luy fera entendre qu'il a charge de tenir quelqu'un près de luy pour esviter qu'il ne soit cogneu.

Il sera bon que le s^r Daridor¹ soit commis à cela, qui luy demandera de la part de M^r de Chavigny s'il n'a rien à luy dire.

Si Sala. dit qu'il n'a rien à luy dire, mais qu'il est prest d'entendre ce que M^r de Chavigny voudroit luy faire sçavoir, le s^r Daridor luy dira que son maistre luy a commandé de luy dire qu'il n'a autre charge du roy que de l'escouter, et tesmoigner, de la part de Sa Majesté, très bonne intention conjointement avec ses alliez au repos de la chrestienté.

Cependant le s^r Daridor aura l'œil sur luy jusques à ce qu'il soit party, en sorte qu'il ne parle et n'escrive à aucune personne.

Si Sala. respond à Daridor qu'il désireroit bien voir M^r de Chavigny, ayant quelque chose à luy dire, M^r de Chavigny le fera conduire par le s^r Daridor chez luy par les portes de derrière, pour entendre ce qu'il veut dire.

Si M. de Chavigny juge que ce que luy dira Sala. ne conclut rien, et ne vient point à une décision d'affaires, il luy dira, s'il luy parle

rosse la nuit et par une porte secrette, ame vivante au monde n'en aura connoissance, et on aura le cœur esclarcy des intentions du C.-D. (comte-duc d'Olivarès). Je ne le verray pas néantmoins que je n'aye responce de Son Éminence sur ce mémoire, parce qu'il se peut faire que la lettre de Pujolz ayt fait prendre quelque nouvelle résolution au roy. — Dans une nouvelle lettre, du 9 mai, Chavigni annonce à Richelieu que Salamanca a refusé absolument d'entrer en conférence avec lui, déclarant qu'il avait à proposer des choses dont on serait satisfait, mais qu'il avait charge expresse de ne traiter qu'avec le cardinal lui-même. Nous ne voyons pas ici ce que décida Richelieu, mais nous savons que cette mission de

dom Miquel n'eut aucun résultat. (Manuscrit cité aux sources, f^o 192 et 203.)

¹ C'était le secrétaire intime de Chavigni, dont il se servait dans les affaires de confiance et secrètes. Le cardinal estimait sa fidélité et lui en a donné une preuve manifeste en l'employant dans une mission à l'occasion de l'affaire de Cinq-Mars, ainsi qu'on le verra à la date du 13 mai 1642. Nous trouvons son nom écrit de plusieurs manières, Daridor et d'Aridor, comme ici, ou Dalidor et d'Alidor, comme le nomment le cardinal et Chavigni dans les lettres du 13 mai 1642, ou enfin Daridot et Daridol, comme dans une lettre de Gaston à Chavigni, 18 mai 1636, et ailleurs; mais il semble que la véritable orthographe est Daridole.

de Puj.¹ comme ayant cognoissance de ce qui se passe delà, que tout ce qui a esté escrit à Puj. est véritable et procède d'une sincère volonté, mais qu'il seroit à désirer qu'au lieu d'où il vient l'on fist de mesme, et que l'on voulust prendre une prompte résolution de faire les choses nécessaires pour arriver à un bon accord.

Estant évident que l'on ne peut y parvenir, et faire cesser le mal présent que par une longue trefve, M. de Chavigny en sçait les raisons, il remarquera ce que Sala. luy dira sur ce sujet, pour découvrir les sentimens de delà.

Si M. de Chavigny estime estre nécessaire, sur les ouvertures de Sala. d'en avertir promptement par deçà, il le fera en diligence, laissant tousjours d'Aridor pour veiller sur luy.

Si M^r de Chavigny estime qu'il n'y a rien à faire de nouveau sur ses propositions, il le fera partir au plus tost, luy disant que, puisqu'il n'a rien à dire outre ce que Puj. a faict sçavoir cy-devant, il suffira que l'on se serve de cette voye pour faire sçavoir de part et d'autre les intentions, montrant qu'on ne veut pas rompre le commerce, et que l'on continue en bonne volonté, pourveu que de leur part ilz facent le mesme, avec le secret promis; auquel si Sala. ou les siens venaient à manquer, ce que l'on ne peut croire, ce seroit oster pour tousjours la confiance par un sy manifeste tesmoignage de mauvaise foy.

On ne sçauroit rien faire avec M^r Gontraud s'il n'a pouvoir et ne promet de faire ratifier le traité de Wesel à sa maistresse; c'est pourquoy il faut, s'il vous plaist, que vous luy faciés entendre civilement; et au cas qu'il ny vueille pas entendre, il faudra remettre l'affaire en train de le faire revenir à la suite de la cour quand vous reviendrés, où, estant tous ensemble, nous tascherons de disposer à ce qui sera de la raison.

¹ Pujols étoit un intrigant qui s'étoit réfugié en Espagne pour éviter le châtiement que lui aurait infligé le cardinal, et qui tâchoit, en ce moment, de rentrer en

grâce sous couleur de s'employer dans les intérêts de la France. Richelieu ne s'y fait pas; il le dit à Chavigni dans une autre lettre, du même jour, ci-après p. 38.

XXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 188. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Compiègne, ce 7^e may 1638.

Bien que je vous aye escrit ce matin¹ par Séneschal, sçachant la venue de dom Michel de S. j'adjouste ce mot pour vous dire que, bien qu'il puisse y avoir de l'artifice au désir qu'il tesmoigne avoir de parler à Mess^{rs} le nonce et ambassadeur de Venise afin que nos al- liez en puissent prendre quelque ombrage, j'estime toutes fois qu'on ne luy peust desnier.

Peut estre ne vous a-t-il pas fait encore deslivrer vostre paquet, pour voir s'il cognoistra que nous soyons François par l'impatience de le demander. Vous estes sage et avisé, vous sçaurés bien vous gouverner avec luy, sans froideur, mais avec le flegme requis. Cependant il faut bien prendre garde qu'il ne voye personne, de peur que quel- qu'un mal affectionné luy dist de fauces nouvelles, qu'il ne laisseroit pas de croire pour vrayes.

J'ay veu la response que vous avés faite à M^r le nonce sur le sujet de la difficulté que l'Empereur fait de faire valoir la déclaration gé- nérale qu'il veut donner, à ce qu'il soit permis aux princes feudataires de l'Empire d'envoyer à l'assemblée de Couloigne, pour ceux qui sont desjà réconciliez avec luy; elle est bonne, mais nous n'avons point d'intérêt aux dits réconciliez, lesquels assurément n'auront pas recours à la France, puisqu'en effet eux et leurs Estats sont entre les mains de l'Empereur.

Faites chercher le s^r de Quincé partout et l'envoyés en toute dili-

¹ Il s'agit de la précédente lettre qui, datée du 6, n'aura été envoyée que le 7.

gence à Guise, le sieur Leschelle se meurt et il n'y a personne pour commander.

XXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 190. —
Original, sans signature, de la main de de Noyers.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

Du 7^e may 1638, à Compiègne, à 7 heures du soir.

Aussy tost avoir veu vostre dépesche de Pu. que nous avons trouvée ridicule, je vous redépesche encores exprès pour vous dire que vous pouvés voir dom Miguel, conformément à l'instruction qui vous a esté envoyée; mais nous n'estimons pas à propos qu'il voie M^r le nonce, ny M^r l'ambassadeur de Venise, si ce n'est que vous connoissiés, par la conférence que vous aurés avec luy, quelque chose que nous ne voions pas; partant, s'il vous plaist, vous nous manderés, aussy tost que vous l'aurés veu, ce que vous en aurés tiré, et puis nous vous manderons s'il luy fauldra permettre de voir M^r le nonce et le dict s^r ambassadeur de Venise.

A vous dire le vray, j'ay bien peur que Pu. soit plus attaché au party contraire qu'au nostre. Toutes fois, ou il fault suspendre son jugement, ou s'en remettre au temps, qui nous en apprendra davantage, ainsy que dict Nostradamus.

En discours généraux vous pouvés asseurer que l'on désire sincèrement la paix, et qu'on honore la personne de M^r le Comte-Duc; et cependant, après avoir pensé cette nuict à cet affaire, l'on vous enverra demain une nouvelle instruction de ce que vous aurés à faire, et de ce que vous pourrés luy dire de nouveau, y aiant bien de l'apparence qu'ils n'ont pas dict le fond du pot à Pu. qu'ils tiennent peult estre aussy fourbe que nous le tenons.

¹ Ni signature, ni suscription; mais de réception écrite au dos de la main de l'une et l'autre sont données par la note Chavigni.

XXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 193. —
 Mise au net, devenu minute, de la main de Cherré.

A M. DORADOUR ¹.

Du 8 may 1638.

Monsieur, Je ne fus jamais plus estonné que quand j'ay appris l'action que vous avés commise à l'endroit de mademoiselle Ferrier ². Comme les plus courtes folies sont toujours les meilleures, je vous conseille, aussy tost que vous aurés receu cette lettre, de remettre la demoiselle Ferrier en liberté, la renvoyer entre les mains de sa mère sans lui faire aucune violence. Vous déclarant franchement que si vous en usés autrement, que vous ne suiviés pas en cela l'avis que je vous donne, et que vous n'essayiés, par toutes sortes de voyes, à réparer la faute que vous avés faicte, je n'oublieray rien de ce qui deppendra de moy pour vous en faire recevoir le chastiment que vous mérités ³. C'est à vous de vous conduire de telle sorte, en cette occasion, que j'aye lieu de vous tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre affectionné à vous servir.

¹ Ce nom est écrit ainsi, avec la date, au dos de la feuille et dans la lettre de madame Ferrier; au bas de la page le secrétaire a mis : « d'Oradou. »

² Une phrase a été effacée ici : « Je ne croyois pas que vous dcussiés jamais vous porter à cette extrémité, après ce que vos meilleurs amis vous avoient représenté sur ce sujet. »

³ La lettre adressée à cette occasion au cardinal par madame Ferrier, née Isabeau de Guirand, fera connaître quelques détails qui ne semblent pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs de ce temps : — « M^{re}, écrit-elle à Richelieu, Vostre Éminence a faict ceste grâce à feu M. Ferrier,

mon mary, de le tenir au nombre de ses serviteurs. C'est ce qui me donne la hardiesse d'implorer vostre ayde et secours pour retirer ma fille (qui me reste seule de trois enfans qu'il m'a délaissés lors de son décès) de ceux qui me l'ont ravie et enlevée à main armée, entre neuf et dix heures du soir, vendredi dernier, estans entrés par force et par violence en ma maison, sise rue du Temple, en la ville de Paris. Celuy qui a faict ce rapt et cet enlèvement, ayant assemblé près de cent cavaliers en l'une des rues proche ma maison, est M^r Doradour, et l'a traînée et menée dans un carrosse suivy de vingt ou vingt-cinq hommes d'armes, elle cryant tousjours à l'ayde et

XXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 201. —
Minute de la main de Cherré.

A M. CHAPELAN¹.

Du 9 may 1638.

Monsieur, Sa Majesté désirant prévenir les maux qui peuvent arriver² de la liberté que quelques-uns³ prennent de glisser, dans les ouvrages qu'ils mettent au jour, de nouvelles opinions contraires à celles qui ont esté receues jusques à présent dans l'église, m'a com-

miséricorde par les chemins, ainsy que personnes qui les ont rencontrés venans de Beauvais et Beaumont ont déposé en justice. Les coups dont ils m'ont navrée et blessée au visage, bras et jambes, m'empeschent d'aller en personne me jeter aux pieds de Vostre Éminence pour luy faire ceste prière, laquelle je vous supplie très-humblement d'avoir agréable, ayant pitié de moy et de ma pauvre fille, à ce que, par vostre faveur, elle me soit rendue.... » Isabeau de Guiraud. — Cette lettre n'a point de date, et, en conséquence, on l'a classée dans le ms. à la fin de mai (f° 246). On voit par la lettre du cardinal qu'elle doit être du commencement dudit mois de mai. — La demoiselle ne tarda pas à être rendue à sa mère; ce volume contient deux lettres de remerciements au cardinal, l'une de la fille, l'autre de la mère, l'une et l'autre sans date; mais Cherré a écrit au dos : « 15 mai. » — La mère dit au cardinal : « Vostre Éminence m'ayant fait ceste faveur de faire remettre ce jourd'huy ma fille entre mes mains par M^r Mayola, je n'ay point de paroles pour vous en rendre grâce.... » (F° 220.) — La lettre de la demoiselle, signée Marie Ferrier, commence ainsi : —

« Je n'ay point de paroles pour vous rendre grâces comme je dois de la faveur qu'il a pleu à Vostre Éminence de me fayre en me faysant remettre es mains de ma mère, où je suis maintenant. . . » (F° 218.) — Mayola était un officier des gardes de Richelieu. Nous apprenons par la phrase supprimée dans la lettre du cardinal, et que nous avons citée plus haut, que l'enlèvement avait été prévu. On ne dit pas qu'il ait été puni. On peut même conclure des dernières paroles de la lettre de Richelieu qu'il a suffi au ravisseur de rendre la demoiselle pour se tirer d'affaire. Nous avons quelquefois rencontré le nom d'un s^r Ferrier, officier supérieur d'artillerie, et qui mourut à Lyon en décembre 1637. La personne dont il s'agit ici était sans doute sa fille.

¹ Le nom et la date ont été notés au dos, et à la marge nous trouvons cette autre note : « Chapelan, docteur et secrétaire de la faculté de théologie. »

² Cette première phrase était d'abord autrement tournée; on a effacé ces mots : « des nouvelles doctrines de certains esprits plus libres qu'il ne seroit à désirer. »

³ « Quelques-uns, » de la main de Richelien.

mandé de vous escrire qu'elle désire que vous faciés soigneusement examiner, en Sorbonne, un livre que le père Segnot¹ a depuis peu fait imprimer², lequel on luy a reporté estre plein d'erreurs³.

Cette affaire est de telle importance, que je vous prie, et conjure toute la faculté, de tesmoigner en cette occasion le zèle qu'elle a au bien des âmes et à l'union de l'église, qui pourroit estre troublée par l'inconsidération ou par la malice de⁴ certains esprits qui affectent les nouveautés, si on n'y pourvoyoit promptement. Vous m'avertirés, s'il vous plaist, de ce qui se fera en cette affaire, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté, ainsi qu'elle me l'a ordonné. Ce pendant, je vous assure que je suis. . .

XXVIII.

Arch. des Aff. étr. Suède, 1638 à 1643, t. 5, fol. 75. — Mise au net de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Monchi, ce 17^e may 1638.

Monsieur de Chavigny se souviendra, s'il luy plaist, qu'il faut bien

¹ Richelieu avait déjà demandé à son confesseur, le docteur Lescot, son sentiment sur le livre du père Séguenot, de l'Oratoire; nous avons la réponse de Lescot (Aff. étr. France, t. 88), lequel écrit au cardinal le 12 mai: « Ce livre est défectueux, il faut le censurer seulement en général et en gros; il seroit plus difficile à faire si on vouloit noter et qualifier chaque proposition en particulier, à cause de la diversité des avis qui se rencontre ordinairement en ces sortes de censures. . . On pourroit dire que ce livre contient plusieurs propositions faulses, téméraires, scandaleuses, contraires au sentiment commun et à la pratique universelle de l'église, induisantes à erreur, et capables d'inquiéter et troubler

les consciences. Je ne pense pas qu'on puisse aller plus oultre. » La faculté de théologie condamna le livre du père Séguenot le 1^{er} juin, mais on s'était déjà saisi de sa personne, et il fut mis à la Bastille le 14 mai, en même temps qu'on enfermait Saint-Cyran à Vincennes. Il paraît que les opinions reprochées au père Séguenot étaient, en effet, celles de Saint-Cyran. (Voy. les *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, t. II, p. 84 et suiv.) Quoi qu'il en soit le père Séguenot fit une rétractation. (Bibl. imp. collect. Dupuy, t. 550, f^o 90.)

² « Faict imprimer, » de la main de Richelieu.

³ « Estre plein d'erreurs, » *idem*.

⁴ D'ici à la fin de la phrase, *idem*.

prendre garde, dans le traité qu'il a à faire avec M. Grossius, de ne s'obliger pas à faire obtenir la trefve à condition que chacun demeure en possession de ce qu'il a conquis, mais bien à donner tant pour entretenir les garnisons de ce dont les Suédois demeureront en possession en Allemagne des conquestes qu'ils y auront faictes.

Il faut encores prendre garde que l'obligation en laquelle on entrera de payer tant pour lesdites garnisons, pendant la trefve, soit conceue en sorte que les Suédois ne puissent prétendre que ledit paiement doive estre continué pendant la paix.

XXIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, huit premiers mois, t. 63, fol. 191. —

Mise au net ¹.

MÉMOIRE

A M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES ².

Du 22 may 1638, à S^t-Germain-en-Laye ³.

Le roi n'a point esté surpris d'apprendre la maladie du pape, non plus que le danger où est le cardinal Barberin de perdre la promotion, parce que S. M. s'est attendue à l'un et à l'autre, à cause de la vieillesse de Sa Sainteté et du peu de prudence et de fermeté qu'a le dit cardinal à la conduite des affaires du Saint-Siége.

S. M. est satisfaite de la diligence qu'a apportée le dict s^r mareschal

¹ Nous n'avons trouvé ni la minute ni l'original de cette dépêche, mais la gravité de la circonstance et le ton du mémoire ne laissent pas douter qu'il n'ait été dicté par Richelieu.

² C'est la réponse à une dépêche de l'ambassadeur, du 1^{er} mai (même ms. f^o 148), dans laquelle il annonçait une maladie du pape. On craignit alors pour la vie du Saint-Père. L'événement parut même assez prochain pour qu'on ait pré-

paré des lettres du roi à plusieurs cardinaux dans le cas de la vacance du Saint-Siége. Les originaux signés Louis, contre-signés Bouthillier, adressés aux cardinaux Bichi, Fr. et Antoine Barberini, Bentivoglio, Saint-Onuphre, Spada, Bagni, sont encore aux arch. des Aff. étr. Rome, t. 63, f^{os} 180-187.

³ Cette date est inscrite au dos de la pièce.

pour luy faire sçavoir ces nouvelles, parce qu'il est très à propos qu'il reçoive ses ordres le plus souvent qu'il se peut en ces rencontres, y ayant diverses résolutions à prendre sur la diversité des affaires qui se présentent, et que cela luy donne temps de préparer les choses qui sont nécessaires pour faire réussir ses intentions, en cas de siège vacant. Sa dicte Majesté persiste en celles qu'elle a faict sçavoir au dict s^r mareschal sur le sujet de M^r le cardinal Bagni, n'estimant point un sujet plus propre que celui-là, pour remplir le Saint-Siège, tant pour le bien de la chrestienté en général que pour celuy de ce royaume en particulier, et donne ordre au dict s^r mareschal d'employer son autorité et tout ce qu'il jugera estre nécessaire pour l'exécution de ce dessein. Il y a sujet de croire que les Espagnols s'y opposeront, et qu'ils auront mesme assez de pouvoir pour faire l'exclusion du dict s^r cardinal par la mauvaise conduite des Barberins, qui perdront peut estre l'occasion de faire des créatures par la nouvelle promotion; et qui ont, par leur imprudence, mescontenté celles qu'ils avaient desjà faictes. En ce cas le roy a beaucoup de peine à se résoudre sur qui il doit jeter les yeux, n'y ayant presque pas un de tous les cardinaux qui papagent¹ qui ne soit ou attaché à la faction espagnole, ou sy foible que les Espagnols, estant puissans dans l'Italie comme ils sent, n'en tirent autant d'avantage en l'intimidant que si il deppendoit d'eux.

Si Bagni ne peut arriver au pontificat, S. M. estimeroit que Za-

¹ Urbain VIII avait déjà été atteint, l'année précédente, d'une assez grave maladie, et, à cette occasion, le maréchal d'Estrées avait envoyé à Richelieu un état des cardinaux qu'il serait utile de gagner aux intérêts de la France, et un long *mémoire sur les sujets papables*. Ces pièces se trouvent, à la date du 8 juin 1637, dans le tome 60 des Affaires de Rome. — En répondant, le 15 juin, le maréchal d'Estrées insistait sur les gratifications à faire aux cardinaux, et nous remarquons que, sur un coin de ladite lettre, au dos, Riche-

lieu a fait écrire par Cherré: « Continuer la gratification à Verospi et à Theseus (le cardinal Bagni), et mesme je ne croy pas que, n'estant question que de mil escus, qu'on la puisse desnier à Scaglia, quoyque j'en aye tousjours entendu parler comme d'une personne fort double; mais en matière d'argent, où il ne s'agit pas de grande somme, il vaut mieux hasarder quelque chose que de manquer à gagner faute de libéralité. » (F^o 210 du t. 63 de Rome.) Cela a dû être employé dans quelque lettre écrite à cette époque.

chetti seroit le meilleur après luy, tout le monde demeurant d'accord qu'il a de très bonnes qualités; et le s^r Mazarin ayant souvent asseuré le roy, lorsqu'il estoit par deçà, que ce personnage estoit très bien disposé pour son service. Mais il y a apparence que sa jeunesse et le peu de confiance que les Espagnols auront en un homme de probité et de son mérite l'empescheront d'arriver à cette dignité.

Celuy-ci et Bagni estant exclus, le roy se remet au dict s^r mareschal à consentir à l'élection de celuy qui sera le moins dangereux, le moins foible et le plus affectionné qu'il se pourra au bien public, et à celuy de la France en particulier. Et comme cette affaire est délicate, S. M. luy ordonne d'agir avec sa prudence accoutumée, de la concerter avec M^{rs} le cardinal Bagni et Mazarin, en faisant de mesme avec le cardinal Antoine, si il juge qu'il s'y doive fier, et s'il persiste dans l'affection qu'il doit avoir pour le service de S. M. Si le cardinal Bichi est à Rome, le dict s^r mareschal lui communiquera de cette affaire autant qu'il jugera le pouvoir et le devoir faire.

Le roy donne pareillement pouvoir au dict s^r mareschal d'exclure tous ceux qu'il jugera estre attachés entièrement à la faction espagnole, ou désirés par elle, comme sujets foibles, dont ils pourront venir aisément à bout, et particulièrement le cardinal Pamphilio, qui s'est déclaré ouvertement du nombre des premiers, et de concerter aussy, en cette occasion, avec les personnes ci-dessus nommées.

Si le dict sieur mareschal juge que, le pape mourant, le cardinal Barberin ayt dessein de se porter à servir la France, il fera ce qu'il luy sera possible pour réunir le cardinal Antoine avec luy, et se servir de tous les deux pour effectuer les bonnes intentions du roy. Mais si le dict cardinal Barberin persiste dans la volonté qu'il a eue jusques à cette heure de s'accommoder avec l'Espagne et de les servir, le dict sieur mareschal apportera tout ce qui sera de son soin pour séparer le dict cardinal Antoine d'avec luy, pour s'opposer aux mauvaises résolutions que pourroit prendre son frère, se servant des créatures qu'il aura acquises pendant le pontificat de son oncle, et attirant à soy celles que le dict cardinal Barberin aura mécontentées et lesquelles ne

croiront pas qu'il y aille de leur honneur quand elles suivront les intérêts d'un des deux frères.

Pour effectuer les ordres du roy le dict sieur mareschal se servira de l'argent que S. M. luy a mis entre les mains, et ne fera nulle difficulté de l'employer, avec le conseil de ceux qui sont affectionnés au bien de son service, mesme, s'il juge avec eux qu'il soit besoin d'en faire tenir une plus grande somme, on le fera en diligence aussitost qu'on aura receu ses avis.

Le roy trouve bon d'envoyer au dict s^r ambassadeur les trois cents hommes qu'il demande en cas de siège vacant; et, pour cet effet, S. M. a donné ordre à M. le comte d'Harcourt, qui va commander son armée navale en Provence, de les faire porter sur un des vaisseaux de S. M. quand le dict s^r mareschal luy fera sçavoir qu'il en aura besoin; et avec telles armes et tels officiers pour les commander qu'il jugera à propos. Ce sera donc à luy à prendre son temps et à donner de ses nouvelles au dict s^r comte d'Harcourt, qui ne manquera pas d'effectuer ce que le dict sieur mareschal désirera, ponctuellement et avec diligence.

Le roy ne voulant rien oublier pour contribuer à tout ce qui peut dependre de luy pour faire que le Saint-Siège ayt un chef tel que S. M. le peut désirer, c'est-à-dire qui ayt toutes les qualités qui sont nécessaires pour l'avantage de l'église et de la chrestienté, quoyque M^r le cardinal de La Vallette soit extremement nécessaire pour l'employ qu'elle luy a donné en Italie, néanmoins, préférant le bien public au sien particulier, elle luy donne ordre d'aller en poste à Rome, en cas de siège vacant, pour agir, dans les occurrences, conjointement avec le dict s^r mareschal, et pour assister dans le conclave, et tenir la main qu'il ne s'y passe rien qui soit contraire au service de l'Église et de Sa Majesté.

Le dict s^r cardinal attendra les avis du dict s^r mareschal, lequel aura soin de l'avertir lorsqu'il sera temps qu'il parte; le roy luy commande de s'y en aller sans équipage, Sa Majesté estimant que le dict s^r mareschal le doit loger pendant le peu de séjour qu'il y fera.

S'il arrive, ainsy que le roy le souhaite, que le pape recouvre sa santé, le dict s^r mareschal ne perdra point de temps de presser Sa Sainteté de faire la promotion, pour les raisons qu'il sait et qui luy ont esté mandées diverses fois. Il n'est point nécessaire de luy recommander le sujet que le roy a nommé¹, non plus que les intérêts du s^r Mazarin, en ce rencontre, sçachant assez jusques à quel point le roy affectionne l'un et l'autre, et comme il ne se départira jamais de la recommandation qu'il a faicte en leur faveur.

Le dict s^r mareschal aura veu à présent les dépesches que le roy luy a faictes par le courrier Nazin, sur le sujet de l'employ de M. le cardinal de La Valette, et n'aura pas manqué de représenter au pape ce que Sa Majesté luy ordonne; elle trouve que Sa Sainteté a respondu d'une façon assez estrange lorsque les Espagnols se sont plaints à elle du commandement qu'avoit le dict s^r cardinal dans son armée d'Italie, y ayant beaucoup de différence entre luy, qui a toujours honoré la personne du pape, et le cardinal Borgia, qui luy a faict le plus sanglant affront qu'il pouvoit jamais recevoir. Sa Majesté recommande au dict s^r mareschal d'avoir un soin particulier d'empescher que le pape ne fasse rien au désavantage du dict s^r cardinal, et contre l'employ dont elle l'a honoré.

Le roy a trouvé extresmement estrange le procédé de M. le cardinal Barberin sur l'affaire de Saint-Antoine², et qu'il ayt écrit une lettre au nonce de Florence de mettre en possession de la maison quatre religieux qui y vont de la part de Marchier, et Sa Majesté, ne pou-

¹ Le père Joseph, pour lequel on demandait avec instance le cardinalat.

² C'était une abbaye de Rome et l'affaire durait depuis longtemps; nous trouvons, à la date de mars 1637, plusieurs pièces sur ce sujet, dans le tome 59 de Rome, f^os 62-80; et le roi écrivait au pape, le 4 mars, une lettre, faite sans doute par Chavigni, pour repousser les prétentions de ce frère Marchier, « se disant abbé gé-

néral de l'ordre de Saint-Antoine. » Depuis l'affaire se poursuit; il en est assez fréquemment question dans les dépêches de l'ambassadeur; une lettre du 27 juin 1637 raconte que, dans une congrégation tenue à ce sujet, le cardinal Barberin s'était emporté au point de scandaliser l'assemblée (t. 60 de Rome). Une autre, du 9 juin 1639, nous apprend que le pape prétendait avoir le droit d'élire l'abbé (t. 62 de Rome).

vant souffrir une telle indignité, luy donne ordre très-exprès de témoigner au dict cardinal de très vifs ressentimens de sa part; de luy dire que s'il continue à soustenir le dict Marchier contre toute justice et raison, puisque estant né son sujet il a recherché l'appuy de l'ambassadeur d'Espagne, que Sa Majesté est assez puissante pour se faire raison d'ailleurs et qu'elle ne sçauroit trouver assez estrange que, dans une affaire où il n'y va que de l'intérêt d'un fripon, le dict cardinal luy donne sujet de mescontentement. Enfin le dict s^r mareschal prendra toutes les voies et tiendra toute la conduite qu'il estimera la plus propre pour faire que Sa Majesté ayt la satisfaction qu'elle doit attendre en ce rencontre.

Si le pape est en santé le dict s^r mareschal luy tiendra les mesmes discours qu'au cardinal Barberin.

Le roy ne peut croire que Maraldi ne se soit mis en devoir de contenter le dict s^r mareschal sur ce qu'il a faict et dict impertinemment au vicaire général de l'ordre de Saint-Antoine en Italie, et que, le cardinal Antoine s'estant meslé de cette affaire, il ne l'ayt terminée avec l'honneur du roy et de son ambassadeur; si néanmoins elle ne l'estoit pas encore le dict sieur mareschal la poussera jusques au bout avec fermeté, et fera voir au pape et au cardinal Barberin combien Sa Majesté est aigrie contre le dict Maraldi, et il laissera entendre que, lorsque l'on a offensé un grand roy, si on ne luy faict la raison qui se doit, c'est luy mettre en main de quoy se la faire soy-mesme.

Si le pape et M. le cardinal Barberin ne font raison au dict s^r mareschal, de Maraldi et de Marchier, Sa Majesté luy permet de se la faire luy-mesme telle qu'il jugera à propos pour réparation des paroles que l'on a dictes au préjudice du dict s^r mareschal et de la mauvaise conduite et manque de respect de l'autre; Sa Majesté s'assurant qu'il en usera comme il faudra et selon sa prudence et conscience.

XXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 238. —
Minute de la main de Citoys.

AU PRÉVOST DES MARCHANDS¹.

Du 25 may 1638.

Monsieur, Sa Majesté ne se portant au dessein de faire faire un canal autour de la ville que pour la commodité qu'on luy a représenté qu'elle en recevroit, estant par ce moyen garantie des puanteurs qui engendrent la plus part des maladies qui surviennent, je vous fais cette lettre pour vous prier de me mander, devant qu'on passe à l'exécution d'un dessein de telle importance, si vous jugés qu'il soit nécessaire; et, au cas que vous le jugiés tel, vous conjurer de faire promptement niveler le tour de la ville, en sorte qu'on puisse sçavoir certainement si ce que proposent les entrepreneurs est possible ou non, et si on peut donner assez de pente au dict canal pour recevoir l'eau de la rivière. Je vous prie de faire travailler diligemment à ce que dessus; et, si cet ouvrage est nécessaire ou possible, qu'on ne perde pas le beau temps qu'on a maintenant d'y travailler.

Monsieur, ayant sceu qu'outre les trois pavillons que vous faiçtes vis à vis le logis de M^r de La Vrillière, il en faut un quatrième pour empescher entièrement de voir dans mon parc, ce mot est-pour vous prier de faire faire ce quatrième ainsy que les autres.

¹ Cette suscription et la date ont été notées par Cherré au dos de la minute.

XXXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. — Orig.
Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 474. — Copie¹.

AU CARDINAL DE LA VALETTE.

Ruel, 29 may 1638.

Monseigneur,

M^{rs} de Chavigny et de Noyers répondent sy particulièrement à toutes vos dépesches qu'il ne me reste aucune chose à y ajouter par ces lignes, me contentant seulement de vous tesmoigner le contentement que j'ay de sçavoir que vous soyés heureusement arrivé à Turin.

J'ay esté extremementaise de voir, par vostre lettre, la bonne disposition en laquelle vous avés trouvé Madame pour ce qui regarde les affaires publiques, et le désir qu'elle vous a tesmoigné avoir de contenter le roy; vous la pouvés asseurer que Sa Majesté ne désirera jamais rien d'elle que pour son bien et son avantage, lequel je procureray tousjours autant qu'il me sera possible en mon particulier, n'y ayant personne qui l'honore, ny qui ayt une plus forte passion pour tout ce qui regarde son contentement, que j'auray toute ma vie; ainsy qu'elle cognoistra par effects en toutes occasions. Le roy trouve un peu estrange les longueurs et les remises que Son Altesse a apportées jusques ici, en ce qui concerne le renouvellement du traité, veu l'intérêt qu'elle a, par toutes sortes de considérations, à le passer pour moy. Je vous avoue qu'en procédant ainsy elle agit beaucoup plus contre elle mesme et contre son bien que non pas contre Sa Majesté, qui considère bien plus l'utilité qui luy en peut arriver, et à messieurs ses enfans, que celle que la France en pourroit recevoir.

¹ Ce manuscrit a conservé en copie plusieurs lettres de Richelieu au cardinal de La Valette; en tête de cette série, nous lisons : « Lettres retirées de la cassette du cardinal de La Valette après sa mort, lesquelles luy avoient esté écrites par le car-

dinal de Richelieu. » Une note du ms. de Harlay porte que ces copies ont été faites sur l'original. Dupuy a vu ces mêmes lettres, dont il a fait des extraits. (Voy. ci-après, p. 56.)

En un mot l'extreme passion que j'ay pour la grandeur et l'affermissement de Madame me portent à vous dire qu'elle doit tesmoigner plus de franchise, et faire les choses que Sa Majesté ne désire que pour son avantage avec un peu plus de confiance; je m'assure qu'elle trouvera bon que vous luy en parliés ainsy de ma part, cognoissant, comme elle fait, mon zèle et mon affection à son service. On approuve de deçà tout ce que vous avés fait pour Casal.

M^r de Noyers a envoyé tous les ordres nécessaires pour les piques que vous demandés, ainsy qu'il vous a escrit; je m'assure qu'il vous fait aussi sçavoir ce qu'il a fait pour le payement de ce qui est deu de l'année passée aux officiers de vostre armée.

On fera partir M. de Turenne pour vous aller trouver, selon que vous le désirés; quant à M^r de Palluau je suis bien aise qu'il s'en revienne me trouver, ainsy que je luy ay ci-devant mandé, M^r de Biscarat estant à l'armée; j'escris à M^{rs} Guiscard, Mercurin et Prat sur le sujet de l'affection qu'ils ont tesmoignée en la descouverte de la trahison de Casal.

Je ne vous mande point ce que nous faisons de deçà, parce que je suis assuré que M^r de Chavigny ne manque pas de vous informer de tout ce qui se passe. Je me contente de vous conjurer, Monseigneur, de n'oublier rien de tout ce que vous pourrés pour l'avantage du service du roy et du bien de ses affaires, vous assurant que je feray valoir à Sa Majesté vos services ainsy que vous le pouvés souhaitter d'une personne qui vous estime particulièrement, et qui tiendra toujours à beaucoup de bonheur les occasions de vous faire cognoistre que je suis véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 29 mai 1638.

Je crois vous pouvoir assurer que M^r de Chastillon investit aujourd'huy ou Arras, ou S^t Omer, ou Gravelines...

XXXII.

Arch. des Affr. étr. Rome, t. 63, fol. 197. — Minute de la main de Chavigni.

[AU MARÉCHAL D'ESTRÉES,

AMBASSADEUR À ROME.]

May 1638¹.

On ne veult pas vous dissimuler un extremesme desplaisir que nous avons de la maladie du père Joseph, qui est périlleuse ou pour le présent, ou certainement dans peu de temps, puisqu'à vous dire le vray, c'est ou une apoplexie ou les avant coureurs d'icelle, qui sont d'ordinaire suivis de fascheux événemens. Il est question de sauver la place qui luy estoit destinée, et cependant il nous fault avoir quelque temps pour voir quel succès aura son mal², et donner loisir au roy de faire un bon choix s'il arrive faute dud.

Pour cet effect, on estime que, si le pape se porte bien, il fault retarder la promotion le plus que vous pourrés; et, au cas que vous ne le peussiez faire, disposer les affaires en sorte qu'on laissast les trois places pour Allemagne, France et Espagne à remplir, le pape déclarant en plein consistoire que ce sont les trois places des couronnes, qu'il laisse pour estre remplies dans deux mois au plus tard.

On croit que vous n'aurés pas grand peine à obtenir cela, parce que le pape pensera obtenir une grande victoire emportant les deux points qu'il aura tousjours refusez de faire pour la France et pour l'Espagne, à sçavoir la promotion du père Joseph et celle de l'abbé Perretti.

Le tout est de mesnager cette affaire en sorte que vous ayés quel-

¹ Sans date, signature, ni suscription. On a mis au dos : « Mémoire pour escrire à Rome. — N'a point servi. » Et, à la marge, un secrétaire de Chavigni a écrit après coup : « May 1638 : » peut-être pour un classement.

² Le père Joseph ne mourut que le 18 décembre 1638. Dans l'intervalle, il eut des apparences de rétablissement qui empêchèrent de faire usage de cette lettre, si, en effet, elle n'a pas été envoyée.

que promesse par escrit qui assure la place pour la France et de la remplir quand le roy le voudra.

Ce qu'on vous mande estant encore secret, il vous sera aisé d'obliger le cardinal Barberin sans bourse deslier, et de retirer les assurances que vous désirerés.

Ce sera à vous de voir ceux à qui vous devrés communiquer cette maladie et la résolution qu'on prend; mais on estime que vous le devés faire au cardinal Antoine et Mazarin, parce que tousjours le scauroient-ils d'ailleurs.

XXXIII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, huit premier mois, t. 63, fol. 212. — Mise au net.

MÉMOIRE

AU SIEUR MARESCHAL D'ESTRÉES,

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE À ROME.

18 juin 1638, à Fontainebleau¹.

Le dict s^r mareschal doit estre averti que Sa Majesté a donné un arrest en son conseil, de la teneur qu'il verra par la copie ci-jointe²; avant l'exécution duquel le s^r Nonce en ayant eu avis, il a faict de très grandes instances qu'elle fust surcize jusques à ce que Sa Majesté sache en quelle disposition le pape sera de la contenter sur les points mentionnés au dict arrest.

Ce que Sa Majesté luy a accordé pour six semaines, afin de faire cognoistre d'autant plus à Sa Sainteté que c'estoit avec regret qu'elle en venoit à ces termes sur les plaintes générales que l'on faisoit dans ses estats, tant du mauvais traitement que ses sujets recevoient en

¹ Cette mise au net n'a ni date, ni signature. La date a été notée au dos. Nous n'avons encore pour cette pièce ni minute, ni original. Nous remarquons que deux paragraphes ont été arrangés pour être insérés dans les Mémoires de Richelieu.

² La copie n'est point dans notre manuscrit. Il s'agissait des abus commis dans l'imposition des terres qu'exigeait la chancellerie romaine. « Abusi introdotti in Dataria, in pregiudizio della Francia, » dit Mazarin dans une lettre au cardinal Bichi; n^o 214.

ce qui estoit des expéditions des bénéfices, que pour voir tant de diocèses sans pasteurs. Outre qu'il estoit très sensible à Sa Majesté de voir un tesmoignage sy important de son affection vers la maison Barberine, comme estoit la protection des affaires de France, si peu considéré par Sa Sainteté et M^r le cardinal Barberin.

Si l'un ou l'autre parlent au dict s^r ambassadeur de cet arrest, comme il y a grande apparence qu'ils ne manqueront pas, il sera bien préparé pour leur justifier tout l'exposé d'iceluy, selon le mémoire qu'il a envoyé avec sa dépesche du 19 du mois passé, dont il aura les preuves en main¹.

Il n'y a esté ajousté que le point des bénéfices qui s'expédient ordinairement pour les François sur simples signatures, et desquels l'on veut doresnavant les obliger de prendre bulles, de quoy il y a deux décisions de rote qui parlent formellement en date du 28^e juin et 27^e novembre 1634, lesquelles seront fournies au dict s^r ambassadeur par le sieur Eschinard².

Mais le principal point est celuy de la protection dont on ne permet pas à M^r le cardinal Antoine de faire la fonction, sur quoy tout le procédé que l'on a tenu, depuis que la comprotection luy fut donnée

¹ Lems. cité aux sources conserve (f^o 176) une lettre de l'ambassadeur au cardinal de Richelieu, datée du 18 mai : c'est celle-là dont il s'agit ici. On avait eu vent à Rome de ce qui se faisait à Paris, et le maréchal d'Estrées disait à Richelieu : « Le bruit de l'assemblée du clergé pour aviser à la proposition des bénéfices de France, bien qu'elle les ayt mis en grande peine, je crois qu'ils le seroient encore plus si V. Ém. trouvoit bon que l'on déclarast de la part de Sa Majesté que l'on ne veut plus traiter avec le dataire et Maraldi. » Deux mois plus tard, les plaintes n'avaient fait que s'accroître à Rome, et nous lisons dans une lettre de Mazarin à Chavigni, du 14 juillet : « ... Doglienze et afflitione

del papa et card. Barberini per l'arresto fatto; il card. di Bagni ed io habbiamo parlato come si doveva, concludendo che l'intentione del Re era buona, che si doveva molto al S. Cardinale-Duca, et al padre Gioseppe che havevano fatto soprasedere l'esecutione. . . » Les Espagnols s'imaginaient déjà voir dans ces difficultés le germe d'une sérieuse désunion entre la France et Rome : « Li ministri di Spagna, ajoutait Mazarin, hanno fatto, per cosi dire, più festa dell'arresto di S. M. che della presa di Vercelli. » (F^o 220 du même ms.)

² Expéditionnaire en cour de Rome. Nous le trouvons dans cet emploi dès l'année 1617.

jusques à présent, ne peut estre que très sensible à Sa Majesté; et d'autant plus que le tout a esté faict pour ne désagrèer aux Espagnols en chose qui ne les touche point.

Le dict s^r ambassadeur sçayt que d'abord le pape et le cardinal Barberin consentirent que le cardinal Antoine acceptast la protection; que depuis, sur les plaintes des Espagnols, ils changèrent d'avis, que le cardinal Barberin renonça, par collusion avec eux, à la protection de Portugal, parce que c'estoit un exemple formel d'un neveu de pape qui avoit une charge de protecteur, ce qu'il fera bien entendre à Sa Sainteté et au dict cardinal Barberin, pour leur montrer que, depuis le commencement de cette affaire, Sa Majesté a eu patience et a souffert une conduite continuellement mauvaise de leur part à son égard, pour ne dire mépris, injure et offense.

Il leur pourra toucher ensuite les autres affaires de delà auxquelles ils apportent de sy grandes et extraordinaires longueurs, comme aussy celle de Marchier, qu'il semble que l'on ayt voulu maintenir, quoyqu'il soit un religieux fripon et discole contre Sa Majesté et son conseil.

Que Sa Majesté, ne voyant point de fin à un tel procédé vers elle et ses sujets, s'est enfin portée à donner le dict arrest, duquel, puisque l'exécution est surcize, Sa dicte Majesté sera très aise que le pape luy donne sujet de n'y venir point, en luy accordant, comme elle se promet, tout le contentement qu'elle prétend avec justice pour elle et ses dicts sujets; afin que, comme elle conservera tousjours le respect et la révérence qu'elle porte au Saint-Siège et à la personne de Sa Sainteté, elle soit obligée par raison à conserver aussy l'affection qu'elle luy porte par inclination, et qu'elle a pour toute sa maison, dont la protection des affaires de France, qu'elle a mise entre les mains du dict s^r cardinal Antoine, est une preuve bien certaine et considérable.

Ainsi Sa Majesté aura agréable, par sa grande prudence et bonté, d'obvier aux grands inconvéniens qui pourroient naistre de ces commencemens, lesquels elle saura bien considérer.

XXXIV.

Archives de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 22, pièce 61.
Minute de la main de Cherré.

A M. LE PRINCE.

Le 20 juin 1638.

Le désir que j'ay qu'il fasse quelque chose de grand faict que j'en-voie Houdinières dans l'armée pour eschauffer tout le monde, selon qu'il l'estimera à propos.

Que je ne doute pas qu'ayant une belle armée, comme il a, peu d'ennemis en teste, comme je n'en trouve pas grand nombre, qu'il ne fasse quelque chose digne de luy. C'est chose qui est tant à désirer pour pouvoir avoir la paix, et pour sa réputation particulière, que, si je pouvois estre en divers lieux, je souhaiterois estre auprès de luy, pour luy aider sy bien, grâces à Dieu, que je m'asseure non seulement qu'il ne fera pas moins que les autres, mais que je me promets qu'il fera plus. Que je le supplie de se souvenir qu'après la bénédiction de Dieu les succès de la guerre sont d'ordinaire deus à la diligence et à la fermeté.

Comme je sçay qu'il a l'une de ces qualités en évidence, je m'asseure qu'il ne manquera pas de l'autre, qui faict surmonter toutes les sortes de difficultés. Que, comme je suis assuré qu'il ne manquera pas de me donner matière de faire valoir ses actions, je le puis assureur que je n'en perdray pas d'occasion.

J'ajouste ce billet pour vous dire que je suis extremement estonné de ce que vous n'estes point encore entré dans le pays ennemi, et vous me pardonnerés bien si je vous dis que tant différer ne peut aboutir à autre chose que de donner temps aux ennemis de se préparer, et rendre vos entreprises plus difficiles.

Ayant aussi veu par une lettre escrite à M^r de Noyers que vous fondés une partie du bon succès que vous espérés du siège que vous

devés faire, sur l'assistance que M^r de Bordeaux vous peut donner par mer, je vous prie de vous souvenir que je vous ay plusieurs fois prié, comme je fais encores, de ne vous reposer pas là dessus, mais faire vostre entreprise comme si vous estiés tout seul. Je vous le répète parce que, bien que Sa Majesté veuille bien que M^r de Bordeaux contribue, s'il se trouve prest assez à temps, ce qu'il pourra à vostre dessein, cela n'empesche pas qu'il n'ayt une autre tasche distincte de la vostre, et que les forces que vous avés sont plus que suffisantes seules pour exécuter ce que vous entreprenés.

XXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. — Orig.
 Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 475. — Copie ¹.
 Dupuy, t. 767, cahier K. k ². (Extrait.)

AU CARDINAL DE LA VALETTE.

Ruel, 2 juillet 1638.

Monseigneur,

L'action du secours de Verceil donne une telle réputation aux armes du roy, met ses affaires en sy bon estat³, et vous acquiert tant d'honneur et de réputation tout ensemble, qu'il m'est impossible de vous représenter la joie extraordinaire que j'en ressens⁴. J'ay tousjours attendu ce bon effect de vostre affection, de vostre prudence, et de

¹ Copie faite sur l'original. (Voyez la note de la page 49 ci-dessus.)

² Cette partie du manuscrit Dupuy porte pour titre : « Extrait des lettres retirées de la cassette du cardinal de La Valette, après sa mort, et qui luy avoient esté écrites par le card. de Richelieu. Année 1638. » Ces copies concernant l'histoire de France et les affaires d'Italie ne sont point paginées, mais chaque cahier est marqué de lettres de l'alphabet, dans l'ordre alphabétique.

³ Une relation du secours de Verceil,

qui se trouve dans le ms. de Turin cité aux sources, a été insérée en partie dans les Mémoires de Richelieu. Ce même ms. contient plusieurs lettres du cardinal de La Valette et de M. d'Hémery sur la prise de cette place.

⁴ Voy. ci-après, pages 57, 65, et aux analyses (10 juillet), quel dut être le mécompte du cardinal, et avec quelle douleur résignée son amitié pour le cardinal de La Valette lui fit supporter le mauvais succès de Verceil.

vostre conduite, vous cognoissant comme je fais; et j'espère que vous n'en demeurerez pas là, si vous voyés lieu de porter les choses plus avant, et d'entreprendre sur les ennemis. M^r de Palluau n'a pas manqué [de mander]¹ de deçà la passion avec laquelle vous servés, dont S. M. a toute la satisfaction que vous sauriés désirer vous-mesme.

Je vous supplie de croire que je n'oublieray rien de ce qui dependra de moy pour faire valoir vos actions et vos services, et pour vous tesmoigner qu'il n'y a personne qui vous estime ni qui soit avec plus de sincérité et de vérité que moy.

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, le 2 juillet 1618.

XXXVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. — Orig.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 475 v^o. — Copie².

Dupuy, t. 767, cahier K. κ. (Extrait.)

AU CARDINAL DE LA VALETTE.

Ruel, 7 juillet 1638.

Monseigneur,

La venue du s^r d'Aussy a porté beaucoup de contentement au roy; la conséquence de Verceil estant sy grande qu'il estoit impossible de ne demeurer pas en quelque peine jusques à ce qu'on eust pareille nouvelle à celle qu'il a apportée, qui assure du salut de la place, et d'une grande espérance de la ruine et déroutte de l'armée des ennemis³. J'espère que dans peu de temps nous aurons l'accomplis-

¹ Nous suppléons ces deux mots, qui ne sont point dans le manuscrit de Harlay; le manuscrit Dupuy ne donne point ce passage.

² Copie faite sur l'original. (Voy. not. 1 de la page 48 et 2 de la pièce précédente.)

³ Cette prédiction était démentie avant

d'être faite; Verceil avait été rendue aux Espagnols, le 5 juillet, par le comte d'Ogliani, qui y commandait pour la duchesse de Savoie. Le secours que le card. de La Valette était parvenu à y jeter le mois précédent ne suffit pas à sauver cette place.

sement de ce que nous désirons de vostre costé, ce qui sera deu à la bénédiction de Dieu, à vos soins et à vostre prudence.

M^r le comte Guillaume avec un corps de 4 à 5 mil hommes a esté battu par les Espagnols auprès d'Awen, mais comme l'armée de M^r le P. d'Orange est demeurée toute entière, cet échec ne l'empeschera pas de faire quelque chose de considérable le reste de cette campagne, à mon avis.

Du reste tout va bien. M^r de Longueville, après avoir forcé le duc Charles dans ses retranchemens auprès de Poligny, et luy avoir desfait 800 hommes et pris 2 pièces de canon, s'est rendu maistre, par assaut, de la ville et chasteau de Poligny, qui est un poste fort important, et a contraint le dict duc Charles de se retirer vers Salins, où M^r de Longueville le va chercher pour le combattre, s'il ne lasche le pied, comme il a accoustumé.

M^r le Prince a heureusement commencé sa campagne, ayant battu ce qui s'est présenté d'ennemis au passage de la rivière, investi Fontarbie et pris au mesme temps, dans le port du Passage, dix gros galiions d'Espagne avec force beaux canons de fonte verte. Le siège de S^t-Omer va fort bien¹, grâces à Dieu, M^r de Chastillon assurant que, nonobstant les efforts du prince Thomas et de Piccolomini, il en rendra bon compte dans ce mois.

Tout est en la main de Dieu, et c'est ce qui me faict espérer bonne issue de toutes choses, ne doutant point que, comme il cognoist la justice des armes du roy, il n'y respande sa bénédiction.

Je l'en supplie de tout mon cœur, et vous, Monseigneur, de croire que je suis et seray tousjours sincèrement,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 7 juillet 1638.

¹ Le siège ne réussit pas, huit jours après la date de cette lettre, le 15 juillet, le maréchal de Châtillon étoit obligé de le lever. Ce mauvais succès étoit dû en partie aux fautes du vieux général, et Richelieu lui-même

les lui a reprochées, notamment dans une lettre du 12 juin, imprimée dans le recueil d'Aubery. Nous notons aux analyses cette lettre, ainsi que plusieurs autres écrites par le cardinal au maréchal de Châtillon.

XXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 299. —
Minute de la main de Citoys.

AU ROY¹.

8 juillet 1638.

L'insolence des Carmes est venue jusques à ce point que leur impunité crie vengeance contre le ciel. Eux-mesmes demandent qu'on apporte de l'ordre à leur désordre insupportable, et représentent qu'il ne se peut faire qu'avec main forte, à cause de leur voisinage. M^r le chancelier demande qu'il plaise au roy, à cette fin, de commander à trois compagnies des gardes françoises et suisses de faire ce qu'il leur dira pour cet effect. Je croy que c'est chose du tout nécessaire et que cet œuvre est très agréable à Dieu.

S'il plaist à Sa Majesté, j'iray ce soir coucher à Paris, tant pour cet affaire que pour donner quelque ordre à mon bastiment. Je ne partiray point que je ne sache si Sa Majesté l'a agréable. Il luy plaira de donner le commandement nécessaire à M^r de Montigny pour les gardes.

² Si elle peut estre donnée à un séculier, ce seroit bien le faict de M. Lescot, docteur en Sorbonne, qui a sy bien servy en toutes occasions.

¹ La suscription et la date, que Citoys avait omises, ont été notées au dos par Cherré.

² Ce passage est de la main de Cherré, et, quoique écrit immédiatement après ce qui précède, on ne voit pas le rapport qu'il peut avoir avec le reste de la lettre. C'était sans doute un mot de souvenir, mis là par le cardinal pour servir ailleurs. Il s'agit d'un bénéfice vacant auquel il pensait pour le D^r Lescot; nous avons vu ré-

cemment que Richelieu avait voulu avoir son avis sur un livre du père Séguenot (ci-dessus, p. 41). Quelquefois même il le consultait en affaires d'état ou de législation, sur certains cas de conscience, par exemple, « s'il est des circonstances où les rois puissent permettre les duels; » ou bien : « des raisons de punir ceux qui rendent à l'ennemi des places qu'ils pouvoient défendre. » (Voy. t. V, p. 435 et 526.)

XXXVIII.

Archives de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 21, pièce 118. —
Mise au net de la main de Cherré.

A M. DE BORDEAUX.

16 juillet 1638.

Monsieur, Il me sera bien aisé de vous faire response à la lettre que le s^r de Daure m'a rendue de vostre part, puisqu'ayant envoyé offrir ce que vous avés d'infanterie à M^r le Prince, ainsy que vous me l'avés mandé vous-mesme par la vostre du 5^e de ce mois¹, et qu'il vous la demande maintenant, il la luy faut envoyer sans délai, veu que si on la luy refusoit après luy avoir offerte, il pourroit s'excuser de ne rien faire sur le défaut de ces troupes, et le blasma en tomberoit sur vous, ce que vous devés esviter absolument. Mais, ayant considéré particulièrement tout ce que vous me représentés par vostre dépesche, j'estime qu'il sera bien à propos, selon que vous me le proposés, que vous meniés vous mesme tout ce que vous pourrés d'infanterie et de vaisseaux joindre M^r le Prince, afin d'asseurer de tout point son entreprise, et les vaisseaux et galions qu'il a gagnés sur les ennemis. C'est donc à vous à voir ce que vous pouvés faire en cela, laissant sy bon ordre pour les escadres de Hollande et de Provence qu'elles vous puissent aller joindre où vous serés, à mesure qu'elles arriveront aux isles. Celle de Hollande estant arrivée au Havre dès il y a 4 ou 5 jours, je ne doute point qu'elle ne soit bientost au lieu où vous estes maintenant, si le vent a esté propre pour aller de ce costé-là. Si vous pouvés une fois armer les galions et vaisseaux gagnés au port du Passage, cela suppléeroit bien au défaut de la meilleure de vos escadres. Enfin l'apprehension que vous avés que M^r le Prince s'estonne ne voyant point arriver de forces par mer est fort considérable, et j'estime que vous ferés fort bien de suivre la pensée que vous avés d'y aller.

¹ Nous trouvons cette lettre dans ce manuscrit cotée pièce 116^e.

Au nom de Dieu faites diligence.

Quand vous aurés un corps considérable de vaisseaux, et que vous ne serés point nécessaire au siège de Fontarabie, on vous laisse libre d'entreprendre à la mer ce que vous estimerés plus à propos.

Quant à l'argent, M^r de Noyers vous y fait response particulière; mais s'il n'estoit pas tout à faist prest, en baillant quelques intérêts aux receveurs qui en font la levée, il croit que vous en recevrés, comme on a faict partout ailleurs par cette voic; sinon servés-vous des 20,000 escus que vous avés, que vous remplacérés à mesure que la levée se fera de vos assignations.

XXXIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, huit premiers mois, t. 63, fol. 229. — Mise au net ¹.

MÉMOIRE

AU MARESCHAL D'ESTRÉES.

16 juillet 1638, à S^t-Germain-en-Laye.

Les dernières lettres dudict s^r ambassadeur des 15 et 20 juin ² ayant esté soigneusement examinées, et particulièrement ce qui regarde l'affaire de la protection, touchant laquelle principalement l'on a esté ici sur le point d'éclater par l'exécution de l'arrest dont copie a esté envoyée audict sieur ambassadeur, Sa Majesté veut qu'il continue ses instances avec vigueur et tesmoignage qu'elle viendra à l'exécution dudict arrest, si le pape ne luy donne satisfaction.

Et néantmoins, si on la voulait donner entière à S. M. sur tous les autres chefs et spécialement touchant la promotion, la faisant promptement (qui est ce que S. M. peut désirer pour ce regard, ne faisant point doute que le pape ne donne la dignité de cardinal au sujet

¹ Nous n'avons ni la minute, ni l'original de cette pièce. La date est inscrite au dos.

² La lettre du 15 juin est conservée dans ce manuscrit, f^o 210, mais nous n'y trouvons pas celle du 20.

qu'elle a proposé), comme aussi touchant l'envoi du s^r Mazarin en France pour nonce extraordinaire en sorte qu'il y demeure ordinaire, Sadicte M. ne s'esloigneroit pas d'accepter l'expédient proposé par M^r le cardinal Bagni.

Mais il faudroit insister qu'il n'y eust que le pape qui proposast les bénéfices de France jusques à la paix, après laquelle M^r le cardinal Antoine feroit cette fonction de protecteur; et cependant toutes les démonstrations convenables, comme, entre autres, celle de mettre les armes de France sur la porte de son palais.

Si on ne pouvoit gagner ce point que le pape proposast tous les bénéfices de France, l'on se pourroit relascher à ce que M^r le cardinal Bichi les proposast, comme comprotecteur, quand il seroit à Rome, le pape les proposant cependant.

Il seroit peut-estre malaisé audict s^r mareschal de traiter cette affaire et se relascher sur ce qui est de la protection, en se laissant entendre lui-mesme de ces conditions (*sic*), sans faire préjudice au droit que le roy a présentement de poursuivre que ledict s^r cardinal Antoine exerce ladicte protection, et au moyen que S. M. a en main, très-propre, selon toutes sortes d'apparences, pour obliger le pape à y consentir.

Il seroit donc à propos que ces expédiens fussent proposés de la part de Sa Majesté, et que ledict s^r mareschal, par adresse et par le moyen des amis de la France, comme ledict s^r cardinal Bagni, fist en sorte que le cardinal Barberin lui fist proposer ces deux points de la prompte promotion et de l'envoi du s^r Mazarin.

Si l'on veut faire ces deux choses actuellement en sorte que ledict s^r mareschal en ayt assurance indubitable, il pourra se relascher, au nom du roy, ainsy que dessus; mais, s'il n'y a que des paroles sans certitude des effects, il poursuivra tousjours pour ce qui est de ladicte protection.

Ledict s^r mareschal verra s'il sera plus à propos, sans escouter ou au moins accepter aucun expédient, de continuer vivement la poursuite de cette affaire, et donner à craindre l'exécution de l'arrest

susdict, mais faire savoir par personne tierce et confidente, ou par lui-mesme, au pape et au cardinal Barberin, qu'il n'y a que le s^r Mazarin qui puisse accommoder cette affaire, ainsi que ledict s^r mareschal s'en est desjà laissé entendre, et ainsi engager le pape à l'envoyer en France.

Cette dernière façon de conduire cette affaire semble devoir réussir, d'autant mieux que la poursuite de l'affaire de la protection ne cesseroit point que ledict s^r Mazarin ne fust icy, et ne seroit point par après discontinuée que le roy n'eust assurance qu'il y demeureroit nonce ordinaire, et que Sa Majesté n'eust contentement dans une prompte promotion.

S. M. laisse à la prudence dudict s^r mareschal de choisir de ces deux voies celle qu'il jugera devoir plus promptement réussir.

Elle approuve tout ce qu'il a dict au pape et au cardinal Barberin sur le sujet de ladicte protection, et trouve bon qu'il leur mette en main l'escrit qu'il en a dressé; elle approuve aussy les offices qu'il a faicts pour ledict sieur Mazarin, en rendant les lettres de la main du roy au pape et audict sieur cardinal.

Quant à ce qui est des sauf-conduits, tant s'en faut que le roy ne s'esclaircisse pas (*sic*) assez touchant ceux du roy de Hongrie pour ses alliés, en Allemagne, qu'au contraire S. M. y a apporté autant et plus de facilité que l'on ne pouvoit justement attendre d'elle, comme ledict s^r mareschal aura veu par les précédentes dépesches qui luy ont esté faictes.

Il faut tousjours faire grand bruit sur les longueurs d'Espagne, touchant les sauf-conduits pour les députés de M^{rs} les Estats, comme estant un tesmoignage évident que les Espagnols ne se portent pas avec la promptitude qu'ils devoient à la paix générale, qui désormais n'est différée que par ce retardement.

S. M. trouve bon que ledict s^r mareschal en use comme il a résolu, au cas que les ambassadeurs d'Espagne veulent accompagner celuy du roy d'Hongrie, ne souffrant point qu'ils mettent le pied au solio (*sic*), en faisant néantmoins, devant ou après, une protestation

suffisante, que c'est sans préjudice de ce que le roy ne peut encore recognoistre ledict roy d'Hongrie pour empereur.

XL.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 310. —
Original, de la main de Cherré,
devenu minute, des changements ayant été faits après la signature apposée.

A M. DE FORTESCUYÈRE¹.

Dé Ruel, ce 17 juillet 1638.

M. de Fortescuyère, J'ay esté bien aise d'apprendre, par vostre lettre du 8 de ce mois, que les travaux du Havre s'avancent. Vous ne sçauriés, M. Petit et vous, me faire un plus grand plaisir que de les faire diligenter. Je donneray ordre de vous faire envoyer le reste du fonds selon que je vous l'ay mandé.

Je trouve bon que La Barre soit ayde major, puisque vous le jugés capable de cette charge; que le frère de Lignery ayt son enseigne qu'avoit vostre neveu. Vous les establirés en ces charges.

Il y a quelque temps que, vous ayant proposé un mariage, vous me tesmoignastes que vous n'aviés nul dessein de vous y attacher; mais, comme vous pouvés avoir depuis changé de volonté, mandés moy si vous seriés maintenant en résolution d'y entendre, et d'espouser une femme veufve, parce qu'en ce cas je pourrois, à mon avis, vous faire avoir la fille du bon homme M^r de La Fitte, que vous cognoissés, de laquelle on m'escrit beaucoup de bien, et qui sera riche, après la mort du père et de la mère, qui sont fort âgés, de deux cent mil livres. Il y a plusieurs personnes qui la recherchent, mais cela n'empeschera pas que nous n'en venions à bout, si vous y voulés entendre. J'attendray, sur cela, vostre résolution, que vous me ferés sçavoir promptement et librement, ne désirant point vous porter au mariage si vous n'y avés point d'inclination, ny aussy vous en des-

¹ La suscription manque, mais le nom a été écrit au dos de cette pièce.

tourner si vous cognoissés que ce soit chose qui vous soit nécessaire ou utile.

Le Card. DE RICHELIEU.

P. S. ¹ J'envoye Fonbert qu'il y a longtemps qui est brigadier dans mes gardes pour faire la charge d'ayde major dans la citadelle.

Et qu'il envoye La Coste à la mer en l'armée navale si les vaisseaux ne sont point partis, et puis je luy bailleray la première enseigne vacante. Vous luy donnerés cent francs en partant pour y subsister.

XLI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. — Orig.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 476 v°. — Copie².

Dupuy, t. 767, cahier K. k. (Extrait.)

AU CARDINAL DE LA VALETTE.

19 juillet 1638.

Monseigneur,

Je vous avoue que je ne fus jamais plus surpris que je l'ay esté apprenant la perte de Verceil, après les grandes espérances que l'on nous³ avoit données de son salut; mais, comme les événemens sont en la main de Dieu, il faut vouloir ce qu'il luy plaist, et espérer de sa bonté qu'il ne nous abandonnera pas dans la suite de nos affaires. Nous n'avons pas esté plus heureux en Flandres que vous l'avés esté en Italie, puisqu'encore qu'on ayt desfait une bonne partie de la cavalerie des ennemis près Saint-Omer, et ruiné l'autre, M^r de Chastillon n'a pas laissé d'estre contraint de lever le siège qu'il avoit mis devant la place, quoyqu'il fust logé sur le bord du fossé.

Beaucoup croient que la mésintelligence d'entre luy, M^r le mareschal de La Force, qui l'avoit joint, et les autres officiers des armées,

¹ Ces deux paragraphes que nous mettons en post-scriptum sont placés dans le manuscrit en marge de la pièce; rien n'indique qu'ils dussent y être intercalés.

² Copie faite sur l'original. (Voyez la note 1 de la page 48 et la note 2 de la page 55.)

³ Le manuscrit de Harlay a mis « vous. »

en est la principale cause; pour moy je ne puis qu'en dire, mais il est certain que la lenteur de M^r le mareschal de Chastillon est la première origine de nostre mal. Nous allons recommencer un autre siège, qui succédera mieux, s'il plaist à Dieu. Pour cet effect le roy s'avance en personne sur la frontière pour le favoriser et essayer à réparer le désordre qui est arrivé. J'espère que son voyage ne sera pas inutile.

On vous envoie trois régimens, sçavoir : Roussillon, Kelus et Mi-repois, outre le reste des troupes de vostre armée qui vous sont maintenant arrivées, afin de vous fortifier et de vous donner lieu de réparer le mauvais événement de Verceil par quelqu'autre action.

Asseurez-vous, Monseigneur, que je contribueray à cette fin tout ce qui deppendra de moy, comme aussy pour vous faire cognoistre que je suis véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Royaumont, ce 19 juillet 1638.

Après avoir veu M^r de Vignoles, j'adjouste qu'il est impossible de vous envoyer d'autres troupes que les trois régimens dont je vous ay parlé ci-dessus, parce qu'en effect nous n'en avons pas. Le désir qu'on a de vous secourir faict que M^r de Noyers envoie un de ses alliés pour les conduire les plus forts qu'il se pourra. En effect, Monseigneur, si je pouvois me mettre en quatre je le ferois de très-bon cœur pour vous secourir; vous congnoissés mon affection, et le feu avec lequel je sers non-seulement mon maistre, mais mes amis. J'espère, nonobstant tous les embarras où nous sommes, que tout ira bien.

Il faut soigneusement fortifier Casal; vous aurés le fond de la garnison de Bresme où on n'a point touché; j'envoie de mon argent 30,000 escus par le s^r Colbert, qui est à M^r de Noyers, pour employer à Pignerol et à Casal, sçavoir est 60,000 l. pour Pignerol, et 30,000 l. pour Casal; outre cela il prend à Lyon 200,000 l. qu'il porte en di-

ligence pour les garnisons de ces mêmes places. En un mot il ne tiendra pas à vous assister d'argent que toutes choses n'aillent bien du costé où vous estes; mais, pour des hommes, il nous est impossible de vous en envoyer davantage que les trois régimens cy-dessus. Si vous en pouvés faire en Italie, on les payera volontiers.

XLII.

Archives de l'Empire, Guyenne, 1^{re} partie, K 134, p. 63, pièce 75^e. — Minute.

A M. LE PRINCE¹.

Du 19 juillet 1638.

Monsieur, J'ay esté extremement aise d'apprendre par vostre dernier courrier que vostre siège continue à bien aller; j'en espère bientôt un bon succès, d'autant plus assuré que la flotte de Levant est arrivée à la Rochelle le 12 de ce mois, et que celle de Hollande a passé au Havre de Grace le 14, ce qui faict que M^r de Bordeaux sera bientôt à vous avec une armée navale puissante, si il n'y est arrivé auparavant avec une escadre, selon qu'il m'a mandé qu'il s'y préparoit, estant fortifié des galions et vaisseaux acquis au roy par vostre soin et vostre diligence. Toute l'Espagne ensemble ne scauroit mettre en mer des forces qui puissent estre considérables auprès de celles-là, et en les privant du port du Passage, on les prive du moyen le plus puissant qu'ils eussent de se rendre forts de la mer; c'est ce qui faict que j'estime du tout important de conserver ce port, et, pour ce faire, de prendre, après Fontarabie, Saint-Sébastien, ce qui vous sera bien aisé. estant fortifié de M^r de Bordeaux, et de l'armée navale qu'il commande. Je vous prie donc, Monsieur, de penser à l'exécution de ce dessein, qui ne sera pas difficile nonobstant les milices que les ennemis assemblent à Saint-Sébastien. Si ils en ont quelque nombre considerable, ils se voudront opposer à vostre approche, et de là viendra à mon avis, vostre avantage, parce que assurément vous les déferés

¹ Cherré a noté en tête le nom et la date.

et Saint-Sébastien attaqué par mer et par terre ne peut tenir. Après cela vostre campagne sera glorieuse, et vos amis, entre lesquels vous trouverez bon que je me mette à la tête, n'oublieront pas vos intérêts, et conjureront le roy, qui aura beaucoup gagné par la prise de vaisseaux, de faire que vous ayés lieu de vous louer de ses libéralités. Assurez-vous, s'il vous plaist, de mon affection et de mon service en toute occasion, et croyés que je suis ravi de vos prospérités, tant pour le service du roy que pour l'amour de vous-mesme.

XLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 329. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. BOUTHILLIER ¹.]

De Clermont, ce 20^e juillet 1638.

Je vous remercie du soin que vous prenés du général des gallères. Il renvoiera la ratification comme il faut.

J'ay parlé au s^r Deschamps; je luy ay dict qu'on ne luy commandoit pas de se retirer, mais qu'on luy permettoit, suivant sa demande.

J'ay dict au Picart, trésorier², qu'il payast les quatre mil francs par mois de cette année, ainsy qu'on l'a faict l'année dernière. Le d. Picart est en Provence, qui n'y manquera pas. Je prie Dieu que le général soit plus sage à l'avenir qu'il n'a esté par le passé³.

Vous ne devés point aller chez l'ambassadeur d'Angleterre pour luy dire la response du roy sur le mariage de mademoiselle de Rohan. S'il vous la demande vous la luy ferés.

Quant aux humeurs de M^r de Bullion, il les faut laisser passer

¹ Cet original manque de suscription comme de signature, mais il allait à Bouthillier; cette note de réception, écrite au dos, « monseig^r le card. » est de sa main.

² Il étoit trésorier de la marine.

³ Sur les mauvaises affaires de M. du Pont de Courlay, et sur les arrangements que lui avait fait prendre Richelieu, voyez le tome V, p. 502, 503, et 978, aux analyses, lettre à M. de Forbin.

sans s'en tourmenter quand elles sont mauvaises. Il m'a dict qu'il approuvoit le règlement; s'il a d'autres pensées il n'a pas raison. Je vous envoie la coppie, et suis ce que je vous ay tousjours esté, qui est tout dire.

XLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638-1639, fol. 100. —
Original devenu minute à cause de quelques changements.

A M. DE BULLION.

20 juillet 1638.

Monsieur, Je suis bien aise que le roy vous ayt faict la bonne chère que vous me mandés.

Je pensois vous renvoyer le règlement avec les changemens que vous désirés¹, mais Sa Majesté, le voyant, a faict difficulté du dernier article, sur ce qu'il croit que c'est le code Michaut, et deffunt M^r de Marillac disoit souvent qu'il ne se pouvoit observer, et ne sçavoit pas à quelle fin M^r d'Effiat l'avoit faict faire.

Vous nous esclairez donc sur ce sujet. Cependant je vous renvoye le reste du règlement avec les changemens que vous avés désirés.

Je désire que les deffailances que vous avés eues chez le roy n'aient point de suite, et que vostre santé, comme tout autre chose, aille comme nous le pouvons tous souhaitter.

J'ay esté contraint de prendre de la casse ceste nuict, par précaution seulement. Je demeure, Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Richelieu avait d'abord écrit à peu près le contraire, il disait: « Je vous renvoie le règlement avec les changemens que vous désirés, Sa Majesté s'estant trouvé à propos en ceste ville pour les luy faire agréer. Je désire, etc. » — On voit que la

première pensée était celle du cardinal, puisqu'il avait signé cette lettre. La seconde était celle du roi, qui n'agréait pas les changements, et c'est celle-ci qui a prévalu; le cardinal a dû modifier sa lettre après avoir vu le roi.

¹ Depuis cette lettre écrite, il est arrivé une dépêche de Languedoc qui fait qu'il est besoin d'y pourvoir promptement. Le roy le veut ainsy, et outre cela la raison d'Etat le requiert, et je m'asseuré que vous n'y manquerez pas; et, en effect, la chose presse de telle sorte que je vous prie de m'y faire response. M^r de Noyers vous escrit sur ce sujet. Vous ferés donner l'argent qu'il faudra envoyer à M^r de Mauroy.

De Clermont, ce 20 juillet 1638.

XLV.

Bibl. imp. 500 Colbert, n° 46, fol. 10 v°. — Copie².
Saint-Germain-Harlay, n° 346, t. 2, p. 14. — Copie.

A MADAME DE CHEVREUSE.

24 juillet 1638.

Madame, Le roy a volontiers consenti à ce que vous avés désiré. Puisque vous ne vous sentés coupable que de vostre sortie du

¹ Ce post-scriptum est également une addition faite sur la lettre corrigée.

² « Faite sur une minute originale de la main de Cherré. » Note du ms. de Colbert, reproduite dans le ms. de Harlay. — Le ms. de Colbert a réuni sur le même sujet plusieurs pièces, avec ce titre : « Négociation pour faire revenir madame de Chevreuse d'Angleterre. » Le père Griffet, dans son *Histoire de Louis XIII* (t. III, p. 174), fait mention de cette lettre du ms. de Colbert n° 46, et il la date du 29 juillet; ce n'est qu'une erreur de chiffre; mais une faute plus grave, c'est que, dans la courte analyse qu'il donne de cette lettre, l'historien, qui sans doute ne l'avait pas sous les yeux, en change le sens : « Richelieu se contenta, dit-il, de mander à ma-

dame de Chevreuse qu'elle ne pouvoit revenir en France sans prendre auparavant des lettres d'abolition. » La lettre porte, au contraire, que le roi « donne l'abolition » et « envoie toutes les seuretés que madame de Chevreuse a désirées. » Les lettres d'abolition ont même été rédigées, et nous en avons vu le projet aux arch. des Aff. étr. (France, 1638, de janvier en juillet, f° 430.) La date de juillet manque de quantité, mais le nom de la ville (Amiens), le donne à peu près; Richelieu y arriva le 21 juillet au soir, et en repartit le 26, il se pourrait donc que ce projet eût été écrit le même jour que la présente lettre. Quoi qu'il en soit, madame de Chevreuse ne se tint ni satisfaite, ni rassurée; nous ne voulons pas dire que sa défiance fût mal fon-

royaume, il m'a commandé de vous mander qu'il vous en donne de bon cœur l'abolition, comme il eust fait de toute autre chose que vous eussiez tesmoigné avoir sur vostre conscience. Quand le s^r de Boispilé vous alla trouver, je luy dis ce que j'estimois pour vostre service et pour vostre seureté, qui consistoit, à mon avis, à ne tenir rien de caché, ce à quoy j'estimois que vous vous deussiez porter d'autant plus facilement que l'expérience vous a fait cognoistre, par ce qui s'est passé au fait de M^r de Chasteauneuf, qu'en ce qui vous intéresse, ce dont vos amis ont la preuve en main est plus secret que s'ils ne l'avoient point. Je vous puis bien assurer que je n'ay jamais eu moins d'intention de vous servir aux occasions pressentes qu'en celle-là; et que tant s'en faut qu'on ayt voulu vous faire avouer une chose qu'on ne sceust pas, [qu']on voudroit ne sçavoir pas ce qu'on sçait pour ne vous obliger à le dire. Tant y a qu'on vous envoie les seuretés que vous avés désirées; que si vous en avés besoin de plus grandes, je vous y serviray volontiers, comme je vous l'ay desjà mandé; vous assurant que je seray tousjours¹...

dée; ses liaisons constantes avec les ennemis de la France devaient lui inspirer de trop légitimes inquiétudes, et nous comprenons qu'elle sentit le besoin de bien prendre ses sûretés; nous voulons seulement maintenir les termes de la lettre de Richelieu.

¹ Il n'est pas douteux que la conduite de madame de Chevreuse en Angleterre ne fût observée par les agents français que Richelieu pouvait avoir en cette cour, et la légèreté naturelle à cette dame a dû lui inspirer au moins des paroles indiscrettes. L'ambassadeur Bellièvre se borne à rapporter ce qu'il entendait dire, sans passion contre madame de Chevreuse, sans complaisance pour le cardinal. Le 22 juillet il écrit à Chavigni : « Madame de Chevreuse tesmoigne estre bien aise du mau-

vais succès des armes du roy et elle publie des relations toutes contraires à la vérité... Si l'Espagne traite, il faut que ce soit par madame de Chevreuse, car le résident voit fort peu le roy d'Angleterre et ses ministres.— Elle reçoit des lettres de France dans les paquets du père Philippe de l'Oratoire, confesseur de la reyne. » — Le 29 juillet Bellièvre écrit qu'on lui a affirmé que madame de Chevreuse ne traite pas de politique avec l'Espagne. Elle dit qu'elle est résolue de témoigner respect et obéissance aux commandements du cardinal. (Arch. des Aff. étrang. Angleterre, t. 48, f^o 163, 164.) Mais Richelieu s'en rapportait plutôt, sur ce sujet, à ses agents secrets qu'à l'ambassadeur, auquel sa position interdisait toute relation avec l'intrigante duchesse.

XLVI.

Dépôt de la guerre, t. 48, pièce 89°. —

Original devenu minute, le cardinal ayant fait quelque corrections¹.

[LETTRE DU ROI

AUX MARÉCHAUX DE LA FORCE ET DE CHÂTILLON².]

Mes cousins, ayant sceu que vous aviés laissé prendre le logement de Feuguenberghe que vous m'aviés mandé que vous prendriés, j'ay jugé que les ennemis estant entre vous et Hedin, et par conséquent entre l'armée que commande mon cousin le mareschal de Brézé et vous, je debvois luy faire changer sa marche, parce qu'il n'est pas assez fort pour faire teste aux ennemis luy seul. C'est pourquoy je l'ay faict avancer droit à [Monstreuil,] afin qu'il soit en lieu où l'on ne puisse empescher la jonction des troupes [que je vous ay mandé] que mon cousin le mareschal de Chastillon y debvoit joindre. [Cela fait, ma pensée n'est pas de confondre toutes mes trois armées en une, mais bien de les mettre en deux puissans corps, qui se donnent la main l'un à l'autre, et n'ayant eu autre fin que de] pousser les ennemis et les chercher en tous lieux où l'on pourra raisonnablement les combattre, ne voyant pas qu'il y ayt lieu de se promettre un avantage par aucun siège qui puisse esgaler celui d'un combat raisonnablement entrepris [³après le succès duquel il me sera libre de faire entreprendre ce que j'estimeray plus à propos]. Je désire donc que vous vous proposiés ce but, et tachiés, par tous moyens, d'y parvenir. Mon cousin le mareschal de Brézé arrivera à Montreuil mercredy 28^e de ce mois.

Et afin de vous faire encores mieux comprendre mes intentions,

¹ La première minute, de la main de de Noyers, est cotée pièce 90°. Le cardinal, qui paraît l'avoir dictée, y a ajouté plusieurs choses de sa main; nous enfermons ces corrections entre crochets.

² Il n'y a point de suscription, mais elle est indiquée par la lettre même.

³ Ceci a été ajouté par le cardinal sur l'expédition signée du roi; les autres passages de sa main étaient écrits sur la minute.

j'envoye mon cousin le s^r de Melleray, grand maistre de l'artillerie de France, qui en est particulièrement instruit, pour en conférer avec vous, désirant que vous luy donniés créance comme vous feriés à moy-mesme. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, mes cousins, en sa sainte et digne garde. Escrit à Amiens, ce 24^e juillet 1638¹.

LOUIS.

SUBLET.

XLVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 306. —
 Mise au net, devenue minute, à cause de divers changements.

MÉMOIRE POUR MADAME DE LANSSAC.

Du 25^e juillet 1638.

Madame de Lanssac sçaura que le roy escrit à la reyne pour luy faire sçavoir le choix qu'il a faict de sa personne pour estre gouvernante de l'enfant qu'il plaira à Dieu luy donner, et luy envoie les expéditions de cette charge, afin qu'elle les deslivre elle-mesme à madame de Lanssac, qu'elle enverra quérir pour cet effect.

Lorsque la reyne enverra quérir³ madame de Lanssac, si Sa Majesté luy demande si elle ne sçavoit rien de l'honneur qu'il plaist au roy luy faire, elle luy dira ingénument que le bruit luy avoit appris⁴

¹ Le 28 le roi leur adressait une autre lettre contre-signée aussi Sublet, où il disait : « Voyant que de tous costés les ennemis sont devenus plus insolens depuis ce qui s'est passé à S^t-Omer... si vous rencontrés des paysans dans les forts qui tiennent contre apparence de raison, je veux que vous les chastiez selon que leur témérité méritera, et au surplus fassiez tout le dégast et dommage que vous verrez possible dans le pays ennemi, à la réserve des lieux saints. » (*Mém. de La Force*, III, 451.)

² Cherré, qui a noté au dos de la minute

la suscription et la date, a écrit très-nettement « du 25 ; » mais celui qui a inscrit une date en tête, pour le classement, a mis 15, et la pièce se trouve ainsi faussement classée au 15. — La copie de la provision de madame de Lansac est au folio 409; elle est aussi datée du 25, et d'Amiens; le roi ni le cardinal n'étaient à Amiens le 15.

³ « La reyne enverra quérir, » de la main de Richelieu.

⁴ « Le bruit luy avoit appris. » Il y avait, « elle savoit; » cette correction en surcharge est de la main de Richelieu; remarquons

qu'on l'avoit mise sur le roolle ¹ de celles qui ont esté proposées au roy pour cette charge ², que cela l'avoit empeschée de visiter et rendre ses devoirs à la reyne de crainte ³ que son visage fust importun pendant que cette affaire estoit sur le tapis.

Ensuite de cela il est à propos qu'elle dist doucement à l'oreille de la reyne qu'on luy a rapporté que ⁴ sa personne n'estoit pas trop agréable à Sa Majesté pour cela, mais qu'elle espéroit de s'y conduire de telle sorte que Sa Majesté en auroit toute sorte de satisfaction et de contentement. Qu'elle la suplioit de suspendre le jugement qu'elle peut faire d'elle jusques à ce qu'elle ayt veu la façon avec laquelle elle se comportera envers Sa Majesté, espérant que Dieu luy fera la grace de ne rien faire qui desplaisé à la reyne, ny qui luy donne sujet de ⁵ mauvaise satisfaction. Et que, comme il ne luy pouvoit jamais arriver un plus grand honneur, elle n'oubliera rien pour s'en

qu'il ne se sert pas de la locution vulgaire, « le bruit public. » Ce mémoire, écrit pour une circonstance délicate, a été de sa part l'objet d'une attention particulière; il en a pesé chaque mot. Après l'avoir fait mettre au net par Cherré, il l'a corrigé de sa propre main, et il a dicté des changements qu'indique, mieux encore que les surcharges, la différence des deux écritures de Cherré, l'une très-soignée dans la mise au net, l'autre très-expédiée pour les corrections. Nous notons exactement les suppressions ainsi que les additions; les unes et les autres nous révèlent le soin minutieux que Richelieu a voulu mettre ici dans le choix de ses expressions.

¹ En marge de ce paragraphe se trouvent quelques lignes qui expriment toujours la pensée de répondre à un interrogatoire, mais aucune marque n'indique qu'elles dussent être ajoutées au texte, ou y remplacer quelque phrase; nous les conservons ici : « M^r le cardinal ne vous en

a-t-il rien fait sçavoir ? Madame, il y a plus de trois mois que je ne l'ay veu; dernièrement madame d'Esguillon me dist qu'on me mettoit sur le bureau comme les autres, et qu'elle croyoit peut estre que j'y aurois bonne part. » Cette addition est de l'écriture courue de Cherré.

² Il y avait ici, dans le premier projet, « et que S. M. ne l'avoit pas eu désagréable. » Cela a été barré.

³ Dans le premier projet, « qu'on ne s'imaginast qu'elle briguoit et poursuivoit la dicte charge; » barré aussi et remplacé par la phrase qui termine le paragraphe, ajoutée de l'écriture rapide de Cherré.

⁴ « S. M. avoit tesmoigné n'avoir pas d'agrément pour sa personne en cette charge, mais qu'elle espéroit, etc. » Richelieu a fait biffer cette phrase du premier projet, et mettre à la place : « sa personne, etc. »

⁵ « Désirer une autre personne en sa place. » Première leçon barrée; on y a substitué les deux mots qu'on voit ici.

rendre digne et pour faire cognoistre à la reyne l'extresme passion qu'elle a de luy rendre ses très humbles services.

¹ Madame de Lanssac fera force civilités à madame de Hautefort, madame de La Flotte et autres personnes de chez la reyne, le tout avec sa modestie ordinaire, afin qu'on ne puisse faire appréhender à Sa Majesté l'humeur de madame de Lanssac, qu'on a représenté hautaine.

XLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 434. — Minute².

A M. LE GRAS³.

[25] juillet 1638.

Monsieur,

Le roy envoie un gentilhomme exprès à la reyne, avec une lettre de sa part, pour l'informer du choix qu'il a fait de madame de Lanssac pour estre gouvernante de l'enfant qu'il plaira à Dieu luy donner;

¹ Le mémoire finissait ici; ce dernier paragraphe est une addition de l'écriture très-rapide de Cherré.

² Cette minute étant de la main d'un secrétaire de Chavigni, on peut se demander si la lettre est réellement du cardinal, et le mot Monsieur, mis en vedette, pourrait faire douter; mais il n'y a pas d'étiquette dans un brouillon. La lettre serait même signée par Chavigni qu'elle pourrait encore être du cardinal; nous avons montré plus d'une fois qu'il faisait signer ses propres lettres par quelque secrétaire d'État, et dans cette circonstance il aurait pu vouloir prendre cette précaution. Quoi qu'il en soit, le ton de la lettre est évidemment le sien et non d'un autre. — Une note de la main de Chavigni, qui se trouve au folio suivant (435), indique la matière de cette lettre, écrite par ordre du roi, ainsi que la matière de deux au-

tres missives : l'une adressée à M. de La Ville-aux-Clercs, afin qu'il expédie les lettres de gouvernante à M^{me} de Lanssac; l'autre, du roi à la reine, ainsi conçue: « J'ay commandé au Gras de vous dire le choix que j'ay fait de madame de Lanssac pour estre gouvernante de l'enfant qu'il plaira à Dieu nous donner. J'ay voulu qu'elle receust les expéditions de vostre main; je ne doute point qu'elle ne s'y conduise en sorte que vous en aurés autant de satisfaction que moy. » On voit que toute cette affaire a été traitée dans le cabinet du cardinal; tout y est prévu et combiné comme s'il se fût agi de la plus importante affaire politique.

³ Ce nom est écrit à la marge de la minute. Le quantième manque; mais la lettre a dû être faite le jour où M^{me} de Lanssac a été nommée.

et moy j'ay eu commandement de Sa Majesté de vous adresser celle qu'elle escrit à madame de Lanssac, afin que vous la présentés à la reyne; et que vous luy disiés que l'intention du roy est qu'elle l'envoie quérir et qu'elle luy donne elle-mesme la dicté lettre, voulant qu'elle reçoive cette grace de ses propres mains.

Le roy commande aussy à M^r de La Ville-aux-Clercs de luy porter les instructions de gouvernante, afin qu'elle les reçoive pareillement de S. M.

Je ne doute pas que la reyne ne considère cette civilité que le roy luy faict comme elle doit, et que, quelque dégoust qu'elle ayt tesmoigné avoir de madame de Lanssac, elle ne luy face bonne chère. Ce sera à vous à mesnager cette entreveue et faire en sorte que les choses se passent au contentement de Leurs Majestés. Mais s'il arriroit que la reyne, ce que je ne puis croire, ne voulust pas donner elle-mesme les dictes lettres à madame de Lanssac, vous luy ferés cognoistre, s'il vous plaist, par les raisons que vous sçaurés bien luy représenter, le tort qu'elle auroit d'en user ainsy, et, si elle persiste, vous remettés les lettres entre les mains de M. de La Ville-aux-Clercs afin qu'il les baille à madame de Lanssac, avec ses expéditions.

Le gentilhomme du roy partira demain au soir, et pourra estre mardy à S^t-Germain. Vous aurés agréable, s'il vous plaist, de vous y trouver en mesme temps, afin que toutes choses soient bien ajustées.

L'apréhension que j'ay que la reyne ne face en cette occasion quelque chose qui soit désagréable au roy me faict dire encore une fois que vous devés faire tout ce qui deppendra de vous pour l'empescher de prendre une mauvaise résolution. La mienne sera tousjours de demeurer,

Monsieur...

Voici la lettre du roi, dont la minute, de la main de Chavigni, se trouve au folio 435 du même manuscrit; cette minute n'a point de quantième; mais elle doit être du même jour que la lettre au s^r Le Gras :

Madame de Lanssac, Les bonnes qualités qui sont en vous et vostre

bonne conduite m'ont fait jeter les yeux sur vostre personne pour vous donner le soin de l'éducation de l'enfant qu'il plaira à Dieu me donner. Pour cet effect je vous fais cette lettre à ce que vous vous disposiés à la charge de gouvernante que je vous en donne; je m'asseure que vous vous en acquiterés sy bien que j'auray satisfaction entière de mon choix ¹.

XLIX.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 477 v°. — Copie ².

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE.

27 juillet 1638.

Monseigneur,

Je suis ravi quand je pense au dessein que vous mandés avoir au cas que vous puissiez estre renforcé de 6,000 hommes de pied, bien que ce renfort ne soit pas aisé de nostre part, et que je le tienne impossible de celle de Madame. Je crois cependant qu'en y faisant tout ce que nous pourrons, vous le pourrés recevoir.

Pour cet effect, outre trois régimens de vostre armée que nous présumons ne vous estre pas encore arrivés, nous vous en envoie-rons trois nouveaux, sçavoir ceux de Roussillon; Kelus et de Mirepoix.

Nous envoyons en outre trois ordinaires du roy à M^{rs} d'Alincourt, comte de Sault et de Polignac en Auvergne, avec argent pour lever chacun 2,000 hommes. Quelques Italiens, Montferrins ou autres que vous pussiés lever sur les lieux, nous serons tenus de les payer.

Ainsy je croy que, s'il n'y a bien du malheur, vous aurés du secours de Madame ou du nostre, au moins les 6,000 hommes. Toute

¹ La reine, dans la pensée que son enfant serait confié à M^{me} de Lansac, se vit forcée de lui faire bon accueil; mais le cardinal, qui affecta de s'en réjouir (voy. aux analyses, à la date du 3 août), ne

pouvait pas croire que ce bon accueil fût sincère.

² Cette copie a été faite sur l'original. (Voy. la note de la page 49 ci-dessus.)

mon appréhension est que ce secours n'arrive pas à temps, ou arrive sy mal à propos, l'un après l'autre, que vous n'en puissiés faire l'effect que vous désirés.

Quant à l'esquipage d'artillerie qu'il nous est du tout impossible de renforcer de France, M^r l'ambassadeur de Savoie ne nous a pas plus tost proposé qu'on pourroit avoir des chevaux à Genève, que nous avons envoyé un commissaire et de l'argent pour en lever 200. Si tous nos souhaits ont lieu vous serés secouru comme vous le désirés, et ferés les effects que vous proposés.

Mais comme nous ne serons pas coupables si nos bonnes intentions n'ont pas lieu, vous ne serés pas blasmable si vos desseins ne peuvent réussir.

Nous n'oublierons rien ny les uns ny les autres de ce qui se pourra faire à l'avantage du service du roy. A ce propos je ne puis que je ne vous die que M^r d'Hémery. escrit de deçà des lettres qu'on ne peut comprendre. Il mande qu'il n'a touché que 600,000 livres de cette année, et que les lettres de change ne sont pas acceptées; et, contre son dire, M^r de Noyers soutient l'acceptation des lettres estre faicte, et les trésoriers de l'extraordinaire des guerres produisent pour 1,900,000 livres de deniers fournis pour l'Italie, et se soumettant à la perte de la vie s'ils ne disent vray.

Je vous supplie, Monseigneur, de faire travailler soigneusement à Casal. J'ay envoyé de mes deniers l'argent qu'on a demandé pour cet effect, avec ordre de n'en souffrir point le divertissement. Si vous joignés vos ordres à ceux qu'on a envoyés de deçà, je m'asseure qu'on verra l'effect d'une chose dont il y a longtemps qu'on parle sans effect. Quoy qui arrive, je suis et je seray tousjours,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Airene¹, ce 27 juillet 1638.

¹ Airaines, bourg de Picardie entre Amiens et Abbeville.

L.

Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 92. — Original.
Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 4. — Original¹.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

Monseigneur,

Le roy désirant un secours, non de la bourse de Vostre Altesse mais de son pouvoir et de son autorité, je prends la plume pour la supplier de les vouloir employer de telle sorte que Sa Majesté puisse recevoir, dans la fin de ce mois, l'effect qu'elle désire; ce qui sera bien aisé à Vostre Altesse, employant des personnes entendues et affectionnées pour luy faire lever deux mil hommes dans l'estendue de ses gouvernemens. Ce secours est de telle importance pour faire que les armées du roy, qui sont en très-bon estat, ne diminuent en septembre, qui est le meilleur temps de faire la guerre, que je supplie Vostre Altesse d'y apporter tout ce qui deppendra de sa puissance; et de me faire l'honneur de croire que je suis et seray toute ma vie, autant qu'on le peut estre,

Monseigneur,

Son très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce 2^e aoust 1638.

¹ Ces deux originaux, tous deux signés du cardinal, ne diffèrent entre eux que par quelques mots qu'il n'est pas nécessaire de

noter. C'est celui de la collection Baluze qui a été envoyé.

LI.

Archives de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 81, pièce 80^e. — Minute.

A M. LE PRINCE¹.

Du 3 aoust 1638.

Faut escrire à M^r le Prince que les ennemis ont traité de deçà avec tant de rigueur, d'injustice et impiété, que Manicamp, qui estoit au siège de S^t-Omer sans le consentement du roy, ayant capitulé dans un fort où il s'estoit jeté, [à condition] qu'on le remèneroit luy et ses compagnons dans une place frontière de S. M. sans dire quelle, le prince Thomas et Piccolomini le firent mener à Metz, au lieu de l'amener à Amiens ou S^t-Quentin, comme il pensoit; qu'on les fist conduire en ce chemin par des Croates, qu'il y en a desjà la plus grande partie de perdus, ou de misère ou par la malice des paysans, qui les assomment.

S. M. voudroit bien en prendre revanche, et partant dépesche à M^r le Prince afin de l'avertir que, si la capitulation de Fontarabie n'est point encore faicte, il tasche de la faire en sorte, s'il peut, qu'il soit seulement dict que ceux qui sortiront seront menés en une des places frontières du roy d'Espagne, ou en une des places frontières d'Espagne.

Si on y peut couler le premier, sans manquer à sa parole on les pourra faire conduire dans le Luxembourg, qui est le mesme lieu où ils mènent Manicamp. Si on n'y met que le second, on les pourra mener à Perpignan, et par là chercher à débaucher les Irlandois de façon à débaucher les autres ainsy qu'ils font.

¹ Le secrétaire qui a mis au dos le nom et la date a écrit « par Saladin; » c'est le nom d'un des courriers dont se servait ordinairement le cardinal.

LII.

Archives de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 84 et 85, pièces 81 et 86. —
Minute de la main de de Noyers.

3 aoust.

A M. le Prince en conformité de ce que dessus¹, pour ce qui est de prendre St-Sébastien, chose du tout nécessaire et qui s'exécute maintenant que M^r de Bordeaux est arrivé.

Que la pensée du roy n'est point que M. le Prince aille jusques là; mais qu'il peut faire exécuter ce dessein par M^r de La Valette, M^r de La Force, d'Espanan, et M^r de Bordeaux, pour la mer; et que, s'il voit que la mauvaise intelligence qui est entre M^r de Bordeaux et M^r de La Valette, peut troubler ce dessein, ce qui est à craindre, en ce cas il suffiroit d'y envoyer M^r le M. de La Force, le s^r d'Espanan et autres officiers qu'il estimera à propos, comme les s^{rs} duc de St-Simon pour la cavalerie et M^r de Gesvres.

Que S. M. estime que M^r de Grammont peut se pourvoir de la frontière de ce qu'il faudra. M. le Prince pourroit cependant utilement faire un voyage dans la province de Guienne, pour donner les ordres aux recrues de cette armée, et pour sa subsistance.

Qu'il y a icy un homme fort pratique d'Espagne qui dict que si, ayant pris St-Sébastien, on ferme 2 passages qui sont dans les montagnes, les Espagnols ne scauroient plus venir secourir sa conquête.

Que je m'asseure qu'il n'oubliera rien pour la conserver, y allant beaucoup de sa réputation, de sa gloire et de son utilité, que ses amis et ses serviteurs procureront tousjours très volontiers; que je le prie donc de considérer que la prise de St-Sébastien est du tout nécessaire.

Je suis bien fasché que les officiers de l'artillerie ne vous servent

¹ Cette minute est écrite sur la même page, immédiatement après la minute de la lettre du cardinal à M. le Prince, en

date du même jour. C'est Cherré qui a mis la date en tête.

à votre mode ; mais l'on n'a peu faire autre chose que de vous donner les munitions que vous aviez demandées et les officiers de la province, et un gentilhomme du Grand Maistre pour les faire marcher.

Tout ce que vous pairés de votre argent je m'oblige à vous le faire rendre.

LIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 31. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

D'Abbeville, ce 10^e aoust 1638.

J'ay esté bien aise de voir par vostre lettre ce qui s'est passé à Saint-Germain au choix des norices¹ et le bon traitement que madame de Lanssac reçoit de la reyne². J'espère que leurs Majestés recevront toute sorte de contentement de sa conduite et de ses services.

Je suis bien fasché de vostre indisposition, je souhaite que vous

¹ Cependant ces nourrices réussirent fort mal ; le 18 décembre Chavigni écrivait au maréchal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome : « On a fait courrir de mauvais bruits de la santé du dauphin, mais vous ne vous en devez pas mettre en peine ; on a seulement été obligé de lui changer depuis peu trois nourrices parce qu'il est de si grande vie qu'il les tarit toutes. » Et six jours après, le 24, il écrivait de nouveau à l'ambassadeur : « Il a falu que le dauphin change de huit ou dix nourrices ; mais il en a à cette heure une très-bonne. » (Arch. des Aff. étr. Rome, t. 64, f^o 226 et 265.)

² Richelieu fait certainement semblant de se tromper ; il savait fort bien que les personnes qui avaient sa confiance ne pouvaient avoir celle de la reine, qui ne les voyait autour d'elle que comme des surveillants incommodés. La manière dont on lui avait imposé, quelques jours auparavant (voy. au 25 juillet), la gouvernante de l'enfant qu'elle allait mettre au monde n'était pas faite pour diminuer chez elle ce sentiment de répulsion. Et, quoique madame de Lanssac fût une des femmes les plus honorables de la cour, elle ne pouvait pas être bien accueillie par la reine.

en soyés bientost deslivré et que vous ayés autant de santé que j'en désire pour moy-mesme. Je vous prie d'en avoir un soin particulier. M. de Chavigni vous escrivant ce qui se passe en ces quartiers il ne me reste qu'à vous tesmoigner la joye que j'ay de ce que M^r le général des gallères s'est enfin résolu d'aller à la mer, et faire ce qu'il doit; et de ce qu'il a envoyé la ratification comme on la pouvoit désirer.

J'ay bruslé les papiers que vous m'avés envoyez qui faisoient mention de cette affaire.

Asseurés-vous que je seray toute ma vie ce que je vous ay esté par le passé.

LIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 37 v°. — Copie.

A M. DE BRÉZÉ¹.

D'Abbeville, ce 11 aoust 1638.

Mon frère, Une lettre m'apprend vostre peu de santé, vostre peu de bien, et la résolution que vous avés prise.

Le premier dэфaut dépend de vostre constitution naturelle et des excès que la passion de la chasse vous a faict faire en vostre jeunesse.

¹ Au commencement de la campagne de 1638, le cardinal avait fait mettre sur pied, du côté des Pays-Bas, trois armées, commandées l'une par le maréchal de La Force, l'autre par le maréchal de Châtillon et la troisième par le maréchal de Brézé. Celui-ci, qui avait la prétention de commander seul, se plaignit. Le cardinal n'avait pas assez de confiance en la capacité de son beau-frère pour admettre sa prétention et n'eut aucun égard à ses plaintes. Le père Griffet (*Histoire de Louis XIII*, in-4°, t. III, p. 129) fait en-

tendre que le maréchal de Brézé abandonna son armée sans prévenir ni le roi, ni le cardinal. Cette lettre montre que l'historien était mal informé, et que Brézé ne partit qu'après divers pourparlers, dont le résultat fut un congé, qu'on lui annonce ici. Cette lettre du cardinal est la réponse à une missive de Brézé, dont nous donnons l'extrait, parce qu'elle rectifie l'histoire du père Griffet, et aussi parce qu'elle est nécessaire pour faire bien comprendre la lettre du cardinal. Nous l'avons trouvée en copie dans le manuscrit des Affaires étran-

Le second doit estre attribué au mauvais mesnage de vostre maison, ou aux despences que vos prédécesseurs ont faictes, servant les roys.

Pour ce qui est de vostre résolution, vostre seule humeur en est cause.

Comme je ne puis estre responsable du premier de vos maux puisque j'en ay ma part moy-mesme, et qu'il n'y a que Dieu qui donne la santé, vous ne devriés pas, ce me semble, me reprocher le second, veu les grands biens que je vous ay faicts, ou que vous avés receuz, par mon moyen, de la grace du roy; et le mauvais estat au quel estoient vos affaires lorsque vous estes entré en mon alliance avec les beaux tiltres dont vous me parlés, mais sy peu de bien qu'entre ce dont vous jouissés et ce que vous aviés lors il y a différence de beaucoup à rien.

Quant à vostre résolution, il me semble que vous me devés bien ce respect de ne la prendre pas sans m'en donner part. Le roy m'a faict l'honneur de me dire qu'il avoit dict au s^r Sanguin que, si vous estiés malade comme vous me le représentés, il seroit plus tost d'avis que

gères, écrite sur la même feuille que la copie de la lettre du cardinal, folio 37; elle est datée de Vezelay, 2 août. M. de Brézé parle de ses maux qui l'empêchent de marcher et de se tenir à cheval. « Pour ce qui est de la résolution que j'ay prise avec Sanguin (voy. t. II, p. 580), elle est conforme à celles que j'ay tousjours eues d'obéir aux volontez du roy, qui ne m'ont jamais paru dissemblables de celles de Vostre Éminence. Sanguin me vint dire de la part de Sa Majesté qu'elle estoit d'avis que je me retirasse. Ainsy nomma il la parole qu'il m'aporta; mais moy qui sçay bien que les conseilz de Sa Majesté sont des commandemens luy respondis que j'estois prest d'obéir; que toutesfois ce seroit à très grand regret, si je me pouvois repro-

cher quelque chose à moy-mesme qui fust capable de faire rougir un homme de bien et d'honneur; mais puisque ma conscience ne me refusoit pas la satisfaction que je ne pouvois avoir d'ailleurs, que je ne demandois point d'autre grace que celle-là d'avoir le plus promptement que faire ce pourroit un ordre de m'en aller, puis que je ne pouvois plus demeurer où j'estois avec honneur et contentement; et c'est encore ce que je demande à Vostre Éminence, si ce n'est qu'elle me veuille condamner à mourir de langueur pour estre né avec peu de bonne fortune. » — M. de Brézé se plaint ensuite des « mauvais contes » qu'on a faits de lui au roi, et de ce qu'après vingt ans de services il est encore sujet aux caloinnies.

vous allassiés aux bains pourveoir à vostre santé, que de vous embarquer au reste de la campagne, qui requéroit autant de force de corps comme vous en avés de cœur.

Je veoy bien que vous avés esté bien aise de prendre la consultation d'un maistre pour un commandement qu'il vous eust aussy bien fait absolu s'il l'eust voulu faire, comme il n'a eu autre dessein que de s'enquérir de vostre santé, et consentir que vous y pourveussiés si vous le jugiés à propos.

En quittant ces quartiers vous aurés voulu quitter mon amitié. Je consens, quoyque mal volontiers, à la rupture que vous faictes avec moy, et sans me repentir des biens que vous ne reconnoissés pas, et dont vous jouissés. Bien que je ne veuille plus avoir de commerce avec vos inégalités et vos boutades, je vous assure que je seray toujours, mon frère,

Vostre très affectionné frère et serviteur.

M^r de Chavigny vous porte la permission que vous désirés¹.

¹ Montglat, dans ses *Mémoires* (I, 203), touche cette affaire en quelques mots qui donnent une pauvre idée du maréchal de Brézé. Le cardinal n'était pas heureux en parenté. « L'armée du mareschal de Brézé, dit Montglat, s'estoit assemblée en Champagne, et s'estoit avancée vers l'Artois; mais, après la prise de Renti*, ce mareschal s'ennuyant du comandement de l'armée, et pressé du désir de retourner en sa maison de Milly en Anjou, pour y manger des melons, dont la saison se passoit, manda au cardinal, son beau-frère, que s'il ne lui faisoit envoyer son congé par le roi, il le prendroit et laisseroit l'armée. Le cardinal fut fort fâché de cette boutade, et connaissant le caprice de son

esprit, il cacha au roi cette mauvaise humeur, et lui envoya son congé sous prétexte de maladie. Il enrageoit néanmoins de voir l'extravagance de son beau-frère, qui n'avoit aucune complaisance pour lui, et recevoit, comme malgré lui, les honneurs qu'il lui procuroit, n'ayant autre ambition que de demeurer chez lui pour chasser et persécuter la noblesse sur la chasse, mesme les plus grands, se fiant sur son autorité. Quoi qu'il fust fort outré de ce bizarre procédé, il se consola d'un autre costé sur ce qu'il estoit difficile qu'il ne mist en sa place quelqu'un qui ne fust plus capable que lui. Du Hallier fut choisi pour cet emploi. »

* La mémoire de Montglat n'est pas ici parfaitement fidèle; Renti fut pris le 10 août, et Brézé n'avait

pas attendu cela pour montrer sa mauvaise humeur et demander à s'en retourner chez lui.

LV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 39. —
Minute de la main de Cherré.

A M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL.

Du 13 août 1638.

Monsieur, Je vous ay escrit ce que j'ay pensé estre du bien de vostre famille, sans autre motif que celuy que vous pourriés vous-mesme prendre en l'affaire¹ dont il s'agit.

Pour vous le tesmoigner je vous en prie encore de si bien² penser à la conduite que vous y voudrés tenir que vous n'ayés pas lieu de vous en repentir. Quelque résolution que vous y preniés, je me tiendray obligé de la façon avec laquelle vous avés receu l'avis que je vous ay donné, et, après avoir faict une seconde réflexion, si vous persistés au conseil que vous avés pris avec vous-mesme, vos amis feront tout ce que vous pourrés désirer d'eux pour vous faire avoir le contentement que vous pouvés en attendre; ce pendant je vous supplie de croire³...

¹ C'était une querelle qui avait été jusqu'aux voies de fait entre M. de Champlatreux, fils du procureur général, et le fils de M. de Nouveau, intendant général des postes. (Voy. aux analyses, à la date du 5 août.)

² « Encore de si bien, » de la main de Richelieu.

³ Au folio 40 se trouve l'original de la lettre du procureur général, à laquelle celle-ci répond : « Monseigneur, je conserveray tousjours celle qu'il a pleu à Vostre Éminence de m'escire, le 5 de ce mois, come une preuve très assurée de la cordiale affection qu'il luy plaist d'avoir pour une petite famille toute desdiée

à son service. Les sentimens qui y sont exprimez de l'accident arrivé à l'un de mes enfans ne me laissent point d'assez dignes parolles pour luy en rendre les actions de graces. Les conseilz des quels il luy plaist m'honorer me sont des commandemens si précis que ma plus grande gloire est en l'obéissance. Il me suffit que Vostre Éminence aye voulu voir la vérité de ce qui s'est passé, par l'escrit que je luy ay cydevant envoyé. Il ne me resteroit qu'un souhait, que le filz de M^r de Nouveau feust encore plus coupable pour tesmoigner à Vostre Éminence plus de respect et de soubmission. L'image des signalées obligations que je luy ay est si

LVI.

Archives de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 115, pièce 90. —
Minute de la main de Cherré.

M. LE PRINCE.

Du 16^e aoust 1638.

Monsieur, Je ne
doute point que vous n'ayés maintenant pris Fontarabie, ensuite de
quoy il faut penser aux choses qui le peuvent bien conserver, non
seulement en réparant le dommage que vous y avés fait en le pre-
nant, et en y faisant des dehors, mais en outre en taschant de s'as-
surer des lieux circonvoisins.

Je sçay bien qu'il est aisé de se proposer de beaux desseins, et
difficile à les faire.

Aussy ne prétends-je autre chose que vous faire des ouvertures des-
quelles vous jugerés, sur les lieux, ce qui sera possible ou ne le sera
pas.

Si vous avés consumé vos munitions, M^r de Bordeaux en enverra
querir de nouvelles à Brouage.

Si vous n'avés pas de blés la province en est pleine, et sur vostre
crédit vous en pourrés tirer.

Si vous manqués de gens³

Enfin quelqu'argent qu'il vous faille j'en fais ma propre dette, et

vivement emprainte en l'ame de mes en-
fans come en la mienne, et la puissance
que Vostre Éminence a sur tous est si
absolue qu'après la lecture de celle de
laquelle elle m'a honoré, les mouve-
mens des esprits des uns et des aultres
ont esté tout à l'instant changez... Les
poursuittes en justice cesseront et toute
autre recherche de nostre part. Et je seray
assez heureux s'il plaist à Vostre Émi-

nence se souvenir que je suis et seray toute
ma vie, etc.»

¹ La date est surchargée; on pourrait
lire 18.

² Ici il y a un blanc d'une demi-page
environ.

³ La phrase est restée suspendue. Ri-
chelieu, en dictant cette lettre, se ména-
geait le moyen d'y faire des additions, mais
je n'ai pas trouvé la pièce complète.

l'enverrai à La Rochelle¹; pourveu que vous veuilliés et puissiés entreprendre quelque chose d'important, comme seroit Saint-Sébastien.

Au nom de Dieu, Mons^r, assurez sy bien vostre conquête qu'on ne nous la puisse jamais oster par force, afin qu'ainsy que la prise de Fontarabie vous est due², l'honneur de la conservation vous le soit aussy.

Je suis bien aise que vous ayés remis à M^r de Bordeaux³

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, quel avantage ce vous seroit si vous pouviés prendre Saint-Sébastien et avoir conquis toute une petite province, lorsque de beaucoup d'autres côtés les grands projets de la France ont manqué.

Je vous assure que je le désire passionnément non seulement pour le service du roy et ma satisfaction particulière, mais en outre pour vostre réputation, vostre gloire et vostre avantage.

LVII.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 264/37, fol. 165. — Original.
Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 46. —
Mise au net, de la main de Cherré,
devenue minute après avoir subi divers changements.

A M. DE BELLIÈVRE⁴.

[16 août 1638.]

Monsieur, bien que MM^{rs} de Chavigny et de Noyers vous aient escrit⁵ amplement sur le sujet de la levée que le roy désire faire

¹ Mot à peine lisible.

² Richelieu parle comme si Fontarabie étoit déjà prise, tant il se croyait assuré de cette conquête; on sait que l'entreprise échoua, et l'on comprend l'irritation extrême que dut lui causer ce mécompte.

³ Autre phrase non achevée. Cette minute est la réponse à une lettre de M. le Prince, dans laquelle celui-ci disoit au cardinal: « J'ay mis ès mains de M. de Bour-

deaux tous les canons de fer et de fonte, tous les voiles, cordages, ancres, vaisseaux, goudron et autres choses servant à la marine et à la guerre, pris au Passage, et ce par inventaire, etc. » (Lettre du 17 août, p. 103, pièce 85, ms. cité aux sources.)

⁴ Nous trouvons ce nom au dos de la lettre, qui manque de suscription.

⁵ « Aient escrit, » de la main de Richelieu.

faire en Escosse, de quelques¹ régimens pour le printemps prochain, je ne laissè pas de prendre la plume pour vous conjurer, en mon particulier, de vous employer avec telle adresse² auprès du roy et de la reyne de la Grande-Bretagne que S. M. obtienne ce qu'elle désire en ce point³.

Vous sçavés diverses personnes de qualité d'Escosse qui demandent à faire des levées⁴ pour venir en France. Ce sera à vous, au cas que vous obteniés ce qu'on désire, de choisir celuy ou ceux qui seront les meilleurs.

Il importe, ce me semble, au roy d'Angleterre de rendre ce tesmoignage de sa bonne volonté à la cause commune, s'il veut qu'on croie qu'il se puisse porter à faire davantage; et, qui plus est, l'Etat de l'Escosse, qui est maintenant sur le point de faire quelque espèce de révolte, fait que c'est l'avantage du roy de permettre qu'on en tire des soldats. Si vous voyés que ces considérations générales puissent estre fortifiées par la mienne particulière, je vous prie de tesmoigner à la reyne et au roy, s'il en est besoin, que je me tiendray grandement obligé s'il veut accorder une levée. Si vous la pouvés obtenir de deux régimens escossois, c'est ce que nous demandons. En tout cas, vous vous contenterés d'un, si on le veut. Je vous conjure, encores une fois, d'en parler ouvertement, représentant au roy d'Angleterre que, s'il se veut rendre esgalement neutre, il doit permettre cette levée, puisque les Espagnols ont divers régimens de ses sujets dans leurs armées, et que nous n'avons que celuy d'Héberon. Vous me ferés, s'il vous plaist, response sur ce que dessus, et vous assurerez cependant que je suis véritablement et seray tousjours, Monsieur,

Vostre Irès affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce 16 aoust 1638.

¹ « De quelques, » de la main de Richelieu.

² « Avec telle adresse, » *idem*.

³ « Que Sa Majesté obtienne ce qu'elle désire en ce point, » *idem*.

⁴ Les levées d'Irlandais et d'Écossais pour servir en France furent une des af-

fares qui occupèrent le plus nos ambassadeurs à Londres de 1638 à 1642, ainsi qu'on le voit dans les mss. des Aff. étr. Les troubles d'Angleterre favorisaient d'un côté ces enrôlements, et de l'autre y mettaient des obstacles, qui venaient tantôt de l'autorité royale, tantôt du parlement.

LVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 53. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI¹.]

De Piquigni, ce 18^e aoust 1638.

Je commenceray ce mémoire par très humbles actions de graces des bontés qu'il pleust à S. M. me tesmoigner, par M^r de Noyers, en s'en allant. Si j'avois mille vies, et qu'elles ne fussent pas toutes consacrées à son service, je ferois en cela de nouveau ce que j'ay faict il y a longtemps, avouant qu'il n'y eust jamais un meilleur maistre.

J'ay ponctuellement exécuté tout ce qu'il luy a pleu me commander. Les gardes sont parties ce matin d'Abbeville avec les Suisses. Saint-Preuil menne cette petite armée joindre M^r du Hallier.

Je suis party en mesme temps d'Abbeville en intention de disner au Pontdormy², mais sans effect, parce que le feu s'est mis au chasteau, qui en a bruslé une partie, et nous en a chassez et contraincts de venir manger un morceau à la poste de Flichecourt.

Hier j'instruisis fort au long Lambert. M^r du Hallier est party ce matin en bonne résolution. Ils ont, en cette armée, neuf à dix mille hommes de pied par leur confession, et trois mil cinq cens chevaux en comptant mes deux compagnies.

L'armée de MM^{rs} de La Force et de Chastillon ne partira que

¹ Il n'y a point de signature, ni de suscription. Chavigni, à qui Richelieu avait envoyé ce mémoire pour le mettre sous les yeux du roi, a écrit au dos : « Monseigneur le cardinal. »

² Pont-Remy, village sur la route d'Abbeville à Piquigni. Sans doute on le nommait alors Pont-de-Remy, et Cherré, écrivant sous la dictée, aura entendu comme

il a mis. Le même nom est encore écrit de la même façon dans la lettre suivante. Au reste, les noms propres sont à tout moment orthographiés dans nos manuscrits autrement qu'aujourd'hui. Dans cette lettre, deux lignes plus loin, nous trouvons Flichecourt très-lisiblement écrit : c'est *Flixecourt*, autre village sur la même route.

jeudy, nous ayant mandé que le razement de Ranty requéroit qu'ils demeurassent jusques à ce jour-là.

On mande de Champagne que le comte de La Moterie est aux environs de Charlemont avec six ou sept mil hommes de pied et quelque cavalerie et canou. Nous avons aussy tost dépesché au s^r de Bellefonds pour qu'il s'achemine à Rocroy¹ pour jeter son infanterie dans les places qu'il prévoiera pouvoir estre attaquées, et se tenir à la campagne avec les trois régimens de cavalerie qui sont maintenant à Réthel. Desjà M^r de S^t Pol a distribué, dans les places de cette frontière, les troupes qui sont sorties du fort du Bac, et le régiment de La Rochegiffart; et, au 22^e de ce mois, les communes que luy et M^r de Vaubecourt ramassent, chacun de son costé, doivent estre assemblées. Si on apprend que cet orage grossisse, Vostre Majesté pourra envoyer deux mil hommes des sept ou huict mil de recrues qu'on faict, à Bellefonds, pour mesler dans les vieux régimens qu'il a, ce qui ne laissera pas de faire un bon corps.

On nous a mandé que trois cens hommes levez dans Paris estoient arrivez à Amiens. Nous avons envoyé les quérir pour les donner au régiment de Picardie, qui est avec M^r du Hallier et ainsy le renforcer.

Je croy que V. M. fera très-bien de mettre le pauvre Goulard dans Saint-Denis; c'est un homme zélé, qui a esprit et courage.

Quant au guidon dont V. M. a eu quelque scrupule, je ne croy point qu'elle en doive avoir de mettre un homme dans une charge où l'autre n'a point servy depuis quatre ans, V. M. se réservant à luy faire donner quelque récompense, si le cas y eschet.

Les Suisses de vos gardes ne demandent point d'argent pour l'augmentation de leurs compagnies; ils recognoissent qu'on n'en a jamais donné, mais ils capitulent à la suisse, et veulent avoir pour la solde des cent hommes nouveaux 1,800 livres, qui est à raison de 6 escus par homme, ce qui semble un peu cher. Ils disent que pour faire cette levée il faut prendre l'occasion du payement des pensions, qui se va faire dans peu de temps.

¹ Voyez aux Analyses, à la date du 18 août.

Un des lieutenans des Suisses représente que douze cens hommes d'augmentation de cette sorte cousteront, par monstre, 21,600 livres, et que six nouvelles compagnies, qui feroient les douze cens hommes, n'en cousteroient que 25,200 tant de livres, ce qui n'est pas considérable pour l'avantage qu'il y aura d'avoir des officiers qui sont l'âme des corps; joinct que S. M. s'obligera, comme il le représente, beaucoup de créatures en Suisse, et que les levées s'en feront bien plus promptement. Sur ce fondement j'estimerois que S. M. feroit mieux de mettre son régiment à vingt compagnies, recognoissant de plus en plus qu'on ne sçauroit s'asseurer de ses places sans de telles gens.

Depuis trois jours encores, les ennemis ont fait recognoistre les fauxbourgs de Péronne, et deux compagnies de Suisses garantiront de toutes les appréhensions qu'on pourroit avoir de cette place.

Je croy qu'il est bon que S. M. prenne sa résolution sur ce sujet plus tost que plus tard. Je croy aussy qu'il est bon que dès cette heure elle face aller les deux mil hommes que Monsieur faict lever en Champagne pour joindre et grossir les régimens du sieur de Bellefonds, tant parce qu'un corps aucunement considérable osterà l'envie aux ennemis de rien entreprendre, que parce que ces troupes là estant refaites, si elles ne sont utiles là, et qu'on en ayt besoin ailleurs, on les y trouvera.

LIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'aoust en décembre, fol. 56. —

Original, sans signature, de la main de Cherré. —

Mêmes archives, volume marqué 1638-1639, fol. 10. —

Minute, de la main de Citoys et de celle de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Piquigni, ce 18^e aoust 1638.

Je remercie Sa Majesté de toutes les bontés qu'il luy pleut me tesmoigner à son partement, mais parce que je ne le sçauois faire

assez dignement, je vous prie d'adjouster de vive voix, à ma lettre, ce que vous jugerés bien que j'ay dans le cœur sur ce sujet.

Je ne doute point que Sa Majesté ne soit arrivée en bonne disposition, telle que je la désire, estant party gay comme il est.

Quant à nous, nous avons commencé à travailler par un incendie arrivé au Pontdormy¹, mais Bautru m'a tellement mis en teste que le feu est un bon augure que j'attends un bon événement de ce mauvais accident.

On nous a dict icy qu'il en est arrivé un au lieutenant civil à Paris. Si cela est, il est de grande importance de réprimer l'audace et malice de ceux qui en sont auteurs, estant certain que, si on laissoit impunie une entreprise faicte à un magistrat, on pourroit des uns monter aux autres; *sapienti pauca*.

M^r le chancelier m'a escrit que le serment des eschevins de la ville, que l'on a adressé à M^r de Montbazou, luy appartient. Je luy mande que je m'asseure qu'aussy tost que le roy l'aura sceu il aura faict ce qu'il désire, n'ayant eu aucune intention de blesser sa charge.

M^r de Bullion m'escrit qu'aussy tost qu'il aura l'ordonnance des vingt cinq mille richedalles, il donnera la lettre de change : c'est donc à vous à l'expédier promptement.

De bons religieux m'escrivent de Paris qu'ils ont sceu que M^r et madame la présidente de Bailleul avoient faict quelque résidence à S^t Germain, avec de grandes et continues fréquentations avec madame de Sénecey², et confabulations tenues ensuite avec des personnes de plus grande qualité. Ils estiment que tous ces conseils ne tendent pas à bien autoriser les affaires du roy et de ses ministres. Sa Majesté sçait bien ce qui a esté descouvert de M^r Le Bailleul durant le temps de M^r le Premier³, et il me suffit qu'elle cognoisse ces bons esprits et leurs intentions. Elle pourra sçavoir aisément si ces conférences, qui font peur à ces bons religieux, ont esté véritables.

¹ Voy. la note 2 de la page 90.

² Première dame d'honneur de la reine, que son dévouement à cette princesse ren-

dait suspecte à Richelieu. Le cardinal la fera bientôt disgracier.

³ Saint-Simon.

LX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 50. —
Original, sans signature, de la main de Cherré¹.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Piquigni, ce 18^e août.

Ce billet est pour donner avis au roy, par M^r de Chavigny, que Manicamp est arrivé icy, il y a une heure, et entré dans la salle au sortir du disner, lorsque j'y pensois le moins. Or parce qu'il avoit mandé, par plusieurs personnes, qu'il avoit appris dans le pays de quoy se vanger, après m'avoir conté l'infidélité dont on avoit usé en violant sa capitulation, je luy ay demandé quelle desouverte il avoit faicte ; sur quoy j'ay sceu de luy que tout son dessein abboutit à prendre S^t Guilin, qu'il y a sy longtems que Vercourt propose. Il dict que celuy qui le conduisoit luy dist que, si ce poste estoit pris, le pays seroit bien embarrassé. Il dist de plus qu'il y a esté sous le prétexte d'achepter du vin pour ses compagnons, que c'est une petite ville entourée de murailles et située dans une isle de marais et de rivière, qui la rendent facile à fortifier.

Manicamp m'a faict force protestations à son ordinaire, comme vous pouvés juger; mais j'ay autant de confiance en sa probité que celle qu'y prend le roy, et, en effect, j'aurois desjà fait exécutter ce qu'elle a résolu, si je ne pouvois de nouveau attendre sa volonté sans rien gaster. Il luy plaira donc, s'il luy plaïst, me la mander, et je ne manqueray pas de la faire accomplir. Cependant Manicamp viendra, si je nê suis trompé, avec moy à Amiens, où je luy feray faire un procès-verbal de tout ce qui s'est passé en sa capitulation.

Vous dirés au roy que nous venons de recevoir des lettres de M^r de La Force, qui nous mande que la démolition de Ranty ne peut

¹ Lettre en partie chiffrée.

estre faicte que jeudy au soir, et qu'ainsy ils ne peuvent partir que vendredy. M^r de La Melleraië mande que c'est la vérité, et que quand il est arrivé là il a trouvé les choses peu avancées.

¹ J'estime qu'au faict du personnage dont je vous escriis le roy doit demeurer *in deliberatis*, et m'en commander l'exécution par un mot de sa main.

LXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 67. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI.]

D'Amiens, ce 21 août 1638.

Je suis extremement fâché du mescontentement que le roy a receu en arrivant à S^t Germain. Ce qui me consolle est que je suis asseuré qu'il n'aura pas continué, ne doutant point que le sexe f.² ne soit capable d'avoir faict des réflexions qui l'aient porté au point auquel Sa Majesté le doit désirer par raison.

J'escriis à M^r de Chavigny au long³ ce qui concerne ses affaires, et, comme elle verra, je tasche de pourvoir à ce que j'estime qui ne peut souffrir de délay.

J'envoie à Vostre Majesté un extraict des lettres interceptées important. Si Dieu donne beaucoup de mauvaises volontés à ses ennemis, j'espère qu'il luy donnera un très-grand secours. Je m'estimeray heureux s'il me donne lieu de faire voir de plus en plus l'extraordinaire passion que j'auray toute ma vie pour le meilleur maistre du monde.

M^r du Hallier arrivera demain où Vostre Majesté a commandé, et sa grande armée, qui a un peu retardé son partement, à cause

¹ Ce qui suit est écrit sur un feuillet séparé, f^o 51. Était-ce pour que le roi, à qui devait être communiquée cette lettre, ne le vit pas?

² Pourquoi ce mot en abrégé? S'agit-il de madame de Hautefort (voy. ci-après, p. 115) ou même de la reine?

³ Voy. la lettre suivante

du razement de Ranty, marche selon les ordres que Sa Majesté a donnez.

Les ennemis sont partis de Lillers. On dict qu'ils ont envoyé quelque partie de leurs troupes vers Arleux.

LXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'aoult en décembre, fol. 69. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

D'Amiens, ce 21 aoust 1638.

Le roy ayant commandé en partant qu'on fist emmener prisonnier à Abbeville celuy qui, ayant esté lieutenant de M^r de Heilly, l'avoit faict appeller mal à propos, et contre les ordres de la guerre, depuis que Sa Majesté est partie M^r de Choisy a déclaré que M^r le mareschal de Brézé avoit, la veille de son partement, commandé au provost de le laisser sortir, ce en quoy il avoit esté religieusement obéy. Il a par cette action glorieusement couronné sa retraite ¹. Je vous en avertis, non pour que vous le disiez à Sa Majesté, mais afin que M^r Bouthillier et madame d'Esguillon sçachent la continuation de sa bonne conduite.

Enfin nous avons secu la vérité de l'entreprise de Doulans et que le soubçon qu'on avoit de Heucourt n'estoit pas sans fondement; le baron de Villeneuve ayant faict une vénérable (*sic*) mention dudict Heucourt, auquel le prince Thomas avoit escrit.

Il y a un cappitaine à Paris nommé Scanavel, que vous cognoissés, qui a accusé le dict Heucourt, lequel est chez le chevalier du guet; vous nous l'envoyerez, s'il vous plaist, par Le Muet, lieutenant, avec six archers, qui l'escarteront diligemment icy, afin que nous le facions confronter ².

M^r d'Hémery vous aura escrit, comme à moy, la continuation du

¹ Voy. page 83 ci-dessus. — ² Il eut la tête tranchée. (Voy. lettre du 13 septembre.)

mauvais procédé de Madame, qu'il croit certainement traiter avec Melos¹. Il est d'avis qu'on en parle à l'ambassadeur; c'est pourquoy j'estime qu'il est à propos que le roy l'envoie quérir et luy tesmoigne le juste soubçon qu'il a de la sortie de Pazer² à cette fin, et des négociations que Madame peut faire faire par cette voye et par d'autres. Vous serés auprès de Sa Majesté quand elle luy parlera, afin de n'oublier aucune des circonstances que M^r d'Hémery vous mande qu'il est nécessaire de faire sçavoir au dict ambassadeur.

Par les lettres interceptées nous voyons une insolence extraordinaire du Comte D.³ et de son monarque enflés de leurs dernières prospérités. Ils mandent ouvertement au cardinal infant qu'ils amassent des troupes pour assiéger promptement Fontarabie. Ils veulent en cela imiter le roy en l'action de Corbie⁴.

Nous ferons partir demain un homme exprès portant cinquante mil francs pour fortifier et pour munir la place comme il faut. Il plaira au roy dire à M^r de Bullion qu'il est important de fournir cette somme comptant, et vous d'avoir soin de la faire mettre entre les mains du s^r de Mauroy. Cependant M^{rs} de Lumagne ne lairront pas de la faire marcher.

¹ D. Francisco de Melos était envoyé par le roi d'Espagne en Italie. Mazarin annonçait à Chavigni l'arrivée de ce diplomate à Rome dans le mois de mai de 1639, et ne soupçonnait d'autre objet à sa mission « che procurare soccorsi per l'Allegna. » (Aff. étr. Rome, t. 65, 19 mai.) D'Hémery, ambassadeur de France en Savoie, et le cardinal de La Valette, général de l'armée française à Casal, écrivaient au contraire à Richelieu et à Chavigni que Madame traitait secrètement avec les Espagnols. (Lett. du card. de La Valette à Chavigni, du 10 août, arch. des Aff. étr. Turin, t. 26.) Il serait trop long de citer toutes les lettres où ils renouvellent cette imputation. La situation de la duchesse de

Savoie était singulièrement difficile; d'Hémery et le cardinal de La Valette, dans leur désir de plaire à Richelieu, n'en tenaient aucun compte; d'Hémery surtout, par sa conduite malveillante à l'égard de Madame, a certainement été cause d'une partie des fautes qu'il lui reproche.

² Le commandeur Pazer, arrêté sur le soupçon d'intrigue avec les Espagnols, s'était évadé, et l'on disait que Madame avait favorisé son évasion. (Lett. d'Hémery à Richelieu, du 10 juillet, même ms.)

³ Le comte-duc d'Olivarès. On lit à la marge : « Bruslés cette lettre. »

⁴ On se souvient qu'en 1636, à peine Corbie avait été prise par les Espagnols, qu'elle fut assiégée et reprise sur eux.

Nous dirons à celui que nous enverrons, en secret de la confession, le dessein du roy d'Espagne, sans dire comme nous le sçavons, et le chargerons du soin des dictes fortifications et munitions de la place. Il s'agit en cela d'un coup d'importance, et, si les Espagnols ruinent en vain leurs forces à ce siège, l'avantage que nous en retirerons au printemps ne sera pas petit.

Dès cette heure ilz ont envoyé quérir cinq mil hommes en Italie, et mandent au cardinal infant qu'au sortir de la campagne il leur envoie un bon nombre de troupes pour ce dessein. Par là il est aisé à juger comme ce qui les touche en Espagne les touche au cœur.

On a donné avis à M^r le marquis de Sourdis de la maladie de l'abbé de Chaumont, de la vie duquel on désespère. Il supplie le roy, au cas qu'il vienne à mourir, de luy faire l'honneur de le gratifier de cette abbaye, qui vaut 4 à 5000th de revenu, pour un de ses enfans qu'il a destiné, il y a long temps, à l'église. Vous en parlerés, s'il vous plaist, à S. M.

¹ Depuis ce paquet fermé la bonne nouvelle apportée par M^r Strucces est arrivée.

LXIII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. le duc d'Aumale². — Original.

SUSCRIPTION :

POUR MM. DE BULLION ET BOUTHILLIER,

SURINTENDANS DES FINANCES.

D'Amiens, ce 21^e aoust 1638.

Messieurs du conseil sçauront, s'il leur plaist, que si doresnavant

¹ La lettre fermée, on a écrit ce post-scriptum sur le dessus. Il s'agit de la victoire remportée par le duc de Weymar sur les impériaux, dont la Gazette du 23 août publia la première nouvelle (p. 453), et

le 31 (p. 477), en fit le récit intitulé : *Relation de la bataille de Rhinaut*. Turenne y combattait sous les ordres du duc Bernard.

² Voy. sur le manuscrit que possède M^{sr} le duc d'Aumale, t. V, p. 496, note 1.

ilz ne prennent garde aux establissemens qu'ilz font ès villes frontières, sans considérer leurs nécessitez et les paroles que le roy leur donne, ilz les désespéreront iusques à tel point, que, si on n'y apporte remède, il en peut arriver de grands inconvéniens.

Ceux d'Abbeville ont consenty pour leurs fortifications un redoublement de droict sur leurs vins, à la charge qu'ilz en seroient fermiers. Cependant devant que leur ferme ait esté escheue on les en a privez, et a-t-on estably à perpétuité le droict qu'ilz n'avoient consenty que pour un temps. Ceux de S^t Quentin se plaignent avec raison d'un autre doublement de droict sur le vin qu'on y a mis, nonobstant les grandes charges qu'ilz ont, et la somme de cinquante mil livres qu'ilz ont fournie pour leurs fortifications, à la charge d'estre deschargez du droict qu'on leur impose ¹.

Ces choses sont de telle considération qu'elles doivent estre bien pesées avant que d'estre faictes. Le roy perd la réputation de sa parole; les habitans, le cœur et l'affection; les villes leur seureté, et conséquemment le royaume; et le tout pour la satisfaction d'un Barbier, ou autre partisan. Je sçay bien qu'on dira que, sans argent, on ne peut faire subsister les affaires; mais ce n'est pas des pauvres villes frontières, qui portent beaucoup de despences pour leur conservation, que vient la subsistance du royaume, et c'est chose bien assurée que de la perte de l'une d'icelles viendroit la perte de l'Estat.

J'ay souvent ouy dire à M^r de Bullion qu'il n'y avoit que la parole des surintendans qui leur fait trouver de l'argent. Si cela est, ce que je tiens très véritable, Messieurs du conseil doivent cognoistre qu'il n'y a rien sy nécessaire pour que le roy puisse avoir les cœurs de ses subjects, que l'observation de la sienne, à laquelle n'oubliant rien de ce qui deppendra de moy, j'useray de plus grande civilité qu'ilz ne font pas, en ce que je les avertiray des changemens qu'il est nécessaire de faire à leurs résolutions, au lieu que jamais ilz ne nous

¹ En marge de ce paragraphe: «Ceux d'Amiens sont en mesmes termes, et j'ay bien peur que toutes les villes de la rivière de Somme se trouveront de mesme.»

disent mot des traittez et partis qu'ilz font tous les jours au préjudice des promesses de Sa Majesté¹.

Le Card. DE RICHELIEU.

LXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 73. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI².]

D'Amiens, ce 22 aoust 1638.

J'ay faict exécuter ce qu'il a pleu au roy me commander touchant M^r de Manicamp, qui est maintenant dans la citadelle de cette ville³.

Nous eusmes hier au soir avis que les ennemis tentèrent le 15^e de ce mois une entreprise sur Rocroy, dont un bon religieux avoit averty le gouverneur quelque temps auparavant. Il s'y est passé ce qui s'en suit :

Les ennemis y arrivèrent à deux heures après minuict, avec pétards et eschelles pour surprendre la place, et, comme ilz estoient sur le point d'exécutter leur dessein, ilz apperceurent un mousquetaire des leurs, assez loin de la contrescarpe, qu'ilz creurent estre des nostres, posé en sentinelle avancée, qu'ils tuèrent, et, croyant qu'au bruit du coup de mousquet qu'on luy tira la ville avoit pris l'alarme, ilz se retirèrent.

Le gouverneur escrit que les ennemis se vantent d'y vouloir re-

¹ Cette belle lettre mérite d'autant plus d'être remarquée que Richelieu ne s'est pas toujours montré gardien si vigilant des droits des populations, et conservateur si religieux de la parole royale.

² Cette pièce a été envoyée à Chavigni

pour être soumise au roi, à qui elle s'adressait. Cette note, écrite au dos par Chavigni : « Monseig^r le cardinal, » supplée à la signature et à la suscription, qui manquent.

³ Voy. ci-après, p. 108.

tourner; mais que, s'ilz font cette sotise, il les recevra comme il doit, ayant mille bons hommes sur les armes.

Nous venons de recevoir une lettre de M^r de Chastillon par laquelle il nous mande que les ennemis, croyant que l'armée de Vostre Majesté fust deslogée vendredy sur l'avis que quelque espion leur avoit donné de la résolution que l'on en avoit prise, vindrent, avec quatre mil chevaux et deux mille dragons, pour charger l'arrière-garde.

Gassion se trouva lors visitant sa garde, et ayant descouvert les Cravates il les chargea et les desfit; mais, faisant sa retraite, il se trouva envelopé de mil ou douze cens chevaux, où estoit la personne de Picolomini, d'où il estoit en peine de se desveloper, si Praslin et La Ferté, qui survindrent bien à propos, avec partie de leurs régimens, ne l'eussent soustenu et desgagé. Ilz ont tous deux bien fait en cette occasion.

Sur l'alarme, M^r de Chastillon monta à cheval, avec ce qu'il peut ramasser de cavalerie, qui revenoit au nombre de 1200 chevaux, et alla aux ennemis avec le grand maistre de l'artillerie.

Les ennemis le voyant venir en bon ordre se retirèrent quoyqu'ilz fussent le nombre spécifié cy-dessus.

On fust à eux jusques à un certain lieu au delà duquel ilz ne purent passer, à cause de trois ravines que les ennemis avoient devant eux.

M^r de La Force venoit aussy pour estre de la partie, qui fut demandé aussy tost.

M^{rs} vos généraux jugent par là que les ennemis veulent tenter beaucoup de choses, mais n'en hasarder pas avec péril. Ilz tesmoignent sur ce fondement vouloir désormais ne les pas marchander là où ilz les trouveront.

Je crains bien que Ranty ne soit pas trop bien razé, encores que ces Messieurs nous escrivent qu'outre les mines qu'ils firent jouer mercredi et jeudi il en joua encôres vendredi vingt-deux.

Nous escrivons à M^r de Villequier pour qu'il n'abandonne point cet ouvrage, et qu'il tienne tousjours sur pied la cavalerie et l'infanterie des Boullonnois, avec l'assistance que M^{rs} le comte de Lanoy

et Charost luy peuvent donner, et pour faire redoubler son travail nous luy envoyons de l'argent.

Une partie de la cavalerie de M^r du Hallier a investy cette nuict le Castelet, et il y arrivera aujourd'huy avec le reste de son armée ponctuellement, ainsy que Vostre Majesté l'avoit commandé.

Nous venons de dépescher à M^s de La Force et de Chastillon pour les prier de s'avancer diligemment pour prendre un poste entre Cambray et le Castelet, afin que leur retardement ne puisse préjudicier aux desseins de Vostre Majesté.

Plus on va en avant, plus recognoist-on qu'il ne faut qu'un chef en une armée et point de conseilz publics. Le bon M^r d'Angoulesme, cyprésent, adjouste : peu de mareschaux de camp et beaucoup d'aydes de camp. Je croy que Vostre Majesté ne trouvera point de difficulté à cet article ; mais le tout est de trouver des gens telz qu'il fault.

J'iray demain coucher à Chaunes pour me rendre après à Péronne.

Je ne sçay que mander à Vostre Majesté sur le sujet du voiage qu'elle désire faire en ces quartiers, après les couches de la reyne, ou de mon retour auprès d'elle, veu qu'il est impossible de prévoir si, après le Castelet, on peut faire quelque autre chose ; mais je sçay bien que, si elle ne fust venue visiter sa frontière, les affaires y auroient pris une très mauvaise suite.

Je puis dire de plus que, si elle ne m'eust commandé, de son propre mouvement, d'y demeurer, peut estre ne pourroit-on pas sy facilement empescher les désordres des divisions, et remédier au desbandement des troupes, qui ont esté retenues par le respect de Vostre Majesté, et le peuvent estre encores par celui de son ombre.

Il peut arriver un instant de bons succès qu'on ne peut prévoir, et on peut empescher, estant sur les lieux, plusieurs maux qu'on ne sçauroit prévenir estant esloigné.

Vostre Majesté pensera, s'il luy plaist, à ce que dessus avec sa prudence ordinaire, et ses résolutions seront approuvées et embrassées de ses créatures avec le zèle et la religion qui leur fait et fera toujours préférer la prospérité de vos affaires à leur propre vie.

LXV.

Dépôt de la guerre, t. 48, pièce sans numéro, placée entre les pièces 311 et 311 bis. —
Minute de la main de Cherré¹.

PROJET D'INSTRUCTION POUR M. DE NANTES².

22 août 1638.

Le roy jugeant combien il importe d'asseurer la conquête de Fontarabie par toutes sortes de voyes, soit en réparant le dommage qu'on aura fait au corps de la place pour la réduire au pouvoir de Sa Majesté et en y faisant des dehors, soit en la munissant de telle sorte de choses qui sont nécessaires pour la conserver et la deffendre qu'il n'en puisse arriver aucun inconvénient, a désiré que³ s'en allast sur les lieux avec de l'argent pour en prendre le soin et y faire travailler par les ordres et les commandemens de M^r le Prince, général de son armée en Guienne.

Le plus assuré moyen de conserver Fontarabie estant de se rendre maistre des lieux circonvoisins comme S^t-Sébastien et autres, le dict n'oubliera rien pour disposer M^r le Prince à entreprendre ce dessein, s'il est jugé possible⁴, luy représentant l'avantage qu'il aura et la gloire qu'il remportera d'avoir seul conquis toute une petite province, pendant que d'autres costés les grands projects de la France ont manqué.

Pour cet effect, il luy dira qu'il sera assisté de deçà, soit d'argent,

¹ Sur ce mémoire, le sieur Leroy, premier commis de de Noyers, secrétaire d'état de la guerre, a fait la minute de l'instruction qui a été signée par le roi, minute conservée dans ce ms. n^o 310; l'expédition contre-signée Sublet, devenue à son tour minute, après avoir été corrigée, est cotée 309. La pièce cotée 311 est une espèce de *memento* écrit de la main de de Noyers, concernant diverses mesures à prendre

relativement à cette affaire : ce sont des indications qui pourraient bien avoir été dictées par le cardinal.

² Richelieu a écrit ce titre en tête, et la date a été mise au dos par le premier commis de la guerre.

³ Le nom est resté ici en blanc, comme un peu plus bas.

⁴ Cette incise est de la main de Richelieu.

soit de munitions de guerre, autant qu'il en désirera pour une telle entreprise, et que, pour des vivres et des soldats pour fortifier son armée, il luy sera aisé d'en recouvrer dans la province; y ayant abondance de bledz maintenant que la récolte est faite, et obligeant les régimens qui sont du pays à faire leurs recreues, et faisant lever les milices de la frontière.

Que comme on ne faict rien de grand sans beaucoup d'efforts et d'incommodités, il ne faut pas se rebuter pour celles qui paroissent d'abord à une telle entreprise, mais au contraire essayer de les surmonter par une fermeté et une constance généreuse; les plus fins, en matière d'affaires, estans ceux qui ne se dégoustent pas pour les difficultés¹.

Qu'en un mot, si St-Sébastien se pouvoit prendre, ce seroit le vray moyen d'asseurer Fontarabie, le Passage² et tout le pays au deçà des montagnes. Mais que, s'il ne se peut, il faut voir si on peut conserver le Passage, ou au moins en ruiner tellement le port pour le roy d'Espagne, enfonçant des vaisseaux maçonnés dans l'embouchure d'icelluy, qu'il ne s'en puisse plus servir contre la France; estant certain que si on ne prenoit pas St-Sébastien, qu'on ne conservast pas le Passage, ou qu'on n'en peust ruiner le port, la conservation de Fontarabie seroit bien plus difficile que si l'on peut faire l'une des trois choses sus dictes. Que le roy se promet de son affection et de son

¹ Voici comment, dans la pièce signée du roi, cette phrase a été arrangée par le premier commis de de Noyers : « Ceux qui viennent à bout des affaires ayant accoustumé de ne se desgouter par les difficultés qui s'y rencontrent, lesquelles dans leur suite la générosité faict bien souvent trouver moindre que la prudence ne les a faict prévoir. » Assurément, la phrase du cardinal plus précise et plus nerveuse offre un sens plus net et plus vif. La comparaison de ce brouillon du cardinal, avec la pièce travaillée dans les bureaux de de

Noyers, est très-propre à montrer comment les secrétaires d'état, auxquels Richelieu donnait souvent la matière des dépêches, développaient la pensée du cardinal et en gâtaient l'expression par leur style flasque et embarrassé. C'est pour cela que j'ai toujours préféré une simple matière, cette première œuvre de Richelieu, aux développements des secrétaires d'état quand j'ai pu comparer et choisir.

² Le Passage, bon port de mer d'Espagne, province de Guipuscoa, à une lieue de Saint-Sébastien.

zèle, qu'il fera en cela ce qui se peut, et que surtout il assurera tellement Fontarabie que, comme l'honneur de la prise luy est deub, celui de sa conservation le sera aussy, et que, quelques efforts que les ennemis puissent faire, ils n'auront jamais cette place par la voye qu'ils l'ont perdue.

LXVI.

Arch. de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, fol. 131, pièce 95. —
Minute de la main de Cherré et de de Noyers.

A M. LE PRINCE¹.

Du 23 août 1638.

Je juge sy important, aussitost qu'on aura pris Fontarabie, de le munir et le fortifier comme s'il devoit estre assiégé le lendemain, que je fais dépescher le présent porteur, avec 40,000 livres pour estre employées à cette fin, sans pouvoir estre diverties à autre chose. Je vous ay desjà mandé, Monsieur, que ce ne seroit rien de prendre Fontarabic, si on n'en assureoit la conqueste; je vous le répète encore une fois, et vous prie y faire pourvoir en sorte qu'il n'en puisse arriver inconvenient.

Il se pourroit faire que le roy d'Espagne prendroit résolution de faire la mesme chose que le roy fist à Corbie, en l'attaquant bientost après sa prise; c'est pourquoy il ne faut rien oublier pour rendre un tel dessein inutile, s'il le prenoit.

Le meilleur moyen de le rompre seroit de continuer vos progrès. Mais comme je sçay qu'il est peut-estre aussy difficile de le faire, comme il est aisé de le désirer, au moins faut-il que vous fassiez faire de puissantes reveues à vos troupes, et les tenir en estat ou de nouvelle attaque, si le cas y eschêt, ou d'une assurée deffense si les entreprises des ennemis vous y obligent.

¹ Au dos de cette minute, le secrétaire a mis la date, avec ces mots : « A M^r le Prince, par M. de Nantes. »

Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous lassés pas, mais continués un ouvrage que vous avés sy bien commencé, et vous souvenés que vous m'avés pour procureur à la cour avec une entière affection à vostre service.

Il faut faire à Bayonne de grands magasins de blés et de munitions de guerre.

Le blé est maintenant à bon marché et le vray temps d'en faire acheter; faites en faire des marchés à bon prix, nous ferons pourvoir à l'argent dès aussitost.

Quant aux munitions, j'escris à M^r de Bordeaux qu'il envoie quérir des boulets aux places dont il plaist au roy que j'aie la garde¹; vous me manderés, s'il vous plaist, ce qui vous reste de poudre, et on pourvoira à en faire un nouveau magasin au dict Bayonne.

Mandés, s'il vous plaist, qui vous estimés propre pour mettre dans Fontarabie, tant pour l'ordre politique qu'intelligence à défendre les places.

² Faut adjouster à M^r le Princee l'envoi de M^{sr} l'évesque de Nantes avec un ingénieur qui n'aura autre soin qu'en la fortification de la place, et que pour luy donner plus de moyens de soutenir ce qu'il a faict et pousser plus avant, si faire se peut, l'on a envoyé de l'argent à M^r d'Haluin pour lever le plus qu'il pourra; cinq compagnies de cavalerie, 4,000 hommes de pied qui auront ordre de se joindre à son armée. Outre cela, il peut encores faire estat des régimens de Cabrières et d'Orgueil; enfin l'on n'oubliera rien pour l'assister et le fortifier d'hommes.

¹ Richelieu était gouverneur de Brouage, place à laquelle le voisinage de la Rochelle donnait alors une grande importance. — ² Cette fin est de la main de de Noyers.

LXVII.

Bibl. imp. Suppl. franç. 2036^{54 a. b.} fol. 34. — Minute de la main du cardinal¹. —
 Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 80. —
 Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

D'Amiens, ce 23^e aoust 1638.

Je vous avoue que je crains bien que, M^r de Villequier n'ayant peu bien parachever le razement de Ranty dans le double du temps qu'il avoit désiré pour le faire entièrement, les ennemis luy donnent une estreinte², maintenant que l'armée s'esloigne de luy. Cependant il se promet estre assez fort pour parachever ce razement. Ce qui le peut garantir est qu'apparemment les ennemis voudront tousjours costoyer nostre armée en sa marche, et n'oseront la laisser avancer en leur pays sans la suivre. Vous ne parlerés point, s'il vous plaist, au roy de cette crainte dont, avec la grace de Dieu, nous éviterons le mal qui peut arriver, faute d'avoir esté juste en son calcul.

Cependant, suivant la résolution que le roy avoit prise auparavant son partement, sur la marche de ses deux armées, M^r du Hallier a investy le Castelet au jour qui luy avoit esté prescrit, et la grande armée n'arrivera au poste qui luy avoit esté prescrit³ que trois jours après le temps qui luy estoit désigné; mais tout ira bien, s'il plaist à Dieu.

Vous verrés ce que j'escris au roy sur le sujet de son retour. Tant plus je pense aux affaires, et plus je me confirme en ce que vous verrés, qui est qu'il n'y a pas grande chose à espérer cette année, si Dieu ne met visiblement la main à nos affaires, mais qu'il y a tout à

¹ Cette minute ne porte point de date; dans l'original, la suscription n'est indiquée que par une note de réception, écrite de la main de Chavigni, au dos de la pièce.

² Ce mot est de la minute, et c'est sans

doute le bon; nous le substituons à « estrade, » que donne l'original. et qui ne paraît pas avoir de sens.

³ Richelieu n'a pas effacé cette répétition dans la minute écrite de sa main; on a mis « ordonné » dans l'original.

craindre de nos gens si l'on n'est proche d'eux pour les garantir du naufrage. Entre cy et les couches de la reyne nous verrons plus clair.

Je vous prie faire en sorte que M^{rs} les surintendans fassent que les partisans entrent au premier payement de ce qui a esté promis aux cappitaines suisses licentiez il y a un an ou plus, parce que, par nécessité, il nous faut faire une levée chez ces bourguemestres, et que, sans ce payement, nous ne l'aurions pas. Nous ferons voir à ces M^{rs} que les Suisses ne coustent pas plus qu'un pareil nombre de François effectifs.

LXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'aoust en décembre, fol. 82. —
Minute de la main de Citoys.

PROJET DE L'INTERROGATOIRE

DE MANICAMP¹.

Du 23 aoust 1638, à Amiens.

Sçavoir pourquoy estant chargé de la garde des forts de Rheinaut il ne s'y trouva pas pour les deffendre. S'il n'a pas reconnu par escript d'avoir les choses nécessaires pour la deffense des forts²?³ s'il dict qu'il s'en alla pour ce qu'il estoit malade, sçavoir quelle maladie il avoit, quel médecin le traitta, s'il demeura longtems au lict estant à Strasbourg, et combien il y fust; et, aussy tost qu'il apprist la prise de ses forts, s'il ne se trouva pas sain pour se retirer à Colmar⁴.

S'il ne sçait pas que la vie⁵ d'un gentilhomme, et particulièrement

¹ Ce que nous mettons ici en titre a été écrit au dos par Cherré. (Voy. un second projet d'interrogatoire au 3 septembre ci-après.)

² « Pour la deffense des forts, » de la main de Richelien, ainsi que le mot « longtems, » un peu plus bas, et « parce qu'ils, » au troisième paragraphe.

³ Une phrase a été biffée ici : « Ains s'en alla lors qu'il sceut que les ennemis en approchoient. »

⁴ Les phrases suivantes ont aussi été biffées : « Pourquoy il s'estoit chargé des forts s'il ne les vouloit deffendre, et pourquoy, s'il le vouloit, il ne l'a pas fait? » — « Pourquoy il fist oster le s^r de Camp de Schelestat pour estre maistre de toute l'Alsace puisqu'il vouloit si mal deffendre l'entrée du pays? »

⁵ Le secrétaire avait écrit « l'advís » et il a mis en surcharge « la vie. » Preuve

d'un homme de condition, consiste plus en l'honneur qu'en autre chose, et partant qu'il luy valoit mieux mourir avec ses compagnons que vivre ailleurs ?

S'il ne sçait pas que tous ceux qui estoient dans les forts les abandonnèrent parce qu'ils estoient abandonnés de luy ?

S'il s'en veut rapporter à ce que diront ceux qui estoient dans les forts ?

S'il ne sçait pas que Jehan de Vert n'avoit aucun dessein d'attaquer les dicts forts, mais seulement de luy faire une bravade avant que d'aller prendre son quartier d'hyver ?

LXIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, huit premiers mois, t. 63, fol. 274. — Original.

A MAZARIN.

Amiens, 24 août 1638.

Monsieur, Si je ne vous escriis sy souvent, me cognoissant comme vous faictes, vous croirés bien, je m'asseure, que ce n'est pas que je ne me souviene tousjours de vous à l'accoutumé. Colmardo¹ ne peut estre oublié, particulièrement par le cardinal de Richelieu, qui en faict un cas très-particulier. J'ay su tout ce qui se passe à Rome sur vostre sujet, ce qui ne m'estonne pas peu, bien qu'il ne me surprenne pas comme vous sçavés, je m'asseure. J'ay bien peur qu'à l'avenir M. le cardinal Barberin ne se trouve pas bien de trop considérer les passions que les Espagnols ont contre ses vrais serviteurs. Mais, quoy qui arrive, en persévérant à bien faire vous n'avés rien à craindre, ains beaucoup à espérer avec le temps.

Si vos ennemis sont puissans, vostre protection n'est pas foible².

que cette pièce était écrite sous la dictée.

¹ Nous avons déjà dit que c'était un nom de convention donné familièrement à Mazarin par Richelieu et les intimes.

² Les manuscrits de Rome qui se rap-

portent à cette époque, aux archives des Affaires étrangères, sont remplis des sollicitations, des plaintes et des inquiétudes de Mazarin au sujet de sa promotion, qu'on désirait continuellement, malgré sa présence à Rome; et, en même temps, il

Le roy vous aime, et je seray tousjours très aise de vous tesmoigner que je suis véritablement vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

J'ai esté aussy aise de sçavoir que le petit présent soit arrivé, comme je suis fasché qu'il n'est pas digne de M^r le cardinal Anthoine.

D'Amiens, ce 24^e aoust 1638.

LXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'aoust en décembre, fol. 87. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI¹.]

De Chaunes, ce 25^e aoust 1638.

M^r du Hallier me vient de mander qu'il a ouvert ses tranchées au Castelet, et qu'il espère bien avancer son affaire. Il aura aujourdhuy sept canons et une couleuvrine qu'on luy menne de Péronne et St-Quentin, sans ce qui marche avec M^{rs} de La Force et de Chastillon, qui seront, à ce qu'ils mandent, jeudi à Bertaucourt.

J'envoie à M. de Chavigny, pour faire voir à Sa Majesté, la coppie d'un billet en chiffre que M^r du Hallier a pris sur un paysan qui sortoit du Castelet².

Les ennemis ont envoyé quelque cavalerie et infanterie dans Cambray, à ce que le s^r d'Hauquincourt, qui dict l'avoir seu d'un messenger de l'Isle, nous l'a rapporté.

affiche parfois à cet égard la plus parfaite indifférence. Dans une lettre du 3 août, à laquelle celle-ci, précisément, semble répondre, nous lisons ce curieux passage : « Ogni mia consolazione consiste in questo . . . che sono indifferentissimo a tutto; e che solamente ho passione di eseguire quello mi sarà ordinato da M^{tes} il cardinale, qualunque cosa si sia, quando

ancora fosse di ritirarmi a vivere romito nella parte più solitaria del mondo. » (T. 63, f^o 247.) Mazarin ermite ! Il ne pouvait pas mieux dire pour exprimer toute l'étendue de son obéissance aux volontés de Richelieu.

¹ Voyez la note 2 de la page 100, laquelle s'applique également ici.

² Voy. la pièce suivante.

On n'a point encore d'avis de la marche du corps de leur armée.

M^r de Villequier a esté blessé, à la teste, d'une brique que la mine de Ranty a faict voller sy loin que l'on ne croyoit pas qu'elle peust aller jusques là; mais l'on assure que ce ne sera rien.

Je ne sçaurois dissimuler à Vostre Majesté que je suis extresmement en peine de sçavoir qu'elle est en guerre au lieu où je luy désirerois la paix¹. Sa prudence est telle que je m'assure qu'elle pardonnera les bronchades aux personnes que je n'estime pas capables de rien faire par malice. Je condamne leur peu de complaisance, et ne la puis excuser que dans l'innocence que je croy dans leur esprit. Je ne doute point que ce petit orage ne soit calmé auparavant que cette lettre arrive.

M^r d'Angoulesme se porte mieux que jamais, graces à Dieu. Il nous a faict paroistre depuis deux jours un excès de bon naturel dont j'avoue que je ne l'eusse pas soupçonné.

Ayant sceu la mort du vieil Monglat, auquel il devoit quelque partie assez notable, eu esgard à la misère de ce pauvre homme, après avoir jetté deux ou trois soupirs, tesmoignant le desplaisir qu'il avoit de ne l'avoir pas payé, il nous fist l'honneur de nous dire qu'il vouloit descharger sa conscience de cette affaire, et, parce qu'il ne jugeoit pas qu'aucun de ses parens voulust se porter héritier du deffunct, il vouloit envoyer demander une mule qu'il avoit durant sa vie, afin qu'en la nourrissant il peust tesmoigner sa gratitude et satisfaire aucunement à ce qu'il devoit.

Après avoir laissé passer le premier excès de sa douleur, sa sincérité fut telle qu'il nous avoua qu'il vouloit avoir la mule, parce qu'il sçavoit qu'elle estoit fort bonne. Tous les jours il arrive quelque nouvelle histoire dont nous ferons un registre pour en rendre quelque jour compte à Vostre Majesté.

¹ On sait que la passion du roi pour M^{lle} de Hautefort s'étoit réveillée dans le cœur de Louis XIII depuis la retraite de M^{lle} de LaFayette. Mais ces bizarres amours

étaient sans cesse attristés et par les froideurs de la belle jeune fille, et par les hommages passionnés dont l'environnaient les plus aimables seigneurs de la cour.

LXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 91. —
Original, sans signature de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

De Chaunes, ce 25^e aoust 1638.

Le s^r de Cachac, gouverneur de Carcassonne, est mort; le roy a promis ce gouvernement à M^r le marquis d'Ambres, vous en ferés souvenir, s'il vous plaist, Sa Majesté, et donner le commandement, à M^r de La Vrillière, de luy envoyer les expéditions de la part du roy.

Aussy tost que Manicamp a esté dans la citadelle d'Amiens, il a espendu beaucoup de larmes, et dict à M^{rs} de Cornillon qu'il méritoit la mort, qu'il le sçavoit bien.

J'ay creu qu'il estoit à propos que le roy le sceust afin que si ses amis, vers lesquels il n'aura pas oublié d'envoier, le pressent sur le sujet de Manicamp, pour le prier qu'au moins il soit asseuré qu'il n'aura point de mal, Sa Majesté ait agréable de ne s'engager pas, afin de pouvoir voir le fond de ce qu'il veut dire. En vérité son esprit est estrange.

Un espion de M^r de Chaunes a rapporté que le prince Thomas avoit fait pendre le gouverneur de Ranty. Il a attendu à se rendre que la mine fust faite et cependant il s'est fait pendre.

En certaines choses les Espagnols sont plus sages que nous, en ce qu'ils sont plus exacts et plus rigoureux; et sans cette vertu, qui se convertit en clémence en ce que la punition d'un coupable empesche que mille ne s'oublient, les Estats ne peuvent subsister.

Jé suis très aise de la résolution que Sa Majesté a prise de faire chastier les délinquans de sa grande escurie, dont les désordres pouvoient avoir de fascheuses suites.

¹ La note de réception, que Chavigni écrit souvent lui-même au dos de ces dépêches sans suscription comme sans signature, donne l'indication qui manque.

Quant au parlement, il ne faut, à mon avis, que fermeté, et ne point faire de nouvelles négociations avec eux pour tascher de les ramener à leur devoir, en leur donnant contentement sur l'accident arrivé¹. J'appréhende tous ces contrats qui aboutissent à *do ut des*, car nous donnons tousjours et nous ne recevons rien.

M^r du Hallier me vient d'envoyer un billet en chiffre qu'il a pris à un paysan sortant du Castelet, de la part du gouverneur, pour le porter à Cambrai; vous le ferés voir au roy.

« Sitiados estamos, y todas las cosas de que tengo avisado nos faltan, « sin otras muchas que no se hechan aun de ver; V. M^{ad} se sirva de « avisar dello a Su Alt^a que nos otros aca haremos quanto se pudiere.

« De Chatelete, a 22 de ag^o 1638. »

Quand je propose une chose au roy, ce n'est pas une demande, mais une simple proposition. L'abbaye de Caumont, autrement dite la Piscine, vaut sept à huit mil livres de rente. L'abbé est celuy mesme qui a donné avis au marquis d'Alluye de sa grande maladie; je serois bien fasché de troubler ceux à qui le roy la voudra donner. Comme je n'ay peu refuser au marquis d'Alluye la proposition qu'il a désiré que je feisse pour un de ses enfans, parce qu'en vérité c'est un bon homme, je ne voudrois pas estre cause que Sa Majesté révoquast une grace qu'elle a voulu faire; si ce n'estoit que Sa Majesté l'accordant au marquis d'Alluye, donnast deux mille francs de pension au fils du s^r du But. Sa Majesté est le maistre en cette affaire, comme en toute autre, et partant c'est à elle à faire, par sa prudence, ce qu'elle estimera plus à propos.

Je suis très fasché de ce que le racommodement de madame de Hautefort n'est point encore faict, jugeant bien combien cela travaille l'esprit du roy, le contentement duquel je considère comme ma vie².

¹ Le parlement était mécontent depuis quelque temps à cause de la création de nouveaux offices : « Ceux qui s'estoient le plus échappés contre l'autorité royale furent arrestez et envoyez en divers lieux. (*Mém.*

de Richelieu, tiré du ms. des Aff. étrang. t. X. p. 539 de l'édition Petitot.)

² Lorsque Richelieu écrivait cela, il était sur le point de contraindre le roi à éloigner de la cour M^{lle} de Hautefort.

Je ne sçaurois m'empescher de la blasmer en mon cœur de ne faire pas tout ce qu'elle doit pour contenter Sa Majesté.

Si les mauvais conseilz qui l'abordent luy persuadent que je ne suis pas pour elle, elle a très grand tort. Cela ne m'empeschera pas d'aller mon grand chemin et de la servir tousjours, en préférant les contentemens du roy, qui sont justes et innocens, à toutes choses.

Je ne croy pas qu'il y ait rien à faire en l'affaire du prince Casimir¹ qu'à représenter à son secrétaire, quand il vous parlera, le tort qu'il a eu de venir passer en France, et en recognoistre la coste, allant servir en Espagne; et cependant le bien garder.

Quant aux passeports proposez par l'ambassadeur de Venise pour Lubec, si on pouvoit disposer les Suédois à venir à Couloigne ce seroit bien le meilleur; mais, ne voyant pas que les affaires prennent ce train là, je crois qu'il est bon de demander des passeports pour les agens du roy et de ses alliez² qui se trouveront à Lubec, et pour ceux des Suédois qui se trouveront à Couloigne; mais l'importance est de voir la coppie des passeports des Hollandois, que le roy d'Espagne donne charge au cardinal infant d'envoyer à l'ambassadeur de Venise, afin de sçavoir s'ils sont telz que les Hollandois les puissent accepter.

Je suis très aise de ce que M^r l'ambassadeur de Suède vous a asseuré que Banier a pris Gartz³ et commence à jouer des mains.

LXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 103. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI⁴.]

De Chaunes, ce 26^e aoust 1638.

Les demandes de M^r de Weymar vont à deux choses :

¹ Voy. *Mém. de Richel.* t. X, p. 256 et suiv.
² A côté de ce paragraphe, à la marge, on lit : « Il en faut pour les agens des Hollandois, de M^r de Weymar, Landgrave

de Hesse, et pour madame de Savoie. »

³ Voy. la Gazette du 28 août, p. 469.

⁴ Note de la pièce précédente. Quant à la date, elle a été écrite ici par le cardinal.

Au paiement de son 3^e quartier, et à quelque renfort de troupes.

Pour le premier point j'en écris à M. de Bullion, qui en traittera volontiers avec M^r Heufft, ayant fait fonds dès le commencement de l'année pour tout le paiement de mon diet s^r de Weymar. Je vous prie solliciter cette affaire.

Quant au renfort de troupes, si le roy le trouve bon, nous serions d'avis qu'on envoyast tous les trois mil trois cens hommes qui se lèvent dans le département d'Orléans, sous la conduite du s^r Renar, en Champagne, pour fortifier les régimens du s^r de Bellèfons, et les troupes qui sont revenues du fort du Bac¹. Tout ensemble feroit cinq mil hommes, lesquels pourroient, avec les trois régimens de cavalerie, aller dans quelque temps (quand on verra qu'il n'y aura rien à craindre en Champagne), pour nettoyer la Lorraine; et de là, si le cas le requeroit, on en pourroit envoyer deux mille hommes à M^r de Weymar.

Si le roy approuve cette proposition, vous ferés tenir la dépesche à Renar, que M^r de Noyers vous envoie.

Vous remerciérés, s'il vous plaist, Sa Majesté pour moy de l'abbaye de S^t-Arnoul de Metz, dont il y a six ou sept ans qu'elle m'avoit fait l'honneur de me donner la coadjutorerie. L'abbé est enfin allé de cette vie en une meilleure, par le moyen de quoy j'ay lieu de rendre une nouvelle grace, comme je fais, à Sa dicte Majesté.

LXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 105. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR LE ROY.

De Channes, ce 27^e aoust [1638²].

Sa Majesté sçaura par le s^r chevalier de ³ qu'envoie M^r de

¹ Construit devant Saint-Omer pour abriter les assiégeants; l'ennemi s'en était emparé le 8 juillet. (*Gaz.* p. 330, 359, 379.)

² L'année manquait à cette date; on a mis en marge 1638 pour le classement.

³ Le nom est en blanc dans le ms.

Bellièvre, comme la reyne sa mère s'en va en Angleterre, sans que les Espagnols en ayent rien sceu¹, et, à mon avis, sans que les Anglois l'ayent consenty. Le roy de la Grande Bretagne a tesmoigné à M^r de Bellièvre avoir beaucoup de desplaisir de cette résolution de la reyne, et s'en vouloir ressentir contre ceux qui luy ont fait prendre². Il y a grande apparence que madame de Chevreuse et Montegu peuvent avoir trempé en cette négociation.

Il n'y a aucune nouvelle des armées à mander à Vostre Majesté.

Je m'en vas coucher à Péronne afin d'en estre plus proche.

Je suis ravy de sçavoir le racomodement de Vostre Majesté avec son inclination, qui sera tousjours, selon mon jugement, aussy innocente et exempte de malicé, comme parfois il pourra arriver des bronchades dignes d'estre excusées.

Fontarabie me tient au cœur quoyque je ne juge pas qu'il y puisse arriver aucun inconvénient³.

J'envoie un extrait à Sa Majesté des lettres interceptées, et une

¹ La Gazette du 21 août annonçait, sous la rubrique de Bruxelles, que la reine mère était partie de cette ville le 10, mais sans dire qu'elle allât en Angleterre. Nous trouvons dans le manuscrit cité aux sources, f^o 118, la missive que le roi fit écrire par Chavigni, le 29, en réponse à la présente lettre. Le roi demande à Richelieu « de luy faire sçavoir comment il estoit d'avis que M. de Bellièvre dust se conduire avec la reine mère... » — « Le roy désire aussy que M^r prenne la peyne de luy mander ce qu'il auroit à faire si la reyne mère luy envoyoit quelqu'un. S. M. m'a déjà dict, par advance, que son avis seroit de ne pas le recevoir. »

² Plusieurs dépêches de M. de Bellièvre recueillies dans le tome 47, d'Angleterre, aux arch. des Aff. étr. disent ce que Richelieu répète ici.

³ Cette confiance du cardinal était entretenue par le soin qu'avait le prince de Condé d'annoncer un succès comme infaillible : « Je veis hier, écrit Chavigni, dans sa lettre précitée du 27 août, des lettres de M. le Prince entre les mains de M^{me} la Princesse, du 17, par lesquelles il assure qu'il sera dans peu de jours maistre de Fontarabie... il n'y a pas d'apparence qu'il en assurast si ce n'estoit la vérité. » Les mémoires envoyés par le prince à sa femme devaient être remis à Richelieu. Plus le prince de Condé avait donné d'espérance au cardinal, plus le désappointement de celui-ci fut cruel quand il vit qu'il fallait abandonner le siège. Il est vraisemblable que ce sentiment ne contribua pas peu à l'aigrir contre le duc de La Valette, et à lui faire exagérer les fautes qu'il lui reprochait.

autre copie de la lettre de Gerbier¹, par où elle verra tout ce qui est contenu dans la dernière dépesche. Elle bruslera le tout, s'il luy plaist, soigneusement et ce billet icy.

LXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 107. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

POUR MONSIEUR DE CHAVIGNY².

De Chaunes, ce 27^e aoust 1638.

Je vous escriis fort à la haste, le chevalier dépesché par M^r de Bellèvre estant prest à partir.

Je suis très aise du racomodement de madame de Hautefort, je n'ay jamais creu qu'elle fust capable de malice, et qu'elle peust ne distinguer pas ses vrais amis des mauvais esprits qui travaillent le sien. Je prie Dieu que cette affaire dure et l'espère tout ensemble.

Nos armées ne nous donnent lieu de vous mander aucune chose.

Le retardement des nouvelles de Fontarabie me penne un peu, et cependant je n'en sçaurois attendre que de bonnes.

Je suis estonné que les couches de la reyne se diffèrent de jour à autre passé le terme du 23^e et demy, que M^r Bouvard disoit estre le premier. Il m'a dict que le 28^e estoit le dernier. Nous verrons si les médecins sont bons prophètes naturelz³.

Quand les Anglois vous auront faict leur proposition, je seray bien aise de la voir, mais je suis bien trompé s'ils se gouvernent autrement qu'à leur ordinaire.

¹ Ces lettres ne sont point dans le manuscrit cité aux sources, mais nous les avons trouvées dans le tome 47 d'Angleterre, f^o 168-171, et *passim*. — Gerbier était un agent diplomatique de l'Angleterre, alors employé à Bruxelles.

² Cette suscription est de la main de de Noyers.

³ On sait que Louis XIV fit mentir la prophétie de Bouvard; il naquit le 5 septembre.

LXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 122. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR LE ROY.

De Péronne, ce 29^e août 1638.

Je suis extremement aise que Sa Majesté aye le contentement qu'elle mérite de ses innocens divertissemens, et prie Dieu de tout mon cœur qu'il soit de durée, ainsy que je le souhaite et l'espère.

La lettre que Monsieur a receue de Bruxelles donne lieu de croire la prise de Guetz et de Savelly, qui est une estrangement bonne nouvelle, si elle se trouve véritable.

J'escris à M^r de Chavigny ce que je pense sur le voiage que la reyne mère de Vostre Majesté faict en Angleterre, par la Hollande¹.

Si elle envoie un gentilhomme sur le sujet de la naissance de monsieur le dauphin, je croy que Vostre Majesté le doit recevoir, la remercier de cet envoy; et, s'il parle à Vostre Majesté d'autre chose, luy respondre selon la cognoissance qu'elle a de ce qui s'est passé et sa prudence accoustumée, qui est plus grande que celle de tous ses serviteurs.

Sa Majesté ne sçauroit mieux faire, à mon avis, que de gratifier M^r de Lavour de l'évesché d'Évreux, s'il vient à vacquer. Je luy ay tousjours veu désirer cet évesché, et mesme il avoit envié de le permuter avec le sien, et il n'a en cela d'autre avantage que d'estre dans le pays de sa naissance, bien qu'avec moins de revenu. Je rends très humble grace à Sa Majesté de l'honneur qu'il luy plaist me faire en ce point, comme en toute autre chose, où elle faict paroistre sa bonté.

Je souhaite que le terme que M^r du Hallier a mandé à Vostre

¹ Voy. la pièce suivante.

Majesté de la prise du Castelet soit juste, mais je crains qu'il aille un peu plus loin.

Nous n'avons point encores de nouvelle de l'armée de M^{rs} de La Force et de Chastillon; je croy pourtant qu'elle ne doit estre qu'à quatre, cinq ou six lieues d'icy. J'en attends à toute heure.

Ceux du Castelet n'ont fait depuis le siège qu'une sortie de vingt hommes, qui ont esté repoussez comme il fault.

Ce matin, trois escadrons de cavalerie sortis de Cambray ont poussé la garde avancée; mais, aussy tost qu'ilz l'ont veu soutenue, ilz se sont retirez. Quelques prisonniers pris ont dit que hier il estoit entré 12 ou 1500 chevaux dans Cambray, mais que le soir ilz en estoient sortis avec tout leur bagage.

Cette ville est fort bien fortifiée, il y manque encore des travaux du tout nécessaires qui cousteront quarante ou cinquante mil francs. Mais si Vostre Majesté avoit veu la garnison elle en auroit pitié. Tout le grand fauxbourg du costé des ennemis n'est gardé que par dix-huit hommes, ou, pour mieux dire, par dix-huit petits garçons, qui en leur vie ne portèrent espée que depuis deux mois.

Aussy tost que je sçauray où sera l'armée de M^{rs} de La Force et de Chastillon j'envoyerois quérir deux compagnies des Suisses de vostre garde, sans lesquelles il y a tout à craindre en cette frontière.

J'ose dire à Vostre Majesté que le voiage qu'elle a fait de deçà en a sauvé la province, sur divers lieux de laquelle les ennemis avoient, comme elle sçait, diverses entreprises.

J'ose encore l'asseurer que, si elle n'eust esté à Abbeville, toute son armée se fust desbandée, et que, si ceux qui y sont ne croyoient son retour, auquel le commandement qu'elle m'a fait d'y demeurer les confirme, il s'en iroit une grande partie.

Je ne sçauois pas dire asseurement ce qu'on pourra faire après le Castelet, mais je croy qu'il faut tourmenter les ennemis jusques au 15^e octobre. Apparemment ces M^{rs} les généraux ne feront pas plus par eux-mesmes que par le passé, et partant je croy qu'il ne faut pas estre loin d'eux pour leur ayder. Je mande franchement ce que je

pense à Vostre Majesté prest en toutes choses à suivre ses volonte et ses commandemens.

J'ay escrit à M. du Hallier ce que Vostre Majesté m'a commandé pour empescher les officiers d'aller courre les charges, ce que j'estime bien important.

Je suis ravy du tesmoignage qu'il plaist à Sa Majesté me rendre de l'impatience qu'elle a que je sois auprès d'elle. Je la puis assurer que les jours me durent des moys, et que rien n'est capable de me faire supporter le mal de son absence que ses volonte et son service, que je préféreray toujours à tout contentement et à ma vie.

Jouanes le trompette vient d'arriver de l'armée des ennemis, qu'il représente n'estre pas en infanterie et cavalerie plus de douze ou treize mil hommes fort espouvantez. Il dict que Picolomini se mocque ouvertement de la façon avec laquelle nous faisons la guerre, et qu'il luy a dict à luy-mesme qu'il en estoit estonné; qu'ilz ont pris un sy grand nombre de fourrageurs, qu'ils en montent maintenant leurs dragons pour en faire plus aisément des entreprises.

Il a dict au dict Jouanes qu'après qu'il aura pris tous les fourrageurs, il prendra après vos cavaliers; en un mot il recognoist que vous avés force brave gens, mais qu'ilz sont bien ignorans du mestier et qu'ils sont mal conduicts.

J'avoue que comme Nogent sçait que le bonhomme M^r de Champigny ne faisoit que de la bille quand les choses n'alloient pas bien à son gré, j'en suis de mesme.

M^{rs} de La Force et de Chastillon arrivèrent hier 28^e à Vauchelle, qui est entre Cambray et le Castelet.

Après la prise de cette place, il faut par nécessité faire quelque chose qui couronne la campagne. Vos armées seront renforcées par les recreues qui viennent. Il ne restera qu'à prendre un bon dessein, et animer ceux qui le peuvent exécuter.

M^r d'Espenan escrit du 17^e à M^r de Noyers, qu'il espère que, dans six jours après, Fontarabie sera pris, ce qui me tire d'une grande peine. M^r le Prince en escrit seurement, respondant de l'événement.

Il ne reste plus que la nouvelle de la naissance d'un daulphin que j'attends et espère de la bonté de Dieu.

Madame d'Effiat me vient d'escire pour me donner avis de la mort de Mr de Fourcy, et me prie de demander à Vostre Majesté la charge de surintendant des bastimens pour le jeune Despesses; mais, ayant toujours accoustumée de préférer le bien de vos affaires à l'intérêt de ceux qui s'adressent à moy, au lieu de faire cette proposition à Vostre Majesté, j'ose l'asseurer qu'il n'y a homme en France sy propre à faire cette charge que Mr de Noyers. Je ne la demande pas pour luy, mais les affaires de Vostre Majesté la demandent, et ce sy absolument, à mon avis et au jugement de tout le monde, qu'aussy tost que Mr d'Angoulesme a sceu la mort du s^r de Fourcy, il m'a dict qu'il n'y avoit personne capable de vous donner satisfaction en cette charge, et restablir toutes vos maisons ruinées, que le personnage dont il est question.

J'adjouste que si Vostre Majesté avoit esté prévenue par quelqu'un je donnerois de bon cœur de l'argent pour récompenser cette charge, tant l'intérêt public et ce qui peut contenter Vostre Majesté me touche¹.

J'envoie un avis qu'un espion qui a esté dans l'armée des ennemis m'a rapporté, par lequel Sa Majesté apprendra l'estat auquel ilz sont.

LXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 126. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

A M. DE CHAVIGNI².

De Péronne, ce 29^e aoust 1638.

Après avoir bien pensé au voiage de la reyne mère en Angleterre, quoy que mande Mr de Bellièvre, je tiens pour très assuré qu'elle ne l'a point entrepris sans le consentement du roy de la Grande-Bretagne, et ce que le dict roy feint de n'en avoir rien sceu est un témoignage de la foiblesse de son procédé.

¹ De Noyers fut nommé par le roi. — ² Voy. la note de la lettre à Chavigni du 25 août.

Cette pratique a esté apparamment faicte par les femmes, et Montegu s'y trouvera meslé, à mon avis.

Ces animaux que le roy sçait sont estranges; on croit quelques fois qu'ilz ne sont pas capables d'un grand mal parce qu'ils ne le sont d'aucun bien; mais je proteste, en ma conscience, qu'il n'y a rien qui soit sy capable de perdre un Estat que de mauvais esprits, couverts de la foiblesse de leur sexe.

Je vous avoue que j'ay de la peine à digérer que le prince d'Orange ayt reçue et favorisé le passage de la reyne sans en donner avis au roy, ny sçavoir si Sa Majesté l'agréeroit; l'estat où sont les affaires requéroit bien, ce me semble, qu'il en usast autrement; mais, bien que cette humeur soit estrange, il la faut dissimuler. Cependant il est bien difficile de prendre ses mesures avec des esprits qui n'ont point de sincérité et de franchise.

J'ay veu la proposition des ambassadeurs d'Angleterre, où je ne trouve rien de nouveau considérable. Mr de Bullion m'en avoit envoyé une autre dernièrement, par laquelle ilz proposoient que le roy d'Angleterre s'obligerait de n'entrer point en paix avec l'Espagne, que le roy d'Espagne n'eust rendu à S. M. son royaume de Navarre. Cette proposition seroit quelque chose en apparence, mais ces esprits ont tant de retours et d'inégalités ensuite, que je m'asseure qu'ilz adjousteront tant de conditions à cette ouverture, qu'elle se trouvera ridicule. Je n'en rapporte cependant à ce qui en sera, et croy qu'il est bon de voir ce qu'ilz veulent dire.

Cependant il faut marcher avec eux avec civilité, tesmoignant toujours désirer qu'ils entrent dans le traité, mais avec fermeté, demeurant dans les termes de la raison et de l'honneur, sans foiblesse ny apparence d'icelle. Ce sont de mauvais esprits avec lesquels, jusques à ce qu'ilz soient las des dames (*sic*) qu'ilz ont receu et reçoivent, elles feront beaucoup de mal.

L'abbé de Coursan supplie le roy de luy donner un prieuré dependant de l'abbaye de Gramond, appelé le prieuré de Nostre-Dame de Chaisne Gallon, au pays du Perche, vallant quelque quinze cens

livres. Si Sa Majesté ne l'a point donné, vous luy proposerés le désir de l'abbé de Coursan et l'appuyerés, s'il vous plaist.

Si la reyne mère du roy envoie un gentilhomme se resjouir de la naissance de M^r le Dauphin, le roy en doit recevoir le compliment, se gouvernant cependant fort froidement avec le dict gentilhomme, qui ne doit estre, à mon avis, gardé qu'un jour, tant parce que l'estat général des affaires le requiert ainsy, qu'affin qu'il voye qu'on n'aura pas temps d'envoier chercher sa response de deçà. S'il parle au roy du retour de la reyne, ou d'autres affaires, la cognoissance que Sa Majesté a de toutes choses luy fournira une prompte response. Je croy mesme que Sa Majesté luy pourra dire : Les dernières pratiques qu'elle a encores depuis peu voulu faire, vers Sedan, où elle n'a pas trouvé son compte, par la bonne disposition de ceux à qui elle s'est adressée, montrent bien la bonne volonté qu'elle a pour moy.

Quant à la lettre, vous sçaurés bien la dresser telle qu'il faut.

Je croy qu'il est bon de faire prendre garde soigneusement à qui le dict gentilhomme parlera, et, le dépeschant promptement, comme j'ay desjà dict, ne luy donner pas lieu de faire grande pratique.

J'escris au roy pour la charge de surintendant des bastimens pour M^r de Noyers. Je ne vous recommande point de faire ce qu'il faut en cette affaire, parce que je suis assuré que vous n'y oublierez rien. Je vous avoue que je désire cette affaire avec passion, pour voir toutes les maisons du roy deslabrées et ruinées en bon estat comme elles seront.

LXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 129. —

Mise au net, de la main de Cherré, devenue minute, des changements ayant été faits.

A M. DE MANDE¹.

Du 30 aoust 1638.

Monsieur, Je suis extremement fasché que vostre santé soit sy

¹ Nous avons vu, en 1627, Marcillac au siège de la Rochelle (t. II, p. 599); nous le retrouvons ici chargé de fournir des vivres aux armées opérant dans la Lorraine

mauvaise qu'elle vous contraigne à vous faire tailler. Bien que ce remède soit très dangereux, j'espère néanmoins qu'il ne vous en arrivera aucun inconvénient, et que vous n'en aures que le mal, que je vous conjure de supporter patiemment pour l'amour de Dieu. Cependant, puisque vous désirez ma bénédiction, je vous l'envoie très volontiers et vous assure, par mesme moyen, qu'en quelque estat que vous soyés j'auray pour vous la mesme affection que j'ay eue jusques icy. Quant aux mauvais offices que vous croyés qu'on vous a rendus près de moy, je n'ay autre chose à vous dire sinon que² vous ne devez point estre en peine, personne ne me pouvant faire croire de vous que ce que j'en cognoistray moy-mesme.

Je me resjouis de voir les sentimens que vous me tesmoignez avoir de vostre conscience³. En l'estat auquel vous estes, vous devés songer à payer vos debtes, et particulièrement M^r l'abbé de Souillac, duquel j'ay appris que vous n'avés rien payé de la pension que vous luy devés depuis que vous estes évesque de Mande.

Travaillés donc à vostre guérison, et assurez-vous que je suis⁴...

et dans l'Alsace, et l'on ajoutait alors à ses titres celui de « général des munitions du roy. » Dans ses laborieuses fonctions, travaillé de la pierre, il déploie encore une activité de jeune homme. Plusieurs volumes de Lorraine, aux archives des Affaires étrangères (du milieu de 1635 au milieu de 1638, t. 28-31), sont remplis de ses lettres à Richelieu, à de Noyers, à Chavigni, etc. Venu à Paris, il écrivait, le 27 août, à Richelieu, qui était alors en Picardie : « Me trouvant pressé de me mettre entre les mains des chirurgiens pour me faire tailler, je ne puis aller vous demander pardon du mécontentement que vous ont causé contre moi les calomnies de mes ennemis. Si Dieu dispose de moy je remets à V. Ém. tous les biens que j'ay receus d'elle, la priant de laisser à mon neveu une petite abbaye que j'ay en Sain-

tonge. Toutefois, la seule chose que je demande fermement à V. Ém. c'est sa bénédiction, que je la supplie de m'envoyer par ce courrier. » — Tel est le résumé d'une longue lettre écrite par l'évêque de Mende, la veille d'une opération presque toujours mortelle.

² D'ici au mot « croire, » de la main de Richelieu.

³ On va voir, dans une lettre écrite le même jour à Chavigni, que Richelieu prenait ses précautions avec la conscience de Marcillac.

⁴ Richelieu s'était hâté de répondre au moribond, qui pourtant ne reçut cette lettre que le second jour après l'opération ; il fit faire aussitôt (le 2 septembre) une réponse, qui est signée d'une main défaillante : « Après Dieu, dit-il, je suis redevable de la vie et de l'estat auquel je me

LXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 132. —

Original, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

AU ROY.

Sire,

Ce courrier ayant une dépesche de M^r de Bordeaux qui s'adressoit à moy, me l'est venu apporter en ce lieu. Je le redépesche en toute diligence à V. M. pour luy porter la nouvelle d'une grande victoire navale que M^r de Bordeaux a remportée sur les Espagnolz, où ilz ont perdu 14 gros gallions, 3 pataches et plus de 80 chaloupes, qui ont esté bruslez, et plus de trois mile Espagnolz naturels qui ont esté tuez dans le combat et bruslez avec les dicts vaisseaux. Le porteur et le plan que j'envoye à V. M. luy apprendront plus de particularitez que je ne luy en pourrois dire, ne l'ayant pas gardé un quart d'heure. Il ne me reste qu'à assurer V. M. que je seray toute ma vie, Sire, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Péronne, le 30 aoust 1638.

LXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 134. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À SAINT-GERMAIN.

De Péronne, ce 30^e aoust 1638.

M^r d'Hémery m'escrit qu'une lettre que vous luy avés envoyée a

trouve à vostre bénédiction, et à l'assurrence de vostre affection; elles ont esté le plus souverain de tous les remèdes qui ont esté employés pour ma guérison. » Et puis

il explique au cardinal comment la réclamation de l'abbé de Souillac n'est nullement fondée; c'est aux frères de l'abbé qu'il a dû payer. (Même ms. pièce 179^e.)

arrêté le procès du jugement de Monteilz¹. Il mande les raisons pour et contre pour le parachever. Je m'assure qu'il vous en aura envoyé autant. Je croy que depuis vous luy avés mandé qu'il le devoit faire juger. En effect, n'ayant pas tout dict ce qu'il sçait de cette affaire, comme Mr d'Hémery escrit qu'un billet, qui a esté surpris, du dict Monteilz donne lieu de le croire, la parolle qui luy a esté donnée à cette condition n'est rien, et je ne croy pas qu'un ministre puisse lier et obliger la volonté de son maistre, en promettant une chose sans pouvoir et sans charge; joint que, comme il est dict cy-dessus, il ne l'a donnée qu'à une condition, à laquelle il ne paroist pas clairement que Monteilz aye satisfait. Le père Joseph et vous, estant à Paris, pouvés aisément consulter Mr Lescot sur ce sujet, et, la conscience du roy estant à couvert, je croy le chastiment de Monteilz nécessaire pour assurer Guiscardy et les autres partisans du roy, et donner terreur à ses ennemis, et leur oster le moyen d'entreprendre impunément toutes choses contre son service.

Mr d'Hémery se plaint que l'armée n'est pas secourue d'argent; vous estes sur les lieux pour l'esclaircir avec Mr de Bullion.

Après avoir bien pensé et repensé au retour du roy en ces quartiers, j'estime qu'après les couches de la reyne il luy faut laisser suivre l'envie qu'il me tesmoigne avoir de ce voyage. Je ne veoy pas clairement qu'on puisse faire grande chose, mais il est certain que sa présence conservera son armée et fera entreprendre ce qu'en son absence on ne feroit pas. La fermeté l'emporte en toutes choses.

¹ Il se nommait Montiglio et commandait le château de Casal. La princesse régente de Mantoue, qui avait le cœur tout espagnol, fut soupçonnée de vouloir livrer aux ennemis cette place, que la France occupait en vertu des traités, et l'on crut Montiglio l'agent de cette trahison. Il fut arrêté; notre ambassadeur à Turin, d'Hémery, lui promit la vie, au nom du roi, s'il avouait. Après une longue procédure, il fut condamné à mort et exécuté, sous prétexte que,

pour ménager la princesse, il avait rétracté une partie de ses aveux. Le ms. des Aff. étr. Turin, t. 36, contient, sur cette affaire, une curieuse correspondance; citons une seule phrase. Répondant, le 13 septembre, au cardinal de La Valette, général de notre armée en Italie, lequel, par respect pour la parole du roi, conseillait d'accorder la vie, Chavigni lui disait: « Il me semble qu'il eust esté aussy bon de le garder à Pignerol, mais plus de morts, moins d'ennemis. »

Je conclus donc au retour; mais il est bon que ce soit Sa Majesté qui le résolve. Je luy escriis donnant la pente à cette résolution; ce sera à vous de parachever l'affaire insensiblement.

Je ne juge pas que le roy puisse partir plus tost que le dixiesme du mois prochain, la reyne n'estant point encores accouchée. Ainsy son voiage ne sera qu'une promenade conforme à son humeur, qui le porte à aymer à marcher; et, quand mesme on ne feroit rien, ce qui peut arriver, il luy sera honorable d'avoir faict ce qu'il a peu pour faire quelque chose.

Il y a icy un envoyé de Pouloigne qui s'en va trouver le roy sur le sujet de la détention du prince Casimir, lequel ne vous desplaira pas, estant assez gaillard de sa nature. Vous l'escouterés; ensuite il luy faut donner *bona verba*, et demeurer *in deliberatis* quant à la détention du prince Casimir.

Je suis estonné que les couches de la reyne tardent tant; ce qui me consolle en cela est que, quand les fruits sont mûrs, ils tombent d'eux-mesmes des arbres, dont on les eust arrachez avec peine auparavant.

Avertissés M^{rs} les surintendans que si M^r de Mandé, qui vient de Lorraine, leur demande quelque chose, sous quelque prétexte que ce puisse estre, pour ses appointemens ou autres frais, ils ne luy donnent rien, mais qu'ilz le remettent lorsqu'estant à Paris il m'aura faict voir le compte de sa gestion.

LXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 140.

— Original, sans signature, de la main de Cherré.

— Mise au net de la main de Cherré, devenue minute à cause de suppressions et de corrections de la main de Richelieu. Communication de M. de Girardot.

[AU ROI.]

De Han, ce 31^r aoust 1638.

Le siège du Castelet continue, et M^r du Hallier estime qu'il aura la place le 8^e septembre.

L'armée de M^{rs} de La Force et de Chastillon est logée à Crèvecœur et à Vauchelle, de façon que M^r du Hallier est entièrement couvert et n'a rien à craindre.

L'armée des ennemis¹ est logée derrière Cambray, et leurs Cravattes avancent entre Cambray et Crèvecœur. Les ennemis sont fort foibles et espouvantés; il semble que cela donne lieu d'entreprendre quelque chose sur eux; mais il est vray que vos gens ne sont pas en curée.

Il y a tant de désordres parmi eux que Jouanes, trompette de Vostre Majesté, ne les peut supporter.

J'ay envoyé quérir M^r de La Melleraye pour sçavoir par luy leurs sentimens et voir ce à quoy on les pourra disposer.

L'exemple de M^r de Weymar et la dernière action de M^r de Bordeaux leur doit donner courage, outre qu'ilz sçavent bien que les ennemis sont foibles.

Si Fontarabie se prend, comme je n'en doute pas, pour peu qu'on finisse bien cette campagne², on seroit en estat d'avoir la paix, et par après de jouir d'un grand repos pour jamais.

Je le souhaite plus que ma vie en la chrestienté et, qui plus est, ensuite en toute vostre maison; ce que je dis pour répondre à ce qu'il plaist à Vostre Majesté de me mander, qu'on la veut desjà troubler dans la nouvelle trefve qu'elle a faicte³. Je n'en suis aucunement estonné, sçachant bien que cela sera tousjours ainsy jusques à ce que Vostre Majesté y aye pourveu, selon son dessein et sa prudence.

¹ D'ici à la fin de l'alinéa le passage est écrit, dans la minute, par Richelieu, en interligne.

² La minute met ici « de deçà, » mot qui a été oublié dans l'original; Richelieu veut dire la campagne dans la Picardie, où il était alors.

³ Cette lettre du roi n'est pas dans notre manuscrit; il y a, au folio 100, un billet de Sa Majesté à Chavigni, que le roi charge de transmettre une lettre au cardinal sur

ce que la reine mère « est alée à Bolduc au lieu dalér à Liège, comme elle faisoit coure le bruit. » Le billet à Chavigni est daté de Saint-Germain, 26 août. Le cardinal veut certainement parler de quelques nouvelles *bronchades* de madame de Hautefort, comme dit Richelieu, et les derniers mots font allusion au congé que Richelieu travaillait alors à faire donner à cette dame.

Je suis arrivé d'hier au soir en ce lieu, que j'ay trouvé beaucoup meilleur que je ne pensois, et la garnison fort belle tesmoignent¹ l'esprit et le soin du gouverneur.

Je rends graces très humbles à Vostre Majesté du soin qu'il luy plaist prendre de ma santé, qui est tousjours à l'ordinaire, graces à Dieu. Pourveu que j'en aye assez pour rendre à Vostre Majesté le service que je luy doibz et que je désire, je seray très content, n'ayant autre passion que de luy plaire et ne luy estre pas tout à fait inutile².

LXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 142. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY³.

De Han, ce 31 aoust 1638.

J'ay tant à vous escrire que je ne sçay par où commencer.

Je commenceray cependant par la victoire et bataille navale, en suite de laquelle M^r de Bordeaux demande de l'argent pour tascher de prendre et fortifier un poste en Espagne, aussy important que Saint-Sébastien. Je croy qu'il luy faut envoyer au moins, en diligence, soixante mille francs, qui est moins qu'il ne percupe (*sic*), mais le moins qu'on luy puisse envoyer. La victoire qu'il a eue mérite bien qu'on le secoure, et qu'on luy donne moyen de tascher d'en tirer un nouvel avantage. M^r de Noyers vous en envoie l'ordonnance; il est question de retirer cette partie sans délai d'un jour, et la mettre entre les mains du s^r de Mauroy. M^r de Bordeaux représente que, s'il demeure plus longtemps à la radde du Figuier, ce sera un mi-

¹ *Sic*, dans la minute et dans l'original.

² Il y a dans la minute un dernier paragraphe qui ne se trouve pas dans l'original. C'est une réponse que le roi avait

demandée touchant un sieur de Moreillan, et que Richelieu charge Chavigni de faire au roi. (Voy. la pièce suivante.)

³ Richelieu a écrit cette suscription.

racle si l'armée du roy se sauve. Il demande permission de mettre l'armée navale en seureté, et par mesme moyen d'aller busquer (*sic*) sa fortune dans les costes d'Espagne, laissant des vaisseaux suffisans pour garder l'entrée de Fontarabie. Je croy que, devant qu'un courrier soit arrivé, Fontarabie sera pris, et que, quand il ne le seroit pas, il luy faut laisser exécuter ce qu'il propose, d'aller à la mer aux conditions qu'il offre; sçavoir, de laisser une suffisante garde à l'entrée du canal de Fontarabie.

Le dict s^r de Bordeaux se plaint fort de la lenteur avec laquelle on procède de delà, représente que ce qui fait tenir la place est que ceux qui sont dedans voyent des secours préparez pour eux qu'on n'ose attaquer. Il adjoste que ce n'est que milice, et qui ne va qu'au nombre de dix sept mile, qu'il seroit aisé de deffaire, veu principalement qu'ilz sont en divers corps.

Je croy qu'il dict vray, et, en effect, tout le mal des affaires du roy consiste à n'avoir pas des gens entreprenans.

Il faut que Foucault, qui est venu de delà, y soit de retour devant le huit^{me} septembre, afin de donner lieu à l'armée navale de se garantir des tempestes.

Les désordres de l'armée de deçà, au lieu de diminuer, vont toujours en augmentant. Chacun y est maistre, il n'y a aucune obéissance, et on peut dire, d'autre part, qu'il n'y a point de commandement. M^r d'Orgeval mesme, qui est accoustumé aux longs conseils des parties, ne sçauroit se résoudre à demeurer en ceux qui s'y tiennent, qui durent quatre et cinq heures sans aucune bonne résolution, et sans exécution de celles qui s'y prennent.

Quelques fois il ne se pose aucune garde au quartier général, d'autres fois, après avoir promis à M. du Hallier d'envoyer garder des passages par où seulz le secours pourroit aller au Castelet, on n'y envoie point du tout. Jamais on n'envoie d'escorte avec les fourrageurs; il a esté plusieurs fois résolu et point exécuté.

Les propositions de M^r d'Arpajon augmentent de jour à autre. Il veut maintenant faire faire une circonvallation au Castelet, pour

garantir l'armée des difficultez qu'elle trouvera de fourrager au lieu où ilz sont, afin de l'esloigner par après.

Après la prise du Castelet, il propose que l'armée de M^{rs} de La Force et de Chastillon aille en la Franche-Comté. Enfin ses projets vont viste comme le vent, et ses exécutions n'en sont pas plus hastées. Le secret de l'armée est tel que le roy ayant commandé à M^r de La Mellerai de dire le dessein d'Arleu à M^{rs} de La Force, Chastillon et d'Arpajon, quand l'armée fut à Arras, un curé du pays qui fut pris prisonnier dict à M^{rs} de La Mellerai et d'Arpajon : « Messieurs vous allés à Arleu, on le sçait, il y a quatre jours, et M^r le comte d'Isambourg y a envoieé deux régimens et trois cens chevaux. »

Enfin il ne se propose aucune chose dans l'armée qu'il ne soit sceu aussy tost de tout le monde.

Le désordre va encore plus loin en certaine chose. Je croy devant Dieu qu'on est obligé d'y remédier. J'avois estimé qu'on pouvoit attendre jusques à l'année qui vient; mais, considérant que, si l'armée se retire dans cette mauvaise habitude, elle pensera pouvoir faire pis l'année qui vient, et tout entreprendre avec impunité, ce qui fera qu'il y aura plus à la combattre que les ennemis, j'estime qu'il y faut remédier dès à présent.

Estant à Abbeville, les premiers mouvemens du roy furent de faire revenir un des chefs; je croy que la pensée en est fort bonne; et n'estime pas devoir continuer à luy représenter qu'il faut attendre à l'année qui vient.

Or, parce que M^r de Chastillon est celuy qui est l'auteur de l'origine de nos maux de cette année, par sa négligence, présomption et opiniastreté, j'estimerois qu'il seroit à propos de le mander et de le renvoyer en sa maison, sans passer à la cour. Je sousmets cet avis non-seulement aux volonte de Sa Majesté comme roy, mais en outre comme prince avisé et prudent. Le cœur me crève de voir la belle moisson que nous avons sans la pouvoir recueillir.

Si le roy est en la mesme résolution que je l'ay veu, je vous envoie deux lettres pour M^r de Chastillon; la première luy sera envoieé

dans l'armée par un gentilhomme de S. M. qui ne sçaura point la seconde, et la seconde me sera adressée pour la luy bailler quand il passera par icy, ou luy faire tenir, selon que je l'estimeray à propos¹.

En ce cas il faut une lettre à M^r de La Force pour commander toute l'armée, la quelle M^r de Noyers luy enverra.

Je croy que le roy a meilleure raison que moy au fait de la reyne sa mère, et que sa pensée vaut mieux que mon conseil. Cependant pour oster tout lieu aux meschans d'imputer à quelque rigueur ce que Sa Majesté feroit avec prudence et justice, bien qu'elle ayt entièrement raison, je pense que ce sera chose sans péril de voir ce gentilhomme une seule fois, comme je vous l'ay mandé, et se gouvernant au surplus ainsy que mon mémoire le porte, rompant toute sorte de négociations pour l'avenir.

Quant à M. de Bellièvre, je croy que le roy luy peut mander que quand la reyne sera arrivée il luy aille faire la révérence, pour luy tesmoigner que le roy veut qu'en quelque lieu qu'elle aille elle soit honorée et respectée des siens.

Après ce tesmoignage de révérence, M^r de Bellièvre ne doit plus du tout aller chez elle, ny avoir aucune communication avec elle; et si Le Coigneux, Fabrony ou autres le veullent venir voir, il les doit tout à fait refuser, et dire ouvertement qu'il a deffense de les voir. Le mesme doit estre entendu de S^t-Germain² et généralement de tous autres.

Je remercie S. M. pour M^r de Lavour de l'évesché d'Évreux³.

Quant à la prétention du s^r de S^t-Denis, je n'ay rien autre chose à

¹ Il fut fait comme le cardinal le vouloit. Chavigni répondait à la présente lettre le 3 septembre: « Il n'y a eu nulle peine à résoudre S. M. à donner cet ordre au dict s^r mareschal, ayant considéré jusqu'à quel point ses deffauts ont préjudicié cette année au bien de ses affaires, et le mal qu'elles en pourroient encore recevoir à l'advenir s'il n'y estoit remédié. » (Orig. Bibl. imp. Saint-Germain, 4067, f^o 89.)

² Morgues, sieur de Saint-Germain. (Voy. t. I, p. 700.)

³ Que veut dire Richelieu? Abra de Raonis, nommé évêque de Lavour en 1637, prit possession le 22 mai 1639; et le siège d'Évreux fut occupé sans interruption, de 1613 à 1646, par Fr. de Péricard. Y eut-il quelque projet de mutation dont le *Gallia christiana* ne parle pas?

dire, sinon que je croy que le roy doit persister à la résolution qu'il a prise de ne se haster pas de donner les éveschez, afin d'avoir le temps de faire une bonne perquisition *de vita et moribus*. Je ne scay rien à dire contre M^r de S^t-Denis.

Quant à l'abbaye de Caumont, je n'eus jamais pensée de contredire les volontez du roy, auxquelles je me sousmetz entièrement. Le s^r de Moulinet, cappitaine de chevaux légers avoit quasy envie de se fascher contre moy, disant que le roy l'avoit donnée à son beau-frère, nommé d'Alesne, dont je n'ay jamais ouy parler.

Je ne vous responds point à l'article de M. de Fourcy, vous ayant escrit amplement, par Nazin, ce que j'estime à propos pour le service du roy sur ce sujet, en quoy je persiste pour le bien public.

Je commence à craindre que le délay de l'accouchement de la reyne ne nous donne une fille; toutes fois j'espère mieux.

Quant à mon séjour icy, bien que je n'y voye pas grande chose à faire, je n'oserois me résoudre à le quitter, voyant beaucoup à perdre en m'esloignant.

Je vous prie continuer à me mander toutes sortes de nouvelles et vous asseurer de la fermeté de mon affection.

Je remets le reste à M. de Noyers, qui vous escrit sur le sujet de Monteilz¹, ayant fait faire la consultation de conscience du doute de M^r d'Hémery, où l'on ne fait nulle difficulté.

Le roy me commande de luy mander ce qu'on doit faire du s^r de Moreillan. Vous luy dirés, s'il vous plaist, que j'estime qu'on le peut laisser aller en son pays. Son invention peut réussir, mais elle n'est pas de grand effect.

M^r de La Melleraië estant arrivé depuis cette lettre escrite, il dict qu'encores que l'effect du secret du s^r de Moreillan ne soit pas tousjours asseuré, beaucoup de ses boulets crevans, il peut toutes fois

¹ Il y a dans le ms. f^o 147 et f^o 149, deux lettres de de Noyers adressées à Chavigni, du 31 août; elles ne font point mention de Monteilz. Elles ne contiennent que

des nouvelles de peu d'intérêt. L'une finit ainsi : « S. E. est très aise d'apprendre l'assiduité que vous rendés auprès du roy, la jugeant absolument nécessaire. »

estre utile dans les travaux de terre, et partant son avis est que le roy retire le dict secret et donne ce qu'il luy plaira pour récompense au dict s^r de Moreillan.

Je vous envoie une relation de la victoire obtenue par M^r de Bordeaux, à la radde de Gatary, sur les Espagnols; vous l'envoyerez, s'il vous plaist, à Renaudot ¹.

Je vous envoie aussy la dépesche de M^r de Bordeaux, que vous ferés partir vendredy sans faillir, avec les soixante mil francs dont on vous envoie l'ordonnance comptant, dont le s^r de Mauroy fera donner lettre de change payable à veue au dict courrier nommé Foucault, commis du Picart, trésorier de la marine, dont vous aurés des nouvelles chez M^r le marquis de Sourdis, à Paris.

J'ay ouvert la lettre de M^r le Prince, pensant qu'elle s'adressast à moy; vous la ferés refermer et l'envoyerez.

LXXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 159. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI².]

De Saint-Quentin, ce 2^e septembre 1638.

Les vieux et nouveaux bastimens de Sa Majesté la remercieront dans peu de temps de les avoir mis sous la charge de M. de Noyers; et cependant, outre que je me joints à leur recognoissance, je luy rends très-humble grace de la façon avec laquelle il luy a pleu l'honorer de cette charge, et des obligeantes paroles qu'il luy plaist me mander sur ce sujet, avouant que, quand je veoy Sa Majesté en cette bonne humeur, je ne sens aucune de toutes les incomoditez que j'ay d'ordinaire.

J'apris hier au soir, par ceux qui viennent du Castelet, que de

¹ Cette relation, de huit pages, se trouve en effet dans *la Gazette*, à la date du 3 septembre, p. 485. — ² Voy. la note 1, p. 99 ci-dessus.

tous les officiers qui ont esté blessez à cette attaque, dont j'ay escrit à Vostre Majesté, il n'y a qu'un cappitaine de Rambures qui le soit dangereusement¹.

Le faubourg du Castelet, qui estoit fortifié d'un bon parapet, fut emporté la nuict d'avant-hier, de façon que M^r du Hallier ne craint plus les grands ny les petits secours².

Il est venu une recreue de 400 hommes pour les gardes, qui n'a pas bien réussy, par la faute de celuy qui les conduisoit, qui les a menez droit à Doulans sans nous en avertir à Amiens, où nous estions. Près de Doulans, il prit une alarme de dix ou douze hommes de l'armée qu'ilz virent, et, sur cela, il s'en desbanda deux cens; des autres deux cens, les gardes n'en ont pris que cent ou six vingts, ayant trouvé les autres trop jeunes. Il plaira à Vostre Majesté commander que tous les commissaires qui en amèneront s'adressent à M^r de Noyers, et, par ce moyen, nous ferons mettre lesdites recreues entre les mains des maistres de camp, qui en responderont. Il en vient aujourd'huy de 300 hommes, que je feray mettre entre les mains de Piedmont, qui en a besoin.

Je supplie très-humblement Vostre Majesté, lorsqu'elle aura nouvelles de la prise de Fontarabie, de me les faire sçavoir aussy tost, avouant que cette affaire me tient grandement au cœur.

Je croy que Vostre Majesté ne sçauroit mieux faire que d'accorder à la reyne le nepveu de M^r Seguin pour son médecin, puisqu'elle le désire, et qu'il est question de la conservation de sa personne, où elle a plus d'intérest que qui que ce puisse estre. Ce sera un effect de la bonté de Vostre Majesté, qui n'intéresse point vos affaires.

C'est chose très-véritable que les armées dont Vostre Majesté sera

¹ A la marge de ce paragraphe Richelieu a fait écrire : « Depuis cet article escrit, Frémicourt, qui vient de l'armée, assure qu'il n'y a un seul de tous les officiers qui ont esté blessez qui soit hors de combat. M^r de Longneval nous l'avoit donnée bien chaude. »

² Cependant Richelieu envoya le jeune Cinq-Mars, « affin de haster ce siège, dont la longueur nous est très-ennuiente, » dit de Noyers, dans une lettre adressée à Chavigni, le 4 septembre. (Ms. cité aux sources, f^o 186.)

fort esloignée ne feront pas grand chose, entre cy et le temps auquel Vostre Majesté pourroit partir; si elle vient de deçà, je la tiendray toujours avertie de l'estat des affaires, afin qu'elle puisse mieux prendre ses résolutions.

LXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 47, fol. 190. — Mise au net de la main de Cherré.

[A CHAVIGNI¹].

De Saint-Quentin, 2 septembre 1638.

Je vous renvoie la proposition que vous m'avez envoyée des ambassadeurs d'Angleterre, en laquelle je ne voy autre chose sinon qu'ils consentent de se trouver à l'assemblée de Lubec, et de faire, conjointement avec la France et la Suède, de justes propositions de paix à l'empereur, au lieu qu'auparavant l'Angleterre les devoit faire seule.

Je ne veoy rien à dire à cet article considéré seul; mais il faut prévoir dès à cette heure les difficultez qui se rencontreront lors à adjuster de justes conditions de paix.

Les Anglois, qui ne songent qu'à avoir leur compte, estimeront juste la restitution de la Lorraine, et mesme celle de la Poméranie, pourveu qu'on leur rende le Palatinat. Nous nous mocquerons d'une telle proposition; et ainsy, au lieu d'avoir gagné les Anglois par le traité que nous commençons à cette fin, nous les perdrons en effect, et ce d'autant plus seurement que la maison d'Autriche, qui, cognoissant nostre division, cognoist aussy la foiblesse des Anglois, tesmoignera, pour les attirer de son costé, ne faire aucune difficulté de rendre le Palatinat, pourveu que nous rendions la Lorraine, et elle fera cet offre sans bourse délier, parce qu'elle sçait bien que nous ne voulons pas rendre la Lorraine.

¹ La suscription manque; c'est un commis de Chavigni qui a écrit au dos: « M^{sr} le card. »

Ainsy, à dire le vray, je ne prévoy que désordre et confusion de la fin d'un tel traité avec les Anglois.

Je croy que M. d'Avaux peut dire ouvertement à Salvius qu'il est tout prest d'entrer dans le traité proposé par les Anglois, pourveu qu'ainsy qu'ils veulent que le roy s'oblige à ne point faire la paix sans la restitution du Palatinat¹, ils veuillent aussy se joindre aux intérêts de la Suède et de la France, qui requièrent la conservation de la Poméranie et de la Lorraine à divers tittres justes, lesquels on n'explique point, parce que M. d'Avaux les sçait.

Voilà ce que je puis dire sur ce sujet, sur lequel M^r de Chavigny et le R. père Joseph me manderont, s'il leur plaist, leur sentiment, auparavant que de faire response à M. d'Avaux.

Il n'y a pas de difficulté que nous ne pouvons pas accepter les sauf-conduits pour nos alliez d'Allemagne en autre forme que ceux qui sont accordez aux Suédois.

LXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 161. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI²].

De Saint-Quentin, ce 2^e septembre 1638.

³ Je remercie le roy, comme je doibts, de la charge qu'il a donnée à M. de Noyers.

Je vous envoie ce que je pense sur l'affaire d'Angleterre.

Je croy bien que M. le prince d'Orange n'a rien sceu du voyage de

¹ « Est à noter qu'il ne faut point parler de l'électorat. » (Ceci est écrit à la marge.)

² Voy. p. 112, note de la lettre à Chavigni.

³ Voy. p. 113. Quand Chavigni était auprès du roi, Richelieu avait grand soin de le tenir averti de tout ce qu'il écrivait à S. M. Chavigni était ainsi préparé à ce qu'il devait dire dans l'intérêt de son patron.

la reyne mère; mais je n'ay pas la mesme opinion d'Angleterre; les raisons sont du tout différentes.

Il y a icy un trompette du prince Thomas qui dit que les Hollandois ont encôre receu un eschec auprès de Gueldres. Je croy qu'il faut qu'il y ayt quelque chose, mais non pas tant qu'il dit. Je n'en mande rien au roy, parce que cette nouvelle est incertaine.

Quant au désir que la reyne a du neveu de M^r Seguin, je prends la hardiesse d'escrire au roy que je croy qu'en cette occasion il luy doit donner contentement, estant bien raisonnable qu'elle choisisse la personne qu'elle destine pour avoir soin de sa santé.

J'ay mandé au roy qu'une recreue de 400 hommes pour les gardes avait été réduite à cent ou six vingtz. Depuis un homme de condition, qui vient de l'armée, me vient d'asseurer que les gardes n'en ont retenu que quatorze. Si cela est, les officiers ont grand tort.

LXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 177. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

De Saint-Quentin, ce 3 septembre.

Monsieur de Chavigni escrira, s'il luy plaist, à M^r de Bellièvre qu'il est bon qu'en discours il die au roy de la Grande-Bretagne que tous ses amis de Paris luy escrivent qu'on s'estonne de ce qu'il reçoit la reyne mère, et veut entrer en traitté avec la France et l'obliger à ne point faire la paix sans la restitution du Palatinat.

En effect, cette chose mérite d'estre relevée, et voir si on en peut tirer quelque proffit.

M^r de Bellièvre taschera d'en obtenir la levée d'un ou de deux régimens escossois, dont je n'estime point qu'il faille parler aux ambassadeurs de Paris, croyant qu'ils s'opposeroient plustost au contentement du roy qu'ils ne le faciliteront; mais si le roy d'Angleterre en

¹ Voy. la note de la lettre à Chavigni, page 112.

faict difficulté, M^r de Bellièvre luy doit dire addroitement que la France verra par là n'avoir pas grande chose à espérer de luy, puisqu'au mesme temps qu'il envoie à Dunquerque toutes les poudres dont les Espagnolz ont besoin, et qu'il reçoit la reyne mère, il reffuse si peu de chose. Je ne croy point qu'il doive communiquer ses affaires à Montegu, tenu grandement double et léger.

Depuis ce que dessus je viens de recevoir vostre dépesche du 2^e septembre.

J'ay escrit à M^r le prince qu'il donne liberté à M^r de Bordeaux de s'en aller le 8^e septembre passé, et ce avec toutes les précautions requises. Vous pouvés, en luy escrivant, luy mander ce que je vous mande et vous remettre sur ma lettre.

J'attends la prise de Fontarabie avec plus d'impatience que je ne vous puis dire.

J'estime bien à propos de retenir un courrier d'Espagne publiquement, après qu'on aura ouvert ses lettres à l'accoustumé, et mettre le paquet entre les mains de M^r le nonce tout fermé, luy disant qu'on en veut user ainsy pour qu'il voye la bonne foy qu'on garde en toutes choses; mais que si on ne nous faict faire raison des paquetz d'Italie, nous reprendrons le paquet qu'on luy donne en garde, l'ouvrira-t-on et prendra-t-on tous les paquetz.

Quant au messenger pris par M^r de Villequier, je suis d'avis qu'on en use de mesme, gardant ses paquetz sans les ouvrir, estant certain qu'on n'y verra rien qui nous puisse servir. Par après on en fera un plat de civilité pour les ambassadeurs d'Angleterre.

Je vous ay desjà mandé comme M^r de Noyers a faict consulter le cas de conscience de M^r d'Hémery¹, où les minimes n'ont faict aucune difficulté, disant que les juges promettent tous les jours la vie aux criminelz qu'ilz ont en main pour en tirer la vérité, et qu'après ilz les font punir avec seureté de conscience et sans scrupule.

Je ne sçaurois assez respondre à la civilité de Monsieur. Vous l'asseurés, s'il vous plaist, de mon affection et de mon service en

¹ Voy. ci-dessus, pages 125, 126.

toutes occasions. J'escriis pour le petit secours qu'il désire. Il en faut dire un mot au roy bien à propos, ensuite de ce que je luy en escriis comme il faut. Si la reyne n'eust pris la résolution qu'elle a prise pour ses couches, elle eust eu autant de monde que si elle eust accouché dans la halle.

La bataille de M^r de Weymar, dont on apportera les drapeaux au premier jour¹, et la prise de Fontarabie, méritent bien un bon *Te Deum*; cela réjouit les peuples et les empesche de croire que les affaires aillent mal.

Le roy ne désirant pas que les officiers aillent courre les charges qui vacquent, je vous envoie un mémoire qu'un lieutenant du régiment de Bellenave présente à S. M. Je ne cognois ny son age, ny son visage, ny son mérite, j'envoie seulement ledict mémoire afin que S. M. le refuse ou l'intérine (*sic*), selon qu'elle l'estimera plus à propos.

On estime que M. d'Estampes n'a rien à faire au passage de la reyne en Hollande, ains qu'il doit tesmoigner qu'il se gouverne ainsy parce qu'il n'a point d'ordre sur ce sujet, Sa Majesté n'ayant peu prévoir une telle résolution.

J'escriis à M^{rs} de Bullion et Bouthillier pour les presser d'effectuer diligemment ce qui a esté promis pour l'italie à Fabert. Je vous prie agir en cela *opportune et importune*.

Faictes partir le courriér de M^r de Bordeaux diligemment de peur que les tempestes ne le prennent là où il est.

Les deux paragraphes qui terminent cet original ont été écrits en minute par Richelieu; nous les trouvons, sur un feuillet séparé, à la Bibliothèque impériale, supplément français 2036^{54, a. b.} f^o 51. En tête de ce feuillet Richelieu a mis: « Faut ajoüster à la lettre de M^r de Chavigni; » et l'on a écrit au dos: A M^r de Chavigny et à M^{rs} les surintendans, du 4 septembre 1638. »

Dans un coin de ce feuillet le cardinal a écrit ces mots de souvenir: « M^r de Noyers. — Un courriér qui haste le passage des troupes en Italie. — Longue-

¹ Voy. la *Relation de la bataille de Rhinaut*, gagnée sur les généraux de l'empire, Gœutz et Savelli, « où les ennemis, dit la Gazette, ont perdu 4,500 hommes, tout leur canon, 83 cornettes et drapeaux, et 1,500 chariots de vivres et bagages. » (P. 477 et suiv.)

ville. Renard. — 3,000 hommes en Champagne. — Faire sçavoir aux commis-saires comme le roy pourvoit des places maintenaot. »

Sur ce même feuillet on s'est amusé à dessiner quelques oiseaux; au-dessus de l'un deux Richelieu a écrit « Darufe (ou Damfe) arabique. » Ce dessin, exécuté d'une main tout à fait inhabile, est-il l'œuvre du cardinal? Ce qu'il est facile de voir du moins, c'est que ces quelques lignes et le dessin sont de la même encre et de la même plume.

LXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 173. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI¹.]

De Saint-Quentin, ce 3^e septembre 1638.

Je fis hier difficulté de mander à Vostre Majesté une nouvelle qu'a apportée un trompette du prince Thomas, qui est icy, d'un nouvel eschec qu'il dit que les Holandois ont receu à Gueldres, parce que je tenois cette nouvelle incertaine, et que les mauvaises viennent tous-jours assez tost².

Aujourd'huy je la mande à Vostre Majesté, non comme du tout assurée, mais comme aucunement confirmée par une double salve de mousquetades et de canonades que le prince Thomas a faict faire à Cambray avant hier la nuit.

Le trompette représente cet eschec grand, disant qu'il y a cinq ou six mil hommes deffaicts. Je ne croy pas le mal tel qu'il le dict, mais je tiens pour assuré qu'il y a quelque chose d'assez considérable.

Pour prendre revanche de ces canonades, M^{rs} de La Force et de Chastillon en feront faire ce soir un beau salve³ pour réjouissance de

¹ Voyez la note 2 de la page 100 ci-dessus.

² Richelieu a fait écrire à la marge de ce paragraphe : « Le roy verra au bas de ce mémoire comme cette défaite n'est pas grande chose. » — Richelieu prenait grand soin de sauver au roi toute impression fa-

cheuse sur les affaires publiques. Il avoit besoin pour lui-même que ce prince n'eût aucune inquiétude, et il ne veut pas lui laisser celle-ci seulement le temps d'achever la lecture de cette lettre.

³ Ce mot était sans doute d'un usage récent; le dictionnaire de Nicot, imprimé

la victoire de M^r de Bordeaux. Quand la nouvelle de la prise de Fontarabie viendra on en fera encore un autre. Tellés festes réjouissent et donnent cœur aux soldats, et estonnent les ennemis.

Gassion poussa hier la garde de l'armée des ennemis, en tua quelques-uns, en prit d'autres prisonniers, et mit en desroutte un corps d'infanterie qu'ilz avoient avancé. Il dit que, s'il eust eu un autre corps pour le soutenir, il eust pris un des principaux chefs de l'armée. Il se plaint furieusement de ce qu'on ne veit point qu'il aille à la guerre, et qu'on perd de belles occasions. Il a présentement icy un gentilhomme pour tesmoigner sa douleur.

Je haste tous les jours M^r du Hallier par sollicitations; il faict tout ce qu'il peut pour avancer son siège. On doit ce soir prendre la contrescarpe, où avant-hier un fourneau joua sans faire l'effect qu'on eust peu désirer.

Nous avons faict entrer un grand convoy dans Landrechy. Je pensois demain en faire partir un autre, mais les ennemis, qui sont fidelement avertis de tout ce qui se passe, ayant détaché mille chevaux et mille mousquetaires à cheval, à ce que Vantaoux nous a mandé ce matin, j'ay remis ce convoy à une autre fois, et renvoyé huit cens chevaux des deux armées qui le devoient escorter. C'est une estrange chose des traistres qui se trouvent parmy les sujets de Vostre Majesté. Il est impossible d'en tarir la source, mais il en faut arrester le cours par d'extraordinaires rigueurs.

On ne sçauroit faire partir deux cens chevaux de vos armées que les ennemis n'en soient avertis. Heucourt, qui est dans la citadelle d'Amiens, a enfin confessé ses trahisons. Je croy que dans peu de temps son procès luy sera faict et parfaict². Il est bon de n'en faire

à la même date que cette lettre, ne le donne pas. Richelieu, qui vient de le mettre au féminin, le fait ici masculin; est-ce à cause du sens de *salut*, ou bien le genre alors était-il douteux? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun des dictionnaires où nous l'avons trouvé ne varie sur le genre, et les plus

anciens aussi le font féminin. Il n'y a d'ailleurs nulle apparence que le cardinal ait voulu parler de cette prière que l'Église chante en l'honneur de la sainte Vierge, un *salve*.

² Il fut mis à mort quelques jours après. (Voy. plus loin une lettre du 13 septembre.)

pas grand bruit, afin que cette affaire soit expédiée devant qu'on en puisse estre importuné.

M^r de Bellejambe interrogera aussy le s^r de Manicamp, qui a envoyé quérir M^r de Thou, en poste, à Forge, où il estoit, pour estre son solliciteur auprès de moy. Je m'en démesleray honnestement, et le service de Vostre Majesté ne lairra pas d'aller comme il doit.

Je croy que Vostre Majesté entendra un de ces jours parler d'une autre insigne trahison que le lieutenant de roy qui commande dans Antibes vouloit faire en vendant la place. Nous n'en sçavons pas encore les particularitez, qu'on attend de M^r le comte d'Allez, mais une lettre venue de Lyon par la poste nous a appris en gros ce dont on sçaura le détail.

Il faut faire de grands exemples cette année pour disposer les choses à un grand ordre l'année qui vient.

M. de Chavigny me mande que Monsieur désire un don de V. M. de six mille escus, et qu'il s'attend que je proposeray à V. M. de luy faire cette grâce; la somme estant modérée comme elle est, je croy qu'il est du service de V. M. de la luy accorder, principalement en ce temps où les mauvais espritz taschent de luy persuader qu'ayant des enfans vous pourriés faire moins de conte de luy que par le passé. Ses intentions paroissent très-bonnes, et en vérité je les croy telles.

Il y a plus grand nombre de prétendans au gouvernement du Castelet qu'il n'y en auroit pour le chasteau de Milan. Genlis, Longueval, de Camp, Moulinet, Le Tilloy, lieutenant des chevaux légers, d'Auquincourt et plusieurs autres de cette nature pensent qu'ilz y serviroient bien Vostre Majesté. Le vieux Bellefonds, mareschal de camp, a dépesché un courrier à M^r de Noyers pour représenter qu'il n'a maison quelconque où il puisse demeurer, et tesmoigner qu'il se tiendroit extremement obligé d'avoir cette place. J'estime que Vostre Majesté jugera que les autres ne peuvent entrer en comparaison avec luy et que vostre service vous portera à luy accorder ce qu'il désire. Cependant je croy qu'il n'en faut rien déclarer que le Castelet ne soit pris, de peur de discourager les autres.

Depuis cette lettre écrite je viens d'apprendre, par la confession mesme de Picolomini, que la deffaitte des Holandois n'est que de mil ou douze cens hommes, et partant je la tiens moindre.

M^r d'Estampes mande à M^r de Noyers, du 24 aoust, que Lamboy n'a point passé, et qu'on croit qu'il ne passera point, et qu'il n'a tout au plus, cavalerie et infanterie, que 4,000 hommes, ce qui est confirmé par L'Eschelle, qui est à Liége.

Picolomini a dit à Gassion qu'en Italie on avoit assiégé Ast, ce que je ne croy pas, puisque M^r le cardinal de La Valette n'en a rien mandé. Je croy qu'on luy doit mander, parce qu'encore que cela ne soit pas c'est un tesmoignage qu'on a dessein de le faire.

Nous avons nouvelles que les régimens de Roussillon, Mirepoix et de La Rochette sont passez en Italie dès le 16 aoust, et on croit que Quélus les a suivis. On a avis aussy que les recreues qui se lèvent en Dauphiné sont passées en partie, et M^r le comte de Sault assure quelles seront de deux mil hommes.

Il s'en lève autant en Auvergne et autant en Lyonnais; mais la peste de Lyon en a fait renvoyer une partie qui estoient desjà levez. La question est qu'il y ayt de l'argent. M^r de Bullion a renvoyé Fabert content, mais on craint que ce ne soit qu'en paroles, ceux d'Italie l'escrivent ainsy. Cela mérite qu'il plaise à Vostre Majesté envoyer M^r de Chavigni à M^r de Bullion pour faire effectuer diligemment ce qu'il a promis, autrement les affaires périront.

LXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 182. —
Original, de la main de Cherré.

SUSCRPTION :

AU ROY.

4 septembre 1638.

Sire,

La nouvelle de vostre indisposition me met en un estat que Vostre

Majesté me pardonnera bien si je ne sçay que luy dire. Si je me croyois, je serois porteur de la présente, et je la puis asseurer que je me fais une extraordinaire violence en ne partant pas pour l'aller trouver. La passion que j'ay pour vostre personne me donne ces sentimens, et la mesme passion me retient pour la nécessité de ses affaires, selon que j'escris à M^r de Chavigny. Cependant, si Dieu nous affligoit tant que de permettre que vostre mal continuast, je partiray selon ce que j'escris à M^r de Chavigny, dont j'attends un courrier ce soir pour me tirer de peine. J'en ressens une extraordinaire et d'esprit et de corps; ce qui touche Vostre Majesté me touchant cens fois plus que la perte de ma propre vie, qui ne me sera jamais chère que pour tesmoigner à Vostre Majesté que je suis, Sire, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

De St Quentin, ce 4^e septembre 1638.

LXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 184. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

Ce 4^e septembre, à 9 heures du matin¹.

Jamais rien ne m'a tant surpris que l'accès de fiebvre dont vous m'escrivés. Je vous prometz que j'en suis hors de moy. Par mon inclination et ma passion je partiroy tout présentement pour aller trouver Sa Majesté, mais les affaires sont en estat que, si je le fais, tout ira en grand désordre.

Je considère d'abord tout ce qui se doit considérer en une telle affaire. Le roy est sans gardes; selon mon mouvement, dès cette heure, je luy en envoyerois dix compagnies françoises et quatre de Suisses; mais, si on le fait, le siège du Castelet est troussé.

Pour conclusion, si la fiebvre du roy estoit continue, ce que je ne

¹ Richelieu a écrit cette date de sa main.

croy point que Dieu permette, et que mon petit médecin¹ assure qui ne sera point, puisqu'elle l'a pris par un froid, et qu'en cette saison les fiebvres intermittentes courent, je partiray aussy tost que je le sçauray, rien ne me pouvant retenir.

Si la fiebvre est intermittente, je croy qu'il faut que j'attende la fin du Castelet, prévoyant sans cela plus de désordre et d'estonnement que je ne vous sçauois dire. En ce cas je feray partir aussy tost des gardes françoises et suisses, et les deux compagnies du roy, et partiray moy-mesme sans considérer ce qui peut arriver ensuite.

Je vous prie deslivrés-moy de la peine où je suis, que je ne vous sçauois exprimer. Je me prometz que je recevray ce soir un courrier de vous qui m'assurera que l'accez du roy est bien passé.

Quand ce courrier est arrivé j'allois faire partir une dépêche que vous trouverés cy-jointe². Il y a une grande lettre au roy qu'il ne prendra pas la peine de lire, vous la luy lirés seulement. Il n'y a rien qui ne le doive contenter.

Soustenés les affaires de vostre costé comme je feray du mien, car il faut empescher que le mal du roy n'en apporte à ses affaires.

Les traverses qu'on donne au roy dans ses inclinations sont, à mon avis, causes de son indisposition.

LXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'aout en décembre, fol. 193. — Autographe.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

Le dimanche 5^e [septembre], à une heure après minuict.

Il m'est impossible d'attendre le retour du gentilhomme que j'ay envoyé pour savoir des nouvelles de la disposition de Sa Majesté,

¹ Citoys.

² C'est sans doute la dépêche du 3 (ci-dessus p. 138), qui ne fut finie que le 4, ainsi que nous le notons à la fin de ladite

dépêche; la lettre au roi, que S. M. ne lira pas, est également la précédente du 3 (p. 141), mais qui ne dut aussi être envoyée que le 4.

sans renvoyer M^r de La Folene pour en apprendre de nouveau. En vérité j'ay beaucoup d'inquiétude, et plus que je ne vous puis dire; cependant une lettre de M^r Bonvard m'a assuré¹, me mandant qu'il ne craint pas, graces à Dieu, que le mal soit grande chose.

Je n'escri point à Sa Majesté de peur que mes lettres luy fassent peine, si elles la trouvoient en un accès de fiebvre tierce; mais vous luy tesmoignerés, de ma part, ma passion et mon sentiment.

Vous luy dirés aussy, s'il vous plaist, que je croy que dans cette semaine il sera maistre du Castelet, croyant que dans trois jours les mineurs seront attachés aux deux bastions attaqués.

Il est bien important que je sache l'estat de la santé du roy, car, si son mal n'est pas de conséquence, je méditte de voir ce qui se pourra faire à l'instant de la prise du Castelet, qui aboutit à de trois choses l'uee : à voir si l'on peut attaquer les ennemis, qui ne sont certainement que dix mil hommes en tout; le second, à tenter une surprise de place; et le troisième, à assiéger la ville que le roy s'est proposée luy-mesme avant que partir. Peut estre ne réussira-t-il aucune chose de ces trois, mais au moins y fera-t-on ce qu'il se pourra, et les armées ne se ruynent pas.

Gassion m'est venu trouver cette après disnée, qui ma dict franchement ses sentimens des généraux en quoy nous nous rapportons tous. C'est luy qui m'a proposé l'attaque de la cavallerie des ennemis. Il me reviendra trouver dans deux jours instruit de toutes choses. Je verray avec luy ce qui se pourra et tascheray d'y porter ce qui demeurera icy.

Il n'y aura, s'il vous plaist, que le roy qui voye ce mémoire. Vous me manderés ses volontés sur ce qu'il contient; mais surtout l'estat de sa santé.

Thomas, le trompette du prince Thomas, a avoué à un de mes gardes qu'il n'y avoit que dix mil hommes en l'armée ennemie.

¹ Mot pris dans le sens de rassurer, « mettre hors de crainte, » dit Monet dans son dictionnaire imprimé en 1637. Cette

acception s'est perdue; il n'y en a guère d'autre exemple connu que le vers d'*Athalie* : « Madame, assurez-vous... »

J'attends le retour de Joannes, qui m'advertira du retranchement qu'auront fait les ennemis.

Pourveu que ce mal du roy ne soit qu'une légère fiebvre tierce j'espère que tout ira bien, au moins fera-t-on tout ce qu'il se pourra avec les instrumens qui sont en usage, et, avec l'ayde de Dieu, rien ne déperira¹; mais si la maladie du roy estoit de conséquence, ce que je ne saurois croire, les bras me tombent. ☉☉.

Le Card. DE RICHELIEU.

XC.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 191. — Autographe.

SUSCRIPTION:

AU ROY.

5 septembre 1638².

Sire,

Ces trois mots ne sont que pour faire sçavoir à Vostre Majesté que le respect m'empesche de luy tesmoigner les sentimens que j'ay

¹ Le cardinal avait écrit le mot avec deux *p*; il l'a effacé pour l'écrire en interligne tel qu'on le voit ici. Mais le soin qu'il apporte à l'orthographe ne l'empêche pas d'écrire quelquefois un même mot de deux façons, et surtout ne va pas jusqu'à la ponctuation; il la supprime complètement; une virgule seulement se voit dans toute cette lettre.

² Ce jour-là était celui de la naissance du dauphin. Richelieu, qui était alors à Saint-Quentin, en fut promptement informé, et, le lendemain 6, il écrivit au roi et à la reine deux lettres dont il suffit de faire mention aux analyses, parce qu'elles ont été imprimées. On y verra aussi plusieurs missives où Richelieu exprime à tous ceux à qui il écrit la joie que lui cause cette heureuse fortune de la France. La Gazette rapporte, p. 535, sous la rubrique

de Saint-Quentin, que, le roi et la reine ayant envoyé des courriers au cardinal, Son Éminence se rendit aussitôt à l'église en grand cortège, « où ayant oûy la messe chantée par l'abbé Chambre, son aumosnier, et le *Te Deum* et *Domine salvum*... il donna la bénédiction à tout le peuple, qui y estoit en grande affluence. » — Nous avons trouvé à la Bibliothèque impériale (fonds Saint-Germain-Harlay 364²⁷, f° 170) l'original d'une dépêche du roi à M. de Bellièvre, ambassadeur en Angleterre, datée de ce jour 5 septembre, où le roi lui annonce cet heureux événement et lui ordonne d'en faire part au roi et à la reine de la Grande-Bretagne. La lettre est bien écrite de ce style dont Richelieu aime à se servir pour rappeler les prospérités de la France sous son minis-

de son mal, et de luy parler de ses affaires, de peur de luy donner la peine de lire l'un et l'autre en son indisposition. J'espère que Dieu l'en deslivrera bientôt, pourveu qu'il luy plaise se deslivrer de tout chagrin, comme je l'en conjure; et de croire que je seray éternellement, Sire, etc.

Ce 5^e septembre.

Le Card. DE RICHELIEU.

tère; et à la rigueur il n'y aurait aucune impossibilité à ce que le cardinal en eût envoyé le brouillon le 6 et que la lettre eût ensuite été antidatée d'un jour; mais n'ayant découvert ni minute, ni aucune indication matérielle de la participation de Richelieu à ladite lettre, nous nous bornons à la noter ici. Nous trouvons, dans une lettre de Chavigni au cardinal, quelques détails intimes concernant le roi, Monsieur et le cardinal, qui ne seront pas déplacés ici: — . . . Le roy, écrit Chavigni, avoit si peur ce matin que Mgr aprist la nouvelle de l'accouchement de la reine et de la naissance de Mgr le dauphin avant que le frère de La Chesnaye arrivast auprès de S. Ém. que je n'ay eu que le temps de luy escrire trois mots à la haste dans le cabinet de Sa Majesté. — Le travail de la reine a esté le plus heureux du monde; elle n'a esté malade que six heures, après lesquelles est accouchée d'un des plus beaux princes que l'on scauroit veoir; le roy y a tousjours esté présent, et ses deux accès de fièvre ne luy ont en rien diminué ses forces. — Monseigneur verra par la lettre que Sa Majesté luy escrit la joye qu'elle a d'estre père; elle est en effect extraordinaire. Elle a esté aujourd'huy quatre ou cinq fois dans la chambre de Mgr le dauphin pour le veoir teter et remuer. — Monsieur est demeuré tout

estourdi lorsque madame Péronne luy a fait veoir, par raison phisique, que la reine estoit accouchée d'un fils. Il luy faut pardonner s'il est un peu mélancolique. Les six mil escus que le roy luy a accordés, à la prière de Mgr, le consoleront un peu; et, plus que toutes les choses du monde, l'assurance que je luy ay donnée, de la part de Son Éminence, que rien ne l'empescheroit de le servir tousjours. Il souhaite passionnément son amitié, et je responds, sur mou honneur, qu'il n'oubliera rien de ce qu'il faudra faire pour la conserver. . . . » (Ms. cité aux sources, f^o 211.) — Il est inutile de dire que la Gazette est toute remplie à cette époque des transports qu'excita dans le peuple la naissance d'un dauphin, et des réjouissances qui la célébrèrent. Mais on peut remarquer qu'on y parle avec enthousiasme des grandes qualités d'Anne d'Autriche: « Cette reine, à laquelle il ne manquoit plus rien que d'estre mère. » (P. 501.) Outre les feuilles extraordinaires qui y furent jointes, l'article de Paris, durant plusieurs semaines, n'a guère parlé d'autre chose. — Richelieu, qui donnoit à la Gazette de fréquentes communications, a-t-il envoyé à ce journal quelque article sur la naissance du dauphin? Nous n'en avons lu aucun où nous l'ayons reconnu, sauf peut-être quelques lignes de celui du 2 oc-

XCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 198. —

Minute de la main de Cherré.

A M. LE MARQUIS DE PRASLIN¹.Du 6^e septembre 1638.

Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous dire que les diverses plaintes que le roy a eues des grands désordres qui ont esté jusques icy dans ses armées, l'ayant faict résoudre à tascher, par tous moyens, d'y apporter la reigle qui est nécessaire, j'ay estimé vous devoir prier, comme je fais², de faire tout ce qui est en vous à ce que la cavalerie vive à l'avenir avec plus de police et d'obéissance qu'elle n'a faict par le passé. Vous recevrés cette prière et cet avis comme d'une personne qui vous ayme, et qui en use de la sorte avec vous sur la cognoissance qu'il a que vous n'estes pas sy dévot et sy saint que vous ne le puissiés estre davantage, pour donner sy bon exemple à ceux qui sont sous vostre charge que vostre conduite leur soit une exhortation perpétuelle à faire leur devoir. Quand vous suivrés le conseil de vos amis en ce point, j'ose vous asseurer que vous vous en trouverés bien; et, sans cela, je craindrois en vérité que, n'ayant pas la bénédiction du ciel, vous n'ayés pas celle de la terre.

Le roy a tant de desplaisir de sçavoir que toute sa cavallerie n'est pas armée comme elle doit estre, qu'[il³] a résolu de ne recevoir,

tobre, publié au retour du cardinal à Paris, où nous lisons : « Le roy arriva le mercredi à Saint-Germain, où le cardinal duc se rendit aussi de nos armées le mesme jour et quasi à la mesme heure que S. M. laquelle il trouva dans la chambre de monseigneur le dauphin, où la reyne estoit aussi. Il seroit malaisé d'exprimer de quels transports de joye S. Ém. fut touchée voyant entre le père et la mère cet admirable enfant, l'objet de ses souhaits et le der-

nier terme de son contentement. » (P. 580.)

¹ Le nom et la date sont notés au dos de cette minute.

² « Prier, comme je fais, » de la main de Richelieu.

³ La minute met « qu'elle, » se rapportant au mot « roi; » plus bas « il » se rapporte au contraire à « Sa Majesté; » ce sont de ces distractions de dictée très-fréquentes dans les manuscrits de Richelieu, ainsi que nous l'avons quelquefois fait remarquer.

l'année qui vient, aucune personne à estre du roolle qui n'ayt des armes; et, pour cette année, de faire chastier ceux qui en auront receu dans cette campagne et ne les auront pas, n'ayant faict aucun voiage auquel ils ayent peu les perdre par autre voye que par pure négligence. Je vous prie tenir la main à l'exécution de la volonté du roy, et, affin que je luy puisse rendre un compte fidelle de vostre diligence, vous m'envoyerez, s'il vous plaist, un controole de toute la cavalerie qui est sous vostre charge, la force de chaque compagnie, l'estat auquel elle est, c'est-à-dire si elle est armée ou non, et comme les cavaliers sont montés.

XCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 200. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

6 septembre 1638.

M^r de Rheims envoie sçavoir comme il se doit gouverner aux couches de la reyne. Je n'ay point appris que personne de sa naissance et de sa condition ayent place en cette occasion. Ma pensée est qu'il veut seulement sçavoir s'il pourroit avoir lieu de saluer le roy après cette réjouissance publique. Je luy escriis qu'il s'adresse à vous pour sçavoir les volontez de Sa Majesté, qui, à mon avis, luy doit faire faire response que quand il sera bon archevesque, ou qu'il en aura quitté la prétention, il le verra très volontiers, et non plus tost².

¹ Voyez la note de la page 112.

² Henri de Lorraine, fils du duc de Guise. (Voyez ci-après la note d'une lettre que lui écrit Richelieu, à la date du 8 juin 1639). Si l'on ne savait que sa vie fut

une violation perpétuelle des devoirs que lui imposaient les dignités et l'habit dont il était revêtu, ces lignes de Richelieu nous l'apprendraient.

XCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 213. —

Original, sans signature, de la main de de Noyers.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

Du 7 septembre 1638, à Saint-Quentin.

Monsieur le prince tesmoigne, par Saladin, estre mal satisfait de M^r de La Valette et de M^r de Saint-Simon, aux quels toutes choses semblent estre indifférentes. Il dict de plus qu'il ne peult avoir ny la milice, ny la noblesse de Guienne, à raison de quoy il se plainct fort de M^r d'Espéron, lequel mesme est retourné à Cadillac sans ordre, et contre celuy qu'il avoit eu de demeurer à Plassac.

Pour faire ce voiage, il s'est servi du prétexte d'une lettre qui a esté envoyée à tous les gouverneurs de France pour faire sortir de leurs gouvernemens, et venir aux armées, toutes les troupes qui y avoient esté levées ou qui y avoient eu leurs quartiers d'hyver. Il pouvoit donner ses ordres pour l'exécution de cette dépesche sans contrevénir à l'ordre qu'il avoit de demeurer à Plassac.

On estime que pour pourvoir au contentement de M^r le prince, et tenir M^r d'Espéron dans l'obéissance où il doibt estre, Sa Majesté luy doibt commander de nouveau de revenir à Plassac, se plaignant de ce qu'il est retourné sans permission. Le roy commandera, s'il luy plaist, à M^r de La Vrillière¹, et vous aurés soin qu'elle soit bien.

Je suis ravi de l'espérance que le roy a luy mesme d'estre bientost guéri. Nous avons faict florès pour la naissance de M^r le dauphin, et nos feux de joye ont esté telz que six maisons de cette ville en ont bruslé.

Il y a deux jours que je croiois que nous ferions quelque chose de bon après la prise du Castelet; aujourd'huy mes espérances sont à van l'eau, et j'ay bien peur que nous soions réduicts à vivre dans

¹ La phrase est boiteuse; pressé par la dictée, de Noyers aura oublié ici quelques

mots : « d'écrire une lettre au nom du roi ? » ou autre chose en ce sens.

le pays ennemi jusques au sept ou huictiesme d'octobre. Si cela est, ce à quoy nous ne nous réduirons pas sans bien examiner ce qui se pourra, en l'estat présent de nos désordres¹. Je croy que je seray en estat d'aller trouver le roy vers le quinziesme de ce mois.

Quand mesme le roy seroit guéri dès aujourd'huy je ne conseilerois pas à Sa Majesté de revenir pour cette année en ces quartiers; sa santé m'est trop chère, et je voi trop peu de sujet d'un tel voiage.

M^r de Chastillon est icy, qui s'en va chez luy². C'est le mesme que nous l'avons cru, beaucoup de masse et peu de quintessence. Le bon homme La Force est malade, le Castelet va tousjours bien. Adieu pour cette heure.

XCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 217. —
Minute de la main de Cherré et de la main du cardinal.

PROJET D'INTERROGATOIRE

A FAIRE A MANICAMP³.

Du 8 septembre 1638.

Faut demander au s^r de Manicamp comment il s'est ingéré, estant en la disgrace du roy comme il estoit, et n'ayant point charge dans l'armée de M^r de Chastillon⁴, de commander dans le fort du Bac; et pourquoy, y ayant pris le commandement de luy-mesme, il n'a pas faict une capitulation qui peüst sauver les gens de guerre qui y estoient jusques au nombre de deux mile, lesquelz il semble qu'il ayt voulu perdre de gayeté de cœur, ne mettant pas des conditions dans son traité qui assurassent leur vie, en ce que les traissant par divers pays, comme on a faict, on ne leur donnoit pas du pain.

¹ Il y a encore ici quelque irrégularité dans notre manuscrit.

² Le roi mécontent le renvoyait chez lui dans une sorte d'exil. (Voy. ci-dessus, p. 131, et aux Analyses, lettre du 6 septembre).

³ Ceci est une annotation que nous trouvons au dos de la minute.

⁴ « De M^r de Chastillon. » Ces quatre mots sont de la main du cardinal.

Cet interrogatoire contient deux chefs :

L'un, pourquoy il s'est ingéré de commander sans pouvoir?

L'autre, pourquoy il a faict la capitulation autrement qu'il ne devoit?

S'il dit au premier qu'il avoit ordre de M^r de Chastillon d'en user ainsy, on luy demandera s'il ne s'en veut pas rapporter à ce qu'en dira led. s^r mareschal; et après, on aura sa lettre pour le convaincre.

Si au second il dit que Picolomini et le baron de Snitz luy avoient promis de le remettre, avec tous ses gens, dans deux fois vingt-quatre heures en France, on luy produira les lettres qu'ilz luy escrivent.

¹ Il luy faut représenter ensuite qu'il semble qu'il a tousjours eu dessein d'estre contraire à l'État, ce qui se remarque par diverses actions qu'il a faictes :

L'une quand il donna un soufflet² en présence de M^r de Chaulne, gouverneur de la province; ce qu'il ne pouvoit ignorer qui ne blesstast l'authorité du roy;

L'autre, quand il battist ou fit battre le lieutenant³ ; et ce avec des circonstances qui aggravent tellement son crime qu'il semble qu'il n'avoit pas seulement intention d'offenser ledict lieutenant mais le roy mesme, veu que s'il n'en eust voulu qu'audict⁴ il le pouvoit trouver en d'autres lieux qu'en son siège, où il n'a peu le chercher de propos délibéré que pour monstrier qu'il mesprisoit au dernier point l'authorité royalle⁵.

Une autre fois encores, lorsque, pensant estre exempt de la peine qu'il méritoit pour cette violence, par l'intervention de quelques-uns de ses amis qui empeschèrent ledict procureur du roy de poursuivre l'action qu'il estoit prest d'intenter contre luy, il battist de nouveau les archers du sel et celuy qui les commandoit, parce qu'ils faisoient

¹ Ici le cardinal prend la plume jusqu'à la fin.

² Richelieu avait mis : « à un Gé » et puis il s'est arrêté et a biffé ce commencement d'indication de la personne.

³ Le nom est resté en blanc dans le ms.

⁴ Le nom encore en blanc.

⁵ Le ms. met, en marge de ce paragraphe, la phrase suivante : « Faut faire apporter les informations si elles ne sont point bruslées. »

leur charge; voulant par ce moyen s'establiſſir une autorité au-deſſus et au meſpris de celle du roy, dont il outrageoit les officiers.

XCV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 222. —

Original, de la main de Cherré.

Mêmes archives, vol. de 1638 à 1639, fol. 20. — Minute de la main du cardinal.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

De Saint-Quentin, ce 8^e septembre 1638.

Je vous eſcrivis hier, par Saladin, le courant des affaires.

Je rends un million de grâces à Monſieur frère du roy, de l'affection qu'il vous teſmoigne avoir pour moy. Vous le deſtournerés, s'il vous plaist, du voiage qu'il vous a diet vouloir faire icy, et luy ferés congnoiſtre que je me tiens plus obligé de la ſeule penſée qu'il en a, qu'un autre ne le ſeroit de l'effect. Qu'il ſoit, s'il luy plaist, exempt de mélancholie; je m'aſſeure que le roy le traittera ſy bien, qu'il en aura toute ſa vie ſujet de contentement.

Je vous mandai hier que je croyis vous voir pluſtoſt que je ne penſois; je ſuis encores aujourd'huy dans cette penſée, et je ne veoy rien à faire en l'eſtat que ſont toutes choſes.

Il y a une grande froideur dans une grande partie de l'armée; force corps et point de teſtes ne font que des monſtres avec leſquels on ne peut agir par raiſon.

Le Caſtelet ſera, à mon avis, la fin de nos conquêtes de cette année, en ces coſtés de deçà. J'eſpère que l'Eſpagne nous récompenera et l'Allemagne auſſy.

La Flandre triomphe cette année; le ſiège de Gueldres eſt levé, les ennemis nous craignent, mais en vérité nous leur rendons la pareille.

Le Card. DE RICHELIEU.

XCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol 224. —

Original, de la main de de Noyers.

[A M. DE CHAVIGNI¹].

Du 8 septembre 1638, à Saint-Quentin.

Vous ne manquerez pas de mes nouvelles, mais je voudrois bien vous en donner d'aussy bonnes que je le désirerois; j'ay peur qu'il soit difficile.

Arpajole² est icy, à qui j'ay faict la petite exhortation. Praslin y est aussy pour luy donner une fraterne, mais tout aboutira en belles paroles de part et d'autre.

Vous dirés au roy qu'il y a grand soupçon dans l'armée qu'il y ayt quelqu'un qui advertisse les ennemis. Il est vray qu'ils sont bien advertis; d'abord ils ont esté sans se retrancher; aussytost qu'on a peu penser à les attaquer, ils se sont retranchés. Piccolomini a aussytost sceu la retraicte de M^r de Chastillon que l'armée. L'affaire du curé d'Arras est très-notable; il y a grande apparence de trahison, mais l'on ne sçait de qui se doubter.

Dans l'armée on soupçonne le trompette Joannès; luy-mesme m'a dict qu'on le soupçonnoit; le fondement du soupçon est qu'il est souvent avec Piccolomini et qu'il désire souvent y aller. Cependant je ne vois rien d'asseuré; je faicts prendre garde à ses habitudes. Dans l'armée, enfin, le désordre est extresme, et certainement tout le monde demeure d'accord qu'on ne peut espérer changement pour l'advenir que par une grande sévérité envers des chefs, qui sera une vraie clémence pour tout le monde.

Le baron prétendu de Villeneuve a esté roué; il a déclaré à la mort que le prince Thomas luy avoit dict et tenoit assureé que, sans le siège de Saint-Omer, Dourlans et Abbeville estoient à eux.

¹ Voy. la note de la page 112 ci-dessus. — ² Était-ce le nom, pris en plaisanterie, de M. d'Arpajon, intendant général?

On procède au jugement du procès d'Heucourt, plein de saleté pour l'Estat.

Les François sont estranges; je prie Dieu qu'il convertisse leurs cœurs.

Le Card. DE RICHELIEU.

XCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 215. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI¹.]

De Saint-Quentin, ce 8^e septembre 1638.

Je suis ravy que M^r le Dauphin a les cheveux noirs, et que, d'aucuns remarquans qu'il ressemble à Vostre Majesté, les sectateurs du monde croyent qu'il a quelque chose de l'inclination, car tout cela signifie qu'il ne sera pas camus.

Je prie Dieu de tout mon cœur pour sa conservation, et, en vérité, je croy que, Dieu vous l'ayant donné, il l'a donné au monde pour grandes choses.

Je ne sçaurois vous tesmoigner la joye que j'ay receue, et par les lettres de Vostre Majesté, et par celles de M. Bouvard, qui me font cognoistre que vostre mal ne sera rien qu'un advertissement à Vostre Majesté de jouir à l'avenir des bonnes influences que produiront les inclinations, et de ne recevoir pas les mauvaises impressions que les brouillars qu'ilz exciteront peuvent causer.

J'espère tant de la bonté de Dieu que, pourveu que Vostre Majesté le veuille, elle sera le plus heureux prince du monde, ce que je souhaite cent fois plus que ma vie.

Vostre Majesté fera, s'il luy plaist, par sa bonté extraordinaire, valoir à la reyne le présent voyage que je prends la hardiesse de faire faire expressément pour luy rendre les complimens que toute la France luy doit pour monsieur le Dauphin.

¹ Voy. ci dessus, p. 100, note 2.

XCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 230. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

De Saint-Quentin, ce 10 septembre 1638.

Le Castelet ne va pas si viste que je le désirerois. Les mines n'y ont pas fait bon effect, à cause d'une petite gallerie qui, estant dans les bastions, les a esventées. Les régimens de Poitou et de S^{te} Fleve ne firent pas trop bien aussy à un logement qu'il failloit faire dans l'effect de la mine. Le Gué S^{te} Fleve y a esté fort blessé, mais il n'en mourra pas². M^r de la Melleraie alla hier coucher au Castelet pour proposer à M^r du Hallier de faire faire la mine dans le milieu de la courtine, où il n'y a point de gallerie. Nous verrons ce qui en réussira. Je vous envoie un avis, envoyé par M^r de La Force, par où vous jugerés que ces M^{rs} sont capables de bonnes résolutions, puisque ce qu'ils proposent au commencement se destruit par tous les inconveniens qu'ilz représentent. Tant y a que le roy peut estre assuré qu'on fera tout ce qu'on pourra dans le désordre où nous sommes, et que si on ne fait rien, ce sera qu'on ne pourra rien faire, qui est, en effect, par où je croy qu'il faudra passer.

On dit que l'abbé de S^{te} Croix de Bordeaux est fort malade. Le grand vicquaire de M^r de Bordeaux a envoyé pour la³ demander pour son archevesque. Le service qu'il a rendu est considérable; je propose ce qu'il mande à cause de la victoire.

Je vous prie de représenter au roy, quand il vacquera des abbayes, qu'il a M^r le cardinal Anthoine, M^r le cardinal Bichi, M^r Lescot, à pourvoir pour son service.

¹ Voy. la note de la page 112 ci-dessus.

² Il en mourut; voyez plus loin une lettre du 13 septembre au roi.

³ Le mot *abbaye*, qui n'a pas été dicté, était, sans aucun doute, dans la pensée du cardinal.

Je metz ensuite M^r de Chaunes, qui en demande une pour un de ses enfans, et dont la maison est plus engagée qu'il ne semble.

Je ne sçay si vous avés retiré de Mondin la démission de l'abbaye de Pignerol. Si vous l'avés, vous la donnerés à M^r de Souvré, et si vous ne l'avés pas vous la retirerés du dict Mondin, s'il vous plaist.

M^r d'Hémery m'escrit qu'il ne faut pas différer à donner au grand chancelier du Montferrat, Prat, et au major de Casal, les terres dont on luy a envoyé les brevetz. Vous vous en souviendrés, sil vous plaist, et ferés avec M^r le chancelier et M^{rs} les surintendans ce qu'il faut faire sur ce sujet.

XCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 241. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI¹.]

De Saint-Quentin, ce 12^e septembre 1638.

L'assurance que je viens de recevoir que le mal de Sa Majesté diminue me donne un contentement extremesme, en souhaitant la fin avec une grande passion.

Le Castelet va son chemin ordinaire, qui aboutira dans trois jours à la satisfaction de Sa Majesté. Le colonel des Allemands, qui les commandoit dans la place, fut avant-hier tué d'un coup de canon. Sur cet accident, ils jettèrent les armes, demandèrent publiquement à se rendre. Les Espagnolz naturelz les ont remis. Le capitaine espagnol dit ouvertement qu'il juge bien qu'il se faut rendre, mais qu'il est tellement asseuré d'estre pendu, s'il le faict, que cela le retient.

Je manday hier à M^r du Hallier qu'il les fist sommer, avec protestation que, s'ils laissoient jouer les mines, il n'y auroit plus de capitulation. Je ne sçay encore ce qu'ils ont respondu à cette sommation.

M^r de la Melleraië est allé volontaire en un petit voiage que M^r de

¹ Voy. ci-dessus, page 100, note 2.

Chavigny dira à Vostre Majesté; comme je n'en espère pas grand fruit, je ne veoy pas aussy qu'il y aye rien à craindre.

J'ay envoyé un trompette à Mr le prince Thomas, pour sçavoir s'il ne nous veut point rendre les mille hommes de Fouquesols et d'Épagny, qu'il retient prisonniers, en payant le quartier ordinaire, comme aussy tous les autres prisonniers qu'il tient. J'en attends la response.

L'Eschelle est venu de Liège, avec trois cens quarante chevaux. Il croit qu'il en passera encore autant.

M^{rs} le prince d'Orange et le cardinal infant sont campez avec leurs armées les uns devant les autres. Je croy qu'on peut dire assurement que les Hollandois ne feront rien cette année ¹.

Je prie Dieu qu'il face prospérer les affaires de Vostre Majesté et qu'il me face la grace de luy pouvoir tesmoigner de plus en plus quel est mon zèle et ma passion à son service.

C.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 243. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY ².

De Saint-Quentin, ce 12 septembre 1638.

Vostre courrier est arrivé bien à propos pour me tirer de peine en laquelle je commençois d'estre, pour n'avoir pas de nouvelles du

¹ Richelieu devinait trop juste. Dès le commencement de l'année on s'était concerté sur les entreprises à faire. Après plusieurs allées et venues du comte d'Estrades, de Hollande en France et de France en Hollande, après l'échange de propositions et de contre-propositions, on était tombé d'accord que le prince d'Orange attaquerait Dunkerque. Aux incitations la France joignait l'exemple. Le maréchal de Châtillon assiégeait Saint-Omer, M. le Prince

entraît en Espagne. On en informa le prince d'Orange, qui trouva des raisons pour se dispenser d'attaquer Dunkerque. Enfin le dernier septembre, c'est-à-dire vers la fin de la campagne, il va assiéger une petite place sans importance. L'année était perdue; on ne pouvait plus que s'entendre pour mieux employer la suivante. (Arch. des Aff. étr. Holl. t. XX, p. 190, et *passim*.)

² Richelieu a écrit la suscription et la date.

cinqu^{me} acez du roy. Je suis ravy de sçavoir que son mal est comme le Castelet, qui tire à sa fin.

J'espère que mardy nous en aurons de bonnes nouvelles.

Les maladies sont en telle abondance dans l'armée qu'il n'est possible de plus. Cependant elles ne sont pas mortelles.

M^r de Chastillon a emporté une partie du mal de vostre armée, comme vous le pouvez entendre, mais non pas tout¹.

La jalousie demeure si grande dans l'esprit de la vieillesse qui nous reste² que c'est un mal iremédiable, et dont il ne faut plus taster.

Le bonhomme a eu grande jalousie du bonhomme M^r d'Angoulesme, qui l'a faict guérir autant qu'il a peu.

Pour ce qui est de M^r le grand Maistre³, elle a tousjours esté, et est encores, jusques là [que] quand il faict un voyage d'icy dans l'armée il donne beaucoup de matière à la philosophie.

Il partit hier pour aller, sous prétexte de faire une partie contre les fourageurs des ennemis et d'un convoy à Landrechy, faire tenter une entreprise sur le Quesnoy⁴. Je ne croy pas qu'elle réussisse, mais je ne veoy pas aussy que nous puissions faire perte qui puisse estre mise en ligne de compte. Vaubecourt est celuy qui passe autheur de l'entreprise, comme en effect c'est luy qui l'a proposée, à laquelle on a adjousté ce qu'on a peu. M^r le grand Maistre n'y est que comme volontaire, Gassion estant celuy qui mène la partie qu'il a fallu tirer de l'armée de M^r de La Force, sous prétexte des fourrageurs. Il en faut user ainsy, mais tout cela ne fera pas qu'on puisse faire grande chose.

¹ Le maréchal de Châtillon, en quittant le commandement qui lui était ôté, passa par Saint-Quentin, et visita le cardinal; Richelieu lui conseilla d'aller droit à sa maison, sans voir le roi, qui était mécontent de lui.

² C'est le maréchal de La Force; il n'a pas l'air de se douter, dans ses Mémoires (p. 220 du tome III), qu'on était à peu près aussi mécontent de lui que du maréchal de Châtillon. Mais le mois suivant

on le traita sévèrement pour avoir quitté Hannapes. Il a joint à ses Mémoires la lettre qu'il écrivit le 16 octobre au roi pour se justifier (p. 459).

³ C'était, comme on sait, La Meilleraie, dont la proche parenté avec Richelieu excitait, et non sans cause, la défiance des officiers qui servaient avec lui.

⁴ Richelieu a fait écrire à la marge : « Le royne parlera point, s'il luy plaist, de cette entreprise. » (Voy. aux Analyses, 13 sept.)

Je feray response à la dépesche de l'unziesme de septembre, que je viens de recevoir, demain.

M^r de Montigny est party avec sa compagnie et la colonelle du régiment suisse aussy.

Vaillac, qui estoit maistre de camp d'un régiment, estant pulmonique et en estat de mourir, son père a dépesché icy pour me prier de supplier le roy de luy faire l'honneur d'accorder ce régiment à son second fils, qui est fort bien fait. Je croy que S. M. ne sçauroit mieux faire de luy accorder cette grace. Vous luy en parlerés, s'il vous plaist, et me ferés sçavoir sa volonté, sans cela le régiment est perdu, et c'est beaucoup que des personnes de cette qualité le veuillent en cette saison.

On aura bien de la peine à avoir de bonne infanterie, pour l'année qui vient, le nombre qu'il en faut, car la plus grande part des officiers négligent tout à fait leurs charges, et ne craignent aucun chastiment, qui est ce à quoy il faut remédier.

Je suis extremement aise de sçavoir que les inclinations du roy le contentent. Je désire avec passion la continuation de cette bonne intelligence.

Le long séjour de la reyne mère du roy à la Haye ne me sembleroit pas fort utile. Je croy qu'il ne sera pas mauvais que vous escriviés à M^r d'Estampes que, sous main, il haste son partement autant qu'il pourra, et qu'il face sçavoir à M^r le prince d'Orange que Le Coigneux a mandé à Bruxelles qu'il feroit voir, par effect, que le passage de la reyne mère par ces quartiers là ne seroit pas inutile à l'Espagne, ce qu'il ne peut prétendre que par l'une de [ces] deux façons : ou par quelque proposition de trefve cogneue à M^r le prince d'Orange, ce à quoy nous sçavons bien qu'il n'entendra jamais sans la France; ou par quelque faction et monopole que ces beaux esprits pourroient faire, donnant des impressions à quelques-uns de M^{rs} les Estats contre les intentions de M^r le prince d'Orange ¹.

¹ La reyne mère, quittant Bruxelles dans les derniers jours d'août pour aller en Angleterre, passa par la Hollande. Richelieu,

que l'ambassadeur de France à la Haye avait prévenu de la prochaine arrivée de Marie, fit répondre que cet ambassadeur

CI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 257. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A. M. DE CHAVIGNI.]

13 septembre 1638.

Je vous ay desjà mandé que je croyois que M^r d'Estampes ne devoit point voir la reyne; j'y persiste encore de nouveau. Comme elle est allée en Hollande sans la participation du roy, l'ambassadeur de S. M. qui y est résident ne doit point avoir d'ordre de l'y visiter.

Il est à propos que M^r d'Estampes en parle ainsy ouvertement, et tesmoigne à M^{rs} les Estats que le roy a voulu de longtems donner à la reyne de quoy vivre selon sa dignité, pourveu qu'elle allast en son pays natal, selon mesme que le grand duc l'avoit désiré. Que S. M. avoit jetté les yeux sur un tel lieu parce que c'est le seul qui ne doit point estre suspect, et auquel elle peut plus aisément trouver son repos.

n'avait rien à faire à cette occasion (p. 140 ci-dessus). Cependant la reine mère recevait en Hollande un accueil dont Richelieu était vivement contrarié. Nous trouvons dans une lettre d'un certain Julien Lanson, écrite d'Amsterdam à Lopez, le 6 septembre, un récit de la magnifique réception que lui faisaient les magistratures des villes ainsi que les populations : c'était un véritable triomphe. Le prince et la princesse d'Orange la traitaient avec le respect qui convient à la majesté royale et les égards dus à une grande infortune; les États demandaient à Richelieu de mettre un terme à son exil : « Vostre Éminence, disaient-ils, aura l'honneur et la gloire d'avoir contribué plus que personne à une cordiale et solide réunion entre le roy et sa mère. » Ces malencontreuses félicitations, aussi bien que les ovations dont la reine mère était l'objet, irritaient profondé-

ment Richelieu, qui chargea M. d'Estampes (lettre du 8 septembre) d'insinuer au prince d'Orange les soupçons de trames secrètes qu'il imputait à Marie de Médicis, et d'obtenir « qu'on la fist partir au plutost. » Mais on n'obéissait pas à ces insinuations. Chavigni, alors à Chantilly auprès du roi, reçut, le 19, de l'ambassadeur de Hollande à Paris, une nouvelle lettre, qu'il se hâta d'envoyer à Richelieu, et, le 21, le cardinal lui répondit d'un ton fort dédaigneux pour MM. les États (ci-après, p. 187). La collection de Hollande des Affaires étrangères conserve plusieurs documents curieux sur ce passage de la reine mère dans ce pays. Malheureusement nous avons connu ces documents trop tard pour les placer dans leur ordre chronologique; ils pourraient être compris dans un supplément. (Hollande, tome 20, pièces 198, 199, 200, 209, etc.)

Qu'ayant esté longtems comme elle a esté avec les Espagnols, et la pluspart de ses gens, qui sont dangereux espritz, ayant pris des liaisons particulières avec eux, le roy ne peut pas, avec la seureté de son Estat, la recevoir en France, ny la voir en certains lieux contraires aux liaisons d'Espagne, sans redouter que ces malheureuses gens, qui ont pris quelque pied sur son esprit, n'y facent quelques trames préjudiciables au bien public. M^r d'Estampes, parlant ainsy à tout le monde, destrompera beaucoup de gens, et fera voir la bonté du roy; qui est encores tout prest de donner à la reyne de quoy soustenir sa dignité à Fleurance, si elle y veut aller. Le dict s^r d'Estampes pourra se laisser entendre des diverses entreprises que les gens de la reyne ont faictes, depuis qu'elle est en Flandres, sur diverses places de cet Estat, et sur la vie du cardinal.

Il pourra aussy faire sçavoir comme elle n'a peu compatir avec Monsieur.

Qu'elle a voulu encores, depuis peu, embarquer des premiers princes de l'Estat à servir les Espagnolz contre la France, demandant à ceux à qui il donnera cognoissance de ce que dessus si, après une telle conduite, le roy y peut prendre confiance, et s'il ne faict pas plus qu'il ne doit en luy offrant, après tant d'offences réitérées, une pension honorable, proportionnée à sa dignité, en son pays natal.

CII.

Cabinet de M. Feuillet de Conches. — Minute autographe¹.
 Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 250. —
 Mise au net de la main de Cherré.

POUR LE ROY.

[13 septembre 1638.]

Heucourt a esté exécuté à Amiens². Il a avoué avoir traicté avec

¹ Au dos de la minute, Cherré a écrit : « Au roy, du 13 septembre 1638. » A cette date, en tête de la mise au net, on a ajouté : « De Saint-Quentin. » C'est proba-

blement cette mise au net qui a été placée sous les yeux du roi.

² De Noyers avait écrit le 13 juin au maréchal de La Force : « Le roy ni'a com-

le cardinal infant pour le mettre en possession de cette place. Ce misérable estoit enragé contre la France et contre luy-mesme. Il est mort repentant de cette faute, mais non pas de son hœrésie. Il a faict mine de se vouloir convertir, mais enfin il a finy comme il a vescu. Cet exemple fera penser les traistres en leur conscience. Cependant ayant déclaré, comme il a faict, que ce n'estoit pas luy qui traictoit pour Dourlens, cette entreprise demeure tousjours sur pied; mais, S^t-Preuil demeurant dans la place avec deux compagnies de cavalerie qui y sont, et Vostre Majesté ayant trouvé bon qu'on y envoie deux compagnies de Suisses, ce que je feray exéquuter après le Catelet¹, je ne croy pas qu'il soit possible d'y entreprendre, principalement faisant faire à la place tout ce qui se peut imaginer pour la mettre en seureté, et veiller².

Il faut veiller plus que jamais à toutes les frontières. J'escris sur ce sujet à M^r de Chavigny pour suivre sur toutes choses vos volontés.

J'espère que le désordre qui est cette année dans vos armées y engendrera de l'ordre l'année qui vient. Les François ne sont pas indisciplinables; pour leur faire garder une règle il ne faut que le vouloir fortement, mais le mal est que jusques icy les chefs n'ont pas esté capables de la fermeté requise en telle occasion; et les faisant changer en ce point par les ordres exprès que Vostre Majesté leur en donnera, sur peine de sa disgrâce, tout changera avec l'ayde de Dieu³.

Le Gué S^{te}-Fleuve vient de mourir de la blessure qu'il avoit receue au Castelet. Je ne sçay s'il se trouvera personne qui veuille et puisse maintenir son régiment, qui estoit desjà en assez mauvais estat.

mandé de vous escrire qu'il vouloit que vous fissiez arrester adroitement le s^r d'Heucourt, beau-frère de M^r de Feuquièrre, et un nommé Bégas, qui est avec luy... Il importe de ne les pas faillir, car ils machinent du mal contre la France et des trahisons qui infâment nostre nation. » (*Mém. de La Force*, t. III, p. 445.)

¹ Dans la mise au net de Cherré il y a : « après la prise du Castelet. »

² Nous conservons le texte écrit de la main de Richelieu; mais il a été rectifié dans la mise au net de Cherré; ces deux mots « et veiller » ont été remplacés par les mots « en vérité, » qui y commencent le paragraphe suivant.

³ L'autographe finit ici; le paragraphe qui suit a été ajouté dans la mise au net de Cherré.

CIII.

Bibl. imp. Suppl. fr. 2036⁶⁰², fol. 8. — Minute de la main de Richelieu.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 252. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

A M. DE CHAVIGNI¹.

De Saint-Quentin, ce 13^m septembre.

Les ennemis avoyent envoyé deux régimens dans Avennes qu'ils ont rappelés, à ce que Paloque, qui est dans la Capelle, nous vient d'avertir. Il nous mande aussy que Lambois, qui estoit avec le cardinal infant, a passé pour joindre le prince Thomas. Nous jugeons par là, ou qu'ils craignent les forces du roy lorsqu'elles seront désoccupées du Catelet, ou qu'ils veulent tenter quelque chose contre elles, estant animés de la bonne fortune qui les a assistez cette année.

J'ai averty² aussy tost M^r de La Force de renforcer le quartier de Crèvecœur, de redoubler ses gardes et les rendre plus vigilantes qu'elles n'ont esté par le passé; et, s'il juge avoir besoin d'un renfort de cavallerie, j'ay mandé à M^r du Halier qu'il luy envoyast mil chevaux. J'ay mesime prié M^r d'Angoulesme d'aller conférer avec ledict sieur mareschal de ce qui se peut faire contre les ennemis et animer Arpajolet.

Nous commencerons demain à faire payer la monstre à la cavallerie, ce qui ne se fera pas sans peine, y ayant tant de malades qu'on ne

¹ Cherré a écrit au dos du feuillet le nom et la date; mais cette dépêche, ainsi que plusieurs autres, n'était adressée à Chavigni que pour être communiquée au roi près duquel était ce secrétaire d'état, tandis que Richelieu était en Picardie; aussi Chavigni a-t-il mis à la marge, au haut de la dépêche: « Au roy. »

² Ici on lit à la marge, dans l'original des Affaires étrangères: « Depuis cette lettre escrite j'ay sceu que Lamboy n'est point venu, qu'il n'y a pas pensé, et la première pensée qu'a eue M^r de La Force, quand il a eu la nouvelle de sa venue, a esté de se retirer au Castelet avec M^r du Hallier. » (fol. 252.)

le sauroit croire; la seule compagnie du fils du M^r de Chastillon, qu'il n'y a que trois semaines qui est arrivée, a 50 cavaliers malades de 70 qu'elle a. Mais partout on trouve expédient hors my à la mort.

Nous taschons d'accommoder cette frontière, et j'espère qu'elle se sentira du voyage du roy. J'attends des arrests justes dont j'ay escrit plusieurs fois à M^{rs} les surintendans, pour fortifier les cœurs comme les places.

A propos des frontières, Sa Majesté saura, s'il luy plaist, que, Guise ne valant rien et ne pouvant estre accommodé, la Fère, Chaulny et Noyon doivent estre mis en bon estat, et entre les mains de braves gens. Pour cet effect, il est important de retirer Chaulny et Noyon des mains du grand duc de Montbason; il donnera ces deux pièces, qui ne luy valent aucun revenu, à mon advis, pour 5 ou 6 mil escus, et en sera ravy à cause que son fils en a la survivance. Je supplie le roy, pour son service, de faire faire cette affaire promptement, s'il luy plaist. Ma pensée est ensuite qu'il donne ces deux places à deux braves gens qui sachent ce que c'est que de se bien deffendre; et, moyennant cela devant le printemps, nous y ferons travailler cet hiver, en sorte qu'au printemps on ne les prendra pas sans mouffles; ce que je ne vous dis point sans cause, apprenant que les ennemis veulent mettre, le plus tost qu'ils pourront, leurs troupes en garnison cette année, pour nous attaquer et chastier au printemps; ce qu'ils ne peuvent aysément entreprendre que par cette teste.

Sa Majesté pourvoyant Bellefonds par le Castelet, qu'il désire, ma pensée seroit qu'elle donnast Chaulny à Valmont, qui se faict fort estimer dans l'armée et qui sçait bien remuer la terre.

Pour Noyon, il faudra trouver un homme qui aille de cet air, mais je n'en cognois point, Sa Majesté s'avisera peut estre de quelqu'un.

Je faicts estat de passer par tous ces lieux¹, estant aussy animé à

¹ Dans l'original des affaires étrangères on lit à la marge, « Je n'y passeray point, » de la main de Cherré.

faire que le desmenty demeure l'année qui vient à nos ennemis, qu'eux à *castigar estos vellacos de Franceses*.

Je vous prie, ne perdons point de temps à tout ce qui se peut faire.

Je crains que nostre infanterie ne soit pas si bonne l'année qui vient qu'il seroit à désirer. Sa Majesté songera, s'il luy plaist, aux inventions qu'elle estimera plus propres pour remédier à ce deffaut.

Après avoir veu soigneusement la despesche du mareschal des Très¹, je ne sache rien à faire que de remettre toute cette négociation qu'il a commencée entre le pape et ses deux neveux touchant la protection, la préconisation présente des éveschés, la déclaration du card. Antoine pour les armes du roy sur sa porte, à ce qu'il estimera plus à propos. Estant sur les lieux, comme il est, il peut en demeurant ferme ou s'avanceant profiter de certains instans qu'on ne sauroit seulement prévoir de loin².

Bien voudrois-je luy recommander d'agir tousjours avec force, dignité et courage et, particulièrement pour l'affaire de M^r Mazarin³. Si le card. Barbarin empesche que Sa Sainteté ne prenne l'un des expédiens proposés par ledict mareschal, lesquels sont spécifiés dans sa lettre, je penserois qu'il faudroit qu'il dist fermement au pape, qu'il ose luy dire comme de luy mesme que, le roy sachant que rien n'empesche Sa Sainteté de luy donner le contantement qu'il désire en la nonciature de Mazarin que les Espagnols, Sa Majesté, à son avis, n'en recevra point d'autre, ains s'en passera jusques à ce qu'il ait pleu à Dieu luy donner d'autres inspirations que celles que le card. Barbarin reçoit de ce costé là.

Je ne croy pas qu'il y ait aucun péril à parler aynsi, tant parce que le mareschal dira tousjours qu'il parle de luy mesme, quoy qu'il

¹ Le cardinal écrit toujours ainsi ce nom, Cherré a mis « d'Estrée » dans l'original.

² A côté des dernières lignes de ce paragraphe le cardinal a mis : « Savoir si j'ay escrit à Mazarin. »

³ On demanda pour Mazarin d'abord

la nonciature, et bientôt le cardinalat. Les tomes de Rome, aux archives des Affaires étrangères, renferment sur cette promotion, qui fut longtemps sollicitée, quelques lettres de Richelieu, et beaucoup de Chavigni, de 1638 à 1640.

doive laisser croire que la résolution du roy est telle qu'il dira, que parce que apparemment Sa Sainteté ne voudra jamais rompre avec le roy, que parce enfin que je ne voy pas d'inconvénient à attendre un autre pontificat sans un nouveau nuncé.

Nous agissons avec des gens foibles, mais nostre mal [est] que j'ay peur qu'ils nous pensent aussy peu résoluz qu'eux.

Quant à ce que le mareschal mande qu'il a ouy dire que les Espagnolz sollicitent le pape d'avancer la négociation de la paix, je faiets peu d'estat de tels bruicts, veu que nous savons mieux leurs pensées par autre voye, et que, sachant ce qu'ils savent, ils savent bien qu'il est en leur main de la faire en un mois, pourveu qu'ils ne la veillent que raisonnable; et, quelques désirs qu'ils ayent de voir finir la guerre à leur mode, cela est inutile à l'establissement d'un bon repos, S. M. n'estant point capable de consentir à aucunes conditions injustes pour estre préjudiciables à son honneur et à l'intérêt de ses alliez.

¹ Les parens de Heucourt, Arnaud², sa femme, et principalement madame de Chaunes, demandent qu'il plaise au roy conserver le bien à ses enfans³. Si les chicanes n'absorbent tout le bien d'un condamné, comme il a paru par l'exemple de M^r de Saucourt, nous serions d'avis d'affecter tout à un hospital établi en cette frontière pour les malades des armées; mais j'estime qu'il vaut mieux se contenter d'y affecter seulement une terre de quatre mil^{li}, et donner tout le reste

¹ Dans la minute conservée à la Bibliothèque impériale, le cardinal a laissé ici la plume à Cherré.

² Arnauld d'Andilly était son parent par alliance; le 5 septembre il écrivait à Chavigni pour lui demander ses bons offices en faveur de l'accusé: « L'affaire de M. de Hucourt, disait-il, est en mauvais termes... sa femme est ma consine... je vous supplie d'obliger cette pauvre femme et ses enfans.... » (Ms. des Aff. étr. cité aux sources, n° 195.) Lorsque Arnauld d'Andilly écrivait cette lettre, il

devait conserver peu d'espoir pour son parent. De Noyers avait mandé à Chavigni le 4 septembre, de Saint Quentin, où il était auprès du cardinal: « Heucourt a tout confessé, les commissaires n'attendent plus que la commission que ce courrier va chercher pour le juger. » (Même ms. n° 186.)

³ Après l'exécution de Heucourt, M. de Feuquières, marié à une demoiselle Arnauld, et qui était ainsi beau-frère d'Heucourt, demanda la confiscation des biens du condamné; c'était un autre moyen de les conserver aux enfans.

aux enfans. S'il plaist au roy d'en user ainsy, on vous envoyera un mémoire pour dresser le brevet.

CIV.

Arch. de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, 1638, p. 73, pièce 134. — Original.

[A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX¹.]

14 septembre 1638.

Monsieur, Je suis ravi qu'on vous a donné une attaque; je voudrois qu'on l'eust faict plus tost². J'avoue que je vois bien de la honte, mais d'autant plus de gloire pour vous. Il faut prendre Fontarabie à quelquel prix que ce soit, tant pour l'avantage du service du roy que pour confondre ceux qui s'y sont mal conduits. Surmontés-vous, je vous supplie; si j'estois aussy robuste que le courrier que je vous envoie, je serois, en sa place, porteur de ma propre dépesche.

J'escriis à mon oncle pour envoyer la moitié des poudres qui sont à Brouage; s'il en faut davantage, on donnera tout.

Le marquis vostre frère m'ayant dict que l'abbé de S^{te}-Croix de Bordeaux estoit fort malade, et que cette abbaye vous accommoderoit fort, je l'ay demandée au roy pour vous, qui vous l'accorde de bon cœur.

M^r le Prince escrit des merveilles de vous, et si Fontarabie se prend, comme je le tiens pour assuré, vous serés en plus grande réputation que l'archevesque Turpin.

Je ne vous répète point la liberté que vous avés de mettre vos vaisseaux en seureté, selon et quand vous l'estimerés à propos, parce que, outre que Foucaut vous en a porté un ordre exprés, la raison et la lumière naturelle enseignent à un chacun à ne se perdre pas de gaieté de cœur. Si le siège dure encores, vous pouvés envoyer vos

¹ Cette lettre, sans suscription, est la réponse à une missive de l'archevêque de Bordeaux, en date du 7 septembre, par laquelle il rend compte du siège de Fontarabie, accuse le duc de La Valette et

donne de grands éloges à M. le Prince. (Pag. 69 du ms. des Archives.)

² M. le Prince avait ôté cette attaque au duc de La Valette pour la donner à l'archevêque de Bordeaux. (Ci-après, p. 175.)

vaisseaux où bon vous semblera, et demeurer au siège avec vostre infanterie, car, *in ogni modo*, il faut prendre la place, et la saison est bien avancée pour entreprendre quelque chose cette année par mer.

Tout est remis à vostre discrétion; ce pendant je demeure,

Monsieur,

Voire très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De S^t-Quentin, 14 septembre 1638.

CV.

Arch. de l'Empire, K 134, Guyenné, 1^{re} partie, p. 165, pièce 104. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. LE PRINCE¹.

14 septembre 1638.

Monsieur, quelques difficultés et traverses qu'on vous puisse donner, je ne sçauois croire que Fontarabie ne soit maintenant entre vos mains. Je ne sçauois vous dire le desplaisir que j'ay de voir que M^r de La Valette ne vous contente pas, et marche de la façon qu'il vous plaist me mander. Le roy m'a faict l'honneur de m'escire qu'il avoit envoyé un commandement à M^r d'Espéron de revenir à Plassac, ses déportemens luy déplaisent, et je ne sais ce qu'il prétend par un tel procédé. Pour mon particulier je n'ay rien à dire là-dessus, sinon que, comme je porteray tousjours mes amis dans le service du roy, je ne cognois personne quand on sort des bornes de ce qu'on doit à l'Estat.

Je renvoie ce courrier en diligence pour vous porter une lettre en vertu de laquelle vous aurés la moitié de toutes les poudres qui sont à Brouage et à la Rochelle; on fera partir vostre monstre dans 3 jours; M^r de Noyers et moy avons faict acquitter toutes les lettres de change que M^r l'évesque d'Aire a tirées sur luy pour des blés.

¹ Cherré a écrit au haut de cette pièce : courrier de la moitié du chemin. (Le blanc existe sur le manuscrit.)

Enfin rien ne vous manquera de ce qui deppendra de deçà, car, à quelque prix que ce soit, il faut prendre Fontarabie.

On envoiera par le premier courrier les provisions du gouvernement de Fontarabie pour M^r d'Espenan. Je ne doute point que son régiment et celuy de Sérignan n'asseurent bien la place. Ne vous désolés point pour toutes les traverses qu'on vous donne, et vous assureés que je suis et seray à jamais,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De S^t- Quentin, 14 septembre.

On fera grande provision de poudre pour l'année qui vient.

On vous envoie encore une lettre pour M^r d'Espenon pour vous faire donner les deux tiers des poudres qui sont dans le chasteau Trompette au cas que vous en ayés besoin,

Et une autre à M^r de S^t-Simon pour celles qui sont à Blaye.

CVI.

Arch. de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 167, pièce 106. — Original.

SUSCRPTION :

A M. LE PRINCE¹.

14 septembre 1638.

Monsieur, Depuis cette dépesche faicte le Castelet a esté pris de force; ceux qui estoient dedans, ayant voulu au prorata tenir autant que ceux qui sont dans Fontarabie, ont trouvé des gens qui n'ont pas eu assez de flegme pour attendre qu'ils se voulussent rendre, ains ayant faict jouer une

¹ Comme à la pièce précédente, Cherré a mis au haut de celle-ci : « Cette lettre n'a pas esté rendue. » Cette seconde lettre du

14 septembre n'est, en réalité, malgré la double suscription, qu'un post-scriptum de la première.

mine qui a fait brèche raisonnable, ils ont esté emportés de vive force, quoyque quelques uns l'eussent peu trouver de difficile accès. Je ne doute pas qu'à l'heure que cette dépesche part, Fontarabie ne soit rendu, ou que vous n'en ayés fait faire autant. Pour le moins, sçay-je bien, Monsieur, que, si vos souhaits et vos vœux ont esté suivis, la chose se sera passée ainsy que je le présage, et je sçais de plus que vous avés trop d'autorité pour ne vous faire pas obéir en affaires sy importantes à l'Estat, et auxquelles vous savés bien que vous serés puissamment soutenu de la cour. Je m'offre de bon cœur à estre vostre second en toutes occasions, et particulièrement en celle-cy; vous le croirés, s'il vous plaist, et que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Saint-Quentin, 14 septembre.

CVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 261. —
Original de la main de de Noyers.

A M. DE BULLION¹.

De Saint-Quentin, ce 14^e septembre 1638.

Je renvoie à M^r de Bullion les arrestz que je désire pour S^t-Quentin, tels qu'il les fault, n'y ayant plus rien que cela qui m'arreste icy. Je le prie de me les renvoyer en diligence. Je ne responds point amplement à sa lettre, mais je l'asseure que je suis à luy *in omnibus et per omnia*.

Le Card. DE RICHELIEU.

Venant de recevoir une lettre de M^r le Prince qui m'oblige, pour les affaires du roy, à envoyer le s^r Lopès à Danzik, je ne le puis faire

¹ Cherré a écrit ce nom au dos de cet original, où il n'y avait point de suscription.

si vous ne le tirés d'affaires, ne pouvant avoir crédit nulle part tandis qu'il demeure obéré à Paris. Cest' affaire est de très-grande importance; je vous prie de n'y perdre pas un moment. Outre que vous le tirerés d'affaire¹, il fault encore une lettre de 11 cents mil² pour laquelle je consens que vous mettiés entre les mains du banquier qui donnera la lettre de change toute ma vaisselle d'argent, qui vaut davantage, si vous ne le pouvez faire autrement.

J'escripts un billet à Des Roches pour vous la faire bailler. Ne faictes point de difficulté d'en user, car pour le service du roy rien n'est cher, et les affaires nous pressent.

² M^r de Noyers escript pour la monstre de M^r le Prince, dont véritablement il a tellement besoing que je ne pense pas qu'il faille perdre un moment pour y satisfaire.

Je fais ce billet à Des Roches pour luy dire que si M^r de Bullion a affaire de toute ma vaisselle d'argent, blanche et dorée, pour une affaire dont je luy escripts, il la face porter où il luy dira sans délai³.

CVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 263. — Minute.

AU ROY⁴.

Du 14 septembre 1638.

J'ay diféré ce courrier depuis hier au soir pour pouvoir mander à S. M. l'effect de la mine du Castolet; on me vient de mander présentement qu'elle a fait⁵

¹ Le billet que Richelieu écrit à ce sujet à Lopès est noté aux Analyses.

² Nous plaçons à la fin de la lettre ce paragraphe, qui se trouve ici en marge sans renvoi.

³ Ce billet est écrit de la main de de

Noyers, comme la lettre à Bullion, f^o 261 v^o du même manuscrit.

⁴ Cherré a mis au dos de la minute ces deux mots et la date.

⁵ La phrase n'est pas achevée; le secrétaire a laissé ici deux lignes de blanc.

M^r le Prince a dépesché un homme du marquis de La Force, du 7^e du mois. Il a esté contraint de donner à M^r de Bordeaux l'ataque qu'avoit M^r de La Valette, dont il se plaint fort, tant parce qu'après que sa mine eut faict un grand effect il n'y fit point de logement, quoyque les ennemis s'en fussent retirés, croyans ne pouvoir deffendre ce poste, que pour plusieurs autres raisons qu'il n'explique pas. Il ne se loue pas aussy de M^r de S^t-Simon, qu'il représente peu eschaufé; il dict que M^r de La Valette est tout changé depuis que M^r d'Espernon est retourné en Guienne.

Je suis estonné et outré du procéder de ces messieurs. V. M. a toujours cogneu ma passion à son service, si aveugle qu'elle ne cognoist que sa personne; elle le verra de plus en plus, me remettant à l'entretenir de toutes ses affaires lorsque j'auray l'honneur d'estre auprès d'elle. Je croy cependant qu'outre la dépesche que Sa Majesté luy a faict faire¹, elle doibt envoyer un gentilhomme des siens le faire partir de Bordeaux ou de Cadillac, où il est, et retourner à Plassac; luy tesmoignant ouvertement le mescontentement que vous avés de son procéder, et luy faisant cognoistre, quelque excuse qu'il veuille prendre pour demeurer, que V. M. veut estre obéie.

CIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 266. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Saint-Quentin, ce 15 septembre 1638.

Je suis infiniment aise que mon Limasson² ayt tesmoigné qu'il a plus de cœur que d'économie pour ses affaires.

¹ Le nom de M. d'Épernon est omis ici; il y a quelque embarras dans ces lignes, qui sont écrites en marge.

² Son neveu Du Pont de Courlay. On a vu comme ses affaires étaient en désordre.

Les victoires du roy me ravissent, ce m'est un contentement extrême de voir que ce qui est particulièrement sous ma charge face son devoir.

Si la mer est plus heureuse cette année que la terre, je l'attribue à la venue de M^r le Dauphin, qui a porté bénédiction à l'élément où les dauphins ont leur règne.

Réjouissés-vous avec ma niepce; la gallère du général a pris une gallère;

Et les deux miennes chacune une. Je ne sçaurois vous dire le des- plaisir que j'ay de la mort du chevalier Des Roches, qui est mort victorieux de la Patronne d'Espagne. Ma niepce aura soin de faire dire cette nouvelle à madame Des Roches et de la consoller.

¹ Je vous prie de mander à Renaudot qu'il n'imprime rien de cette action jusques à ce que je luy envoie la relation. J'en ay veu une qui n'est pas bien, en ce qu'elle blesse tous les capitaines de nos gal- lères ².

¹ Ceci est écrit de la main de Cherré sur un petit carré de papier coté 267, et joint à la lettre du cardinal.

² Richelieu la fit corriger et l'envoya le 17 à Chavigui (voy. p. 180 ci-après). Elle se trouve dans la Gazette du 20, avec ce titre : « Le furieux combat des galères de France et d'Espagne, arrivé près de Gênes. » Le général n'y est point oublié : « Il a mis, dit la Gazette, la réputation de son courage à un si haut point qu'il a tesmoi- gné par là rien ne luy estre impossible, ni aucun péril considérable, lorsqu'il s'agit de servir le roy. » (Pag. 537.) Et, le 24, la Gazette publiait, dans un *extraordinaire*, une seconde relation, où on lit que « la mer a paru tout autour, pendant quelques heures, rouge du sang des corps meurtris et précipités dans ce vaste élément. » On

y nomme plusieurs officiers qui « y firent des faits d'armes incroyables, » on y cé- lèbre « la constance au milieu des périls, le courage dont le marquis Du Pont de Courlé... usa pendant ce rude et périlleux combat; se faisant avouer par amis et en- nemis digne de toucher de consanguinité au premier des ministres de la France. » (P. 550.) Richelieu a voulu consigner, dans cette relation, ce fait, qui peut servir à l'histoire de la justice du temps, que, deux forçats ayant été mis en liberté pour prix de leur héroïque courage, « on a razé, et mis à la chaisne, en leur place, quelques officiers qui, n'ayans pas fait leur devoir, empeschèrent que la victoire ne fust aquisée avec moins de perte de nostre costé. » (Pag. 551.)

CX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 277. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI ¹.]

De Saint-Quentin, ce 17^e septembre 1638.

Le Castelet² s'est trouvé meilleur qu'on ne pensoit; les Espagnolz l'avoient bien accomodé, et assurément, y ayant un bon et brave gouverneur, et estant remis en l'estat auquel on le remettra, ce sera une place qui tiendra un mois. J'adjouste six sepmaines par l'avis de M^r du Hallier³. Elle est fort deslabrée, mais elle se peut remettre en bon estat.

M^r du Hallier a fort bien servy en cette occasion là, et je ne doute pas qu'il ne face de mesme aux autres qui se présenteront. Il s'est trouvé plus de gens tuez à la prise de la place qu'on ne pensoit. Le nombre va jusques à cinq cens.

Le gouverneur est prisonnier en cette ville. Il est accompagné de celui qui devoit commander après luy, le sergent major de la place, qui est Espagnol, un autre sergent major des Wallons. Il y a encore six ou sept cappitaines wallons et autant d'alfiers⁴. Nous les faisons ramasser soigneusement pour les eschanger avec ceux que les ennemis tiennent.

Colas, qui a le régiment de Rampsau, a pris cent soixante Allemands en son régiment qui ont fait serment.

¹ Voy. ci-dessus p. 100, note 2.

² On dut en partie à Richelieu lui-même la prise de cette place, si l'on en croit ce passage d'une lettre de de Noyers à Chavigni, du 15 septembre : « Je ne pus hier vous escrire estant avec S. Ém. lorsqu'elle manda au roy la prise du Castelet. Sa présence l'a en vérité fait prendre d'assault, car il veille tellement sur toutes

choses, et pique tellement un chacun de ce qu'il doit au service du roy, qu'il n'y a pas un homme d'honneur dans les armées qui ne se jettast dans un feu pour tesmoigner au roy son zèle et sa fidélité... » (Ms. cité aux sources, f^o 272.)

³ Cette petite phrase est écrite à la marge.

⁴ Enseignes, mot italien : *alfieri*.

Valmont a pris aussy environ soixante Liégeois naturelz du pays.

Comme il est impossible d'empescher le pillage aux soldats, ilz mirent le feu dans des huttes qui estoient convertes de paille; mais le dommage n'a pas esté grand.

On commence aujourd'huy à faire la monstre de l'armée de M^r le mareschal de La Force; dans un jour ou deux celle de M^r du Hallier sera en mesme estat.

Dans six ou sept jours la place sera raccommodée comme on la peut mettre cet hiver.

M. de Noyers vient de recevoir une lettre de M^r de Champigny, qui est en Provence, qui mande que le combat des gallères a esté encores plus grand que le s^r baron de Saint-Just ne l'a rapporté. Il escrit que les gallères des ennemis qui sont retournées à Gènes sont des corps sans âmes, tous les hommes qui estoient dessus estant tous perduz.

M^r de La Valette vient d'envoyer icy son escuyer pour me faire cognoistre le desplaisir qu'il a de l'ordre que M^r le Prince luy a donné de quitter son attaque et d'aller faire teste aux ennemis, après avoir réduit Fontarabie aux abois, représentant que M^r de Bordeaux ne le prendra pas par d'autres moyens que ceux qu'il a proposez et qui sont selon l'ordre de la guerre. Qu'il luy seroit insupportable qu'un autre aille recueillir le fruict de ses labeurs et de ses soins, s'il ne préféroit l'avancement du service du roy à toutes autres considérations. Ces messieurs sont admirables en beaux discours, et sy peu effectifs en leurs opérations, que j'en ay honte. Il fera bon ouïr cet hiver M^r le Prince sur ceux qui ont bien ou mal faict.

Pourveu que Fontarabie se prenne, comme je n'en doute point, il sera bien aisé de mettre l'ordre aux affaires pour l'avenir.

M^r du Hallier a esté d'avis de mettre Rambure dans le Castelet, en attendant que Bellefonds soit de retour. Il plaira à Vostre Majesté faire envoyer les provisions du dict s^r de Bellefonds.

On est bien empesché de trouver un lieu où les armées de Vostre Majesté puissent subsister dans le pays ennemi jusques au temps

qu'il les faudra mettre en garnison. Dans trois ou quatre jours j'enverray à Vostre Majesté ce qui se pourra faire sur ce sujet.

Je viens d'apprendre comme Vostre Majesté est entièrement guérie de sa fievre, dont je loue Dieu de tout mon cœur, avouant que cette indisposition me donnoit plus de peine que je ne sçauois représenter.

M^r de La Force me vient de mander que l'armée des ennemis est descampée dès le point du jour. M^r d'Arpajon escrit qu'il estoit d'avis qu'on la suivist, mais M^r de La Force ne l'a pas estimé à propos. Vostre Majesté ne doit rien espérer de ce costé-là.

Il est certain que les ennemis n'ont pas plus de trois mil cinq cens chevaux, et huict à neuf mil hommes de pied.

La response que m'a faicte M^r le prince Thomas, sur ce que je luy avois escrit touchant le quartier des régimens d'Espagny et de Fouquesolles, est qu'ilz veulent avoir huict livres pour chacun soldat et dix solz par jour pour leur nourriture; ce qui monte à soixante et quinze mil livres pour douze cens hommes qu'ilz disent avoir. Je luy ay respondu qu'il n'y avoit point d'aparence de faire payer la nourriture des soldats qu'on retenoit par force après avoir offert leur quartier depuis un long temps, et auxquelz on ne donnoit qu'un simple pain de munition. Je l'ay prié de me faire une dernière response, après laquelle Vostre Majesté ordonnera à ses généraux, tant de terre que de mer, ce qu'ilz auront à faire ensuite du procédé qui sera gardé de leur costé.

CXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 281. —

Original, sans signature, de la main de Cherré et de la main du cardinal.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

De Saint-Quentin, ce 17 septembre.

Monsieur de Noyers ayant la charge de la guerre et moy celle de

¹ Voy. la note de la page 112, ci-dessus.

la mer, les courriers qui viennent des armées s'adressent à l'un ou à l'autre, et ainsy quelques-uns passent par Paris sans dire ce qu'ils apportent, ce qui retarde qu'on le puisse sçavoir à la cour qu'un jour ou deux après leur passage. Pour y donner ordre, il faut dire à M^r de Nouveau qu'il ne laisse point passer de courrier par Paris qu'il n'aille premièrement rendre compte de son voiage au roy, quand il y a de bonnes nouvelles. Vous prendrés garde, s'il vous plaist, que Houdinière, ou autre qui apportera la nouvelle de Fontarabic, face le mesme.

¹ Le frère bastard de madame de Chaulnes, nommé Saint-Fucien, est à l'extrémité; il a une petite abbaye ou prieuré qui vaut 7 à 800th. M^r de Chaulnes la demande pour un de ses enfans. Je ne croy pas que Sa Majesté le voulût donner à un autre; je l'en ay fort assuré, cependant il dit que l'on l'est allé courre; mais quand Sa Majesté auroit esté prévenue, elle a tout lieu de s'excuser de tout engagement, veu qu'il n'est pas mort, et que c'est un faict privilégié. Cette affaire met en peine ce bon duc, non tant pour l'importance de la pièce, comme vous pouvés croire, comme pour le descréditement.

Je m'en vas aujourd'huy à Magny, le Castelet estant pris et le mauvais air me chassant d'icy. Je ne saurois vous dire le nombre des malades que j'ay; mais, graces à Dieu, les principaux de ceux qui sont avec moy tiennent bon.

Je me trouve bien empesché², car encores que je sois bien inutile partout, beaucoup et presque tous les officiers de l'armée disent que si je ne fusse demeuré icy après le roy, il n'en fust guères demeuré dans l'armée.

Au reste, comme il est impossible de rien faire faire de bon à certaines gens, il l'est aussy de les empescher de faire mal, si on n'est proche d'eux pour les en destourner à certains momens où ilz sont capables de prendre des résolutions qui auroient mauvaises suites.

Je vous envoie la relation du combat des gallères, comme il la

¹ Ici le cardinal a pris la plume. — ² Le reste de la lettre est de la main de Cherré.

faut donner à Renaudot; je l'ay fait corriger en certaines choses qui blessaient tous les capitaines en général, sans exception de ceux qui ont le mieux fait.

En escrivant ces lignes, je viens d'apprendre par M^r de Noyers la misère de Fontarabie; j'en suis outré, elle me perce le cœur et je ne vous en puis dire davantage.

CXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 280. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À CHANTILLY.

De Saint-Quentin, ce 17 septembre 1638.

Je renvoie ce gentilhomme exprès pour apprendre des nouvelles de la santé du roy arrivant à Chantilly. Elle m'est sy chère que je n'auray point de contentement que je ne sache qu'il se trouve bien de son voiage.

Ayant veu ce que M^r le Prince mande sur le sujet de Fontarabie, je suis hors de moy. Cette affaire est de grande considération. Je vous prie me mander les sentimens de Sa Majesté, et de tous vous autres mess^{rs} qui estes auprès d'Elle. Je prie Dieu de tout mon cœur que tous les mauvais François puissent estre cogneuz et chastiez comme ilz le méritent.

CXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 275. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI¹.]

De Saint-Quentin, ce 17 septembre 1638.

La douleur de Fontarabie me tue.

Sa Majesté verra une lettre que je luy envoie de M^r le Prince², et la conservera, s'il luy plaist, jusques à mon retour. Si j'avois un autre moy-mesme qui ne fist pas son devoir au service de Sa Majesté, je serois contre luy, et partant je la supplie de croire que, quelque résolution qu'elle prenne, je l'y serviray avec la mesme passion et fidélité que j'ay faict par le passé en toutes occasions. Je voudrois pouvoir estre en deux lieux, mais si présentement j'abandonnois ces quartiers icy, je craindrois que, dans ce mauvais bruiet, ceux qui sont de deçà prissent un nouvel esbranlement.

L'armée des ennemis a décampé. M^r d'Arpajon, qui est icy présent, se plaint de ce qu'on n'a pas voulu la suivre en sa retraite.

Quelques escarmoucheurs ont dict à Gassion qu'ils avoient maintenant des affaires du costé de Bruxelles; cela donne quelque créance à un bruiet qui court d'un grand combat gagné par les Hollandois. Si cela est, aussy tost que j'en seray averty, je tascheray de faire entreprendre quelque chose de nouveau, sçachant que c'est l'intention de Vostre Majesté.

Revenant à Fontarabie, on n'a jamais veu qu'un lieutenant général voyant le quartier de son général attaqué ne l'ait secouru. Le cœur m'en saigne.

¹ Voy. la note 2 de la page 100, ci-dessus. — ² Cette lettre n'est pas dans ce manuscrit.

CXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 284. —

Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI¹.]

De Magny, ce 18 septembre 1638.

J'envoie à Sa Majesté la relation du lèvement de siège de Fontarabie² qu'il est important quelle voye pour se mieux résoudre à ce qu'il faut faire ensuite d'une telle action. J'estois hier si estourdy de ce coup que je ne sentoies pas la douleur de mon mal. Aujourd'huy je la³ ressens d'autant plus que plus j'en considère la cause et les suites. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il arreste le cours de telz malheurs, consolle M^r le Prince, qui a faict tout ce qu'il a peu en cette occasion, et punisse ceux qui ont contribué à un sy mauvais événement. Quand je sçauray les sentimens de Sa Majesté on ne perdra point de temps à faire ce qui sera nécessaire pour arrester le cours des suites de cet accident dont jay le cœur percé⁴.

¹ Voy. ci-dessus, p. 100, note 2.

² Il faut remarquer que cette relation était faite par M. le Prince (ci-après, p. 185).

³ Les distractions de la dictée se montrent à tout moment dans l'incorrection et les négligences de ce style; nous nous bornons à les signaler de temps en temps. Il y a dans cette ligne deux *la* dont le rapport différent rendrait la phrase presque inintelligible, si la force du sens ne corrigeait l'ambiguïté des mots.

⁴ Le roi ne perdit pas de temps non plus à faire connaître sa volonté. Chavigny, qui était auprès de S. M. à Chantilly, écrivit au cardinal, le 19 septembre; il lui disait la colère du roi, et ajoutait: « S. M. estime qu'ensuite il faut mander M^r de La Valette pour luy venir rendre compte de ses actions sur les mauvais rapports qu'on luy a faits de ses comportements à l'ar-

mée... S'il n'obéit pas à cet ordre, ce sera, en quelque façon, avouer sa faute, et il y aura lieu en ce cas de procéder contre luy comme contre une personne qui a au moins négligé de rendre le service qu'il pouvoit, et qui, par son peu d'affection et de soin a esté cause, en partie, du malheur qui est arrivé à Fontarabie. La pensée de S. M. seroit de prendre cette occasion pour oster le gouvernement de la Guyenne à M. d'Espèron .. Ce sont les véritables sentimens de S. M. qui seroit bien aise que monseig^r luy mande ses avis sur ce sujet, lesquels elle est résolue de suivre, comme en toute chose.... » (Ms. cité aux sources, f^o 290.) On exila le duc d'Épernon dans sa maison de Plassac, sans lui ôter le titre de gouverneur de Guyenne; toutefois on le suspendit de ses fonctions et on en donna la commission au prince de

CXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 286. —

Original, sans signature, de la main de Cherré. —

La minute, de la main de Citoys, est au volume suivant,
années 1638 et 1639, fol. 27.

[A M. DE CHAVIGNI ¹.]

De Magny, ce 18^e septembre 1638.

Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé au lèvement du siège de Fontarabie, laquelle il est impossible de lire sans horreur. Sa Majesté en entendra, s'il luy plaist, la lecture tout au long.

J'ay compassion de M^r le Prince, qui a faict tout ce qu'il a peu, et pendant tout le siège et en cette malheureuse rencontre. Il est besoin de le consoller et de pourvoir promptement au désordre où est sans doute la province à laquelle est arrivé ce désastre. Vous me renvoyerés, s'il vous plaist, cette relation après que Sa Majesté l'aura leue, afin que, sur icelle et ses volontés que vous me ferés sçavoir, on dresse ce qui sera nécessaire en cette occasion.

CXVI.

Arch. de l'Empire, K 184. Guyenne, 1^{re} partie, 1638, p. 143, pièce 23^e. —

Minute de la main de Cherré.

A M. LE PRINCE.

A Magny, 20 septembre ² [1638].

Monsieur, Je ne
vous dis rien de l'affliction que le mauvais événement de Fontarabie a

Condé. Quant an duc de La Valette, Riche-lieu ne se borna pas à cette accusation de négligence et de peu d'affection; on sait la suite: accusé d'un crime de léze-majesté, le duc de La Valette fut condamné à perdre la tête par une commission que présidait le roi lui-même. Le duc avait prévu cette sévérité et s'était réfugié en Angleterre.

¹ Voy. ci-dessus, p. 112, note.

² A la suite de cette minute est écrite celle d'une lettre à M. de Bordeaux, et Cherré a mis au dos de la feuille: « M. M. le Prince et de Bordeaux, du 21 septembre 1638. » Cette annotation tient lieu de suscription. La lettre adressée à M. de Bordeaux sera mentionnée aux Analyses.

apporté au roy et à ses serviteurs qui sont de deçà, parce que cela ne serviroit qu'à augmenter la vostre. J'aime mieux vous tesmoigner que S. M. ne mesure pas les intentions par les évènements. Elle est très satisfaicte du zèle avec lequel vous avés désiré faire réussir vostre entreprise, et sçait bien que vous n'avés rien omis de ce que vous avés jugé nécessaire pour en avoir une bonne issue. Elle a lu la relation que vous avés envoyée à M^r de Noyers, et désire avec telle passion en avoir esclarcissement, qu'elle vous prie, Monsieur, de n'oublier aucune chose de ce qui deppend de vos soins pour qu'elle puisse en avoir une lumière certaine. M^r de La Valette a envoyé expressément icy sur ce sujet. J'ay dict franchement à son gentilhomme qu'il estoit besoin qu'il se justifiast des impressions que son procédé lent et froid a données à beaucoup de gens. L'affaire est maintenant en ces termes, et vous cognoistrés, je m'asseure, que la seule justice et la raison auront faveur auprès du roy. Pour moy, Mons^r, je vous supplie de croire qu'outre l'intérêt public je prends part à vostre desplaisir pour l'amour de vous-mesme, et que je suis et seray tousjours. . .

CXVII.

Arch. de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, 1638, p. 145, pièce 24^e,
préparée par Cherré pour la signature¹.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

Du 21 septembre 1638.

Monseigneur,

Je ne doute point que vous n'ayez le cœur percé du malheur qui est arrivé à Fontarabie, et, qui plus est, de ce que les premiers bruits l'imputent à M^r de La Valette, comme vous verrés par la copie de la relation que M^r le Prince en a envoyée. Je ne sçaurois croire qu'il soit coupable en ce sujet; mais je suis au désespoir qu'il n'ait sur-

¹ Le cardinal ayant effacé et ajouté quelques mots, la lettre a été écrite de nouveau.

monté la lenteur de son naturel pour, en réparant le cours de 1636, donner une telle cognoissance de son affection et de son zèle au service du roy, que personne n'eust lieu d'en douter. En l'estat qu'est l'affaire, M^r de La Valette seroit le plus perdu homme du monde s'il ne se purgeoit de ce qui luy est mis à sus. Je luy en escris de la sorte, et qu'il est besoin qu'il vienne trouver le roy pour cet effect, à quoy il s'estoit offert de luy-mesme. S'il est innocent, il trouvera force amis, et je m'asseure qu'il sera satisfait de mon assistance; s'il ne l'est point, ny vous, ny moy ne voudrions pas le soustenir en une telle faute, dont je désire et ne doute pas qu'il ne se purge¹. Quoy qui arrive, Monseigneur, vous croirés, s'il vous plaist, que je suis et seray toujours sans changement²,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

CXVIII.

Arch. de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, 1638, fol. 147, pièce 25°. —
Mise au net de la main de Cherré.

A M. DE LA VALETTE³.

[21 septembre 1638.]

Monsieur, Si le mauvais événement du siège de Fontarabie m'a surpris, je ne l'ay pas moins esté du bruit qui s'est espandu que vous en estiez la cause. Dans l'affliction que j'en ay receue, les lettres qui m'ont esté rendues de vostre part par le s^r de Haumont ne m'ont pas apporté peu de consolation, en ce qu'elles m'ont fait cognoistre

¹ Pour qui connaissait Richelieu cette lettre était peu rassurante. Chavigni écrivit en confidence au cardinal de La Valette que les mauvais offices des ennemis du duc avaient prévalu auprès du roi et du cardinal (voy. p. 183, note 4); il lui envoyait le projet d'une lettre très-soumise, à écrire à Richelieu, dans laquelle il abandonnait à peu près la cause désespérée

de son frère. (Lettre du 25 sept. Aff. étr. Turin, t. 26.)

² Les mots « sans changement, » ajoutés de la main du cardinal.

³ La signature, la suscription et la date manquent; mais on lit au dos : « Copie de la lettre de M^{sr} le cardinal à M. de La Valette. » Quant à la date, elle doit être la même que celle de la lettre précédente.

que vous ne prétendés autre protection que celle de vostre innocence¹. Il est vray que le faict dont il s'agit est de telle nature que vous condamneriés vous-mesme, je m'assure, tous ceux qui voudroient assister une personne qui en seroit coupable; le roy désire que vous veniés luy rendre compte de vostre conduite, en ce qui est de tout le siège de Fontarabie; c'est la mesime chose que vous souhaités et que vos amis peuvent désirer pour vostre justification. Ce pendant je demeure². . .

CXIX.

Arch. des Affr. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 297. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI³.]De Magni, ce 22^e septembre 1638.

La lettre de M^{rs} des Estatz est assez impertinente; ces bonnes gens parlent de ce qu'ils ne sçavent pas. Il ne leur faut point faire de réponse, mais bien escrire à M^r d'Estampes ce que je vous ay mandé, et luy donner charge de leur parler en conformité, de la part du roy.

En un mot, il est besoin que tout le monde sache que le roy a tousjours voulu et veut bien encore donner à la reyne sa mère une pension convenable à sa dignité, pourveu qu'elle soit en lieu non suspect⁴.

¹ Le mémoire dressé par Richelieu la veille du jour où il écrivait cette lettre nous dit nettement sa véritable pensée sur l'innocence du duc de La Valette; cette pensée, le duc n'avait pas besoin d'avoir lu le mémoire pour la deviner. Il savait, d'ailleurs, avec quel ressentiment le prince de Condé le poursuivait, et il était bien assuré, s'il venait à Paris, de n'y trouver qu'une condamnation.

² Cherré a écrit au dos de cette pièce : « M. de Chavigny renvoiera ces deux lettres. » (Celle-ci, et sans doute aussi celle

du même jour, écrite au cardinal de La Vallette.)

³ Voy. la note de la page 110, ci-dessus, du 25 août.

⁴ Nous avons dit, p. 163, comment la reine mère avait été reçue en Hollande; l'envoyé de France à la Haye, M. d'Estampes, mandait encore, dans une lettre du 20 septembre, qui ne pouvait pas être arrivée à Paris lorsque la présente missive fut écrite : « La princesse d'Orange s'est laissée entièrement gagner aux caresses extraordinaires de la reyne mère. . . Le Co-

Il faut dire franchement que Sa Majesté ne la peut recevoir en France, ayant les intelligences qu'elle a avec l'Espagne.

Que pour la mesme raison sa dicte Majesté ne doit pas désirer sa demeure dans le pays de M^{rs} les Estatz, estant certain que, tandis que la France et les Estatz seront conjoints contre l'Espagne, ny l'un ny l'autre n'ont pas besoin d'un tel hoste. Mais que pour faire voir que Sa Majesté ne cherche pas d'excuses pour l'empescher de rendre à la reyne sa mère ce qu'il a tousjours désiré, si elle veut aller à Fleurance, qui est son lieu natal, et où le grand-duc la recevra avec contentement, Elle luy donnera volontiers de quoy y soustenir sa despense honorablement.

Sa Majesté ayme sa personne, mais l'expérience luy a faict cognoistre qu'elle en doit appréhender les humeurs et particulièrement celles des mauvais esprits qui sont auprès d'elle.

Voilà comme vous devés parler à l'ambassadeur de M^{rs} les Estatz qui est icy, et comme M^r d'Estampes doit agir aussy de son costé.

M^r de Grammont a envoyé icy un gentilhomme qui assure qu'il n'y a pas plus de 700 morts et 800 prisonniers, ce qui me consolle un peu en l'imagination que j'avois eue d'une bien plus grande perte d'hommes, le gentilhomme de M^r de La Valette m'ayant dict qu'il y avoit 3 ou 4,000 prisonniers.

Le dict gentilhomme de M^r de Grammont assure de plus que M^r le Prince a faict faire la reveue de ses troupes depuis ce malheur, et a trouvé près de douze mille hommes de pied. Cela faict bien cognoistre qu'il y a eu de très-mauvais cappitaines en ces quartiers-là, puisque douze mille hommes se sont retirez devant une armée où il

gneux et Fabroni ont esté si imprudens que de parler indignement de M^{sr} le cardinal, en sorte que des personnes principales de M^{rs} des Estats en ont rougy... les plus sages voudroient que la reyne n'y fust point allée... M^{rs} d'Amsterdam luy ont faict un présent d'un bassin et d'une aiguière d'or... » (Copie; ms. cité aux sources,

° 293.) — M. d'Étampes instruisait exactement M. de Bellière de ce qui se passait en Hollande à l'occasion du voyage de la reine mère et des dispositions qui se faisaient pour le passage de cette princesse en Angleterre. (Voy. spécialement deux lettres originales, des 11 et 18 octob. Bibl. imp. fonds Saint-Germ. Harl. 364³³, f^{os} 146, 148.)

n'y en avoit pas plus de sept ou huit mille, et ont laissé perdre leur canon et leur bagage. La première desrouté est de Dieu, et la seconde peut estre attribuée à l'incapacité de tous les chefs. Vous ferés voir, s'il vous plaist, au roy la coppie de la lettre que j'escris à M^r de La Valette, et celle que j'escris à M^r le cardinal, que vous luy envoyérés puis après par le premier courrier que vous luy dépescherés.

*P. S.*¹ Il faut mander à Renaudot qu'en parlant dans ses gazettes du lèvement du siège de Fontarabic il exprime la perte des morts à cinq ou six cens et autant de prisonniers, avec dix canons; ensuite de quoy Renaudot n'oubliera pas à remarquer que nous en avons pris cinq ou six cens cette année, et autant qu'on leur en a faict perdre dans la mer.

CXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 305. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Magny, ce 22^e septembre 1638.

Je ne sçay quel ordre ceux que Monsieur a employez dans ses gouvernemens ont donné avec le com^{te} Renard aux recreues qu'il a faict faire. On les avoit destinées pour joindre à M^r de Bellefonds, et cependant il n'y en a point encores d'arrivées, et nous n'avons nouvelles que d'une petite troupe qui marche. Vous ferés, s'il vous plaist, toutes diligences pour faire que ces dites recreues de deux mil hommes, et qu'on devoit joindre avec autres douze cens que Renard levoit ailleurs, marchent promptement à M^r de Bellefonds, qui en a besoin pour réparer les désordres qu'on a laissé faire en Lorraine.

Il sera besoin de mander à ceux qui ne seront point encores passés,

¹ Nous mettons en *post-scriptum* un marge du dernier paragraphe, sans indication de renvoi.

qu'ilz envoient prendre des armes à Paris, que le s^r Mauroy leur fera fournir, suivant l'ordre que M^r de Noyers luy en a envoyé, afin que, sans crainte des paysans, ilz aillent droit à Toul en diligence.

M^{rs} de Chaunes et de La Melleraië viennent de partir pour aller trouver M^{rs} de La Force et du Hallier, pour faire joindre leurs armées, et voir avec eux les lieux où on les pourra faire subsister jusques à ce qu'on mette les troupes en garnison.

J'ay aussy renvoyé pour une dernière fois le trompette du roy trouver M^{rs} le prince Thomas et Piccolomini pour faire résoudre la deslivrance des prisonniers qu'ilz tiennent et [de] ceux que nous tenons, qui sont jusques au nombre de 300, de ceux du Castelet, sans les officiers.

Aussy tost que j'auray response de M^{rs} de Chaunes et de La Melleraië sur la jonction des deux armées, et des lieux où elles demeureront jusques à ce qu'on les sépare pour prendre les quartiers d'hiver, je partiray pour aller trouver Sa Majesté, satisfaisant à la passion que j'ay d'estre auprès de sa personne.

Je fais estat d'estre samedy à coucher à Mouchy, dimanche à Nointel, et lundi je seray à Chantilly, où je fais estat de coucher deux nuits, s'il plaist à Sa Majesté m'y donner hébergement, ce dont je ne suis pas en doute.

Il y a un ex^{te} de Flandres à Paris. Je ne sçay si vous avés donné l'ordre d'envoyer tous les paquets bien fermés entre les mains de M^r le nonce, et de luy faire dire que, bien que nous peussions les ouvrir par droit de représaille des nostres, qu'ils ont pris et ouvertz en Italie, le roy n'en veut pas user ainsy, mais bien les luy remettre entre les mains pour qu'il les garde jusques à ce que nous ayons assurance qu'ils lairront passer les nostres en Italie, ainsy que nous laissons passer les leurs en France. Par ce procédé M^r le nonce verra la bonne foy qu'on garde en France et le respect qu'on porte à S. S.

Je croy, pour cette fois, qu'il faut laisser passer l'ordinaire, qui peut estre maintenant arrivé à Paris, afin de ne nous priver pas cependant de l'avantage que nous tirons des dicts courriers.

CXXI.

Arch. de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, 1638, p. 139, pièce 22^e. —
De la main de Cherré.

COPIE D'UN MÉMOIRE ENVOYÉ A M. DE CHAVIGNY,
SUR LE SUJET DE M^{re} D'ESPERNON ET DE LA VALETTE¹.

22 septembre 1638.

Il faut une lettre du roy à M^r de La Valette, signée de M^r de La Vrillière², s'il est auprès de S. M. telle qu'il s'en suit :

Mon Cousin, les mauvais bruits qui courent à son préjudice sur ce qui s'estoit passé pendant le siège de Fontarabie, et les protestations qu'il faict de son innocence, lui donnent lieu de luy commander de le venir trouver, pour justifier sa conduite et luy rendre compte de ses actions. Je prie Dieu qu'elles ayent esté telles que je les ay deu attendre d'une personne de vostre condition, et qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Il faut une lettre à M^r d'Espèrnon telle qu'il s'en suit :

Mon Cousin, vostre retour de Plassac à Cadillac sans mon sceu m'a desjà donné lieu de vous escrire que vous revinssiés au premier lieu où j'avois désiré que vous demeurassiés, ainsy que vous l'aurez veu par mes dépesches du 5^{me} de ce mois. J'adjoste maintenant que ce qui s'est passé au siège de Fontarabie me donne encore plus de sujet de vouloir la mesme chose, afin que, n'estant pas en Guienne, l'esclaircissement que S. M. pourroit prendre de la conduite du duc de La Valette fust d'autant moins suspect que ceux qui en auroient

¹ La matière de ces diverses lettres à préparer pour la signature du roi était donnée à la hâte; Richelieu se sert alternativement et comme au hasard, de la première et de la troisième personne. Dans le manuscrit des Archives, ces deux pièces, ainsi que l'avis de la levée du siège de Fontarabie (ci dessus), sont mises à la suite l'une de l'autre et cotées sous un seul n^o 22, comme si ce n'était qu'une seule

pièce. Ce volume est fait sans ordre; il semble que le relieur ait assemblé ces feuillets pêle-mêle.

² Nous avons dit (p. xiv de la préface de ce recueil) que Richelieu faisait contre-signer par les secrétaires d'état des lettres que lui-même avait écrites pour le roi. Nous en notons seulement quelques exemples en passant.

cognoissance auroient plus de liberté de dire ce qu'ils en sçauroient en leur conscience. Revenés-vous-en donc, incontinent la présente reçue, à Plassac, pour y demeurer jusqu'à ce que vous receviés autre ordre de ma part. Ce pendant, etc.

Il faut une autre lettre à M^r le Prince, qui luy donne cognoissance des deux lettres ci-dessus dont on luy envoyera copie, et porte :

Que S. M. désire qu'il demeure en Guienne et gouverne cette province en vertu de la commission qu'on luy envoie à cette fin, et que, parce qu'il est du tout important que S. M. cognoisse clairement ceux qui ont bien ou mal fait au siège de Fontarabie, Elle désire qu'il luy en fasse sçavoir ce qu'il en sçait en sa conscience avec une claire justification de ce qu'il mettra en avant.

Qu'au reste Elle remet à son jugement de mettre les troupes en garnison aux lieux où il l'estimera plus à propos tant pour la seureté de la frontière que pour les refaire, en sorte qu'au printemps elles soient en estat de le servir plus heureusement qu'elles n'ont fait cette campagne.

CXXII¹.LE PARFAICT RELIGIEUX EN LA COUR², p. 76.[AU R. P. FERNANDEZ³, CONFESSEUR DE LA REINE.]

25 septembre 1638.

Mon père, la lettre que vous avés pris la peine de m'escire sur

¹ Nous conservons cette lettre parce qu'elle nous donne l'occasion de faire connaître un personnage dont nous ne croyons pas qu'aucun mémoire du temps ait parlé, et qui, après avoir rempli, pendant longues années, des fonctions délicates à la cour de Louis XIII, n'aurait pas même laissé son nom, si un religieux de son ordre n'eût écrit sur sa vie un livre qu'on ne trouve plus aujourd'hui.

² *La vie illustre et exemplaire du parfait*

religieux dans le cloistre et dans la cour, pratiquée par le R. P. François Fernandez, cordelier observantin, confesseur de la Reyne très-chrestienne Anne-Maurice d'Autriche... par le P. Ch. Magnien, docteur en théologie de la Faculté de Paris, vicaire au grand couvent des p. p. cordeliers de la mesme ville. 1 vol. in-12, 1654, Est. Pépingué.

³ Ce cordelier de l'Observance, né à Laejos, dans la Vieille-Castille, en 1558,

la naissance de M^r le Dauphin, ne m'a pas apporté peu de joye, apprenant par icelle l'estat de sa bonne santé, et l'espérance qu'il donne de se faire bien nourrir, qui est la chose du monde que je souhaite plus ardemment, et pour l'avantage de la France, et pour le contentement de LL. MM. Je vous remercie du soin que vous avés eu de me faire part d'une sy bonne nouvelle, vous conjurant de croire que vous ne la pouviés donner à personne qui vous ayme, ny qui soit plus que moy, .

Mon père,

Vostre très affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Magny, ce 25 septembre 1638.

NOTA.

La mauvaise issue du siège de Fontarabie avait profondément irrité Richelieu. Elle le surprenait dans le moment où il avait le plus de besoin de succès, et pour conserver la faveur d'un roi qui ne lui pardonnait pas les revers, et pour apaiser le mécontentement du peuple, fatigué des souffrances que lui infligeait la guerre. La conquête de Fontarabie était donc alors pour Richelieu non-seulement une entreprise d'une grande importance politique autant que militaire, c'était encore

s'était fait une grande réputation de piété et d'excellent religieux dans son ordre. Lorsque la jeune infante épousa Louis XIII, le roi d'Espagne lui donna pour confesseur le père François de Arrivas, et pour le suppléer, en cas de nécessité, le père Fernandez. Le premier ayant été nommé évêque de Ciudad-Rodrigo, la reine mit en sa place le père Fernandez, le 22 janvier 1622; il conserva ses fonctions jusqu'à son décès, arrivé le 9 janvier 1653. Il mourut dans sa cellule, au grand couvent des Cordeliers, qu'il n'avait jamais voulu quitter, et où il vivait dans une humilité

profonde, ayant toujours refusé les distinctions et les avantages dont jouissent ordinairement les confesseurs des personnes royales. Malgré cet éloignement des affaires du monde, on peut s'étonner encore que ce bon père ait pu rester, pendant toute la durée du ministère de Richelieu, auprès d'une reine dont le cardinal épiait si curieusement l'entourage, à laquelle il ôtait, selon ses inquiétudes et sa fantaisie, ses dames et ses serviteurs, et envers laquelle il a usé de sévérités bien hardies pour surprendre ses secrets.

une affaire personnelle, où sa fortune pouvait courir hasard. Il avait conçu l'espoir d'un triomphe, il l'avait promis au roi; il en parle comme d'une chose assurée dans plus de vingt lettres écrites peu de temps avant l'événement.

Le cardinal avait confié la conduite de l'entreprise au prince de Condé. Le duc de La Valette se trouva blessé de se voir sous les ordres d'un prince dont il prisait peu le génie militaire, qu'il savait malveillant à l'endroit de sa famille, et dont le commandement était impérieux et difficile. Avec de telles dispositions et la fierté de caractère qui le distinguait, le duc de La Valette fut aisément porté à l'insubordination dans un temps où l'insubordination était la plaie de toute l'armée, et atteignait l'officier aussi bien que le soldat.

Richelieu transforma une faute militaire en un crime politique, crime de haute trahison et de lèse-majesté. Il fit lui-même une minutieuse enquête; il prit des informations de tous côtés; il consulta surtout l'accusateur du duc de La Valette, et, grâce à l'accumulation des petits détails, à l'interprétation des moindres indices, au sens donné à une parole ou à un sourire, il composa un acte d'accusation de douze ou quinze pages, écrites en partie de sa propre main.

Dès le 19 septembre, Richelieu avait rédigé un mémoire intitulé : *Sur le lèvement du siège de Fontarabie, de M^{gr} le cardinal*. Nous en avons trouvé à la Bibliothèque impériale (suppl. français, 2036, ⁵⁴ a-b, f^o 30) une mise au net de la main de Cherré. C'est la copie d'un travail précédent qui, sans nul doute, était l'œuvre du cardinal, mais qui n'était pas définitif; les lignes en sont espacées de manière à laisser beaucoup de blanc, et les marges sont fort grandes. Le cardinal a fait sur cet exemplaire de nombreux changements, lesquels sont compris dans une autre mise au net conservée aux Archives de l'Empire (K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 129, pièce 22^e, de la main de Cherré), et cette rédaction nouvelle a été de nouveau corrigée et augmentée de la main du cardinal.

Au dos de la pièce de la Bibliothèque impériale, on lit : « Projet d'avis sur le lèvement du siège de Fontarabie, du 19^e septembre 1638, » et la date du 20 a été mise en tête. Sur la même feuille le cardinal a écrit : « Faut parler à l'escuyer de M. de La Valette. »

La pièce des Archives a été préparée pour les Mémoires de Richelieu, pour l'histoire, comme parlait le cardinal.

Dès les premiers jours du mois, le prince de Condé avait envoyé à Richelieu, par le courrier Saladin, de fâcheux rapports sur le duc de La Valette (ci-dessus, p. 152, lettre du 7 septembre), et Richelieu avait transmis au roi les dépêches de M. le Prince, et des relations de l'événement; il avait ainsi fait partager à Louis XIII les sentiments de douleur et de colère dont il était animé, et nous avons vu (note 4 de la page 183) que le roi faisait demander, par Chavigni,

au cardinal ses conseils, qu'il voulait suivre. L'*Avis* dont nous venons de parler dut être envoyé à Chavigni pour obéir à cette demande du roi.

Enfin, dans le même manuscrit, se trouvaient encore quelques pensées détachées, jetées là en attendant qu'on leur donnât place dans quelque mémoire ou quelque lettre (f° 240 bis, 48° pièce).

Le prince de Condé, dont la coopération au procès était surtout nécessaire, fut invité à faire connaître tout ce qu'il savait. Richelieu lui envoya un mémoire intitulé, *Faits à justifier*, où sont énumérés les griefs, et où l'on a eu soin de mettre en marge de chacun le nom de ceux qui peuvent donner quelques informations, ainsi que celui des témoins qu'il faut interroger. Ce sont MM. de Landresse, de Grammont, de Bucquoy, Lamet, Davoux, d'Espanan, Le Plessis-Besançon, Houdinière, Du Val, de La Roncière, La Rochette, Dayre, de Basas, de Nantes, de Castagnoles, le marquis de Gesvres, le père Vitalis, aumônier de la couronne, Boissac, un sergent blessé de trois coups de pique, les gens qui étaient dans les tranchées, les mineurs. Cette pièce, écrite de la main de Cherré et de celle du cardinal, se trouve dans le volume cité des Archives de l'Empire, p. 39, pièce 6°.

M. le Prince envoya tout ce qu'on lui demandait; et, de son mémoire, de l'*Avis*, cité plus haut, ainsi que du mémoire intitulé *Faits à justifier*, le cardinal composa la pièce que nous mettons ici, qu'il semble attribuer au prince de Condé et où nous remarquons, en effet, beaucoup de passages pris textuellement dans les deux pièces des Archives dont nous venons de faire mention, ainsi que dans les lettres du prince.

CXXIII.

Archives de l'Empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, 1638, fol. 241 à 270, 49° pièce. — Copie de la main de Cherré¹.

FACTUM DU PRINCE DE CONDÉ,
SUR LE LÈVEMENT DU SIÈGE DE FONTARABIE².

Vers la fin de septembre 1638.

Le prince de Condé impute le mauvais succès du siège de Fontarabie au duc de La Valette.

¹ Cette copie est chargée de ratures et d'additions de la main de Richelieu, qui a écrit à la marge : « Sui authoris. » Nous mettons entre crochets les corrections du cardinal. Le manuscrit ne donne point

de date; cette pièce a dû être écrite vers la fin de septembre, lorsque le cardinal eut réuni les divers témoignages nécessaires pour dresser ce mémoire.

² On vient de voir, p. 192, que, dans

Au contraire le Duc prétend estre non-seulement innocent, mais avoir beaucoup mérité en cette occasion.

Le principal moyen dont se sert le Prince pour persuader ce qu'il met en avant est

Que le Duc n'a pas fait donner l'assaut quand il l'a peu et deu faire, et qu'en effect il ne l'a pas voulu.

Ce qui tombe sous les sens n'ayant pas besoin de preuve, il n'en faut point pour vérifier que le Duc n'a pas fait donner l'assaut lorsque la mine eut fait son effect.

Mais il faut voir s'il l'a deu donner et s'il ne l'a pas voulu faire.

Il l'a deu si la brèche a esté raisonnable, et il a deu croire qu'elle l'estoit, si diverses personnes non ignorantes du mestier luy ont rapporté qu'elle estoit telle, et il n'a peu douter de tels rapports si, entre ceux qui les luy ont faits, il y en avoit de tellement attachés aux intérêts de sa personne que leur ardeur ne pouvoit luy estre suspecte.

Le Duc est en ces termes [ainsy que l'examen de son procédé fera connoistre clairement]. Aussytost que sa mine eut joué il envoya Landresse, son aide de camp, homme qu'il n'estimoit ny n'aimoit point, pour reconnoistre la brèche.

Il luy fit rapport qu'on pouvoit monter à la brèche, mais qu'au haut il y avoit un retranchement et quelque espèce de palissade, qu'il n'avoit rien rencontré, ny veu aucuns ennemis sur la brèche; *cependant qu'il estimoit plus seur d'y faire un logement que de hasarder l'assaut.*

la lettre dont Richelieu donnait à Chavigni la matière pour écrire au prince de Condé, le cardinal demande à ce prince d'envoyer un mémoire sur l'affaire de Fontarabie. Mais, malgré le titre mis en tête de cette pièce par une autre main que celle de Cherré, ce n'est pas là, comme nous l'avons montré, le factum du prince de Condé; c'est une espèce de réquisitoire pour lequel on s'est servi même des dé-

fenses présentées par le duc de La Valette, qu'on réfute. On voit que Richelieu se mit à instruire lui-même l'affaire, et à préparer le factum, avec une activité et une sorte d'emportement qui témoignent, tout à la fois, de sa douleur patriotique, de son zèle pour une justice sévère, et du dépit cuisant de l'homme d'état dérangé dans ses desseins et trompé dans ses espérances.

Le Duc, plein de zèle à conserver les gens du roy, fist valoir ce rapport autant qu'il luy fust possible. Cependant, comme diverses personnes insistoient qu'il falloit donner, il se résolut, une heure après, de renvoyer un autre aide de camp, nommé Pressac, pour recognoistre de nouveau la brèche; il rapporta en termes exprès qu'elle estoit telle *que si de 1,000 hommes on en vouloit perdre 400 on pouvoit emporter la place*. Sur quoy, le Duc disant à Houdinière vous voyez ce qu'il dit, il luy respondit : *Eh bien, Monsieur, Fontarabie ne vaut-il pas bien la peine de hasarder 400 hommes?* Mais, quoy qu'on luy peust représenter, il demeura dans sa première résolution de ne donner pas.

Ensuite le sieur d'Espanan, inareschal de camp, vint tout blessé et malade qu'il estoit, et dist au Duc qu'ayant veu la brèche de la batterie qui portoit son nom, d'où on la recognoissoit clairement, *il la jugeoit très raisonnable, et que s'il ne donnoit, il perdoit la plus belle occasion du monde*, ce dont il s'excusa opiniastrement, sur les rapports de Landresse et de Pressac.

La Roche, son capitaine des gardes, qui, après avoir veu faire le rapport de Landresse et de Pressac, avoit voulu voir luy-mesme la brèche de la susdite batterie, revint au mesme temps pour dire, comme il fist devant tout le monde, et entr'autres en présence de M^r de Grammont, des sieurs d'Avaux, Lamet, d'Espanan, Houdinière et plusieurs capitaines de Guiënné, que *la brèche estoit raisonnable, et qu'il falloit donner*.

Au mesme instant arriva un lieutenant du régiment de Tonnins nommé Casemont, qui, par excès de zèle et de cœur, estoit allé de son chef jusques au haut de la brèche, estant apperceu du Duc, il luy demanda [par hasard, ainsy que l'évènement le fist paroistre] d'où il venoit; à quoy l'autre respondant qu'il venoit de recognoistre la brèche, *laquelle estoit bien raisonnable*, le dit Duc se fascha de telle sorte qu'il mist la main sur la garde de son épée commē pour l'en menacer, et luy dist que c'estoit un estourdi et qu'il allast à son poste.

Au mesme temps 2 gentilhommes domestiques du Duc, dont l'un s'appelle Réal, arrivèrent encore et luy dirent, *qu'ils venoient de la brèche et que l'on pouvoit monter aisément*, sur quoy il se fascha de nouveau contre eux, et les renvoya comme les autres. Le s^r de Bucquoy, ayant aussy recogneu la brèche, alla à la tranchée dire au dict s^r de La Valette qu'elle estoit très raisonnable et qu'il estoit obligé d'autant plus de faire donner promptement l'assaut que l'on voyoit l'armée navale en très grand péril et qu'elle ne pouvoit plus, sans se perdre, demeurer en la rade où elle estoit, que l'armée de terre des ennemis se fortifioit tous les jours et celle du roy s'affoiblissoit, et luy déclara que tout le mal qui pouvoit arriver aux affaires de S. M. ne pouvoit venir que de son retardement.

Après cela on proposa au Duc d'aller au moins jusques à la batterie, de laquelle on discernoit clairement l'estat de la brèche. Y estant, le s^r de *La Roche et Houdinière* le pressèrent de nouveau de faire donner, la brèche paroissant très raisonnable, ce qu'il refusa absolument, *disant lors qu'il ne le feroit pas sans ordre de M^r le Prince et sans l'avis de tout le conseil.*

Pour cet effect, après que le Duc eust laissé passer plus de 3 heures de temps en se défendant de faire donner, il alla trouver M^r le Prince, qui, outré de douleur de l'occasion qu'on avoit perdue et du temps qu'on avoit donné aux ennemis, qui d'abord avoient abandonné la brèche, de venir la réparer et se présenter pour la défendre, ordonna qu'on feroit un logement puisqu'on avoit perdu l'occasion de mieux faire, et la charge de ce logement fut donnée au s^r de La Rochette, qui ne l'avança pas comme il eust peu, par ce que le Duc ne luy fist pas donner des gens pour luy aider, ce dont il vint le lendemain faire plainte ouverte au Prince, ce qui luy donna lieu d'envoyer faire reproche au Duc et luy commander d'y donner ordre, ensuite de quoy le dit Duc envoya Filouse, mareschal de logis de ses gardes pour y travailler.

Sur cela, le Prince proposa au Duc [de donner son attaque à l'archevesque de Bordeaux, qui vouloit s'obliger, et respondoit sur

sa vie, de prendre la place dans trois jours, ce que le Duc consentit.]

Depuis, La Roche et plusieurs autres de ses domestiques luy ayant fait cognoistre le tort qu'il se faisoit, il vint retirer sa parole, s'obligeant, en plein conseil, à faire le lendemain l'une des 3 choses, *ou prendre la place, ou faire un grand logement au haut de la brèche, ou y périr avec ses amis.*

Pour effectuer, en apparence, sa parole, le lendemain il fist faire une attaque, au vœu et au sceu des ennemis pour avoir attendu jusques à 8 heures du matin, contre l'ordre qu'il avoit de donner à la pointe du jour, pour surprendre les ennemis.

Au reste cette attaque fust si foible que, s'il se trouve quelques personnes partisans du Duc qui veillent dire qu'il ayt voulu ou emporter la place, ou y faire un grand logement, bien qu'il ne fist ny l'un ni l'autre, au moins aucun ne dira-t-il [ce qui est à noter], *qu'il y ayt voulu périr, n'ayant point esté [seulement] en lieu où il peust [courre quelque fortune], en échauffant les soldats à bien faire.*

A ce que dessus le Prince ajoute qu'il est aisé à cognoistre que le Duc n'avoit point d'intention de faire donner l'assaut lorsqu'il fist jouer sa mine, en ce qu'il n'avoit pas fait les préparatifs nécessaires à cet effect.

Il n'avoit point fait faire d'ouverture à la tranchée, à ce que les soldats peussent en sortir commodément; il n'avoit point fait faire de place d'armes où ils peussent estre rangés en bataille; [il n'avoit pas seulement fait nettoyer la tranchée en laquelle on estoit en la boue jusques à la cheville du pied]. Et il avoit eu sy peu de soin de bien faire placer les trente qu'il avoit ordonnés pour donner à la brèche après l'effect de la mine, qu'elle en tua 24 [ou 26. Sur quoy il faut remarquer une chose, qui seule est capable de décider le point de la question, c'est que le sergent et les 4 soldats qui restèrent de ces 30, pleins de zèle et de valeur, *montèrent sur le haut aussy courageusement que si leurs compagnons morts eussent pu les y suivre, et y demeurèrent sy longtemps sans estre secourus, qu'encore que d'abord ils n'y*

trouvèrent aucuns ennemis, ils eurent loisir d'y venir et les en chassèrent, le sergent y ayant eu 3 coups de pique, qu'apparemment il n'eust pas receus s'il eust esté soustenu.]

Il adjouste encores la froideur et l'indifférence avec la quelle le Duc s'est conduit pendant tout le siège, particulièrement remarquable en 2 choses :

L'une, que, bien que le Prince ayt esté secouru des communes de Béarn jusques au nombre de 3 et 4000 hommes, *il n'a pas pu l'estre de celles de Guienne, ny de la noblesse de cette province, quelque instance qu'il en ayt faicte au dit Duc.*

L'autre, que luy estant quelquefois représenté pourquoy il n'employoit pas ses gardes, très-braves gens, *il eut l'inconsidération de respondre qu'ils n'estoient pas payés du roy.*

Il adjouste de plus qu'il a retardé le feu de la mine du s^r de Grammont, *ne voulant pas qu'elle jouast devant la sienne, bien qu'il fust inutile de la pousser plus avant à cause de la contre-mine voutée qui estoit dans le bastion, laquelle on rencontroit d'autant plus qu'on s'avançoit davantage.*

Il adjouste le mespris qu'il a faict, non-seulement de faire exécutter ses ordres, mais, *qui plus est, ceux du roy, au mespris desquels il n'a jamais voulu se trouver aux conseils de guerre, bien que S. M. en eust réglé les rangs, et a tousjours faict payer le régiment de Guienne devant tous les autres, quoyque S. M. eust ordonné le contraire, et que les règlemens généraux de la guerre donnassent le 1^{er} rang à l'ancienneté.*

Il adjouste le soin et la prévoyance que le dit Duc eut, contre toute sorte de raison, d'envoyer 15 jours *auparavant son bagage* et tout ce qu'il avoit de meilleur à Bayonne¹.

Il adjouste les avis donnés au marquis de La Force par un gentilhomme sien ami, de la frontière, que les Espagnols disoient qu'un grand les favorisoit, et ensuite les bruits qui coururent que les ennemis furent advertis de donner ce jour là, parce qu'on devoit donner l'assaut.

Il adjouste qu'un ordre luy estant porté de sa part de *secourir les*

¹ Richelieu a écrit en marge de ce paragraphe : « Vérifier. »

quartiers qui estoient proche du sien, au cas qu'ils feussent attaqués, il le refusa, disant qu'il ne vouloit ny les secourir, ny estre secouru d'eux; ce qui donne tout lieu de croire qu'il sçavoit bien comme les choses se devoient passer, et que, dans une attaque générale, il ne seroit pas attaqué.

Il adjouste que les ennemis sortirent du dedans de la ville, *par la brèche*, en bataillon, pour charger les nostres à l'instant de l'attaque générale, ce qui monstre bien que la brèche estoit raisonnable, et qu'ensuite ceux des nostres qui furent faicts prisonniers furent *menés à cheval dans la ville par la dite brèche*.

Il adjouste encores la moquerie ouverte que les ennemis font de la froideur des François en cette occasion, et les rapports, que font les prisonniers qui reviennent, des mauvais bruits qui courent parmi les ennemis.

Il adjouste que ce n'est pas merveille s'il ne jugeoit pas la brèche raisonnable puisqu'il ne jugea jamais qu'on peust attaquer les ennemis dans les forts de Socoa, Bourdeguin et autres qu'ils occupoient, [l'année passée, bien que tous ceux qui les virent, lorsqu'ils les eurent abandonnés, jugèrent tous] qu'ils n'estoient pas seulement deffensables.

Il adjouste enfin la lascheté avec laquelle le Duc a laissé perdre trois canons qui estoient au deçà de l'eau, bien qu'il eust ordre de les retirer, ce qu'il n'a sceu faire, à ce qu'il dict, pour n'avoir peu trouver ny chevaux, ny bœufs, excuse non recevable à un gouverneur en sa Province, vu principalement qu'il estoit aisé, en deux jours entiers que les dicts canons ont esté là, de les retirer avec les chevaux de carosse, de charette et de chariot qu'on pouvoit ramasser.

[Ensuite de toutes ces particularités] le prince de Condé représente que jamais faict de cette nature, où l'on se cache autant qu'on peut, ne fut fortifié de tant de circonstances sy pressantes que, si elles ne sont pas suffisantes pour establir une preuve mathématique, au moins ostent-elles la liberté de croire le contraire de ce qu'elles persuadent.

Continuant sa preuve il met en avant la règle de droit qui veut que celui qui une fois a été convaincu d'un crime soit toujours présumé coupable de fautes de pareille nature lorsqu'il en est accusé de nouveau, d'où il infère que le Duc ne peut estre, au faict du siège de Fontarabie, jugé innocent d'infidélité, puisqu'il n'y a que 2 ans qu'il fust convaincu de la plus noire qui ayt jamais été commise contre l'Estat¹. [Il ne s'estend pas davantage sur ce faict; seulement supplie-t-il de considérer que, les racines de ce premier] crime n'ayant pas esté coupées comme la raison le requéroit, ce n'est pas merveille si elles produisent en 1638 mesme fruit qu'elles firent en 1636.

Reste à voir quelles sont les deffenses du duc de La Valette.

La principale est fondée sur le rapport de Landresse, mais le prince de Condé s'assure qu'un chacun jugera que c'est inutilement pour deux raisons.

La première est que *Landresse ne faict pas la brèche telle que par son avis il soit impossible d'y donner, mais seulement sy difficile qu'il jugeoit plus seur d'y faire un logement que d'entreprendre d'emporter la place par assault*². Sur quoy il est à considérer qu'un homme plein de cœur et de zèle ne doit jamais refuser un party douteux, bien qu'il soit difficile, principalement lorsqu'il s'agit d'un faict si important que c'est gagner que perdre en le tentant. Il suffit qu'il ne soit pas impossible pour avoir lieu de hasarder avec raison; et, en tel cas, la témérité mesme est excusable et tient lieu de vertu, au lieu qu'une trop grande retenue est criminelle³.

¹ Le cardinal fait sans doute allusion à ce qui s'était passé aux procès des barons du Bec et de Saint-Léger, qui furent condamnés à être tirés à quatre chevaux pour avoir rendu à l'ennemi les places qu'ils commandaient; tous les juges opinèrent à la mort. Le duc de La Valette seul soutint, contre le sentiment du roi et du cardinal, que le baron du Bec, ayant résisté pendant sept jours, n'avait point forfait à l'honneur en rendant une place en

si mauvais état que celle qu'il défendait. Richelieu, que cette contradiction et surtout cette indulgence avaient animé d'une furieuse colère, en fit au duc de La Valette, dit le père Griffet, « des reproches dans les termes les plus durs et les plus outrageans. » (II, 757.)

² Ici Richelieu a écrit en marge : « A vérifier. »

³ Sur le coin d'une feuille de ce manuscrit, f° 28 v°, on trouve ces lignes de la

La seconde est que quand mesme Landresse eust rendu l'assaut impossible, son jugement ne devoit pas estre préféré à tant d'autres qui disoient le contraire, veu principalement que Pressac, qui avoit esté sur le haut de la brèche aussy bien que luy, disant que la brèche estoit difficile, disoit positivement qu'on pouvoit emporter la place, si de 1000 soldats on vouloit s'exposer à en perdre 400, ce qui n'estoit pas considérable au respect de l'avantage que la prise de Fontarabie eust apportée à la France. [Il falloit lors acheter les moments non-seulement au prix de l'or, mais du sang des hommes.]

A moins qu'estre insensible ou transporté d'une furieuse passion, un homme ne pouvoit, en telle occasion, n'estre pas piqué de l'intérêt de l'État et de celuy de son honneur propre; et c'est chose claire que le Duc, estant glorieux comme il est, et vaillant comme il veut qu'on le croie, il n'eust pas perdu l'occasion de se signaler en cette rencontre, s'il n'eust esté retenu par quelque motif secret et caché, bien puissant, puisqu'il l'estoit plus que tous ceux de son intérêt.

[Quelque flegme que sa constitution naturelle luy donne, s'il n'eust esté fortifié de quelque autre ingrédient, il n'eust pas esté capable de le faire résister aux divers avis de tant de gens de bien qui luy proposèrent l'assaut.]

Le second moyen dont se sert le Duc pour se descharger du mauvais événement du siège de Fontarabie, est de le rejeter sur l'abandonnement qui fut fait du port du Passage, qu'il attribue à l'archevesque de Bordeaux, au s^r d'Espanan et à Houdinière; mais, outre que cette excuse fait contre celuy qui la produit, en ce qu'il est clair que si l'on n'a peu garder les retranchemens de Fontarabie, y ayant

main du cardinal : « Un homme de grand cœur ne doit jamais refuser un party douteux quand il y a apparence qu'il puisse réussir, bien qu'il soit difficile, principalement lorsqu'il s'agit d'un fait si important que c'est gagner que perdre pour le tenter. En tel cas la retenue et la prudence est (*sic*) criminelle et la témérité est

vertu. » On voit que ce fragment est employé ici par le cardinal, avec quelques légers changements qui lui ont fait perdre quelque chose de sa vivacité. C'était une de ces pensées que Richelieu jetait sur le papier au moment où elles lui traversaient l'esprit et qu'il réservait pour s'en servir plus tard.

ramassé toutes les forces du roy, beaucoup moins l'eust on peu faire en les divisant en deux lieux séparés de trois lieues l'un de l'autre.

Le Duc ne peut se servir d'un tel moyen sans une extrême malice, puisque, bien qu'il ne fust pas au conseil où cette résolution fut prise déterminément, parce qu'il ne voulut jamais s'y trouver depuis que l'archevesque de Bordeaux fut en l'armée, auparavant son arrivée il avoit esté plusieurs fois résolu tout d'une voix, luy présent et consentant, qu'il falloit nécessairement quitter la garde de Port lorsque les ennemis auroient une armée en campagne, et, en effect, il faudroit estre privé de tout jugement pour ne cognoistre pas qu'en tel cas il n'y avoit point d'autre conseil à prendre que celuy qui fut pris, dont on vit promptement le fruit, en ce qu'il donna moyen à l'archevesque de Bordeaux de faire l'effect qu'il fist contre l'armée navale d'Espagne.

Ensuite de ces deux moyens, le Duc en met confusément trois autres en avant [pour faire voir ce qu'il mérite] : la grandeur de sa maison, sa fidélité particulière et sa vaillance.

Sur le 1^{er} point il dict souvent des merveilles, mais bien inutiles aux fins dont il est question, puisque, quand mesme il viendroit en droite ligne de l'empereur Charles Quint, le mérite de ses ancestres, qui n'estoient pas à Fontarabie, ne peut faire qu'il y paroisse resplendissant de gloire, si ses actions l'y couvrent de honte¹.

Quelque considération qu'il dust avoir sur ce sujet, il ne laisse pas de s'emporter souvent jusques à tel point qu'on cognoist bien par son visage et par ses discours que, si B². estoit en vie, il le feroit mourir, quand mesme il ne pourroit le faire mentir.

On n'empesche pas qu'il emploie le tiltre de la grandeur de sa maison contre le chancelier, auquel il ne veut pas céder; contre les

¹ En marge de ce paragraphe le cardinal a mis : « Savoir d'où vient la maison de Candale. »

² Le manuscrit ne donne que l'initiale de ce nom.

mareschaux de France, qu'il veut précéder ès conseils de guerre; contre les archevesques, les gouverneurs de provinces, les lieutenans généraux d'armée, auxquels il refuse la main chez luy, bien que telles prétentions l'exposent à la risée du monde et donnent lieu à beaucoup d'esprits de dire qu'espousant la gloire d'Espagne on peut avec raison soupçonner qu'il en a le cœur; mais il ne peut sans crime, en matière de morale, tirer son innocence d'un tel principe, puisqu'il est des crimes comme des vertus, qui sont toutes personnelles.

Sur le point de sa fidélité, il est difficile de luy répondre, veu la naissance des tesmoins qu'il met en jeu, estant certain qu'il n'y a personne qui veuille contredire un frère unique du roy et un prince de son sang tel qu'est le comte de Soissons, qui font cognoistre clairement jusques à quel point on doit estimer en luy cette qualité dont il se vante.

Pour ce qui est de sa vaillance, il la relève jusques à tel point que c'est chose évidente qu'il n'aspire pas à moins qu'à la réputation du brave mareschal de Biron; mais, son dire estant dépouvé de preuves, il ne produit autre effect que de faire croire à beaucoup, et craindre à ceux qui l'aiment, qu'il mérite la fortune de ce digne héros, dont la gloire seroit immortelle si sa fidélité avoit correspondu à sa valeur.

Pour faire voir que le Prince procède sans passion, il ne veut pas céler une response de roman que le Duc fist en faisant la retraite après cette déroute, retraite dont il prétend tirer beaucoup de gloire, bien qu'il ne fust suivi d'aucun ennemi. La joie qui paraissoit sur son visage et en ses actions, scandalisant ceux qui s'en apperceurent, quelques uns ne peurent s'empescher de luy en faire reproche, ce qui luy donna lieu de répondre : *Si je ris c'est de peur que les soldats ne s'estonnent; mais cela n'empesche pas que je n'aie dans le cœur la douleur que j'y dois avoir.* Sur quoy le prince de Condé remarque judicieusement qu'il y a grande différence entre tesmoigner un visage assuré dans une affliction, et rire quasi à gorge déployée, et qu'ainsi que l'un est une preuve de grand cœur, l'autre en est une indubitable de malice ou de folie, n'y ayant que les méchans qui

soient joyeux dans les calamités publiques, et que les fols qui puissent rire lorsqu'ils ont sujet de pleurer.

¹ [Le rire et les deffenses les plus sérieuses du duc de La Valette prouvent esgalement son crime, et si le droit de la nature l'oblige à se dire innocent, le Prince tient pour assuré qu'il se recognoist dans son cœur juridiquement convaincu de n'estre pas grand capitaine et d'estre fort mauvais soldat.]

Deux choses restent seulement à décider : sçavoir quelle est la nature particulière du crime [dont il est question], et quelle punition il mérite.

Aristote nous apprenant qu'on argumente sévèrement *a sufficienti divisione*, concluant nécessairement qu'un effect procède de toutes les causes qui luy peuvent estre attribuées, c'est chose claire que le mal dont nous nous plaignons a esté causé ou par trahison et intelligence secrète avec les ennemis; ou par un désir de traverser les affaires du roy sans leur participation; ou par une jalousie si maligne qu'elle a destourné le Duc de son devoir [ou par une lascheté infâme, ou par une ignorance si grossière qu'elle est du tout inexcusable].

Il est clair qu'il ne peut se laver de l'une de ces fautes.

On sçait la lascheté sy esloignée de toute la maison d'où est sorti le dict s^r de La Valette qu'on ne sçauroit l'en accuser sans s'exposer à estre estimé sans jugement, et, outre que [les lois ordonnent de sévères peines à ceux qui par manque de cœur manquent à ce qu'ils doivent au public,] on est assuré qu'il ne voudra pas s'excuser par cette voic.

[D'autre part, le Duc estant Gascon, et glorieux comme il est, il aymera mieux estre estimé coupable qu'incapable au mestier de la guerre, que sa charge de colonel de l'infanterie l'oblige de sçavoir, outre qu'il ne pourroit esviter par cette voye d'estre au moins privé de tous emplois publics, et pour peine du mal dont son ignorance inexcusable auroit esté cause, et pour en prévenir beaucoup d'autres semblables qui pourroyent venir de mesme source.]

¹ Ce paragraphe, écrit de la main du cardinal, remplace deux paragraphes effacés.

Et partant, si la preuve des faits ci-dessus exposés se trouve bonne, c'est chose claire que le désir de traverser les affaires du roy, la jalousie ou la trahison sont cause de sa mauvaise conduite.

Le dernier ne peut estre creu sans une conviction manifeste qu'on ne voit pas, et partant il faudroit estre aveugle pour n'attribuer pas son mauvais procédé, cause manifeste du mauvais événement du siège de Fontarabie, ou à sa mauvaise volonté à l'esgard des affaires publiques, ou à la jalousie qu'il a eue de la gloire de mons^r le Prince, ou de ceux qu'il croyoit devoir avoir part aux bons succès de son entreprise.

S'il estoit convaincu de trahison, il n'y auroit point de supplices assez exemplaires pour son chastiment.

[Si le désir de nuire aux affaires publiques a esté le motif de sa faute, il mérite de périr en public pour l'expiation d'icelle ¹.]

² [Enfin les passions particulières ne pouvant estre préférées aux intérêts publics sans crime, c'est chose certaine que la jalousie n'a peu le précipiter en la faute qu'il a commise sans mériter une sévère punition, plus ou moins austère selon les divers préjudices que l'Estat peut recevoir de son envie, mais qu'on ne peut omettre sans abandonner les intérêts publics, et donner lieu à tous les mauvais esprits de ce royaume d'entreprendre tout ce que leur malice leur pourroit suggérer pour en traverser les prospérités. Ainsi quoy que puisse dire le duc de La Valette, il mérite une sévère punition qui luy est ardemment souhaitée par le prince de Condé, par le seul motif des intérêts de l'Estat.]

³ [Avis :

La vérité des faits cy-dessus exposez estant supposée, le conseil

¹ Le cardinal a écrit ceci à la place d'un paragraphe qui se trouve déjà dans *l'avis sur le lèvement du siège*, etc. (ci-dessus à la date du 20 septembre) commençant ainsi : « S'il l'estoit de lascheté, etc. »

² Ce paragraphe, de la main du cardinal, remplace plusieurs passages de *l'a-*

vis sur le lèvement, etc. lesquels passages avoient été répétés dans ce mémoire, et entre autres le paragraphe qui commence : « La faute qu'il avoit commise, etc. »

³ Tout ce passage a été presque entièrement refait de la main de Richelieu.

du roy, considérant que le duc de La Valette s'est servi de la brèche de Fontarabie pour en faire une autre à l'Estat, qui ne pourra jamais estre réparée, au lieu de s'en prévaloir pour réparer celle qu'il fist à son honneur en 1636, et que la bonté et la prudence dont il pleust à S. M. d'user l'année passée, en son endroit, dissimulant une sy notable faute, n'a pas esté suivie de l'effect qu'elle s'en devoit promettre, dict hautement qu'il n'y a plus rien à attendre de la bonne volonté du duc de La Valette, et que S. M. est obligée de le chastier selon la rigueur des lois communes à tous les Estats.]

Rien ne peut estre mis en avant pour divertir d'une telle résolution que le respect de M^r le cardinal de La Valette, qui n'est pas considérable en cette occasion, parce qu'il est sy zélé au service du roy qu'il ne voudroit pas que l'Estat [souffrist un préjudice irréparable] par l'impunité de son frère, et sy judicieux que, sachant ce qui s'est passé, il croira devoir beaucoup à S. M. si la justice dont on usera va plus à empescher le coupable de commettre de nouvelles fautes qu'à le chastier avec rigueur de celles qu'il a commises.

On peut procéder en cette affaire du Duc de deux façons : ou mandant simplement à M. de La Valette qu'il vienne rendre compte au roy de cette action, au quel cas, estant venu, S. M. luy peut donner la 1^{re} closture du bois de Vincennes pour lieu de demeure, pendant qu'on esclaircira son procédé en présence de S. M. séant en un conseil de guerre;

Ou envoyer un pouvoir à M. le Prince de faire arrester M. de La Valette. Mais, outre que cela embarassera mon dict s^r le Prince, cet expédient blessera aucunement M. le cardinal de La Valette, au lieu que, quelque événement que puisse avoir l'autre, il ne sçauroit s'en plaindre avec raison, estant certain que, si un de ceux qui sont dans son armée luy avoit faict manquer une pareille occasion à celle de Fontarabie, il désireroit luy mesme que le roy en tirast la raison.

Et, en effect, il seroit inutile de faire de grandes armées et de projeter les plus avantageux desseins qui se puissent faire, si on souffroit qu'ils vissent à eschouer par la faute de ceux qui sont destinés à

leur exécution, et le public ne seroit pas satisfait du gouvernement de l'Etat, si on n'avoit un soin particulier de tirer raison de ceux qui le desservent manifestement.

Quelque résolution que le Roy prenne en ce sujet il faut faire sortir M. d'Espéron de Guienne, ce qu'il doit désirer luy-mesme pour rendre la justification de son fils moins suspecte, estant certain que, s'il demouroit dans la province, on pourroit prétendre que les dépositions de ceux qu'il faudra interroger ne seroient pas libres.

Il faut, en ce cas, envoyer un pouvoir à M^r le Prince, pour commander dans la Guienne par commission.

Si M^r d'Espéron représente que M^r le Prince est partie en cette affaire, il est trop vieil pour ne sçavoir pas qu'un général d'armée ne peut estre partie contre son inférieur délinquant au faict de sa charge, ce qui se pratique non seulement au faict de la guerre, mais en toutes autres compagnies, parce qu'autrement les supérieurs ne pourroient jamais contenir ceux qui sont sous eux en leur devoir.

CXXIV.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, fol. 50. — Copie.

AU DUC DE WEYMAR¹.

De Ruel, ce 1^{er} octobre 1638.

Monsieur,

La conservation de vostre personne, de vos troupes et de vos progrès en Allemagne est sy chère à Sa Majesté qu'elle ne veut rien oublier

¹ Cette lettre répond à trois longues dépêches écrites de Colmar, le 15 septembre, par le duc Bernard, au roi, au cardinal et au secrétaire d'état de la guerre, de Noyers. Dans ces lettres le duc réclame l'exécution des promesses qui lui avoient été faites, et demande qu'on lui envoie sans tarder des secours, qui seuls peuvent

le sauver d'une ruine imminente. (Bibl. imp. fonds Béthune 9337, f^o 167, 174, 177). Le 22, dans une missive de six pages, adressée au roi, Bernard de Weymar revenait à la charge, et peignait ses périls chaque jour croissants (même manuscrit, f^o 170). Il fit un glorieux emploi des secours qu'on lui donna. Dans cette année,

de ce qui luy sera possible pour la maintenir. Le sieur Truces et les vostres vous auront fait sçavoir l'ordre qu'elle a donné à ces fins pour vos payemens. Ils auront aussy informé Vostre Altesse de ceux qui ont esté envoyés à monsieur de Longueville, de faire partir en toute diligence deux mille hommes d'élite de son armée pour rendre la vostre ainsy que vous l'avés désirée. Maintenant on luy mande, pour la seconde fois, par le dict sieur Truces, que pour empescher que vous ne puissiés estre attaqué de deux costés, s'il apprend que le duc Charles tourne du costé du Rhin, Sa Majesté veut absolument qu'il le serre et aille droit à vous. Ainsy, Monsieur, V. A. verra qu'on fait tout ce qui se peut au monde pour la secourir, et luy donner moyen de conserver ses avantages. Je la supplie de croire que ce m'en sera tousjours beaucoup, en mon particulier, de la servir et de luy faire cognoistre que personne ne l'honore, ny n'est plus passionnément que moy,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

affligée de plus d'un revers, ce fut surtout le duc de Weymar qui soutint la fortune de la France. Il finit l'année avec éclat. Après plusieurs brillants combats devant Brisach, qu'il assiégeait, il s'empara de cette place le 19 décembre. La douleur de l'ennemi, mieux encore que les fêtes de la France, nous dit l'importance de cette conquête; écoutons ce cri désespéré jeté par le duc de Lorraine : « Enfin Brisac est pris, honte immortelle pour l'Empire !

nous y avons notre part; Dieu sçayt qui y a coulpé. Tout le remède c'est de faire merveilles l'année qui vient. Sy à Viene il ne répare cest affront par quelque grand dessein et bien exécuté, il ne faut plus estre soldat, mais moine, et laisser l'Empire à qui le prendra. » Le duc envoyait cette éloquente lamentation au colonel Mercy. (Autographe; Bibl. imp. Béthune, 9327, f° 161.)

CXXV.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 47, fol. 198. —

Minute de la main de Charpentier¹.Bibl. imp. Fonds Saint-Germ. Harl. 364²⁷, fol. 181. — Original.

A M. DE BELLIÈVRE.

Ce 6 octobre 1638.

Monsieur, Je ne vous dis rien du voiage que la reyne mère du roy a projeté de faire en Angleterre, [tant] parceque M. de Chavigny vous aura tousjours fait ample response à ce que vous luy en avés mandé, [que] parce aussy que ce m'est une matière sy sacrée², que pour n'y faillir pas je me contente de suivre purement et simplement les mouvemens du roy³. Mais je ne sçaurois vous [celer] que S. M. à receu un extresme contentement de la joie que le roy et la reyne

¹ Il y a çà et là, dans cette minute, quelques mots de la main de Richelieu; nous les mettons entre crochets. La pièce est mal classée dans ce manuscrit à cause de la fausse date du 4 septembre, mise sans doute après coup : l'original nous donne la date véritable.

² Ce feint respect a toujours été une des adresses de Richelieu, mais il ne lui a guère servi; quoique Louis XIII aimât peu sa mère, on sait bien qu'il n'aurait jamais usé de tant de rigueurs contre elle si le cardinal ne les lui eût inspirées. Lorsque le ministre rassemblait un conseil pour faire examiner les réclamations de cette reine exilée, personne n'ignorait que la docilité de ce conseil ne fût assurée d'avance au cardinal, et quand Chavigny écrivait, comme on le dit ici, s'il tenait la plume, c'était la parole du cardinal qui la conduisait. Les ambassadeurs de France dans les cours étrangères surveillaient

avec grand soin toutes les démarches de Marie de Médicis, comme M. d'Étampes à la Haye (ci-dessus, p. 187), comme M. de Bellièvre à Londres. (Voyez une longue lettre de ce dernier, du 25 décembre, Bibl. imp. Béthune 9234, f° 13, copie, dont l'original, en partie chiffré, est conservé aux Affaires étrangères. Angleterre, R 47, f° 305.) Sans doute cette surveillance était une précaution politique dont le caractère et la conduite de la reine mère avaient fait une nécessité. Mais souvent la surveillance était soupçonneuse outre mesure, et les ambassadeurs savaient trop bien qu'ils faisaient leur cour en interprétant de la pire façon les actions et les paroles de la reine mère.

³ Louis XIII avait écrit à M. de Bellièvre, dès le 3 septembre, au sujet du voyage projeté de la reine sa mère, une lettre dont la pensée et peut-être aussi le style étaient de Richelien. Bellièvre man-

de la Gr. Br. ont tesmoignée de la naissance de monseign^r le Dauphin. Il a pris un singulier plaisir à sçavoir les particularitez de ce qui s'est passé [sur ce sujet] en Angleterre, et n'en a pas un petit ressentiment. Il a esté aussy très ayse de voir l'espérance que la reyne d'Angleterre vous donne d'obtenir la permission de la levée des 2 régimens escossois que vous avés charge de poursuivre. Je m'asseure qu'elle s'y emploiera d'autant plus volontiers que c'est une affaire où je prends un intérêt particulier¹, par le commandement que le roy m'a fait de lever certain nombre d'estrangers, dont je suis assure, à ces deux régimens près. Vous [tesmoignerés], s'il vous plaist, à la reyne que je recognoistray cette grâce comme si elle touchoit ma personne particulière, et cependant [je m'asseure qu'elle voudra bien considérer] que je la luy demande d'autant plus volontiers qu'il est avantageux au roy de la Gr. Br. de tirer des Escossois d'Escosse, en ce temps où il y a du trouble en ce royaume; et, quoy qu'on puisse penser que ce sont les catholiques qui sortent en telles levées, il est

daît que le roi d'Angleterre l'avait prévenu du dessein qu'avait formé Marie de Médicis : « Quant à la façon dont vous vous conduirez avec la reine ma mère, lui écrivit le roi, il est à propos, lorsqu'elle sera arrivée, que vous la voyiez chez elle et luy fassiez entendre que vous estes trop assure du respect que je luy porte pour douter que je ne trouve bon que vous luy rendiés ce devoir; et, après cela, vous ne retournerés plus chez elle, et n'admettrés chez vous aucun de ceux qui ont part à ses affaires, comme Le Coigneux, Monsigot ou autres de ses domestiques; et, quand vous vous trouverés chez ma sœur, la reine de la G. B. vous vivrés civilement avec elle, et essayerés de découvrir le plus de ses sentimens que vous pourrés, dont vous m'avertirés en mesme temps. » (Bibl. imp. S^t-Germ. H. 364³⁷, f^o 116, original contre-signé Bouthillier.) — Ajoutons que

la Gazette publia le 19 novembre un « manifeste de la reine mère contenant le sujet de son départ de Flandres. » (P. 689.) Il y a là quatre pages de plaintes, où, sans parler de la France, la reine mère expose les outrages dont elle et sa maison ont été l'objet de la part des Espagnols. Cette pièce est-elle authentique? La Gazette n'était pas à la disposition de la reine mère, et ce journal ne pouvait insérer une telle pièce que par l'ordre, ou du moins avec l'assentiment du cardinal. Quel intérêt pouvait avoir celui-ci à appeler l'attention de la France sur des infortunes qu'on lui reprochait? Richelieu a-t-il voulu faire comprendre que la reine mère ne pouvait vivre nulle part?

¹ Cette levée a souffert beaucoup de difficultés, et il en est fréquemment question dans les dépêches que renferme ce quarante-septième volume d'Angleterre.

certain que la plus part sont protestans. [Oultre¹] que, la continuation de la guerre estant avantageuse au roy d'Angleterre, c'est le moins qu'il puisse faire que de permettre en ses Estats la levée de quelques gens nécessaires pour la maintenir. Autrement il donneroit lieu de penser moins à ses intérêts lorsqu'il sera question de [conclurre un traicté de paix].

Vous estes sy sage et sy avisé que vous sçaurés bien mesnager cette affaire, dont je vous prie de tirer la plus prompte response que vous pourrés, afin que le roy puisse prendre ses mesures. Cependant vous assurerés la reyne de mon très humble et très respectueux service et croirés que je suis...

CXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 415. —
Original, de la main de Cherré.

A MADAME BOUTHILLIER².

[Après le 5 octobre 1638.]

Madame, Mons^r d'Anguien ayant dépesché un gentilhomme icy, qui avoit ordre d'aller jusques aux Caves pour

¹ Au lieu de « oultre » l'original met : « Elle est aussy trop judicieuse pour ne cognoistre pas que la continuation, etc. »

² Il n'y a ni suscription, ni date. On a mis le nom de M^{me} Bouthillier au bas de la feuille, et, pour le classement, on a écrit en tête « Octobre; » la pièce a été placée à la fin du mois. Cette lettre doit avoir été écrite dans la première dizaine d'octobre; M^{me} de Brézé, la nièce de Richelieu, était alors malade chez M^{me} Bouthillier, à sa maison de campagne des Caves. Richelieu lui écrivait le 5 octobre : « Je n'envoie pas tant ce gentilhomme aux quar-

tiers où vous estes pour apprendre des nouvelles de la santé de ma niepce, dont je ne suis nullement en peine, me reposant sur l'affection que je sçay que vous avés pour tout ce qui me touche, que pour vous rendre graces du soin qu'il vous plaist en avoir en ma considération. » Cette lettre, que nous indiquons aux Analyses, n'était que de compliment. Ce doit être vers le même temps que le fils du prince de Condé, qui allait bientôt épouser la nièce de Richelieu, envoyait savoir de ses nouvelles. Dans un billet que Richelieu écrivait le 22 octobre (aux Ana-

apprendre de vos nouvelles et de celles de ma niepce, et luy rendre une lettre de sa part, je l'ay empesché de continuer son voiage, et me suis chargé de sa lettre, que j'ay eu la curiosité d'ouvrir pour en voir le stile. Je vous l'envoie cependant, et pour satisfaire à la promesse que j'ay faicte à ce gentilhomme, et pour contenter son maistre, qui seroit fasché qu'elle demeurast en chemin. Vous la montrés, s'il vous plaist, à ma niepce, et me manderés l'estat de vostre santé et de la sienne, et surtout comme vous vous trouvés maintenant de vostre bras, dont je suis en peyne. Ce qu'attendant je vous conjure de faire estat de la continuation de mon affection et de mon service, et que je suis véritablement,

Madame,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

CXXVII.

Archives de l'empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 173. —

Minute de la main de Charpentier.

Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 478, v^o. — Copie¹.

Dupuy, t. 767, cahier K. k.² — Copie.

A MONSIEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE³.

16 octobre 1638.

Monseigneur,

Je ne pense jamais à Fontarabie que je ne sois touché d'une double douleur, l'une pour le notable préjudice qu'en reçoit la

lyses) à Bouthillier, qui se disposait à aller aux Caves, il lui disait simplement: « Vous ferez mes recommandations à ma niepce. » Il n'était plus question alors de la maladie de la future princesse de Condé.

¹ Copie faite sur l'original. Note marginale du manuscrit. (Voy. la note d'une lettre du 29 mai, au même, p. 49.)

² Voy. ci-dessus, p. 56, note 2.

³ Dès le 25 septembre, Chavigni, qui était fort lié avec le cardinal de La Valette, lui avait écrit, en confidence, la triste nouvelle de l'accusation portée contre son frère. (Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26.) Le 12 octobre, Chavigni lui écrit de nouveau au sujet de la demande qu'il avait faite de venir à

France, et l'autre à cause de l'intérêt de M^r de La Valette. Pour satisfaire à l'ordre que vous me donnés de vous mander ce que j'estime en cette occasion que vous devés faire, je vous diray franchement que vous ne pouvés, à mon avis, faire autre chose qu'écrire au roy que le mauvais succès de Fontarabie vous comble d'une double douleur, l'unc à cause du préjudice qu'en reçoivent ses affaires, et l'autre parce qu'on impute ce malheur à la mauvaise conduite de M^r de La Valette, sur le sujet duquel vous ne pouvés que vous ne luy disiés franchement qu'ainsy que vous le suppliés très humblement de le protéger, s'il se trouve innocent, vous ne voudriés pas entreprendre sa défense, s'il est coupable; que vous ne doutés point que sa prudence ne sache bien distinguer les vérités des calomnies qu'on luy pourroit mettre à sus, et qu'il n'ait assez de bonté pour le garantir de la mauvaise volonté de ceux qu'il prétend qui luy en veulent; ce que vous espérés d'autant plus de sa justice, qu'en luy demandant cette grace vous ne prétendés point intercéder pour Mons^r de La Valette, s'il n'est pas innocent, comme il le prétend et le soutient. Voilà, Monsieur, tout ce que je ferois si j'avois un frère qui fust en

Paris, et lui avoue que la mauvaise tournure que prend l'affaire du duc de La Valette rendrait sa présence (de lui, cardinal de La Valette) fort embarrassante pour Richelieu. « Nous avons longtemps consulté (dit-il), les *Roses vertes**, M^{me} d'Aiguillon et moy, sur ce sujet; elles vous écriront leur sentiment, et le mien est entièrement conforme au leur, que vous escriviés au cardinal que vous ne persistez point à venir à Paris. » (Manuscrit précité.) Et le même jour que Richelieu écrivit la présente lettre au cardinal de La Valette, le 16 octobre, Chavigni lui disait : « M^r le cardinal est satisfait au dernier point de

vos lettres. » Chavigni ajoutait : « Je ne puis imaginer que M^r de La Vallette vienne à la cour estant assez défiant de son naturel, et ce ne sera pas, à mon avis, la plus mauvaise résolution qu'il puisse prendre; mais, s'il sort du royaume et qu'il se conduise sagement, le temps pourra racommoder toutes choses. » (Même manuscrit.) Sans doute M^r de La Valette fit prudemment de se réfugier en Angleterre; mais il en alla bien différemment de ce que présageait Chavigni; on sait qu'il fut condamné à perdre la tête, et sa fuite hors du royaume lui fut imputée comme un nouveau crime.

* Ce sont des personnes auxquelles le cardinal de La Valette était fort attaché et dont lui et Chavigni parlent continuellement dans leurs lettres intimes.

Quelques indices nous font supposer que ce sont peut-être les dames de Rambouillet, mais nous n'en avons point trouvé de preuves.

pareille peine; les intérêts publics devant tousjours marcher les premiers.

J'oserois bien respondre que monsieur de La Valette ne se trouvera pas coupable du dernier genre de crime que les mauvais bruits d'un Estat qui perd luy met à sus; mais j'ay peur qu'il ait bien de la peine à se purger d'une mauvaise jalousie, qui, l'ayant empesché de faire son devoir, a produit le mesme effect qu'auroit faict ce dernier degré de malice, dont je le tiens innocent¹. Jusques à présent les circonstances de cette affaire semblent telles qu'il semble qu'un homme qui seroit en sa place ne sauroit s'exempter ou de jalousie criminelle, au sens que je vous l'ay représentée, ou d'une incapacité très grande au métier de la guerre, ou de moins de hardiesse qu'il n'est à désirer.

Nous verrons comme M^r de La Valette se démeslera de cette affaire, qui ne peut estre laissée en l'estat auquel elle est sans abandonner entièrement l'Estat.

Le roy est extraordinairement indigné contre luy, mais il n'a rien à craindre que luy-mesme, S. M. n'ayant jamais, comme vous savés, aucune pensée qui excède les bornes de la justice.

Pour moy je le serviray volontiers dans l'estendue de ces termes et non autrement, comme je luy ay mandé franchement².

¹ Est ce là ce que s'efforce de prouver le réquisitoire? Richelieu tient ici le langage de la raison et de la justice; dans le réquisitoire, c'est la passion qui parle. Seulement on voit déjà percer dans cette phrase la pensée d'assimiler une faute d'insubordination, ou de manque de zèle, à un crime de haute trahison.

² Il y a, aux arch. des Aff. étr. (France, d'août à décembre, f^o 325), une lettre adressée au cardinal de La Valette, datée d'un chiffre douteux, 3 ou 5 octobre, signée d'un simple monogramme; c'est une lettre du duc de La Valette à son frère. Celui-ci l'envoya certainement à Richelieu, puisqu'elle se trouve dans les pa-

piers de Son Éminence. Le duc de La Valette proteste de son innocence. « Je m'en vays, dit-il, faire un voyage, par ordre que j'en ay receu, pour rendre conte de mes actions, que je suis assuré d'estre sy bones et sy fort d'homme d'honneur que de ce costé-là je n'ay rien à craindre. . . . J'espère que sy l'on me veut laisser les voyes de justification ouvertes, que je me laveray bien des supositions de mes ennemis, et par la sincérité de mes actions, et par le tesmoignage de tous les gens de bien de cette armée. . . . L'honneur de la protection de Son Éminence me donnera le moyen de faire voir que je suis homme de bien, et mieux nay que ceux

Pour ce qui vous touche, Monseigneur, vous pouvés disposer de moy, puisque je suis et seray tousjours sans réserve,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, 16 octobre 1638.

CXXVIII.

Archives de l'empire, K 134, Guyenne, 1^{re} partie, p. 187, pièce 37^e. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. LE PRINCE¹.

16 octobre [1638].

Monsieur, Je suis
extremement aise que mes lettres vous aient apporté de la consolation. Si vous en avés reçu à proportion de ce que j'ay désiré vous en donner, je m'assure que vous n'aurés pas eu grand peine depuis,

qui se veulent descharger de leurs fautes essentielles sur moy. . . . » Cela ne peut se rapporter qu'au prince de Condé, et il n'est pas besoin de faire remarquer qu'ici « mieux nay » signifie : avec plus de cœur, une meilleure nature. Le duc de La Valette finit en demandant avec instance à son frère de lui prêter son appui contre d'injustes accusations. On voit comment le cardinal de La Valette s'y prit pour rendre au duc cette assistance fraternelle, et l'on voit aussi qu'avec la disposition que manifeste Richelieu une condamnation était inévitable. Il est probable que le cardinal de La Valette fit connaître cette réponse à son frère, et que celui-ci, qui d'ailleurs avait déjà dû deviner par la lettre de Richelieu lui-même le fond de la pensée de

Son Éminence, résolut alors de passer en Angleterre, au lieu de faire le voyage qu'il annonce dans sa lettre. Personne n'ignore que Richelieu fit de ce procès, où une commission fut présidée par le roi lui-même, un des actes judiciaires les plus scandaleux de ce temps-là.

¹ Au dos de cette minute, qui n'avait ni suscription, ni date, on a écrit : « A Messieurs le Prince et de Harcourt, 16 octobre. » Mais il est évident que la lettre ne s'adresse qu'au Prince, et l'annotation indique seulement qu'il a dû être fait pour M^r d'Harcourt une autre lettre, que nous n'avons pas trouvée. Nous voyons, dans le mémoire suivant, que Richelieu propose au roi d'accorder un congé à ce général.

tous vos intérêts m'estant aussy chers que les miens propres. Pour vous le tesmoigner je ne veux pas vous céler qu'il est très important que l'affaire de Fontarabie s'esclaircisse¹, parce que, comme les uns attribuent ce mauvais succès à la mauvaise conduite de M^r de La Vallette, il se trouve beaucoup de gens de parti contraire qui l'imputent à vostre malheur, ce qui me faict d'autant plus désirer qu'on voie clair au fond de cete affaire. J'estime de plus, et je m'asseure que vous le jugerés avec moy, que pour vous remettre de ce mauvais événement, il vous faut penser à quelque bon dessein que vous puissés réussir l'année qui vient; autrement quelque conviction qu'il peust y avoir de mauvaise conduite contre les particuliers, le public, qui regarde tousjours principalement celuy qui est chef d'une entreprise, ne lairait pas de vous donner part à ce mauvais événement. C'est donc à vous, Monsieur, à penser à ce que vous pouvés faire l'année qui vient, avec deux présuppositions; la première que vous n'aurés point ceux qui vous ont empesché de faire quelque chose cete année, et la seconde, qu'on vous donnera ceux que vous jugerés estre plus propres à vous seconder en vos desseins.

J'estime qu'après que l'information de ce qui s'est passé à Fontarabie sera toute faicte, et que vous aurés établi tous vos quartiers d'hiver, donné ordre aux recreues pour que les troupes soient en estat de servir de bonne heure au printemps, il sera nécessaire que vous fassiés icy un voyage de deux mois, pour résoudre sy bien tout ce qu'il faudra faire l'année qui vient, que vous puissés réparer le mal qui est arrivé sous vostre conduite. Je vous puis assureur que je vous y serviray en tout ce qui deppendra de moy, et que je n'auray point de contentement qu'un bon événement ne donne autant de satisfaction au public qu'il a reçu de desplaisir des mauvais qui vous sont arrivés. Vous le croirés, s'il vous plaist, et que je suis et seray tousjours . . .

¹ On voit qu'avant que l'affaire fût régulière fût commencée, Richelieu se éclaircie, avant même que l'instruction faisait le second du Prince.

CXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 393. —

Original, sans signature, de la main de Cherré¹.

AU ROY².

De Ruel, ce 21 octobre 1638.

M. du Hallier escrit que les troupes de Piccolomini commencent à tirer par Charlemont vers leurs quartiers d'hiver.

Que jusques icy ils estoient demeurés en intention d'attaquer Casteau, ou par surprise, ou par siège, mais que l'entrée de Valmont dans Casteau, et les pluyes qui sont survenues, les ont contraincts de retirer leur canon, qu'ils avoient amené jusques au Quesnoy à cet effect.

Je trouve bon cet article.

Le dict s^r du Hallier escrit qu'il est du tout nécessaire d'envoyer l'armée de M^r de La Force en garnison; et, s'il plaist à Vostre Majesté, l'on en fera partir les dépesches demain matin.

Je suis très aize que M^r le Prince ait eu soin de prouver par escrit ce qu'il avoit mandé.

M^r le Prince escrit qu'il envoyera dans quatre jours la preuve de tout ce qu'il a mis sus à M^r de La Vallette. Si cela est, il y aura lieu, s'il vient icy, de faire voir à tout le monde, quelque procédé que prenne Sa Majesté, qu'il sera juste.

¹ Les réponses sont écrites en marge de la main du roi.

² Cet original n'a point de suscription: on a mis en note, au dos: « Le roy. »

Cela est très bien.

Il mande qu'il met l'armée en garnison, et oblige les officiers à rendre les régimens à 15 ou 16 cents hommes, à la fin d'avril¹.

Je le trouve bon.

Quand on a fait le règlement des finances, M^r de Bullion se tint assuré que l'on remplacerait son *quod justum*; maintenant il m'en fait ressouvenir, et a grande impatience de le sçavoir. Je croy qu'en l'estat auquel sont les affaires, c'est gagner pour Vostre Majesté que d'en user ainsy. Elle me fera, s'il lui plaist, sçavoir sa volonté au marge (*sic*) de ce mémoire, pour ne la pener (*sic*) pas si elle le trouve bon.

Nous en parlerons à la première vue.

Fontainebleau est en mauvais estat. Entre autres choses la terrasse de plomb de la salle du bal fait eau de tous costez, à ce que le s^r Donon dist hier à M^r de Noyers. Je croy que jamais cette affaire n'ira bien que Vostre Majesté n'ait déclaré sa volonté sur la charge. Je croy qu'elle ne sçaurait faire mieux que ce qu'elle résolut il y a un an.

M^r de Noyers ne le sçait point encores, mais une chose l'a fait douter que

¹ A la fin de cette campagne de 1638, l'armée était dans un désordre attesté par les lettres des généraux, des intendants et autres fonctionnaires; citons seulement une dépêche du roi au duc d'Angoulême, laquelle, à elle seule, peut donner une idée de l'étendue du mal. Le roi se plaint de « l'extresme licence des troupes pendant

cette campagne; » et il casse un grand nombre de compagnies qui sont dans un délabrement complet. La minute de cette dépêche est au Dépôt de la Guerre, t. 47, pièce 219. Il y a quelque incertitude sur la date; au bas, c'est le 2 ou 11 novembre, et l'on a mis au dos « 24 octobre. »

vous eussiez cette volonté, qui est qu'on luy rapporta dernièrement que, Compiègne vous ayant demandé les arrérages des gages de M^{me} Zamet, Vostre Majesté avoit respondu : « M^r de Noyers en aura peut estre disposé. » Il m'a demandé si je ne sçavois point l'explication de ces paroles, à quoy je respondis en riant que, s'il y en avoit quelqu'une, le temps luy apprendroit.

J'estime qu'il est temps pour vos affaires de faire cognoistre vostre résolution, et, en ce cas, je croy qu'il sera raisonnable que le capitaine des chasses ait les droits honorifiques à l'église de la paroisse du bourg, et que le capitaine concierge du chasteau les ait seulement dans les chappelles du chasteau. Vostre Majesté est le maistre qui sçaura bien en user comme il luy plaira.

Je le trouve bon.

M^r le comte de Harcourt demande son congé; je croy qu'on luy peut accorder.

Je le trouve bon.

Villequier demande aussy permission de venir servir les dernières six semaines de son quartier; je croy que Vostre Majesté lui peut aussy permettre.

Je l'accorde.

M^r le comte d'Allez demande une confiscation de gens qui se sont battus en duel; je n'y voy pas de difficulté.

On ne sauroit mieux faire,
avec la condition du razement

On dit que Montcavrel est mort; je croy que le service du roy requiert qu'on

en temps de paix, sans ré-
compance.

joigne le gouvernement d'Estape à ce-
luy de Bouloigne¹, sauf à Sa Majesté
d'ordonner, après la paix, que la place
sera razée ou conservée.

CXXX.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. le duc d'Aumale. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE BULLION,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

De Paris, ce 22^e octobre 1638.

J'espère rendre bientôt à monsieur de Bullion response de tout ce dont nous avons parlé quand il a esté en ce lieu, pour la disposition des affaires de l'année qui vient. Je n'ay peu encores trouver le roy en disposition de luy parler de l'intendant qui vous est nécessaire; mais j'attends l'heure et le moment propre, jugeant bien que, sans cela, il vous seroit du tout impossible que vous peussiez supporter le fais des affaires, si vous n'aviés quelqu'un pour vous soulager.

Je lui parleray ensuite du mariage de vostre filz, selon ce que vous le désirés², afin de tascher de vous tirer, dans la fin de cette année, du travail d'esprit que vous peut donner cette affaire³.

Enfin j'auray le mesme soin de ce qui vous touchera que vous sçauriés avoir vous mesme⁴.

L'évesque de Mandé est sur le point de partir de Paris pour aller

¹ Le gouverneur étoit M. de Villequier. La mesure que le roi approuve fut annoncée, ainsi que la mort de M. de Montcavrel, dans la Gazette du 30 octobre, p. 648.

² Voy. ci-après, 10 janvier 1639.

³ Une ligne est coupée au bas de la page du manuscrit, et une autre, écrite en marge, est prise dans la reliure.

⁴ Dans le manuscrit, ce petit paragraphe et le suivant sont écrits à la marge.

à son évesché. Je vous prie de luy envoyer un des vostres luy dire que, pour se purger de tout soubçon, il est à propos que devant qu'il parte il rende compte de l'argent et des bleds qu'il a maniez pour le roy, et, s'il a quelque chose à vous demander, vous vous donnerés bien garde, s'il vous plaist, de luy rien accorder, ny en papier ny en autre monnoye, qu'il n'ait rendu ledict compte, et, s'il a quelques assignations du passé, dont il ne soit pas payé, vous en arresterés le payement¹.

CXXXI.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, quatre derniers mois, t. 64, fol. 102. — Minute corrigée par le cardinal. — Original, en partie chiffré, fol. 96.

LETTRE DU ROI AU MARESCHAL D'ESTRÉES.

Du 29 octobre 1638, Saint-Germain-en-Laye.

L'accident du décès de M^r le duc de Savoye, arrivé depuis peu², donne sujet au roy de considérer que le bien des affaires communes en Italie ne subsiste plus que sur la vie d'un prince qui est encore enfant, et que, pour l'establis plus solidement, il seroit bien à propos d'essayer de ramener le cardinal de Savoye à l'affection de la France, et l'attacher aux intérêts de S. M.

Se souvenant de ce que le cardinal Bagni avoit dict autrefois au maréchal d'Estrées, son ambassadeur extraordinaire, qu'il croyoit que ledict cardinal de Savoye ne seroit pas fort esloigné de se raccommo-der avec la France, s'il voyoit jour à estre remis aux bonnes graces du roy, S. M. juge que le premier entremetteur pour cette affaire doit estre ledict cardinal Bagni, ou le s^r Mazarin, tous deux ayant grande habitude avec luy, et qu'il est nécessaire que ny le pape, ny le

¹ Voy. ci-dessus p. 124, note 3, et p. 127.

² Le jeune duc François-Hyacinthe étoit mort le 4 octobre. Le roi écrivit à sa

sœur sur cet événement, le 30 octobre, une lettre que nous indiquons aux Analyses.

cardinal Barberin, ny mesme quelque personne que ce soit, n'en sache rien, et que la chose soit tenue extraordinairement secrette pour les traverses que l'on y pourroit apporter.

Lesdicts s^{rs} cardinal Bagni et Mazarin pourront représenter audit cardinal de Savoie que maintenant qu'il est sy proche de la succession des Estats de Savoie et de Piémont qu'il n'y a plus qu'un enfant qui le précède, il doit penser à se préparer une voie pour y parvenir paisiblement, s'il avenoit faute du jeune duc son neveu.

Que la contiguïté desdicts Estats avec la France et les forces que le roy a deçà les monts lui doivent bien faire cognoistre qu'il ne peut entrer en la possession d'iceux, ou s'y maintenir qu'avec de grandes difficultés s'il ne se remet bien avec le roy pour estre appuyé de son assistance et protection; et partant qu'il doit essayer de bonne heure de rentrer en ses bonnes graces, sans faire estat de la faveur et aide qu'il pourroit espérer en ce cas du costé d'Espagne; par le moyen de laquelle, s'il se mettoit en possession des dicts Estats, il ne les pourroit posséder qu'en guerre, et en misère, par conséquent; au lieu que, par la France, il les posséderoit d'abord en pleine paix. Cette affaire se doit négocier en sorte que le cardinal de Savoie prie celui des dicts s^{rs} cardinal Bagni ou Mazarin, qui s'en entremettra, de la tenter et traicter pour luy avec le dict s^r ambassadeur et qu'ainsy le dict cardinal de Savoie soit recherchant.

Outre les considérations générales ci-dessus représentées de son établissement futur, il faut luy proposer un estat présent où il trouve son compte.

Il faudroit à cette fin qu'il tirast un bon partage de sa maison, en quoy Madame l'obligeroit; et qu'il se mariast en France, ce qu'on pourroit faire avec M^{lle} de Bourbon, M. le Prince lui donnant quelque belle et grande terre proche de Paris, qui luy pourroit servir de divertissement.

Le roy pour le bien traicter luy donneroit une pension égale à celle de ses princes du sang, auxquels il donne cinquante mille escus à l'un et quarante mille à l'autre.

On pourroit mesme encores luy donner quelque gouvernement de province, comme le Maine ou la Touraine, qui sont les plus beaux lieux du royaume.

Le dict s^r ambassadeur sçaura bien, par sa prudence, faire mesnager cette affaire comme il faut.

Il semble que le s^r cardinal Bagni est le plus capable de conduire cette affaire bien secrettement, mais on craint que, si cela estoit sceu, il luy peust nuire. Si le dict s^r mareschal le juge ainsy, il faudra faire agir le dict s^r Mazarin seulement, à condition qu'il n'en parlera point à qui que ce puisse estre, ce qui est dict en général, non que l'on se mesfie de M^r le cardinal Antoine; mais il est sy important que le pape, le cardinal Barberin, ny autres ne découvrent rien de cette affaire, que c'est jouer au plus seur que de ne la communiquer qu'à ceux qui la traicteront.

CXXXII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, quatre derniers mois, t. 64, fol. 106. —
Minute corrigée de la main du cardinal. — Original, en partie chiffré, fol. 99.

LETTRE DU ROI AU MARESCHAL D'ESTRÉES.

29 octobre 1638.

Le dict s^r ambassadeur a été amplement informé des intentions de S. M. sur toutes les affaires de delà par les précédentes dépesches qui luy ont esté faictes, et nouvellement par celle que Saladin, envoyé exprès à Rome, luy aura rendue, selon lesquelles il doit agir tant pour le regard de la promotion que pour l'envoy du s^r Mazarin en France, ou pour son avancement en la manière qu'il luy a esté mandé.

Mais, pour ce qui est de la protection, S. M. entend que, sans se départir de l'espérance qu'elle a qu'enfin le pape permettra à M^r le cardinal Antoine d'en faire la fonction tout entière, le d. s^r ambassadeur supplie de rechef Sa Sainteté de pourvoir au désordre

et scandale que cause le retardement des bulles pour les personnes nommées par S. M. aux évêchés, qui demeurent par ce moyen si longtemps sans pasteurs faute de proposer les d. évêchés en consistoire.

Le s^r Lebret, qui est icy, a dict à M^r le cardinal, de la part de M. le cardinal Antoine, que, si le roy vouloit consentir que le pape proposast luy-mesme en consistoire, Sa Sainteté le feroit sans difficulté et sans délai.

A quoy S. M. ne voit pas qu'il y ait lieu d'apporter de difficulté, puisque Sa Sainteté en a déjà proposé ci-devant, et qu'elle est libre de le faire.

Toutefois, afin qu'elle ne puisse prétendre aucune excuse sur ce sujet, le roy ne consent pas seulement, mais prie instamment Sa Sainteté de le faire, jusques à ce qu'elle trouve bon que telles propositions soient faictes par M^r le cardinal Antoine comme protecteur.

Le d. s^r mareschal fera donc des instances si pressantes au pape, sur ce sujet, qu'elles soient suivies de l'effect que S. M. désire pour le bien des âmes de ses sujets, et si Sa Sainteté ne vouloit point acquiescer à cela contre ce que le d. s^r Lebret a dict par deçà, et la prière que Sa Majesté en fait à Sa Sainteté, elle veut, en ce cas, que le d. s^r mareschal déclare publiquement le procédé de Sa Majesté et qu'il dise franchement au pape qu'elle se décharge sur sa personne de tout le mal qui peut arriver d'un retardement si important au bien des âmes.

Le peu de satisfaction que le duc de Parme a des Espagnols, à cause de leurs prétentions sur Plaisance, et le bruit qui s'augmente de l'eschange que les Espagnols veulent faire avec le duc de Modène de la Sardaigne pour le Modenois, doivent faire ouvrir les yeux aux princes d'Italie, spécialement au pape et à la république de Venise, pour voir la servitude dont ils sont menacés par l'augmentation de la puissance des Espagnols dans leur voisinage. Il seroit donc bien à propos que, dans cette conjoncture, Sa Sainteté et la dicté république s'accommodassent de leur différend touchant l'inscription,

afin que, par communs conseils, ils contribuassent à divertir telles nouveautés dont la conséquence est fort dangereuse. Le d. s^r mareschal agira pour cet effect, sans perdre temps, près du pape, et donnera avis au s^r du Houssay, ambassadeur à Venise, de faire la mesme chose vers la République. Il semble que Sa Sainteté ne se devoit point esloigner de restablir l'inscription réformée en ce qui est de quelques mots que ses nonces ont faict entendre qu'il trouvoit peu convenables, et la République se doit contenter qu'elle soit remise ainsy qu'elle estoit, avec ce peu de changement, selon un projet qui a esté envoyé ci-devant au d. s^r mareschal.

Si M. le cardinal Barberin peut faire donner à M^r le duc de Parme le généralat des armes des Vénitiens, cela ne sera que très à propos pour les engager à prendre intérêt en ce qui concerne le dict duc; mais il seroit bien mieux que le pape voulust faire une ligue entre luy, la République et les autres princes d'Italie, pour leur commune deffense, et pour empescher les nouveautés que les Espagnols y veulent faire; et que Sa Sainteté et la d. République fissent promptement leur accommodement pour plus grande disposition à un sy bon et nécessaire dessein. C'est par là qu'il faudroit commencer.

Le d. s^r mareschal tiendra la main, autant qu'il se pourra, afin que le pape ne fasse rien de moins, sur le sujet de la naissance de monseigneur le dauphin, que ce qui s'est faict autrefois par Clément VIII.

Faict à Saint-Germain-en-Laye, le 29 octobre 1638¹.

¹ La réponse du maréchal d'Éstrées est dans le même manuscrit, à la date du 26 novembre, f^o 180.

CXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, quatre derniers mois, t. 64, fol. 113.
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 1^{er} novembre 1638¹.

M^r de Chavigny, dépeschant à Rome, mandera expressément à M. le mareschal d'Estrées qu'il arreste non seulement les bulles pour l'abbé de Loyaç, pour l'évesché de Toullon, mais en outre celles du s^r de La Ferté pour l'évesché du Mans. Le roy le veult ainsy pour quelques considérations qui s'esclairciront avec un peu de temps. Cette affaire mérite, à mon avis, un courrier exprès, parce que le dict s^r de La Ferté sera assurément le premier ou des premiers qui obtiendront ses bulles, si on n'y pourvoit.

Par mesme moyen, il faut tousjours poursuivre le bref demandé pour contenir les évesques mal vivans par l'apprehension de la recherche de leur vie. M^r le mareschal d'Estrées peut remplir le dict bref de M^{rs} les évesques de Chartres, Senlis, Meaux, Saiz, de Lizieux, d'Auxerre; le bref portant que trois d'iceux pourront travailler.

On choisit ceux-là parce qu'ils sont tous gens de bien, et si proches de Paris que leur résidence ne sera pas interrompue.

Si le pape n'en veut nommer que quatre dans le bref, M^r le maréchal d'Estrées choisira ceux qu'il lui plaira. En ce cas les plus expéditifs seroient M^{rs} de Chartres, Senlis, Meaux, Saiz ou Auxerre.

¹ Cette date est écrite d'une encre différente du reste de la pièce, et paraît être fautive, car, au folio 89, se trouve une dépêche datée du 22 octobre, et adressée au maréchal d'Estrées, laquelle est faite évidemment, et presque mot pour mot, sur la présente note, envoyée à Chavigni

par le cardinal de Richelieu. La pièce du folio 89 est une mise au net. De plus cette même lettre se retrouve de nouveau, en copie, au folio 121, et sous la date du 6 novembre. Les dernières lignes de la dépêche font comprendre l'incertitude des dates.

Il sera de la prudence de M^r le mareschal d'Estrées, si on fait encore quelque difficulté sur cette affaire, qui n'a autre fin que la gloire de Dieu, d'y prendre les expédiens qu'il estimera à propos pour les surmonter.

M^r de Chavigny enverra, par ce mesme courrier, un duplicata de la dépesche qu'il a faite pour prier le pape de suppléer, par sa bonté, au défaut d'un protecteur, à ce que les évêques nommés par le roy puissent, obtenant leurs bulles, estre en estat de faire leur devoir dans leurs églises.

Il faut aussy envoyer à M^r le mareschal d'Estrées, si on ne l'a desjà fait, la copie des passeports que le cardinal Infant veut accorder aux Hollandois, pour empescher que le pape ne soit prévenu par les mauvaises raisons que le cardinal Infant mande à Rome sur ce sujet.

Il y aura diverses autres choses à mander à Rome, dont M^r de Chavigny se souviendra. Cependant il tiendra toutes ses dépesches prestes, et auparavant que de faire partir son courrier, il viendra icy pour voir si on n'aura rien oublié.

CXXXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. —

Minute de la main de Cherré. — Original, chiffré, aussi de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347 fol. 479 v^o. — Copie¹.

Dupuy, t. 767, cahier K. κ². (Extrait.)

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE.

4 novembre 1638².

Monseigneur,

Je suis extremement aise de ce que Madame est en meilleure

¹ « Faite sur l'original, » dit une note en marge du manuscrit.

² Voy. ci-dessus, page 56, note 2.

³ Une note marginale du manuscrit de

Harlay met 14 novembre, et l'extrait du manuscrit Dupuy adopte cette date; nous donnons la véritable.

disposition quelle n'a pas esté par le passé. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'elle tire un tel profit de l'accident qui luy est arrivé, qu'elle face tout ce qui est nécessaire pour se garantir de plus fascheux pour l'avenir. Le roy gratifiera volontiers¹ celuy que Madame met dans la citadelle de Thurin, selon qu'elle le désire.

Vous ferés très bien de tascher de faire que Madame² donne le gouvernement de Carmagnole à quelqu'un des François qui la servent. Son seul salut consiste à se bien attacher à la France, et le roy ne prétend autre avantage, en tout ce qu'il aura à démesler avec elle et pour elle, que la conserver elle et Monsieur son fils en ses Estats.

Quant aux alliances qu'elle propose, nous les apprendrons par Mr d'Hémery, que j'apprends estre party pour s'en venir en cette cour.

Je suis très aise que vous ayés retenu tous les François de delà. Assurément l'argent ne vous manquera pas pour leur quartier d'hyver. Il y a desjà plus de 10 jours qu'on a faict partir 100,000 écus expressément pour avoir lieu de les payer par avance et quoiqu'il faille (*sic*); pourveu que j'en sois averti à temps, je le feray envoyer sans faillir. Reste à vous, Monseigneur, de donner un sy bon ordre que les soldats, estant bien traictés, demeurent en leurs quartiers, et cependant que vous renvoyiés dès cette heure la moitié des officiers, selon que vous l'estimerés à propos, pour faire leurs recreues dans des lieux qu'on leur donnera dès à présent, afin qu'on les puisse faire partir au commencement d'avril.

On vous dépesche expressément ce courrier afin que, pour gagner le temps, vous faciés promptement partir les dicts officiers, vous assurant qu'on ne perdra pas un moment, et qu'on n'espargnera point l'argent à ce que vous ayés, l'année qui vient, une puissante armée.

Je tiens l'avis que cet Espagnol qui a esté pris prisonnier donne du dessein qu'ont les ennemis d'assiéger Casal au mois de mars très

¹ Il y a ici neuf mots chiffrés dans l'original et dans les copies; nous les avons trouvés en clair dans la minute.

² Ici encore treize mots en chiffres dont la minute nous a donné l'explication.

considérable. Pour cet effect je vous prie de ne rien espargner à ce que la place soit en estat que les ennemis y reçoivent un affront. L'argent ne manquera point, ny pour achever ce qui restera à faire de fortifications, ny pour la fonte des canons, pour les vivres et autres choses nécessaires; et aussytost que M^r d'Hémery sera arrivé ici, je feray pourvoir actuellement à tout ce qu'il dira estre nécessaire.

Vous aurés, s'il vous plaist, pareil soin des fortifications de Rousignan et de Pont de Sture que de Casal, et de faire munir les dictes places. M^r de Noyers escrit aux s^{rs} Lhermitte et Colbert qu'ils tirent sur le s^r Mauroy; son commis, toutes les lettres de change qu'il faudra, tant pour les dictes fortifications que munitions des dictes places, et elles seront aussytost acquittées.

¹ Je suis bien fasché de n'avoir rien de bon à vous escrire de M^r de La Valette. Je ne comprends point son procédé. Il a envoyé demander congé de venir trouver le roy par un gentilhomme exprès, party en mesme temps que S. M. luy en avoit envoyé un pour le convier à ce qu'il tesmoignoit désirer; et puis, au lieu de venir, il s'est embarqué dans un vaisseau et est sorti du royaume.

Cette conduite donne lieu à tout le monde de le blasmer au dernier point, et à moy peut estre plus de sujet de faire le mesme qu'à aucun autre, ayant tousjours dict à tous ceux à qui j'ay parlé de sa part que, comme je ne voudrois pour rien du monde l'assister, s'il est coupable de ce dont il est accusé, je le servirois volontiers s'il estoit innocent, et qu'en ce cas il n'avoit rien à craindre.

On dict qu'il est allé en Angleterre, d'autres en Hollande, d'autres qu'il prétend gagner Venise. Depuis qu'il n'a pas paru à la veue du monde d'aucuns avoient cru qu'il tiroit le chemin de Metz, ce dont on avertit en mesme temps le s^r de Rocquepine, afin qu'il suivist vos intentions et non les siennes; et le priast de se retirer ailleurs. Sa mauvaise conduite relève la bonté de la vostre dans l'esprit du roy, qui vous ayne et vous estime comme vous le pouvés souhaitter.

¹ Ici commence l'extrait du manuscrit de Dupuy, jusqu'à la signature inclusivement.

Pour moy, Monseigneur, je me tiens sy assuré de vostre affection, que je ne croy pas l'estre davantage de moy-mesme. Vous ferés, s'il vous plaist, le mesme estat de moy, vous assurant qu'il n'y a rien au monde qui puisse diminuer la passion avec laquelle vous me cognoistrés tousjours,

Monseigneur,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, 4 novembre 1638.

¹ Je supplie Vostre Éminence de commettre des personnes particulières à chaque place qui ayent soin de faire avancer les travaux qu'il y faut faire, et me mander ce qui se fera de temps en temps.

CXXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. —

Mise au net de la main de Cherré, corrigée et devenue minute.

Bibl. imp. Suppl. franç. 920. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE.

4^e novembre 1638.

Monseigneur,

Je reprends la plume de nouveau pour vous dire qu'ayant hier veu une personne qui prend grand soin de ce qui vous touche par conscience, elle m'en a parlé avec tant de tesmoignages de bon naturel que vous devés, en cette considération, redoubler vostre dévotion, non seulement pour l'amour de vous-mesme, mais encore pour luy procurer l'effect du désir qu'elle a d'estre un jour avec vous au ciel

¹ Ce post-scriptum n'est point dans la minute.

² La lettre du supplément français est datée du 3 novembre. C'est une erreur

évidente, puisque les premiers mots disent qu'elle a été écrite à la suite de celle du 4, à laquelle elle se trouve jointe dans le manuscrit des Affaires étrangères.

pour louer conjointement et sans fin la bonté divine. En vérité c'est une très vertueuse personne, très dévote et très affectionnée à vos intérêts. Elle m'a fort conjuré que le malheur de Mons. de La Valette n'altère rien en l'amitié que j'ay tousjours eue pour vous; je luy ay mis l'esprit en repos de ce costé-là, luy déclarant qu'il n'y a rien au monde qui soit capable de l'altérer¹. Je vous conjure de le croire, et que tant s'en faut que la faute de M^r de La Valette la diminue, qu'au contraire j'auray autant de soin qu'il me sera possible de faire cognoistre à tout le monde que, si elle est capable d'augmentation, elle en recevra de ma part, comme estant et voulant estre à jamais,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Notre première pensée, en lisant cette lettre, fut que la personne dont parle ici Richelieu était la duchesse d'Aiguillon. Cependant nous étions mis en doute par la réponse du cardinal de La Valette : « Je voudrois bien, disait-il, avoir la bonté et la dévotion que vous et la personne dont il vous plaist m'escire me souhaitent, car mes prières ne vous seroient pas inutiles. . . . J'ose vous supplier très humblement de luy continuer vostre protection, car peut estre qu'elle en a maintenant besoin. Vous avés raison de la croire vertueuse, car il est certain qu'elle l'est extremement. . . » (11 déc. ms. de Turin précité). Et nous nous demandiens sic'était de la nièce de Richelieu qu'on pouvait parler ainsi à son oncle, solliciter sa protection pour cette nièce chérie, et se faire auprès de lui garant de sa vertu. Mais deux lettres que nous avons trouvées plus tard nous semblent dissiper sur ce point toute incertitude. Après la mort du cardinal de La Valette, Chavigni, qui n'avait pas osé annoncer cette triste nouvelle à M^{me} d'Aiguil-

lon, lui écrivait : « Vous savez parfaitement aymer sans faire tort à la réputation que vous avez d'une des plus sages et plus vertueuses personnes du monde. . . J'ay appris de tous ceux qui l'ont assisté qu'il a eu des sentimens pour Dieu extraordinaires, et qu'il ne se peut pas voir une fin plus chrestienne que celle qu'il a faite. » (8 oct. 1639, Aff. étr. f^o 407.) Et la duchesse répondait le 24 : « Vous avés bien jugé que la vue de M^r de Binety (?) me seroit fort sensible, aussy m'a-t-elle touchée étrangement. Depuis la perte que nous avons faicte, j'ay tousjours esté mallade, et il est impossible que je me puisse remettre. Ceste personne m'est tousjours présente, et je ne puis croire que nous en soions séparés pour jamais sans une douleur extremes. . . » Et, après quelques lignes sur des affaires de famille : « Je vous conjure de brusler ceste lettre. » — Quant à l'amitié dont Richelieu renouvelle ici les protestations au cardinal de La Valette, Chavigni la caractérise fort bien dans ce passage d'une lettre qu'il lui écrivait, le

CXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 444. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. LE CHANCELIER.

Du 8 novembre 1638.

J'envoie à M^r le chancelier une lettre que le père Bernard m'a écrite sur le sujet des prisonniers. Je vous prie de l'envoyer quérir et le rendre capable de la raison, parce que ce bon homme peut crier dans Paris avec un grand zèle, mais quelques fois avec peu de prudence¹.

Je ne croy pas qu'il voulust qu'on délivrast des gens prévenus de crimes énormes; mais, s'il avoit telle pensée, il luy faut faire concevoir que cela est contre la raison et la justice. On m'a dict qu'il ne parle que des prisonniers insolubles, recogneus tels par la justice; vous y tenés le 1^{er} lieu, vous sçavés ce qui se doit faire, en quoy je vous prie de vous porter avec affection.

CXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 444. —
Minute de la main de Charpentier.
Bibl. imp. Fonds Dupuy, 584. (Vers la fin.) — Copie.

AU PÈRE BERNARD.

8 novembre 1638.

Mon père, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite sur le sujet
6 décembre. « M^{sr} le cardinal continue à estre entièrement satisfait de vous, M^{sr}, et je suis assuré qu'il a plus de dessein que jamais de conserver vostre amitié, mais à sa mode, c'est-à-dire qu'il croit que toutes choses doivent céder aux raisons d'estat. » Chavigni ne lui dissimule pas que le duc de La Valette ne peut échapper à une condamnation; et il lui dit qu'un nouvel incident vient d'ajouter encore à la colère du cardinal. (Voy. ci-après, p. 252.) Chavigni finit en l'exhortant à la résigna-
tion en des termes dictés sans doute par Richelieu: « Il est besoin que vous vous serviez de toute vostre patience, mais vous devez considérer que vous n'empescheriez pas ces choses quand vous prendriez une autre conduite. » (Arch. des Aff. étr. Minute.)
¹ Le P. Bernard, qui se nommait lui-même « le pauvre prêtre, » était un saint homme qui s'était voué au soulagement des malades et surtout des prisonniers. Né dans une riche famille de magistrature, il consacra sa fortune à ces bonnes œu-

de la compassion que vous font les prisonniers; je ne sçaurois assez louer vostre zèle; mais d'aautant que c'est à monsieur le chancelier à sçavoir ce qui se pratique particulièrement en ces occasions-là, et ce qui s'y peut et se doibt faire raisonnablement, vous le verrés, s'il vous plaist, et lui ferés entendre vos pensées. Cependant je luy envoie la lettre que vous m'avés escrite, et lui recommande cette affaire, que vous avés à cœur, aautant qu'il m'est possible, vous assurant que je suis,

Mon père,

Vostre bien affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 8 novembre 1638.

Je vous prie de redoubler vos prières pour la paix que je souhaite avec tant de sincérité et d'ardeur que je ne crains point de prier Dieu qu'il punisse ceux qui l'empeschent.

CXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 441. —

Minute de la main de Charpentier.

AU ROY¹.

Du 8 novembre 1638

Si le roy le trouve bon, la reyne arrivant à Saint-Germain, Sa Majesté luy peut dire : Je vous ay mandé que, quand madame de Sénéce m'auroit obéy, je vous escouterois volontiers sur son sujet, si

vres. Il avait, en 1638, environ cinquante ans, et, depuis dix-sept ou dix-huit années, il rachetait par cette vie de charité, une jeunesse perdue dans la dissipation et les plaisirs du monde. L'amitié de saint Vincent de Paul fut la récompense des vertus du *pauvre prêtre*, que Richelieu juge ici du point de vue où il jugeait toutes choses,

l'intérêt politique. Le P. Bernard mourut en 1641.

¹ La marquise de Sénéce, première dame d'honneur de la reine, inquiétait le cardinal; les intelligences qu'il avait parmi les personnes qui entouraient Anne d'Autriche, surtout avec M^{lle} de Chémereault, l'une de ses filles d'honneur, l'avaient ins-

vous avés quelque chose à me dire. Si elle est partie de Paris pour s'en aller, vous pouvés dire ce qu'il vous plaira, mais, quoy que c'en soit, je veux que l'obéissance précède.

Si la reyne veut entrer davantage en discours, S. M. luy respondra, s'il luy plaist, selon sa prudence, concluant qu'il luy suffit de sçavoir qu'il faict les choses avec raison, sans estre obligé d'en rendre compte.

Après, si elle veut, elle peut ajouter : Vous sçavés autant des impertinences de l'esprit de madame de Sénece que moy; je vous en ay veu cent fois rire la première.

Si vous dittes qu'on ne chasse pas les personnes pour des impertinences, je respondray qu'aussy ne l'ay-je pas faict pour cela, mais pour des actions qui ne sont pas exemptes de malice. Vous n'ignorés pas la bonne volonté qu'elle avoit pour ceux que j'employe au maniement de mes affaires; sur ce sujet vous sçavés beaucoup de choses que je ne sçay pas, mais j'en sçay aussy que vous ne sçavés pas.

Je sçay des personnes qu'elle a suscitées pour agir contre eux auprès de moy, quand ilz me trouveroient en mauvaise humeur.

Je sçay de plus des avis qu'elle a faict donner à quelques personnes que je les voulois faire prendre prisonniers, contre toute vérité; et de cela, si elle eust esté creue, il en pouvoit arriver beaucoup d'inconvéniens.

Il y a bien d'autres choses, mais je vous demande seulement sur ces 2 poincts si je seray bien conseillé de garder en ma cour une personne de cette humeur, bien capable de donner à diverses personnes, et à vous mesme de belles impressions au préjudice de mes affaires.

Si la reyne, qui a tesmoigné plusieurs fois estre en assez mau-

truit que M^{me} de Sénece était mêlée aux intrigues qu'il redoutait. Il résolut donc de la faire congédier et n'eut pas de peine à obtenir du roi cette disgrâce. Louis XIII écrivit à sa femme un billet fort sec, qu'il chargea Chavigni de commenter. Une explication entre les deux époux devait

infailliblement s'ensuire. Richelieu, ne pouvant l'empêcher, la prévint; et, comme il avait soin de le faire dans certaines circonstances délicates, où le roi pouvait se trouver embarrassé, il lui dicta ce qu'il aurait à répondre.

vaise humeur pour le cardinal, dict quelque chose de luy, Sa Majesté y respondra bien, s'il luy plaist, par sa bonté et sa prudence. Si la reyne¹...

CXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 448. —
Minute de la main de Cherré.

A M. DE RENNES².

Du 10^e novembre 1638.

Monsieur, Je ne scaurois assez m'estonner qu'en vous en retournant de la cour comblé des grâces et des effects de la bonté de Sa Majesté, vous vous soyés conduit à vostre arrivée aux estatz en sorte que, quelque prétexte que vous puissiés prendre, vous ne puissiés vous excuser d'apporter quelque retardement en ses affaires, par le procédé que vous avés gardé³. Comme vous avés esté maintenu contre le parlement en ce qui est de la raison, il est de vostre prudence et de vostre sagesse d'estre si despouillé de toute passion à son esgard que l'équité du roy ne l'oblige pas à estre contre vous en une autre occasion. Le bruict est venu jusques icy que vous ne secondés pas tous les bons desseins que M^r le grand maistre⁴ a pour le service

¹ Le manuscrit laisse ainsi le discours interrompu. Nous n'avons trouvé rien autre chose sur cette affaire. La Gazette du 20 novembre donnait, à l'article *Paris*, cette véridique nouvelle : « La comtesse de Brissac, pour ses grands mérites, a esté nommée par *Leurs Majestez* Dame d'honneur de la Reine, en la place de la marquise de Senecey. » Il y avait pourtant du vrai dans ces lignes ; la marquise de Brissac était une personne douée de qualités éminentes.

² Pierre Cornulier ; il présida les états de Bretagne, qui se tinrent cette année ; il

les avait déjà présidés en 1621 et en 1636.

³ L'évêque avait lancé un interdit qui contrariait Richelieu. Le cardinal se fit écrire, à ce sujet, une lettre dont la minute, de la main de Cherré, se trouve dans le manuscrit cité aux sources. Cette minute, sans date, est classée en novembre, f^o 485, et on lit au dos : « Copie de la lettre que M^r de Bretagne doivent écrire à Son Éminence pour faire lever l'interdit par M^r de Rennes. » Nous donnons aux analyses l'indication de cette lettre.

⁴ Le maréchal de La Meilleraie, cousin du cardinal.

du roy et le bien de la province, comme je me le fusse promis. Je vous avoue que j'ay beaucoup de peyne à le croire, ne pouvant pas m'imaginer que, cognoissant comme vous faictes ce qu'il m'est, et combien je l'ayme, et l'affection particulière que moy et tous les miens avons pour la province, vous puissiés estre mal avec luy; veu principalement que chacun sçait que je vous ay donné tout sujet d'en user autrement. Les actions estant ce qui justifie nettement les intentions et les desseins des hommes, vous trouverés bon que je considère les vostres, qui me donneront lieu, je m'asseure, d'estre de plus en plus, etc.

CXL.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 364⁹⁷, fol. 221. — Original.

[A M. DE BELLÈVRE.]

13 novembre 1638.

Monsieur, J'ay esté extremement aise de voir, par la lettre que vous m'avés escritte du 28^{me} octobre¹, l'espérance que vous avés de faire passer en France, à ce printemps, jusques à 3,000 hommes effectifs Escossois, par le moyen de la permission que vous avés obtenue du

¹ Les nombreuses armées que la France avait sur pied se recrutaient difficilement. Outre les corps suisses et allemands qu'elle avait à son service, Richelieu voulut avoir des Écossais et des Irlandais; une négociation avait été entamée en Angleterre, et notre ambassadeur Bellièvre s'y employa activement. La lettre du 28 octobre, dont il s'agit ici, est conservée aux Aff. étrang. (Angleterre tom. 47, f° 244); mais nous n'y trouvons point cette réponse du cardinal. Les levées éprouvaient toutes sortes de difficultés, tantôt de la part du roi, tantôt de celle du parlement; et tantôt c'était l'argent

qu'on n'envoyait pas de France. Le 7 avril de l'année suivante, Bellièvre écrivait encore à Chavigni qu'il demandait « pour la quatrième fois » 24,000 francs qui manquaient. (Même ms. f° 441.) Et quand l'ambassadeur était parvenu à triompher des difficultés, c'était en France qu'on en rencontrait de nouvelles, et le gouverneur de Calais refusait à ces recrues l'entrée en France. Bellièvre écrivait à de Noyers, le secrétaire d'état de la guerre, le 26 mai : « J'ay faict passer à Calais les capitaines Crosbie. . . M^r de Charost faict difficulté de recevoir dans son gouvernement les soldats qui y arrivent parmer... » (Mém. ms. f° 488.)

roy de la Grande Bretagne pour la levée d'un régiment de cette nation. Je vous conjure, avec toute l'affection qu'il m'est possible, de n'oublier aucune chose pour cela, estant certain que vous ne scauriés rendre un service plus agréable au roy ¹, ni m'obliger davantage en mon particulier, m'estant chargé envers S. M. de cette levée. Si l'argent que M^r de Noyers vous a envoyé pour cet effect ne suffit pas pour avoir le nombre de 3,000 hommes, j'auray soin moy-mesme de vous faire envoyer ce que vous désirerés de plus, aussitost que vous me l'aurez fait savoir. En un mot l'argent ne manquera point, pourveu que nous soyons assureés d'avoir des hommes.

Si vous pouvés aussy faire réussir la proposition que vous me faictes sur le sujet du régiment du colonel Tyrel, ce seroit une bonne affaire, et pourveu que vous puissiés engager quelques personnes de crédit et d'autorité à prendre ce régiment, le roy ne fera aucune difficulté de casser ledict colonel Tyrel, qui a eu fort peu de soin de le maintenir. C'est donc à vous de mesnager cette affaire avec vostre prudence et vostre adresse ordinaire, et faire en sorte que celuy que vous choisirés pour cet emploi s'en acquitte comme le roy le peut souhaitter, vous assurant que S. M. approuvera tout ce que vous ferés en cela pour son service, et que l'argent ne manquera non plus pour ce régiment, pourveu qu'il soit bon et bien fort, que pour celuy d'Escossois. J'attendray, sur le tout, de vos nouvelles et vous assureray cependant que je feray valoir vos soins et vos services ainsy que

¹ Le roi avait, en effet, ces levées fort à cœur; nous le voyons se plaindre lui-même de manœuvres par lesquelles on tâchait de les entraver; il écrivait, le 14 mars de l'année suivante, à un seigneur anglais qu'on nomme Ersking, lequel s'était chargé de faire un régiment: « J'ay esté fort estonné d'apprendre que, sur un faux rapport de quelques-uns du régiment de Douglas, qui, par une légèreté et incons-tance dont vostre nation a tousjours esté

exempte, ont essayé de descrier mon service, comme s'ils y estoient maltraités. » Cette lettre, contre-signée: Sublet, est sans doute de ce secrétaire d'État. J'en ai inutilement cherché la minute au dépôt de la guerre, parmi les papiers de ce temps-là. L'original, dont je ne connais pas l'écriture, se trouve à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, Harl. 364³⁷, f^o 289.

vous le pouvés désirer d'une personne qui vous aime et qui est véritablement, Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.
Le Card. DE RICHELIEU.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, de faire faire les levées ci-dessus de sy bonne heure que nous puissions les avoir à Calais, ou à Bouloigne, à la fin de mars au plus tard. Je vous redis encore une fois que vous ne me sauriés obliger d'avantage que de haster ces levées, et faire en sorte qu'elles soient du nombre que vous me demandés.

De Ruel, ce 13^e novembre 1638.

CCLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 451. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

Le 15 novembre, à 5 heures du soir¹, 1638.

Le courrier d'Espagne est arrivé dès avant-hier. Monsieur de Chavigny doit avoir reçu les lettres de Puj². Cependant, ne m'en ayant point parlé aujourd'huy, j'en suis en doute. Je le prie de me mander, par un billet, ce qui en est; et, s'il y a quelque chose, de me le faire sçavoir promptement³ en m'envoyant les lettres mesmes, les moindres mots estant importans en telles affaires.

¹ La date est de la main de Richelieu.

² Pujol, qui s'était réfugié en Espagne à la suite de quelque intrigue coupable, tâchait d'obtenir son pardon, et offrait ses services sous prétexte de ménager quelque acheminement à des négociations préparatoires avec l'Espagne. Le cardinal ne voulait pas que les alliés en fussent informés, de peur d'éveiller leurs soupçons et de les détacher de leur union avec la France. Il y avait déjà plusieurs mois que Pujol s'était mis, à ce sujet, en relation

avec Richelieu, qui se méfiait de lui, tout en essayant de s'en servir. Nous indiquons aux Analyses. à la date du 6 avril et du 7 mai, deux billets adressés à Chavigni concernant ce Pujol.

³ D'ici à la fin, de la main de Richelieu, qui a signé d'une espèce de parafe ou monogramme que je n'ai jamais rencontré dans les lettres du cardinal. Il semble qu'on pourrait lire J. A. (Jean-Armand); mais Richelieu se nommait Armand-Jean. Serait-ce D. R. ? (De Richelieu.)

CXLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 478-482. —
Minute de la main de Cherré¹.

A PUJOL².

[Vers le commencement de la seconde quinzaine de novembre.]

On voit dans [vos dernières] dépesches du³ beaucoup de paroles qui tesmoignent un grand désir de paix; mais on ne voit pas qu'on s'avance à aucune chose pour en venir à l'effect. Cependant la France croid n'avoir [rien] oublié de sa part qui puisse haster un tel bien sy nécessaire à la Chrestienté.

[La France] a tousjours tesmoigné franchement qu'elle n'entendrait jamais ny à trefve, ny à paix, sans ses alliez; tant à cause de l'engagement de sa foy, que parce que c'est le seul moyen de faire une paix qui ne se puisse rompre.

Et cependant il y a deux ans qu'elle attend et sollicite, autant qu'il luy est possible, les passeportz pour ses [dicts] alliez sans qu'on ait pu les obtenir.

Bien que la paix soit la seule fin que [la France] désire, elle a consenty à la trefve lorsqu'elle a esté proposée de Sa S^m. [De plus] pour faire en sorte qu'une trefve n'empeschast pas un accord deffinitif, elle a faict sçavoir [par vostre voye] les conditions ausquelles la paix se pourroit establir entre les deux couronnes.

Ces conditions ont esté sy avantageuses pour l'Espagne que la France n'a point faict de difficulté de restituer tout ce qu'elle luy tient, en cas de paix.

¹ Un assez grand nombre de mots étant de la main du cardinal, nous les indiquons par des crochets.

² Au dos de cette minute, sans suscription et sans date, nous trouvons cette annotation : « Brouillard de lettre à Puj. du novembre 1638. » Le quantième

manque. On vient de voir par la lettre précédente, datée du 15, qu'une dépêche de Pujol devait être arrivée; nous plaçons cette réponse vers le commencement de la seconde quinzaine de novembre.

³ Date restée en blanc dans le manuscrit.

[Elles ont aussy esté sy favorables pour l'Empereur¹] que, bien que [la France] eust peu prétendre retenir quelques unes des places qu'elle tient en Allemagne, elle a esté disposée à les rendre, en cas de paix.

Et bien que, par raison, elle ait deub et puisse prétendre toute la Lorraine, à raison des divers droitz particuliers qu'elle a dessus, outre celuy de la guerre qui est général, elle ne s'est pas esloignée de donner quelque [espèce de] contr'eschange à M^r de Lorraine, pour le pouvoir faire subsister conformément à ce que l'Empereur et le roy d'Espagne pourroient donner au Palatin et au duc de Wirtemberg.

Si tout ce que dessus n'est pas capable d'avancer la paix ny de tesmoigner le désir qu'en a la France, elle ne voit pas [quelle puisse] faire aucune chose qui peust donner l'expression de sa sincérité.

Elle ne sçait comme on trouve à redire à la fermeté qu'elle a à n'abandonner pas les Hollandois, y estant engagée comme elle est par un bon traicté, dont les causes sont trop cognues pour les mander de nouveau.

Elle ne sçait aussy comme il a peu entrer en la pensée de M^r le Comte-Duc qu'on se soit vanté de traicter secrètement avec luy, et de vouloir partager la Lorraine, veu qu'on a tousjours eu intention de la retenir entière [sans que l'Espagne, qui n'y peut avoir aulcune prétention, y prist part].

Aussy peu peut-on comprendre ce que veulent dire ceux qui ont voulu persuader à M^r le Comte-Duc que le cardinal veut diviser l'Empereur d'avec l'Espagne, tant parce qu'en sa conscience il n'y a jamais pensé, que parce qu'il faudroit estre fol pour estimer qu'une telle proposition fust praticable.

[On] pourroit bien se plaindre avec raison que dom Miquel de Salamanque, passant icy, protesta et assura plusieurs fois que jamais l'Espagne ne traicteroit [secrètement] avec les Hollandois, ains agiroit avec eux par le moyen de la France; et cependant il est certain que, depuis son passage, on a plusieurs fois tasché d'engager les d. Hollandois, sous divers prétextes, à des traictés secrets et particuliers.

¹ Richelieu nomme ici « empereur » le prince qu'il n'appelle jamais que « le roy de Hongrie. »

Pour sortir d'affaires il faut abandonner toutes procédures semblables, accorder des passeportz qui soient recevables, se résoudre à une trefve qui ne portera point de préjudice à la paix et qui n'en allongera pas le terme, puisqu'on travaillera incessamment à la conclure; et, dès cette heure, avoir en l'esprit des conditions de paix raisonnables entre les couronnes, telles que sont celles que la France a proposées, puisqu'elle veut rendre tout ce qu'elle tient [à l'Espagne].

Par ce moyen on sortira promptement d'affaire et establiera-t-on un bon et durable repos en toute la Chrestienté. Je vous proteste avec tant de sincérité que la France le souhaite véritablement que je ne crains point de désirer malédiction à ceux qui [par des prétentions injustes] empescheront une bonne paix ¹.

Je vous assure de plus que, si le repos est une fois estably, il ne se rompera jamais de nostre part ².

[On ne respond point à la proposition que fait M. le Comte-Duc] de nommer des commissaires, et de choisir un lieu pour traicter [en particulier parce qu'on estime que tel expédient préjudicieroit bien plustost aux affaires qu'il ne les avanceroit, par la juste jalousie qu'en concevroient les alliez], et ce qui ne se fera point par vostre voye particulière ne sçauroit se faire par aucune autre. Les conditions d'une paix ne se peuvent accorder que dans une pleine assemblée, ainsy que nous l'avons tousjours mandé, mais celles d'une trefve universelle eussent bien peu s'accorder entre les deux couronnes, pourveu que chacune se fust fait fort de ses alliez, ce qu'elle eust peu sans leur faire tort, puisque tel traicté, laissant les choses en l'estat auquel ils (*sic*) sont à leur esgard, laisse la liberté à un chacun de disputer ses intérêts pour la paix.

Le cardinal ne sçauroit assez remercier le Comte-Duc de ses civilités et de ses courtoisies; en revanche des quelles, si la paix est une

¹ Richelieu écrivait la même chose, à peu près dans les mêmes termes, au père Bernard. (Ci-dessus, p. 235.)

² Ici sont effacées dans la minute les

lignes suivantes : « Ce sera maintenant à M^r le Comte-Duc de regarder ce qu'il veut faire puisque la paix est en sa main par cette voye. »

fois faicte, il recherchera passionnément une occasion particulière de le¹...

Comme M^r le Comte-Duc continue à tesmoigner faire plus d'estat du cardinal qu'il ne vaut, il luy est impossible de manquer aussy à continuer sa recognoissance et à désirer quelque bonne occasion qui face cognoistre audit s^r Comte-Duc l'estime particulière qu'il faict de sa personne, et le désir qu'il a d'une bonne paix, pour avoir lieu de le pouvoir servir comme il le souhaite sincèrement.

Il y a en marge de ce dernier alinéa, ces mots : « p^r respondre à vostre lettre du je vous diray. » Était-ce le commencement d'un autre paragraphe ou d'une autre dépêche? Il règne quelque désordre dans cette minute; au milieu des quatre feuillets dont elle se compose, numérotés 478, 479, 480, 482, le relieur en a introduit un cinquième écrit aussi de la main de Cherré, lequel, dans ce volume coté tout récemment, sans examen des pièces, se trouve porter le n^o 481, et qui peut à la rigueur faire partie de la lettre à Pujol; mais rien n'indique où ce feuillet se rattache; était-ce un *post-scriptum*? Voici le fragment :

Vous apprendrés par d'autres que par nous comme Guestz a esté traicté à la tentative qu'il a voulu faire pour forcer les retranchemens que le duc de Weymar a faicts devant Brizac, en laquelle il a perdu plus de 2 mil hommes sur la place.

Vous apprendrés aussy ce qui est arrivé de nouveau au reste des troupes du duc de Lorraine, à Anchisen², ou elles ont esté deffaites, le colonel Mercy et divers autres officiers, pris prisonniers.

Et de plus, comme ensuite Savelly, ayant passé le Rhin pour se venir joindre aud. s^r de Lorraine, a esté sy absolument deffait à Blamont, par M. de Longueville, que rien ne s'est sauvé de cette deffaitte que luy troisiésme, estant demeuré plus de 80 officiers prisonniers entre les mains du d. s^r de Longueville³.

¹ Il y a ici, dans cette minute, un blanc de deux lignes, le paragraphe est resté inachevé; devait-il être continué? ou Richelieu voulait-il le faire effacer et le remplacer par le paragraphe suivant, dont la pensée est à peu près la même? — ² Ensisheim.

³ Ces divers combats avaient été livrés à la fin d'octobre et au commencement de novembre. La Gazette, qui en avait donné la nouvelle à leur date, en publia une relation circonstanciée dans des extraordinaires des 11, 18 et 22 novembre.

Quelque bon événement qui puisse arriver il ne changera pas la volonté que la France a tousjours eue du repos de la Chrestienté; et comme les mauvais succès ne luy feront jamais consentir à la paix à des conditions déraisonnables, les bons ne luy en feront jamais désirer d'injustes.

CXLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638-1639, fol. 78. — Original.

MÉMOIRE ENVOYÉ A M. DE BULLION¹.

De l'Arcenal, ce 18^e novembre 1638.

Estant venu en cette ville à dessein de n'en partir point qu'on n'ait pourveu à certaines choses du tout nécessaires au service du roy, je prie M. de Bullion de me respondre, article par article, ce qu'il fera effectivement à chacun des points qui seront exprimez cy-après.

Il est impossible de tenir des garnisons si on ne le paye en deniers comptans. Je sçay bien que M^{rs} des finances diront qu'ils en ont faict estat, mais telz discours sont inutiles si on n'a l'argent par avance, et présentement je viens d'apprendre qu'une des places du royaume, que les ennemis regardent actuellement, est en fort mauvais estat, parce que la garnison s'est toute desbandée pour n'estre point payée. Il est bien plus aisé à M^{rs} des finances d'amasser de l'argent, qu'à nous des gens. L'argent estant amassé ne se perd pas, mais les soldatz estans assemblez se dissipent incontinant sans argent.

Les gallères n'ont touché que deux cents mille livres comptant de toutes les assignations de cette année, nonobstant le service avantageux qu'elles ont rendu; c'est leur oster moyen de bien faire que de leur donner de mauvaises assignations, n'y ayant point de charge où l'argent comptant soit si nécessaire qu'à celle-là. Il est besoin de

¹ Ce titre et la date sont notés au dos de cette pièce. La Gazette (p. 700) annonçait que Richelieu était venu loger à l'Ar-

senal le 15. On sait que l'Arcenal était la résidence du grand maître de l'artillerie, lequel était alors le cousin du cardinal.

sçavoir comme on y veut pourvoir pour l'année qui vient, et le faire actuellement.

Faut pourvoir sur toutes choses au fonds de l'Italie, en sorte que le manque ou le retardement des fonds ne puisse empescher à l'avenir que les affaires n'aillent comme il faut; n'y ayant que ce costé-là où les ennemis puissent aisément prendre de grands avantages sur nous, il en faut avoir plus de soin que d'aucun autre.

Il est du tout nécessaire de payer, par avance, le premier terme promis aux cappitaines suisses du reste de ce à quoy on a arrêté ce qu'on leur doit. Sans cela on ne peut faire les levées nécessaires en Suisse, et le temps nous presse.

Il est à propos de payer le dernier quartier de M. de Weymar. M^r de Bullion s'en peut accomoder avec le s^r Heufft.

Il est aussy raisonnable de pourvoir en sorte à ce qui reste deub à M^{rs} les Estats de Hollande que M^r l'ambassadeur en ait contentement; cet article ne consiste qu'à lui faire voir que ses assignations sont bonnes et en faciliter le payement.

Le quartier qui est escheu du traicté faict avec la couronne de Suède presse effectivement. Pour en faciliter le payement, on consent que M^{rs} des finances prennent deux cens mil livres sur les deniers qui ont esté portez en Hollande pour madame la langrave de Hesse, le reste devant estre employé pour empescher que les ennemis ne tirent ses troupes à leur service.

Il est besoin de mieux pourvoir au fonds de l'artillerie ceste année qu'on ne fist l'année passée. C'est une pitié de voir quelques uns de ceux qui ont faict des fournitures, tesmoin Begnicourt, ruinez pour n'estre pas payez. Il faut aussy un bon fonds pour la marine.

Idem pour les fortifications, et faire valoir les assignations du passé.

Je ne dis rien des fonds nécessaires pour les vivres des armées du roy, pour l'année qui vient, parce que je croy qu'on y a desjà pourveu, l'affaire pressant.

Les volleries sont si fréquentes qu'il ne se peut davantage, et tout le mal vient de ce qu'on a retranché la moitié des gages aux prévostz

des mareschaux et à leurs archers. Sa Majesté estime qu'il vaudroit bien mieux prendre ceux de M^{rs} des finances tous entiers, ou au moins les priver du tour de baston, qui vaut bien mieux que les gages.

Je sçay bien que la première response que j'auray sur ces articles est une représentation de la difficulté qu'il y a à trouver de l'argent.

Je sçay encore que la seconde sera une promesse verballe de tout exécutter. Mais, comme sur cette dernière on conçoit quelques fois beaucoup d'espérances sans effect, je prie M^r de Bullion de nous donner des effects qui nous ostent tout lieu de douter si les espérances seront bonnes.

Je m'asseure qu'il le fera, s'il considère que je désire ce qui touche les affaires du roy avec mesme passion et mesme ardeur qu'il fait¹ souvent ce qui le touche en son particulier.

Je ne luy dis rien du pavé parce que je m'en chargeray doresnavant, au moins en prendray-je un soin primitif, qui fera aller les subalternes.

Je ne parle point aussy des boues, parce que M^r le chancelier m'a promis de s'en rendre chassavant supérieur, mais l'événement doit faire cognoistre à M^{rs} les surintendans combien il importe de ne changer pas les anciens establissemens, estant certain que, quelque proffict qu'ils ayent peu tirer du fonds du pavé et des boues, il ne peut estre comparable au préjudice que le public a souffert et souffre tous les jours pour son divertissement.

Le pavé des grands chemins de toutes les avenues de Paris est en tel estat que le louage des charois double². Si les vins les plus délicats venoient d'Orléans, je prierois Nazin³ d'en avoir soin.

¹ D'ici à la fin de la phrase, de la main de Richelieu. — C'est une allusion au mariage du fils de Bullion, dont nous voyons, dans plusieurs lettres, que ce surintendant occupait alors beaucoup le cardinal. (Ci-dessus, p. 222.)

² L'entretien du pavé et la propreté des rues de Paris, malgré tous les réglemens de police, restaient dans un état déplorable. Une ordonnance du 9 juillet

1637 (recueil d'Isambert, t. XVI, p. 478), y apporta sans doute peu d'amélioration, car nous voyons que, plus d'un an après, le 22 septembre 1638, un arrêt du conseil édictait des mesures de rigueur sur ce sujet (Delamarre, p. 218), et Richelieu n'y voit d'autre remède que d'y mettre la main lui-même.

³ Nazin était le nom d'un des courriers du cabinet.

Il y a de grandes plaintes du partage que l'on a fait des grueries, lesquelles je crois très préjudiciables pour le roy, veu qu'il perd le droict de supériorité sur le total des bois, et demeure seulement seigneur particulier de sa part.

Le Card. DE RICHELIEU.

CXLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 462. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SUBINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

De Ruel, ce 23 novembre 1638.

L'affaire dont vous m'escrivés ne se peut faire sans sçavoir les volontez du roy, et je n'estime pas que Sa Majesté veuille que les filles de M^r de Chevreuse viennent demeurer sy proche de Paris, comme est l'abbaye de S^t-Anthoine; et, qui plus est, madame de S^t-Anthoine y a un notable intérêt, en ce que, si des filles de cette qualité vont en cette maison, elle n'en sera plus la maistresse, parce qu'elles sont capables de desbaucher quantité d'esprits qui sont dans S^t-Anthoine, et d'y attirer une sy grande quantité de visites que ce seroient des processions continuelles¹.

¹ Les filles de M. de Chevreuse étaient pour lui un grand embarras; nous avons une lettre qu'il adressait au cardinal, le 7 août 1641, au sujet d'une promesse de l'abbaye de Remiremont que lui aurait faite Richelieu. Les troubles causés par la révolte du duc de Lorraine avaient apporté du retard à cette affaire. M. de Chevreuse demande à Richelieu la permission d'envoyer une de ses filles à Remiremont. « Boispillé, disait-il, la conduira et la ramenera aussy tost qu'elle aura pris labit et

sera apprébandée... Cela estant fait, ce sera ma seureté. Considérez, Monsieur, que c'est l'ouvrage de vos mains, et que cette abbaye entre en celle d'une des plus obéissante et fidelle servante et plus obligée que vous ayés au monde. Et vous soulagés un père chargé de filles, dont je suis bien empesché. V. Ém. en sçayt les rayzons, et les ingratitude de la mère, les pertes et maux qu'elle m'a causés... » (Autographe. Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. 32, pièce 160.)

CXLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 476. —

Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. 536, fol. 64. — Copie.

A MADAME DE LA VALETTE ¹.

29 novembre 1638.

Ma Cousine, ² je ne doute point que vostre affection ne soit en mon endroit telle que vous me la représentés; aussy vous puis-je assurer que la mienne envers vous est et sera tousjours telle que vous la pouvés désirer. Je plains plus que vous ne pensés l'estat auquel vous estes, non-seulement à cause de vostre personne, mais en outre à raison de celle de M^r de La Valette, que j'affectionnois dans le service du roy autant que ceux qui me sont les plus proches. Je suis extremement fasché qu'il ait suivy les mauvais conseilz qu'il a pris; mais, comme il n'y a plus de remèdes aux choses faictes, je vous conjure de prendre vostre mal en patience, vous consoller, et vous assurer que je suis véritablement...

De Ruel ³, ce 29 novembre 1638.

¹ Le nom est noté au dos de cette minute sans suscription.

² Madame la duchesse de La Valette était une demoiselle de Pontchâteau; on

a vu que Richelieu l'avait mariée au fils du duc d'Épernon.

³ Ce nom de lieu n'est donné que par la copie du ms. de Dupuy.

CXLVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. — Original de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 482. — Copie.

Dupuy, t. 767, cahier K. k. ¹ (Extrait).

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR, MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE.

1^{er} décembre 1638.

Monseigneur,

Ce qui s'est passé depuis peu au lieu où vous estes, sur le sujet de Madame, m'a tellement surpris qu'il m'est presque impossible de me persuader qu'il y ait des gens capables d'une malice semblable à celle qu'on a voulu commettre². Si un tel procédé n'est capable d'ouvrir les yeux à Madame et de luy faire prendre les résolutions qu'elle doit pour sa conservation et celle de monsieur son filz, je ne

¹ Voyez ci-dessus page 56, note 2. — Dans le manuscrit de Harlay on a écrit en marge : « Fait sur l'original. »

² En ce moment l'émotion était grande à Turin; les beaux-frères de Madame, le cardinal de Savoie et le prince Thomas, qui voulaient lui enlever la régence, prirent l'occasion de la mort du jeune duc, leur neveu, pour frapper un coup décisif. Le cardinal de La Valette avait écrit le 5 novembre à Richelieu : « Le cardinal de Savoie est auprès de Gênes; il est parti de Rome vestu en chevalier de Malte... » Le 10 il mandait : « Madame a eu avis cette nuit que le cardinal de Savoie était allé à Alexandrie se joindre aux Espagnols. » Le 17, il annonçait une entreprise de ce prince sur Turin et sur Carmagnol, et le 27, donnant les détails de la conjuration : « Elle allait, dit-il, à se saisir de Madame et de ses enfans. » Le 25, la duchesse infor-

mait elle-même Richelieu de cette trahison; le gouverneur de la citadelle de Turin avait été gagné, et allait livrer l'entrée de la ville, où une faction ennemie de la France conspirait contre la duchesse. Telle était la situation qui explique ce passage de la lettre du cardinal. On persuada à Madame de consentir à ce que le cardinal de Savoie fût arrêté s'il mettait le pied dans ses États. Chavigni écrivit, sur les mesures à prendre, une dépêche que nous ne trouvons pas, mais que Richelieu annonce au cardinal de La Valette, dans une lettre du 13 novembre, indiquée aux analyses. On envoyait coup sur coup en Italie non-seulement des courriers, mais des hommes importants et de confiance, le baron de Palluau, le comte d'Estrades. (Voyez aux anal. 11 nov. et 5 déc.); enfin le ms. de Turin, t. 26, est rempli de documents curieux sur cette crise des affaires du Piémont.

voys pas par quels moyens on la peut garantir de la mauvaise volonté de ses ennemis, ny empescher l'effect de leurs pernicieux desseins. Je luy escriis assez amplement sur ce sujet, et parce que je n'ay autre chose à vous mander sur cette fascheuse affaire que ce qui est contenu dans ma lettre, je vous en envoie copie, afin que vous voyiés si le plus fidèle serviteur qu'ait Madame luy pourroit donner de meilleurs ny de plus utiles conseils que ceux que je prends la liberté de luy donner. Je vous conjure de n'oublier rien de ce qui deppendra de vous pour la porter à les pratiquer et les suivre, puisqu'elle n'a point d'autre voye de se maintenir, ainsy qu'elle avouera elle mesme, je m'assure.

M^r de Chavigny vous faict une ample dépesche sur toutes les affaires d'Italie, à laquelle il seroit superflu d'adjouster aucune chose, non plus qu'au récit que M^r d'Estrades vous fera de ce qui se passe en ces quartiers, puisqu'il en a une partielière cognoissance; aussy n'allongeray-je celle-ci que pour vous assurer de la continuation de mon affection et de mon service, et qu'il n'y a personne qui vous estime ny qui soit avec plus de sincérité que moy, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 1^{er} décembre 1638.

Je vous prie, n'oubliés aucune chose de ce que vous pourrés pour presser Madame à s'assurer des places de Turin, Nice, Montmélian, Carmagnole et Suze. Je vous conjure de luy représenter que quand ses ennemis verront ses principales places entre les mains de gens qui seroient capables de se donner à des puissances plus grandes que la leur pour venger la mort de leur maistresse, ils perdont le dessein d'entreprendre sur elle.

Il est aussy à propos qu'insensiblement vous luy fassiez jeter les yeux sur des personnes pour mettre en ses charges, qui, luy estant fidèles, soient affectionnées à la France.

La dépesche de M^r de Chavigny vous faict ouverture d'un mariage de la fille aînée de Madame avec le dauphin, et d'envoyer par ce

moyen en France la dicte princesse, avec une autre de ses sœurs, pour estre coadjutrice de Fontevrault. J'estime que Madame doit estre ravie d'une telle pensée que vous sçaurés bien luy faire désirer par vostre adresse plus tost que de luy proposer.

Vous cognoissés sy bien l'humeur des dames, vers les quelles il n'y a que l'occasion qui face les affaires, que vous ne manquerez pas, je m'asseuré, de battre le fer pendant qu'il est chaud.

Je suis très fâché d'estre contrainct de vous mander que la conduite de M^r d'Espèrnon et de M^r de La Valette ne s'amende pas, M^r d'Espèrnon estant soupçonné de nouveau d'avoir fait dévaliser un ordinaire qui portoit les paquets du roy, qui luy ont esté pris en laissant toutes les autres lettres des particuliers. Cette mauvaise action a esté faite à 10 lieues de Loches, à ce que dit la voix publique, par des gens de la garnison du d. Loches. On taschera d'esclaircir cette affaire autant à la justification de M^r d'Espèrnon, s'il ne l'a pas faite, comme à sa charge, s'il en est auteur. Ce qui est à noter est que ce courrier apportoit une partie des charges qui se trouvent contre M^r de La Valette. Je ne sçaurois vous dire le desplaisir que m'apportent toutes ces affaires.

CXLVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 26. — Mise au net de la main de Cherré, devenue minute, Richelieu ayant fait de nombreuses corrections.

A la fin du volume, il y a une autre mise au net de la main de Cherré.

Bibl. imp. Fonds Dupuy tom. 538, fol. 150; tom. 767, cahier K. κ; et tom. 869 (non coté); trois copies. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 483. — Copie.

A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE.

[1^{er} décembre 1638¹.]

Madame,

C'est à ce coup que vous devés vous réveiller de la léthargie en la-

¹ Cette minute est sans date, aussi bien que la mise au net donnée par le même manuscrit. Le Clerc (*Vie du cardinal de Richelieu*, III, 73) a cité une partie de

quelle V. A. trouvera bon que je luy die qu'elle a esté jusqu'à présent, puisque, si vous ne le faictes promptement, vostre mal sera enfin irremédiable. C'est une extraordinaire providence de Dieu d'avoir permis que vos propres ennemis vous forcent à ce [dont vostre bonté vous a destournée jusques icy, bien que la raison et vos intérêts vous y portassent¹]. Dieu ne fera pas tous les jours des miracles semblables à ceux qu'il a faicts pour vous conserver en cette occasion; il veut qu'on se serve au cours des affaires humaines de la prudence qu'il donne, et partant c'est à V. A. à se [prévaloir] du bon esprit que Dieu luy a donné, à son avantage. La nature vous y convie puisque vous ne pouvés conserver M^r vostre fils aultrement, et l'intérêt de vostre conservation et de vostre honneur vous y oblige; ne pouvant vous celer, Madame, que les calomnies de vos ennemis, qui pourront estre aisément esclaircies à vostre contentement, durant vostre vie, passeroient pour des vérités [par la force de leur artifice], s'ils vous avoient faict mourir. A ne vous point dissimuler, Madame, vos peuples [ne vous aiment point comme ils doivent], tant parce que le gouvernement des femmes n'est jamais sy désiré que celui des princes, que par leur propre malice. Outre que V. A. sçait ce que c'est que prétendre une souveraineté en Italie, elle cognoist l'esprit de M^r le cardinal de Savoye, sy foible qu'il est aussy aisé de le porter au mal qu'au bien. J'adjouste que, laissant le père Monod en l'estat qu'il est, et ayant souffert que le Pazer soit sorty de prison, V. A. luy a donné les plus cruels conseillers qu'il puisse avoir contre elle-mesme. Au reste, Madame, en agissant foiblement, comme vous avés faict jusques à présent, en reffusant tous les advis que le roy vous a donnez [vous avés pris pour vous les plus mauvaises résolu-

cette lettre d'après Vitt. Siri (*Mem. rec.* VIII, 613), lequel donne la date du 10 novembre. L'auteur français se trompe ici après l'auteur italien, car cette lettre est du 1^{er} décembre; la date est indiquée d'une manière certaine par la lettre du

même jour adressée au cardinal de La Valette.

¹ Nous mettons entre crochets les corrections assez nombreuses faites de la main de Richelieu.

tions qui se pouvoient prendre, et les plus favorables pour M^r le cardinal de Savoye]. Or, parce qu'il seroit inutile de [représenter à V. A. le mal qui la presse] si on ne venoit au remède, j'ose l'asseurer qu'en quelque estat qu'elle soit il luy sera aisé de se garantir de ses ennemis, d'asseurer sa personne, celle de M^r son fils, son Estat, et, qui plus est, de mettre à couvert sa réputation, que je considère à l'égal de tout le reste, si elle veut suivre les conseils qui luy seront donnez de la part de Sa Majesté, lesquels ne seront jamais autres que ceux que la raison et la nature luy doivent inspirer. [Vous debvés maintenant, Madame, sans marchander davantage,] vous asseurer de la personne du père Monod, faire chastier [promptement] et sévèrement tous ceux qui seront trouvés avoir trempé en cette abominable conspiration; faire condamner le Pazer et Maserati; mettre leurs femmes et leurs enfans en lieu de seureté [et ne laisser en vos Estatz aucun de ceux qui sont recogneus de la faction de M^r le cardinal de Savoye. La seureté de M^r vostre fils et la vostre requièrent qu'ensuite vous pourvoyiés à toutes les] places importantes de vostre Estat, en sorte que les gouverneurs et les garnisons deppendent absolument de vous; que vous renforciés les régimens de cavalerie et infanterie auxquels V. A. pourra prendre entière confiance, et que vous ne confiés la conservation de vos personnes qu'à vos anciennes créatures et à celles que [vous pourrés faire] de nouveau par beaucoup de bienfaicts, qui est le seul moyen d'en acquérir en cette occasion. [Par ce moyen vous ne remédierés pas seulement au mal présent, mais vous préviendrés ceux qui pourroient arriver de nouveau; ce qui est d'autant plus nécessaire que le moindre redoublement la mettroit hors d'estat et de conseil et de remède. Si V. A. prend cette conduite] j'ose, avec l'ayde de Dieu, luy respondre d'un bon succès; à quoy je contribueray ma propre vie, s'il en est besoin.

Si, au contraire, son indulgence luy faict prendre un aultre chemin, il m'est impossible de ne luy prédire pas le malheur qui luy en arrivera. La suppliant, au mesme temps, de me dispenser de me mesler davantage de ce qui la touche, pour n'estre pas [en adhérant à ses

irrésolutions] complice d'un mal [qui luy est] inévitable, si elle ne s'en garantit par des moiens aussy forts qu'ils sont justes et raisonnables. J'espère que Dieu lui ouvrira les yeux pour cognoistre le mauvais estat auquel elle est, et qu'il luy donnera la force de pratiquer les remèdes qui luy sont proposés et qui lui sont absolument nécessaires. [Je l'en supplie de tout mon cœur, et vous, Madame, de croire que je suis à jamais de Vostre Altesse¹]....

CXLVIII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, quatre derniers mois, t. 64, fol. 246. — Original.

A M. MAZARIN.

17 décembre 1638.

Monsignore Colnardo cognoistra, par la dépesche qu'on fait présentement à Rome², combien il fait bon s'attacher au service des grands princes et bons maistres, comme est celuy que nous servons.

¹ Une partie de cette pièce a été arrangée pour les Mémoires de Richelieu.

² Deux longues dépêches furent faites pour Rome le 17 décembre, adressées, l'une à l'ambassadeur, maréchal d'Estrées, l'autre à Mazarin; toutes deux écrites sans doute par Chavigni, la première en qualité de secrétaire d'état, la seconde comme ami de Mazarin; l'une et l'autre faites sous l'inspiration de Richelieu. Les minutes, de la main de Chavigni, sont conservées aux Affaires étrangères. (Rome, t. 64, pièces 226 et 236.) « Le P. Joseph estant en estat de mourir (disait Chavigni à Mazarin), comme les médecins le croient, dans un jour ou deux, Monseigneur a jeté les yeux sur vous et vous a proposé au roy

pour vous faire cardinal à la première promotion. » Au maréchal d'Estrées Chavigni mandait : « S. M. désire qu'on ne diffère point de rendre à Sa Sainteté et au cardinal Barberin les lettres de révocation du dict P. Joseph, de peur qu'on ne fust surpris à la promotion, et que le cardinal Barberin, sachant l'estat auquel il est, ne le fist malicieusement cardinal pour faire perdre cette place à la France. » Un extrait de la pièce adressée au maréchal d'Estrées a été imprimé dans *Le véritable Père Joseph*, t. II, p. 188, éd. 1750. Baluze, qui a conservé en copie la lettre adressée à Mazarin, la date du 18 décembre, jour de l'envoi. (Bibl. imp. arm. v. paquet 4, n° 2, f° 12.)

Il cognoistra ensuite qu'il faict bon avoir de bons amis, et que je ne suis pas des moindres qu'il ait au monde.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 17 décembre 1638.

CXLIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1638, quatre derniers mois, t. 64, fol. 309. —
Minute de la main de Cherré, avec des corrections de Richelieu.

MÉMOIRE POUR M. LE NONCE,
TOUCHANT LES PASSE-PORTS POUR LA PAIX¹, 1638.

Pour esviter toute difficulté, on envoie à M^r le nonce la copie du passe-port que MM^{rs} des Estats d'Hollande désirent du roy d'Espagne,

¹ La date manque à cette pièce, que nous trouvons classée en 1638. Cette affaire des passe-ports pour les envoyés des puissances protestantes aux assemblées où devait se négocier la paix a traîné fort longtemps, et a servi de prétexte d'une temporisation indéfinie à ceux qui ne voulaient pas de traité ou à ceux qui le voulaient, comme en France, mais qui voulaient en même temps choisir leur moment pour la faire. Nous avons, aux archives des Affaires étrangères, dans le volume de Rome 63, f^o 69, un mémoire en italien en tête duquel Richelieu a écrit : « Proposition faicte par M. le nonce le 22 février 1638. » Une autre note du nonce, également en italien, laquelle est sans date, se trouve au f^o 312 du t. 64; enfin diverses autres pièces qu'il est inutile de citer. Dans les mêmes archives nous trouvons, aux Affaires d'Allemagne, t. 15, un mémoire daté de 1638, sans

mois ni quantième, coté pièce 77, et, sous le n^o 76, une instruction donnée au s^r de Saint-Georges allant trouver le comte de Trautsmerstorf, pièce sans signature, mais de l'écriture qu'on attribue au père Joseph, et où les noms sont chiffrés, pièce également sans date; et, parmi diverses lettres ou mémoires, une missive de M. d'Avaux, écrite en latin, aux États de la basse Saxe, assemblés à Lunebourg, où la mauvaise volonté des Espagnols au sujet des passe-ports est fort nettement exposée. Cette lettre, cotée pièce 69, est datée du 23 décembre 1638. Il est difficile dans cet embarras d'assigner une date précise à cette pièce, que nous donnons ici comme rédigée par Richelieu lui-même. Au reste, cette longue contestation sur les passe-ports n'a réellement fini qu'à la réunion des plénipotentiaires pour le traité de Westphalie.

par lequel il paroist qu'ils marchent de bonne foy, puisqu'il n'y a aucun mot qui puisse blesser la jalousie et les soubçons de l'Espagne.

Quant à la proposition que fait M^r le nonce d'envoyer des passeports en blanc, pour les députés du roy de Hongrie ¹, entre les mains de M^r d'Avaux, le roy y condescendra, sur l'instance de Sa Majesté, aux conditions proposées par le dict s^r nonce; sçavoir est, que le dict s^r d'Avaux aura charge de ne les remplir, ny les délivrer à M^r le légat que lorsque les passeports du roy de Hongrie, pour les députés et plénipotentiaires de la couronne de Suède et des Hollandois auront esté délivrés, comme aussy pour les personnes qui seront envoyées de la part du landgrave de Hesse et du duc Bernard de Weymar, qui pourront ² estre qualifiés *mandatos aut messos*, ce qui ne peut par raison estre refusé du roy de Hongrie, veu que les envoyés ne sont pas qualifiés plénipotentiaires.

Il faudra en outre une déclaration générale en bonne et due forme par laquelle il (le roi de Hongrie) donne seureté à tous les autres alliés de la France en Allemagne, de pouvoir envoyer librement à Cologne, et tenir des personnes ³ qualifiées, comme ci-dessus, *mandatos aut messos*, près les plénipotentiaires du roy pour les informer de leurs intérêts, et que les Espagnols auront donné les passeports nécessaires pour les Hollandois.

En accordant les passeports tels que désire M^r le nonce, si le roy de Hongrie refuse ce qui est porté ci-dessus, cest un tesmoignage qu'il ne veut ni paix, ni trefve.

¹ Les mots « du roy de Hongrie » sont de la main de Richelieu, qui les a écrits à la place du mot « l'Empereur, » dont il s'était servi par mégarde en dictant à Cherré.

² D'ici à la fin de l'alinéa, de la main de Richelieu.

³ D'ici au mot « près » cinq mots écrits par Richelieu.

CL.

Bibl. de l'Institut, collection Godefroi, vol. 271. — Minute.

A M. LE COMTE D'ALAIS¹.[Vers la fin de 1638²]

Monsieur, le désir que j'ay que le s^r prieur de Saint-Denis de la Chastre³, que j'affectionne particulièrement, soit agent du clergé de la province d'Arles, me fait prendre la plume pour vous conjurer de vous vouloir employer, en ma considération, à ce qu'il puisse estre nommé en l'assemblée provinciale qui se doibt tenir dans quelques temps en Provence pour ce sujet, encore qu'il n'y assiste pas en personne, le retenant icy pour des affaires très importantes⁴.

¹ Il avait été fait gouverneur de Provence en remplacement du maréchal de Vitry, mis à la Bastille le 27 octobre 1637. « Le 28^e, dit la Gazette du 31 octobre, le comte d'Alais fut remercier le roi à Saint-Germain de l'honneur qu'il lui a fait de le substituer en la place du maréchal de Vitry en Provence. »

² Cette minute n'est point datée; nous l'avons trouvée d'abord parmi des lettres de 1610, vol. 266 de cette collection; plus tard, faisant de nouvelles recherches, nous l'avons retrouvée avec des pièces d'une autre époque, dans le vol. 271. Les pièces conservées dans les portefeuilles de Godefroi avaient été classées originairement par ordre chronologique; mais des chercheurs peu soigneux, infidèles peut-être, y ont mis un grand désordre; nombre de pièces ont été déplacées, de sorte que l'année inscrite sur un portefeuille où se trouve maintenant une pièce ne peut être un indice de la date que cette pièce devrait porter. La présente lettre

nous paraît appartenir à l'année 1638, vers la fin, ou au commencement de 1639. Le comte d'Alais avait alors eu le temps d'obtenir dans son gouvernement le crédit et la considération dont Richelieu lui fait compliment. — Puisque nous avons parlé du désordre des portefeuilles de Godefroi, nous ajouterons que nous devons à l'obligeance de M. L. Lalanne, qui a examiné avec beaucoup de soin la collection tout entière, la connaissance de plusieurs pièces absentes des portefeuilles, appartenant à l'époque qui a fait l'objet de nos recherches.

³ Le prieur de Saint-Denis de la Châtre était, en 1639, Charles de Berland, conseiller et aumônier du roi. Son prédécesseur dans ce prieuré, Gérard de Recoquillé, avait été pourvu de ce bénéfice en 1624; mais l'époque de sa mort n'est pas indiquée, non plus que celle de l'élection de son successeur. (*Gall. christ.* VII, 553.)

⁴ La lutte que Richelieu avait engagée avec le clergé, au sujet des contributions

Vous vous estes acquis une telle créance dans vostre gouvernement que je ne fais aucun doute que cet (*sic*) affaire ne réussisse au contentement du dict s^r de Saint-Denis, si vous luy faictes la faveur de vous entremettre de bonne sorte, ainsy que je vous en supplie; et de croire qu'en toute autre occasion, où j'auray le lieu de vous tesmoigner le ressentiment que j'en auray, vous cognoistrés, par effect, que je suis véritablement, Monsieur¹. . .

CLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 388 v^o. —
De la main du cardinal.

[Fin de 1638².]

L'armée qui servira vers Metz prendra son canon à Danvilliers, Metz et Verdun, où elle trouvera 37 canons de batterie, pièces de 24 ou coulevrines, et 13 pièces de campagne³.

L'armée serviroit Charlemont; prendra 24 pièces à Danvilliers, Stenay, Verdun.

dont il avait résolu de grever les biens de l'Église, était dans toute sa vivacité en 1638 et 1639; c'est sans doute à cette grande et difficile affaire qu'il employait le dévouement à toute épreuve du prieur de Saint-Denis. Nous verrons, en 1640, cet ecclésiastique, attaché enfin à l'agence du clergé, enlever des archives de son ordre, afin de les livrer à Richelieu, des documents dont le cardinal avait besoin pour faire établir les rôles d'impositions sur les bénéfices.

¹ Charpentier a écrit au dos de cette pièce : « A M^r le comte d'Alais et évêque de Provence. » Et la lettre au comte est suivie dans le manuscrit de plusieurs missives du cardinal sur la même affaire, et d'une teneur semblable : A l'évêque de

Saint-Pol; à l'évêque d'Arles; à MM. du chapitre de Marseille; à MM. du chapitre de Toulon; à M. de Goulière? Soulière? (Le nom n'est pas très-lisible.) Richelieu écrit à ce dernier à cause de l'influence qu'il exerce sur le chapitre de Toulon. Il a soin de dire à MM. du chapitre de Marseille et de Toulon, que leurs évêques « se sont engagés envers lui à donner leur voix au s^r prieur de Saint-Denis. »

² On a mis, en tête de cette pièce sans date, « Fin de juillet 1638. » Mais c'est une simple note de classement. Ce mémoire nous paraît se rapporter à la fin de l'année 1638, lorsque le cardinal préparait la campagne de 1639.

³ En marge de ce paragraphe Richelieu a écrit : « 20 canons. »

L'armée qui servira vers Saint-Omer prendra son canon à Calais, Abbeville, Monstreuil et Boulogne, et ses munitions aussy.

L'armée qui servira vers Saint-Quentin prendra son canon à Saint-Quentin, où il y a 14 pièces de batterie, 6 coulevrines et 12 pièces de campagne; et à Paris, d'où l'on en tirera 20 pièces sans le desgarnir.

L'armée de Bourgogne prendra son canon en Bourgogne, et. . .

Cette pièce, qui n'est point terminée, se trouve parmi divers états de troupes et de munitions qui remplissent une partie du volume cité aux sources. Ce sont des revues des diverses armées alors sur pied ou des projets d'armées pour 1639. Ces états, mis au net, sont surchargés de corrections de la main de de Noyers et de celle du cardinal.

Le premier porte la date du 21 juillet 1638; d'autres sont sans date; d'autres datés de 1639, et par conséquent sont mal classés. Toutes ces pièces montrent le soin avec lequel Richelieu se plaisait à s'occuper du détail des affaires concernant la guerre et la marine. Nous imprimons seulement celle-ci et la suivante, qui suffisent à donner une idée des autres, et parce qu'elles sont écrites de la main du cardinal.

Le mauvais succès de plusieurs des entreprises tentées cette année avait profondément affligé Richelieu, et son ardeur à prendre une éclatante revanche en 1639 se manifeste partout dans les correspondances des derniers mois de 1638. On a vu qu'à l'occasion de l'affaire de Fontarabie il exhortait le prince de Condé à se préoccuper à l'avance de ce qu'il pourrait faire au début de la campagne prochaine; le 6 octobre, il prescrivait à l'archevêque de Bordeaux, amiral des flottes de la Méditerranée, certaines dispositions, en lui ordonnant de les tenir prêtes de bonne heure pour *l'année qui vient*; le 29, il lui écrivait encore : « Il faut faire quelque bon et beau dessein qui répare le malheur qui est arrivé aux affaires du roi cette année. » Nous indiquons aux analyses ces deux lettres, qui ont été imprimées, ainsi qu'une autre du 24 au maréchal de Schomberg, où il lui disait : « Je vous prie me mander quelle cavalerie vous pourrés avoir *l'année qui vient*. » Nous avons donné, à la date du 22 octobre, une lettre adressée à Bullion, où il est question des conférences du cardinal avec ce surintendant, toujours pour les affaires de *l'année qui vient*. A tout moment ces préoccupations se révèlent plus sérieuses et plus vives à mesure que l'année s'avance. Cette ardeur à relever l'honneur militaire de la France, ce sentiment de patriotisme, Richelieu les inspire à tous; et l'on s'efforçait aussi de les faire partager à nos alliés. Nous avons vu une lettre écrite, le 19 novembre, au prince d'Orange, par le maréchal de

Châtillon, que venait de frapper une disgrâce et qui avait perdu le commandement de son armée. Le vieux général, non sans quelque triste retour sur lui-même, appelle aussi des victoires, dont peut-être il ne partagera pas l'honneur. « Il faut essayer, écrivait-il au prince, en rappelant la honte de Fontarabie, qui avait si fort accru l'orgueil de l'Espagne, il faut essayer l'année prochaine de nous en revancher; la puissance du roy et de ses alliez est assez grande pour bien donner des affaires à l'Empereur et à l'Espagne. » (Bibl. imp. 500 Colb. vol. 118, f° 161 v°, copie.)

CLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier en juillet, fol. 405 v°. —

De la main du cardinal.

[1638¹.]

Loppès a receu pour les poudres 200^o^{tt} de France, qui font en Hollande 160^o^{tt}.

Il a achepté un navire tout équipé.....	19 ^o 56 ^{tt} 10 ^s
Il a achepté 4 ^o mousquets avec leurs bando- lières.....	33 ^o 24 ^{tt} 12 ^s
Il a achepté 112 ^o ^{liers} de poudre, rendus en France.....	69 ^o 206 ^{tt}
	<hr/>
	121 ^o 287 ^{tt}

Partant doit sur ce compte 38^o 713^{tt}

Loppez a receu du trésorier de la marine 20^o^{tt}, monnoye de Hollande.

Sur quoy il a achepté la charge de 4 navires d'aggrès envoyés à Brest et à la Rochelle.....	31 ^o 17 ^{tt} 1 ^s
Il a achepté 100 ^o 988 de mèche.....	8 ^o 484 ^{tt}
Il a payé le louage des connestables et charpen- tiers.....	25 ^o 209 ^{tt}
	<hr/>
	64 ^o 710 ^{tt}

¹ Richelieu a mis en tête de cette pièce « 1639 », date de l'année au moment où il écrivait; cependant cette note, ainsi que la précédente, a été classée, dans notre

Partant luy est deu, sur le compte du trésorier de la marine, 44^o 710^{ll}.

CLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 553. —
Minute de la main de de Noyers, de Richelieu et de Charpentier.

MÉMOIRE¹.

Décembre 1638.

S'il plaist à M^{gr} le cardinal demander² la recherche de ce qui se pourra recouvrer des débets des estats des années passées, après que l'espargne en a tiré ce qu'elle a peu durant le courant des dictes années, comme aussi³ le don des deniers du roy qui peuvent estre indeuement ez mains de deux ou trois personnes depuis la recherche des financiers, ⁴on se promet de luy en faire toucher une bonne somme de deniers.

S'il plaist au roy accorder le contenu au 1^{er} article on en aura légitimement ce qui s'y trouvera. ⁵Il en tirera du proffit, s'il luy plaist accorder seulement la moitié de ce qui proviendra du 1^{er} article, à la charge que l'autre sera portée à l'espargne. On fera ce que

manuscrit, en juillet 1638; et aussi, comme la pièce précédente, elle se rapporte à la fin de ladite année.

¹ Cherré a écrit, au dos de cette pièce, « Coppie d'un mémoire envoyé au roy en décembre 1638. » C'était d'abord une proposition de de Noyers, mais que Richelieu s'est appropriée en en modifiant la forme et les dispositions. Il résulte des corrections écrites de sa main, ou qu'il a dictées à Charpentier, qu'au lieu d'employer les reconvements dont il s'agit à faire face aux dépenses de nouvelles levées et à payer les Suisses, ainsi qu'on l'avait d'abord proposé, on trouva plus à propos

d'en remplir l'épargne et d'en faire profiter le roi et aussi le cardinal.

² Ces premiers mots sont de la main de Richelieu et ont été ajoutés en haut de de cette pièce, qui commençait ainsi : « La recherche... »

³ De Noyers avait écrit ici « *item* » et commençait son second alinéa. Richelieu a remplacé cet *item* par « comme aussi » et a lié les deux paragraphes.

⁴ La dernière phrase de ce paragraphe est écrite à la marge de la main de Richelieu.

⁵ D'ici au mot « la moitié, » *idem*.

l'on pourra pour en faire faire le recouvrement au profit de S. M. et du cardinal¹.

² Sçavoir si le roy trouvera bon que l'on face une ou deux des tapisseries sur le patron de celles qui sont dans la galerie pour faire meubler le palais du cardinal, afin qu'il soit mieux meublé.

Sçavoir si le roy n'a rien de particulier à vouloir faire mettre au cheval de bronze³; et luy en faire voir l'inscription.

CLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1619 à 1641, t. 6, fol. 312. —

Original de la main de de Noyers. (Classé après le 30 décembre 1638.)

MÉMOIRE

POUR ESTRE MONSTRÉ A M^{me} LA DUCHESSE D'ELBEUF,

DE LA PART DE M^r LE C^a.

[Fin de 1638⁴]

La moitié des immeubles propres et acquets.

¹ Ce paragraphe, écrit en marge de la main de Charpentier, sauf les mots que nous venons de noter comme étant de la main de Richelieu, remplace celui que nous transcrivons ici, lequel formait le troisième et dernier paragraphe de la pièce écrite de la main de de Noyers : « M^r le cardinal prétend se servir de partie des dictz deniers de ce don pour, les mettant es mains de Lumagne, faire qu'il entreprenne de payer, réglément tous les mois, les nouvelles levées de Suisses sur les assignations que M^r de Bullion luy donnera. »

² Le reste de la pièce est une addition à ce mémoire écrite de la main de Charpentier. Nous rappelons que de Noyers avait été nommé récemment intendant des bâtiments et du mobilier de la couronne.

³ C'est le cheval sur lequel fut placée

la statue de Louis XIII, érigée sur la place Royale. OEuvre de Daniel de Volterre, il avait été commandé par Catherine de Médicis pour un monument qu'elle avait eu l'intention de faire élever à la mémoire de Henri II. Ce bronze était resté en Italie jusqu'en 1622; alors Ruccellai l'envoya à Louis XIII, ainsi que nous l'apprend une lettre de Sébastien Bouthillier, évêque d'Aire, lequel était en ce moment à Rome pour presser l'élection de Richelieu au cardinalat. Cette lettre est conservée aux archives des Aff. étr. Rome, tome 28, à la date du 23 mars. On peut lire, sur le cheval de bronze, ainsi que sur l'ancienne statue de Louis XIII, une intéressante notice, publiée par M. Anatole de Montaiglon en 1851.

⁴ Ce que nous mettons ici en titre est écrit au dos par de Noyers.

⁵ On a vu, page 16 ci-dessus, que la

Donnera parole de ne faire point de tort en ses meubles.

Nourriture, tant de luy que de sa femme et de leur train, tant qu'ils seront à Paris; ou une somme qui sera réglée présentement pour leur donner moyen de vivre.

Représenter qu'il n'a aucuns meubles, tapisseries, lits ny pierres; ny elle aussy¹.

Le mariage de la fille, quatre cents mille livres en argent, rentes ou pierreries actuellement.

Madame d'Elbœuf considérera, s'il luy plaist, qu'en recevant l'honneur qu'il luy plaist de faire, l'on estimeroit plus à propos, par respect de sa propre persone, que le mariage ne feust point, bien qu'on le désire, que de rendre deux personnes nécessiteuses, lesquelles n'ayant pas de revenu pour vivre mangeroient leur fonds en trois années.

Le Card. DE RICHELIEU.

négociation du mariage de la nièce de Richelieu avec le comte d'Harcourt se prolongea pendant plus d'une année; ne pouvant fixer l'instant précis de cette négociation auquel intervint la présente pièce, nous la plaçons, comme fait notre manuscrit, à la fin de l'année. L'exactitude rigoureuse de la date importe peu d'ailleurs pour un document dont le principal intérêt est de montrer le soin avec

lequel le célèbre ministre gouvernait les affaires privées de sa famille.

¹ On ne comprend guère comment la duchesse de Puylaurens, que le cardinal appelle ici *la fille*, était aussi complètement dénuée que le dit Richelieu; et comment aussi cela peut s'accorder avec le *mariage* dont il est question dans le paragraphe suivant.

ANNÉE 1639.

CLV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 4. — Original. — Rome, t. 68. — Copie.

Bibl. imp. S^t-Germ.-Harl. 347, fol 485. — Copie ¹.Dupuy, t. 767, cahier M. m. ² — Extrait.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

6 janvier 1639.

Monseigneur,

Par cette lettre je respondrai à deux ou trois des vostres à la fois.

Richelieu informe le cardinal de La Valette des mesures prises afin qu'il ne manque pas d'argent pour son armée, ainsi que pour les garnisons de Casal et de Pignerol, selon la demande de MM. d'Hémery et d'Argenson³. On lui enverra au printemps les troupes dont il aura besoin⁴.

M^r de Turenne a ses ordres pour vous aller trouver en Italie. Nous le secourrons, en passant, d'un extraordinaire pour luy donner moyen d'y subsister. Je m'en vas à Paris où je feray pourvoir à un secours de cette nature dont vous avez besoin, à mon avis, pour vous

¹ Le manuscrit porte, à la marge de cette pièce, « original. » Ce qui signifie sans doute que c'est sur un original que la copie a été faite.

² Voyez ci-dessus p. 56, note 2.

³ D'Argenson fut intendant de l'armée d'Italie de 1637 à 1640; le tome V de ses manuscrits, conservés à la bibliothèque du Louvre, contient les journaux de cet intendant de 1638 à 1640, et d'autres

documents relatifs à l'histoire de cette époque.

⁴ Le cardinal de La Valette, dans sa correspondance qui se trouve aux Archives des Affaires étrangères, se plaignait sans cesse du manque d'argent et de troupes. Le 8 janvier, il écrivait encore à Chavigni : « On nous envoie les plus meschans régimens que j'aye jamais veus. » (Manuscrit cité aux sources.)

donner moyen de supporter la despense que vous faictes. Je suis très aise que vous fassiés travailler aux fortifications des places. Quelque fonds qu'il faille pour cet effect, il ne vous sera ny desnié, ny plaint. Je ne le suis pas moins que vous fassiés travailler à la fonte des canons de Casal.

Quant à Madame, j'ay bien peur d'estre en estat de ne me mesler plus de ses affaires, m'estant obligé envers moy mesme et envers elle, par la lettre que je luy ay escrite par le s^r d'Estrades, d'en user ainsy, si elle mesprise les conseils que la lumière naturelle luy doit donner aux affaires qu'elle a sur les bras. Je prie Dieu qu'il luy ouvre les yeux, et la fasse penser au péril où elle est, comme elle y est obligée.

M^r le Prince arrivera demain à Paris. Je l'attends avec impatience pour le détromper de l'opinion qu'il pourroit avoir que vos affaires et celles de M^r de La Valette soient conjointes. Je luy parleray comme il faut et lui feray cognoistre que vos intérêts et les miens sont inséparables, et que je ne feray jamais pour moy ce que je n'entreprendrois pas pour vous, toute fois et quant que vostre service le requerra; vous le croirés, s'il vous plaist, Monseigneur, et que je suis et seray toute ma vie sans changement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 6 janvier 1639.

CLVI.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 585. — Copie¹.

A M. D'ARGENSON².

Du 9 janvier 1639.

La proposition de mettre des Suisses levés exprès dans la ville et citadelle de Turin, ceux de la citadelle estant payés par le roy et les autres par les princes, et de faire à ces conditions la trefve jusques à la fin d'avril, est une proposition sy vaste, sy indigeste et sy esloignée de toute bonne fin, que la voir et la condamner est une mesme chose.

Elle est en outre d'impossible exécution, veu qu'avant qu'on pust lever les Suisses le mois d'avril seroit passé.

Enfin elle est sy évidemment contre les intérêts de M^r le duc de Savoie et de Madame qu'on n'en peut faire une plus pernicieuse, veu que par là on dépossède le roy, qui protège Madame et son neveu, de la citadelle, et ne l'asseure-t-on pas à M^r le duc de Savoie qui n'est pas en age de penser et de pourvoir à ses affaires.

Tout accord qui sera proposé par le prince Thomas à autres con-

¹ Cette copie, sans signature ni adresse, porte en tête « Response à M^r d'Argenson, » et à la marge cette indication : « De la main de Chirurgien. » Nous trouvons de temps en temps cette même annotation de *Chirurgien* ou du *Chirurgien* dans les mss. de Harlay et dans la collection des 500 Colbert, dont les copies ont été faites d'après les mêmes originaux; nous ne croyons pas, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que celui qu'on désigne par le mot « chirurgien » fût le médecin Citoys, dont Richelieu se servait quelquefois comme de secrétaire. (Voyez t. I, préface, pages vii et xxvii.) Depuis l'époque de nos premières recherches, nous avons pu

examiner quelques-unes des pièces d'après lesquelles les transcriptions de Colbert ont été faites, et nous avons reconnu que des copies où se trouve cette indication, « de la main de Chirurgien, » avaient été faites sur des pièces (minutes ou originaux) écrites de la main de Charpentier ou d'autres secrétaires de Richelieu, ou même de Chavigni. Nous supposons qu'il y a, dans ce mot de *Chirurgien*, une bévue de copiste, qui aura mal lu le nom de *Chavigny*, noté sur les pièces préparées pour la transcription.

² Nous n'avons pas trouvé cette pièce dans la collection de la bibliothèque du Louvre.

ditions que celles qui s'en suivent doit estre tenu pour frauduleux et suspect, et rejezté sans en attendre ordre particulier.

Si M^r le prince Thomas, considérant que le pied que les Espagnols prennent dans le Piémont est la ruyne de sa maison, et la sienne, veut s'unir à la France, il n'y a point de conditions raisonnables, honorables et justes qu'on ne luy fasse.

L'escrit donné au s^r Masserati est sy clair et sy ample sur ce sujet, qu'il n'est besoin de dire autre chose, sinon qu'on demeure dans la résolution qu'on avoit de traicter de bonne foy avec le dict prince, de procurer ses avantages en tout ce qui vous sera possible.

En un mot, soit qu'on parle de faire trefve particulière entre la ville et la citadelle, soit trefve générale en Italie, pour un temps ou pour toujours, la raison ne veut pas qu'on y entende sans que M^r le prince Thomas soit asseuré de l'affection du roy et des conditions du traitement qu'il en recevra, et le roy, de la foy du dict prince et de l'exécution de ce qu'il promettra.

La principale chose qu'il y a à faire est de bien munir la citadelle, et de conserver et espargner soigneusement les munitions.

Faut en outre prendre garde de ne se laisser prévenir par les Espagnols, au printemps, avant que nos troupes soient arrivées, au dessein qu'ils auroient de faire une circonvallation.

Pour cet effect on fera l'impossible de France pour faire que les recrues soient au commencement de mars en Italie.

Cependant c'est à M^r le comte d'Harcourt avec son conseil à bien considérer si une trefve particulière entre la ville et la citadelle, qui donnast liberté aux uns et aux autres de faire entrer dans la ville et la citadelle ce que chacun estimera à propos de gens de guerre, munitions de bouche et de guerre, sera utile et avantageuse.

En ce cas on donne pouvoir à M^r d'Harcourt de la pouvoir conclure, mesme générale en Italie, s'il voit que les ennemis la veulent faire de bonne foy pour le dict temps; on luy donne encore le mesme pouvoir, pourveu que, par les conditions de la dicte trefve générale, il soit permis au roy de faire entrer dans Casal, et toutes autres places

qui sont tenues par S. M. ou par Madame, tous les gens de guerre, vivres et autres munitions que S. M. estimera à propos.

Quelque trefve que M^r d'Harcourt puisse faire, il se souviendra que les François doivent demeurer dans la citadelle, ainsy qu'ils sont, avec pouvoir au roy d'y en mettre tant qu'il voudra.

Comme S. M. donne pouvoir à M^r d'Harcourt d'entendre à l'un ou à l'autre des dicts traictés, s'il le juge à propôs, avec ceux qui sont auprès de luy, il luy recommande particulièrement de penser d'y insérer toutes les conditions qui peuvent estre avantageuses.

Entre icelles il ne faut pas oublier que les ennemis ne puissent avancer aucuns travaux contre la citadelle de Turin, ny parfaire ceux qui sont commencés, que selon qu'il sera arrêté particulièrement.

CLVII.

Cabinet de M^{te} le duc d'Aumale. — Minute.

[A. M. BOUTHILLIER ¹.]

De Paris, ce 10^e janvier 1639.

J'ay esté très aise de recevoir par vous assurance de la santé du roy, qui est ce que je désire avec la passion d'une vraie et passionnée créature. Je demanderay les extraits que le roy a rendus à M^r de Chavigny aussytost que je le verray. Il les aura oubliez par mesgarde; je ne doute pas qu'ilz ne se trouvent.

Je suis bien fasché que le roy ne reçoit pas les effects de Saint-Germain qu'il en désire, mais, à vous dire le vray, je crains qu'il y

¹ La suscription manque. Le destinataire doit être Bouthillier; ce personnage est indiqué par cette phrase de la fin : « Que luy seul sçait le détail des choses à démesler avec M^r de Bullion. » — Il s'agit dans cette missive d'une de ces tracasseries de ménage qui faisaient du château de Saint-Germain un séjour ordinaire-

ment assez triste pour les personnes royales qui l'habitaient. — Richelieu, qui écrit à un confident aussi bien instruit que lui-même de ce qui se passe, ne parle qu'à demi-mot. On devine pourtant qu'en ce moment il y avait aussi entre le roi et lui un de ces nuages si fréquents et toujours si promptement dissipés.

ait de l'équivoque, en ce que la reyne aura volontiers attendu à sçavoir les volontez du roy, et quand les s^{rs} de Chavigny et de Nogent revindrent, ilz me dirent tous deux qu'ilz n'avoient aucun ordre du roy de rien dire à la reyne, et qu'ilz n'avoient conceu autre chose de Sa Majesté, sinon qu'il falloit laisser faire à la reyne ce que bon luy sembleroit. Et, pour preuve de leur dire, M^r de Chavigny m'a mesme dit particulièrement que le roy luy avoit dit qu'il n'estoit pas à propos qu'il se meslast de tout cela, parce qu'à Saint-Germain on le tenoit suspect, pour estre tout à fait du costé du roy. Aussy la reyne n'a point esté veue par aucun de ces messieurs, et les choses sont demeurées en cet estat.

Quant à moy, vous sçavés bien que je suis venu en ce lieu, où il m'enuye honnestement, pour esviter l'aspect de certaines planètes.

Vous sçaurés, s'il vous plaist, du roy si, lorsque je m'en seray retourné, ce que je ne feray qu'après avoir receu ses ordres, si au cas qu'on me vienne visiter, je refuseray ma porte, et ce que je dois dire au cas que Sa Majesté veuille que je reçoive la visite. Je ne sçay pas si la personne dont il est question est en intention de me visiter de nouveau, n'en aiant rien appris depuis que je suis icy. En un mot tout ce que le roy voudra sera fait, et non autre chose. Mais surtout je vous prie de m'esclaircir de ses volontez en ce qui touche mon particulier.

Les gens de M^r de Weimar semblent sçavoir plus que ce qu'ilz ont dit jusqu'à présent sur le sujet de Brisac, ils ont voulu parler, et n'ont pas achevé. Quand vous serés de retour, ilz s'ouvriront volontiers davantage. Il y a beaucoup de choses à démesler avec M^r de Bullion dont vous sçavés seul le détail.

Aiguenfeld dict qu'il n'a eu ordre, ny argent de lever autre compagnie outre les deux qu'il a. A vostre retour tout s'esclaircira.

CLVIII.

Bibl. imp. Baluze, arm. V, paq. 4, n° 2, fol. 10. —

Copie¹ de la main de Baluze.A M. DE BULLION¹.[10^e janvier 1639²³]

Avant que de proposer le mariage du fils de M^r de Bullion au roy³, je le prie de résoudre ce qui s'ensuit.

Premièrement, à se despouiller des passions esquelles il se laisse quelquefois emporter contre le tiers et le quart, et à examiner et résoudre toutes sortes d'affaires par raison.

Secondement, à borner tellement sa fortune au bien qu'il a, qu'il n'en désire à l'avenir aucun accroissement, ains se contenter, en servant le roy en la charge en laquelle il est, des gages et appointemens d'icelle, selon le pied auquel ils ont esté restraints par le règlement fait par Sa Majesté le 16 juillet 1638.

En troisieme lieu, à restablir l'ordre ancien, suivant lequel on ne doit expédier aucun comptant, de quelque nature que ce puisse estre, soit pour raison de dons, affaires secrètes, estrangères ou autres, ou pour les remises des traictés qui se font au conseil, qu'au mesme temps on n'en retienne un menu, arrêté au conseil de trois en trois mois, signé de messieurs le chancelier, les surintendans et tous les intendans; duquel menu sera fait trois copies⁴, l'une pour le trésorier de l'espargne, la seconde pour messieurs les surintendans et la troisième pour monsieur le chancelier. Le tout selon qu'il se pratiquoit aupara-

¹ Baluze, qui a copié lui-même cette pièce, ne nous dit pas de quelle main était l'original; seulement il a mis en tête: « Mémoire de M^r le cardinal de Richelieu pour M^r de Bullion, surintendant des finances. »

² Baluze ne donne point d'autre date que celle de la réponse. Celle-ci étant du

11 janvier, nous supposons que la lettre de Richelieu a pu être écrite la veille.

³ Voyez ci-dessus, p. 222. Ainsi Richelieu avait déjà parlé au roi de ce mariage, mais sans doute un peu en l'air.

⁴ Note écrite en marge: « Je seray bien aise d'en avoir une copie. »

vant la mauvaise introduction de brusler le menu des dits comptants, faicte à ce sujet depuis que le s^r Cornuel estoit entré dans les affaires.

En quatriesme lieu, à s'appliquer aussy soigneusement à la réformation des finances et au soulagement du peuple qu'il s'est attaché à ses affaires particulières avant qu'il fust chargé des publiques. Ce dont il est prié, non seulement à raison des intérêts publics, mais en outre afin qu'il soit un jour aussy opulent au ciel qu'il l'est en terre; ce qui est le plus avantageux souhait que luy puisse faire une personne qui l'ayme comme moy.

Ici une note de Baluze avertit que la réponse qu'il copie à la suite est de la main de Bullion.

« Je remercie monseigneur le cardinal des bons avis cy-dessus qu'il luy plaist me donner, que je recognois nécessaires et justes pour le bien de l'Estat et mon salut particulier. Et luy promets, sur mon honeur, d'observer de point en point ce qui est convenu au dict mémoire, sans y contrevenir, ny souffrir qu'il y soit contrevenu en quelque façon que ce puisse estre. »

« Fait à Paris, ce 11^e janvier 1639. »

« BULLION. »

CLIX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 47, fol. 335. —

Mise au net, de la main de Cherré, sans signature et sans date.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9234, fol. 16 v^o. — Copie.

Saint-Germain Harlay, 346, t. 2, p. 80. — Copie.

MÉMOIRE

POUR ESCRIRE A M. DE BELLIÈVRE¹.

[20 janvier 1639].

Après qu'il a pleu au roy lire soigneusement en particulier

¹ Ceci est écrit au dos de la pièce dans le manuscrit des Affaires étrangères. Le manuscrit de Béthune a mis en tête ce titre : « Response à la lettre de M^r de Bellièvre sur le sujet du retour de la reyne

mère en France, » et à la marge : « Minute originale. Cette response est escrite de la main de Cherré, secrétaire du cardinal, et dictée par luy. » Cette *minute originale*, et sur laquelle on a fait la copie de Béthune,

l'extrait cy-dessus des despesches de Monsieur de Bellièvre sur le subject du désir que la reyne sa mère a tesmoigné au dict

est évidemment la pièce que nous donnons ici. Le manuscrit de S^t-Germain-Harlay porte la même annotation. La lettre faite d'après ce mémoire est conservée, en original, à la Bibliothèque impériale, dans la collection de Harlay, vol. 364³⁷, fol. 258; elle est datée de Versailles, 20 janvier, signée Louis, et contre-signée Bouthillier (Chavigni). La minute est aux Affaires étrangères, f^o 367 du manuscrit d'Angleterre précité, et l'on a mis au dos : « Mémoire envoyé à M^r de Bellièvre, du 21 janvier. » La matière que nous donnons ici est plus développée que la lettre, et renferme des arguments qu'on n'y a pas employés. La lettre, en revanche, offre deux paragraphes qui ne sont pas dans le mémoire : « Il y a beaucoup d'autres considérations (écrit le roi à Bellièvre), que ledit ambassadeur aura veues par la copie de l'écrit qui fut donné au s^r Knut. Toutes lesquelles n'empeschent pas le roy de luy commander de dire à la dite dame reyne, que c'est avec un extremesme desplaisir que le bien de son royaume ne luy permet pas de l'y recevoir, veu les cognoissances qu'il a de son humeur; que néanmoins, pour tesmoigner son affection et son respect envers elle, il persistoit dans la proposition qu'il luy avoit tousjours faicte d'aller à Florence, etc. » La lettre se termine ainsi : « Le dict s^r ambassadeur n'ira pas chercher la reyne mère pour luy donner cette response, mais il attendra qu'elle la luy demande pour la luy faire; et luy dira qu'encore qu'il ne se feust point chargé de rendre compte au roy de ce qu'elle luy avoit dict, que néanmoins il n'a pas laissé de le faire.

Et ensuite il luy expliquera les sentimens du roy, ainsy qu'il est dict cy-dessus. » Si l'on compare le mémoire pour faire la dépêche à la dépêche elle-même, on voit que le mémoire avait été composé pour être soumis au roi, faire impression sur son esprit et l'amener à consentir à une réponse négative. Et puis, dans cette réponse, les arguments les plus vifs, les raisons les plus déterminantes pour le roi, et en même temps les plus blessantes pour la reine mère, ont disparu. Il n'était pas besoin de la persuader, elle; l'expression de la volonté royale suffisait. Ainsi, dans la lettre du roi à Bellièvre, on ne trouve plus, ni le passage qui commence par ces mots : « Que son esprit estoit. . . » et finit par ceux-ci, « son compte en Angleterre; » ni cet autre passage : « Qu'estant connue de l'humeur qu'elle est. . . » jusqu'à « la proposition d'aller à Florence. » Le père Griffet s'est trompé lorsqu'il a pris pour la lettre du roi le mémoire de Richelieu d'après lequel cette lettre a été faite. (*Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 161, in-4^o.) Louis XIII n'a signé que la lettre dont nous avons trouvé l'original aux Affaires étrangères, et non le mémoire de Richelieu, qui n'était pas fait pour être officiellement produit. Et, en effet, le nom de Louis XIII, au bas d'une pièce où sa mère était si durement traitée, eût été une inconvenance aussi révoltante qu'inutile et que Richelieu n'a pas exigée du roi. — Faute d'autre date, nous donnons à ce mémoire celle de la lettre du roi, du 20 janvier 1639; le mémoire a dû être écrit peu auparavant.

ambassadeur avoir de revenir en France aux conditions portées en yceluy¹;

Sa Majesté a, de son propre mouvement, dict à son conseil qu'elle n'estimoit pas qu'il y eust lieu de se fier aux parolles de la reyne, veu les profondes dissimulations dont elle avoit usé en son endroit en diverses occasions.

Que son esprit estoit de cette nature qu'il estoit impossible de le contenter en quelque lieu qu'il peust estre, qu'elle n'avoit sceu souffrir son bonheur en France.

Qu'en Flandre elle avoit tousjours esté mescontente; qu'elle n'avoit sceu compatir avec monsieur le duc d'Orléans, son frère, après l'avoir fait sortir du royaume, aussy peu avec la princesse Margueritte, dont elle avoit procuré le mariage; qu'elle n'avoit pas passé en Hollande sans dessein; que desjà elle ne trouvoit pas son conte en Angleterre. Que si elle avoit esté mescontente dans l'extraordinaire puissance qu'elle avoit eue auprès du roy auparavant sa retraite de ce royaume, il estoit aisé à juger que maintenant qu'il ne pouvoit, par raison, luy en donner aucune qui approchast de son autorité première, elle ne seroit pas satisfaite.

Qu'estant conneue de l'humeur qu'elle est, s'il la recevoit en ce royaume, elle relèveroit l'espérance de tous les mescontens, ce qui estoit d'autant plus à considérer que la pluspart de ceux qui le sont estoient de son temps attachés à elle.

Que les Espagnols, qui l'ont mesprisée dans leurs pays quand ils l'y ont trouvée, ne manqueroient pas lors de la rechercher et de l'animer contre le repos de cet Estat, quand ils l'y verroient restablie.

Qu'ils n'avoient jamais rien tant désiré, depuis qu'ilz l'avoient eue et cogneue en Flandre, que de la faire rentrer dans le royaume pour en tirer de l'avantage qu'ils voient bien n'en pouvoir recevoir estant dehors.

¹ Cette dépêche est conservée, en original chiffré, dans le tome 47 d'Angleterre, f° 305; elle est datée du 23 décem-

bre 1638. La copie du ms. de Béthune met 25 par erreur.

Qu'ayant voulu encore depuis sept ou huict mois former, comme elle avoit faict, un nouveau party à Sedan avec monsieur le comte et le duc de Bouillon pour les faire entrer à main armée en France avec Picolominy, il ne voyoit pas que de simples parolles, avancées par la force de la nécessité et les sollicitations des Anglois, qui ne demandoient autre chose qu'à s'en descharger, luy donnassent lieu de croire que son esprit fust changé, veu principalement qu'en diverses occasions, auparavant qu'elle fust sortie du royanme, elle luy en avoit souvent donné des plus belles du monde qu'il avoit tousjours trouvées sans effect.

Que toutes ces considérations luy faisoient croire qu'il failloit demeurer à la proposition qu'il luy avoit tousjours faicte d'aller à Florence, où il luy donneroit volontiers un entretien proportionné à sa dignité.

Que par tel offre qu'il estoit prest d'exécutter et qu'il désiroit qu'elle acceptast, sa conscience et son honneur estoient à couvert devant Dieu et devant le monde, et ne s'exposoit point à nouvelles brouilleries, lesquelles il ne prévoioit pas pouvoir éviter, n'y dans le royaume n'y dans la court, ny dans son cabinet, si la reyne mère revenoit en France en quelque lieu que ce peust estre¹.

CLX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 47. — Original.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 485 v°. — Copie.

AU CARDINAL DE LA VALETTE.

24 janvier 1639.

Monseigneur,

Vostre courrier vous porte contentement sur tous les points que vous avés désirez. Vous aurés receu maintenant 475,000 l. pour les

¹ On trouvera aux analyses l'indication de plusieurs lettres écrites sur le sujet de la reine mère à l'occasion de la mission de lord Jermyn, premiers jours d'avril 1639.

garnisons de Pignerol et de Casal, pour les mois de janvier, février et mars.

On vous envoie 100,000 escus, sçavoir 100,000 livres que M^r Lanson vous aura envoyées et 200,000 francs, qui arriveront le 6 février à Turin pour la subsistance des troupes de la campagne, et 350,000 francs, qui vous seront envoyés en février et mars pour la subsistance des troupes, jusques à la fin du mois d'avril; messieurs d'Émery, Argenson et Talon¹ ayant calculé en ma présence que cela suffiroit jusques à la fin du dit mois d'avril.

Bien que ce soit chose du tout extraordinaire qu'il y ait divers sergens de bataille en une armée, le roy le trouve bon parce seulement que vous le désirez. On pourvoiera à vous envoyer promptement des mousquets et des piques, ou à vous envoyer des fonds pour avoir celles de Genève que vous avez trouvées.

Je ne vous dis rien du P. Monot parce que cette affaire n'est pas encore en l'estat auquel elle doit estre pour le service de Madame.

Je suis bien estonné que Madame ne faict plus de justice de ceux qui estoient de la conspiration de M^r le cardinal de Savoie. Il est bien à craindre que l'impunité des principaux donne lieu à plusieurs autres de faire de semblables entreprises.

Je ne doute point que vous ne soyés bien empesché auprès d'un esprit pareil à celuy de Madame, et ne manqueray pas de faire valoir auprès du roy vos services autant que je le pourray.

Monsieur de Turenne est icy, à qui on donnera un ajuste de coste pour le faire aller en Italie plus commodément.

Le s^r de Roque Servièr² part demain pour aller haster vos troupes en Languedoc. Il sera bien à propos que vous y envoyiés encore quelque aide de camp de ceux qui sont auprès de vous, afin de haster les recueues et de sçavoir à point nommé l'estat auquel elles seront.

¹ Les deux derniers étaient intendants de l'armée d'Italie.

² Il avait été employé en Italie, dans la campagne de 1636; c'était un aide de

camp dont Richelieu parle, dans ses Mémoires, comme d'un officier de mérite, t. IX, p. 146.

Enfin rien qui puisse dépendre des soins de deçà ne vous manquera, et partant j'espère que vostre campagne sera heureuse, ce que je désire et pour le service du roy et pour vostre contentement particulier, vous assurant que personne ne sera jamais davantage que moy,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Paris, ce 24 janvier 1639.

CLXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1639; supplément, fol. 28. —
Autographe sans signature¹.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

À PARIS.

Ce 30 janvier, à 4 heures après minuict.

Puisqu'il est vray que M^r de V. a commencé une négociation si importante à son maistre comme est celle qu'on luy avoit commise par une infidélité ou malitieuse ou au moins indiscrete, je croy qu'il est à propos que le roy sache ce que vous aurés fait avec luy avant qu'il recommence son voyage; et partant j'estime que vous le devés laisser chez vous avec un de vos gens fidèles, et vous retournerés ce soir luy dire ce qu'il aura à faire.

Peut estre qu'après qu'il aura parlé au père R.² et à son compagnon, il jugera pouvoir et devoir faire autre chose que ce qu'il pensoit auparavant. Il est besoin de bien sçavoir du religieux qui a veu le

¹ La suscription même est de la main du cardinal. Nous n'avons point pénétré le secret de cette lettre confidentielle. Nous ne savons quel est ce M^r de V. qu'on reçoit si mystérieusement et avec tant de défiance.

² Le nom, qui avait été écrit en toutes lettres, a été soigneusement effacé; on a

figuré au dessus une R; mais cette lettre, qui n'est pas de la main de Richelieu, n'a pas été mise là sans doute pour aider à deviner le mot effacé. On avait coutume de nommer le père Ange *le compagnon* du père Joseph, si ce mot désignait ici ce père Ange, le nom effacé pourrait bien être celui du célèbre capucin.

D. Ch. les propres paroles qu'il luy a dictes affin de bastir sur un fondement asseuré.

Le s^r de V. estimera peut estre avoir besoin d'un autre passeport ou acte que celuy qu'il a pour son maistre, en quoy on résoudra après avoir veu ce qu'il faudra faire.

En un mot, si ce bon seigneur n'a point esté malade, ses finesses, cousues de fil blanc, doivent estre bien suspectes, et, en ce cas, il sera bon de luy donner un trompette qui le ramène comme on faict d'ordinaire tous les prisonniers de guerre qu'on renvoie.

Je croyois bien que ce bon négociateur auroit envoyé à l'hostel proche de vous, mais, pourveu que vous empeschiés qu'il n'y puisse rien mander de nouveau depuis qu'il sera chez vous, je parleray en sorte à la maistresse du logis, au lieu où je la verray aujourd'huy, que, sans rien descouvrir de nostre part, je présenteray, à mon avis, ce qui en sera. Nostra Damus (*sic*) sçait ce qui s'est passé, et quand nous vous aurons veu nous nous en douterons et tascherons à apporter remède au poison qu'il pourra avoir receu des lieux où il pourra avoir envoyé son valet, s'il luy a faict faire quelque voyage.

¹ Peut estre ne sera-t-il pas mauvais que vous disiés au s^r de V. que le roy, ayant sceu le tour qu'il a faict, est maintenant irrésolu s'il l'envoyera, et qu'il y aura peut estre bien de la peine à le porter à trouver bon qu'il parachève son voyage.

Vous en userés ainsy que vous l'estimerés plus à propos.

¹ Ce paragraphe est écrit sur un carré de papier séparé, lequel a été relié entre les deux feuillets dont cette pièce est com-

posée; mais il n'est pas douteux qu'il ne doive être placé à la fin de cette lettre.

CLXII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 25, fol 25 v°. —

Minute de la main de de Noyers, qui a mis en marge : « S. Ém. à M. d'Estampes. »

Bibl. imp. cinq-cents Colbert, n° 46, fol 124 v°. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 193. — Copie.

A M. D'ESTAMPES.

8 février 1639.

Monsieur, j'ay appris par vos dépesches deux choses qui ne m'ont pas peu estonné; la première est que vous ayés payé un quartier à madame la landgrave sans en avoir receu aucun ordre du roy, ny avoir tiré d'elle la ratification du traité de Vesel qu'on désiroit².

La seconde, la proposition que vous avés faite à la dicte dame et à M^r le prince d'Orange d'arrester prisonnier une personne dont vous n'aviés point de charge. Je ne puis m'empescher de vous dire ensuite que le retardement du voyage du s^r Kenuit donne au moins à soupçonner que vous n'ayés pas fait grande instance pour le faire repartir³, ce qui n'apporte pas peu de préjudice aux affaires communes.

¹ On lit à la marge : « Copie faite sur une minute ou brouillard entièrement écrit de la main du cardinal. » Et le manuscrit de Harlay reproduit cette annotation. Les deux manuscrits donnent la copie d'une lettre écrite au prince d'Orange à peu près sur le même objet. Celle-ci sera notée aux analyses.

² D'Étampes adressa dans le temps à Bouthillier, le surintendant, un mémoire justificatif de sa conduite en cette circonstance. Cette pièce, sans date, a été classée, dans le manuscrit des Affaires étrangères, à la fin de l'année 1639, pièce 223.

³ Outre plusieurs lettres écrites par Chavigni sur ce sujet, en janvier, Richelieu se plaignit lui-même au prince d'O-

range (lettre du 18, notée aux analyses) de ce qu'on ne répondait pas aux propositions que Knuyt avait portées à la Haye dès le mois d'octobre de l'année passée. Le 24, le prince d'Orange mandait que les États avaient besoin du service de Knuyt en Hollande. La vérité est que les États voulaient temporiser; il n'y avait là rien à reprocher à d'Étampes. Au reste, il était déjà remplacé au moment où Richelieu écrivait cette lettre. Les instructions du comte d'Estrades sont datées du 6 février. (Voy. aux analyses ci-après.) D'Étampes quitta la Hollande le 18; le secrétaire d'ambassade Brasset annonce son départ le 21, dans une lettre où il donne des nouvelles intéressantes de Hollande. (Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 32.)

Le roy n'ayant point reçu de résolution de ce que Messieurs les Estats doivent faire à la campagne prochaine, je ne saurois croire que vous leur ayés donné, sans charge, ny sans pouvoir, parole d'un pareil secours à celuy qu'ils receurent l'année passée, veu que S. M. n'en a jamais donné espérance au s^r Kenuit, ny à personne, qu'au cas que Messieurs les Estats fassent quelque chose de considérable cette année à l'avantage des affaires communes.

Le mémoire qu'a emporté le s^r Kenuit faisant mention de ce secours, et de ce qui se peut faire cette campagne, monstroit bien que ces deux choses doivent aller d'un mesme pied.

S. M. désire que vous le veniés trouver promptément pour luy rendre compte de tout ce que dessus, et particulièrement du faict des troupes de madame la landgrave.

Le plus tost que vous pourrés partir sera le meilleur, attendu que la saison s'avance. Ce pendant je suis,

Monsieur . . .

CLXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 64. — Original.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 486 v^o. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

14 février 1639.

Monseigneur,

Bien que Messieurs des finances eussent faict dessein, en arrestant l'estat du fonds de l'armée d'Italie, de retrancher le payement des 3,000 hommes d'extraordinaire que le roy a entretenus jusques à présent à Madame, et que S. A. estoit chargée de tenir en campagne, outre les troupes qu'elle est obligée par son traicté de fournir de son chef, sur ce que les dictz 3,000 h. n'ont point esté jusques ici mis sur pied, ainsi que des gens de Madame en sont demeurés d'accord eux mesmes, néanmoins jugeant que ce retranchement ne plairoit peut-

estre pas à S. A. j'ay fait changer cette résolution, et fait en sorte auprès de S. M. qu'elle a trouvé bon de continuer le payement des dictz 3,000 hommes dont je veux bien prendre le soin moy mesme à l'avenir, afin de tesmoigner de plus en plus à Madame la passion que j'ay pour son contentement et son avantage.

Pour cet effect le fonds nécessaire à cette despense sera mis entre les mains de celuy qui sera chargé des finances de l'armée pour le faire délivrer de temps en temps aux dictes troupes, à mesure que S. A. les fera fournir, et qu'elles seront effectivement dans l'armée et non autrement, estant bien juste de suivre cet ordre, si on ne veut tomber dans le mesme inconvénient du passé, c'est à dire donner l'argent du roy sans en avoir un homme davantage, ny en tirer aucune autre utilité.

Par ce moyen Madame aura le contentement qu'elle peut désirer, qui est de luy payer les troupes qu'elle pourra fournir pour la cause commune, et S. M. la satisfaction de voir en quoy son argent est employé. Vous rendrés, s'il vous plaist, Madame capable de cet expédient, et tiendrés la main à ce qu'il soit ponctuellement exécutté.

J'ay veu ce que vous m'avez escrit sur le sujet de la levée d'un régiment montferrin. J'estime, comme vous, que ce seroit une bonne affaire si on en pouvoit venir à bout, et partant je vous conjure d'y apporter ce qui se pourra. Vous prendrés le fonds de la dicte levée sur telle nature de deniers que vous estimerés plus à propos, vous assurant que le roy approuvera tout ce que vous ferés en cette occasion, et en toute autre pour son service.

M^{rs} de Chavigny et de Noyers vous escrivent amplement sur tout le reste de vos despèches, ce qui m'empeschera d'allonger celle-ci davantage que pour vous assurer que je suis et seray toute ma vie, sans changement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 14 février 1639.

CLXIV.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 29. — Minute de la main de de Noyers.

Bibl. imp. cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 125 v°. — Copie ¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 195. — Copie.

A M. D'ESTRADES.

16 février 1639.

On faict cette recharge à monsieur d'Estrades sur les avis nouveaux que l'on a eus depuis trois jours très asseurés que la flotte d'Espagne ne peut venir qu'en may ou en juin, ce qui faict qu'on y peut aisément entreprendre, en l'attendant proche d'Espagne entre les Canaries et les Barlingues² vers le cap Saint-Vincent.

Pour cet effect, le s^r d'Estrades représentera à M^r le prince d'Orange que si l'on s'estoit, en un temps comme celui-cy, rendu maistre d'une flotte, les Espagnols en recevroient plus de préjudice que de la perte de trois places; et partant le dict s^r pressera le dict s^r prince pour que Messieurs les Estats joignent une partie de leurs vaisseaux à ceux du roy pour un sy bon desscin, et tout autre qui se pourra faire sur les costes d'Espagne. Cette affaire est de sy grande importance que je ne crois pas que M^r le prince d'Orange ne l'embrace à bras ouverts; je l'en prie et l'en conjure pour le bien commun, à l'avantage duquel on ne sauroit faire aucune chose qui y soit plus utile.

Or parce que, pour faire réussir une telle affaire, il est question de profiter du temps, estant nécessaire d'estre assemblés au 26 avril, M^r d'Estrades fera savoir à M^r le prince d'Orange que l'armée de France sera assemblée en ce temps à Saint-Martin de Ré ou à Belle-Isle, afin qu'il donne ordre aux vaisseaux qu'il voudra envoyer de se

¹ Les deux mss. de la Bibliothèque mettent en marge cette annotation : « Copie faite sur une minute ou brouillard écrit de la main du cardinal. » Les copistes ne

connaissaient pas l'écriture de de Noyers.

² Iles Berlingas, groupe de rochers, au milieu desquels est la petite île Berlinga, sur les côtes de l'Estramadure.

rendre en ce temps à l'un de ces lieux, où ils trouveront l'armée, qui sera telle qu'avec la conjonction de 26 vaisseaux de 4^c ou au dessus, de Messieurs les Estats, dont le roy se contentera, nous serons assurément beaucoup plus puissants que les ennemis, en quelqu'estat qu'ils soient.

Il faut que les dicts vaisseaux soient fournis de victuailles pour 6 mois, comme sera l'armée du roy, afin que, si l'on fault le premier dessein, l'on soit en estat de faire d'autres choses de pareille importance, ou mesme d'attendre la flotte de septembre.

CLXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1639 (supplément), fol. 44. — Original.

A M. DE CHAVIGNY.

De Ruel, ce 18^e febvrier 1639.

Monsieur de Chavigny ne fera point de difficulté de desliver à M^r le Gras² l'ordonnance de quatre mile escus que le roy donne tous les ans à la reyne pour sa foire.

Le Card. DE RICHELIEU.

CLXVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 75. — Original.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 487 v^o. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

20 février 1639.

Monseigneur,

J'ai veu vos lettres des 2 et 6^{me} du présent mois, et celle du s^r de Castellan que vous avés envoyée à M. de Noyers...

¹ Ce signe n'est pas nettement formé dans le manuscrit. Cela veut-il dire 4 cents (tonneaux)?

² Le Gras était secrétaire d'Anne d'Au-

triche. Fallait-il donc, pour le payement de ce don annuel, l'autorisation de Richelieu? Est-ce un signe qu'en ce moment on n'était pas content de la reine?

Mesures prises pour la subsistance et le payement de l'armée.

La fourniture des mousquets et des piques.

On hastera autant qu'il se pourra le passage des recrues, mais je crains qu'elles ne puissent arriver au temps précis auquel vous les demandez, vous mesmè ayant écrit plusieurs fois qu'il suffisait qu'elles arrivassent en Piémont pour le dernier avril. On pressera le départ des officiers afin que vous les ayez, s'il y a moyen; au 15^{me} avril, ainsi que vous le désirez.

Je ne vous parle point de ce que vous pouvés et devés faire cette campagne, le roy vous laissant la liberté entière d'entreprendre ce que vous estimerés plus avantageux au bien de ses affaires, joint que cela deppend de l'estat où vous vous trouverés, et de celuy où seront les ennemis dans le Milanois. Je vous diray seulement que celuy qui commence a tousjours l'avantage, et que le seul moyen d'avoir raison des Espagnols est de les mener chaudement et ne les marchander pas. Votre prudence, votre affection et votre zèle me font espérer que vous ne perdrés aucune occasion de bien servir. Je vous en conjure, et de croire que je feray valoir vos actions auprès du roy, ainsy que vous le pouvés souhaiter d'une personne qui vous estime et qui sera tousjours véritablement, Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU¹.

De Ruel, ce 20^{me} février 1639.

¹ Dans un *post-scriptum* que la copie n'a pas conservé, Richelieu ajoute : « J'ay veu l'estat des fonds nécessaires pour les fortifications des places de Montferrat; on vous

enverra tout ce que l'on pourra, selon que l'escriit plus particulièrement M. de Noyers. »

CLXVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 35. — Minute de la main de Charpentier.
 Bibl. imp. cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 131 v°. — Copie¹.
 Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 210. — Copie.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

Du 22 février 1639.

Monsieur, J'ai fait voir au roy le tesmoignage que V. A. luy rend de sa franchise, ce qui l'a d'autant moins surpris qu'il n'en a jamais douté. Il ne s'est pas aussy trouvé estonné de voir la malice des Espagnolz, parce qu'il l'a tousjours connue telle qu'ils la font paroistre en cette occasion. Il y a longtemps qu'ils taschent à diviser tous ceux qui sont justement liés contr'eux. Par la grace de Dieu, je ne voy pas qu'ils en puissent ébranler aucun, et j'ose respondre à V. A. que la France demeurera dans la fermeté à laquelle elle est obligée, et que vous devés attendre d'elle.

Au mesme temps que le Cardinal Infant vous a fait la dépesche, dont il vous a pleu m'envoyer la copie², le prince Thomas a donné

¹ Je trouve cette note en marge des deux manuscrits de la bibliothèque : « Copie faite sur une minute ou brouillard de la main de Chirurgien. » (Voy. ci-dessus, p. 267.)

² Le cardinal-infant, qui avait succédé à l'infante Isabelle dans le gouvernement des Pays-Bas, avait envoyé au prince d'Orange, sous prétexte de s'entendre au sujet de la délivrance de passe-ports aux députés pour la paix, le docteur curé de Loon. Le prince d'Orange donna aussitôt connaissance de cette mission à Richelieu. Sa lettre, datée du 11 février, et la copie de celle du cardinal-infant, se trouvent, dans le manuscrit de Hollande, co-

tées pièces 24 et 27. — L'intimité entre la France et la Hollande, si nécessaire au triomphe de la cause commune, était sans cesse refroidie par le soupçon dont s'inquiétait chacune de ces puissances, que l'autre cherchait à s'accommoder en secret et séparément avec l'Espagne. Cette méfiance, de la part de la Hollande, était absolument dénuée de fondement; le caractère de Richelieu, le but constant de sa politique, les maximes de toute sa vie donnaient à cet égard la plus solide garantie. Le cardinal-ministre était certainement mieux fondé à douter de la fermeté et des sentiments secrets des États généraux.

charge à un gentilhomme de Madame de Savoie, qu'elle luy avoit envoyé sur le sujet de la mort du dernier duc son fils, de me tenir quelque langage qui va à mesme fin; vous cognoistrés sa proposition par la copie de la response que j'ay faict faire au dict gentilhomme, laquelle je vous envoie.

Le seul moyen de contraindre les ennemis de venir à une bonne paix est de faire une bonne campagne cette année, et, pour la faire bonne, j'estime qu'il faut commencer de bonne heure¹; et précisément je supplie V. A. de se souvenir de ces deux poincts par le moyen desquels nous pouvons avoir de grands avantages sur les ennemis.

Si Messieurs des Estats veulent joindre un bon nombre de vaisseaux à l'armée navale du roy, ainsy que j'ay escrit au s^r d'Estrades, depuis son départ, de vous le proposer, je crois qu'on pourra faire un grand effect contre les flottes des ennemis. Jamais la France ne fut sy puissamment armée, ny sy disposée à bien faire qu'elle est maintenant. Je ne doute pas que vous ne fassiés de vostre costé quelque effort extraordinaire tel qu'il est désiré et attendu de ceux qui vous honorent comme moy, qui suis. . .

Je ne donneray aucun avis de la dépesche qu'il vous a pleu me faire à M^r d'Estampes; le voyage du s^r d'Estrades, qui luy porte ordre de s'en revenir, vous aura faict cognoistre qu'il n'est pas en estat de cela. Si le dict s^r d'Estrades n'est parti, vous le renvoyerés, s'il vous plaist, le plus tost qu'il se pourra, la saison nous pressant extraordinairement².

¹ Dans une autre lettre au prince d'Orange, du 18 janvier, Richelieu l'avait déjà pressé de prendre une prompte résolution pour la prochaine campagne. (Aux analyses.)

² Au bas de la minute des Aff. étrang. Richelieu a écrit ces mots de souvenir :

« Cette lettre. — La copie de Pesieux — Duplicata à d'Estrades. » — Les deux manuscrits de la bibliothèque cités aux sources font mention de cette note, ce qui prouve que les copistes ont en effet transcrit d'après cette minute.

* Voyez aux analyses, à la date du 8 février 1639.

CLXVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 77. — Original.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 488. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

Du 24 février 1639.

Monseigneur,

J'estime qu'il seroit inutile que je vous représentasse par ces lignes le sensible déplaisir que j'ay receu en apprenant la nouvelle de la perte que vous avés faite de M^r de Candale, et que la cognoissance que vous avés de la véritable et sincère affection que j'ay tousjours eue pour vous suffit pour vous le faire concevoir au point qu'il est. Je me contenteray seulement de vous en renouveler les assurances en cette occasion, et de vous protester qu'il ne vous sauroit jamais arriver aucune chose à quoy je ne prenne une entière part, ainsy que vous le cognoistrés de plus en plus, et que je ne considère vostre maison qu'en vous et pour l'amour de vous.

Je vous ay desjà mandé¹ comme il sera bien difficile que toutes vos recreues soient passées précisément au temps que vous les demandés, pour les raisons qui sont contenues dans ma lettre. Cependant je n'en désespère pas tout à fait, ayant envoyé de nouveaux ordres à tous les officiers des troupes à cette fin. En les attendant vous pouvés faire estat du régiment du comte de Sault, qui, à mon avis, passe dès cette heure, du régiment de la Tour, qui a 8 ou 900 hommes, avec les officiers du régiment d'Orgevil, qui est dans la vallée de Pragelas, qui entrera présentement, quoyque foible, dans Pignerol, pour en retirer celuy d'Aiguebonne, et y sera par après fortifié de ses recreues, et par le régiment de Henrichement, de crainte que la garnison de cette place ne fust trop foible.

¹ Lettre du 20 février, p. 283.

M^r Baronis s'en retournera dans peu de jours avec un entier contentement, tant pour ce qui est des arrérages dus à Madame que pour les assignations du fonds de la présente année pour toute l'armée.

Je vous ay desjà mandé que les 350,000 francs qui restent pour la subsistance de vos troupes seront envoyés dans tout le mois de mars au plus tard. Je vous en assure encore maintenant par ces lignes, et que j'en auray un soin particulier.

J'envoye présentement un gentilhomme à M^r de Turenne pour le prier de partir sans délai pour vous aller trouver; vous aurés sceu maintenant comme le prince Thomas l'est (parti) pour aller en Italie. J'espère qu'il ne nous y fera pas grand mal, et que vos soins et vostre prudence préviendront tous les mauvais desseins des ennemis du roy.

Je suis,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 24^{me} février 1639.

CLXIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 65. — Minute de la main de Chavigni.

MÉMOIRE

POUR LES AFFAIRES DE ROME¹.

[Vers la fin de février 1639.]

Sa Sainteté donnant contentement au roy sur le sujet de la promotion, on peut se contenter que M^r le cardinal Antoine se gou-

¹ Ce mémoire, dont Richelieu a donné la matière s'il ne l'a dicté lui-même, est un résumé de quelques-unes des nombreuses difficultés qu'on avait à démêler en ce moment avec la cour de Rome. Cette

lettre est précédée et suivie, dans ce volume non coté, de plusieurs feuillets écrits aussi de la main de Chavigni, et qui présentent, soit des réflexions, soit des résultats de délibérations concernant les mêmes

verne, en la protection qu'il a des affaires de France, ainsy qu'il s'en suit :

Il fera toute la fonction de cette charge, ainsy qu'il sera spécifié au long; excepté en deux points :

Le premier est qu'il ne proposera point en consistoire présentement ;

Le second est que, présentement aussy, il sera dispensé de mettre les armes du roy sur la porte de son palais, pour diverses raisons.

M^r le cardinal Bichi proposera, comme comprotecteur, sur les ordres que le dict cardinal Antoine aura donnés aux banquiers.

Après la paix, le dict cardinal Antoine proposera, et mettra ses armes, dont le pape et M^r le cardinal Barberin donneront parole.

Pour ce qui est du pontificat, M^r le cardinal Bagni est le premier objet que le roy a dans l'esprit, pour lequel il désire qu'on emploie toute adresse et tout moyen légitime.

Si ce sujet ne peut réussir, le roy remet à son ambassadeur, et à ceux à qui il remet ses affaires dans Rome, de prendre la meilleure résolution qu'ils estimeront pour son service et pour le bien de la chrestienté.

Pour l'affaire des minimes, ou un nouveau général, ou un vicaire général attendant nouvelle eslection.

L'affaire de Saint-Anthoine se peut terminer par l'eslection d'un

affaires, ou quelque autre point à résoudre. Ainsi, sur un feuillet on lit : « On estime qu'il faut nommer les évesques à qui on veut faire le procès et alléguer leurs fautes. » — Sur la page suivante : « On estime à propos que M^r le cardinal Bichi allast présentement à Rome, où son voyage ne pourroit qu'estre très utile au public et agréable aux cardinaux neveux et au pape. » Suit l'exposé des raisons de cette opinion. — Sur un autre feuillet : « M^r le cardinal Bichi peut escrire à M^r de Baviè-

res qu'il n'a pas veu plustost Brissack pris qu'il n'ait pensé à faire en sorte que ce changement ne luy soit point préjudiciable. Pour cet effect, il a parlé au roy et à M^r le cardinal de Richelieu, qui luy ont tesmoigné beaucoup de bonne volonté pour led. duc. . . . C'est son avantage et celuy de la chrestienté qu'il soit en bonne intelligence avec cette couronne. » Ces espèces de résolutions et autres pareilles avaient évidemment été concertées avec le cardinal et rédigées sur ses avis.

nouveau général, qui donnera deux cents escus de pension à Marchier, que le roy ne souffrira jamais, et qui ne se [peut] maintenir avec aucune apparence de raison.

L'affaire de l'union de Saint-Maur doit estre achevée, le bien de tout l'ordre estant sy manifeste qu'il faudroit agir contre le sens commun et toute raison pour y faire difficulté.

Idem de l'affaire de Cisteaux et de Prémonstré, ès quelles le roy et Monseigneur le cardinal ne recherchent aucun avantage que celuy de l'Église et de la gloire de Dieu.

CLXX.

Bibl. imp. Béthune, 9265¹, fol. 1, copie; et cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 233. — Copie.

INSTRUCTION A M. LE MARESCHAL DE SCHOMBERG,

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR SA MAJESTÉ EN LANGUEDOC,

DE CE QU'IL DOIT FAIRE PENDANT LA CAMPAGNE, TANT AU LANGUEDOC QU'AUX PAÏS DE L'ENNEMY

AVEC L'ARMÉE DU ROY,

EN LAQUELLE LE MANDEMENT LUY EST DONNÉ SOUS M^r LE PRINCE, GÉNÉRAL D'ICELLE².

3 mars 1639.

Le roi ayant désiré recevoir les avis et sentimens du s^r mareschal de Schomberg, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Languedoc, sur l'estat de la dicte province et sur ce qui se pourroit entreprendre contre les ennemis de ce costé-là, l'ayant mandé devers elle, pour cet effect, a jugé nécessaire de le renvoyer en diligence en la dicte province, et de luy faire donner le présent mémoire pour luy servir d'instruction sur les choses qu'il aura à faire.

Le dict s^r mareschal sçait comme les troupes qui font leurs recreues en Languedoc sont destinées pour l'armée d'Italie, et partie pour

¹ On lit au dos de ce volume : « Mémoires venus de chez M^r le cardinal de Richelieu. » Et sur la feuille du titre : « Emplois de M^r le maréchal de Schom-

berg, lieutenant général sous M^r le Prince en l'armée du Roussillon. »

² Ce que nous mettons ici en titre est écrit en marge du manuscrit de Colbert.

les armées de Guienne et Languedoc, et combien il importe que les unes et les autres soient au plus tost en estat de servir. Celles de l'armée d'Italie doivent partir à la fin du présent mois de mars, sans remise, en sorte que, dans le quinzième du suivant, elles soient passées les monts; et les autres doivent estre prestes à marcher à leur rendez-vous dans le quinzième du mois d'avril; de sorte qu'il n'y a pas un seul moment à perdre. Ce que Sa Majesté désire du dict s^r mareschal est qu'aussytost qu'il sera dans le Languedoc il reconnoisse bien certainement l'estat des troupes, et emploie tout ce qui est de son autorité et de ses soins pour les faire rendre complètes du nombre auquel les chefs ont promis de les mettre, bien armées et équipées chacune selon sa qualité, et qu'il commence à faire filer celles d'Italie suivant ses routes, aussytost qu'il sera dans la province et qu'elles seront en estat de ce faire.

Que si quelques mestres de camp ou capitaines n'ont effectué, dans les derniers jours du présent mois, les conditions des traictés passés avec eux, il les contraindra à y satisfaire sans délai, et s'il y a quelque défaut considérable en leurs troupes, il les fera arrester sur le champ, les fera mettre au pouvoir des intendans de la justice ou des prévosts, pour les faire punir exemplairement, faisant cependant remplir en toute diligence leurs troupes du nombre auquel ils ont promis de les mettre, et ce à leurs despendis, et à quelque prix que ce soit.

Led. s^r mareschal s'informerá aussy du vrai si le s^r Roze, munitionnaire général des armées de Sa Majesté, qui est obligé à mettre dans la fin du présent mois de mars cinq cents muids de blé dans Narbonne et Limoux, y aura satisfait; et se fera représenter les récépissés des gardes des magasins, pour justifier la quantité qu'il y en aura.

Il saura si led. munitionnaire aura fait assembler à Lombez le nombre de 800 chevaux, dont une partie est ordonnée pour l'armée de Guienne et le surplus pour celle de Languedoc.

Si l'équipage d'artillerie nécessaire pour l'armée de Languedoc, qui se doit dresser à Narbonne, sera en estat de marcher au 13 avril,

avec l'attirail de chevaux et la provision de munitions qui sera spécifiée en l'estat qui en sera donné au dict s^r mareschal.

Led. s^r mareschal donnera, dès son arrivée en son gouvernement, ses ordres en toute l'estendue d'icelui, pour l'enrôlement de la milice par compagnies, et sous des chefs qu'il choisira, gens d'expérience et de commandement; et pour faire tenir preste toute la noblesse à monter à cheval et marcher pour servir dans l'armée, suivant le commandement que Sa Majesté a donné en toutes les provinces de son royaume pour l'arrière-ban, et donnera les rendez-vous à la noblesse et milice qu'il estimera à propos, pour s'assembler sans que les ennemis ny autres puissent prendre aucune cognoissance ny soupçon des desseins de Sa Majesté; lesquels elle luy a communiqués, et dont, pour plus grand secret, elle n'a voulu faire une mention plus particulière en la présente instruction.

M^r le Prince aura le commandement général sur les armées de Languedoc et de Guienne, et fera marcher les corps desdictes où l'exécution des desseins de Sa Majesté sera recogneue plus facile.

Led. s^r mareschal fera telle diligence en toutes les choses susdictes qu'aussy tost que les troupes pourront se mettre à la campagne, et au plus tard dans le d'avril, il soit prest à joindre le corps des troupes destiné pour l'exécution du grand dessein qu'elle a du costé de Languedoc, en cas qu'il reçoive avis et ordre de mon dict s^r le Prince de le faire; sinon, pour aller avec les forces de Languedoc faire l'attaque qu'il a proposée des places de la frontière d'Espagne.

Que si les ennemis s'assembloient sur la dicte frontière, et se mettoient en estat d'entrer dans le Languedoc et d'y faire quelqu'entreprise, le dict s^r mareschal s'opposera à leurs desseins, en attendant qu'il puisse prendre son temps d'exécuter ceux de Sa Majesté.

En cas que le plus grand dessein de Sa Majesté s'exécutte du costé de Languedoc, led. s^r mareschal aura le principal commandement en l'armée de Languedoc, sous l'autorité de M^r le Prince, auquel Sa Majesté a ordonné, pour la condition de sa personne, pour la dignité des armées de Sa Majesté et le bien de son service, de ne se pas esloigner .

du cœur de la province, et de pourvoir de delà à toutes les choses nécessaires pour faire agir utilement les armées de Languedoc et de Guienne.

Et si mond. s^r le Prince faict tourner vers la Guienne les forces destinées avec celles de Languedoc pour le dict dessein, led. s^r mareschal agira, en son gouvernement et en la frontière d'Espagne de ce costé là, comme il jugera plus utile et avantageux, recevant tousjours, avec le respect et la déférence convenables, les ordres de mond. s^r le Prince, qui pourra demeurer en Guienne ou en Languedoc, selon qu'il sera plus à propos.

Sa Majesté ne veut pas omettre de recommander aud. s^r mareschal d'establir de toutes parts le bon ordre nécessaire aux étapes des troupes sur toutes leurs routes, et d'empescher, par tous moyens, le débandement des soldats et la foule du peuple; faisant suivre les gens de guerre, non seulement par les prévosts des mareschaux et toutes leurs compagnies d'archers, mais aussy par la compagnie de ses gardes, avec ordre bien exprès de faire prendre et punir sévèrement tous les déserteurs et libertins, et surtout de faire chastier, selon la plus grande rigueur des ordonnances et déclarations de Sa Majesté, les premiers fuyards des troupes, et ceux qui commettront quelques notables excès ou violences, soit dans les quartiers, soit en marchant, en sorte que l'exemple de leur punition empesche les autres de tomber dans des crimes sy préjudiciables au service de Sa Majesté.

Il obligera aussy, pour la mesme fin, les commissaires des guerres auxquels les appointemens ont esté ordonnés pendant ce quartier d'hiver de suivre les troupes et de ne les point quitter jusques à ce qu'elles soient au rendez-vous des armées, et de les rendre tous responsables des désordres qui pourroient arriver par leur faute ou négligence.

C'est ce que Sa Majesté peut prescrire aud. s^r mareschal, voulant bien l'asseurer qu'elle tiendra en très grande considération les services qu'il luy rendra en des emplois de sy grande importance. Faict à Saint-Germain en Laye, ce 3^{me} mars 1639.

CLXXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 112. — Original.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 48g. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

De Ruel, ce 17 mars 163g.

Monseigneur,

J'ay veu vos deux lettres des premier et 7^{me} de ce mois¹ et considéré ce que vous me mandés sur le sujet du voyage du prince Thomas en Italic. Je ne doute point qu'il ne fasse tout ce qu'il lui sera possible pour le rendre utile aux Espagnols, et essayer de porter Madame, par la crainte, de venir à ses fins; qui est de la tromper; mais je la tiens trop habile pour se laisser surprendre à leurs artifices, et vous trop clairvoyant pour ne prévoir et ne prévenir pas, par vostre prudence, l'effect de leurs mauvais desseins.

Aussy, n'appréhenday-je rien de ce costé-là pendant que vous y serés, pourveu que Madame demeure en la bonne disposition où je vois, par vos dépesches, qu'elle est maintenant, et qu'elle veuille s'asseurer des principales places de son Estat, particulièrement de Nice, de Montmélian, comme elle a faict de Turin; vous l'en presserés, s'il vous plaist, pour son propre intérêt, qui est ce qui me le faict souhaiter.

Je vous ay mandé comme le régiment qui doit relever celuy d'Aiguebonne est parti, et ce qui a esté fait ensuite pour vous envoyer les recreues de Sault, de Chamblay et d'Alincourt, au temps que vous les avés demandées. Depuis j'ay dépesché de Graves sur les lieux, avec 100,000 livres, pour haster leur passage et pour presser toutes les autres recreues qui sont en Dauphiné et Languedoc de marcher afin que vous les ayés au plus tost. M^r de Schomberg², qui s'en est

¹ Elles sont conservées dans le manuscrit des Aff. étr. f^o 90 et 102. — ² Voy. la pièce précédente.

retourné, m'a promis d'avoir un soin particulier de faire partir celles qui sont dans son gouvernement, et de faire payer les officiers qui n'auront pas touché leur argent. Ainsy j'espère que tout ira comme vous le souhaittés.

Je presse autant que je puis l'envoy des 350,000 francs qui restent du fonds de la subsistance de vos troupes. On en a desjà fait partir 100,000 francs, et on me promet que le reste les suivra de près, à quoy je tiendray soigneusement la main.

On a enfin expédié M^r Baronis, qui s'en va sy satisfait que je ne veoy pas qu'il y ait rien à douter pour le payement de l'armée d'Italie.

M^r de Turenne est tousjours sy travaillé de sa fièvre qui luy a redoublé, que j'apprehende qu'il ne puisse estre si tost près de vous qu'il seroit à souhaitter et qu'il le désire luy-mesme.

M^r de Noyers m'a asseuré avoir envoyé ordre aux sieurs Colbert et L'Hermitte de fournir pour les fortifications de Casal, Pontdesture et Rossignan, outre ce qui a desjà esté deslivré, la somme de 30,000 # en attendant qu'on pourvoie à un nouveau fonds pour ces travaux. Cela estant, Monseigneur, je vous supplie de les haster autant que vous pourrés, le temps nous pressant extraordinairement de ce costé-là.

Je suis extremement fâché de la maladie de M^r le grand chancelier¹; s'il meurt, il n'y a autre chose à faire, en attendant que vous ayés les ordres du roy, qu'à empescher, ainsy que vous me le mandés, qu'aucun de ceux que Madame de Mantoue pourroit envoyer à Casal pour estre grand chancelier, ou chef des armes dans le Montferrat, n'y soient receus pour les raisons contenues dans vos lettres. M^r de Chavigny m'a asseuré que les expéditions des domaines que le roy a accordez tant audict s^r chancelier, comte Mercurin, Prat, major de Casal, que Solrin, sont envoyées, et qu'ils n'ont plus qu'à en faire prendre possession, en vertu d'icelles.

Si l'entreprise dont vous m'avés escrit pouvoit réussir, ce seroit une

¹ Guiscardi. Il succomba à cette maladie; M. de La Tour, écrivant de Casal au cardinal de La Valette, le 29 mars, lui

annonçait la mort du grand chancelier de Mantoue. Il était dévoué à la France. (Ms. cité aux sources, f^o 142.

bonne affaire; mais, à vous en parler franchement, je n'y veoy pas grande apparence, la chose estant si peu secrète comme vous me mandés qu'elle est.

Je ne doute pas que M^r le prince Thomas ne fasse proposer, aussytost qu'il sera en Italie, une suspension particulière à Madame pour le Piedmont; mais, comme elle cognoist sa mauvaise volonté en son endroit je m'asseure qu'elle se donnera bien garde d'y entendre, ny de rien faire avec luy, ny avec M^r le cardinal de Savoie, sans la participation et le consentement du roy¹, qui affectionne trop la personne et les intérêts de Madame pour consentir jamais à aucune chose qui luy apporte du préjudice, comme feroit une suspension particulière qui seroit sa perte totale. S. M. entendra volontiers à une trefve et suspension générale pour longues années, dans laquelle tous ses allies soient compris, comme le seul et unique moyen de parvenir à une bonne paix, qui est la chose du monde qu'elle et ses serviteurs souhaitent davantage.

Je suis très aise que Mad. et M^r le Duc son fils soient en bonne santé. S'il arrivoit faute de la personne de Madame², il n'y auroit autre chose à faire que ce que vous me mandés, sçavoir : de se saisir de

¹ Le cardinal se fiait peu aux résolutions que pourrait prendre la duchesse; aussi, le même jour qu'il écrivait cette lettre, il faisait écrire par le roi au cardinal de La Valette l'ordre de faire prendre le prince Thomas, s'il mettait le pied dans les États de la duchesse de Savoie, et de l'envoyer à Pignerol. La lettre signée du roi et contre-signée Bouthillier (Chavigni), est conservée en original dans le ms. des Aff. étr. cité aux sources, f^o 114. Louis XIII écrivait en même temps à sa sœur la missive qu'on va lire. La princesse elle-même avait provoqué cette mesure; une lettre du cardinal de La Valette à Chavigni, du 2 mars, disait : « Le comte Philippe m'est venu dire que Madame désiroit une lettre

du roy déclarant que S. M. ne voudroit pas qu'elle receust le prince Thomas dans ses Estats, attendu qu'il est ennemi de la France. » (Même ms. f^o 93.) Mais les volontés de Madame étaient fort sujettes au changement, et le cardinal n'était pas bien sûr qu'elle voulût encore au moment de l'exécution ce qu'elle avait elle-même demandé.

² Les mots « personne de Madame, » et « se saisir de la personne du duc et de Turin, » sont chiffrés dans l'original et dans la copie: Nous avons déjà dit que nous avons pu reconstruire le chiffre du cardinal de La Valette avec Richelieu pendant cette campagne d'Italie, à l'aide de plusieurs autres dépêches.

la personne du duc et de Turin; mais il n'y faudroit pas manquer, si la chose est possible. Vous vous en souviendrés, s'il vous plaist, en temps et lieu.

Quelque dessein que vous ayés, en nous en donnant avis, nous contribuerons, de nostre costé, tout ce qui deppendra de nous pour vous donner moyen d'en venir à bout, soit en vous faisant secourir de vivres, soit en vous faisant fournir des munitions et du canon, si c'est chose qui se puisse par le moyen de l'armée navale.

La cognoissance qu'a Madame que le pape appréhende que, si mons^r de Savoye venoit à mourir, sa succession tombast à ses filles, la doit porter à penser sérieusement à s'asseurer sy bien du Picdmont qu'en un seul cas lesdictes princesses ne fussent pas privées de ce qui leur appartient. Le vray moyen d'esviter cet inconvénient est de s'asseurer des places principales de ses Estats, et entr'autres de Nice et de Montmélian, ce que je vous répète encores, comme chose très-importante.

M^{rs} de Noyers et de Chavigny vous escrivent amplement sur tout le reste des affaires, ce qui me fait finir cette lettre en vous assurant que je suis et seray tousjours sans changement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

CLXXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 115. — Original. — Au f^o 117, minute.
Bibl. imp. fonds Béthune, 9337, fol. 29. — Copie.

LE ROY A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE.

17 mars 1639.

Ma sœur, Il n'y a personne qui ne cognoisse que la permission que les Espagnolz ont donnée au prince Thomas d'aller en Italie n'est à autre intention ou, que de vous embarquer dans une négociation

particulière, ainsy qu'a tenté de faire plusieurs fois le cardinal de Savoye, ou de se servir de sa personne, et des intelligences qu'il peut avoir dans vos Estats pour vous faire tout le mal qui leur sera possible. Encore que je sois assuré que vous n'ignorés pas leur pensée, et les desseins qu'ils ont contre vous et contre mon neveu le duc de Savoye, vostre fils, et que la prudence vous oblige à apporter toutes les précautions et tous les remèdes qui sont nécessaires pour les prévenir, la tendresse néanmoins que j'ay pour vous, et la part que je prends à tous vos intérêts me porte à vous dire que, sur toutes choses, vous devés rejeter les propositions qui vous pourroient estre faictes de la part du prince Thomas, pour trouver bon qu'il vienne en Piedmont, quelque prétexte et quelque raison qu'il puisse alléguer, et celles mesme qui tendront à introduire quelques négociations particulières, ayant desjà éprouvé combien les suites en estoient dangereuses.

Je ne vous puis celer que non seulement la considération de vostre bien m'oblige à vous donner ce conseil, mais que si ledict prince Thomas, attaché comme il est aux Espagnolz, estoit dans vos Estats avec vostre consentement, je n'aurois plus la confiance que j'ay en vous, et vous ne recevriés plus par conséquent les mesmes tesmoignages de mon affection que vous avés faict par le passé. Je ne doute point que, cognoissant combien elle a tousjours esté véritable et sincère en vostre endroit, vous ne défériés à mes avis, puisqu'ils n'ont pour principal but que vostre avantage et vostre seureté : c'est ce que mon cousin de La Valette vous représentera encore plus particulièrement, vous priant d'ajouster encore créance à ce qu'il vous dira de ma part sur ce sujet, et de croire que je suis du meilleur de mon cœur...

Escrit à St-Germain en Laye, ce 17 mars 1639.

CLXXIII.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 263 v°. — Copie.

INSTRUCTION A M. LE PRINCE,

GOUVERNEUR, LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROY EN BOURGOGNE, BRASSE ET BERRY,
S'EN ALLANT EN GUYENNE ET LANGUEDOC.

Le roy ayant recogneu qu'il est très important au bien de ses affaires que les armées soient commandées par des personnes dont la dignité et l'autorité puissent contribuer à mettre toutes choses en bon estat, et à les maintenir, et obliger chacun à faire son devoir, elle a choisi mond. s^r le Prince pour luy donner le commandement de celles qui seront employées, durant la présente année, tant dans la Guyenne, Béarn, Navarre et pays de Foix, qu'en Languedoc; et a voulu luy donner le présent mémoire pour l'informer de ses intentions.

Sa Majesté désire que mon d. s^r le Prince s'en aille présentement en Guyenne, pour s'asseurer de l'estat auquel seront tous les préparatifs nécessaires pour faire agir la dicte armée.

Il verra premièrement quelle diligence le s^r d'Espanan, mareschal de camp, aura apportée pour faire mettre les troupes en estat de servir.

Si les régimens d'infanterie et les compagnies de cavalerie auront le nombre auquel mon d. s^r le Prince a faict obliger les chefs et officiers par les traictés qu'ils en ont passé avec luy; et, en cas qu'ils n'ayent satisfait aux conditions d'iceux, les y fera contraindre; mesmes s'il y a quelque manquement notable en leurs troupes, il les fera arrester sur le champ et punir exemplairement, faisant ce pendant rendre leurs troupes complectes, en toute dilligence, à leurs despens. à quelque prix que ce puisse estre.

Il appellera vers luy au mesme temps le s^r évesque d'Aire et le s^r de Prouville pour savoir ce qu'ils auront faict pour l'amas des vivres

et munitions de bouche, en quel lieu ils auront établi les magasins, et la quantité de grains qu'ils y auront fait mettre, se faisant représenter les récépissés des gardes qui en seront chargés, pour justifier s'il y en a suffisamment pour la nourriture des troupes des armées de Guyenne et de Languedoc pendant six mois.

Il mandera vers luy les commis du s^r Roze, munitionnaire général des armées de Sa Majesté, et leur ordonnera de luy faire voir, à certain lieu et jour, les chevaux, charrettes, caissons, et sacs dont il est obligé par son traicté de faire provision pour servir ès dictes armées, et, en cette reveue, il fera casser les chevaux qui ne seront propres à servir, et remplacer ce qui pourroit manquer.

Comme le s^r de La Melleraye, grand maistre de l'artillerie de France, ne pourra pas aller ès-dictes armées, Sa Majesté remet au d. s^r prince choisir tels officiers que bon luy semblera pour y servir en l'artillerie, lesquels y seront envoyés par le d. s^r grand maistre sans difficulté, et afin que mon d. s^r le prince puisse estre assuré de l'estat auquel seront toutes les choses qui concernent l'artillerie et les munitions de guerre, il se fera représenter, lorsqu'il sera arrivé en Guyenne, et toutes fois qu'il le jugera à propos, ou à tel des siens qu'il voudra commettre, les chevaux, charrois, canons, bouletz, poudres, la mesche, le plomb et toutes les munitions destinées pour les dictes armées, suivant l'estat qui en a esté arrêté avec luy; Sa Majesté se reposant entièrement sur ses soins de la conservation des dicts chevaux et munitions, et s'assurant qu'il les fera mesnager en sorte que les dicts chevaux ne dépériront aucunement, et qu'il ne sera fait aucune dissipation ny consommation inutile des dictes munitions.

Mon d. s^r le Prince sçaura du d. s^r évesque d'Aire quel nombre de pionniers il aura levez, en quel jour et à quel lieu il aura donné rendez-vous, quel ordre il aura établi pour leur subsistance, s'il aura fait enroller la milice de Guyenne et de Languedoc, quel nombre l'on s'en peut promettre en cas de besoin, et s'il aura fait préparer l'arrière ban des dictes provinces, et marcher au premier ordre qui luy sera donné, et de quel nombre de noblesse on se peut

asseurer, suivant la commission que mon d. s^r le Prince sçayt luy avoir esté donnée sous ses ordres.

Il s'informerá du d. s^r évesque d'Aire s'il aura fait préparer les pionniers, les ponts, pieux ferrés et non ferrés qui doivent estre demi bruslés par la pointe entrant en terre, les chandeliers et autres machines pour servir à l'exécution des entreprises où la dicte armée sera employée, suivant les ordres qu'ils en ont receus.

Si l'amas des batteaux, barques, bares, plates, pontons, chaloupes et autres vaisseaux qui doivent servir à faire des ponts et à porter des gens de guerre, aura esté fait selon les mémoires qui en ont esté donnez au d. s^r évesque partant de la cour.

Après que mon d. s^r le Prince aura par ses soins mis toutes choses en estat d'assembler l'armée [il donnera] rendez-vous général vers Lombez, près Tolouze, aux troupes qui doivent faire le corps de l'armée, laissant sur la frontière de Guyenne cinq régimens d'infanterie, et de la cavalerie à proportion, sous la charge des s^{rs} comte de Gramont et marquis de Sourdis, lieutenans généraux sous luy en ladikte armée, et du s^r d'Espanan, mareschal de camp; et envoyant sur la frontière de Languedoc pareil nombre d'infanterie et de cavalerie sous le commandement des s^{rs} mareschal de Schomberg, lieutenant général en l'armée de Languedoc sous mon d. s^r le Prince, et du sieur vicomte d'Arpajon¹, lieutenant en la dicte armée [tant] sous mon d. s^r le Prince que sous le d. mareschal, et des s^{rs} de Lecques et d'Argencourt, mareschaux de camp; auquel lieu de Lombez mon d. s^r le Prince sera, pour faire marcher le corps de la dicte armée en celle des deux frontières du Languedoc ou de Guyenne où il sera jugé plus à propos de faire la principale attaque; les troupes qui demeureront en l'autre frontière s'occupans ce pendant à faire une notable diversion.

Sa Majesté ayant donné sa lieutenance générale en son armée na-

¹ Le vicomte d'Arpajon fut désigné pour servir comme intendant général dans l'armée de M. le Prince; l'instruction qui lui

fut donnée le 26 mars répète quelques dispositions réglées ici. On la trouvera notée aux analyses.

valle, en l'absence de M^r le cardinal duc de Richelieu, au s^r archevesque de Bordeaux¹, elle entend que, lorsque son employ de la mer luy permettra de mettre pied à terre, il commande, sous l'auctorité de mon d. s^r le Prince, en l'armée de Guyenne, en qualité de lieutenant général, tout ainsy que le d. . . s^r mareschal de Schomberg en celle du Languedoc, et que les s^{rs} comte de Gramont et marquis de Sourdis soient lieutenans généraux, et les s^{rs} d'Espenan et de Netancourt comme mareschaux de camp.

Et, parce qu'il a esté remarqué que le roy d'Espagne n'employe pas au commandement de sés armées des personnes qui correspondent à la qualité de M^r le Prince, Sa Majesté n'entend pas qu'il sorte des dictes provinces du Languedoc et de Guyenne; et mesme, de crainte que, tandis que mon d. s^r le Prince voudroit par sa prudence avancer d'un costé les affaires de Sa Majesté, les ennemis n'entrassent de l'autre, se prévalant de son absence, elle désire qu'il demeure tousjours dans le cœur des dictes provinces, dans un poste où il puisse commodément donner ordre tant à la subsistance des armées, à la marche des milices et de la noblesse, et à l'envoy de toutes les choses, en sorte qu'elles ne manquent de rien, qu'à garantir les peuples de la foule qu'ils souffrent ordinairement par les passages et par le séjour des gens de guerre, et empescher le desbandement des officiers et soldats des troupes par toutes les voyes qu'il estimera à propos; si ce n'est que le d. s^r Prince jugeast sa présence absolument nécessaire pour faire réussir les desseins du roy, au quel cas Sa Majesté trouve bon qu'il entre dans le país ennemy, et qu'il y fasse tout ce qu'il estimera à propos pour y avoir un bon succez; Sa Majesté déclarant qu'elle ne tiendra pas en moindre considération les services qu'il luy rendra ès dictes provinces, pour le bien des dictes armées, que s'il y estoit en personne.

Faict à S^t-Germain en Laye, le 22^e jour de mars 1639.

¹ Une lettre écrite à l'archevêque de Bordeaux, du 26 mars, est notée aux analyses.

CLXXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 137. — Original.

Bibl. imp. S^t-Germain-Harl. 347, fol. 490 v^o. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

Ruel, 26 mars 1639.

Monseigneur,

Depuis la dernière lettre que je vous ay escrite j'en ay receu deux de vostre part, du 19^{me} de ce mois, par l'une desquelles vous me mandés comme les ennemis se sont rassemblés à Alexandrie, et vous auprès de Montcalve pour observer leur contenance. Il ne se peut rien adjouster au soin et à la diligence avec laquelle vous agissés pour le service du roy aux lieux où vous estes, ny desirer aucune chose au gré que l'on vous en sçait. Elle se promet non seulement que vous empescherés les Espagnols d'entreprendre aucune attaque sur le Piedmont, ny sur le Montferrat, ayant les troupes que vous avés maintenant ensemble; mais aussy que vous prendrés revanche du mal qu'ils nous firent l'année passée. Lorsque toutes vos recreues vous auront joint, ce dont on sollicite les officiers autant qu'il est possible.

Le cardinal répète ici ce qu'il a déjà écrit au sujet de l'envoi des hommes et de l'argent. Il ajoute, en marge, que, si l'argent n'arrivait pas à temps, M. Baronis ne ferait pas difficulté de l'avancer.

J'ay escrit à Madame par les s^{rs} de Pesieu et Baronis, qui s'en sont retournés extremement satisfaits sur toutes choses, touchant la résolution qu'elle vous a tesmoigné avoir prise de ne se point séparer des intérêts du roy, et de suivre les conseils que S. M. luy donnera pour son propre bien; je m'asseure qu'elle sera contente de ma lettre¹.

¹ Je ne l'ai pas trouvée.

Puisque vous n'avez pas assez de mareschaux de camp près de vous, le roy trouve bon que M^r de Malissy en serve, en attendant que M^{rs} de Castelan ou de Turenne soient arrivés, ainsy que vous le proposés.

S. M. trouve bon aussy que vous accordiés en son nom jusques à 6,000 livres de pension aux principaux gentilshommes de la ville de Casal, ainsy que vous l'escrivés, dont on vous enverra les brevets aussytost que nous saurons les noms, et ce que vous aurés promis à chacun; ce dont elle se remet à vostre jugement, comme aussy de faire aux lieux où vous êtes ce que vous estimerés plus avantageux au bien de ses affaires, ayant une entière confiance en vostre affection. Assurés-vous, s'il vous plaist, de la mienne, pour tousjours, et que je suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

CLXXV.

Bibl. imp. Béthune, 9327, fol. 180. — Original. — 9279, fol. 60. — Copie.

Cinq-cents Colbert, n° 46, fol. 371. — Copie.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, fol. 694. — Copie¹.

AU DUC DE VEYMAR.

26 mars 1639.

Monsieur,

Je ne saurois vous tesmoigner le desplaisir que m'a apporté le mal de Vostre Altesse, que je n'ay appris que par hasard de ceux qui viennent des lieux les moins esloignés de celuy auquel elle est. J'espère que Dieu luy aura maintenant rendu la santé; au moins l'en priai-je de tout mon cœur, vous assurant que je prends autant de part à ce qui vous touche que vous-mesme. Vostre maladie est un reste des

¹ Ce ms. met en note : « Copie faite sur la minute originale de la main du cardinal.

grands travaux de la campagne passée, dont le repos que vous avés pris est le vray remède. Bien que je n'expérimente pas ce que produisent les grands travaux de corps, conjointcs à ceux de l'esprit, comme sont ceux que vous avés eus en une expédition pareille à celle de Brissac, je sçay le mal que le faix des affaires apporte à ceux qui en sont accablés. Quelque grandes que soient celles dont il plaist au roy que j'aye soin, je les estimeray très heureuses si elles me donnent lieu de vous servir comme je le désire. La franchise que j'ay toujours professée avec vous m'oblige à vous dire, sur ce sujet, que le style de la dernière lettre que j'ay receue de vostre part est si différent de celuy des précédentes que je ne sçay à quoy en attribuer les changemens. Les premières se louent extresmement de la façon avec laquelle vous avés été secouru et assisté, et la dernière semble changer de langage et faire des plaintes de ce dont Vostre Altesse s'estoit louée auparavant. Je la puis assurer qu'ainsy que toute la chrestienté a veu les assistances extraordinaires que le roy luy a données dans cette dernière occasion, ainsy cognoistrés-vous, en toutes occurrences, par bons effects, que l'intérieur de Sa Majesté et de ses serviteurs est tel pour vous que vous le pouvés souhaitter vous-mesme. Je vous supplie de le croire, et qu'en mon particulier je seray très aise de vous tesmoigner que je suis véritablement et cordialement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Ruel, ce 26 mars 1639.

CLXXVI.

Bibl. imp. fonds Dupuy, t. 767, cahier Vv.¹ — Copie.Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 592. — Copie².

MÉMOIRE DONNÉ A M. DE CHAVIGNY,

TOUCHANT L'AFFAIRE DE GENNES.

Du 29 mars 1639.

Le roy ayant veu que les advertissemens et mesme les prières dont il a usé jusques à présent, pour tirer raison des injures qu'il a receues depuis quelque temps de la république de Gènes, ont esté du tout inutiles, Sa Majesté a creu qu'il ne luy restoit autre moien pour parvenir à une fin sy juste et sy raisonnable, que de faire déclarer à l'amb^r qu'elle prend l'action commise en la personne du cap^{ne} Térissime pour rupture, si on ne luy en faict prompte raison, par la délivrance du d. cap^{ne} Térissime, de ses compagnons et de son vaisseau, et par le chastiment de ceux qui commandoient les deux galères de la seigneurie qui l'ont pris.

Et, parce que le procédé de la dicte république a tout à faict violé le respect qu'ils doivent à cette couronne, Sa Majesté est bien fâchée de ne pouvoir s'empescher de faire sçavoir ensuite au d. ambassadeur qu'elle croit en son particulier avoir de bonnes intentions, qu'elle désire qu'il demeure en son logis luy et les siens jusques à ce que sa dicte Majesté ayt receu la satisfaction qu'elle doit attendre.

Cependant, pour tesmoigner comme Sa Majesté veut user de bonté en cette occasion, et plus tost donner lieu à la république de reconnoistre sa faute que de prendre celuy de s'en venger, elle délaisse au choix du d. ambassadeur de faire cognoistre au public, ou tenir caché, le désir que le roy a qu'il demeure dans sa maison jusques à ce qu'il ait eu response de la république, Sa Majesté estant très contente de dissimuler son ressentiment jusques en ce temps, auquel, si

¹ Voy. ci-dessus, p. 56, note 2. — ² En marge, le copiste a écrit : « Minute originale de la main de Cherré. »

elle reçoit contentement de la république, il ne sera point parlé de la prière qu'elle luy faict de garder le logis, et elle vivra avec elle comme elle a faict par le passé : sinon elle sera bien aise que tout le monde sache que sa conduite irrespectueuse en son endroit l'a contrainte d'agir comme elle faict avec son ambassadeur. §

Si la santé de M^r de Chavigny ne luy permet pas de voir l'ambassadeur de Gênes, il y enverra M^r de la Barde, pour luy faire cette signification, avec toutes les civilités qu'il luy sera possible, avec instance à faire donner satisfaction à Sa Majesté.

Je ne voy pas mesme qu'il y ayt difficulté à laisser une copie de ce papier jusques à la marque § au d. ambassadeur.

Il faut adviser si l'ambassadeur veut que ce qui se passe soit dissimulé jusques à ce qu'il ayt peu sçavoir si la république veut donner satisfaction au roy; il en demeurera d'accord avec celuy qui luy parlera, affin que, sur ce fondement, on agisse conformément de deçà, ne donnant point à cognoistre la résolution du roy.

CLXXVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 62. —

Mise au net de la main de Cherré, corrigée par le cardinal.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 137. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 223. — Copie.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

30 mars 1639.

Monsieur,

La maladie du s^r d'Estrades l'empeschant de pouvoir retourner sy tost vers V. Alt. on luy dépesche ce courrier exprès pour luy porter le traicté qui a esté passé avec M^r Daustervic, ambassadeur de M^{ts} Les

¹ Les deux manuscrits de la Bibliothèque mettent cette annotation : « Copie faite sur une minute ou brouillard de la main de Cherré, corrigée par le cardinal. »

Estats, et l'article secret signé, enfermé¹ dans un paquet qui luy sera remis entre les mains. Vous verrés par là la confiance que le roy prend en vostre personne, n'ayant point désigné les lieux qui doivent estre attaquez, sur ce que le d. s^r d'Estrades luy a faict cognoistre que V. A. se sentiroit obligée si on remettoit cet article à sa discrétion.

Je la puis assurer que nous ne manquerons pas d'estre en campagne précisément au jour porté par le dict article secret. Je vous conjure de faire le mesme, afin que les ennemis soient contraincts de se partager, ce qui rendra nos desseins de part et d'autre plus faciles.

Je ne parle point des propositions particulières que le s^r d'Estrades m'a faictes de vostre part pour l'année qui vient, parce qu'il vous en portera luy-mesme la response, par laquelle V. A. cognoistra ce que la confiance que j'ay en elle me peut faire faire auprès² du roy, et qu'il n'y a point d'effort dont la France ne soit capable pourveu qu'elle en espère, avec raison, un bon succès pour la cause commune.

Les divers avis que j'ay de nouveau des progrès qu'on peut faire contre la flotte des ennemis, si nous sommes puissans à la mer, font que je vous supplie encores une fois de faire en sorte que MM^{rs} les Estats veuillent envoyer 12 ou 15 vaisseaux joindre l'armée navale de S. M. commandée par M^r l'archevesque de Bordeaux, à Belle Isle ou en Ré, où elle sera assurément assemblée dans le 20^e du mois d'avril³. Cette affaire est de grande importance; vous la saurés, je m'assure, considérer selon son poids; et ce pendant je demeureray à jamais,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

¹ Depuis le mot « enfermé » jusqu'à la fin de la phrase, de la main de Richelieu, ainsi que le nom « Daustervic » (Osterwick).

² « Du roy; » ces deux mots ont été écrits par le cardinal à la place de ceux-ci « de mon maistre, » qu'il a effacés

³ La lettre adressée à ce sujet par Richelieu à l'archevêque de Bordeaux, le 31 mars, est imprimée dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. (*Correspond. de Sourdis*, II, 96.) Nous la notons aux analyses.

CLXXVIII.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 154. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 258. — Copie. —

Supplément français, 370 (vers le premier quart du volume). — Copie.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 221. — Mise au net.

PROJET D'INSTRUCTION POUR LE SIEUR D'ESTRADES,

ALLANT EN HOLLANDE.

[Vers la fin de mars 1639².]

Faut renvoyer le s^r d'Estrade avec la copie de la lettre que le prince Thomas a écrite au s^r de Pesieu, par où le d. prince reconnoist clairement que la proposition que le d. Pesieu a faicte d'une trefve ou de la paix vient de luy. Faut de plus que le d. s^r d'Estrade dise confidentement au d. prince d'Orange que les Espagnolz ont fait savoir à la France que dès l'année 1636 les Hollandois se fussent accommodez avec l'Espagne, en se séparant de la France, si l'Espagne eust voulu leur accorder les conditions qu'ils désiroient, n'ayant point fait de difficulté de promettre ouvertement que, pourveu qu'on les contentast, ils n'auroient point d'esgard à l'alliance qu'ils avoient avec la France.

Ensuite pour tesmoigner une ouverture de cœur entière, et une franchise sans réserve, le d. s^r d'Estrade dira à M. le prince d'Orange que quelques uns de ceux qui sont à Bruxelles, avec lesquels nous avons pris intelligence pendant que la reine mère y estoit, nous ont fait savoir que le curé de Loon (de l'envoy duquel M^r le prince d'O-

¹ Le manuscrit de Colbert donne cette annotation, reproduite par le ms. de Harlay : « Minute écrite en grosse lettre, fort nette et lisible, de la main de M^r le card. de Richelieu, sans aucune rature. » Ces deux copies ont été prises sur la mise au net du manuscrit des Aff. étr. laquelle est en effet écrite en très-grosses lettres, mais non de la main de Richelieu. Elle ne nous fournit d'ailleurs aucune indication..

² La date manque à ce projet d'ins-

truction, et nous le plaçons à la fin du mois ne pouvant lui assigner sa date précise. On vient de voir que Richelieu annonce la maladie de d'Estrades au prince d'Orange le 30 mars; cet ambassadeur était alors à la veille de son départ pour la Hollande, et son instruction devait avoir été dressée tout récemment. Celle qui fut donnée à M. d'Amontot, qu'on envoya provisoirement à la place de d'Estrades, porte la date du 1^{er} avril. (Voy. aux analyses.)

range nous a fait donner avis) a fait plusieurs voyages pour la trefve, qu'il a esté bien receu de M^r le prince d'Orange et des députés qu'on luy a donnés; qu'il est vray qu'on luy a dict en général qu'on ne vouloit rien faire sans la France, mais cependant qu'un des députés consentit que les passeports qu'on prendroit pour Cologne ne seruiroient que de prétexte pour aller à cette assemblée, conjointement avec la France, mais qu'en effect on s'en seruiroit pour traicter séparément et secrètement sans qu'ils le sussent. Que de plus le d. député avoit mesme passé jusques-là que de dire que la France leur estoit suspecte, et estimé qu'on pourroit s'assembler sans les François à Arnheim, sous quelque prétexte spécieux, pour faire un traicté sans eux.

Le roy tesmoigne d'autant plus de confiance en cette occasion qu'il estimeroit mieux avoir perdu cent mille escus qu'on descouvrist ceux qui donnent ces avis.

§ Bien que S. M. ayt esté souvent fidèlement servie par cette voie, elle a toutefois soupçon que ce dernier avis soit parvenu à elle à la suscitation des Espagnolz, qui n'ont point de plus grand dessein que de mettre les Hollandois en soupçon de la France, et la France en soupçon des Hollandois.

Ce qui donne lieu à S. M. d'un tel soupçon est qu'il luy semble que, bien que les auteurs du dict avis ne tesmoignent en aucune façon de luy vouloir donner de l'ombrage, ce qu'ils mandent toutefois est sy artistement composé qu'il est capable de donner de l'ombrage à qui ne cognoistroit pas la franchise de M^r le prince d'Orange, et celle de M^{rs} les Estats, et la cognoissance qu'ils ont de leurs propres intérêts.

Comme la négociation que les Espagnolz ont voulu faire pour la trefve, par le susd. curé, n'est pas seulement cogneue par M^r le prince d'Orange, mais aussy de M^{rs} les Estats, c'est à Mons^r le prince d'Orange de voir le remède qu'on peut apporter aux mauvaises conséquences que les Espagnols veulent tirer de la division, qu'ils prétendent semer par telle voie.

La meilleure et la plus digne d'un souverain et estats libres, comme M^{rs} les Estats, est de rompre tout pareil commerce, et faisant

cognoistre ouvertement que les portes de devant sont ouvertes, et fermer toutes négociations cachées.

CLXXIX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 47, fol. 288. — Mise au net de la main de Cherré.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9234, fol. 18 v°. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 82. — Copie.

Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 62 v°.

4 avril 1639.

² Monsieur Germain, Je loue ma sœur du bon naturel qu'elle tesmoigne pour la reyne ma mère, mais le roy de la Gr. Br. et elle luy ayant facilité le moyen une fois de parler de ses intérêts à mon ambassadeur sans y vouloir estre présens, disans à mon dict ambassadeur qu'ils le faisoient parce que personne autre que les miens propres ne se devoient mesler d'une affaire qui me touche de sy près, me donnent lieu de pratiquer ce qu'ils ont, avec grande raison, jugé raisonnable.

¹ Les deux mss de la Bibliothèque notent, à la marge de la copie qu'ils donnent, que cette copie a été faite sur une minute originale de la main de M. de Chavigny, avec des corrections du cardinal de Richelieu.

² On sait que le cardinal avait coutume de préparer pour Louis XIII les réponses que le roi devait faire dans certaines circonstances délicates; en voici un nouvel exemple. Un secrétaire de Chavigny a écrit à la marge du ms. des Aff. étr. « Pour répondre à M^r Germain, touchant la reyne-mère. Déc. 1638. » Et l'on a classé la pièce dans le ms. au commencement de décembre de ladite année. Cette date et ce classement sont une double erreur. Lord Jermyn avait été envoyé à Paris en septembre 1638, porteur de félicitations sur la naissance du dauphin, et non pour

l'affaire de la reine mère, qui n'était pas encore en Angleterre. Il fut renvoyé de nouveau en France, au mois de mars de 1639 (Aff. étr. Angleterre, t. 47, f° 413). La date du 4 avril, que donne le ms. de Béthune, nous semble pouvoir être adoptée. Nous ne trouvons pas de trace de cette conversation avec lord Jermyn dans les Mémoires de Richelieu, nouvelle preuve que la pièce est postérieure à 1638. Le P. Griffet en cite une partie d'après une des copies de la Bibliothèque. (*Histoire de Louis XIII*, t. III.) — Le cardinal, à qui la reine d'Angleterre avait écrit à cette occasion, lui répondit par un refus enveloppé dans l'expression de l'obéissance la plus entière et du dévouement le plus passionné. Il lui fit en même temps écrire par le roi quelques lignes insignifiantes, s'en remettant à ce que lui dirait le s^r Ger-

Je n'ay jamais manqué de bon naturel envers la reyne ma mère, mais elle a tenté tant de diverses choses contre mon estat, et a pris tant de liaisons avec ceux qui en sont ennemis déclarés, que je ne scaurois prendre autre résolution que de n'en prendre point en ce qui la touche, jusques à ce que l'establisement d'une bonne paix me donne lieu de moins soubçonner ses intentions que je ne dois faire maintenant.

Si M. Germain dict que l'attente de la paix n'empesche pas que le roy ne puisse donner de l'argent à la reyne, S. M. luy pourra respondre, si elle le trouve bon, qu'elle a bien pensé à ce qu'elle luy a dict, qu'elle ne peut luy respondre autre chose et ne doit pas penser à faire plus, ne pouvant estre assuré, pendant la guerre, que ses domestiques, qui posséderont son esprit, ne se servissent du bien que S. M. luy pourroit faire, contre le bien de son estat, à la suscitation des Espagnolz, dont le dernier manifeste qu'elle a faict, depuis qu'elle est en Angleterre, faict bien cognoistre qu'elle n'est pas tout à fait destachée.

S. M. peut adjouster : Je vous prie ne me contraindre point de me ressouvenir du passé, pour vous rendre plus capable des raisons que j'ay de faire ce que je fais. Vous avés assez de cognoissance pour voir que mon procédé est bien fondé, et je suis bien aise de ne me rafraischir point la mémoire de choses sy désagréables, comme sont les diverses entreprises qu'on a voulu faire contre moy.

CLXXX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 169. — Minute¹.

Rome, t. 68, deux copies, dont l'une est datée, par erreur, du 8 avril.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9267, fol. 83. — Copie.

Saint-Germain, 723. — Copie. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 46 v°. — Copie.

INSTRUCTION AU SIEUR D'HÉMERY.

Du 5 avril 1639.

Le s^r d'Hémery ira en diligence à Lion, auquel lieu il fera assem-

main. Ces deux lettres seront notées ci-après, aux analyses, date du 7 avril.

¹ C'est sans doute sur cette minute qu'a été faite la copie de Harlay, dont le ma-

bler les s^{ts} de Graves, Imbert et autres qui avoient esté commis par Sa Majesté pour faire passer l'armée d'Italie, desquels il apprendra l'estat des dictes troupes, le temps auquel elles doivent marcher, fera cesser, autant qu'il pourra, les empeschemens qui se pourroient rencontrer, et, afin qu'elles passent plus promptement, il escrira au card. de La Vallette pour obtenir de Madame passage pour partie des dictes troupes par la Savoye.

Il dépeschera aux sieurs comte d'Alais et mareschal de Schomberg pour faire passer les troupes qui sont en Languedoc et Provence par Barcelonnette, et à ce que chacun d'eux fasse dresser les estapes dans l'estendue de leurs gouvernemens nonobstant toutes les difficultés qu'ils pourroient proposer.

Estant à Lion, il dépeschera aussy à M^r le cardinal de La Valette pour luy donner avis de l'estat des choses, et selon les ordres du s^r cardinal il fera avancer ou retarder les troupes.

En cas que l'affaire de Piedmont fust sy pressée qu'on ne pust différer le passage des dictes troupes jusques à ce qu'elles fussent complètes, en ce cas il fera passer la moitié des troupes, ou ce qui sera prest, et arrestera des officiers pour mener le reste des corps lorsqu'ils seront en estat.

Et parce que les troupes les moins prestes, et à la levée desquelles il se rencontre plus de difficulté, sont celles du Languedoc, si le d. d'Hémery le juge à propos, il pourra aller jusques au lieu où est M^r le mareschal de Schomberg pour faciliter le départ des dictes troupes.

Si le Cengio estoit pris, ou que l'affaire de Piedmont fust par quel-

nuscrit met en marge : « Brouillard fort raturé, corrigé de la main de Cherré. » De nombreuses corrections, de longs passages, sont en effet de la main de ce secrétaire. Cette circonstance et, bien plus encore, l'importance des considérations politiques qui y sont développées, ainsi que la gravité des mesures prescrites dans

certaines éventualités prévues, mesures que le cardinal seul pouvait ordonner, ne permettent pas de mettre en doute la participation directe de Richelieu à cette instruction. La minute conservée aux Affaires étrangères a été préparée pour entrer dans les Mémoires de Richelieu.

que nouveau rencontre en mauvais estat, en ce cas le d. s^r d'Hémery laissera les ordres qu'il jugera nécessaires tant à Lyon, Dauphiné, que Languedoc, pour le passage des dictes troupes, et passera à Pignerol, où il apprendra l'estat des choses pour y pourvoir autant qu'il luy sera possible.

Estant à Pignerol, il verra avec les s^{rs} de Malissy et de La Cour ce qui se pourra faire pour avancer le travail de la dicte place et la mettre en telle seureté qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient, et, s'il se peut, à quelque prix que ce soit, faire deux ateliers, l'un à Pignerol, et l'autre à S^{te}-Brigide, en sorte que l'un n'allentisse point l'autre. Il surmontera toutes les difficultez pour parvenir à cet effect et fournira l'argent nécessaire pour cette despense au s^r de La Cour, et en tirera des lettres de change à Paris, lesquelles seront acquittées; et où il seroit impossible de faire deux ateliers, en ce cas, il faudra mettre premièrement la ville de Pignerol en toute seureté, en remettant le revestement des bastions et les autres ouvrages qui ne servent que d'ornement à un autre temps, et ce pendant mettre le fort de S^{te}-Brigide en bonne deffense et celui de la Perouse.

Après que le d. s^r d'Hémery aura donné les ordres nécessaires au d. Pignerol, tant pour la dicte fortification que pour la seureté de la place, il s'en ira à Turin auprès de Madame, et, après l'avoir assurée de l'affection et protection de Sa Majesté pour elle et ses Estats, il prendra avec le cardinal de La Valette avis comme il se devra comporter avec elle au sujet des rencontres présens.

Sa Majesté estime que si le siège de Cengio est levé, comme on espère, et que l'affaire du Piedmont soit réduit en un estat ordinaire, en ce cas, l'on ne doit hasarder aucune proposition sur la remise des places qu'il seroit à propos, pour le service du roy et seureté de Pignerol, que Madame remist entre les mains de Sa Majesté, de crainte que les ennemis de la France ne profitassent sur l'esprit de Madame de ces propositions, pour la faire consentir à celles que les Espagnolz et ses frères luy pourroient faire contre le service du roy et son bien propre; mais seulement luy insinuer, autant que l'on

pourra, ces choses par le moyen de ceux qui la gouvernement, ou en prenant quelque part sur son esprit, ou par les autres moyens que M. le cardinal de La Valette et le d. s^r d'Hémery aviseront pour y parvenir.

Mais si le Cengio estoit pris, et les affaires du Piedmont, par quelque autre rencontre, réduictes au point que la perte du pays fust à craindre, en ce cas, le d. s^r d'Hémery doit remontrer à Madame que le seul expédient qui luy reste pour s'empescher d'une ruine totale est de faire entendre aux Espagnolz et à ses frères qu'elle n'a plus d'autres moyens de se sauver, et ses Estats, que de remettre son fils et ses places entièrement entre les mains du roy, pour en prévenir la perte, et les obliger à rendre celles que les Espagnols ont prises; estant assurée, comme elle est, que Sa Majesté les rendra toutes fois et quantes que les Espagnolz rendront celles qu'ils ont en leurs mains.

En effect, le d. s^r d'Hémery doit non-seulement proposer à Madame ce moyen pour empescher les Espagnolz de faire plus de progrez en Piedmont, mais si les affaires sont en tel estat que la perte du pays soit à craindre, il doit dire à Madame, de la part de Sa Majesté, qu'autant qu'elle sera en deffiance du roy, comme elle a esté jusques à présent, non-seulement les places du Piedmont se perdront peu à peu, comme il est arrivé depuis la mort de Monsieur de Savoie, mais qu'il seroit impossible au roy d'en prendre la protection avec succez si Madame ne luy confie certaines places d'icelluy du tout nécessaires à la conservation du reste. Il faudra faire voir à Madame que ce moyen est le seul par lequel on peut arrester les mauvais desseins de ses frères et des Espagnolz : de Messieurs ses frères, par considération qu'ils auroient qu'en faisant du mal à Madame la France n'emporte une partie de l'Estat auquel ils aspirent; des Espagnolz, par la force, en ce que cela donnera moyen au roy de s'opposer plus puissamment à leurs mauvais desseins, pouvant, en tel cas, faire hiverner en telles places, sans charger le pays, un corps de troupes suffisant pour conserver ses Estats et empescher que les Espagnolz

n'usent plus de surprises au printemps, comme ils ont fait ces deux dernières années.

Le d. s^r d'Hémery, ou autre, faisant telle proposition, offrira à Madame telles assurances, non-seulement par simples promesses, mais par lettres du grand sceau qu'elle désirera de Sa Majesté, pour la restitution des dictes places et de la jouissance des revenus. Il est de la prudence du d. s^r d'Hémery de faire, s'il se peut, que Madame tombe tout d'elle-mesme dans cette proposition, auquel cas il pourra tesmoigner que Sa Majesté très difficilement entendra à ce party, d'autant qu'elle se chargera de grandes despenses pour la conservation du Piedmont, sans espérance d'aucun fruict, et prendra, s'il se peut, occasion de luy demander, à tiltre d'eschange, pension ou quelque autre moyen, les vallées d'Engroigne, S^t-Martin et Luzerne, Revel, Briqueras et Cahours, et les terres qui sont au derrière jusques à Pignerol, comme nécessaires à la subsistance de la dicte place, et capables de désintéresser, en quelque façon, des frais dans lesquels Sa Majesté est obligée d'entrer pour la protection que Madame demandera.

Que si Madame est entrée en quelque traicté avec le Pr. cardinal et le prince Thomas, soit de neutralité, suspension d'armes, ou autrement, en ce cas le d. s^r d'Hémery luy protesteroit, de la part de Sa Majesté, qu'elle interprétera semblables traictés pour une rupture contre elle, et si Madame vouloit traicter avec les d. princes, pour les tirer du party d'Espagne et les unir au sien et à celui de la France, en ce cas, le d. s^r d'Hémery donnera les mains et offrira, de la part de Sa Majesté, toutes les choses qui pourront contribuer à la fin de cette négociation, comme mariages pour le prince cardinal, emplois aux charges pour le prince Thomas, restablissement de pensions pour les uns et pour les autres.

Et si le d. s^r d'Hémery apprenoit que Madame négocie avec ses frères pour la dicte neutralité, suspension, ou union avec l'Espagne, en ce cas il pourra conférer avec M^r le cardinal de La Valette des moyens pour s'asseurer des places qui conduisent de Pignerol à Casal, et l'effectuer s'ils peuvent.

Pourra le d. s^r d'Hémery distribuer les brevets (tant pour Madame que ses sujets) qui luy ont esté mis entre les mains, et gagner d'autres personnes qu'il jugera nécessaires; et, pour cet effect, employer les sommes qu'il verra bon estre, et en tirer des lettres de change à Paris.

Et où il arriveroit occasion que Madame voulust mettre son fils entre les mains de Sa Majesté, le d. s^r d'Hémery le fera recevoir à Pignerol, et, de là, le conduire dans le royaume, et faire tous les frais nécessaires pour cette occasion.

Que si Madame veut que l'on fasse entrer des troupes françoises dans ses places, monsieur le cardinal de La Valette, sans la participation duquel M^r d'Hémery ne fera point telles négociations, les y fera entrer sans attendre autre ordre de Sa Majesté.

Après que le d. s^r d'Hémery aura donné les ordres nécessaires pour la fortification de Pignerol, et faict les propositions cy-dessus à Madame, en cas que les affaires de Piedmont soient sans péril, Sa Majesté permet au d. s^r d'Hémery de s'en revenir quand il le jugera à propos; cependant il avertira Sa Majesté, le plus souvent qu'il pourra, de l'estat des affaires.

Le d. s^r d'Hémery donnera les ordres nécessaires pour la seureté de Casal, et pour faire en sorte que la perte du chancelier Guiscardi ne fasse pas perdre cœur à ceux qui estoient avec luy conjointement affidez à la France et aux intérêts du jeune duc leur maistre, qui sont du tout séparés des passions de Madame sa mère.

Pour cet effect, le d. s^r d'Hémery pourra promettre telles pensions qu'il jugera à propos dans Casal, et des assurances qu'au mesme temps qu'il les aura promises on en envoyera les brevets et le payement selon qu'il les aura convenus.

Le d. s^r d'Hémery donnera ordre à ce qu'au cas que l'évesque de Casal veuille demeurer dans la ville présentement le s^r de La Tour luy fasse cognoistre, du consentement des principaux magistrats affidez au roy, qu'il est à propos qu'il aille à Mantoue, et que sa demeure est trop suspecte, en l'estat où sont les affaires, pour le pouvoir souffrir au d. Casal.

CLXXXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 174. — Original. —
 Une mise au net, de la main de Cherré, est au fol. 176¹.
 Rome, t. 68. — Copie.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 50 v° et 491 v°. — Copies.
 Béthune, 9267, fol. 74 v°. — Copie.
 Dupuy, t. 767, cahier M. m.²

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

8 avril 1639.

Monseigneur,

Je ne saurois assez vous tesmoigner la peine que je ressens de celle en laquelle vous estes, tant à cause des mauvaises suites qui en peuvent arriver aux affaires, que pour l'amour de vous-mesme, vous assurant qu'il n'y a rien au monde qui m'empesche d'estre aussy sensible que vous le sauriés estre en ce qui vous touchera.

La négligence de ceux à qui Madame commet ses places est pitoyable et insupportable tout ensemble. Je vous avoue que ce qui s'est passé à Chivas me faict plaindre cette pauvre princesse plus que je ne saurois vous le représenter; cependant il faut apporter tous les remèdes possibles à ses maux et empescher qu'elle ne se puisse perdre elle-mesme.

Toutes les diligences possibles pour vous faire passer vos troupes ont esté faictes; on a envoyé et renvoyé diverses fois de tous costés; mais, comme vous savez, les hommes n'estant pas corbeaux, ainsy que disoit M^r Hébron, il est impossible de les faire voller. M^r d'Hémery est de nouveau allé à Lyon pour haster toutes choses.

Je ne sçay ce que M^r d'Argenson a prétendu en vous mandant qu'on avoit réduit vostre armée à 18 régimens; on n'y a rien changé depuis le premier project qu'on en a faict, tel que je vous l'envoie. Nous voudrions la pouvoir grossir, mais il est du tout impossible.

¹ Cette mise au net avait été préparée pour entrer dans Mémoires de Richelieu.

² Voy. la note 2 de la page 56 ci-dessus.

Quand nous y avons mis le régiment proposé par le Dauphiné sous le nom de M^r le Dauphin, nous l'avons fait par surabondance, sans en oster aucun autre qui y eust esté premièrement destiné. En un mot, je vous proteste devant Dieu qu'il n'y a rien qui soit faisable qu'on ne veuille faire pour la considération de Madame, dont les intérêts seront tousjours chers au roy, comme elle le peut désirer.

Pour bien conserver ses Estats, il est du tout nécessaire qu'elle se résolve à y faire doresnavant hiverner un corps de troupes suffisant pour sa deffense; autrement les ennemis vous surprendront tousjours devant que les d. troupes soient passées de France.

Je ne m'estends pas davantage sur ce discours, qui, bon pour l'avenir, est inutile pour le présent, auquel Madame a à prendre des résolutions si fortes, que M^{rs} ses frères en puissent appréhender autant de mal par les suites comme ils luy en veulent faire¹. Vous estes sy judicieux que vous saurés bien ne perdre pas l'occasion de luy faire ouvrir les yeux à son propre bien, si la nécessité l'en presse. C'est ce qui faict que, sans en dire davantage, je vous assure seulement de la sincère et fidèle amitié que j'auray toute ma vie pour vous, et que j'essaieray de faire paroistre d'autant plus, en toutes occurrences, que M^r de La Vallette travaille de plus en plus à couronner sa mauvaise conduite. J'ay communiqué au s^r Talon un nouvel incident qui s'est descouvert sur ce sujet par l'imprudence et la malice de quelque dame; M^r de Chavigny vous en escrit au long². Tous les desseins de

¹ Le 5 avril, Richelieu avait déjà écrit au cardinal de La Valette une lettre à ce sujet. (Ci-après, aux analyses.)

² La lettre de Chavigni est conservée dans le manuscrit de Turin, fol. 178; elle est autographe et datée du 11 avril; on y lit cette phrase: « Nous avons appris par voie très seure et très secrette que M. de La Valette traite avec les Espagnols, en Angleterre, pour leur donner moyen de surprendre Metz. » Rien n'est moins prouvé

que cette imputation. Écrite de Ruel, cette lettre portait, au troisième fils du duc d'Épernon, la pensée de Richelieu, mais tempérée par l'amitié sincère qui unissait le cardinal de La Valette et Chavigni. Toutefois celui-ci se gardait bien d'atténuer la faute du duc, de peur d'encourager son frère à une défense inutile, et qui aurait compromis la faveur dont il jouissait. Dans cette malheureuse affaire, où Richelieu était décidé à traiter le duc de La Valette

telles gens seront, s'il plaist à Dieu, sans effect; et je seray éternellement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 8^e avril 1639.

CLXXXII.

Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. 5, de 1638 à 1659¹, fol. 44-60. —

Mise au net, avec quelques corrections.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, n^o 45, fol. 425 v^o. — Copie.

Saint-Germain-Harlay, 346, fol. 422. — Copie.

MÉMOIRE

AU SIEUR DE LA HAYE VENTELET,

S'EN ALLANT AMBASSADEUR EN LEVANT².

14 avril 1639³.

L'ambassade de France en Levant n'ayant point esté remplie depuis que le s^r comte de Marcheville fut obligé par les Turcs à s'en revenir de Constantinople, sous prétexte que sa conduite n'estoit pas agréable au grand seigneur, les affaires du roy en ces quartiers-là sont demeurées entre les mains du s^r comte de Césy, ancien ambassadeur, lequel, quoyque le temps de son employ fust fini dès lors que

avec la dernière sévérité, Chavigni a beaucoup contribué à obtenir du cardinal de La Valette la docilité sans réserve que Richelieu exigeait de lui, et à laquelle il a dû sacrifier tous les sentiments de famille.

¹ Nos relations avec l'Orient étoient peu fréquentes alors; ce manuscrit est rempli en grande partie de la suite des mauvaises affaires personnelles du précédent ambassadeur, M. de Césy.

² Nous ne reconnaissons point le cardinal dans le texte verbeux de cette pièce, qui n'a pas moins de trente-deux pages

in-f^o; elle nous semble plutôt l'œuvre, non de Chavigni lui-même, mais d'un de ses premiers commis, La Barde ou peut-être Daridole. Richelieu a bien certainement donné la pensée principale de cette instruction, et même la matière. Nous nous bornons à en conserver les points capitaux, qui la feront suffisamment connaître.

³ L'ambassadeur n'arriva à son poste que l'année suivante; il en donna la nouvelle par une lettre datée « de Péra, le dernier janvier 1640. » (Arch. des Aff. étr. fol. 79 du ms. cité aux sources.)

le d. s^r de Marcheville fust envoyé par delà, néantmoins est demeuré à Constantinople jusques à présent... S. M. a jeté les yeux sur le s^r de La Haye Ventelet pour se servir de luy dans cette ambassade du Levant...

Le d. s^r ambassadeur doit savoir que le principal sujet de la bonne intelligence que les rois ont établie avec les empereurs ottomans a esté la piété et le zèle qu'ils ont eu pour la conservation du nom chrestien et de nostre sainte et seule religion, de laquelle plusieurs font profession dans l'estendue de l'empire des Turcs, comme aussy pour conserver aux chrestiens le libre accès en la Terre Sainte, où tous les mystères de nostre salut ont esté opérés, et où il en reste diverses marques dignes d'une perpétuelle vénération.

L'autre sujet a esté pour donner moyen à leurs peuples de se prévaloir de l'utilité du commerce des marchandises de Levant qu'ils ont eu longtemps seuls la faculté de transporter en la chrestienté, ou bien ceux qui trafiquoient sous la bannière de France...

L'instruction insiste sur le soin que doit prendre l'ambassadeur de maintenir la bonne intelligence dans les couvents et parmi les divers ordres de religieux.

Il est de grande conséquence pour le bien de la religion, que le patriarche grec de Constantinople ne soit pas ennemi de la foy catholique, comme estoit le défunt patriarche Cyrille, qui adhéroit aux erreurs des hérétiques de deçà, et les faisoit glisser dans l'église grecque. Dieu ayant permis, par un juste jugement, qu'il soit tombé en disgrâce près des Turcs, et qu'ils lui ayent faict perdre la vie¹, celuy qui luy a succédé au patriarcat est mieux intentionné... Il faut

¹ On lit dans la Gazette de 1639, extraordinaire du 30 septembre: « Le 12^e de juillet dernier, le patriarche Cyrille d'Yvéria, qui avoit esté arrêté vers le commencement du mois passé, fut entièrement privé de son patriarcat, et mis dans les basses fosses parmi les plus infâmes voleurs. Aussi est-il accusé d'avoir tiré en moins d'un an quatre-vingt-seize mil piastres ou patagons de ses diocésains, et le

bruit est qu'il n'a pu rendre conte que de la moindre partie. Le seigneur Parthéniot, métropolitite d'Andrinople, a esté substitué à son patriarcat, du consentement de tous les autres métropolitites, des eurez et principaux Grecs de cette ville. » (P. 642.) Mais la présente instruction est datée d'avril 1639. Ces deux dates sont contradictoires; l'erreur est-elle de notre manuscrit ou de la Gazette?

done essayer de le maintenir dans sa charge et dans les bonnes inclinations qu'il tesmoigne pour la France.

Les dernières dépesches de Levant portent que depuis peu il se laisse voir, presque tous les jours, par le résident du roy de Hongrie. Si le d. s^r ambassadeur cognoist qu'il y ait quelque intelligence particulière entre eux qui puisse tourner les inclinaisons du costé de la maison d'Autriche... il fera en sorte que cette familiarité du patriarche avec le d. résident soit remarquée des Turcs, en sorte qu'ils en conçoivent soupçon...

La plus importante affaire qu'il y ayt maintenant à traicter et accommoder par delà est une injustice que les Turcs ont faicte aux religieux latins que l'on appelle Francs, leur ostant les clefs des lieux saints de Bethléem et les donnant aux Grecs qui, sur des écritures fausses, ont trouvé moyen de se faire mettre en possession des dictes lieux...

Il est nécessaire d'agir promptement pour faire remettre les dictes clefs ès mains des religieux francs par lesquels le d. s^r ambassadeur se fera informer plus amplement de tout ce qui pourra servir à cet effect...

Pour ce qui est du commerce, il veillera à en conserver la liberté tant à Constantinople qu'en toutes les échelles de Levant, en sorte que les capitulations soient inviolablement gardées tant à l'esgard des sujets du roy que de ceux qui trafiquent sous la bannière de France.

Cela est d'autant plus important que tous chrestiens sujets des princes et républiques qui n'ont point d'ambassadeurs à Constantinople doivent trafiquer sous ladite bannière de France, suivant les capitulations, et recognoistre les consuls françois, ce qui est de l'honneur et réputation du roy...

Les avanies que les Turcs font quelquefois aux marchands pour les mettre à contribution causent grand préjudice... ainsi que l'establisement de nouvelles impositions, comme il est faict dans les échelles d'Alep et d'Alexandrie, où les marchandises sont tellement chargées d'impositions que le trafic s'y en va ruiné, s'il n'y est bientost remédié; ou bien il sera dorénavant faict par les Vénitiens et Anglois...

Parmi les causes d'interruption du commerce depuis quelques an-

nées, la principale a esté l'affaire des dettes que le s^r de Césy a contractées pour le bien du dict commerce...

Le d. s^r de La Haye sçait combien il est important pour le service du roy et la dignité de cette couronne de terminer cette affaire du d. s^r de Césy sans longueur ny retardement...

Après de très-longes détails sur ces affaires litigieuses de M. de Césy, il est re-commandé à l'ambassadeur de presser le départ dudit sieur de Césy, qui paraisait peu disposé à quitter Constantinople et même le logis de l'ambassade, et on lui annonce qu'on lui enverra des lettres adressées au Grand Seigneur et à ses ministres, à l'effet de contraindre le sieur de Césy d'obéir à la volonté de S. M.

Le G. S. est maintenant embarqué en la guerre de Perse, où son principal but est de reprendre Babylone, sur quoy il est à considérer que, si Sa Hautesse se trouvoit libre de ce costé là par une paix entre elle et le roy de Perse, elle seroit en estat de porter ses desseins vers la chrestienté, dont la crainte ne seroit peut-estre pas inutile pour rendre la maison d'Autriche plus prompte à se résoudre à faire une bonne paix; de sorte qu'il seroit bien à propos que led. s^r ambassadeur donne compte au roy par ses dépêches de ce qui se fera en cette affaire de Perse.

Cependant il se trouve deux moyens de tirer, dans la guerre que nous avons avec la maison d'Autriche, quelque avantage de nostre bonne intelligence avec le G. Seigneur.

Le premier est de profiter d'offres que Mustapha Bacha a ci-devant faietes de mener les galères du Grand Seigneur dans les mers de France et d'Italie pour le service de S. M...

L'autre moyen, qui est plus présent, est que Sa Hautesse trouve bon que Rakocy¹, prince de Transylvanie, fasse la guerre au prétendu empereur comme il en a le dessein...

Ici l'instruction indique les moyens de faciliter l'entreprise du prince de Transylvanie.

Le Grand Seigneur doit estre bien aise que, sans qu'il se mesle des

¹ Racoczi, prince dont le petit-fils, François Léopold, que nos historiens nomment ordinairement Ragotzky, a donné à ce nom une certaine célébrité.

affaires de la chrestienté et qu'il rompe la paix avec le prétendu empereur, il luy donne bien de la besogne par la simple approbation du dessein de Rakocy, lequel, estendant ses limites, esloignera d'autant plus des frontières de S. Hautesse un prince qu'elle sçait ne maintenir la paix avec elle que parce qu'il est occupé ailleurs. Par telles ou semblables raisons, l'ambassadeur essaiera d'obtenir du Grand Seigneur ce que le Transylvain requiert de S. M. pour commencer cette guerre. . .

Il est recommandé à l'ambassadeur d'avoir soin que sa réception se fasse en la manière accoustumée, et selon qu'il convient au rang que le roy tient en la chrestienté et à la réputation en laquelle les rois de France ont tousjours esté près des empereurs ottomans.

On lui donne la substance du discours qu'il doit faire dans cette circonstance.

Le d. s^r ambassadeur prendra sujet ensuite de luy faire entendre comme le roy a eu de grandes prospérités pendant ces dernières guerres contre la maison d'Autriche, ayant poussé ses armes jusques au delà du Rhin, et estendu son empire jusques à ce fleuve, ayant pris encores depuis peu Brisach, la plus importante place d'Allemagne, et qui luy donne ouverture à pousser ses conquestes jusques au Danube, s'il plaist à Dieu de bénir ses armes comme Elle espère.

Que maintenant Elle a des armées en Espagne, aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, et deux armées navales sur l'Océan et la mer Méditerranée pour employer contre ses ennemis. . .

L'ambassadeur insistera sur le renouvellement des capitulations, surtout en ce qui est des saints lieux dont il pressera la restitution.

Une rupture est à craindre entre l'empire turc et la république de Venise, à cause de la prise des corsaires d'Alger par les galères vénitiennes. Le roi désire qu'on étouffe les semences d'une telle guerre, dont les suites, préjudiciables à toute la chrétienté, pourraient d'ailleurs amener une trop étroite liaison entre Venise et l'Autriche, dont les domaines héréditaires sont voisins des États vénitiens¹.

¹ Un extraordinaire de la Gazette du 30 septembre annonce que le bayle avait arrangé l'affaire à Constantinople, le 11 juillet, et que les sequins de Venise avaient

adouci le sultan, au point que les Vénitiens étaient autorisés à poursuivre les corsaires sur leur golfe, jusqu'à certains parages déterminés. (P. 641, 643.)

Le d. s^r ambassadeur emploiera donc, autant qu'il pourra, le nom du roy à la Porte du G. S. et ses offices le plus efficacement qu'il luy sera possible pour un accommodement entre Sa Hautesse et la république de Venise, agissant en cela selon les sentimens et avis du s^r baile de Venise...

L'instruction prescrit à l'ambassadeur la façon dont il doit vivre avec ledit baile de Venise, et avec MM. les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande.

Toutes choses doivent estre conduites par delà avec grande prudence et adresse, et il faut esviter avec grand soin d'y mettre en compromis l'autorité du roy... attendu qu'il seroit très-difficile d'en faire paroistre les effects en un pays si esloigné...

Les Espagnols ont tenté diverses fois d'introduire un ambassadeur à la Porte du G. S. à quel effect ils se sont servis du résident de l'empereur, sur quoy il est besoin que le d. s^r de La Haye ait l'œil ouvert pour descouvrir leurs menées et empescher qu'elles réussissent, employant toutes les raisons et les moyens qu'il jugera à propos pour divertir le Grand Seigneur d'une telle alliance, en quoy il sera sans doute secondé des autres ambassadeurs...

Depuis l'instruction ci-dessus dressée, le P. Archange de Fossez, capucin, est arrivé icy et a présenté au roy une lettre du patriarche de Constantinople, par laquelle il supplie S. M. de se rendre protecteur de l'église d'Orient, et remet en créance sur le d. Père de dire à S. M. l'estat de la d. église, à quoy satisfaisant, il assure Sa d. M. que le d. patriarche est entièrement orthodoxe, mesme à l'esgard du pape et du saint-siége. Ce qui regarde Sa Sainteté et le saint-siége doit estre tenu secret et mesagé avec grande prudence pour en tirer le fruit que l'on espère avec le temps.

Le d. s^r ambassadeur tesmoignera au d. patriarche une affection très particulière de la part de S. M. et l'assurera de sa protection et assistance pour luy et la d. église d'Orient; et, en effect, n'obmettra rien de ce qui sera nécessaire pour le luy confirmer dans les occasions...

Il a esté avisé de faire croire à tout le monde que led. s^r ambassa-

deur est envoyé à Constantinople pour le renouvellement des capitulations entre le roy et le G. Seigneur, ce qu'il publiera et fera publier par ceux qu'il enverra au d. lieu devant qu'il arrive...

14 avril 1639, à St-Germain en Laye¹.

CLXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28; fol. 214. — Original chiffré.

Rome, t. 68. — Copie.

Bibl. imp. fonds Béthune, 9267, fol. 118. — Copie.

Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 69 et 493. — Copies.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

20 avril 1639.

Monseigneur, ces lignes ne sont pas pour vous faire cognoistre le desplaisir auquel je suis du mauvais estat des affaires du Piedmont, puisque vous le sçavés, je m'assure; mais bien pour vous dire que, pourveu que Madame se veuille aider, il n'y a rien que le roy ne veuille faire pour la garantir de l'injuste oppression des Espagnolz et de ses frères²; le tout est de donner du temps pour la secourir.

Je vous envoie M. de Chavigny³, en qualité d'ambassadeur extra-

¹ Cette date n'est point dans le manuscrit des Affaires étrangères.

² Le manuscrit de Béthune met : « de ses sujets. »

³ Chavigni écrivit le même jour au cardinal de La Valette qu'il partait le lendemain en poste. (Ms. des Aff. étr. n° 216.) — La mission de Chavigni avait à peu près le même objet que celle d'Hémery, dont on a vu l'instruction ci-dessus, p. 312. Il s'agissait de décider la duchesse de Savoie à envoyer ses enfants en France, sous la garde du roi, et à recevoir des garnisons françaises dans quelques-unes de ses places, si les périls dont elle était menacée par l'union de ses beaux-

frères avec les Espagnols, et la révolte de ses sujets rendaient ces mesures nécessaires. Richelieu avait réfléchi que d'Hémery, dont la personne était particulièrement désagréable à Madame, serait peu propre à la persuader dans une circonstance si délicate. « On craint que l'aversion qu'elle a pour luy ne luy face recevoir comme poison ce qui est du tout nécessaire à son salut. » Cette phrase de l'instruction de Chavigni explique son ambassade extraordinaire lorsque l'ambassadeur ordinaire vient de partir, chargé de la même mission. L'instruction de Chavigni ayant été imprimée, il suffira de l'indiquer aux analyses.

ordinaire, pour faire cognoistre à tout le monde la protection qu'il luy veut donner, et pour l'asseurer que M^r de Longueville va à son secours avec une nouvelle armée. Je crois que vous n'aurés pas manqué de pourvoir soigneusement à Carmagnole, et de faire que Madame s'assure des places principales de son Estat.

Cony et Revel sont du tout nécessaires pour conserver, avec Pignerol, la teste des vallées. Vous savés d'ailleurs de quelle importance est Nice et Montmélian.

Nous dépescherons demain un courrier à M^r le comte d'Aletz, à ce qu'ainsi que vous l'avez mandé, il ayt mille hommes prests pour jeter dans Nice et Villefranche, lorsque Madame l'ordonnera, pourveu qu'il luy reste assez d'autorité pour faire entrer les garnisons françoises dans les places.

Si les habitans de Turin tesmoignent une affection tant soit peu douteuse, il ne faut point marchander à les désarmer.

On va faire toutes sortes d'efforts pour faire porter des troupes à Pignerol.

Au nom de Dieu, consolés-vous, Monseigneur, et vous assurés que, quand il n'y auroit que vostre intérêt, il n'y a rien au monde que je ne veuille faire pour vous aider à sortir de cette affaire avec avantage, vous assurant que je seray à jamais,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU¹.

De Ruel, ce 20 avril 1639².

¹ Le copiste de Harlay (f^o 69) met en note « sine subscriptione; » il n'a donc pas eu l'original. Il ajoute que la pièce est écrite « de la main de Chirurgien. » Nous avons déjà averti qu'il ne fallait pas se fier à ces sortes d'indications du ms. de Harlay.

² Deux lettres de Richelieu, datées du 21, et dont Chavigni fut porteur, se trou-

vent dans le même ms. l'une (f^o 221) est adressée au cardinal de La Vallette, auquel Richelieu se borne à annoncer la mission de Chavigni, qui est « une lettre parlante; » l'autre (f^o 222) va à la duchesse de Savoie. Le cardinal fit aussi écrire par le roi une lettre dont nous avons trouvé la minute dans le fonds de Béthune. Ces trois lettres sont notées aux analyses.

CLXXXIV.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 73. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, n° 46, fol. 152 v°. — Copie.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 254. — Copie.

Suppl. français, 370, Aff. d'Angleterre et Hollande. — Copie.

BROUILLARD D'INSTRUCTION

DONNÉE A M. D'ESTRADES,

ALLANT EN HOLLANDE.

23 avril 1639.

Mons^r d'Estrades parlera à M^r le prince d'Orange conformément à ce qu'aura fait le s^r d'Amontot, duquel, pour cet effect, on luy donne l'instruction¹.

De plus il luy tesmoignera que le roy et Monseigneur le cardinal ont esté très aises de la sincérité qu'il a tesmoignée par le second envoy de son courrier², sur le sujet de la négociation de Trèves, proposée par le cardinal Infant.

Il fera cognoistre que rien n'empesche tant la paix que l'espérance que l'Espagne a de lasser les coleguez³, et les diviser les uns d'avec les autres.

Qu'en 1635 ils taschèrent de traicter avec M^{rs} les Estats seuls et les séparer de la France;

Que depuis ils ont eu cet artifice de faire savoir plusieurs fois à la France, par les nonces, que si M^{rs} les Estats eussent peu s'accorder en ce temps-là avec eux des conditions de la trefve, ils estoient résolus d'abandonner la France.

Maintenant, ayant veu qu'ils n'ont peu rien gagner sur la fermeté du

¹ M. d'Estrades étant tombé malade au moment de repartir pour la Hollande à la fin de mars, on envoya un autre diplomate, le sieur d'Amontot, auquel on donna une instruction datée du 1^{er} avril. Elle est notée ci-après aux analyses.

² Une lettre du 22 avril, adressée directement au prince d'Orange, est aussi indiquée aux analyses.

³ Mot pris de l'italien : *collegati*, alliés, confédérés.

roy au préjudice de M^{rs} les Estats, ils retournent à M^{rs} les Estats, et taschent de donner à la France des ombrages de leur sincérité, et ce par divers moyens, tantost par la lassitude du corps en général, tantost par la disposition de quelques-uns des députés en particulier, tantost en taschant de faire croire que M^r le prince d'Orange a propension à un accord.

Le roy se mocque de tous ces artifices, mais il estime qu'on ne sauroit rien faire qui avance tant la paix que de faire voir de tous costés aux Espagnols que telles procédures leur seront inutiles.

Pour cet effect, S. M. estime qu'il est à propos que de nouveau elle fasse savoir aux Espagnols, par le nonce, qu'elle ne veut en aucune façon ouïr parler d'aucun traicté sans les alliés, et qu'au mesme temps, si le curé de Loon revient, M^{rs} les Estats le prient ouvertement de ne revenir plus pour parler d'aucun traicté particulier, et qu'ainsi ils ne sont pas capables d'y penser. Aussi sont-ils très désireux d'un traicté général, auquel il se portera très-volontiers avec la France.

Que pour plus grande preuve de la franchise de S. M. elle trouve bon de passer un nouvel escrit réciproquement avec M^{rs} les Estats, par lequel celuy qui traictera séparément sera déclaré infame et perdu de réputation et d'honneur pour jamais.

Ensuite le s^r d'Estrades dira à M^r le prince d'Orange l'affection particulière que S. Ém. a pour tout ce qui le touche.

De plus il luy représentera qu'il faict tant d'estat des propositions qui viennent de luy qu'il a faict agréer au roy celle que le d. s^r d'Estrades luy a faicte de sa part, pour l'année qui vient, selon les mémoires particuliers qu'emporte le d. s^r d'Estrades.

Il assurera madame la princesse d'Orange de l'affection et du service de Son Ém. et de la véritable liaison qu'il veut avoir avec M^r son mari et elle.

Les mémoires ci-dessus mentionnés, datés du 22 avril, sont conservés aux arch. des Aff. étr. (ms. cité aux sources, coté 71), dictés au secrétaire d'état de

Noyers, datés de Ruel et signés de Richelieu, qui les a corrigés de sa main, et qui y a fait une addition, dont une partie est autographe :

« Sur la proposition que Mons^r le prince d'Orange m'a faict faire par M^r d'Estade qu'il attaqueroit l'année prochaine, que l'on comptera 1640, les villes, etc. »

L'acte détermine les places que les Hollandais doivent attaquer, ainsi que les subsides promis par la France, au payement desquels le cardinal s'engage au nom du roi. Ces conditions expliquées, le cardinal ajoute :

« Je promets en outre, de la part du roy, que M^r le mareschal de la Mellerie sera en campagne avec l'armée de S. M. le premier jour de may, sur peine d'estre estimé manquer à ce qui est convenu entre M^r le prince d'Orange et moy pour S. M. et M^s les Estats¹, et qu'il exécutera la diversion projetée par S. M. ou donnera combat général aux eunemis, et que quand mesme il le perdrait, S. M. ne laissera pas de tenir une armée puissante dans le pays ennemi. »

Suit le contre-engagement du prince d'Orange, écrit de la main de Cherré et, de même que l'engagement du roi, dicté par Richelieu :

« Projet ou formulaire de promesse à faire par M^r le prince d'Orange à M^r le cardinal. »

Ce projet, conçu à peu près dans les mêmes termes que l'engagement de Richelieu, se termine ainsi :

« Je promets en outre d'estre précisément à la campagne, pour exécuter le dessein que dessus, le premier jour de may, avec les forces désignées, et d'exécuter tout le contenu en ma promesse, sur peine d'estre estimé manquer à ce qui a esté convenu entre M^r le cardinal et moy, pour S. M. et M^s les Estats. »

Des copies se trouvent à la Bibliothèque impériale, dans la collection des Cinq-cents Colbert t. 46, f^{os} 219 et 220, et dans les mss. de St-Germain-Harlay, n^o 346, t. II, p. 410, avec des indications qui prouvent que ces copies ont été faites sur notre manuscrit des Affaires étrangères.

¹ Ici le cardinal a pris la plume; ce qui précède est de la main de Charpentier.

CLXXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28. fol. 244. — Minute¹.

Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 88. — Copie².

Dupuy, t. 767, cahier Nn.³ (extrait).

MÉMOIRE A M. D'HÉMERY.

Saint-Germain, 26 avril 1639.

Ce qui regarde la demeure ou sortie de Madame hors de Turin, en cas de siège, se doit résoudre sur les lieux, selon l'estat des affaires, dont l'on peut mieux juger par delà que icy; sur quoy les considérations que le d. s^r d'Hémery faict sont fort bonnes.

Si Madame demeure dans Turin, S. M. juge très à propos que le comte Philippe en sorte, pour la raison portée par le mémoire au dict s^r d'Hémery.

Il sera bon de persuader à Madame d'envoyer le P. Monod en France pour le mettre en seureté et hors de danger qu'il s'échappe, ou qu'il soit deslvré, en cas que la Savoie fust attaquée par le prince Thomas, avec lequel, s'il pouvoit estre, il feroit bien des maux, comme Madame sçait mieux qu'aucun autre.

Pour ce qui est des places, le s^r de Chavigny est pleinement instruit de la façon que l'on estime icy que cette affaire doit estre conduite, comme aussy pour ce qui est des vallées.

La communication de Pignerol à Casal estant nécessaire sur toutes

¹ Cette pièce porte en tête : « Mémoire au s^r d'Hémery pour response à celui qui estoit dans la dépesche du 20 de ce mois. » Nous n'en avons pas vu l'original; Chavigny étant absent, elle peut avoir été signée par Bouthillier; mais l'importance des objets dont il s'agit ne permet pas de douter qu'elle n'ait été dictée par le cardinal, qu'on y fait parler à la 3^e personne et toujours au nom du roi. Hémery, renvoyé tout récemment dans son ambassade de Turin, avait écrit de Grenoble; sa lettre expose l'état

des affaires de Piémont, et celle qu'on lui adresse ici en fait connaître à peu près le contenu. Elle est conservée aux Aff. étr. f^o 206 du ms. cité aux sources. Nous remarquons qu'elle a subi des transformations qui indiquent qu'on s'en devait servir pour la continuation des Mémoires de Richelieu, ce qui est un signe de plus que cette pièce lui appartient.

² Le ms. porte que la pièce a été transcrite sur une copie de Daridol.

³ Voy. ci-dessus, note 2 de la page 56.

choses, S. M. approuve que l'on insiste près de Madame, en la manière dont le d. s^r de Chavigny a ordre¹, pour avoir Carmagnole et Villeneuve d'Ast, et mesme Carignan, lesquels lieux il faudra mettre promptement en estat de deffense, et spécialement Carmagnole et Villeneuve.

Quant à la Savoie, S. M. juge à propos que l'on se serve des raisons portées par le mémoire du dict s^r d'Hémery et par sa lettre, pour faire résoudre Madame à s'asseurer des places de cette province, de la mesme sorte que de celles de Piedmont, pour les conserver à Elle et à ses enfans, sans quoy, les envoyant en France, l'on ne feroit qu'une partie de ce qui est nécessaire, au lieu qu'il vaut mieux mettre ensemble leurs personnes et les places en seureté. En un mot, il seroit fascheux d'estre chargé des enfans de Madame sans avoir moyen de les maintenir dans leurs Estats, et de les restablir en ce que les ennemis auroient occupé.

Si Madame met des François dans les places, il sera aisé de faire hyverner doresnavant les troupes dans le Piedmont, comme il est absolument nécessaire.

Le d. s^r d'Hémery a bien fait de faire voiturer l'argent de Pigne-

¹ L'instruction de Chavigni, datée du 21 avril, a été imprimée; nous l'indiquons ci-après aux analyses. Une ordonnance de payement jointe à cette instruction donna lieu à un accès de mauvaise humeur de Chavigni, qui, ne s'estimant pas suffisamment rétribué, écrivit à de Noyers : « L'ordonnance que vous avés pris la peine de m'envoyer m'a surpris extraordinairement, ne croyant pas devoir estre traité plus mal que tous ceux qui ont esté envoyés ambassadeurs extraordinaires Chose si honteuse pour moy que j'aymerois mieux avoir perdu un bras qu'on eust veu vostre ordonnance à l'espargne . . . Je l'ay supprimée, ayment mieux mettre les bagues de ma femme en gage . . . » (Ms. des Aff. étr. f^o 230.) On se doute bien que de Noyers se hâta d'apaiser le favori de Ri-

chelieu; il lui écrivit aussitôt : « Je vous envoie d'autres ordonnances, sans cholère ny aigreur, car ce n'est pas le stile des amys; le mien sera réglé dans les termes de ce que je vous doibs en qualité de très humble et très obligé serviteur et confrère. De Noyers. — Je vous prie de brusler ou de me renvoyer la première ordonnance. » Chavigni n'a fait ni l'un ni l'autre; cependant de Noyers lui avoit renvoyé la lettre que nous venons d'extraire, puisqu'elle est encore dans ce ms. On lit, d'ailleurs, ces mots encore écrits au dos par de Noyers : « Je vous renvoie le tout. » Ce petit incident et d'autres du même genre font assez bien voir comment vivaient entre eux les principaux personnages qui entouraient Richelieu.

rol, de donner avis pour faire travailler incessamment aux fortifications de cette place, et ordre pour arrer des blés, comme il est besoin, pour l'armée qui s'assemblera en ces quartiers.

S. M. a esté bien contente de savoir ce qui s'est passé entre luy et dom Félix, qu'il est allé voir, et spécialement de ce qu'il luy a dict touchant Montmélian, tesmoignant au surplus une grande constance et fermeté au service de Madame et du duc son fils. Elle luy escrit selon l'avis dud. s^r d'Hémery.

Puisqu'il est assuré de son affection, le roy approuve, au cas que Madame soit assiégée dans Turin, qu'elle l'autorise et luy donne pouvoir, enregistré dans le sénat du dict Turin, pour agir en tout ce qui sera nécessaire pour la conservation du Piedmont et de la Savoie avec les ministres de S. M.

Elle donnera ordre pour la levée des 4 régimens dans le Lyonnais et le Dauphiné, pour servir, en cas de besoin, pour la deffense de la Savoie. Lorsqu'ils seront levés et que S. M. voudra les faire passer au d. pays, elle se résoudra pour ce qui sera du commandement, trouvant cependant bonne la pensée que le d. s^r d'Hémery a eue, qu'il seroit à propos de le donner au d. dom Félix, mettant sous luy un bon mareschal de camp, à quoy néanmoins il ne faut pas encore s'engager.

Led. s^r de Chavigny ayant les ordres nécessaires pour négocier avec Madame, S. M. approuve que le d. s^r d'Hémery s'en retourne à Grenoble, comme il propose, pour donner ordre à ce que les troupes passent le plus promptement et le plus completees qu'il se pourra.

Mons^r le cardinal de La Valette mande que le nonce va et vient de part et d'autres, pour accommoder les affaires, et qu'il propose une suspension d'armes en Italie, à quoy le d. s^r cardinal n'a point voulu entendre, mais a dict que, si on parloit d'une générale, il escouteroit la proposition qu'on luy feroit. S. M. a trouvé cette réponse bonne.

Depuis ce mémoire escrit, la dépesche du d. s^r d'Hémery du 21^{me} est arrivée, par laquelle S. M. a appris que Turin est assiégé, et que Madame est demeurée dans la place, sur laquelle dépesche du 21^{me}, M^r le cardinal faict ample response au d. s^r d'Hémery.

CLXXXVI.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 267 v°. Copie¹. —
 Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 275 v°. Copie.

A M. LE PRINCE.

28 avril 1639.

Monsieur, rencontrant
 cette occasion de M^r le comte de Toulangeon, j'ay estimé en devoir profiter pour vous faire sçavoir le cours des nouvelles du monde, qui est tel qu'il s'ensuit :

Le roy, après avoir eu trois accès de fièvre tierce, se porte fort bien, grâce à Dieu, et en est entièrement deslivré². M^r le Dauphin est aussy en parfaite santé.

Les progrez inopinez que les ennemis ont faits en Italie ont obligé le roy à yenvoyer M^r de Longueville, avec 10 régimens et 2,000 chevaux.

M^r le grand maistre de l'artillerie entrera, dans quatre jours, dans le païs ennemy.

L'armée de M^r de Feuquières est en estat de voir ce que les ennemis feront pour se conduire ainsi que l'occasion le requerra.

Nous gardons M^r de Chastillon pour l'arrière saison.

M^r de Harcourt est parti pour l'armée navalle de Levant; j'envoie le marquis de Brézé pour commander les gallères cette année.

M^r de Veymar est plus satisfait de la France que jamais et plus ardent à bien faire.

¹ Copie faite sur une « minute de la main du cardinal. » (Note des deux manuscrits.)

² C'était une de ces fréquentes indispositions que les médecins de Louis XIII menaient assez rudement : « Je suis à cette heure en bonne santé (écrivait-il, le 21 avril, à Monsieur, qui avait envoyé s'avoir de ses nouvelles),... J'ay pris trois médecines et ay esté segné deux fois en trois jours, ce qui m'a un peu affoibli; mais j'espère estre en estat de courre le

cerf avec vous quand vous viendrés icy. » (Fonds Béthune, 9337, f° 35; autographe.) Peu de temps après, le 17 septembre, le roi écrivait encore à Monsieur, se félicitant de sa bonne santé, en réponse à un nouveau message de Gaston sur une nouvelle indisposition de Louis XIII. (Même ms. f° 76.) Nous avons vu souvent des lettres du même style sur le même sujet. Le roi affectait autant qu'il pouvait de paraître bien portant, surtout à l'égard de son frère.

Les Hollandois seront en campagne le 2^e du mois de may.

Bannier faict merueille en Allemagne.

Voilà, au vray, ce que je sçay des affaires; reste à vous à agir maintenant selon que vous l'estimerés plus à propos.

Cependant M^r de Bordeaux ayant ordre de se mettre à la voile pour aller voir ce qu'il pourra faire dans les costes d'Espagne, je croy, Monsieur, que le meilleur dessein que vous puissiés prendre est d'exécuter le premier que vous avés projectté, entrant dans le Roussillon.

En ce cas vous aurés M^{rs} d'Alluyn, d'Arpajon, Argencourt, qui m'a promis de faire des merveilles; Lecques et d'Espanan, si vous voulés; pour agir sous vous, messieurs de Gramont et d'Alluyn suffisent, avec quatre mil hommes et quatre à cinq cents chevaux, pour garder leurs frontières. Tout est remis à vostre jugement, et je vous assure que je feray ce que je dois pour faire valoir vostre zèle, vostre affection et vos services. Surtout je vous conjure, autant que je le puis, de gagner temps, et de croire qu'en matière d'entreprise la dilligence et le secret sont l'âme des bons succès.

CLXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1639, Supplément. fol. 110. —

Minute de la main de Citoys.

AU ROY¹.

Du 30 avril 1639.

Sire,

J'ay tant d'impaticence de sçavoir comme se passa hier la conférence dont je vis le commencement que je prends la hardiesse d'en envoyer apprendre des nouvelles. Je désire avec passion que toutes aillent au contentement de S. M. Je l'espère de la bonté de Dieu, qui connoist bien combien sa santé est nécessaire à l'estat présent des affaires.

Il me semble avoir dict assez clairement que, si Sa Majesté veult

¹ Citoys avait laissé cette minute sans aucune indication; celles que nous mettons en tête se trouvent au bas de la pièce, écrites par Cherré.

avoir à l'advenir contentement de pareille conférence, sa prudence requiert qu'elle ne prenne pas garde à certaines évaporations d'esprit qui d'abord pourroient sembler picoteries, et qui, en effect, ne le sont pas, à raison de l'intention avec laquelle elles sont dictes. Sans cela il arriveroit souvent des bronchades qui pourroient donner du mescontentement à une bonté aussy grande et aussy sensible qu'est la vostre. Je prie Dieu qu'il conduise les grandes et petites affaires de Vostre Majesté, et qu'il me fasse la grâce de la servir tousjours avec autant de succès que de passion, de fidélité et de tendresse.

¹ Je ne parle point à V. M. de sa fièvre, parce que je désire et estime qu'elle ne reviendra point.

CLXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1639, fol. 113. —
Original, sans signature, de la main de Charpentier.

A M. BOUTHILLIER.

De Ruel, ce dernier avril 1639.

Il n'y a que les anges qui pénètrent réciproquement leurs pensées; Dieu n'a pas fait cette grâce aux hommes. Cela estant, faisant réflexion sur vous-mesme, je vous prie considérer si j'ay peu vous esclaircir sur les doutes que vous ne m'avés point proposez. Vous ne me distes, ny ne me tesmoignastes en aucune façon hier que vous eussies dessein de venir chez le roy, vous ne me demandastes point si vous vous y trouveriés lorsqu'il y auroit des ambassadeurs, vous ne me parlastes point si vous prendriés les dépesches qui viendroient, ou si vostre neveu² les auroit; je n'avois garde de respondre à des questions non proposées, et dont la résolution deppend purement de vous.

¹ Ces lignes se trouvent sur le feuillet suivant (fol. 111), entre deux minutes de lettres, écrites de la même main que la lettre au roi et le même jour. Il ne

semble pas douteux que ce ne soit ici leur place.

² M. de La Barde, premier commis des Affaires étrangères.

Vous me distes seulement que vous aviés dessein de tenir pied à boule à Ruel; je vous respondis qu'il suffisoit que vous y feussiez quelques fois, et cette response me semble encore telle que je la devois faire, veu que les affaires ne requièrent pas davantage, et que vostre fils n'y demeure pas autrement. En un mot je ne sçay d'où vous avés peu tirer le sujet de vostre desplaisir; mais j'ay cette consolation que, si j'en suis l'occasion, je n'en suis pas la cause. Quant à ce que je pris M^r de Noyers en passant, je le fis parce que j'en avois affaire à S^t-Germain, et que la guerre ne permet pas en ce temps qu'on se passe de luy un seul moment. Au nom de Dieu, trouvés bon que je vous die que les grandes affaires ne souffrent point les jalousies que vous p^renés, que j'appelleray tendresse, si bon vous semble, mais qui en effect méritent le premier nom. Je croy que vous devés faire la charge de vostre fils¹ comme il l'a faict luy mesme, allant et venant quand bon vous semblera.

Je ne parle point icy de madame vostre femme, parce que je la croy trop assurée de moy pour estre en doute de mon affection².

CLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 278. —

Mise au net de la main de Cherré, corrigée et devenue minute.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 92 v^o. — Copie.

[A M. DE CHAVIGNI³.]

De Ruel, ce 3 mai 1639.

Nous avons appris avec contentement la délivrance de Turin, mais

¹ On sait que Chavigni était alors en Italie.

² On a vu ci-dessus (p. 332, note) la mauvaise humeur de Chavigni; voici un petit échantillon de celle de son père, qui pourtant était ordinairement un homme facile. Ce que l'on doit surtout remarquer, c'est la douceur avec laquelle Richelieu

s'applique à calmer les susceptibilités de son vieil ami. Il faut lire encore à cette occasion une autre lettre du 21 mai au même Bouthillier.

³ Le manuscrit de Turin ne dit point à qui cette lettre est adressée, mais elle ne pouvait aller qu'à Chavigni.

avec beaucoup de desplaisir la perte de Montcalve, Pondesture et de Villeneuve d'Ast, si elle est vraie, comme le bruict le porte.

Le roy n'a jamais creu Turin sy certainement assiégé qu'il n'ayt craint que ce fust seulement une tentative pour voir ce que le peuple voudroit faire, avec dessein d'aller ailleurs au cas qu'il ne s'esmust pas.

Le mauvais ordre qui a esté donné aux places que les Espagnols emportent avec facilité ou par impuissance, ou par négligence, faict craindre au roy une pareille suite pour les autres, et conséquemment la perte de tous les Estats de Mons^r le duc de Savoie¹.

S. M. est bien résolue d'employer toute sa puissance pour garantir Madame de sa perte; mais, comme c'est chose impossible si elle n'y veut contribuer ce qu'elle peut, elle désire que vous luy proposiés franchement le seul remède qui reste à son mal, n'estant plus temps de marchander, ny différer à luy en faire ouverture, si d'elle mesme elle n'en a cognoissance.

Si Madame eust mis par le passé diverses places entre les mains du roy, où il eust peu conserver beaucoup de troupes, elle se fust apparemment garantie du mal qui luy est arrivé. Si dès le commencement la raison convioit Madame à se servir de ces expédiens, la nécessité l'y contraint maintenant, parce qu'une mauvaise expérience l'empesche de se pouvoir confier à l'infidélité ou foiblesse des Piedmontois qui gardent les places que parce aussy que le roy ne peut rompre plusieurs des desseins qu'il a en France, pour embarquer diverses armées dans le Piedmont, s'il n'a des places par le moyen desquelles il puisse espérer un bon succès.

Celles qui sont du tout nécessaires au roy pour s'asseurer qu'on

¹ Le jour même où Richelien écrivait cela, le 3 mai, la duchesse écrivait elle-même au cardinal : « Mon cousin, ma personne est échappée d'un grand péril, mais les Estats de S. A. R. Mons^r mon fils y sont plus exposés que jamais... Si vous ne m'assistez puissamment, il n'y a plus de Piedmont

pour le duc de Savoie, lequel n'est pas raisonnable qui ce perde en vous servant... » (Aff. étr. Turin, tom. 27, pièce 15^e.) Il semble que la princesse et le cardinal vont être d'accord, mais les résolutions de Madame étaient bien mobiles. (Voy. ci-après à la date du 26 mai.)

ne luy puisse pas couper le passage de Pignerol sont Conis, Revel et Cahours, s'il y a encores une fortification ¹.

Sans celles-là le roy ne peut en aucune façon envoyer en Italie les grands secours qu'il prépare; mais ce qui seroit assez pour S. M. ne l'est pas ny pour Madame, ny pour le salut de son Estat; il faut par nécessité quelque chose qui nous porte dans le cœur du pays, et qui nous fasse un chemin à Casal, comme Carmagnole et Villeneuve d'Ast, s'il n'estoit point pris, et Montcalve, au deffaut duquel Trin peut suplérer, en chassant les ennemis de Chivas, comme il sera aisé.

C'est à Madame à voir si elle veut se perdre ou se sauver.

Si elle faisoit difficulté de livrer les premières places, savoir Conis, Revel et Cahours, le roy n'enverra pas assurément l'armée de Mons^r de Longueville.

Si elle ne livre pas les autres, quand mesme cette armée ira se joindre avec celle de M^r le cardinal de La Valette, ce sera sans en pouvoir tirer aucun fruit.

Si elle pratique ce qu'on luy conseille, on espère qu'on la pourra sauver, et garantir son Estat, le moyen qu'on luy propose estant le seul qui puisse maintenant arrester l'injuste ambition de ses frères, par l'appréhension qu'ils auront qu'en voulant usurper les Estats du duc leur nepveu, ils ne donnent lieu aux Espagnols et aux François de les partager ensemble.

Et il n'y a point d'autre expédient de faire restituer ce que les Espagnols ont pris et prennent maintenant que d'en mettre autant entre les mains du roy, pour obliger le pape et tous les princes d'Italie à moyenner que tout ce qui sera nouvellement occupé des deux parties soit rendu à Madame en contentant raisonnablement M^{rs} ses frères.

Je dis nouvellement occupé, pour exclure Pignerol, qui ne peut ny ne doit estre compris dans cette restitution.

Pour faire voir que le roy ne propose ces expédiens à Madame

¹ En marge du manuscrit : « Revel et Cahours doivent estre comptés pour rien, estant de petits lieux de nulle importance au Piedmont. »

qu'aux fins de son salut, S. M. ne fait nulle difficulté de donner une promesse authentique de luy remettre toutes les places qu'elle luy mettra de nouveau entre les mains, lorsque les Espagnols et ses frères luy remettront tout ce qu'ils auront occupé dans ses Estats.

Par ce moyen Madame pourra d'autant mieux conserver les places qui luy resteront entre les mains qu'elle sera deschargée de la garde de quelques unes, et le roy mettra des gens dans celles qui luy seront commises, qui ne les laisseront pas perdre comme ont fait les Piedmontois.

Quoy que veuille faire Madame, il est temps qu'elle se résolve promptement, parce que le roy veut faire travailler aussytost aux places qui seront déposées entre ses mains.

Cela fait, il est besoin que Madame se résolve d'établir un bon conseil auprès d'elle, de ceux qui luy auront tesmoigné fidélité en cette occasion, et qu'elle procure elle-mesme qu'ils reçoivent des bienfaits de la France, comme de la seule puissance qui peut conserver sa personne, celle de monsieur son fils et ses Estats¹.

Je n'estime pas qu'on doive parler à Madame de Suze, ny de Veilane, ny d'aucune des places qui sont dans la Savoie, parce que, si elle veut, elle est capable d'elle-mesme de bien faire garder ces places en y mettant des gens fidèles, courageux et affectionnés à la personne de mons^r son fils et d'elle; mais il est du tout nécessaire qu'elle y pourvoie promptement, parce que, s'il arrivoit une autre bourrasque, il ne seroit plus temps. Cependant, si vous la trouvés disposée à mieux faire que je ne pense, vous avés la carte blanche, et n'en devés pas perdre l'occasion pour son avantage.

¹ « Faites-moi envoyer la lettre pour l'ambassadeur. » (En marge).

CXC.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 295. —

Mise au net de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 97. — Copie. —

Dupuy, t. 767, cahier Nn¹. (Extrait.)

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Ruel, ce 5 mai 1639.

Depuis cette lettre² écrite, le s^r de La Motte, capitaine de Nérestan, estant venu avec la dépesche de M^r le cardinal de La Valette par laquelle, comme aussy par le rapport du s^r de La Motte, on voit de plus en plus la mauvaise affection que les Piedmontois ont pour Madame et pour M^r le duc son fils, et la passion qu'ils ont pour ses frères; S. M. m'a commandé de vous faire une recharge à ce que vous luy représentés qu'elle n'a plus d'autre voie de salut que de se rendre maistresse par la force de ceux qui ne sont pas capables de se conserver en son obéissance par leur bonne volonté, et que pour cet effect ce que je vous ay mandé cy-dessus ne suffit pas, mais qu'il faut bien passer outre.

Le roy désire, comme vous devés croire, avec une extraordinaire passion, que Madame puisse conserver à mons^r son fils tout le Piedmont; mais la crainte qu'il a que l'infidélité des Piedmontois rende ce dessein très-difficile luy fait estimer qu'au moins faut-il promptement s'asseurer de tout ce qui est au deçà du Pô, et ce qui est adjacent au delà, pour, par ce moyen, reconquérir le reste.

Dans ce dessein, il faut s'asseurer promptement la main droite de Carmagnole, Savillan, Fossan³, Cental, Cony et Vulpian, tant pour

¹ Voy. la note 2 de la page 56.

² Celle du 3 à Chavigni, auquel va aussi cette espèce de supplément du 5, qui n'a point de suscription dans le manuscrit. Entre ces deux pièces du 3 et du 5 se trouve la dépêche du cardinal de La Va-

lette, apportée par le capitaine de La Motte, dont il est fait mention ici.

³ « C'est à vous qui estes sur les lieux à voir s'il vaut mieux fortifier Fossan que Savillan, ou Savillan que Fossan. » (En marge.)

conserver la communication de France, que pour estre maistre des greniers du Piedmont par la possession de Savillan, Fossan et Cental.

A la main gauche il faudra chasser les ennemis de Chivas, reprendre Crescentin, ce qui sera aisé, et fortifier Yvrée pour oster, par ce moyen, la communication que les ennemis pourroient avoir avec la Savoie par le Valdost, et bien fortifier Vulpian, qui couvrira Turin d'un costé comme Carmagnole de l'autre ¹.

Cela estant il y aura espérance de sauver les Estats de M^r le duc de Savoie, et sans cela il se verra bientost despoillé, plus par l'infidélité de ses sujets et le mauvais conseil qu'on aura pris pour le defendre, que par la force de ses ennemis.

Ce que dessus est sy nécessaire que le roy m'a commandé de nouveau de vous escrire que, si Madame n'y veut pourvoir, il sera contraint de protester qu'elle veut estre cause de sa perte, et n'envoiera point de troupes extraordinaires pour périr inutilement avec elle.

Au contraire, si elle se veut aider, il ne plaindra aucune despense pour la sauver.

Le s^r de La Motte ayant rapporté que le gouverneur de Carmagnole n'avoit pas voulu recevoir les François dans la ville, cette mauvaise rencontre me donne lieu de vous escrire qu'il faut que Madame use de son autorité, tandis qu'elle en a le moyen, et chastie telle désobéissance, parce qu'autrement il ne luy faudroit point d'autres ennemis pour la perdre que ceux qu'elle tiendroit à elle pendant la bonace, et qui ne le seroient pas pendant la tempeste.

Souvenés-vous que le roy ne veut point de places où il ne soit entièrement le maistre, ne pouvant y avoir de seureté avec un gouverneur capable de révolter les habitans contre la garnison quand il voudra, comme ont fait ceux de Crescentin.

Quand le gouverneur et la garnison seront françois, les places seront seurement et soigneusement conservées, et lors Madame pourra s'asseurer d'en estre maistresse, au lieu qu'elle est assurée de ne l'estre pas, les Piedmontois les gardant.

¹ « On peut s'exempter de fortifier Vulpian, si l'on veut. » (En marge.)

Faictes souvenir Madame qu'au paravant qu'un autre orage puisse s'exciter, elle s'assure bien de Nice, de Villefranche, de Montmélian, de Suze et de Veillane.

M^r le comte d'Allez a mandé au gouverneur de Nice qu'il avoit ordre de luy envoyer mille hommes, quand Madame l'ordonnera.

M^r le comte de Harcourt est en Provence avec ordre de faire aussy ce qu'il faudra pour Villefranche. C'est à elle à s'assurer sy bien de ce costé-là, si elle peut par elle-mesme, ou par le secours du roy, qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient. S. M. s'offrant plus librement à conserver ce qui est adjacent au Pô, comme plus périlleux, que ce qui est de la Savoie et des autres places dont je viens de parler, dont elle désire que Madame s'assure par des créatures bien affidées.

Seulement la prie-t-il de les bien choisir et de croire que tel fera bonne mine hors du péril, qui manquera de cœur lorsqu'il s'y trouvera.

CXCI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 298. —

Mise au net de la main de Cherré, corrigée par Richelieu et devenue minute.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 99 v^o. — Copie.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

De Ruel, ce 6 mai 1639.

Ayant repensé à ce que le s^r de La Motte nous a dict touchant le refus que le gouverneur de Carmagnole a faict de recevoir dans la ville les François qu'on avoit envoyés pour la conserver, j'ai creu vous devoir dire que, quand mesme les gouverneurs auroient de la répugnance à obéir aux commandemens de Madame, il luy sera bien aisé de mettre entre les mains du roy les places qu'elle voudra commettre à sa garde.

¹ Les manuscrits ne donnent point de suscription; celui de la Bibliothèque met en marge : « De la main de Cherré, corri-

gée de la main de monsieur le cardinal de Richelieu. »

La première chose qu'il faut tenter est d'envoyer des ordres sy exprès à une personne de Madame sy autorisée pour mettre de grosses garnisons dans les dictes places, qu'elle ne puisse estre refusée.

Si cet expédient réussit, Madame pourra rappeler après aisément les gouverneurs quand vous le jugerés à propos, les bien traicter en leur procurant quelques avantages pour n'effaroucher pas les autres.

Si aussy la duresse des Piedmontois requiert un expédient plus puissant, Madame doit partir en personne un matin de Turin, accompagnée de 12 ou 1500 chevaux, et, sous prétexte de visiter ces places et rassurer ses peuples alarmés, aller à Carmagnole, Fossan et Suze, jusques à Cony, faire les establissemens qu'elle voudra et qui sont sy absolument nécessaires pour son salut qu'il n'y en a point d'autres.

Elle doit passer aussy à Savillan, Cental et autres lieux, où elle ne voudra pas mettre garnison, afin qu'une autre fois, si la nécessité la contraint de faire de tels voyages, on ne puisse soupçonner ses desseins, ny appréhender ses visites.

Quand elle sortira de Turin pour faire le voyage, elle y doit laisser une bonne garnison.

Si Madame marchande doresnavant les Piedmontois qui l'ont mal servie, elle est absolument perdue, et son salut et celuy de M^r son fils requiert qu'elle punisse sévèrement quelques-uns de ceux qui auront tesmoigné leur mauvaise affection.

Vous noterés, s'il vous plaist, que quand Madame aura mis les places qu'il faut entre les mains des François, tant s'en faut qu'il en faille faire la petite bouche, qu'au contraire elle en doit faire une déclaration publique, disant ouvertement qu'elle l'a faict parce que c'est le seul moyen de sauver les Estats de Mons^r son fils, et sur l'assurance qu'elle a que le roy les luy remettra entre les mains toutes fois et quantes que les Espagnols luy rendront celles qu'ils occupent.

Ensuite de tels discours il faudra publier la promesse que le roy en aura donnée, laquelle, si vous n'avés le loisir de nous envoyer auparavant qu'elle voie le jour, vous la concevrés en termes tels qu'ils doivent estre.

C'est à vous qui estes sur les lieux à considérer si, devant que Madame retire les gouverneurs italiens des places qu'elle voudra commettre au roy, il ne sera point à propos d'attendre que le roy soit fort dans le pays avec une puissante armée, qui empeschera par la considération de sa force, autant que par raison, le pays de le trouver mauvais.

Rien ne doit empescher de mettre des garnisons françoises fortes et puissantes dans les dictes places, mais peut-estre ne sera-t-il pas mauvais d'attendre les forces du roy pour faire la déclaration publique.

Quoyque je vous mande sans chiffre que l'armée de M^r de Longueville ne passera point que Madame n'ait contenté le roy sur le sujet des places¹, on ne laisse pas de la diligenter autant qu'on peut, et on ne retardera en aucune façon son passage.

CXCII.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 269. — Copie. —
Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 276 v°. — Copie².

A M. LE PRINCE.

9 mai 1639.

Monsieur, ce
gentilhomme que bien cognoissés vous tesmoignera l'estonnement auquel il m'a veu de ce que M^r d'Aluin m'a mandé n'avoir eu ordre de se tenir prest pour entrer dans le païs ennemy qu'au premier juin. Je vous assure qu'un tel ordre est sy contraire aux intentions du roy

¹ Cette précaution ne servit de rien; on se douta bien à la cour de Turin que, quelle que fût la résolution de la duchesse de Savoie, Richelieu n'abandonnerait jamais le Piémont aux Espagnols; Madame ne consentit point à confier au roi son frère toutes les places qu'on lui demandait, et

le duc de Longueville ne laissa pas de passer les monts.

² Les deux manuscrits mettent en note : « Copie faite sur une minute de la main du chirurgien du cardinal. » Cette minute a été envoyée à de Noyers, qui a dû écrire la lettre.

et à l'avantage de son service, que je ne sçay comme on a peu prendre cette résolution. S'il vous eust plu croire vos amis vous eussies esté bien plus tost en estat de réparer les malheurs passez, et correspondre à l'attente qu'on doit avoir de vous cette année; telles longueurs donnent tant de temps aux ennemis de se préparer que, si on les avertissoit de ce qu'on veut faire, ils n'auroient pas plus de commodité de se disposer à rendre nos entreprises vaines.

Je laisse ce discours du passé pour venir au présent. La dépesche du roy, que vous recevrés par M^r de Noyers, vous fera sy clairement cognoistre ses pensées que je n'ay rien à y ajouter; tout ce que je vous prie est de redoubler vostre dilligence pour regagner le temps perdu, et de tenir tellement ce que vous voudrés faire secret, que vous puissiés profiter de la cognoissance que tout le monde avoit qu'on se préparoit pour attaquer Fontarabie de nouveau. La part que je prends à vos intérêts me fait souhaitter avec passion un bon succès en vos desseins; vous avés sy suffisamment de quoy les faire réussir qu'il ne reste qu'à en bien emploier les moiens. Je ne doute pas que M^r d'Alluin, M^r d'Arpajon, les s^{rs} de Lecques et d'Argencourt ne servent fort bien du costé de Perpignan. Cependant je croy que le s^r d'Espanan y sera bon encore pour agir avec son ardeur accoustumée. M^{rs} de Gramont et de Sourdis suffiront, à mon avis, pour demeurer avec des aides de camp du costé de Bayonne et de la Navarre, bien que Sa Majesté pense qu'il soit meilleur de porter vostre attaque principale dans le Roussillon, tant à cause du voyage que M^r de Bordeaux va faire à la mer, que parce aussy que les meilleures forces d'Espagne, à ce qu'on mande, sont du costé de Fontarabie. Si toutes fois vous estimés le contraire, le roy vous laisse libre d'employer ses forces où vous l'estimerés plus à propos.

Au nom de Dieu, prenés courage; agissés avec ardeur et sans impatience, s'il vous plaist, l'une de ces qualités estant aussy capable d'avancer les affaires que l'autre de les retarder. Cependant, Monsieur, je feray valoir vos services, etc.

CXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 322. — Mise au net de la main de Cherré¹. —
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay 347, f° 122 v°. — Copie. —
Fonds Dupuy, 767, cahier Nn² (extrait).

A M. D'HÉMERY.

13 mai 1639.

Après avoir veu la dépesche de M^r d'Hémery, laquelle a este trouvée bonne et judicieuse, la response qu'on y faict commence par où elle finit.

Il demande cinquante mille escus pour la fortification des places qui seront déposées ès mains du roy par Madame, et cinquante mille escus pour les munir de bledz. Sans attendre ce que M^r de Bullion voudra faire sur ce sujet, je lés feray fournir sur mon crédit, et envoiey la lettre de change dans trois jours à Lyon par homme exprès, afin que M^{rs} de Chavigny et d'Hémery s'en puissent prévaloir aux fins portées cy-dessus, et non autrement.

Le d. s^r d'Hémery demande encore cinq cent milliers de poudre, de mesche et de plomb; on fera fournir 250 milliers de poudre en comptant 100 milliers qu'on a faict de nouveau porter à Pignerol et soixante milliers que M^r le comte d'Allez mande avoir envoyés à Madame pendant le siège de Turin³.

On fera encore fournir cent cinquante milliers de mesche; et cent milliers de plomb, en rabattant cinquante milliers de mesche et cinquante milliers de plomb que le s^r Sabatier a aussy envoyés à Pignerol durant le siège de Turin.

¹ Dans le manuscrit des Affaires étrangères on lit en tête de cette lettre : « Mémoire pour respondre à la dépesche de M^r d'Hémery du 3^e mai, receue le 10. » Cette lettre de d'Hémery est conservée en original dans le même manuscrit, fol. 284; elle est curieuse pour les affaires du Piémont à ce moment.

² Voy. ci-dessus, note 2 de la page 56. — En tête de l'extrait du manuscrit Dupuy on lit : « Response du cardinal de Richelieu à M^r d'Hémery, du 13 mai, dressée en forme de mémoire, et par articles, selon sa coutume. »

³ A la marge du manuscrit : « Restera 90 milliers à fournir. »

M^r d'Hémery a aussi demandé la résignation d'une abbaye pour l'abbé de la Monta. J'envoie présentement celle de l'abbaye de Ham, qui est à moy, avec les brevets de nomination et lettres pour Rome, pour le d. abbé, à condition qu'elles ne seront deslivrées qu'au cas que Madame, ouvrant les yeux à ce qui est du tout nécessaire à son salut, contente le roy sur le fait des places dont M^r d'Hémery propose le dépost par sa dépesche.

Il demande encore permission de donner quarante ou cinquante mille livres de rentes, en domaines, pour lier plus estroitement au service de Madame et du roy les principaux de l'Estat: S. M. l'accorde, et dès cette heure fera arrester la vente des dicts domaines pour un temps, afin d'en distribuer selon que les s^{rs} de Chavigny et d'Hémery auront arrêté aux lieux où ils sont¹.

Il propose ensuite de marier Dom Félix en France; S. M. le trouve encore très-bien et sera bien aise que les d. s^{rs} de Chavigny et d'Hémery donnent avis du party qu'on luy peut procurer.

Les places principales que de deçà on juge estre nécessaires, après avoir veu la dépesche à laquelle on fait response, sont Conis, Revel, Cahours, Savillan, Quérasque, Carmagnole, Yvrée et Trin².

On estime plus à propos que Madame demeure dans Turin que d'en sortir, l'expérience ayant fait cognoistre, en diverses occasions, que qui se retire du siège de l'Empire le fait peu souvent sans grand préjudice; mais, comme la peur qu'elle a de Messieurs ses frères est juste et légitime, il est raisonnable d'y bien assurer sa personne, ce qui se peut faire en chassant de la ville les plus malicieux et mal affectionnés, et en désarmant le reste des habitans entièrement.

Or, parce que cette exécution ne se peut faire sans grand bruict, on croit qu'il faut que Madame ait premièrement livré au roy toutes

¹ A la marge du manuscrit se trouvent les lignes suivantes: « Personnes qu'il faut obliger: Dom Félix, marquis de Pianesse; marquis Ville; marquis Bobe; marquis de S^t-Germain; marquis de Lullin; baron

de Tournon; La Marette; comte S^t-Morange. »

² A la marge du manuscrit: « Il y en peut avoir d'autres utiles, que ces Mess^{rs} qui sont delà n'oublieront pas. »

les places qu'elle veut déposer en ses mains, et qu'après il faut faire la dicte exécution un beau matin, sans qu'on y pense.

Cette exécution est non-seulement nécessaire pour la seureté de Madame, mais pour desliver Turin d'une grosse garnison qui empescheroit qu'on ne peust rien faire à la campagne, et, quand elle sera faicte, 600 hommes dans la citadelle et 14 ou 1500 dans la ville, avec 100 chevaux, l'asseureront plus qu'une armée entière, les habitans estant armés.

Il y a aussy peu à marchander en cette résolution comme à celle qu'il faut prendre de chastier tous ceux du pays qui auront mal faict. Telles punitions, et des bienfaicts à ceux qui voudront bien faire, et le dépost des places entre les mains du roy sont les seuls remèdes qui peuvent restablir M^r de Savoie en tout son Estat.

Si Madame prend le party de se vouloir retirer à Chambéry, après avoir désarmé les habitans de Turin, remettant en ce cas la place entre les mains du roy, il la faudra accepter, mais, à dire le vray, j'estime plus à propos qu'elle demeure à Turin.

On a bien considéré, comme vous, qu'il faut 10,000 hommes pour entretenir les garnisons des places déposées, mais le roy est résolu d'en supporter la despense pour le salut de Madame; et la plus grande difficulté que nous aurons est à trouver des gens. Cependant on fera toutes sortes d'efforts à cet effect, et l'expédient que vous proposés, d'avoir 3,000 hommes des troupes de Madame, est fort bon.

On approuve aussy celuy dont vous escrives à M^r de Noyers de faire lever, par les gouverneurs de Dauphiné, Lyonnois, Bourbonnois et Auvergne, à chacun mille hommes, et on leur envoie présentement les expéditions nécessaires à cette fin.

Bien que je n'estime point nécessaire de respondre à l'article par lequel vous désirés savoir si Madame, changeant d'humeur, vouloit faire sortir les François qui sont dans ses places, on suivroit ses volontés, parce qu'il faudroit qu'elle eust perdu le sens pour entrer en telle pensée, je ne laisseray pas de vous dire qu'il faudroit, en tel cas, imiter les médecins qui contraignent les malades à prendre les

remèdes qu'ils estiment leur estre salutaires, quelque répugnance qu'ils en aient, et, partant, qu'au lieu de retirer les garnisons françoises, quand mesme elle le voudroit, il faudroit les fortifier.

Il m'estoit bien venu en pensée, auparavant que de recevoir vostre dépesche, que peut-estre seroit-il à propos d'oster les Infantes de Turin, mais je n'estimois pas à propos qu'il fallust les faire venir en France; au contraire, je croyois plus tost qu'il les falloit envoyer à Milan; cependant le roy remet à ce que Madame jugera plus à propos de les envoyer à Milan ou de les faire venir en France, dans un monastère, si cela sert à sa seureté; mais j'estime du tout nécessaire de les oster de Turin.

Je ne parle point du dépost de Montmélian et de Nice, que vous proposés, parce que, comme vous verrés par ma précédente dépesche envoyée par le s^r de La Tour, capitaine de Nerestan, je n'estime pas qu'il faille désirer tant de choses de Madame. Cependant, si elle estoit en humeur de se vouloir descharger de la garde de Nice, qui passe pour estre du Piedmont, on la recevra très-volontiers avec Villefranche.

En un mot, comme le roy veut une descharge publique si Madame se veut perdre, S. M. est résolue à tous efforts extraordinaires et à quelque despense que ce puisse estre si elle se veut sauver.

Ce sera à Mess^{rs} les ambassadeurs à luy faire bien cognoistre cet excès de bonne volonté, et l'asseurer de la diligence avec laquelle je feray exécutter les intentions de S. M. tant à cause de ce que je luy dois, que pour l'intérêt que je prends en tout ce qui touche Madame.

Je ne vous dis rien sur les traictés proposés à Madame par les Espagnols et ses frères, parce qu'elle n'en sauroit faire hors celuy qu'elle fera avec le roy, dans une paix générale, sans se perdre.

Si sa personne et celle de Mons^r son fils estoient entre les mains de Mess^{rs} ses frères, je commencerois dès cette heure de prier Dieu pour leurs âmes, et ne penserois pas le faire trop tost.

A la fin de cette pièce le roi a écrit :

J'ay veu cctte dépesche que je trouve si nessesaire que, voulant

absolument qu'elle soit diligemment exécutée, quoyqu'il m'en coute, je désire que M^r de Bulion face fournir sans délay tout ce qui est nessesaire à cet effect.

Fait à Versaille, ce 12^e may 1639.

LOUIS.

CXCIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 349. — Mise au net de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 145 v^o. — Copie. —

Mss. Dupuy 767, cahier Oo (extrait¹).

A M^{ns} DE CHAVIGNY ET D'HÉMERY.

De Ruel, ce 17 mai 1639.

J'ay receu vostre dépesche du xi de ce mois²; je n'y responds point article par article, parce que celle que vous aurés receue de moy du 12 satisfait presque à tout, fors en deux points, ce qui me fait en diligence vous dépescher ce courrier.

Soit que Madame demeure à Turin ou qu'elle n'y demeure pas, nous jugeons aussy bien que vous qu'il est très à propos d'avoir la ville et la citadelle de Turin, et partant vous luy ferés concevoir que sa seureté deppend de là. L'événement de la citadelle d'Ast, entre les mains de foibles gens, luy devant faire cognoistre l'estat qu'elle doit faire des meilleures places du monde mal gardées.

Persistant à croire qu'il ne faut pas demander à Madame Suze et Montmélian, nous estimons de très-grande importance d'avoir Nice et Villefranche, s'il se peut. C'est pourquoy vous y ferés toutes sortes d'efforts raisonnables, et n'espargnerés pas quelque argent au marquis de S^t-Germain, qui est dans la citadelle de Turin et qui espère Nice, si besoin est.

Ayant toutes les places que vous mandés et ces deux-là, je croy

¹ Voy. la note 2 de la page 56 ci-dessus.

² Cette lettre, signée Chavigny et Hémery, est remplie de détails intéressants; elle est en original dans le manuscrit des

Affaires étrangères, fol. 309, et en copie dans le manuscrit Dupuy, avant la lettre de Richelieu, et aussi dans le manuscrit du Harlay, fol. 139 v^o.

qu'on peut sauver Madame; sans cela on ne le peut absolument, et le roy ne veut pas perdre sa réputation.

Je croy qu'il est à propos d'ajouter après ces deux articles que, si Madame s'aheurte à ne vouloir pas donner Nice, il ne faut pas s'abstenir de recevoir les autres places du Piedmont, mais la raison veut qu'elle donne tout le Piedmont.

L'argent, graces à Dieu, ne vous manquera pas. M^r de Chavigni, ayant conclu le traicté avec Madame, et le dépost des places estant receu et exécutté, s'en pourra venir sans attendre autre ordre.

Tant s'en faut que M^r le comte de S^t-Morice ait peu escrire que le roy ne vouloit point avoir les places du Piedmont, qu'au contraire je luy ay dict positivement que Sa Majesté n'envoieroit point l'armée de M^r de Longueville au secours de Madame sans cela. Mais il peut bien avoir escrit que je luy ay dict que le roy ne vouloit les places que pour les garder jusques à ce que les Espagnols remissent celles qu'ils ont prises, ce qui est très-véritable, et il a trouvé cette proposition sy juste qu'il m'a fait cognoistre que le seul salut de Madame et de monsieur son fils consistoit à en user ainsy.

M^r le cardinal de La Valette m'escrit sur le sujet du changement qui a esté fait de quelques officiers de la garnison de Metz, comme si cette affaire importoit à sa réputation. Je vous prie de luy faire cognoistre que nous n'avons rien fait qu'en une extrême nécessité, et après avoir consulté le s^r Talon, et sceu de luy qu'il le trouveroit bon, et après avoir tiré parole du roy que M^r le cardinal de La Valette pourroit à son retour changer la garnison, ainsy que bon luy semblera. S'il le désire dès cette heure, je ne manqueray pas de le proposer au roy, et il aura contentement. Mais je luy conseille de laisser passer cette campagne, et l'hyver il pourra faire ce que bon luy semblera.

Depuis ce que dessus escrit, j'ay parlé à M^r l'ambassadeur de Savoie, par le discours duquel j'ay bien cogneu qu'il n'avoit osé escrire ce que je luy dis de la part du roy, en sa dernière audience, sur le deppost que Sa Majesté désiroit des places; il dist pourtant que sa dernière dépesche le porte, mais non pas les précédentes. Ce que je juge

est, qu'il craint tellement que la faveur de ceux qui sont de delà trouvent¹ à redire à ses dépesches, qu'il n'a osé mander ce que je lui avois dict, de peur qu'ils jugeassent qu'il favorisast trop les desseins de la France.

Il m'a assuré qu'il dépeschera demain un courrier, par lequel il escrira ce que je luy ay déclaré de la part du roy.

Mais il n'est pas besoin de considérer ce que mande l'ambassadeur ou ce qu'il ne mande pas. C'est à Madame à voir si elle se peut sauver par autre voye; et, s'il n'y en a point, comme il faut estre aveugle pour ne le pas voir, elle la doit suivre plustost aujourd'hui que demain. Le roy désire estre promptement esclairey de sa résolution, ne voulant en aucune façon se consumer en despenses extraordinaires pour travailler en vain à sauver ceux qui se veulent perdre. Au nom de Dieu, faictes prendre garde à Nice et à Villefranche, de crainte d'inconvénient.

M^r l'ambassadeur dict qu'on luy a mandé que vous demandés que les habitans des villes qui seront depposées facent serment à Madame, au duc son fils et au roy. Je luy ay dict que je voulois perdre tout ce que j'ay au monde, si on avoit demandé qu'on fist serment au roy, comme souverain, ce qui ne se pouvoit prétendre qu'avec injustice; mais je ne doutois pas qu'on ne demandast que les villes fissent serment de ne rien faire contre le roy et les siens, tandis qu'ils auront les villes en deppost, ce qui ne se peut aussi desnier qu'avec injustice et un entier aveuglement.

Si Madame diffère à faire ce que le roy désire, elle perdra encore la Savoie et tout le reste. Si elle le faict, il faut, après que les armes du roy seront assemblées, reprendre Chivas, investir et se saisir d'Yvrée, chastier ceux de la Valdoste, pour assurer la Savoie et tout le Piedmont de deçà le Pô; ensuite de quoy on fera ce que Dieu conseillera pour le mieux.

Le manuscrit des Affaires étrangères donne, avant la dépêche du cardinal, (fol. 347), une lettre de cabinet adressée le même jour à la duchesse de Savoie;

¹ Cette phrase irrégulière semblerait un peu moins inintelligible s'il y avait « trouve » se rapportant à « faveur; » elle doit signifier

que l'ambassadeur de Savoie « craint tellement que les favoris de la duchesse trouvent à redire à ses dépêches que, etc. »

cette lettre, en original, est signée *Louis* et contre-signée *Sublet*, mais c'est évidemment Richelieu qui parle. Une copie se trouve à la Bibliothèque, dans le manuscrit précité de Harlay, fol. 148, et un extrait dans le manuscrit de la collection Dupuy. Nous en donnons ici quelques passages, qui en feront connaître l'esprit :

Ma sœur, bien que les sieurs de Chavigny et d'Hémery vous aient desjà proposé comme le seul moien d'asseurer vostre personne et de sauver vostre Estat pour mon nepveu vostre fils, de consigner entre mes mains les places qui vous restent en Piedmont, je ne laisse pas de vous tesmoigner que si vous ne prenés cette résolution il m'est impossible de vous garantir de la mauvaise volonté de vos ennemis, dont vous ressentés desjà trop d'effects. Je ne désire point avoir ce deppost des places pour autre avantage que pour celuy d'avoir la gloire de maintenir vos Estats par la force de mes armes, ou par un bon traicté, qui oblige les Espagnols à restituer celles qu'ils ont occupées, au mesme temps que je rendray celles que vous m'aurés déposées... Je fais avancer mon cousin, le duc de Longueville, avec une nouvelle armée, résolu de rien omettre pour vous faire tirer raison des outrages que vous avés receus... Je désire et vous prie de donner, aussytost la présente receue, une dernière résolution sur ce sujet à mes ambassadeurs, afin que sur icelle je prenne mes mesures, et face voir à tout le monde que je n'ay peu vous empescher d'estre seule cause de vostre perte...

CXC.V.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13. —

Minute de la main de de Noyers et de celle de Richelieu.

Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, n° 45, fol. 85 v°. — Copie¹. —

Saint-Germain Harlay, 346, t. 1, fol. 88. — Copie.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. n° 186, in-4°, p. 115². — Copie.

A M. LE GRAND MAISTRE.

17 mai 1639.

Vous trouverés bon que je vous dise que pour estre trop fin l'on

¹ Les manuscrits de Colbert et de Harlay sur une minute de la main du cardinal. »
mettent en note que leur copie est faite ² Ce manuscrit est divisé en plusieurs

ne l'est quelquefois point du tout; je ne m'estonne pas que vous n'ayés pas trouvé Aire attaquable, mais je m'estonne extraordinairement qu'en mandant qu'on ne peut faire ce dessein vous n'en proposiés quelqu'autre, puisque, estant sur les lieux, vous pouvés voir, mieux que ceux qui en sont esloignés, ce qui se peut faire.

Nous ne voyons de loin autre chose à faire qu'à vous donner la carte blanche; le roy vous laisse libre d'attaquer telle place que bon vous semblera, et nous ne pouvons juger d'icy qu'aucune autre puisse estre attaquée que Saint-Omer, Arras et Hesdin ou Bapaulme.

Nous tenons la première plus que difficile maintenant à cause que vous ne sauriés plus les surprendre. La dernière, qui est Bapaulme, nous semble de mesme nature à cause des eaux.

¹ Hedin est très-bien muni de gens, et par conséquent meurtrier, et le dessein que les ennemis désirent le plus pour garantir le dedans de leur pays. Il semble ne vous rester que Arras à attaquer, si ce n'est que vous ayniés mieux, du mesme costé d'Arras, entrer

parties; celle qui contient les lettres de Richelieu est intitulée : *Extrait de plusieurs lettres écrites par M. le cardinal de Richelieu à M. de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie, en l'année 1639, lorsqu'il commandait en Flandres.* Malgré ce mot *extrait*, presque toutes les lettres sont entières. Le copiste est fort malhabile; les mots et surtout les noms propres sont quelquefois défigurés; néanmoins ce manuscrit n'est pas sans valeur; outre que, sur cinquante-cinq lettres qu'il contient, il en est que nous n'avons pas trouvées ailleurs, nous avons pu nous convaincre, par la comparaison que nous avons faite de quelques-unes avec celles dont la copie existe dans les manuscrits de Colbert, de Béthune et de Harlay, que la copie de l' Arsenal est parfois plus complète. On lit à la fin de la première lettre de ce manuscrit : « J'avertis le lecteur que les originaux de ces lettres sont

écrits et signés de la main du cardinal de Richelieu. » Ce manuscrit de l' Arsenal contient, outre ces lettres, les pièces suivantes : *Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu.* — *Abrégé de la vie d'Alphonse de Richelieu, son frère.* — *Les Amours du cardinal et de Madame de Combalet.* Ce sont des opuscules sans valeur historique et sans aucun intérêt.

¹ D'ici jusqu'au mot « entrer, » de la main de Richelieu, ainsi que le dernier paragraphe. Le manuscrit de l' Arsenal offre quelques variantes avec les trois autres manuscrits. Cela vient sans doute de ce que les copistes de Colbert et de Harlay ont transcrit sur notre minute, à laquelle ils sont conformes, tandis que la copie de l' Arsenal aura été prise sur l'original, que nous n'avons pas trouvé, mais que nous supposons avoir subi quelques changements.

dans le pays des ennemis pour le ruiner et les attirer à un combat s'ils ne veulent laisser ruiner en la campagne, et de là voir quelle place l'on pourra attaquer.

Car je vous redis encore une fois que le roy vous laisse la carte blanche.

Tant y a qu'il faut ou attaquer une place ou prendre un poste sy avantageux qu'on ruine le pays pendant cette campagne.

Ne vous affligés point, je vous prie, de ce que nostre premier dessein n'a peu réussir. J'espère que Dieu vous donnera bon succez en un autre.

CXCVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 372. — Original. —

Au fol. 354, une minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, folios 138 v° et 494 v°. — Copies. —

Dupuy, t. 767, cahier Oo¹. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

Ruel, 18 mai 1639.

Monseigneur,

Ayant veu la lettre que vous m'avez escrite le 11^e de ce mois², je vous diray que le changement que le roy a fait de quelques officiers de la garnison de Metz estoit sy nécessaire qu'on ne le pouvoit différer plus longtemps sans s'exposer à perdre la place. Les avis que nous avons eus de l'entreprise que les Espagnols avoient sur icelle, et de leurs intelligences, dont M^r de Chavigny n'aura pas manqué de vous donner cognoissance, estant sy assurés qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter. Cependant je vous puis dire qu'autre que S. M. n'a pris la résolution d'envoyer des siens à Metz pour remplir les charges de ceux qu'on a esté contraint d'oster de la dicte garnison qu'après l'avoir proposé au sieur Talon, vostre secrétaire, qui, voyant la nécessité

¹ Voy. la note 2 de la page 56 ci-dessus. — ² Cette lettre du 11 est dans le manuscrit de Dupuy, au feuillet précédent.

qu'il y avoit d'en user ainsi, l'approuva luy-mesme et fist cognoistre que vous le trouviés bon. L'intention de Sa dicte Majesté n'a jamais esté d'y establir les dicts officiers à vostre préjudice, ny vous priver de la nomination d'iceux, mais seulement d'y faire demeurer ceux qu'elle y a envoyés et y servir dans l'occasion présente à la conservation de la place.

Ne vous imaginés donc pas, s'il vous plaist, Monseigneur, qu'on ait eu aucun dessein, en faisant ce changement à Metz, de choquer vos intérêts, ce que vous croirés aisément en vous disant qu'il sera en vostre liberté de retirer les officiers que S. M. y a envoyés toutes fois et quantes que vous le désirerés. En mon particulier je vous en assure encore par ces lignes, et que S. M. et ses serviteurs n'ont jamais eu plus de confiance en vostre personne qu'ils en ont à présent¹. Pour moy, je veux croire que vous n'en doutés non plus que de la passion sincère avec laquelle je vous honore et seray toujours,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, le 18 mai 1639².

CXCVII.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 65. — Copie.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 716. — Copie.

A M. LE MARÉCHAL D'ESTRÉES,

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE À ROME.

20 mai 1639.

Le roy, ayant veu la dépesche du d. sieur ambassadeur en date

¹ Cette phrase n'était pas dans la minute, et les légers changements qu'on remarque entre celle-ci et l'original montrent encore le soin attentif que prenait Riche-

lieu à ménager ceux qu'il affectionnait.

² On trouve au fol. 388 du manuscrit des Affaires étrangères l'original de la réponse du cardinal de La Valette.

du 17 du mois passé, a trouvé assez estrange que, cinq mois après la nomination que S. M. a faicte du s^r Mazarin pour estre cardinal à la première promotion, Sa Sainteté ait mis en avant des difficultés dont elle n'a faict aucune mention d'abord, particulièrement pour ce qui est de la bulle de Pie IV.

S. M. avoit creu jusques icy que l'aversion du pape à l'esgard de Perreti, qu'il croit ennemi de sa maison, l'avoit empesché de faire une promotion, et de contenter le roy d'Espagne, qui l'a nommé pour estre cardinal, et que le cardinal Barberin n'estoit pas dans ce sentiment, ains au contraire qu'il faisoit tout ce qui luy estoit possible, selon l'intérêt qu'il a que Sa Sainteté fasse une prompte promotion pour surmonter les difficultés et longueurs qu'elle y apporte, et la faire enfin résoudre à contenter le roy d'Espagne sur le sujet du d. Perreti, qui semble seul estre cause du retardement de la promotion.

Toutefois l'on voit par la d. dépesche du 19 que M^r le cardinal Barberin veut faire un effort en Espagne par le ministère du s^r Fachineti, qui s'y en va nonce extraordinaire, pour divertir le roy d'Espagne de la nomination du d. Perreti, moyennant quoy il prétendroit exclure aussy du cardinalat le d. s^r Mazarin.

Sur quoy S. M. s'est résolue, selon l'avis du d. s^r ambassadeur, de faire appeler le s^r nonce, et de luy parler fortement sur ce sujet, comme aussy d'escrire à M^r le cardinal Bicchi afin que luy et le d. s^r nonce fassent savoir à Sa Sainteté et à M^r le cardinal Barberin la résolution de S. M. pour ce regard, et qu'il est certain que, pour quelque considération que ce soit, elle ne se départira jamais de la nomination du d. s^r Mazarin, s'y sentant bien fondée comme elle est et obligée à ne se point relascher et abandonner à la haine de ses ennemis un sujet sy digne du cardinalat, et qui a sy bien mérité du public, le cognoissant au surplus très-affectionné à la maison Barberin.

Le d. s^r ambassadeur verra la lettre que le roy escrit au s^r cardinal Bicchi, par laquelle il sera informé de la sorte que le roy a parlé au nonce, ayant usé presque des mesmes termes.

Quoique la difficulté fondée sur la bulle de Pie IV tende, ce semble, à l'exclusion du d. s^r Mazarin seul, l'on n'estime pas que néanmoins icy, non plus que les ennemis de la France par delà, que le pape et le cardinal Barberin voulussent songer à contenter l'Espagne touchant l'abbé Perreti, et mescontenter la France pour le regard du d. s^r Mazarin; mais il faut leur faire comprendre, ainsy que le d. s^r ambassadeur l'a faict jusques icy, que le roy ne considère que la justice et la raison de sa demande, qu'il prétend obtenir sans se mettre en peine de ce que le pape fera pour les autres.

Tout ce que dessus est plustost une approbation des sentimens du d. s^r ambassadeur et de sa conduite sur cette affaire qu'un ordre nouveau, S. M. trouvant bon qu'il continue à la manière comme il a faict jusques icy, moyennant quoy elle en espère tout bon succès.

Elle luy ordonne de plus, ou plustost confirme ce qui luy a esté déjà mandé, de sortir actuellement de Rome, au cas que le pape ne fasse point le s^r Mazarin cardinal à cette promotion, et pour se fortifier en cela, S. M. trouve bon qu'il prenne l'escrit que l'ambassadeur d'Espagne Lespée a ci-devant offert de donner, et que le d. s^r ambassadeur luy en délivre un semblable, s'il le désire. En quoy il prendra garde de faire le sien relatif à celuy de Lespée, en sorte qu'il paroisse que c'est luy qui a voulu avoir cette seureté.

C'est tout ce qui restoit à répondre à la susdicte dépesche du 19. S. M. recommande aussy au d. s^r ambassadeur de continuer d'agir avec vigueur en cette affaire, et de contribuer tout ce qu'il pourra par son adresse à faire résoudre le pape et M^r le cardinal Barberin de faire promptement la promotion que l'on attend icy désormais avec impatience, et que Sa Sainteté ne doit pas, ce semble, différer, puisqu'il y a tant de places vacantes.

20 mars 1639, à Saint-Germain-en-Laye.

CXCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1639, Supplément, fol. 177. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

De Ruel, ce 21 mai 1639.

J'ay esté bien aise de sçavoir des nouvelles de ma niepce; j'espère bien du succès de sa maladie, tant parce que Madame vostre femme vous mande que sa fièvre diminue, que par l'assistance qu'elle recevra des médecins lorsqu'ils seront auprès d'elle; et par le soin particulier que je sçay que madame Bouthillier en prend¹.

Quant au voiage, il dépend de vous de le faire ou ne le faire pas. Je vous dis ouy et non, afin que vous choisissiez ce que vous estimerez le plus à propos.

Bien vous diray-je que je ne voy rien qui vous oblige audict voiage et que le s^r de La Barde fera fort bien ce qu'il faut; partant il est en vostre franc et libéral arbitre de faire eslection du feu ou de l'eau².

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ M^{lle} de Brézé était malade à la campagne de Bouthillier; Richelieu avait envoyé la veille (20 mai) un exprès pour avoir de ses nouvelles. « Je suis très-fasché, écrivait-il à M^{me} Bouthillier, de la maladie de ma petite niepce de Brézé, et beaucoup plus encore de la peine que je sçay que vous en avés, et des inquiétudes qu'elle vous cause. Je vous prie de ne vous en point affliger Je vous aurois envoie M. Citoys, ainsy que vous avés tesmoigné le désirer, sans une petite indisposition qui est survenu à M. le daufin . . . Le dict s^r Citoys et les autres médecins qui le voient assurent que ce ne sera rien. J'en

prie Dieu de tout mon cœur, et que vostre petite malade soit bientost en santé pour vous faire recouvrer le repos qui vous est nécessaire . . . » L'original de cette lettre est aux archives des Affaires étrangères; France, 1639; Suppl. f^o 175, avec la suscription: « A madame Bouthillier, la surintendante, aux Caves. » Tout ceci est un petit détail, sans doute, mais nous saisissons volontiers les occasions de montrer Richelieu dans les choses privées et en dehors des grandes affaires. D'ailleurs il s'agit ici de la jeune fille qui sera bientôt la femme du grand Condé.

² Voy. une lettre à Bouthillier, p. 336.

CXCIX.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Béthune, 9266, fol. 12. — Copie. —

Cinq-Cents Colbert, n° 45, fol. 92. — Copie. — S^t-Germ. Harl. 346, t. 1, fol. 93 v°. — Copie¹.

Bibl. de l'Arsenal, Histoire, n° 186, in-4°, p. 118. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAIE.

De Ruel, 22 mai 1639.

Mon Cousin, Je suis très-aise que vous ayés assiégé Hesdin, n'ayant peu entreprendre le siège d'Aire, comme, en effect, vous ne le pouviés sans beaucoup hazarder les armes du roy pour les raisons contenues au mémoire que vous m'avés envoyé, qui sont fort bonnes².

S. M. faict estat de partir mercredi pour aller vous aider. J'y vais gaiement, pensant que nostre petite assistance ne vous sera pas inutile.

Surtout, en faisant les choses nécessaires, conservés vous, je vous prie, et vous souvenés qu'il y a beaucoup de choses qui ne sont point d'un général. Je vous conjure encore une fois d'avoir soin de vous.

Ayant un grand corps d'armée³, comme vous avés, vous n'oublierés pas, je m'asseure, d'envoyer à propos à la guerre pour tascher d'attraper les ennemis qui s'assembleront un peu au long, à la Veymarde. Cette pensée n'est pas un ordre, mais un avis, que vous suivrés selon que vous le jugerés bon.

Si vous estimés qu'une circonvallation entière soit nécessaire pour asseurer la prise de Hesdin, il la faut faire, n'y ayant rien à oublier pour venir à bout de ce dessein, et se rendre maistre de cette place, qu'il faut, avec l'aide de Dieu, emporter hautement.

¹ « Minute originale de la main de Cherré. » Cette note est commune au manuscrit de Colbert et à celui de Harlay.

² Nous suivons ici le ms. de l'Arsenal, qui a copié sur l'original, et qui offre avec la minute une légère différence ne consis-

tant guère que dans le tour de la phrase.

³ Le manuscrit de l'Arsenal met en note: lisez « cavalerie. » Le manuscrit de Béthune dit : « d'artillerie. » La meilleure leçon est sans doute celle que donne la minute de la main de Cherré.

Vous n'aurez pas oublié d'envoyer quérir tous les charpentiers des lieux circonvoisins pour vous aider à couper vos bois; et le bon équipage que vous avés à l'artillerie me faict croire que vous ne manquerez d'aucune chose.

J'espère bien de vostre campagne et m'asseuré que le roy aura grand contentement de vostre personne; il est très-satisfait de vostre siège. Soyés donc content et vous assurés que je suis et seray tousjours, mon cousin, vostre très-affectionné cousin et serviteur¹.

CC.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 384. —

Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 149. — Copie. —

Dupuy, t. 767, cahier Oo² (extrait).[A M^{rs} DE CHAVIGNY ET D'HÉMERY³].

22 mai 1639.

L'on vous renvoie ce courrier pour vous dire que le roy a aujourd'huy parlé comme il faut à M^r l'Ambassadeur, le comte Saint-Mau-

¹ Le manuscrit de l'Arsenal nous donne la copie d'une lettre du cardinal à La Meilleraie, datée du 26 mai, et que nous ne trouvons pas ailleurs. Cette lettre nous semble une espèce d'addition à la présente, ainsi qu'à celle qui suit, du 24 mai : « Je vous conjure de nouveau, écrit Richelieu à son cousin, de faire le général d'armée et non le soldat, et, qui plus est, un mot plus court, que vous pouvés deviner sans que je l'escrive. » Et, à la fin de la lettre, Richelieu ajoute : « Ayés soin de vous, je vous le recommande encore une fois, et pour la conservation de vostre per-

sonne, et pour vostre honneur, que vous perdriez aussy bien en vous faisant tuer mal à propos, que d'autres le perdent en conservant leurs vies sagement. » (P. 124 du ms. de l'Arsenal.) C'est ce qu'il y a de plus remarquable dans cette missive, dont il sera fait mention aux analyses.

² Voy. la note 2 de la page 56.

³ Le manuscrit des Aff. étr. n'indique aucune suscription; mais pendant l'ambassade extraordinaire de Chavigny la plupart des lettres écrites à celui-ci étaient adressées en commun à lui et à l'ambassadeur ordinaire.

rice, du deppost que la nécessité oblige Madame de faire en ses mains des places du Piedmont¹.

Il est certain que si Madame ne se resout à ce qu'elle doit pour son salut, le roy se résoudra à ce qu'il faut pour sa réputation.

L'ambassadeur m'a assuré avoir escrit conformément à ce que je luy dis il y a quatre ou cinq jours, et que son courrier arrivera demain.

Il assure encore qu'il escrira ce que le roy luy a dict, et je croy qu'il le fera.

Vous me mandés que Philippe ne va pas bien, je le crois, et par ce que vous en avés cogneu, et par ce que j'en sçay par d'autres voies.

Je croy aussy que l'abbé de la Monta est un esprit qui va de mesme train; leurs seuls intérests sont capables de les rectifier.

Si Madame n'y prend garde, dans les incertitudes de son esprit, les Espagnols continueront sans relasche leurs conquestes, en la repaissant d'une belle apparence; ils se reposeront jusques au mois de septembre, et, par après, recommenceront de nouveau sans qu'on la puisse sauver, parce qu'on n'aura pas le temps de se préparer à deffendre les places, n'en ayant pas esté en possession.

En un mot, si elle est folle, elle se peut perdre comme telle; si elle est sage, elle ne peut refuser le moyen qu'on luy propose, n'en ayant point d'autre pour son salut. Je luy escriis une lettre que vous verrés et luy donnerés, si vous le jugerés à propos².

¹ Le manuscrit des Aff. étr. contient (f^o 357 et 374) des dépêches de Chavigui et d'Hémery écrites de Turin, les 18 et 19 mai; on y voit avec quel mécontentement Madame accucillit les premières propositions de ce dépôt de places : « Elle parut d'abord transportée et hors d'elle, s'écriant qu'après que les Espagnols avoient pris la meilleure partie de ses Estats, au lieu de luy mesnager la protection du roy son frère pour les luy faire recouvrer, on

ne luy proposoit autre chose que de la despoiller de ce qui luy restoit... » L'irritation de la princesse, qui dura plusieurs jours, rendait toute négociation presque impossible auprès d'elle.

² La lettre à la duchese reproduit les principaux arguments de celle qu'on vient de lire; elle est en minute dans notre manuscrit des Aff. étr. f^o 385; elle a été imprimée; on en trouvera l'indication aux analyses.

CCI.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13. — Minute autographe.
 Bibl. de l'Arsenal, Histoire, n° 186, in-4°, p. 120. — Copie.
 Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, n° 45, fol. 93¹. —
 Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 94 v°.
 Béthune, 9266, fol. 13. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAIE.

A Ruel, 24 mai 1639².

Mon Cousin, J'envoye ce gentilhomme³ pour vous tesmoigner que je suis ravy de ce que Dieu vous a préservé de la mousquetade que vous avés receue. J'espère que vous n'aurés autre mal en vostre siège, et en prie Dieu de tout mon cœur; et vous conjure de ne vous hazarder point mal à propos. Comme je ne suis pas capable de vous conseiller de perdre une seule occasion de péril où vous serés nécessaire, le plus grand plaisir que vous me puissiés faire est de ne faire que ce que doit un général courageux et diligent⁴. J'espère bien de vostre

¹ Le manuscrit de Colbert met en note : « Copie faite sur une minute originale écrite, pour la plus grande partie, de la main de M. le cardinal et l'autre de la main du chirurgien. » Et cette note est répétée par le manuscrit de Harlay.

² La copie du manuscrit de l'Arsenal donne seule cette date, qu'indique d'ailleurs à peu près l'ordre chronologique dans lequel les manuscrits des Aff. étr. de Colbert et de Harlay placent cette pièce.

³ La réponse de La Meilleraie donne le nom de ce gentilhomme : M. de la Rive.

⁴ On a vu, par le passage que nous citons tout à l'heure d'une lettre du 26 mai, comme Richelieu insiste sur les recom-

mandations de se ménager qu'il fait à son cousin; il y revient encore dans une missive du 15 juin; après avoir transmis à la Meilleraie un ordre du roi : « Je vous fais maintenant ce mot en particulier, de n'aller point montrer vos travaux à ceux qui sont nouvellement venus dans l'armée, que vous vous ferés attraper sans sujet. Tous ceux qui en reviennent, en se louant de vos courtoisies, remarquent que ces civilités peuvent causer vostre perte en un instant. Si ma prière a quelque pouvoir sur vous vous n'en userés plus de la sorte... » (Voy. aussi une lettre du 10 août, manuscrit des Aff. étr. t. 13, et manuscrit de l'Arsenal, p. 144 et 235.)

siège, et je tiens pour assuré que vous en aurés bonne issue. Le s^r de Chouppes nous a rendu bon compte de tous vos travaux, que je trouve bien avancez. Je vous conseille de les faire continuer avec une extraordinaire diligence.

Je crois que vous ne sauriés trop fortifier le fort de Valmont. Par ma pensée je voudrois y faire un double fossé à la holandoise, et une bonne pallissade entre deux et un grand abattis de bois pour en empescher les avenues.

J'estime que vous devés aussy bien prendre garde que les ennemis ne puissent passer la rivière depuis Monstreuil jusques à Hedin; ce n'est pas assez de faire garder les guez, veu que les ennemis pourroyent passer avec deux batteaux suffisans pour faire un pont, si le cours de la rivière n'estoit bien gardé.

Quant à la forest, vous avés fort bien commencé à faire ce qu'il faut pour empescher que les ennemis ne puissent venir par là. Je m'assure que vous n'oubliés aucune chose qui puisse estre faicte à cette fin. Surtout je vous conjure de ne vous contenter pas d'une simple deffense aux lieux où vous en pourrés mettre deux et trois. En vérité, si vous emportés Hedin en peu de temps, comme Chouppes dict qu'on l'espère dans l'armée, vous aurés une grande gloire. Je vous assure qu'il n'y a rien que je ne voulusse y contribuer. S'il n'y a pas plus de gens dans la place que ce qu'on dit, je ne crois pas que les ennemis puissent bien deffendre les dehors, et si vous en estes une fois maistre, je croy que vous aurés bon compte du reste. J'espère que Dieu bénira cette campagne, veu particulièrement que nous ne désirons aucun avantage que pour faciliter et mieux assurer la paix.

¹ Souvenés-vous que la gloire d'un général est à prendre les villes, à subsister longtemps avec gloire dans le commandement, et non pas à faire des actions téméraires qui payent leur hoste tout d'un coup.

Le roy a esté extremement aise de savoir l'estat de vostre siège. Il vous envoie dix compagnies des gardes pour vous renforcer; vous aurés maintenant quinze compagnies de Suisses arrivées à Montreuil,

¹ D'ici à la fin, la minute est de la main de Charpentier.

qui sont destinées pour vostre armée; vous les enverrez quérir diligemment. Avec cela je ne croy pas qu'il y ayt forces au monde qui puissent empescher l'effect de vostre dessein.

Sa Majesté a voulu encore qu'on escrive aux sieurs de Launay et de Mondejeu pour assembler les milices de Ponthieu et du Vimeux, afin que vous vous en serviés si vous en avés besoin¹.

Le roy m'a commandé de vous mander de sa part que vous mesnagiés mieux vostre personne que vous ne faictes. Il est fort satisfait de vous², et moy aussy, qui suis, mon cousin,

Vostre très affectionné cousin et serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCH.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 399-400. — Copie.

Mise au net de la main de Cherré.

Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 167. — Copie³. — Dupuy, t. 767, cahier Oo⁴. — Extrait.

A M^{rs} DE CHAVIGNY ET D'HÉMERY⁵.

De Pontoise, ce 26 mai 1639.

Nous avons receu vostre dépesche du 18 mai; on ne sauroit assés

¹ Le siège de Hesdin intéressait vivement Richelieu à cause de l'importance de l'entreprise, et aussi parce que c'était son cousin qui la conduisait; il lui écrivait presque tous les jours durant ce siège, dont l'issue, comme on sait, fut heureuse, et dont on fit un véritable triomphe pour La Meilleraie, à qui le roi donna le bâton de maréchal sur la brèche même par où Sa Majesté entra dans la place, le 29 juin. (Le P. Griffet raconte cet incident avec de curieux détails, t. III, p. 197-202.)

² La minute et les trois manuscrits de la Bibliothèque impériale s'arrêtent ici.

³ Une note du ms. dit que cette copie est faite sur une pièce de la main de Cherré.

⁴ Voy. note 2, p. 56 ci-dessus.

⁵ Le manuscrit des Aff. étr. ne donne point de suscription, mais on voit que cette lettre est la réponse au mémoire signé *Chavigny-d'Hémery*, et adressé au cardinal le 18 mai, de Turin. Ce mémoire, déjà cité ci-dessus, p. 363, et qui n'a pas moins de sept pages, expose la situation des affaires de l'Italie du nord, et de la cour de la duchesse de Savoie. Le manuscrit des Aff. étr. montre qu'il avait été préparé, ainsi que la présente lettre, pour

s'estonner des irrésolutions de Madame, de son aveuglement et de celui de son conseil, pour ne dire pas pis¹.

J'ay grand peur que Dieu veuille chastier cette misérable princesse puisqu'elle ne voit pas ce qu'un enfant de huit ans cognoistroit clairement.

Le roy persiste, sans pouvoir changer, à ne pouvoir entreprendre la deffense de Madame sans le deppost de ses places.

Comme la perte de la partie du Piedmont que ses frères et les Espagnols ont pris a donné lieu à Conis de se révolter, cette révolte en excitera d'autres, et en peu de temps, pour peu qu'il en arrive de nouveau, tout le reste s'en ira.

Si Madame n'est capable de cognoistre ces vérités, il faut songer à tirer son épingle du jeu.

Nous estimons que vous devés tesmoigner en gros qu'il est impossible que Madame soit dans ses irrésolutions sans estre trompée par quelqu'un qui luy faict espérer un traicté avec ses frères; sur cela vous luy pouvés dire que, si elle y trouve seureté pour sa personne, celle de M^r son fils, et pour ses États, il ne faut point se cacher du roy, qui sera tousjours très aise si elle se peut mettre en tel estat de seureté qu'elle n'eust plus de besoin de sa protection, à laquelle, en ce cas, elle ne doit point aussy s'attendre.

Après un tel discours, puisque vous avés promis un million de livres, le roy l'agrée; mais de donner les huit cent mille livres par dessus, c'est jeter le tout dans le Pô.

Cependant si Madame veut déposer toutes les places entre les mains du roy, l'on vous permet de vous estendre plus que le million, laissant à vostre discretion de vous eslargir, selon que vous verrés que le bien des affaires le requerra, en l'obligeant aux conditions les plus

être inséré dans les Mémoires de Richelieu; mais on sait que ces Mémoires n'ont pas été continués après 1638.

¹ Richelieu avait écrit à la princesse elle-même avec plus de ménagement, sans

doute, mais avec la fermeté qui lui était ordinaire. La lettre, dont un original corrigé et devenu minute, daté du 22 mai, se trouve aux Arch. des Aff. étr. a été imprimée; elle sera notée aux analyses.

avantageuses que vous pourrés; mais ma pensée est qu'il ne faut rien offrir de plus, jusques à ce que vous voyés Madame résolue au deppost des places que l'on doit désirer, et je croy qu'elle fera plus par la peur d'estre tout à fait abandonnée que par l'espérance de plus ou moins d'argent.

Les places que l'on doit désirer sont Carmagnoles, Quérasque, Savillan, Conis, Revel, Saint-Pierre, Cahour, Trin, Santhya.

Je ne parle point de Turin parce qu'il faut que Madame soit en autre estat qu'elle n'est pas pour en prendre la pensée, bien qu'un tel deppost soit du tout nécessaire à sa conservation.

Je ne parle point aussy de Nice pour la mesme raison.

Je ne parle point encore de Villeneuve d'Ast et des autres places qu'on pourra reprendre parce que ce seront les armes qui nous les donneront, non la bonne volonté de Madame, et qu'on ne peut sans folie douter que le roy les veuille avoir jusques à ce que les Espagnols rendent celles qu'ils ont prises.

Je n'ay jamais peu me persuader que Philippe, estant en l'estat qu'il est, il n'y eust à douter de son procéder, voyant celuy de Madame: c'est une âme foible. L'abbé de la Monta a tousjours esté affectionné au cardinal; il est bien à craindre qu'ils ne veuillent avoir deux cordes à leur arc et qu'ils cherchent quelque moyen de salut avec les beaux-frères de Madame, bien que, à l'italienne, ils ny puissent trouver que leur perte.

Dans la longueur d'une négociation Madame perdra tout le reste du Piedmont; la perte de Conis en est un augure asseuré et qui me fait craindre Pignerol; pensés-y, au nom de Dieu, et vous servés de l'argent que vous avés pour le mettre en tel estat qu'il n'y ait rien à craindre.

Cette dépesche respond à tous les points de la vostre; tout est remis à vostre prudence.

S'il faut faire quelqu'autre chose, c'est à vous qui estes sur les lieux à en faire les ouvertures et nous en avertir promptement.

Je veux croire que la lettre que le roy escrit à Madame et que vous

aurés receue par Saladin, et celle que je luy ay escrite par l'un des vostres ensuite, luy ouvriront les yeux à son bien. Si ces remèdes ne produisent pas ce bon effect, je tiens la maladie désespérée; sur quoy je vous répéteray encores que nous examinerons volontiers tous les expédiens que vous nous proposerés en telle extrémité.

Si Madame ne revient à résipiscence d'elle mesme, je croy que vous devés luy tesmoigner que, puisqu'il n'y a rien à faire auprès d'elle, vous allés dépescher un courrier pour demander vostre congé, et pour faire cognoistre au roy qu'il doit exécutter la résolution qu'il a prise de ne point faire passer M^r de Longueville en Italie, puisque Madame ne se veut mettre en son devoir; et, en effect, je ne veoy pas d'autre résolution à prendre que de sortir de cette affaire promptement, parce que l'on perd tout dans les longueurs avec honte.

Sachant bien que vous n'avez pas oublié de représenter cent fois au comte Philippe que quelques promesses que luy puissent faire le cardinal de Savoie et prince Thomas, il ne sauroit jamais trouver de seureté pour sa vie, je ne vous mande point qu'il le faut faire; mais devant Dieu il mérite les petites maisons s'il n'a cette cognoissance, et si, l'ayant, il empesche Madame de prendre le seul conseil qui luy reste, il mérite tout ce que vous pouvés penser aussy bien que moy.

Je ne veoy pas lieu de mettre en campagne, si Madame ne faict premièrement ce que le roy désire, puisqu'en tirant les garnisons on perdrait plus qu'on ne sauroit gagner, et qu'en vain secourroit on des places qui ne peuvent esviter de se perdre une autre fois, avec tout l'estat, si Madame demeure en la résolution où vous représentés qu'elle est.

Je vous avoue que j'ay le cœur percé de voir la mauvaise conduite et le malheur de cette pauvre Princesse.

Le roy approuve la déclaration que M^r de La Tour propose contre madame de Mantoue¹, et croit qu'il est temps de la publier. On vous l'envoiera par le premier courrier.

¹ Le manuscrit de Turin, t. 28, donne la pièce chiffrée de M. de La Tour, fol. 345.

CCIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 397. — Original; et fol. 403, copie.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 495 v°. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

26 mai 1639.

Monseigneur,

Je ne saurois assez vous tesmoigner le desplaisir que j'ay de la peine où les irrésolutions de Madame vous mettent¹; je vous avoue que son aveuglement, pour ne pas dire pis, me surprend et m'estonne

¹ La veille du jour où Richelieu écrivait cette dépêche une lettre de Chavigni partait de Turin; on y lit : « Nous n'avons connu que d'hyer seulement que Madame fust capable de revenir à la raison par la conférence que M. le card. de La Valette, M. d'Hémery et moy eusmes avec M^r le marquis d'Aglié et abbé de la Monta. » Cependant Madame ne se décidait pas, et trois semaines s'étaient passées lorsque, le 10 juin, Chavigni mandait : « ... Enfin Madame s'est résolue à mettre entre les mains du roy Carmagnoles, Savillan, Quérasque et Revel, aux conditions que V. Ém. verra par les escrits joints à cette dépesche. Les troupes françoises sont dans les trois premières places et la garnison de la quatrième part aujourd'hui. » (Arch. des Aff. étr. France, t. 91, fol. 182 et 208.) Dans sa missive du 10 juin, Chavigni disait : « La lettre que V. Ém. a escrite à Madame a extremement contribué à lui faire prendre la résolution de s'accommoder aux conseils du roy. » Cette lettre si efficace, datée du 22 mai, existe aux mêmes archives (Turin, t. 28, fol. 385); c'est un ori-

ginal, corrigé après avoir été signé, et devenu minute; on en trouve une copie à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 150. Cette pièce ayant été imprimée dans les Mémoires donnés par Aubery, t. V, p. 408, et dans le Recueil de 1695, p. 337, nous nous bornerons à la citer aux analyses; il faut pourtant en noter ici quelques mots. Après avoir répété à Madame qu'il n'y a de salut pour elle que dans la protection du roi, Richelieu ajoute : « V. A. trouvera bon, s'il luy plaist, que je luy die que le mauvais estat de ses affaires ne luy permet pas d'estre irrésolue en une occasion où les moments sont inestimables, et où la nécessité et la raison s'accordent tellement ensemble que la première oblige tout à fait à ce que la seconde conseille. Si vous mesprisés le conseil qu'elle vous donne, vous en cognoistrés l'utilité lorsqu'il ne pourra plus avoir d'effect; et si, en le suivant, V. A. ne s'en trouve bien, je consens qu'elle me déerie dans le monde et me fasse passer pour tout autre que je ne suis. »

au dernier point, et que je ne la croyois pas capable d'une sy grande foiblesse que celle qu'elle tesmoigne avoir dans la conjoncture présente. Vous aurés veu, par les dernières despesches que nous avons faictes à Mess^{rs} les Ambassadeurs, comme les pensées de deçà se rapportent aux vostres touchant la conservation des places que nous tenons dans le Piedmont, que nous jugeons tellement nécessaires au bien du service du roy et de Madame mesme, que tant s'en faut qu'il en faille retirer les François qui y sont maintenant, ny une partie, en l'estat où sont les choses, qu'il faudroit plustost augmenter la garnison, si vous jugiés qu'elle ne fust pas assez forte pour la conservation d'icelles; n'y ayant point d'apparence d'abandonner des places que nous tenons maintenant, et que nous ne pourrions peut-estre pas ravoïr après, pour en secourir d'autres qu'on ne pourroit peut-estre pas sauver, telles entreprises ne réussissant pas tousjours, et qui, quand on les garantiroit maintenant, ne peuvent esviter de se perdre une autre fois avec tout l'Estat, si Madame demeure dans la résolution où elle estoit lorsque vostre courrier est parti. Et partant nous jugeons que vous ne devés point vous mettre en campagne que Madame n'ayt premièrement fait tout ce que le roy désire d'elle pour son propre bien, ou que vous n'ayés assez de forces pour faire quelque chose sans dégarnir les places que nous tenons, lesquelles il faut, à quelque prix que ce soit, conserver pour les raisons contenues en vos despesches.

Vous aurés veu, par la dernière que j'ay faicte à M^r de Chavigny, comme le roy n'a pas voulu pourvoir aux charges qui restoient à remplir dans la garnison de Metz, dont il vous laisse la disposition; et la résolution où est S. M. de vous donner toute sorte de contentement pour celles que la nécessité l'a obligé de donner à quelques uns des siens, pour y servir dans l'occasion présente. En mon particulier, je vous supplie de croire que j'y tiendray soigneusement la main, et qu'il ne se passera jamais rien aux lieux où je seray à vostre préjudice.

La plus grande assurance que je vous puisse donner de la bonne santé de S. M. est le voyage qu'elle faict en Picardie, où j'ay l'honneur

de la suivre. J'espère qu'il ne sera pas inutile, et que les Espagnols ne seront pas sy heureux de ce costé qu'ils l'ont esté en Italie, où je voudrois pouvoir estre, pour partager avec vous la peine et les soins continuels qu'il faut que vous ayés, comme aussy pour vous assurer de vive voix qu'il n'y a personne au monde qui vous estime ny qui soit avec plus de passion et de sincérité que moy,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Pontoise, ce 26 mai 1639.

CCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1639 (supplément), fol. 188. — Minute.

A M. DE CHAVIGNY.

De Pontoise, ce 26^e mai 1639.

Bien que vos lettres me fassent trop cognoistre l'aveuglement de Madame pour en douter, il m'est impossible de le croire. Ceux qui l'aydent à prendre de sy mauvais conseils sont, ou moins qu'enfans, ou plus que diables. Assurément le cardinal de Savoie et le prince Thomas font intimider d'une part Philipès et la Monta, qui ont autres fois esté attachez à eux; et d'autre part les flatent de vaines espérances qui ne peuvent estre receues que par des personnes du tout destituées de jugement.

Je croy que cette despesche trouvera Madame changée; si elle ne l'est, je ne sache point d'autre remède que de luy parler franchement des négociations qu'on peut soupçonner qu'elle fait; de luy dire que, si elle peut subsister seule, le roy y consentira volontiers, pourveu qu'elle n'agisse point à cachette, et ensuite luy faire cognoistre que vous aurés charge de vous retirer, et le secours du roy quand et quand.

Le procès de M^r de La Valette fut hier jugé tout d'une voix¹. Le

¹ On sait que la chose n'alla pas si facilement et si unanimement que Richelieu veut le faire entendre ici.

roy trouva bon que je n'y feusse point, à cause de l'alliance¹. Estant condamné à mort, comme il l'a esté, son bien est confisqué, mais il sera réservé pour M^r le cardinal de La Valette, comme il le peut croire. Cette affaire s'est trouvée plus sale que nous ne pensions; quant à l'autre que vous sçavés, elle continue tousjours.

Les affaires d'Allemagne vont à souhait, et de telle sorte que, si Madame se veut ayder tant soit peu, j'espère que, devant qu'il soit un an, nous la remettrons dans tous ses Estats. Sinon la main de Dieu est sur elle.

Nous sommes partis pour Abbeville, Hedin est assiégé; j'espère que nous en aurons bonne yssue. M^r de La Melleraie, suivant sa lettre, y a receu une mousquetade, mais sy favorablement qu'ayant percé son baudrier, la bale est demeurée dans son colet de bufle. M^r de Feuquières est dans le Luxembourg, et je croy qu'au premier jour nous aurons nouvelles qu'il aura commencé ce que vous sçavés².

CCV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 473. —

Mise au net de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 180 v°. — Copie.

A M. DE CHAVIGNY.

Abbeville, 2 juin 1639.

Nous avons receu vostre despesche du 25 mai³; la response sera courte, mais satisfaisant à tous les points d'icelle.

¹ Louis XIII n'eut pas pour lui-même ce scrupule; le duc de La Valette, qui était marié à une petite cousine de Richelieu, avait épousé en premières noces une sœur naturelle du roi, et, malgré cette parenté, non-seulement Louis XIII voulut présider la commission, mais il imposa aux juges une condamnation à laquelle plusieurs résistaient.

² Le siège de Thionville. Feuquières perdit, le 7 juin, devant cette place, une bataille, où il fut blessé et fait prisonnier. Une lettre de M. de Choisy, intendant de son armée, annonça ce malheur à la marquise de Feuquières; cette lettre est imprimée dans le recueil publié par M. Ét. Gallois, t. I, p. 232.

³ Elle est conservée aux Arch. des Aff.

Le roy, qui l'a voulu voir, estime que le moindre deppost que Madame puisse faire entre ses mains est de Carmagnole, Quérasque, Savillan et Revel.

S. M. a fort approuvé que vous n'avez point voulu par deppost d'Albe et de S^t-Ya pour les raisons que vous mandés; mais elle désire et entend, ainsy que vous le proposés, que les places que ses armées prendront ou secourront demeurent entre ses mains, sans plus s'en confier à Madame, qui les laisseroit perdre, comme elle a faict le reste. Mais ce n'est point chose qu'il faille mettre dans le traicté; il suffit qu'il n'y ait rien qui exclue la justice de ce dessein, qu'il faut exécutter à mesure que l'occasion s'en présentera.

Ayant le deppost des places ci-dessus, il y faut faire travailler soigneusement et diligemment, les munir de vivres et de munitions de guerre.

Je vous conjure aussy que nous n'ayons plus la teste rompue de Pignerol, et que l'on y fasse tout ce qui se pourra, puisque nous consentons que l'on prenne 30,000 escus que vous avez demandez.

Dieu veuille que le serment de ceux de Conis soit bien gardé à Madame; mais, à vous dire le vray, je croy qu'il le sera au plus jusques à ce qu'ils voyent les ennemis proche d'eux. Si j'estois en sa place je m'en rendrois maistresse, ce qui ne me sembleroit pas difficile, pourveu qu'on l'entreprist avec un secret impénétrable.

Quoyque Revel ne soit rien en effect, il ne laisse pas d'estre important pour asseurer aucunement le passage des vallées, et elle ne peut estre refusée qu'à mauvais dessein, ce qui faict qu'il est important de l'avoir.

Le peu d'assurance qu'on pourra prendre en la volonté de ceux de Conis, qui veulent estre maistres d'eux mesmes, et par conséquent libres de faire ce qu'ils voudront, faict que le roy ne peut en façon du monde soustenir les affaires d'Italie, sans estre possesseur par deppost de Savillan, qu'il faut avoir par conséquent.

étr. dans le manuscrit de Turin, f^o 389.
Cette lettre de Chavigni était elle-même
une réponse aux lettres que Richelieu lui

avait écrites les 13 et 17 mai. C'est celle
que nous avons citée au commencement
de la note de la page 370.

Lorsque je considère que quand Madame donnera Carmagnole, Quérasque et Savillan, elle ne donnera rien que les places où les François sont desjà presque les maistres, je ne tire pas grand argument du changement de sa volonté, mais seulement de ce que la nécessité la contraint de faire semblant de donner volontairement ce qu'elle ne peut plus tenir, et ne le donnant que pour avoir les conditions qu'elle obtiendra par le traicté; sans lesquelles elle ne sauroit subsister, de façon que, s'il luy faut donner beaucoup pour obtenir d'elle les susdites conditions, on achètera bien cher ce que nous avons desjà en nos mains; mais il faut quelque fois faire des choses qu'on juge peu raisonnables, parce qu'elles importent à la réputation. Vous saurés bien prendre les avantages du roy au salut de Madame et de Monsieur son Fils.

Je vous avoue que je me mesfie fort du comte Philippe et de ses chimérés; s'il est sy misérable et sy aveugle que de traicter avec les ennemis de Madame, il se perdra certainement et elle aussy, en se voulant sauver. Je suis bien aise que l'abbé de la Monta change de conduite; il n'y a salut pour luy, pour sa parenté et pour Madame, que dans une étroite liaison avec la France.

Si Madame considère ce que le roy faict pour elle et ce qu'elle a faict contré elle mesme par ses irrésolutions et les foibles conseils qu'elle a receus et pris, elle verra que, comme elle n'a rien obmis pour se perdre, le roy n'oublie rien de ce qu'il peut pour la sauver.

Il est à propos de vous souvenir de bien obliger Madame par le traicté, moyennant ce que le roy luy donne, d'entretenir de sy fortes garnisons et de gens sy asseurez dans les places dont elle entreprendra la garde, qu'il n'en arrive pas d'inconvénient comme il a faict par le passé.

Souvenés-vous aussy qu'il faut avoir, ainsy que vous avés mandé que Madame en est demeurée d'accord, pleine liberté de loger les troupes du roy dans le Piedmont pour la conservation des États de M^r de Savoie.

Toutes les despesches que vous avés receues de nous depuis que

vous estes parti, vous instruisent sy amplement des pensées que nous avons de deçà qu'il ne me reste rien à adjouster à celle-cy.

Je suis ravy de voir que M^r le cardinal de La Valette espère de reprendre Yvrée, munir S^t-Ya et secourir Trin.

M^r de Longueville passe assurement avec ses troupes¹.

Nous sommes icy à Abbeville au siège de Hesdin, dont la place se trouve le plus régulièrement fortifiée du Pays-Bas, et la mieux munie; et cependant l'armée du roy qui l'investit le 20^{me} de may a en dix jours formé la circonvallation, et poussé les attaques de la place sy vivement que cette nuit on s'est rendu maistre de la contrescarpe des deux costés. J'espère que dans la Saint-Jean nous penserons à quelqu'autre entreprise; il n'y a que d'aller vivement en besogne.

Le lendemain, 3 juin, Richelieu écrivait à Chavigni un billet qui est comme le *post-scriptum* de la lettre du 2. Manuscrits cités aux sources : Turin, f^o 480, minute de la main de Cherré. — Harlay, f^o 183, copie.

Je n'adjouste ces trois mots que pour vous assurer de mon affection que vous trouverez telle que vous la cogneustes au partir, et vous dire qu'un mémoire de M^r d'Hémery nous a relevés d'une peine en la quelle vostre despesche du 25 may nous avoit laissés dans l'incertitude que vous passassiez vostre traitié sans avoir Savillan, ce que le mémoire du s^r d'Hémery faict bien voir que vous ne ferés pas, en ce qu'il nomme desjà le gouverneur de la garnison qu'il y faudra mettre.

Vostre fils s'est un peu blessé, mais ce n'est rien grâces à Dieu.

CCVI.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9327, fol. 216. — Original.

LETTRE DU ROI AU DUC DE WEYMAR.

3 juin 1639.

Mon cousin, l'intérêt et l'affection que je sçay que vous avés au

¹ « Les troupes de M. de Longueville commencent à arriver, écrivait Chavigni à Richelieu, le 10 juin. (Ms. des Aff. étr. cité aux sources, fol. 518.) »

progrez de mes armes m'oblige à vous faire part des desseins auxquels j'emploie, pour le commencement de cette campagne, mes principales armées.

La première est attachée depuis dix ou douze jours au siège de Hesdin, qui est une des plus fortes places du Pays-Bas, et mon cousin le grand maistre de l'artillerie en avance l'attaque avec telle diligence qu'il a, depuis deux jours, gagné la contrescarpe. J'ay voulu aller aujourd'huy moy-mesme recognoistre l'estat des lieux et de la place, aiant résolu d'establir mon séjour en ces quartiers pour appuyer cette entreprise, à laquelle les ennemis vont faire tous leurs efforts pour s'opposer.

La seconde de mes armées, commandée par le s^r de Feuquières, assiége Thionville, dont l'importance vous est sy bien cogueue qu'il n'est pas besoin de vous dire que ce dessein, aussy bien que celui de Hesdin, sont des plus considérables qui se puissent faire, et les plus capables de donner lieu à mes alliez d'agir puissamment de leur costé contre les ennemis; et je vais faire presser sy vivement l'un et l'autre que, Dieu aidant, l'on en verra bientôt une heureuse issue. De quoy j'ay estimé d'autant plus nécessaire de vous informer que je suis bien averti que l'ambassadeur Grossius, par mauvaise volonté, ou par une ignorance grossière, qui ne peut recevoir d'excuse, a esté sy inconsidéré que de mander en divers endroits que mes forces n'estoient pas en estat de beaucoup avancer les affaires de la cause commune. Je souhaite que chacun s'y employe aussy utilement et avec des résolutions aussy constantes que je fais de ne rien obmettre pour le bien public.

Pour ce qui est de vous, mon cousin, je suis bien'asseuré que vous y contribuerez de tout vostre pouvoir, et qu'il n'est pas besoin de vous exhorter de n'y perdre aucun moment de temps, puisque un des meilleurs moyens de prendre avantage sur les ennemis est de les prévenir.

J'attendray désormais avec impatience de savoir vostre marche en campagne. Et ce pendant je n'adjousteray rien icy que pour prier

Dieu qu'il vous conserve tousjours, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Escrit au camp devant Hedin, le 3 juin 1639¹.

LOUIS.

SUBLET.

CCVII.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 56 v^o. — Copie².

A M. DE RHEIMS³.

Abbeville, 8 juin 1639.

Monsieur,

Le roy m'a commandé de vous escrire que vostre voyage de Sedan luy auroit donné autant de lieu de douter de vostre religion, si vous

¹ Cette lettre est contre-signée par le secrétaire d'État de la guerre, mais ce n'est pas là le style, souvent embarrassé et toujours emphatique de de Noyers. « Le roy, parti à 5 heures du matin d'Abbeville pour Hedin, ne fut pas plustost arrivé que l'on commença les bateries plus rudement que jamais... Le roy, après avoir pris ses repas avec quelques seigneurs et couché dans la tente du grand-maistre... partit du camp le lendemain pour cette ville, où il arriva hier sur les cinq heures du soir. » (*Gazette* du 11 juin, rubrique *Abbeville*, p. 308.) Louis XIII mit quelque coquetterie à dater sa lettre du camp, mais la journée qu'il y passa, toute remplie d'opérations militaires, ne lui permit guère de s'occuper d'autre chose. Cette lettre, préparée par le cardinal, fut sans doute signée au retour du roi à Abbeville. Remarquons, en passant, que Richelieu ne manque jamais l'occasion de maltraiter Grotius. Nous ajou-

terons que la Gazette nomme tous les personnages de quelque importance qui se trouvaient avec le roi ce jour-là au camp devant Hedin, et qu'elle ne parle pas de de Noyers.

² Nous trouvons, dans le manuscrit de Colbert, cette note marginale : « Copie faite sur une minute originale de la main de Cherré, et apostillée de la main de M. le cardinal de Richelieu. »

³ Henri de Lorraine, fils de Charles de Lorraine duc de Guise, alors exilé à Florence (voy. t. I, p. 321), et de Henriette-Catherine de Joyeuse. Né à Paris, en 1614, il fut doté dès le berceau de nombreux bénéfices; en 1629, âgé de quinze ans à peine, on le nomma archevêque de Reims, mais jamais il n'entra dans les ordres, et trois évêques firent successivement pour lui les fonctions archiépiscopales. (*Gall. christ.* t. IX, col. 160.) — Le cardinal faisait écrire par le roi au duc de Guise, le 30 no-

n'estiés d'une maison qui a tousjours esté très catholique, comme la vie que vous avés menée par le passé eust faict cognoistre à tout le monde que vous ne vouliés point estre ecclésiastique, quand mesme vous ne l'auriés pas déclaré hautement, comme vous avés faict. S. M. qui a tousjours eu inclination pour vostre personne, est très faschée de la conduite que vous avés prise. Pour moy, vous savés bien ce que je vous en ay dict autrefois en particulier, et les conseils que je vous en ay donnés en vray ami. Je n'ay rien maintenant à y adjouster; mais bien à vous tesmoigner, comme je fais, le desplaisir que j'ay de ce qu'en les mesprisant vous ayés voulu vous rendre auteur de vostre perte. Je vous puis asseurer qu'aucun n'en sauroit estre plus fasché que moy, qui suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

vembre 1637, que son fils l'archevêque de Reims ne pouvait attendre aucune grâce, s'il ne vivait bon ecclésiastique (Bibl. imp. Clairambault, t. 94, fol. 6317). Richelieu a fait quelquefois de vertes réprimandes à cet archevêque; nous avons trouvé une lettre du duc de Guise, qui remercie le cardinal de sa sévérité. Écrivant à Son Ém. le 13 mars 1638, de Florence, le duc disait : « Je me sens si extremement obligé aus bons conseils qu'il vous a pleu donner à l'archevesque de Rheims que je vous proteste de le reconetre par toutes sortes de servises. Je vous suplie très-humblement de vouloir continuer à mon fis cete rigidité... vostre protection luy est si nécessaire o salut de son âme et de sa réputation, que je le tiens absolument perdu si V. Ém. ne continue pas d'en avoir soin... » On a vu par une lettre adressée à Chavigni, le 6 septembre 1638 (ci-dessus p. 151), que

les avertissements de Richelieu avaient obtenu peu de succès, et l'on voit ici que le cardinal renonce à donner à ce jeune homme des conseils inutiles. Cette lettre nous apprend encore qu'en juin 1638 Henri de Lorraine était, auprès du comte de Soissons, lequel s'était retiré mécontent à Sedan dès 1637; il prit part à la révolte de ce prince en 1641, et fut déclaré criminel de lèse-majesté, le 6 septembre de la même année, après l'affaire de la Marfée. Il ne rentra en grâce qu'après la mort de Louis XIII, en août 1643. Son père et son frère aîné, le prince de Joinville, étant morts, il se nomma duc de Guise et prince de Joinville, et embrassa la carrière des armes; deux fois marié et séparé de sa seconde femme, il continua de mener une vie aventureuse et fort irrégulière jusqu'à sa mort, arrivée en 1664. (Voy. le P. Anselme, t. III, p. 488, et t. VIII, p. 457.)

* Archives des Affaires étrangères, France, de janvier en juillet, 1638, folio 85.

CCVIII.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 137. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAIE.

D'Abbeville, ce 10^e juin 1639.

Mon Cousin, Je vous dépesche ce courrier pour vous donner avis d'une déroute qui est arrivée à M^r de Feuquières par le défaut de sa cavalerie, qui a tourné le dos au lieu de combattre; l'infanterie a faict des merveilles, mais un coup de canon, qui emportant le bras à M^r de Feuquières l'a porté par terre, a faict perdre cœur à ceux qui estoient demeurés avec luy¹; la cavalerie s'est toute sauvée. Nous ne savons encore ce qu'il y a d'infanterie perdue. On dict que Navarre a faict des merveilles. Vous ferés passer cet accident dans l'armée le plus doucement que vous pourrés. Médavi est dans Metz, qui ramasse l'infanterie qui se retire. Deux régimens qui n'estoient point au combat ont esté jetés dans Verdun. M^r de Chastillon s'avance à Mesières.

Vous voyés par là ce que vaut la perte d'un chef en une entreprise. Conservés-vous, je vous prie, et hastés vostre siège le plus que vous pourrés.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCIX.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 140. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAIE.

Abbeville, ce 12 juin 1639.

Après avoir ouï le s^r de Ville, je croy, comme vous, que ce que

¹ Le bruit avait même couru que Feuquières avait été tué; dans une lettre du 13, au même La Meilleraie, Richelieu disait: « M. de Feuquières n'est point mort, il est prisonnier à Thionville avec un bras

rompu d'un coup de mousquet. Il a faict merveille de sa personne, ayant combattu plus d'une demi-heure après estre blessé. » (Lettre indiquée aux analyses.)

vous avés de retranchemens suffira, puisque je ne croy pas que les ennemis y viennent; mais ils ne sont pas en estat, s'ils venoient forts, de pouvoir estre bien deffendus, et partant, puisqu'on n'y veut pas plaindre l'argent, que vous avés abondance de gens et que cela faict gagner les soldats, j'estime qu'il faut absolument fortifier vos lignes en creusant et eslargissant le fossé et jetant la terre en dedans pour rendre le parapet fort et plus élevé¹. Je vous prie donc absolument de le faire, comme aussy de racommoder les forts qui en auront besoin, et rendre la batterie que le roy a ordonnée bonne; je vous en prie parce que la raison le veut, et que le roy ira disner mercredi au camp, si les mines sont prestes à jouer. J'ay donné charge au s^r de Ville de ne bouger de là pour aider à avancer les travaux; il y faut mettre 1000 ou 1200 Suisses, afin que le roy trouve cela avancé.

On estime qu'il faut une batterie dans le fort de Gassion, et, si vous m'en croyés, vous mettrés vos gabions remplis de terre aux heures où vous les estimerés plus nécessaires. Je vous prie de ne manquer à ce que dessus pour l'amour de moy. . .

Presque aussitôt après cette lettre écrite, Richelieu adressait ce billet à M. de La Meilleraye.

J'ay sy grande envie que les travaux dont je vous ay escrit par le s^r de Ville soient racommodés promptement que je vous envoie M^r l'évesque d'Auxerre pour les haster, afin que tout soit en sy bon estat dans mercredi ou jeudy, que le roy faict estat d'aller à l'armée, qu'il n'y puisse trouver à redire et qu'il voie que vous avés faict merveille.

Le Card. DE RICHELIEU.

Il n'est pas sans intérêt de voir avec quel soin un homme occupé de si grandes affaires s'appliquait à rechercher, jusque dans les moindres détails, ce qui pou-

¹ Le 13 juin La Meilleraye répondait que, dès le lendemain, on travaillerait en diligence à fortifier les lignes, selon le dé-

sir de Richelieu, mais qu'il était impossible de mettre du canon dans le fort de Gassion.

vait contribuer au succès de ce siège. Nous trouvons encore à la bibliothèque de l'Arsenal ce fragment d'une lettre adressée aussi à La Meilleraie :

A voir le plan de Hesdin comme nous l'avons, il semble que si vous abatiés les bois, comme vous le proposés fort à propos, entrelaçant les arbres, et que du costé d'Arras vous faciés des lignes, des redoutes et quelques forts, depuis la Canche jusqu'à la Tournois, les ennemis ne sçauroient secourir la place, particulièrement si, renforçant la garnison de Dourlans de quelque cavalerie, elle est en estat d'empescher que de petits secours ne passent entre la Canche et l'Authie, où de grands secours ne sçauroient venir à cause des marais. Il faut, à mon advis, estre soigneux de couper les guais qui se trouveront entre Montreuil et Hesdin sur la Canche.

Ce fragment, en copie, n'est point daté, et on l'a classé, dans le manuscrit cité aux sources, entre une lettre du 11 juillet et une autre du 12 (p. 200) c'est évidemment une erreur; Hesdin fut pris le 29 juin, et ce fragment doit avoir été écrit un peu avant le 16, jour où l'abatis dont parle Richelieu était en pleine exécution. (Voy. lettre 211, p. 386.)

CCX.

Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. 5, fol. 63. — Mise au vei.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 445. — Copie. —

Saint-Germain-Harlay, 346, fol. 437 v°. — Copie.

SUSCRIPTION :

MÉMOIRE AU S^r DE LA HAYE,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET AMBASSADEUR DE S. M. EN LEVANT.

13 juin 1639.

Sur ce que le s^r de Césy a mandé, par ses dernières dépesches, qu'il a eu avis de bonne part que l'intention du Grand Seigneur est de faire la guerre contre les Vénitiens, ou, s'il les admet à le satisfaire sur le sujet des galères de Barbarie, que Sa Hautesse ne laissera pas de porter la guerre dans la Chrestienté, et que son dessein pour-

roit estre d'attaquer Malthe, S. M. a commandé le présent mémoire estre envoyé au d. s^r ambassadeur.

Le roy désireroit généralement que le G. S. ne tournast point ses pensées ny ses armes vers la Chrestienté, dont peut-estre il sera diverti par la continuation de la guerre de Perse; et spécialement S. M. seroit bien aise que les Vénitiens ne fussent point attaqués, ainsi que ce d. s^r ambassadeur sçait, de sorte que, si ce prince est tout à fait résolu de faire la guerre contre les chrestiens, il faut essayer de détourner l'orage de dessus les Estats de la république de Venise, s'il se peut, et le faire tomber ailleurs; mais, comme l'offense qu'il croit avoir receue d'elle est la première cause de son mouvement à cette guerre, et que son dessein est d'en tirer raison, il faut trouver un moyen par lequel il ayt satisfaction, sans qu'il fasse la guerre aux Vénitiens.

Peut-estre aussy qu'il veut avoir la Candie comme autrefois Selim, un de ses prédécesseurs, voulut avoir Cypres, qu'il conquist sur eux, nonobstant qu'ils fussent ses alliés, à quoy il se pourroit encore trouver un expédient.

Il faudroit donc représenter au G. S. que c'est un grand avantage à S. H. pour tout ce qu'elle voudroit entreprendre en la Chrestienté contre la maison d'Autriche, perpétuellement ennemie de la Porte, que d'avoir l'empereur de France, le roy d'Angleterre, la république de Venise et M^{rs} les Estats pour alliés; lesquels, dans les guerres qui luy peuvent survenir avec la d. maison, ne l'assisteront jamais pour le respect de leur alliance et confédération avec le G. S., quoyqu'elle leur demande secours, comme si S. H^{esse} attaquoit le nom chrestien et comme si la cause estoit commune entre la d. maison et tous les princes chrestiens; au lieu que si la d. confédération cessoit, ils assisteroient sans doute la d. maison d'Autriche par mer et par terre, dans les occasions où elle auroit besoin de secours contre le G. S.

Que S. H. est donc obligée, par sa parole et promesse inviolable et pour son propre bien, à observer exactement la d. confédération, et

conserver tous les alliés, en sorte que par aucune mésintelligence ils ne s'en départent.

Il est bien vray aussy qu'ils doivent estre de leur part très soigneux de la garder ponctuellement et ne luy donner aucun sujet de mescontentement; que, dans l'affaire dont est question, les Vénitiens ont esté bien fondés de donner la chasse aux corsaires d'Alger qui estoient entrés dans le golfe, et, s'il y a quelque chose à leur imputer, c'est d'avoir esté emportés de chaleur à poursuivre leur proie jusques dans un port et sous une forteresse du G. S. Ce qui se peut néantmoins excuser sur ce que, sans cela, tout leur labeur à poursuivre les dicts corsaires demeueroit infructueux, et mesme ils avoient à craindre qu'ils vissent dans leur golfe, à l'impourveu, leur faire quelque notable dommage.

Quoy que c'en soit, tout ce que pourroit faire le G. S. contre ses plus capitaux ennemis, pour ressentiment d'une pareille action, seroit de leur faire la guerre; mais il ne semble pas équitable qu'il traicte de la mesme sorte une république alliée de Sa Porte et qui offre de luy donner tout contentement.

Que s'il veut porter la guerre dans la chrestienté et y faire des progrès, il peut, sans encourir le blasme d'attaquer une république amie et son alliée, tourner ses armes contre le royaume de Naples, ou la Sicile, qui sont à la veue de ses Estats et où il peut faire des conquestes qui luy seront plus faciles sur les Espagnols que celles qu'il voudroit faire sur les Vénitiens. La raison est que ceux-cy, n'estant engaigés à présent en aucune guerre, ont moyen d'opposer toutes leurs forces au G. S. lesquelles ne sont pas petites, et qu'outre cela la nécessité de se deffendre les obligera de se lier avec les Espagnols pour estre assistés d'eux.

Que cette république remuera ciel et terre pour faire la paix entre les princes chrestiens afin d'estre plus puissamment secourue des Espagnols, des rois de Hongrie et de Pologne, du pape, et de tous les autres princes; au lieu que, s'il tourne ses armes vèrs le royaume de Naples ou la Sicile, il n'aura point sur les bras les forces

de la république, qui demeurera dans son alliance, et il n'aura que les Espagnols à surmonter, ce qui ne sera pas malaisé, estant occupés comme ils sont par les armes du roy en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne, sy bien qu'ils ont assez de peine à se défendre contre S. M. en tant de lieux.

Le G. S. ne doit point craindre que le prétendu empereur d'Allemagne luy fasse une diversion du costé de la Hongrie, parce qu'il est aussy de sa part assez occupé à se défendre contre le roy et la reine de Suède. Et, pour l'occuper encore davantage, le G. S. peut accorder au Rakocy¹ ce qu'il désire, afin de commencer la guerre contre le d. empereur d'Allemagne.

Qu'en exécutant ce dessein le G. S. a moyen de tirer satisfaction des Vénitiens, mais telle qu'il peut exiger d'une république amie, et s'en prévaloir utilement, l'obligeant à l'assister de toutes ses galères et galéaces dans l'entreprise de Naples ou de Sicile. Ce sera une très avantageuse réparation pour luy de la perte des galères de Barbarie et de l'offense qu'il prétend avoir receue de la d. république.

Si le G. S. est résolu d'avoir la Candie, comme estant proche de ses Estats, cela se pourroit faire par la conquête de la Sicile ou du royaume de Naples, ou de partie de l'un ou de l'autre, qu'il donneroit aux Vénitiens en eschange de la Candie, dont la prise luy seroit beaucoup plus difficile, ayant les forces des Vénitiens opposées et soutenues de celles d'Espagne et autres, que l'entreprise de Sicile ou de Naples, les ayant jointes aux siennes.

La république de Venise doit plus tost consentir à ce parti que se résoudre à soustenir seule l'effort du Turc, veu que présentement elle se mettra à couvert de l'orage et gagnera le temps qu'il faudra pour venir à bout de cette entreprise, dont mesme la seule crainte doit obliger la maison d'Autriche à faire la paix, et ainsy la d. république pourroit sortir de l'affaire où elle est embarrassée, et la Chrestienté en tireroit un grand fruit.

¹ Voy. ci-dessus, p. 323.

Si les Vénitiens hésitent à joindre leurs forces à celles du G. S. il les y contraindra sans doute en leur proposant résolûment ou la guerre ou cette jonction.

Le d. S^r ambassadeur pourra donner parole au G. S. que, pendant qu'il sera occupé et les Vénitiens avec luy, en la susdicte conquête, le roy tiendra dans la mer Mediterranée une puissante armée navale de galères et galéaces pour empescher les secours que les Espagnols voudroient mener en Sicile, ou au d. royaume, outre que S. M. leur continuera la guerre puissamment par terre en Italie, Flandres et Espagne, et contre le roy de Hongrie en Allemagne, comme feront aussy la reine de Suède, et M^{rs} les Estats généraux.

Les Vénitiens trouveroient leur compte en l'entreprise du royaume de Naples, l'attaquant par leur golfe, comme il leur seroit fort commode, et au Turc aussy, parce que les places et provinces qui sont sur le d. golfe seroient fort en leur bienséance.

Le d. S^r ambassadeur juge bien que l'intention du roy n'est point que le royaume de Naples, la Sicile, ou Candie tombent entre les mains du Turc, mais seulement que l'approche de ses armes contraigne la maison d'Autriche à faire la paix.

Il destournera le G. S. de l'entreprise de Malthe, comme plus difficile qu'aucune autre, parce que tous les princes chrestiens s'intéresseroient opiniastrement à la conservation de cette isle et le roy mesme.

Il prendra la meilleure occasion qu'il pourra pour faire entendre au G. S. ou au premier visir, ce que dessus. Le s^r de Césy a escrit que S. H. fera demander aux ambassadeurs si, en cas qu'elle fasse la guerre à la république de Venise, leurs maistres l'assisteront, ce qui donneroit ouverture au d. s^r ambassadeurs de luy parler conformément au présent mémoire, le contenu duquel doit estre tenu fort secret, en sorte que le bayle n'en puisse rien pressentir. Le s^r de Césy pourra départir ses bons avis au d. s^r ambassadeur pour l'exécution d'iceluy.

Si le G. S. le presse de dire positivement si le roy assistera la ré-

publique ou non, il respondra qu'il ne peut pas savoir l'intention précise de S. M. sur ce sujet, mais que son sentiment, pour le bien et avantage du G. S. et pour la conservation de l'alliance que la république a avec luy, est tel que dessus; que si S. H. désire qu'il escrive à S. M. pour savoir expressément quelle est son intention, il le fera.

13 juin 1639, à Abbeville.

CCXI.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 148. — Copié.

A M. DE LA MEILLERAIE.

D'Abbeville, ce 16 juin 1639.

J'ay esté très aise de voir M. de Noyers à son retour, et d'apprendre par luy et l'abattis de bois et les retranchemens que vous faictes faire entre la Canche et l'Authie : j'espère par ce moyen, quand toutes les forces de Piccolomini et du cardinal Infant, jointes ensemble, viendroient, qu'ils ne sauroient empescher le succès de vostre siège. Si vous pouvés vaincre la difficulté qu'il y a à passer vostre fossé, vous aurés pris la place devant qu'ils puissent estre à vous, et lors nous serons sur nos pieds pour les aller chercher. Je sçay bien que vous faictes tout ce qui se peut faire au monde pour surmonter cette difficulté du fossé, et je ne doute pas qu'en peu de temps vous n'en trouviés l'invention.

On estime que vous aurés besoin de plusieurs petites pièces de canon pour mettre dans vos retranchemens en divers lieux, au cas que les ennemis viennent à vous. Vous y penserés, s'il vous plaist, et à faire faire grand nombre de gabions pour vous en servir en temps et lieu de tous costés. Il n'y a que la longueur du siège qui puisse attirer les ennemis, et si vous pouvés estre maistre de la place dans la St Jean je croy que nous ne les verrons point. Cependant nous avons dépesché un courrier à M^r de Chastillon pour luy mander qu'il en-

voye en diligence 2000 chevaux à Vervins, lesquels le courrier verra partir devant que revenir.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, 16 juin 1639.

¹ Depuis cette lettre escrite nous venons d'avoir avis que Piccolomini commence à marcher en deçà, le 12^{me}. Nous croyons que M^r de de Chastillon, qui estoit à Mesières, aussy commence à revenir à nous le 14 ou le 15; cependant nous luy avons dépesché pour luy mander qu'il marche diligemment, et qu'en outre il envoie devant, à plus grandes journées, 2000 h. sous la conduite de M^r de Saligny. Nous n'oublions rien de ce qui se peut; vous en ferés autant de vostre costé, et j'espère que nous aurons revanche de Thionville.

Le roy désire trois choses déterminément, qui seront toutes faictes en deux jours : la première est que vous fassiez doubler la ligne depuis le fort de Gassion jusques au bois, où il n'y a pas plus de 60 ou 80 toises, et qu'entre les deux lignes vous fassiez mettre une palissade, ce que les Suisses feront aisément, le bois estant tout contre.

La seconde est que vous fassiez faire quelqu'épaule dans les angles du fort de Gassion pour y mettre du petit canon.

La troisième que depuis la redoute de l'Épine jusques à la Ternoy vous fassiez parachever la ligne, si elle n'est faicte, et si elle est faicte que vous la fassiez bien fortifier.

Voilà ce que désire S. M. Pour moy, j'escris à M^r d'Auxerre pour continuer vos travaux entre la Canche et l'Authie. Nous avons envoyé quérir douze petites pièces de canon à Amiens, que nous ferons rendre au camp, s'il plaist à Dieu, avec des chevaux que nous prendrons icy.

Nous travaillons à y envoyer de l'avoine; vous devés y avoir, en biscuit, à ce que Rose vient de me dire, pour 12 jours dans le camp; et il m'a assuré que, de demain en avant, il y auroit tousjours pour

¹ Dans le manuscrit de l'Arsenal (p. 145) séparée, et on l'a classée avant celle dont elle est une sorte de *post-scriptum*.

6 jours d'avoine. Pourvoyés à tout ce qu'il vous faut et ne vous travaillés pas trop.

CCXII.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13. — Minute de la main de de Noyers.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 156. — Copie.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, n° 45, fol. 116 v°. — Copie. —

Saint-Germain-Harlay, 346, fol. 116 v°. — Copie¹.

A M. DE LA MEILLERAIE.

D'Abbeville², ce 19 juin 1639.

Le roy dict qu'il estime que ce seroit une bonne précaution pour empescher l'effort des ennemis du costé de l'abatis, si on faisoit une redoute au milieu de la grande route qui vient du chemin de S^t Omer droit à Hesdin. Deux costés de la redoute flanqueroient à droite et à gauche la ligne de l'abatis, et de front arresteroit les ennemis. Cette redoute se pourroit faire avec force fascines et de la terre, qui se trouvera plus facilement dans le grand chemin que dans le bois, à cause des souches et racines qui empeschent de fouiller dans le bois. Il faut en outre faire une grande tranchée au travers dudict chemin, au devant de la redoute, affin que, lorsque les ennemis la voudront passer, on les puisse mieux mousqueter.

Je conjure M^r le grand maistre de faire faire ce que dessus, et le clayonnage, et ce promptement, à grasse d'argent, car à quelque prix que ce soit nous voulons, avec l'aide de Dieu, et prendre Hesdin et battre les ennemis.

J'ay envoyé aujourd'huy M. de Locmaria³ avec quarante de ses

¹ Une note du manuscrit de Harlay avertit que cette copie a été faite sur une pièce de la main de de Noyers.

² De Noyers n'a point daté la minute; Cherré a écrit en tête : « 19 juin »; quant

au nom de lieu, il est donné par la copie de l'Arsenal, laquelle doit avoir été faite d'après l'original.

³ Il commandait une compagnie de la garde de Richelieu.

compagnons. Demain matin partent mes¹ chevaux-légers, qui doivent estre soixante. Cavois vous mène sa compagnie tout entière.

Le roy envoie aussy demain ses mousquetaires et près de deux cents chevaux de ses deux compagnies. On a envoyé querir les deux cents soldats des gardes qui sont à Ardres, qui iront droit à vous en charriots. Tout ce que dessus bouchera un bon trou, et fera bien, à mon advis, dans le bois, si les ennemis viennent par là, comme je le croy.

On a envoyé de plus quérir huit cens hommes à Boulogne et à Montreuil, et deux cens chevaux de Péronne et de Ham, qui sont fort aguerris. On a envoyé quérir douze cents chevaux de M. de Chastillon; mais je ne croy pas qu'il faille s'y attendre, parce que, si les ennemis doivent tenter quelque chose, ils l'auront faict devant qu'ils puissent estre arrivez, et nous sommes assez forts pour les battre².

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ La minute met « les; » dans la copie de l'Arsenal, faite sur l'original, il y a : « mes; » Richelieu dit d'ailleurs lui-même que cette lettre est de lui, lorsqu'en la rappelant il écrit, dans sa troisième dépêche du 19 juin (ci-après, p. 391) : « Je vous ay mandé, etc. »

² Dans le manuscrit de l'Arsenal il y a : « combattre. » — On a vu et l'on verra encore dans les pièces suivantes que le roi suivait avec une grande attention tous les incidents du siège de Hesdin; il donnait continuellement ses conseils au général; Richelieu en faisait autant; tous deux, et le roi surtout, avaient l'instinct et le goût des choses de la guerre, comme on la faisait le plus souvent alors, la guerre de sièges. La veille du jour où cette lettre était écrite, Richelieu en avait expédié trois à La Meilleraie, à quatre heures, à huit heures du soir, et enfin une troisième, de Noyers

tenant la plume. Dans la première, le cardinal disait : « Piccolomini a débandé, sans que M. de Chastillon le sceust, 14 ou 1,500 chevaux qui ont passé à Avesnes, pour joindre le cardinal infant. Je ne croy pas que l'augmentation de cette cavalerie veuille manger nos retranchemens; mais, quand ils en auroient envie, nous ne l'auroions pas de le souffrir. » Dans la lettre de huit heures du soir, le cardinal donnait à La Meilleraie de nouveaux avis pour l'avancement de son siège, et l'encourageait de son mieux : « Au nom de Dieu, lui disait-il, ne vous tourmentés point pour la longueur de vostre siège; nul n'est prophète pour deviner le temps précis de la prise d'une ville; il suffit de savoir, qu'avec l'aide de Dieu nous la prendrons. » Et il finissait la lettre : « Soyez joyeux et vous conservés pour l'amour de moy, qui vous en conjure. » — « Depnis tout ce que nous

CCXIII.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 166. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAIE.

A Abbeville, ce 19 juin 1639, à 4 heures du soir.

J'ai esté très aise d'apprendre que vos mines vont bien de tous costés; j'espère que Dieu bénira vostre travail bientost. Le roy a esté très aise de voir que de vous mesme vous ayés résolu de faire faire une ligne de fascine et de terre derrière le grand abatis.

Ne vous amusés point à me faire response à toutes les lettres que je vous escriis¹; mais faictes seulement ce qu'il faut faire, et si vous avés besoin de quelques choses qui deppendent de nous, demandés-les; si demain vos mines jouent, et qu'on fasse de bons logemens, je m'imagineray estre dans...

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXIV.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 167. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAIE.

D'Abbeville, ce 19 juin, à huit heures du soir.

Cette troisième lettre est pour vous dire que cette cavalerie qui est venue à Douay n'est autre chose que le débris des troupes de

vous avons mandé et escrit aujourd'huy, disait la troisième lettre, nous vous donnons avis qu'il a passé 1,500 chevaux de Piccolomini, qui pourroient estre aujourd'hui à Arras..... Tenés-vous sur vos gardes, etc. » De Noyers terminait ainsi sa

lettre : « Je vous escriis ces lignes, M^{sr} le cardinal me faisant l'honneur de me les dicter. » Ces trois lettres sont notées aux analyses.

¹ Durant ce siège, La Meilleraie écrivait continuellement à Richelieu, et deux et

M^r de Lorraine, qui ne montent pas à 1,000 chevaux, méchans, délabrés et détestables.

L'assemblée des milices est assignée au 25^{me} de ce mois à S^t-Pol. Vous me mandés que dans trois jours, qui est mardi au soir, vostre ligne de l'abatis sera faicte. M^r d'Auxerre m'escrit que dans 6 jours les forces des hauteurs d'entre la Canche et l'Authie peuvent estre achevés et les lignes aussy. Cela estant, le 25^{me} tout sera fait; et, en ce cas, je désire que ces Messieurs vous viennent visiter.

Je vous conjure de ne perdre point de temps à faire parachever tous ces travaux.

Le roy vous envoie ses mousquetaires comme je vous ay mandé; il prétend que, s'il y a combat, ces gens-là soient auprès de vous, pour que vous les envoyés en tous lieux où il faudra plus de résistance. Vous n'oubliés pas de faire de grandes caresses à M^r de Troisvilles, qui est bien capable de tenir sa partie en un quartier périlleux.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXV.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13. —

Minute, dont la première page est autographe.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 159. — Copie.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 113 v°. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 114. — Copie.

MÉMOIRE

POUR M. LE GRAND MAISTRE DE L'ARTILLERIE.

Ce 19 juin 1639.

C'est une question bien problématique, sçavoir si les ennemis tenteront de secourir Hedin à force ouverte; force raisons doivent faire

trois fois par jour; plusieurs de ses lettres sont datées des heures de nuit. Le tome 13 des Pays-Pas, aux archives des Affaires étrangères, contient beaucoup de lettres

de La Meilleraie aux mois d'avril, mai et juin.

¹ Le manuscrit de Colbert, ainsi que celui de Harlay, mettent cette note: « Escrit,

croire qu'ils ne l'entreprendront pas, parce qu'ils ne le peuvent sans témérité; la seule victoire de Thionville les peut porter à un tel dessein.

Mais, quoy qu'ils fassent, M^r le grand maistre doit se persuader qu'ils viendront à luy avec toutes leurs forces, afin de donner ses ordres si précis, pour rendre leur dessein sans effect, que, lorsqu'ils paroistront, il n'ayt rien à faire.

C'est chose très certaine que les ennemis ne peuvent faire que dix mil hommes de pied d'infanterie réglée, et quatre mil chevaux. Ils peuvent ajouster à cela les milices qu'ils peuvent ramasser, et cette nouvelle cavalerie de Forcasse ¹.

Ma pensée est qu'ils feront teste d'un costé, par exemple entre la Canche et l'Authie, et qu'ils enverront, en mesme temps, deux petits corps pour secourir la place à la desrobée, l'un du costé de Gassion, pour passer dans les bois par l'abatis; l'autre pour prendre le plus grand tour qu'ils pourront vers les bois ou passages dont ils croiront qu'on ne se doute pas, vers l'Authie, pour jeter dans la place cinq ou six cents mousquetaires.

Il faut commander un corps de gens pour se porter partout où les ennemis se présenteront inopinément; il faut cavalerie et infanterie ².

Je croy qu'en ce mesme temps ceux de la ville feront la plus puissante sortie qu'ils pourront; voilà, à mon avis, ce qu'il faut craindre.

Pour se prémunir contre tous ces desseins, je prie mons^r le grand maistre, aussitost qu'il aura receu les 18 pièces de canon qu'on luy envoie, d'en distribuer ce qu'il jugera à propos, avec leurs boulets et munitions et officiers nécessaires, dans les forts et les batteries où il en veut mettre, par exemple dans le fort de Gassion, dans celui

en partie, de la main de M^r le cardinal de Richelieu. » — Le cardinal a adressé plusieurs lettres à La Meilleraie le 19 juin, et dans aucune il ne parle de ce mémoire; la date serait-elle inexacte? Le chiffre dans le manuscrit est douteux.

¹ Ici finit l'écriture de Richelieu; le reste est d'une autre main.

² Ce paragraphe, donné par la copie de l'Arsenal, manque dans les copies de la Bibliothèque impériale.

de Coislin, dans la batterie d'entre la Ternoy et la Canche, et autres lieux où il voudra, et en réserver un bon nombre pour mener avec luy au champ de bataille qu'il voudra prendre.

Je le prie de destiner le mareschal de camp qui devra défendre la tranchée, qui, à mon avis, doit estre M^r Lambert, avec les gens qu'il doit avoir. Celuy qui doit défendre tout le costé de l'abatis du bois et du fort de Gassion tout ensemble, avec aussy les gens qu'il doit avoir. Celuy qui doit défendre tout l'entre-deux des rivières de la Ternoy et de la Canche, pareillement avec les gens qui luy sont nécessaires. Et choisir les troupes qui iront avec luy au champ de bataille, et les mareschaux de camp.

Cela faict, je croy qu'il est bon de voir s'il n'y a point quelque redoute à faire en quelque lieu pour s'opposer plus aisément aux sorties que les ennemis pourront faire de la ville.

Il faut ensuite continuer, autant qu'on pourra, tous les travaux nécessaires entre la Canche et l'Authie, tant par abatis de bois, lignes nécessaires en certains lieux que coupement de chemins, se représentant que, lorsqu'une armée trouve ce qu'elle n'a pas prévu, il faut peu de chose pour luy faire changer de dessein, tesmoin ce qui arriva au secours que l'archiduc cardinal voulut faire à Amiens, lequel ayant esté entrepris parce qu'il croyoit qu'à Longpré il n'y eust ny retranchemens ny canon, il s'en retira aussytost qu'il cogneut le contraire.

M^r le grand maistre avisera aussy s'il ne se peut rien faire pour fortifier le grand abatis du costé du fort de Gassion; savoir si on ne pourroit pas abattre encore promptement des arbres, et les faire tomber sur les premiers pour embarrasser de plus en plus, particulièrement par le branchage, qui tient beaucoup de lieu, quand il est vert.

Une des choses à quoy il faut autant prendre garde, est à prendre si avantageusement son champ de bataille que le canon des ennemis n'y puisse offenser nos gens, et loger sy bien nostre artillerie que les ennemis ne s'en puissent garantir.

Je sçay bien que cela est très difficile en beaucoup de lieux, mais

je le remarque seulement afin que, s'il se peut, M^r le grand maistre ne s'en oublie pas.

CONCLUSION.

Les ennemis ont battu M^r de Feuquières parce qu'ils l'ont surpris, parce que les forces estoient en quartiers séparés, parce qu'il n'estoit point retranché, et parce enfin que sa cavalerie n'a rien fait qui vaille.

On ne surprendra pas M^r le grand maistre, l'armée n'est point séparée; elle est bien retranchée, et composée de la meilleure infanterie et cavalerie qui soit en France.

Et partant, au lieu que les ennemis ont esté battans à Thionville, j'ose répondre que s'ils viennent à Hesdin qu'ils seront battus.

Il faut envoyer force partis à la guerre et loin, afin d'estre averti à coup près de la marche des ennemis¹.

Si les ennemis veulent tenter un grand secours sans rien hasarder, ils viendront, à mon avis, prendre les meilleures hauteurs qu'ils pourront vers le costé du fort de Gassion, et tascheront, tandis qu'ils canonneront ledict fort, de faire faire diverses attaques pour forcer le bois par des mousquetaires qu'ils rafraischiront plusieurs fois.

J'estime que, s'ils prennent cette résolution, il sera aisé de se garantir de mauvais événement à force de gens qu'on aura à revendre, s'ils ne font point de grandes attaques entre les rivières de Canche et d'Authie.

Mons^r de Noyers vient d'ouvrir une invention de planter tout du long de l'abatis, du costé de Gassion, des pieux, et, avec des branches des arbres qu'on coupera, clayonner tout du long à la hauteur d'un mousquetaire, laissant à la hauteur qu'il faudra deux ou trois doigts d'espace, pour passer le mousquet en guise de canonniers². Cette invention me semble d'autant meilleure qu'elle peut

¹ Le ms. de Colbert et celui de Harlay s'arrêtent ici, et donnent ce qui suit comme une pièce séparée, écrite de la main

de Cherré. (Fol. 116 dans les deux mss.)

² La pièce finit ici dans les manuscrits de Colbert et de Harlay.

estre exécutée en deux fois vingt-quatre heures par des Suisses, qui seront bien aises de gagner de l'argent.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXVI.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 278. — Copie¹.

A ***².

D'Abbeville, ce 19 juin 1639.

Le roy a esté si estonné de sçavoir que ses armes, qui eussent esté prestes si on eust voulu entrer dans le païs des ennemis à la mymay, n'y soient pas entrées, ny au premier juin, ny au troisième, ny au sixième, qui sont les termes qu'on avoit pris, qu'il m'a commandé d'avoir un soin particulier de sçavoir qui sont ceux qui avacent ou retardent ainsy ses entreprises. Puisqu'on porte toutes les forces de Sa Majesté de ces quartiers là dans le Roussillon, il faut, à mon avis, avoir deux fins devant les yeux : l'une de prendre, avec des brigades de l'armée, la redoute de S^t Ange, Salces³ et Apouls, s'il se peut, comme on l'a proposé;

L'autre, de combattre, avec le principal corps de l'armée, les forces des ennemis, qui sont foibles en ces quartiers-là, auparavant qu'elles se puissent rassembler.

¹ Faite sur un original « de la main de Cherré. » (Note du ms. de Colbert.)

² Le manuscrit ne donne point de suscription; on pourrait croire que cette lettre était adressée à Mayola, lieutenant des gardes du cardinal, envoyé quelques jours auparavant par Son Éminence en mission auprès de M. le prince. Toutefois, si c'est à lui que la lettre fut écrite, il est douteux, à cause de l'extrême lenteur des communications de ce temps-là, qu'elle l'ait trouvé dans le Roussillon. En effet, il était de re-

tour à Paris avant le 27 juin, puisque ce jour-là Richelieu le dépêcha au camp devant Hesdin, pour lui rapporter des nouvelles du siège. (Voy. ci-après, p. 406.)

³ Bourg à quatre lieues de Perpignan, sans importance aujourd'hui, mais où il reste encore des ruines de fortifications que se disputèrent plus d'une fois les Français et les Espagnols. — Opouls, que je trouve encore écrit Apouls, dans les géographies du temps, est un petit village à une lieue au nord de Salces. Ce village est

Ce seroit une grande honte de distribuer 25 mil rations de pain, et employer une armée de telle force à prendre une misérable place comme Salces. Je vous écris cette lettre non pour que vous la cachiez, mais afin que vous la monstriez à ceux à qui il appartiendra. Je m'assure que M^r le Prince fera quelque chose digne de luy, et que M. d'Aluin y fera ce qui sera de son pouvoir. Mais je ne comprends pas quelle pensée a eu M. le Prince d'entrer sy tard dans le pays ennemy qu'il leur ayt donné le temps de faire la récolte, et de faire venir les forces qu'ils ont du costé de Fontarabie, pour s'opposer plus puissamment à ses desseins. Les Espagnolz croyent tellement estre attaquez du costé de la Guyenne que, si M^r le Prince fust entré vertement et de bonne heure dans le Roussillon, il eust eu temps d'y faire tout ce qu'il eust voulu auparavant que les ennemis eussent peu estre à luy.

Peut-estre y a-t-il quelque secret que je ne sçay pas; mais, s'il n'y en a point, un tel procédé me feroit volontiers renoncer à tous les meilleurs projectz qu'on peut faire à cause du peu de soin avec lequel on les exécute. Animés tout le monde autant que vous pourrés et me mandés la vérité.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXVII.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 277. — Copie. —
Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 282. — Copie¹.

A M. LE PRINCE.

19 juin 1639.

² Le roy est sy estonné d'avoir appris qu'au neuvième du mois vous

adossé à une montagne qui était alors couronnée de quelques ouvrages de défense sur la frontière du Roussillon. Le jour même où Richelieu écrivait cela Salces capitulait; Oponls et Saint-Ange

avaient été pris le 11. — ¹ Une note des deux manuscrits dit que la transcription a été faite « sur une copie de la main de Cherré. »

² Le ton de sévérité avec lequel Riche-

n'eussiez point encores fait entrer ses armes dans le Roussillon que je ne vous le sçaurois tesmoigner; et, à dire le vray, je ne voy aucune raison qui vous ayt peu empescher, ayant une armée à laquelle vous faictes donner 25,000 rations de pain, suivant l'estat qui en a esté envoyé à M. de Noyers, de faire beaucoup plus tost l'entrée, ayant dix mil hommes de pied assemblés. Vous la pouviés faire de bonne heure plus avantageusement que maintenant avec toutes vos forces, veu que les ennemis auront eu temps de s'assembler et mesme de faire venir les troupes qu'ils avoient dans la Navarre et vers Fontarabie.

Au reste, si les ennemis ont eu lieu de faire leur récolte, on ne sçauroit réparer la perte qu'on aura faicte par une telle occasion. Vous m'avés tesmoigné tant d'ardeur à faire quelque chose digne des armes du roy et de vous, pour réparer le malheur de l'année passée, que je m'asseure que vous trouverés bon que je vous en fasse ressouvenir; je croy qu'il vous est aisé d'abord de faire prendre Salces et la redoute de St-Ange par des brigades de vostre armée, et battre les ennemis non encore assemblez à la campagne. Je m'asseure que si vos commencemens ont esté tardifs, la diligence et la vigueur avec laquelle vous ferés agir réparera le temps perdu.

Vous sçavés bien que je suis icy pour faire valoir vos actions, autant que je pourray, à vostre avantage, et que cette campagne fera faire jugement du bonheur que vous estes capable d'avoir avec les armes du roy. Ce pendant je vous supplie, Monsieur, de vous asseurer de mon affection et de croire, etc.

lieu adresse ses reproches au premier prince du sang donne à cette lettre un intérêt qui nous engage à la conserver, quoiqu'elle dise en partie ce qu'a déjà dit la précédente. Cependant les affaires de Roussillon ne tardèrent pas à prendre une tournure plus favorable; nous trouvons dans le manuscrit de Colbert, n° 279 à 284,

les relations et les lettres envoyées au roi et au cardinal par le prince de Condé, par MM. d'Arpajon, d'Argencour, l'archevêque de Narbonne: tout le monde se félicitait des heureux commencemens de l'entreprise. Richelieu adressa alors une lettre de félicitation (24 juin), dont nous faisons mention aux analyses.

CCXVIII.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 225 v°. — Copie¹.

Cinq-cents Colbert, n° 45, fol. 218. — Copie.

A M. LE COMTE DE PICCOLOMINI.

21 juin 1639.

Monsieur,

Les événemens de la guerre sont d'ordinaire sy différens que, lorsqu'il nous en est arrivé de bons, j'ay tousjours considéré qu'il en falloit craindre de mauvais. La bonne conduite de Vostre Excellence, et la mauvaise de beaucoup de ceux qui estoient dans l'armée que commandoit M^r de Feuquières, vous a donné un avantage que j'aime beaucoup mieux qui vous soit arrivé qu'à tout autre qui agisse contre les armes du roy, à cause de vostre mérite et de vostre particulière courtoisie. J'aurois volontiers proposé à S. M. le renvoy que vous désirez de M^r le baron d'Engheforth, si on n'avoit desjà accordé de l'eschanger, luy et M^r le général Werth, avec M^r le mareschal Horn, le colonel Tubal et Chevalisquy.

Il y a 700 ou 800 prisonniers, officiers, matelots et soldats à Marseille, qui furent pris l'année passée au combat des galères; le gouverneur du Chastelet est aussy dans Paris; s'il plaist à Vostre Excellence, on les eschangera présentement, et le s^r de Cornillon, commandant pour le roy dans Amiens, sous M^r de Chaulnes, porteur de cette lettre², fera payer le quartier que vous voudrés que reçoivent vos gens pour la rançon de tous les autres. Quant à M^r de Feuquières, je m'asseure que vous trouverés bon de le mettre à une rançon sy raisonnable qu'il ayt lieu de se louer de vostre bon traictement, et

¹ Transcrit « sur une copie de Cherré, » dit une annotation marginale du manuscrit de Harlay.

² L'instruction donnée au sieur de Cornillon se trouve, en copie, dans le volume des Cinq-cents Colbert cité aux sour-

ces, f° 226. Cette pièce, qui n'offre rien de remarquable dans sa forme, reproduit quelques phrases de cette lettre et ne traite que des conditions de l'échange proposé. Elle doit avoir été rédigée par un commis de Chavigni ou du secrétaire

que vous puissiés vous descharger d'une personne qui ne sauroit de fort longtemps sortir d'un licet et d'une chambre.

Je me promets, Monsieur, que vostre courtoisie en cette occasion couronnera le bonheur que vous avés eu en la journée de Thionville, et je vous assure qu'en toute autre qui se pourra présenter, l'exemple que vous donnerés en ce rencontre sera religieusement suivi, et que je tiendray à faveur de vous tesmoigner par effect que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

CCXIX.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 169. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

D'Abbeville, ce 21 juin 1639.

Le roy est très-content de vos travaux. Puisque la redoute du grand chemin de la forest est inutile, il ne la faut pas faire.

Mr de Noyers est en peine de dix mil escus qu'il a donnés à vostre trésorier, il y a deux jours. S'il ne les a portez il mérite chastiment. Il en envoie encore d'autre.

Il n'y a qu'à continuer ce qui est commencé, faire jouer les mines quand elles seront prestes, et espérer de Dieu ce que nous désirons.

Je vous envoie la lettre déchiffrée que vous m'avés envoyée; vous verrés par là que le cardinal Infant exhorte à tenir le plus qu'ils pourront, à ne dissiper pas mal à propos leurs poudres, et à tascher de faire le retranchement de la gorge du bastion jusqu'à l'eau.

S'il vous plaist de vous servir avec secret d'un petit stratagème que

d'état de la guerre. La copie de Colbert ne nous offre aucune indication à cet égard. Le cardinal écrivit le même jour au maréchal de Châtillon pour l'informer de la mission de M. de Cornillon. Il écrivit aussi à M. de Feuquières une lettre

pour le même objet et pour lui témoigner son déplaisir du malheur qui lui était arrivé devant Thionville. « Consolés-vous, je vous prie, ajoutait le cardinal, et ayés soin de vostre santé. » Nous faisons mention de ces deux lettres aux analyses.

nous avons médité, s'il ne sert il ne nuira pas. L'affaire est que M^r Rosignol¹ a escrit du mesme chiffre l'avis que vous verrés en espagnol.

Il les exhorte à tenir bon, mais à faire enfin une telle capitulation qu'ils conservent leurs gens.

Nous vous l'envoyons lié sur une pierre. Il faut faire semblant de poursuivre un soldat comme s'il estoit des ennemis, et l'attraper avec bruit, le plus proche qu'il se pourra du lieu par où vous jugerés plus probablement que les gens qui veulent entrer dans la place ont accoustumé d'aller, et quand il sera en lieu d'où il puisse jeter sa pierre en sorte que les ennemis la puissent ramasser, vous ferez tirer deux ou trois coups de mousquet, auquel temps il jettera sa pierre, se laissera tomber, et sera amené prisonnier.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXX.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 171. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

D'Abbeville, ce 21 juin 1639, au soir.

Je suis bien aise que la mine de M^r le grand maistre ait joué et qu'il ayt rattaché ses mineurs; mais une chose me faict peine, sur laquelle je le prie de me donner esclarcissement, ou de tirer profit de ma crainte si elle a fondement, ce que je ne saurois bien juger, n'ayant pas veu les lieux.

Je doute que vostre pont de fascines soit assez large et assez affermi² pour soustenir le logement que vous ferés dans le bastion, après que vos seconds fourneaux auront joué.

Je sçay bien qu'il est capable de porter 7, 8, 10, 12 hommes à la

¹ Nous avons expliqué (t. I, préf. page xxii) quelles étaient les fonctions de Rosignol dans le cabinet de Richelieu.

² Le cardinal prévoyait ce qui arriva; le pont de fascines manquait de solidité et

fut enfoncé, quelques jours après la date de cette lettre, par les débris d'une mine. Il fallut le refaire, ainsi qu'on le voit dans les relations du siège de Hesdin.

fois; mais si la nécessité oblige d'y faire passer grand nombre de gens à la fois, j'ay peur qu'il ne fust ny assez fort, ni assez large, et, s'il arrivoit que les ennemis fissent une forte résistance qui donnast quelque épouvante à nos soldats, je craindrois qu'il ne s'en noyast en un retour précipité. Il y a plus, si l'opiniastreté des ennemis oblige à donner un assaut, assurément le d. pont est trop étroit pour porter les hommes qui y devroient aller de front, et trop foible pour en supporter un nombre suffisant.

A cela il y a deux remèdes, le premier de joindre au pont que vous avés desjà faict d'autres ponts, soit de masts, soit de bateaux, soit de fascines, et en si grand nombre que la largeur supplée au manque de force, en ce qu'il sera d'autant moins besoin de charger chacun d'eux, que plus en pourra-t-il passer de front.

Le second remède est de combler tout à faict le fossé avec des fascines chargées de pierres, de petits gabions qui en soient pleins et autres inventions que vous pourrés trouver.

Je sçay bien que vous me dirés que cet ouvrage n'est pas un ouvrage d'un jour; aussy ne le proposé-je qu'autant que le premier ne fust pas suffisant, et que l'opiniastreté des ennemis fust extraordinaire.

Je désire que nous ayons la place à bon prix; mais quoy qu'elle couste, soit d'argent, soit de temps, soit de peine, il la faut avoir, et quand vostre circonvallation sera achevée, qui sera dans 4 jours, toutes les puissances de la terre ne vous en sauroient empescher, ayant Dieu de nostre costé, comme je l'espère.

L'armée du roy, du Languedoc, est entrée dans le Roussillon. On a pris le chasteau d'Aupoulx, qui estoit imprenable qu'avec beaucoup de peine et de temps¹, si le gouverneur ne se fust estonné. Le gouverneur de Perpignan luy a faict couper le col à son arrivée pour avoir rendu ladicte place.

On a pris le fort S^{te}-Anne, on a pris la ville de Rivesaltes, et Salces est assiégée du 14; quand elle sera prise on ira plus loin.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Phrase obscure : qui était imprenable, si ce n'est avec.....

CCXXI.

Bibl imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 288. — Copie¹. —
 Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 293: — Copie.

A M. D'ARGENCOUR.

[21 ou 22 juin 1639².]

J'ay receu vostre lettre, qui, au lieu de me donner une grande espérance de progrez, tesmoigne beaucoup d'appréhension³. On a bien deub sçavoir, devant que d'entreprendre l'entrée du Roussillon, les troupes dont on se pouvoit prévaloir en cette occasion. Vous avés le secours des communes de Languedoc, de la noblesse du païs, et, en toute extrémité, de celle de la Guyenne; si tout cela ne suffit, je ne sache rien en France qui le puisse faire. Quant à l'artillerie, M^r le Prince a tout ce qu'il a demandé. Il a choisy luy mesme Pontselme; c'est à un général d'armée à faire agir ceux qui sont sous luy quand il les a. Pour les vivres, si on peut mourir de fain dans un païs abondant comme le Languedoc et celay où vous estes et où les vivres se peuvent porter par eau, il faudroit bien manquer d'esprit et d'ordre. J'espère, quoy que die vostre lettre, que les armes du roy, commandées par M^r le Prince et tant de braves gens qui servent sous luy, n'en demeureront pas à Aupoulx, qui s'est rendu, et au fort St-Ange, qui s'est trouvé abandonné.

¹ Faite sur une minute « de la main de Cherré. » (Note commune aux deux mss.)

² Cette lettre est sans date; elle répond à une missive de d'Argencour datée *du camp de Ribas haltas*, le 11 juin. La présente lettre a dû être écrite après celle du 19 juin, où le cardinal se plaint des lenteurs des opérations du prince de Condé, et avant celle du 24, où il le félicite de ses récents succès. Nous proposons de la placer vers le 21 ou le 22 juin.

³ D'Argencour, en annonçant le pre-

mier succès de la campagne, en faisait pourtant prévoir toutes les difficultés et les lenteurs forcées. Le manque d'eau, l'impossibilité de garder les passages par où les vivres doivent arriver, le trop petit nombre de troupes, sont des obstacles qui rendent le résultat fort douteux. Il serait nécessaire d'avoir en corps d'armée 16,000 hommes de pied et 3,000 chevaux; et, quoique à la revue de Sijean il se soit trouvé 13,000 hommes de pied, les valets et passe-volants ôtés, il n'en restait

CCXXII.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 175. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

D'Abbeville, ce 24 juin 1639.

Je suis bien aise que vostre mineur¹ soit enfin attaché; vous pouvez faire jouer la mine de M^r Lambert quand bon vous semblera sans attendre autre moment que celui auquel elle sera presté. On n'a point pensé à fortifier vos lignes à l'épreuve du canon, mais bien à les mettre en estat que la mousqueterie puisse avoir derrière son jeu bien libre et bien commode.

Quand aux forts on a estimé qu'il estoit nécessaire de les fortifier, et jamais pour homme un pourpoint ne fit mal sur une camisole.

J'avoue, comme vous, qu'il n'y a pas d'apparence que les ennemis viennent attaquer un retranchement tandis qu'ils auront deux lieues de pays ouvert pour secourir une place; mais cela conclut aussi qu'il faut pouvoir assurer si bien ce pays ouvert qu'il n'en puisse arriver inconvénient. Je dois les bons succès que j'ay eus en ma vie premièrement à la bénédiction de Dieu, et, en second lieu, au soin que j'ay eu de prévenir les mauvais accidens, et à une certaine prudence, peut-estre timide, mais utile, en ce que m'empeschant de me persuader que je fusse à couvert, si ne pleuvant point dans ma chambre une gouttière pouvoit remplir d'eau mon cabinet, elle a faict que je n'ay pas oublié de bien faire couvrir l'un et l'autre.

Je ne doute point que nous n'ayons bientôt Hesdin; mais vous verrés avec M^r de Noyers ce qu'il faut faire pour jouer à jeu seur, dans cette ouverture de deux lieues, et tout ce que vous résoudrés

pas plus de 10,000. Salces, d'ailleurs (dont le cardinal avoit dit, dans sa lettre du 19 juin, *une misérable place comme Salces*), « fait contenance de se vouloir défendre, » ajoute d'Argencour, dont la lettre mérite d'être lue. (F° 280 v° du ms. de Colbert.)

¹ Richelieu écrivit à La Meilleraie quatre lettres, presque en même temps, au sujet des précautions à prendre pour ces mines. (Notées aux Analyses, à la date des 24 et 26 juin.)

avec luy sera tenu pour bien faict¹. Adieu, assurez vous de mon affection.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXXIII.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 177. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

D'Abbeville, ce 24 juin 1639, au soir.

Ce billet est pour avertir M^r le grand maistre que Piccolomini ayant encore mieux esté frotté à Mouzon² que nous ne pensions, où il est demeuré plus de 1,200 hommes sur la place et grand nombre de blessés, voyant ne pouvoir plus rien faire seul, prend sa route de deçà, et peut arriver aujourd'hui à Ginay³. Si la bonne fortune du roy estoit telle que dans 4 ou 5 jours on peust estre maistre de Hesdin, nous tascherions, avec M^r de Chastillon, qui le costoie, et l'armée de M^r le grand maistre, de leur faire un affront peu auparavant leur jonction à Lislors. Cet avis ne fera rien précipiter, mais il servira à faire avancer les choses autant qu'il se peut.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Plusieurs lettres de Richelieu, remplies de conseils, d'encouragements, sont notées aux Analyses vers cette époque.

² Le cardinal avait annoncé la veille (le 23) à M. de La Meilleraie la levée du siège de Mouzon, par un billet qui sera indiqué aux Analyses. Une feuille extraordinaire jointe à la Gazette du 25 juin et intitulée « La levée du siège mis devant Mouzon par Piccolomini, où il a perdu douze cents hommes, » a sans doute été envoyée à Renaudot du cabinet de Richelieu.

³ Ce nom est très-nettement figuré dans le ms. Le copiste, qui estropie souvent les mots, et surtout les noms propres, a-t-il voulu écrire Giuay pour Givet ? Cette ville,

située à 15 lieues environ au nord de Mouzon, se trouve, en effet, dans la direction que pouvait prendre Piccolomini. Le plan de ce général et du card. Infant était sans doute de secourir Hesdin, dont alors La Meilleraie pressait vivement le siège, et ce devait être là le motif de la jonction à Lislors, ville voisine de Hesdin. Le card. Infant s'avancait vers Saint-Pol, tandis que Piccolomini marchait, de son côté, sur l'Artois. Mais « la bonne fortune du roi » avait ponctuellement obéi au vœu de Richelieu ; cinq jours après la date de cette lettre, le 29 juin, Hesdin était au pouvoir du roi. Le card. Infant, obligé d'aller faire tête aux Hollandais en Flandre, laissa à

CCXXIV.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 188. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

D'Abbeville, ce 28 juin 1639.

Je ne saurois vous dire le desplaisir que j'ay de la mort du pauvre Maillola¹; si on pouvoit le racheter je ferois voir ce que je l'estimois et ce qu'il valoit. Je vous conjure, et pour l'amour du service du roy, et pour vous et pour moy, de vous mesnager autrement que vous ne faictes. J'apprends que tous les jours vous menés les volontaires aux travaux; je croyois que, vostre charge ne vous permettant pas de le faire avec dignité, mes prières vous auroient détourné² de cette coutume; je vous en conjure encore une fois, par ce que vous me devés et vous devés à vous-mesme. Si vous voulés recevoir tant de volontaires comme vous faictes, vous devés faire faire une hutte exprès. Vous tomberés malade et on se moquera de vous; messieurs les volontaires diront au vray que vous estes brave, vaillant, et que vous faictes bonne chère; mais que vostre mauvaise santé ne vous rend pas capable de servir. Au nom de Dieu, croyés-moy, je vous prie³.

Le Card. DE RICHELIEU.

Piccolomini le commandement des troupes impériales et espagnoles réunies, et celui-ci continua, sans trop se presser, son mouvement vers l'Artois; nous le voyons, le 24 juillet, se retrancher dans un camp établi entre Bouchain et Douai.

¹ A peine arrivé, le matin du 28, à Hesdin, où Richelieu l'avait envoyé pour lui rendre compte de l'état du siège, Mayola fut tué d'un coup de mousquet auprès de La Meilleraie, avec qui il visitait les travaux. Richelieu en fut informé aussitôt. Le lendemain 29 il déplorait encore la perte de l'un des siens : « La mort de Frezelière achève de m'accabler (écrivait-il à La

Meilleraie). Cependant je me conforme à la volonté de Dieu et le prie de vous conserver.—Quelque capitulation qu'on fasse, si elle n'est exécutée aujourd'hui, travaillés jour et nuit plus que jamais et à vos ponts et à vostre circonvallation. » (Lettre mentionnée aux Analyses.)

² On a mis ce mot à la marge; dans le texte il y a « déterminé, » qui n'a pas de sens.

³ La veille Richelieu écrivait : « Ne vous affligés point si ces premières tentatives n'ont point réussi; quand nous devrions estre six mois au siège d'Hesdin, il le faut prendre, avec l'aide de Dieu. Conservés vostre santé, et donnés plus que vous ne

CCXXV.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 192. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

D'Abbeville, ce 30 juin 1639.

Mon cousin, je suis très-aise de la fin de vos travaux au siège d'Hesdin et de ce qu'il a pleu au roy tesmoigner l'agrément de vos services par la charge qu'il vous a donnée. Je vous prie de vous reposer maintenant et reprendre vos forces, et pour cet effect vous défaire de vos volontaires.

Je ne doute point du desplaisir que vous avés de ceux que j'ay perdus; je vous advoue que je ne croy pas m'en pouvoir consoler de longtemps. La première chose que vous avés à faire est ce que vous me mandés, de rompre promptement vos tranchées, et faire oster sans péril vos fascines du fossé, ce qui servira bien dans la place. Il sera aisé de vuidier le fossé en faisant baisser les eaux¹. Quant à la circonvallation, il n'est point besoin de la rompre que les autres travaux plus pressez ne soient faicts, et qu'on ne veuille décamper de là. Il faut munir la place de poudre et faire ramasser les boulets des pièces qu'on a tirées de la place parce qu'ils sont du calibre.

Je vous prie de me mander, si on le peut sçavoir, combien il y avoit de poudre dans Hesdin, afin que sur cela nous prenions nos mesures de ce qu'il en faut pour munir une place de guerre. Si vous ne le pouvés sçavoir, on en fera la supputation par la quantité que vous en aurés consumé durant le siège, estimant qu'ils en peuvent avoir consumé la moitié d'autant que vous.

Après la monstre, donnés ordre à vos prévosts qu'ils empeschent le desbandement des soldats, et maintenant que vous avés créance parmy eux, exhortés les chefs à faire leur devoir à les retenir.

faictes, afin de pouvoir subsister durant la campagne. » (Lettre du 27, notée aux Analyses.)

¹ Le mot est douteux dans le manuscrit.

M. de Noyers vous ira voir au premier jour, pour voir avec vous ce qu'il faudra faire aux réparations de la place, que nous prétendons faire faire entièrement dans le reste de cet esté.

Je ne suis pas d'avis que vous fassiez rompre dans la place les grands retranchemens que les ennemis ont faits aux gorges des bastions qu'on attaquoit, parce que c'est une besogne faite si jamais la place est attaquée, et qu'un pont sur lesd. retranchemens en donne la communication.

Ayés soin de vous, je vous conjure, et vous assure que je suis vostre très affectionné cousin et serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXXVI.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 385. — Copie¹.

RAISONS

POUR LESQUELLES LE ROY NE PEUT DONNER A M. DE WEYMAR

LES PLACES QUE S. M. TIENT EN ALSACE.

[Fin de juin 1639².]

La première, que si le d. duc voyoit que la demande qu'on luy a faite de Brisach aboutist à un retour du tout extraordinaire, à luy

¹ Le manuscrit de Colbert note à la marge que cette transcription a été faite sur une pièce de la main de Cherré. Il donne en même temps le texte de l'instruction du baron d'Oysonville, au sujet des prétentions du duc sur les places d'Alsace. Comme la plupart des instructions diplomatiques, celle-ci n'a pas été rédigée par Richelieu lui-même; la pensée générale et les principaux points appartiennent seuls au cardinal; nous n'en reproduisons que cela.

² Cette pièce n'est point datée; la date

semble approximativement indiquée par celle d'une lettre du duc de Weymar à Richelieu, du 23 juin 1639. La prise de Brissac (17 décembre), qui termina glorieusement pour le duc Bernard la dernière campagne, avait accru ses prétentions. Il ne voulait point remettre Brissac au roi. Après avoir entendu le colonel d'Erlack, venu de sa part à la cour, on chargea le comte de Guébriant, maréchal de camp dans son armée, de traiter avec lui; nous faisons mention aux Analyses de l'instruction donnée le 30 avril à cet offi-

donner les dictes places, il se moqueroit ensuite de toutes les propositions qu'on luy pourroit faire, lesquelles il estimeroit pouvoir faire changer ainsy que bon luy sembleroit.

La seconde, qu'en les luy remettant on n'auroit plus rien pour obliger l'empereur à la paix; en ce qu'on donneroit au d. duc tout ce dont l'empereur peut espérer la restitution par un traicté de paix générale, et, au contraire, iceluy duc auroit entre les mains de quoy faire son parti tel qu'il voudroit, lequel, ayant cogneu nostre foiblesse en ce point, ne craindroit pas, par après, de nous bien pousser en d'autres.

La troisieme, qu'on se priveroit par ce moyen d'un des meilleurs expédients pour conserver de la Lorraine ce que la raison veut qu'on y garde, estant certain que le grand désir que l'Espagne et l'Empire ont de ravoir ce que la France leur tient les portera sans doute à favoriser ses justes intérêts en ce sujet.

La quatrieme, que si led. duc estoit voisin de la Lorraine (comme il le seroit à Saverne et Haguenau), estant de l'humeur qu'il est, on auroit tous les jours des différends avec luy, plus capables de produire une rupture que la prétention qu'il a ès places d'Alsace; et, en tel cas, aucun ne désireroit plus que luy que la France restituast la Lorraine, parce qu'il aimeroit bien mieux avoir un petit duc pour voisin, avec lequel il pourroit brouiller, qu'un grand roy, qu'il auroit à craindre.

La cinquiesme, que le d. duc n'ayant nul droit par aucun traicté à prétendre les d. places, s'il veut rompre avec le roy il peut bien prendre le refus qu'on luy en fait pour prétexte, mais ce n'en sauroit estre la cause véritable, le dernier traicté qui lui laisse le landgraviat d'Alsace l'excluant assez clairement de sa prétention, puisqu'il ne parle en aucune façon des d. places, et qu'on ne luy a point donné

cier. Les difficultés ne s'étant point aplanies, Richelieu ordonna à M. d'Oysonville de se rendre auprès du duc de Weymar, et de s'entendre avec M. de Guébriant

pour traiter avec le duc conformément à l'instruction dont nous mettons l'extrait à la suite de cette pièce.

celles qu'on avoit lorsqu'on a passé le dernier traicté, ce qu'on eust fait s'il les eust deu avoir.

La sixiesme, que la France perdrait tellement sa réputation par un tel procédé qu'on ne la jugeroit pas capable de résister ny à ses amis, ny à ses ennemis; estant certain que si, au lieu que les Espagnols maistrisent les princes de Savoie, qui leur mettent leur pays entre les mains, elle se laissoit maistriser par ceux qui sont sous elle, elle devoit elle-mesme se recognoistre incapable de tous grands desseins. Partant il faut demeurer ferme à ne point donner les d. places, et prétendre tousjours du duc de Weymar ce qu'on luy a demandé par d'Erlack, sans toutefois le poursuivre avec tant de chaleur (au cas qu'il demeure en sa mauvaise humeur), que cela peust produire un mauvais événement. Seulement faudra-t-il luy représenter, en tel cas, qu'il pensera une autre fois plus meurement à ce qu'il doit au roy, et que maintenant il faut travailler aux intérêts de la cause publique, employant cette campagne utilement ¹.

Extrait de « l'instruction au s^r baron d'Oysonville ² s'en allant trouver M. le duc de Weymar de la part du roy. » (Même ms. de Colbert, f^o 382.)

Dans cette instruction, faite en suite des considérations qu'on vient de lire, il était recommandé à M. d'Oysonville de représenter d'abord au duc « que le roy estant extraordinairement pressé des Suédois pour le faire entrer en Allemagne, S. M. le prie de leur donner ce contentement si nécessaire à la cause publique. »

Il fera ensuite entendre au duc que « l'intention de S. M. est de le maintenir en l'Alsace, afin que ce soit une perpétuelle barrière entre la France et ses ennemis. »

Le sieur d'Oysonville doit joindre à la fermeté de ses discours tant de modération en sa conduite « qu'en ne donnant aud. s^r duc aucun sujet de croire qu'on

¹ On a joint ici dans le manuscrit un extrait du dernier traité fait avec M. de Weymar, le 27 octobre 1635.

² Le baron d'Oysonville, que nous verrons bientôt envoyé au quartier général

du duc de Weymar, après la mort de ce général, pour traiter au sujet de son armée, était capitaine d'une compagnie de cheveu-légers.

le craint, il ne luy tienne aussy aucun langage sur lequel il peust prendre prétexte de rupture. »

Si le duc ne parle point des places d'Alsace, il n'en faut rien dire; s'il les demande, il faut lui montrer que le traité par lequel le roi lui laisse le landgraviat d'Alsace n'oblige point Sa Majesté à remettre les places entre ses mains.

Bien loin qu'il ait à se plaindre des procédés de la France, il doit reconnaître que le roi l'a aidé d'argent et de troupes au delà de tous ses engagements.

Les ennemis se vantent d'avoir un traité fait avec M. le duc de Weymar; c'est un point délicat à toucher; « on n'estime pas qu'il faille lui en parler qu'au cas qu'on ne puisse le mettre à la raison par une autre voie; celle-ci ne pourroit estre bonne que lorsque toutes les autres seront inutiles. »

Il faut surtout protester au duc qu'on n'a point cette pensée à la cour, que Sa Majesté a la plus entière confiance en sa loyauté, « mais qu'il est important pour sa réputation de dissiper ces mauvais bruits, » et que le meilleur moyen « c'est de se mettre le plus tost qu'il pourra en campagne, d'entrer en Allemagne et d'agir bien fortement à l'avantage de la cause commune. »

CCXXVII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. M^{se} le duc d'Aumale. — Original.

A M. DE BULLION.

D'Abbeville, ce 5^e juillet 1639.

Je vous envoie un mémoire que Monsieur de Chavigny m'a donné, du manque de fonds qui est en Italie. Je vous conjure de me mander diligemment l'ordre que vous y pouvés donner, et de le faire promptement. Je vous avoue que j'ay le cœur si outré de la mauvaise conduite de Madame, qui a voulu encores perdre Revel par sa pure faute¹,

¹ Richelieu, voyant le Piémont sérieusement menacé par les Espagnols, avait vivement pressé la duchesse de Savoie de mettre entre les mains du roi son frère quelques-unes de ses places les plus considérables. Les défiances que la politique de Richelieu inspirait à Madame, et aussi les suggestions des partisans de l'Espagne,

dont elle était entourée, lui faisaient repousser ce conseil, et elle perdait successivement la plupart de ses places que l'armée française était obligée de reprendre. L'ambassadeur de France à Turin, d'Hémery, écrivait à ce sujet, le 28 juin, au cardinal : « Revel estant pris, j'ay demandé que Cahours soit mis à la place entre les

que je ne vous en saurois dire davantage¹. L'assurance que M^r de Chavigny m'avoit donnée que les François estoyent dans la place² faict que sa perte m'a d'autant plus surpris. Je cognois par là ce que j'ay toujours creu, que la plus grande finesse des affaires consiste non à bien répondre, mais à punctuellement et diligemment exéquuter.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXXVIII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. M^{te} le duc d'Aumale. — Original.

A M. DE BULLION.

D'Abbeville, cc 5 [juillet³], 1639.

Je ne doute point de la joye que vous me tesmoignés avoir eue de la prise de Hesdin, ny du contentement particulier que vous avés de ce que M^r de la Meilleraie a donné satisfaction au roy sur ce sujet.

Si le malheur de M. de Fequières ne fust point arrivé, et que Madame n'eust pas esté de l'humeur qu'elle est, nous aurions sans doute bientost la paix, mais il faut se conformer à ce qu'il plaist à Dieu, et

ainsi du roi... J'ay dit à Madame que si elle ne donne pas Cahours, et que cette ville se perde, on luy demandera Turin pour couvrir Pignerol. » (Arch. des Aff. étr. Turin, t. 28, f^o 569.)

¹ La lettre finissait ici et Richelieu avait signé. Il a ajouté ce qui suit en passant sur sa signature, qu'il a répétée à la fin de la lettre.

² Chavigni, qui avait rempli récemment une mission auprès de la duchesse de Savoie, et qui, à son retour, avait tâché d'apaiser la mauvaise humeur de Richelieu, blessé du démenti que la perte de Revel donnait à ses paroles, écrivait à la duchesse

le 8 juillet : « Tandis qu'à mon arrivée je m'efforce de persuader le roy et M. le cardinal du dévouement de Madame, on apprend la prise de Revel, prise parce qu'elle a refusé de se confier au roy... Je vois avec desplaisir que S. A. continue à se mesfier de M. d'Hémery. » (Turin, t. 29, f^o 22.)

³ Nous mettons juillet, quoique le manuscrit paraisse donner la date du 5 juin. La bataille de Thionville, où Feuquières fut blessé et pris, avait été livrée le 7 juin, et Hesdin fut pris le 29 du même mois; le 5 juin est une date impossible.

faire des efforts extraordinaires de tous costez pour réparer le mal que nous avons receu.

Si Dieu veut bénir M^r de Bordeaux, et que les Hollandois et M^r de Weymar facent ce que nous en devons attendre, veu les grandes despenses que le roy fait, j'espère que les choses iront en sorte que nos ennemis n'auront pas l'avantage qu'ilz se pourroient promettre.

Pour les en empescher, je vous conjure de faire le plus d'argent que vous pourrés, parce qu'on ne sçait ce qui arrive.

Il faut encores faire un autre effort pour sôutenir les affaires du roy.

Il est impossible que nous puissions remettre les vieux régimens ruinez en la deffaite de M^r de Fequières sans une nouvelle recreue. Nous ne la sçaurions faire dans les provinces pour or ny pour argent, et partant il faut, par nécessité, venir aux grandes villes, et commander par Paris.

Or, parce que, quand on achepte les hommes dans les villes, les soldats s'en treuvent par après plus renchéris pour la campagne suivante, il faut faire par autorité ce qu'on a fait l'année passée par pur argent. M^r de Noyers vous escrira plus amplement sur ce sujet, mais, dès cette heure, je vous prie mettre la main à l'œuvre à ce que nous puissions avoir deux mile hommes de Paris.

J'estime qu'on pourroit, par ordonnance qu'il faut publier, obliger ceux qui ont esté enroolez l'année dernière et la précédente à venir servir en leur baillant quatre escus chacun. Pour l'exécution de cet ordre, il faut obliger les commissaires des quartiers d'avertir tous les maistres des mestiers de déclarer au prévost des marchands ceux qui ont porté les armes depuis 1635, et ensuite les envoyer et les faire conduire par des gentilzhommes du roy armez au rendez-vous.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXXIX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 5. — Original, devenu minute après avoir été corrigé.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 235 v°. — Copie¹.

Dupuy, t. 767, cahier Pp. Extrait².

A LA DUCHESSE DE SAVOIE.

6 juillet 1639.

Madame³,

Le roy se sert de l'occasion du voyage de M^r Mondain pour vous tesmoigner que si vous ne sentés vostre mal au point qu'il est, au lieu

¹ Faite sur une minute de la main de Cherré. Note marginale du manuscrit de Harlay.

² Voy. ci-dessus, p. 56, note 2.

³ Richelieu écrivait le 1^{er} juillet à la duchesse : « L'expérience ayant faict cognoistre à V. A. que les conseils qu'elle a pris jusques icy estant les meilleurs qu'elle eust sceu prendre pour avancer les affaires de ses ennemis et perdre entièrement les siennes, il ne luy reste aucun moyen de se sauver que de prendre promptement un chemin tout contraire à celui qu'elle a pris jusques à présent. » Et il lui annonçait que des communications lui seraient faites à ce sujet. (La lettre est imprimée; nous l'indiquons aux Analyses.) Ces communications, nous les trouvons dans le mémoire au cardinal de La Valette et au duc de Longueville, ainsi que dans le mémoire à Mondin, que nous donnons à la suite de cette missive. Une lettre particulière de Richelieu à d'Hémery, lettre intéressante, que nous nous bornons à noter aux Analyses, parce qu'elle a déjà été publiée, répète une partie des considérations développées dans les deux autres pièces.

Il faut mettre au nombre des documents qui se rapportent à cette époque une pièce sans date, mais qui est de la fin de juin ou du commencement de juillet, conservée dans le même manuscrit des Affaires étrangères (Turin, t. 28, p^o 345, mise au net de la main d'un commis de Chavigni). Cette pièce, au dos de laquelle on a écrit : *Mémoire pour les affaires d'Italie*, expose d'abord ce qu'il convient de faire pour la conservation des places dont Madame avait confié le dépôt au roi; traite du choix des gouverneurs, des garnisons à y mettre, des munitions nécessaires pour leur défense. Madame avait longtemps refusé ces places; la crainte de les voir enlever par ses ennemis la décida enfin, et nous trouvons dans notre manuscrit une lettre adressée le 10 juin à Richelieu par Chavigni et d'Hémery, où nous lisons : « Enfin Madame s'est résolue de mettre entre les mains du roy Carmagnole, Savillan, Querasque et Revel. » La pensée du mémoire s'étend sur toutes les parties de l'Italie occupées alors par la puissance française, le recrutement de l'armée, sa subsistance, son armement; les sommes à

d'en pouvoir entreprendre la guérison, il sera contrainct, vous voyant contre vous-mesme, de se départir du dessein qu'il a de vous sauver. La perte de tant de places que vous avez faite l'une après l'autre estant suivie de celle de Revel, il ne vous reste plus qu'à perdre Turin et vostre propre personne, ce qui arrivera indubitablement si vous persistés en la mesme humeur que vous avés esté jusques à présent. V. A. trouvera bon, s'il luy plaist, d'entendre ce que j'ay dit au d. s^r Mondain sur ce sujet, et je proteste, Madame, qu'après vous avoir plusieurs fois avertie de ce qui vous estoit du tout nécessaire, l'importunité que vous recevrés de moy, en cette occasion, pour vostre propre bien, sera suivie d'un éternel silence, dans lequel je ne laisseray pas d'estre tousjours de cœur et d'affection,

Madame, de Vostre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, 6 juillet 1639.

mettre entre les mains du trésorier de l'extraordinaire des guerres, les subsides promis à Madame, les récompenses à donner aux personnages importants du Piémont dévoués à la France; les mesures à prendre pour la sûreté de Casal, dont il faut chasser les habitants mal affectionnés. Ce mémoire n'a pas été rédigé par le cardinal, mais il nous paraît être le résultat d'un travail dont Richelieu avait tracé le plan à Chavigni et aussi sans doute à de Noyers, dans les attributions duquel ren-

trait une partie des questions que ce mémoire embrasse. Quant aux places remises au roi, Richelieu écrivait trois jours après à d'Hémery : « J'ay esté extrêmement estonné d'apprendre par de Graves que les habitans des trois places que Madame a déposées entre les mains du roy n'ont pas esté désarmez; si on les veut perdre, il faut différer, comme on a fait jusques à présent, à faire toutes les choses nécessaires pour les asseurer. » (Lettre notée aux analyses, 9 juillet.)

CCXXX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 19, fol. 22. —
 Original, signé LOUIS, contre-signé Bouthillier.
 Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 242. — Copie¹.

MÉMOIRE

A MESS^{rs} LE CARDINAL DE LA VALETTE ET LE DUC DE LONGUEVILLE,
 COMMANDANT LES ARMÉES DU ROI EN ITALIE,
 ET AU S^r D'HÉMERY,
 AMBASSADEUR DE S. M. EN PIÉMONT.

Abbeville, du 6 juillet 1639.

La révolte de toutes les places de Piedmont doit faire cognoistre à Madanie que ses peuples sont abusés et aigris contre elle, et qu'il ne s'y faut plus fier; le seul voisinage des armées du roy, et quelques gens de guerre qui sont dans Turin, retiennent les habitans d'en venir à mesme extrémité; Madame a veu, par diverses expériences, leur aversion et mauvaise volonté, puisque, contre l'obéissance qu'ils luy doivent et ses défenses expresses, ils ont fait des assemblées de ville et des décrets au préjudice de son autorité, de sorte que, si les armées viennent à s'esloigner, selon que les occasions et le bien des affaires de Madame les y obligeront, il n'y a point de doute que les dicts habitans de Turin seront pour se révolter et tout entreprendre.

Madame n'est donc point en seureté parmi ce peuple, le seul lien qui attache les sujets au souverain, qui est la foy, estant rompu par le décret du prétendu empereur qui les a dispensés de l'obéissance et de la fidélité qu'ils doivent à S. A. Ils sont confirmés dans ce sentiment par les ecclésiastiques et religieux, et ainsy il est très-certain que leurs esprits sont desjà révoltés, et qu'il ne reste plus qu'à faire esclater leur rébellion, ce qu'ils feront si on ne les prévient;

¹ Une note marginale dit que la transcription a été faite sur une pièce de la main de Daridole.

il faut représenter cela vivement à Madame afin qu'elle cognoisse et appréhende le péril où elle est, et luy faire entendre que le roy en est dans une peine extraordinaire et que S. M. n'aura point de repos qu'elle ne sache que l'on y aura donné ordre.

Le seul moyen pour cet effect est de désarmer les habitans de Turin, en quoy il faut procéder avec tant de prudence et de secret qu'au lieu de trouver la seureté de S. A. dans cet expédient, on ne hastast la rébellion des d. habitans et la confusion de toutes choses dans Turin.

L'on prendra donc bien le temps propre et les mesures justes pour cela; un bruit que les ennemis approcheroient de Turin pendant que M. le duc de Longueville seroit occupé ailleurs, pourroit donner un sujet plausible de faire approcher l'armée du cardinal de La Valette près de Turin, et d'y introduire des troupes, garnir les postes plus avantageux, les portes, les bastions et les places, en sorte que Madame y fust la plus forte; et lors on entreprendroit le désarmement des d. habitans, et on pourra mieux trouver par delà les occasions propres que l'on ne les sauroit prévoir d'icy.

Suit le détail des mesures à prendre pour ce désarmement.

Pour ce qui est de la citadelle, si le s^r de S^t Martin y est avec le régiment lorrain, il semble qu'elle est en seureté; mais comme la conservation de cette place importe extremement à Madame, elle doit en oster tous les Piémontois, s'il y en a, et n'y laisser qui que ce soit dont il y ayt sujet d'avoir le moindre soupçon.

Aucunes des compagnies des gardes de Madame sont composées de Piémontois, et particulièrement celle que le comte Philippe commande; Madame les tiendra à la campagne le plus qu'elle pourra, et prendra toutes les occasions qui s'offriront d'en changer les hommes, soit pour estre absens ou pour autres raisons, y substituant des personnes d'autre nation non suspecte, soit François ou autres.

Madame doit observer de ne laisser point ceux que la seureté de

ses affaires la contraindra de mescontenter en lieu, charge ou employ où ils s'en puissent ressentir, punissant sévèrement l'infidélité.

Puisqu'il ne luy reste du Piedmont, avec Turin, que Suse et Veiliane, elle doit estre d'autant plus soigneuse de conserver les d. lieux, et d'apporter toutes les précautions nécessaires pour cet effect, y mettant des gens affectionnés et fidèles, soit des François qui sont à sa solde, ou autres.

Si Madame pouvoit, sans rien esmouvoir qui fust de conséquence, mettre garnison dans le chasteau de Nice, autre que de ceux du pays et de gens qui luy feussent affidés, ce serait un grand coup; mais il faut procéder, en cela, avec grande circonspection, et prendre son temps. M. le comte d'Alais et M. le comte d'Harcourt peuvent aider et y faire exécuter les intentions de Madame. Pour ce qui est de Ville Franche, on estime qu'il en faut oster le gouverneur, et ne se fier point du tout aux Nissars; si Madame oste le gouverneur, elle doit le récompenser, et faire un bon choix pour y en mettre un autre.

Est besoin que Madame prenne garde à ne laisser point près du duc son fils des personnes suspectes, mesme entre les menus officiers, comme sont tous les Piémontois; mais elle pourra mettre des Savoyards en leur place.

Ce que dessus a esté concerté pour la plupart avec le s^r marquis de S^t Maurice, dont il ne faut rien faire paroistre.

Depuis ce mémoire escrit, on a eu avis de ce qui est arrivé à Revel, et de la révolte de Conis et autres lieux, sur quoy le roy juge à propos que Mons^r le duc de Longueville aille, sans perdre temps, assiéger le d. lieu de Conis, et que Mons^r le cardinal de La Valette tienne cependant la campagne, pour faire teste aux ennemis. Ils verront l'un et l'autre ensuite les moyens de faire tomber Revel avec le temps, à quoy la prise de Conis servira et des autres places qui osteront aux ennemis toute communication avec celle de Revel; les d. s^{rs} travail-

leront, en suite de la prise de Conis, à ouvrir le passage pour aller à Casal par la prise d'Ast, Villeneuve d'Ast, ou Verrue.

Faict à Abbeville, le 6^e juillet 1639.

LOUIS.

BOUTILLIER.

CCXXXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 7. — Copie¹.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 237 v^o. — Copie. —

Dupuy, t. 767, cahier Qq. Extrait².

POINCTS RECOMMANDÉS AU Sⁿ MONDAIN

PAR M. LE CARDINAL DE RICHELIEU.

8 juillet 1639.

Parler à Madame comme il faut pour la faire agir avec autant de résolution et de fermeté à l'avenir qu'elle a eu d'inégalités par le passé.

Faire voir au comte Philippe et à ses adhérens qu'ils perdent leur maistresse par leurs foibles conseils, et qu'il n'y a point de salut pour eux que dans la protection du roy.

Porter Madame à s'asseurer Turin, Nice et Villefranche sans différer davantage, veu le grand péril qu'il y a au moindre délai.

Porter les armes du roy à attaquer Conis, s'ils ne l'ont desjà faict, et ensuite Ast, Villeneuve d'Ast ou Verrue; il seroit aussy bien important d'asseurer le passage d'Yvrée et de desloger les ennemis de Fossan.

Faire bien munir et remplir de gens assureés Suze et Veillane.

On ne parle point de Cahours, parce qu'il faut bien que ceux qui sont auprès de Madame aient tout à faict perdu le sens s'ils ne reconnoissent que le roy obligera tellement Madame, si S. M. le veut garder, que c'est se moquer de luy que de luy proposer des conditions pour luy mettre entre les mains un rocher sans place.

¹ Cherré a écrit, au dos de cette pièce :
« Mémoire donné au s^r Mondain, allant en
Piémont. »

² Voyez note 2 de la page 56 ci-dessus.

CCXXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1639, suppl. fol. 236. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

D'Abbeville, ce 8^e juillet 1639.

Je désireray toujours le soulagement de madame d'Elbeuf, et y contribueray ce qui me sera possible. Mais, n'y ayant point de troupes maintenant en Bourgogne, je ne sçay pas le moyen de luy faire donner une garnison aux despens du roy, qui n'en met point dans les maisons particulières. M^r de Noyers a donné ordre pour le payement du reste du mariage de madame de Harcourt¹. Je vous prie, lorsque M^r de Mauroy² aura recouvré l'argent pour cet effect, de le faire faire avec toutes les formalités requises pour ma seureté et pour celle de l'argent à l'avantage de ma cousine.

Je ne sçay personne qui soit propre à mettre auprès de M^r de Nemours³. Si je sçavois quelqu'un qui m'eust fort offensé, et que la vengeance fust permise, je luy procurerois cette place.

¹ La veuve du duc de Puylaurens, récemment mariée au comte d'Harcourt. (Voyez ci-dessus, p. 16 et 263.)

² Commis de de Noyers.

³ De la maison de Savoie, petit-fils de celui que Brantôme nommait « la fleur de toute chevalerie, » et second fils de ce Henri de Savoie, duc de Nemours, connu surtout par son goût passionné pour les spectacles de danse, et dont Richelieu faisait assez peu d'estime. (Voyez t. I, page 323, note 2.) De l'union de Henri de Nemours avec Anne de Lorraine, à laquelle il s'était marié en 1618, il eut quatre fils, qu'il laissa, jeunes encore, sous la tutelle de leur mère, lorsqu'il mourut, en 1632. L'aîné étant décédé

avant son père, le second, Louis de Savoie, prit le nom de duc de Nemours : c'est celui dont il s'agit ici. Il n'avait guère que seize à dix-sept ans lorsqu'il perdit sa mère, en 1638. Il fut question alors de le marier à la fille du duc de Rohan ; Bouthillier se mêla de cette affaire ; mais, malgré la protection que Louis XIII accordait au jeune duc de Nemours pour cette alliance, M^{re} de Rohan répondit résolument qu'elle n'épouserait jamais qu'un homme de sa religion. Il paraît, d'après la présente lettre, qu'on cherchait pour l'héritier du nom de Nemours un mentor, dont, s'il en faut croire les paroles de Richelieu, ce jeune homme avait grand besoin. Cepen-

Vous aurés bien recen du desplaisir, je m'asseure, de la perte de Revel¹, que vous pensiés comme nous estre assuree au service du roy.

Il ne reste plus à cette malheureuse princesse que de se perdre elle-mesme, après avoir perdu pièce à pièce tout son pays par sa faute.

CCXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 17. — Original.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 496. — Copie.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE.

Abbeville, 8 juillet 1639.

Monseigneur,

Nous ne recevons nouvelles d'Italie qui ne nous mettent le poignard dans le sein. Dans l'affliction de la perte de Revel, qui faict cognoistre la perte de l'esprit de ceux qui sont auprès de Madame, la prise de Chivas m'a donné quelque petite consolation. Je ne doute point que présentement M^r de Longueville n'ayt assiégé Conis, n'y ayant rien de plus important que de nous conserver toutes les vallées, et un chemin du Piedmont pour aller à Nice. M^r le comte de S^t Morice estime que cette place et Fossan mesme ne sauroient avoir esté garnies et munies en sorte qu'elles puissent faire une grande résistance. Cela faict, il est

dant le cardinal, qui le nomme dans ses mémoires, à l'occasion de ce projet de mariage (X, 454), ne laisse paraître aucune pensée défavorable au duc de Nemours. Quoi qu'il en soit, il faisait l'année suivante ses premières armes, en qualité de volontaire, avec le jeune duc d'Enghien, au siège d'Arras. Selon Guichenon, dont l'histoire est un panégyrique perpétuel, et parfois ridicule, de tous les princes de la maison de Savoie, le jeune Louis « fit paroistre tant de courage et de résolution que cette qualité, jointe à l'excellence de son esprit et à la beauté de sa personne, le faisoit considérer par toute la France comme un

illustre imitateur de ses prédecesseurs. » Le duc de Nemours se trouva ensuite (1641) au siège d'Aire, où il tomba malade, et il mourut le 16 septembre, laissant son nom à son frère, Charles Amédée, qui figura dans la Fronde, et fut tué en duel par son beau-frère, le duc de Beaufort. Cette branche de la maison de Savoie, et le nom de Nemours, s'éteignirent avec le quatrième fils de Henri I^{er} de Nemours. On sait qu'après avoir été archevêque de Reims il épousa Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville, qu'il laissa veuve sans enfants, en 1659.

¹ Revello, ville de la province de Saluces.

important de s'ouvrir le chemin de Casal par la voie que vous estimerez plus à propos. Je vous plains extraordinairement; mais je m'assure que vous jugés bien que, si vous avés beaucoup de peyne, je ne suis pas exempt de mal. En quelqu'estat que je sois, je seray tousjours,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce 8 juillet 1639.

CCXXXIV.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 201. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

De Péronne, ce 12 juillet 1639.

M^r le grand maistre saura que par l'enquete qu'on peut faire on ne trouve aucun lieu, depuis Corbie jusques à Landrecy, où l'armée puisse vivre; et partant qu'il vaut mieux, s'il le peut seurement, et avec quelques avantages, suivre le premier dessein qu'il avoit de la pousser plus avant devant luy. Il est prié de faire recognoistre, tandis qu'il est en repos, par diverses parties de cavalerie, tous les lieux où il pourra faire quelques campemens, et la facilité ou difficulté de la marche pour y aller; les avantages qu'on y peut prendre contre les ennemis, et ceux que les ennemis peuvent avoir.

Il est prié de plus d'envoyer recognoistre la marche qu'auroit à faire l'armée de Hesdin à Dourlans, de Dourlans à Corbie, de Corbie à Péronne, et mesme jusques à S^t Quentin, ce qu'il peut faire faire aisément par un aide de camp entendu, avec 20 chevaux, qui aille de ville en ville, sous prétexte de sçavoir des nouvelles des ennemis, et de tous les logemens qui sont estendus du long de la frontière; ce dont chaque gouverneur luy pourra donner cognoissance.

Tout ce que dessus est soumis au jugement de M^r le grand maistre pour en faire ce qu'il estimera plus à propos; mais il est besoin qu'il

sache qu'on ne croit pas que l'armée puisse vivre dans le pays ennemi en autre quartier qu'en celui où elle est.

Il nous fera sçavoir particulièrement tout ce qu'il pense sur ce sujet, afin que par telle conférence nous trouvions en effect ce qui se peut faire.

Depuis cette lettre escrite, j'ay receu la vostre du 11 de ce mois; j'ay esté très aise de sçavoir les nouvelles que vous me mandés de la séparation du cardinal Infant, et du voyage que vous prétendés faire de conséquence; sans sçavoir ce que c'est, je prie Dieu qu'il ayt bon succès. En effect, c'est à vous de voir tout ce que vous pouvés entreprendre seurement pour passer le reste de cette campagne dans les environs du lieu auquel vous estes; ne voyant pas, comme je vous ay mandé, que deçà il y ayt aucun lieu pour pouvoir faire vivre vostre armée. Nous attendons le s^r de Saintoust avec grande impatience pour ce que vous sçavés; vous nous ferés sçavoir souvent de vos nouvelles, et vous en recevrés fréquemment des nostres.

CCXXXV.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 15, p^o 125. (Copie¹.) Mise au net, même vol. p^o 27².

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, n^o 46, fol. 295 v^o. — Copie³. —

Béthune, 9265, fol. 43 à 62 — Copie⁴.

MÉMOIRE AU Sⁿ D'AVAUZ,

CONSEILLER DU ROT EN SES CONSEILS, COMMANDEUR DE SES ORDRES ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE
EN ALLEMAGNE⁵.

12 juillet 1639.

Bien que le roy ayt eu ci devant avis que M^r le duc Bernard estoit

¹ Les quatre dernières lignes de cette copie, qu'on peut considérer comme une minute, sont de la main de Richelieu.

² Cette mise au net, qui nous paraît être de la main de Daridole, est datée du 16 juillet et classée en 1638, date et classement fautifs.

³ Au folio 315 du manuscrit de Colbert la date du mémoire est donnée ainsi : « Péronne, 12 juillet 1639. »

⁴ La double date du 12 et du 16 se

trouve aussi dans le manuscrit de Béthune, lequel donne en marge ce sommaire : « Instruction de M. le card. de Richelieu pour M. d'Avaux, touchant les dégousts et mescontentemens de M. le duc de Weymar contre la France, avec un projet de traité à faire entre les couronnes de France et de Suède. »

⁵ Il est bien évident que cette longue instruction, qui occupe vingt à vingt-cinq pages dans les manuscrits, n'a été ni

mal content de la France, qu'il s'en plaignoit de tous costés avec tesmoignage de grands ressentimens, et que ces discours avoient donné lieu aux ennemis d'espérer de le divertir du bon chemin, et luy faire abandonner le party, dont mesme le d. s^r ambassadeur a touché par plusieurs fois quelque chose dans ses dépesches, néantmoins S. M. sachant que le d. s^r duc a eu tousjours sujet de se louer du favorable traictement qu'il a receu de sa part depuis qu'il s'est attaché à cette couronne, elle ne pouvoit ajouster aucune croyance à tout ce qui luy en a esté dict et escrit, ou bien elle croyoit que cela cesseroit après le tesmoignage qu'elle a eu agréable de luy donner de sa bonté, laissant Brisach et les villes forestières¹ entre ses mains, comme il l'a désiré.

Mais S. M. voyant que, nonobstant cela, il persiste dans ses desgousts et dans ses plaintes, et qu'il ne veut point acquiescer aux conditions qu'elle luy a fait proposer touchant les d. places, qu'il compte pour rien les grandes assistances d'argent qu'il a receues d'elle et les corps de gens de guerre françois qui ont contribué à tous les succès qu'il a eus, autant et plus que les Allemands, qu'encore que son armée ne subsiste que par la solde de S. M. et qu'il la commande sous son autorité, il prétend que les places qu'il prend lui appartiennent comme si c'estoit un souverain qui fist des conquestes avec ses troupes; S. M. ne peut qu'elle n'en soit mal satisfaicte, voulant croire néantmoins qu'il se rendra capable de la raison et se conformera, après y avoir pensé, à ses justes intentions.

Cependant comme le bruict de ce qui se passe sur ce sujet pourroit faire naistre quelque opinion parmi les alliés de cette couronne que le duc fust mal traicté de la France, et que S. M. voulust cesser de contribuer, par son moyen, au bien de la cause commune, elle a jugé à propos d'informer le d. s^r ambassadeur de l'estat de cette af-

écrite, ni dictée par Richelieu; elle a dû être rédigée, dans le cabinet de Chavigni, sur les notes du cardinal. Nous n'en conservons que la substance et les principaux passages, c'est-à-dire la pensée de Richelieu. Elle n'était peut-être pas encore

parvenue entre les mains de M. d'Avaux que le duc de Weymar avait cessé de vivre; il mourut le 18 juillet.

¹ Plusieurs mss. mettent « frontières; » le ms. de Béthune donne la meilleure leçon.

faire, afin qu'il en puisse dire vérité aux Suédois, qui, pour l'intérêt qu'ils y ont, devront s'employer à ce que le d. duc prenne de meilleures résolutions.

Ici l'instruction s'engage dans le récit de tout ce qui s'est passé entre la France et l'illustre général qu'elle avait pris à son service, depuis le traité fait avec le duc Bernard au mois d'octobre de l'année 1635; on joint au mémoire une copie de ce traité, ainsi que des autres engagements réciproques contractés depuis, afin que les termes précis en puissent être invoqués au besoin par l'ambassadeur, et l'on s'attache à montrer que la France a été plus que fidèle à ses promesses, qu'elle les a accomplies avec une générosité inspirée au roi par l'intérêt de la cause commune, tandis que le prince est resté au-dessous de ses engagements. Toutefois, en présence des grands services qu'il a rendus et de la gloire dont il a couvert les armes alliées, la France s'est montrée indulgente à ces manquements.

Cependant, le s^r duc ayant conçu dans son esprit un établissement de fortune aux despens du roy, il ne s'est plus voulu souvenir qu'il commandoit son armée sous son autorité, qu'il estoit tenu de l'employer partout où S. M. voudroit, qu'elle la soudoyoit, que la prise des places qu'il tient et principalement de Brisach, estoit le fruit des travaux et du sang des François et des assistances qu'il a eues de S. M. Bref, il a creu qu'il devoit seul recueillir l'avantage de tout cela, et, de faict, il a prétendu que Brisach et les autres places lui devoient demeurer, et n'a pas laissé néanmoins de demander, en s'esloignant toujours de plus en plus de la raison, que S. M. le remboursast des frais qu'il dict avoir faicts ès sièges des dictes places, de leur ravitaillement, munitions et toutes autres choses, quoyque S. M. luy ait fait fournir extraordinairement 450,000 livres en l'année dernière pour telles despenses.

L'instruction explique la mission du colonel d'Erlack, envoyé au roi, et celle du comte de Guébriant, chargé de remettre au duc un écrit où le roi témoignait une généreuse condescendance.

Le premier article du dit écrit concernant Brisach et les villes forestières faict cognoistre la bonté du roi, qui, pour ne retarder le moins du monde le bien de la cause commune, et n'empescher que le dict

duc y contribue pendant cette campagne avec l'armée que S. M. luy sudoie, n'a pas voulu demeurer ferme à ce que Brisach fust mis entre ses mains...

Les alliés ont donc grand sujet d'estre très contens de cette procédure de S. M. qui s'est sy généreusement départie en cela de son intérêt pour la considération du bien public, et spécialement afin de diligenter la diversion que la couronne de Suède attend de nostre costé par le moyen de l'armée du d. duc, ce que le d. s^r ambassadeur saura bien faire valoir.

Mais Sa Majesté n'aurait pu, « sans abandonner l'intérêt public, » reconnaître au duc le droit de « disposer des places à son plaisir; » une armée soudoyée par la France ne pouvait faire de conquête qu'au profit de la France. En laissant au duc le landgraviat d'Alsace, « le roy n'a entendu luy en laisser que le titre et la jouissance... avec les droits domaniaux, justices et revenus tels que les possédoit la maison d'Autriche; » mais les places fortes et le droit d'y mettre garnison sont expressément réservés au roi.

La conduite du duc de Weymar, ses paroles, le scrupule qu'il témoigne au sujet du démembrement de l'Empire, éveillent le soupçon qu'il n'ait quelque arrière-pensée, qu'il ne songe à se lier à « un tiers party dont il a esté souvent parlé... auquel on voudroit porter Mad^e la landgrave et le duc de Lunebourg. » Wicquefort est allé récemment de la part de Weymar auprès de la landgrave et de Milandre... On recommande à l'ambassadeur d'avoir l'œil ouvert sur ces intrigues politiques.

L'ambassadeur s'appliquera surtout à bien faire comprendre à Salvius, ministre de Suède, tout ce que dessus, à le convaincre de la sincérité des procédés du roi, de sa fidélité à la cause commune, ainsi que des bons et généreux traitements qu'a reçus de Sa Majesté, en toute occasion, le duc de Weymar. Il chargera les sieurs de Rorté et de Beauregard « de faire la mesme chose en Suède et auprès du général Bannier. » Il doit « asseurer les Suédois que le roy presse sans relasche le prince saxon de passer le Rhin et d'agir contre les ennemis communs. » On lui donne, pour l'y déterminer, de larges subventions, et tout ce qu'il demande pour le recrutement et le ravitaillement de son armée.

Il leur dira que S. M. se rapportera bien volontiers à l'arbitrage de la couronne de Suède, pour ce qui est à ajuster entr'elle et le d. s^r duc, tant pour le regard des d. places et de celles qui seront conquises ci après, que pour ce qui est de ses demandes, ne doutant

point que la d. couronne ne trouve ses intentions très justes, et le traitement qu'elle a fait au d. s^r duc jusques icy très avantageux et favorable.

Après quelques explications sur une affaire qui faisait bruit en ce moment, l'échange de prisonniers tels que J. de Werth, le maréchal Horn et d'autres, l'instruction touche un point dont s'inquiétait vivement Richelieu. Grotius n'aimait ni le cardinal, ni la France, et Richelieu n'était pas homme à lui pardonner cette double antipathie; il avait d'ailleurs surpris une correspondance de cet ambassadeur pleine de mauvais vouloir contre nous.

On croit que le s^r Grotius contribue autant qu'il peut à entretenir le d. s^r duc en son mescontentement, descricant au surplus les affaires du roy de tous costés. . . publiant que S. M. ne pouvoit et ne vouloit rien faire cette année au Pays-Bas, ny ailleurs. . . Il n'est pas séant à des ministres de la couronne de Suède, alliée de la France, de publier de mauvais et faux bruiets de nos affaires. . .

L'instruction insiste sur la nécessité de faire rappeler un ambassadeur si malveillant. Ce rappel importe à la Suède aussi bien qu'à la France; mais c'est une affaire qu'il faut « traicter le plus secrètement et discrètement qu'il pourra. »

Le d. s^r d'Avaux doit savoir qu'on lui envoie le présent mémoire pour estre en estat de prévenir les plaintes que pourroit faire le d. s^r duc de Weymar, et non pour en faire présentement esclat, parce qu'on n'est pas assuré que le d. s^r duc veuille essentiellement manquer à ce qu'il doit en se séparant des intérêts du roy et de ses alliés.

Jusques à présent l'on impute son mauvais procédé à la dureté de son naturel, qui est fort attaché à ses intérêts particuliers; mais deux choses empeschent de croire qu'il le peust porter à changer de party : l'une, sa réputation, qui luy est chère, et l'autre, les grandes sommes de deniers qu'il a tirées du roy, lesquelles l'Empire et l'Espagne ne luy sauroient donner. . .

Il pourra encore dire au s^r Salvius que le d. s^r duc de Weymar ne peut s'exempter de blasme s'il refuse de s'obliger à ne rendre jamais Brisach et les autres places qu'il tient sans le consentement de S. M.

et pour autres fins que pour l'utilité de la cause publique, comme aussy de faire jurer par serment solennel ceux qui commanderont dans les d. places, de n'en disposer pas autrement, au cas que le d. duc vinst à mourir.

Mais il ne passera pas plus avant et ne tesmoignera pas l'appréhension qu'on pourroit avoir que le d. s^r duc eust une oreille ouverte pour escouter ce que les ennemis de la cause publique luy voudroient dire; bien portera-t-il le d. s^r Salvius à envoyer, de la part de la couronne de Suède, solliciter le d. s^r duc de tout ce qui est utile à la cause publique.

L'instruction se termine par la commission donnée à d'Avaux de traite avec Salvius de l'offre que celui-ci avait faite de navires suédois. Richelieu n'était point parvenu à créer en France des chantiers de construction; nous étions à cet égard sous la dépendance des nations maritimes, la Hollande surtout nous fournissait des vaisseaux. Le cardinal chargé d'Avaux de tâcher d'en emprunter de la Suède, ou du moins d'en acheter à meilleur marché qu'en Hollande, et à condition de ne les payer qu'après la paix; au reste, dit avec sa précision ordinaire, Richelieu, qui prend ici la plume :

Nous n'en désirons point qui ne soient presque neufs et fort bons pour la guerre¹. Il faut faire savoir particulièrement leur port et leur âge. Il les faut tous à peu près de 4 à 500 tonneaux, et qu'ils n'aient pas plus de deux ou trois ans de service.

Une nouvelle lettre fut écrite par le roi à M. d'Avaux, le 16 juillet, signée Louis et contre-signée Bouthillier; c'est encore la pensée de Richelieu qui inspire cette lettre, mais quelques passages seulement lui appartiennent en propre. Il fait assurer les Suédois que les subsides de la France leur seront exactement payés à l'échéance,

Le roy voulant donner tout contentement à la couronne de Suède, tant parce que S. M. y est obligée par traicté, que parce qu'elle voit par les effects que son argent est très utilement employé.

¹ Ici finissent les copies des Affaires étrangères et de Béthune; ce dernier ms. après le mot « guerre, » met immédiatement la date : « 12 juillet 1639, Péronne. »

Mais elle a un desplaisir de ce que, nonobstant qu'elle en distribue bonne quantité à M^r le duc Bernard de Weymar, il ne se met pas néanmoins en estat de faire de son costé pour S. M. la diversion que les Suédois désirent dans l'Allemagne; elle ne désire pas moins qu'eux qu'il passe le Rhin, et qu'il agisse puissamment contre les ennemis, tant pour le bien de la cause commune que pour l'intérêt de la France en particulier, veu que si le d. duc faisoit quelque chose de considérable en Allemagne, Piccolomini, qui avoit esté rappelé très expressément par le roy de Hongrie, ne demeureroit pas dans les Pays-Bas, et Lamboy n'y seroit pas venu de nouveau, comme il a faict depuis quatre jours.

... Il est très fascheux que S. M. luy donne tous les ans 2,400,000 l. et des secours extraordinaires de plus, sans pouvoir faire en sorte qu'il ayt une armée d'un nombre de gens de guerre proportionné à cette somme, suivant le traicté faict avec luy, ny disposer de la d. armée pour l'avantage de la cause commune. En prenant l'argent de S. M. par chacune année, il ne laisse pas de luy demander des gens de guerre pour composer la d. armée avec ses Allemans, la solde et la subsistance des uns et des autres jusques au pain.

... Il fant avouer que ce procédé est très injuste et presque insupportable; le d. s^r ambassadeur verra s'il y aura quelque moyen de rendre le duc capable de raison (par l'entremise des Suédois) et plus eschauffé pour le bien de la cause commune. Le d. s^r d'Avaux parlera en sorte du d. s^r duc qu'en excusant adroitement le roy, il ne le blesse pas.

La dépêche poursuit en montrant aux Suédois un extrême désir de les satisfaire. — Le roi « approuve la pensée de l'ambassadeur, » qu'il faut mettre de grands ménagements en ce qui est du rappel de Grotius, « à cause de l'appuy qu'il a du chancelier Oxenstierne... On eust bien désiré icy qu'un autre que Muller eust esté envoyé vers M. le duc Bernard... »

Si la couronne de Suède tient en ces quartiers-ci des gens sy mal affectionnés à la France que Grotius, Mokel et Muller, il est impossible

que le concert qui doit estre entre la France et la Suède, comme aussy avec le d. duc, dure ainsy qu'il est nécessaire.

Le reste de la lettre traite d'affaires diverses. Elle est datée de Saint-Quentin, le 16 juillet. L'original est conservé aux Affaires étrangères, Allemagne, t. 15, pièce 122, et, dans le même volume, une mise au net est cotée 130. Nous en avons trouvé deux copies à la Bibliothèque impériale, l'une dans la collection des Cinq-cents Colbert, t. 46, f° 311, où l'on a noté que la transcription a été faite sur une pièce écrite par Daridole, l'un des premiers commis de Chavigni; l'autre dans le fonds Béthune, 9265, f° 86.

CCXXXVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 45. — Original.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 496 v°. — Copie.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE.

14 juillet 1639.

Monseigneur,

Le s^r de Rocquepine ayant tesmoigné quelqu'ombrage des gens que le roy a voulu envoyer dans Metz, pour luy ayder à conserver la place contre les entreprises que les ennemis forment sur icelle¹, je luy ay escrit la lettre dont je vous envoie copie, pour l'asseurer

¹ De secrets rapports inspiraient la crainte que le duc de La Valette ne fit faire une entreprise sur Metz, dont on lui avait ôté le gouvernement. Quoiqu'il y eût peu d'apparence, Richelieu se tenait en soupçon, et, selon son habitude, était disposé à exagérer les précautions plutôt que d'en manquer. Il n'avait pas d'ailleurs une entière confiance en Roquepine, qu'il savait dévoué à l'ancien gouverneur. Richelieu le ménageait pourtant, par égard pour le cardinal de La Valette, dont il était le protégé. Roquepine, de son côté, comprenait fort bien que les gens envoyés « pour luy ayder à conserver la place » n'étaient en réalité que des surveillants qu'on lui donnait à

lui-même. On devine dans ces deux lettres l'embarras de cette complication. Quelques jours après, le 30 juillet, Richelieu écrivait à M. de Choisy qu'on avait avis que le duc de La Valette avait passé déguisé à Bruxelles, qu'il était très-certain qu'il promettait au roi d'Espagne de faire une entreprise sur Metz, qu'il fallait en avertir M. de Roquepine. Le cardinal ajoutait « qu'il restoit dans les compagnies où le roy avoit envoyé des capitaines de vieux sergens et caporaux affectionnez à M. de La Valette... qu'il falloit esloigner de la ville. » Cette lettre a été imprimée; elle sera notée aux Analyses.

que, n'ayant autre dessein que celuy qu'il a luy-mesme, qui est de garantir cette place des mauvais desseins des ennemis de cet Estat, il n'en devoit avoir aucun soupçon, ains au contraire y prendre une entière confiance. Mais comme l'attachement qu'il a à vos intérêts luy faict tout appréhender, j'estime qu'il seroit bien à propos pour esviter les inconveniens qui pourroient arriver, s'il continuoit dans ses défiances, que vous luy envoyassiez ordre exprès de suivre ceux qu'il recevra de la part du roy touchant la conservation de la d. place, sur l'assurance que je vous donne qu'on ne luy en envoiera aucun qui ne vous soit aussy utile qu'à S. M. mesme, qui n'a nulle pensée de vous mescontenter. Vous le croirés, s'il vous plaist, et que je seray tousjours, sans changement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Péronne, ce 14 juillet 1639.

CCXXXVII.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 497. — Copie.

A M. DE ROQUEPINE.

14 juillet 1639.

Monsieur, ayant sceu qu'on avoit faict courir un bruit dans Metz que le roy avoit dessein de faire d'autres changemens dans la place que ceux qu'il y a faicts pour son service, et pour l'avantage de M^r le cardinal de La Valette, je vous fais cette lettre pour vous assurer que S. M. n'a d'autre intention que de garantir la dicte place des entreprises que les ennemis ont dessein d'y faire, sur l'imagination du crédit qu'y a eu autrefois M^r de La Valette. Je m'assure que vous croyés bien que je seray aussy soigneux des intérêts de M^r le cardinal de La Valette que des miens propres; et, sur ce fondement, je vous prie de vivre avec ceux qui iront de la part du roy dans Metz

avec pareille confiance que celle que vous prenés en vous-mesme; vous asseurant encore une fois qu'ils n'ont autre intention que celle que je vous ay dict ci-dessus. Je ne doute point que mons^r le cardinal de La Valette ne vous donne des ordres très précis de ce dont je vous conjure maintenant. Cependant, comme je vous prie de n'avoir aucun ombrage des gens du roy, vous ne sauriés en trop avoir de ceux des ennemis de cet Estat, et mesme de ceux qui sont affidés à M^r de La Valette, qui pourroient former des desseins sur la place que vous gardés. Je vous prie donc de veiller à ce qu'ils ne puissent réussir, et vous assureés que je suis véritablement. . .

Depuis cette lettre escrite, j'ay receu la vostre et le mémoire de M^r Talon. M^r de Noyers respond à ce qui est porté dans le dict mémoire.

Quant aux hommes dont je vois que vous avés quelque besoin, il y a esté satisfait par l'envoy des restes du régiment de Rambures et celuy de Périgord.

Nous ne craignons pas que vous puissiés estre assiégé, mais souvenés-vous que vous avés à vous garder de surprise et de trahison. Je ne vous parle pas ainsy sans sujet; on a dict au roy qu'on ne tire jamais la garde des portes de Metz.

Quand je suis entré au gouvernement de Brouage, je l'ay changé quoyque ce fust ma compagnie qui gardast tousjours la principale porte; je vous prie de ne pas manquer à en faire autant suivant les ordres du roy¹.

¹ Cette dépêche ne fut pas expédiée immédiatement. Chavigni, en l'envoyant au cardinal de La Valette, lui écrivait une lettre particulière, datée du 21 août, où il lui donnait des nouvelles de la cour. Un passage écrit en chiffres a été déchiffré, mais on a rendu ce déchiffrement en partie illisible. Nous copions ce qu'on en peut lire : « M. de La Valette est tousjours plus embasté que jamais avec les Espagnols;

on le sçayt par voies très certaines et non suspectes... César (La Meilleraie) est le plus considérable... Nestor (le cardinal) n'estime. . . . qu'en luy. Le roy a eu un grand démeslé avec M^r le cardinal, et n'est pas encore bien avec M. le cardinal; mais cela se pourra raccommoier. Le cardinal de La Valette tiendra cela fort secret; le. . . peut tout. » (Ms. des Aff. étr. cité aux sources, f^o 49.)

CCXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 98. —
 Mise au net de la main de Cherré.
 Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 146 v°. — Copie¹. —
 Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 241 et 308. — Copies.

A M. D'AMONTOT.

Ham, 15 juillet 1639.

S. M. ayant vu les trois propositions qu'a faictes M^r le P. d'Orange, est bien fâchée qu'on ne puisse s'arrester aux deux premières à cause que la saison est trop avancée, et qu'il faut beaucoup de préparatifs qu'il est impossible de faire maintenant pour de tels desseins.

La dépesche du d. s^r prince est arrivée fort à propos, parce que sans icelle S. M. estoit en disposition d'envoyer 6,000 h. qui sont en Champagne, du corps de M^r de Chastillon, en Italie. Et ayant vu que M^r le P. d'Orange veut et promet dans sa première proposition d'entreprendre le siège d'une place considérable, elle s'est résolue, pour luy en faciliter le moyen, de priver Madame, qui est sa propre sœur, de ce secours, pour estre plus en estat de tenir les ennemis en échec, tandis que M^r le P. d'Orange fera son effect.

Reste à luy maintenant de recognoistre l'extraordinaire bonne volonté que le roy tesmoigne à M^{rs} les Estats et à sa propre personne, ayant tousjours plus faict qu'il ne leur a promis, et préférant leurs intérêts, en cette occasion, à son propre sang, et de faire réussir sa proposition de l'effect de laquelle S. M. s'assure sur la parole du d. prince, dont elle faict une estime très particulière².

¹ Le manuscrit de Colbert ni celui de Harlay n'indiquent de quelle main était la pièce sur laquelle ont été faites leurs copies, mais les pièces qui précèdent ou qui suivent immédiatement celle-ci, dans ces

deux manuscrits indiquent la main de Daridole.

² A la suite de cette pièce, les manuscrits de Colbert et de Harlay donnent les propositions du prince d'Orange. En féli-

CCXXXIX.

Bibl. imp. Béthune, 9266, fol. 59. — Copie. — Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 124. — Copie¹. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 124. — Copie. —
Bibl. de l'Arsenal. Hist. 186, in-4°, p. 205. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

De Saint-Quentin, ce 16^e juillet 1639.

Le roy approuve la proposition que fait M^r le grand maistre, d'aller chercher un poste vers la Flandre où l'armée qu'il commande puisse vivre commodément.

Il estime de plus que celuy de Cassel, qu'il propose, seroit fort bon si les ennemis estoient foibles.

Mais, d'autant qu'ils ont esté renforcés de Lamboy, on estime que ce poste de Cassel est trop esloigné d'Ardres et de Ruminguen², qu'on veut prendre, pour le pouvoir conserver seurement.

On croit qu'il seroit aisé aux ennemis, se logeant à S^t Omer, de couper absolument les vivres à ceux qui seroient à Cassel, et ainsy les contraindre de combattre ou de périr, ce qu'il faut esviter cette année presque également.

On estime qu'en l'estat que sont les affaires on se doit contenter de la moitié de la proposition de M^r le grand maistre, et qu'après cela on peut faire³ quelque chose de bon.

Sur ce fondement, on croit qu'on peut prendre seurement Rumin-

çant le roi du succès du siège d'Hesdin, le prince proposait à Sa Majesté de faire le siège de Dunkerque, de Gravelines ou de Bruges, et il indiquait les entreprises qu'il pourrait exécuter de son côté, selon que le roi accepterait quelqu'une de ses propositions.

¹ Une note commune aux manuscrits

de Colbert et de Harlay dit que les copies ont été faites « sur un mémoire écrit de la main de Richelieu. »

² Rumingheim, petite ville de l'Artois (Pas-de-Calais), près de Saint-Omer. Le manuscrit de l'Arsenal omet le nom.

³ « Et qu'ainsy on ne peut faire. . . » (Ms. de l'Arsenal.)

guen et Hannuin sur la rivière du Ha¹, et faire en un de ces deux lieux, ou en quelque gros bourg situé entre les deux² sur la rivière du Ha, un bon campement par le moyen duquel, ayant des ponts sur la rivière du Ha, il pourra également faire des courses dans la Flandre et dans l'Artois.

A cela on ne juge aucun péril, ayant Ardres et Calais à son derrière pour les vivres, et la rivière d'Ha pour seureté, et si, estant là, la bonne fortune donnoit le gain de quelque notable combat aux armes du roy, on pourroit les porter plus³ avant.

Le moins qu'on puisse faire en ce dessein est de manger et faire manger aux ennemis le meilleur de leur pays, et peut estre qu'au lieu que M^r le grand maistre se proposoit de faire un fort vers Mouchy le Cayeu⁴ pour s'avancer dans l'Artois, il pourra en faire un au lieu où il se campera, qui conservera l'entrée de la Flandre et le passage de la rivière d'Ha, ce qui ne sera pas de petite conséquence.

C'est à M^r le grand maistre à juger s'il se peut servir de sa proposition ainsy racourcie, le roy luy laissant la liberté d'en user ou de n'en user pas, ainsy qu'il jugera à propos pour son service; mais, pour celle de Cassel, on la trouve trop périlleuse pour cette heure.

Si M. le grand maistre entreprend ce dessein, Sa Majesté n'embarquera l'armée de M. de Chastillon à aucune chose jusques à ce qu'il sache qu'il soit campé; mais il la tiendra tousjours à Retel, où elle sera bien plus considérée des ennemis, pour ne dégarnir pas les costés de deçà de toutes leurs forces, que s'ils la voyoient occupée à un siège de petite considération.

Au mesme temps qu'on aura response de M. le grand maistre, le roy, partant de Guise, y laissera M^r de Saligny avec trois régimens d'infanterie et 1,500 chevaux, et luy fera faire des courses le plus avant

¹ On connaît douze ou quinze rivières du nom de Ha; celle-ci passe à Saint-Omer et va se perdre à la mer, près de Gravelines.

² « S'il y en a entre les deux... » (Ms.

de l'Arsenal.) — ³ « Les pousser plus... » (Ms. de l'Arsenal.)

⁴ Mouchy-le-Cayeux, village à deux lieues au nord de Saint-Pol.

qu'il se pourra dans le pays des ennemis, afin de les obliger de laisser de puissans corps de deçà, et Sa Majesté s'avancera en Champagne pour leur donner encore ombre dans le Luxembourg, et du costé de Metz, où l'on l'airra espandre le bruit qu'elle s'en va.

Ainsy apparemment les ennemis ne pourront tous fondre sur les bras de M. le grand maistre, et quand ¹ vous nous manderés que vous serés campé, lors nous pourrons faire ce que vous sávés.

Ce sera maintenant à vous à vous résoudre à ce que vous estimerés à propos et seur, et à nous le faire savoir afin que tout aille de concert.

Quoy que vous fassiés, il le faut faire bien secrettement, donnant des pensées autres aux ennemis, comme le s^r de Choupes nous l'a proposé de vostre part, et, par ce moyen, j'espère que ce que vous entreprendrés vous réussira.

Il est vray, comme nous vous avons mandé, que Lamboy aura maintenant joint Picolomini; mais il n'a pas la moitié de ce que mandoit Palloques. Un trompette de Vaubecourt, qui les a vus marcher, dict qu'il n'y a de bon que trois régimens de Croattes que nous mettons, sçavoir : à 500 hommes celuy d'Isolany, à 400 chacun des deux autres. Il dict qu'il y a encore quelques régimens de cavalerie allemande, qui ne vaut guères, et quelque peu d'infanterie, qu'il ne met point en ligne de compte. Voilà comme il en parle.

Je crois qu'il faut faire estat que ces troupes peuvent monter, en cavalerie et infanterie, entre quatre et cinq mille hommes. Sans le malheur de M. de Feuquières, nous parlerions hardiment à ces messieurs; mais j'espère que, l'année qui vient, nous serons plus sages et plus heureux que nous n'avons esté en cette première rencontre.

¹ « Et quand il nous mandera qu'il sera campé... » Ici et dans la suite de cette dé-

pêche la phrase est tournée à la troisième personne dans le manuscrit de l'Arsenal.

CCXL.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 161. — Copie. —
 Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, 164. — Copie¹.

AU MARESCHAL DE CHASTILLON.

[20 juillet 1639²].

Le roy désire savoir si M^r le maréchal de Chastillon estime pouvoir prendre seurement Ivoy, qu'il a desjà pris une autre fois en peu de jours.

On ne révoque pas en doute que cette place ne soit aisée à emporter, au cas qu'elle ne soit point secourue.

Mais S. M. ne voulant pas exposer l'armée du dict s^r maréchal à un pareil accident que celui du s^r de Feuquières, c'est au dict s^r mareschal de Chastillon à considérer s'il sera assez fort, avec la cavalerie de Coligny, pour emporter cette place sans courre une pareille fortune.

Piccolomini estant vers Arleu, comme apparemment il se tiendra en ces quartiers, il peut estre en 8 ou 9 journées de marche à Ivoy.

Il est certain qu'Ivoy estant le principal lieu d'où il peut tirer dans le Luxembourg sa principale subsistance, à cause de Sedan, le siège de cette place feroit que difficilement une grande armée ennemie y pourroit-elle vivre en ces quartiers.

Mais, d'autant qu'il ne faut qu'une bonne journée pour tenter et effectuer le secours d'une place, c'est à M^r de Chastillon, qui cognoist les environs de cette place, qu'il a desjà assiégée et prise, à sçavoir si la situation ne donne point quelque avantage qui peut empêcher le secours.

¹ Une note marginale des deux manuscrits dit que leur copie a été prise « sur un brouillard entièrement écrit de la main de M^r le cardinal de Richelieu. »

² Cette pièce non terminée ne porte

point de date; elle se trouve classée immédiatement avant le mémoire du roi au maréchal de Châtillon, dont nous parlerons tout à l'heure; nous pensons que la date doit être la même.

S. M. attendra nouvelles du d. s^r mareschal, qui luy fera sçavoir diligemment ses pensées sur ce sujet, présupposant pour fondement très certain qu'elle ne veut point cette année hasarder son armée en exécutant ce dessein, ny aucun autre.

Si S. M. se résout à l'exécution de ce dessein, après avoir sceu l'avis de M^r de Chastillon, il faudra le conduire sy secrètement que le d. s^r mareschal soit autour de la place auparavant qu'on puisse soupçonner qu'il ayt la pensée de l'assiéger, et mener le siège sy vivement qu'en huit ou dix jours on en puisse voir la fin.

Partant, il ne parlera à qui que ce puisse estre de cette proposition et verra avec le porteur si...

A la suite de cette pièce, dans l'un et l'autre manuscrit (f^o 164 de Colbert, 162 de Harlay), se trouve la copie d'un mémoire du roi au maréchal de Chastillon sur l'entreprise d'Ivoy, copie, disent ces manuscrits, prise sur une pièce de la main de Cherré. Le mémoire du roi, dont Richelieu avait donné la matière, et dont nous conservons seulement les points principaux, est une instruction supplémentaire pour l'entreprise d'Ivoy.

Maintenant que le roy est en lieu de suivre promptement M^r le mareschal de Chastillon... il faut qu'il commence le dessein qu'il sçayt plus tost que plus tard, tandis que M^r de La Meilleraie sera en lieu où il tient les ennemis en doute de ce qu'il veut faire...

M^r le mareschal de Chastillon peut marcher quand il voudra, sans attendre plus aucun ordre du roy.

Ce sera un grand avantage s'il peut donner quelque créance qu'il va d'un autre costé...

S'il faict semblant d'investir Montmédy et qu'il l'investisse, en sorte néanmoins que les ennemis puissent jeter dedans des troupes qui seront dans Ivoy, ils en enverront la plus grande partie, parce que Montmédy est de plus grande conséquence qu'Ivoy...

Par raison, Piccolomini ne peut penser à quitter l'Artois pour aller

dans le Luxembourg; et, quand il y voudroit aller, M^r de Chastillon doit avoir faict son dessein devant qu'il puisse estre à luy...

C'est en ce cas que le dict s^r mareschal doit user de sa prudence et se servir de sa teste pour prendre le party qu'il estimera plus asseuré, ou de lever le siège pour aller à Piccolomini, s'il voit le pouvoir faire avec avantage, ou de se retirer s'il l'estime à propos.

CCXLI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 13. — Minute. — Tom. 29, fol. 52. — Original.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 244 v^o et 497 v^o. — Copies¹.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

21 juillet 1639.

Monseigneur,

Le roy attend, avec une extrême impatience, le bon succès du premier dessein que vous aurés entrepris. M^r de Chavigny, à son retour, a tellement asseuré S. M. qu'aussytost que l'armée de M^r de Longueville et la vostre se pourroient joindre, vous asseureriés pour tousjours la communication de Casal par la prise de l'une de trois places: de Villeneuve d'Ast, ou d'Ast², ou de Verruc, que S. M. ne doute point que vous n'ayés suivi ce dessein. Elle estime qu'après un tel succès le vray repos de vos armées, pendant les grandes chaleurs, doit estre vers la campagne de Savillan et de Fossan, pour, en se reposant, réduire à la raison Conis et Fossan.

Au nom de Dieu, Monseigneur, employés sy bien, M^r de Longueville et vous, la vigueur de vos armes que vous puissés remettre l'Italie en l'estat auquel elle doit estre. Autrement, si vous perdiés l'occasion de profiter de la première pointe des François, et que vous

¹ • Transcription faite sur l'original. • village du Piémont, non loin d'Alexandrie.
(Note du manuscrit de Harlay.)

² Asti, et Villanuova d'Asti, ville et

laissassiez périr de sy belles armées sans un progrès conforme à ce qu'on s'en promet, non-seulement les affaires du roy seroient-elles perdues en ces quartiers là; mais partout, estant certain que le lieu où vous estes est celuy qui réglera toutes les affaires de la chrestienté. Je ne doute point que nous n'ayons maintenant bien souvent de bonnes nouvelles de vostre costé. J'en prie Dieu de tout mon cœur et pour le service du roy, et pour vostre réputation particulière; vous asseurant que je suis et seray toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Guise, ce 21 juillet 1639.

CCXLII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 14. — minute.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 245 v°. — Copie.

A M. DE LONGUEVILLE.

21 juillet 1639.

Monsieur,

Je ne

doute point que vous ne fassiez cognoistre aux Espagnols que vous estes en Italie; aussy vous avouerois-je que j'aurois un extresme des-plaisir si, avec de telles armées que vous avés maintenant, monsieur le cardinal de La Valette et vous, vous ne répariez une partie des maux que les Espagnols ont faicts avec 6,000 hommes. Le but, à mon avis, que vous devés avoir, est d'ouvrir le chemin de Casal par la prise d'Ast, ou de Villeneuve d'Ast, ou de Verrue, et par après de loger vos armées dans la campagne du Piedmont vers Savillan, pour ranger à leur devoir, pendant leur repos, Fossan et Conis, qui apparemment se réduiront en voyant tous leurs environs occupés par les troupes du roy. Il est de vos prudences et de vostre zèle d'employer plus

utilement que vous pourrés la vigueur et la première pointe de vos armées¹. Je vous en conjure, autant qu'il m'est possible, et vous assure que je feray valoir auprès du roy vos actions et vos services autant que vous le pouvés désirer de

Vostre, etc.

CCXLIII.

Biblioth. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 212. — Copie.
 Bibl. imp. fonds Béthune, 9266, fol. 67 v°. — Copie.
 Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 129. — Copie².
 Saint-Germain Harlay, 346, t. 1, fol. 130. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

De Guise, ce 21 juillet 1639.

Le roy voyant que la seureté de Hesdin vous oblige à demeurer au lieu où vous estes jusques au 4^e ou 5^e du mois qui vient, s'est résolu de faire marcher M^r de Chastillon pour ce que vous savés, et en effect il marchera demain, et Sa Majesté part aujourd'hui pour se rendre où il faut.

Déjà Piccolomini a renvoyé 1200 chevaux en grande diligence dans le Luxembourg. Je ne sçay s'il n'y en renvoyera pas davantage quand il saura le roy parti d'icy.

Il est certain qu'il n'a avec luy que deux mil 8 à 900 chevaux et

¹ Cette lettre était à peine arrivée en Italie que Richelieu prenait la résolution de rappeler le duc de Longueville pour lui donner le commandement de l'armée d'Allemagne, devenu vacant par la mort du duc de Weymar. Richelieu en informa le cardinal de La Valette par une lettre du 1^{er} août. Mais cette mutation ne se fit pas immédiatement; le 14 du même mois, Richelieu écrivait au cardinal de La Valette : « Le roy a tant de confiance en vous qu'il mande M. de Longueville pour

aller en Allemagne. » Et, dans une lettre du 16, commune aux deux généraux, le roi annonçait au cardinal de La Valette qu'il devait prendre le commandement de toutes les troupes, et qu'il envoyait en Italie, pour le seconder, le viconte de Turenne. (Ms. de Turin, cité aux sources, f^o 28, 37, 39.)

² Copie faite sur un « mémoire écrit entièrement de la main du cardinal de Richelieu, avec quelques ratures et apostilles en marge. » (Note des mss. de Colb. et de Harl.)

7 mil hommes de pied de ses troupes. Nous n'avons sceu sçavoir si Lamboy est venu et s'il y a amené en effect des troupes, car le trompette de Vaubecourt, qui disoit les avoir vus, parle sy confusément qu'on ne sauroit faire un jugement certain sur ce qu'il dict. Quoy que c'en soit, s'il est venu, voilà une partie de ses forces, ou peut-estre toutes, renvoyées; et, s'il n'est point venu, Piccolomini se seroit fort affoibli envoyant les 1200 chevaux qui passent dans le Luxembourg.

Le roy approuve vostre dessein de vous retrancher au lieu que vous le proposés, mais il ne vous oblige pas à le faire; seulement Sa Majesté désire-elle que vous preniés un poste dans le pays ennemi où l'armée que vous commandés puisse vivre seurement.

Il juge bien, comme vous, que celuy-là est fort bon; mais, si vous y trouvés quelque difficulté en l'exécution, il sera de vostre prudence d'en prendre un autre. Tant y a que c'est à vous de voir si estant là on ne peut point vous couper la communication d'Ardres et de Calais, ce qu'il faut empêcher, vous répétant encores, ce que je vous ay dict et mandé plusieurs fois, que cette année il ne faut rien hasarder.

Après avoir bien considéré la désignation du pays que vous m'avés envoyée, il semble que, si vous vous résolvés à ce dessein, vous devés attaquer Hannuin avec le fort de vostre armée, premier que les autres forts, veu que celuy-là vous est du tout nécessaire pour conserver la communication d'Ardres, ainsy que vous le représentés, et s'il est vray que vous puissiés vous loger sur la rivière d'Aa, entre les ennemis et le fort, il y a grande apparence que vous l'emporterés. Cependant c'est à vous à faire la guerre à l'œil et ne vous embarquer qu'à ce que vous jugerés à propos et raisonnablement pouvoir faire.

On propose d'attaquer Hannuin le premier, parce que c'est chose très-certaine que, si les ennemis voyent attaquer Ruminguen et Éperlecques, ils jetteront aussytost des gens dans Hannuin, après quoy l'attaque en seroit dangereuse et pas faisable à la vue d'une armée forte ¹.

¹ Ce paragraphe et le suivant manquent dans le manuscrit de Béthune; ils ont été ajoutés à la marge dans les manuscrits de Colbert et de Harlay; la copie de l'Ar-

Peut-estre que Ruminguen et Éperlecques¹ pourront estre emportés par des parties de l'armée, au mesme temps que le gros sera à Hannuin; mais on ne peut donner aucun conseil en ce sujet, ne sachant pas ponctuellement ny la situation du pays, ny la force des lieux.

Il y a grande apparence que les ennemis, vous voyant à Hannuin plutost qu'ils ne l'auront pensé, songeront à Bourbourg et au corps de Flandres, au lieu de passer la rivière pour venir à vous, auquel cas vous pourrés, ce me semble, seurement faire vostre dessein; mais s'ils se résolvoient de passer à Saint-Omer pour venir à vous, si vous ne trouvés que la situation vous soit sy favorable qu'ils ne puissent venir à vous qu'en défilant à vostre vue, ou autre pareil désavantage notable, en ce cas il ne faut point faire difficulté de se retirer à Ardres, ce que je ne vois pas qu'ils vous puissent empescher de faire seurement.

Tant y a que tout est remis à vostre prudence sans vous obliger à autre chose que de trouver moyen de faire vivre l'armée du roy seurement dans le pays ennemi. Encore si c'estoit chose extraordinairement difficile et dangereuse, Sa Majesté aimeroit mieux qu'elle vescuist dans sa frontière que de hasarder mal à propos ses forces.

J'estime que vous pourrés envoyer quérir M^r de Lermont sur quelque prétexte, et luy conférer (*sic*) vos pensées avec grande recommandation de secret; il sçait le pays et vous jugerés bien avec luy si vostre dessein se peut tenter seurement ou non.

Il est vray que si vous le pouvés faire il embarrassera fort les ennemis, et si nous pouvions sy bien fortifier cette teste sur la rivière d'Aa qu'on la peust garder, ce seroit une bonne affaire; mais beau-

senal ne nous en donne qu'un texte incorrect et qui parfois n'a pas de sens, mettant « faisable » au lieu de « pas faisable, » et « exposer » au lieu de « Éperlecques. » Ce dernier nom est aussi défiguré par les copistes de Colbert et de Harlay, qui, apparemment, n'ont pas pu lire leur

texte et ont transformé « Esperlec » en « Espaler. » Ruminghem et Éperlecques sont deux villages voisins et au nord de Saint-Omer.

¹ Le manuscrit de l'Arsenal, ne nommant pas Éperlecques, met le verbe au singulier : « pourroit estre. »

coup de choses sont à désirer qu'il ne faut pas entreprendre à cause de la difficulté de leur exécution.

Voilà tout ce qu'on vous peut mander sur ce sujet. Sur quoy vous nous ferés souvent sçavoir de vos nouvelles par gens qui viennent par chemins assurez écartés de la frontière à peine de faire une journée davantage. Le roy sera à Retel dans trois jours, dans six à Mézières, dans la fin du mois à Mouzon¹.

Je vous prie nous faire sçavoir ce que vous penserés pouvoir faire devant que vous partiés du lieu où vous estes; je croy que, quand vous aurés veu M^r de Lermont², si vous le jugés à propos, vous serés entièrement esclairci de ce que vous pouvés.

Ce sera à vous à voir avec luy si, au mesme temps, luy et M^r de Charost ne peuvent point vous aider en vostre dessein, emportant un des forts au mesme temps que vous attaquerés les autres, ce que je ne vous propose que comme une pensée vague dont vous ne ferés estat qu'autant que vous jugerés le devoir faire.

CCXLIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 21. — Mise au net. — Tom. 29, fol. 53. — Original. Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 250 et 498. — Copies.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

24 juillet 1639.

Monseigneur,

Lorsque M^r de Chavigny revint, il assura tellement le roy que les troupes de M^r de Longueville ne seroient pas plus tost ensemble qu'il

¹ Les trois mss. de la Bibliothèque impériale terminent ici cette lettre; la fin, qu'on lit dans le ms. de l'Arsenal, se trouve dans les autres mss. mais ils donnent ce passage comme un fragment isolé, sans date et

sans indication de la pièce à laquelle il peut appartenir. (Béthune, 9266, fol. 67. — Cinq-cents Colbert, 45, fol. 129. — Saint-Germ.-Harl. 346, t. 1, fol. 129 v°.)

² Il était gouverneur d'Ardres.

n'allast droit à Conis, qu'agissant sur ce fondement on escrivit lors qu'il estoit nécessaire de s'asseurer promptement de cette place.

Depuis, estant venues nouvelles par diverses voies que vous faisies estat de faire le voyage de Casal devant que de penser à aucune autre chose, sur cette présupposition on vous a fait une dépesche, vous exhortant à prendre premièrement une place qui assurast le passage de Casal pour tousjours, et à réduire ensuite à la raison les places de Conis, Fossan, Revel et autres petites de ces quartiers-là, cependant que l'armée du roy se reposera durant les grandes chaleurs du mois d'aoust.

De peur que vous ne priés ces diversités pour des ordres contraires, qui parconséquent vous embarrasseroient, je vous fais la présente dépesche pour vous dire qu'outre que ce qui s'escrit au loing doit tousjours estre soumis à la prudence de ceux qui, estant sur les lieux, voient ce qui se peut exécuter et ce qui est impossible, S. M. n'a jamais eu autre intention, sinon que de vous faire cognoistre qu'il falloit empløyer chaudement ses armes et à réduire les places qui s'estoient révoltées au deçà du Pô en l'obéissance de Madame, et à prendre une place qui assure la communication de Casal, laissant à vostre liberté de commencer par un bout ou par l'autre, ainsy que vous l'estimerés plus à propos.

S. M. a esté extraordinairement aise d'apprendre la reddition de Fossan, de Bene¹, de Saluce, et l'espérance que vous avés que Conis et Revel feront le mesme, et espère d'un tel commencement letablissement des affaires d'Italie, sur lesquelles jc juge du tout important que vous sachiés ses intentions, qui sont telles qui s'en suit :

Elle ne prétend point mettre aucun gouverneur dans les places qui seront réduites en leur devoir par les seules troupes de Madame, ny mesme en celles qui seront réduites par ses propres armes, si elles ne sont du tout nécessaires pour l'assurance des vallées, et pour la communication de Casal, ce qui a esté jugé sy raisonnable que Ma-

¹ Bene ou Bena, petite ville de Piémont que l'original cité aux sources nomme

Beine : ce nom est écrit de cinq ou six manières par les copistes.

dame mesme est demeurée d'accord, à ce que me dist hier M^r de Chagny, que si on reprenoit Ast ou une autre place sur le chemin de Casal, qu'elle demeurast entre les mains du roy.

Si elle a jugé nécessaire que la communication de Casal fust entre les mains du roy, elle doit faire le mesme de la conservation des vallées, puisque de ces deux seuretés dépend également son salut, et que S. M. ne désire des places en ces deux postes différents que pour mieux faciliter la paix et les luy remettre, lorsque par icelle les Espagnols feront le mesme de celles qu'ils ont occupées depuis la mort de M^r de Savoie.

Sur ce fondement si Conis est repris par les forces du roy, ce qu'il faut tascher de faire, S. M. désire le garder; s'il l'est par les forces de Madame, si elle est sage, elle consentira que le roy y mette garnison; si cependant estant réduit par ses forces elle ne le veut pas, vous la lairrés faire, tenant la main seulement qu'elle y mette un gouverneur et une bonne garnison de ses troupes françoises, et qu'elle fasse désarmer les habitans, comme leur rebellion les doit porter à s'y condamner d'eux-mêmes. L'intention du roy n'est point quand vous prendriés tout le Piedmont, de le faire garder par ses troupes; sa pensée est que vous remettiés toutes les places entre les mains de Madame, si elle les peut garder, à la réserve des cinq places que Madame a déposées, Carmagnoles, Savillan et Quérasque, et de ce que je vous viens de dire ci-dessus qui, au pis aller, aboutit d'un costé à Conis et à Revel, et de l'autre à Ast, Villeneuve d'Ast ou Verrue.

Si vous attaqués Villeneuve d'Ast, ou Ast pour avoir un chemin ouvert à Casal du costé des montagnes, le roy, ayant ses places qui assurent le chemin de Casal de ce costé là, consentira de remettre Chivas entre les mains de Madame; mais, si vous attaqués et prenés Verrue, Chivas est nécessaire pour y pouvoir aller commodément. Si Madame ne se contente de l'équité d'un tel procédé, il la faut laisser dire tout ce que bon luy semblera, et faire ce qui est nécessaire, soit qu'elle le trouve bon ou mauvais.

Surtout faictes, au nom de Dieu, qu'elle assure sy bien lesdictes

places qu'elle aura entre ses mains par de bonnes garnisons et le désarmement des habitans qu'il ne puisse arriver d'inconvénient.

Espérant par vos précédentes dépesches que, quand celle-ci vous arrivera, Revel sera peut-estre réduit en son devoir, et peut-estre par les seules armes de Madame, vous lui ferés sçavoir que S. M. n'en veut point aux conditions auxquelles elle vouloit premièrement remettre cette place entre ses mains; mais que, si elle veut la luy remettre simplement, S. M. la fera garder soigneusement comme les trois autres déposées jusques à une bonne paix.

Et, en effect, quelqu'instance qu'elle puisse faire d'y mettre des François aux premières conditions vous n'y consentirés point, S. M. estant si lasse et si honteuse des injustes défiances que Madame tesmoigne, qu'elle aime mieux qu'elle garde elle-mesme cette place, ainsy que bon luy semblera, que de la luy remettre en apparence, sans le faire en effect.

Reste à vous, Monseigneur, d'employer promptement les forces que vous et M^r de Longueville commandés, puisque c'est le seul moyen par lequel vous pouvés restablir les affaires d'Italie, les François ayant une pointe qu'il ne faut pas perdre. C'est tout ce que je vous diray maintenant, et que je suis et seray tousjours,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Rethel, ce 24 juillet 1619.

Dans la copie du folio 250, à la suite de cette dépêche, où se trouvent supprimées la formule de politesse, la signature et la date, on lit immédiatement après ces mots, « qu'il ne faut pas perdre : »

On ne sauroit assez s'estonner de la demande de poudres qu'on fait pour l'Italie, vu la grande fourniture qu'on a faicte, et le peu d'occasions qu'on a eues de les consumer¹.

¹ Le total des fournitures énumérées dans ce post-scriptum monte à 454,200 livres.

CCXLV.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 220. — Copie.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 133 v°. — Copie.

— Saint-Germain-Harlay, 346, tom. I, fol. 134 v°. — Copie¹.

A M. DE LA MEILLERAIE.

Du 27 juillet 1639, à Mezières.

J'ay receu vostre lettre du 23 de ce mois, où je vois la résolution que vous avés de partir le 2 ou 3^e du mois qui vient pour exécuter vostre dessein.

J'ay peur que, si vous attaqués Esperlec et Ruminguen² les premiers, vous ne donniés lieu aux ennemis de jeter du monde dans Hanuin; et par souhait je désirerois que, Calais, Boulogne et Ardres vous fortifiant de 2,000 h. de pied, vous peussiés faire les trois attaques en mesme temps. Je sçay bien que vous me dirés peut-estre que c'est beaucoup entreprendre, mais j'estime que Ruminguen ne pouvant tenir que 2 jours, comme vous le supposés, et peut-estre moins, si vous faictes vostre attaque³ secrètement, les ennemis ne sauroient venir à vous qu'ils ne soient pris, et par après vous joindrés toutes vos forces à Hanuin, que vous aurés investi en mesme temps que les deux autres.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, que ce que je vous dis ne sont que mes pensées particulières, dont vous ne ferés estat qu'autant que vous recognoistrés le devoir faire, par la particulière cognoissance que vous aurés des lieux.

Il sera de vostre prudence de ne vous embarquer pas en des lieux sy favorables aux ennemis qu'ilz vous y peussent faire courre fortune,

¹ Les manuscrits de Colbert et de Harlay notent en marge que leur transcription a été faite sur « un mémoire de la main de M. de Noyers. »

² Ici et un peu plus loin le manuscrit

de l'Arsenal ne nomme que ce dernier village.

³ Les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale mettent « affaire. »

et, par l'avantage que la situation leur donneroit, et par la difficulté que la disposition du pays donneroit à vostre retraite.

Si vous apprenés qu'Hanuin fust un siège de longue haleine, que les ennemis eussent de l'avantage à vous y combattre, et vous presque de l'impossibilité à vous en retirer, il sera de vostre prudence de ne vous y embarquer pas. Ce seroit, en ce cas, à vous à voir si, à la faveur de Ruminguen et Esperlec, vous ne sauriés faire un campement assuré au pont à Caigne ou autre lieu, pour passer le mois d'aoust dans le pays ennemi.

Cependant je vous diray qu'une carte fort particulière, que M^r Le Rasle m'a donnée, faicte de sa main, de tout le pays reconquis du gouvernement d'Ardres et de tous les lieux adjacens, marque Hanuin sur une rivière qui vient tomber dans le Haa, et sans désigner aucune digue jusques à Ardres. Il sçait de plus qu'au dict Hanuin se vient joindre un ruisseau qui part de Calais, bordé de petits forts qui sont au roy, par derrière lesquels il semble que, si l'on estoit pressé, la retraite seroit assurée à Calais.

Je vous envoie expressément cette carte afin que vous la voyiés et en confériés, si bon vous semble, avec le s^r le Rasle; après quoy vous me la renvoyerés, s'il vous plaist.

Quand on vous mande que le roy désire que vous ne hasardiés rien, ce n'est pas que S. M. vous défende absolument de combattre, mais son intention n'est pas que vous donniés un combat général, si ce n'est avec une notable espérance de gain pour l'avantage qu'une favorable situation vous pourroit donner.

Nous avons à nous conserver cette année, dans la fin de laquelle j'espère que nous réparerons les mauvais commencemens de la campagne.

Enfin Salces a esté, par la grace de Dieu, emporté par assault. Le gouverneur a voulu mourir sur la bresche et a réussi à son dessein. Tout ce qui s'est trouvé non retiré dans le dernier dongeon a esté passé au fil de l'espée.

Le mesme a esté faict au fort de Bene en Italie, que M^r de Lon-

gueville a emporté par force. Fossan et Saluces se sont aussy rendus à la seule approche de l'armée de mon dict s^r de Longueville.

Toutes les bonnes nouvelles qui seront suivies, Dieu aidant, d'autres nous resjouiroient extremement sans la mort de M^r de Weymar, qui nous a bien surpris. Le pauvre prince est mort de peste en trois jours à Neufbourg, entre Brisach et Basle. Le roy et toute la cour en prennent le deuil. J'espère que ses troupes demeureront fermes dans le service du roy.

Je ne saurois vous dire le regret que j'ay, en mon particulier, de la perte de ce prince.

Samedi se commencera l'affaire que vous savés.

Nous n'avons nulles nouvelles que Lamboy soit passé, et demeurons dans la croyance que c'estoit le reste des troupes et le bagage de Piccolomini, sans toutefois le sçavoir certainement.

Bek est icy qui n'a que 5000 h. de pied et tout au plus 1000 chevaux.

¹Depuis ce que dessus escrit, je me suis enquis bien particulièrement du s^r de S^t Estienne, qui n'est qu'à quatre lieues de Givay, et du s^r de Goffreville, gouverneur de Rocroy, du passage de Lamboy; ils m'ont tous dict qu'ils n'en ont ouy parler en façon du monde, et croyent que c'est une fable, et moy avec eux; et partant j'espère bien de vostre entreprise, si la carte que je vous envoie dict vray.

Le Card. DE RICHELIEU.

Nous trouvons dans le manuscrit de l'Arsenal, à la page 226, une lettre qui, malgré la différence de la date, semble le post-scriptum de celle du 27 juillet: elle n'est point dans les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale :

De Donchery, ce 30 juillet 1639.

J'adjouste ce billet à M^r le Grand maistre pour le conjurer d'avoir

¹ Ce dernier paragraphe manque dans les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

soin de sa personne, et de pourvoir si bien à la seureté de Hesdin, avant que de le quitter, qu'il n'en puisse arriver aucun inconvénient, laissant, comme il fera, deux compagnies de cavalerie dans la place. C'est au gouverneur à s'en servir pour inquietter continuellement les places voisines, et obliger les ennemis à y laisser de la cavalerie, qui les affaiblira tousjours.

Je le conjure ensuite pendant son voyage d'apprendre, autant qu'il pourra, la situation du pays de tous costez, et l'estat des places voisines.

Après cela il ne me reste qu'à luy recommander tousjours de bien prendre garde de ne pas hasarder cette année nostre marchandise en gros, espérant que nous ferons assez de profit en détail sans vouloir gagner davantage, et nous mettre en péril de perdre tout. J'ay grande espérance du meslange que M^r le Grand maistre fera de sa prudence et de son courage.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXLVI.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 15, pièce 192. — Mise au net.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 388 v^o. — Copie. —

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 722. — Copie.

[AUX COLONELS DU FEU DUC DE WEYMAR.]

[29 juillet 1639¹.]

Lettre à M. le général Ochen, au colonel Rose, au général major Chembech, au comte de Nassau, et autres lettres en blanc à tous les colonels², leur tesmoignant l'extresme desplaisir que le roy a de la mort de S. A. et les priant de n'abandonner pas la cause publique

¹ La date manque, mais nous trouvons cette note, de la main du cardinal, en marge d'une *instruction à M. de Choisy*, du 1^{er} août : « Le roy sceust à Mézières la mort de M. de Weymar, le 27 de juillet 1639, au soir. Le 29 le s^r d'Oysonville

partit pour aller en Allemagne, etc. » Il fut chargé des lettres de condoléance. (Voyez, à la date du 19 août, une seconde lettre écrite aux colonels.)

² Cette pièce contient l'indication de plusieurs lettres à faire. Cherré a mis au dos

pour laquelle ils savent bien la passion qu'avoit S. A. laquelle¹ le roy veut d'autant plus maintenir, ce que S. A. avoit commencé soubz son autorité.

Le roy ne doute point qu'ilz ne continuent d'autant plus volontiers que c'est le seul moyen pour maintenir la cause pour laquelle ilz ont desjà versé tant de sang, et qu'ils doivent attendre de luy non-seulement le mesme traitement qu'en avoit S. A. mais encore de plus avantageux².

cette annotation : « Matière sur laquelle a esté faite une dépesche aux colonels de feu M. de Weymar. » On voit que la présente dépêche est la seule qu'indique Cherré. Cependant avant cette matière le secrétaire a écrit en trois lignes le sujet d'une lettre à M. d'Erlach, et à la suite nous lisons : « Faut quatre ou cinq provisions en blanc pour les gouverneurs de toutes les villes forestières, pour Thanés, mandant cependant au s^r de Guébriant qu'il retire (*sic*) autant qu'il pourra Thanés et les autres petites places qui sont au deçà du Rhin. » — Et encore : « Ecrire à M. du Hallier l'accident qui est arrivé, et que si M. de Guébriant estime à propos qu'il s'avance vers luy, qu'il le face suivant la lettre qu'il en recevra de luy. — Enfin : « mander à Guébriant que nous l'estimons assez fort pour, avec les volontez du roy, rallier les troupes de M. de Weimar, mesnager la volonté des chefs, et soutenir cet employ (*sic*), qui est le plus grand et plus important de l'Estat, et que

le roy luy destine s'il le juge assez fort pour cet effect. — Qu'on ne luy peut dire d'abord ce qu'il offrira à chacun des chefs principaux, comme Ochen, d'Erlach, Chembech et les autres de cette condition, parce que c'est à luy, qui est sur les lieux, à reconnoistre la portée de chacun d'eux, et comme on peut satisfaire à leurs prétentions, sans que les uns soient mescontens (*sic*) pour l'amour des autres. » Les diverses lettres dont Richelieu donne ici la matière ont été faites par de Noyers, ainsi que le dit une lettre de Richelieu à M. de Guébriant, du 28 juillet, laquelle sera mentionnée aux analyses.

¹ A quoi rapporter ce relatif dans cette phrase confuse et embarrassée ? La grammaire dit : à S. A. Est-il besoin d'avertir qu'il faut entendre ici : « la cause publique ? »

² La minute de la lettre « aux colonels, » faite sur cette matière, et écrite de la main de Cherré, est dans le même manuscrit, feuillet non coté, entre 193 et 194.

CCXLVII.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, 15, pièce 193. —

Mise au net, devenue minute, de la main de Cherré.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 389 v°. — Copie¹. —

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, fol. 724. — Copie.

A M. D'ERLAC.²

29^e juillet 1639.

Monsieur, le roy a esté si sensiblement touché de la mort de M^r le duc Weymar qu'il me seroit imposible de vous le représenter par ces lignes. Je ne vous dis point le desplaisir extremes que j'en ressens en mon particulier, parce qu'il vous sera aysé de le juger par l'estime que je faisois et de sa personne et de son mérite. Ce n'a pas esté une petite consolation à S. M. dans ce fascheux accident, de sçavoir que vous estes dans Brizak, se reposant tellement en vostre affection, et en l'assurance que vous avés donnée de garder cette place pour son service, qu'elle ne doute nullement que vous ne le faciés et que vous n'aportiés toutes les précautions nécessaires à cette

¹ « Faite sur une pièce de la main de Cherré. » Note des deux manuscrits de la Bibliothèque.

² Cherré a mis au dos de cette pièce le nom et la date. La lettre à d'Erlach a dû être portée par M. d'Oysonville, chargé d'aller à Brisach traiter avec les colonels. Elle était également adressée à M. de Guébriant, ainsi qu'on le voit par le texte même. Il s'agissait de négocier avec les gouverneurs des places tenues par le duc de Weymar, ainsi qu'avec les chefs de l'armée weymarienne pour assurer cette armée à la France. Pensions, emplois, dignités, on ne ménageait rien pour obtenir ce résultat; toutes ces conditions sont minutieusement énumérées dans cette ins-

truction; et il était spécialement recommandé aux plénipotentiaires de faire voir aux chefs de cette armée qu'en vertu d'un article secret, dont on leur envoyait copie, le duc de Weymar lui-même ne reconnaissait que le roi; « la raison ne permet pas qu'il facent en cela moins que luy. » Cette pièce diplomatique, datée de Mézières, le 27 juillet, se trouve en copie aux archives des Affaires étrangères (Allemagne, t. 15, pièce 131) et à la Bibliothèque impériale (Cinq-cents Colbert, t. 46, f° 390 v°.) Il en sera fait mention aux analyses. Il convient de remarquer que l'ambassadeur devait « suivre en tout les avis et les mouvemens de M. Guébriant sans qu'il s'en départe en quelque manière que ce soit. »

fin. Vous sçaurés de M. de Guébriant le bon traictement que le roy a résolu de vous faire¹. Pour moy j'ose vous respondre que vous en receverés, en tout temps, des traictemens si avantageux et si favorables que vous aurés tout sujet de vous louer de sa bonté, et d'estre satisfait de ceux à qui elle donne sa principale confiance; entre lesquels vous me trouverez tousjours très-disposé de vous servir et de vous tesmoigner, en toutes occasions, que je suis véritablem². . . .

Je m'asseure que vous n'oubliérés pas d'asseurer tous ces Messieurs de la bonté et de l'affection du roy et de mon service³.

C'était une affaire importante de ce temps-là et pleine de difficultés que d'attacher à la France l'armée aguerrie et victorieuse de M. de Weymar; le cardinal y mit toute l'activité de son caractère et toutes les habiletés de sa politique; il n'y épargna ni argent, ni compliments, ni caresses. Il ne se contenta pas des lettres écrites aux colonels de cette armée, à d'Erlach, l'ami et le bras droit du feu duc, il chargea coup sur coup d'Oysonville, Guébriant, Choisy de cette épineuse négociation; enfin il se hâta de faire venir pour la commander le duc de Longueville, alors employé en Italie. L'instruction donnée à M. de Choisy, datée de Mouzon le 2 août, est pressante; il faut qu'il se rende en toute diligence, et « par le plus court chemin, » à Bâle, et qu'il unisse ses efforts à ceux des deux plénipotentiaires que nous venons de nommer. Le duc, par son testament, avait disposé de son armée. L'instruction de M. de Choisy explique avec beaucoup de clarté, et prouve avec une grande force que, formée en partie de recrues envoyées par le roi, levée, nourrie, entretenue à grands frais avec l'argent de la France, cette armée ne pouvait pas être considérée comme

¹ Cette dernière phrase remplace cinq lignes qui ont été barrées dans la mise au net, où le cardinal disait à M. d'Erlach : « S. M. vous envoie les provisions du gouvernement de Brisac, pour la tenir en son nom, pour le bien de la cause commune et des assurances si particulières, etc. »

² Nous trouvons à la Bibliothèque impériale une lettre sans suscription, et qu'on donne pour être adressée par Ri-

chellieu « à quelqu'un des officiers de feu M. de Weymar, ou à plusieurs d'eux. » La date manque à cette copie, mais on l'a classée à la fin de juillet, Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 390, copie; et Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 725; copie. Nous la notons aux analyses.

³ Cette espèce de post-scriptum a été écrit par Cherré après coup, en tête de la mise au net, n'y ayant plus de place au bas de la page.

la propriété particulière du général qui la commandait au nom du roi. Cette instruction, conservée dans plusieurs manuscrits à la Bibliothèque impériale, a été imprimée par Aubery; nous nous bornons à en donner une idée générale dans une note de la lettre du 19 août, p. 480 ci-après, et à la citer, dans son ordre chronologique, aux Analyses.

CCXLVIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 116. —

Minute de la main de Cherré et d'un autre secrétaire.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 177. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 319. — Copie.

A M. LE P. D'ORANGE.

30 juillet 1639².

Monsieur,

J'ay reçu les dernières copies des passe-ports du curé de Loon³, qu'il vous a pleu m'envoyer. Le roy, à qui je les ay communiquées, a esté bien ayse de voir la continuation de la franchise de V. A. et de M^{rs} les Estats, de la bonne foy desquelz S. M. se tient très-assurée. Elle attend quelque bon effect de leurs armes, tel que les dernières propositions qui luy ont esté envoyées de vostre part luy donnent lieu d'espérer.

¹ « Faite sur une minute ou brouillard de la main de Cherré. » (Note du manuscrit de Colbert.)

² La minute et les deux copies manquent de date; on a mis après coup et au crayon, en tête du manuscrit des Affaires étrangères : « 30 juillet 1639. »

³ Le curé de Loon étoit un agent du cardinal infant que ce gouverneur espagnol des Pays-Bas envoyoit en Hollande, avec la mission secrète de détacher de la France le prince d'Orange et les États. Les passe-ports que l'Espagne et l'Empereur devoient donner aux députés des pays alliés

de la France, pour se rendre aux négociations de Cologne, et dont la teneur fut un si long sujet de discussion, servaient de prétexte aux voyages du curé de Loon vers le prince d'Orange. Celui-ci, sincèrement uni à la France et qui tenait à éloigner de lui tout soupçon de négociation suspecte, avertissait le cardinal des visites du curé. Richelieu répond ici à une lettre que le prince lui avoit écrite le 11 à ce sujet. Cette lettre, ainsi qu'une autre adressée par le prince au roi, se trouve aux archives des Affaires étrangères, manuscrit de Hollande, cité aux sources, f^o 91 et 93.

Cependant, Monsieur, je suis bien aise de vous pouvoir mander que celles du roy font tousjours quelques progrès aux lieux où elles sont. L'armée de S. M. en Languedoc, commandée par M^r le Prince, ayant pris Salces par assault, où tout ce qui s'estoit trouvé d'abord a esté tué à la chaude, estant demeuré seulement 500 hommes de guerre prisonniers, entre lesquels le gouverneur et huit ou neuf officiers se sont trouvez. Cette place avec Opoulz, et le fort St-Ange, donnent un grand pied dans tout le Roussillon, dans lequel les forces de S. M. ne demeureront pas oysives le reste de cette campagne.

En Italie, graces à Dieu, les affaires se racommodent, où les armes du roy, après avoir emporté Chivas à la vue des ennemis, qui perdirent 1,200 hommes sur la place en la voulant secourir, ont ensuite réduit Fossan et Saluces en l'obéissance de Madame, et emporté de nouveau Besne par force, où tout ce qui estoit dedanz a esté tué.

V. A. se peut assurer que tout ce qui vous a esté mandé pour response à vos dernières propositions sera ponctuellement exécutté, par où vous pourrés cognoistre la grandeur de la bonne volonté du roy pour les affaires de ses alliés, puisqu'il a changé le dessein de renforcer ses armes d'Italie pour estre en estat de divertir celles que ses ennemis ont de deçà, et vous donner plus de moyen de faire les progrès que vous vous promettés; ce que je désire avec passion comme estant, etc.

¹ Le roy a tant d'envie de favoriser vos desseins, qu'ayant laissé l'armée de M^r le mareschal de la Meilleraie du costé de la Flandre, il est venu, avec celle que commande M^r de Chastillon et ce qu'il meine tousjours avec luy, dans le Luxembourg, où il commença hier à faire attaquer Yvoy, afin de contraindre les ennemis de diviser de plus en plus leurs forces.

Depuis cette lettre escrite nous venons de savoir l'assurance que vous avés donnée aux s^{rs} d'Estrades et d'Amontot d'exécutter la troiesime proposition que vous avés faicte, ce dont S. M. ne doute en aucune façon.

¹ Cette addition est de la main de l'autre secrétaire.

CCXLIX.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 227. — Copie.

AU MARESCHAL DE LA MEILLERAYE.

De Donchery, ce 31 juillet 1639.

M^r de Cornillon est revenu de trouver Piccolomini qui, avec force belles paroles, n'a encore rien conclu pour nos prisonniers¹. J'ay estimé à propos de vous faire sçavoir ce qu'il rapporte des forces de Piccolomini². . .

Il rapporte que Lamboy est véritablement avec le dict Piccolomini, mais qu'il ny est venu qu'avec 1000 chevaux au plus et sans infanterie. . .

Que Piccolomini est puissamment retranché, et sy appréhensif en sa foiblesse qu'il ne permet à personne de voir son retranchement. . .³

Je prie Dieu que vous preniés si bien vos mesures que vous puissiés faire quelque chose, et en vérité j'ay bonne espérance pour vous et pour le reste des armes du roy.

¹ M. de Cornillon avait été envoyé la veille, 30 juillet, vers Piccolomini avec une lettre où le cardinal mandait au général allemand que, malgré leur exagération, on acceptait ses propositions concernant les officiers et les soldats, « espérant qu'il se trouvera quelque autre occasion où les armes de la France seront plus heureuses qu'elles n'ont esté à Thionville. » Quant à M. de Feuquières, « V. Ex. veut, à mon avis, prendre prétexte de le retenir longtemps prisonnier, ce que luy et ses amis supporteront avec patience, tant qu'on ne proposera pas des conditions raisonnables pour sa liberté. » Dès le 10 juin, une instruction avait été donnée à M. de Cornillon (qu'on y qualifie « d'ayde des camps et armées du roy »), pour traiter

avec Piccolomini de la rançon des prisonniers. On a vu ci-dessus, p. 399, la lettre écrite à cette occasion par Richelieu au comte Piccolomini. (Voir aussi aux analyses, à la date des 20, 21 juin, et 30 juillet.)

² Nous omettons le contrôle assez long et très-détaillé des troupes de Piccolomini et de celles du cardinal infant. Le total des soldats allemands monte à 4,000 hommes, celui des troupes espagnoles et wallonnes à 3 ou 4,000, et toute la cavalerie réunie de Piccolomini et de l'infant s'élève tout au plus à 4,000 chevaux.

³ Nous supprimons encore ici une liste d'officiers généraux de l'armée impériale et de l'armée espagnole qui accompagnent le cardinal infant.

M^r de Chastillon a aujourd'hui investi Ivoy, et il se promet qu'en 8 jours il aura troussé son affaire.

M^r le Prince se révolte jusqu'à ce point qu'il espère faire encores quelque chose de bon dans la campagne de Roussillon, où il y a diverses autres petites places capables de bien incommoder Perpignan. Ayés soin de vostre santé, et croyés que je vous seray ce que je vous ay toujours esté et ce que vous savés que je vous suis.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCL.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 15, pièce 133. — Mise au net¹.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 333. — Copie.

— Béthune, 9265, fol. 65. — Copie.

INSTRUCTION DONNÉE PAR LE CARDINAL DE RICHELIEU
AU SIEUR DE HEPPE.

31 juillet 1639.

Le roy ayant sceu du s^r de Heppe qu'il s'en retourne trouver madame la princesse de Poméranie, et qu'il passera à Francfort, où se tient à présent une diète électorale, S. M. a trouvé bon qu'il tesmoignast à M^{rs} les électeurs ses bonnes et sincères intentions pour la paix, comme aussy l'affection qu'elle a toujours eue, et qu'elle veut conserver pour l'Empire.

C'est de quoy le d. s^r de Heppe s'acquittera, faisant entendre aux d. s^{rs} électeurs tout ce dont il a esté informé de vive voix par ordre de S. M.

Elle se promet aussy qu'ils y adjousteront aisément foy puisque

¹ Nous n'avons point trouvé l'original de cette longue instruction. Le manuscrit de Colbert avertit que sa transcription a été faite d'après une copie de Daridole. Il est inutile de dire que Richelieu n'a pas dicté ce mémoire, qui n'a pas moins de

seize pages dans le manuscrit des Affaires étrangères, mais il est facile de voir qu'il en a donné la matière. Nous y cherchons sa pensée en en reproduisant quelques fragments. Le titre que nous mettons en tête de cette pièce est pris du ms. de Béthune.

tout son procédé, pendant cette guerre, a fait assez paroître qu'elle n'a eu autre dessein que d'empescher la maison d'Autriche d'abuser des forces de l'Empire pour opprimer les autres princes, soit dans l'Italie, ou dans l'Allemagne mesme.

L'on a peu aussy cognoistre par la facilité et promptitude qu'elle a apportée touchant les sauf-conduits qui luy ont esté demandés pour les députez de tous les princes qui voudroient envoyer aux assemblées, qu'elle désire véritablement de voir une bonne paix estable, ce que le d. s^r de Heppé déduira plus au long¹. . . . S. M. a jetté les yeux sur luy parce qu'elle le cognoist très-désireux du bien public et du repos de sa patrie, joinct qu'estant de nation allemande il aura plus de facilité que n'auroit un François pour se trouver en la d. assemblée. . . Il fera entendre aux d. électeurs que S. M. peut seule garantir les princes de la chrestienté contre l'oppression de la maison d'Autriche, qui s'est tousjours servie de la puissance impériale pour les assujettir.

C'est ce que faisait l'empereur défunct en faveur des Espagnols, pour ruiner le défunct duc de Mantoue, lorsque S. M. entendit à la diversion qui luy fut proposée par le moyen du roy de Suède. Tant que les Espagnols attaquèrent le d. s^r duc dans le Montferrat, S. M. le défendit par la puissance de ses armes, mais quand le d. empereur s'en mesla, et qu'il attaquâ le Mantouan, dont il prit la ville capitale, cet Estat estant trop avant dans l'Italie pour y faire passer aisément du secours de France, S. M. se trouva obligée d'agréer la diversion du roy de Suède, sans laquelle led. empereur et le roy d'Espagne n'eussent point fait la paix de Quérasque, et eussent rendu la guerre perpétuelle dans l'Italie.

Que dans cette rencontre d'affaires S. M. a fait cognoistre bien clairement qu'elle ne vouloit point contrevénir à l'affection que ses prédécesseurs et elle ont eue tousjours pour l'Empire, et particulièrement pour les électeurs qui en font le premier et principal ordre,

¹ Ces quatre premiers paragraphes ont été donnés comme une pièce à part dans le manuscrit des Affaires étrangères et dans celui de Colbert, fol. 33g.

en ce qu'il fist consentir ledict defunct roy de Suède à une neutralité avec M^r le duc de Bavière et les autres électeurs et princes catholiques; et, pour ce qui est des protestans, ils estoient en assez bonne intelligence avec ledict roy sans que S. M. s'interposast pour eux.

Depuis M^r l'électeur de Tresves ayant eu recours à son interposition et assistance, elle le garantit de la ruine, dont il estoit menacé par les armes dud. roy de Suede.

Cela estant ainsy, comme chacun sçayt, les s^{rs} électeurs ne peuvent douter que S. M. n'a eu aucun dessein particulier contre eux pendant toute cette guerre, ny contre l'Empire; mais qu'ayant veu leurs armes employées contre elle, en faveur des Espagnols dans les Pays-Bas et la Franche-Comté, et leur perpétuelle adhérence à la maison d'Autriche, elle n'a peu qu'elle n'ayt agi hostilement contre leurs troupes. . .

Lesdicts électeurs peuvent juger s'il leur importe qu'on ne leur puisse imputer à crime d'implorer, dans la nécessité, l'assistance des rois et princes voisins et amis de l'Empire.

Leur connivence à approuver la violence que les Espagnols ont faite à M^r l'électeur de Tresves ne va à rien moins qu'à abandonner aux passions de la maison d'Autriche sinon tout le collège électoral, au moins chacun électeur en particulier, qui ne voudra pas donner son suffrage pour perpétuer l'Empire en cette race.

Le s^r de Heppe leur monstrera combien il leur importe, lors d'un traicté de paix, de rendre leurs personnes et leurs dignités inviolables.

Il leur représentera les Espagnols, sous prétexte des droits de l'Empire, usurpant les fiefs tenus par le duc de Mantoue. et jusque dans l'Allemagne où ils détiennent le bas Palatinat. ils ont encore pris prétexte des droits de l'Empire pour troubler Madame dans la tutelle que la nature et toutes les lois luy donnent de la personne et des Estats du duc son fils. Ce qui a donné sujet à son Altesse de mettre quelques places du Piedmont entre les mains du roy, estant résolue que, plus les Espagnols en prendront ou feront soulever, plus elle en déposera à S. M. pour faire

un contrepoids esgal, ce qui ne peut que rendre la paix d'autant plus difficile, si les Espagnols ne se résolvent à rendre celles qu'ils ont occupées.

Qu'il a ouï dire en France que le roy ne désire retenir aucune place en Italie que Pignerol, qu'il a acquis légitimement de M^r le duc de Savoie.

Qu'il ne suffit pas de faire la paix, il faut avec cela la rendre seure et de durée, tant dedans l'Empire que dehors. Les d. s^{rs} électeurs y pourvoient, en se conservant l'autorité qui leur appartient sur les forces de l'Empire, en sorte qu'elles ne puissent estre employées au dedans ny au dehors qu'après meure délibération et résolution prise entr'eux en une diète, et que les empereurs ne donnent aucun décret contre les princes tenant des fiefs de l'Empire, qui tendent à les mettre au ban impérial et à les priver des dicts fiefs qu'avec la mesme solennité.

Qu'une bonne union entre les d. électeurs est très-nécessaire pour maintenir la grandeur de leur dignité et leur autorité, que la maison d'Autriche essaiera tousjours d'abaisser.

Que le plus excellent moyen qu'il y auroit de rendre la paix assurée et de longue durée seroit de faire une ligue entre tous les princes de la chrestienté pour quelques années, pendant laquelle les collégnés seroient obligés de faire la guerre à celuy des d. princes qui voudroit contrevenir aux conditions de la paix, après que l'on auroit essayé de l'en empêcher par négociation.

Le s^r de Heppe pourra faire entendre aux électeurs que le roy ne désire rien tant que de les voir jouir pleinement de l'autorité qui appartient à la dignité qu'ils soutiennent.

Si dès à présent les d. électeurs ou aucun d'eux vouloient faire ligue, trefve, ou neutralité avec S. M. le d. s^r de Heppe en escouterà les propositions pour les luy faire sçavoir, et mesme il les y pourra induire. par cette considération que la guerre se fait à leurs seuls despens, parce que les Estats de la maison d'Autriche sont sy esloignés qu'ils n'en souffrent aucune incommodité, pendant qu'eux

s'affoiblissent de telle sorte qu'elle pourroit bien en profiter à leur dommage

Si on luy parle de la Lorraine, il pourra dire que c'est une affaire qui n'a rien de commun avec les générales, le roy ayant attaqué le duc Charles pour des offenses particulières

Si on luy demande ses sentimens pour l'Alsace, il dira que le décès de M^r le duc Bernard pourra faciliter cette affaire; il tesmoignera à tout le monde le regret que S. M. a de sa perte, dont elle et toute sa cour sont en deuil

S'il se trouve que l'on conçoive de grandes difficultés à ajuster tant d'intérêts différens, comme il faudra faire dans une paix, il essaiera de leur faire venir en pensée qu'une trefve générale de longues années seroit plus aisée à faire, à quoy le duc de Bavière, l'électeur de Mayence, et autres qui détiennent quelques terres au Palatin ne devront pas estre contraires

Led. s^r de Heppe ne doit point agir de la part de S. M.¹, mais comme personne affectionnée au bien et repos de sa patrie, qui sert un prince neutre, qui a appris, par occasion, les sentimens de deçà, et qui est bien aise d'en informer les d. électeurs pour procurer, en tant qu'à luy est, la tranquillité de l'Empire. Il pourra tousjours nommer le roy de Hongrie empereur, puisqu'il ne parle point comme ministre de Sa Majesté.

Dernier juillet 1639 à Monson.

¹ La mission du s^r de Heppe n'avait, comme on voit, rien d'officiel; il n'était point au service de France, et ne pouvait s'entremettre qu'officieusement. Dans un des passages que nous avons omis vers le commencement de cette pièce, il était dit : « Le s^r de Heppe fera entendre aux électeurs qu'il a demeuré en cette cour quelque temps pour les affaires du jeune duc de Croy dont il a le soin, et que, pre-

nant congé de S. M. pour s'en revenir à Francfort, elle luy a dict que, puisqu'il se rencontreroit en lad. ville pendant la tenue de l'assemblée électorale, elle auroit agréé qu'il assurast les électeurs de ses bonnes et sincères intentions pour procurer et assurer le repos de la chrestienté, comme aussy de l'affection de S. M. vers l'Empire, et spécialement vers les d. s^{rs} électeurs. »

CCLI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 28. — Minute de la main de Cherré.

t. 29, fol. 64. — Original.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 256 et 500. — Copies¹. —

Dupuy, t. 767, cahier Qq.² (extrait).

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE.

1^{er} août 1639.

Monseigneur,

Le roy rappelant d'Italie M^r de Longueville pour l'envoyer en Allemagne commander les troupes de M^r de Weymar, que la peste nous a ravi, toutes les affaires d'Italie demeurent en vos mains comme elles estoient, et partant c'est à vous à les conduire en sorte que le succès en soit heureux. Je vous supplie d'avoir deux choses en teste, le reste de cette campagne :

L'une est de contraindre Conis, Revel, et autres petites places de ces quartiers là, de se rendre en leur devoir; l'autre de prendre ou Verrue, ou Ast, ou Villeneuve d'Ast, pour vous ouvrir le chemin de Casal. Moyennant cela je croy que les affaires iront bien en Italie et que nous n'y aurons rien perdu; sans cela je vous avoue que je ne croirois pas que la campagne se passast heureusement à l'esgard des efforts que nous avons faicts pour l'Italie, et du grand nombre de troupes que nous y avons envoyé. J'espère que M^r de La Motte, que M^r de Longueville a ordre de vous laisser, vous servira fort bien. Vous avés quantité d'excellens officiers; je sçay quel est vostre cœur et votre zèle, et partant je vous promets, Monseigneur, ce que vous mesme sauriés désirer pour le service du roy et pour vostre réputation que je souhaite autant que vous mesme; vous assurant que vous

¹ Une annotation du manuscrit de Harlay porte que la première copie est prise sur

l'original, et celle du folio 256 sur une copie de Cherré. — ² Voy. ci-dessus p. 56, note 2.

n'aurez jamais tant d'affection pour ce qui vous touche que je vous en tesmoigneray en toutes occasions, comme estant,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Mouson, ce 1^{er} aoust 1639.

CCLII.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 231. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

De Mouson, ce 9 aoust 1639.

Je ne saurois vous tesmoigner la joye que j'ay du bon succès de vostre combat que le roy luy-mesme a qualifié de bataille avec raison, puisque les deux généraux y estoient, qu'il y avoit infanterie et cavalerie et canon. Je prie Dieu que la suite en soit telle que le commencement, et me le promets par sa bonté, par vostre conduite et vostre bonne fortune; ne doutant point que vous n'ayés pris le meilleur parti que vous aurés pu prendre après un si bon événement.

J'ay faict valoir autant qu'il m'a esté possible auprès du roy la générosité de tous ceux qui se sont signalés, ainsy que vous me l'avés mandé.

Je ne vous saurois dire combien je plains la blessure de M^r de Montclair, et la consolation que j'ay d'avoir esté assuré, par le s^r de Chouppes, que si son mal estoit douloureux il ne seroit pas dange-reux. Je luy escris et luy envoie un petit secours que le s^r de Chouppes luy remettra; je ressens aussy beaucoup de douleur des autres officiers qui se sont perdus en cette occasion, mais le succès a esté sy bon qu'encores peut-on dire que vous l'avés eu à bon marché.

Je vous prie de tesmoigner à M^{rs} de Gassion et de La Ferté, qui estoient en cette occasion, l'estime que je fais de la conduite et du cœur qu'ils y ont tesmoigné; et dire au gros M^r de La Ferté que nous

n'avons pas oublié d'exhorter le bon homme à soutenir le lustre de sa maison en sa personne.

Au mesme temps que nous avons reçu vostre lettre et la bonne nouvelle, nous avons eu aussy avis que M^{rs} le cardinal de La Valette et de Longueville estoient entrés dans la citadelle de Turin avec un léger combat. On nous mande qu'ils espèrent forcer dans la ville le P. Thomas et le marquis de Leganes, qui s'y sont retranchés. Si Dieu nous donne ce bon succès, comme ceux qui nous escrivent n'en doutent point, nous luy devons de grandes graces du bonheur de nostre campagne, qui, mal commencée par le malheur de M^r de Feuquières, sera bien achevée par la bénédiction que Dieu verse sur vous et sur tous les généraux du roy. Piccolomini est à Arlon avec toute son armée et celle de Beck; ils craignent le siège de Thionville, auquel nous pensons, comme vous savés; je croy qu'il se dispensera de nous faire du mal, et, si M^r de Chastillon a quelque bénédiction huguenotte, peut-estre luy en pourra-t-il faire.

Le rasement de nostre conquête luxembourgeoise sera achevé après demain; Ivoy aura esté et ne sera plus; pour moy, je seray tousjours ce que je vous suis, qui est à dire ce que vous avés cognu par le passé, et ce que vous cognoistrés en toutes occasions.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCLIII.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 141. — Copie¹.

Bibl. de l' Arsenal, Hist. 186 in-4°, p. 235. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

De Mouzon, ce 10^e aoust 1639².

Je dois vous dire en très-grand secret, par ce porteur, dont le

¹ Le manuscrit de Colbert met, à la marge de sa copie, cette annotation : « Mémoire à M. de la Meilleraie par le cardi-

nal de Richelieu; minute originale de la main de Cherré. » — ² Le nom de lieu est donné par le manuscrit de l' Arsenal.

voyage est assuré, que le roy faict estat, aussytost qu'il aura la nouvelle qu'il espère du chasement¹ des ennemis de la ville de Turin, de partir pour s'y en aller. Cela faict que je seray très aise que nous sachions, devant, ce que vous aurés faict, et ce que vous pouvés faire; vous conjurant de vous souvenir, en nostre absence, du précepte que je vous ay donné plusieurs fois, de ne rien hasarder cette année, et de conserver vostre personne. Je vous en conjure autant qu'il m'est possible, et en vostre considération et en la mienne.

Nous vous laissons deux régimens pour vous renforcer, sçavoir est Brosse qui est près de vous, et du Tot qui n'en est pas loin, estant en Normandie. Vous aurés soin de les envoyer solliciter de vous joindre, si vous en estes pressé. On leur a donné leur route pour aller à Ardres, ce que vous changerés selon les lieux où vous irés.

Nous recevrons encores de vos nouvelles devant que de nous esloigner, et vous en aurés des nostres.

J'ay sceu le péril que vous et M^r de Coislin avés couru du canon des ennemis; au nom de Dieu conservés-vous tous deux, je vous en prie.

CCLIV.

Communication de M. de Guitaut. — Original.

A M. LE COMMANDEUR DE GUITAUT²,

GOUVERNEUR DES ISLES SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-HONORAT DE LERINS.

10 août 1639.

Monsieur, ayant ven, par ce que vous avés escrit à Cherré, la peyne où vous estes de sçavoir comme quoy vous devés faire poser

¹ Depuis le mot *chasement* jusqu'au mot *aller*, ce passage est chiffré, sans déchiffrement, dans le manuscrit de l'Arse-
nal, dont la copie doit avoir été faite sur l'original.

² Charles de Pechpeirou et de Cominges, chevalier de Malte, commandeur d'Astres,

second fils de François de Cominges, seigneur de Guitaut. Le père Anselme ne dit rien de lui, sinon qu'il était gouverneur des îles Lerins. Toutes les lettres que Richelieu lui adresse prouvent que le cardinal faisait de Charles de Guitaut une grande estime, et comptait sur sa capacité, ainsi

les armes du roy et les miennes, que vous avés fait faire à Gennes sur les portes de la place où vous estes, je vous fais cette lettre pour vous dire que je désire que vous faciés mettre sur chacune des dictes portes les armes de S. M. et les miennes au dessous, et non pas les unes sur une porte et les autres sur l'autre, comme vous le proposiés.

J'ay parlé à M^r de Noyers pour sçavoir s'il y auroit moyen de vous envoyer des fonds pour la continuation de vos fortifications. Il m'a dict qu'il n'y avoit pas de fonds à présent, mais qu'il estoit deu, par les terres adjacentes, la somme de quarante mil livres, que M^r de Champigny¹ a ordre de faire payer, qu'on destine pour la defense des places de la couronne, et dont vous aurés vostre part comme les autres, et en attendant qu'on en envoie d'ailleurs.

Vous faictes fort bien de ne donner point congé aux officiers de vostre garnison d'aller chez eux durant l'esté, pour ne pas affoiblir la garde; mais je trouveray bon que vous donniés permission à ceux qui auront des affaires d'y aller mettre ordre pendant l'hiver, pourveu que vous ne laissiés sortir que deux ou trois officiers à la fois, et que vous différiés d'en laisser sortir d'autres que les premiers soient revenus dans la place.

Je suis bien fâché de voir que le s^r de Hérisson ne se conduit pas envers vous comme il devoit. S'il n'estoit point porté par mon oncle le grand prier, dont vous cognoissés l'humeur, j'y apporterois l'ordre que vous pouvés désirer, mais la considération de ce grand homme, que je respecte, me retient et me fait vous prier d'en souffrir et pour

que sur son zèle pour le service du roi. Dans une lettre du 26 janvier 1640, le cardinal, le remerciant de son affection, ajoute : « Vous n'en pouvés avoir pour personne qui vous aime et honore davantage que je fais. » (Lettre notée aux Analyses.) — Richelieu rapporte, dans ses Mémoires, qu'au siège de la Rochelle le chevalier de Guitaut captura un des bâti-

ments de la flotte anglaise qui tentait de ravitailler la ville assiégée, et que le roi lui donna la cargaison, évaluée 10,000 écus.

¹ Il était intendant de justice, police et finances en Provence. Dans une autre lettre adressée à M. de Guitaut, écrite vers la fin de 1639, nous le voyons faisant un acte de police judiciaire.

l'amour de luy, et pour l'amour de moy, autant que vostre honneur, et la seureté de vostre place vous le peuvent permettre¹. Vous m'obligerés d'y pourvoir de sorte que, quand vous serés obligé d'en sortir pour faire vostre visite de l'isle et de la coste, il n'en puisse arriver d'inconvénient en vostre absence.

Au reste, n'appréhendés point que l'on vous puisse rendre de mauvais offices, ny qu'on vous puisse nuire auprès de moy; outre que je vous tiens homme d'honneur, j'ay trop de confiance en vostre fidélité et vostre affection envers moy, pour croire aucune chose qui vous puisse estre préjudiciable. Ayés donc l'esprit en repos de ce costé là, continués à servir comme vous avés faict jusques icy, songés à la conservation de la place où vous estes, et vous assureés de mon affection, et que je seray tousjours,

Monsieur,

Vostre plus affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

10 aoust 1639.

CCLV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 36. — Minute autographe.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 263 v°. — Copie². —
Dupuy, t. 767, cahier Qq. (extrait)³.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

14 aoust 1639.

Monseigneur,

Le roy juge l'affaire de Turin sy importante qu'aussystost qu'il a

¹ M. de Guitaut eut égard à cette recommandation de Richelieu, qui lui écrivait, vers la fin de 1639: « Mon oncle le grand prieur m'a tesmoigné avoir grande satisfaction du bon traictement que vous faictes au s^r de Hérisson, et de l'union et intelligence qui est entre vous et tous les offi-

ciers de la garnison des isles. » Cette lettre, sans date, sera mentionnée aux Analyses.

² Une note marginale avertit que cette transcription est faite sur une « copie escrite de la main de M. le cardinal luy-mesme. »

³ Voy. ci-dessus, p. 56, note 2.

creu qu'elle pouvoit tirer de longue, il s'est résolu de s'avancer jusques à Pignerol. Il mène avec luy 1,200 chevaux et toutes ses gardes françoises et suisses; en sorte que, ramassant ce qui se prépare vers l'Auvergne et le Lyonnais, nous passerons, s'il plaist à Dieu, avec 10,000 hommes de pied.

Je prie Dieu que vous puissiés chasser sytost les Espagnols de la ville de Turin que nous ayons à nous occuper à autre chose; si cela est, j'espère que les affaires d'Italie prendront un fort bon chemin.

Le roy ny ses serviteurs ne peuvent croire que Madame se soit opiniastree à vouloir demeurer dans la citadelle de Turin, où sa personne ne peut qu'estre à très grand embarras.

Si elle est sy contraire à elle mesme, au moins ne refusera-t-elle de faire, par le conseil d'un si bon frère, ce que la raison devoit desjà luy avoir faict faire.

La mesfiance qu'elle a jusques icy tesmoignée de S. M. faict qu'il ne passera point par la Savoie; c'est à elle de voir si elle veut voir le roy à Grenoble, ou à Pignerol. Je croy qu'il luy sera plus commode à Grenoble, ne jugeant qu'elle puisse maintenant choisir une autre demeure que la Savoie avec M^r son fils, si ce n'est qu'elle voulust achever de perdre ses affaires, comme elle a bien commencé¹.

Je ne vous dis rien de ce que nous jugeons que vous puissiés faire pour chasser les ennemis de Turin, parce que de loin on juge fort mal des choses au prix de ceux qui en sont près. Seulement estimé-je qu'à toute extrémité, les ennemis ne vous sauroient empescher de mettre le feu aux plus proches maisons de la citadelle, ce qui, par un bon vent que vous sauriés bien choisir, le peut porter

¹ Le roi écrivit le même jour, 14, à la duchesse de Savoie une lettre autographe, évidemment dictée par Richelieu : « Bien que vostre conduite envers moy m'oste toute facilité de vous assister, lui disoit Louis XIII, mes sentimens de frère ne me permettent pas de vous abandonner.

Je m'avance en personne vers Lyon pour empescher que vos ennemis n'achèvent de vous perdre. J'espère vous revoir dans les Estats de mon neveu, vostre lils, aussy puissante que la raison veut que vous soyés. » Cette lettre sera notée aux Analyses.

bien avant dans la ville, et vous faciliter, par ce moyen, celuy d'en chaser pied à pied les ennemis.

Je sçay bien que vous n'oubliérés, etc.

CCLVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 104 (original), et t. 27, fol. 37. — Minute¹.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 501 v°. — Copie².

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

S^{te} Menchould, 16 aoust 1639.

Monseigneur,

La dépesche que le roy vous fait porte tout ce qu'on vous peut mander de particulier³. Seulement vous conjureray-je par cette lettre de ne demeurer pas les bras croisés, et de loger vostre armée en lieu sy commode, proche de la citadelle de Turin, qu'elle ne se dissipe point et que vous puissiés estre en estat de combattre les ennemis en mesme temps qu'ils viendront entreprendre une circonvallation de la citadelle. Par ce moyen nous nous résoudrons à la patience, et, fournissant bien la citadelle de toutes choses, il sera impossible aux ennemis de la prendre, ayant tousjours une armée proche pour la rafraischir.

Au nom de Dieu, Monseigneur, mettés-vous cette fin en teste, et songés à tous les moyens qui pourront y servir. Il y va de vostre réputation, qui m'est aussy chère qu'à vous mesme; et de là deppend le bon succès de toutes les affaires de la chrestienté.

Le roy a tant de confiance en vous qu'il mande M^r de Longueville pour aller en Allemagne. M. de Turenne, que j'ay sceu estre passé à

¹ Cette minute porte la date du 14 août, l'original ne fut signé que deux jours plus tard. La pièce avait été préparée pour la continuation des Mémoires de Richelieu.

² « Faite d'après l'original. » (Note marginale du manuscrit.)

³ Nous n'avons pas cette dépêche.

Lyon, vous pourra beaucoup soulager; il vous laisse aussi M^r de la Motte jusques à la fin de cette campagne.

Souvenés-vous, je vous supplie, que la diligence, la fermeté aux résolutions, et la hardiesse à exécuter, sont l'âme des affaires de la guerre; ce que je vous remarque d'autant plus volontiers que je sçay que vostre naturel vous porte à ce que je vous propose. En vérité, Monseigneur, vous ne sauriés croire la grande tendresse que j'ay pour vous, et combien je désire un grand succès pour vostre avantage.

Le roy a donné la compagnie du pauvre Campelz à son neveu, pour l'amour de vous. J'ay creu que vous ne seriés pas fasché que je sollicitasse cette affaire avec le major de Metz, qui s'en est retourné bien content. J'ay fait cognoistre aux habitans de Metz devant luy la confiance que le roy a en vostre personne, dans la défiance qu'il doit avoir de M^r de La Valette.

Je crois que les mauvais desseins qu'il peut avoir de ce costé-là seront sans effect, le s^r de Campelz s'en estant retourné bien instruit de ce que M^r de Roquepine et luy doivent faire pour s'en garantir.

L'argent ny les munitions ne vous manqueront pas; mais c'est à vous à bien mesnager vos hommes, et à les sy bien traicter qu'ils ne se dissipent pas.

M^r de Chavigny est retourné vers Madame; il vous advertira de ce qu'il fera avec elle. Ce pendant je vous assure que je suis et seray, en tout temps et en tous lieux,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Madame n'estant plus en estat de soudoyer le régiment de Senantes, vous luy ferés faire le serment au nom du roy et le retiendrés à sa solde.

De Sainte Ménehould, le 16 aoust 1639.

CCLVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 56. — Minute de la main de Cherré.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 287 v°. — Copie.

A MADAME DE MANTOUE.

18 août 1639.

Madame,

J'ay esté extremement aise de voir, par la lettre qu'il a pleu à V. A. m'escire de sa propre main¹, les bons sentimens auxquels elle est pour les intérêts de M^r le duc de Mantoue, son fils. J'ay tousjours bien creu que quand elle considéreroit ce qui estoit de son avantage, elle ne voudroit pas le priver de la protection de la France, qui a tant fait, comme elle sçait, pour deffendre ses Estats. Mais maintenant j'en suis plus qu'asseuré par les protestations qu'il luy plaist en faire par ses lettres, auxqu'elles s'adjouste tant de foy, que je seray volontiers caution de ses paroles auprès de S. M. qui a sy bien receu ce que je luy ay dit de vostre part, qu'il ne se pouvoit mieux. Je fais tant d'estat de vostre bon esprit, Madame, que je ne doute point que V. A. cognoissant, comme elle fait, ce qui est de son propre bien, ne sache pratiquer les moyens les plus convenables pour empescher que sa maison ne se trouve enfin accablée dans l'oppression de toute l'Italie. Je prie Dieu que tous ceux que sa bonté y a rendus souverains sachent aussy bien prévoir et prévenir le mal qui peut arriver en ce sujet que V. A. dont j'estime, comme je dois, le jugement, la conduite et le courage. Je tiendray la main à ce qu'il n'arrive point de changement essentiel au bien que M^r le duc de Mantoue vostre fils a en France

¹ La lettre de la duchesse de Mantoue est conservée aux archives des Affaires étrangères, manuscrit cité aux sources, folio 53; elle est datée du 29 juin, et la duchesse dit, en effet, au cardinal qu'elle a voulu l'écrire de sa propre main pour l'assurer elle-même de son dévouement au

service du roi; elle se recommande aussi au cardinal: « Havendo io sempre avuta particular confidenza nella protezione di V. Em. » dit-elle. Richelieu fait de son mieux pour engager la duchesse envers la France, mais il savait au fond à quoi s'en tenir.

jusques à ce que celuy que V. A. veut y envoyer, pour terminer toutes choses à l'amiable, soit arrivé. Je conjure V. A. de le faire venir le plus promptement qu'il se pourra, l'assurant, par la cognoissance que j'ay des affaires, que c'est son bien d'en sortir ainsy, et non par procès, qui seront immortels, ou qui, dans peu de temps, la rendront déchue de ce qu'elle prétend, les loix et les coutumes de la France lui estant contraires. V. A. cognoistra mon affection par ma franchise, qui sera suivie des effects, en toutes occasions, pour luy tesmoigner . . .

CCLVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 61 v°. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 293 v°. — Copie.

A MADAME DE SAVOIE¹.

Du 18 aoust 1639.

Le roy ayant commandé à M^r de Chavigny de vous proposer le deppost de deux places que l'expérience vous doit faire cognoistre qu'il vous est impossible de pouvoir conserver sans luy, et lequel est du tout nécessaire pour disposer les Espagnols à rendre celles qu'ils ont usurpées dans vos Estats, la passion que j'ay au restablissement de M^r vostre fils m'oblige de reprendre la plume pour supplier V. A. de ne faire aucune difficulté à ce deppost sy important à vostre bien; vous protestant sur ma conscience et sur mon honneur que c'est le vray moyen de réduire vos ennemis à ce que vous souhaités, que le roy ne le désire que pour cette fin, et que S. M. n'oubliera rien de ce qu'elle pourra pour faire qu'elle en soit promptement deschargée par un accomodement qui vous remette non seulement en possession de toutes ces places, mais de tout le Piedmont.

Je conjure V. A. de me croire en cette occasion, et consens qu'elle me deshonore, en vertu de cette lettre, si le conseil que je luy donne

¹ Une partie de cette lettre a été arrangée pour les Mémoires de Richelieu.

est préjudiciable pour l'événement, et si, au contraire, il ne luy est du tout salutaire.

Je supplie Dieu, de tout mon cœur, qu'elle ne cognoisse pas, en cette occasion, comme elle a faict en plusieurs autres par le passé, l'utilité des avis qu'on lui a donnés par le mal qui luy en est arrivé pour ne les avoir pas suivis.

Il s'agit de son salut ou de sa perte; je m'asseure qu'elle y aura les yeux ouverts, et qu'elle cognoistra par effects que je suis et seray toute ma vie avec passion. . .

CCLIX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 57. —

Mise au net de la main d'un nouveau secrétaire de Richelieu.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 288 v°. — Copie. —

Dupuy, t. 767, cahier Qq. — Extrait¹.

INSTRUCTIONS A M. DE CHAVIGNY

ALLANT VERS MADAME DE SAVOIE DE LA PART DU ROY².

18 août 1639.

Le s^r de Chavigny va trouver madame la duchesse de Savoie pour luy tesmoigner le desplaisir qu'a S. M. du mauvais estat auquel elle se trouve, et pour sçavoir si elle veut pratiquer les derniers remèdes qui luy restent pour se garantir de son entière ruine.

Il luy représentera que tous ses maux luy sont arrivés pour n'avoir pas voulu se confier en S. M. ny sceu se desfier de ses ennemis.

Il luy fera une entière énumération des diverses desfiances qu'elle a tesmoigné publiquement avoir des François, en toutes occasions, ce qui a passé jusques à telle extrémité qu'elle n'a pas crainct d'offenser diverses fois S. M. par ses mauvaises procédures, et par plusieurs discours qu'elle a faicts assez librement au préjudice de ce qu'elle luy doit.

¹ Voy. ci-dessus p. 56, note 2.

² Cette pièce tout entière avait été pré-

parée pour entrer dans la continuation des Mémoires de Richelieu.

Il luy dira franchement que c'est à elle à choisir déterminément l'un des deux partis, ou de se jeter entre les bras du roy, ou de se confier entièrement aux Espagnols et à ses frères.

Que jusques à présent, pour vouloir demeurer en un estat moyen, elle a perdu tout son Estat pièce à pièce.

Il luy représentera qu'elle n'a jamais voulu commettre Turin à la garde du roy, lorsqu'il se pouvoit conserver aisément, et, par ce moyen, ravoit le reste de son Estat; et qu'elle luy a remis la citadelle seulement lorsqu'elle a pensé qu'elle ne se pouvoit plus sauver; ce qui a paru ouvertement en ce qu'elle l'a livrée despourvue de toutes choses, et qu'elle ne voulut jamais permettre que l'armée du roy passast dedans pour faire plus aisément l'attaque de la ville.

Il luy dira ensuite qu'il ne luy reste que deux choses à conserver : la Savoie et Nice et Villefranche.

Que le roy désireroit qu'elle peust conserver le tout sans que personne luy aidast, mais qu'après qu'elle a perdu toutes ses places et Turin, quoyqu'elle fust dedans, il faudroit qu'elle fust privée de l'esprit que Dieu luy a donné, pour penser garder ce qui sera esloigné d'elle.

Qu'en cette considération le roy, la conjurant de bien garder la Savoie avec dom Félix, luy offre de prendre la garde de Nice et de Villefranche, avec toutes les précautions et seuretés nécessaires pour la restitution desd. places.

Qu'il faut qu'elle soit plus qu'aveugle si elle croit que cette proposition puisse avoir autre fin que son propre bien, n'y ayant personne qui peust juger que S. M. voulust perdre sa réputation à sy peu de prix que celui d'une place, en la retenant injustement.

Qu'il désire le deppost de ces deux, qui ne sont qu'une, pour deux raisons; l'une parce qu'il sçait certainement qu'elles se perdront à la première occasion que les ennemis pourront s'en approcher, ensuite de quoy il ne restera plus aucune espérance de restitution d'Estats à Madame.

L'autre qu'estant en ses mains il sera deslivré de l'apréhension que les ennemis n'entrent en Provence par ce costé-là, et dégagé de l'en-

retien d'une armée navale qui n'a maintenant autre but que de garantir ces deux places, et sera par conséquent plus en estat de porter puissamment ses forces en Italie.

Cette proposition est sy juste et sy raisonnable pour l'avantage de Mons^r et de Madame de Savoie, que S. M. désire que le s^r de Chavigny la fasse ouvertement à Madame, en présence du seigneur dom Félix et du comte Philippe, leur en faisant voir la justice et la nécessité.

Si Madame en faict difficulté et s'opiniastre, selon son procédé passé, à ne vouloir pas ce qui luy est plus salutaire, après que le s^r de Chavigny aura faict toute instance possible pour la destourner d'une sy mauvaise résolution, il luy représentera avec prudence que S. M. cognoist par là que Madame veut s'accommoder avec ses ennemis, puis qu'autrement elle ne luy desnieroit pas les moyens de la deffendre, ce qui faict qu'elle ne peut plus, sans s'exposer à estre blasmée d'une extraordinaire imprudence, faire, à l'avenir, des efforts sy puissans qu'elle a faicts par le passé, tous inutilement, à cause que Madame a faict ce qu'elle a peu pour en empescher l'effect.

Il adjousterà qu'il vaut beaucoup mieux qu'elle traicte ouvertement ce que jusques à présent elle a négocié à cachette, sans besoin, puisque, comme le roy ne luy veut pas conseiller un accord où elle soit trompée, il ne la veut pas aussy empescher de le faire, veu qu'en ne se portant pas à ce qui la peut garantir, il entreprendroit sa defense sans succès.

Que lier les bras, comme elle faict, à ceux à qui elle demande secours, n'est pas le moyen d'en recevoir¹.

¹ La duchesse de Savoie avait écrit à Richelieu, le 4 août, que la ville de Turin était au pouvoir de ses beaux-frères et des Espagnols; qu'elle s'était jetée dans la citadelle, « où j'avois faict résolution de mourir. » Mais les ministres du roi qui sont auprès d'elle, lui ayant fait instance de pourvoir à la sûreté de sa personne, elle

se retire en Savoie, et laisse le commandement de la citadelle « à M. de Castellan, que je sçay qui est vostre créature, » dit-elle à Richelieu. Aussitôt que Christine se voyait mal dans ses affaires elle demandait l'assistance du roi, dont ses confidens la détournaient d'user dès qu'elle se sentait un peu assurée. Mais, dans la crise actuelle,

Qu'il n'y a personne au monde qui ait jugement qui ne soit contrainct de recognoistre que les Espagnols occuperont éternellement ses Estats, sans en restituer aucune chose, s'ils n'y sont contraincts par l'appréhension qu'ils auront que les François s'y rendent aussy puissans qu'eux, et cependant qu'elle n'a jamais voulu donner aucune place qu'avec des conditions qui empeschent quasi qu'on n'en puisse garder aucune; ce qui sera aisé à concevoir à tous ceux qui considéreront, qu'en donnant Carmagnole, Savillan et Quérasque, elle n'a pas voulu donner aucun passage derrière, tesmoin ce qui s'est passé à Revel et à Conis, qu'elle a tousjours refusé, jusques à ce que, sachant qu'elles estoient au pouvoir de ses ennemis, elle sceut aussy qu'il n'estoit plus en son pouvoir de les livrer, et que, quand elle auroit donné la plus grande partie du Piedmont en perdant Turin, comme elle a faict par sa faute, et ne livrant pas les passages qui peuvent aider à le conserver, c'est plus donner occasion de recevoir des affronts que des moyens de ravoir son pays.

Que, n'estant plus temps de faire de telles fautes, le roy luy a commandé de représenter particulièrement toutes celles qui se sont passées en sa conduite, comme aussy les moyens de les réparer, qui ne consistent qu'en ce qu'il luy a proposé.

Qu'il a charge de retirer response par escrit, afin que S. M. puisse justifier à toute la chrestienté que, si Madame sa sœur s'est perdue, ce n'a pas esté manque de secours, mais à faute d'en vouloir tirer profit.

Ensuite de ce que dessus, il luy représentera que le roy, ayant

il ne lui restait que cette ressource, et elle redoublait ses instances. Trois lettres d'elle se croisèrent avec celle-ci. Le 15 elle écrivait au roi et au cardinal; à Richelieu, elle disait: « Je suis preste de sacrifier le reste plustost que de me séparer des intérêts de la France. » Le 20 elle renouvelait ses demandes et ses protestations. (Ces lettres sont conservées dans notre manus-

crit des Affaires étrangères, folios 49, 50, 84.) Le raisonnement de Richelieu était sans réplique, ou plutôt il n'y en avait qu'une seule, que la duchesse n'osait dire: c'est qu'elle se défiait de la politique du cardinal, et qu'elle craignait de perdre avec la France, aussi bien qu'avec l'Espagne, ce qu'elle aurait livré.

scen les mesfiances qu'elle a tesmoigné avoir, en quelques occasions, qu'on voulust se saisir de la personne du petit duc de Savoie, n'a pas voulu passer jusques à Grenoble, afin qu'elle n'eust pas lieu de tesmoigner ses injustes soupçons, en ne le menant pas au roy; qu'il demeurera à Lyon, où il la prie, si elle vient voir S. M. de ne l'y amener point, sous prétexte de la longueur du voyage et de la tendresse de son âge.

En quelque disposition que soit Madame, M^r de Chavigny luy parlera avec autant de civilité que de sincérité et de franchise à luy dire les choses nécessaires.

Si elle se dispose à ce que le roy désire pour son propre bien, il luy fera cognoistre comme il le faut exécutter, avec grand secret, une extresme diligence, et ce par la personne du seign^r dom Félix, qui peut aller à Nice plausiblement, sous prétexte de porter de l'argent à la garnison et d'y establir l'ordre qui doit y estre gardé.

Si elle ne veut pas ce qui paroist sy visiblement luy estre du tout nécessaire, il mettra en la meilleure forme qu'il pourra la proposition qu'il luy aura faicte, conformément à cette instruction, et la priera de signer sa proposition et sa response; ensuite de quoy il viendra trouver le roy à Lyon, ou plus avant, si S. M. n'y est encore arrivée.

CCLX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 61. — Minute.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 292 v^o. — Copie.

A M. DE CHAVIGNY.

18 aoust 1639.

Je vous envoie vostre instruction, selon ce que je vous l'ay promis; elle suppose que, lorsque vous parlerés ouvertement à Madame, vous aurés premièrement parlé ou faict parler au comte Philippe et au seigneur Dom Félix, pour leur faire concevoir la

justice de ce que vous aurés à dire, et leur intérêt dans le salut de Madame.

Il n'est venu en pensée que Philippe pourroit estre assez foible pour prendre peut-estre jalousie de l'avantage de la maresch^e¹ pour le seigneur Dom Félix; vous verrés si cela peut estre, et considérérés si, en ce cas, Mondain ne seroit point plus propre à en faire la première proposition aud. s^r Dom Félix, comme de luy mesme, que l'abbé de la Monta, qui indubitablement la conquéroit au comte Philippe auparavant, estant seur de luy¹. Ce sera à vous à faire la guerre à l'œil.

Si Madame veut exécutter la proposition que vous luy ferés, il faudra que vous envoyés quérir à Lyon, en poste, 10 ou 12,000 escus que vous pourrés assurer en passant, si cette dépesche vous trouve auparavant que vous soyés arrivé, afin que led. Dom Félix parte avec autant de diligence que de secret.

Le député de l'armée de M^r de Weymar est arrivé icy avec des propositions telles qu'on les peut désirer. Si Madame n'estoit point ennemie d'elle mesme, il y auroit lieu de bien espérer des affaires publiques.

CCLXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 64. — Minute de la main de Cherré, avec quelques mots de la main de Richelieu.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 294 v^o. — Copie².

A M. DE CHAVIGNY.

De S^t-Dizier, ce 19 aoust 1639.

Depuis le paquet ci-dessus fermé est arrivée une dépesche de

Cette phrase, assez obscure jusqu'à la fin, est des deux manuscrits. On ne voit pas le sens de l'abréviation « la maresch^e ». Faut-il lire : « la démarche ? » Ce mot, qui conviendrait pour le sens, ne s'arrange guère

avec le mot qui précède et celui qui suit. Au reste, nous ne proposous qu'avec une grande hésitation des corrections de texte.

² Transcrite, dit une note marginale, sur une copie de la main de Cherré.

M^r l'ambassadeur de Savoie, qui nous apprend, comme vous verrés par la copie que vous en envoie M^r de La Barde, qu'il y a une suspension d'armes en Italie. Je ne sçay à quelles conditions¹, mais je suis seur que M^r le cardinal de La Valette et M^r de Longueville ne l'auroient pas consentie, si elle n'estoit raisonnable. Pour moy, je veux bien espérer de ce commencement, qui me surprend d'autant moins que vous sçavés ce que je vous dis auparavant vostre partement.

Si cette suspension est faicte, vous ne devés pas parler du deppost porté par l'instruction que je vous envoie, mais seulement tesmoigner à Madame que le roy vous a envoyé pour luy faire cognoistre le desplaisir qu'il a du mauvais estat auquel elle est, l'avertir du voyage qu'il faict à Lyon pour tascher d'y rémédier, et la conjurer de donner si bon ordre à Veillane, à Suze, qu'elle ne les perde pas.

Il sera bon que vous luy fassiés cognoistre qu'à vostre avis rien n'a tant porté les Espagnols à cette suspension que le deppost de la citadelle de Turin entre les mains du roy, d'où elle peut conclure que, si elle eust remis dès le commencement lad. citadelle et la ville de Turin entre les mains du roy, elle seroit maintenant peut-estre en estat de voir la restitution de tous ses Estats. Ce discours sera un préparatif au deppost de Nice, si la suspension n'a point de suite².

Au nom de Dieu, faictes que Madame envoie munir Suze, Veillane, Villefranche et Nice, comme il faut, et y mette des gens hardis et asseurés, et que, pendant la suspension, on soit plus que jamais sur ses gardes, *ne veniant Romani*.

¹ Richelieu ne tarda pas à en être informé par une lettre du cardinal de La Valette, du 13 août, où sont exposées les raisons qui avaient déterminé à conclure

cette suspension. (Ms. des Affaires étrangères cité aux sources, fol. 41.)

² Ce paragraphe a été préparé pour la continuation des Mémoires de Richelieu.

CCLXII.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 15, pièce 141. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 400. — Copie. —

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 743. — Copie¹.

A M^{NS} D'ERLACH, HEIM ET DE NASSAU².

19 aoust 1639.

Messieurs, bien que je vous aye desjà tesmoigné par le s^r d'Oysonville³ la part que je prends à la perte que vous avés faite de M^r le duc de Weymar, je ne puis néanmoins laisser retourner M. le colonel Flersheim sans vous faire encores cognoistre, par ces lignes, l'extresme desplaisir que je ressens de sa mort. Je ne vous dis point combien l'envoy que vous avés fait vers le roy de la personne dud. s^r colonel luy a esté agréable et la satisfaction que S. M. a recene des assurances de vostre fidélité et de vostre affection à son service qu'il luy a données de vostre part, parce que vous l'apprendrés beaucoup mieux de sa bouche, et par les lettres que le roy vous escrit sur ce sujet, que non pas par celle-ci⁴. Je nie contenteray seulement de vous assurer que S. M. a une entière confiance en vos personnes, qu'elles luy seront tousjours en très singulière recommandation, aussy bien que vos intérêts, et que vous n'aurés rien à désirer de sa bonté en ce sujet, ny en aucun autre où il s'agira de vostre avantage, que je ne m'y emploie auprès d'elle avec autant d'affection que je suis véritablement,

Messieurs,

Vostre très affectionné serviteur.

¹ Les deux manuscrits de la bibliothèque portent en marge que leur transcription a été faite sur la minute originale de la main de Cherré.

² Ces noms sont écrits au dos, ainsi que la date.

³ Voy. ci-dessus, p. 451, lettre du 29 juillet.

⁴ En suite de la mission du colonel Flersheim, le roi envoya à l'armée du duc de Weymar, ainsi qu'on l'a vu, trois députés : MM. de Guébriant, de Choisy et d'Oysonville. L'instruction qui leur fut donnée expose, en quatre points principaux, l'objet de leur mission et de l'arrangement à faire avec les colonels des

CCLXIII.

Bibl. de l'Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 237. — Copie.

AU- M^{AL} DE LA MEILLERAYE.

De Chaumont en Bassigny, ce 23 aoust 1639.

Je conjure M. de la Meilleraye de me mander nettement qui est le régiment qui n'a pas voulu donner, celui qui porta ses ordres, et les personnes particulières à qui ils furent donnés. Cette affaire est de trop grande importance pour la laisser à l'estat qu'elle est; une animadversion rendra tout le monde sage. Au reste ce qu'on fera sera fait de telle sorte, sous le nom du roy, que l'envie n'en tombera point sur aucun officier de l'armée.

Je prie encore une fois M^r le grand maistre de ne manquer à me mander toutes les particularités de cette affaire.

J'ay esté entièrement aise d'apprendre le bon estat auquel est vostre armée, et la bonté du lieu où vous estes placé; j'espère que la résolution que vous avés d'inquiéter les ennemis produira de bons effects, ce dont je prie Dieu de tout mon cœur.

Vous aurés la monstre dans le temps que vous la demandés.

Vous aurés sceu la petite conquête qu'a faicte M^r de Saigny,

troupes du duc de Weymar pour les conserver au service de France; on enjoint aux commissaires de s'entendre de tout, au préalable, avec le baron d'Erlach, qui, ayant eu l'entière confiance du feu duc, se montre sincèrement affectionné à la France. Une affaire que les députés auront soin de ménager avec lui, c'est l'établissement de gouverneurs français dans Rheinfeld et Neubourg ou Fribourg, en contentant les gouverneurs actuels au moyen d'une bonne pension. Quant à réclamer la remise de Brisach entre les mains du roi, ledit sieur d'Erlach témoigne tant de dé-

vouement aux intérêts de la France, il est d'ailleurs si capable de commander dans une telle place que, s'il y veut demeurer, Sa Majesté estime n'y pouvoir mettre personne qui y serve mieux que lui. Cette instruction a été imprimée; on en trouvera la mention aux Analyses, à la date du 20 août, et aussi celle d'une lettre écrite par le cardinal au baron d'Erlach, également imprimée, et par laquelle Richelieu lui exprime le gré que lui sait le roi de ses procédés. Sa Majesté prend autant de confiance en lui « qu'en ses naturels et plus affidés sujets. »

proportionnée à ses troupes, laquelle ne laissera pas d'estre fort utile au pays.

Les malheurs de Madame continuent. Le roy n'ira que jusques à Lyon. En quelque lieu que je sois je vous seray tousjours plus affectionné que je ne devrois, si je pèse toutes choses à la rigueur de la justice; mais pas tant que je dois, si je les balance selon l'affection que je porte à vostre maigre personne.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCLXIV.

Dépôt de la guerre, t. 53, pièce 476. — Minute de la main de Cherré.

POINCTS

SUR LESQUELS IL EST NÉCESSAIRE QUE LE S^r DU PLESSIS

REMPORTE RESPONSE¹.

24 août 1639.

1.

Les choses estans en l'estat qui a esté déduit, tant au regard des ennemis qu'au nostre, il fault résolutions sur les propositions qui ont esté faictes d'agir du costé d'Elna² ou du Confluens et Sardaigne.

¹ Les réponses dictées par le cardinal sont écrites de la main de Cherré. Cette minute, envoyée au secrétaire d'État de la guerre, a été expédiée dans ses bureaux, et la dépêche a été adressée à M. le Prince. On remarque quelques changements de peu d'importance faits de la main du premier commis de la guerre sur cette seconde minute, au bas de laquelle on lit : « Faict à Langres ce xxiv^e d'aoust 1639. » Elle est numérotée 475 dans ce ms. et le titre, qui était pareil à celui de

Après avoir ouy au long le s^r Du Plessis Bezançon sur la d^e proposition, son avis et la raison semblent ne permettre pas qu'on puisse, cette année, penser au dessein d'Elna, et partant il semble qu'il ne reste que celui de Sardaigne à exécutter.

la pièce n^o 476, a été changé comme suit : « Mémoire présenté par le s^r du Plessis Bezançon, sur lequel il demande, de la part de M. le Prince, les réponses qu'il plaira au roy de luy donner. » Ces derniers mots font présumer que cette réponse, écrite de la main de Cherré, et préparée par le cardinal, a été signée par le roi.

² Elne, petite ville de l'ancien Roussillon (département des Pyrénées-Orientales), à trois lieues et demie environ au sud de Perpignan. — La Cerdagne, con-

2.

Si on fera venir de la frontière de Biscaye les régimens de Navailles, Xaintonge, et Poictou, et les compagnies de chevaux légers de S^t Simon, Orgères et Morin, ces troupes estaus nécessaires en Roussillon?

3.

Résolution sur la tenue de l'assemblée de Guienne et des estats de Languedoc, que l'on juge très nécessaire, affin de pourvoir de bonne heure à la subsistance des troupes qui pourront demeurer en Roussillon pendant l'hyver, ou repasser en France.

4.

Une monstre pour l'armée dans le xv septembre, par le moyen de la quelle on fera subsister les troupes jusques au 15 novembre et 4 mois pour les officiers d'armée pour les payer jusques à la fin d'octobre.

5.

Résolution sur le rasement du fort S^t Ange, lorsqu'on abandonnera le costé de la mer pour aller au Confluens et Sardaigne.

Ces troupes estans nécessaires en Roussillon pour l'exécution du dessein de Sardaigne, on les peut faire venir, laissant les régimens de Béarn, Rabat et de la couronne, et les communes de Guienne, pour garantir la frontière avec la compagnie de M^r de Gramond et celle de S^{te} Croix.

On trouve bon la d^{te} assemblée lorsque les ordres en seront envoyez par le roy après la résolution prise dans son conseil, afin qu'on agisse d'un mesme pied par toute la France.

Le roy a résolu de tout temps d'envoyer la d^{te} monstre, et on escrira à M. de Bullion pour qu'il l'envoie au temps demandé.

Si M^r le Prince et ceux qui sont sous sa charge estiment à propos de ruiner le fort, comme il y a grande apparence, on trouve bon qu'il le face faire, et désire-t-on qu'il soit fait en sorte qu'il ne reste aucun vestige de fort.

trée située à l'autre extrémité du même département, arrondissement de Prades, sur la frontière d'Espagne. — Le pays

de Conflent, autre petite contrée du Roussillon, à l'ouest et voisine de la Cerdagne.

6.

Si M^r d'Espanan demeurera à Salces; et avec quelles troupes; ou s'il agira dans l'armée le reste de la campagne?

On croit que M^r d'Espanan doit laisser un bon lieutenant dans Salces, avec toutes choses nécessaires à la conservation de la place, et qu'il doit agir dans l'armée le reste de la campagne.

7.

Si l'on fera deux corps pour agir du costé de la Sardaigne, et du Confluens en mesme temps, ou un tout seul pour le Confluens seulement? Au premier cas, qui commandera ces corps séparéz?

Ces questions sont à résoudre par M^r le Prince, qui sçaura bien choisir ceux qui devront commander les corps qu'il voudra employer.

8.

Si, après avoir mis en train l'expédition du Confluens, M^r le Prince pourra venir faire un tour à la cour pour en solliciter luy-mesme et remporter les expéditions nécessaires pour l'establissement et subsistance des troupes durant l'hyver?

Cette proposition est la meilleure qu'on puisse faire pour empescher l'exécution des desseins qu'on propose. M^r le Prince ne doit penser à venir à la cour que cet hiver, après avoir estably toutes ses troupes en quartier d'hiver, ce qu'il est prié de faire le plus qu'il se pourra à la discharge des sujets du roy, establisant le plus grand nombre qu'il pourra de nos garnisons dans le pays ennemy; et ne faisant payer en aucun lieu les d^{les} troupes que selon le nombre effectif qu'ils auront, sans faire aucuns traittez qui réussirent sy mal l'année dernière que le roy n'y veut plus entendre.

9.

Après ce qui a esté dict au regard des fortifications de Clerac et de Canet, sçavoir si l'on veut

Le roy remet de fortifier Clerac et Canet, ou ne les fortifier pas, au jugement de M^r le Prince et de ceux qui servent sous sa charge, ne pou-

qu'on s'attache à fortifier ces lieux, contre l'opinion de la plupart de ceux qui composent le conseil de l'armée? et, en ce cas, fonds pour cela.

10.

Si l'intention de la cour estoit de n'agir doresnavant en Roussillon que par diversion seulement, M. le P. estime que le soin de cette entreprise peult estre commis à un autre; mais si l'on veut la continuer puissamment, il s'y offre, non que son age et ses incommoditez luy puissent permettre de demeurer ordinairement dans le camp, mais à telle distance qu'il s'y rendra tousjours, à toutes les occasions nécessaires et capitalles.

11.

Des ordres à ceux des vivres de maintenir leur équipage en l'estat qu'ils sont obligez, avec les moyens et le fonds nécessaires pour cela, et mesme, à M. de Pontselme, au regard de l'artillerie.

12.

Fonds pour payer les gendarmes d'Arpajon, S^t Geran et Ambres, qui sont trois bonnes troupes, mais qui se ruinent faute d'avoir esté traitées comme tout le reste de la cavalerie.

vans juger de loin ce qui est plus à propos, en ce sujet, pour son service. Et, si on prend résolution de quelque fortification, M^r le Prince peut la faire commencer sur l'assurance qu'on luy donne d'envoyer le fonds au premier avis qu'il en donnera.

En vain auroit-on commencé l'affaire de Roussillon si on ne faisoit estat de la poursuivre avec la mesme chaleur qu'elle a esté commencée, et partant, puisque M^r le Prince en veut prendre le soin, c'est à luy de projetter les desseins dès cette heure pour l'année qui vient, et de les conduire si secrettement que les ennemis n'en puissent avoir le vent, par quelque voye que ce puisse estre.

On pourvoira pour l'année qui vient à ce qui est désiré, en sorte qu'il y aura plustost plus que moins.

Il y a esté pourveu.

CCLXV.

Bibl. de l' Arsenal, Hist. 186, in-4°, p. 239. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

De Langres, ce 25^e août 1639.

Les ennemis ayant esté sy impudens d'espandre dans leurs gazettes qu'ils n'avoient perdu que 200 hommes au combat de S^t-Nicolas et 3 ou 4 officiers, sans parler en aucune façon du canon, je vous prie me mander déterminément combien vous avés eu de prisonniers sains ou blessés, combien d'officiers, quel nombre a esté celuy des morts tués ou noyés, tant par ce qu'on a peu compter que par le rapport des prisonniers; quel canon vous est resté, combien il en a esté jeté dans l'eau, quel équipage d'artillerie et quel bagage a esté pris, enfin toutes les particularités de vostre avantage¹, afin que, par la différence qui se trouvera entre ce que disent les ennemis et la

¹ Dans un extraordinaire du 11 août, la Gazette avait donné un récit succinct du combat de Saint-Nicolas, « où (disait ce journal) les ennemis furent poussés rudement jusques à la rivière avec grande tuerie de leurs officiers et soldats. » Le 13, la Gazette ajoute quelques détails : « Dans laquelle bataille nous avons gagné cinq pièces de canon aux ennemis, perdu 30 officiers, et eu plus de 150 soldats tués ou blessés, mais les ennemis n'y ont eu guères moins de 2,000 soldats tués ou noyés. Nous leur avons fait 300 prisonniers, entre lesquels se trouvent dix capitaines, cinq allières et quarante-cinq autres officiers, la plupart Espagnols natu-

rels. » Et, le 18, ce journal publiait encore une lettre qui lui était adressée par « un cavalier françois, » lequel repoussait le reproche que nous faisons les ennemis, d'exagérer le succès, et déclarait qu'au contraire les relations faites jusqu'alors avaient plutôt « amoindri » nos avantages. Mais Richelieu voulait des détails plus précis que ceux de la Gazette; il entendait savoir autre chose que ce qu'on jugeait à propos de faire savoir au public. Quoi qu'il en soit, les informations qu'on a pu lui donner, il les a gardées pour lui-même. Nous ne voyons pas que la Gazette ait parlé du combat de Saint-Nicolas postérieurement à la date de cette lettre.

² Nous remarquons que, dans cette nouvelle relation, on rectifie la date donnée d'abord par la Gazette : « Cette illustre journée, dit le narrateur,

fut la 4^e et non la 5^e de ce mois comme on a cru. » (p. 504.)

vérité de cette affaire, on puisse juger l'estat qu'on devra faire à l'avenir de leurs vanteries.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCLXVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 90. — Mise au net.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 309 v°. — Copie. —
Dupuy, t. 767, cahier Qq. — Extrait¹.

AU CARDINAL DE LA VALETTE.

25 acôt 1639.

Je ne veux pas dissimuler que d'abord que le roy sceut la suspension il s'en trouva extresmement surpris, tant à cause de son voyage, qu'il avoit entrepris en vos quartiers en suite d'une de vos lettres à M^r de Chavigny, qui portoit que, s'il alloit jusques à Grenoble, il seroit maistre de toutes choses, que parce aussy qu'il s'estoit promis des merveilles en la jonction de l'armée de M^r de Longueville et la vostre.

Mais, trois heures après, je luy fis concevoir que les affaires estant en l'estat que vous le mandés, la citadelle de Turin dépourvue de toutes choses, les ennemis sy bien retranchez dans la ville que vous ne pensiés pas qu'on les peust emporter, et l'esprit de Madame aussy contraire à elle-mesme qu'elle avoit esté jusques à présent, vous n'e pouviés mieux faire que ce que vous aviés fait, et que, s'il y avoit quelque chose à redire en vostre procédé, de vous et de M^r de Longueville, il ne consistoit pas à avoir fait la suspension, mais à ne l'avoir pas faite assez longue, ce que vous n'aviés osé, de peur de luy déplaire; il demeura très satisfait, et très content de ce que je pris la hardiesse de luy représenter sur ce sujet.

Le lendemain, M^r le nonce Bologneti, qui, depuis quelques jours, nous sollicitoit très instamment pour consentir une trefve absolue dans l'Italie, ayant sceu celle qui s'estoit faite de deux mois, prist cette

¹ Voy. ci-dessus p. 56, note 2.

occasion de renouveler sa première poursuite, disant mesme avoir ordre du pape de demander que les places occupées dans le Piedmont par la France et par l'Espagne fussent mises en deppost entre les mains des princes neutres, ou des Suisses, jusques à la conclusion de la paix.

Je pris cette occasion de reparler au roy et de luy faire cognoistre que je n'estimois point de meilleur remède aux affaires d'Italie qu'une longue trefve qui nous garantist de la malédiction qui est sur Madame et sur toutes ses affaires, et le fis consentir aux poursuites de Mons^r le nonce, quant à la trefve, et non quant au deppost des places occupées entre les mains des Suisses, ven le bon tour qu'ils avoient fait à Turin¹.

Monsieur le nonce fait donc présentement une dépesche au nonce de Turin, où il luy mande assez ingénument, ce me semble, ce qui s'est passé de deçà. Il m'en a confié une copie que je vous envoie, afin que vous puissiez prendre plus claire lumière de la conduite que vous devés avoir pour parvenir à une plus longue trefve, sans que la poursuite en vienne de vous, ny qu'il semble que vous la désiriez.

Il est vray que puisque la jonction des forces de M^r de Longueville et les vostres n'a peu chasser les ennemis de Turin, et que vos nécessités vous ont contrainct de commencer la trefve, il est vray, dis-je, que la continuer plus longtemps est le meilleur expédient qu'on puisse prendre.

¹ Ici le secrétaire des Mémoires de Richelieu, qui avait préparé cette pièce pour faire partie de la continuation desdits Mémoires, avait ajouté : « Où ils estoient de garnison, et ne firent point de résistance. » Ces mots, nécessaires pour les lecteurs des futurs Mémoires ne pouvaient pas être écrits au cardinal de La Valette, qui savait l'affaire tout aussi bien et mieux que Richelieu. Le copiste de Harlay a transcrit cette phrase dans le texte, comme si elle était du cardinal, en ajoutant cependant à la marge : *Hæc sunt addita ulteru*

manu, nempe historiographi. Ce même secrétaire avait barré le paragraphe suivant, qui ne devait pas être conservé dans les Mémoires; le copiste de Harlay l'a barré à son tour, après l'avoir copié, et il a mis en marge : *Sic cancellatum ab historiographo, ut conjicere est.* Ce que le copiste de Harlay ne faisait que conjecturer, nous savons maintenant que c'est un fait constaté; ces pièces ainsi préparées devenaient le premier brouillon de l'histoire du cardinal, écrite par lui-même.

J'ay cette pensée pour trois raisons :

La première, parce qu'il sera plus difficile que jamais de vous envoyer à l'avenir autant d'hommes que vous en aurés besoin.

La seconde, parce que nous ne sommes pas seulement combattus des ennemis, mais du Piedmont, et, qui pis est, de l'esprit de Madame et de ses confidens.

La troisième, parce qu'une longue trefve est le seul expédient qui peut non seulement nous donner moyen d'accommodement avec le P. Thomas, mais, en outre, temps de nous ajuster sy bien que nous puissions tirer le fruit désiré de sa réunion.

Ce sera donc à vous à conduire les affaires en sorte que les Espagnols reviennent dans le désir qu'ils avoient d'une plus longue trefve, pour la conclure du moins jusques au printemps.

La poursuite de M^r le nonce et l'intervention de l'abbé Vasquez, qui a tousjours tesmoigné que M^r le marquis de Leganez la désiroit longue¹, ou celle de Messerati², qui de luy mesme ne peut que voir qu'elle est du tout nécessaire pour faciliter l'accommodement et l'ajustement du P. Thomas, auquel on veut entendre tout de bon, vous donnera lieu de venir à vos fins.

En un mot, que la trefve estant utile aux ennemis comme elle est, et l'ayant tousjours désirée ardemment comme ils ont fait, vostre adresse saura bien mesnager les affaires, en sorte qu'on ne cognoisse pas qu'elle est désirée de deçà, ce qui n'est, en effect, que depuis qu'on a veu qu'estant maistre de la citadelle de Turin on n'a peu emporter la ville.

¹ Tout Espagnol qu'il était, Leganez faisait grand cas de Richelieu; le cardinal de La Valette écrivait à celui-ci le 16 août: « Le marquis de Leganez m'a dict qu'il n'y avoit point de personne au monde de si grand mérite que Richelieu; qu'il vouloit unir avec luy le comte d'Olivarez, que celui-ci le désiroit, et qu'il avoit mis dans sa chambre la peinture du cardinal. » (Ms. des Aff. étr. fol. 51.)

² Le comte Baltazar Messerati, ou Masserati, ou Macerati, — nos manuscrits écrivent son nom des trois façons, — est qualifié tantôt de général des postes, tantôt de « maistre d'hostel du prince Thomas. » Ce personnage avait toute la confiance du prince; il est souvent question de lui dans les correspondances de Turin de cette époque.

Quant à l'accommodement du P. Thomas, il est certain que c'est une chose très désirable¹, et je vous avoue que je le désire grandement en mon particulier; il me tarde fort que Mondain ne soit arrivé pour savoir les particularités qu'il a à dire sur ce sujet². Cependant je vous écris une lettre particulière sur ce sujet, que vous pouvés faire voir à Macerati pour luy en faire rapport.

Quant au désir que l'abbé Vasquez a de me voir, je ne vois nulle apparence de le voir en secret, mais je ferois moins de difficulté de le voir publiquement, si je savois qu'il eust des propositions justes et raisonnables, et possibles pour avancer la paix³; tant parce que si les dictes propositions sont justes, elles ne préjudicieront ny aux Suédois, ni aux Hollandois, auxquels nous mourrions plus tost que de manquer de foy, que par ce aussy que nous en donnerions telle part qu'il faudroit. Cette entrevue non cachée pourroit se faire ainsy qu'il s'ensuit :

Le marquis de Leganez demanderoit un passe-port pour faire passer un courrier par le Languedoc, et le d. abbé, estant ce courrier, pourroit proposer, en passant à Lyon, ce que bon luy sembleroit.

¹ Dans une lettre chiffrée, du 20 août, le cardinal de La Valette mandait à Richelieu : « Le prince Thomas désire un accommodement particulier. . . Il m'a dit que si le roy avoit agréable de marier le duc de Savoie avec la fille dud. prince, et son fils avec M^{lle} de Longueville, il se déclareroit pour le roy. » (Même ms. fol. 69.)

² L'abbé Mondini est compté par Guichenon parmi les personnages considérables de la cour de Turin, p. 936. On a vu qu'ayant été dépêché en France par la duchesse de Savoie, le cardinal le renvoya en Italie (8 juillet, p. 419), pour porter à la princesse les conseils et les représentations du roi son frère. — Le cardinal de La Valette écrivait à Richelieu, le 13 août : « Le s^r Mondin dira beaucoup de choses

qu'a laissé entendre le prince Thomas. » (Même ms. fol. 41.) Cet envoyé revint, en effet, vers la fin d'août, apportant des lettres de sa maîtresse, du 20. (Même ms. fol. 84.) C'est en réponse à ce message que le roi écrivait à sa sœur, le 2 septembre, qu'il lui renvoyoit l'abbé Mondin avec des instructions; elles sont du 6 septembre. L'une et l'autre pièce seront notées, à leur date, aux Analyses.

³ « L'abbé Vasquez, leur confident (d'Olivarès et de Leganez) est dans le dessein de vous aller trouver. » Lettre du cardinal de La Valette à Richelieu, du 16 août; et, le 20, il répétait la même chose, en ajoutant : « L'abbé Vasquez voudroit une paix générale et non partielle. » (Même ms. fol. 51 et 65.)

Cependant, pour ne rien mettre au hasard, ce seroit bien le meilleur qu'il voulust se confier en vous, et vous dire ce qu'il voudroit proposer, sur quoy je vous ferois prompte et sincère response.

Je vous escriis encore un mémoire que vous pourrés luy faire voir pour l'induire à cet expédient, et je vous prie, au cas qu'il ne vous veuille rien dire, ne vous engager pas à nostre entrevue jusques à ce qu'ayant du temps pour y penser, je vous aie faict response à ce que vous m'aurez escrit sur ce sujet.

Je ne saurois faire aucun jugement des intentions de Mr le prince Thomas que lorsque j'auray veu Mondain; s'il marche sincèrement, il vaut mieux entendre à sa négociation qu'à celle de Vasquez; mais si son intention n'est pas bonne, il faut se rendre soigneux de savoir ce que veut dire l'abbé Vasquez, quand il propose qu'il ne faut pas s'arrêter aux intérêts des petits princes pour la paix, mais que l'Empire doit seulement considérer l'Espagne, et la France, les Hollandois et les Suédois.

En tout cas il faut sçavoir secrètement du P. Thomas, par Masse-rati et ceux d'Espagne, et du marquis de Leganez, par Vasquez¹, et, après que vous aurez faict ce que vous pouvés en cette affaire, je vous manderay s'il y aura lieu à l'entrevue de l'abbé Vasquez ou non.

Souvenés vous qu'il vaut mieux qu'il y ait une grosse garnison dans Turin durant la trefve qu'une petite, tant parce qu'ils mangeront leurs vivres, que, en maltraictant les habitans, ils en aliéneront les cœurs.

Au nom de Dieu n'oubliez rien de ce que vous pourrés pour bien faire munir la citadelle de Turin, et les places que vous avés en main, de toutes choses; comme aussy pour y faire travailler selon que vostre suspension le permettra.

Je viens de voir ce que vos dernières lettres du 20^{me} de ce mois m'apprennent que Macerati vous a diet des desseins du Pr. Thomas. Maintenant je doute de sa bonne intention, voyant que toutes

¹ La phrase est incomplète dans le manuscrit des Affaires étrangères aussi bien que dans la copie de Harlay.

ses pensées vont à ses intérêts particuliers. Il nous estime bien simples, s'il croit qu'on le voulust establir dans le Piedmont par un accord avec Madame, sans estre assuré de sa déclaration contre les Espagnols, avec lesquels il pourroit, par après, faire de Madame ce que bon luy sembleroit.

Il faut voir prudemment le fond du pot, et traicter avec les deux parties; mais je vous avoue que la proposition de l'abbé Vasquez, qui dict que l'Espagne doit considérer l'Empire, et la France, la Suède et les Hollandois, me touche grandement au cœur, désirant la paix générale comme je fais plus que ma vie.

Je ne vous fais point de nouvelles civilités parce que je croy que vous n'estes non plus en doute de moy que de vous mesme; seulement vous diray-je, en deux mots, que ce qui vous touchera me touchera toute ma vie, plus que mes propres intérêts.

Madame, à mon avis, a faict une très grande faute d'aller à Saluces, si elle n'a pris ce chemin pour aller à Nice, et sauver tout à faict cette place, qui mérite bien sa présence. Si elle est assurée de Montmélian, elle ne sauroit micux faire que d'aller à Nice; si elle ne l'est pas, elle est bien misérable de se mettre en un lieu où on la peut surprendre aisément, et laisser perdre deux choses si importantes comme la Savoie et Nice, et Villefranche; il la faut faire résoudre à aller à Nice, si elle est assurée de Dom Félix, et de Montmélian et de Suse, par le bon ordre qu'elle aura mis dans la place et les bons hommes qu'elle y aura establis.

Au nom de Dieu, dites-luy, s'il vous plaist, de ma part, que, si elle ne se veut perdre elle-mesme, qu'elle pourvoie à ce qui luy reste, et qu'elle se souviene que, si ses frères se rendent maistres de Nice et de Villefranche, elle ne doit jamais espérer son restablissement. Je vous conjure de luy faire sçavoir sy ouvertement ce que je luy mande, et à ses confidens aussy, que personne n'en puisse douter¹.

A Langres, du 25 aoust 1639.

¹ Dans le manuscrit de la Bibliothèque, cette lettre au cardinal de La Valette est suivie de deux pièces écrites par Richelieu dans le dessein d'inculquer au prince

CCLXVII.

Manuscrit du cabinet de M^{sr} le duc d'Aumale. — Minute de la main de Cherré.

[A MESSIEURS DU CONSEIL.]

De Langres, ce 27^e aoust 1639.

Messieurs du conseil trouveront bon, s'il leur plaist, que je leur die qu'il est de leur prudence de regarder si bien doresnavant aux

Thomas et à l'abbé Vasquez ce qu'il désirait leur persuader de ses sentiments au sujet des affaires actuelles. Il est curieux de les comparer à la lettre où Richelieu dit au cardinal de La Valette sa véritable pensée. Peut-être ne furent-elles pas communiquées aux personnages pour qui elles furent faites, le cardinal de La Valette ayant été atteint, dès les premiers jours de septembre, de la maladie dont il mourut. Elles méritent d'être conservées, et nous les donnons ici en note. Nos copies ne sont point datées, mais les lettres doivent avoir été écrites le même jour que la missive au cardinal de La Valette, à la suite de laquelle le manuscrit de la Bibliothèque les a placées.

« LETTRE QUI PEUT ESTRE MONSTRÉE AU PRINCE THOMAS.

« J'ay veu tout ce que vous mandés du désir qu'on vous a tesmoigné qu'a M^r le P. Thomas de s'accommoder avec la France. — Je vous avoue que j'ay esté estonné jusques à présent de voir que, pour avancer trop les affaires des Espagnols, il reculoit les siennes, que je ne savois où estoit sa prudence; maintenant il me semble vniir que la seule nécessité du mauvais estat où estoient ses affaires l'a porté à commencer ce qu'il a faict, et

que son jugement le retient présentement, cognoissant bien que s'il pousoit les affaires plus avant, en faisant celles des Espagnols, il perdrait absolument les siennes. — Je loue Dieu qu'il soit en la disposition que vous m'escrivés; j'attends Mondain avec impatience pour en savoir les particularités. Cependant je vous déclare qu'estant détaché des Espagnols et sincèrement attaché à la France, il est raisonnable qu'il ayt part à la conduite du Piedmont, qu'il soit recogneu légitime héritier des dicts Estats, au cas où le petit duc vienne à mourir; et si cela arrive je vous puis assurer que le roy le maintiendra aussy franchement dans les dicts Estats, comme les Espagnols l'en tiendroient dépouillé, si lés places qu'ils ont demeueroient en leurs mains. — Ce sera maintenant à M^r le P. Thomas à voir par quels moyens il peut assurer la France de son affection, afin que, trouvant des expédiens qui lèvent de part et d'autre tous soupçons, on puisse plus infailiblement faire réussir ce qui est du tout nécessaire pour les uns et pour les autres. — J'attendray sur ce sujet ce que vous apprendrés de nouveau, avec le grand désir de contribuer, par ce moyen, tout ce qui deppendra de moy pour conserver le Piedmont

establissemens nouveaux qu'ils voudront faire, qu'il n'en puisse arriver d'inconvéniens pareils à ceux de Normandie¹.

Le nom de gabelle est si odieux, et le fruit de l'establisement qu'ils ont voulu faire de si peu de conséquence, que je ne sçaurois assez m'estonner comme ils ont voulu faire une adjonction à la ferme des gabelles, qui peut apporter tant de trouble et si peu de profit.

On pouvoit, ce me semble, considérer qu'il failloit estre d'autant plus retenu en telles affaires que l'esloignement du roy pouvoit donner hardiesse aux meschans de faire esclorre leurs mauvais desseins.

et la Savoie à leurs princes légitimes, et en priver les Espagnols.»

POUR FAIRE VOIR À L'ABBÉ VASQUEZ.

« J'ay veu ce que vous me mandés de la bonne intention qu'à M^r le marquis de Leganez de porter les affaires à la paix, et le désir que M. l'abbé Vasquez vous a tesmoigné qu'il auroit de me voir en particulier; je me sens obligé à l'un et à l'autre de la bonne disposition qu'ils ont et aux affaires publiques et à mon esgard, et vous conjure de les en faire remercier. — Quant à l'entrevue du d. s^r abbé, vous répondrés bien, je m'asseure, que je la désirerois autant que luy, sans la crainte que j'ay qu'elle donnast de l'ombrage aux principaux alliés du roy, qui, leur voulant garder inviolablement sa foy, doit esviter les occasions qui leur pourroient donner les moindres soupçons. — La paix se peut faire raisonnable et avantageuse à l'Espagne, à la France et à l'Empire, sans qu'on nous fasse aucune proposition qui soit préjudiciable aux Suédois et aux Hollandois, et à la foy que le roy leur a donnée, et je me resjouis d'apprendre par vostre lettre que ce sont les sentimens du d. s^r abbé. — Si M^r l'abbé Vasquez a

quelque proposition de cette nature, il vous peut parler franchement, en vertu de cette lettre, dans laquelle vous luy pouvés faire voir que j'ay autant de confiance en vous que en moy-mesme, et que je désire de tout mon cœur la paix générale. J'attendray une response sur ce sujet, elle nous trouvera entre cy et Grenoble, où le roy est résolu de s'arrester depuis la nouvelle qu'il a eue de vostre suspension.» (Bibl. imp. fonds S^t-Germain-Harlay, 347, fol. 314 v^o et 315 v^o. — Copies.)

Les conférences avec l'abbé Vasquez n'avancèrent point les affaires; le 27 septembre, d'Argenson, intendant de l'armée d'Italie, écrivait : « Je vais à la cassine du comte de Verruc, où se doit trouver M^r l'ab. Vasquez pour résoudre les choses du Montferrat. » Et nous lisons dans une lettre du même d'Argenson, envoyée le lendemain 28 : « Toute la conférence qui se fit hier avec l'abbé Vasquez, où estoit M^r le nonce avec le commandeur Pazer, se passa en chicannes de la part des Espagnols. » (Tom. 29 de Turin, fol. 278 et 284.)

¹ La révolte des Nu-Pieds.

Toutefois et quantes qu'on en usera ainsy, on rapellera dans la mémoire des peuples le souvenir de tout ce qui les blesse, et, bien que la dernière nouveauté soit la vraye cause de leur mouvement, pour rendre leur cause plus plausible, ils l'imputeront à tout ce qui leur est à charge.

Je supplie Messieurs du conseil de considérer l'avenir par le passé et ne s'embarquer plus dans des affaires dont les conséquences soient si mauvaises qu'on ne puisse jamais apaiser la rébellion qu'en révoquant avec honte ce qu'on a faict.

Le roy crainct que le parti qu'on veut faire de l'arrière ban ne produise encores un plus mauvais effect, et ne veut point en effect, par son propre mouvement, qu'on le fasse, jugeant, comme je fais avec luy, que cela révoltera une partie de la noblesse.

Sa Majesté appréhende aussy que la taxe nouvelle des aysez des petites villes fasse encores un mauvais effect. Je ne puis respondre que, si on l'estend dans les places frontières, il en arrivera tel inconvenient qu'on ne le pourra pas par après réparer.

Je sçay bien que Messieurs les surintendans diront aussytost qu'on ne faict rien de rien, et que la nécessité oblige à faire beaucoup de choses qu'ilz condamneroient eux mesmes en une autre saison; mais je les prie de croire que celles qui peuvent donner non seulement des cœurs, mais des places à nos ennemis, sont condamnables en tous temps.

Touttes les villes où nous avons passé¹ sont au désespoir d'estre privées de tous leurs deniers d'octroy, et d'estre contraintes d'abandonner tout ce qui peut ayder à leur conservation; je ne condamne pas ce qu'on a faict, puisque la nécessité y a contrainct, mais j'ose bien dire que c'est chose du tout nécessaire non seulement de leur en

¹ Richelieu avait vu enfin, et il s'était instruit à ce spectacle des populations foulées et souffrantes. Mais depuis quinze ans qu'il gouvernait la France avec un pouvoir absolu, et qu'il tenait les yeux attachés sur l'Europe entière, il avait trop peu

arrêté ses regards sur les affaires de l'intérieur, il s'était trop peu occupé du sort du peuple. C'est pourquoi son administration est restée si inférieure à sa politique. C'est une vérité historique sur laquelle il n'est peut-être pas inutile d'insister.

donner d'autres, mais de restablir la réputation du con^{el}, aux parolles duquel elles adjoustent peu de foy.

Il faut essayer de remédier à l'affaire de Normandie, par prudence et par adresse, le mieux que l'on pourra; car d'espérer maintenant des gens de guerre pour cet effect, c'est chose du tout impossible¹.

CCLXVIII.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 264. — Original². —

Béthune, 9241, fol. 156, et 9349, fol. 178. — Copies³.

Arch. de l'Emp. K 134. Guyenne, 1^{re} partie, fol. 133, pièce 203. —

Mise au net de la minute⁴. — Imprimée : *Correspondance de Sourdís*, II, p. 127⁵.

SUSCRIPTION :

A MONS. M. L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

28 août 1639.

Monsieur, je ne sçaurois assez vous tesmoigner la joye que j'ay eue de l'avantage que vous avés remporté sur les ennemis aux costes d'Espagne. Je reçois cette victoire comme un augure d'autres bons évènements qui vous arriveront, estant assuré que vous n'oublierez rien de ce que vous pourrés pour n'en demeurer pas là.

¹ On en trouva bientôt pourtant; on sait l'expédition de Gassion contre Avranches, et celle du chancelier Séguier, à Rouen, où il était accompagné du même Gassion, à la fin de 1639 et au commencement de 1640. — Au dos de cette missive à Messieurs du Conseil, on lit : « Copie de deux lettres de dessunt Monseig^r le cardinal à Messieurs du conseil. » Cette note, écrite après la mort de Richelieu, ne paraît pas être de la main de l'un de ses secrétaires; elle ne semble se rapporter qu'à la présente lettre. Le copiste aurait-il réuni deux lettres en une ?

² Cet original offre certaines différences avec la minute du manuscrit des Archives; nous en notons quelques-unes.

³ En marge de la copie du vol. 9241 on lit : « De la main de Chirurgien » (Voir sur cette indication la note de la page 267, ci-dessus.)

⁴ Cette minute était sans doute difficile à lire, car la mise au net offre plusieurs fautes qui ont été corrigées par Cherré, lequel a mis la date du 28 août au haut de la pièce.

⁵ Trois vol. in-4°, dans la Collection des documents inédits. Nous devons réimprimer cette pièce parce que la première publication est très-fautive; l'éditeur n'a pas toujours su lire les manuscrits, et il a constamment falsifié les nombres, faute de comprendre les signes dont on se servait alors.

J'ay veu par vostre relation le sujet que le roy a d'estre content de tous ceux qui ont servi en cette occasion, que j'ay faict valoir autant qu'il m'a esté possible. Je vous prie de leur tesmoigner le contentement que j'ay de l'honneur qu'ils ont acquis, et le désir que j'auray tousjours de les servir, en revanche de ce qu'ils ont faict.

Pour respondre aux divers points de vostre lettre je vous diray, premièrement, que je n'estime pas que vous deviés penser à fortiffier l'éminence de Laredo¹, où il seroit impossible de faire rien de bon pour ce qu'il n'y a point d'eau.

Quant à ce qui a esté pris, le galion, tous les canons, munitions de guerre et agrez, en un mot ce que vous jugerés nécessaire au roy estant réservé, vous pouvés partager le reste entre tous ceux qui y doivent avoir part, ce que j'estime très raisonnable².

M. de Noyers³ vous faict response particulière pour ce qui est des monstres, du désarmement et des lieux où vous mettrés vos gens en garnison⁴.

Vous me mandés qu'il faut pourvoir à Belle-Isle. On a desjà escrit à M. de Retz qu'il y prenne soigneusement garde. Je luy escriray de nouveau, et je vous prie, en vous en revenant de la mer, de luy faire une dépesche sur ce sujet, luy offrir deux ou trois cents hommes de garnison, et, s'il les accepte, les luy envoyer de ceux que vous ramenerés.

Le roy trouve bon que les pavillons que vous luy avés envoyez soient portés à Bordeaux et mis dans vostre église, pour marque à vos ouailles que, tandis que vous n'avés peu les paistre actuellement en terre, vous acquérés des lauriers sur la mer.

J'ay veu ce que vous demandés pour les prests et pain⁵ des régimens qui sont sur vos vaisseaux et pour deux monstres de leurs officiers, et ce pour cent quatre vingt deux jours, le tout revenant à cent

¹ Petit port des côtes de Biscaye. La Correspondance de Sourdis a mis : « La Bede. »

² Il y a dans la minute : « Entre les cappitaines, et j'estime du tout à propos d'en user ainsy. »

³ La lettre de de Noyers, datée de « Cha-

lançay près Dijon, 30 aoust, » se trouve dans le manuscrit de la suite de Dupuy, fol. 268.

⁴ Ce paragraphe n'est pas dans la Correspondance de Sourdis.

⁵ « Prête-pain. » (*Corresp. de Sourdis.*)

soixante treize mille livres¹, sur quoy le trésorier a receu cinquante trois mille livres²; présentement³ on luy fait encore donner fonds de soixante cinq mille livres⁴, moyennant quoy l'on s'asseure que vous aurés de quoy satisfaire aux prestz des soldats effectifs qui se trouveront aux régimens, et aux deux monstres des officiers.

Quant aux quatre cent seize mille livres que le trésorier prétend qu'il avoit de mauvaises assignations, M. de Bullion a mandé à M. de Noyers, sur cet article, qu'il donneroit contentement au Picart⁵ aussy tost qu'il le verroit. Ainsi je crois que vous aurés sujet d'estre satisfait, et, en effect, il faut accoustumer les soldats à l'estre de la raison, et ceux qui les commandent de ne demander pas pour eux plus que ce qui se peut.

Il ne seroit pas raisonnable de payer le pain aux soldats sur la mer au prix que le roy le paye sur la terre, à cause des voitures, sans lesquelles il ne couste que 18 deniers en terre, au lieu qu'on vous le paie à raison de deux sols. Aussy peu y a-t-il apparence de bailler une monstre aux soldats outre leurs prestz et leur pain qu'ils auront en sans perdre un jour tout du long de la campagne.

Le roy faisant estat de bien payer cet hiver tous les soldats qui seront effectifs dans les lieux où ils auront leurs quartiers, cette considération et celle que vous me mandés que les Espagnols peuvent faire des desseins sur Belle-Isle ne pouvant avoir autant de lieu sur nos costes que sur cette isle, faict que S. M. désire que vous mettiés 4 ou 5 compagnies en garnison dans Belle-Isle, si M. de Retz les veut recevoir⁶; cinq ou six à Brest, autant à Blavet, et le reste en Ré, Oleron et autres lieux proches de la Rochelle, où aussy tost que nous aurons receu de vos nouvelles nous enverrons un trésorier avec de l'argent, pour payer par avance les prestz aux soldats et aux

¹ « Mille sept cent trente-neuffliv. » (*Correspondance de Sourdis.*) Notez qu'il s'agit du pain et de la solde de plusieurs régiments pendant près de trois mois.

² « Cinq cent trente-neuf liv. » (*Ibid.*)

³ « Premièrement. » (*Ibid.*)

⁴ « Mille sept cent soixante-neuf. » (*Ibid.*)

⁵ Payeur de la marine.

⁶ Henry de Gondy, duc de Retz, pair de France; il était seigneur de Belle-Ile, érigée en marquisat, et il en avait le gouvernement.

capitaines et officiers, dont lesd. capitaines ont un escu par jour, et les autres au prorata¹.

Quand vous ferés vos désarmemens vous enverrés les grands vaisseaux du roy à Brest, huit au Havre et trois ou quatre petits à Brouage. J'ay faict partir le s^r Petit pour aller à Brest expressément faire mettre le port en tel estat que la chambre soit seure pour les vaisseaux du roy, et que, la fermant avec de bonnes chaînes, les ennemis n'y puissent faire mal ny par effort, ny par feu.

² M. de Noyers vous escrivant amplement sur le reste des affaires, je ne vous feray cette lettre plus longue que pour vous assurer de la continuation de mon affection, que vous trouverés tousjours telle envers vous que vous la pouvés désirer de celuy qui est véritablement,
Monsieur,

Vostre affectionné confrère à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Langres, ce 29^e aoust 1639.

CCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1639, Supplément, fol. 328. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

LE SURINTENDANT.

De Langres, ce 28^e aoust 1639.

J'ay sceu les désordres de Rouan, mais je ne sçay pas le remède, estant impossible de trouver les gens de guerre qui sont demandés, si on ne veut perdre toutes les affaires du roy, et abandonner la France aux estrangers. Et encore, quand on voudroit s'exposer à cet inconvénient, vous ne sçauriés avoir ce remède de deux mois, et le mal que nous en recevrons ne seroit pas si tardif.

¹ A la marge de ce paragraphe, l'original donne cette addition, que je ne trouve pas dans la minute : « Le roy fait loger cette année toutes ses armées, pendant l'hiver, dans les villes frontières, en

les bien payant, l'expérience nous faisant cognoistre que c'est là le meilleur ordre qu'on puisse garder. »

² Ce dernier paragraphe n'est pas dans la minute.

Je vous avoue que je ne sçay comme vous ne pensés un peu plus que vous ne faictes aux conséquences des résolutions que vous prenés dans vostre conseil des finances. Il est aisé de prévenir les maux mesme les plus incurables, et quand ils sont arrivez ils se trouvent sans remède.

Il faut, à mon avis, que le temps et la bonne conduite de ceux qui sont sur les lieux remédient à ceux-là.

Je vous prie me tirer de l'affaire de madame de Harcourt, dont mons^r de Mauroy¹ a l'argent tout prest, et de bien prendre vos suretez de gens bien solvables, ne désirant point avoir aucune affaire à démesler avec la principauté, ny masle, ni femelle.

J'ay esté bien aise de voir par vostre seconde lettre que le mal de Rouan n'ait pas esté tel que vos premières le représentoient².

J'ay receu le paquet de Puj³.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCLXX.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 15, pièce 145. —

Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 231. — Copie⁴. —

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 239. — Copie.

A M. DE PICOLOMINI.

Du 2 septembre 1639.

Je ne sçay si j'entends bien la langue italienne, mais je sçay bien

¹ C'était l'un des principaux commis de de Noyers.

² Le surintendant, qui se trouvait compromis dans les mesures financières que blâme Richelieu, tâchait d'atténuer la gravité de l'insurrection; on sait de quelles tristes conséquences elle fut suivie. Le cardinal ne tarda pas à voir que les premières informations étaient plus exactes que les secondes.

³ Nous trouvons aux Affaires étrangères, dans les manuscrits d'Espagne

(t. 19 non coté), des lettres de Pujol, des 8 et 20 juillet, contenant une réponse du comte d'Olivarez à une communication qu'il avait été chargé de lui faire. C'est toujours à Chavigni que Pujol adresse ses lettres, et ce sont sans doute celles que nous indiquons qui formaient le paquet dont Richelieu accuse réception.

⁴ Les deux manuscrits de la Bibliothèque disent : « Transcrite sur une copie de la main de Cherré. »

qu'en françois *prétexté* n'est pas un mot qui puisse, en façon quelconque, desplaire à ceux envers lesquels on en use. Je sçay de plus que cent mil escus n'est point une rançon proportionnée à la qualité de lieut^e g^{al} de M. de Fequières, et beaucoup moins au bien qu'il possède. Et partant, je croy, ou que V. E^{ce} ne désire pas le desliver, ou qu'elle le mettra à une rançon qui ayt du rapport à son bien et à sa qualité.

Quant aux autres prisonniers, le s^r de Cornillon vous dira ce qu'il a charge de S. M. Seulement vous remarquerez-je qu'ayant en Normandie bon nombre d'Espagnols pris sur mer, et beaucoup à Calais de ceux qui furent pris à la journée de S^t Nicolas, entre lesquels il y a plusieurs officiers, et quelques uns restés de l'enlèvement du quartier des Crovates¹ arrivé depuis peu, ce que V. E^{ce} pratiquera envers les nostres sera observé envers tous.

Comme je ne doute point ny de son équité, ny de sa courtoisie, elle se peut assurer qu'elle trouvera tousjours ces deux qualitez dans l'esprit des François, et qu'en particulier je tiendray à faveur de vous tesmoigner que je suis...

CCLXXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 115. — Mise au net².
 Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 330 v^o. — Copie³. —
 Dupuy, t. 767, cahier Rr. (Extrait⁴.)

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

2 septembre 1639.

Monseigneur,

Je ne saurois mieux vous faire cognoistre ce que le s^r Mondain

¹ Les deux copies écrivent « Crouates, » ce qui est la même chose; on disait aussi alors Cravates, et Croates, nom qui est resté.

² Cette pièce a été préparée pour la continuation des Mémoires de Richelieu.

³ Le manuscrit de Harlay dit que sa

transcription a été faite sur une « copie de la main de Chirurgien. » (Voyez page 267, ci-dessus.)

⁴ Voyez la note 2 de la page 56 de ce volume.

retourne faire en Piedmont qu'en vous envoyant copie de son instruction.

Il n'est plus question de délibération mais d'exécution.

Le roy désire absolument de Madame ce qu'il luy mande¹, partant S. A. ayant asseuré led. s^r Mondain qu'elle feroit tout ce que S. M. voudroit, nous ne doutons point de l'exécution. Vous ferés donc, s'il vous plaist, recevoir Veillane et Suse, et y mettrés des gens capables d'en respondre. Au nom de Dieu, Monseigneur, faites travailler en diligence à toutes les places que le roy tient en Piedmont, et surtout à la citadelle de Turin; la passion que j'ay à cette affaire faict que nous envoyons expressément le s^r de Chanteloup, l'un des commis de M^r de Noyers, avec de l'argent; il est entendu et diligent, et je croy que, sous vostre autorité, il n'aidera pas peu à presser ces ouvrages.

Le roy envoie, par le mesme s^r de Chanteloup, dix mille escus à Madame pour luy donner moyen de faire son voyage à Nice et de n'y entrer pas sans un teston. Mais led. s^r de Chanteloup a charge expresse de ne délivrer point le dict argent, si elle ne se résout à ce qui est porté dans la dicte instruction, et si elle n'en commence l'exécution par Veillane et Suze. Ce sera donc à vous à luy dire quand il devra délivrer cet argent.

Mondain m'a dict la proposition que l'abbé Vasquez faict de me voir, sur quoy je ne luy ay rien respondu, me contentant de vous avoir mandé ce que j'ay faict de Langres, que vous devés mesnager particulièrement. Je croy qu'en demandant un passeport pour passer en Espagne, c'est chose qui se pourra faire; mais je vous en mande-ray la dernière résolution après avoir receu vostre response sur la dépesche que je vous ay faicte sur ce sujet; à mon avis que le désir qu'a cet abbé de me voir pourra faciliter la prolongation de la trefve; si vous savés quelque moyen capable de luy faire concevoir, comme

¹ Ce même jour, 2 septembre, le roi écrivait à la duchesse sa sœur une lettre de quelques lignes, se référant à l'instruc-

tion donnée à l'abbé Mondini. Il sera fait mention de cette lettre aux Analyses.

de luy-mesme, qu'il n'y a pas d'apparence de faire une telle entrevue pour tomber trois jours après dans la guerre.

Après avoir ouï Mondain, je ne vois pas qu'il y ait beaucoup à espérer du P. Thomas. C'est un homme qui va audacieusement à ses fins, et qui ne demande à s'accommoder avec Madame que pour la manger plus aisément par après. Nous escouterons pourtant ce qu'il voudra dire.

Je vous prie nous envoyer le s^r Fabert afin qu'on puisse juger ce qui se pourra faire, au cas que la trefve ne se prolonge pas.

Madame allant à Nice, il est besoin que quelqu'un aille avec elle de la part du roy; si les troupes se peuvent passer de M^r d'Argenson, nous estimons qu'il seroit très propre pour faire ce voyage; en tout cas, si c'est chose impossible, quand nous saurons qu'elle devra arriver à Embrun nous luy enverrons quelqu'un, ne jugeant pas que M^r de La Cour puisse quitter Pignerol.

CCLXXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, l. 27, pièce 111. —

Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 327 v^o. — Copie. —

Dupuy, t. 767, cahier Rr¹. — Copie.

INSTRUCTION DONNÉE PAR S. M.

AU SIEUR MONDAIN,

ALLANT VERS MADAME DE SAVOIE².

2 septembre 1639.

Le roy voulant, autant qu'il peut, perdre la mémoire des fautes qui se sont faictes en la conduite de Madame, du peu d'estat qu'elle a fait de ses conseils, et des malheurs qui luy sont arrivés par l'extraordinaire méfiance qu'elle a tousjours eue de S. M. ne vent point luy remettre le passé devant les yeux, mais il luy suffit de la prier

¹ Voy. ci-dessus, note 2 de la page 56. — ² Cette pièce était préparée pour entrer dans les Mémoires de Richelieu.

de considérer les affaires en l'estat qu'elles sont présentement pour ne se tromper pas aux remèdes qu'on y doit apporter.

Il reste à Madame de sauver la Savoie, Veillane, Suze, Nice et Villefranche. On ne dit rien de Cahours, parceque le s^r Mondain a assuré que Madame y a pourveu. C'est à elle et à son conseil de voir comme elle le peut faire, profitant des malheurs qui luy sont arrivés pour penser, avec trop de crédulité, conserver sans peine ce dont elle devoit prévoir la perte assurée.

Si Madame peut conserver par elle seule ce qui luy reste, S. M. luy conseille de n'en user pas autrement.

Si elle estime ne le pouvoir faire sans l'assistance de S. M. elle la luy offre ainsy et en telle façon qu'elle la désirera.

Mais sa dicte M. veut qu'elle sache déterminément de sa part qu'elle achèvera de perdre le reste de ses Estats, ses enfans et elle-mesme si elle ne pourroit autrement à ses places qu'elle a fait par le passé, et si elle ne s'en assure sy certainement qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient.

Le peu d'affection et de fermeté que les Piedmontois ont tesmoigné au service de Madame fait que S. M. ne fait point de difficulté de luy dire qu'elle doit mettre des garnisons françoises dans Veillane et dans Suze, commandées par des chefs bien résolus, qui soient aussy François, et sy bien munir les d. places de toutes choses nécessaires qu'elles ne s'en trouvent pas dépourvues au besoin, comme a fait la citadelle de Turin, qu'on assureoit ne manquer de quoy que ce pust estre; et, si elle n'en peut faire la despense, S. M. s'offre à faire garder les d. places, pourveu qu'elles luy soient remises sans délai, et non à l'extrémité, comme la citadelle de Turin. Ce deppost est d'autant plus raisonnable qu'il est du tout nécessaire pour la conservation de la citadelle de Turin, et pour fermer aux ennemis, par ce costé-là, le passage de la Savoie¹.

¹ La fin de ce paragraphe a été ajoutée par Richelieu; le copiste de Harlay l'a enfermée entre parenthèses, et la note sui-

vante prouve qu'il a copié sur notre original : « Hæc quæ sunt inclusa duobus semicirculis, adscripta sunt in margine manu

Quant à la Savoie le roy ne doute point que la qualité et la probité de don Félix, et les assurances qu'il a données à Madame de sa fidélité, ne soient suivies des effects qu'elle en peut désirer.

Pour ce qui est de Montmélian, S. M. estime que Madame y doit mettre, sans attendre un moment, un gouverneur du tout assuré à sa personne, à celle de Mons^r son fils et à ceux qui seuls le peuvent protéger. Madame estant entièrement assurée de la maison d'Aillé, elle pourroit mettre le marquis de Saint-Germain dans le Montmélian.

Quant à Nice on ne croit point que Madame puisse trouver d'autre expédient que de s'y transporter en personne, ce qu'elle peut en venant passer de Pignerol par auprès d'Ambrun pour entrer dans la Provence et se rendre au chasteau de Nice, selon les assurances qu'elle a de la fidélité du gouverneur¹.

Quand Madame sera bien establee dans Nice, elle y pourra faire venir M^{rs} ses enfans selon qu'elle l'estimera plus à propos.

Voilà le dernier conseil que le roy veut donner à Madame, et le meilleur qu'elle puisse recevoir, sur quoy S. M. n'attendra pas seulement response, mais exécution de ce que Madame voudra faire, pour ensuite seconder sa conduite si elle est bonne, ou se laver hautement et publiquement de tout le mal qui luy pourra arriver, si elle mesprise les avis de S. M. comme elle a fait par le passé en toutes choses.

Le roy désire que le s^r Mondain luy rapporte promptement résolution et exécution de tout ce que dessus, afin que S. M. puisse voir ensuite quelle route elle doit prendre.

« ipsius D. cardinalis Rich. » Cette note latine du manuscrit de Harlay est mise en français dans le manuscrit de Dupuy.

¹ Malgré ces assurances on crut nécessaire de faire sonder ce gouverneur, le commandeur de Sales, lequel répondit que, « sans que Madame prist la peine d'aller là, il garderoit fidèlement la place à M^r son fils. » — « Cette response semble bien am-

biguë, » écrivit Richelieu à Mondini, auquel il se hâta d'envoyer un courrier : « Si Madame a quelques assurances particulières du d. commandeur, que nous ne sachions point, qui luy ostent tout doute de sa fidélité, il vaut mieux qu'elle vienne droit à Chambéry pour assurer Montmélian. » Cette lettre, datée du 6 septembre, sera notée aux Analyses.

CCLXXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 114. — Minute autographe.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347; fol. 330. — Copie¹.

A MADAME DE SAVOIE.

2 septembre 1639.

Madame, ces trois lignes sont pour dire à V. A. que le roy luy renvoie le s^r Mondain pour luy faire savoir le seul moyen qui luy reste de sauver les débris de son naufrage. Je la conjure de mettre la main à l'œuvre aussytost qu'elle l'aura entendu, sans perdre un moment; moyennant cette diligence je ne désespère pas de ses affaires, mais je la puis assurer que, sans cela, elle est perdue sans ressource. Il n'est plus temps de délibérer; il faut venir aux exécutions, si vous ne voulés, en vous abandonnant vous mesme, donner lieu à celuy seul qui vous peut protéger, après Dieu, de suivre vostre exemple. J'implore de tout mon cœur l'assistance du ciel pour vous, et supplie la bonté divine qu'elle vous rende capable de vous laisser servir à ceux qui sont comme moy de V. A.²

CCLXXIV.

Archives de Condé. Communication de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. Original.

A M. LE PRINCE.

4 septembre.

Monsieur, Je
commenceray cette lettre par les bonnes qualitez de Mons^r le duc d'Anguien, qui sont telles que vous en devés demeurer content. Il a

¹ Une note marginale du ms. de Harlay dit : « Copie écrite de la main de Richelieu. » C'est sans doute la minute des Affaires étrangères que le copiste indique ainsi. La pièce avait été préparée pour les Mémoires de Richelieu.

² Le cardinal jugea nécessaire que le roi écrivit le même jour, 2 septembre, une lettre à Madame. La minute est de la main de Cherré. Il en sera fait mention aux Analyses.

beaucoup d'esprit, de discrétion et de jugement¹. Il est creu de plus de deux doigts et croistra encores, autant qu'on peut juger, de beaucoup. Le respect qu'il a pour vous paroist en toutes ses actions. Je croy qu'il sera de vostre prudence de luy choisir cet hiver un vieil gentilhomme bien expérimenté en la guerre², et luy donner avec luy plus de liberté en sa conduite. Pour la campagne qui vient, ma pensée est que vous ne voudrés pas qu'il la passe sans la voir, et que vous devés luy permettre de la voir avec le plus vieil mareschal de

¹ Le duc d'Enghien, né le 8 septembre 1621, touchait à sa dix-huitième année. On se plaît à recueillir ces premières espérances d'une vie qui, à trois ans de là, était déjà glorieuse. En faisant cet éloge du jeune duc, Richelieu n'était pas tout à fait désintéressé; nous avons vu, dès le mois d'octobre de l'année précédente (ci-dessus, p. 213), que le duc d'Enghien était autorisé à écrire à M^{lle} de Brézé. Du reste, tout le monde parlait de Louis de Bourbon comme en parle ici le cardinal. Le bruit courait même qu'on allait lui donner à commander une armée. Je lis dans une correspondance manuscrite du temps, entre gens du grand monde, à la date du 2 octobre 1639 : « On dit M^r le duc d'Anguin destiné pour le commandement de l'armée de Piedmont. Il est certain que M^r le cardinal dit au roy, en présence de M^r d'Anguin, qu'il estoit trop grand pour le laisser là sans rien faire, et qu'il le falloit mettre à la teste d'une armée. » L'armée de Piémont était celle que venait de quitter le duc de Longueville pour aller commander les troupes du feu duc de Weimar. Ce fut au comte d'Harcourt que Richelieu en donna le commandement; il savait bien que, quelles que fussent les heureuses dispositions du jeune prince pour la guerre, il avait un apprentissage à faire; le cardinal

le dit lui-même nettement dans cette lettre. Aussi ne songeait-il encore pour le duc d'Enghien qu'aux succès des salons, non aux triomphes du champ de bataille. La correspondance manuscrite que nous citons tout à l'heure, après avoir nommé les personnes qui devaient être du ballet de Mademoiselle, dont les apprêts occupaient toute la cour, ajoute : « On croit que M^r d'Anguin en sera, M^r le cardinal en demanda, pour Mademoiselle, la permission à Monsieur, avec grande instance. » (Lettre du 18 janvier 1640.) — Au reste, l'alliance ne tarda pas à être publiquement déclarée. C'est ce que nous apprend encore notre correspondance manuscrite, à la date du 22 février : « Madame la princesse, à la collation de chez M. le cardinal, avait auprès d'elle M^{lle} de Brézé; elle dict ces mots à Madame d'Esguillon : *J'ay bien soing de ma belle fille.* »

² Le prince de Condé ne manqua pas de suivre ce conseil, et le choix du mentor fut laissé au cardinal, qui mit auprès du jeune prince M. de Mégrin. Nous avons trouvé aux Affaires étrangères (France, t. 93, f^o 187 et 189) une lettre de Louis de Bourbon et une de M. de Mégrin, écrites toutes deux à Chavigni le même jour (21 mai 1640). Le jeune homme et le mentor paraissent également satisfaits l'un

France qui commande les armées du roy, afin qu'il sache mieux l'instruire en ce que doit un prince de sa qualité.

de l'autre. Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt la lettre du prince, l'un des premiers autographes qu'on puisse avoir du grand Condé. — « Monsieur, si j'ay différé jusqu'à présent de vous assurer de mon service, ce n'est pas que je me sois oublié de ce que je dois à l'affection que vous m'avez tousjours tesmoignée. J'envoie ce gentilhomme pour assurer Monsieur le cardinal de mon très humble service. Je vous supplie très humblement me faire l'honneur de me mander par luy ce que je dois faire si le roy et Monsieur le cardinal s'avancent, si je dois leur aller faire la révérence à Mesièrre, ou si je dois attendre qu'ils viennent à l'armée. Pardonnés moy si je pran cette liberté là auprès de vous, et me faites l'honneur de croire que je suis avec passion, Monsieur, Vostre très affectionné à vous servir.

LOUIS DE BOURBON.

Au camp d'Agimont **, ce 21 may 1640.

« Monsieur de Mégrin m'a tesmoigné l'affection que vous me portés, dont je vous suis extrêmement obligé; c'est un brave gentilhomme et qui vault beaucoup, et

me tesmoigne beaucoup d'affection, et je me sans particulièrement obligé à Mons' le cardinal de l'avoir choisy pour le mettre auprès de moy. » — M. de Mégrin, de son côté, après quelques lignes de politesse et l'assurance que le prince « est extrêmement amy » de Chavigni, ajoute : « Il ne bouge des lieux où une personne de sa condition doit estre, soit dans les conseils ou dans les partis de la guerre. Il se trouva, il n'y a que quatre jours, au passage de la Muse, où nous fesions nostre pont de bateaux; les ennemis y vindrent pour nous empêcher nostre travail; il vinst quantité de mousquetades tirées de part et d'autre; M. le duc s'y trouva des premiers et se retira des derniers, sy bien qu'il y eust un gentilhomme qui fut blessé auprès de luy et un autre qui eust son cheval tué entre M^r le mareschal et M. le duc ***. Je vous puis assurer que ce prince se fait admirer de tout le monde; et, outre ses nobles qualités, je remarque tous les jours qu'il a une inclination naturelle pour M^{gr} le cardinal. Cela me donne une satisfaction très grande d'estre auprès de luy. » Mégrin ajoute en P. S. « J'oseray prendre la liberté de vous

* On remarquera le ton d'extrême déférence de cette lettre. Outre la jeunesse du prince et la dignité du secrétaire d'État, ce ton s'explique par l'ancienne et intime amitié qui unissait la famille Bouthillier au cardinal. De plus madame Bouthillier prenait un soin tout particulier de M^{lle} de Brézé. Nous l'avons vue malade chez elle en octobre 1638 et en mai 1639. (Ci-dessus, pages 213 et 360.) Cette nièce de Richelieu, qui, toute jeune encore, avait perdu sa mère, et dont le père était continuellement retenu par ses emplois, avait été confiée à madame Bouthillier; elle résidait presque toujours aux Caves, maison de campagne de cette dame, qui était réellement pour la

jeune Clémence comme une seconde mère. Je crois d'ailleurs que Richelieu aimait mieux la voir là qu'à Milly, chez son père, homme d'honneur et d'esprit sans doute, mais d'une humeur singulièrement fantasque.

** Cette date est la même que celle de la lettre de M. de Mégrin. Agimont, qui a disparu de nos cartes, était un petit village avec titre de comté, situé sous la forteresse de Charlemont.

*** On verra, à la date du 28 mai 1640, comment Richelieu parle de la même affaire, dans une lettre à la duchesse d'Aiguillon.

Prenant part comme je fais à tous vos intérêts, je croy que vous approuverés la liberté dont j'use en cette occasion, vous disant franchement mon avis. Je vous puis asseurer que vous n'en recevrés jamais de personne qui soit tant que moy,

Monsieur,

Votre bien humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Chaalons-sur-Saône, le 4 septembre 1639¹.

CCLXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol 124. — Minute de la main de Cherré.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 339 v°. — Copie.

[A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.]

6 septembre 1639.

Pour respondre à vostre lettre du 20 aoust je vous diray que nous

dire qu'il i a un jésuite auprès de M^r le duc, qui est un des plus honestes hommes du monde, et fort serviteur de M^{gr} le cardinal. C'est une personne de grand esprit et de grande probité, et qui ne laisse perdre aucune occasion sans tesmoigner son affection.

¹ Le lendemain, 5 septembre, Richelieu écrivait à la princesse de Condé une lettre qui n'est presque qu'une copie de celle-ci; il n'y a d'omis que le conseil d'envoyer bientôt le duc d'Enghien à l'armée. On sait que madame la Princesse était alors à Paris, tandis que son mari commandait une armée en Roussillon. Nous avons une lettre d'elle, du 20 août, adressée à Chavigni, où l'on voit avec quel amour de mère elle suivait les premiers pas du jeune prince dans la carrière où il entrait, et ambitionnait pour ce fils bien-aimé la

faveur de Richelieu. Après quelques lignes d'excuses sur ses importunités et de remerciements pour la bonté extrême de Chavigni: « J'ay encore à vous suplier, lui dit-elle, de vouloir avertir M. de Mégrin de ne dire pas à M^r mon mary, ni à ses gens, qu'il met escrit si souvan, car je craindres qu'il n'an fust pas satisfect, et que cela ne luy donnat quelque moveise humeur contre luy; et que je suis en mon particulier très satisfete, mes je cres qu'il ne san fault pas vanter ny luy ny moy, qui suis ravie de joie de ce que vous me mandés de mon fils, que je souete passionuément que M. le cardinal luy face l'honneur de lemer et de le tenir o près de luy. S'il n'a pas ce bonheur, je cres qu'il s'an retournera en Bourgongne... si M^r le cardinal ne le retien avec luy, ou ne luy ordonne otre chose. Voilà ce que j'ay apris sur ce subjegt. Je vous suplie de

avons tousjours jugé l'accord de M^r le P. Thomas fort important; mais nous n'avons pas creu jusques à présent que ses pensées fussent fort sincères. Il y a maintenant plus d'apparence d'en bien juger, encores qu'on n'y voie pas de certitude.

La condition que vous proposés que le roy garde la citadelle de Turin avec 2,000 hommes et que l'on fasse une esplanade raisonnable entre la citadelle et la ville est sy judicieuse que, moyennant cela, on peut consentir à ce que le d. P. Thomas désire quant au reste, savoir est : qu'il demeure dans Turin et qu'il signe comme consultant les affaires d'importance.

Pour montrer au d. prince que le roy va franchement en besogne, on ne fait nulle difficulté d'offrir la restitution entière des places que le roy tient en Piedmont, moyennant que les Espagnols en fassent autant.

Mais, quelque condition que l'on fasse avec le d. P. Thomas, il faut qu'il soit obligé à se déclarer ouvertement aussytost que l'accord sera fait entre Madame et luy, sous l'autorité du roy, et que les Espagnols auront refusé la restitution des places.

Et, parceque les d. Espagnols pourroient différer sans rendre réponse déterminée, il faut qu'il soit dict que si, dans un mois après la proposition faite de la restitution des places, ils ne l'acceptent et exécutent en mesme temps, le d. P. Thomas n'attendra pas davantage à faire sa déclaration.

La seule chose à quoy il faut autant prendre garde est que le P. Thomas ne se veuille défaire des François et des Espagnols, pour se rendre maistre de l'Estat au préjudice de Madame et de son fils; à quoy on ne voit autre remède que celui de la citadelle, ainsy que vous le proposés.

On vous envoie un projet de traicté avec M^r le P. Thomas auquel

bruler sete lettre, et de me donner un Montmorancy. » (Arch. des Aff. étr. France, peu de part an vos bonnes graces... de 1640.)

* Elle se nommait Charlotte Marguerite; mais, dans sa signature, son nom est toujours précédé d'un monogramme qui ressemble à une X.

on peut ajoûter, changer ou diminuer, selon qu'il sera jugé à propos.

Ce sera à vous de le proposer au Masserati sur les discours que vous avés eus avec luy, sans tesmoigner qu'on vous l'ait envoyé d'icy.

Estant à Lyon, comme le roy sera dans huit ou dix jours, ou sera en lieu d'où on pourra savoir de vos nouvelles pour reculer ou avancer le d. traicté, selon qu'il se trouvera des difficultés qui y obligeront.

Quant à l'abbé Vasquez persistant au désir qu'il a de me voir, et la prudence voulant qu'en de grandes affaires on ait deux cordes en son arc, je croy qu'il en faut passer par là.

La difficulté est seulement à savoir s'il doit venir à cachette, ou ouvertement, sur un passeport pour aller en Espagne.

Je persiste à penser qu'il faut qu'il passe ouvertement à Lyon, sur un passeport, qu'il me voie publiquement une fois en une visite de cérémonie qui soit courte, et que nous ayons la nuit conférence ensemble à l'insu de tout le monde.

Vous pouvés donc, sans attendre, vous engager à faire donner un passeport, lequel nous vous envoyons exprès pour vous en servir selon votre prudence.

Le roy sera à Lyon le 14 ou 15 septembre.

Je ne voy pas que M^r le P. Thomas se puisse plaindre du changement de Cabours, veu que cette meschaute place est de nulle conséquence pour luy, et qu'elle fut promise au roy, au lieu de Revel, dont la délivrance, que Madame en devoit faire faire, fut empeschée par les pratiques que luy et M^r le cardinal de Savoie y ont faict faire.

Comme la suspension n'empesche pas qu'ils ne puissent changer quelques unes de leurs garnisons, et de mettre des Espagnols où il y a des Allemans ou Napolitains, elle ne doit pas aussy empescher que, dans nostre parti, on ne change les garnisons comme on voudra.

Mais on auroit bien plus tost à se plaindre de ce que M. le cardinal de Savoie faict empescher, par les habitans de la ville de Nice,

depuis la suspension, que les gens de Madame n'aient sy libre communication au chasteau qu'ils devroient.

La continuation des pourparlers de Macerati pour le traicté du P. Thomas donne lieu assés, ce me semble, à continuer la trefve, estant impossible de bien conclure et affermir cette affaire dans les premiers deux mois arrestés. Ce n'est pas qu'il ne faille conclure le d. traicté du P. Thomas au plus tost, mais ensuite il faudra du temps pour offrir la restitution des places du Piedmont aux Espagnols, et avoir la response devant que le d. P. Thomas se déclare.

D'un autre costé le dessein de l'entrevue que l'abbé Vasquez désire faire avec moy donne encore lieu de la prolongation de la dicte suspension, pour ce que, pour bien faire, il faut qu'il ait le temps de passer en France, d'aller en Espagne et de revenir.

Le roy trouve bon que vous reteniés dans son service le colonel Croll, dont vous m'escrivés, aux meilleures conditions que vous pourrés.

Je n'estime point à propos que M^r le P. Thomas voie Madame, de peur qu'il ébranle quelqu'un de ceux qui sont auprès d'elle, dont la fermeté n'est pas grande.

Je ne doute point que le marquis de Leganez ne vous donne satisfaction sur la contravention faicte à la suspension au préjudice de Casal.

Tant plus je considère la plainte que le P. Thomas faict de Cahours, je la trouve injuste, estant certain que la suspension empesche bien qu'un parti n'entreprenne sur l'autre, mais non pas qu'un mesme parti change ses garnisons comme bon luy semble.

Si le P. Thomas s'accorde avec nous de bonne foy, la continuation de la suspension n'est nécessaire qu'autant de temps qu'il luy faut pour retirer d'Espagne sa femme et ses enfans, qu'il n'aura pas sitost qu'il pense, à mon avis, et pour offrir aux Espagnols de restituer de part et d'autre toutes les places occupées dans le Piedmont et avoir leur response.

Mais si le dict accord ne se faict point, j'estime qu'il est meilleur de continuer la suspension pour longtemps que ne le faire pas.

Comme appendice à cette dépêche nous mettons ici le projet d'accommodement que Richelieu envoya en Italie le même jour, 6 septembre. La pièce, mise au net par Cherré, a été corrigée de la main de Richelieu; elle est conservée dans les archives des Affaires étrangères, volume de Turin cité aux sources, f° 128¹. Il en existe une copie à la Bibl. imp. fonds S^t-Germ. Harl. t. 347, f° 432 verso.

Monsieur le P. Thomas ayant fait tesmoigner au roy le desplaisir qu'il a de voir perdre les Estats de sa maison, et qu'il estimoit que le meilleur remède, pour arrester ce mal, estoit un bon accord entre Madame et mons^r le duc de Savoie son fils, et luy, sous l'autorité de S. M.

Sa M. a trouvé bon ce qui s'en suit :

Que le d. s^r P. Thomas, quittant le party des Espagnols, rentrera tout à fait dans les intérêts de S. M. en s'attachant à la France, de laquelle seule despend sa maison;

Qu'il demeurera dans la ville de Turin, et signera comme consulteur, conjointement avec Madame, les expéditions des affaires plus importantes du d. Estat;

Que le d. P. jouira de tous ses apanages, ainsy qu'il faisoit avant qu'il fust passé en Flandre du vivant du défunt duc Victor Amédée;

Que s'il arrivoit faute du duc présent Charles Emmanuel, la succession des Estats appartiendra à M^r le cardinal de Savoie et ensuite au d. P. Thomas et à ses enfans.

Le tout suivant les lois et coutumes du pays; et que S. M. maintiendra ès dicts droiets les d. s^{tes} princes, cardinal, Thomas et ses enfans, par son autorité et par sa puissance.

Pour faire voir à toute la chrestienté la franchise et la justice du procédé du roy, S. M. offre et désire remettre toutes les places qu'elle tient en Piedmont, depuis la mort du duc Victor Amédée, entre les mains de madame la duchesse de Savoie sa sœur, comme elles estoient auparavant, à condition que les Espagnolz en feront autant de toutes celles qu'ils ont occupées depuis ledict temps.

De plus, pour tesmoigner au d. s^r P. Thomas, le bon traitement que S. M. luy veut faire, elle luy donnera 100,000^{ff} de pension bien et actuellement payées, et moyennera le mariage du P. de Carignan, son fils aîné, avec la fille de M^r de

¹ Le cardinal a écrit en marge du manuscrit : « Ce projet est imparfait; on l'envoie seulement pour remarquer les principales choses qu'il faut mettre dans

le traité. Si le traité s'avance, on l'enverra plus poli, selon ce qu'on apprendra de M^r le cardinal de La Valette, qui en pourra convenir. »

Longueville, et donnera au d. s^r P. de Carignan 50,000 l. de pension, pour s'entretenir auprès de S. M.

Et, d'autant qu'il importe d'asseurer de toutes parts le présent traicté, il a esté convenu que la citadelle de Turiu demeurera entre les mains de S. M. pour estre fidèlement gardée, soit pour led. duc Charles Emmanuel, soit pour le cardinal de Savoie, le d. s^r P. Thomas et ses enfans, et ce jusques à ce que le d. duc Charles Emmanuel soit en âge de gouverner son Estat luy-mesme, ou deux ans après sa mort, si Dieu venoit à en disposer.

Il a esté arresté de plus qu'il sera faict une esplanade entre la ville de Turin et la d. citadelle, d'estendue convenable pour la seureté d'icelle.

Ce que dessus a esté juré sur les Saintes Évangiles, de part et d'autre¹.

CCLXXVI.

Cabinet de S. A. R. M^{or} le duc d'Aumale. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. DE BULLION.]

De Chaalons-sur-Saône, le 2^e septembre 1639.

Je ne doute point que vous n'ayés beaucoup de raison aux choses que vous faictes pour trouver de l'argent, puisque la nécessité contrainct à plus que vous ne voudriés.

Je sçay bien que, si tous les officiers faisoient leur devoir dans les provinces, les émotions qui y arrivent ne s'y verroient point.

Mais, étant impossible d'esteindre la malice des hommes, il est de la prudence de ceux qui conduisent les Estats de la considérer pour en empescher les mauvais événemens.

Il est impossible en ce temps de ne faire que des choses agréables aux peuples. Il faut seulement avoir grand esgard à ne faire que celles qui peuvent le moins désagrèer.

¹ Ce dernier paragraphe est écrit de la main de Richelieu, dans le ms. des Aff. étr. Ce que l'écrivain de Harlay a noté à la marge de sa copie.

² Le quantième manque; Richelieu vint coucher à Châlon-sur-Saône le 4 septembre et en partit le 11; c'est dans cet intervalle que cette lettre a été écrite.

Il y en a certaines qu'il est aisé de prévoir qui seront insupportables à ceux à qui on les impose.

Je croy que celles que les partisans¹ du sel ont fait couler dans leur bail estoient de cette nature².

Le traicté de l'arrière ban en est aussy assurement. Beaucoup d'autres sont de difficile digestion; mais, comme on ne s'en peut passer, il faut les mesnager le mieux qu'on peut.

Mess^{rs} du clergé ont envoyé icy leur agent sur le sujet des divers eddictz qu'on a faicts sur le clergé.

M^r de Noyers vous en a escrit amplement, à ce qu'il m'a dict. Je vous prie me mander sincèrement ce à quoy peuvent monter lesd. eddictz, et ce en effect à quoy vous pourriés vous contenter, afin qu'on voye à les disposer à trouver de l'argent par autre voye que celles qu'ils estiment leur estre préjudiciable.

Si Madame de Savoie ne nous eust point ruinez, je croy que nous serions cette année en estat d'avoir la paix, mais cette misérable princesse semble avoir voulu se perdre, de gayeté de cœur, en perdant les affaires de la chrestienté.

M^r Grossius, qui ne nous est pas fort affectionné, a tort de se plaindre de la suspension d'Italie.

Elle a esté faicte sans le sceu du roy par ceux qui commandoient ses armes, et, s'ils ne l'eussent faicte, ils n'eussent sceu conserver quatre jours la citadelle de Turin, où il n'y avoit pas un parapet, un moulin, un four, un boisseau de farine ou de bled, ny pas quatre milliers de poudre³. La façon avec laquelle on a pourveu au Gouvernement de Suède, après la mort du feu roy, n'y donnant aucun pouvoir à la reyne, luy doit assez faire cognoistre ce que c'est que le gouvernement d'une femme, et par conséquent ce n'est pas merveille si on faict

¹ Les fermiers.

² Ici, à la marge, sont écrits ces mots de souvenir de la main de Bullion: « Il n'y a qu'une affiche pour le bail de 1640. — Arrière ban. »

³ Richelieu se hâta de profiter de la suspension pour faire ravitailler la citadelle de Turin. Il écrivit à ce sujet, le 11 septembre, au cardinal de La Valette, une lettre fort détaillée. (Voy. aux Analyses.)

beaucoup de choses qu'on ne voudroit pas pour remédier à leurs deffaultz.

Il me semble que nos alliez ont beaucoup à se louer de nous, particulièrement cette année, au lieu de s'en pouvoir plaindre. S'ilz considèrent ce que nous avons fait en Picardie, en Champagne, en Roussillon et sur la mer, ils croiront que nous n'avons pas perdu temps. Vous sçaurés bien traicter cet esprit comme il faut.

Quant aux Anglois, vous pouvés dire au comte Leycester que vous avés charge d'escouter tout ce qu'il voudra proposer, et que, si le roy de la Grande-Bretagne veut entrer, dès à présent, en ligue offensive et deffensive avec la France, le roy s'engagera à ne faire point la paix sans la restitution du Palatinat.

Nous venons de recevoir des lettres de Hollande qui portent que M^r le prince d'Orange ne fera aucun siège cette année¹. Je seray bien aise que vous voyiez l'ambassad^r et luy tesmoignés que nous aurions grand sujet de nous plaindre de ce procédé, mais que nous ne le faisons pas, croyant que, s'il n'a rien fait, c'est qu'il ne l'a pas peu, et que nous ne doutons pas que l'année qui vient il ne répare ce manquement, en prenant ses mesures autrement qu'il ne l'a fait cette année.

Vous luy ferés aussy voir que, sans la trefve d'Italie, l'imprudence de Madame de Savoie avoit mis les affaires en estat de ne pouvoir estre restablies en aucune façon.

Le roy est un peu malade, mais ce n'est qu'un flux de ventre, qui est le mal que tout le monde a et que je tiens à grande santé. Guérisés vostre goutte, au nom de Dieu, et vous assureés de mon affection *in omnibus et per omnia*.

Mes recommandations, s'il vous plaist, au sexe feminin.

Je vous remercie de ce que vous m'escrivés touchant.

(La suite manque.)

¹ Voy. la pièce suivante.

CCLXXVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 126. — Orig. sans suscription. —

Pays-Bas, t. 13. — Copie.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 180¹. —

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, fol. 326, et t. 347, fol. 353. — Copies².

[A M. D'ESTRADES.]

De Chalons-sur-Saone, 10 septembre 1639.

Les dernières dépesches de Hollande nous ayant appris la retraite des troupes de M^r le prince d'Orange de devant Gueldres, avec le dessein de ne rien entreprendre le reste de cette campagne, je fais ce mémoire à M^r d'Estrades pour le prier de voir S. A. sur ce sujet, et luy faire cognoistre adroitement l'estonnement où a esté le roy d'apprendre la résolution qu'elle a prise après les assurances qu'elle avoit données à S. M. de réparer, par quelque grand effect sur la fin de la campagne, le temps qu'elle avoit perdu au commencement, ainsy qu'il luy estoit très facile par le moyen des puissantes diversions que les armes de S. M. ont faictes de tous costés, et l'occupation qu'elles ont donnée aux ennemis dans l'Artois et dans le Luxembourg, ce qu'elles font encores à présent.

Que, pour luy en donner plus de moyen, S. M. après la prise de Hesdin, avoit faict entrer l'armée que commande M^r de la Meilleraie dans le pays des ennemis, pour les y attirer de son costé; ce qui a succédé sy heureusement pour elle qu'après avoir pris divers lieux fortifiés, qu'ils gardoient soigneusement, leur avoir donné bataille à S^t Nicolas, où elle a remporté un avantage signalé, le d. s^r de la Meilleraie leur a encores enlevé depuis peu un quartier de Croates, où 1200 ont esté desfaits, et 600 sont demeurés sur la place avec perte

¹ « Copie faite sur un original de la main de Cherré. » (Note des mss. de la Bibliothèque.)

² La copie du tome 347 est imparfaite; la fin manque.

de tout leur équipage, ensuite de quoy il continue de tenir la d. armée dans le pays ennemi.

Qu'elle ne s'est pas contentée de cela, mais qu'elle a voulu elle-mesme donner jalousie à Picolomini, en visitant toutes ses villes frontières de Picardie et de Champagne, afin de luy oster le moyen de se joindre au cardinal Infant, ny d'entreprendre aucune chose sur m^{rs} les Estats, ce qui a eu tel effect qu'elle a attiré led. Picolomini vers le haut de la Meuse, et luy a mis M^r le mareschal de Chastillon en teste, avec une armée beaucoup plus forte que la sienne, pour l'occuper.

Que S. M. auroit grand sujet de se plaindre si M^r le P. d'Orange ne demeroit en campagne jusques à la Toussaints, parce qu'autrement elle auroit toutes les forces des ennemis sur les bras.

Led. s^r d'Estrades engagera, s'il y a moyen, par escrit ou au moins de paroles, led. s^r P. d'Orange à ne se retirer pas plus tost, luy représentant, s'il en usoit autrement, que le roy auroit occasion d'estre très mal satisfait de luy, après les grands efforts que S. M. a faicts cette année, pour réduire les ennemis communs à la raison, et luy donner moyen de faire de notables progrès contre eux.

Ensuite de ce que dessus M^r d'Estrades ajoutera que S. M. ne doute point que M^r le P. d'Orange ne veuille récompenser l'année prochaine, par quelques entreprises considérables, le temps qui n'a pas esté employé, pendant ces deux dernières, sy avantageusement que luy mesme auroit souhaitté, et qu'elle ne doute point que, s'il eust peu faire davantage, il ne s'y fust porté avec la chaleur et l'affection qu'il a pour le bien de la cause commune.

Il luy fera aussy cognoistre que tout le mal qui luy est arrivé vient de qu'il ne se met pas assez tost en campagne, et qu'il donne temps aux ennemis d'estre sur pied devant qu'il soit attaché à un dessein; au lieu que, s'il faisoit comme la France, entrant à jour préfix comme elle, il emporteroit assurément une place importante, comme elle a fait.

On pourroit s'expliquer davantage sur ce sujet, mais M^r le P. d'O-

range ayant proposé au s^r d'Estrades de l'envoyer en France à la fin de la campagne, on se réserve à luy en dire davantage.

Led. s^r d'Estrades fera aussy savoir à mon d. s^r le P. d'Orange le sujet du voyage du roy à Lyon, qui n'a pour fin que le restablissement des affaires d'Italie, qui n'ont esté réduites en l'estat où elles sont maintenant que pour n'y avoir pas faict passer 6,000 hommes de renfort, que S. M. y avoit destinez, et dont elle n'a esté retenue que par la considération de M^r le P. d'Orange, et pour luy donner plus de moyen d'exécutter le dessein qu'il avoit sur Gueldres, ou sur l'une des places de la Meuse qu'il proposoit d'emporter en peu de temps.

Que le manque de renfort en Italie, et le peu de soin que les gens de madame de Savoie ont eu de munir la citadelle de Turin¹ (qu'elle a remise entre les mains du roy lorsqu'elle ne la pouvoit plus garder), dans laquelle il ne s'est pas trouvé un grain de blé, et sy peu de munitions qu'il n'y en avoit pas pour la deffendre quatre jours, ont porté M^{rs} les généraux d'armée de S. M. en Italie d'entendre à la proposition qui leur a esté faicte, de la part des ennemis, d'une suspension d'armes durant deux mois, dont il y en a près d'un expiré, afin de profiter de ce temps pour munir et fortifier la d. citadelle, et les autres places que le roy tient en Piedmont, et faire passer les recreues et les nouvelles troupes qu'on a levées sur les frontières d'Italie pour renforeer l'armée.

Led. s^r d'Estrades n'oubliera pas de faire valoir à M^r le P. d'Orange les grands progresz que les armes du roy ont faicts dans le Roussillon, dont nous occupons maintenant la meilleure partie, et le voyage que l'armée navale de S. M. sous la conduite de M^r de Bordeaux, a faict aux costes d'Espagne, où elle a empesché fort longtemps celles d'Espagne et de Dunkerque, qui estoient dans le port de la Corogne, d'en sortir, et a depuis bruslé, dans le port de la Redde², un grand galion d'Espagne de 1,200 tonneaux, pris un autre galion amiral de

¹ Voyez ci-dessus, p. 516, dernier paragraphe. — ² Laredo. (Voyez la note 1 de la page 498.)

même port avec le pavillon d'Espagne et pillé le d. port et la ville de la Redde, dont il s'estoit rendu maistre.

Il avertira ensuite M^r le P. d'Orange que nous savons certainement que les Espagnols font estat, après le mois de septembre, de faire entrer leur flotte dans Dunkerque, afin qu'il donne les ordres qu'il estimerà à propos pour les en empescher, ce qui luy sera fort aisé de faire, à mon avis, et d'entreprendre ensuite sur la d. flotte, ce qui récompenseroit hautement le temps qu'il a perdu cette campagne. Cette affaire doit estre en très singulière recommandation, et je prie M^r d'Estrades de solliciter M^r le P. d'Orange à ce qu'il donne les ordres à son amiral de ne point quitter les costes de Flandres.

Ces trois mots de ma main que j'ajoute à ce mémoire assureront M^r d'Estrade de mon affection et de mon service ¹.

Le Card. DE RICHELIEU.

NOTA.

10 septembre 1639.

Il y eut en ce temps-là de graves sujets de mésintelligence entre la France et la cour de Rome; le cardinal Barberini (François), l'aîné des neveux du pape, et qui dirigeait le gouvernement pontifical, tout animé de sentiments espagnols, éprouvait pour la France et surtout pour Richelieu une antipathie que dissimulaient à peine les formes conventionnelles d'une diplomatie prudente. D'un autre côté, l'ambassadeur que le cardinal avait envoyé à Rome, le maréchal d'Estrées, homme d'un caractère altier, roide et ombrageux, était particulièrement désa-

¹ Le jour où cette lettre était adressée au comte d'Estrades, une autre dépêche était faite à M. d'Amontot, pour informer les États de la suspension des armes en Italie, et pour « se plaindre doucement de la part du roy au prince d'Orange » (ce sont les termes de la lettre) de ce qu'il a laissé passer cette campagne sans rien faire contre l'ennemi commun. Cette missive à d'Amontot, où sont reproduits, avec un

peu plus de développement (elle occupe huit pages du manuscrit) les arguments déjà employés dans la lettre adressée à d'Estrades, a été, non dictée par Richelieu, mais donnée, en matière, à Chavignî, qui sans doute l'a rédigée. La pièce conservée aux Affaires étrangères est une mise au net de la main d'un des commis de ce secrétaire d'état. Il en sera fait mention aux Analyses. (Date du 10 septembre.)

gréable à Urbain VIII; le pape et le cardinal-neveu se souvenaient que jadis, pendant son ambassade de Suisse et dans l'affaire de la Valteline, le marquis de Cœuvres (depuis maréchal d'Estrées) avait soutenu la politique de la France avec une énergie et des procédés dont on avait été blessé à Rome.

Cette disposition à une malveillance réciproque envenimait les moindres incidents et augmentait singulièrement l'aigreur et l'irritation dans les choses qui par elles-mêmes présentaient déjà un caractère de gravité.

Par une espèce de revanche de la présence du maréchal d'Estrées à Rome, Urbain VIII envoya à Paris, en qualité de nonce extraordinaire, le prélat Scoti, dans l'intention de lui faire exercer la nonciature ordinaire, d'où le pape rappelait le nonce Bologneti, sans qu'on eût préalablement informé de cet envoi et de ce rappel le roi de France ni son ambassadeur.

Ce procédé insolite parut une tacite et brusque réponse aux insinuations du désir qu'on avait de voir le pape accréditer Mazarin en qualité de nonce près la cour de France. De plus Scoti était connu comme l'un des plus ardents parmi ceux de la faction espagnole à Rome.

Dès qu'il fut informé que cet envoyé du pape était en France, Richelieu se hâta de dépêcher à sa rencontre un des employés supérieurs des Affaires étrangères, pour lui faire connaître l'étonnement que causait à la cour de France cette violation des usages diplomatiques les plus ordinaires¹; et, à son arrivée à

¹ L'instruction donnée par Richelieu se trouve, en minute, aux archives des Affaires étrangères (Rome, t. 66), écrite de la main de Cherré. Nous nous bornons à en faire mention parce qu'elle a été imprimée. On la trouve dans le recueil d'Aubery (t. IV, p. 340 de l'édition in-18) : « Relation de ce qui a esté dit et baillé par escrit par M. de La Barde à M. le nonce Scoti, dans Dijon, le dernier d'aoust 1639. » Aubery a pris son texte dans la collection Dupuy, où sont réunies, en copie, diverses pièces relatives à l'affaire du nonce Scoti. (Bibl. imp. t. 535 de la collection.) Dans la minute des Affaires étrangères, nous avons un dernier paragraphe que Dupuy n'a pas fourni à Aubery : — « Led. s^r de La Barde ajoutera qu'il a charge expresse de luy donner

cette réponse par escrit, afin que Sa Sainteté puisse cognoistre plus clairement le respect que S. M. luy porte, et le ressentiment qu'elle a du mauvais traitement qu'elle reçoit. » — L'imprimé, ainsi que la pièce du manuscrit Dupuy, constate seulement que cette formalité a été remplie : « Le d. s^r de La Barde (y est-il dit) a donné ce que dessus par escrit à mon d. s^r Scoti, qui l'a receu à Dijon, le d^r aoust 1639. » La collection de Harlay à la Bibliothèque impériale contient aussi une copie de l'instruction donnée à La Barde (t. 347, fol. 666 v^o), où il est noté que la copie a été faite « sur la minute originale de Cherré. » Nous remarquons que, bien que cette minute soit datée du 30 août, Cherré a mis au dos 31 : c'est la date de l'expédition.

Paris, il fut reçu avec une froideur qui touchait à l'impolitesse, jusque-là que Chavigni, le secrétaire d'état des Affaires étrangères, ne lui rendit point sa première visite. On verra bientôt les embarras que causa la mission de Scoti; mais on comprend tout d'abord que personne n'était moins propre que ce nonce inattendu à ramener la conciliation et à adoucir les aigreurs dont souffraient depuis quelque temps les relations entre la France et Rome.

Après avoir refusé à Richelieu le généralat de Cîteaux et de Prémontré, la cour pontificale s'était obstinée à ne pas donner au père Joseph un chapeau demandé avec instance; elle montrait une égale mauvaise volonté à l'égard de Mazarin, pour lequel on avait vainement désiré la nonciature de Paris comme un acheminement au cardinalat, et dont en ce moment on affectait d'éluder la promotion sous un frivole prétexte.

C'est lorsqu'on en était venu à cette situation fâcheuse où tout était difficulté et mauvais vouloir, qu'arrivèrent successivement l'affaire de la Trinité-du-Mont et l'assassinat de Rouvray, écuyer de l'ambassadeur de France. Il sera plus tard question du meurtre de Rouvray; mais c'est l'affaire de la Trinité-du-Mont qui fut l'occasion de la dépêche qu'on va lire. Ce n'est pas une lettre signée du cardinal, mais c'est évidemment Richelieu qui parle par la bouche de Chavigni, et plus librement qu'il ne l'aurait pu faire dans un écrit où il devait être continuellement question de sa personne et des affaires qui le touchaient. Il lui était beaucoup plus commode de guider la plume de Chavigni que de tenir la plume lui-même.

Toutefois, la missive n'étant pas en son nom, nous ne classons point cette dépêche au nombre des lettres de Richelieu, mais nous devons la faire connaître, parce que, quant au fond du moins, elle lui appartient, et aussi à cause de l'importance des choses qui y sont traitées, enfin parce qu'elle est nécessaire à l'intelligence de plusieurs autres lettres où il s'agit des démêlés du nonce Scoti avec le gouvernement de Louis XIII.

Le couvent français de la Trinité-du-Mont, maison de fondation royale, avait le roi de France pour protecteur, et possédait un droit d'asile. Quelque déraisonnable que fût ce droit, surtout lorsqu'il avait pour effet d'ouvrir un refuge où des criminels étrangers pouvaient braver impunément la justice du pays, c'était alors un droit réel et publiquement reconnu. Si le gouvernement romain pouvait en procurer l'abolition par une négociation régulière, il ne pouvait, sans outrage pour le gouvernement français, faire ou laisser violer l'asile à force ouverte. Or cinq esclaves turcs, échappés du palais de l'ambassadeur d'Espagne, s'étant réfugiés dans le couvent de la Trinité-du-Mont, ils en furent enlevés par des agents de la police romaine, auxquels prêtèrent main-forte les soldats de la garde corse.

L'ambassadeur se plaignit à Rome, et rendit compte à sa cour; Richelieu lui fit écrire la lettre suivante :

AU MARÉCHAL D'ESTRÉES.

¹ « Le roy s'estant fait lire la relation que le d. s^r ambassadeur a envoyée² du procédé que l'on a tenu à Rome dans l'affaire des esclaves qui ont esté tirés du couvent de la Trinité du Mont, a jugé très à propos qu'il pousse fort et ferme, au nom de Sa d. Majesté, et comme en ayant ordre très exprès de sa part, la satisfaction qui luy est due pour l'entreprise faicte par le vice gérant, les sbires et les Corses, contre l'immunité du d. couvent.

« La d. satisfaction pourroit estre que le pape fist tenir en sa présence la congrégation de l'immunité ecclésiastique, et que Sa Sainteté déclarast que les d. sbires et Corses n'ont esté envoyés à la Trinité du Mont que pour asseurer la conduite des d. esclaves depuis le d. couvent jusques aux catéchumènes, afin que par les rues il n'arrivast aucun inconvenient, et qu'il ne fust rien tenté de la part des Espagnols pour les reprendre; que le vice gérant n'a eu aucun ordre d'employer les d. sbires et Corses pour tirer les esclaves du d. couvent contre leur gré et contre celuy soit de l'ambassadeur du roy, soit des religieux de la Trinité du Mont; que Sa Sainteté désavoue la violence que le vice gérant a faicte, pour tirer les d. esclaves du d. lieu, comme ayant outrepassé son ordre en cela, et que, pour preuve que son intention n'a esté autre que dessus, elle veut que les d. esclaves soient ramenés à la Trinité du Mont et qu'ils n'en sortent que du consentement du d. s^r ambassadeur et des religieux.

« Le pape en ayant ainsy usé, et les esclaves estant actuellement renis dans le d. couvent, M^r le mareschal d'Estrée et les religieux consentirent que les d. esclaves en soient tirés et ramenés aux catéchumènes.

« S. M. donne pouvoir au d. s^r ambassadeur de se relascher de ce qu'il estimera pouvoir estre omis en ce qui est de la d. satisfaction telle que dessus, pourveu qu'il juge que le tort qui a esté faict à la dignité du roy et à la protection que

¹ Arch. des Aff. étr. Rome, t. 66. Mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 717 v^o. — Copie.

² On conserve aux archives des Affaires étrangères, dans le tome 66 de Rome précité, outre les lettres de l'ambassadeur, plusieurs pièces parmi les-

quelles se trouvent les suivantes : « Relatione fidelissima del successo circa il refugio nel monasterio della Trinità de' Monti, lo 1^o d'agosto 1639, dalli schiavi battezzati, dal duca di Montalto. » Et : « Relation de ce qui s'est passé de cinq esclaves que le duc de Montalte avoit amenés à Rome. — 12 aoust. »

S. M. est obligée d'avoir du d. couvent, soit suffisamment réparé; ou de prendre quelqu'autre expédient sur ce sujet.

« Il a esté fermement parlé à M^r le nonce Bologneti sur l'affaire ci dessus, et mesme on luy a déclaré la satisfaction que le roy désire.

« Le roy envoie au d. s^r ambassadeur les communications pour le régiment italien, le rendez-vous duquel sera en Provence, où l'on a expédié M^r le comte d'Alais, afin qu'il le fasse recevoir à son débarquement.

« M^r le nonce Scoti a receu, par le courrier du pape, deux brefs de Sa Sainteté, un pour le roy et l'autre pour mons^r le cardinal, par lesquels Sa Sainteté donne avis au roy et à Son Éminence qu'elle révoque M^r Bologneti de la nunciature ordinaire et veut qu'elle soit doresnavant exercée par le s^r Scoti.

« Aussytost qu'il les eust receues il fist demander audience à S. Ém. à laquelle il se présenta avec le rochet et la mocette, sans faire avertir S. Ém. pourquoy il venoit en cet habit.

« Incontinent après il prist audience de S. M. et comme il avoit usé de surprise vers elle et vers S. Ém. il ne fut receu, en l'une et en l'autre audience, comme l'on reçoit les nonces ordinaires, savoir : chez le roy les gardes estant sous les armes, et luy conduit par un prince à l'audience de S. M. et chez S. Ém. dans la cérémonie ordinaire, qui est qu'elle porte son rochet, son camail et son bonnet.

« De plus il vint à ces audiences sans estre accompagné, ainsy qu'il est accoustumé, de l'ancien nonce.

« Cette façon de procéder sy subite et sy prompte a donné à penser qu'elle se faisoit pour quelque dessein particulier, et peut estre afin qu'en remplissant la nunciature ordinaire on ostast au roy le moyen de la procurer à M^r Mazarin, en sorte que, si le roy ne le faisoit point cardinal, S. M. ne pust persister en l'instance qu'elle a ci devant faicte de l'avoir pour nonce ordinaire.

« Sur quoy S. M. a jugé à propos de luy faire parler aux termes que le d. s^r ambassadeur verra par l'escriit ci joint, duquel mesme il a esté donné copie au d. s^r nonce.

« Cet escrit servira à deux fins : la première pour faire déclarer promptement le pape touchant la promotion de M^r Mazarin, selon que led. ambassadeur le juge nécessaire; la seconde afin de tenir en suspens l'exercice de la d. nunciature ordinaire pour laquelle ce que le d. s^r Scoti a faict jusqu'ici paroistre de son humeur et façon d'agir, ne donne pas sujet de croire qu'il soit fort propre en cette cour.

« Le d. s^r ambassadeur doit savoir qu'il s'est meslé de parler de faire revenir M^r le comte en France par l'intervention du pape, en luy donnant seureté dont

S. M. seroit caution, ce que le d. s^r ambassadeur juge bien estre fort extravagant, et qu'un nonce ne se doit point mesler de telles affaires.

« Il propose l'affaire de la préfecture, et pour y rendre monseigneur le cardinal favorable, il luy a insinué que, moyennant cela, on le pourroit faire légat en France, ce qui est sy peu au goust de Son Ém. que, pour quoy que ce fust au monde; elle ne voudroit de cette dignité.

« Il a donné à entendre, en parlant à monseigneur le cardinal, qu'il seroit à propos, pour le service du roy, que le d. s^r mareschal ne demeurast pas plus longtemps à Rome.

« Enfin c'est un homme dont la conduite est fort estrange, et dont on a icy grand sujet de ne pas faire fort bon jugement. Le d. s^r ambassadeur doit donc voir, avec M^r Mazarin, en grande confiance, s'il y a lieu de se lier en luy, et feront savoir icy s'ils le cognoissent bien, et s'ils en sont assurés.

« L'escrit qui a esté donné au d. s^r nonce tiendra cette affaire en suspens, afin que si M^r le mareschal d'Estrées et le d. s^r Mazarin estiment qu'il faille insister pour avoir un autre nonce ordinaire, il y ait lieu de le faire.

« Monseigneur le cardinal a parlé au d. s^r nonce avec grande fermeté sur le sujet du d. s^r Mazarin, luy déclarant que si Sa Sainteté ne donne au roy, en cela, le juste contentement que S. M. espère, M^r le mareschal d'Estrées sortira de Rome, et qu'il n'y aura plus d'ambassadeur de France par delà; que la piété du roy est telle qu'il ne peut rien survenir au monde qui luy pust donner la moindre pensée de se séparer du S^t Siège; mais que S. M. s'abstiendrait avec raison, si on la traictoit si indignement que de luy refuser le cardinalat pour M^r Mazarin, sachant bien que ce ne seroit qu'afin de fonder le refus que le pape feroit au roy d'Espagne du cardinalat pour Perreti pour des considérations particulières.

« Quant à l'affaire du patriarche de Constantinople, le roy veut que le d. s^r mareschal fasse entendre au pape que S. M. trouveroit fort mauvais que s'estant adressée à son ambassadeur en Levant et au P. Archange de Follez, voire mesme à S. M. par lettre expresse dont copie a esté exhibée à Sa Sainteté, l'affaire en question se fist par une autre entremise que la sienne et celle de ses ministres en Levant. L'on sçait assez qu'il n'y en peut avoir une plus puissante et moins suspecte à l'empereur des Turcs, ce qui est nécessaire pour réunir les Grecs à l'église romaine, et pour l'establir solidement et la maintenir cy après. Cela estant connu au pape et à tout le monde, il ne veut que cette affaire passe par cette entremise; S. M. ne peut qu'elle ne croie que Sa Sainteté le fait par quelque considération trop favorable pour ses ennemis, qui aimeroient mieux que la religion catholique fust entièrement ruinée en quelque lieu que ce soit, que de la voir soutenue ou promue par S. M. Bref elle se tiendra offensée très sensible-

ment si le pape luy veut oster le moyen de contribuer à la gloire de Dieu et augmentation de l'église en Levant comme elle désire.

« Si Sa Sainteté ne veut pas admettre le P. Archange à traicter de cette affaire, le d. s^r ambassadeur en pourra conférer avec elle, ou autres, à qui elle trouvera bon qu'elle soit communiquée, et, pour cet effect, il en prendra information du d. P. Archange, lequel se devra donner patience et attendre que cette affaire soit engagée sous le nom du roy, après quoy il y travaillera selon la cognoissance qu'il en a, soit à Rome, soit à Constantinople.

« 10 7^{bre} 1639. A Chalons sur Saône. »

CCLXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 135. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. 767, cahier Rr¹. — Copie.

Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 347 v°. — Copie².

A MADAME DE SAVOIE.

15 septembre 1639.

Madame,

Mons^r le marquis de S^t Germain retournant trouver V. A.³ il luy dira comme le roy s'avance jusques à Grenoble, pour luy donner moins de peine en le venant voir. Je ne sçaurois vous représenter jusques à quel point j'ay le cœur percé de la perte que vous avés faicte de Nice⁴; cela me faict vous supplier de plus en plus de faire ce qu'il faut pour empescher que le dernier malheur que vous devés craindre ne vous arrive, lorsque vous y penserez le moins. Je n'ay sur ce sujet qu'à vous conjurer par vous-mesme, et par M^r vostre

¹ Voy. ci-dessus, note 2, p. 56.

² Le manuscrit de Harlay dit que la pièce est transcrite sur une « copie de la main de Chavigni. »

³ La duchesse avait envoyé le marquis de Saint-Germain vers le roi pour savoir où Louis XIII et le cardinal désiraient qu'elle vint à leur rencontre. La lettre

dont il était chargé, datée du 30 août, se trouve aux Aff. étr. ms. cité aux sources, fol. 134. Une copie est dans le ms. de Harlay, fol. 346 v°.

⁴ Le 29 août et le 30, le cardinal de La Valette avait écrit trois lettres où il faisait un triste tableau des affaires d'Italie. (Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 136-146.)

fils, d'effectuer, sans perdre aucun moment de temps, ce que le s^r Mondin vous aura représenté de la part du roy.

Quand V. A. aura une créature fidèle dans Monmélian, avec une garnison qui deppende absolument d'elle, elle sera maistresse de la Savoie, et donnera moyen au roy de maintenir M^r le duc de Savoie en ses estats. Sans cela elle se trouvera en un instant privée de liberté, monsieur son fils de tous ses estats et de vie tout ensemble. Je vous suplie, Madame, de vous en souvenir, comme du seul conseil qui reste à vous donner et sans la prompte exécution duquel V. A. est absolument perdue¹. Je désire sa conservation à l'esgal de ma vie,

¹ La sûreté de la ville de Montmélian, où la duchesse de Savoie s'était réfugiée avec ses enfants, après l'occupation de Turin par le prince Thomas, était de grande conséquence pour elle, et aussi pour la France. Elle comprit qu'elle devait à cet égard écouter les conseils de Richelieu, et elle donna pour gouverneur à Montmélian le marquis de Saint-Gernain, qui était notoirement affectionné à la France. La nomination de ce gouverneur de Montmélian dut suivre de près la réception de cette dépêche, car nous voyons, par une lettre de Chavigni, qu'il était en possession de son gouvernement avant le 23 septembre. (Ms. de Turin, t. 27, fol. 151.) Ce dut être un peu avant cette date que furent rédigés divers engagements dont nous trouvons les projets dans nos manuscrits; sans doute ils avaient été préparés par le cardinal dans la prévision de l'entrevue de Grenoble; et, sans en donner ici le texte, il convient de les faire connaître : — L'un porte en tête : *Projet de promesse à faire par Madame de Savoie au roy.* — « Nous Chrestienne de France. . . promettons et jurons au roy que nous ferons garder à l'avenir la place de Montme-

lian ainsi qu'il s'en suit. — Le marquis de S^t Germain en sera gouverneur. . . celui qui y commandera, sous la charge du d. marquis, sera S^t Martin, maistre de camp françois, qui est, dès le temps de feu S. A. nostre mary, à nostre service. — La garnison sera composée moitié de nos sujets reconnus fidèles, et moitié de François. — Nous promettons en outre faire déposer dans le 15^e de ce mois, entre les mains de ceux qu'il plaira au roy commettre à cet effect, les chasteaux de Charbonnières et de Miolans, pour estre gardés par S. M. . . jusques à une bonne paix qui nous fasse remettre tout nostre Estat entre les mains. . . Nous promettons ensuite que, s'il entre quelques troupes des princes nos beaux-frères, ou des Espagnols, dans la Savoie, ou que, sans y entrer, il y arrive, à la suscitation des uns ou des autres, une grande souslevation. . . nous ferons remettre la place de Montmélian entièrement entre les mains du roy, pour la conserver jusques à ce que, par un bon traicté de paix, les Espagnols et nos beaux-frères remettent au duc nostre fils ce qui se trouve estre occupé par eux; auquel temps le roy remettra aussy. . .

que j'emploiray volontiers, pour luy faire paroistre, en toutes les occasions, que je suis, etc.

toutes les places qui auront pu luy estre déposées » (Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 167. Cette minute est de la main d'un nouveau secrétaire de Richelieu; un double, de la même écriture, est au fol. 163, et les deux pièces, sans date, sont classées, dans ce manuscrit, à la fin de septembre. Il s'en trouve une copie à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 396 v°. — Il paraît que Richelieu n'entendait pas se contenter de l'engagement qu'il exigeait de Madame; il en voulait un autre du marquis de Saint-Germain, et il le dicte lui-même. Nous en trouvons le texte dans le manuscrit précité des Affaires étrangères, fol. 166 : « Je soussigné Dom Ottavio de S^t Martin d'Aillé, marq. de S^t Germain... promets à Mad. la duchesse de Savoie qu'au cas que S. A. ou celle de M. le duc de Savoie son fils, ou l'un sans l'autre, vissent à décéder ou estre pris prisonniers, je ne remettray jamais le chasteau et la ville de Montmelian entre les mains de qui que ce puisse estre, que selon les ordres qu'elle en aura laissés par escrit. . . » La pièce est de la main de Cherré, et après les mots « Fait à Montmelian, » Richelieu a ajouté : « Par moy soussigné, qui ay voulu, pour plus grande seureté, escrire la présente de ma main et la cachetter de mon cachet. » Dans la copie que le manuscrit de Harlay (347, fol. 396) conserve à la Bibliothèque, on a soin de noter cette dernière circonstance : « Hæc verba usque ad finem sunt scripta manu D. cardinalis de Riche-

lieu. » — Le cardinal ne croyait jamais avoir assez de garanties contre les défiances et les légèretés de la duchesse de Savoie. Un troisième engagement avait été préparé; on y lit : « Je promets à S. M. par le commandement de M^{me} la duchesse de Savoie. . . que j'ayderay à garder fidèlement la place de Montmelian pour M^r et Mad. de Savoie (ici est répétée une partie de la pièce précédente). . . et que je ne consentiray jamais que lad. place soit remise entre les mains de M^{rs} les princes de Savoie, ou d'autres pour eux, que du consentement de S. M. par un traicté de paix fait avec elle. . . » Nous trouvons cette pièce en copie, à la Bibliothèque, dans le fonds de Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 395 v°. — A la marge du manuscrit, on lit : « Ce projet de promesse est d'un qui seroit dans le chasteau de Montmelian commandant, sous le gouverneur, la moitié de la garnison dud. chasteau, qui seroit de François. » Ce personnage, qu'on ne nomme pas ici, était le Saint-Martin de la première promesse. A ces projets de promesses rédigés avant que le marquis de Saint-Germain fût installé dans le gouvernement de Montmélian, Richelieu en ajouta un nouveau, après cette installation, contenant les mêmes conditions. La minute, de la main de Cherré, est aux Affaires étrangères, t. 27 de Turin, f° 169^r. Nous remarquons que, dans cette dernière pièce, sont réservés les droits des princesses, filles de la duchesse, en cas de mort d'elle et de son fils. Les précé-

* Une copie de cette pièce et de la suivante se trouve dans le fonds de Saint-Germain-Harlay, t. 347, fol. 397 v° et 398 v°.

CCLXXIX.

Arch. de l'Emp. K, 134. Guyenne, 1^{re} partie, fol. 139, pièce 205. —
Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9241, fol. 160 v°, et 9349, fol. 180. — Copies.

A M. DE BORDEAUX.

17 septembre 1639¹.

Monsieur, je suis extrêmement estonné de la teneur, etc.

Vous me mandés, etc.² et vous savés bien que je vous laisse disposer du fonds comme bon vous semble; que je vous ay laissé un fonds de soixante mille livres expressément pour vous subvenir en cas de nécessité; que vous m'avez mandé par le s^r de Baure que vous aviez porté des victuailles extraordinaires pour quinze jours, et que vous séries tout le mois de septembre à la mer pour tascher de réparer, par votre assiduité à la mer, le temps que le mauvais temps vous avoit fait perdre.

Au reste vous n'avez point si peu de crédit dans toute la Guienne, sous vostre nom et sous le mien, que vous n'eussiez peu trouver pour trois semaines de victuailles pour désespérer l'Espagne, comme vous me mandés que vous pouvés faire.

Cognoissant vostre humeur comme je fais, je prends vostre lettre

dents engagements ne faisaient aucune mention de ces princesses. Un projet d'engagement du roi, pour le payement des troupes de la duchesse, et des garnisons des places remises par elle, se trouve dans le manuscrit des Affaires étrangères, à la suite de celui de Madame, fol. 170. — Tous ces documents, que négligent d'ordinaire les historiens, sont instructifs, et ils ont surtout cet intérêt qu'ils font connaître, mieux que toute autre chose, les procédés de Richelieu dans certaines négociations, et le caractère précis de ses relations avec la duchesse sœur de Louis XIII.

¹ La minute des archives ne porte point de nom de lieu; la copie met: « De Ruel; » c'est une erreur; le 17 septembre 1639 le cardinal était à Lyon.

² L'archevêque de Bordeaux parle du manque de vivres, dans deux lettres au cardinal, écrites à bord de l'amiral, à la rade de Saint-Oigne*, l'une du 22 août, l'autre du 26. Au dos de cette dernière, Cherré a écrit: « du 4 septembre; » c'est sans doute la date de la réception. Dans cette lettre, l'archevêque mande qu'il ira à Brest faire faire divers travaux.

* Santoña, petit port de la province de Santander.

comme écrite en mauvaise humeur et ne doute point que la bonne volonté¹ que vous aurés tousjours au service du roy ne vous ait empesché de perdre les occasions dans lesquelles vous aurés jugé pouvoir nuire aux ennemis.

CCLXXX.

Arch. des Aff. étr. Turin, 1. 29, fol. 229. — Original.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 503 v°. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

18 septembre 1639.

Monseigneur,

La nouvelle de vostre maladie² m'a tellement surpris que je ne m'en saurois remettre, ce que vous croirés aisément, je m'assure, cognoissant, comme vous faictes, l'affection sincère que j'ay pour vostre personne, et la part que je prends à tout ce qui vous touche.

Je renvoie Saladin pour savoir l'estat auquel vous estes maintenant, et m'en rapporter des nouvelles que j'attendray avec impatience. Il vous mène un médecin de cette ville estimé pour un des plus capables, afin de vous assister. J'ay un désir sy extremes de vous savoir délivré de vostre mal, que je me résoudrois volontiers d'aller moy-mesme au lieu où vous estes, si je croyois par ma présence contribuer quelque chose à vostre soulagement. Enfin, Monseigneur,

¹ Le mot « volonté » n'est point dans la copie du manuscrit n° 9349, lequel est ordinairement plus soigné et plus correct que le manuscrit n° 9241; et ce mot manque, en effet, dans la minute originale, oublié par Cherré, écrivant rapidement sous la dictée de Richelieu.

² Le cardinal de La Valette avait été attaqué, le 11 septembre, d'une fièvre pernicieuse dont il mourut le 28. Cette lettre est la dernière que nous ayons de

Richelieu à cet ami, qui lui avait été dévoué jusqu'à abandonner pour lui son père et son frère. Quoique Richelieu fût alors au plus mal avec le duc d'Épernon, il lui écrivit sur cette mort une lettre de condoléance, le 19 octobre. « Si on pouvoit racheter un tel ami par son sang, disait Richelieu, j'en donnerois beaucoup du mien pour le recouvrer. » (Il sera fait mention de cette lettre aux Analyses.)

croyés que je ressens comme je dois vostre indisposition et qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour vous en garantir, et pour vous faire cognoistre de plus en plus que je suis, autant qu'on le peut estre,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Lyon, ce 18 7^{bre} 1639.

CCLXXXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 143. — Pièce autographe ¹.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 366 v^o. — Copie ².

Fonds Dupuy, t. 767, cahier Rr. — Extrait ³.

MÉMOIRE

POUR M. DE CHAVIGNY ⁴.

19 septembre 1639.

Va pour avertir Madame qu'elle peut venir.

Pourveu qu'auparavant Montmélian soit absolument assuré, le roy ne désirant pas qu'elle l'abandonne sans cela.

Nisse faict plus craindre que si le gouverneur avoit esté tué, comme on le disoit.

⁵ Changement absolu. Autrement nulle seureté en un temps si dangereux comme celui-cy. Madame se doit souvenir comme elle a esté traictée dans Thurin, par quelques uns de ceux qui ont attendu à se

¹ On voit, aux nombreuses corrections, au caractère de l'écriture, que ces notes ont été jetées à la hâte sur le papier.

² Une note du manuscrit de Harlay dit que sa copie a été faite sur un autographe de Richelieu.

³ Voy. ci-dessus, note 2, p. 56.

⁴ Une note écrite par Cherré, au dos de cette pièce, dit qu'elle fut donnée « à M^r de Chavigny s'en allant en Savoie. »

⁵ A la marge de ce paragraphe, Richelieu a écrit : « Ce que dict S^t Maurice du sergent major. » Le comte de Saint-Maurice était ambassadeur de Savoie à Paris.

déclarer contr'elle à coup seur¹, et comme sa présence n'a pas assuré la place.

Faut que tous les parens assurés du gouverneur soyent dedans.

Assurer de plus en plus à Madame le seigneur Dom Félix. Grande croix, 12⁹⁹ ⁶ de rente aux bénéfices.

Déclarer à tous les seigneurs qui sont proches de Madame le bon traitement que le roy leur veut faire : Bobe, Lhulin, Ardouin et autres.

Si Madame a peine à l'exécution, il luy en faut donner tous les expédiens.

Faire sortir la garnison pour aller à Chambéry, et amener les chefs avec elle.

Si cet expédient ne luy sullist, qu'elle demeture là sans en sortir; et le roy ira. Mais cet expédient est le dernier, où il faut venir à toute extrémité, de peur de donner de l'ombrage sans sujet. Mais s'ils le proposoyent, comme ne pouvant sortir d'affaire autrement, le roy iroit.

Plaincte douce de ceux qui n'ont nul secret pour eux mesmes.

Fort de Jalasse et autre² deslivré à des Suisses qu'on y enverra.

Faut représenter comme chose qui doit estre tenue très véritable, que l'opiniastreté qu'a le père Monot à ne sortir pas de Montmélian est un signe assuré qu'il se promet quelque accident et changement dans la Savoye, et dans cette place, qui le peut délivrer.

¹ On pourrait lire : « à coup près; » ces trois mots sont presque indéchiffrables dans l'autographe; dans le ms. de Harlay le copiste a laissé la place en blanc.

² Un mot est resté ici en blanc; l'écrivain de Harlay, qui a entre les mains le manuscrit des Affaires étrangères, a écrit

en marge de sa copie : « Ce sont sans doute les forts de Gelasse et du Jaillon dont il est fait mention en la dépesche de M^r de Chavigny du 21 7^{bre}, immédiatement suivante. » La lettre de Chavigny suit, en effet, dans notre ms. de Turin, le mémoire autographe de Richelieu. (F^o 144.)

CCLXXXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 183. — De la main de Richelieu¹.Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. 767, cahier Ss. — Copie².Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 408 v°. — Copie³.[Un peu avant le 24 septembre 1639⁴.]

⁵ Le cardinal doit d'abord s'excuser à Madame de luy donner aucun avis; et, comme elle l'en pressera, il luy peut dire ingénument :

Qu'on luy a représenté son esprit si escarté du droict chemin, si séparé de la France, si contraire à elle mesme, que, croyant quasi impossible de l'ayder, il s'est résolu de se contanter de la plaindre, et escouter ce que son esprit luy suggère pour son salut, avec dessein de luy dire franchement ce qu'il estimera pour le bien de son service.

Il faut demeurer toute la première entrevue dans cette froideur. Et, à une seconde, estant pressé de parler, il luy dira son avis, si elle n'entre d'elle mesme dans ce qu'on luy voudroit dire.

¹ Cet autographe est sans titre dans le manuscrit des Affaires étrangères. La copie de Dupuy met en tête : « Mémoire de ce qui estoit à dire par M. le cardinal de Richelieu à madame de Savoie aux premières entrevues. »

² Voy. ci-dessus la note 2, p. 56.

³ A la marge du manuscrit de Harlay, on lit que la copie a été faite sur un « mémoire tout escrit de la main de M. le cardinal. »

⁴ La date manque, mais la première entrevue du roi et de la duchesse sa sœur eut lieu le samedi 24 septembre; Chavigni, qui était auprès de Madame, écrivait à Richelieu, le 21, pour lui annoncer le prochain départ de Christine (folio 144 du manuscrit des Affaires étrangères) et

elle arriva le 24 à Grenoble, où le roi l'attendait. Richelieu en fit mettre le récit dans un extraordinaire de la Gazette du 5 octobre, p. 658 et suiv.

⁵ Nous avons vu plus d'une fois que Richelieu ne voulait pas exposer au hasard de l'improvisation un entretien dont il présentait la gravité, et il avait pour habitude de fixer à l'avance sur le papier ses principales idées. Il prenait la même précaution pour le roi, dont il dictait les paroles. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans le soin qu'il prit de préparer, pour Louis XIII comme pour lui, la conversation qu'ils devaient avoir avec la duchesse de Savoie, attendue à Grenoble au rendez-vous que lui avait donné Sa Majesté.

Si Madame n'ameine pas M^r son fils¹, on s'en peut prévaloir pour justifier qu'elle est contraire à elle mesme, puisqu'elle ne pouvoit rien faire qui peust luy estre plus préjudiciable que de tesmoigner une telle mesfiance, par laquelle ses ennemis cognoissent qu'elle est capable de toute chose contraire à son salut².

On luy peut représenter que le roy est venu de 200 lieues pour luy tesmoigner son bon naturel; que c'est à elle à tirer un notable profict de son voyage, parce que, si elle ne le faict, ses ennemis reprendront double cœur contre elle, et ses sujets redoubleront le mespris qu'ils ont pour elle; ce qui produira en un instant de si mauvais effects qu'ils seront incapables de remèdes.

³ Les conseillers de Madame ne sont excellens qu'à craindre ce qui ne leur arrivera pas, et à ne prévoir aucun des maux qui les accableront.

A les ouïr ce sont des lions, et ils se trouvent en effet poltrons comme des lièvres.

Ils savent se mesfier de leurs amis et s'armer contre eux, et ne rien appréhender de leurs ennemis, et leur ouvrir l'estomach.

Ils se consolent en la perte de leur maistresse pourveu qu'ils pen-

¹ Elle ne l'amena pas; obéissant aux mauvais conseils de ceux qui l'entouraient et à ses propres défiances, en se séparant de lui pour venir à Grenoble trouver le roy, elle le laissa dans la forteresse de Montmélian, et le confia au gouverneur, avec des recommandations où elle manifestait très-clairement la crainte qu'on ne le lui enlevât par surprise.

² A la marge de ce paragraphe, Richelieu a écrit, sans indiquer aucun renvoi, cette réflexion: « Le roy est intéressé à la conservation de M^r son fils, et elle le craint. Les princes sont intéressés à sa perte, et

elle le laisse en lieu où ils peuvent espérer de le perdre. » Le manuscrit de Harlay a mis cette addition marginale entre deux parenthèses, et l'a intercalée dans le texte avec cette note: « Quæ sequuntur inclusa duobus semicirculis sunt adscripta in margine, eadem manu D. card. »

³ Le manuscrit des Affaires étrangères donne cette seconde pièce, écrite aussi, de la propre main de Richelieu, sur le feuillet suivant (1^o 184). Le manuscrit de Harlay annonce que sa copie a été transcrite sur l'autographe, ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit fautive.

sent avoir de fausses raisons, pour se disculper devant le monde¹, bien que devant Dieu et devant les hommes ils en soyent la vraye et la seule cause.

Nous joignons à cette pièce quelques pensées détachées, écrites de la main de Richelieu, non datées, mais qui se rapportent évidemment aux entretiens qu'il devait avoir avec Madame, et particulièrement à l'*avis* qu'on lira ci-après, page 556.

Si Madame refuse le deppost il faut proposer un autre expédient, savoir : que le marquis Saint-Germain soit maistre absolu de la citadelle sans contredict, et que Madame donne seureté de luy et d'elle en mettant ambassadeur, auprès du roy, El hermano².

Si Madame s'oppiniastre à ne rien faire, il faut luy demander que cet avis soit leu en présence des principaux de son conseil et de son estat : marquis d'Aillé, comte Philippes, marquis de Lulain, le chancelier, dom Félix, Bohe, Saint-Maurice.

Je la veux prier premièrement en mon nom de le faire.

Il faut luy praedire le mal qui luy arrivera et la faire souvenir qu'on luy a tousjours praedict le passé qui luy est arrivé faute de vouloir croire; qu'on luy en dict encores autant.

¹ « Se disculper devant le monde » a été écrit par Richelieu en interligne sur les mots « s'en excuser, » qu'il avait mis d'abord, et qu'il n'a pas effacés.

² « Le frère, » et comme on dit, en termes

de droit, le frère germain. Il arrive parfois à Richelieu d'employer un mot espagnol ou italien; c'est quelquefois une plaisanterie. Est-ce ici un jeu de mots sur le nom de Saint-Germain ?

CCLXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 185 v°. —

De la main de Richelieu.

Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. 767, cahier Ss. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 410. — Copie².

MÉMOIRE POUR LE ROY.

[Un peu avant le 24 septembre 1639³.]

Le roy doibt dire à Madame qu'il est venu de 200 lieues pour luy faire voir combien il l'ayme.

Qu'il auroit bien à se plaindre des mauvaises résolutions qu'elle a prises en toutes occasions, mais qu'il ne luy veut point parler du passé, mais seulement voir avec elle ce qui se peut faire pour son salut.

Et que, parce qu'il craindroit qu'en examinant ce qui est nécessaire pour l'avenir cela rappelast la pensée des fautes qui ont esté faictes, il ayme mieux que le cardinal traitte avec elle de tout ce qui se peut faire pour son salut, que de le faire luy-mesme.

Ensuite Sa Majesté ajoutera : Il est vray, ma sœur, que je ne puis que je ne me plaigne, en passant, à vous mesme, de la mesfiance que vous avés tesmoignée de moy en plusieurs choses; comme si j'eusse esté capable de vouloir usurper vos Estats. Le desplaisir que j'ay receu d'une telle pensée m'arrache cette plainte, qui sera courte, car je ne vous en diray pas davantage.

Mon dessein est de vous sauver si je puis, sinon de me laver les mains de vos affaires⁴.

¹ Voy. la note 2 de la page 56 ci-dessus.

² Le manuscrit de Harlay avertit, comme pour la pièce précédente, que sa copie est faite sur l'autographe.

³ Pour le titre ainsi que pour la date, voir les notes 4 et 5 de la pièce précédente, p. 534.

⁴ Ce dernier paragraphe n'est pas dans le manuscrit de Dupuy.

CCLXXXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 27, fol. 228-266. —

Mise au net, écrit en très-gros caractère.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 420-434. — Copie¹. —

Fonds Dupuy, t. 767, cahier Ss. — Extrait².

VOYAGE DU ROY A GRENOBLE,
POUR VOIR MADAME LA DUCHESSE DE SAVOIE,

EN 1639³.

[28 septembre 1639⁴.]

La mort de Victor Amédée ne fut pas plus tost arrivée qu'on ne vist le commencement de la perte du Piedmont, et peu de temps après son entière ruine.

¹ La copie de Harlay, faite sur le manuscrit des Affaires étrangères, porte à la marge : « Affaire de Savoie 1639 — écrit de la main de Chirurgien, en belle grosse. » Cette écriture est différente de celle que le copiste de Harlay indique ailleurs comme l'*écriture de Chirurgien*; nouvelle preuve de l'erreur de cette indication. (Note de la page 267.)

² Voyez note 2, page 56.

³ Ce titre est écrit de la main de Cherré, sur un feuillet blanc, coté 228. On peut croire que cet exposé des affaires de la duchesse de Savoie à cette époque, et des relations de la France avec le Piémont, était destiné à être inséré dans les Mémoires du cardinal de Richelieu, pour l'année 1639; la promesse de continuer ces Mémoires, faite en terminant le récit de l'année 1638, n'était pas une promesse en l'air. Les nombreuses pièces que nous avons eues entre les mains se rapportant aux années qui suivent 1638, et que nous avons trouvées préparées, comme l'étaient celles qui ont servi à la composition des

Mémoires pour les années antérieures, ont été pour nous la preuve irrécusable que cette continuation a sérieusement occupé Richelieu et celui qu'il avait spécialement chargé de ce travail. Ce fragment que nous donnons, où Richelieu, après avoir exposé l'état des choses, parle à la première personne : « je m'y employai... » — « je leur fis cognoistre... » — je leur dis... » fournit un spécimen remarquable, de la continuation des Mémoires, et offre ici cet intérêt qu'on peut le comparer avec les pièces originales et les matériaux primitifs, conservés dans le même manuscrit des Affaires étrangères. Nous ne donnerons point le texte de ces pièces, qui ferait ici double emploi; nous nous bornerons à l'indiquer. Disons aussi que cette relation, écrite de ce style négligé et redondant que souffrent les mémoires, a été resserrée et réduite à cinq ou six pages dans le *Testament politique*, t. I, p. 64-70, éd. de 1764.

⁴ La plupart des pièces dont Richelieu s'est servi pour composer cette espèce de relation sont sans date, quelques-unes sont

Ce changement surprit les plus judicieux , avec d'autant plus d'estonnement qu'estant aisé de l'empescher il fut du tout impossible d'en retarder le cours.

Si madame la duchesse de Savoie et son conseil eussent suivi l'exemple et les ordres¹ du prince qu'ils venoient de perdre, on l'eust empesché aisément.

S'ils eussent voulu ou faire ce qui estoit du tout nécessaire pour prévenir leur mal, ou le laisser faire au roy, ils s'en fussent garantis sans peine.

Mais tant s'en faut qu'on les peust réduire à ce point qu'au contraire les uns et les autres n'oublièrent rien de ce qui put avancer la ruine de cette princesse.

La foiblesse de son sexe, la légèreté de son esprit, rempli d'autant de présomption qu'il estoit dénué de jugement, l'aversion que tout son pays avoit de sa conduite, la lascheté et l'infidélité des Piedmontois, le peu d'expérience de quelques uns de son conseil, la timidité des autres et le désir que tous eurent de se conduire en sorte qu'ils peussent aussy bien trouver leur compte avec ses frères, s'ils venoient à leurs fins, comme avec elle si leurs desseins demeuroient sans effect, furent cause de sa perte.

Outre que le gouvernement des femmes est d'ordinaire le malheur des Estats, celle-ci avoit tant de mauvaises qualitez pour conduire des peuples, qu'il fut impossible de la porter à ce qui estoit du tout nécessaire pour se bien acquitter d'une telle charge.

Pour empescher l'effect des mauvais desseins de ses ennemis, elle devoit, après la mort du duc son mari, prendre une entière confiance au roy son frère, ainsy qu'il luy avoit conseillé en sa maladie; et tant s'en faut qu'elle en usast ainsy, qu'elle entra, par l'artifice de

datées du 28 septembre, jour où fut donné l'avis laissé à Madame. Nous plaçons ce récit à cette dernière date, faute de pouvoir en assigner une tout à fait exacte à cette réunion de pièces écrites en divers temps;

mais il est vraisemblable qu'elle a été rédigée à loisir, au retour du voyage de Grenoble.

¹ « Et les ordres; » ces mots manquent dans le manuscrit de Harlay.

quelques mauvais esprits, en telle mesfiance des François que les portes de Verceil, qui leur estoient ouvertes pendant la vie du d. duc, leur furent fermées à l'instant de sa mort.

Elle devoit bannir d'auprès d'elle ceux qu'elle savoit bien n'avoir autre dessein que de luy donner des conseils à sa ruine, et au lieu de laisser sans employ le P. Monod, qu'elle abhorroit durant la vie du duc son mary, jusques à tel point que de son confesseur il estoit devenu son ennemi, elle luy donna sa principale confiance, et receut le poison qu'il voulut verser dans son esprit comme des remèdes les plus salutaires.

La créance qu'elle eut en ce misérable luy fist faire un sy grand nombre de fautes qu'il est presque impossible de les rapporter.

Elle la confirma, non sans préjudice de sa réputation, en la confiance qu'elle avoit en un jeune Piedmontois¹, insolent, avare, et destitué de cœur, d'honneur, et de toute expérience.

Elle luy fist commettre toute l'administration de ses affaires à sa famille, peu estimée en son pays, pensant qu'à leur ombre il tiendrait le timon du vaisseau, et le conduiroit à sa teste.

Elle luy fist entretenir des intelligences secrettes avec ses frères et avec les Espagnols, bien que ce procédé fust du tout contraire au bon succès de ses affaires.

Elle luy fist consentir l'évasion d'un secrétaire si passionné aux intérêts d'Espagne, que le feu duc n'avoit peu s'en assurer que par une prison.

¹ Le comte Filippo d'Aglié, que Richelieu fit arrêter l'année suivante (31 décembre 1640) au milieu d'une fête, chez M. de Montpezat, où il avait été invité. Ce favori de Madame n'était assurément ni un habile politique, ni un grand ami de la France, mais il ne méritait pas les injures que la colère de Richelieu lui prodigue. Il fut amené prisonnier à Vincennes. Mazarin, qui avait les ordres et les instructions du cardinal, conduisit l'affaire.

Une relation, datée du 1^{er} janvier 1641, fut immédiatement envoyée à Richelieu, et se trouve dans le tome 33 (fol. 4) de Turin, aux Affaires étrangères. Le P. Griffet, qui apparemment n'a pas connu cette relation, dit que Philippe d'Aglié fut arrêté chez le comte du Plessis-Praslin. Ce petit guet-apens de salon, exécuté chez l'un des généraux de l'armée française, eût été quelque chose de plus grave encore.

Elle luy fist relascher le cardinal de Savoie, qui, estant venu dans son Estat pour la perdre, tomba à Quiers entre les mains des siens, qui le reconduisirent hors du Piedmont au lieu de l'arrester.

Elle luy fist refuser l'entrée de ses places à toutes les garnisons françoises qu'on proposa d'y envoyer, bien que l'événement luy ait faict cognoistre, à son préjudice, que c'estoit le seul moyen de les sauver.

Elle luy fist mescontenter en un instant tous les plus grands de ses Estats, les privant de toutes leurs charges, sous prétexte de les obliger davantage par de meilleurs establissemens, qu'elle ne leur donna pas.

Enfin elle l'empescha de faire tout ce qui estoit nécessaire à son salut, et la porta à tout ce qui la pouvoit perdre.

L'incontinence de sa langue offensoit beaucoup de gens, et ceux mesmes qui expoisoient tous les jours leur vie pour son service.

Le peu de retenue dont elle usoit en ses actions en scandalisoit d'autres, et son procédé déplaisoit à tous.

Comme les meilleurs services estoient sans récompense, les plus signalés desservices estoient sans punition.

Si elle eust esté prudente en sa conduite, si elle eust tesmoigné de la bonté à ses sujets affectionnez, et de la sévérité aux autres, ses beaux frères n'eussent jamais gagné leurs cœurs, ny pris pied dans son Estat. Mais elle leur donna tant de prise qu'on peut dire, avec vérité, que ses deffauts ont plus avancé leurs desseins que leur industrie et les forces des Espagnols.

Lorsque la lascheté, l'infidélité, et l'aversion des siens eurent donné lieu à ses frères d'emporter en un instant les meilleures places du Piedmont, qui sont au delà du Pô, le vray remède qu'elle pouvoit prendre estoit de mettre toutes celles qui luy restoit entre les mains du roy, pour faire craindre à ses frères que leur injuste ambition ne donnast lieu aux François et aux Espagnols de se rendre maistres du Piedmond, tandis qu'ils le vouloient estre, et pour obliger les Espagnols, qui ne craignent rien tant que les François aient grand pied en

Italie, à rendre ce qu'ils avoient pris dans le Piedmont, à condition que les François en feroient autant.

L'exemple de Philibert Emmanuel, aïeul de ses enfans, qui sauva son Estat par cette voie, lorsqu'il en avoit perdu la plus grande partie¹, la convioit à se servir de ce remède.

Il falloit estre aveugle pour ne cognoistre pas que c'estoit l'unique, proportionné à la grandeur du mal dont il estoit question. Et il falloit estre plus meschant qu'aveugle pour soupçonner qu'en se confiant à la foy du roy, en cette occasion, Madame s'exposast à sa perte.

Et quand mesme on eust peu faire avec raison ce jugement, la prudence vouloit qu'elle passast par dessus, parce qu'il valoit mieux que les Estats du duc son fils demeurassent entre les mains des François et des Espagnols, que des seuls Espagnols, veu que, tandis qu'ils eussent esté partagés entre deux grandes puissances, on en devoit espérer la restitution par un accord, au lieu qu'estant entre les mains des seuls Espagnols, le recouvrement en estoit impossible.

Ces raisons, qui estoient plus que suffisantes pour porter toute personne non privée de sens à son propre bien, furent inutiles à l'esprit de Madame et des siens, qui, prenant tousjours l'ombre pour le corps, estoient plus propres à se repaistre de chimères qu'à recourir aux solides moyens de leur salut.

Ils savoient craindre tout ce qui ne pouvoit leur faire du mal, et n'appréhendoient pas ce qui les devoit perdre. Leur aveuglement estoit tel qu'ils n'avoient pas plus tost faict une perte notable qu'ils n'en fussent consolez, si leur esprit et leur malice leur suggeroit quelque raison apparente, bien que fausse, pour en rejeter la faute sur ceux qui les en eussent garantis, s'ils eussent voulu suivre leurs conseils. Dans cette mauvaise conduite, cette misérable princesse perdit en dix mois la plus grande partie de ses Estats, sans vouloir se résoudre aux seuls moyens qui luy restoient de sauver le reste.

La nécessité luy fist voir enfin que le deppost de ses places entre les mains du roy estoit chose du tout nécessaire.

¹ Il y avait : « lorsqu'il l'avoit perdu. » La correction est de Richelieu, en interligne.

Mais la timidité ou la malice de son conseil l'empescha d'y en mettre aucune de celles qui estoient capables d'arrester le cours des mauvais desseins de ses beaux frères.

Luy parler du deppost de Nice et de Turin estoit un crime; penser seulement à Conis, place de beaucoup moindre importance, mais nécessaire pour fermer le chemin de Nice et pour conserver l'entrée de plusieurs vallées qui aboutissent en France, fut réputé de cette princesse et des siens à entreprise insupportable. Et cependant un mois après qu'on luy eut proposé de les remettre, elle en cognust la nécessité par la perte qu'elle fist de ce qu'on vouloit luy conserver.

On ne put jamais luy faire désarmer la ville de Turin, ou y laisser pour sa défense un corps des François qui estoient à la solde du roy. Divers voyages que S. M. fist faire vers elle pour la disposer à l'un de ces expédiens furent sans effect, et, comme elle différoit à se servir de remèdes sy salutaires, douze cents hommes emportèrent cette place où elle estoit présente, sans que mille Suisses, qu'elle avoit dedans, et presque autant d'autres garnisons de ses troupes fissent aucun effort pour la deffendre. Seulement quelques cavaliers de ses sujets y tesmoignèrent-ils leur fidélité et leur courage, mais sans fruit, pour n'estre secondez par aucuns de ceux qui le devoient faire, et estre trahis par quelques autres.

Ainsy cette malheureuse princesse perdit, en un instant, le siège et l'opulence de son Empire, par la perte qu'elle fist de sa ville capitale, et de grand nombre de meubles sy riches et sy beaux que ceux des grands roys n'en surpassoient pas la magnificence.

Peu s'en fallut qu'elle n'y perdist sa liberté, dont elle eust esté privée si elle ne se fust retirée dans la citadelle de la place, qu'elle trouva aussy despourvue de toutes choses nécessaires à sa conservation, qu'elle l'estoit elle-mesme. Ceux en qui elle s'estoit fiée du soin de ses affaires l'avoient sy mal servie que cette place ne se trouva pas en estat d'estre deffendue trois jours. Comme elle estoit sur le point de se rendre à ses ennemis capitaux, les armes du roy la secoururent, et ceux qui les commandoient la portèrent à sortir

d'un sy mauvais lieu, qu'elle leur consigna entre les mains par ce seulement qu'elle en creut la deffense du tout impossible.

Si, après avoir esté contrainte de sortir du Piedmont, elle eust faict de la Savoie ce qu'elle devoit faire de Turin auparavant que de le perdre, elle eust conservé cette province, assuré sa personne et celle de son fils, donné moyen de conserver ce qui luy restoit dans le Piedmont, et peut-estre de recouvrer le reste. Mais elle ne demeura pas seulement irrésolue entre sa folie et sa malice, entre la foiblesse de quelques-uns de ses conseillers et l'artifice de beaucoup d'autres, qui, partisans des intérêts des princes, pour ne pouvoir assurer les leurs avec elle, luy agitoient continuellement l'esprit; mais elle s'affermit tellement à n'embrasser pas les conseils qui pouvoient la sauver, qu'il fut impossible de les luy faire suivre.

Le roy s'avança jusques à Grenoble pour la tirer de son aveuglement; mais sa présence, son autorité et toutes les raisons de son conseil ne purent jamais la destourner de tout ce qui pouvoit avancer sa perte.

Auparavant que de luy parler d'affaires, pour la disposer plus aisément à son propre bien, S. M. trouva bon que je fisse cognoistre ses bonnes intentions à ceux de la maison de S. A. en qui elle avoit plus de confiance. Je m'y employay avec toute l'adresse que sy peu d'esprit qu'il a pleu à Dieu me donner me put suggérer.

¹ Je leur dis que le roy ne vouloit point parler à madame sa sœur de sa conduite passée, bien qu'elle eust esté si mauvaise, qu'elle la devoit pleurer de larmes de sang, mais que S. M. s'estoit avancée

¹ A partir d'ici, les 26 pages qui suivent sont à peu près copiées de la pièce intitulée : « Advis donné à M^{me} la duchesse de Savoie par le cardinal de Richelieu, à Grenoble, le ... de septembre 1639 » (Turin, t. 27, f^o 172-183). C'est une mise au net, copiée elle-même sur un premier brouillon très-informe, écrit de plusieurs mains, principalement de celle de Cherré

et surtout de celle du cardinal (f^o 190 du même ms.). — J'ai trouvé à la Bibliothèque imp. deux copies de cette pièce : fonds Saint-Germ. Harl. 347, f^o 400, et fonds Dupuy, 767, cahier Rr; l'un et l'autre de ces mss. mettent en note : « Copie écrite de la main de *Chirurgien*, corrigée de la main de M. le cardinal de Richelieu, » Le ms. de Harlay en donne, un extrait, f^o 413.

jusques en ce lieu, pour examiner avec elle tous les moyens qui se pouvoient trouver d'asseurer ce qui restoit de son débris, et de regagner ce qu'elle avoit perdu.

Je leur fis cognoistre que la première fin de S. M. estoit de voir si sa présence pourroit donner à Madame ce que les conseils n'avoient peu faire de loin, c'est-à-dire la disposition, la résolution, et la fermeté qui luy estoit si nécessaire pour se tirer du mauvais estat où la légèreté de son sexe, les irrésolutions de son esprit, et les mesfiances dont on l'avoit rendue susceptible l'avoient mise.

Je leur dis que, si elle pouvoit se rendre capable de son propre bien, il n'y avoit rien que S. M. ne voulust faire pour la sauver, quelque difficulté qui s'y pust rencontrer; au lieu que, si elle vouloit demeurer dans sa foiblesse et dans les mauvais conseils qu'elle a pris jusques à présent, son seul but (de S. M.) estoit de se tirer du pair, la laissant terminer ses affaires ainsy qu'elle l'estimeroit plus à propos, après luy avoir représenté les inconvéniens où elle tomberoit indubitablement si elle persévéroit en sa première conduite.

J'adjoustay que si elle croyoit trouver seureté en ses beaux frères pour son établissement, pour la vie de mons^r son fils, et pour celles de ses créatures plus affidées, S. M. ne s'opposeroit pas à son desscin bien qu'elle ne voulust pas luy donner un tel conseil.

Mais que, si elle jugeoit la protection du roy luy estre nécessaire, sa fin devoit estre de se servir utilement de sa puissance, et non comme elle avoit faict jusques alors, en sorte que, n'en pouvant retirer aucun fruit par sa faute, elle engageast S. M. non seulement en de grands frais inutiles, mais qui plus est en la perte de sa réputation, comme si c'estoit son impuissance qui l'empeschast d'arrester le cours de sa ruine, dont sa mauvaise conduite estoit la seule cause.

Je leur représentay que, tandis que les Espagnols croiroient pouvoir garder ce qu'ils tenoient du Piedmont, ils ne se résoudroient jamais à le rendre, et qu'en l'estat qu'estoient les affaires, tandis que le cardinal de Savoie et le P. Thomas les assisteroient, on ne sauroit reprendre ce qu'ils occuperoient, parce que tout le pays les favorisoit,

et qu'estant contraire aux armes du roy, elles y agissoient avec trop de désavantage.

Passant outre je leur fis cognoistre que, si les Espagnols et ses beaux frères demeuroient conjoints, il se trouveroit plus de difficultez qu'on ne sauroit penser à conserver les places du Piedmont, déposées entre les mains du roy, pour le mauvais estat auquel elles avoient esté livrées, et que peut-estre seroit-il du tout impossible.

Ils demeurent d'accord avec moy que, pour assurer le salut de Madame et de monsieur son fils, il estoit du tout nécessaire de detacher les princes de l'Espagne.

Ils demeurèrent d'accord avec moy qu'ainsy que c'estoit chose très certaine que tandis qu'ils ne verroient point la France en estat de les empescher du dessein qu'ils avoient de priver leur neveu de ses Estats, et qu'ils ne la croiroient pas assez puissante pour contraindre les Espagnols à la restitution de ce qu'ils en tenoient, jamais ils ne se sépareroient de l'Espagne. Aussi pouvoit-on dire, presque avec égale certitude, qu'ils la quitteroient lorsqu'ils verroient la France avoir tout autre pied en Italie que celui auquel les obstacles qui luy avoient esté faits, par ceux qui devoient la favoriser, l'avoient réduite.

Je leur fis avouer ensuite qu'ils n'ignoroient pas que ces deux princes cognoissoient la foiblesse de Madame, l'aversion que ses Estats avoient de sa conduite, et la disposition en laquelle ils estoient de les recevoir à raison des faussetés dont ils les avoient imbus.

Ils reconnurent ingénument qu'ils savoient bien l'opinion que ces princes avoient de la naissance du jeune duc leur maistre, bien que sans fondement, et la prétention en laquelle ils estoient de donner couleur à leur calomnie par une fausse preuve.

Nous conclusmes de là tous ensemble que, tant qu'ils croiroient pouvoir s'en deffaire, ils n'auroient autre but que de l'envoyer en paradis; que tous les accords qu'ils proposeroient en l'estat auquel estoient les affaires ne seroient que pour en faciliter le moyen, et que rien ne leur feroit changer de dessein que l'impuissance en laquelle il les falloit mettre de faire le mal qu'ils avoient projecté.

Nous nous confirmasmes en cette vérité par la considération des pratiques qu'ils avoient parachevées dans Nice, à l'ombre de la suspension; par l'arrest du sénat de Turin, qui avoit en ce temps déclaré Madame incapable de la régence; et par les menées qu'ils (ceux de la maison de Madame) avoient descouvert qu'ils (les princes) faisoient pour disposer celuy de Savoie à suivre l'exemple de l'autre.

Je leur dis ensuite que tous les remèdes qui avoient esté pratiqués jusques alors n'avoient aucune proportion au mal de madame la duchesse de Savoie; que nous avions fait comme les médecins qui, voyant leurs malades affermis à ne faire pas ce qui leur est du tout nécessaire, avoient recours aux remèdes palliatifs qui, à proprement parler, ne sont que remèdes trompeurs, en ce qu'ils adoucissent la douleur sans en oster la cause; mais qu'il n'estoit plus temps de se tromper, et que si l'on différoit davantage à recourir à des remèdes puissans, seuls suffisans pour la guérison du mal dont il estoit question, il se rendroit incurable.

Je les pressay de m'ouvrir leur cœur et leurs pensées sur un sujet sy important; mais le neveu ne s'y pouvant porter, et empeschant mesme que son oncle n'usast en ce sujet de la franchise qui paraissoit luy estre naturelle, je fus contraint de leur dire ingénument qu'il sembloit que le seul moyen de tirer Madame du mauvais estat où elle estoit, consistoit à mettre M^r le duc de Savoie et le reste de ses Estats entre les mains du roy, et à attacher ceux qui estoient, en ces occasions, demeurez fidèles à la mère et au fils, à leur service, autant par les bienfaits du roy qu'ils l'estoient par leur vertu et par leur naissance.

Je leur dis ensuite que je ne leur faisois pas cette ouverture comme une pensée à laquelle on voulust s'attacher, si Madame et son conseil y trouvoient à redire, mais qu'il estoit bien vray que je n'estimois point qu'il y eust de moyen plus assuré de tirer Madame du mauvais estat auquel elle estoit, et que je croyois, en ma conscience, que si le cardinal de Savoie et le P. Thomas voyoient ces trois poincts accomplis, ils se résoudroient à changer de procédé, parce

qu'en ce cas ils ne sauroient plus espérer gain de cause par leurs pratiques.

Ils ne pourroient plus se promettre d'avoir la Savoie par leurs négociations, ainsy qu'ils avoient usurpé tout le Piedmont.

Ils ne prétendroient plus pouvoir attenter à la vie de leur nepveu, parce qu'il seroit en lieu de seureté, et en lieu de seureté d'autant plus avantageux que rien n'estoit sy capable de justifier sa naissance dans le monde, que de le voir eslevé soigneusement et honorablement auprès de mons^r le dauphin.

Ils n'auroient plus moyen de tirer, comme ils avoient fait, de notables avantages des mesfiances que Madame avoit prises de la France par leur propre artifice.

Ils ne croiroient plus, en la prenant elle ou les siens, ou eux sans elle, l'obliger à leur donner les places, et à remettre mons^r son fils entre leurs mains, par un accord qui, trois mois après, leur donneroit moyen de perdre la mère d'honneur, et d'oster la vie au fils.

Ils ne se persuaderoient plus pouvoir ravoir aisément les places que le roy tient en deppost dans le Piedmont, parce que la puissance qu'il auroit en Savoie pourroit beaucoup aider à les conserver, rien n'ayant tant contribué à la perte d'une partie du Piedmont que les oppositions que les forces du roy y avoient reçues par ceux qui devoient les seconder¹.

Ils perdroient l'espérance qu'ils avoient, bien que mal fondée, de pouvoir vaincre la générosité et la fidélité de ceux qui servoient Madame, par le mauvais estat de leurs affaires, puisque le secours du roy les empescheroit d'estre réduits à l'extrémité.

¹ A la marge de ce paragraphe le manuscrit des Affaires étrangères donne ce qui suit: « Est à noter que le deppost de la Savoie est plus capable de ramener le cardinal de Savoie et le P. Thomas en leur devoir, que celui de la moitié du Piedmont, parce qu'ils sauront bien que, Montmélian estant entre les mains du roy, ils

ne pourront jamais en retirer cette province par la force, ce qu'ils ne croiront pas du Piedmont, veu la foiblesse des places, et la commodité que les Espagnols ont d'y faire la guerre avec eux » (Le ms. de Harlay a également mis ce passage à la marge de sa copie.)

Qu'ainsy n'ayant plus rien à espérer de leur malice, la nécessité les contraindroit à ce à quoy la raison ne les portera jamais.

Poursuivant ce discours, je leur dis que bien que cet expédient me semblast du tout nécessaire, que bien que les enfans et les aveugles fussent capables d'en recognoistre l'utilité, que le conseil que M^r de Savoie donna, en mourant, à Madame, de suivre ceux de la France, et de se jeter entre les bras du roy, la deust porter à l'embrasser, S. M. s'abstiendrait de le proposer à madame sa sœur à cause de la mesfiance en laquelle elle avoit esté jusques alors.

Je leur fis voir clairement, à mon avis, que le roy avoit trop d'intérêt à la conservation de mons^r de Savoie pour avoir dessein de profiter de sa ruine.

Je leur représentay que, sans perdre sa réputation, il ne pouvoit dépouiller une sœur et un nepveu.

Je les priay de considérer qu'au lieu que le cardinal de Savoie et le prince Thomas prétendoient meschamment que le jeune duc n'estoit pas leur nepveu, le roy savoit certainement que c'estoit le sien; que comme l'intérêt des uns alloit à perdre ce jeune prince, celui du roy le portoit entièrement à le conserver; que, s'il n'estoit point au monde, S. M. ne sauroit sans injustice apparente retenir les Estats qui luy auroient esté déposez, et que, s'il le vouloit faire, la guerre dont il désire la fin serait éternelle.

Qu'il luy estoit beaucoup plus utile d'avoir un jour un duc de Savoie restabli en ses Estats, uni à ses intérêts, que d'usurper une partie de ses dicts Estats, les Espagnols ayant l'autre.

Poursuivant, j'adjoustay qu'ils avoient encore à considérer, en leur particulier, que les mauvais bruiets que les ennemis de Madame avoient espendus contre ceux qu'ils croyoient luy estre plus affidez obligeoient le roy à prendre un soin particulier de leurs personnes, parce que, s'il faisoit autrement, il donneroit lieu de croire qu'il auroit quelque impression de la médisance qu'on auroit espendue au préjudice de sa réputation.

Après avoir donné temps à ces messieurs de faire réflexion sur

ce que je leur avois représenté, des raisons je vins aux exemples, rapportant celuy de Charles de Lorraine, demeuré orphelin en son bas age, que le roy Henri II fist nourrir avec ses enfans, et auquel il rendit ses Estats entiers lorsqu'il fut grand, et luy donna une de ses filles en mariage; ce qui montrait clairement que la France sait conserver et protéger religieusement les souverains, au lieu que les Espagnols manquent peu à se revestir de leurs despouilles.

J'adjoustay que ce seroit un crime de penser que le roy, dont la piété estoit connue, voulust moins faire pour son propre nepveu que ses prédécesseurs pour des princes qui n'avoient pas l'honneur de leur appartenir, veu principalement qu'il a desjà luy-mesme une fois restitué la Savoie au duc Victor Amédée, et que le roy son père avoit esté d'une pareille bonté envers le duc Charles Emmanuel, après l'avoir justement conquise par les armes.

Enfin je leur dis que, pour oster tout sujet de crainte, si S. M. recevoit le deppost de la Savoie, elle s'engageroit, par escrit authentique à madame sa sœur, de la luy remettre de bonne foy, avec toutes les places qu'elle luy avoit consignées dans le Piedmont, toutefois et quantes les Espagnols en voudroient faire autant de ce qu'ils ont occupé en ses Estats depuis la mort de feu M. le duc de Savoie Victor Amédée; et que, pour avancer cette remise réciproque, S. M. enverroient aussytost la proposer, sous la caution d'une ligue de tous les princes d'Italie, qui avoient trop d'intérêt à oster la guerre de leur voisinage pour ne favoriser pas, en ce point, les justes intentions du roy, qui seroient sans doute non seulement considérées du cardinal de Savoie et du P. Thomas, s'ils voyoient la France en la possession de la Savoie et d'une partie du Piedmont, mais en outre des Espagnols, qui n'y consentiront pas en l'estat où sont les affaires.

Après trois heures de conférence, qui me donnèrent lieu de représenter tout ce qui est cy-dessus exprimé à diverses reprises, il me sembla cognoistre que l'oncle¹ estoit persuadé, mais que l'esprit du

¹ Le marquis d'Aglié.

nepveu¹ ne l'estoit pas, et qu'il n'avoit pas assez de cœur pour porter sa maistresse à une résolution proportionnée à son mal.

Trois jours se passèrent en l'attente de ce que ces messieurs auroient fait auprès de leur maistresse; mais n'en recevant point de response et apprenant, par diverses voies, que l'un des deux luy aigrissoit plus l'esprit que de l'adoucir, et qu'elle avoit mesme pris résolution de ne point faire venir son fils à Grenoble, bien qu'à son arrivée elle eust dit le contraire à S. M. on estima qu'il estoit de la prudence du roy de modérer les propositions qui avoient esté faictes en particulier au marquis d'Aillé et au comte Philippe son nepveu, et de faire entendre à Madame, en présence de tout son conseil, ce que S. M. estimoit pour son bien.

Pour cet effect, on luy proposa ce qui ensuit, et luy laissa-t-on par escrit, afin qu'elle en peust mieux considérer la teneur et l'importance².

PROPOSITION FAICTE PAR LE ROY A MADAME SA SŒUR,

LE 28 SEPTEMBRE 1639, À GRENOBLE.

En l'estat où sont les affaires de madame la duchesse de Savoie, il faut qu'elle se sauve ou par elle-mesme, ou par ses ennemis, ou par le roy.

Si elle le peut par elle-mesme, S. M. sera ravie qu'elle en ait le moyen, et la prie de luy en donner cognoissance.

Si elle pense pouvoir trouver son salut en se confiant en ses frères, sans luy donner un tel conseil, le roy y consentira, si elle en veut prendre le hazard.

Mais, si elle estime ne pouvoir sortir de ses affaires que par son autorité, il ne la peut tirer du mauvais estat auquel elle est que par

¹ Le comte Philippe d'Aglié.

² Ici la relation du *Voyage*, etc. se continue au moyen d'une pièce qui se trouve au folio 159 du manuscrit des Affaires étrangères (Turin, t. 27), en tête de la

quelle est écrit, de la main de Richelieu :

« Proposition, etc. » C'est une minute ou mise au net; la Bibliothèque impériale en conserve une copie, fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 393.

l'un de ces trois moyens : ou par un traicté d'accord, ou par la guerre, ou par le deppost des Estats qui luy restent, lesquels elle ne sauroit conserver par elle-mesme.

En l'estat que sont les affaires, tout accord est impossible avec les Espagnols, parce qu'ils font la guerre avec trop d'avantage, le Piedmont les favorisant, à cause de l'union des princes de Savoie avec eux.

Il n'est pas plus aisé de s'accorder avec les Princes, parce qu'ils n'en ont pas la volonté, et que, quand ils l'auroient, ils désirent des conditions qui ne s'accordent pas avec la seureté de Madame.

Il est impossible aussy d'espérer de grands progrez par la guerre, pour le mauvais estat auquel sont tout le Piedmont et les places que Madame a depossées.

Ainsy il faut recourir au troisième moyen, qui donnera grande facilité à un accord, en ce qu'apparemment il ramènera les princes à raison; ensuite de quoy la guerre sera aisée à soustenir contre les Espagnols, s'ils ne veulent rendre, en vertu d'un traicté, ce qu'ils posséderont dans le Piedmont, le roy faisant le mesme de tout ce qui luy aura esté depossé.

Ce remède est celuy qui a esté pratiqué sy heureusement par l'aïeul de M^r de Savoie qu'il obtint, par ce moyen, le restablisement de ses Estats perdus.

L'événement en est d'autant moins à craindre qu'il est hors d'apparence qu'un grand roy peust vouloir despouiller sa sœur et son nepveu d'un Estat qu'il a rendu au duc son père, l'ayant conquis par les armes.

Cependant si Madame le craint, pour s'accommoder à la foiblesse de son sexe, S. M. demeure d'accord que ce deppost ait plus d'apparence que d'effect, pourveu qu'il en ait autant que le bien de ses affaires le requiert.

Elle estime, en ce cas, comme en tout autre, que le s^r Dom Félix doit demeurer gouverneur général de la Savoie; elle pense aussy que le marquis de St-Germain doit commander dans Montmélian; mais

qu'il faut composer la garnison de gens qui soient affidez audiet marquis de Saint-Germain, gouverneur, et de Suisses et de François qui soient au roy.

Elle estime ensuite que le seigneur Dom Félix doit avoir une garnison dans Chambéry pour tenir le Sénat et la ville en leur devoir. Qu'en tous les chasteaux qui peuvent assurer le pays, il doit y avoir des François, et qu'à l'entrée de la vallée d'Aoste il faut entretenir deux mil hommes effectifs en deux régimens, dont l'un soit au roy et l'autre à Madame, sous un mareschal de camp de S. A. qui sache bien deffendre l'entrée de la Savoie.

¹ Si Madame ne se résout à l'exécution de ce que dessus, le roy, prévoyant, sans y pouvoir apporter remède, sa perte assurée, celle de la Savoie et du duc son fils tout ensemble, désire qu'en le dispensant d'entreprendre sa deffense elle pourvoie à sa seureté par autre voie, et qu'elle trouve bon qu'il fasse cognoistre à toute la chrestienté ce qu'il a faict pour elle, et les mauvais conseils qu'elle a voulu prendre, déclarant qu'il la laisse en sa conduite, parce qu'elle n'en veut pas suivre une meilleure, et qu'elle aime mieux se perdre par sa teste que se sauver par le conseil et la puissance d'un frère qui l'aime tendrement ².

Comme il estoit impossible de contester ce conseil par raison, à peine pust-on en tirer une response déterminée.

Ce qui sembloit un jour estre arrêté, estoit révoqué le lendemain, et quinze jours se passèrent sans qu'on pust avoir aucune résolution.

¹ Richelieu avait eu l'idée de rendre le refus de la duchesse plus authentique, en lui faisant donner, à cet égard, une signature. Nous lisons ces lignes dans la pièce intitulée *Avis*, etc. dont nous avons déjà fait mention (pièce qui se trouve au fol. 172 du manuscrit de Turin, t. 27) : « Si elle refuse de suivre un avis sy salutaire comme est celuy-cy, elle ne peut refuser de signer son refus, c'est-à-dire de mettre au pied de ce papier qu'après l'avoir leu et soigneu-

sement considéré, elle ne veut pas se servir des expédients qui luy sont proposez pour son salut. Ensuite de quoy le roy la pria de trouver bon, etc. »

² Cette pièce se termine ici dans le manuscrit des Affaires étrangères, t. 27 de Turin, fol. 182; mais elle a dans le manuscrit de Harlay (fol. 434) une continuation qui a été employée dans la présente relation : *Voyage*, etc.

En cette extrémité, S. M. agita plusieurs fois si elle devoit abandonner une personne sy abandonnée d'elle mesme, comme estoit cette princesse.

Il estoit avantageux au roy d'en user ainsy pour se justifier des mauvais événemens dont il estoit impossible de se garantir, mais cette résolution estoit sy préjudiciable à cette misérable femme, qui ne pouvoit estre¹ abandonnée du roy sans estre délaissée de tout le monde, que S. M. fut conseillée de laisser plus tost la réputation de sa puissance en compromis, qu'en voulant la sauver, avancer d'un moment la perte d'une personne que la nature avoit rendue sa sœur, bien qu'elle fust indigne de son sang.

Il fut proposé d'arrester le comte Philippe², principale cause de la perte de cette princesse. Mais, outre qu'une telle action eust autorisé la calomnie qu'on luy mettoit à sus, on jugea que si on la privoit de cet homme elle tomberoit entre les mains de certains esprits dangereux qui s'accorderoient plus aisément que luy avec ses beaux-frères à ses propres despens.

D'autres firent ouverture de se saisir de tous ceux qu'on cognoissoit luy suggérer de mauvais conseils; mais cet avis fut rejetté comme le premier parce qu'il eust esté préjudiciable à la réputation du roy, et qu'on n'avoit personne auprès de cette princesse qui pust ensuite guérir son esprit ulcéré, et le conduire adroitement à ce qui luy estoit du tout nécessaire.

Ainsy S. M. fut contrainte de se contenter de ce qu'elle put arracher de l'opiniastreté de ce mauvais esprit, bien qu'il n'y eust rien qui peust assurer sa personne et le reste de ses Estats.

Elle promit de composer la garnison de Montmélian de Savoyards et de François entretenus de longtems à son service. Elle s'obligea d'en mettre autant des uns que des autres dans le haut et le bas fort de cette place; elle promit de déposer entre les mains du roy le chas-

¹ Richelieu a écrit cette variante à la marge : « Délaissée de vostre main sans l'estre de tout le monde. » (Ms. des Aff. étr.)

² On revint à ce dessein et on l'exécuta plus tard, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, p. 140, note.

teau de Charbonnières en Savoie et celui de Benne et de Fossan en Piedmont avec la ville d'Albe.

Elle promit de faire sy bien garder l'entrée de la val d'Aoste que les ennemis ne se sauroient servir de ce passage; et cependant que s'il arrivoit qu'ils entrassent en Savoie, et qu'ils fissent soulever et révolter cette province, sans y entrer à main armée, elle feroit entrer plus grand nombre de François dans Montmélian.

Elle promit enfin d'asseurer sa personne et celle de son fils par une bonne garnison qu'elle tiendrait dans Chambéry.

Cette résolution ne fut pas plus tost prise que le roy se résolut de s'en aller. Son départ fut accompagné de beaucoup de larmes de la part de Madame, mais S. M. sachant, comme elle en estoit bien informée, qu'elle pleuroit quand bon luy sembloit, et qu'un moment après elle rioit et se moquoit de ceux qu'elle avoit abusés par les larmes, son affliction dissimulée ne produisit pas l'effect qu'elle prétendoit.

Prenant congé d'elle, je luy représentay qu'elle demouroit en un estat plus dangereux que celui auquel on l'avoit trouvée, parce que ses ennemis, cognoissant qu'elle s'estoit rendue incapable des seuls remèdes qui la pouvoient garantir de tous périls, poursuivroient d'autant plus hardiment sa perte, qu'ils la sauroient non-seulement destituée du cœur de ses sujets, mais de la puissance du roy, dont elle n'avoit pas voulu se prévaloir.

Je luy représentay qu'elle estoit aux termes de ceux qui ne faisant qu'une partie de ce qu'ils doivent, selon la loy de Dieu, ne font rien qui puisse opérer leur salut, bien qu'ils fassent beaucoup.

Je luy représentay que ceux qui avoient manqué d'esprit à la bien conseiller manqueroient de cœur pour la deffendre.

Je luy représentay que la plus part de ceux qui la destournoient de suivre les conseils du roy avoient intérêt d'en user ainsy, afin de se rédimmer de leur perte par la sienne.

Enfin, je répétoy en peu de mots tout ce qui luy avoit esté dict plusieurs fois pour la destourner de sa ruine.

Et d'autant que ce qu'on considère à loisir faict quelquefois plus d'impression que ce qui passe promptement, pour estre dict de vive voix, je la priay de jeter quelquefois les yeux sur un papier que je luy laissay, auquel estoit contenu ce qui s'en suit :

AVIS DONNÉ À MADAME LA DUCHESSE DE SAVOIE PAR LE CARDINAL DE RICHELIEU¹.

Madame la duchesse de Savoie n'a point d'autre moyen de se sauver du naufrage auquel son malheur l'a précipitée qu'en prenant une conduite du tout contraire à celle qu'elle a suivie jusques à présent.

Elle s'est tousjours mesfiée de la France et a pris plaisir de le faire paroistre; elle doit s'y confier au dernier point, et s'estudier à le faire cognoistre à tous ses ennemis, afin qu'ils pèrden l'espérance d'achever de la perdre par le mesme artifice qu'ils ont commencé.

La révolte du Piedmont est arrivée parce qu'elle a laissé le pays en puissance de la faire. Il faut prévenir celle de la Savoie en la mettant en estat de ne la pouvoit faire.

On luy a pris ses meilleures places, faute d'y mettre des François. Elle doit assurer toutes celles qui luy restent en les y mettant.

Elle a crain que la France luy enlevast son fils; elle n'a point de moyen de le sauver qu'en suppliant le roy de le recevoir en sa protection et en sa garde, ce qui n'assurera pas seulement une personne

¹ Cet avis que Richelieu donnait à la duchesse de Savoie en désespoir de cause, et lorsque, après avoir refusé de subir les conditions que l'on mettait aux secours qu'elle avait demandés au roi, elle se disposait à quitter Grenoble, est une pièce longtemps méditée et fort étudiée par Richelieu; on en rencontre divers fragments çà et là dans ce tome 27 du manuscrit de Turin, et deux textes, dont l'un est coté 187. C'est une mise au net de la main d'un nouveau secrétaire du cardinal, chargée de ratures, de corrections et d'addi-

tions de la main de Richelieu; l'autre est la présente version, qui termine la relation du *Voyage*, etc. et qui offre de nombreuses différences avec le texte du fol. 187, déjà si travaillé. Au reste on trouve répétée, dans cette double rédaction de l'avis, une foule de pensées et de conseils qu'on a remarqués dans les lettres que Richelieu écrivait depuis plusieurs mois à la duchesse et aux ministres du roi envoyés près d'elle. Le manuscrit de Harlay 347, fol. 439, donne une copie de l'avis conforme à celui qu'on va lire.

qui luy est sy chère, mais la sienne propre, les Estats qui leur restent et la réputation de tous les deux, en ce que rien ne peut mieux justifier la naissance de ce petit prince, que ses oncles révoquent publiquement en doute, que de voir qu'il soit nourri avec honneur avec mons^r le dauphin¹.

Elle s'est perdue pour affecter de ne deppendre que d'elle mesme, ce qui n'est bon qu'aux grands et puissans roys.

Messieurs ses beaux frères se sont soumis contre leur gré à l'Espagne pour faire les progres qu'ils ont faicts contre elle; et partant la raison et la nécessité lui font voir qu'elle n'a point d'autre moyen d'arrester le cours de sa ruine que de pratiquer à l'esgard de la France ce que ses frères font au respect de l'Espagne, qui est tout le contraire de ce qu'elle a fait jusques à présent.

Si elle dict qu'elle a déferé à beaucoup des conseils du roy, elle est priée de considérer qu'outre qu'elle ne l'a jamais fait à temps, comme un malade qui, par son opiniastreté ou son aversion aux remèdes, ne prend que la moitié de ceux qui luy sont ordonnez, augmente son mal au lieu de le diminuer, en ce qu'il esmeut les humeurs et ne les purge pas, ainsy s'est-elle tousjours fait plus de mal que de bien en ne pratiquant qu'autant des conseils du roy qu'il en falloit pour aigrir la malice de ses ennemis, et mesprisant le reste, qui en pouvoit arrester le cours.

Le mal que Madame a receu pour laisser beaucoup de services sans récompense et tout desservice sans punition, l'oblige à pratiquer le contraire, et particulièrement à recognoistre les services des personnes de qualité qui luy sont demeurez fidèles par la puissance de la France, si elle n'est pas en estat de le faire d'elle mesme.

¹ Les manuscrits mettent à la marge de ce paragraphe : « Tandis que le cardinal de Savoie et le P. Thomas espèreront pouvoir faire souslever la Savoie et attraper le jeune duc, ils n'ont garde de s'accommoder avec Madame; et tandis que les places ne seront gardées que par

les siens, et que mons^r son fils sera dans ses Estats, on ne leur fera pas perdre l'espérance d'avoir les unes et de perdre l'autre, veu le mauvais soin qu'ils savent que Madame et les siens ont de ses affaires; et ainsy jamais on ne les séparera des Espagnols. »

Les mauvaises impressions qu'on a données de la vie et de la conduite de Madame ayant esté le vray fondement de sa ruine, c'est à elle à faire une vie sy exemplaire que les apparences la remettent, dans l'esprit des peuples, en la réputation qu'elle y doit estre, et que la vérité attire sur elle la bénédiction de Dieu, sans laquelle tout secours des hommes luy sera inutile. Mais comme il n'y a rien qui rende sy criminel devant Dieu, ny sy infame devant les hommes que l'hypocrisie, qui porte souvent à violer les choses les plus saintes, pour paroistre ce qu'on n'est pas, elle doit avoir un soin très-particulier de se conduire en sorte que la liberté de ses paroles ne démente pas la bonté de ses actions.

Madame s'estant mal trouvée jusques à présent des conseils qu'elle a receus, ou de sa seule teste, ou de quelques-uns des siens peu capables de luy en donner, elle doit renoncer à l'avenir aux uns et aux autres, et suivre ceux qui luy seront donnés par des gens de capacité reconnue, de probité éprouvée, et tels qu'ils ne puissent avoir d'autres intérêts que les siens propres.

On adjousteroit bien qu'elle devroit esloigner de sa personne ceux qui jusques à présent, sous prétexte de la servir, l'ont desservie et par leur incapacité, et par leur vanité, et par leur imprudence; mais on ne va pas à cette extrémité, tant parce qu'on ne juge pas que son esprit soit capable d'un remède sy puissant, que par ce aussy qu'elle en peut prendre de plus tempérez qui produiront l'effect désiré pour son avantage, sans faire aucun désordre en desracinant la cause du mal avec quelque violence.

Enfin Madame est suppliée de considérer soigneusement le passé et l'avenir, au lieu qu'il semble que jusques icy elle n'a regardé que le présent.

Elle verra au passé ce qu'ont faict les prédécesseurs de mons^r son fils, qui ont esté au mesme estat qu'elle est, et leur sage procédé; celui de feu mons^r son mary, et les derniers conseils qu'elle en a receus, luy donneront lieu de régler sa conduite.

D'ailleurs, regardant l'avenir, elle trouvera qu'un seul coup de l'o-

rage qui est eslevé contre elle la peut précipiter au fond du précipice sur le bord duquel elle est maintenant; et qu'ainsy que, si elle se perd en n'oubliant rien de ce qu'elle doit pour s'en garantir, l'honneur et la réputation du roy l'obligent à la recevoir et la traicter dignement en ses Estats; si elle tombe en l'extrémité de ce malheur par le mespris de ses conseils, le mesme honneur de ce prince ne luy permettra pas de luy donner autre retraite que celle d'un cloistre pour y pleurer ses péchés le reste de sa vie avec fruict, et se repentir inutilement de sa mauvaise conduite.

Cet avis ne fist pas plus d'effect que tous les autres; le cœur de cette princesse estoit trop endurci et trop insensible à son mal pour pouvoir estre esmeu et destourné de sa perte; et celuy qui seul avoit part en sa tendresse estoit sy lasche, qu'aveuglé plus de crainte que d'autre passion, bien qu'il en fust accusé, rien n'estoit capable de le faire résoudre à porter sa maistresse à ce qui les pouvoit sauver tous deux.

Alors on cognust clairement qu'il n'y avoit que Dieu qui peust relever les affaires de cette princesse par un coup extraordinaire de sa main; qu'il le falloit attendre patiemment de sa puissance et de sa bonté, et se résoudre à voir un exemple aussy juste que funeste des chastimens qu'il envoie à ceux qui, suivant leur sens et non la raison, mesprisent non seulement les lois de Dieu et celles de la prudence, en leur conduite particulière, mais, qui plus est, en celle du public dont ils sont chargez.

NOTA.

L'entrevue de Grenoble, où Madame s'était montrée si peu docile, avait singulièrement mécontenté Richelieu. Depuis longtemps, comme on l'a vu, il donnait à la duchesse de Savoie des conseils qu'elle ne suivait pas, et qu'elle ne pouvait pas suivre. Pour gouverner ses États comme le cardinal voulait qu'elle les gou-

veroât, il aurait fallu qu'elle eût, sinon le génie de Richelieu, au moins le caractère de Richelieu lui-même; il lui aurait fallu son inflexible sévérité et cette fermeté de résolution qui marche au but sans se laisser surprendre par aucun sentiment d'affection, sans s'arrêter devant aucune considération de personnes ou de choses. Il n'y avait donc pour elle qu'un moyen de satisfaire Richelieu; c'était de le laisser gouverner le Piémont avec la même autorité qu'il avait en France; de lui donner à garder ses placés fortes et sa capitale, de lui abandonner tous les personnages qui lui étaient suspects pour les enfermer à Pignerol, à la Bastille ou à Vincennes; enfin de lui livrer ses propres enfants, non à la vérité pour les claquemurer dans une prison d'État, mais afin de les tenir honorablement emprisonnés à la cour de Louis XIII.

Madame était d'ailleurs dans une perplexité cruelle. Ainsi que Richelieu le lui répétait sans cesse, seule elle ne pouvait se sauver; il lui fallait donc choisir entre la France et l'Espagne; elle n'avait pas le cœur espagnol, et elle redoutait l'àpre ambition de l'Espagne. Elle eût pu se confier à la bonne foi de son frère, et se livrer à la France; mais c'était à Richelieu qu'il fallait se livrer. Elle ne se fiait point à ses promesses, et, si elle ne pouvait craindre qu'il disposât du Piémont comme d'une conquête, elle craignait cet inexorable patriotisme, capable de sacrifier elle, son fils et ses États, si l'intérêt de la France exigeait ce sacrifice.

Presque tous les personnages importants qui entouraient Madame, qui craignaient le cardinal pour eux-mêmes, répétaient sans cesse à la duchesse qu'elle était perdue si elle donnait la main à ce redoutable protecteur. Elle y risquait, d'ailleurs, le reste d'amour que lui conservait son peuple. Richelieu, qui n'était pas aimé en France, était détesté des étrangers, et il donnait à l'Italie peur de la France autant au moins qu'elle avait peur de l'Espagne. Le reproche qu'il adressait sans cesse à Chrétienne de se méfier d'un frère qui l'aimait, la touchait peu; elle savait bien que l'amitié de Louis XIII ne sauvait personne de ceux que son ministre avait résolu de perdre.

La duchesse de Savoie, à qui la mort avait enlevé, en moins d'un an, son mari et l'aîné de ses fils, qui voyait tout l'avenir de sa maison reposer désormais sur un enfant au berceau, dépouillée de la moitié de ses États, devenus la proie des Espagnols et de ses deux beaux-frères, chassée de sa capitale par une faction ennemie, sans argent, presque sans soldats, perdant tout espoir sans perdre son courage, Chrétienne repoussa des conditions de salut qu'on mettait à trop haut prix, et demeura inébranlable devant toutes les promesses comme devant toutes les menaces.

Malheureusement les hommes qui s'étaient emparés de son esprit ne méritaient sa confiance ni par leur habileté, ni par leur dévouement; elle sentait

l'impuissance de leurs conseils et l'incapacité de leur politique; elle voyait successivement tomber au pouvoir de l'ennemi les places qu'elle leur avait données à défendre. Et pourtant, au milieu de tous ces désastres, on comprend sa répugnance à faire Richelieu maître de sa personne ainsi que de ses États. Et puis, après tout, n'était-elle pas fille de France? Et, si elle comptait peu sur la tendresse de son frère, elle ne pouvait croire que l'intérêt de la France fût jamais de lui préférer ses beaux-frères. Richelieu en eut cependant la pensée, ou du moins en fit le semblant.

Il avait déterminé Louis XIII à ce long voyage dans l'espoir que l'autorité de ses conseils, accrue de la présence du roi, forcerait la volonté de Madame. Son amour-propre blessé et sa politique déçue le poussèrent à une résolution extrême. Quand il fut bien convaincu que la duchesse ne se mettrait jamais à sa merci, il tourna vers les deux princes toutes les adresses de sa politique. Sans doute il ne pouvait leur abandonner ouvertement la sœur et le neveu du roi de France, mais il essaya de les gagner par l'espoir d'un partage entre eux et la duchesse; il leur offrit le Piémont en laissant à Chrétienne la Savoie, et il leur garantit l'héritage entier de la maison de Savoie, à l'exclusion de Chrétienne et de ses filles, au cas où le jeune Charles-Emmanuel, âgé de cinq ans à peine, viendrait à manquer.

Mais, en même temps qu'il présentait cet appât à leur ambition, il prenait contre eux de si habiles précautions, il les liait si étroitement dans les concessions mêmes qu'il leur faisait, les engagements réciproques qu'il avait préparés les mettaient si prudemment à la discrétion de la France qu'ils se défièrent; on ne put s'entendre, les engagements ne furent pas signés, et la guerre continua.

Cet exposé de la situation facilitera l'intelligence des pièces que nous allons bientôt donner et de celles que nous ne pouvons faire connaître que par de simples indications.

CCLXXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 27, fol. 157. — Minute.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 388 v°. — Copie.

A M. LE MARQUIS DE LEGANEZ.

30 septembre 1639.

Monsieur,

Aussytost que j'ay sceu la mort de M^r le cardinal de La Valette, et

que j'ay apprise par M^r d'Argenson que les discours que luy a tenus M^r l'abbé Vasquez sembloient aller, de vostre part, à la rupture de la trefve, sous couleur que V. Excellence n'avoit pas encore receu la ratification de Madame, et qu'elle avoit changé les garnisons de Suze et de Veillane, je luy dépesche ce gentilhomme pour luy dire que je ne croy point, non seulement qu'un général de l'armée du roy d'Espagne, mais que M^r le marquis de Leganez, dont la réputation est cognue dans le monde, et à haut point dans mon esprit, voulust faire une action laquelle y peust estre mal interprétée.

Encore que V. Ex. n'ayt pas receu la ratification de Madame, il suffit qu'elle ayt esté faicte, qu'elle n'ayt commis aucune action contre la suspension, et qu'elle ayt esté envoyée aussytost que nous avons eu connoissance que vous ne l'aviés pas receue.

Quant au changement de garnison de Suze et de Veillane, la suspension empesche bien que chaque party ne puisse entreprendre sur les places de l'un et de l'autre, mais elle n'empesche pas qu'il ne puisse changer les garnisons ainsy que bon luy semble. V. Ex. a peu mettre des Espagnols où il n'y avoit que des Piedmontois, mais le changement qui est arrivé à Nice est bien d'autre conséquence, puisque cette place a changé de party. L'arrest qui a esté donné à Turin contre Madame est encores de tout autre nature, puisque par iceluy un party agit contre l'autre.

Je ne doute point que V. Ex. n'empesche qu'on ne viole ce à quoy la foy publique l'oblige, jugeant bien que, si elle n'estoit religieusement gardée de part et d'autre, ce seroit fermer la porte à toutes négociations et traictés entre les couronnes. Le terme de la suspension estant expiré, il sera libre à un chacun d'agir ainsy que bon luy semblera. Je tiendray la main à ce que, de nostre part, il n'y ayt rien à désirer en la sincérité que vous en devés attendre.

Je me promets la mesme chose d'une personne que j'ay tousjours estimée, comme V. Ex. de qui je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Je ne doute point que V. Ex. n'ayt fait maintenant exécuter ce qui estoit porté dans le traicté de la suspension pour le fait de Casal. S'il n'estoit encores accompli, je la conjure, pour elle-mesme, de faire qu'il y soit promptement satisfait.

NOTA.

Sous le ministère du cardinal de Richelieu les relations entre la république de Gênes et la France furent peu amicales; mais, surtout depuis la déclaration de guerre à l'Espagne, les inclinations espagnoles de Gênes augmentèrent encore la froideur.

A raison des possessions d'Espagne en Italie, Gênes, État intermédiaire, ne pouvait guère se tenir dans une exacte neutralité, et dans ses procédés la France se voyait continuellement sacrifiée à l'Espagne; de sorte que, sans être en guerre ouverte, les deux États se trouvaient à l'égard l'un de l'autre dans une situation assez malveillante et presque hostile.

J. B. Saluzzo, accrédité, depuis le mois de septembre 1637, comme ambassadeur extraordinaire près la cour de France, n'était pas homme à aplanir les difficultés et à concilier les différends¹. Cette même année, l'affaire d'une galère prise aux Espagnols par le comte d'Harcourt, et que les Génois avaient aidé les Espagnols à reprendre, devint, avec quelques autres incidents, un sujet de que-

¹ Nous avons à ce sujet le témoignage du secrétaire de la légation de France à Gênes, le sieur Bidaud, qui, en l'absence de l'ambassadeur, écrivait à Chavigni : « M^r l'ambassadeur Salusse a envoyé icy les plaintes et les résolutions que vous luy avez données de la part du roy, mais avec des sentimens, à ce qu'on m'a dict, qu'on ne doit point condescendre dans cette conjoncture aux désirs trop violans de la France et de ses ministres. On a tenu ensuite conseil et je ne croy pas qu'on ayt intention de donner (présentement qu'ils estiment les affaires du roy ruinées en Italie) aulcune satisfaction à S. M. sur quoy que ce soit... L'ambassadeur a icy

donné avis de la maladie du roy, que S. M. restoit dans une grande mélancolie, et dans une extresme confusion, on m'assure que ce sont ses mesmes mots; il ne fault pas doubter s'ils sont participez aux ennemys, et, quoyqu'il ne soit pas véritable, cela ne laisse pas de préjudicier grandement au service du roy par toute l'Italie, l'avis venant de sa main. Il y a quelque apparence que ce soit de là, et des espions qu'il a auprès de luy, que les ennemys ont esté et sont sy bien informez du temps que nos troupes pouvoient arriver en Piedmont et de l'estat des affaires de France. » (Lett. du 10 mai 1639. Arch. des Aff. étr. Gênes, t. 2, fol. 449.)

relles interminables¹. L'embarras de la république était grand; elle était amie des Espagnols, et voulait les servir; elle était sous la main de la France et la redoutait; sans être amie, elle craignait de devenir ennemie déclarée. La France, de son côté, préférait encore cette paix équivoque à la guerre, qui eût créé un obstacle de plus à nos rapports avec l'Italie.

Vers le temps où se produisit l'incident de la galère espagnole, des difficultés d'étiquette et de cérémonial eurent lieu à l'occasion du passage à Gênes de M. du Houssay allant à l'ambassade de Venise².

L'année suivante, il fallut des négociations pour que l'escadre française, commandée par le comte d'Harcourt, fût reçue dans les ports de la république; mais l'entrée du port de Gênes lui fut interdite. Nous avons une lettre écrite à ce sujet par le doge à Louis XIII: « Li porti delle nostre riviere che sogliono essere aperti agli amici di questa republica saranno liberi patenti all'armata navale della V. M. Quando il sig. conte d'Arcourt... risolve d'havere in essi l'ingresso eccettuandone il porto di Genova nel quale, per le nostre leggi, li vascelli con infanteria non sono amessi. » Le doge s'excuse ensuite, sur la stérilité du pays, de ce qu'on ne peut fournir à la flotte française les rafraîchissements dont elle pourrait avoir besoin.

La lettre est datée du 13 septembre 1638 (manuscrit précité, fol. 355), et nous y remarquons un remerciement pour une lettre du roi du 3 mai, où l'on voit la rareté et le mauvais vouloir des relations entre les deux cours.

Toute cette année 1638 se passa en défiances et en chicanes diplomatiques. Nos manuscrits conservent une lettre autographe de l'ambassadeur, comte de Sabran, adressée à Chavigni, où nous lisons: « Il est très-important que je vous entretienne, et mesme S. Ém. s'il m'est possible, sur ce qui se passe entre la seigneurie de Gennes et M. le C^{te} de Harcourt, vous assurant que c'est un grand démeslé où le délai est de grand péril, l'armée navale en l'estat qu'elle est y périliclitant par deux raisons, si les ordres du roy ne sont diligemment envoyés à Gennes. » (Fol. 383.)

Sous la pression de la France, Gênes semblait parfois se prêter à une meilleure entente et désirer des relations plus intimes, mais c'était une feinte à laquelle Richelieu ne se laissait pas prendre. Un mémoire de M. de Sabran disait: « La seigneurie de Gennes estoit, lorsque je partis, au mois de janvier, dans des ressentimens toujours plus grands contre l'Espagne et dans une disposition entière vers la France..... mais depuis, le marquis de Leganez, don Francisco de

¹ « Mémoire concernant une gallère prise par M^r le comte d'Harcourt. » (Manuscrit précité, fol. 329.)

² Mémoire sur la réception de M. du Houssay à Gênes. (Manuscrit précité, fol. 325.)

Melos et le comte de Monterey, y ont obtenu, pour les galères d'Espagne, la pratique des ports, etc. » (Fol. 385.)

Nous avons une autre pièce sans date, mais composée un peu plus tard¹, où se trouvent à mi-marge les prétentions de Gênes et les observations de l'ambassadeur de France; et enfin un mémoire, écrit sans doute sous l'inspiration de Richelieu, dont la minute est de la main de Chavigni, et où sont résumées les « conditions au moyen des quelles l'accommodement de la république de Gennes avec le roysse pourroit faire. » (Fol. 428.) Toutes ces pièces, qui ne portent point de date, appartiennent à l'année 1638.

L'année suivante on en était encore au même point, ainsi que le prouve un mémoire de la main de l'ambassadeur, comte de Sabran, conservé dans notre manuscrit, fol. 444, et daté du 26 février 1639, sous ce titre : *Esclaircissement des moyens que l'on peut tenir sur les desseins et affaires de Gennes, pour S. Ém.* par le s^r de Sabran.

Un incident nouveau vint compliquer encore une situation déjà fort embarrassée : « Deux galères de Gennes, après cinq heures de combat ont pris, ès marines des Espagnols, le capitaine Térissé, qui avoit l'estendart de France, et sa barque armée en guerre avec patente de S. Ém. Il a esté conduit dans le port de Gennes, et, nonobstant les instances du s^r Bidaud, secrétaire², mis à la cadene avec 45 mariniers ou soldats. » C'est ce que nous apprend un mémoire que nous trouvons au folio 446 de notre manuscrit et au dos duquel on lit : « Advis de Gennes du 1^{er} mars 1639³. »

Cependant on ne voulait pas interrompre toute relation avec la république, et dans ce même temps on s'occupait d'établir un consulat de France à Gênes⁴; et l'on décidait qu'en l'absence de l'ambassadeur le secrétaire Bidaud resterait chargé des affaires de l'ambassade.

Ce secrétaire écrivait le 24 mai à Chavigni, qui était alors en Italie, et avec

¹ « Ce que M^r l'ambassadeur de Gennes prétend en faveur des Génois pour estre restitué, etc. » (Manusc. précité, fol. 394.)

² Il prenait le titre de « conseiller du roy, secrétaire résident pour S. M. consul général de la nation françoise dans la cité et Estats de la république de Gennes. » (Arch. des Aff. étr. Gênes, t. 3, fol. 14.)

³ Cette pièce, sans signature, est de la main du comte de Sabran, qui sans doute écrivait des nouvelles que lui-même avait

reçues, car nous venons de voir qu'il avait quitté Gênes; et, en effet, s'il y eût été, ce n'est pas le secrétaire de la légation qui fût intervenu dans cette grave circonstance.

⁴ Les lettres patentes du 14 février 1639, avec le mandement du cardinal de Richelieu, comme grand maître et surintendant de la navigation et du commerce, datées du 19 avril, sont conservées dans notre manuscrit, fol. 447.

lequel il avait ordre de correspondre : « Les galères Doria se préparent en diligence, on dit pour Espagne... je croy que c'est pour Nisse et Villefranche, où les Espagnols font courir le bruit que Madame ira en personne, dès que l'armée navale du roy sera à la mer. » (Fol. 456.)

Cependant la république sembla de nouveau vouloir donner quelque satisfaction à la France; une promesse à ce sujet avait été faite à Gênes au comte d'Harcourt, et l'ambassadeur Saluzzo avait eu ordre de porter à Paris de bonnes paroles. Richelieu se hâta de faire répondre :

« Le roy, aiant veu le mémoire de M^r l'ambassadeur de Gênes, a jugé à propos que M^r Bouthillier et M^r Fouquet eussent une conférence avec luy pour luy dire que S. M. a esté bien aise d'apprendre que cette république eust commencé à luy donner satisfaction en deslivrant le capitaine Térissé, sa barque, ses gens et ses marchandises, et en ayant faict condamner ceux qui s'estoient trouvés coupables d'avoir aydé aux Espagnols à reprendre leur barque patronne en Arassi; qu'elle ne doute pas que la république ne continue à la satisfaire sur les autres choses dont elle luy a faict faire des plaintes avec tant de justice et de raison, et particulièrement sur le sujet de la d. galère patronne d'Espagne, suivant la promesse qu'elle en fit à M^r le comte d'Harcourt; que S. M. verra volontiers le d. ambassadeur lorsqu'elle sera de retour à Saint-Germain, s'assurant qu'en ce temps-là la d. république aura achevé de donner ordre à tout ce que S. M. luy a tesmoigné désirer d'elle... (Fol. 491.)

Cette pièce, datée du 11 juillet 1639, signée de Chavigni, qui se trouve *en original* dans les papiers de Richelieu, n'a-t-elle donc pas été envoyée à l'ambassadeur de Gênes? A-t-on su, avant l'expédition de la lettre, que les promesses faites au comte d'Harcourt n'avaient pas été exécutées comme, en effet, elles ne le furent pas, ainsi que nous l'apprend un mémoire, daté du 11 août, un mois après l'autre. La minute de ce mémoire du 11 août, écrite de la main de Chavigni, si elle n'a pas été dictée par Richelieu, est bien évidemment l'expression de sa pensée :

« M. le comte d'Harcourt sçaura que l'ambassadeur de Gennes estant venu en diligence pour se plaindre à Monseig^r le cardinal, et, par luy, au roy, de la détention de la gallère de la république qu'a faicte lediet s^r Comte, S. Ém. luy a respondu que S. M. estoit bien fâchée de n'avoir pas lieu de blâmer l'action de M^r le comte d'Harcourt... lediet comte avoit mandé à S. M. qu'il avoit reconnu ne pouvoir espérer aucune raison de l'offense qui avoit esté faicte au roy l'année passée par la délivrance que la république avoit faicte aux Espagnols de la gallère qui leur avoit esté prise par la France; ny de l'injure particulière qu'il avoit receue de la république, en ce qu'elle n'avoit pas exécutté ce qu'elle luy avoit

promis par écrit, faisant recevoir à S. M. la juste satisfaction qu'ils luy devoient¹. » On avertissait en même temps le comte d'Harcourt qu'on avait eu nouvelle que les Génois avaient saisi plusieurs barques françaises; et on lui recommandait, si la nouvelle était vérifiée, de n'oublier rien pour tirer raison d'une telle offense; mais, si la nouvelle n'est pas vraie, et si les Génois consentent à se conduire « avec le respect qu'ils doivent au roy, » le comte d'Harcourt prendra grand soin de ne rien faire qui puisse apporter plus d'aigreur et accroître la mauvaise intelligence. Il semble au reste qu'on ne jugeait pas inutile de conseiller au comte la circonspection, car l'instruction ajoute : « M^r le comte d'Harcourt demeurera ponctuellement dans les termes de cette réponse. »

Nous indiquerons encore ici plusieurs pièces relatives aux dispositions des Génois à un accommodement, contenant des propositions pour régler les litiges, et la demande faite à l'ambassadeur d'une promesse : « Déclarant, au nom de la république, que toutes autres demandes pour le passé cesseront, et qu'il est satisfait de ce que S. M. luy a accordé. »

Parmi les litiges était une affaire de rentes saisies, dont les Génois demandaient la restitution; réclamation mal fondée, au sujet de laquelle Richelieu fit ajouter aux instructions ce paragraphe : « Il faut dire à l'ambassadeur de Gennes que, quand les autres affaires auront été décidées dans les quelles il y a quelque espèce de justice, on pensera à celle-ci, qui est de pure grace. Et qu'au cas qu'en ce temps il se trouve des Gennois qui se veulent embarquer dans les affaires de la France, on leur donnera contentement². »

Mais, malgré toutes les réclamations d'une part, toutes les promesses de l'autre, on n'obtint aucune satisfaction. Richelieu prit enfin à l'égard de l'ambassadeur génois des mesures qui témoignaient du mécontentement de la France. Nous trouvons aux archives des Affaires étrangères un mémoire sans date, classé en 1639, et qui a dû être écrit dans les circonstances que nous venons d'exposer. Il nous semble que l'on peut le placer vers le commencement d'octobre de ladite année.

Comme c'est la première fois que le nom de la république de Gênes paraît dans cette correspondance, nous avons pensé qu'il convenait de présenter ici un résumé de la situation des relations de la France et de Gênes à ce moment.

¹ Manuscrit précité, fol. 496.

² Ces diverses pièces, de la main des secrétaires de Chavigni, ne sont point datées; la plus importante se trouve dans nos manuscrits en minute (t. 2, fol. 435) avec la mise au net en triple expédition; deux

sont classées en 1639, la troisième en 1640. (Affaires étrangères, Gênes, t. 2, fol. 436 et 438; et t. 3, fol. 41-43.) Au dos des pièces classées dans ce 3^e vol. le secrétaire a mis cette note : « tous ces écrits n'ont point servy. »

CCLXXXVI.

Arch. des Aff. étr. Gênes, t. 2, fol. 518. — Mise au net.

A M. DE CHAVIGNY,

POUR PARLER À L'AMBASSEUR DE GENNES.

[Vers le commencement d'octobre 1639.]

Le roy ayant veu que les avertissemens et mesme les prières dont il a usé jusques à présent pour tirer raison des injures qu'il a receues depuis quelque temps de la république de Gennes ont esté du tout inutiles,

S. M. a creu qu'il ne luy restoit autre moyen pour parvenir à une fin sy juste et sy raisonnable que de faire déclarer à l'ambassadeur qu'elle prend l'action comise en la personne du capitaine Térissé pour rupture, si on ne luy en faict prompte raison, par la deslvrance du d. cappitaine Térissé, de ses compagnons et de son vaisseau, et par le chastiment de ceux qui commandoient les deux gallères de la seigneurie qui l'ont pris.

Et, parce que le procédé de la d. république a tout à faict violé le respect qu'elle doit à cette couronne, S. M. est bien faschée de ne pouvoir s'empescher de faire savoir ensuite au d. ambassadeur (qu'elle croit en son particulier avoir de bonnes intentions), qu'elle désire qu'il demeure en son logis luy et les siens, jusques à ce que S. d. M. ayt receu la satisfaction qu'elle doit attendre.

Cependant pour tesmoigner comme S. M. veut user de bonté en cette occasion, et plustost donner lieu à la république de recognoistre sa faute que de prendre celuy de s'en venger, elle laisse au choix du d. ambassadeur de faire cognoistre au public, ou tenir caché, le désir que le roy a qu'il demeure dans la maison jusques à ce qu'il ayt eu response de sa république, S. M. estant très-contente de dissimuler son ressentiment jusques en ce temps auquel, si elle reçoit contentement de la république, il ne sera point parlé de la prière qu'elle luy faict de garder le logis, et elle vivra à l'avenir avec elle

comme elle a fait auparavant. Sinon elle sera bien aise que tout le monde sache que sa conduite irrespectueuse en son endroit l'a contrainct d'agir come elle a fait avec son ambassadeur §.

Si la santé de M^r de Chavigny ne luy permet pas de voir le d. ambassadeur il y enverra M^r de La Barde pour luy faire cette signification, avec toutes les civilitéez qu'il luy sera possible, et en le conyant avec instance de faire donner satisfaction à S. M. Je ne veoy pas mesme qu'il y ayt difficulté à laisser une coppie de ce papier au d. ambassadeur jusques à la marque suivante : §

Si le d. ambassadeur veut que ce qui se passe soit dissimulé jusques à ce qu'il ayt peu sçavoir de sa république si elle veut donner satisfaction au roy, il en demeurera d'accord avec celuy qui luy parlera, afin que sur ce fondement on agisse conformément de deçà, ne donnant point à cognoistre la résolution du roy.

Sans doute Richelieu n'attendait pas un résultat bien satisfaisant de ces mesures extrêmes dont la sévérité était à peine tempérée par les ménagements du langage. Il préparait en secret des moyens plus efficaces pour réprimer les insultes de la république et mettre la France à l'abri de ses sourdes attaques. Il semble qu'on peut placer à ce moment une pièce diplomatique qui ne porte ni date, ni suscription, mais qui est évidemment une instruction donnée par Richelieu au secrétaire d'état des Affaires étrangères sur la conduite à tenir à l'égard de Gênes; elle est écrite de la main de Cherré, et on l'a mise, dans un nouveau classement, en l'année 1639. Nous la donnons immédiatement après la présente lettre de Richelieu à Chavigni, faute de pouvoir lui assigner une date rigoureusement exacte.

CCLXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1639, t. 19, fol. 33. —

Mise au net de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

Vers le commencement d'octobre 1639.

Tenir la résolution de prendre sur les Génois, par mer, tout ce

qui se pourra, si secrette qu'il n'y ait personne qui en ait cognoissance que ceux qui seront chargez de l'exécution des ordres du roy sur ce sujet, afin de surprendre la république.

Faire cognoistre à son ambassadeur que la seigneurie, rendant sa conduite moins partiale et plus respectueuse envers la France, trouvera en elle tousjours beaucoup de disposition en sa faveur, et qu'on se promet de luy qu'il persuadera la seigneurie à donner satisfaction à la France sur tous les sujets de plaintes qu'elle faict contre eux.

Demander à l'ambassadeur pourquoy il a escrit à la seigneurie que le roy estoit satisfait de sa procédure touchant la gallère patrone d'Espagne, et que S. M. feroit réprimande à M^r le comte de Harcourt.

Lorsque les Génois se plaindront des courses et prises que la France fera sur eux, l'on leur pourra dire que le roy a esté averty que les sujets d'Espagne ne traffiquent que sous leur nom et banière, et renvoyer à la cour les plaintes qui en seront faictes en Provence, et de la cour aux officiers de la marine.

Laisser à Gênes le secrétaire qui y est, afin qu'il paroisse que la France n'a nul dessein de rompre avec eux.

Le d. secrétaire y sera nécessaire pour assurer la liberté des courriers.

Que tout ce que l'ambassadeur de Gênes promettra et mesme sur le sujet particulier de la résidence, qu'il n'aura pas escrit et signé de la part de la seigneurie sera inutile.

Que comme il n'y a pas de François accommodez dans Gênes, il n'y a pas non plus de Génois en France qui ayent beaucoup de biens, dont on puisse faire représaille s'ils venoient à maltraicter les François.

Qu'il faut voir la conduite et la contenance des Génois sur ce sujet auparavant que de rien faire, y ayant aparence qu'ayant plus à perdre que les François, ils ne commenceront pas.

Les gallères et brigantins que l'on veut employer contre les Génois, et pour surprendre celles qui apportent l'argent et les dépenses.

ches d'Espagne, doivent faire leurs courses en haute mer vers la Corse.

Leur retraite pour estre bonne et seure, et estre toujours en estat de faire courses, doit estre vers nos isles et Villefranca, Monaco se trouvant entre deux.

Il sera à propos d'aller au-dessous de Gênes commencer les courses par la haute mer, vers la Corse, parce que vers la rivière de Levant on aura bien moins de des fiance de nous.

Il faudra que nos d. gallères s'informent soigneusement où seront celles d'Espagne et de Gênes, et combien elles seront, etc.

Un tel procédé obligera les Génois à satisfaire le roy sur tous les sujets de plaintes qu'il faict contre eux, et à modérer leur partialité, etc.

Que les Provençaux et les Languedociens ont trop d'habitudes et de communication avec le prince de Monaco et avec Louan¹.

On songea, à la fin de l'année 1639, à remplacer le comte de Sabran, lequel, comme on l'a vu, avait quitté l'ambassade de Gênes, laissant le secrétaire Bidaud chargé des affaires de la France. Le commandeur de Vireville fut choisi, et nous avons trouvé aux archives des Affaires étrangères un projet d'instruction où l'état des relations entre les deux États est exposé en détail. (Tom. 2, de Gênes, fol. 510-517.) La pièce est une mise au net de la main d'un commis de Chavigni, et la pièce elle-même doit être l'œuvre de ce secrétaire d'État. La date manque, mais une note du commandeur de Vireville (fol. 520 du même manusc.) dit qu'il « entra dans l'emploi en novembre et décembre 1639. » Il semble cependant qu'il ne l'a jamais exercé; nous ne voyons, dans le volume de Gênes qui se rapporte aux années 1640-1642, aucun indice de la présence de ce diplomate à la légation de France à Gênes; nous trouvons au contraire que c'est le secrétaire Bidaud qui continue d'écrire à Chavigni. Les relations entre les deux pays ne s'améliorèrent pas, la malveillance ne cesse de se produire dans de sourdes pratiques, et l'on était toujours sur le point de rompre ouvertement. Nous trouvons, à la date du 12 août 1641, une lettre d'un commandant de marine, le sieur Baumes, qui entretient Mazarin d'une entreprise sur Gênes projetée par l'escadre

¹ Lovano ou Loano, petit port près de Final.

française, entreprise qui ne fut pas exécutée. « Si l'on estoit résolu de rompre, dit Beaumes, il n'en faudroit descouvrir le dessein que par quelque coup d'importance... » (Tom. 3, fol. 74.) Enfin, en 1642, M. d'Amontot fut envoyé à Gênes, et sans doute en qualité d'ambassadeur; mais nous ne trouvons ni lettre de créance ni instruction. Toutefois nous voyons qu'il écrit à Mazarin (alors auprès de Richelieu) de Lyon, le 12 janvier, et d'Aix le 21; dans cette dernière lettre nous lisons : « Le cardinal Bichi a passé icy, il m'a fort parlé des affaires de Gênes, et de la conduite que j'y dois tenir, conformément à ce que V. Ém. m'a faict l'honneur de me prescrire. » Une autre lettre, du 17 février, est datée de Gênes, d'où M. d'Amontot continue de correspondre avec Mazarin. Du reste, pendant ces trois dernières années, nous n'avons, dans les papiers de Gênes aux Affaires étrangères, aucune pièce signée de Richelieu, ou qu'on puisse lui attribuer.

CCLXXXVIII.

Arch. de Condé. — Original. — Communication de M^{gr} le duc d'Aumale.
Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 338 v^o. — Copie¹. —
Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 338 v^o. — Copie.

A M. LE PRINCE.

6 octobre 1639.

Vos lettres m'ont extremement resjouy en représentant le bon estat du siège de Salces² et la confiance que vous avés que les ennemis

¹ Faite sur une « minute de la main de Chirurgien, en partie; en partie, de celle de Cherré; corrigée de la main du cardinal. » (Note des deux manuscrits de la bibliothèque.)

² Un courrier envoyé par M. le Prince au secrétaire d'État de la guerre avait apporté la nouvelle que Salces était assiégée; le cardinal se hâta d'écrire au Prince : « Je vous supplie de faire tout ce qui se pourra au monde pour empescher que les ennemis ne viennent à bout de leur dessein, et pour leur faire recevoir un pareil traitement devant Salces que nous en receusmes l'année dernière devant

Fontarabie. Je le souhaite avec une extrême passion, et pour la réputation des armes du roy et pour la vostre, qui me sera toujours aussy chère qu'à vous-mesme. » Cette lettre était du 24 septembre. Le 28 Richelieu écrit de nouveau : « Il importe tellement à la réputation des armes du roy et au bien général des affaires de S. M. de conserver Salces, qu'encore que je vous aye desjà conjuré par Houëdière de presser autant que vous pourrés tout ce qui est nécessaire pour le secours de cette place, je ne laisse pas néantmoins de reprendre encore la plume à cette fin.... » Le 29 nouvelle lettre,

seront deffaits ou réduits à s'enfuir¹. J'attends cet événement de la bénédiction de Dieu, de votre diligence et de votre zèle au service

nouveaux encouragements : « Je me promets ce bon événement (la défaite des ennemis) de votre bonne conduite, de votre courage et de ceux qui servent sous votre autorité... la place estant munie comme elle est de toutes choses et de gens de guerre, et estant commandés par un sy brave homme comme est M. d'Espenan; vous aurés lieu de ramasser toutes les communes de Languedoc et de Guyenne; et les ennemis ne pourront tenir leur cavalerie avec leur infanterie à cause que le pays a esté mangé par les armées du roy... Je vous conjure, Mons^r, de resveiller toutes vos dilligences pour promptement mettre les choses en estat de faire quitter prise aux Espagnols. » Enfin, le 3 octobre, Richelieu mandait encore : « Je vous conjure de continuer à faire ce que vous avez sy bien commencé pour la gloire du roy et l'avantage de son service. Ainsy j'espère que tout ira bien et que vous aurés l'honneur d'avoir défait les ennemis, ce que je feray valoir auprès du roy autant que vous le devés attendre.... » Ces lettres seront mentionnées aux Analyses à la date des 24, 28, 29 septenibre, et 3 octobre.

¹ Salces avait été prise le 29 juillet par le prince de Condé. (Voy. aux Anal. une lettre du 12 août.) Le Prince en s'éloignant laissa le soin de conserver cette conquête au maréchal de Schomberg. Celui-ci renforça la garnison sans la fournir suffisamment de vivres. Les Espagnols résolurent de reprendre Salces et vinrent l'assiéger à leur tour le 20 septembre. Tout le monde se mit à l'œuvre en Languedoc pour courir au secours : les seigneurs amenaient les

soldats qu'ils avaient recrutés; les gentils-hommes volontaires accouraient en foule; et l'on vit l'archevêque de Narbonne et ses suffragants d'Alby, de Mende, de Montpellier, de Nîmes et de Viviers conduire eux-mêmes les contingents de leur diocèse. Grâce à cette vaillante et patriotique ardeur, l'armée du prince de Condé s'éleva tout à coup à 22,000 hommes de pied et 4,000 chevaux. Le cardinal le félicitait, le 14 octobre, des dispositions qu'il avait prises, et en concevait les meilleures espérances. (Aux Analyses.) Non content d'écrire lettre sur lettre à M. le Prince, Richelieu excitait encore l'ardeur de ceux qui pouvaient le seconder. Le 28 septembre, il écrivait au maréchal de Schomberg : « Il importe tellement à la réputation des armes de S. M. et au bien général de ses affaires de sauver cette place, qu'il ne faut rien oublier de tout ce qui se peut humainement pour parvenir à cette fin... J'espère que, si les Espagnols ont assez d'audace pour attendre l'armée du roy, ils cognoistront encore, à leur honte, ce que vous valés... Faictes, au nom de Dieu, l'impossible à ce que les Espagnols reçoivent de la honte en leur entreprise.... » (Cette lettre a été imprimée et mention en sera faite aux Analyses.) Tout le monde était rempli d'une espérance que le cardinal partageait. C'est dans ce sentiment qu'il écrivit la présente lettre; mais l'événement démentit cet espoir et ces présages; l'armée du prince de Condé fut mise en déroute devant Salces, le 2 novembre, par les Espagnols sous la conduite de Spinola. (Voy. ci-après, lettre du 28 nov.)

du roy, et vous assure, Monsieur, qu'arrivant, je m'en resjouiray non-seulement pour les intérêts publics, mais pour le vostre particulier, qui me sera tousjours cher comme à vous-mesme. Je vous advoue que, sans l'apostile que vous avés mise au bas de vostre lettre, par laquelle vous me mandés que le comm^{re} de l'artillerie met de l'eau dans son vin, j'en serois bien en peine.

Je ne sçay quèlles sont ses intentions, mais sa conduite mérite qu'on y prenne garde; il m'escrivit ces jours passez qu'il appréhendoit extremement d'estre maltraicté de vous; je luy fis response, à ce que j'apprens par ce que vous m'avés mandé, telle qu'il estoit nécessaire, luy mandant que je le priois, si vous luy aviés dit quelque chose, de ne prendre pas garde aux humeurs que ne pouvoient esviter ceux qui estoient accablés d'affaires comme vous¹, et que je m'asseurois qu'en vous allant trouver, il en recevroit tout bon traitement. Maintenant que vous nous faictes voir ce qu'on ne voyoit pas, il faut pourvoir à cette affaire, selon l'instruction qui vous en est envoyée de la part du roy².

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 33g. — Copie. —
Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 33g. — Copie.

INSTRUCTION A M. LE PRINCE,
SUR LE SUJET DU SIEUR DE SAINT-AUNAIS³.

Il y a divers expédiens pour prévenir l'effect des mauvaises inten-

¹ Richelieu donnait un semblable avertissement au maréchal de Schomberg, dans la lettre du 28 septembre que nous citions tout à l'heure : « Je vous prie de ne point prendre garde à certaines humeurs promptes de M. le Prince, qui n'est pas maistre dans une armée de certains mouvemens dont sa constitution naturelle et l'affection qu'il a au service du roy sont la source. »

² Dans l'un et l'autre manuscrit, le feuillet qui suit cette pièce contient une

instruction pour le prince de Condé, sans date, mais qui dut accompagner la lettre du 6 octobre; elle ne fut pas écrite à cette date, puisqu'il y est dit que le roi était alors à Lyon, et Louis XIII avait quitté Lyon le 19 septembre pour se rendre à Grenoble, d'où il n'était retourné à Lyon que le 13 octobre. Au reste l'intérêt de cette instruction n'est point dans la précision de la date.

³ Saint-Aunais était neveu du maréchal de Toiras; ce n'était pas une recomman-

tions du s^r de S^t Aunais : l'un est que le roy luy donne rescompense de gré à gré ; mais ce n'est pas une affaire à tenter tandis qu'il est dans la place, avec l'intention que M^r le Prince a représentée.

L'autre est de faire en sorte qu'il vienne trouver le roy pour se justifier du mescontentement qu'il dict que M^r le Prince a eu de luy, et que le père entre dans la place avec la garnison ordinaire, tirant le corps du régiment pour aller à l'armée lorsqu'on ira attaquer les ennemis, et si cet expédient est agréé par M^r le Prince. M^r le cardinal luy escrit une lettre dont il envoie la coppie, afin de luy donner lieu d'aller trouver M^r le Prince¹, et de se rendre de là auprès du roy, à Lion.

On peut encores se servir de quelque invention de le faire sortir

dation auprès de Richelieu, qui en avait toujours usé à l'égard de l'oncle avec plus de passion que de justice. Au reste Saint-Aunais était, à ce qu'il paraît, un assez peu digne neveu de l'intègre et illustre maréchal ; le tome 45 des Cinq-cents Colbert contient, contre lui, diverses accusations (lettre de La Houdinière à Richelieu du 21 mai, fol. 381), dont il ne se justifie pas suffisamment. Poussé par son mauvais naturel, ou aigri par les rigueurs dont il était l'objet, il finit même par se mettre au service de l'Espagne. Nous lisons, dans la Gazette de 1840, sous la rubrique de Leucate : « Le 27 aoust dernier, les ennemis parurent au nombre de soixante maîtres, conduits par le sieur de Saint-Aunais, qui vinrent jusques au bas de nostre montagne pour recourir des prisonniers, que le sieur d'Espanan, nostre gouverneur, envoyoit au mareschal de Schomberg. » (P. 650.)

¹ Cette copie est conservée dans les archives de Condé, avec cette inscription : « A M^r de S^t-Aunais, gouverneur pour le roy à Leucate. » — « Monsieur, la mauvaise intelligence en laquelle j'ay appris

que vous estes avec M. le Prince fait que, vous aymant comme je fais, je vous conseille de l'aller trouver, estant très-assuré que vous n'en recevrez point de mauvais traitement. J'estime qu'ensuite vous devés venir trouver le roy à Lyon, où je feray valoir vostre innocence, comme vous le pouvés désirer d'une personne qui est, Monsieur, vostre très-affectionné à vous rendre service, le Card. DE RICHELIEU. » « Venant trouver le roy, vous devés prier M. de Barry, vostre père, de demeurer dans Leucate. » Cette lettre est datée de Grenoble, le 1^{er} octobre. Le 3, Richelieu écrivait à M. le Prince : « M. de S^t-Aunais appréhende vostre indignation ; je l'ay assuré qu'en se gouvernant comme je m'assure qu'il fera, vous l'aymerés comme il le peut désirer. » Et le 14 : « Je suis très-ayse que M. de S^t Aunais se soit remis en son devoir, et qu'il vous ayt esté trouver pour vous tesmoigner le repentir qu'il a de sa faute. » (Aux Analyses, à la date des 3 et 14 oct.) — Je trouve la minute d'une lettre à écrire par le roi à M. le Prince, datée du 5 octobre, où Louis XIII lui enjoint

de la place pour venir trouver M^r le Prince ; le faire arrester, et lors traicter avec luy de sa récompense, et ne le laisser point aller qu'il n'eust fait remettre la place devant. Pour cet effect, si M^r le Prince juge à propos de se servir de cet expédient, on luy envoie un ordre pour le faire arrester, mais il se souviendra de le faire garder bien seurement, au cas qu'il le soit, et, lorsqu'il sera arrêté, s'il ne s'accommode aussytost avec M^r le Prince, il le doit envoyer dilligemment, avec bonne garde, dans la citadelle de Montpellier, retirant promesse de M^r de Schomberg d'en respondre, et chargeant le s^r mar^{al} de le faire enfermer dans une chambre bien grillée, dont il ne sorte point.

A toute extrémité, s'il faict le mauvais après que l'armée des ennemis aura esté deffaite, ou se sèra retirée avec honte, comme on l'espère, il faudra l'investir et le contraindre de remettre la place ; mais il ne faut user de cet expédient qu'à toute extresmité, n'y en ayant point d'autre qu'il ne faille tenter premièrement avec jugement et prudence pour le tirer de là

M^r le Prince mande que garder le secret c'est chose du tout nécessaire. Il se souviendra, sur ce sujet, qu'en l'affaire qu'il entreprist de M^r de Rohan, il fut fort mal gardé.

Il est de sa prudence et de son zèle au service du roy de bien terminer cette affaire, et on l'en conjure afin qu'on n'ayt point cet hyver aucune espine aux pieds en ces quartiers-là.

Quant à Aupouls, tant plus je considère les difficultés que vous représentés qu'il y a à y faire demeurer les garnisons, plus estimay-je que vous le devés remettre entre les mains de M^r d'Aluyn, pour qu'il choisisse un gouverneur de la fidélité et du cœur duquel il puisse respondre. Et il est besoin que cette place soit tousjours munie pour trois mois.

de se saisir secrètement de Saint-Aunais, de se rendre maître de la place dont le commandement lui était confié, « en promettant au père dudit Saint-Aunais, de ma part, la récompense du gouvernement, et

que je ne luy imputeray point les fautes de son fils. » (Aff. étr. France, 1639, supplément fol. 401.) Mais il paraît, d'après les dépêches du 6 octobre, que celle-ci, préparée par Chavigni, ne fut pas envoyée.

CCLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 52 (non coté). — Mise au net.
Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 354. — Copie.

MÉMOIRE AU SIEUR DU HOUSSAY¹,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR À VENISE.

16^e octobre 1639.

³ Led. s^r ambassadeur rendra à la république la lettre que le roy luy escrit en créance sur luy, et fera considérer à ces Mes^{rs} que le roy a soustenu les affaires puissamment en Italie depuis plusieurs années, mesmes au plus fort des guerres qu'il avoit dans ses Estats contre les hérétiques et factionnaires.

Que l'occupation que S. M. avoit chez soy ne l'a pas empeschée de protéger le duc de Mantone, que les Espagnols vouloient opprimer,

¹ Nous avons vu en 1635 et 1636 (t. V, p. 377 et 964), M. du Houssay, intendant des vivres de l'armée, chargé de faire des approvisionnements considérables pour la campagne de Lorraine. En 1637, il fut désigné pour l'ambassade de Venise, où il alla remplacer M. de La Thuillerie. Le 24 décembre, il écrivait de Lyon à Chavigni, qu'il partait le lendemain pour se rendre à son poste, en passant par Turin. Les dépêches qui lui furent adressées en 1638 nous ont été connues trop tard pour être placées à leur ordre chronologique, et pourront faire partie d'un supplément. Du Houssay ayant perdu sa femme vers le milieu de 1640, et se voyant menacé de cécité, obtint son rappel, et quitta Venise en laissant les affaires de l'ambassade au secrétaire de légation, le sieur Braque. Il fut remplacé, en 1640, par M. Desha-

meaux, parent, par sa femme (une demoiselle Ardier), de la famille du secrétaire d'état d'Herbault.

² Le secrétaire qui a écrit la pièce des Affaires étrangères a mis au dos : « Il a esté fait semblable coppie du mémoire pour M^r le mareschal d'Estrées, du 17 octobre 1639. » Et c'est aussi la date que donne, au mémoire adressé au sieur du Houssay, la copie de la collection de Harlay; c'est sans doute celle du jour de l'expédition

³ Cette pièce présente diverses considérations et certains développements qui se retrouvent dans quelques autres dépêches; pour éviter les répétitions, nous conservons seulement de celle-ci les passages principaux où la pensée et l'expression de Richelieu semblent plus apparentes.

et de rompre le dessein qu'ils avoient de se rendre maîtres de Casal, dont la prise seroit le dernier coup de la liberté de l'Italie.

Que S. M. voyant lors Mantoue occupée par les Impériaux, fut obligée d'entendre à la diversion que le roy de Suède a depuis faicte en Allemagne, afin que le défunt Empereur retirast ses armes d'Italie, et entendist à une paix, pour les employer en sa propre deffense, estant certain que, sans cette nécessité, luy, ni le roy d'Espagne, n'eussent jamais consenti à la paix, qui fut faicte à Quérasque, mais eussent continué à se servir de toutes leurs forces pour subjuguier toute l'Italie, ou au moins une partie.

Que dans le commencement de cette diversion, ou dans la suite, si les princes d'Italie eussent voulu concourir avec S. M. comme il estoit expédient pour leur bien, on eust mis la maison d'Autriche en estat de ne plus troubler le repos de la chrestienté, comme elle fera éternellement par son ambition.

Que l'on a veu pendant la vie du duc de Savoie, Victor-Amédée, les affaires des Espagnols souventes fois assez esbranlées, et si les autres se fussent mis de la partie, il n'y a point de doute qu'on les eust réduicts à la raison.

Depuis son décès les choses ont tellement changé de face dans le Piedmont, que tous les peuples se sont révoltés contre Madame; les gouverneurs des places les ont rendues volontairement aux ennemis, Madame a esté contrainte d'abandonner Turin¹, et toutes choses sont tombées dans ces quartiers-là en une telle confusion, que les maux ont presque surmonté les remèdes qui pouvoient procéder de la prudence et de la force.

Dans cette conjoncture, S. M. n'a rien oublié de ce qui dépend de l'une et de l'autre, faisant maintenant passer en Italie plus de 10,000 h. et dix compagnies du régiment de ses gardes françaises, quatre des gardes suisses, et quelques régimens levés en ces quartiers-

¹ Turin, dont s'étoit emparé le prince Thomas, beau-frère de Madame, aidé des Espagnols, dans la nuit du 26 au 27 juillet

1639, demeura en son pouvoir jusqu'au 19 septembre 1640.

cy; et, d'autre costé, comme les princes de Savoie ont mis diverses places du Piedmont entre les mains des Espagnols, et ainsy dissipé les Estats du duc de Savoie, leur neveu (chacun sachant assez s'il est possible de retirer de leurs mains ce qu'ils tiennent une fois); Madame, de sa part, pour conserver d'autant plus puissamment les places qui luy restent, en a confié la garde aux gens de guerre de S. M.

C'est l'estat auquel sont les affaires en ces quartiers-cy, pendant la supension d'armes.

Après cet exposé de l'état des affaires en Italie, l'instruction rappelle que les Espagnols ont contrevenu aux conditions de la trêve, notamment en tenant Casal bloquée comme pendant les hostilités... Elle s'étend sur cette pensée que les procédés des Espagnols prouvent qu'ils ne veulent pas sincèrement la paix... Elle enjoint à l'ambassadeur d'avertir qu'en une telle conjoncture ils doivent avoir l'œil ouvert... S'ils veulent faire une dernière épreuve, qu'ils pressent les Espagnols de se déclarer nettement, s'adressant à l'ambassadeur d'Espagne qui est à Venise, et au marquis de Leganez, qui se dit parfaitement instruit des intentions de son maître.

Cette offre pourroit estre soustenue par l'approche des troupes que la république de Venise a maintenant sur pied et qu'elle avoit préparées contre le Turc.

Le sieur du Houssay fera considérer à la république que le roy n'a pas tant de sujet que ses ennemis de désirer la fin de la guerre, S. M. tenant la Lorraine, l'Alsace et des places importantes dans les frontières d'Espagne et des Pays-Bas; que dans le Piedmont mesme elle a maintenant entre ses mains les meilleures places et plus voisines de la France; mais que S. M. est sy disposée à la paix, que, pour le particulier des places de Piedmont que Madame a mises entre ses mains, elle veut bien donner parole à la république, comme led. s^r ambassadeur fera, qu'elle les quittera aussytost que les Espagnols voudront rendre à S. A. et au duc, son fils, celles qu'ils occupent.

Si les ennemis refusent un sy juste parti, ils mériteront que tout le monde se déclare contre eux...

Le roy envoie ordre à M^r le mareschal d'Estrées de représenter au pape les mesmes choses que led. s^r du Houssay fera à la république. . .

Le 16 octobre 1639, à Lyon.

CCXC.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 395. — Mise au net.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 505. — Copie.

INSTRUCTION POUR M. LE COMTE D'HARCOURT ¹.

17 octobre 1639.

La première chose que le s^r comte d'Harcourt doit faire arrivant en Piedmont est la revue de toutes les troupes, visiter toutes les garnisons des places, et les mettre en estat de ne rien craindre.

Ensuite il doit disposer ses troupes en sorte et en lieux sy propres, sy commodes et sy seurs que les ennemis, sur la fin de la suspension², ne les puissent surprendre et tailler en pièces dans les quartiers, et que le 25 octobre à la pointe du jour il puisse se loger à Moncalier.

Estant là, il verra s'il peut prendre Quiers, au cas que les ennemis n'y soient pas; et, s'ils y sont, s'il sera en estat de les en chasser; et, s'il peut l'un ou l'autre, il doit le faire brusquement.

On luy proposeroit bien d'avoir pour fin le siège de Turin, mais les difficultés qu'on y prévoit en l'estat que sont les choses font qu'on ne croit pas qu'il y doive penser, si premièrement il ne gaignoit quelque grand combat sur les ennemis.

Pour cet effect c'est le principal but qu'il doive avoir, et auquel

¹ Il avait été choisi pour remplacer feu le cardinal de La Valette dans le commandement de l'armée d'Italie. Nous n'avons trouvé ni la minute ni l'original de cette instruction, mais on y remarque ce soin curieux des affaires de la guerre dont se

piquait Richelieu, et elle est écrite dans cet esprit de rare prévoyance qui le distingue et que demandait, surtout en ce moment, la périlleuse situation des affaires de Piémont.

² Elle finissait le 24 octobre.

apparemment il parviendra, pourveu que les ennemis ne descouvrent pas que c'est la fin.

Ceux qui ont veu plusieurs fois la ville de Quiers estiment que, quand mesine les ennemis préviendroient l'armée du roy à prendre ce poste, ils ne sauroient s'en prévaloir et en tirer avantage qui empesche qu'on ne les puisse aisément combattre en ce lieu, pourveu qu'ils ne fassent point de retranchement devant eux, ce qu'ils ne feront pas assurément, si le dessein dud. s^r comte leur est incognu.

Si led. s^r comte d'Harcourt apprend sur les lieux que le rapport qui a esté fait au roy de Quiers soit véritable, il ne perdra pas l'occasion d'y combattre les ennemis.

Si aussy il trouve de la difficulté à suivre ce dessein, il peut, en feignant le siège de Turin, contraindre les ennemis de quitter Quiers pour s'y jeter; ensuite de quoy il se rendra aisément maistre de ce poste; ou en feignant le siège de Villeneuve d'Ast, que les ennemis voudront assurément secourir, les attirer au combat, qui apparemment luy sera avantageux, le donnant avec sy bon ordre que les bonnes troupes de l'armée soient à la teste.

Si les ennemis, voyant l'armée du roy à Villeneuve, veulent assiéger Chivas, Carmagnoles ou Savillan, l'armée de S. M. sera en estat d'y aller pour les combattre.

Les ennemis iroient inutilement à Quérasque, la place estant très-bonne.

Ils n'iront pas aussy attaquer Albe avec toutes leurs forces, tandis qu'ils croiront Turin en péril, pourveu qu'ils ne soient pas assurés qu'en lad. place il n'arrive pas les mesmes trahisons qui sont arrivées aux autres qui estoient entre les mains de Madame.

Si les ennemis, voulant éviter un combat général, divisent leurs forces en deux, à dessein de faire teste, avec leur principal corps, à l'armée du roy, et d'attaquer avec le moindre le reste des places que Madame tient en Piedmont, sachant bien qu'ils n'y trouveront pas grande résistance, led. s^r d'Harcourt doit faire pareille division des siennes, à ce que, s'il ne peut rien attaquer le reste de cette cam-

pagne, au moins puisse-t-il se garantir de rien perdre de ce qu'on possède maintenant.

Led. s^r comte d'Harcourt doit aussy soigneusement penser au secours de Casal. Il est difficile de l'entreprendre avec toute l'armée sans péril, à cause qu'il faut douze jours de temps à aller et venir, pendant lesquels les ennemis peuvent faire une circonvallation à la citadelle de Turin.

Et partant led. s^r comte estant sur les lieux verra si on ne pourroit point y envoyer l'argent qui est destiné pour lad. place, avec une partie de 50 chevaux, qui pourroient peut-estre aller et venir en secreté, pourveu que le dessein qu'on en fera soit secret.

Il y a une autre voie de secourir Casal, qui peut asseurément réussir, si elle est menée secrètement : elle consiste à mettre 1,000 h. de pied et 200 chevaux en garnison dans Chivas, sous la charge de quelque personne bien résolue, comme si on craignoit simplement que cette place dust estre assiégée, et donner charge, à celuy qui auroit le commandement de cette partie, de partir inopinément pour aller à Casal, lorsqu'il verroit que les ennemis seroient décampés de Quiers, pour suivre l'armée du roy, ou vers Turin, si on les y attire, ou vers Villeneuve d'Ast.

Si led. s^r comte d'Harcourt trouve quelques autres moyens de secourir Casal, ou de combattre les ennemis, ou de faire quelques autres progresz en Italie, S. M. luy en laisse le pouvoir.

A la fin de la campagne led. s^r comte aura soin d'establis les quartiers de ses troupes en de sy bons lieux qu'elles puissent subsister aisément et seurement.

CCXCI.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 47, fol. 577. — Minute¹ et fol. 589, mise au net.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 364/27, fol. 393. — Original. —

Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 77. — Copie². —

Supplément français, 370. — Copie (vol. non chiffré, vers le premier quart).

MÉMOIRE A M. DE BELLÈVRE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR EN ANGLETERRE³.

18 octobre 1639.

Pour response à la dépesche du sieur ambassadeur du 9^{me} de ce mois, S. M. a comniandé le présent mémoire luy estre envoyé, par lequel il apprendra ses intentions.

S. M. approuve ce que M. de Bellièvre a répondu au roi de la Grande-Bretagne touchant la flotte d'Espagne.

Jamais prince ne fut plus perdu de réputation que le d. roy seroit s'il assistoit cette flotte contre les intérêts de ses alliés et de son propre neveu.

Les conditions du traité proposé par le roi de la Grande-Bretagne ne sont pas acceptables.

Cependant l'ambassadeur doit entretenir et continuer la négocia-

¹ La minute, de la main de Chavigni, ne nous semble pas dictée par Richelieu; mais il n'est pas douteux que ce mémoire, auquel on a mis la signature du roi, ne soit l'expression de la pensée du cardinal, lidèlement conservée dans divers passages; et c'est cette pensée que reproduit l'extrait que nous donnons ici. Au reste, cette dépêche, au bas de laquelle on lit, « Par M. le chevalier de Bellegarde, » paraît n'avoir pas été envoyée. (Voy. ci-après, p. 600, note 4.) Une lettre d'envoi,

qui avait été préparée par Chavigni, se trouve, en original, au folio 392 du manuscrit de Harlay.

² « Faite sur une copie de la main de Daridol, » dit l'écrivain de Colbert, qui a copié sur la mise au net du manuscrit des Affaires étrangères.

³ Le manuscrit des Affaires étrangères donne, sous la date des 9, 13 et 14 octobre, des lettres de Bellièvre à Bullion et à Chavigni.

tion qu'il a commencée avec le roy, afin de rompre celle des Espagnols, et donner lieu au temps et aux Hollandois de ruiner leur flotte.

Il peut dire au roy de la Grande-Bretagne que, s'il veut entrer, dès cette heure, en ligue offensive et deffensive avec le roy et ses alliés contre l'Espagne, et entretenir au prince Palatin six mil hommes de pied en Allemagne... le d. prince Palatin ne sera pas oublié, ny l'obligation de le faire remettre dans ses Estats¹. . . . Si le roy d'Angleterre faict sauver la flotte des Espagnols, ils se moqueront de luy comme faisoit Gondomar du défunt roy Jacques, son père, lorsqu'ils prenoient toutes les villes du Palatinat, l'amusant de vaines promesses de les faire restituer.

Si le dict roy de la Grande-Bretagne veut contribuer ce qu'il peut pour faire perdre la flotte des Espagnols en sorte qu'en effect elle pé-

¹ Cette vague promesse ne satisfaisait pas le roi d'Angleterre, qui lui-même était fort peu précis dans ses conditions, et, de plus, il élevait une autre prétention. Bellière avait écrit à Bullion, le 9 octobre : « Jendy dernier, après s'estre expliquée avec le roy, la reyne d'Angleterre me dit qu'il estoit fort enclin à s'accommoder avec les Espagnols, vu les offres grandes et avantageuses qu'ils luy faisoient; que l'affaire estoit sy avancée qu'elle ne savoit comment la rompre, si je ne luy faisois des offres qui esgalassent celles des Espagnols... qu'il faudroit proposer de mettre le Palatin à la teste de l'armée que commandoit le feu duc de Weymar. » La même proposition fut ensuite renouvelée à Bellière par le roi d'Angleterre; mais on sait que Richelieu jugeait plus utile et plus sûr de mettre cette bonne armée au service de la France. (Arch. des Aff. étrangères, Anglet. t. 47, fol. 558, orig. de la dépêche de Bellière.) Bullion, en

l'envoyant à Chavigni pour la communiquer au cardinal, lui disait : « M. le C^{te} de Leicester m'a mandé qu'il attendoit un courrier de la part de son maistre, mais, après avoir veu cette belle dépesche, il ne se fault promettre autre chose, sinon des longueurs, embarras et mauvaise foy. » (Arch. des Aff. étr. France, 1639, suppl. fol. 414.) Bientôt on apprit que le prince Palatin avait résolu de passer *incognito* en France, pour négocier lui même avec les capitaines de l'armée weymarienne. Et Bullion, transmettant à Chavigni, le 18 octobre, une nouvelle lettre de Londres, disait : « Monsieur, je vous envoie la dépesche de M^r de Bellière sur le sujet du p^{ce} Palatin. En attendant la response, je feray l'impossible pour le faire arrester le plus doucement que je pourray. » (Arch. des Aff. étr. France, t. 39, fol. 428, supplément.) On verra ci-après, p. 601, un exposé de l'équipée du prince Palatin.

risse, le d. s^r ambassadeur luy peut donner parole de la part du roy, sans toutefois rien escrire, que S. M. ne fera point la trefve, ny la paix sans y comprendre les intérêts du Palatin, c'est-à-dire, pour parler plus clairement, que S. M. ne consentira jamais à la conclusion de la paix sans que ce prince soit restabli dans ses Estats. . .

En donnant cette parole, il faudra tirer celle du roy de la Grande-Bretagne de faire ce que dessus touchant la flotte, et que luy ny le Palatin n'auront aucune négociation et ne feront aucun traicté avec les Espagnols, ou la maison d'Autriche et leurs adhérens¹. . .

Fait à Lyon, le 18 octobre 1639.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

CCXCII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 416 v^o. — De la main de Richelieu.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 509 v^o. — Copie².

ACCORD SECRET³.

[Vers le 22 octobre 1639⁴.]

DE LA PART DU ROY.

Reconnoissance de succession.

Promesse de protection en cas que le petit duc meure.

¹ Le copiste des Cinq-cents Colbert et celui du Supplément français ont fait de cette pièce deux mémoires; ils ont brouillé les dates; enfin ils ont ajouté des sommaires dont l'un ne peut se rapporter qu'à la pièce du 29 octobre qu'on trouvera ci-après.

² La copie de Harlay a été faite sur l'autographe des Affaires étrangères, comme on voit par cette note mise en marge : « Ce mémoire abrégé est écrit de la main de M^r le card. de Richelieu. »

³ Cet arrangement devait, ainsi que

nous l'avons dit, être négocié et conclu à l'insu de la duchesse de Savoie. Richelieu a pris le soin d'en écrire lui-même, en peu de lignes, les conditions essentielles, et cet autographe a servi de matière au mémoire qu'il a dicté ensuite et dont plusieurs passages sont aussi écrits de sa propre main; nous plaçons donc cet *accord* avant le mémoire; c'est à tort que le manuscrit des Affaires étrangères l'a mis à la suite.

⁴ La pièce n'est point datée; elle doit avoir été écrite à peu près au même moment que l'*Avis*.

Promesse de mariage avec l'héritière, s'il se peut.

Pension au cardinal ¹.

Pension au père ².

Pension au fils.

Promesse de restitution présente sous la caution d'une ligue.

DE LA PART DES PRINCES.

Intelligence présente et certaine, quoique non ouvertement déclarée.

Du costé de Nice, nulle guerre.

Présentement secours de Casal favorisé et assuré, en ne conjoignant point leurs forces aux Espagnols, et n'attaquant aucune place ny du roy, ny de Madame.

Si dans cet hyver le P. Thomas ne peut retirer sa famille d'Espagne, il ne laissera pas de se déclarer contre les Espagnols, refusant la restitution que le roy offrira sur la caution de la ligue.

Reste à chercher assurance des princes.

On ne doute pas qu'ils ne vueillent estre inesbranlables en leur résolution. Mais les affaires de cette nature requièrent une assurance telle que, quand ils voudroyent changer, ils ne le puissent, principalement en ruinant tout à fait le party auquel on les aura receus pour le bien commun.

La première assurance est un escrit réciproque, publiable en cas de manquement de part et d'autre.

La seconde, qu'il favorise et facilite quelque notable succez contre l'Espagne, par l'assurance qu'il ne peut plus estre à son préjudice.

¹ Le prince Maurice de Savoie.

² « Le père ne voudra peut-estre pas se lier ou à ne se marier pas, ou à priver un fils, s'il en avoit, de la plus belle pièce de

son bien. » Nous conservons le style incorrect de cette observation, écrite en marge de la main de Richelieu.

CCXCH.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 411-415. — Minute¹.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 507. — Copie.

AVIS

SUR L'ACCOMMODEMENT DES PRINCES DE SAVOIE AVEC LE ROY².

22 octobre 1639.

On peut proposer trois sortes de moyens de s'accommoder avec le prince Thomas :

Le premier est qu'il se déclare ouvertement contre l'Espagne et se joigne à la France, laissant absolument Madame en sa tutelle [et vivant avec elle comme il faisoit avec feu M^r de Savoie].

Mais comme ce moyen n'est point à espérer du P. Thomas, par plusieurs raisons, [et Madame n'y trouveroit pas sa seureté, si le d. Prince demouroit avec Elle, veu qu'elle a perdu les cœurs du Piedmont et qu'il les a acquis];

Le second est que le P. Thomas soit adjoint à la régence de Madame, soit en qualité de contuteur, ou simplement d'assistant, avec pouvoir de signer avec Elle les affaires les plus importantes. [Et ce party est beaucoup plus à craindre pour Madame que le premier, veu que ce Prince, estant non-seulement dans le Piedmont, mais qu'y estant avec autorité, il pourroit plus facilement, s'il le vouloit, se prévaloir de son pouvoir au préjudice de Madame, qui ne sauroit s'empescher de donner beaucoup de prise sur Elle par sa conduite imprudente³.]

¹ Cette minute, de la main d'un secrétaire intime de Richelieu, offre un passage de quelques lignes et, çà et là, quelques mots de la main du cardinal; nous les mettons entre crochets. On lit à la marge du manuscrit de Harlay : « Mémoire escrit de la main de Chirurgien, corrigé de la main de M^r le card. de Richelieu. — Minute originale. » C'est, en effet, sur la mi-

nute des Affaires étrangères que la copie du manuscrit de Harlay a été faite; nouvelle preuve que cette indication, « de la main de Chirurgien, » est donnée au hasard par le copiste de Harlay.

² Ce titre est écrit de la main de Cherré, en tête de la minute.

³ Ces deux premiers moyens ne sont mis là que pour la forme, et afin de préparer

Le troisième seroit que le P. Thomas se liast tout à fait à la France ainsy qu'il s'ensuit :

Qu'on luy donnast 50,000 escus de pension ; que son fils fust marié avec la princesse de Savoie ou une autre en France ; que le d. fils eust 50,000 francs de pension du roy, et fust nourri avec M^r le Dauphin ; que le roy consente à la restitution des places qu'il tient en Piedmont.

Sur le refus que les Espagnols feront de restituer tout ce qu'ils tiennent en Piedmont ; — qu'en ce cas il (le prince Thomas) se déclare contre eux et serve le roy [ouvertement] dans ses armées.

Mais outre que le P. Thomas ne peut disposer de sa femme et de ses enfans, qui sont en Espagne, quand mesme il voudroit passer par-dessus cette considération, on ne voit pas quelle seureté il peut donner de sa persévérance en l'union de la France, en la fidélité qu'il promettrait à Madame et à Mons^r son fils, veu qu'il pourroit changer quand il voudroit, et [de plus] s'emparer [tout d'un coup] et du petit duc et de Madame, et de toutes les places du Piedmont aliénées de Madame par sa conduite.

Il semble que toutes ces difficultez mettent les affaires hors d'accommodement entre Madame et le P. Thomas. Cependant la nécessité et l'intérêt des uns et des autres les obligent d'en faire :

Madame, parce qu'elle a mis son pays en estat qu'il est presque impossible de le défendre ;

Le P. Thomas, parce que, si les Espagnols prennent plus grand pied dans le Piedmont, ils y voudront au moins conserver les principales places, et, par ce moyen, assujettir les ducs de Savoie à dépendre de la couronne d'Espagne absolument.

Leur procédé avec led. prince l'empesche de pouvoir ignorer leur intention en ce sujet, et l'acte qu'ils ont fait passer à la princesse de Carignan, en Espagne, le justifie clairement.

Tout ce que dessus présupposé, la raison veut que Madame et le

le troisième, qui stipule l'abandon actuel et à peu près complet des intérêts de la duchesse de Savoie. Richelieu sentait bien

que pour faire adopter celui-ci par le roi, il fallait lui donner à choisir entre plusieurs moyens dont un seul fût possible.

P. Thomas s'accordent sous l'autorité du roy secrètement¹, ainsy qu'il s'ensuit :

Que le roy déclare par escrit aux princes que, si le duc, son neveu, vient à mourir, il les reconnoist pour légitimes successeurs aux Estats de Piedmont et de Savoie, et [leur] promette, en ce cas, sa protection ;

Qu'il stipule le mariage du petit prince de Carignan avec une princesse de France, et donne pension : au père de 50,000 escus ; de 50,000 francs [au fils] ;

Qu'il promette de rendre les places qu'il tient en Piedmont, soit à son neveu le jeune duc, soit aux princes, au cas qu'il vienne à mourir ; les Espagnols faisant le mesme ;

Que, dès cette heure, [S. M. offre] de rendre les places qu'il tient, sous la caution d'une ligue de tous les princes d'Italie, les Espagnols faisant le mesme, auquel cas Madame demeurera régente, [et] les princes assistans, [quoyque] séparés de demeure ; [que S. M. soit] caution de la foy de Madame et desd. princes les uns envers les autres, ayant pour seureté de la foy du P. Thomas le prince son fils, nourri et marié en France.

Les princes, de leur part, promettront n'avancer point les affaires des Espagnols, ains au contraire faire ce qu'ils pourront pour en retarder les progrès, particulièrement la perte de Casal, qui, ostant toute crainte aux Espagnols pour le Milanois, ne leur laisseroit plus d'autres pensées que la conquête du Piedmont².

NOTA.

Il convient de résumer ici, en indiquant diverses pièces que nous ne donnons pas, la situation où se trouvent, à ce moment, les affaires respectives de France et de Piémont.

Nous avons dit, p. 561, que, l'entrevue de Grenoble avortée, Richelieu avait songé à s'accommoder avec le cardinal de Savoie et avec le prince Thomas. Celui-ci avait envoyé auprès du roi et du cardinal le comte Masserati, son maître

¹ L'accord devait être fait par le roi, sans la participation de Madame, et être ensuite imposé à cette princesse.

² Richelieu a écrit à la marge de ce paragraphe : « Nice demeurera en paix avec la France. »

d'hôtel et son diplomate de confiance. Quand la négociation fut engagée, Richelieu écrivit à la duchesse que des propositions faites par ses beaux-frères avaient été favorablement accueillies, mais sans lui dire les conditions. (Lett. du 25 octobre ci-après.) Déjà il avait envoyé à l'ambassadeur de France auprès de Madame, le s^r de La Cour, une instruction où lui était tracée la conduite qu'il avait à tenir dans ces circonstances délicates. (Ci-après, p. 594.)

Fidèle à son habitude de rédiger lui-même les engagements qui devaient lier ceux avec qui il traitait, Richelieu fit un projet de promesse, lequel a été conservé aux archives des Aff. étr. t. 27, de Turin, fol. 199-203; c'est une mise au net de la main d'un secrétaire intime de Richelieu, sur laquelle des corrections ont été faites et plusieurs passages ont été ajoutés de la main du cardinal; Cherré a écrit au dos : « Projet de ce que la France veut faire pour les princes de Savoie ¹. » Cet engagement commence ainsi : « M^{rs} les princes feront, dès cette heure, savoir au ministre d'Espagne l'offre que le roy faict, etc. » Mais cette pièce, emportée par le plénipotentiaire des princes de Savoie, ne sembla pas encore assez précise à Richelieu; et, deux jours après le départ de Masserati, le 27 octobre, il envoyait à M^r d'Argenson, intendant de l'armée en Italie, pour le faire signer aux princes, l'engagement lui-même, dans la forme exacte qu'il devait prendre pour recevoir leur signature : « Nous, le cardinal de Savoie et le prince Thomas, déclarons, etc. » C'est la reproduction fidèle du projet daté du 25, avec un peu plus de développement dans le préambule. Nous l'avons trouvée aux archives des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 613, mise au net de la main d'un des principaux commis de Chavigni, avec des corrections de la main du cardinal et de celle de Cherré. La pièce, n'étant point datée, a été renvoyée à la fin du volume. Le manuscrit de Harlay, fol. 619, en conserve une copie, également non datée, mais qui s'y trouve classée à sa date véritable, le 27 octobre. Cette copie a dû être faite sur la pièce des Aff. étr. assez clairement désignée par cette annotation marginale : « Le titre est de la main de Cherré, le corps de l'escrit est de la main de Chirurgien. » (Voy. sur ce dernier mot, la note page 267.)

¹ Cette mise au net, devenue minute originale, n'est point datée; deux copies, faites par des secrétaires de Chavigni, se trouvent dans le tome 29 de Turin, l'une en tête de laquelle Cherré a écrit *Copie du papier qu'a emporté M. Masserati, contenant ce que M^{rs} les princes de Savoie doivent promettre au roy, moyennant ce que S. M. leur veut aussy promettre de son costé.* Cette copie est datée du 25 octobre et cotée

folio 425; une seconde copie, classée dans le même tome 29, fol. 437, porte en tête : « A Rohannes, le 27 octobre 1639, » et au dos : « Envoyée à M^{rs} d'Argenson et d'Harcourt. » Dans ces deux copies, la pièce originale a été séparée par les copistes en deux pièces, sans qu'on sache pourquoi. Il existe, à la Bibliothèque impériale, fonds de Harlay, fol. 515, une autre copie faite sur la minute des Affaires étrangères.

L'engagement du roi envers les princes se trouve également dans nos manuscrits en projet, sous la date du 25 octobre. (Ms. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 427, et ms. de Harlay, fol. 516, avec l'apostille marginale : « Le titre est de la main de Cherré, le corps de l'écrit est de la main de Daridole. ») Et dans sa forme définitive : « Nous, Louis, promettons, etc. » aux arch. des Aff. étr. de la main de Cherré, fol. 609 du tome 29 de Turin, sans date, mais envoyé à d'Argenson, le 27 octobre.

Nous trouvons, dans cet engagement du roi, une clause nouvelle et digne d'attention, ainsi que nous l'avons déjà remarqué : Turin est abandonné aux princes beaux-frères de la duchesse, qui gouverneront en qualité de ses adjoints, tandis que la duchesse doit rester en Savoie, et se trouve ainsi, en vertu de l'arrangement et avec le consentement du roi, exclue de sa capitalité, que les princes ne tenaient encore que par un fait de guerre. Bien que ces stipulations ne fussent établies que jusqu'à la paix, et qu'on donnât pour motif la sûreté même de Madame, qui, est-il dit, ne pouvait sans péril résider à Turin, ce n'était pas moins un fait capital que cette reconnaissance, consentie par le roi de France, aux ennemis de la duchesse, du droit d'occuper Turin.

« Pour remédier (est-il dit dans l'engagement signé par le roi) à la crainte que nostre d. sœur peut avoir pour sa personne et pour celle du duc son fils, nostre neveu, nous estimons qu'elle ne doit point sortir de Savoie pendant la guerre; et que nos susd. cousins ses beaux-frères pourront, sans venir en Savoie, demeurer dans la ville de Turin, où ils agiront en ce qui concernera les affaires du gouvernement, en qualité d'assistans, avec ceux qui seront députés de nostre d. sœur, et avec les généraux de nos armées, et autres qui pourront avoir commission de nous, en ce qui sera des affaires de la guerre ¹. »

On comprend que de telles conditions ne pouvaient satisfaire la duchesse de Savoie, aussi les négociateurs avaient-ils ordre de les tenir fort secrètes : « Il ne faut pas (écrivait Richelieu au comte d'Harcourt) que Madame puisse découvrir le fonds de ce traité, estant sy malheureuse pour elle-mesme qu'elle le romproit assurement... il la faudra repaistre de la continuation des négociations générales sans luy dire rien du fonds ².

¹ Arch. des Aff. étr. Turin, tome 29, fol. 609; mise au net de la main de Cherré. Sans date et classée à la fin du volume. Une copie se trouve à la Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 521, placée au 27 octobre.

² Voy. plus loin, p. 605. Ce fragment

de la lettre au comte d'Harcourt se trouve transcrit dans la collection Dupuy, t. 767, cahier Tt, et on l'a daté du 20 octobre. C'est une fausse date; le roi était à Lyon le 20, et il n'alla que quelques jours plus tard à Montargis, où il se trouvait pendant les fêtes de la Toussaint.

Quoique les documents que nous venons de citer soient l'œuvre même de Richelieu, nous nous bornons à en faire cette simple mention; les donner *in extenso* ne serait qu'une répétition, les engagements réciproques étant contenus presque textuellement dans l'*Avis sur l'accommodement, etc.* que nous donnons p. 587.

En envoyant à M. d'Argenson (ci-après, p. 599), pour les remettre au comte d'Harcourt, les modèles d'engagements, Richelieu y joignit les projets d'une double promesse, l'une portant que le comte déclarerait « avoir pouvoir de S. M. de promettre, en son nom, que celui qui luy porteroit l'engagement signé des princes leur rapporteroit l'engagement du roy, signé de S. M. ¹ »

L'autre, contenant la déclaration des princes que, « sur l'engagement que prendroit M^r d'Harcourt au nom du roy, ils ne laisseroient pas d'exécuter ce qu'ils promettraient, bien assurés que S. M. ne feroit point de difficulté en la signature et l'exécution de ce qui leur estoit promis de sa part. » La copie de ce double projet se trouve à la Bibliothèque, fonds de Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 522 recto et verso, avec cette annotation : « De la main de Chirurgien. »

Les concessions que Richelieu faisait aux princes ne lui servirent pas; le prince Thomas refusa tout. Il se fiait peu aux promesses de Richelieu, et, pour rien au monde, il ne voulait se brouiller avec l'Espagne. Les Espagnols, de leur côté, ne ménageaient aucune avance pour le retenir.

Au reste, le cardinal ne se pressait pas de traiter avec Masserati, il voulait prendre son temps; il laissa partir le roy de Grenoble, et différa d'autant les engagements que l'envoyé des princes était venu chercher. Nous avons vu aux archives des Affaires étrangères dans le tome 29 de Turin, fol. 416 ², ce fragment isolé et sans date, écrit de la main de Richelieu, et qui se rapporte évidemment à cette affaire : « M^r Macerati peut suivre le roy, disant avoir trouvé le roy sur son partement, ce dont il se plaindra, représentant toutefois n'en avoir pas sujet, en ce que le roy, qui avoit envie de s'en aller après six mois d'absence, a trouvé mauvais que huit jours se fussent passez depuis le temps qu'on disoit qu'il venoit. Et ce pendant dépescher un courrier. » Mais Richelieu, qui, dans un accès de mauvaise humeur, avait pu concevoir la pensée de faire repentir la duchesse de Savoie de ses résistances, avait l'esprit trop pénétrant pour compter beaucoup sur cette négociation équivoque; et, au moment même où il rédigeait les projets d'engagement qu'emporta Masserati, il faisait écrire par Chavigni au comte d'Harcourt,

¹ On avait prévu l'absence du cardinal de Savoie; dans ce cas, dit le projet : « Le prince Thomas se fera fort de M^r le cardinal de Savoie, son frère, et déclarera que la promesse aura mesme

force que si elle estoit signée de tous deux. »

² Nous avons aussi trouvé le même fragment à la Bibliothèque, fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 509.

22 octobre : « Le roy désire que vous agissiez en la mesme sorte que si Masserati et Baronis n'estoient point venus icy faire des propositions... Il ne doit pas réussir grand effect de leur négociation. » (Fol. 410 du t. 29, de Turin.) Et, le 27, Chavigni écrivait encore au même comte d'Harcourt : « Escoutés Masserati, mais sans vous détourner un seul moment de faire ce que vous aurés entrepris. » (Fol. 441.)

En même temps, la duchesse de Savoie, qui se doutait qu'on jouait un double jeu avec elle, essaya successivement avec ses deux beaux-frères quelques négociations secrètes, qui n'aboutirent pas davantage. (Guichenon, p. 943.)

Au milieu de toutes ces intrigues également impuissantes, et où les habiles ne réussirent pas mieux que les maladroits, les choses se trouvèrent, à la fin de l'année suivante, au même point à peu près qu'elles étaient auparavant. Le prince Thomas ayant été forcé de capituler, le comte d'Harcourt occupa Turin le 24 septembre, et la duchesse y fit son entrée le 18 novembre¹, grâce à la valeur et au talent du comte d'Harcourt, qui avait chassé les Espagnols de devant Casal, et le prince Thomas de Turin; la duchesse de Savoie échappa ainsi aux humiliations dont l'avaient menacée la révolte de ses beaux-frères, l'ambition des Espagnols et la protection équivoque du roi son frère, obéissant à la politique irritée de Richelieu.

CCXCIV.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 513. — Copie².

MÉMOIRE

POUR M. LE DUC DE PARME³.

A Lyon, 22 octobre 1639.

Le roy sçait plus de gré à M^r le duc de Parme de ses bonnes intentions que S. M. ne le peut exprimer.

¹ La Gazette du 7 décembre 1640 fit un pompeux récit de cette fête triomphale, dans laquelle le nom de Richelieu ne fut pas oublié.

² Faite « sur une copie de Daridole. » (Note marginale du ms. de Harlay.)

³ Le duc de Parme, après avoir conclu, en 1635, un traité d'alliance avec la France

et les princes d'Italie contre l'Espagne, avait été contraint de faire la paix avec cette puissance en 1637. La France, ne pouvant alors lui donner une assistance efficace, l'avait autorisé à se réconcilier avec l'Espagne, qui le menaçait d'une ruine complète. Nous ne trouvons rien dans nos manuscrits qui se rapporte au nouveau projet

Il se peut assurer que jamais elle ne les oubliera, et qu'elle l'aura toute sa vie en singulière recommandation et protection.

S. M. l'affectionne tellement que si le dessein qu'il propose le peut mettre en quelque péril elle ne veut pas qu'il l'entreprenne; mais s'il peut réussir à son contentement, elle l'y assistera puissamment.

Sa d. M. ne fait pas de difficulté de faire une despense raisonnable et nécessaire pour un tel dessein; mais elle estime qu'il y aura bien de la peine à trouver des gens.

Il est impossible de faire passer de France un corps si puissant qu'il seroit nécessaire, tant parce que les affaires d'Italie obligent le roy à tenir une puissante armée dans le Piedmont, que parce que, quand mesme il auroit des gens à revendre, il est presque impossible de les faire passer jusques au lieu où M^r le duc de Parme s'en veut servir, de les rafraîchir comme il faudroit, et de leur fournir des vivres et munitions de guerre.

C'est donc à M^r le duc de Parme à voir si l'on peut faire de delà une armée de 10 ou 12,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, ce que S. M. ne prévoit pas; et, au cas que ce soit chose qui se puisse, sa d. M. en estant bien informée, avisera à toute la despense qu'il faudra faire.

CCXCV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 602. — Mise au net.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 471. — Copie¹.

MÉMOIRE AU SIEUR DE LA COUR.

24 octobre.

Quelques lignes de préambule sur la capacité et les emplois de M. de La Cour. Personne ne peut mieux que lui s'acquitter de l'ambassade près de Madame et de

pour lequel le duc réclame l'appui de la France. On voit au ton de cette curieuse réponse, que le gouvernement français, tout en conservant sa bienveillance pour le duc de Parme, avait peu de confiance dans

une entreprise que l'esprit aventureux de ce prince recommandait mal à la politique prudente et perspicace de Richelieu.

¹ On lit à la marge du manuscrit: « Copie Daridol. »

M. le duc de Savoie, son fils, ayant eu part de tout ce qui s'est passé avec Madame depuis quelques mois qu'il a été continuellement près de Leurs Altesses.

Ce qu'il y a maintenant à y négocier, ou plustost presser, est l'exécution de ce que Madame a promis au roy à Grenoble touchant les garnisons de Montmélian et Miolans, luy faisant cognoistre que les instances qu'il en fera sont seulement pour le bien et intérêt de Leurs AA., S. M. n'en prenant aucun en leurs affaires que par l'affection qu'elle leur porte et le désir qu'elle a de les restablir au meilleur estat qu'aient esté jamais celles de la maison de Savoye.

Si le nonce du pape se trouve près de Leurs AA. il vivra civilement avec luy, sans luy tesmoigner aucune confiance, parce que sa conduite a faict cognoistre jusques icy qu'il a inclination pour les ennemis de S. M.

Il devra donner avis au roi de toute proposition d'accommodement, de trêve ou suspension d'armes, qui pourrait être faite par le nonce, ou de la part du roi d'Espagne ou des princes de Savoie. Il est vrai que telles négociations ayant pris leurs cours en Piémont, et se conduisant près de M. le comte d'Harcourt, on estime qu'elles s'y doivent continuer. Toutefois il en aura part, afin qu'il puisse ôster les ombrages à Madame qu'elle en pourroit prendre.

Ceux qui sont près de Madame voulant conduire les affaires par des voies qui ne sont pas celles que S. M. désireroit pour parvenir au but qu'elle se propose de restablir Madame et le duc de Savoie son fils, promptement et pleinement dans leurs Estats¹, le d. s^r de La Cour sera réservé à prendre confiance en eux, sans toutefois leur en faire rien paroistre, en quoy il se conduira selon sa prudence et adresse.

¹ On voit que Richelieu ne mettait pas l'envoyé du roi dans l'entière confiance de la négociation, et c'était l'avis de tout le conseil d'user de dissimulation avec la duchesse de Savoie. Bullion disait à Chavigni : « J'ay tousjours creu que Madame, soit de son humeur, soit conduite par

Allobroges, genus hominum semper et ubique infidum, ne seroit rien qui vaille; et, si l'on ne s'asseure par la force, il ne s'en fault rien promettre. Mais c'est très grande prudence de ne faire cognoistre le mescontentement qu'on en peut avoir.... etc. » (Lett. du 19 oct. déjà citée.)

Le séjour de Madame et de M^r le duc de Savoie son fils doit estre en Savoie pour ne point se rejeter dans les confusions qui sont à présent en Piedmont; ou si Madame prenoit résolution de s'en retourner, le d. s^r de La Cour l'en dissuadera, et s'y opposera autant qu'il pourra pour le bien des affaires de S. A. donnant cependant avis au roy d'une telle résolution, pour savoir ses intentions.

Il est recommandé au s^r de La Cour de bien maintenir la dignité de son rang; de traiter Madame et M^r le duc de Savoie d'Altesse, « ainsy qu'il est accoustumé, sans y adjouster le mot de *royale*, comme l'on fait en ces quartiers-là; » enfin de tenir bonne correspondance avec les ambassadeurs et autres ministres de S. M.

Du 24 octobre 1639, à Lyon¹.

CCXCVI.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 156 v^o. — Copie².

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 159. —

Béthune, 9266, fol. 107 v^o. — Copie.

A M. DE LA MEILLERAYE.

Vers le 24 octobre 1639³.

Le roy part le 25^e de ce lieu⁴ pour se rendre le 3^e novembre à Fontainebleau.

Quand vous aurés mis l'armée en garnison et que les pluies et le mauvais temps, qui est peut-estre desjà venu en vos quartiers, assueront Casteau, alors vous pourrés aller à Chelles; mais je ne croy pas que vous soyés plustost en cet estat que nous à Paris.

¹ Cette date est donnée par la copie de Harlay; la pièce n'est point datée dans le manuscrit des Affaires étrangères.

² Faite sur une « minute de la main de Cherré. » (Note des mss. de Colbert et de Harlay.)

³ La minute met en tête un chiffre douteux: 24 ou plutôt 25. La date manque dans les autres manuscrits.

⁴ Le nom de lieu n'est pas dans nos mss. mais le roi et le cardinal étaient à Lyon le 24.

Je vous prie de sy bien establir les garnisons pour l'hiver que, quelques entreprises que les ennemis puissent faire l'hiver sur ledict Casteau, il y ait assez de troupes proches pour le secourir.

Nous attendons des nouvelles de Salces avec impatience; pourveu qu'elles soyent sy bonnes que celles de Brisac tout ira bien.

La guerre se recommencera en Italie le 25¹ de ce mois.

J'ay sceu² quel est le régiment qui manqua à son devoir à la journée de Saint-Nicolas; je n'en parleray point; et, si le roy l'apprend, il faut que ce soit d'autres que de vous et de moi. Je ne saurois assez m'estonner de cet accident; nous en discourerons de la cause quand nous serons ensemble.

Je suis très aise de la joie que M^r de Chaunes a eue de son abbaye, mais extraordinairement fasché de la mort de M^r le cardinal de La Valette qui [la] luy a donnée³.

Il sera temps à nostre retour de songer aux provisions de l'artillerie pour l'année qui vient. Si toutes celles qui restent de cette année sont bien mesnagées, comme je n'en doute pas, nous n'en manquerons pas, s'il plaist à Dieu.

Ayés soin de vostre santé, et vous assurez que je vous seray toujours ce que je vous ay esté jusques icy.

¹ Le chiffre est un peu douteux dans la minute. Les mss. de Béthune, de Colbert et de Harlay mettent le 27: c'est une erreur. La guerre dut recommencer le 25. (Voyez ci-dessus l'instruction donnée au comte d'Harcourt, du 17 octobre.)

² Richelieu avait d'abord dicté un nom

qu'il a effacé ensuite: « J'ay sceu du C^r de Ch... » le reste du nom n'est pas lisible.

³ Le cardinal de La Valette possédait de nombreuses abbayes, qui furent ardemment disputées après sa mort. Le mot « la », que nous substituons ici, manque dans tous les manuscrits

CCXCVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 430. —

Mise au net de la main de Cherré.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 512 v°. — Copie.

Dupuy, t. 767, cahier Tt¹. — Copie.

A MADAME DE SAVOIE.

25 octobre 1639².

Madame,

Il ne se peut rien adjouster aux bonnes qualités du seigneur dom Félix. J'ay esté d'autant plus aise de le voir que plus je l'ay trouvé plein de zèle à vostre service et de capacité à vous en rendre³. Le s^r Masserati nous a fait des propositions générales d'accommodement entre Vostre Altesse et Messieurs ses beaux-frères; elles ont esté favorablement escoutées, tesmoignant que, pourveu qu'il se trovast une seureté qui vous garantist des justes appréhensions que vous devés avoir pour la personne de M^r vostre fils et pour ses Estats, le roy y entendroit volontiers, et s'emploieroit vers Vostre Altesse à ce qu'elle y consentist. On verra s'il dira quelque chose de nouveau ci-après; et, en toute occasion, le roy se conduira selon que les intérêts de Vostre Altesse le requièrent. Si elle en a autant de soin que S. M. et ses serviteurs en prendront, j'espère qu'elle sera plus contente à l'avenir qu'elle n'a esté par le passé.

¹ Voyez note 2, p. 56 ci-dessus.

² C'est une réponse à une lettre de la duchesse de Savoie, du 20 octobre.

³ Richelieu se loue encore de la fidélité de dom Félix « à poursuivre l'exécution des choses promises, » dans une lettre adressée, le 14 décembre, au ministre de France à Turin, M. de La Cour, et, en même temps, il renouvelle ses plaintes au sujet de la duchesse : « Je ne sçaurois assez

m'estonner de la continuation de l'aveuglement de Madame, puisqu'il est jusques à tel point qu'il l'expose tousjours à sa ruine. Je ne sçay ce qui la peut empescher d'exécuter l'establisement qu'elle a promis de faire dans Montmélian et dans la Savoye, puisque sans cela elle n'y peut avoir de seureté... » Cette lettre, qui a été imprimée, sera mentionnée à sa date dans nos Analyses.

CCXCVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 435. —

Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 517. — Copie¹.

A M. D'ARGENSON.

De Saint-Saphorin, ce 27 octobre 1639.

On a escouté favorablement le s^r Masserati en toutes ses propositions, et, après luy avoir respondu en sorte qu'on s'asseure qu'il est demeuré content de la civilité avec laquelle on a procédé avec luy, le résultat de tout ce qui s'est dict de part et d'autre est contenu aux deux projets que vous verrés en chiffre, l'un concernant ce que Messieurs les princes de Savoye doivent promettre et tenir au roy, et l'autre ce que S. M. leur doit promettre.

La difficulté qu'on trouve en cette affaire consiste au peu de secreté physique qu'on trouve que M^r le P. Thomas peut donner de ses bonnes intentions.

Cependant s'il veut signer le papier qui concerne la promesse que luy et M^r le cardinal son frère doivent faire, tel qu'on vous l'envoie, on croit qu'on peut prendre confiance qu'il ne manquera pas à ce qui touche le voyage de Casal.

On ne prescrit point à M^r d'Harcourt d'entreprendre ce voyage sur cela, mais on le laisse libre de le faire, si Casal est en péril, sans iceluy.

Si on peut y jetter des gens sans y mener tout le corps de l'armée c'est le meilleur; mais si c'est chose qui ne se puisse, et que, sans nouvelles gens, Casal soit en péril, en ce cas il faudra se confier en la promesse du P. Thomas pourveu qu'il la veille donner par escrit, comme je vous ay desjà dict²...

Si M^r le P. Thomas trouve à changer au projet de la promesse

¹ « Minute originale de la main de Cherré. » (Note en marge de la copie de Harlay.)

² Nous omettons ici trois paragraphes où le cardinal prescrit au comte d'Harcourt la même conduite qu'à d'Argenson; cette

qu'il doit faire tel qu'on vous l'envoie, vous luy ferés savoir que M^r d'Harcourt n'a point le pouvoir d'admettre aucun changement, mais qu'en ce cas il est besoin de renvoyer le s^r Masserati, si le d. prince l'estime ainsy à propos.

Cependant si la nécessité de Casal requiert un prompt secours, et que le d. prince veille bien signer les articles qui touchent ledict secours, remettant à ajuster le reste avec le roy, par un voyage du d. s^r Masserati, en ce cas on se peut fier à la promesse que le d. prince aura donnée par escrit, et sur icelle faire ce qui sera jugé nécessaire pour le service du roy, considérant tousjôurs que, si le secours de Casal¹ se peut faire sans y mener le corps de l'armée, il est incomparablement meilleur, mais que si cette place estoit au hasard de se perdre, si on n'y alloit pas en corps d'armée, c'est en ce cas qu'il y faut aller avec l'armée.

CCXCIX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 47, fol. 324. — Mise au net².

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 364/27, fol. 381. — Original.

Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 78 v^o. — Copie³.

Supplément français, 370. — Copie. (Volume non chiffré, vers le quart du vol.)

MÉMOIRE AU SIEUR DE BELLÈVRE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR EN ANGLETERRE⁴.

29 octobre 1639.

Le d. s^r de Bellière dira au roy d'Angleterre qu'incontinent après

dépêche devait lui être communiquée, et Richelieu l'en prévient dans une lettre de quelques lignes, écrite le même jour que la dépêche à d'Argenson. (Aux Analyses.)

¹ Ce secours avait été proposé par Fabert.

² Cette pièce a été classée fautivevement au mois de janvier.

³ « Faite sur une copie de la main de Daridole. » (Annotation du manuscrit de Colbert.)

⁴ Chavigni, qui a joint au présent mémoire une lettre d'envoi, y a ajouté ce post-scriptum : « Vous verrez que je vous avois dépesché M. le ch. de Bellegarde dans le temps que vous aviez marqué, mais que M. de Bullion l'a retenu très à propos pour vous porter de nouveaux ordres du roy, les premiers qu'il vous envoya n'estant plus de saison. » (Voy. ci-dessus, p. 583.)

que S. M. eut fait réponse aux propositions qu'il luy avoit envoyées sur le sujet de l'armée navale des Espagnols et du prince Palatin, la nouvelle vint que le d. prince Palatin avoit esté arrêté à Moulins, passant déguisé par la France¹.

Que le roy, ne le voulant pas croire, y envoya en diligence pour le savoir.

¹ Le prince Palatin, dont le dessein étoit de tâcher de s'approprier l'armée du duc de Weymar, et de se substituer à cet illustre général dans le commandement que sa mort laissait vacant, comprenait bien qu'il ne devait pas confier à l'avance ce projet au roi, ni au cardinal, et il résolut de passer en France sans en informer personne. On eut soin en Angleterre de ménager à l'avance une explication à cet étrange procédé, mais de la donner de manière qu'elle arrivât tardivement. Notre ambassadeur à Londres, Bellière, écrivait à Chavigni, le 14 octobre : « Le prince Palatin est parti ; il va à Paris chez Leycester ; il ne peut voir le roy, craignant de n'estre point traité en Électeur. Le roy d'Angleterre dit qu'il va en Allemagne. J'ay remonstré à S. M. l'inconvénient de faire ainsy passer son neveu par la France sans en prévenir le roy. Il en convient et m'a dict qu'il avoit chargé Leycester de pourvoir à ce qui seroit nécessaire ; qu'avant son départ le palatin avoit passé chez moy, mais que, ne m'ayant pas trouvé, il avoit chargé un gentilhomme de me venir faire ses excuses^{*}. » Cette lettre écrite après le départ du palatin ne pouvait être promptement dans les mains du cardinal, qui étoit en ce moment avec le roi sur la route d'Italie à Paris. Toutefois, cette précaution n'empêcha pas que le prince travesti ne fût reconnu et arrêté. Aussitôt que Leycester en

fut informé il se bâta de présenter une nouvelle excuse, mais il se garda bien de parler du commandement de l'armée weymarienne. « Le prince Palatin, écrivit-il le 3 novembre, a passé en France, le roy d'Angleterre a chargé son ambassadeur de dire qu'il n'a pu baiser les mains au roy, Sa Majesté estant en Dauphiné. Il prie qu'on l'excuse et qu'on le recommande à l'armée du duc de Weymar, en laquelle il a intention de se mettre pour le présent comme volontaire. Il demande, avant tout, qu'on le mette en liberté^{**}. » La chose n'alla pas si vite. L'Angleterre insistait vivement ; on envoya de Londres, spécialement pour cette affaire, un jeune diplomate, le fils du secrétaire d'état Windbanck. La captivité du Palatin se prolongea et ce fut une difficulté de plus dans les relations, alors si peu amicales, entre la France et l'Angleterre. Parmi les lettres que conserve le ms. des Affaires étrangères où il est question de la captivité du prince Palatin, il y en a une surtout assez piquante dans laquelle Leycester rend compte au ministre anglais Cocke d'une conversation qu'il eut avec Chavigni, où celui-ci, dans le dessein d'étuder les réclamations pour la liberté du prince Palatin, s'imagine de persuader à l'ambassadeur anglais que Vincennes est bien plutôt une résidence royale qu'une prison^{***}.

^{*} Arch. des Aff. étrang. Angl. t. 47, fol. 586. — ^{**} Ms. précité, fol. 598. — ^{***} *Id.* fol. 605.

Que le d. prince ayant desnié sa qualité par l'interrogatoire qui luy a esté fait, cela a fait juger à S. M. qu'il en usoit ainsy pour cacher quelque dessein qu'il avoit contre la France, en son voyage, ce qui a fait que Sa d. Majesté n'a peu prendre aucune pensée pour le d. prince Palatin à l'esgard de son armée d'Alsace; jointt aussy qu'il y a desjà plus de six semaines que Mons^r de Longueville est recognu chef de l'armée, et que le roy est maistre des places de Brisac et autres que tenoit M^r de Weymar.

Que tout ce mauvais procédé du Palatin n'empesche pas que le roy ne veuille demeurer avec le roy d'Angleterre aux mesmes termes d'amitié et de négociation qu'il a esté auparavant, pour faire un bon traicté à l'avantage de la cause commune.

Que mesme S. M. luy donne charge de conjurer le roy d'Angleterre de considérer que, demeurer aux termes où il est, c'est perdre les Estats de son neveu et l'occasion d'acquérir beaucoup de réputation.

Que S. M. est toute presté de porter tous ses alliés d'entrer conjointement avec elle en ligne offensive et deffensive avec luy, et de s'obliger à ne faire point la paix sans la restitution du Palatinat.

Si le roy d'Angleterre dict qu'il a procuré un grand effect en la defaite de la flotte espagnole, le s^r de Bellièvre luy respondra que tant s'en faut qu'il y ait contribué aucune chose, qu'au contraire il a permis que les Espagnols, qui ont despoillé son neveu, ayent receu de grandes assistances dans ses Estats, où ils ont esté rafraischis de vivres, de poudres, de cordages, et, qui plus est, de divers vaisseaux qui ont porté deux ou trois mil hommes des leurs à Dunkerque.

Il adjousterà de plus que les d. Espagnols se vantent de tous costés qu'ils sont près de faire un traicté avec le roy d'Angleterre pour avoir dix mil Irlandois, moyennant une somme notable qu'ils offrent de luy prester, ce qui est sy contraire aux desseins qu'il tesmoigne avoir de restablir son neveu dans ses Estats, que si le traicté estoit véritable il seroit impossible d'en faire un avec luy à l'avantage de la cause commune.

A l'occasion de ce que dessus le s^r de Bellièvre fera ce qu'il pourra

pour tirer parole du roy d'Angleterre qu'il ne donnera point ces Irlandois aux Espagnols, luy tesmoignant que, quand le roy ne seroit point en traicté avec luy, Sa Majesté fera tousjours de bonne volonté envers ses alliés ce qu'elle pourra, à ce que tous ensemble favorisent ses affaires, en ce qui sera en leur pouvoir, aux occasions qui s'en présenteront.

Le d. s^r de Bellièvre parlera de toutes ces choses à la reine, luy faisant cognoistre quelle honte ce seroit au roy d'Angleterre que, moyennant un prest d'argent, il livrast une armée aux Espagnols pour agir contre luy-mesme.

Le s^r de Bellièvre verra ce que le roy d'Angleterre luy dira sur la détention du P. Palatin, et luy fera cognoistre qu'il n'en doit pas estre surpris, puisqu'il luy a déclaré à luy-mesme que, s'il passoit en France, comme il avoit projeté, il courroit cette fortune.

Il assurera le roy d'Angleterre qu'on le traictera avec toute la civilité qui se doit à une personne de sa naissance, jusques à ce que S. M. ait descouvert le dessein qu'il avoit, passant incognu, comme il a fait, dans ses Estats, contre ce qu'on a accoustumé de pratiquer envers les grands princes.

Fait à Desizes, le 29^e octobre 1639.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

CCC.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29, fol. 456. — Mise au net.
Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 565. — Copie.
Fonds Dupuy, t. 767, Tt. — Extrait¹.

MÉMOIRE A M. LE COMTE D'HARCOURT,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROY EN SON ARMÉE D'ITALIE.

A Montargis, du dernier octobre 1639.

On ne peut sans perdre l'honneur entrer en continuation de

¹ Voy. ci-dessus, p. 56, note 2.

trefve avec les Espagnols, s'ils n'exécutent premièrement tout ce qu'ils ont promis par la première suspension sur le sujet de Casal.

Ils concluroient de là, et avec raison, que les François sont capables de toutes offenses, et qu'ils (les Espagnols) pourroient impunément violer toutes sortes de traictés faicts avec eux, et ce mesme sans qu'ils en eussent aucun ressentiment.

On croit pénétrer certainement que les Espagnols ne demandent la continuation de la trefve de dix jours que pour attendre l'événement de Salces, où nous savons que leurs galères sont pour charger de l'infanterie, pour la leur porter.

Ainsy cette proposition de dix jours de trefve est du tout inutile; car devant qu'elle soit résolue, l'affaire de Salces sera terminée; si le succez en est bon pour eux, ils ne voudront plus de trefve jusques au printemps, et, s'il nous est favorable, ils nous estimeront imprudens au dernier point, si nous la consentions.

Partant toutes sortes de raisons d'honneur et de prudence veulent qu'on n'entende à aucune trefve de peu de jours, que premièrement les Espagnols ne réparent les manquemens par eux faicts, dans l'exécution de la première, au faict de Casal; ny à celle jusques au printemps, sans establir clairement tout ce qui est nécessaire pour la subsistance de Casal, pour l'entrée des vivres, munitions de guerre et autres choses nécessaires, et des gens de guerre qu'on voudra y envoyer.

Quant à la paix particulière d'Italie aux conditions proposées par le Nonce, qui suppose par ce moyen le rasement de Casal et la demeure de Verceil entre les mains des Espagnols, la proposition en est sy ridicule et sy honteuse pour la France qu'il n'y a lieu de l'escouter, ny moyen de s'empescher de dire à ceux qui la font qu'ils ont ou peu de jugement, ou peu d'affection aux intérêts publics, qui doivent estre mesnagés avec une juste balance.

On ne répond rien sur l'affaire que négocie le s^r de Vignoles; il faut la conduire avec prudence; le retardement et le désir d'avoir de l'argent par avance en font avoir quelque mauvaise opinion.

Pour ce qui est de l'affaire du s^r Masserati, on attend icy la réponse; le s^r comte d'Harcourt et le s^r d'Argenson avertiront particulièrement de ce qu'ils pénétreront, sur les lieux, des intentions des Princes. Il seroit grandement à désirer que cet accommodement se puisse achever avec sincérité, et pour le bien de Madame, et pour Mons^r le P. Thomas, en tant que c'est le seul moyen de sauver les Estats de la maison de Savoye.

Il ne faut pas que Madame puisse découvrir le fonds de ce traicté, estant sy malheureuse pour elle-mesme qu'elle le romproit assurément. Elle sçait bien que Masserati a fait icy des propositions générales d'accommodement entre les Princes et Elle, lesquelles luy ont esté faictes souvent à elle-mesme; et comme il est malaisé d'empescher qu'elle sache qu'il y ait quelque négociation entre Masserati et les d. sieurs, il la faudra repaistre de la continuation des dictes propositions générales, sans luy dire rien du fonds que le roy se réserve à luy faire proposer, quand il le verra raisonnablement ajusté avec le P. Thomas.

CCCI.

Arch. de Condé. — Communication de S. A. R. M^sr le duc d'Aumale. — Original.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 362 v^o. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 361. — Copie.

A M. LE PRINCE.

1^{er} novembre 1639.

Monsieur, Bien
 que j'espère de la bonté de Dieu, de la justice des armes du roy, de vostre cœur et de celuy de tant de braves gens qui sont auprès de vous, que devant que ce courrier vous arrive vous aurés fait quelque effect avantageux pour le secours de Salses, je ne laisse pas de le despescher pour vous conjurer, quand mesme le grand effort que

¹ Faite sur une « minute originale de la main de Cherré. » (Note du ms. de Colbert et du ms. de Harlay.)

vous aurés tenté ne vous auroit pas réussy, de ne vous discourager pas, estant certain qu'en l'estat où sont les ennemis, si vous pouvés prendre un poste qui leur coupe ou incommode leurs vivres, il est impossible qu'ils achèvent leur siège, qu'il faut quasy qu'ils recommencent de nouveau, vostre courrier nous ayant rapporté que les eaux les ont contraints de quitter et le fossé et leurs tranchées.

Je sçay bien qu'on pourra peut estre dire qu'il vous sera tres-difficile d'avoir des vivres au poste que vous voudrés choisir, mais les grands desseins ne se font point sans peine, et celle qu'aura vostre armée ne sera pas comparable à celle que souffriront les ennemis. Il s'agit d'une affaire si importante à la paix qu'il n'y a rien qu'il ne faille faire pour en venir à bout; et je ne voy rien, à mon avis, qui en puisse empescher le succez que le manque de patience. Je m'asseure que tous ceux qui sont auprès de vous ne se contenteront pas de faire paroistre leur valeur en une occasion pressante, mais qu'ils seront ravis de faire encores voir leur fermeté.

Tout ce que je vous dis, Monsieur, n'est pas pour vous donner lieu de ne tenter pas le grand effort que je présuppose que vous aurés desjà tenté, mais pour vous porter, au cas qu'il ne vous eust pas réussy, à ne vous désister pas de vostre entreprise.

Je suis extresmement aise que vous n'ayés pas pris une résolution de faire tenter un secours particulier qui, à mon avis, n'auroit autre effect que de n'en avoir point de bon pour nous et de faire perdre courage au reste de l'armée; et c'est chose bien évidente que, si on peut espérer que 4,000 hommes et 1,200 chevaux puissent forcer un retranchement, l'armée tout entière le fera bien plus aysément, principalement en faisant diverses attaques, selon que vostre prudence sçaura fort bien l'ordonner. Les Espagnols n'ont rien par dessus nous que la constance; si vous commancés à les vaincre en ce point vous acquerrés beaucoup de gloire, avec tous ceux qui servent sous vos commandemens.

Je les conjure tous, Monsieur, avec vous, de n'oublier rien de ce qui peut servir à cette fin, et les assure que je feray valoir auprès

du roy leurs services ainsy qu'ils le peuvent désirer. La précipitation avec laquelle je vous despesche ce courrier, après avoir veu la vostre qui est allée trouver le roy, faict que je n'ay autre loisir que de vous escrire cette lettre, vous suppliant d'en faire part à ceux qui en doivent avoir cognoissance, et de croire que je suis, etc.¹

CCCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1639, Supplément, fol. 451. — Original.

SUSCRPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

De Briare, ce 2^e novembre 1639.

La main non encores cogneue dont je vous escravis de Lyon est attachée au corps d'un nouveau secrétaire que j'ay, qui ne vous est pas encores cogneu. Comme le caractère en est passable, la mine n'en est pas fascheuse; et la fidélité n'en est pas douteuse.

J'ay recen les pièces que vous m'avés envoiées touchant les affaires de mon nepveu Du Pont, dont je vous remercie, comme aussy du soin que vous voulés prendre de ce qui me touche².

¹ Aussitôt la réception de cette lettre, M. le Prince assembla un conseil de guerre, qui, après avoir examiné les moyens de secourir Salces proposés par le cardinal, jugea la chose absolument impossible d'un commun avis. M. le Prince envoya au cardinal le résultat des délibérations de ce conseil, signé de tous les membres: Henry de Bourbon; C. de Rebé, archev. de Narbonne; Gilles, év. d'Aire; B. Machau; Dupré; Schomberg; Arpajon; Lecques; Argencourt; Tonnerre; Le Plessis-Besançon; Prouville. La lettre de M. le Prince est écrite de Narbonne le 6 no-

vembre. Les deux mss. de la bibliothèque notés aux sources sont tout remplis de détails sur cette affaire, et sur la campagne de Roussillon. (*Emploi de M. le mareschal de Schomberg*. Cinq-cents Coll. fol. 233-402; Harlay, 346, fol. 243-403.)—Voy. ci-après lettre du 28 novembre.

² Ce M. Du Pont-Courlay désolait toute sa famille. Nous avons vu la sévérité des reproches que lui adressait parfois Richelieu. Voici ce que la duchesse d'Aiguillon, sa sœur, mandait en confidence à Chavigni le 21 octobre: «Je ne puis m'empescher de vous dire la croix que j'ay de mon frère

Je ne doute pas qu'il ne désire une terre tiltrée, mais je ne sçay s'il sçayt qu'il faut les mériter de cette nature pour les obtenir en ce temps. Comme il désire de la gloire, je luy souhaite des actions qui l'en rendent digne, et sans ce moyen sa fin sera dans son désir et jamais en effect.

Aussytost que je seray à Fontainebleau, je donneray ordre au payement de madame d'Harcourt. Si mes eaues se sont trouvées basses, la mesme raison qui les rendoit blanches au puyts des Caves, auparavant que vous eussies une fontaine, en est la cause, c'est qu'on en a trop tiré pour le public. Ainsy que depuis cet accident vous avés trouvé une fontaine, si je puis trouver quelque source utile au service du roy ce me sera une grande consolation¹.

qui est pis que jamais, ses extravagances m'estant insupportables. M^r vostre père ne le cognoist pas. Au nom de Dieu, voyés adroitement quels sont les sentimens de S. Ém. pour luy, car de le laisser icy, c'est le plus grand mal que l'on puisse faire. Il m'a pensé faire tourner la cervelle pour signer des papiers que S. Ém. a désirés, qui estoient très raisonnables. Il parle pitoyablement de S. Ém. devant tout le monde; cela me fait mourir d'ennui. » (Manuscrit cité aux sources, fol. 430, lettre autographe.) En ce moment Bouthillier était fort embarrassé pour mettre en ordre les affaires d'argent, très-dérangées, de ce neveu peu digne d'un tel oncle.

¹ Nous avons déjà dit que *les Caves* était le nom de la maison de campagne de Bouthillier. Le cardinal parle ici, presque en plaisantant, à l'un des surintendants des finances, d'embarras graves, dont l'autre surintendant se désespérait. Bullion écrivait sans cesse à Richelieu les lettres les plus lamentables à ce sujet; et encore il gardait, en s'adressant au premier ministre, des ménagemens dont il ne prenait pas la peine d'user avec d'autres. Nous avons

plusieurs lettres qu'il adressait à Chavigni, alors en mission à Turin, l'ontes remplies de ses inquiétudes et des misères du trésor public; ce passage d'une seule suffira à donner une idée des autres: «... Je ne fus jamais si outré que je suis, et avec un tel mespris des affaires, et un chagrin indicible, voyant où nous en sommes. Je m'expliqueray davantage en présence, Dieu aydant. Il fault que j'advoue que les affaires de finances sont en très-mauvais estat. La despense du content monte à quarante millions au moins; les traitans nous abandonnent, et les peuples ne veulent rien payer, ny les droits antiens, ny les nouveaux. Nous sommes maintenant au fond du pot, n'ayant plus de moyen de choisir entre les bons et mauvais advis. Et je crains que nostre guerre estrangère ne dégénère en une guerre civile. S. Ém. quand elle verra la vérité des affaires y prendra quelque bon expédient; mais je vous confesse que je suis bien empesché et n'y voy aucun jour... » (Manuscrit cité aux sources, fol. 436.) Cette lettre était écrite le 25 octobre, huit jours avant la présente lettre à Bouthillier.

Je suis ravy de la santé de madame vostre femme, et prie Dieu qu'il la continue à toute vostre famille, que j'aimeray tousjours comme j'ay faict, avec distinction de ce que je veux rendre aux enfans et de ce qui est deub à l'ancienneté des progéniteurs.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 29. fol. 517. — Minute. —

Au folio 519, mise au net¹.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 561. — Copie².

Fol. 555 v°, autre copie.

MÉMOIRE A M. LE COMTE D'HARCOURT³.

Du 20 novembre 1639.

Les propositions faictes par le nonce, touchant la paix générale d'Italie, pour les suspensions jusques au printemps, ou pour 15 jours, sont ridicules par les conditions qu'il y veut mettre.

Quant aux propositions faictes par Masserati et Baroni, dont la première regarde l'accommodement des frères avec S. M. il est à propos d'en remettre les résolutions jusques à ce que Masserati vienne en France, ou que le P. Thomas envoie des conditions raisonnables pour cet accommodement, comme ils l'ont faict espérer.

Cependant M^r d'Argenson a bien respondu en disant qu'il ne seroit pas raisonnable que le roy restituast les places qu'il a à Madame et aux frères; au cas que les Espagnols ne voulussent restituer celles

¹ La minute est écrite de la main d'un secrétaire, avec des additions de la main de Richelieu et de celle de Cherré. Cette minute est datée du 19 novembre; on lit au dos : « A M^r d'Argenson, » tandis que le nom de M. d'Harcourt est écrit sur la mise au net, laquelle porte la date du 20, sans doute jour de l'envoi. La dépêche

était commune aux deux personnages.

² Cette copie datée du 19, et qui met la suscription « à M^r d'Argenson, » a été faite sur la minute, ainsi que l'indique une note marginale.

³ Voyez sur la même affaire un autre mémoire, adressé aussi au comte d'Harcourt, le 31 octobre.

qu'ils ont, quand mesme l'accommodement des d. frères se feroit avec S. M. par la raison que y a adjousté le d. s^r d'Argenson, que si le roy ne se trouvoit saisi d'aucune place de Piedmont quand on traiteroit la paix générale, et que les Espagnols fussent saisis de celles qu'ils occupent aujourd'huy, S. M. en recevroit un notable préjudice, et la maison de Savoye aussy.

En cas que l'accommodement entre le roy et les princes se fist, on pourroit prendre un expédient sur la restitution des places, qui seroit que, les Espagnols ne restituant point celles qu'ils occupent, le roy gardast celles qui luy ont esté mises entre les mains, promettant toutefois de les restituer à mesure qu'on en reprendroit de celles que tiennent les Espagnols, en sorte qu'il en demeure autant au roy et d'aussy bonnes qu'aux Espagnols, pour faire le contrepoids dans un accommodement général.

Au cas que les Espagnols ne veillent pas restituer Verseil, ou que les princes ne se portent pas à le leur demander, et qu'ils offrent de restituer toutes les autres places qu'ils tiennent à la charge que le roy fera la mesme chose, le roy y pourroit consentir à condition que Madame; les Princes et les Espagnols, laissent entre les mains de S. M. une des places qu'elle tient dans le Piedmont, selon qu'il sera avisé, autre que Pignerol, et que le P. Thomas donne pour seureté de luy sa femme et ses enfans¹.

Mais tout ce que dessus ne se peut bien accommoder qu'on n'ayt veu ce qu'escrira Masserati, en suite de son voyage de Nice, ou qu'on n'ayt parlé à luy, s'il vient à la cour. Néanmoins, il est bien à propos que M^r d'Harcourt en ayt cognoissance, affin qu'il puisse faire paroistre en général les justes intentions du roy, pour obliger d'autant plus les Princes à traicter avec S. M.

¹ A la marge de ce paragraphe, sur la minute, Cherré a écrit: « Sans cette seureté demandée au prince Thomas un tel accord pourroit estre captieux, en ce que les frères, par conventions secrettes avec les

Espagnols ou autrement, pourroient en un instant se rendre maistres de toutes les places du Piedmont où madame de Savoie n'est point aimée. »

Pour ce qui regarde la proposition de la suspension jusques au printemps : après avoir veu ce qu'escrit M^r le comte d'Harcourt de l'estat de ses troupes, de l'impossibilité qu'il y a de faire subsister la cavalerie dans le Piedmont, et de la foiblesse des garnisons qui seront dans les places, il semble qu'on pourroit consentir à la d. suspension pourveu qu'elle durast jusques à la fin d'avril; que le roy eust liberté de pourvoir de munitions et d'hommes Casal et les autres places qu'il a dans le Montferrat par un chemin qui seroit marqué, la mesme chose estant accordée aux Espagnols pour ce qui regarde Turin¹, mais avec cette précaution pour esviter pareille tromperie que celle du passé² [et qu'il n'entre rien dans Turin qu'il n'en entre autant dans Casal].

Ensuite de quoy il doit estre aussy dict clairement, pour ne tomber pas aux inconveniens des prétextes qu'on a voulu prendre pour rompre la suspension passée, qu'ainsy qu'il sera libre aux Espagnols et aux frères de changer la garde et les garnisons des places qu'ils tiendront dans les Estats de M^r le duc de Savoye, ainsy le roy et Madame pourront-ils faire le mesme sans qu'on puisse imputer tels changemens contraventions à la d. suspension.

Les avantages qu'auront les Espagnols pour munir et fortifier la ville de Turin seront récompensés par la liberté que le roy aura de faire la mesme chose à Casal et aux autres places qu'il a dans le Piedmont, qui ne sont pas en trop bon estat. Outre que la négociation qui est introduite avec les Princes se terminera plus facilement.

³ Cependant si on pouvoit commodément se passer de la d. suspension, puisque les Espagnols la demandent, c'est un signe assureé qu'ils ont quelque grande incommodité dans Turin, à laquelle ils veulent pourvoir à la faveur de la suspension.

¹ La fin du paragraphe et le paragraphe suivant sont écrits en marge, dans la minute, de la main de Cherré, sauf la phrase que nous enfermons entre crochets, laquelle a été ajoutée par Richelieu.

² Il y a, dans la minute, « de l'avenir; » mais c'est évidemment une distraction de Cherré.

³ Ce dernier paragraphe est de la main de Cherré dans la minute.

CCCIV.

Imprimée : *Mém. de l'Académie de Toulouse*, 3^e série, t. III, p. 155.A M. LE BARON D'AMBRES¹.

22 novembre 1639.

Monsieur, bien que je ne doute point que la qualité et le mérite de M^r de Lavour² vous convie à l'estimer et aimer tout ensemble, je m'as-

¹ Voyez tome V, p. 734, note 1.

² Charles-François d'Abra de Raconis, qui avait été nommé évêque de Lavour en 1637, ne fut sacré que le 29 mai 1639, et l'on voit qu'il ne prit possession de son évêché que six mois plus tard. C'était un de ces catholiques de conversion récente qui se faisaient remarquer par l'ardeur de leur zèle théologique, et leur inépuisable faconde dans la controverse. Le satras de sa polémique lui a mérité une place dans l'épopée satirique de Boileau. Ami du P. Joseph, il était l'un des courtisans les plus empressés du cardinal de Richelieu; Tallemant des Réaux (IV, 15) nous le montre assidu à grossir la foule de ceux qui snivaient le cardinal dans ses promenades aux Tuileries, et se disputaient l'honneur de faire sa partie de ballon. La vanité naturelle au caractère de Raconis, gonflée encore du vent de cette faveur, lui fit beaucoup d'ennemis dans sa ville épiscopale, (*Gallia christ.* t. XIV); et, malgré la lettre de Richelieu, le baron d'Ambres ne craignit pas de se mettre à la tête de la cabale soulevée contre l'évêque. Non-seulement il ne lui rendit pas sa visite, mais il ne lui épargnait aucune mortification. Le vieux château des barons d'Ambres était voisin de Lavour; cette ville d'ailleurs se trouvait située dans la petite province de Laura-

guais, dont le baron était sénéchal, et la grande influence de ce personnage dans la contrée rendait ses démêlés avec Raconis très-désagréables pour l'évêque, qui s'en plaignit vivement à Richelieu. On verra bientôt que celui-ci n'abandonna pas son protégé, et, aussi, que le baron d'Ambres persista dans ses procédés insultants malgré la protection du cardinal. Cette lutte d'un simple gouverneur d'une petite province contre le premier ministre, à l'époque de sa puissance la plus absolue, est curieuse et donne à cette lettre une importance qu'elle n'aurait pas par elle-même; c'est ce qui nous engage à lui faire une place dans ce recueil, d'autant que celui où elle est imprimée est fort peu répandu. Richelieu fut obligé de réitérer plus d'une fois ses recommandations au baron d'Ambres, qui, malgré les prières du cardinal, continuait de vivre assez mal avec l'évêque de Lavour. (Voy. ci-après aux dates du 8 septembre 1640 et du 9 février 1641.) On trouve dans les mss. de la Bibl. imp. (fonds Baluze, papiers des armoires, lettres, paquet V, n^o 4 et 5) une série de lettres adressées, pendant toutes ces broiilleries, à Charpentier, par l'évêque de Lavour d'une part, et par le baron d'Ambres de l'autre; chacun plaide sa cause auprès du secrétaire du cardinal.

seure que vous vous y porterez encore davantage quand vous sçaurés qu'il est de mes amis particuliers, et que comme tel je vous conjure de le considérer pour l'amour de moy, qui auray à contentement de vous tesmoigner en toutes occasions que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 22 novembre 1639.

CCCV.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 210. — Mise au net¹.
Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 213. — Copie². —
Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, fol. 393. — Copie.

INSTRUCTION DE M. D'ESTRADES³.

22 novembre 1639.

Monsieur le prince d'Orange a tant de cognoissances des affaires du monde qu'on ne doute point qu'il ne sache les excessives des-

¹ La pièce des Affaires étrangères, n'étant point datée, a été classée à la fin de l'année.

² Faite sur une minute « de la main de Chirurgien. » (Note de chacun des deux mss. de la Bibliothèque.)

³ Un traité d'alliance offensive et défensive avait été conclu entre la France et la Hollande, le 24 mars 1639^{*}. Les États de Hollande montrèrent peu d'empressement à l'exécuter; il y eut des hésitations et des explications qui se prolongèrent pendant plusieurs mois^{**}. Cependant des engagements réciproques avaient été pris

^{*} L'original et une copie de ce traité se trouvent aux Affaires étrangères dans un volume de Hollande, classé hors série, et au dos duquel on lit 1575-1663, pièces 71 et 72. Un autre texte est con-

dés le 22 avril 1639, mais on n'en continuait pas moins les négociations, et nous trouvons, à la date du 24 octobre, une lettre du prince d'Orange à Richelieu, avec un « mémoire de ce que fera la Hollande en 1640, si le roy de France assiste les Estats de 1,600,000 livres^{***}. » Et le 22 novembre la présente instruction est donnée à d'Estrades; à la date du 24, les engagements stipulés en avril sont textuellement reproduits (ci-après, p. 620) et enfin, le 23 décembre, des promesses formelles sont définitivement conclues. (Ci-après, p. 657.)

servé dans la collection de Hollande, t. 21, pièce 59.

^{**} Voyez plusieurs pièces du tome 21 précité, entre autres les pièces 60, 61, 79.

^{***} Pièces 139 et 140.

penses que le roy est contrainct de faire pour la guerre, qui sont telles qu'elles ne reviennent pas à moins de cinquante millions, lesquels joincts à vingt que coustent les autres despenses de l'Estat, il faut trouver tous les ans soixante-dix millions, bien que le revenu ordinaire du royaume ne soit que de la moitié.

Ces considérations font qu'il est du tout impossible au roy d'accorder à M^{rs} les Estats, pour l'année 1640, la somme de 1,600,000 liv. désirée par M^r le P. d'Orange, en monnoye de Hollande, qui revient à deux millions, monnoye de France.

Par le premier traicté faict entre la France et M^{rs} les Estats, sur le sujet de la rupture arrivée en 1635, le roy est deschargé du secours d'argent qu'il donnoit auparavant à M^{rs} les Estats pour leur aider à soutenir les despenses de la guerre, et eux demeurent chargés d'entretenir une puissante armée jusques à la paix, pour faire, ainsy que S. M. y est obligée de sa part, la guerre offensive aux ennemis.

Nonobstant cette descharge, le roy, par excès de zèle au bien des affaires communes et celuy de M^{rs} les Estats, leur a donné en 1636, 1637, 1638 et 1639, de grands secours extraordinaires, à ce qu'ils puissent faire des entreprises considérables et plus qu'ordinaires.

Comme l'effet de tels secours ne s'est pas tousjours ensuivi tel qu'on eust peu le désirer, quelques-uns qui pensent à l'espargne du royaume avoient faict penser qu'il falloit demeurer dans les termes généraux des traictés qui obligent chacun de faire la guerre à ses despens.

Cependant la confiance que M^r le cardinal prend aux promesses de M^r le P. d'Orange luy a faict faire de nouveaux efforts vers S. M. pour la porter, comme il a faict, à donner encores cette année un secours extraordinaire à M^{rs} les Estats, et ce plus grand qu'à l'accoustumée, à raison des grands desscins auxquels mon d. s^r le P. d'Orange veut s'obliger.

Pour cet effect, M^{rs} les Estats peuvent s'asseurer de la somme de 1,600,000 livres, monnoye de France, en quatre termes, somme d'autant plus considérable que les monnoyes légères sont maintenant deffendues en France.

On estime les desseins auxquels M^r le prince d'Orange veut s'obliger pour l'année qui vient très-importans; mais, ne sachant pas les raisons particulières qui les luy font estimer faisables, on les trouve de difficile et douteuse exécution. Cependant S. M. défère tant au jugement et à l'expérience du d. s^r Prince, que sur l'assurance de ces desseins, et la promesse qu'il veut faire par escrit de les exécuter, elle ne fait pas difficulté de s'engager au secours susdit d'argent, et de s'obliger aussy par escrit à faire une puissante diversion qui ne sera pas de moindre effect pour le dessein de M^{rs} les Estats que celle des années passées.

Pour avoir bon succès de quelque entreprise qu'on veuille faire de part et d'autre il faut mettre à la campagne de bonne heure, et estre sy religieux au temps arrêté, à cette fin, que les deux armées de S. M. et de M^{rs} les Estats y entrent précisément à mesme jour.

L'expérience et la raison font voir si clairement que, sans ces deux points, on ne sauroit rien faire, que S. M. déclare franchement qu'elle n'entre maintenant au nouvel engagement du secours extraordinaire qu'elle veut faire à M^{rs} les Estats, que sur l'assurance que M^r le P. d'Orange luy donne qu'il entrera sans faillir, avec l'armée de M^{rs} les Estats, le premier jour de may; auquel S. M. s'oblige aussy de faire entrer son armée commandée par M^r le mareschal de la Meilleraie ¹.

Quelque dessein que fassent M^{rs} les Estats, S. M. désire qu'ils aient une armée de 30 à 40 vaisseaux au travers de Calais, pour empêcher que les places des ennemis, qui sont sur la coste, ne puissent estre secourues, au cas que S. M. ou M^{rs} les Estats viennent à les attaquer, et assurer le passage des vivres de France et de Hollande, selon les divers vents, à ceux qui voudront faire une telle entreprise.

Afin que le manque ou délay de la conclusion d'un traicté pour cette année ne puisse donner prétexte, aux uns et aux autres, de

¹ Nous trouvons ce qui suit à la marge du ms. des Affaires étrangères: « M^r d'Estades représentera à M^r le P. d'Orange, au cas qu'il fasse difficulté de se mettre

à la campagne au 1^{er} may, que, par le traicté fait en 1635, il s'estoit obligé d'y estre en mars. »

n'estre pas prests d'entrer en campagne de bonne heure et à mesme jour, le roy donne pouvoir au s^r d'Estrades, soit qu'il conclue un traicté particulier en son nom, soit qu'il demeure dans les termes du général de 1635, qui oblige la France et M^{rs} les Estats à faire la guerre offensive dans le pays des ennemis, de promettre pour S. M. qu'elle fera¹ entrer précisément dans le pays des ennemis son armée, commandée par M^r le mareschal de la Meilleraie, le premier may, déclarant à M^{rs} les Estats que si, en satisfaisant aux obligations des traictés faicts avec la France, ils veulent faire quelque chose de considérable², ils doivent estre en campagne en mesme temps, ainsy que le roy le désire et s'y attend³.

CCCVI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 149. — Minute de la main de Cherré et de celle de Charpentier. —

Mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni, pièce 152.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, n° 46, fol. 215 v°. — Copie⁴. —

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 400. — Copie.

INSTRUCTION PARTICULIÈRE

POUR MONS^r D'ESTRADES.

Du 22 novembre 1639.

Si Mons^s le prince d'Orange s'opiniastre à vouloir avoir plus d'argent que les 1,600,000 livres monnoye de France, portées par l'instruction publique du s^r d'Estrades, pour luy oster tout lieu d'excuse, le s^r d'Estrades luy peut dire qu'il ne faut point en espérer davantage, du consentement de M^{rs} les surintendans des Finances,

¹ Il y avait « d'obliger S. M. à faire. » Richelieu a effacé cette petite phrase et a écrit en surcharge celle qu'on voit ici.

² Ces dernières lignes sont presque entièrement de la main de Richelieu dans la pièce des Affaires étrangères, où l'on remarque çà et là d'autres traces de l'écriture du cardinal.

³ Cette dépêche était faite pour être communiquée au prince d'Orange. On va voir l'instruction secrète envoyée en même temps à l'ambassadeur.

⁴ Faite sur une pièce « de la main de Cherré. » (Note des mss. de Colbert et de Harlay.)

mais qu'il a veu M^r le cardinal sy affectionné à son contentement, qu'il luy dist en partant : Si M^r le P. d'Orange est bien assuré de l'exécution de son dessein ; s'il ne tient qu'à deux ou trois cent mille livres, je les feray donner sans que les surintendans le sachent, les bonnes graces du roy me donnant assez de crédit pour cela.

Ensuite le d. s^r d'Estrades luy ajoutera que, sur cette parole, il ne fera point de difficulté de s'engager à la somme de 14 ou 1500,000 liv. monnoye de Hollande, pourveu qu'il luy donne parole que, s'il venoit à manquer l'exécution de son dessein, il ne prétendra point le payement des derniers termes, sans que toutefois il puisse, en y renonçant, estre libre de la promesse qu'il faict d'exécuter son dessein¹.

Le d. s^r d'Estrades portera insensiblement le d. s^r Prince à presser le roy d'entreprendre le siège de Dunkerque ou de Gravelines, et de promettre, en ce cas, vaisseaux pour empescher le secours et autant de vivres, en payant, qu'on pourra avoir besoin, et promettra au d. s^r Prince de porter autant qu'il pourra le cardinal à faire entreprendre ce dessein ; ce qu'il fera cependant avec tant de précaution que M^r le P. d'Orange demeurera d'accord avec luy, que, sur ce sujet, il ne s'engagera à rien pour S. M. mais demeurera seulement chargé de faire ouverture de cette entreprise au roy et à M^{rs} de son conseil.

² Le d. s^r d'Estrades saura que la proposition qu'on sera bien aise qu'il fasse du siège de Dunkerque n'est pas que l'on juge que le roy doit maintenant entreprendre cette place pour le bien de la cause commune, mais seulement à ce que, si le cours des affaires porte S. M. à cette résolution, les d. sieurs des Estats luy en aient grande obligation, et soient obligés de le secourir en ce dessein autant qu'ils pourront.

Les mauvais succès qu'ont eus les Pays-Bas cette année par terre, à raison des avantages que les armées du roy ont remportés sur eux, et par mer, à cause de la bataille navale gagnée par M^{rs} les Estats, font qu'on en doit espérer de grands l'année qui vient, pourveu que l'on

¹ A la marge des trois mss. on lit : « Monsieur d'Estrades conviendra au meilleur marché qu'il pourra. » — ² Ici Charpentier prend la plume.

sache bien se servir de l'occasion; et ce d'autant plus que le mauvais estat des affaires de l'Empereur a tiré Piccolomini en Allemagne.

Dans la foiblesse des ennemis, si les forces du roy et celles de M^{rs} les Estats attaquent proche l'un de l'autre, il semble qu'on leur donne tout l'avantage qu'ils sauroient désirer, leur donnant moyen d'unir toutes leurs forces et de résister à la France et aux Hollandois, selon que les occasions le requerront.

Au lieu que, si les attaques de la France et de M^{rs} les Estats sont fort esloignées l'une de l'autre, il faudra, par nécessité, qu'ils divisent leurs forces en deux, et qu'ils soient foibles partout.

En cette considération, je croy que, M^r le P. d'Orange attaquant Dam et Bruges, ce ne seroit pas prudence d'attaquer en mesme temps Dunkerque par les forces du roy, et que la raison veut qu'on porte ses desseins plus loin.

¹ Mons^r d'Estrades verra s'il n'est point à propos qu'il dise un jour, sous prétexte de grande franchise, à Mons^r le P. d'Orange, ce qui suit :

Monsieur, je pense avoir une preuve de la grande affection que M^r le cardinal a pour les affaires de cet Estat, laquelle est indubitable, et ensuite de laquelle vous devés, à mon avis, vous surpasser vous mesme, pour faire quelque chose de grand. On n'a communiqué aucune chose du dessein de V. A. à Mess^{rs} du Conseil, mais seulement que vous demandés un grand secours du tout extraordinaire pour faire aussy quelque chose de grandement considérable. Quelqu'un qui alloit à l'espargne dict qu'il estoit à craindre que ce grand secours fust la cause de vostre perte, en ce que si, après tant d'asseurances de faire quelque chose de grand, vous ne faisiez rien, la crainte que vous auriés que la France n'en demeurast tout à fait desgoustée et offensée, vous portast à traicter avec les Espagnols, comme on avoit fait en 1636. Mons^r le cardinal ayant ouï cette raison dist qu'elle luy avoit passé par la fantaisie, mais qu'il n'estimoit pas qu'elle dust empêcher d'entrer au secours dont il estoit question, pour deux raisons :

La premiere fust qu'il vous tenoit trop généreux pour souffrir une

¹ Cherré reprend ici.

infidélité pareille à celle qui se feroit si M^{rs} les Estats traitoient sans le roy;

Et la seconde, que vous estiez trop habile pour ne voir pas que, quelque traicté que les Estats peussent faire seuls avec l'Espagne, ils n'y sauroient trouver de seureté, estant clair que, toutes les fois que la France voudroit se joindre à leurs ennemis contre eux, ils luy feroient telle condition que bon luy sembleroit, parce qu'en tel cas ils penseroient estre assurés de la perte de M^{rs} les Estats.

Ces raisons ramenèrent M^{rs} du Conseil, et leur firent dire qu'ils ne pensoient pas que M^{rs} les Estats voulussent jamais, par une infidélité qui les deshonoreroit sans remède, donner sujet au roy, qui les avoit toujours puissamment protégés, de se tourner contre eux. Ensuite il ajouta que quand mesme M^{rs} les Estats seroient capables d'une telle lascheté, ce qu'ils ne feroient jamais, il osait dire au roy qu'il valloit mieux la souffrir, après leur avoir donné moyen de faire quelque grand effect, que d'en user autrement¹.

ADDITION D'INSTRUCTION².

Mons^r d'Estrades doit dire à M^r le P. d'Orange qu'il s'assure qu'il est trop raisonnable pour prétendre pouvoir estre deschargé devant le monde de l'exécution du dessein qu'il propose, quand il y sera

¹ Lorsque cette instruction fut donnée à M. d'Estrades, Richelieu avait dû être informé qu'un ambassadeur extraordinaire était allé à Londres de la part des États. M. Brasset, secrétaire de la légation française en Hollande, avait écrit, le 31 octobre, à M. de Bellière, ambassadeur en Angleterre : « Depuis ma dernière du 27, l'on a pris icy résolution d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en Angleterre, dont le choix est tombé en la personne de M. d'Arsens Sommerdik, qui s'en est fort excusé, mais enfin le service de la patrie, et les persuasions de M. le prince d'Orange ont prévalu. C'est sur le sujet des flottes

qu'il portera peut-estre des plaintes d'abord, qui se termineront en adoucissements. » (Bibl. imp. S^t-Germ. Harl. 364⁸, fol. 266 bis, orig.) Quoique la France et la Hollande fussent souvent en soupçon que chacune de ces puissances pouvait traiter secrètement avec l'Angleterre ou avec l'Espagne pour finir la guerre aux dépens de leur allié, il ne paraît pas probable que Richelieu fit ici allusion à l'avertissement qu'avait donné M. Brasset; le nom du plénipotentiaire désigné n'éveillait pas les inquiétudes du cabinet français.

² Cette addition est écrite, sur un feuillet séparé, de la main de Cherré.

obligé, quand mesme il y trouveroit de l'impossibilité, ou qu'un léger combat l'en empescheroit, que par l'exécution d'un autre dessein dans la Flandre, de pareille importance.

Et qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'il ne l'entreprist pas et demeurast dans les termes du traicté de 1635, où chacun doit faire la guerre à ses despens; ou que, s'il juge ne pouvoir faire qu'un dessein de moindre considération, il se contentast d'un moindre secours, comme il a eu les années précédentes, lequel toutefois il n'a demandé et ne luy a esté accordé qu'en considération qu'il feroit quelque chose d'extraordinaire¹.

Voici le texte de l'engagement dont il est question dans les deux instructions données le 22 novembre au comte d'Estrades :

PROMESSE RÉCIPROQUE ENTRE LE CARDINAL DE RICHELIEU ET LE PRINCE D'ORANGE².

Sur la proposition que M^r le prince d'Orange m'a fait faire par le s^r d'Estrades qu'il attaqueroit l'année prochaine, que l'on comptera 1640, les villes de Dam et de Bruges, tout à la fois les forts du canal jusques à Blanc-en-Berghe et Blanc-en-Berghe mesme, moyennant que le roy luy donnast, rendues en Flandres, les sommes nécessaires pour la levée de [douze]³ mil hommes de pied, et six mois

¹ Le cardinal chargea d'Estrades de remettre au prince d'Orange une lettre où il disait : « Vous verrés, par la response que vous porte M^r d'Estrades, le désir qu'a S. M. de favoriser vos bons projets, et ce qu'elle veut faire pour en faciliter l'exécution et par sa bourse et par ses armes. Pour moy, Monsieur, je m'y porteray avec d'autant plus d'ardeur que j'espère que nous ne serons pas moins heureux l'année qui vient que la présente, et que l'armée de mon cousin le mareschal de La Meilleraie divertira aussy puissamment les ennemis qu'elle a fait cette année. » Puis, en promettant la ponctuelle exactitude de La Meilleraie, Richelieu ajoutait : « Sy peu d'expérience que j'ay me fait croire du tout impossible de faire aucune chose de

considération si on ne surprend et prévient les ennemis. » La minute de cette lettre, de la main de Charpentier, est sans date et on l'a classée à la fin de décembre (Hollande, t. 21, pièce 189). Deux copies se trouvent à la bibliothèque, avec la date du 23 décembre; c'est une erreur évidente; elle fut écrite pour accompagner cette instruction; c'est donc novembre qu'il fallait mettre (voy. aux analyses, 23 nov.); d'ailleurs, nous trouvons que d'Estrades était de retour en Hollande au commencement de décembre.

² La minute, de la main de de Noyers, de Charpentier et de Richelieu, est dans le ms. de Holl. t. 21, pièce 71.

³ Il y avait « dix; » Richelieu a effacé et mis « douze » en interligne. Nous enfer-

de gages, [outre l'entretienement des troupes extraordinaires qui furent levées pour l'année du siège de Maestric.]

Après avoir fait savoir ce dessein au roy, et receu ses ordres et commandemens sur iceluy, je promets à M^r le prince d'Orange, au nom de Sa Majesté, de luy faire payer la somme de ¹ [seize cent mille livres, payables en quatre termes, de trois mois en trois mois, dont le premier sera en janvier.] Moyennant que M^r le prince d'Orange me donne aussy sa promesse d'exécuter la proposition cy-dessus, et que, pour cet effect, il fasse lever [et entretenir] extraordinairement les [troupes] cy-dessus spécifiées pour l'exécution dudict dessein, outre ce que M^s les Estats ont accoustumé d'avoir sur pied.

Et afin que toutes choses soient punctuellement exécutées de part et d'autre, je promets de faire payer les sommes cy-dessus, en quatre payements égaux, le premier eschéant au mois de janvier prochain, et les trois autres de [trois] mois en [trois]² mois, franches et quittes de tout change, dans Amsterdam³.

Je promets en outre, de la part du roy, que M^r le mareschal de la Melleraye sera en campagne, avec l'armée de Sa Majesté, le premier jour de may, sur peine d'estre estimé manquer à ce qui est convenu entre M^r le prince d'Orange et moy, pour Sa Majesté et M^s les Estats, [et qu'il exéquutera la diversion projetée par Sa Majesté, ou donnera combat général aux ennemis; et que, quand mesme il le perdrait, Sa Majesté ne lairra pas de tenir une armée puissante dans le pays des ennemis⁴.]

Fait à Ruel, le 24^e jour de novembre 1639.

mons entre crochets, les corrections et additions faites de la main de Richelieu.

¹ De Noyers avait écrit « treize cents quarante, » et Cherré, « quinze. »

² De Noyers avait laissé en blanc le mot *trois* aux deux places.

³ Ici, sur la minute, nous trouvons : « Fait à Ruel, le vingt-deuxième jour d'avril 1639. » — « Le cardinal DE RICHELIEU. » — Le quantième 22^e, écrit en toutes lettres par le cardinal, dans un espace laissé en blanc par de Noyers*. — Après la signature, Charpentier et le cardinal ont

* Ces négociations avaient pour but de donner plus de précision aux clauses d'un projet de traité daté du 24 mars, et dont l'original, avec les cachets,

écrit à la suite de l'engagement : « Je promets en outre, etc. »

⁴ La minute originale finit ici; cette seconde date (24 novembre) est donnée par la mise au net du secrétaire de Chavigni, pièce 150, et par la plupart des autres copies; quelques-unes ne reproduisent qu'un des engagements; tous deux se trouvent réunis dans les pièces cotées 154, 156, ainsi que dans la copie du volume de Hollande, 1571 à 1663. La première minute seule, pièce 71, porte la date du 22 avril; nous voyons, par cette différence de date,

est suivi d'une copie dans le ms. de Hollande, 1571 à 1663, pièces 71 et 72.

¹ Je promets [au cardinal de Richelieu]², moyennant l'exécution de ce que dessus, de faire lever [les troupes spécifiées dans sa promesse,] outre toutes les troupes qu'ont accoustumé d'avoir M^{rs} les Estats, pour faire un corps si puissant qu'avec iceluy je puisse attaquer tout à la fois les places de Dam et de Bruges [et les forts qui sont aux environs de l'Escluse et Blanc-en-Berghe] mesme, et accomplir entièrement la proposition cy-dessus spécifiée, faicte de ma part, par le s^r d'Estrades. Ce à quoy je m'oblige en foy, et parole de prince [sans pouvoir prétendre estre en ce sujet desgagé de ce à quoy m'oblige cet escrit, que par l'exécution dudict dessein, ou un combat général donné aux ennemis, qui se présenteront pour m'en empescher]. Et ensuite d'iceluy l'entreprise de quelque nouveau dessein de grande importance en Flandres, au cas qu'il me reste, après le combat, des forces suffisantes pour cet effect³.

⁴ Je promets en outre estre précisément à la campagne, pour exécutter le dessein que dessus, le premier jour de may, avec les forces cy-dessus désignées, et d'exécutter tout le contenu en ma promesse, sur peine d'estre estimé manquer à ce qui a esté convenu entre M^r le cardinal et moy, pour Sa Majesté et M^{rs} les Estats⁵.

que la convention faite et signée par Richelieu en avril ne fut reprise que sept mois après. La pièce 188, de la main de Cherré, est faite sur la minute, seulement la date y est restée en blanc.

¹ Minute écrite de la main de de Noyers, de Charpentier et de Richelieu, comme la pièce 71*, que celle-ci doit suivre immédiatement, car toutes deux ont été écrites en même temps par le cardinal. Cependant cette dernière est tout à fait séparée de l'autre dans ce ms. où elle est cotée 209*. Une mise au net de la main de Cherré, se trouve en continuation d'une pièce cotée 187, laquelle est une lettre de Richelieu, que nous donnons ci-après, page 657; elle est datée du 23 décembre; il avait fallu le temps d'envoyer en Hollande le modèle de la promesse dicté par

Richelieu. Une autre mise au net, de la même main, sans date, est cotée pièce 208.

² Dans la minute (pièce 209) de Noyers avait écrit : « Je promets au roy; » Richelieu a mis à la place « au cardinal de Richelieu. »

³ La fin de ce paragraphe depuis « Et ensuite. . . . » est ajoutée de la main de Cherré dans la minute; elle n'est pas dans le ms. de M. le duc d'Aumale.

⁴ Ce dernier paragraphe est de la main de Charpentier. On voit, par tout ce que Richelieu a fait ajouter et a ajouté lui-même sur la minute, avec quel soin attentif et prévoyant il s'applique à lier le prince d'Orange le plus étroitement possible.

⁵ Ce double engagement, dicté par Richelieu, dont il a écrit lui-même une par-

* Nous avons remarqué que Richelieu a écrit au dos de cette minute les notes suivantes : « Troupes de M^{rs} les Estats : 3 régimens escossois, — 5 françois,

— 4 allemand, — 2 walton, — régimens du pays, 8, — 80 compagnies d'infanterie, levées à Mastric, 20 de cavalerie, levée aussy à Mastric. »

CCCVII.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46¹, fol. 341. — Copie.INSTRUCTION²

AU SIEUR D'OYSONVILLE,

LIEUTENANT AU GOUVERNEMENT DE BRISACH.

23³ novembre 1639.

Le d. s^r d'Oysonville saura que, M^r le cardinal Bichi⁴ ayant fait cognoistre au roy que Mons^r le duc de Bavière luy avoit escrit qu'il désiroit se remettre bien avec S. M. et qu'il estoit prest d'entendre à toutes les choses qui luy en pourroient faciliter les moyens, on luy fist response que S. M. avoit bien agréable la bonne disposition dans laquelle estoit le d. s^r duc, et qu'elle se résoudroit volontiers à envoyer un des siens à Strasbourg.

tie, et dont il a fait multiplier les copies par ses secrétaires, se trouve dans plusieurs manuscrits : Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, outre la minute cotée 71, une mise au net de la main de Cherré, pièce 188; 150, autre mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni; 154, 156 et ailleurs, plusieurs copies. — Hollande, 1572 à 1663, pièce 72^o. — Copie. — Manuscrit du cabinet de S. A. R. le duc d'Aumale. — Copie de la main de Cherré. — A la Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 219. — Copie. S^t-Germ. Harl. 346, tome 1, fol. 408. — Copie.

¹ Ce manuscrit de Colbert est divisé en plusieurs parties qui ont chacune une rubrique particulière. On a classé cette pièce et quelques autres sous ce titre : « Diligences pour la paix. »

² Cette instruction, que le recueil de Colbert donne d'après une copie de Dari-

dole, l'un des premiers commis des Affaires étrangères, a sans doute été rédigée dans le cabinet de Chavigni. Elle est fort longue; sans en transcrire le texte, nous donnons une idée de l'ensemble, et nous en conservons quelques dispositions principales, où la pensée de Richelieu est expliquée par le secrétaire d'État. Le manuscrit transforme le nom d'Oysonville en Ausonville.

³ Au lieu du 23, nous trouvons 28 à la fin de la pièce.

⁴ Ce cardinal servit d'intermédiaire dans cette négociation. On peut voir dans le ms de Colbert, à la date du 7 novembre, une pièce intitulée : « Avis sur une entrevue à faire entre un député du roy et un du duc de Bavière, pour conférer ensemble de quelque accommodement, à l'ermitage de Einsiedel en Suisse. » (fol. 327 v^o.)

Pour tenir la négociation plus secrète, le duc de Bavière, au lieu de Strasbourg, désigna « il Sacro Eremo della Madona, à Einsiedel¹, où il promet de faire trouver le s^r Giovanni Hugone, qui est à luy... avant l'ouverture du convent électoral, qui est convoqué à Nuremberg le 5 du mois prochain. »

Le plénipotentiaire de France était chargé d'assurer le sieur Hugone du désir qu'avait le roi

de contribuer à luy procurer tous les avantages qu'il pourra désirer raisonnablement dans une paix générale, quoyque S. M. n'ait pas eu autant de sujet d'estre satisfaicte de sa conduite qu'elle le dust attendre...

Il prendra occasion de luy faire cognoistre que le roy a tousjours souhaitté, avec une égale passion, le repos de la chrestienté, et que, si tous ceux qui y ont intérêt eussent marché du mesme pied, on en auroit à présent l'establissement, qui semble encore bien esloigné, par les artifices de ceux qui, en le troublant pour satisfaire à leur ambition, ont essayé, par toutes sortes de moyens, de n'en paroistre pas les auteurs.

Il déduira au long toutes les raisons qui sont dans le mémoire ci-joint², pour justifier les intentions du roy pour la paix, et prendra soin de bien esclaircir les manquemens des Espagnols, et mesme de rejeter sur eux ceux du roy de Hongrie, parce qu'il sera ainsy mieux receu du duc de Bavière, qu'on sçait n'avoir pas sujet d'estre content de leur procédé envers luy.... Il montrera comment la modération du roy de France n'a fait que confirmer les Espagnols dans leurs mauvaises intentions, parce qu'ils ont creu que S. M. faisoit, par foiblesse, ce à quoy elle ne se portoit que par le zèle qu'elle a pour la tranquillité publique.... Il dira au d. s^r Hugone que le roy a faict non-seulement tout ce qu'il a peu pour faire commencer l'assemblée de Cologne, mais que S. M. a souvent pressé les ministres du pape et de la république de Venise de proposer une trefve de 10 ou 12 années, pendant laquelle on fust expressément obligé de traicter la paix dans

¹ Einsiedeln, bourg du canton de Schwitz. — ² Nous n'avons pas trouvé ce mémoire.

une assemblée, sans la pouvoir rompre qu'elle ne fust conclue, et que, cependant, on donneroit une provision aux princes despouillés de part et d'autre, pour subsister jusques à ce que leurs intérêts feussent décidés...

On ne doute pas que le duc de Bavière ne désire la trefve, parce qu'il seroit maintenu par là en la possession de ce qu'il a acquis. . . Il doit, pour le bien de l'empire et le sien en particulier, proposer la dicte trefve dans le convent électoral. . .

Quoiqu'il y ait apparence que Mons^r le duc de Bavière soit mieux informé que personne de l'estat des affaires d'Allemagne, le d. s^r d'Oysonville ne laissera pas de faire considérer au d. s^r Hugone les grands progrès qu'a faicts le général Bannier, ceux qu'il doit espérer par la force et le courage de son armée, accoustumée à vaincre, le grand établissement qu'a le roy sur le Rhin, qu'il prétend non-seulement maintenir par l'extraordinaire soin qu'il prendra de l'armée de feu M^r le duc de Weymar, commandée par M^r le duc de Longueville, mais de faire avec elle de nouvelles et considérables conquestes dans l'Allemagne, sans désirer pourtant en tirer d'autre utilité que celle d'estre plus en estat de pouvoir contribuer à la paix.

Quant à la neutralité de la Bavière à l'égard de la Suède, si le duc la désire, le chargé d'affaires de France

agira de telle sorte que le duc de Bavière sache que c'est une chose à luy accorder, et non pas à luy offrir. On ne croit pas non plus qu'il voulust renouveler le traicté de ligue deffensive qui avoit esté arrêté le 30 may 1631, avant que la guerre eust esté déclarée; on ne laisse pas néantmoins d'en donner une copie aud. s^r d'Oysonville, afin qu'il soit informé de tout ce qui s'est passé avec le d. duc. S'il arrive pourtant que led. s^r Hugone fasse quelques propositions de la susdicte ligue, le d. s^r d'Oysonville en donnera avis en toute diligence, parce qu'il y aura des choses à changer dans le projet qu'il porte, et particulièrement dans l'article qui parle de l'électorat, qu'il faudroit coucher

d'une autre sorte, la France estant entrée dans d'autres intérêts que ceux qu'elle avoit en 1631.

Le sieur d'Oysonville insistera donc à ce que M. le duc de Bavière propose la trêve dans la diète électorale, comme le meilleur moyen d'arriver à la paix, et d'engager le roi de soutenir les justes prétentions du duc; faisant comprendre au sieur Hugone qu'il serait nécessaire, dans l'intérêt public, qu'une secrète intelligence s'établît entre ledit duc et S. M.

Il reviendra immédiatement rendre compte à la cour; s'il juge avoir besoin d'une réponse de S. M. il restera auprès de M. Meliand¹, sous quelque prétexte, comme pour les affaires d'Allemagne.

Si le député du d. s^r duc désire savoir comme quoy on pourroit, dans une paix, traicter le duc Charles, le d. s^r d'Oysonville luy dira qu'il n'en sçayt pas le particulier, mais qu'il croit que le roy a assez de bonté pour se relascher grandement au revenu des Estats qu'il possédoit, en luy ostant tout moyen de mal faire, selon sa coustume, en se réservant les places fortes des d. Estats². . .

¹ Ambassadeur de France en Suisse.

² Des négociations étaient alors engagées avec le duc de Lorraine; mais, les diverses pièces que nous avons sur cette affaire ayant été imprimées, nous n'en ferons ici qu'une mention succincte. Le cardinal, en adressant des instructions à M. du Hallier, le 1^{er} novembre, lui écrit qu'il essaye de faire agréer le projet de traité au duc, « en sorte pourtant que cela ne le cabre pas...: qu'il tasche que le d. duc Charles demande les choses qui sont portées par les modifications, afin qu'on puisse conclure plus promptement, et qu'il y ayt moins de difficulté lorsque le duc croira qu'on luy aura accordé ce qu'il aura désiré. » Et puis, dans le mémoire joint à la lettre, Richelieu dit : « Le peu de seureté qu'il y a avec M. de Lorraine... fait que M. du Hallier doit avoir un soin particulier de suivre religieusement tous

les termes du traicté qui luy est envoyé, sans y faire aucun changement. » Dans une autre instruction datée du même jour, mais dont la date doit être inexacte : « On peut adoucir le traicté en deux points, » dit Richelieu, qui explique avec détail ces adoucissements. Mais, comme le cardinal l'avait deviné, les lentes négociations du duc de Lorraine couvraient des pratiques secrètes; il méditait une entreprise sur Nancy, et ne ménageait un arrangement avec le roi que pour le cas où « cette entreprise viendroit à faillir. » Richelieu en avertit M. du Hallier, dans un nouveau mémoire du 20 novembre, et lui recommande la plus active vigilance. Toutefois, ne jugeant pas à propos de rompre en ce moment la négociation du traité : « Pour le présent, dit-il, je ne vois rien à faire en iceluy que de demeurer *in deliberatis*. » Et, en effet, nous verrons l'année suivante

Le s. d'Oysonville insistera sur l'insupportable ambition des Espagnols, qui veulent tenir la chrestienté en sujétion et en perpétuelle guerre; et sur ce que l'intérêt des électeurs est de s'accommoder avec la France, sans l'Espagne. au cas qu'elle venille demeurer en son opiniastreté.

Il verra, avec l'agent bavarois, le moyen de procurer au duc de Bavière quelques avantages dans « les conquestes du roy faictes et à faire sur le Rhin et lieux circonvoisins.

28 novembre 1689, à S^t-Germain-en-Laye.

CCCVIII.

Archives de Condé. — Communication de M^{sr} le duc d'Aumale. — Original.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 383 v^o. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 381 v^o. — Copie.

A M. LE PRINCE.

25 novembre 1639².

Monsieur, j'ay
différé longtems à ouïr le s^r de Rogle³ parce que j'estimois que c'estoit chose inutile en suite de ce qui s'est passé, et que sa relation ne feroit que renouveler ma douleur; mais madame vostre femme m'ayant faict cognoistre qu'il importoit pour vostre satisfaction que je l'escoutasse, je l'ay faict et appris par luy beaucoup de malheurs. Je n'accuse la conduite de personne, mais, en vérité, les affaires de la guerre requièrent une grande dilligence, et donner temps aux ennemis, c'est leur donner le moien de venir à leurs fins. Je supplie Dieu qu'il destourne son ire de dessus nous et qu'il mette les affaires en estat que la chrestienté puisse avoir la paix. C'est ce que je désire

les pourparlers se continuer avec le duc Charles. L'indication des diverses instructions données à du Hallier pendant le mois de novembre se trouve aux Analyses.

¹ Copie faite sur une « minute de la main du cardinal et de celle du chirurgien. » (Note commune aux deux manuscrits de la bibliothèque.)

² Nos deux copies manquent de date.

³ Nous le trouvons dans le récit du 3 novembre (voy. la note suiv.), où on lit : « M^r le Prince avoit auprès de luy M^{re} d'Ambrès, de Rogles, chevalier de la Rouvière, La Garde, Monsolens, et vingt autres gentilshommes, tousjours dans le péril du canon.

avec plus de passion que ma vie. Il ne me reste rien qu'à vous asseurer que je suis et seray toujours¹,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectonné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Rueil, ce 25^e novembre 1639.

¹ Nous avons dit, p. 373, note 1, que l'armée de M. le Prince avait été défaite devant Salces le 2 novembre; la mauvaise humeur de Richelieu perce dans cette missive, et quoique, par égard pour un homme de la qualité de M. le Prince, il dise, « je n'accuse personne, » la lettre suivante découvre sa véritable pensée, et montre que loin d'imputer au second de M. le Prince, le maréchal de Schomberg, ce mauvais succès, c'est sur ce dernier qu'il compte pour le réparer. Il lui écrit encore le 24 décembre : « La confiance que j'ay en vostre cœur, en vostre affection et en vostre vigilance me fait sy bien espérer de cette entreprise, que j'en tiens le succès comme infailible, et que Dieu voudra bénir sous vostre conduite les justes armes du roy. » (Cette lettre, qui est imprimée, sera notée dans nos Analyses.) Schomberg ne justifia pas cette prévision; Salces capitula presque au moment où il recevait, vers la fin de décembre, l'expression des espérances de Richelieu. Cependant Espenan, qui y commandait, avait mis cette condition, qu'il ne sortirait de la place que le 6 janvier, et dans le cas où elle ne serait pas secourue avant ce jour : elle ne le fut pas. Bassompierre raconte que le roi dépêcha le marquis de Coislin vers M. le Prince « pour luy ordonner de faire une nouvelle tentative, à quoy il se prépara pour le jour de l'an suivant. » (*Mémoires*, t. III, p. 419.) Nous ne voyons nulle part que cette tentative

ait été ni ordonnée, ni faite; Bassompierre, prisonnier alors à la Bastille, et qui d'ailleurs n'a écrit plus tard que sur des souvenirs, n'a pas su le fond des choses; la lettre suivante à Schomberg, et celle que nous donnons après, adressée à M. le Prince lui-même, laissent comprendre que Richelieu, en gardant tous les ménagements de langage qui convenaient à l'égard d'un prince du sang, entendait que Schomberg restât seul chargé du secours de Salces. M. le Prince était alors en mauvaise intelligence avec ce maréchal: Arnault écrivait à son ami le 13 novembre, qu'on recevait de mauvaises nouvelles de Salces, et qu'il y avait une grande brouillerie entre M. le Prince et Schomberg; et, le 30 du même mois, il mandait encore : « On croit M. le Prince mal à la cour. » — Nous avons trouvé, dans le manuscrit des Aff. étr. France, t. 92, un « récit de ce qui s'est passé au secours de Salces, jusqu'au 3 novembre. » C'était le lendemain de la défaite du prince de Condé. Ce récit fut envoyé à Richelieu par le prince lui-même; sans doute, le cardinal n'en fut pas persuadé, puisque, quelques jours plus tard, il adressait au prince la présente missive, et puisque, de son côté, M. le Prince écrivait à Chavigni, le 27 novembre, une lettre où il lui demandait ses bons offices « pour faire cognoistre à M. le cardinal la malice de ceux qui ont voulu m'imputer quelque chose du mauvais succès du secours de

CCCIX.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 384. — Copie.
 Saint-Germain-Harlay, 346, t. 1, fol. 382. — Copie¹.

A M. DE SCHOMBERG.

28 novembre 1639.

Monsieur, je vous dépesche ce courrier en diligence pour vous conjurer, à présent que vous serez seul dans vostre gouvernement, et que le roy a envoyé à M^r le Prince son congé, de voir tous les moiens par lesquels vous pourriés secourir M^r d'Espanan; et, s'il y en a quelqu'un de possible, mettre aussy tost la main à l'œuvre. Je sçay bien qu'il est bien tard de songer à cette affaire, et que peut-estre Salses sera rendu auparavant que vous puissiés préparer les choses qui seroient nécessaires pour sauver cette place; mais comme celuy qui la défend tiendra tout autant qu'il aura des vivres², j'ay mieux aimé hazarder la despense d'un courrier que de manquer à vous proposer de rendre le plus important service à l'estat qu'il ayt receu depuis

Salces. J'espérois de recevoir des remerciemens de mes soings, et de la consolation de mon desplaisir, et non pas de me voir chargé des plus noires calomnies dont on aye jamais usé envers personne. Et, après avoir signé cette lettre, le prince ajoutait : « Pardonnés à ma gravelle si je ne vous escris de ma main. » — « Je pensois aussy que l'on me sçauroit gré de Locate, que j'ay conservé à la France. Dieu soit loué de tout! Je ne puis me tenir de vous dire qu'encore que les orages m'aient empesché de secourir Salces, je croiois estre parfaitement bien dans l'esprit de M. le cardinal; j'ay eu prospérité cinq mois en toutes choses, j'ay pris Salces en cinq semaines et ay esté en personne à l'assaut. Ceste mesme place tient depuis trois mois, et a défait

une armée de trente mille hommes, qui seroit en Italie. Il me reste de mes conquestes Haupouls et Toutavelle. J'ay esté par tous périls, j'ay exposé ma personne à tout; mes troupes, les plus belles du royaume, ont bien servi; le régiment de mon fils est dans Salces; j'ay fait deux armées pour la secourir, et bien cela n'a pas réussi; méritai-je disgrâce ou louange? Obligez-moi de dire ceci à M. le cardinal ou à M. vostre père. » (Aff. étr. France, 1639, suppl. fol. 473). Ces documents nous semblent mériter d'être connus.

¹ Faite sur une « minute de la main de Cherré, corrigée de la main du cardinal. » (Note des deux manuscrits.)

² On vient de voir qu'il tint jusqu'au 6 janvier.

que la guerre est commencée, et d'aquérir le plus grand honneur qui vous pourroit jamais arriver. Si j'avais moins de confiance en vostre affection, en vostre courage et en vostre zèle, je ne vous parlerois pas de cette sorte; mais, comme je sçay que vous ne souhaitez rien tant que de rencontrer des occasions d'en rendre des preuves, j'ay cru que je vous ferois plaisir de vous proposer celle-cy, comme celle qui peut mettre vostre réputation au plus haut point où elle puisse monter. Je vous conjure de ne la pas négliger, si vous voyés qu'il y ayt apparence de la faire réussir, et de croire que je vous seray plus obligé, en mon particulier, du soin que vous y apporterez que si vous me donniés la vie, n'ayant rien de si cher que l'avantage de l'estat et la prospérité des affaires du roy. Vous le croirés, s'il vous plaist, et que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CCCX.

Archives de Condé, n° 91. — Communication de M^{sr} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

1^{er} décembre 1639.

Monsieur, aiant
 veu la lettre que M. d'Espanan vous a envoyée, par laquelle il mande qu'il peut encore tenir plus d'un mois, j'ay creu qu'il n'y a rien qu'il ne fale faire pour le secourir. J'envoye M^r de Coaslin pour prendre part à la feste. J'escris à M^r le mareschal de Schomberg comme il faut sur ce suiet; je vous conjure de rassembler tout ce que vous pourrez de troupes, et quand il n'y auroit que six, sept ou huit mille hommes et deux mille chevaux, les ennemis estans affaiblis et abbatus comme ils sont, c'est plus qu'il ne faut pour tenter un secours contre une armée presque ruinée. Il sera de vostre prudence de voir si vous y devés aller, ou si, aiant ramassé les troupes qui se pourront, vous devés laisser faire M^r de Schomberg avec les autres chefs de l'armée, vous contentant d'estre à Narbonne pour faire fournir tout ce dont on aura besoin. Cette occasion est nécessaire pour la France,

pour votre réputation et pour la satisfaction de vos amis, elle peut réparer tous vos malheurs passez, et vous remettre au plus haut degré de gloire que vous puissiez désirer. M^r de Noyers vous rend compte de tous ceux à qui il escrit pour vous assister, et de tous les ordres que le roy envoie de tous costez à cet effect. C'est ce qui faict, Monsieur, qu'il ne me reste qu'à vous conjurer de nouveau, comme je fais, de contribuer en cette rencontre si importante pour toutes les considérations cy-dessus représentées, ce qu'à lieu de s'en promettre,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

M. de Noyers vous envoie le congé que le roy vous donne. Si après que vous aurés, ou rassemblé les troupes qui se pourront amasser, ou donné les ordres pour ce faire, vous estimés à propos de vous en servir, laissant toute la charge de l'exécution à M^r de Schomberg, vous le pouvez faire, et je vous conseille d'en user ainsy si vous cognoissés que ledit sieur de Schomberg le désire.

De Ruel, ce 1^{er} décembre 1639.

CCCXI.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 45, fol. 455. — Copie¹. —
Saint-Germain-Harlay, 346, fol. 448. — Copie.

INSTRUCTION A JEAN-BAPTISTE COSQUIEL²,

TOUCHANT LES TRACTÉS PROJETÉS AVEC CEUX DE TUNIS ET D'ALGER³.

2 décembre 1639.

« Morato Daï, chef de la milice de Tunis, a tesmoigné, par sa lettre qu'il a

¹ « Copie Daridol. » (Note mise à la marge des deux mss.)

² Les mss. écrivent encore ce nom : Cocqueil, de Coqueil et du Cosquiel.

³ Cette instruction, assez longue, dont nous n'avons trouvé ni l'original ni la minute, nous semble avoir été écrite dans

les bureaux de Chavigni; nous en conservons seulement la substance, qui donne une idée des relations de la France avec les Barbaresques à cette époque, et les principales dispositions, qui témoignent de la participation directe du cardinal. — Nous trouvons à la Bibliothèque im-

escrite au roy, du 23^{me} aoust dernier, toute bonne disposition à la liberté de commerce. Et, d'autre costé, les pacha et aga de la milice d'Alger ont aussy faict paroistre semblable disposition, par lettres expresses escrites à S. M. de sorte qu'il y a sujet de croire que l'on pourra traicter maintenant avec les uns et les autres, à conditions raisonnables et seures. . . »

Quant à Tunis, un projet a déjà été communiqué à Morato Dai, qui n'est pas éloigné des conditions proposées; mais il se rencontre trois principales difficultés :

« La première est que le d. Morato ne prétend rendre que les François qui ont esté pris sur les vaisseaux marchands portant la bannière de France, et l'intention du roy est qu'il rende tous les François, sur quelques vaisseaux qu'ils aient esté pris, Espagnols, Maltois, Florentins, et autres, comme aussy sur des vaisseaux de guerre françois. . . »

Et si, la paix faite, des François étaient pris sur des vaisseaux de nation en guerre avec le grand seigneur « ils mériteront d'estre traictés en ennemis; ce que l'on peut laisser entendre verbalement au d. Morato Dai, sans l'insérer dans le traicté. »

Et s'il arrivait que des vaisseaux de France et de Tunis s'attaquassent en mer, les prisonniers ne seraient pas esclaves et devraient être renvoyés « en leur pays avec la preuve de leur contravention au traicté, pour en estre faict justice bien sévère et exemplaire, et les vaisseaux et marchandises prises aux attaquans leur seront rendus. . . »

La seconde difficulté vient de la mauvaise foi présumée des Barbaresques dans la restitution réciproque des esclaves. « Sur cela, il faudroit voir si Morato Dai se contenteroit que les François fussent ramenés en Provence avant que les Turcs fussent conduits à Tunis, le d. Cosquiel demeurant comme garant et os-

périale (suite de Dupuy, t. 17, fol. 661) un billet de Richelieu, sans date et sans signature : c'est un original de la main de Cherré. Le cardinal dit à l'archevêque de Bordeaux : « Je vous envoie la coppie des traictés que le s^r Coqueil a faicts pour la restitution du bastion, et pour le rachapt des esclaves qui sont en Alger, afin que vous voyez ce qui est faict et ce qui reste à faire. » — L'archevêque de Bordeaux avait été chargé, dès le commencement de l'année 1640, de se rendre avec sa flotte à Alger, pour régler les affaires en litige avec les États barbaresques. Retenu longtemps sur les côtes de l'Italie et de la Ca-

talogne, il finit par envoyer à sa place le vice-amiral Montigny; il en informa le s^r Cosquiel, le 13 octobre, en lui donnant ordre de communiquer à cet officier l'état de ses négociations. Cette lettre de l'archevêque, ainsi que le billet de Richelieu, a été imprimée dans la Correspondance de Sourdis (documents inédits), où sont résumées, dans le chapitre x du livre V, les affaires de la France avec Alger et Tunis, pendant les années 1637 à 1641 (p. 380-445). On y trouve, p. 414, le texte d'un projet de traité, fait par le s^r Cosquiel, avec les Barbaresques, accompagné des observations de Richelieu.

tage jusques à ce qu'ils fussent arrivés... » outre « qu'il ne faut se fier que de bonne sorte à la parole d'un Turc, la dignité du roy requiert que le d. Morato commence à restituer. » Si cette condition ne peut « estre obtenue, il faut chercher avec M^r le comte d'Alais et le s^r Bailly de Fourbin le moyen de n'estre point trompé en cette affaire. »

« La troisième difficulté est que Morato Dai ne parle point, dans son projet, de remettre au cap Negre et autres lieux du royaume de Tunis, des François comme il y en eu ci-devant, pour y restablir le mesme commerce qu'ils y faisoient autrefois; de quoy il faut convenir, autrement cette paix ne seroit pas fort fructueuse aux sujets du roy. »

Il faut convenir qu'un consul français continuera de résider à Tunis, et que ceux dudit Tunis en établiront un à Marseille...

« Le cardinal, comme chef de la navigation et commerce de France, a fait traicter icy favorablement un neveu du d. Morato, sur bonne quantité de marchandise dont il estoit question, ce qui le rendra sans doute plus facile en ce qui est du d. traicté, pour lequel on ne luy propose rien que de juste. »

Quant à la paix à conclure avec Alger, ceux du d. Alger la désirent, ainsi qu'il paraît, par les lettres qu'ils ont écrites à S. M. « Le projet du traicté informera bien précisément le s^r Cosquiel des intentions du roy... » Les précautions à prendre pour l'échange des esclaves de part et d'autre sont les mêmes que dans le traité avec Tunis...

« Pour ce qui est de l'affaire particulière du Bastion, le roy ne veut point qu'elle se négocie qu'avec le traicté de paix, dans lequel on en fera quelque article suivant le susdit projet... »

Les Algériens avaient pris et démoli le Bastion, ils avaient réduit en esclavage la garnison qui le défendait : « ils ont pillé et ruiné un magasin de trafic qui subsistoit sous la foy publique et celle des traictés faits avec eux, pour ce regard. » Le s^r Cosquiel demandera la restitution des hommes, ainsi que de tout ce qui a été pris, « et à toute extrémité il se contentera que le Bastion puisse estre restabli... »

Le s^r Cosquiel est chargé, comme dans le traité avec Tunis, de communiquer son instruction au comte d'Alais et au commandeur de Forbin, à l'effet de s'entendre sur la négociation et l'exécution du traité.

Le 2 décembre 1639, à Saint-Germain-en-Laye.

CCCXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1639 (supplément), fol. 495. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

3 décembre 1639.

J'ay receu la grande lettre¹ que vous m'avez écrite sur un sujet dont je n'ay jamais ouy de plaintes. Si mons^r de La Melleraye vous a donné sciemment sujet de mescontentement, j'en suis extremement fasché, mais j'ay de la peine à croire qu'il en ayt eu l'intention, ny qu'il ayt esté volontairement capable d'une incivilité envers madame vostre femme, laquelle il honore sans doute extremement. Je ne suis pas maistre des humeurs de madame de Brissac²; si son mari propre n'est pas en ces termes, un gendre, à mon advis, ne le doit pas prétendre. Quoy que c'en soit, je ne croy point que M^r de La Melleraye ne vous trouve pas estre de ses meilleurs amis; et il m'a parlé plusieurs fois de l'obligation qu'il vous avoit sur son dernier contract de mariage³, auquel il eust esté trompé sans vous. Au nom de Dieu, ne vous mettés point dans l'esprit des choses qui vous travaillent sans fondement, et vous assurez de mon affection pour jamais.

A Ruel, ce 3 décembre 1639.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Cette lettre de Bouthillier est conservée dans le même ms. fol. 493, en minute autographe; elle est fort longue, en effet; Bouthillier énumère tous les services qu'il a rendus à La Meilleraye dans la négociation de ses deux mariages, ainsi que les griefs qu'il prétend avoir contre ce cousin de Richelieu. Il se plaint surtout d'une impolitesse envers madame Bouthillier, qui serait fort grossière si l'imagination du mari n'est pas pour quelque chose dans ce récit. Au reste, Richelieu

s'empessa de calmer le chagrin de son ami; sa lettre est datée du même jour que celle de Bouthillier.

² Guyonne Ruellan, fille de Gilles Ruellan, seigneur de Roger-Portail, femme de François de Cossé, duc de Brissac.

³ M. de La Meilleraye avait épousé, en 1630, Marie Ruzé d'Elfiat, qui mourut trois ans après; il se maria, en secondes noces, le 26 mai 1637, à l'une des filles du duc de Brissac, Marie de Cossé.

CCCXIII.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 67 (non coté). — Mise au net¹. —

Une copie se trouve vers la fin de ce même tome 67.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 721. — Copie.

MÉMOIRE

A M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES,

SUR LA MORT DE ROUVRAY².

9 décembre 1639.

Après avoir veu la relation qui a esté envoyée de Rome de ce qui

¹ Ni la mise au net ni la copie ne sont datées; on a écrit, après coup, « 9 décembre » en tête et au dos de la mise au net, et l'on a mis, au dos de la copie, « 7 décembre, » sans donner raison de l'une ni de l'autre date.

² Parmi les complications d'affaires qui troublaient alors les relations de la France et de Rome, l'assassinat d'un écuyer du maréchal d'Estrées, le s^r de Rouvray, n'était pas une des moins fâcheuses. Le récit qu'en a donné le père Griffet (t. III, p. 240) est composé sur les pièces officielles, et nous y renvoyons le lecteur. Il suffit de dire ici qu'un domestique de cet écuyer, qui, malgré les défenses de la police romaine, tenait une sorte de tripot public dans l'hôtel de l'ambassade, fut tiré violemment, par le s^r de Rouvray, des mains des sbires, qui avaient eu ordre de l'arrêter. Peu de jours après, la police prit sa revanche contre l'écuyer. Après l'avoir assassiné, on lui coupa la tête et on la jeta dans un égout, où le bourreau avait coutume de jeter la tête des criminels. L'ambassadeur demanda vainement à Rome la réparation

de cette sanglante insulte; et l'on en parla à Paris au nonce Scoti, que d'autres incidents avaient mis dans une situation des plus difficiles auprès de Richelieu et de la cour de France, où il lui était interdit de paraître. — Le père Valerio, visiteur des Carmes déchaussés, fut chargé de faire au cardinal le récit de l'affaire, et de rectifier la relation de l'ambassadeur qu'on arguait d'infidélité. On a écrit que Richelieu lui avait refusé une audience; ce refus peu vraisemblable est, d'ailleurs, démenti par une pièce restée inconnue et que nous allons donner. Le père Valerio désira voir le roi; il est impossible d'admettre que Richelieu ait facilité cette audience avant d'avoir vu lui-même ce religieux. Le cardinal, en effet, prit soin de s'enquérir de ce que le père Valerio dirait à S. M. et il composa la réponse que le roi aurait à lui faire. La pièce n'étant point datée, nous ne savons si l'audience eut lieu avant ou après la rédaction de l'instruction envoyée à l'ambassadeur; nous la plaçons à la suite de cette instruction.

s'est passé en l'assassinat de Rouvray, il est impossible de ne dire pas que le roy est entièrement obligé à en tirer raison¹.

Il serait à désirer que la première origine de ce différend fust autre qu'elle n'est; mais, considérant que la mesme liberté des bre-lans, qui a esté entretenue en la maison du s^r mareschal d'Estrées l'a aussy tousjours esté en celles de l'ambassadeur de l'empereur et de Venise, et mesime en celles de M^{rs} les cardinaux Antoine, de Savoie et de Florence, on ne peut justifier une si noire action, comme est celle de cet assassinat, par le prétexte de son principe.

La piété du roy et le tiltre de très chrestien qu'il porte luy oste le moyen de pouvoir tirer une raison de cette injure proportionnée à sa grandeur, parce qu'il est difficile d'en trouver une de cette nature, qui ne mist quelqu'un sur le carreau; pour revanche d'un pareil affront, dans les limites de la loy de Dieu, on ne voit autre chose à faire que deffendre au mareschal d'Estrées d'aller à l'audience du pape et du cardinal Barberin, jusques à ce que le roy ayt receu satisfaction, et d'interdire aussy au nonce [l'audience du roy et du cardinal²];

¹ Le meurtre de Rouvray avait été commis le 28 octobre; l'ambassadeur envoya le s^r Brachet, son secrétaire, chargé de rendre compte au roi de cet événement; quelques jours après, il envoya son médecin Guillet au cardinal, « pour informer S. M. et V. Ém. écrivait-il, de tout ce qui s'est passé ici depuis l'envoi du secrétaire. » La relation dont était porteur le médecin Guillet n'a pas moins de seize pages; elle n'est point datée et on l'a placée, au hasard, vers la fin de notre manuscrit de Rome. Une autre pièce, *Mémoire sur l'assassinat de Rouvray*, également sans date, est, dans le même manuscrit, voisine de la relation. Indiquons encore un récit de toute l'affaire, écrit en italien, et qu'on a classé mal à propos à l'année 1636, dans le tome 58 de Rome, fol. 365, *La vera rela-*

tione, etc. — Il n'est pas hors de propos de rappeler, à l'occasion de cette affaire, le principe que nous trouvons établi, presque à la même époque, dans une lettre du chancelier Séguier à Chavigni; il s'agissait de gens que réclamait l'ambassadeur de la république de Venise : « J'ay fait sortir du Chastelet, dit Séguier au secrétaire d'État des affaires étrangères, ceux que l'ambassadeur de Venise dict estre de ses domestiques, quoyque ce ne soient que des laquais. M^{rs} les ambassadeurs doivent estre fort considérés.... mais leurs gens ne doivent pas prétendre impunité de leurs violences, autrement la liberté de mal faire seroit bien grande. » (Lett. du 13 octobre 1641. France, t. 97, fol. 412.)

² Ces mots, nécessaires au sens, manquent dans les manuscrits.

et cependant, parce qu'elle ne luy est permise que pour les affaires de la paix, et que ceux qui ne cognoissent pas les bonnes intentions du roy pourroient dire que, par ce moyen, S. M. fermeroit la porte à ceux par lesquels on pourroit procurer le repos de la chrestienté, tant désiré des gens de bien, on estime qu'en luy portant l'interdiction de toute audience, il faut luy dire que toutes les fois qu'il aura quelques propositions à faire qui puissent avancer effectivement la paix, S. M. trouve bon qu'il les fasse faire au s^r de Chavigny par son auditeur.

Outre ce que dessus, donner tous les ordres nécessaires aux expéditionnaires¹ de France, soit à Paris, soit à Rome, pour empescher que dorénavant on paye les expéditions sur un autre pied que sur celui qui a esté arrêté par le concordat.

Cela faict du costé de deçà, on ne sçait rien à adjouster, sinon de donner ordre au d. s^r mareschal d'Estrées de faire faire toutes les significations nécessaires à la Daterie pour le règlement des annates, et luy laisser la liberté de pratiquer tous les moyens que la conscience, la réputation du roy et la sienne pourront permettre pour avoir raison d'une telle injure; luy commandant de se gouverner en cela avec une telle prudence qu'il n'entreprenne rien qu'il ne puisse maintenir, parce qu'autrement il engageroit de nouveau l'autorité du roy au lieu de tirer raison de l'offense qu'il a receue.

Le d. s^r mareschal doit faire cognoistre par M^r le cardinal Bichi, et autres affectionnés à la France, que le roy demande raison de ce qui a esté faict, comme d'un violement du droit des gens, qui met non seulement les ambassadeurs, mais en outre tous ceux de leur maison, en telle seureté en tous Estats qu'ils ne sont justiciables que de leurs maistres.

Si les ministres du pape disent à cela qu'ils ont demandé justice au d. s^r mareschal d'Estrées, il faut respondre que, s'il l'a desniée, ils la devoient demander au roy.

¹ C'étaient des fonctionnaires chargés de tout ce qui concernait les taxes qui étaient prélevées au profit du trésor ponti-

fical. Notre expéditionnaire en cour de Rome était le s^r Échinard, dont il a été parlé tome I.

S'ils disent qu'ils en ont fait parler par le nonce, on répondra qu'ils ont bien parlé du désordre arrivé à Rome, mais n'en ont jamais formellement demandé justice, et tesmoigné qu'ils fussent capables de se la faire eux-mêmes contre le droit des gens.

Outre cela, le d. s^r mareschal d'Estrées soutiendra qu'il ne l'a jamais refusée, et avec raison, ains au contraire a tousjours dict qu'il estoit prest à oster son brelan, pourveu que la loy fust générale, et que les ambassadeurs de l'empereur, de Venise et de Savoie, et les cardinaux fissent le mesme.

Le d. s^r mareschal d'Estrées priera aussy M^r le cardinal Bichi de se plaindre au pape, de la part de S. M. du tort qui a esté fait à la mémoire de M^r le cardinal de La Valette par la difficulté intervenue de faire les mesmes prières pour luy qu'on a accoustumé de faire pour tous les cardinaux lorsqu'ils meurent; faisant cognoistre à Sa Sainteté et à M^r le cardinal Barberin combien elle se sent offensée d'un tel procédé, dont elle luy demande réparation, avec d'autant plus de justice que le d. s^r cardinal n'a rien fait qui n'ayt esté pratiqué et approuvé, ou au moins souffert par beaucoup d'autres.

MÉMOIRE POUR LE ROY,

POUR RESPONdre AU PÈRE VALÈRE,

DEMANDANT AUDIENCE DE LA PART DU CARDINAL BARBERIN ¹.

Le P. Valère demandant audience au roy pour luy parler de la part de Mons^r le cardinal Barberin sur les affaires de Rome, et estimant que S. M. la luy peut accorder demain, si elle l'a agréable, je luy envoie le présent mémoire pour l'informer de ce que le d. père Valère aura à luy dire et de ce qu'elle aura agréable de luy répondre.

Le d. P. Valère dira au roy : que M^r le cardinal Barberin desnie que la teste de Rouvray ayt esté exposée en qualité de celle de *caval-*

¹ Cette pièce est conservée aux archives des Affaires étrang. Rome, tome 58, fol. 346; c'est une mise au net de la main

d'un des secrétaires de Chavigni, en tête de laquelle un titre a été écrit d'une autre main.

lerizzo dell' ambasciatore di Francia, et qu'il n'avoit jamais promis d'aller voir M^{me} la mareschale d'Estrées pour faire excuse de ce qui s'estoit passé à la Trinité-du-Mont.

Sur quoy le roy luy respondra, s'il luy plaist, que c'est une chose sy publique qu'à la recognoissance de la teste de Rouvray il a esté qualifié, et par les tesmoins, et par les ministres de la justice, *cavallerizzo dell' ambasciatore di Francia*, qu'il n'y a pas lieu d'en douter, et que cette circonstance blesse tellement sa réputation qu'il ne peut s'imaginer que cela soit arrivé avec la participation du pape. Ce qu'il ne croit pas de M^r le card. Barberin, parce qu'autrement il en auroit fait faire desjà la satisfaction en chastiant ceux qui auroient commis un tel manquement à son insceu.

Et que S. M. sçait bien que M^r le cardinal Barberin s'estoit engagé à voir madame la mareschale d'Estrées, ainsy qu'il avoit fait l'amb^{ce} d'Espagne en pareille rencontre; ce qui auroit accommodé l'affaire de la Trinité-du-Mont, et auroit empesché le désordre qui est arrivé sur le fait de Rouvray; ce que ledict s^r cardinal Barberin auroit pu encore esviter s'il eust fait faire plainte à S. M. de l'action de Rouvray, à quoy elle eust aussytost apporté le remède qui auroit esté nécessaire.

Que S. M. a commencé de tesmoigner son ressentiment en la personne de M^r le Nonce, qui, par ses discours imprudens, l'a contrainct d'aller plus avant qu'elle n'avoit résolu.

Qu'elle attend la réparation que M^r le card. Barberin luy doit d'un tel procédé, et que, s'il ne se dispose à la faire, il se peut assurer que, sans manquer au respect qu'il doit au saint-siége et au pape, et sans rien diminuer de l'affection qu'il a pour la personne de Sa Sainteté, qui luy est très chère, il sçaura fort bien la distinguer d'avec celle de M^r le card. Barberin, et fera voir à tout le monde qu'il n'a pas raison de l'offenser, et qu'il est assez puissant pour se la faire luy-mesme.

M^r de Chavigny verra demain S. M. sur le sujet du présent mémoire avant que le P. Valère ayt son audience.

CCCXIV.

Bibl. imp. Supplément français, t. 87, fol. 24. — Copie.

INSTRUCTION¹ AUX S^{RS} D'INFREVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE;

DE CAEN,

SERGENT DE BATAILLE DE L'ARMÉE NAVALE DU ROY;

ET DANIEL,

CAPITAINE DE MARINE.

10 décembre 1639.

Pour ensemblement se transporter dans la ville de Calais, où estant, ils prendront avec eux le s^r Regnier Sensse le jeune, ingénieur du roy, ou son père, et s'en iront le long des costes de Picardie² et Normandie et jusques à Cherbourg.

Verront le long des d. costes quel lieu ils trouveront plus propre et commode pour bastir et construire un port, afin d'y retirer les vaisseaux du roy.

¹ Le cardinal ayant formé le dessein de faire creuser, dans la Manche, un port capable de contenir de grandes flottes, fit visiter les côtes de France, depuis Calais jusqu'à Cherbourg. Le manuscrit cité aux sources contient tous les détails de cette opération dans vingt cartes et plans, accompagnés de plusieurs pages de texte. La première pièce est un procès-verbal dressé par Louis Le Roux, seigneur d'Infreville, auquel la présente instruction fut remise, à Rouen, le 24 décembre, par M. de Caen; et, dès le même jour, d'Infreville partit pour accomplir sa mission, accompagné des deux officiers qui lui étaient adjoints. Ce procès-verbal contient le récit des opérations de chaque jour. Ensuite se trouvent exposées les propositions diverses de ce qui se peut faire, avec les devis des dépenses présumées. Enfin le manuscrit

est terminé par une description des côtes, laquelle se rapporte aux cartes qui précèdent.

² Le projet du cardinal était d'abord plus restreint, il ne s'occupait point de la Picardie. Une ordonnance, signée *Richelieu* et contre-signée *Cherré*, datée de Ruel, le 14 novembre, portait: « Nous ordonnons au s^r d'Infreville, commissaire général de la marine, de se transporter promptement tout le long de la coste de Normandie, avec tels pilotes, hydrographes et autres gens de mer qu'il estimera à propos, pour visiter tous les endroits auxquels on pourra, dans l'estendue de cette coste, faire un port capable d'y tenir toutes sortes de grands vaisseaux, pour ensuite nous en venir faire un sy exact et fidèle rapport, etc. » (ms. cité aux sources, fol. 23.)

Remarqueront les estendues des lieux qu'ils trouveront le fond de dedans, et les sonder, et le fond de dehors, pour savoir si les rades seront bonnes et propres pour de grands vaisseaux. Si dans les ports qu'ils trouveront les vaisseaux y peuvent entrer et sortir de toute marée; combien il y a d'eau dans les d. ports pour y tenir les vaisseaux à flot,

Si aux d. lieux il se peut bastir des magasins, et si, pour en faire, il se trouvera des granges et autres lieux dont on se puisse servir; leur valeur; et si, ny trouvant point de bastimens, combien pourront couster les d. magasins.

Feront un dessein et devis des ports qu'ils trouveront et le projet des despenses qu'il y conviendra faire à chacun, tant pour les jetées qu'en avenues; et de tout en feront un bon procès-verbal qu'ils nous rapporteront pour, iceluy veu, estre ordonné par S. M. ce qu'il appartiendra par raison.

Faict à Ruel, le 10^{me} jour de décembre 1639.

Le cardinal DE RICHELIEU.

Par mon dict seigneur,

DE LOYNE.

CCCXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1639 (supplément), fol. 511. — Original.

AU ROY.

De Ruel¹, 11 décembre 1639.

Il m'est impossible de n'estre point en peine quand je croy que Vostre Majesté n'est pas contente; c'est ce qui faict que j'envoie ce matin pour sçavoir l'estat de sa disposition, m'ayant semblé qu'elle partit hier d'icy sans estre bien satisfaicte en elle-mesme. Sur cela je la suplie de croire et de tenir pour asseuré que, si elle ne se résout de dire ses mescontentemens quand elle en aura, et ses vo-

¹ Une déchirure du papier n'a laissé de la date que le nom de lieu; le quantième a été noté au dos de la pièce.

lontés à M^r le Grand, elle sera souvent en des peines qu'elle pourra esviter, sans doute, si elle veut en user comme je luy propose. Il est impossible d'estre jeune et tout à faict sage; c'est à Vostre Majesté à suplée au défaut de ses créatures, en les conduisant par ses advis et par ses conseils. Je la suplie d'en prendre la résolution pour son repos, m'assenrant qu'elle le trouvera en cette conduite, si elle la peut prendre, comme je l'en conjure de tout mon cœur; et de croire que je seray, jusques au dernier souspir de ma vie, cent fois plus à elle qu'à moy-mesme.

Le Card. DE RICHELIEU.

NOTA.

Voici la première fois que nous rencontrons le jeune d'Effiat dans ce recueil; quelques mots à son sujet, et la publication de quelques documents inédits le concernant, ne seront pas ici hors de propos. Fils d'un homme que le cardinal aimait et estimait, enfant d'un extérieur prévenant et d'un esprit agréable, il avait été élevé presque sous les yeux de Richelieu. Il sortait à peine de l'enfance que, par la protection du cardinal, il eut une compagnie dans les gardes de Louis XIII; et le 27 mars 1638, avant de compter dix-huit ans, il obtint la charge de grand maître de la garde-robe du roi, laissée vacante par la démission du marquis de La Force, fils aîné du vieux maréchal. L'année suivante, et peu de temps avant la date de la lettre qu'on vient de lire, le roi récompensait pour lui, comme on disait alors, la charge de grand écuyer¹; il était déjà à l'apogée de sa faveur. Nous en suivons le progrès dans la correspondance manuscrite de l'évêque Arnauld, qui en raconte, presque jour par jour, toutes les vicissitudes. Nous y lisons, dès le 27 juillet 1639 : « M^r de S^t Mars Effiat est desjà fort avant dans les bonnes grâces du roy. . . » Et le 14 août : « On juge que la Dame (M^{me} de Hautefort) n'est plus bien; aussy est-il constant que la faveur de M. de S^t Mars est toute déclarée. » Un mois après, le 18 septembre : « La faveur de M^r de S^t Mars augmente tous les jours; » 15 octobre et 2 novembre : « Progrès sans cesse croissans de cette faveur; » et le 6 : « La faveur du jeune d'Effiat est arrivée au point qu'on n'en a jamais ven de pareille. » — « On ne peut pas encore bien

¹ On eut quelque peine à décider le duc de Bellegarde, alors en disgrâce et fort besoigneux, à la vendre, et le roi la lui paya assez mal, comme nous l'appren-

nent les lettres de ce duc des 25 octobre et 11 décembre. (Arch. des Aff. étr. France, 1639, supplément, fol. 434 et 509.)

juger (avait mandé Arnauld) ce que deviendra Mad^e de Autefort; quelques lettres qu'elle escrivoit à son père, pour les faire voir au roy, pour remerciement d'un estui qu'il luy avoit envoyé de Langres, se sont trouvées perdues. » On devine qu'elles ne l'étaient pas pour tout le monde, et que les agents du cardinal n'avaient pas manqué de les intercepter. Rien ne montre mieux que cette correspondance intime d'Arnauld comme les personnes curieuses des petits mystères de la cour étaient attentives à observer l'élévation de la faveur du grand écuyer à mesure que déclinait celle de la dame d'atours.

Chavigni, soigneux d'informer Mazarin, alors à Rome, des nouvelles de Saint-Germain, lui mandait le 26 octobre : « Nous avons un nouveau favori à la cour, qui est M. de S^t Mars, fils de feu M. le mareschal d'Effiat, dépendant tout à fait de monseig^r le cardinal. Jamais le roy n'a en passion plus violente pour personne que pour luy. S. M. rescompense la charge de grand escuyer de France qu'a M. le duc de Bellegarde pour la luy donner. Ce n'est pas un trop vilain début pour un homme de 19 ans¹. »

Notons, dans la correspondance déjà citée, cet incident : « Le roy est de retour à Fontainebleau depuis le jeudi 3 novembre. La reine s'est empressée de s'y rendre... Elle a amené avec elle Mad^e de Autefort, ce que l'on ne croyoit pas. On a grande curiosité de sçavoir de quelle façon se sera passé l'entrevue... M. de S^t Mars est plus puissant que n'a jamais esté aucun de ses prédécesseurs... sa faveur est inouïe. » (Lettre du 3 novembre.) Trois jours après, le 9 : « Je viens d'apprendre que le roy avoit, hier au soir, dict nettement à Mad^e de Autefort qu'elle ne devoit plus prétendre à son affection, qu'il l'avoit toute donnée à M. de S^t Mars. »

Et le favori, avec tout l'orgueil du triomphe, toute la présomption de la jeunesse, commençait à croire qu'il ne devait rien qu'à lui-même, et qu'il pouvait, au gré de ses caprices, dédaigner maître et protecteur. Ce vertige de vanité ne lui permettait pas de s'apercevoir qu'une complaisance assidue auprès du roi, une dépendance entière du cardinal étaient les conditions nécessaires du maintien de sa faveur. Les décevantes illusions de cette fortune si prodigieuse et si soudaine ne l'invitaient qu'à la dissipation. L'ambition, cette passion de l'âge mûr, trouvait difficilement sa place dans un cœur tout rempli de passions plus jeunes et moins sérieuses. Il aimait trop le plaisir pour aimer beaucoup la gloire; et il se livrait avec emportement à toutes les jouissances du luxe et de la volupté. De somptueux équipages, des vêtements magnifiques, les profusions d'une table délicate², les soirées du Marais, les nuits de Marion de Lorme, et vingt ans!...

¹ Arch. des Aff. étr. Rome, t. 66, orig. chiffré. — Copie de la main de Baluze,

Bibl. imp. arm. V, paquet 4, n^o 2, fol. 49.

² Un jour Arnauld écrivait : « M^r le Grand

Qu'on s'étonne que le favori, emprisonné dans sa faveur, trouvât longues les journées passées dans l'intimité d'un maître dont l'amitié sèche et monotone, la mélancolie malade, le poursuivaient sans relâche de conseils chagrins, d'un maître qui lui demandait des mœurs austères, l'application aux affaires, et aussi la distraction de ses ennuis et de ses tristesses; qu'on s'étonne de voir l'ardent jeune homme chercher dans la liberté de la nuit un dédommagement à l'esclavage du jour. On raconte, en effet, qu'après le coucher du roi, et tandis que Louis XIII le croyait dans son appartement, on aurait pu le voir galopant sur la route de Saint-Germain à Paris, arriver en toute hâte chez ses amis du Marais, ou chez la belle Marion, pour retourner dès la pointe du jour à sa royale chaîne.

Le roi se plaignait sans cesse à Richelieu de l'humeur légère et de l'indocilité de son protégé; et le protégé trouvait ensuite à Ruel les réprimandes sévères et les durs reproches d'un protecteur mécontent de le voir si mal répondre aux espérances qu'il avait fondées sur une faveur créée par lui et pour lui. Parfois même, railleur jusqu'à l'insulte, le cardinal semblait avoir moins à cœur de corriger que d'humilier ce présomptueux étourdi.

Ces réprimandes continuelles, cette insupportable contrainte, cette servitude sans relâche irritaient de plus en plus l'impatience de Cinq-Mars, son humeur fâcheuse croissait avec sa fortune, et à peine il la crut assurée qu'il la mit en péril par les mécontentements de tous les jours qu'il donnait à Louis XIII. Richelieu n'était occupé qu'à solliciter l'indulgence du roi et à recommander la docilité au favori. On voit, par la lettre même qu'on vient de lire, comme, à cette époque encore, les paroles du cardinal au roi touchant Cinq-Mars étaient indulgentes et presque paternelles. Ce fut à l'occasion d'une de ces *brouilleries* que Louis XIII écrivait à Richelieu, le 27 novembre : « Je vous remercie du soing que vous prenez d'envoyer sçavoir de mes nouvelles; je me suis un peu trouvé mal cette nuit, ce qui m'a contraint de prendre ce matin un petit remède; peut-estre prendrai-je médecine ce soir. Vous verrés, par le certificat que je vous envoie, en quel estat est le racommodement que vous fistes hyer; quand vous vous meslés d'une affaire elle ne peut mal aller. Je vous donne le bon jour.

« LOUIS. »

a fait faire un des plus superbes ameublements que l'on ait guerre veus. » Un autre jour : « On n'a jamais veu à la cour une table mieux servie que celle de M^r le Grand » (8 février 1640; 11 décembre 1639), et le favori y recevait le roi : « M^r de S^t Mars

traite ce soir le roi à S^t-Germain, » lettre du 13 novembre. Un peu plus tard, nous lisons encore : « Le roy s'est mis en collère contre M^r le Grand de ce beau carrosse... il ne l'a point voulu voir... il dit que c'est un despencier. »

Et le certificat mérite d'être cité :

« Nous, ci-dessous signés, certifions à qui il appartiendra estre très-contens et satisfaits l'un de l'autre, et n'avoir jamais esté en sy parfaite intelligence que nous sommes à présent. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat.

« Faict à St-Germain, ce 26 novembre 1639.

« LOUIS.

« Et, par mon commandement,

EFFIAT DE CINQ-MARS¹. »

Mais en dépit de l'acte sous seing privé, les brouilleries recommencèrent bientôt. Un mois ne s'était pas écoulé que, le 14 décembre, Arnauld écrivait : « Il y a eu encore brouillerie entre le roy et M^r le Grand; cela recommence souvent. » Et le 14 janvier 1640 : « Il y eut avant-hier un raccommodement entre le roy et M^r le Grand; ils avoient esté quatre ou cinq jours en froideur; ce fut M^r de Noyers qui fut l'entremetteur. » Le 25 : « Il y a eu de nouvelles brouilleries entre le roy et M^r le Grand. » Huit jours après, la paix n'était pas encore faite : « M^r le Grand s'est mis en possession de ne plus du tout aller à la chasse avec le roy (dit notre correspondance, le 5 février), on ne luy en parle mesme plus. » Et puis, le 12 : « M^r le Grand est plus en faveur qu'il n'ait jamais esté. » Ce fut à ce moment, en effet, que le roy lui donna le comté de Dammartin, toutefois avec réserve de l'usufruit² pour Louis XIII et de réversibilité à la couronne faute de mâles; ce qui faisait dire à Cinq-Mars : « Je suis l'héritier du roy et il l'est de moy. » (Lettres des 19 et 26 février) Il est probable que Richelieu n'approuvait pas cette nouvelle faveur; un billet qu'il écrivait de Ruel à Chavigni, le 29 février, laisse percer, dans sa sèche ironie, un certain mécontentement contre le favori : « Je suis très-aise, dit le cardinal, du raccommodement de M^r le Grand; je tiendrois à faveur, comme vous pouvés penser, de le voir avant le partement du roy, mais je ne juge pas à propos qu'il vienne icy; je reçois la volonté pour l'effect. » (Ce billet sera noté aux Analyses.) Quoi qu'il en soit, les nuages s'épaissirent de nouveau; le 25 mars, Arnauld mandait : « Il y a deux jours, on croyoit M^r le Grand ruiné; ce sont des intrigues qui ne peuvent bien s'expliquer par une lettre; vous aurez veu quelqu'un qui vous aura compté des choses mystérieuses. » Nous avons lieu de croire que ce quelqu'un était Bautru, l'un des familiers du cardinal. Le bruit de la mésintelligence de Richelieu et de Cinq-Mars commençait d'ailleurs

¹ Manuscrit de Baluze précité, fol. 47 verso et 50.

² Il paraît que le roi abandonna bientôt cette singulière réserve; le 10 juin,

Arnauld écrivait : « On m'a dict que le roy a desjà donné à M^r le Grand l'usufruit de Dammartin, qu'il s'estoit réservé. »

à percer, ainsi qu'on le voit dans une autre lettre d'Arnauld, du 8 août : « Il semble que M^r le Grand ne soit pas si bien du costé de Ruel; il y a là dedans des mistères que le temps descouvrira. » Et ces bruits prenaient consistance. Le 2 décembre, Arnauld répétait : « On continue à dire qu'il y a quelques nuages entre le cardinal et M^r le Grand qui pourroient avoir suite. » Il y avait, en effet, pour Richelieu, des motifs sérieux de se méfier de celui dont il avait édifié la fortune. Il reconnaissait et que Cinq-Mars manquait de l'habileté nécessaire pour lui être utile auprès du roi, et que, de plus, eût-il eu cette habileté, il s'en serait servi contre son protecteur. Chavigni écrivait à Mazarin, alors en mission à Turin : « Le roy, M^r le cardinal et M^r le Grand sont tousjours comme vous les avés veus à Amiens, excepté que S. M. a tesmoigné depuis peu de très mauvaises humeurs contre le cardinal duc. Pour moy, je vous advoue que j'en crains les suites; mais M^r de Noyers assure tousjours que ce n'est rien. Il y a plusieurs particularitez sur ce sujet, que je ne vous puis escrire, qui sont estranges. » Cette lettre de Chavigni, datée du 13 août, est aux Affaires étrangères, Turin, t. 31, fol. 216. Le 2 novembre, Chavigni écrivait encore : « Je suis mieux que jamais avec Mons^r le cardinal... Il me dit à cette heure ses sentimens sur le personnage que vous scavés, et cognoist bien que son insuffisance l'a mis dans un grand embarras; je ne puis pas vous en escrire plus particulièrement, je m'assure que vous m'entendés bien. » (Même ms. fol. 326.) Enfin, le 11, Chavigni ajoute à une nouvelle lettre à Mazarin, un feuillet en italien, où nous remarquons ce passage : « Le cose della corte sono piu imbrogliate che mai; il male che s'era scoperto a Amiens cresce per ogni giorno; e adesso che il padrone di Colmardo (Colmardo était le sobriquet de Mazarin dans le langage intime) è risoluto affatto di rimediario non si vede la strada sicura. » (Fol. 400.) Cinq-Mars n'est pas nommé dans ces lettres, mais il s'agit évidemment de lui.

Cependant le roi, malgré ses fâcheries, usait, à l'égard de son favori, d'une complaisance inouïe; nous en avons la preuve dans un nouvel engagement réciproque que nous avons trouvé aux archives des Affaires étrangères¹, et qui n'est guère moins curieux que le certificat du 29 novembre :

« Aujourd'huy neufviesme mai 1640, le roy estant à Soissons, Sa Majesté a eu agréable de promettre à Mons^r le Grand que, de toute ceste campagne, elle n'aura aucune cholère contre luy; et que, s'il arrivoit que le d. s^r le Grand luy en donnast quelque léger sujet, la plainte en sera faicte par Sa Majesté à Monsieur le Cardinal, sans aigreur, afin que, par l'advis de S. Ém. le d. s^r le

¹ France 1640, sept premiers mois, fol. 139. C'est un original de la main de de Noyers. Baluze l'a vu et en a pris une

copie, laquelle est conservée parmi ses manuscrits à la Bibliothèque impériale, arin. V, paquet 4, n° 2, fol. 49.

Aujourd'hui N'enfance - May 1640 Le Roy estans
a Soissons. Sa Maj^{te} a eu agréable de promettre
a Monsieur le Grand que d. - Touchant cette campagne
elle n'aura aucune chole - contri - buy, et qu'il
arriveroit que led. S. le Grand buy en donatynique
leger imitt; La plaint - br siba fait - pas sa Maj^{te}
A Monsieur le Cardinal, sans aigreur autre que par
l'advis de S. S. led. S. le Grand se corrige de tout ce qui
pourroit dis plair - au Roy. Et qu'ainsy Touches ses orator
venant d'écouter leur repos dans le Roy de sa Maj^{te}: ce
a été promis reciproquement pas le Roy et Monsieur le
En p^{te} de S. S. LMS

Auguste de May

Grand se corrige de tout ce qui pourroit desplaire au roy, et qu'ainsy toutes ses créatures trouvent leur repos dans celuy de Sa Majesté. Ce qui¹ a esté promis réciproquement par le roy et Mons^r le Grand, en présence de Son Éminence.

« LOUIS.

« EFFIAT DE CINQ-MARS². »

On voit que le cardinal était perpétuellement présenté à Cinq-Mars comme un mentor fâcheux et le censeur assidu de sa conduite. Ce fut là une des causes de l'antipathie profonde que lui inspira Richelieu.

Cependant les conseils et les réprimandes, loin de corriger le favori, ne faisaient que l'aigrir et l'irriter davantage; son indocilité devenait de l'insolence. Aubery nous en a conservé un témoignage donné par le roi lui-même, et qui nous a semblé trop curieux pour ne pas être reproduit ici, quoiqu'il ait été déjà imprimé :

DU ROI AU CARDINAL DE RICHELIEU.

De Saint-Germain, ce 5 janvier, à 4 h. du soir, 1641.

« Je suis bien marry de vous importuner sur les mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour de Ruel il m'a baillé le paquet que vous luy avez donné; je l'ay ouvert et l'ay leu. Je luy ay dit : *Monsieur le cardinal me mande que vous luy avez témoigné avoir grande envie de me complaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre de quoy je l'ay prié de vous parler, qui est sur vostre paresse. Il m'a répondu que vous luy en aviez parlé, mais que pour ce chapitre-là qu'il ne se pouvoit changer, et qu'il ne seroit pas mieux que ce qu'il avoit fait. Ce discours m'a fâché. Je luy ay dit : Un homme de vostre condition, qui doit songer à se rendre digne de commander des armées, et qui n'avez témoigné avoir ce dessein-là, la paresse y est du tout contraire. Il m'a répondu brusquement qu'il n'avoit jamais eu cette pensée, ny n'y avoir point prétendu. Je luy ay répondu que si, et n'ay pas voulu enfoncer ce discours. Vous sçavez bien ce qu'il en est³. J'ay repris ensuite le discours sur la paresse, luy disant que ce vice rendoit un homme incapable de toutes bonnes choses, et qu'il n'estoit bon qu'à*

¹ « Qui » est de la copie de Baluze; le papier est déchiré ici dans l'original.

² Cette seconde signature est écrite à la marge.

³ M. le Grand alla au siège d'Arras avec les volontaires de la cour, qui s'y

étaient rendus en foule, et dont il prit le commandement (voyez ci-après, au 2 août 1640); il s'y était comporté en homme de cœur, et en même temps il avait laissé paraître la vaniteuse prétention des hauts emplois militaires.

ceux du Marais, où il avoit esté nourry, qui estoient du tout adonnez à leurs plaisirs, et que s'il vouloit continuer cette vie, qu'il falloit qu'il y retournast. Il m'a répondu arogaument qu'il estoit tout prest. Je luy ay répondu : *Si je n'estois plus sage que vous, je sçay bien ce que j'aurois à vous répondre là-dessus.* Ensuite de cela je luy ay dit que, m'ayant les obligations qu'il m'a, il ne devoit pas me parler de la façon. Il m'a répondu son discours ordinaire, qu'il n'avoit que faire de mon bien, qu'il estoit tout prest à me le rendre, et qu'il s'en passeroit fort bien, et seroit aussy content d'estre Cinq-Mars que Monsieur le Grand, et que pour changer de façon de vivre, qu'il ne pouvoit vivre autrement. Et ensuite est venu toujours me picotant, et moy luy, jusques dans la cour du chasteau, où je luy ay dit qu'estant en l'humeur où il estoit, il me feroit plaisir de ne me point voir. Il m'a témoigné qu'il le feroit volontiers. Je ne l'ay point veu depuis. Tout ce que dessus a esté en la présence de Gordes.

« LOUIS.

« J'ay montré à Gordes ce mémoire, avant que vous l'envoyer, qui m'a dit n'avoir rien leu que de véritable¹. »

Les choses continuèrent d'aller sur le même pied, et, dix-huit mois plus tard, l'échafaud de Lyon voyait le dénoûment de cette orageuse amitié.

CCCXVI.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 15, fol. 290. — Original, sans signature.

POUR M. L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX,

À PARIS.

De Ruel, ce 16^e décembre 1639.

M^r le nonce seroit plus fin qu'il n'est s'il pouvoit faire changer de thèse. Il n'est pas question ny des bulles de Cisteaux², ny de Prémontré, ny du controlle des bénéfices; les deux premières affaires ne sont

¹ Tome V, p. 361 de l'édition in-18. Aubery n'indique point où il a trouvé ce document, dont nous n'avons pu découvrir le manuscrit.

² Une entrevue de Chavigni et de Scoti avait eu lieu le 7 décembre dans le cloître des Cordeliers, où rendez-vous avait été pris, le nonce n'allant pas chez Chavigni.

Scoti, récriminant contre les plaintes du secrétaire d'État, avait dit que les prétentions du cardinal de Richelieu étoient la principale cause des démêlés qui troublaient la bonne harmonie entre les deux cours, et que, si le pape n'avait pas refusé au cardinal les bulles de Cîteaux et de Prémontré, on se serait facilement entendu

demandées de personne; il y a plus de deux ans que l'ambassadeur a charge de n'en parler point; et la troisieme est faicte et exécutee.

Mais il s'agit de l'injure que le roy a receue en la Trinité du Mont¹; de celle qu'on luy a faicte en la personne de feu M^r le cardinal de La Valette, et de l'outrage faict à son ambassadeur par l'assassinat de son escuyer.

Le roy ne veut faire que ce qui est nécessaire pour convier le pape à luy faire raison.

Quant à l'arrest du parlement et autres poursuites que faict le clergé, elles sont sy justes que le seul motif de la poursuite qu'on en faict est leur équité.

Je sçauray tantost la volonté du roy au sujet du commerce qu'il voudra qui soit gardé avec Mons^r le nonce. Je m'assure que ce bon seigneur cognoistra, avec le temps, et la justice de la France et sa fermeté quand elle a bonne cause.

sur tout le reste. Cette même année 1639, le cardinal avait écrit, dans un *Mémoire sur les affaires de Rome* (ci-dessus, p. 290): « l'affaire de Cisteaux et de Prémontré doit estre achevée. » — La relation de l'entrevue du cloître des Cordeliers se trouve aux archives des Affaires étrangères, dans les manuscrits de Rome t. 67 (non-coté), à la date du 9 décembre, et il y en a dans ce même volume plusieurs autres copies; ainsi qu'à la Bibliothèque impériale dans les collections de Harlay, de Dupuy, de Gaignières, etc. Elle a été imprimée dans le livre des frères Dupuy, *Les libertés de l'Église Gallicane*, parmi les pièces jointes aux mémoires de Talon, tome IV, page 30 de l'édition Petitot, et ailleurs. Richelieu envoya cette relation au cardinal Bagni, qui, on le sait, était dévoué à la France et au premier ministre. La lettre que lui écrivait Richelieu, le 17 décembre, pour se plaindre de la conduite

du nonce, a été imprimée, et il en sera fait mention ci-après, aux Analyses. « Je veux croire, mandait Richelieu à Bagni, que ce bon prélat a beaucoup de zèle, mais certainement il cognoist si mal la France et défère si peu aux bonnes instructions que vous luy avés données, qu'assurément il luy sera plus préjudiciable qu'utile, s'il ne se modère. » Quant à l'imputation qui touchait directement Richelieu, celui-ci ajoutait: « Je ne considère point, comme vous pouvés croire, ce qu'il luy plaist de dire à mon désavantage, tant parce que, quand il pourroit me porter préjudice, je l'oublierois de bon cœur, pour l'amour de Dieu, que parce qu'estant cogneu, comme je suis, dans le monde, on sçayt bien qu'il n'y a point d'intérêt particulier, quelque grand qu'il puisse estre, qui soit capable de me faire passer pardessus le moindre del'estat. »

¹ Voyez, ci-dessus, p. 521.

CCCXVII.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 67 (non coté). — De la main de Chavigny.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 696. — Copie.

Collection Dupuy, t. 535. — Copie.

16 décembre 1639.

DE PAR LE ROY,

Il est ordonné aux agens du clergé de faire entendre, à tous les s^{rs} évêques et prélats qui sont dans Paris que deux raisons portent S. M. à leur deffendre d'avoir aucune communication avec le s^r Scoti, nonce extraordinaire en ce royaume.

La première est que le d. s^r Scoti ayant esté envoyé par S. S. nonce extraordinaire en France, où S. M. ne l'a receu qu'en cette qualité, pour entendre, par son moyen, les propositions que Sa S^{te} voudroit faire pour la paix; il n'a aucune fonction ordinaire en vertu de laquelle il doit avoir communication avec eux.

La seconde, que S. M. luy ayant fait savoir ces jours passés, par le s^r de Chavigny, secrétaire d'Etat, que l'offense que son ambassadeur avoit reçue à Rome par l'assassinat commis en la personne d'un de ses domestiques, ensuite des grands mescontentemens qui ont esté donnés à Sa d. M. sur le fait de la Trinité du Mont, et de la mémoire de feu M^r le cardinal de La Valette, l'ayant contraint à ne désirer plus que son d. ambassadeur allast à l'audience de S. S. jusqu'à ce que l'injure qu'il avoit reçue eust esté réparée, elle ne pouvoit aussy la luy donner jusques au mesme temps¹. Au lieu de recevoir cet expédient avec le respect qu'il devoit en tant qu'il ouvroit le chemin à un accommodement, il fut si peu considéré de dire au s^r de Chavigny qu'il avoit cœur et esprit pour agir, et qu'il le feroit en sorte que la plupart des évêques de France se trouveroient pour Sa S.

¹ L'ordre donné par le roi à ce sujet est daté de Saint-Germain-en-Laye le 8 décembre; il est contre-signé Bouthillier (Chavigny); on le trouve en copie dans les

manuscrits de la Bibliothèque impériale cités aux sources; et il est imprimé dans le IV^e volume d'Aubery, page 344.

contre le roy. Ensuite de quoy S. M. n'a peu moins faire que de deffendre la dicte communication à tous les prélats de son royaume, non par aucune mesfiance qu'elle ayt de leur affection et de leur zèle à son service, dont elle est très assurée, mais pour faire voir au d. s^r Scotti que non seulement la bonne intention des d. prélats rendra-t-elle ses mauvais desseins vains et inutiles, mais que mesme il n'aura pas lieu de tascher à les mettre à exécution, ny, par conséquent, de se divertir des seules pensées qu'il doit avoir pour l'avancement de la paix, qui est tant désirée de S. M. que, nonobstant l'offense receue par son ambassadeur à Rome, et le mauvais procédé du s^r Scoti en cette cour, elle ne laisse pas de luy laisser la liberté de faire faire au d. s^r de Chavigny, par son auditeur, toutes les propositions qui pourront avancer un sy bon œuvre.

Faict à Saint-Germain-en-Laye, le 16 décembre 1639.

LOUIS.

SUBLET¹.

¹ Cette déclaration, signée du roi et contre-signée par de Noyers, avait été écrite dans le cabinet de Richelieu. Elle a servi de thème à une *lettre de cachet*, adressée au parlement, ayant le même objet et rédigée presque dans les mêmes termes. Celle-ci est imprimée dans le recueil d'Aubery, avec la date de décembre, sans quantième, d'après une copie du manuscrit Dupuy, précité, tome 535. — Richelieu prit la précaution d'indiquer par écrit à Chavigny tout ce qu'il avait à faire au sujet de cet ordre, qui devait être signifié aux prélats par les deux agents du clergé, La Barde et son collègue. Richelieu permettait que les évêques en prissent copie, « les uns pour leur satisfaction, et les autres pour le faire voir au s^r nonce. » — « Je seray bien ayse, ajoutait-il, que vous le fassiez voir à M^r le chancelier, Bullion et Bouthillier, afin que, s'ils estiment qu'il y

ayt quelque chose à ajoûter ou à changer, on le fasse avant que de le faire voir ausd. prélats. Vous me ferés plaisir de le montrer aussy à M^r le procureur général, et luy dire que j'ay désiré qu'il le vist auparavant qu'on le publiast. » — Cet ordre, disait encore Richelieu, donne assez de connoissance de ce qui s'est passé à Rome « pour empescher de prendre une mauvaise impression du procédé du roy. » Du reste, le cardinal ne négligeait aucun moyen d'assurer l'exécution d'une mesure dont il comprenait toute la gravité. « Il faut donner ordre au chevalier du guet d'estre plus au guet que jamais à la porte du d. s^r nonce, et d'arrester, au sortir de son logis, tous ceux qui iront à heure indue, c'est-à-dire depuis que la nuit sera fermée. — Si par hazard il s'y rencontroit quelques uns de ceux que vous sçavés, il y auroit plaisir à en recevoir des nouvelles le len-

CCCXVIII.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 15, fol. 289. —
Original, sans signature, de la main de Charpentier.

POUR M. L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX.

Ce 17 décembre 1639.

La response ambigue que fait M^r le cardinal de La Rochefoucauld tesmoigne ouvertement qu'il ne permettra pas la signature du procès-verbal, et je croy qu'on ne vous y veut mener que pour faire un acte au désavantage des bien intentionnés au service du roy, et au bien de l'église¹.

demain matin, après qu'ils auroient couché chez le d. chevalier du guet. — S'il y a lieu d'arrester quelqu'un, il ne le doit pas faire proche le logis du d. s^r nonce, mais dans le retour de la rue de la Harpe*, ou de Saint-Jacques, afin que le bruiet n'en aille pas dès le soir jusques au d. s^r nonce. » — Remarquons que dans cette affaire le cardinal prit surtout grand soin de montrer que le nonce Scoti n'était en aucune façon protégé par le caractère diplomatique que lui aurait donné la qualité de nonce *ordinaire*. — Cette instruction est conservée, écrite de la main de Cherré, aux archives des Affaires étrangères dans le volume 67 de Rome, à la date du 16 décembre. Je l'ai trouvée en copie à la Bibliothèque impériale, collection Dupuy, 535, fol. 83, et dans le fonds de Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 694 v^o; elle a été imprimée dans Aubery, tome IV, p. 346, et dans le recueil de 1695, p. 200.

* Scoti était sans doute logé à l'abbaye de Cluny.

** *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, par Aubery, t. II, ch. XLV, édit. in-18. — Le cardinal fit mettre dans la Gazette du 17 décembre que, par

¹ Quelle est l'affaire dont parle cette lettre? Parmi les difficultés qui surgissaient alors, assez nombreuses, entre la cour de France et celle de Rome, quelle est celle dont il s'agit? Vers ce temps-là, le pape avait refusé de recevoir l'information de vie et mœurs de l'évêque nommé de Comminges, faite selon la coutume de France par l'évêque diocésain. Le saint père imagina d'exiger que cette information fût faite par le nonce. Dans une assemblée réunie le 1^{er} décembre à l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont le cardinal de La Rochefoucauld, partisan des doctrines ultramontaines, était abbé, on s'occupa de cette prétention contraire aux usages et aux libertés de l'Église gallicane**. — D'un autre côté, nous lisons dans les *Mémoires chronologiques et dogmatiques*: « Le cardinal de Richelieu... pour chagriner le pape... fit porter un arrêt du conseil par lequel il étoit défendu d'aller chercher des expédi-

arrêté du parlement, donné le 12, défense étoit faite à ceux qui « auront obtenu nomination du roy de s'aider d'autres informations que celles des évêques diocésains, etc. »

Partant mon avis n'est point que vous y faciés assemblée de nouveau, que premièrement on n'ayt assuré que le procès-verbal sera signé sans contestation.

Sans cette assurance, je suis d'avis ou que vous assemblés chez M^r de Bourges, ou que vous ne faciés point d'assemblée du tout; laissant l'affaire comme elle est comme terminée.

Pour sçavoir si M^r le cardinal de La Rochefoucauld voudra signer le procès-verbal, ou non, M^r de Chartres y peut aller; mais, à mon advis, le d. s^r cardinal ne le signera pas.

Quant au papier qu'on veut ravoir, cela tesmoigne la bonne intention avec laquelle on procède¹, et je le garderay soigneusement, non pour faire aucun mal à celuy qui l'a fait, tant parceque je n'en ay pas l'intention que parcequ'il n'est pas mauvais en soy-mesme, mais afin que l'autheur ne perde pas la mémoire de ce qu'il a fait.

tious à Rome, et d'y envoyer de l'argent. Il mit ensuite quelques prélats en mouvement pour demander la révocation ou au moins la modération des annates, et la tenue d'un synode qui réprimât les entreprises de la cour de Rome; mais, l'évêque de Beauvais ayant fait apercevoir au cardinal de La Rochefoucauld et à plusieurs de ses confrères le piège qu'on leur tendait, l'affaire ne passa point à l'assemblée du clergé². » Le Vassor, dont il ne faut pas du reste invoquer le témoignage sans tenir compte de sa passion anticatholique, ne nous donne pas de l'affaire une explication plus précise ni plus claire. « Le cardinal, dit-il, fit exciter, sous main, les évêques et les autres ecclésiastiques zélés pour la réformation de plusieurs abus introduits par la cour de Rome, à crier contre elle et à parler de la convocation d'un

concile national. Les prélats qui se trouvoient à Paris s'assemblèrent extraordinairement chez le cardinal de La Rochefoucauld à Sainte-Geneviève. Les agents du clergé furent chargés de faire certaines propositions sur lesquelles on devoit délibérer. » Le Vassor suppose que le cardinal de La Rochefoucauld agissait sous l'influence du nonce Scoti³. — Quant au P. Griffet et à Bazin, ils ne disent rien des réunions chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Quoi qu'il en soit du sens de cette lettre, elle a cet intérêt de nous montrer comment, dans certaines occurrences, ce ministre si absolu jugeait plus sage de tourner et d'esquiver les difficultés que de s'y heurter de front.

¹ L'ironie est évidente; mais quel est ce papier qu'on voudrait bien ravoir et que Richelieu garde si soigneusement?

^{*} Tome II, p. 104. — ^{**} *Histoire de Louis XIII*, liv. XLV, 2^e partie du tome IX, p. 359.

CCCXIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 67 (non coté). — Mise au net.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 723. — Copie. —

MÉMOIRE

A M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES¹.

20 décembre 1639.

Le roi envoie à l'ambassadeur la relation de l'entrevue de Chavigni et du nonce Scoti (ci-dessus, p. 648, note 2). On le charge d'en donner une copie au cardinal Bichi, afin qu'il la fasse voir au pape et à M. le cardinal Barberin.

M^r le cardinal Bichi peut assurer Sa Sainteté qu'il ne s'est rien passé en cette conférence de plus ou de moins que ce qui est porté par la d. relation.

Il est nécessaire que le d. s^r cardinal fasse remarquer à Sa Sainteté et au d. s^r cardinal Barberin les termes dont le d. s^r nonce a usé, disant que Sa Sainteté estoit maistre absolu dans Rome pour faire chastier qui il luy plaisoit, sans distinction, et la response qui a esté faicte au d. nonce sur ce discours.

Ces termes n'exceptent pas mesme de chastiment les personnes publiques, comme les ambassadeurs, les quels et leurs familles ont, de tout temps, esté inviolables et exempts de la juridiction des princes près desquels ils sont, ce qui se pratique mesme parmi les nations les plus barbares.

Il faudra faire ensuite remarquer à Sa Sainteté et au d. s^r cardinal jusques à quel point le nonce s'est eschappé, disant qu'il avoit de bons avis de ce qui se passoit dans Paris, et le reste qui s'en suit

¹ Les pièces précédentes, qui ont fait connaître la situation et les procédés du nonce extraordinaire à l'égard du gouvernement du roi, nous permettent de donner seulement en extrait la dépêche par laquelle l'ambassadeur de France à Rome

fut chargé d'exposer l'affaire au gouvernement de Sa Sainteté. La pièce a été faite sur un mémoire du cardinal, mais nous n'avons pas d'indice qu'il l'ait dictée en entier. — On peut voir, sur le nonce Scoti, le recueil d'Aubery, t. V, p. 340-348.

dans sa d. relation; mais particulièrement son insolence doit estre bien représentée dans ce qu'il a dict qu'il se moquoit de la pensée qu'il croit que l'on a eue d'un concile national, et qu'en ce cas « il papa metterebbe il re sotto ¹; » paroles sy estranges que Sa Sainteté et le d. cardinal peuvent aisément juger quels mouvemens elles doivent exciter dans les esprits de deçà.

Il faudra aussy faire cognoistre à Sa Sainteté le sujet que le d. nonce a donné au roy de croire qu'il faict, ou veut faire des pratiques dans Paris; ce qui est tellement contre le devoir d'un ministre public, qu'il n'y a rien qui dispense plus légitimement de le recognoistre pour tel qu'une semblable conduite.

Après avoir fait considérer au Saint-Père qu'il eût été convenable que le nonce voulût bien écouter le secrétaire d'État de France, ledit card. Bichi pourra faire voir à Sa Sainteté et au cardinal Barberin la copie de ce que le s^r Chavigni était chargé de lui lire, ajoutant que le refus qu'a fait le nonce Scoti de prendre l'écrit « a esté cause que l'on a usé d'une autre voie pour le luy faire recevoir ². »

Le pape et le cardinal Barberin parleront sans doute au d. s^r cardinal de l'arrest du parlement, touchant l'information de vie et mœurs, sur quoy il leur fera remarquer que, pour avoir voulu attirer entièrement cette fonction aux légats et nonces en France, au lieu que l'on souffroit qu'elle se fist indifféremment par eux ou par les évesques de ce royaume, ils sont cause que l'on a donné cet arrest, fondé sur les ordonnances, sur les privilèges de l'église gallicane et sur l'usage ancien.

Le cardinal Bichi doit parler comme de lui-même, non de la part du roi.

Il n'est pas besoin que le d. s^r ambassadeur communique au d. s^r cardinal Bichi la résolution signée du roy, d'autant que l'on n'a

¹ Le pape forcerait bien le roi à se soumettre.

² Il lui avait été signifié, le 11 décembre, par M. de Berlize, introducteur des

ambassadeurs, assisté d'un huissier. Le procès-verbal des incidents de cette signification est imprimé dans Aubery, t. IV, p. 345.

rien encore fait en exécution d'icelle, touchant les affaires de daterie, sur quoy le d. s^r ambassadeur attendra l'ordre de S. M. pour les significations et défenses aux banquiers de Rome et à la daterie.

Le d. s^r ambassadeur, suivant la résolution signée du roy, verra que l'intention de S. M. est qu'il n'aille plus à l'audience du pape, ny du cardinal Barberin, jusques à ce qu'elle ait receu les satisfactions qui luy sont deues. Il se pourroit faire qu'aussy tost que l'avis sera arrivé à Rome, que S. M. a défendu l'audience au s^r Scoti, Sa Sainteté voudroit faire la mesme chose à l'esgard du d. s^r ambassadeur; mais il aura soin de déclarer l'ordre exprès qu'il a eu de S. M. afin que le cardinal Barberin n'ait pas lieu de se satisfaire sur ce point.

Ensuite de la menace que le d. s^r Scoti a faicte de gagner des prélats contre le roy, S. M. a estimé à propos de deffendre aux d. prélats la communication du d. s^r nonce, par un ordre donné aux agents du clergé, dont copie sera ci-jointe¹.

Nonobstant tous les sentimens que le roy fait paroistre, le d. s^r mareschal se pourra laisser entendre (sans pourtant faire cognoistre qu'il en a eu ordre exprès), que le roy n'est pas esloigné d'accommoder les affaires, pourveu qu'on luy propose des satisfactions qui mettent son honneur à couvert, et informera S. M. de ce qui luy sera dict sur ce sujet.

Le d. s^r mareschal a fort bien fait de ne point faire entreprendre sur les personnes des assassins de Rouvray, ainsy qu'il luy avoit esté proposé, parce que l'affaire a pris un autre train, et qu'il en faut sortir par une autre voie. Le roy a tant de confiance en l'affection et probité de M^r le cardinal Antoine, qu'il est bien esloigné de croire que le d. s^r cardinal ait esté capable d'avoir part dans une telle action; le d. s^r mareschal a raison de juger que ce sont artifices dont on use pour essayer de le brouiller avec la France.

20 décembre 1639, à S^t-Germain-en-Laye.

¹ Voy. ci-dessus, p. 650.

CCCXX.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 186. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 225. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 421. — Copie.

A M. D'ESTRADES.

22 décembre² 1639.

C'est une affaire de telle importance d'achever de ruiner l'armée navale d'Espagne, et d'empescher les trajetz qu'ils veulent faire de Flandre en Espagne et d'Espagne en Flandre, pour rapporter des soldats, qu'il n'y a rien qu'on ne doive faire pour en venir à bout.

Si M^r le P. d'Orange veut faire un effort extraordinaire à cette fin, il peut assurément mettre les affaires en estat que la campagne qui vient se passera avec grand avantage.

Nous avons avis certain que le cardinal Infant faict travailler puissamment en Angleterre et à Dunkerque pour remettre le débris de son armée navale en estat d'aller en Espagne avec les vaisseaux de Dunkerque, et qu'il prétend la faire partir en janvier, au premier temps favorable d'est ou de nord-est.

L'amiral Tromp, avec 30 vaisseaux, peut assurément achever ce qu'il a commencé. Pressés-en M^r le P. d'Orange, M^{rs} les Estats et l'amiral; vous pouvés dire au d. amiral et à M^r le P. d'Orange qu'on luy enverra au premier jour une lettre de noblesse, avec un vaisseau pour armes et une fleur de lys. On luy faict faire aussy une médaille avec un revers sur sa victoire, pour attacher à une chaisne; mais je voudrois bien qu'il la receust après le second combat qu'il donnera. Cependant vous luy donnerés cette nouvelle, qui l'eschauffera à bien faire.

¹ « Faite sur une copie ou brouillard, de la main de Cherré. » (Note du ms. de Colbert et du ms. de Harlay.)

² Le manuscrit des Affaires étrangères

porte en tête, de la main de Cherré : « A M^r d'Estrades, 23 décembre. » Le 3 est en surcharge; il y avait 22; 23 est sans doute la date de l'expédition.

Je vous recommande encores une fois de presser cette affaire extraordinairement, comme du tout importante à M^{rs} les Estats et à la France.

Si l'amiral a nombre de bruslots avec luy, il se peut faire que, par un temps favorable, il aura commodité de brusler les vaisseaux ennemis au lieu où il les trouvera, entre Dunkerque et Mardick.

Je sçay certainement que, si un tel coup avoit succédé, nous ferions réussir, avec l'aide de Dieu, nos desseins l'année qui vient.

Salces tient encore, et si les ordres du roy eussent esté observés, les ennemis en seroient bien loin. On renvoye une seconde fois tenter un secours, dont le bon événement deppend de Dieu, la chose estant bien difficile.

Je croy que M^{rs} les Estats doivent prendre garde à ne laisser point vendre en leur Estat des vaisseaux aux Espagnols. Ils en cherchent à achepter de tous costés; si on ne les en empesche, ils en tireront de Hollande.

Ny ayant rien à perdre en la proposition de beaucoup d'affaires, et estant nécessaire d'en projetter beaucoup pour en faire quelque bonne, je seray bien aise que vous vous esclaircissiez, avec M^r le P. d'Orange, si, au cas qu'on ne fasse pas le siège de Dunkerque cette année, M^{rs} les Estats pourroient joindre une escadre de 12 vaisseaux à ceux du roy, pour faire quelque'entreprise, ou à la coste d'Espagne, ou au destroit, ou aux isles des Açores, ou des Canaries.

Ou si le d. s^r Prince voudroit former de son chef quelque grande entreprise, où S. M. contribueroit avec pareille escadre de vaisseaux.

Ou si M^{rs} les Estats voudroient, avec les forces de la compagnie des Indes occidentales, et une partie de celles du roy, entreprendre quelques desseins aux Indes ou sur Carthagène et Porto Bello, lieux auxquels la flotte d'Espagne va tous les ans, ou sur la flotte mesme; en ce cas, il faudroit savoir quelles forces de part et d'autre il faudroit avoir, et le temps qu'il faudroit demeurer à la mer.

Vous pourrés pénétrer les sentimens de M^r le P. d'Orange sur ce sujet et nous en rendre compte.

CCCXXI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 187. —

Mise au net de la main de Cherré. —

Autre mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni, pièce 193.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 46, fol. 223 v°. — Copie¹.

Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, p. 418. — Copie.

A M. D'ESTRADES.

23 décembre 1639.

Après avoir veu toute vostre dépesche du 11^e de ce mois², je n'ay autre chose à vous dire sinon que le roy trouve bon que vous ajoustiés à la promesse que vous avés portée, signée de moy, pour M^r le P. d'Orange, les deux articles dont vous avés envoyé le projet, tels qu'ils s'ensuivent :

« Je promets, en vertu du pouvoir que le roy m'a donné, de concerter des desseins de l'année 1640, avec M^r le P. d'Orange, que S. M. fera un siège de considération cette campagne prochaine.

« Je promets en outre, au nom du roy, que, les places de Dam ou de Bruges estant prises par les armes de M^{rs} les Estats en 1640, elles seront gardées par M^{rs} les Estats jusques à ce que les conquestes du Pays-Bas projetées par le traicté de 1635 seront faites, selon la teneur du d. traicté³. »

S. M. approuve aussy les deux nouveaux articles que vous avés proposés à M^r le P. d'Orange, et qu'il demeure d'accord de signer, outre le projet que vous avés emporté d'icy de la promesse qu'il doit faire :

« Je promets aussy que M^{rs} les Estats entretiendront 30 ou 40 vais-

¹ « Faite sur une minute de la main de Cherré. » (Note du ms. Colb. et du ms. Harl.)

² La lettre autographe de M. d'Estrades est conservée aux Affaires étrangères, manuscrit de Hollande cité aux sources, p. 179-185.

³ Les deux promesses du cardinal et du prince d'Orange, écrites de la main de d'Estrades et chiffrées, sont conservées dans le tome 21 de Hollande, pièces 196 et 197.

seaux au travers de Calais, pour empescher que les places des ennemis qui sont sur la coste ne puissent estre secourues, au cas que le roy ou M^{rs} des Estats viennent à les attaquer, et assurer le passage des vivres de France et de Hollande, selon les divers vents, à ceux qui voudront faire une telle entreprise.

« Je promets de plus qu'il sera déduit à Paris, sur le dernier terme, la somme de 71,500¹, à quoy se montent les gratifications destinées par S. M. pour les officiers françois qui servent M^{rs} les Estats. »

On a ajousté au projet que vous avés emporté de la promesse que doit faire M^r le P. d'Orange les propres termes que vous mandés, dans vostre lettre, de ce qu'il veut faire, au cas qu'il donnast un combat aux ennemis qui s'opposeroient à son premier dessein, ainsy que vous verrés par la copie de la dicte promesse qui est ci-après¹.

CCCXXII.

Archives de Condé, n^o 90. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

27 décembre 1639.

Monsieur, bien
 que les amis de M^r l'abbé de Santaoust l'ayent voulu porter à rechercher la deputation du clergé de la province de Berry, pour assister à l'assemblée générale qui se doit tenir dans quelque temps, comme il n'est pas capable de penser à cette affaire, ny à aucune autre de cette nature, sans savoir auparavant si vous l'auriés agréable, et sans estre appuyé de vostre protection et de vostre recommandation, de laquelle deppend le bon succez qu'il en peut attendre, je vous fais

¹ En continuation de cette pièce 187, le manuscrit de Hollande cité aux sources met l'engagement du prince d'Orange de

la main de Cherré. C'est une mise au net de la minute que nous avons donnée ci-dessus, p. 620.

cette lettre pour vous supplier de luy faire l'honneur, en ma considération, non seulement de trouver bon qu'il poursuive cette deputation, en laquelle je suis assuré qu'il servira dignement la province, mais aussy de l'appuyer de vostre pouvoir et de vostre autorité pour la faire réussir à son contentement. Luy et toute sa famille ont desjà receu tant de faveur et tant de graces de vostre bonté, que je veux croire que vous ne luy reffuserés pas celle-cy, à laquelle l'affection que je leur porte, et particulièrement à M^r de Santaoust, lieutenant de l'artillerie, dont vous cognoissés le mérite, me fera prendre une telle part que je ne vous en scray pas moins obligé que si j'en recevois l'effect moy mesme, ainsy que vous cognoistrés, Monsieur, aux occasions qui me donneront lieu de vous en tesmoigner mon ressentiment et vous faire voir que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 27 décembre 1639.

CCCXXIII.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 587. — Copie.
Archives des Affaires étrangères. Venise, t. 52.

A M. D'ARGENSON¹.

27 décembre 1639.

² L'ambassadeur de la république de Venise en cette Cour a pro-

¹ Le ms. de Harlay met en marge de cette pièce l'annotation suivante : « Mémoire envoyé par M^r le cardinal de Richelieu à M^r d'Argenson touchant le renouvellement d'une trefve en Italie. Copie de Daridol. » (Nous avons dit que c'était un des principaux commis de Chavigni.)

² Chavigni écrivait à Richelieu le 23 décembre : « Je vis hier au soir, arrivant à Paris, M^r l'ambassadeur de Venise... Nous demeurâmes d'accord qu'on escriroit à M^r du Houssay qu'il fist l'office au nom du roy, afin que la république ne rappelast pas ses ambassadeurs, tant d'Allemagne,

posé de faire une nouvelle trefve en Italie; sur quoy il luy a esté respondu que, les Espagnols ayant formellement violé la première, le roy n'a pas grand sujet d'entendre à une seconde, si S. M. n'avoit tellement assurance qu'elle ne pust douter qu'ils l'observeroient religieusement.

Que pour cet effect l'on estimeroit à propos qu'il se fist une ligue entre les princes d'Italie, qui recevroient la parole de S. M. et du roy d'Espagne, et s'obligeroient de prendre les armes contre celuy qui romproit la trefve.

Mais, parce qu'il faudroit beaucoup de temps pour composer et conclure cette ligue, on pourroit prendre un plus prompt expédient que le pape et la république receussent la parole des deux rois et se

d'Espagne que de France, parce que, si on ne parloit que de luy, cela le pourroit rendre suspect... Pour ce qui regarde la trefve d'Italie, il est demeuré d'accord que nous escrivissions conformément au mémoire ci-joint, que nous avons dressé ensemble... J'attendray ce que V. Ém. m'ordonnera sur ledit mémoire.» Cette lettre autographe, datée de six heures du matin, est conservée aux Affaires étrangères (Turin, t. 29, fol. 589), ainsi que l'écrit rédigé en commun, lequel est également de la main de Chavigni. C'est donc d'après les instructions demandées ici par Chavigni au cardinal que fut écrite, quatre jours après (le 27 décembre), la présente lettre à d'Argenson, et un mémoire envoyé à M. du Houssay, où se trouve reproduite une partie de la dite lettre avec de plus amples développements, conformes à ce qui avait été convenu entre Chavigni et l'ambassadeur de Venise. Nous ne rappellerons de ce mémoire que quelques lignes qui en indiquent la pensée. On s'attachait principalement à encourager Venise à per-

sévérer dans une conduite qui s'accordait avec les vues de la France. « L'ambassadeur, dit le mémoire, représentera à la république qu'elle acquiert une grande obligation sur tous les princes et peuples de la Chrestienté, faisant voir par de continuel effects l'affection et le zèle qu'elle a pour y restablir la paix.» On exprime une vive satisfaction « de ce que les ambassadeurs de la république ont fait jusques icy pour avancer un si bon œuvre; » et Cornaro à Paris, et Grimani à Vienne, et Contarini, « qui s'est employé pendant qu'il a esté en France, avec beaucoup de soin, de prudence et de conduite, ce qu'il continue de faire en Espagne.» Ce mémoire se trouve aux archives des Affaires étrangères. (Venise, t. 52.) C'est une mise au net de la main d'un commis de Chavigni. Une copie est conservée à la Bibliothèque, dans le fonds Harlay, t. 347, fol. 357, où l'on avertit qu'elle est transcrite sur une pièce de la main de Daridol.

déclarassent de prendre les armes contre celui qui romproit ladicte trefve.

Qu'avec l'une de ces deux conditions S. M. est toute preste de consentir à une trefve dans le Piedmont jusques à la fin du mois de may, et mesme pour plus de temps.

Si le nonce du pape qui est par delà faict une proposition semblable à M^r le comte d'Harcourt, ou au s^r d'Argenson, ils luy feront une response conforme à ce que dessus pour ce qui est de la seureté de la d. trefve, suivant au surplus les mémoires qui ont esté ci-devant envoyés sur ce sujet.

Le susd. ambassadeur de Venise désiroit que le roy tesmòignast de vouloir consentir à un accommodement des affaires d'Italie, moyennant la d. ligue et sous la caution d'icelle, les différens de Madame avec les princes de Savoie estant préalablement ajustez. Mais la considération des alliés de la France, qui entreroient sans doute en ombre de cet accommodement, ne permet pas au roy d'y entendre. On a trouvé bon néanmoins, que le d. s^r ambassadeur de Venise escrivist à la république qu'il n'est pas hors d'espérance que S. M. ne fasse consentir ses alliés à un tel accommodement. Ainsy, sans que S. M. soit engagée, l'on verra quel train prendront les affaires, pour se servir de cette ouverture selon le temps et les occasions. Ceci est seulement pour l'information de M^r le comte d'Harcourt et du d. s^r d'Argenson, n'estant point besoin qu'ils se laissent entendre au nonce sur ce dernier point; mais quand il les en entretiendra, ils pourront le faire parler pour découvrir pays, et voir quelles seroient les pensées des Espagnols pour les conditions d'un tel accommodement; finissant tousjours la conférence par cette considération des alliés de cette couronne, laquelle semble devoir empescher S. M. d'en traicter quand elle y auroit toute la disposition du monde, si ce n'estoit que l'espérance d'estre plus puissamment assistés d'elle en Allemagne et aux Pays-Bas les y fist consentir.

Toutefois que, comme cela ne serviroit qu'à transférer la guerre d'Italie ailleurs, il semble qu'il seroit tousjours cependant très-utile

que S. S. employast fort et ferme ses offices et sa médiation pour la paix générale, qui vraisemblablement se peut aussytost conclure qu'un tel accommodement.

27 décembre 1639, à Saint-Germain-en-Laye.

NOTA.

Nous devons faire précéder l'instruction que nous allons donner de quelques éclaircissements sur l'affaire du prince palatin.

Le prince palatin Charles-Louis, neveu du roi d'Angleterre, et dépouillé de sa couronne par l'Empereur, pouvait, à ce double titre, espérer la protection de l'Angleterre et de la France; et son nom paraissait sans cesse dans les fréquentes négociations qui, sous le gouvernement de Richelieu, intervinrent entre ces deux pays, mais sans que sa cause fût efficacement embrassée par l'une ni l'autre des deux couronnes. Dans cet abandon, l'occasion de jouer un rôle sembla s'offrir à l'ambition oisive et inquiète de ce prince. La mort du duc Bernard de Saxe-Weymar laissa sans chef une armée vaillante et souvent victorieuse dans la lutte de la France contre l'Empire; le palatin imagina de s'en emparer. Toutefois, jugeant avec grande raison qu'il n'obtiendrait pas, pour ce dessein, l'assentiment de Richelieu, il crut devoir user de surprise. Richelieu, en effet, considérait comme appartenant à la France une armée recrutée en partie d'étrangers, il est vrai, mais qui avait été levée pour servir la France, combattait sous ses drapeaux et était soldée de son argent. Il n'aurait certainement pas voulu la mettre entre les mains d'un prince dont la jeunesse, d'ailleurs sans aucune illustration, avait été nourrie dans des sentiments d'affection pour l'Angleterre et d'antipathie contre la France. De plus, Richelieu imputait au prince le dessein de s'emparer de Brisach, en même temps que de l'armée weymarienne.

Le prince palatin partit donc d'Angleterre sans voir l'ambassadeur de France, pour se rendre secrètement à l'armée du feu duc de Weymar, sur les bords du Rhin, et il traversa la France sous un déguisement. Le roi d'Angleterre, qui ne pouvait manquer d'être dans la confiance de l'étrange projet de son neveu, se garda bien d'en rien dire à l'ambassadeur de France, et essaya même de lui faire prendre le change. Bellièvre écrivait à Chavigni, le 14 octobre : « Le prince palatin est parti, il va à Paris chez Leycester (l'ambassadeur d'Angleterre); il ne verra point le roy, craignant, dit-il, de n'estre point traité en électeur. Le roi d'Angleterre dit qu'il va en Allemagne. J'ay remonstré à Sa Majesté l'inconvénient de faire ainsy passer son neveu par la France, sans en prévenir le roy. Il

en convient et m'a dit qu'il avoit chargé Leycester de pourvoir à ce qui seroit nécessaire. Qu'avant son départ le palatin avoit passé chez moy, mais que, ne m'ayant pas trouvé, il avoit chargé un gentilhomme de me venir faire ses excuses¹. »

Sur cet avis, l'arrivée du prince fut surveillée; on l'arrêta, et voici la tournure que l'ambassadeur d'Angleterre essaya de donner à l'affaire, dans une lettre du 3 novembre, dont nous donnons seulement le sens : Le prince palatin a passé en France. Le roi d'Angleterre a chargé son ambassadeur de dire qu'il n'a pu baiser les mains du roi, Sa Majesté étant en Dauphiné. Il prie qu'on l'exécuse, et qu'on le recommande à l'armée du duc de Weymar, en laquelle il a intention de se mettre, pour le présent, *comme volontaire*. Cependant il a été arrêté à Moulins; l'ambassadeur demande qu'il soit mis en liberté.

Richelieu fit insérer, dans la Gazette du 5 novembre, ce petit article, sous la rubrique de *Moulins, le dernier octobre* : « Ces jours passés, le comte palatin estant parti d'Angleterre sans en donner avis au roy, et passant déguisé par la France, soupçonné d'avoir des desseins qui intéressent le service de S. M. a esté ici arrêté par ordre du roy, et tient-on qu'il sera conduit vers Paris. » On le mena, en effet, à Vincennes, où on le retint sans aucun égard pour la réclamation de l'ambassadeur. Cependant, le 18 novembre, Leycester rendit compte, au secrétaire d'État anglais Cooke, d'une longue conversation avec Chavigni et avec le roi, où il avait obtenu, pour toute satisfaction, cette réponse : « que si le palatin avoit demandé un passe-port il auroit esté reçu avec honneur... et qu'avant de le mettre en liberté il falloit s'assurer qu'il n'a pas en de mauvais desseins en voulant passer furtivement. » — On voit dans cette lettre, assez curieuse, que Chavigni avait commencé par vouloir persuader à Leycester « que Vincennes estoit plustost une résidence royale qu'une prison. »

Cependant on trouvoit, en Angleterre, que le séjour du palatin dans cette maison royale étoit un peu long, et le secrétaire d'État Windebank envoya son fils en France, avec la mission spéciale de traiter de l'affaire du prince palatin². Le jeune homme arriva à Paris au commencement de décembre; il n'eut son audience du roi que le dimanche 17, fut reçu deux jours après à Ruel, et, le 23, il écrivait à son père : « Le cardinal m'a traicté avec infinis respects. » Le cardinal étoit fort poli, mais en même temps il tâchoit, selon sa coutume, de faire tourner au profit

¹ Archives des Affaires étrangères, Angleterre, t. 47, fol. 568.

² L'ambassadeur de Bellièvre l'annonça le 2 décembre, dans une lettre à Chavigni, en termes qui le recommandaient

peu : « Ce ne sera pas l'éloquence, la suffisance, ny la vivacité de l'esprit de celui qui vous est envoyé qui obtiendra de vous ce qu'il prétend. » (Arch. des Aff. étrang. Angl. t. 47, fol. 622.)

de la France le mauvais cas où s'était mis l'étourdi palatin. Leycester s'en aperçut, et, le même jour 23, il mandait au roi d'Angleterre, en rendant compte de l'audience du diplomate novice : « Le cardinal a parlé à M^r Windebank du traité de ligue offensive et défensive... C'est leur but de se servir du motif de la liberté du prince pour faire consentir le roy d'Angleterre à la ligue. »

Mais les Anglais étaient peu disposés à acheter à ce prix la liberté du prince. « La France, écrivait le secrétaire d'État Windebank à son fils, a intention de se servir de la liberté du prince électeur pour établir « une plus étroite conjonction » entre l'Angleterre et la France; « mais, s'ils ont dessein de retenir le prince électeur jusques à ce que S. M. descende si bas au-dessous de luy-mesme, le pauvre prince sera en pourre estat, mais ce à quoy ils s'attendent leur manquera certainement ¹. »

Cependant on accorda au jeune Windebank la permission, longtemps sollicitée, de voir le prince palatin; ce fut l'occasion d'une instruction donnée à Chavigni le 1^{er} janvier. La visite de Windebank à Vincennes dut avoir lieu quelques jours après. Nous avons le récit, fait à Richelieu par Chavigni, d'un entretien avec un sieur Auger (ou Oger), agent de l'Angleterre à Paris, sur le sujet du prince palatin; ce récit est daté du 3 janvier 1640, le jour même de la conversation avec ledit Auger. Chavigni dit au cardinal : « J'attendray la response de V. Ém. pour mener le s^r Windeban au bois de Vincennes. » (Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 9.)

¹ Archives des Affaires étrangères, Angleterre, t. 48, f^o 636. La lettre de Windebank avait sans doute été décachetée,

puisque cette traduction se trouve dans les papiers du cardinal.

ANNÉE 1640.

CCCXXIV.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 1. —

Minute de la main de Cherré. — Mise au net par le même, fol. 4.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, n° 46, fol. 97. — Copie¹.— Saint-Germain-Harlay, 346, t. 2, fol. 140. — Copie².INSTRUCTION A M. DE CHAVIGNY
SUR LA DÉTENTION D'U. PALATIN³.

Premier janvier 1640.

La première chose qu'il faut faire est de dire au s^r Windebank, que le roy luy permet de voir le prince palatin en présence de M. de Chavigny, ⁴ et luy faire cognoistre qu'il reçoit en cela un tesmoignage bien particulier de la faveur avec laquelle S. M. veut rechercher les moyens de contenter le roy de la Grande Bretagne⁵.

La seconde est de voir avec M. de Leycester et le d. s^r de Windebank les moyens qu'il y a de faciliter la sortie du prince palatin.

Le roy l'a faict arrester justement, tant pour l'irrévérence commise en sa personne, passant dans son royaume sans l'en avoir averti, que pour le juste lieu que S. M. a eu de soupçonner que les avis qu'on luy avoit donnés, qu'il passoit pour aller desbaucher son armée d'Allemagne, n'estoient pas sans fondement, ce qui pouvoit mettre

¹ On voit par une indication des manuscrits de Colbert et de Harlay que ces copies ont été faites sur la minute originale. Elles ne sont point datées.

² L'affaire de la détention du prince palatin occupe trente feuillets de ce volume de la collection Harlay, fol. 121-149.

³ Ce titre se trouve à la marge des copies conservées dans les deux manuscrits

de la Bibliothèque; on lit en tête de chacune de ces pièces : « Mémoire pour l'affaire d'Angleterre concernant le prince palatin. »

⁴ D'ici au mot « un tesmoignage, » de la main de Richelieu.

⁵ Cherré a mis ici en marge : « Il faut prier M^r de Windebank de ne parler que françois. »

le roy en doute des intentions du roy de la Grande Bretagne, sans les quelles il n'y avoit pas d'apparence qu'il eust entrepris un tel dessein.

On pourroit conjurer le roy de la Grande Bretagne de prendre la résolution, sur laquelle il y a longtemps qu'il délibère, d'entrer en ligue offensive et deffensive avec ses alliez, pour le restablissement des Estats du prince Électeur son neveu, mais on ne luy propose pas de peur qu'il trouve quelque chose à redire en une telle proposition, en cette occasion, bien que nous estimions qu'il est tousjours temps de se porter à ce qui est sy important aux affaires qu'il semble nécessaire.

Il reste à pratiquer l'un des trois moyens pour la liberté dud. prince :

Le premier seroit qu'il plust au roy de la Grande Bretagne donner au prince palatin moyen de lever des troupes pour agir, de son chef; vers la Westphalie, comme il avoit commencé, ce qui donneroit lieu au roy de lui rendre sa liberté, après avoir receu assurance \$ qu'il n'a point eu dessein de desbaucher son armée d'Allemagne, et que, pour rien du monde, il ne voudroit penser à une telle chose.

Le second moyen contient la seconde branche du précédent marquée \$, et qu'il pleust au roy de la Grande Bretagne assurer qu'il ne donnera point de troupes aux ennemis, ny permission d'en lever dans son Estat; et qu'il fermera les yeux à celles que S. M. y voudra lever cy-après, pour estre employées tant en Allemagne qu'ailleurs, pour l'avantage de la cause commune et le particulier du prince son neveu.

Le troisième moyen ne contient autre chose que la susdicte seconde branche du premier, qui consiste en ce que le prince palatin donne assurance au roy, en foy de prince, qu'il n'a eu, ny ne voudroit, pour rien du monde, avoir à l'avenir aucun dessein de divertir l'armée que le roy a en Allemagne, qui estoit commandée par M^r de Weymar, de l'obéissance qu'elle a jurée à Sad. M. et à ceux qui la commandent et qui la commanderont par ses ordres¹.

¹ A la marge de ce paragraphe a été ajoutée cette réflexion : « M^r de Chavigny ne donnera lieu à aucune ouverture de ce

dernier expédient, afin que le roy demeure libre d'aviser s'il se doit contenter de sy peu de chose. »

Que tant's'en faut qu'il soit capable d'avoir de telles pensées, qu'au contraire il n'obmettra rien de ce qui deppendra de luy pour agir de son costé aux fins de sa dicte Majesté, qu'il a tousjours recogne désirer le restablissement des affaires d'Allemagne, et le sien particulier, ce que le roy de la Grande Bretagne confirmera pour luy.

Si les Anglois sont sy desraisonnables qu'ils ne veuillent aucune de ces conditions, on ne sauroit sans une extraordinaire foiblesse, qui feroit bresche à la réputation du roy, mettre le d. prince palatin en liberté.

En ce cas il faut donner avis de ce qui se sera passé en cette négociation, en Suède, en Hollande, en l'armée d'Allemagne, que commande M^r de Longueville, et à tous les autres alliez de S. M. lesquels tous sans doute recognoistront la justice et la générosité du procédé de S. M. et le peu de raison dont est accompagné celuy¹ des autres.

Si le roy de la Grande Bretagne consent à une de ces conditions, je croy qu'il vaut mieux deslivrer le palatin que de le retenir.

Pour négocier cette affaire M^r de Chavigny doit envoyer quérir Auger, luy faire cognoistre la bonne volonté qu'on a en cette affaire, et luy dire que le cardinal a parlé au roy, qu'il a desjà disposé à trouver bon que le s^r de Windebank voie le Palatin, et, ²qu'ensuite il a aussy désiré qu'il vist avec le d. Auger quels moyens on pourroit proposer au roy pour le porter à consentir à la liberté dud. prince.

Ensuite d'un tel discours général, il faudra tascher de le faire venir aux expédients proposez par ce mémoire, commençant par les plus avantageux, ³qu'il faut plus tost insinuer que proposer, l'humeur des Anglois estant telle, qu'ils ne veulent quasi jamais ce qui ne vient pas d'eux.

Je croy qu'il est à propos que M. de Chavigny se plaigne civilement à Oger de ce qu'on nous mande d'Angleterre, que quelques uns veulent donner soubçon au roy de la Grande Bretagne que le

¹ « Dont est accompagné celuy . . . » de la main de Richelieu.

² *Idem*, d'ici au mot « avec. »

³ *Idem*, d'ici au mot « l'humeur, »

roy ait quelque intelligence avec les huguenots d'Escosse, et fomenté leur rébellion, ce que M. de Chavigny luy jurera estre non-seulement faux, mais tel que, si le roy croyoit que le roy de la Grande Bretagne son frère eust une telle impression, il s'en tiendrait grandement offensé.

Il l'assurera, à ce sujet, que ce que j'en dis à M^r Germain quand il estoit icy est très véritable, et que, pour rien du monde, on ne voudroit faire une chose contraire aux assurances qu'on donne.

CCCXXV.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 18. —

Mise au net de la main de Cherré.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 346², fol. 144 v^o. — Copie ¹.

Cinq-cents Colbert, n^o 46, fol. 100 v^o. — Copie.

[POUR M. DE CHAVIGNI.]

MÉMOIRE SUR LA NÉGOCIATION FAICTE PAR LES ANGLOIS,

POUR LA LIBERTÉ DU PRINCE PALATIN.

18 janvier 1640.

Bien qu'il n'y ayt pas lieu d'appréhender que la détention du prince palatin² puisse porter le roy d'Angleterre à rupture avec la France, veu qu'il n'a pas fait la guerre au roy d'Espagne quand il a despoillé son neveu du Palatinat.

Qu'il ne la faict pas à l'empereur parce qu'il retient le prince Robert prisonnier, ce qui justifie clairement que, s'il la faisoit, il faudroit qu'il en eust pris la résolution d'ailleurs, et que ce sujet en fust seulement le prétexte, au défaut duquel il ne manqueroit pas d'en trouver un autre. Il ne laisse pas d'estre à propos de terminer cette

¹ « Faite sur une minute originale de la main de Cherré. » (Note du ms. de Harlay et du ms. de Colbert.)

² L'instruction du commencement de janvier, en même temps qu'elle semblaient annoncer la liberté prochaine du prince

palatin, laissait conjecturer les difficultés qui pouvaient la retarder. On verra même, à la date du 14 février, qu'on crut avoir des motifs de le resserrer plus étroitement encore. Il ne fut mis en liberté que vers la fin de mars.

affaire à son contentement, s'il se trouve quelque moyen honorable de le faire.

Pour cet effect M^r de Chavigny ira à Paris, verra les ambassadeurs de Suède, de Hollande, et leur dira avoir charge du roy d'aviser avec eux les moyens qu'ils estiment raisonnables pour tirer le Palatin de prison, et attirer le roy d'Angleterre à une plus forte liaison avec S. M. pour le bien de la cause commune; il leur fera entendre qu'il y a deux moiens pour parvenir à cette fin.

Le premier est la ligue offensive et deffensive dont on ne parle point parce qu'on sçait que le roy de la Grande Bretagne en a tant faict de difficulté, par le passé, qu'il n'y a pas lieu de croire qu'il la veuille faire maintenant¹ . . .

Et il vaut mieux faire toutes ces demandes toutes ensemble, afin de donner lieu aux Anglois, qui ne veulent jamais ce qu'on leur propose, d'accorder moins que ce qui leur sera demandé.

Ensuite il verra l'avis desdicts ambassadeurs et leur dira qu'il a charge de proposer cet expédient, et qu'il en a desjà dict quelque chose à l'ambassadeur d'Angleterre, qui luy a respondu que le roy de la Grande Bretagne pourroit volontiers y entendre, mais qu'il ne le fera jamais si son neveu n'est en liberté dans Paris, sur la promesse qu'il donnera de n'en sortir point sans la permission du roy.

S'ils disent qu'ils sont d'avis que le roy use de cette bonté, M^r de Chavigny leur représentera que tousjours faut-il trouver quelque expédient pour faire voir que, comme le roy l'a pris avec sujet, il le laisse avec réparation d'iceluy.

Le plus doux expédient est celuy des promesses du roy de la Grande Bretagne et du prince palatin, telles qu'elles sont dressées. Il faut ensuite leur faire ouverture de la teneur desdictes promesses pour les leur faire approuver sur l'assurance que l'ambassadeur d'Angleterre donne qu'estant en cet estat le roy son maistre traittera une plus estroite liaison avec le roy et ses alliez.

¹ Ici le cardinal répète à peu près ce qu'il a écrit dans l'instruction du 1^{er} janvier, ci-dessus, de la ligne 18^e, p. 668, jusqu'à la fin de cette page.

Le d. s^r de Chavigny fera cognoistre aux Hollandois que le roy sera bien ayse de traitter favorablement le palatin en cette occasion, pour porter le roy d'Angleterre à s'adoucir sur la deffaitte de la flotte d'Espagne, et à rompre les traittés que les Espagnols font avec les Anglois pour le commerce d'Espagne.

Il dira aussy à l'ambassadeur de Suède que le roy sera bien ayse de se servir de cette occasion pour tascher de retirer le roy d'Angleterre de la façon avec laquelle il s'est gouverné jusques à présent, tesmoignant estre en apparence pour la cause commune, et assistant en effect les Espagnols¹.

Or, parce que rien ne faict les affaires que la négociation, et que le plus souvent, quand elles languissent, le deffaut vient de ce qu'il ne se trouve point de médiateurs, et qu'elles sont par conséquent froidement maniées, si messieurs les ambassadeurs de Suède et de

¹ Ici les manuscrits donnent le texte de la déclaration du prince palatin, et de celle de l'ambassadeur d'Angleterre, l'une et l'autre formulées dans le sens et presque dans les mêmes termes qu'indique l'instruction du 1^{er} janvier dictée par Richelieu (ci-dessus, p. 668). A propos de ces déclarations, le cardinal adressait à Chavigny une note qui montre les précautions que prenait Richelieu pour ne pas froisser la susceptibilité de ceux avec qui il négociait :

POUR M. DE CHAVIGNY,
SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 26 janvier 1640.

« Je croy que M^r de Chavigny doit aller voir pour une dernière fois M^r Grotius et

M^r l'ambassadeur de Venise pour leur dire que, si ce mot de desbaucher les troupes qui estoient en l'armée de M^r le duc de Weymar leur déplaist, on peut mettre le mot de destourner les troupes du service du roy. — En un mot, il est besoin de leur faire au moins concevoir la justice et la courtoisie du procédé du roy afin qu'ensuite on puisse justifier, avec leur aveu, à nos alliez, que le roy n'a rien obmis de ce qu'il a peu, pour sortir, mesme à son préjudice, d'une affaire qu'on avoit entreprise contre luy. — Pourveu que M^{rs} les ambassadeurs de Suède, de Venise et d'Hollande conçoivent que nous avons raison, quelque événement qui en arrive "... patience. »

* Une déchirure du manuscrit a enlevé la suite de cette phrase, dont il ne reste que le dernier mot.

Cet original, sans signature, est conservé aux archives des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 22.

Hollande¹ approuvent l'ouverture cy-dessus, ce qu'ils feront indubitablement, tant parce qu'elle est juste, que parce aussy que n'estant pas de difficile exécution il leur sera aysé, en la faisant réussir, d'acquérir de la réputation au gré du roy de la Grande Bretagne et de tous les protestans, il fault faire en sorte qu'ils s'en rendent d'eux-mesmes entremetteurs; et peut estre seroit-il bon qu'ils entreprissent de la faire désirer à l'ambassadeur d'Angleterre, sans que M^r de Chavigny le vist davantage sur ce sujet, les Anglois estant de cette nature qu'ils ne voudront presque jamais ce qu'ils sauront pouvoir estre volontairement consenty par ceux avec lesquels ils auront à traiter².

CCCXXVI.

Arch. de Condé, n° 145. — Communication de S. A. R. Mst le duc d'Aumale. — Copie.

A ***⁵.

22 janvier.

Messieurs³, je ne sçaurois assez louer le zèle avec lequel j'ay veu par vostre lettre que vous vous employez pour arrester le cours des maux que les roigneurs et faux monoyeurs ont causés dans la province où vous estes, par le chastiment que vous pretendés faire de ceux qui en sont, et seront cy-après convaincus⁴. Je vous puis asseu-

¹ Il y a *Venise* dans la pièce originale de la main de Cherré, mais c'est une distraction qui a passé dans la copie du manuscrit de Harlay; le manuscrit de Colbert l'a rectifiée en mettant *Hollande*. On voit, en effet, au commencement de la pièce que c'est avec les ambassadeurs de Suède et de messieurs les États que la conférence a dû avoir lieu.

² C'était un sentiment très-profond chez Richelieu, qui en a plusieurs fois répété l'expression.

³ A qui va cette espèce de circulaire? est-ce aux intendants de province, qui avaient, comme on sait, dans leurs attributions, la justice en même temps que la police et les finances? N'est-ce pas plutôt aux membres de la cour qui avaient condamné le président La Lanne?

⁴ Ce crime ne pouvait être poursuivi avec trop de sévérité; les rogneurs de pistoles, comme on les appelait, se trouvaient dans toutes les classes, les magistrats eux-mêmes en donnaient l'exemple; une con-

rer que le roy vous sçait beaucoup de gré du soin que vous en prenés, et que vous ne sçauriés rendre un service plus agréable à Sa Majesté que de pousser cest affaire jusques au bout; et qu'elle ne donnera aucune abolition du crime à ceux de vostre corps qui se trouveront si misérables que d'y estre tombés au lieu d'en arrester la suite. En mon particulier, je vous conjure de croire que je n'oubliera rien de ce qui deppendra de moy pour la confirmer en cette résolution, et pour la porter à appuyer par son autorité l'exécution d'un si juste dessein, sur l'assurance que j'ay que vous n'y agirés pas à l'advenir avec moins de dilligence et d'affection que vous avés faict jusques icy, et que vous tesmoignerés, par effect, en ce rencontre, la passion que vous avés au bien de l'Estat. Je vous en conjure encore de rechef, autant qu'il m'est possible, et de croire que je feray valoir au roy vostre procédé, et vostre conduite en cette occasion, ainsy que vous le pourrés désirer d'une personne qui a tousjours particulièrement estimé vostre compagnie, et qui est véritablement,

Messieurs,

Vostre affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

Ruel, ce 22^e janvier 1640.

CCCXXVII.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 17, fol. 12. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR MONS. L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX,

À PARIS.

De Ruel, ce 29 janvier 1640.

Je serois bien aise que M^r des Gouttes et quelques autres mari-
 damnation infamante avait tout récemment frappé le président La Lanne du parlement de Bordeaux, qui avait pris la fuite avec trois conseillers. Il fut exécuté en effigie (« en fantosme, » disent les nouvelles du temps). Le châtiment même n'arrétait point le mal. Nous lisons dans la correspondance d'Arnauld, à la date du 7 mars : « On sera bientôt contrainct de faire aussy pezer l'argent, sur lequel les rogneurs commencent à s'exercer, ne le pouvant plus faire sur l'or. »

niers facent des nottes sur le mémoire envoyé de Hollande¹, afin de faire voir que nous sçavons les costes plus exactement que leurs mariniers. Il faut, à mon avis, mettre les dictes nottes et observations au marge d'un mémoire bien escrit.

Il n'est point besoin que M^{rs} les prélats viennent icy pour leurs rangs. Je trouve bon, pour les contenter, qu'on fasse deux commissions, ainsy que vous le proposés. Vous n'avez qu'à en parler de ma part à M^r de Chartres et à M^r d'Hémery, qui la feront réformer sans difficulté.

Quant aux assignations de la marine, j'aymerois bien autant les avoir sur d'autres choses que sur le fonds des admortissemens, et la considération que vous faictes est bien raisonnable, mais c'est chose si fascheuse de passer pour difficile dans le monde, qu'en vérité je n'ose en faire difficulté de les recevoir². Il sera bon d'en dire un mot à M^r de Noyers, afin qu'il tasche doucement d'en faire changer une partie.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 58. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 14^e febvrier 1640.

M^r de Chavigny se souviendra, s'il luy plaist, qu'il faut bien instruire le s^r d'Estrades de ce qui se passe au faict du prince palatin, et luy donner charge d'en parler à M^r le prince d'Orange, et mesme à la reyne de Bohesme, afin que son procédé, et celuy que l'Angle-

¹ Ce mémoire n'est pas dans le manuscrit de Dupuy.

² Ceci offre le sujet d'une double remarque, dont l'histoire peut faire son profit : dans le mauvais état des finances, lorsque l'épargne délivrait si souvent des assignations qui n'étaient pas acquittées, le

cardinal lui-même était obligé d'en accepter qu'il aurait bien voulu refuser; et ensuite l'on voit que ce caractère impérieux et despotique, que l'on se représente toujours comme si inflexible et si absolu, se résignait pourtant à céder, et éprouvait parfois la crainte de paraître trop exigeant.

terre veut garder à son esgard, soit condamné de ses amis et de ses parens; ce qui sera indubitablement, si les desseins qu'il avoit sont cogneus, et la bonté dont le roy a voulu user.

Il faut escrire amplement sur ce sujet à M^r d'Avaux¹, et bien instruire Rorté sur le mesme sujet.

M^r de Chavigny donnera ordre à Boiscourt de faire en sorte que le palatin ne puisse recevoir aucunes nouvelles de l'ambassadeur d'Angleterre, n'y d'autre personne quelle qu'elle puisse estre.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCXXIX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 11. —

Copie de la main d'un secrétaire de Chavigni.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, t. 364²⁷, fol. 412 v^o. — Copie².

POUR M. DE BELLÈVRE.

[Vers la fin de février 1640.]

M^r de Bellèvre peut respondre au gentilhomme envoyé qu'en son particulier il a grande inclination à ce qu'il ayt contentement.

Que c'est chose très certaine que la France aime extraordinaire-

¹ Il avait alors une mission en Allemagne avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire (ci-dessus, p. 423). Quant à M. de Rorté, nous l'avons déjà vu, au commencement de 1637 (t. V, p. 743), chargé d'une mission en Suède, et nous avons une lettre du secrétaire de M. d'Avaux, datée de Hambourg, le 15 avril 1640, qui dit : « M. de Rorté part dans 3 ou 4 jours pour s'en retourner en Suède. » C'était un diplomate qui fut surtout employé dans les cours du nord. La Bibliothèque impériale conserve (fonds de Harlay, 229^o) un manuscrit intitulé « Lettres des sieurs Brassat, résident, de Charnacé,

d'Estampes et de la Thuillerie, ambassadeurs en Hollande, au s^r de Rorté, employé, pour le service du roy, en Allemagne, Suède, Pologne et Danemarck. » Ce recueil se compose de 213 pièces originales, dont la première est datée du 3 août 1635, et la dernière du 6 février 1645. Il est bon de savoir que M. de Rorté signait aussi Malpierre.

² Cette copie n'est point datée, elle est placée, dans le volume de Harlay, entre une lettre adressée, par divers Ecossais, au cardinal de Richelieu, d'Édimbourg, le 19 février 1640, et une lettre de de Noyers du 16 mars.

ment les Escossois, et que le roy y a une inclination particulière. Cependant qu'il ne luy conseille pas de donner ses dépesches, parce que présentement la disposition des affaires n'est pas telle qu'il pourroit désirer pour avoir une favorable response, non par manque d'affection, mais par manque d'occasion et de sujet légitime.

Que le roy est si consciencieux et si scrupuleux en matière d'honneur qu'il ne voudroit pour rien du monde agir contre qui que ce puisse estre sans sujet.

Pour cet effect, il seroit à craindre que, si on luy faisoit la proposition qu'il désire maintenant, il n'en peust avoir une bonne issue, au lieu qu'en la différant, comme il luy conseille (s'offrant mesme à garder la dépesche pour la présenter lorsque le temps le permettra), il y a apparence d'en pouvoir recevoir une favorable, en ce que les anglois, qui traittent continuellement sous main avec les Espagnols¹, viendront peut estre à faire avec eux quelque traité ouvert, ou de mariage, ou sur le sujet de la restitution du Palatinat, ce qui, en tel cas, donnera lieu de faire sans peyne ce qu'il désire maintenant, veu, ainsy qu'il l'a représenté, que S. M. ne manque pas de bonne volonté pour l'Escosse, mais de sujet et de prétexte, qu'elle aura lors tout entier.

M^r de Bellièvre faisant adroitement cette ouverture, elle sera indubitablement acceptée, et par ce moyen le roy ne s'engagera à rien, ce qu'il faut éviter absolument; le gentilhomme escossois s'en retournera avec espérance de pouvoir avoir contentement, lequel, en effect, on luy donneroit si le roy d'Angleterre se déclaroit pour l'Espagne².

¹ Nous trouvons, à la Bibliothèque impériale, une lettre chiffrée d'un certain Forster, qui donnait des informations à l'ambassadeur de France à Londres. Cette lettre, sans date, est du mois de février, et adressée à l'ambassadeur de Bellièvre, en ce moment à Paris. Forster avertit que pour traiter avec les Anglois il faudrait que le roi leur offrit « une bonne somme d'argent; » qu'un envoyé d'Espagne à Lon-

dres en promet beaucoup; « la nécessité, ajoute l'Anglais Forster, nous pourra porter à contenter les dits Espagnols. » Cet homme regrette qu'en ce moment il n'y ait point d'ambassadeur de France à Londres. (Saint-Germain-Harlay, 364², fol. 282.)

² La Gazette du 3 mars annonçait, sous la rubrique de Londres, le 14 février, que les Écossais fortifiaient leurs frontières et faisaient de grands préparatifs de guerre.

CCCXXX.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 17, fol. 16. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX,

À PARIS.

De Ruel, ce 7^e mars 1640.

Je suis extrêmement fâché de votre indisposition ; je vous conjure d'user de tous les remèdes ordinaires et nécessaires à un tel mal.

Quant au lieutenant des galères S^t Martin, mon avis est qu'on ne peut luy desnier de l'entendre, mais qu'après il faudra l'envoyer à la Bastille pendant le temps qu'on enverra commission sur les lieux pour informer contre son capitaine, qu'il charge. Cependant on peut faire ou venir le forçat, ou donner commission au lieutenant général de Molins pour l'entendre sur les faicts qui luy seront envoyés. Cette affaire est de grande conséquence, le service du roy requiert un exemple pour fermer la porte à pareil procédé à l'avenir ; c'est pourquoy je désire que Mess^{rs} du conseil de la marine usent de toutes les rigueurs que la justice permettra. Je vous prie d'en avoir soin et n'oublier rien de ce qui pourra contribuer à votre guérison. J'envoye ce gentilhomme pour sçavoir de vos nouvelles.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCXXXI.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 17, fol. 17. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR MONS. L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX,

À PARIS.

De Ruel, ce 11^e mars 1640.

Je suis bien aise de sçavoir que vous vous portiez mieux, ce

que tous ceux qui sont venus de Paris m'ont confirmé¹. M^r de Noyers donnera les ordres nécessaires pour faire sortir de toutes les prisons les forçats qui y sont détenus, ainsy que vous le proposés.

Quant à ce que vous m'escrivés qu'avec la chaisne qui partira demain de deux cent forçats et celle que vous espérés avoir dans un mois, on pourra armer jusques à quatorze gallères renforcées, j'ay à vous dire que M^{rs} de Forbin et Le Queux m'ont escrit que, sans aucuns forçats que ceux qui sont maintenant sur les gallères, on en peut armer jusques à dix-sept du nombre qui est nécessaire pour tenir la mer autant que les vaisseaux ronds, et qu'avec six cents forçats de plus que ce qui y est on pourroit armer les vingt-deux gallères entières.

Il reste donc à sçavoir dans tous les parlemens quel nombre de forçats en on peut tirer, et quand², afin qu'on essaye à armer toutes les vingt-deux gallères, ce que je désire avec passion.

¹ Le 13 mars Richelieu écrit de nouveau à l'archevêque de Bordeaux, pour quelques affaires de détail, une lettre qui sera indiquée aux Analyses, et dans laquelle il se réjouit de son rétablissement, d'autant plus que cette guérison lui permettra de s'en aller. Malgré ce vif désir que montre Richelieu de le voir partir, l'archevêque-amiral ne se hâtait pas. Une troisième lettre (du 24) aiguillonne encore cette lenteur : « A vous dire le vray, rien ne me fait appréhender un mauvais succès en vostre voyage que la crainte que j'ay que vous n'arriviés pas à la fin d'avril en Provence, comme c'est chose absolument nécessaire, si vous voulés faire quelque chose de bon..... rien ne sera plus contraire au bon événement que vous devés vous promettre que manquer d'estre prest assez à temps. » Une instruction lui fut donnée le 23; elle a été imprimée dans

la correspondance de Sourdis, et elle sera notée à la fin de ce volume, ainsi que la lettre de Richelieu du 24, et un billet de la fin du même mois, où Richelieu témoigne, comme il fait en toute occasion, du soin extrême qu'il mettait aux préparatifs qui de toutes parts ménagent le succès : « Je vous envoic aussy, disait-il à Chavigni, un mémoire pour escrire à M^r de la Thuillerie (alors envoyé en Hollande) et une lettre que je luy escriis moy-mesme. Il n'y a plus de temps à perdre pour se préparer de part et d'autre pour la campagne; ce qui requiert qu'on sache ce que voudront faire M^{rs} les Estats. »

² Richelieu écrivait à l'archevêque de Bordeaux, le 28 avril : « Passant à Bordeaux et à Tholoze, je vous prie faire marcher tous les forçats que vous trouverés dans les prisons, vous assurant que, si vous faictes avancer de l'argent pour telle

CCCXXXII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 86. —
Minute de la main de Cherré¹.

POUR L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE.

[22^e mars 1640.]

Faut répondre qu'ayant esté refusé en Angleterre de traiter l'ambassadrice de France ainsy que Madame de Chevreuse, à laquelle on a donné le tabouret, sans le vouloir donner à ladicte ambassadrice de France, bien qu'en France le Roy traite les ambassadrices à l'égal des duchesses, S. M. ne peut changer l'ordre qu'elle a pris, à l'exemple d'Angleterre, de distingner les duchesses d'avec les ambassadrices.

CCCXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 21, pièce 299². — Minute.
Bibl. imp. Clairambault, Mélanges, 696, p. 377. — Original chiffré.
Bibl. imp. Mss. Dupuy, t. 744, fol. 194. — Copie.

A M. D'ESTRADES.

Du 14 avril 1640.

Monsieur, je vous dépesche expressément ce courrier pour vous as-

occasion, je le feray rembourser par le Picard, à lettre vue. » L'archevêque était encore à la Rochelle, et Richelieu ne se lassait pas de le presser d'arriver à sa destination : « Je vous prie de vous en aller en diligence, sans vous arrêter en aucun lieu, droit en Provence, où vostre présence est plus què nécessaire. » Il sera fait mention aux Analyses de cette lettre, déjà imprimée.

¹ Cette minute se trouve sur un feuillet envoyé par le comte de Leycester, et à la suite de ces lignes écrites par ledit ambassadeur : « On désire sçavoir si quelque

chose empesche que madame l'ambassadrice d'Angleterre ne puisse avoir l'honneur de voir la reyne très-chrestienne, de mesme qu'ont fait les autres ambassadrices. » Ce feuillet porte en tête : « Mémoires de l'ambassadeur d'Angleterre, 20 mars. » Cette date indique à peu près celle de la réponse.

² Le ms. des Aff. étr. met au dos de cette pièce : « Lettre de M^r le cardinal de Richelieu... envoyée par Saladin le 14 avril. » L'original est daté du 13. La copie Dupuy donne la fausse date du 10.

seurer que les armes du roy n'entreront pas seulement dans le pays des ennemis au jour que vous sçavés avoir esté arrêté, mais ils y seront certainement quatre jours plus tost. Ce que j'ay estimé vous devoir faire sçavoir affin d'en avertir M^r le prince d'Orange, et vous donner lieu de le solliciter d'en faire autant, s'il se peut, ou au moins d'être si ponctuel à ce qu'il a promis, qu'il ne manque pas au jour préfix par le traité dont vous avés esté entremetteur.

Vous luy dirés, s'il vous plaist, que l'armée de M^r de La Mellerai sera de plus de 20 mille hommes de pied effectifs, et 7 mille chevaux; et qu'outre cette armée M^{rs} de Chaunes et de Chastillon en commanderont une autre qui regardera la Flandre, qui sera de plus de 15 mille hommes de pied et quatre mille cinq cens chevaux. Outre cela, M^r du Halier aura quinze cens chevaux et six à sept mil hommes de pied, en Lorraine, du costé du Luxembourg; et le marquis de Villeroy autant en Bourgogne. Voilà l'estat de nostre campagne, pour ce qui est de la France, à l'esgard des costes de deçà, où je ne comprends point la Guienne, et le Languedoc, qui ont pour faire une armée de 15 mille hommes de pied et de 3 mille chevaux.

Pour ce qui est des pays estrangers, les recreues arrestées, payées et assurées, pour le cours de cette année en Italie, viennent à plus de 30 mille hommes, sans compter huict à neuf mille hommes de pied et douze cents chevaux, que M^r de Bourdeaux aura en Provence, avec une armée navale de 22 galères et de 50 vaisseaux destinés pour le secours de l'Italie.

Je ne vous dis rien de l'armée de M^r de Longueville et de l'union de madame la Landgrave, parce que vous en sçavés autant que nous¹;

¹ M. d'Amontot, plénipotentiaire du roi de France pour traiter avec madame la Landgrave de Hesse, venait de conclure avec M. Grosie, chargé des affaires de cette princesse en Hollande, un arrangement dont l'ambassadeur de France à la Haye avait été informé. On était convenu de donner un subside de 150,000 reichs-

thalers à la Landgrave, qui devait joindre ses troupes à celles que commandait le duc de Longueville en Allemagne. Il est fréquemment question de cette négociation dans le manuscrit des Affaires étrangères cité aux sources. (Mémoires au s^r d'Amontot; pièces 242, 277, février et mars 1640, et plus tard.)

seulement dois-je vous faire sçavoir qu'on luy envoie 4 mille hommes de pied et mille chevaux de recreues.

Je vous avoue qu'en vous escrivant ce que je fais, j'ay de la peine à le croire, mais cependant c'est chose si véritable que je puis vous assurer que le tout sera effectif; et qu'outre tout ce que dessus, le marquis de Brezé, assisté de bons tuteurs pour apprendre son mestier, sera en la mer Océane avec 24 bons vaisseaux de guerre et 10 bruslots.

Je m'assure que, comme nous faisons beaucoup plus que ce que nous avons fait espérer, M^r le prince d'Orange fera aussy le mesme de son costé.

Quand nous serons en campagne nous ne manquerons de vous faire avertir soigneusement, de temps en temps, de tout ce qui se passera. Je vous prie d'estre soigneux de faire le mesme, et de nous envoyer un courrier le lendemain du mois¹ prochain pour nous advertir que M^r le prince d'Orange sera entré dans le pays des ennemis, car je vous assure encore une fois que nous ne manquerons pas d'y estre quatre jours devant.

CCCXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 109. —
Original sans signature; tout est écrit de la main du cardinal, même la suscription.

SUSCRPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

De Ruel, à 4 heures du matin, ce jeudy 19 avril 1640.

M^r de Chavigny, n'oubliera pas, s'il luy plaist, d'escire à Florence² pour faire représenter au grand duc qu'il ne peut estre obligé de donner secours aux Espagnols pour le siège de Casal, et que ses in-

¹ Sic, dans la minute comme dans les copies. C'est sans doute, le lendemain du 1^{er} du mois qu'on a voulu dire.

² On lit à la marge dans le manuscrit : « S'il y a un résident de Florence à Paris, il est à propos de luy parler. »

térests l'en doivent destourner pour plusieurs raisons qu'il sçait mieux qu'on ne peut les luy représenter.

Il est aussy à propos d'escrire au secrétaire de Sabran à Gennes pour tenir, autant qu'il se pourra, la république en la disposition qu'elle doit estre sur ce sujet.

Il faut voir l'ambassadeur de Gennes et luy parler, tant pour voir si la république ne pourroit pas nous donner moyen de faire tenir de l'argent dans Casal¹, que pour nous assurer les passages dont nous pouvons avoir besoin, en cette occasion, pour le salut de l'Italie, auquel ils doivent prendre bonne part.

Il est besoin d'escrire à M^r le cardinal Bichi² à ce qu'il fasse, s'il luy plaist, les offices envers le pape et le cardinal Barberin, qui sont mentionnés dans la despesche de Rome que vous emportastes hier.

Vous n'oublierez aussy aucune lettre nécessaire pour le voyage de Mondin.

CCCXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 110. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 19^e avril 1640.

Je n'ay pas dict un seul mot à M^r de Chevreuse, ny à ses gens, de

¹ Chavigni écrivit à ce sujet, le 24 avril, à J. B. Saluzzo; cet ambassadeur lui répondit le 27, que la chose était impossible : « Non c'è potuto sovvenire il modo di farlo, non sapendo che da Gennua vi sia corrispondenza alcuna in materia de negotii » (Arch. des Aff. étr. Gênes, t. 3, fol. 1.) On trouvait toujours mauvais vouloir à Gênes, surtout lorsqu'il s'agissait

de faire quelque chose qui pût déplaire à l'Espagne. (Voir ci-dessus *Nota* vers le commencement d'octobre 1639; et ci-après, aux *Analyses*, un billet à Chavigni du 19 avril.)

² On a vu, en plus d'une occasion, que ce cardinal était l'un des membres du Sacré collège les plus dévoués à la France.

la main levée de ses pensions, ains au contraire j'ay tousjours dict que le roy entendoit bien qu'il les touchast, mais les réparations préalablement faictes. S'il veut tromper comme sa femme il le peut faire, mais je ne suis point d'avis qu'on luy donne autre chose jusques à ce qu'il ait fait son voiage ¹. Je vous conseille de parler sec à Boispillé², ensuite de quoy ils feront ce qu'ils voudront, c'est-à-dire ils iront ou n'iront pas, comme bon leur semblera.

¹ Le séjour de madame de Chevreuse à Londres donnait beaucoup de souci au cardinal, surtout au moment où s'y trouvaient réunis la reine mère et les intrigants qui avaient sa confiance, le duc de La Valette et d'autres mécontents. On imagina de lui dépêcher son mari pour la ramener en France : c'était assurément le meilleur moyen de ne pas obtenir ce que désirait Richelieu ; et l'on ne comprend guère qu'on l'ait essayé. Aussitôt que madame de Chevreuse fut informée que son mari devait venir à Londres, elle lui écrivit pour se plaindre de la violence qu'on voulait lui faire, et déclara qu'il perdrait sa peine et qu'on ne la forcerait jamais à le suivre. En effet, à peine le duc arrivait en Angleterre qu'il apprit que sa femme venait de se réfugier à Bruxelles. Nous avons dans nos manuscrits de curieuses lettres relatives à cette affaire conjugale et politique à la fois, moitié sérieuse et moitié grotesque. On voit, par la correspondance d'Arnauld, que les salons de Paris s'en occupaient plus d'un mois auparavant. (Lettre du 4 mars.) Un des émissaires que Richelieu avait en Angleterre, et qui écrivait de *Greenuche* (Greenwich?) sous le pseudonyme de *Titus*, lui donnait à cette époque des informations sur madame de Chevreuse. « Elle fait chez elle, mandait-il, de grands préparatifs pour recevoir l'am-

bassadeur extraordinaire d'Espagne. Elle fait accommoder un cabinet paré de la plus belle tapisserie et tableaux que le s^r de Montaign luy a recherchés et empruntés de tous costez; tout le reste suit de mesme pour l'ameublement et pour les beaux habits qu'elle aura à rechanger. On m'a assuré qu'elle ne reçoit point de pension des Espagnols, mais des présens qui valent bien la pension, laquelle celuy qui sçait ses affaires m'a dict qu'elle sera contraincte d'accepter, si elle ne jouit point de son bien en France. Quant à l'abbé du Dorat, il ne gagnera rien auprès d'elle, estant résolue, comme elle a dict, de ne point retourner en France, et croy que M^r de La Valette et Le Coigneux, qui sont compagnons de fortune et liés d'amitié, servent grandement à la destourner et à luy donner de mauvais conseils. » (Ms. cité aux sources, fol. 96.) Et pendant que madame de Chevreuse se donnait des airs de princesse, les biens de son mari, grevés de dettes, étaient séquestrés, et il demandait à Richelieu des abbayes pour ses filles du ton d'un père de famille fort embarrassé.

² Boispillé avait écrit à Chavigni, le 4 du mois d'avril, pour les affaires de M. de Chevreuse, et affirmait que le duc lui avait dit la vérité au sujet de ses dettes et celles de mesdemoiselles ses filles. (Fol. 92.)

Je vous ay envoyé la lettre pour M^r de Wintebank, vous mettrez le dessus comme il faut.

Je ne suis point d'avis que vous luy donniés ce galland que vous emportastes hier. Il lui faut donner quelque boiste de mil escus, qui paroisse davantage.

CCCXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 431. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNY¹.]

[Fin d'avril ou commencement de mai 1640².]

Le roy m'a commandé de faire sçavoir à M^r de Chavigny qu'il avertisse M^{rs} les ambassadeurs qui auront à le suivre, que la route qu'ils doivent prendre est celle de Soissons.

En ce nombre sont M^{rs} les ambassadeurs de Venise, de Savoie et M^r le nonce.

Quant à M^{rs} les ambassadeurs d'Angleterre et de Suède, il ne faut pas leur dire qu'ils ne suivent pas, mais n'ajans pas suivy l'année passée, et n'ajans point d'affaires qui pressent apparemment, ils ne penseront pas à partir de Paris. En ce cas, il leur faut faire sçavoir qu'ils pourront traiter avec M^{rs} le chancelier, Bullion et Bouthillier, des affaires qui se présenteront en leur charge.

Ne doutant point que M^r le nonce ne face ce qu'il pourra pour ne partir pas de Paris, il faut procéder avec luy ainsy qu'il s'ensuit.

Il faut envoyer quérir l'abbé Paul Fiesque, et luy dire que M^r le nonce l'ayant choisy pour faire sçavoir au roy pendant l'estat auquel

¹ Cette pièce, sans suscription, allait à Chavigni, qui a mis au dos : « Mémoire sur le sujet du nonce et des ambassadeurs. »

² On a écrit après coup, en tête de ce mémoire, « juillet 1640. » C'est une fausse date; le roi partit pour se rendre à Soissons dans les premiers jours de mai.

il est¹, ce qu'il voudroit faire cognoistre sur le sujet du repos de la chrestienté, S. M. vous a commandé de faire sçavoir par luy au d. s^r nonce, que le roy en désire tant l'avancement que, pour ne perdre aucun moment qui puisse contribuer à un sy bon dessein, S. M. désire que le d. s^r nonce soit tousjours en lieu proche d'elle pendant son voyage. Pour cet effect, qu'ainsy qu'elle a faict avertir M^{rs} les ambassadeurs qui peuvent avoir des affaires à négocier pour le mesme sujet, de la suivre en son voiage, elle luy faict donner le mesme avis; et ce d'autant plus précisément qu'il a couru quelque bruict que le d. s^r nonce affectoit de demeurer dans Paris, ce qui sembleroit ne pouvoir avoir autre fin que de faire croire qu'en ne luy permettant pas de suivre S. M. on luy interdiroit les moyens d'avancer la paix, tant désirée de Sa d. Majesté.

Que comme elle souhaite en effect qu'il ait de bonnes propositions à faire sur ce sujet, elle veut que tous ses peuples voyent, en le voyant à sa suite, qu'il a pleine et entière liberté d'agir par l'interposition des siens à l'avancement d'un sy grand bien.

Le d. s^r Paul Fiesque ira civilement dire le contenu de ce mémoire à M^r le nonce, et luy représenter comme en cela il est traité comme les autres ambassadeurs qui peuvent avoir affaire au roy. Si le d. s^r nonce veut venir, il ne faut point luy faire aucune signification. S'il refuse de faire le voiage, M^r de Chavigny mettra le susdict mémoire en bonne forme, retirera un récépissé d'iceluy du d. s^r Paul Fiesque, qui recognoistra l'avoit receu pour le mettre entre les mains du d. s^r nonce; et on se gouvernera par après selon que les portemens du d. s^r nonce en donneront occasion.

M^r de Chavigny dira au chevalier du guet qu'il ait tousjours des espions pour voir ceux qui entreront chez luy, et s'il y peut attraper de ceux qui n'y doivent pas aller, par la deffense générale que le roy leur en a faicte, il les garde honnestement chez luy.

¹ On se souvient qu'il n'était pas reçu à la cour, et n'avait point de communica-

tions directes avec le ministre des affaires étrangères.

CCCXXXVII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 102. —

Mise au net de la main de Charpentier.

A M. DE CHAVIGNY.

De Reaumont, ce 3^e may 1640.

J'envoye à monsieur de Chavigny une lettre que le roy d'Angleterre a escrite au roy et que l'ambassadeur luy a envoyée à Chantilly, bien qu'elle soit escrite du 1^{er} décembre 1639. Le stile en est fascheux, et sembleroit par là qu'il chercheroit noise, si on ne cognoissoit leur insolente façon d'agir. Je ne sçay ce que c'est que l'affaire dont il parle¹; vous sçaurés, s'il vous plaist, de M^r de Bellièvre ce qu'il en sçait, et de plus, de M^{rs} d'Haligre et de Loines, s'ils en ont rien veu au conseil de la marine.

Il se faut gouverner en sorte, en cette affaire, que ces insolens ne pensent pas qu'on prenne allarme de leur procédé.

Je croy que vous pouvés envoyer quérir Auger pour luy dire que le roy vous a envoyé une lettre, laquelle est de 5 mois de datte, que vous ne savés ce que c'est de cette affaire là, et que, s'il en fait cognoistre la justice, on en fera raison au particulier qui y a intérêt.

Je vous envoye la lettre toute rompue, parce que je n'ay peu l'ouvrir autrement.

¹ C'était sans doute une affaire de peu d'importance puisque Richelieu n'en avait aucun souvenir; néanmoins il y a quelque

intérêt à conserver cette lettre à cause du ton dont Richelieu parle des Anglais.

CCCXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 108. —
De la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

[Avant le 4 mai 1640.]

En tête de la pièce on lit les lignes suivantes sans signature, mais venant de l'ambassadeur d'Angleterre, ainsi que l'annonce une note mise au dos :

« On demande pouvoir et autorité de prendre Guillaume Colvill¹, Escossois, et de l'envoyer en Angleterre. »

Faut répondre qu'on n'a aucune cognoissance que Colvill soit criminel au respect du roy d'Angleterre, son souverain. Que s'il n'est accusé d'autre chose que d'avoir négocié avec les ministres de France S. M. le sçait innocent parce qu'il ne l'a pas fait.

Qu'au reste, quand il seroit coupable, le roy d'Angleterre donne l'exemple de ne le pas rendre, en retenant le duc de La Vallette, Le Coigneux et La Vieuville, non seulement accusez de crime, mais convaincus de crimes de leze-majesté et condamnés pour iceux.

¹ Ce Colleville servait d'intermédiaire entre les Écossais et l'abbé Chambre, aumônier du cardinal, pour la correspondance secrète que Richelieu avait établie entre lui et les mécontents de la Grande-Bretagne. On voit par la lettre de Richelieu à Chavigni, du 4 mai, que Colleville était, à cette date, arrêté en Angleterre, pour le fait de ladite correspondance. Cette lettre est donc antérieure au 4 mai, à

moins qu'on ne suppose que Colleville s'était échappé et que c'est après cette évacion que l'ambassadeur d'Angleterre le réclame. Il faudrait pouvoir éclaircir ce point pour fixer la date précise de cette lettre. N'ayant aucun moyen de la classer régulièrement, nous la rapprochons de celles du 4 et du 5 mai, où il est question de cette affaire.

CCCXXXIX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 103. —
 Mise au net de la main de Charpentier.

A M. DE CHAVIGNY.

De Reaumont, ce 4 mai 1640.

J'envoye à monsieur de Chavigny une lettre qu'on a envoyée d'Angleterre à de Chambre¹, qu'on dict estre la copie de celle que le lieutenant d'Erskin a apportée à M^r de Bellièvre.

Le roy d'Angleterre a fait prendre le sieur de Colvile², qui estoit porteur de l'original de la d. lettre, pareille à celle qu'a l'homme de M^r de Bellièvre. Led. roy en a fait lecture publique en son conseil, ensuite de quoy il a dict qu'il croyoit que le roy n'en savoit rien, et qu'il se tenoit asseuré de son amitié.

Par l'événement M^r de Bellièvre cognoistra que nous avons esté plus sages que luy.

On sçait en Angleterre que le gentilhomme qui l'est venu trouver est icy, c'est à luy à prendre garde qu'on ne le prenne au retour,

¹ Dans le manuscrit cité aux sources se trouve (fol. 92) une pièce au dos de laquelle on lit : « Traduction de l'instruction donnée au s^r Colvil, envoyé par les seigneurs d'Escosse. » C'est sans doute la lettre dont il est ici question. Dans cette instruction sans date, et classée avant le 17 avril, les Écossais exposent au roi très-chrétien leurs griefs contre le roi d'Angleterre, et ils lui demandent assistance, au nom de l'ancienne amitié qui unit les deux pays. — Une copie de la lettre qui accrédite Colvil auprès du roi est également conservée dans notre manuscrit (fol. 90). Cette copie est sans date; les seigneurs qui ont signé sont : Leslee, Mar, Loudoun, Fo-

rester, Rothes, Montrose, Montgomeri.

² Richelieu fit annoncer par la Gazette du 12 mai, sous la rubrique de *Londres*, 30 avril, l'arrestation de ce personnage : « Les Escossois ont fait une déclaration qui a esté bruslée par autorité du magistrat, et d'autant que le s^r de Colvil, frère du baron de Cleische, du mesme pays, s'en est trouvé saisi, il a esté mis dans la tour de cette ville avec le milord Lowdown Cambell, l'un des quatre députés d'Escosse. » Mais la Gazette se tait, comme on peut croire, sur la lettre dont il est ici question et qui se rapportait aux relations que Richelieu pouvait avoir, par l'intermédiaire de l'abbé Chambre, avec les Écossais.

et, à M^r de Chavigny, à luy faire une response sy précautionnée que, si elle vient à estre descouverte, elle ne puisse estre mal interprétée. Monsieur de Chavigny avisera, avec le d. s^r de Bellièvre, s'il faudra retenir la d. lettre, ou la renvoyer. Je croy qu'en l'estat où sont les choses il vaut mieux la renvoyer, et donner bonnes paroles, telles toutesfois qu'elles ne puissent estre mal expliquées du roy d'Angleterre, si elles viennent à estre descouvertes.

CCCXL.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, 1640-1641, t. 48, fol 105. —
Mise au net de la main de Charpentier.

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Reaumont, ce 5 may 1640.

Depuis vous avoir escrit hier sur le sujet du s^r de Colville arrêté prisonnier en Angleterre, l'espion que vous sçavez qui nous donne de bons avis, nous a confirmé le premier que nous en avons eu.

Si l'homme qui a parlé à M^r de Bellièvre n'est point encore party, comme je ne le croy pas, il est besoin de luy faire sçavoir qu'on l'attend dans tous les ports pour le prendre, et que son compagnon, c'est-à-dire celuy qui avoit eu pareille commission que luy, nommé Colville, est desjà pris. Il ne faut pas que cette nouvelle luy soit dicte par M^r de Bellièvre, mais par quelque autre, afin que, si venant à estre arrêté il dict la response qu'on luy aura faicte, on ne croie pas qu'on luy aura faicte telle qu'il l'aura receue, parce qu'on sçavoit desjà qu'il estoit descouvert.

Quant à la response, il est certain que, plus j'y pense, plus faut-il estre soigneux de la rendre telle que les Anglois n'y puissent trouver à redire. Je vous prie donc d'y bien penser, et instruire si bien M^r de Bellièvre qu'il ne mette pas en jeu une production de son esprit, au lieu de cé que la prudence doit suggérer en cette occasion.

Je vous escrivis aussy hier de la lettre que l'ambassadeur d'Angle-

terre avoit envoyée au roy. J'attribue le style à l'élégance de cette nation et non à autre dessein, le d. espion nous faisant cognoistre qu'ils n'ont pas envie de se brouiller avec aucune des couronnes.

CCCXLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 133. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. MAZARINI,

À PARIS.

De Nanteuil, ce 8^e may 1640.

Le roy envoyant en Italie le s^r de Chantelou, commis de M^r de Noyers, pour faire recherche des plus excellens peintres, sculpteurs, architectes et autres fameux artisans, et les faire venir en France, je conjure monsieur Mazarin de luy vouloir donner des lettres pour ses amis à Rome, afin d'assister le dict Chantelou et faciliter l'exécution du commandement que S. M. luy a faict sur ce sujet.

Je le conjure aussy de faire retarder le deppart de M^r son beau-frère, pour un jour ou deux seulement, afin que le dict s^r de Chantelou puisse avoir l'honneur d'aller avec luy jusques à Rome.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCXLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 163. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS ¹.

De Soissons, ce 18^e may 1640.

Vous me ferés très-grand plaisir d'asseurer la reyne que, quoy

¹ La lettre de Bouthillier à laquelle ce-ci répond se trouve dans le manuscrit

des Affaires étrangères au fol. 227; on l'a classée à la fin du mois de mai parce qu'elle

qu'on me die d'elle, je ne croiray que ce que je devray, n'y ayant personne qui me peust porter à aucune chose qui luy puisse estre désagréable. Je respecte sa personne et sa qualité pour beaucoup de considérations sy puissantes, qu'il me seroit impossible, quand je voudrois, de faire autre chose que ce à quoy je suis résolu, qui est de la servir en toutes occasions, comme je doibs.

Je remercie M^r de Brassac et M^r Le Gras du soin qu'ils ont de m'y rendre de bons offices, et prie Dieu qu'il me face la grace de la pouvoir servir. Je m'assure que sa conduite sera telle qu'elle n'en aura point besoin, ou qu'au moins elle donnera lieu à ses serviteurs de luy rendre les bons offices auprès du roy qu'elle pourra souhaiter¹.

Le roy part demain pour aller à Charleville. Je croy que M^r de La Melleraié ouvre sa tranchée aujourd'huy.

manque de quantième, mais on voit qu'elle a été écrite un peu avant le 18. Cette lettre de Bouthillier dit à peu près la même chose que celle de M. de Brassac que nous allons citer.

¹ Richelieu se hâta d'écrire cette lettre après en avoir reçu une, du même jour, de M. de Brassac; celui-ci mandait : « La reyne a donné charge à M^r Le Gras (secrétaire des commandemens d'Anne d'Autriche) de dire à M. Bouthillier, à ma femme et à moy, qu'elle avoit sceu que V. Ém. avoit beaucoup de mescontentement d'elle, sur ce qu'on luy avoit rapporté qu'après l'affaire de Chemerault, elle avoit fait beaucoup de plaintes de V. Ém. et tesmoigné de grands ressentimens, sur quoy elle protesta aud. s^r Le Gras, les larmes aux yeux, que jamais elle n'avoit parlé de cela, ni seulement eu la pensée; et que si elle avoit sceu que c'estoit l'avis de V. Ém. et que plustost le roy luy eust fait paroistre son intention, elle ne se fust point opiniastree de la faire mettre sur son estat. Elle ajouta beaucoup de doléances touchant ceux qui

font ces rapports, sans les nommer.... L'opinion de Jasmin (M^r de Brassac), d'Aminte (M^m de Brassac), et de La Rose (M^r Le Gras), est qu'elle dict vray en cet affaire, qui l'a bien fort touchée... » Quatre jours après, le 22 mai; M. de Brassac écrivait de nouveau : « La joye que la reyne fait paroistre sur son visage depuis tant de tesmoignage de bonne volonté que S. Ém. luy rend, fait voir le contentement qu'elle a. Hier au soir Aminte, entretenant Diane (la reine) après qu'elle eut escrit à Marc-Antoine (le cardinal), luy dist qu'afin que sa satisfaction fust toujours grande elle devoit laisser ces petits entretiens de peu de conséquence, puisque sa condition, son age, l'estat où elle estoit requéroient des choses plus solides, ce qu'elle advoua, aydant à dire les raisons, et combien les bonnes volontés de Marc-Antoine luy estoient nécessaires; à quoy l'autre ajouta que, pour son seul bien, il y falloit une confiance absolue... Les chrisolites sont dans une obéissance telle qu'on scauroit désirer, estant toutes icy à leur devoir, et

CCCXLIII.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 20. — Copie.

Bibl. imp. *Mélanges de Colbert*, t. 27, fol. 56 v°. — Copie.

A M. PAUL FIESQUE.

Du 20^e may 1640.

Monsieur, l'Estat auquel M^r Scoti est avec le roy ne me permettant pas de luy escrire comme je ferois sans cela, je m'adresse à vous à ce que vous luy fassiés entendre la response que je puis faire à la lettre qu'il m'a faict la faveur de m'escrire; je désire la paix avec tant de passion qu'il n'y a rien que je ne veuille faire en mon particulier pour une sy bonne fin.

ce changement faict bien paroistre combien Amarilis⁷ troublait toute la troupe⁸. » Le mois suivant M. de Brassac rendait de nouveau bon témoignage des dispositions de la reine, dans une lettre assez curieuse, que nous trouvons encore dans notre manuscrit (fol. 310) : « Monseigneur, j'ay receu à ce soir celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire, et, suivant vostre commandement, j'ay présenté à la reine la lettre que M^{me} de Chevreuse luy escrit, de laquelle à peine a elle leu le dessus qu'elle me l'a rendue, et m'a dict qu'elle n'avoit garde d'ouvrir la lettre d'une personne qui se gouvernoit comme elle faict, et qui estoit au lieu où elle est. Et tout aussy tost s'est résolue d'escrire à V. Ém. sur cela, et de renvoyer cette despesche close. Elle a adjousté qu'elle nesçayt quelle fantaisie, ou artifice, a poussé cette

femme à luy escrire. Ayant continué de me parler en la mesme façon et en la mesme disposition, voire encores meilleure, s'il se peut, que j'ay eu l'honneur de vous mander par cy-devant. . . . Saint-Germain ce 25 juin. » M^{me} de Chevreuse était alors plus suspecte que jamais. On avait fait récemment d'inutiles tentatives pour la ramener en France (ci-dessus, p. 687), elle s'était sauvée de Londres dans les Pays-Bas⁹; et c'est de là qu'elle avait écrit à la reine. Comment sa lettre passait-elle par les mains de Richelieu? L'avait-il interceptée? Dans tous les cas, s'il avait voulu tenter une épreuve en la faisant remettre à Anne d'Autriche, ce n'est pas de M. de Brassac qu'il se serait servi. La reine, à son tour, était trop prudente pour se laisser prendre à un piège ainsi tendu.

⁷ « Les chrisolites » sont sans doute les filles d'honneur de la reine, et Amarilis, M^{lle} de Chemerault, qui avait été récemment renvoyée chez elle.

⁸ Les deux lettres de M. de Brassac sont conservées dans le manuscrit cit aux sources, fol. 166 et 191.

⁹ Nous lisons dans la correspondance de Henri Arnauld, que nous avons plusieurs fois citée : « Mad. de Chevreuse n'a point voulu aller à Bruxelles; on luy a donné Bruges pour sa demeure. » (Date du 30 mai, fol. 95.)

J'ay représenté au roy ce que M^r le Nonce d'Espagne dict luy avoir esté respondu par M^r le comte d'Olivarez sur le sujet de la proposition de la trefve générale qui luy a esté faite, par ordre de S. S., S. M. persistant tousjours en un mesme dessein, contribuera volontier ce qui deppendra d'elle pour procurer la d. trefve, qui produira infailliblement la paix.

Deux difficultés s'y rencontrent présentement à ma cognoissance, qui ne me mettent pas en peine parce qu'elles sont aisées à lever; l'une est la concession des passeports à M^{rs} les Estats d'Hollande qui ne les ont pas encores du cardinal infant à leur satisfaction; et l'autre est le déni qu'on a fait jusques à présent de celuy de M^r l'électeur de Trèves, ce qui intéresse d'autant plus S. S. que c'est un électeur non seulement, mais ecclésiastique, qu'elle a pris en sa protection, et auquel le roy d'Hongrie ne peut refuser, avec une apparence de justice, ce qu'on demande en sa faveur.

Je m'asseure que S. S. fera vider aisément la difficulté qui regarde M^r l'électeur de Trèves; et que les Espagnols voudront d'eux-mesmes donner satisfaction à M^{rs} les Estats; je présuppose qu'on ait satisfait aux demandes de la couronne de Suède, sur le sujet de leurs passeports et de leurs alliez en Allemagne, ce dont M^r le légat peut avoir particulière cognoissance. Le roy avertira sans délay ses alliez du contenu en la response du roy d'Espagne pour les disposer à passer plus outre, lorsque les difficultés seront levées; les plénipotentiaires de S. M. sont tous prests. Pour moy, je souhaite sy passionnément la paix que, s'il ne tenoit qu'à donner de mon sang pour l'establir elle le seroit bien tost; vous le croirés, je m'asseure, et, de plus, que je suis. . .

Fait à Soissons, le 20 mai 1640.

CCCXLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 224. —
Original, sans signature, en partie de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

... May 1640.

Après avoir leu toute la despesche envoyée par P.² je ne veoy point d'autre response à luy faire que de luy envoyer le passeport pour le s^r Jacques Brecht³, en la forme qu'il s'en suit :

Le roy ayant esté requis d'octroyer un passeport au s^r Jacques Brecht pour passer d'Espagne en Flandres mande et ordonne, etc.⁴

On vous envoie la lettre pour Puj. toute faicte, vous n'aurés qu'à mettre le d. passeport dans le paquet que vous cachetterés du cachet que Ross.⁵ vous envoie, avec les enveloppes escrites de sa main.

¹ Cette pièce n'a ni signature, ni suscription; les mots : « mgr le cardinal, » écrits au dos par Chavigni, tiennent lieu de l'une et de l'autre.

² Sur Pujol, voyez ci-dessus, p. 240. J'ai trouvé dans les archives de Simancas beaucoup de pièces relatives aux négociations secrètes de ce Pujol (que les Espagnols écrivent Puxol); ce sont des lettres, mémoires ou notes de Bouthillier (Chavigni), du comte-duc, que Pujol transmet, soit dans leur texte, soit en traduction, quelquefois en simple analyse, et accompagnées de ses réflexions. Presque tous ces documents sont réunis sans ordre dans les liasses A 31 et 32. Arch. de l'Empire, K 1362.

³ C'était un agent dont se servait Pujol; il ne tarda pas à arriver en France; Chavigni lui écrit le 6 juin : «..... Deux heures après avoir receu vostre lettre, qui m'a esté rendue ce matin, on despesche ce gentilhomme pour vous con-

duire au lieu où vous voulés venir. Vous y serés le très-bien receu, et on escouterà fort favorablement ce qu'il vous plaira de dire... » Chavigni ajoute que les lettres de Pujol des 8, 16 et 24 mai n'ont pas averti de l'arrivée de Brecht, « sans cela il auroit trouvé un homme pour l'attendre à son arrivée à Orléans. » (Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 20.) Le même manuscrit donne une : « Relation de l'entrevue de M^r Brecht, envoyé d'Espagne, avec le cardinal, le 13 juin. » On y voit que Brecht partit de Blérancourt à deux heures du matin. C'est une pièce de neuf feuillets, mise au net par un secrétaire de Chavigni. Elle est suivie d'un « avis du cardinal sur ce sujet » Pièce de huit pages écrite de la main de Cherré. La relation envoyée à Madrid se trouve dans les archives de Simancas (liasse citée, pièce 17^e).

⁴ Ici Cherré quitte la plume.

⁵ Rossignol; on sait que c'était le secrétaire du chiffre dans le cabinet de Ri-

CCCXLV.

Arch. de Condé, n° 146. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. —
Original.

SUSCRIPTION :

A M. LE PRINCE.

10 juin 1640.

Monsieur, Il
est impossible de douter de vostre affection, après le soin que vous apportés aux quartiers où vous estes pour le service du roy et le bien de ses affaires. M^r de Noyers vous faict sçavoir particulièrement la satisfaction qu'en a Sa Majesté, et les résolutions qu'elle a prises sur le contenu de vos dépesches, ce qui m'empesche de vous en mander aucune chose par ces lignes. Je me contenteray seulement, Monsieur, de vous parler de mons^r le duc d'Anguien, duquel vous devés avoir une entière satisfaction. M^r de La Melleraie ne m'escrit jamais qu'il ne me rende un si bon tesmoignage de sa conduite, de sa prudence et de son courage, qu'il ne s'y peut rien adjouster. Il a esté depuis peu couvert de sang d'un coup de canon qui donna dans la fesse du cheval de M^r de La Meilleraie, dont il estoit fort proche¹. Je ne veu^x pas aussy oublier à vous mander que la guerre ne l'empesche pas de penser à sa petite maistresse, et qu'il luy a faict l'honneur de luy escrire depuis peu, avec beaucoup de civilité. Enfin toutes les qualitez qu'on peut désirer en un prince de son âge se rencontrent en luy en un degré tel que vous en aurés tousjours beaucoup de contentement. Le plus grand que je pourrois recevoir seroit de rencontrer de bonnes occasions de le servir, et de vous tesmoigner,

cheliu (Voy. la préface, p. xxii.) Ajoutons que nous le trouvons porté sur un état de *gages d'offices*, de l'année 1541, pour six mille écus. C'étaient des appoin-

tements assez considérables pour l'époque.

¹ La Gazette du 2 juin en avait donné la nouvelle sous la rubrique de *Soissons*, 28 mai.

en vostre particulier, l'estime que je fais de vostre personne, et que je suis véritablement, autant qu'on le peut estre,

Monsieur, -

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU¹.

De Blérancourt², ce 10 juin 1640.

CCCXLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 257. — Original.

SUSCRIPTION :

A MADAME BOUTHILLIER,

LA SURINTENDANTE AUX CAVES.

12 juin.

Madame, Ayant appris que les médecins qui vous traitent vous ont ordonné de prendre les bains de Bourbon, et qu'ilz estiment tous que ce remède est le plus souverain

¹ Quelques jours auparavant, le 28 mai, Richelieu avait chargé la duchesse d'Anguillon de dire à madame la Princesse, « que M^r d'Anguin se conduit dans l'armée avec tout le tesmoignage d'esprit, de jugement et de courage qu'elle scauroit désirer. Il a esté depuis six jours tout couvert de sang. . . . Il ne quitte jamais M^r de La Meilleraie quand il fault aller en quelque lieu périlleux, quelque instance que M^r de La Meilleraie luy en face. . . Vous luy dirés encore que la guerre ne l'empesche pas de songer à l'amour. Il a escript à sa maistresse, et avoit envoyé un gentilhomme pour l'aller trouver, lequel j'ay arresté icy, me contentant de luy envoyer sa lettre, ce que j'ay fait » (Arch. de Condé)

² Le village de Blérancourt est situé sur la limite des anciennes provinces de l'Île-de-France et de Picardie, non loin de Com-

piègne. Bernard Potier en était seigneur. Richelieu a été quelquefois l'hôte du château; nous l'y trouvons en ce moment pendant plus d'un mois, et nous avons une de ses lettres adressée à M^{me} de Blérancourt elle-même vers la fin de juin. « La lettre qu'il vous a plu m'escire, lui dit-il, m'a donné une joye d'autant plus grande, qu'elle me faict cognoistre que vous n'avez pas désagréable le long séjour que je fais à Blérancourt, non plus que la liberté que j'ay prise de vous convier de l'achever. Un sy beau commencement mérite de recevoir sa perfection de vostre main; et, si je désire qu'il n'y ait rien à refaire en vostre maison, je demande à Dieu qu'il en soit de mesme en vostre santé, que je vous souhaite entière, comme estant, etc. » (Notée à la fin du volume.)

dont vous puissiés user en l'estat où vous estes, pour vostre guérison, je vous fais cette lettre pour vous conjurer, non seulement de vous conformer à leurs avis et les suivre, mais aussy de n'y perdre aucun temps et de partir le plus tost que vous pourrés, puisque de ce voiage deppend le recouvrement de vostre santé, et celuy de l'usage de vostre bras¹. Je ne vous dis point le desplaisir extremesme que j'ay des douleurs que vous ressentés, et de l'incomodité que vous en recevés, parce qu'il vous sera aisé de le juger par l'affection que j'ay tousjours eue pour vous et pour tout ce qui vous touche. Je vous conjure de croire qu'elle sera tousjours telle que vous la pouvés désirer d'une personne qui est véritablement,

Madame,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Blérancourt, ce 12 juin 1640.

Ma niepce de Brézé trouvera icy le souvenir que j'ay d'elle, et le désir que j'ay qu'elle croisse en beauté et en sagesse.

CCCXLVII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONS. DE BULLION,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SUBINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

18 juin.

Monsieur, je ne veux pas manquer de me resjouir, avec vous, de l'accouchement de vostre belle fille, qui, vous ayant donné les prémices de son sexe, vous donnera ensuite ce que vous pouvés désirer.

Ensuite, en vous donnant avis du siège d'Arras, commencé le

¹ Dans une autre lettre du cardinal à M^{me} Bouthillier, du mois d'octobre 1638 (p. 214), il est déjà question de ce mal de bras, « dont je suis en peine, » disait-il.

13 de ce mois, je vous conjure d'envoyer en poste ce coquin de Roze¹ à Amiens et à Dourlans, où il n'y a ny un grain de bled de sa part, ny un sol pour en acheter. Je confesse que tels gens sont capables de faire perdre la tramontane au plus prudent pilote du monde, et, passé cette année, rien au monde n'est capable de me faire fier en de telz affronteurs. Faites-le, s'il vous plaist, et vous assurez que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

A Blérancourt, ce 18 juin 1640.

CCCXLVIII.

Cabinet de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS².]

De Magni, ce 18 juin 1640.

Je suis très aise que les affaires d'Arras s'avancent comme vous me le mandés.

J'espère que vostre voiage à Amiens hastera et les voitures du pain, et pourvoiera sy bien aux charrois que nous en aurons à revendre.

Il ne se peut mieux pourvoir que vous avés faict aux six mille hommes qu'on demandé.

Après avoir pensé aux costez de deçà, il ne faut rien oublier pour pourvoir aux affaires d'Italie, dont la longueur du siège de Thurin me fasche par prévoyance³.

¹ L'affaire fit du bruit à Paris, Henri Arnauld écrivait au conseiller Barillon, dès le 25 mai; « Roze a couru fortune d'estre ruiné, pour avoir laissé manquer de pain l'armée de M^r de La Meilleraie. »

² La suscription manque. De Noyers était en ce moment à Amiens.

³ Le 9 de juin Richelieu écrivait à M. de La Cour, envoyé de France près la duchesse de Savoie, lequel avait mandé que « Ma-

S'il se peut adjouster quelque chose aux diligences pour faire passer les six régimens de M^r de Bordeaux et le reste des recrues, il le faut faire.

Si mesme il y avoit lieu d'y en faire passer davantage, j'y donnerois les mains de bon cœur, sans réserver le régiment de Normandie, que je voudrois qui y fust sauté comme les autres¹.

Si les secretz que vous avés de diligence vous fournissent quelques expédiens en ce sujet, je vous conjure de vous en servir. M^r d'Harcourt m'escrit aussy pour quelque manque qu'il y a à l'argent dont il dict qu'il vous escrit au long, je vous prie d'y donner ordre, et mesme, s'il faut pour une telle affaire plus de fonds qu'on n'a préveu, je m'assure que M^r de Bullion, cognoissant l'importance de Turin, ne fera point de difficulté de le fournir; et, s'il ne le peut pas faire, je consens qu'il soit pris de nostre petit fonds, et vous prie ne l'espargner pas. Vous assurant, comme vous sçavés bien, que je donneroie de bon cœur de mon sang pour que ces deux entreprises de Thurin et d'Arras réussissent à l'avantage du service du roy.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je seray ravy que le bénéfice que mons^r Le Roy² désire pour son frère réussisse à son contentement.

Rossignol travaille à deschiffrer les lettres que vous avés envoiées.

dame estoit maintenant en disposition de s'unir entièrement aux intérêts du roy, et de suivre les conseils que S. M. et ses serviteurs luy donneront pour son bien... »
« Mais, disait Richelieu, elle y a esté jusques icy si peu sensible, que j'appréhende que le changement qui paroist en son esprit ne soit que dans l'apparence, et qu'elle ne veuille pas en effect sortir du précipice où elle est tombée par sa faute. » Richelieu se plaint que la duchesse n'assiste pas comme elle devrait M. le C. d'Harcourt, « en l'exécution d'un dessein où S. A. a le principal intérêt... cette négligence me touche si sensiblement que je vous con-

fesse que j'en suis outré, et que je ne sçays plus quel jugement faire des intentions de Madame après un tel abandonnement. Je vous conjure de luy représenter le préjudice qu'elle fait aux affaires générales et aux siennes par une telle conduite, laquelle est capable de faire perdre l'entreprise de Turin, etc... » Cette lettre à M. de La Cour, que nous noterons aux Analyses, a été imprimée.

¹ Richelieu avait écrit à l'archevêque de Bordeaux qu'on lui laissait le régiment de Normandie, ainsi qu'il le désirait. (Ci-après, aux Analyses, lettre du 10 juin.)

² Premier commis de de Noyers.

CCCXLIX.

Cabinet de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE NOYERS,

À AMIENS.

De Chaulnes, ce 19 [juin], à 3 heures du matin.

Je croy que l'advice que monsieur de Noyers a fait à Amiens sera grandement utile pour Arras, dont le bon événement deppend de la seureté des convois et de l'abondance des vivres que nous pouvons mettre dans le camp.

Quoyque nous ayions mandé à M^{rs} les généraux que les travaux pourroyent estre faicts par les soldats, je suis d'avis que nous leur envoyions le plus de paysans qu'il sera possible, le plus tost que nous pourrons, et avec bonne escorte, et partant je conjure mons^r de Noyers de faire ses diligences à cette fin.

J'advoüe que Turin commence à me donner de l'inquiétude; je conjure M^r de Noyers de faire pourvoir à l'argent qu'il jugera y estre nécessaire, ainsy que je luy manday hier, soit par M^r de Bullion, soit par nous.

Quant aux troupes qui passent, je le prie aussy de ne plaindre pas un courrier pour mander à M^r le Prince qu'il ne craigne pas de joindre Normandie aux six régimens qu'il doit faire passer delà les monts, selon le dernier ordre qu'on luy a envoyé; ou, s'il n'a point changé le premier ordre qu'il avoit eu de comprendre Normandie au nombre des six régimens destinés au secours de Turin, qu'il le suive, s'il luy plaist, et cela plus diligemment qu'il pourra. Le bon succès du siège de cette place deppendant du temps.

En un mot, Turin et Arras doivent estre l'objet qu'on doit avoir devant les yeux pendant cette campagne. Il ne faut rien oublier de ce qui se pourra pour avoir bonne fin de ces deux affaires, dont les commencemens sont fort beaux.

Monsieur de Noyers se souviendra, s'il luy plaist, qu'il n'aura jamais Luzignan et les autres régimens qu'il faut faire venir à temps, s'il n'envoye des commissaires exprès pour les faire partir et les conduire tout au long du chemin.

Il faut sommer M^r de Saligny de la promesse qu'il a faicte d'envoyer deux mil hommes de Normandie avec le régiment de Montmege. Je croy bien qu'il ne l'accomplira pas, mais nous verrons son effort.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCL.

Arch. de Conté. — Communication de S. A. R. M^{se} le duc d'Aumale. —
Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

20 juin 1640.

Monsieur, Le siège
de Turin est de telle importance, non seulement pour l'Italie, mais aussy pour le général des affaires du roy, que je ne puis que je ne vous conjure encores de nouveau par ces lignes de faire en sorte que les troupes que vous avés eu ordre d'y faire passer soient les plus fortes et les plus complectes qu'il se pourra. Si vous pouvés vous mesme les conduire jusques à Grenoble, et joindre, aux six régimens qu'on a destinez pour fortiffier M^r le comte de Harcourt, celuy de Normandie, et quelques autres de ceux qui sont en Languedoc, au cas qu'ilz soient pretz, ce seroit un coup de partie, parce que vostre autorité et vostre présence empescheront que les dictz régimens ne se desbandent par les chemins, et feront haster les officiers qui ne peuvent trop tost rendre leurs corps dans l'armée qui, en vérité, a besoin de ce renfort. Je vous conjure, Monsieur, de prendre cette peyne, et de faire en sorte qu'il passe six mile hommes effectifz en

Italie. Je ne manqueray pas de faire valoir ce voiage au roy comme il fault, et aussy tost que vous serés arrivé à Grenoble, vous pourrés retourner en tel lieu qu'il vous plaira.

Je ne vous mande point que le siège d'Arras est commencé, et que nous en espérons fort bonne issue¹. Sans flaterie, M^r d'Anguien y tesmoigne toute la bonne conduite, le cœur et la sagesse qu'on sçauroit désirer, et, en vérité, j'espère que vous en aurés grand contentement. Je vous conjure encore une fois de satisfaire au contenu de la présente, et de croire que je suis et seray toujours véritablement,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 20 juin 1640².

¹ Une lettre d'encouragement pour les travaux du siège fut écrite aux généraux, ce même jour 20 juin, par de Noyers, secrétaire d'État de la guerre; cette lettre est faussement attribuée à Richelieu par Aubéry (t. IV, p. 559) et par les compilateurs qui le copient (recueil de 1696, t. I, p. 207). Cette lettre, datée d'Amiens, commence ainsi: « Messieurs, le roy receut hier, en arrivant en cette ville, un grand contentement lorsque je luy dis les diligences que vous apportés au travail de vostre circonvallation. » Or Richelieu n'était pas à Amiens le 19 juin, il n'y arriva que le lendemain; de Noyers, lui, s'y trouvait avec le roi.

² Par une seconde lettre, Richelieu indique à M. le Prince un chemin plus court de trois journées que celui de Grenoble pour faire passer les troupes en Italie. (Ci-après, aux Analyses.) — Le cardinal était arrivé ce jour 20 juin à Amiens, et il y demeura jusqu'au 1^{er} septembre. Il descendit à la maison du gouverneur, qu'on nommait le *logis du roy*, où M. le Premier lui fit la harangue. Les anciens registres de l'hôtel de ville d'Amiens conservent une espèce de journal du séjour du roy et du cardinal à Amiens. Nous en avons sous les yeux un extrait que M. H. Dusevel a envoyé au Comité historique du ministère de l'instruction publique.

CCCLI.

Arch. de Condé, n° 93. — Communication de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. —
Original.

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME LA PRINCESSE.

26 juin.

Madame,

La part que je prends à vos contentemens ne me permet pas de vous céler plus longtemps celuy que je ressens, en mon particulier, de la bonne conduite de M^r le duc d'Anguien, et de l'estime qu'il s'est acquise dans l'armée, où il ne laisse passer aucune occasion sans tesmoigner ce qu'il vault. Il en a rendu depuis peu une nouvelle preuve, dans un grand combat qui s'est donné entre le quartier de M^r de La Meilleraie et celuy de Lamboy, où, en vérité, il a fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'une personne de sa naissance et de son courage. Je ne vous en mande point les particularitez, me contentant de vous assurer, Madame, que l'avantage est tout entier du costé du roy; que Monsieur vostre fils se porte fort bien, et que je suis et seray tousjours, autant qu'on le peut estre,

Madame,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 26^e juin 1640.

CCCLII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 136¹. —

Mise au net de la main de Charpentier.

Bibl. imp. Baluze, arm. V, paq. 4, n° 2, fol. 19. —

Copie de la main de Baluze².

[POUR M. DE CHAVIGNI?]

[Fin de juin, ou juillet.]

Il est certain qu'on ne sçauroit ny par raison, ny par bienfaits, ny en quelque façon que ce puisse estre, s'asseurer d'un Anglois.

La personne de Montaigu doit estre fort suspecte, tant à raison de son humeur, la condition de son esprit, que du peu de temps qu'il y a qu'il s'est fait catholique, et du sujet qu'il y a de craindre qu'il ne l'ait fait que pour plaire à la reyne, et pour parvenir aux grandeurs ecclésiastiques.

Lenox a le vice général de sa nation, il est frère du duc de Lenox, qui est tenu Espagnol en Angleterre, et qui a esté fait grand d'Espagne, chose du tout extraordinaire à un estranger de telle condition, qui est sujet d'un autre roy.

Ainsy il est non seulement difficile, mais du tout impossible de prendre quelque seureté que ce puisse estre dans l'un de ces deux sujets, ny autre Anglois, quel qu'il puisse estre.

Ce qui seroit à désirer ést que le grand aumosnier de la reyne, neveu du cardinal du Perron, qui porte son nom, fust recommandé.

Outre que le nom de son oncle luy est avantageux, il est hommé sage, de fort bonnes lettres, bon prédicateur, très dévost, et très affectionné au saint siège, et duquel on peut respondre que la maison barbare pourroit faire autant d'estat que s'il estoit Italien.

¹ Dans le ms. des Affaires étrangères la pièce n'est point datée, et elle est classée entre juin et juillet de l'année 1640.

² Baluze n'indique ni date ni suscrip-

tion, il a seulement écrit en tête de sa copie: «Mémoire du cardinal de Richelieu, touchant la nomination au cardinalat pour un Anglois.»

La reyne a donné espérance au dict s^r du Perron de le recommander conjointement avec les autres; si cela se peut, on peut respondre à la Dame qu'il recevra tout service de ce personnage, comme de ceux qui luy sont du tout asseurez.

Au cas que le dict s^r du Perron ne puisse estre recommandé de la reyne¹, on est obligé de dire en conscience, que, pour ne point faire de préjudice à l'Esglise, le pape doit plustost retenir la place qu'il veut donner à l'Angleterre *in petto*, que de faire [cardinal] l'un des deux Anglois susdicts, qui pourroient estre grandement préjudiciables aux catholiques en Angleterre, les puritains s'irritant d'autant plus contre eux, qu'ils voient que le roy et la reyne recherchent et reçoivent des graces de Rome, et establissent une correspondance entre eux.

Cette dernière raison, qui doit estre de très grand poids en l'esprit de Sa Sainteté, favorise tout à fait le s^r du Perron, parce que, n'estant pas sujet du roy d'Angleterre, les puritains n'ont pas la mesme prise contre luy, ce qui n'empesche pas qu'il ne soit tout à la reyne, et qu'il ne puisse en cette considération favoriser grandement le party des catholiques en Angleterre.

CCCLIII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. M^{se} le duc d'Aumale. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE BULLION,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

D'Amiens, ce 3 juillet 1640.

Ce billet est pour parler à Monsieur de Bullion de deux affaires

¹ Il y a ici, dans le manuscrit des Aff. étr. un passage qui a été barré, et où il est question d'un quatrième candidat : « Le P. Philips, confesseur de la reyne, lequel, estant Escossois, ne donne pas sujet de craindre qu'il ail liaison avec Espagne, veu que cette nation a tousjours eu plus d'in-

clination vers la France. » Si ce passage a été omis dans l'original, que nous n'avons pas trouvé, c'est sans doute que la candidature de ce père, recommandée par le cardinal Bagni, aura été abandonnée. Au reste, j'ai plus d'une fois rencontré des passages barrés seulement par le fait des copistes.

que j'estime de grande considération, et sur lesquelles je le conjure de faire la réflexion qu'elles méritent.

La première est celle des curez et autres ecclésiastiques que l'on veut mettre à la taille, laquelle est capable de révolter tous les esprits les mieux affectionnez au temps, et donner lieu aux mauvais d'en proffiter¹.

¹ Une requête signée de dix curés de Paris avait été adressée à Richelieu, le 30 juin : « Nous avons recours à V. Ém. (disaient-ils), sur la nouvelle entreprise qui est faite du 15 de ce mois de juin, contre nos personnes, nos biens, ceux de nos prestres habituez et des autres ecclésiastiques du royaume, par laquelle nous sommes tous déclarez taillables ainsy que le tiers estat, nonobstant nos décimes, qui sont tailles volontaires, et les immunitiez de tous temps accordées à l'Eglise. . . » Un certain M^r Jean Paleologo, munitionnaire des vivres ès armées et garnisons du roi, leur envoie des exploits en vertu d'un arrêt du conseil du dernier mars, rendu en conséquence d'une déclaration de S. M. du mois de février. Ils se sont adressés d'abord à M. le prieur de Saint-Denis de la Chartre, l'un des agents du clergé, duquel ils apprirent que cette mesure était prise contre les intentions du cardinal; ils ont été voir M. le chancelier et M. de Bullion, qui leur assurèrent que ce n'était qu'une surprise de traitants. « Mais ayant sceu depuis que M. de Bullion prétendoit, sans remise, nous faire tous contribuer à cette nouvelle taille, nous nous jettons tous à vos pieds, M^{rs}, pour implorer vostre autorité contre cette usurpation manifeste sur les droits et franchises de l'Eglise. . . » Dans cette longue supplique les requérants ne manquent pas d'invoquer l'opinion de Ri-

chelieu lui-même et « cette excellente remonstrance » qu'il prononça aux États de 1614. « Nous supplions très-humblement V. Ém. nous permettre seulement d'employer vos mesmes raisons auprès de vous pour obtenir du roy la descharge de ces taxes si extraordinaires. . . » (Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 318. Original.)—Bullion se hâta de répondre à cette dépêche. « . . . Les deux affaires dont il a plu à V. Ém. m'escire sont de considération; M. le chancelier et moy sommes demeurez d'accord que devant trois ou quatre commissaires et un intendant on apportera une surséance, afin qu'au retour de la campagne le roy et V. Ém. considèrent de plus près ce qu'il faudra faire. » Bullion explique la question ecclésiastique, et pour retarder la décision il répète : « L'affaire mérite que V. Ém. en entende le menu afin de résoudre tout ce qu'il plaira à V. Ém. commander. » — « Pour la noblesse de Normandie, il faut y apporter des précautions, et n'ataquer ceux qui portent les armes; et peut-estre faudra-t-il user de surséance, à quoy on travaillera au plus tost après avoir ouï les commissaires députez. Nostre malheur est que nous ne sommes plus au choix des bonnes affaires à cause des despenses passées, et les despenses présentes ne peuvent aller sans moyens extraordinaires; il fault tous les ans trouver près de quarante

La seconde est la recherche de nobles de Normandie, sur laquelle on doit avoir d'autant plus d'esgard, que M^r de Saligny, qui est sur les lieux, escrit que la province, qui estoit en repos, commence à se retroubler sur ce sujet, et qu'il est à craindre que cette recherche, qui apportera peu d'avantage, ne produise beaucoup de mal en un temps comme celui-cy, où la plus part des nobles servent actuellement dans les armées.

M^{onsr} de Bullion ne doute point, je m'asseure, que je ne désire le soulager, autant qu'il m'est possible, mais je m'asseure qu'il recognoistra que c'est le faire que de le prier de ne penser pas à certaines affaires capables d'allumer des feux qu'on ne sçauroit esteindre¹.

Je le conjure donc de contenter M^{rs} du clergé aux justes prétentions qu'ilz ont en l'affaire dont il est parlé cy-dessus, et de donner l'ordre qu'il estimera, avec M^{rs} du conseil, estre nécessaire à celle de Normandie.

Le Card. DE RICHELIEU.

millions à cause des avances pour le contant. . . . Il y a plus de six jours que j'ay escrit à M. de Noyers que pour soulager l'esprit de V. Ém. je faisais un effort extraordinaire. . . » Suit l'exposé de tous les paiements auxquels il a été pourvu; Bullion continue : « Ayant tant d'argent et en tant de divers lieux à distribuer, la plupart du temps je suis hors de moy et entre quasi en désespoir de pouvoir soustenir le fardeau. . . . Mais dans la protection de V. Ém. je feray l'impossible, et prends pour ma véritable devise : *Te stante virebo*. » Cette lettre sur laquelle nous nous sommes un peu arrêté, parce qu'elle donne de curieux détails sur les embarras financiers du temps, est conservée, en original autographe dans la collection France, tome 93, à la date du 6 juillet. Malgré ces belles protestations de Bullion, le décourage-

ment le reprenait sans cesse; le 29 août il écrivait encore à Richelieu. « . . . En vérité je suis obligé de dire à V. Ém. que j'appréhende que nous ne puissions satisfaire aux despenses de la seconde monstre à cause que l'ordre que V. Ém. avoit résolu pour l'an 1640 a esté excédé de plusieurs millions et que nostre recepte manque. n'ayant peu venir à bout des offices des maistres des requestes de nouvelle création, ny de la Chambre des comptes, les officiers estant plus revesches et plus attachez à la faction que jamais. . . » (Arch. des Aff. étr. France, lettres des ministres, fol. 145.)

¹ Les séditions éclataient alors en France dans la plupart des provinces, accablées du fardeau des impôts, toujours croissants, et Bullion était en butte à une haine qui se manifesta à sa mort parmi la population de Paris. (Voy. ci-après, p. 735.)

CCCLIV.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE BULLION,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

D'Amiens, ce 14^e juillet 1640.

Je suis tellement satisfait des soins et des diligences de Monsieur de Bullion aux affaires desquelles le service du roy et le bien de l'Etat deppendent présentement, que je ne luy sçaurois assez tesmoigner. M^r de Chavigny luy envoie les ordonnances nécessaires pour M^r le prince d'Orange, pour la Suède et pour madame La Landgrave. Je le prie d'effectuer le dessein qu'il a pris de satisfaire à ces parties, en sorte que chacun en soit content.

Nostre siège d'Arras va fort bien, vous le verrés par une lettre que m'escrit M. de Chastillon, laquelle vous me renvoyerés, s'il vous plaist, après l'avoir veue. Nous travaillons icy à ce qu'il faut pour les convoys; il y a de la difficulté¹, mais j'espère, par la grace de Dieu, que nous la surmonterons, et, cela estant, le sucez du siège sera assuré.

Je vous avoue que je suis bien las de la guerre, tant pour la peine

¹ Les convois et les vivres de l'armée ont alors sérieusement préoccupé Richelieu, qui répétait sans cesse que le succès du siège d'Arras en dépendait. Outre cette difficulté des convois, la dilapidation des vivres l'inquiétait beaucoup; il écrivait à M. de Grémouville, intendant de l'armée : « Les munitionnaires ayant rapporté que le pain qu'on fournit à l'armée pour sept jours, à raison de trente deux mille rations par jour, est consommé en quatre ou cinq, je vous fais ce mot pour vous prier de tenir la main à ce que cela n'ar-

rive plus à l'avenir, parce que, si cela avoit lieu, il seroit impossible de fournir l'armée et de donner moyen à M^r les généraux d'achever leur siège sans craindre le manque de pain, à cause de la difficulté des convois, qui ne peuvent pas partir plus souvent qu'ils ne font... » Cette lettre, qui sera citée aux Analyses, n'est point datée; elle a été écrite lorsque le siège d'Arras tirait à sa fin : cette place se rendit le 10 août. (Voy. au sujet de la dilapidation des vivres, ci-après, p. 724 et note.)

qu'il y a, que pour d'autres considérations que vous pouvés bien juger. Ma consolation sera tousjours de regarder Dieu, et me tenir le plus joyeux que je pourray, en faisant tout ce qui se peut faire pour le bien de l'Estat et pour le service du roy.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je vous remercie de ce que vous me mandés de l'affaire de M. Rossignol¹.

CCCLV.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, t. 6, fol. 270. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. MOLÉ,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, ET PROCUREUR GÉNÉRAL EN SA COUR DE PARLEMENT,
À PARIS.

16 juillet 1640.

Monsieur, Ayant pris le dessein que Madem^{le} de La Forest a fait d'abjurer l'hérésie et d'embrasser la vraie religion, et que, pour cet effect, elle s'est retirée dans l'hostel des nouvelles catholiques, dont madame de La Forest sa mère, qui est de la religion prétendue réformée, prétend la retirer contre sa volonté, employant à cette fin toutes sortes de moyens, je vous fais cette lettre pour vous dire que le d. hostel, qui est sous ma protection, ayant esté estably pour une retraite assurée de celles qui se veulent convertir à la foy, vous ne devés pas permettre que la d. Dam^{le} en sorte contre son intention, ny mesme qu'elle soit troublée en son bon dessein par les violences de sa mère². Le roy ayant permis par ses édicts la li-

¹ Ceci répond à une lettre du 12 juillet, où Bullion écrivait à Richelieu : « Quant à M. Rossignol, j'ay parlé à M. Galand, qui m'assure qu'il cherche de tous costez pour trouver quelque chose qui puisse réussir. Je ne manqueray d'y tenir la main.

² Le manuscrit des archives des Affaires étrangères (France, 1640, sept premiers mois, fol. 395) nous donne la réponse de Molé, datée du 22 juillet. M^{le} de La Forest avait fait abjuration la veille; sa mère s'étais pourvue à la Chambre de l'édit, mais,

berté de conscience dont jouissent ceux de la R. P. R. il ne seroit pas juste d'en priver ceux qui veulent suivre la véritable religion, que vous avés tousjours sy puissamment protégée, que je ne doute nullement que vous n'apportiés en cette occasion tout ce qu'on peut attendre de vostre piété. Je vous en conjure, et de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 16 juillet 1640.

NOTA.

Le siège d'Arras fut un des événements les plus considérables de l'année 1640, et nous avons un certain nombre de lettres du cardinal aux généraux, qui prouvent l'importance que Richelieu attachait à cette entreprise. Presque toutes ayant été imprimées, nous ne ferons que les indiquer en quelques mots à la fin du

après lui avoir inutilement conseillé de se désister d'après diverses considérations, Molé lui fit voir la lettre de Richelieu, et la dame abandonna sa poursuite; elle vous conjure néanmoins, ajoute Molé, de comander qu'elle soit mise avec quelques dames de condition pour y estre norrie et élevée selon que sa naissance le mérite. Molé insinue avec discrétion au cardinal qu'il serait juste d'avoir cette condescendance pour la mère de M^{lle} de La Forest : « Cet hostel des nouvelles catholiques, dit-il à Richelieu, semble estre destiné pour retirer celles qui se veulent convertir, les faire instruire et leur faire faire profession de foy, et non pas pour les retenir tousjours. » Et pour faire passer le conseil, Molé le fait précéder d'un compliment : « Les actions de piété que V. Ém. exerce publiquement, et le secours qu'elle demande continuellement au ciel en tirent tousjours de nouvelles laveurs pour le bonheur de la France... » Molé fit plus

encore, ainsi qu'on le voit par une nouvelle lettre de Richelieu, dont mention sera faite aux Analyses, à la date du 26 juillet. « Monsieur (dit le cardinal), ayant veu par la lettre que m'a apportée M. de La Forest de votre part, que vous estimés que, M^{lle} sa sœur luy estant remise entre les mains, elle sera hors de péril d'estre violentée et tourmentée par Mad^e sa mère sur le sujet de sa conversion, ces trois mots sont pour vous dire que je me rapporte entièrement à ce que vous jugés devoir estre fait en cette affaire.... » La haute société de Paris s'occupait beaucoup de cette conversion. Nous lisons dans la correspondance de Henri Arnauld avec Barillon, à la date du 22 juillet : « Il y eust hier à Saint-Victor (c'estoit la feste) une musique d'importance, il y avoit un monde estrange; M. de Paris y officia et y receut l'abjuration de M^{lle} de La Forest, qui est une fille de condition de Normandie. »

volume, ce qui rend nécessaire de donner ici une idée succincte de la correspondance relative à cette affaire.

L'armée française se réunit devant Arras sous le commandement des maréchaux de Chaulnes et de Châtillon, le 13 juin; le 17, Richelieu se hâta de féliciter les généraux des bons commencements de leur siège et les engageait à presser la circonvallation. Le 21 il leur écrivait deux lettres; il s'agissait d'organiser des convois plus forts qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors et d'envoyer de la cavalerie à M. de Saint-Preuil, gouverneur de Doullens, afin qu'il pût leur fournir une puissante escorte. En se réjouissant du bon état où les travaux étaient parvenus le 28 juin, Richelieu pressait les généraux d'ouvrir les tranchées sans perdre un moment, et il leur annonçait une montre attendue avec impatience. Les reproches se mêlent aux félicitations; ce billet est pour dire à MM. les généraux (leur écrivait le cardinal, à la date du 1^{er} juillet, 9 heures du soir), que le roi s'étonne extrêmement qu'ils n'aient envoyé à Doullens que 1,000 chevaux et 600 hommes de pied pour faire l'escorte du grand convoi qu'on leur a plusieurs fois annoncé devoir arriver sans faillir les derniers jours de juin : « J'avoue que si ces messieurs n'ont une révélation par laquelle Dieu leur donne assurance que ledict convoy ne sera point attaqué des ennemis, je ne sçay quelle raison ils peuvent avoir de hasarder une affaire sy importante avec sy peu de seureté. » En même temps le cardinal leur faisait écrire coup sur coup deux lettres par de Noyers : « A vray dire, leur mandait le secrétaire d'État de la guerre, il n'y a point d'apparence de hasarder une chose de cette importance, qui vault plus d'un million d'or. »

Enfin le maréchal de Châtillon ayant informé Richelieu que la circonvallation était tout à fait terminée : « Je ne vous tesmoigne pas par ces lignes la joie que j'en ressens, lui mande le cardinal, et la satisfaction que j'ay de voir que les François, qu'on n'avoit pas jusques icy tenus autrement propres à sy bien remuer la terre, aient au moins esgalé les Hollandois en cette occasion, qui n'en firent jamais une telle estendue en sy peu de temps. » (du 1^{er} juillet.)

Le cardinal-infant entreprit vers la fin de juin de faire lever le siège. Le maréchal de La Meilleraie proposa, dans un conseil, de sortir des lignes pour aller attaquer les Espagnols; le maréchal de Châtillon fut d'un avis opposé. « Le seul expédient que l'on trouva pour les accorder, dit le père Griffet dans son *Histoire de Louis XIII*, fut de donner un excellent coureur au s^r Fabert, pour aller trouver le cardinal, qui étoit alors à Doullens, afin d'avoir son avis. Fabert rapporta pour toute réponse un billet de Son Éminence, qui étoit conçu en ces termes : » « Je ne suis point homme de guerre ni capable de donner mon avis sur ce sujet. Il est vray que j'ay beaucoup lu, mais je n'ay pas trouvé que l'on soit sorti des

lignes pour combattre les ennemis, après avoir demeuré dix-huit jours entiers à les faire. Lorsque le roy vous a donné à tous trois le commandement de ses armées, il vous a cru capables, et il luy importe fort peu que vous sortiez ou que vous ne sortiez pas : mais vous répondrez de vos têtes si vous ne prenez point la ville d'Arras.» Je n'ai trouvé nulle part ce billet manuscrit; l'historien qui le cite, d'après les mémoires de Puysegur, fait observer que ce style diffère du langage ordinaire de Richelieu. Il aurait pu ajouter que peut-être le cardinal n'aurait point parlé sur ce ton d'un conseil donné par La Meilleraie; cependant, tout en exprimant un doute, on ne peut pas aller jusqu'à affirmer que ce billet est supposé. Le cardinal, qui souhaitait ardemment la prise d'Arras, a pu parler ici avec quelque vivacité, et, quoiqu'il ne fût pas sans prétention à la science du général, il a pu dire, « Je ne suis point homme de guerre, » dans une circonstance où, pour laisser toute la responsabilité aux trois maréchaux, il refusait de donner un ordre, ou seulement un conseil direct, car au fond il donne un avis d'une façon détournée, et un avis basé sur l'étude des choses de la guerre. Quoi qu'il en soit, il ne faudrait point passer sous silence ce curieux billet dans la correspondance du cardinal. Il n'est point daté, mais il ne peut avoir été écrit que dans les premiers jours de juillet, puisqu'il y est dit que les travaux du siège avaient été commencés depuis dix-huit jours. Richelieu ne cessait pas de suivre avec la vigilance la plus attentive toutes les opérations de l'armée assiégeante, ni de prendre de loin une part active au siège par ses conseils de tous les jours. Le 14 juillet, il écrivait aux généraux : « Il faudroit estre aveugle pour ne voir pas que, si les ennemis eussent eu dessein d'attaquer la circonvallation, ils l'eussent faict d'abord, et maintenant ils n'y peuvent plus penser sans faire une extravagance inconcevable, laquelle ne convient ny à l'humeur espagnole, ny à l'estat présent des Pays-Bas, qui seroient perdus s'ils avoient perdu un combat général... le dessein des ennemis ne peut estre autre maintenant que de traverser les convois... donc le principal but que M^{rs} les généraux doivent avoir de leur costé, et nous du nostre, est de faire passer un grand convoi par le moyen duquel la prise d'Arras soit assurée... » Et le cardinal leur prodigue les avis, il les presse, les supplie, les conjure (ce sont ses expressions) de faire tous les efforts possibles pour s'emparer d'Arras, « qu'il faut prendre à quelque prix que ce puisse estre. » Le 17, Richelieu envoie un courrier avec une dépêche en chiffre, pour modifier certaines dispositions qu'il avait recommandées dans sa lettre du 14¹ : « La nuit du mercredi au jeudi M. de La

¹ On peut voir aussi deux mémoires chiffrés et aux mêmes dates, 14 et 19 juillet, envoyés par de Noyers aux maréchaux de Châtillon et de Chaulnes (Bibliothèque

impériale, fonds Béthune, 9261, fol. 128 verso, 142 verso, et 500 Colbert, 120, fol. 62 et 66 verso.) L'un et l'autre sont imprimés dans Aubery (t. IV, p. 607, 618).

Meilleraie doit sortir du camp, avec trois mille cinq cents chevaux, ainsy que s'il vouloit venir à Miraumont, et cependant il tournera droit vers Vaux, sur le chemin de Péronne; au mesme temps nous ferons partir nos troupes de Corbie pour aller à Miraumont... et nous ferons partir un faux convoy de Doullens qui ira jusques sur la montagne; par ce moyen les ennemis ne penseront apparemment qu'à ce qui partira de Doullens et de Corbie... » Le surlendemain 19, autre dépêche chiffrée : « On renvoie Chouppes pour avoir par luy une dernière résolution sur la jonction, laquelle on exécutera ponctuellement, selon le rapport qu'il fera. De peur qu'il ne soit pris, vous enverrés un duplicata de ce qu'il rapportera, par deux voies différentes... » Enfin le cardinal donne de nouvelles instructions pour la sûreté des convois et la jonction des corps d'armée; il prescrit diverses mesures selon diverses éventualités. Le lendemain Richelieu adresse aux généraux une troisièm̄e dépêche chiffrée; celle-ci n'a pas été imprimée, nous la donnons *in extenso*; toutes celles que nous ne faisons qu'extraire ici seront notées ci-après aux Analyses.

CCCLVI.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9261, fol 150. — Copie.

Cinq-cents Colbert, n° 120, fol. 70 — Copie.

[AUX MARÉCHAUX DE CHAULNES ET DE CHÂTILLON¹.]

20 juillet 1640.

Si les ennemis sont à Miraumont, comme on dict, la jonction est impossible par Corbie, et très-difficile par Péronne, parce qu'ils seront à deux lieues de Frémicourt, où il se faudroit joindre : en ce cas, il n'y a point d'autre expédient que de pousser le temps à l'espaule, ménageant les vivres et vivant d'orge et de seigle², ou par

¹ Les manuscrits de la Bibliothèque mettent en tête de cette pièce : « Mémoire en chiffres, du cardinal de Richelieu. »

² Le roi écrivait ce même jour, 20, aux maréchaux, une lettre de reproche pour la négligence avec laquelle on laissait passer les convois de vivres du cardinal-Infant, et l'on peut considérer cette missive

comme étant du cardinal. — Dans cette même lettre le roi recommandait aux maréchaux de faire durer quinze jours les vivres qui dans toute autre circonstance seraient dépensés en huit; et, la lettre finie, il ajoutait ce post-scriptum : « Cest trois mots sont pour vous dire que ce que dessus est absolument ma volonté, bien plus aujour-

quelque autre voie extraordinaire, en sorte que les vivres du camp durent jusques à la fin du mois.

On tiendra des blés à Hesdin et à Doullens pour que messieurs les généraux les envoient quérir selon que la marche des ennemis leur en donnera le moyen¹.

On croit que, tenant le corps de nos troupes tousjours à Corbie, les ennemis auront une telle jalousie du passage de Miraumont que Messieurs les généraux auront moyen d'envoyer à Doullens quinze cents chevaux quérir cent cinquante charrettes que nous y tiendrons prestes à partir, chargées de vivres, et ce convoy semblera assuré envoyant de l'armée trois autres mille chevaux pour le recevoir.

Ils peuvent encore envoyer à Hesdin telle quantité de charrois qu'ils voudront, où l'on leur fera donner du blé et de la farine.

d'hui encore qu'lier pour l'accident arrivé à Leschelle * ». (Ms. de Colbert, cité aux sources, fol. 69 verso.) Leschelles avait été pris par l'ennemi. (*Ibid.* fol. 67 verso.)

¹ Richelieu, craignant que ses ordres à ce sujet ne fussent pas assez ponctuellement exécutés, les fit réitérer par de Noyers, le 23 juillet : « S. Ém. en conjure M^{rs} les généraux par l'amitié qu'ils luy portent, et le roy le leur commande. » De Noyers disait encore : « Le roy vous conjure par la prise d'Arras et vous commande comme maistre. » (Ms. de Colbert, cité aux sources, fol. 71.) Richelieu écrit aussi le même jour à sept heures du soir : « Ce billet est pour dire à M^{rs} les généraux que la peur que j'ay que le convoy qu'ils ont reçu leur fasse perdre temps à se pourvoir encore de vivres me fait les conjurer de ne perdre pas un moment d'envoyer quérir à Hesdin les farines qui les attendent. . . Au nom de Dieu, messieurs, exécutés ce que dessus, je vous en conjure, et comme je m'oblige de faire valoir vos services, je proteste contre vous

tous si vous perdés aucun temps, et si vous négligés aucun moyen de vous secourir vous-mêmes. » Et le lundi 24 : « Je conjure M^{rs} de Chastillon et de Chaulnes de se souvenir que la prise d'Arras ne deppend pas seulement de leur faire fournir des vivres, mais en outre d'avancer tellement leurs attaques que les ennemis, se voyant pressés, aient occasion de se rendre sans attendre l'extrémité. — Je les prie de se souvenir de l'importance de ce billet, et de me mander bientôt de bonnes nouvelles sur ce sujet. Le card. DE RICHELIEU. » — Ces deux lettres du cardinal, des 23 et 24 juillet, seront notées à la fin du volume. — C'était ainsi que le cardinal faisait de l'administration, en priant, conjurant, répétant dix fois la même chose, en faisant donner par le roi et par les secrétaires d'État les ordres qu'il avait donnés lui-même, ou en ajoutant ses supplications à ses ordres. Et malgré tout cela l'organisation de cette administration était si défectueuse que bien souvent Richelieu était mal obéi.

* Petit village de Picardie, canton de Nouvion (Aisne).

C'est à Messieurs les généraux à ne perdre aucun moment pour envoyer à Doullens et à Hesdin quérir des vivres, selon qu'ils y verront ouverture; parce que, ne pouvant remuer nos forces de Corbie sans que les ennemis les suivent se mettant entre elles et le camp, c'est aux forces du camp à venir prendre leurs vivres aux lieux qui leur seront ouverts.

A Amiens, ce 20 juillet 1640.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 3. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

D'Amiens, ce 2 août 1640.

Ce billet est pour vous dire que, par la grace de Dieu, l'armée de M. du Hallier, composée de dix-neuf mille hommes effectif, est arrivée au camp avec 1,500 chariots de vivres et de munitions. Elle a passé à la barbe des ennemis, qui n'ont osé entreprendre de l'attaquer¹.

¹ C'était une fausse nouvelle; au moment même que Richelieu la donnait à Bouthillier, l'armée française était aux prises avec l'armée ennemie et soutenait un combat meurtrier. Les troupes de M. du Hallier, conduisant un convoi, avaient fait leur jonction avec celles du maréchal de La Meilleraie, qui était venu à leur rencontre, le matin du 2 août, jusqu'à Beaufort, à trois lieues environ des lignes de circonvallation, et l'on se hâta de dépêcher au roi un courrier pour lui annoncer que cette jonction s'était faite sans

coup férir. Les deux armées réunies se dirigèrent alors vers le camp. « Le maréchal de La Mesleraye fit faire halte et un grand déjeuner de campagne, où tous les chefs et les princes firent une rude charge, tesmoignans qu'ils avoient plus d'une faim, la principale néanmoins estant celle de combattre. Pour laquelle appaiser aussi en son lieu : Voicy un cavalier qui apporte avis à toute bride, de la part du maréchal de Chastillon, que les ennemis attaquoient nos lignes... A cette nouvelle nostre armée vola plustost qu'elle ne courut... » Le com-

J'ose vous dire maintenant que je tiens la prise d'Arras assurée.

Le Card. DE RICHELIEU.

On me vient d'assurer qu'il est passé plus de deux mille chariots au camp.

bat dura jusqu'à la nuit. Ceci est extrait d'un récit très-circonstancié, imprimé dans la Gazette du 10 août, envoyé sans doute par Richelieu. Il rectifie et complète un premier récit donné le 8 par ce journal. — On voit quelle était la lenteur des communications d'alors; Richelieu, qui se trouvait auprès du roi à Amiens, à peu de distance d'Arras, ne put informer la Gazette assez à temps pour prévenir l'insertion de la nouvelle qu'elle donna, le 4 août, en ces termes : « ... Dieu planta la frayeur au cœur des ennemis à un tel point que ces nombreuses troupes espagnoles accourues là de toutes parts ne demeurèrent pas seulement immobiles et comme percluses, mais se retirèrent de leurs postes de Rivière et autres lieux dans leur pays, sans avoir osé rien tenter contre nos armées, qui se rendirent sans aucune rencontre au camp devant Arras. » Heureusement la nouvelle n'était qu'à moitié fautive; l'attaque des ennemis n'avait pas empêché le convoi d'arriver devant la ville assiégée, et l'on put dès lors compter sur le succès du siège. Le 8 août le cardinal de Richelieu écrivit aux maréchaux de Chaulnes et de Châtillon : « Si à grasse d'argent vous pouvés avancer vostre ouvrage, ne le plaignés point, je vous en prie; il y va du tout. » De son côté, le maréchal de Châtillon mandait le même jour à de Noyers : « Ceux d'Arras viennent de faire la chamade à la bresche de la mine de M. le maréchal de La Meilleraie... nous

sommes après à lier la capitulation. » Cette capitulation fut signée le 9; le texte en est conservé dans le même ms. (Fol. 89.) Avant de la connaître, Richelieu en félicitait le général : « M. lui écrivait-il le 9, Je ne saurois vous dire la satisfaction qu'a le roy de la prise d'Arras, et le contentement què j'ay, en mon particulier, de ce que vous avés fait paroistre ce que vous valés. J'ay tousjours attendu ce bon succès et de la bénédiction de Dieu, et du soin et du courage de ceux qui y ont servi. » (Ces lettres seront mentionnées aux Analyses.) Les Français entrèrent dans Arras le 10 août; la Gazette du 16 publiait les articles de la capitulation; le numéro du 13 avait donné la nouvelle de cette victoire dans un article de quatre pages, qui apparemment était de la façon de Renaudot. Mais le 17, la Gazette en donnait un second d'un tout autre style, il est intitulé : *Relation succincte du siège et reddition d'Arras, envoyée d'Amiens.* (P. 577.) On l'attribua généralement à Richelieu. Henri Arnauld écrivait au président de Barillon le 19 août : « On croit que l'imprimé que l'on vous aura envoyé, intitulé *Relation succincte du siège d'Arras*, est fait par M. le cardinal mesme. » On conserve à la Bibliothèque impériale un Mémoire de la main du roy pendant le siège d'Arras. (Mss. de Béthune, 9337, fol. 46.) Il fut écrit durant le séjour du roi à Amiens. Dès le 12 août le roi ordonnait aux maréchaux les mesures qu'il jugeait néces-

CCCLVIII.

Bibl. imp. Collection Dupuy, t. 744, fol. 226. — Copie de la main de Dupuy.

A MONS. L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX.

Du 8 août 1640.

Monsieur, J'ay esté bien estonné et plus fasché d'avoir veu, par vostre lettre du 27 juillet¹, que les galères d'Espagne ayent débarqué

saires à la conservation de cette place importante; le 24 et le 25 de Noyers et Richelieu écrivaient de longues lettres où ils s'attachaient à tout prévoir et à tout conseiller. La lettre de Richelieu sera notée à la fin du volume. — Ce combat du 2 août était d'une importance capitale; tout ce qu'il y avait de noblesse auprès du roi avait voulu accompagner l'armée de M. du Hallier, et Cinq-Mars s'était mis à la tête de ce corps de volontaires, qui ne comptait pas moins de 1,200 hommes*. On lit dans la correspondance d'Arnauld, à la date du 5: « M. le Grand a eu un cheval tué sous luy: il a esté très-heureux de s'estre trouvé là. Le roy avoit eu beaucoup de peine à le laisser aller. » Et le 8: « M. le Grand est revenu à Amiens avec tous les volontaires de la Cour, où il n'estoit demeuré personne. M. de Bautru mesme estoit allé. » — « M. de Thou s'est trouvé au combat d'Arras et s'y est extrêmement signalé. Il ne se peult empescher de se trouver en ces occasions-là. » Nous avons remarqué que le nom de M. de Thou ne se trouve point parmi ceux que citent avec éloge les divers récits de la Gazette. Quant à Cinq-Mars, une particularité qui mérite d'être notée, c'est que

dans la première nouvelle que donna la Gazette du secours du convoi, le 8 août, il était fait mention de lui en termes magnifiques et qui semblaient lui promettre le bâton de maréchal de France: « Nos volontaires estoient conduits par le grand escuyer de France, lequel s'y porta de si bonne grace, qu'il n'y avoit celuy qui le voyant affronter les escadrons ennemis ne le jugeast digne héritier des titres comme des vertus de ce généreux mareschal, qui, mesmes en mourant, a fait redouter en qualité de général les armes du roy dans l'Allemagne. » Le gazetier avertissait que cette relation n'était pas officielle. Celle qu'on attribua à Richelieu et qui parut huit jours après, le 17, en parlant du convoi ne nomme pas même le grand écuyer. Faut-il expliquer ce silence par cette petite nouvelle, que nous lisons dans la lettre précitée d'Arnauld: « Il y a eu brouillerie entre le roy et M. le Grand, qui a esté mal receu à son retour, de ce que, pendant son voyage, il n'a point escript à S. M. »

¹ Un extrait de cette lettre de M. de Bordeaux est dans le manuscrit cité aux sources, fol. 197.

* Voyez ci-dessus, p. 642, sur Cinq-Mars.

l'infanterie et la cavalerie qu'ils avoient en Vay¹. Le plus considérable et quasi le seul service que vous pouviés rendre estoit d'empescher leur descente. Dans le desplaisir que j'ay que vous ne l'ayés pas faict, ce m'a esté une grande consolation de voir que si vous en pouviés rejeter la faute sur moy vous le feriés; et il me semble qu'estant sur les lieux avec M^r de Fourbin, il vous estoit plus aysé de mettre ordre que les galères eussent pour 15 jours de vivres davantage qu'à moy qui en suis esloigné. Vous sçavés bien qu'ainsy que je vous ay dict plusieurs fois, je m'attends à pareilles galanteries aux occasions qui s'en présenteront. Cependant vous trouverés bon que je vous die que sachant ce que vous vouliés faire, c'estoit à vous à vous pourvoir des moyens convenables à vos fins. Outre que je ne suis point en doute que M^r de Fourbin n'eust trouvé sur son crédit pour 15 jours de victuailles dans Marseille, quand il n'eust point eu d'argent, vous avés 20^m escus de mon fond entre les mains pour vous en servir en pareilles rencontres².

¹ Vaye, petite rade sur la côte de Gènes. (La Martinière.)

² Richelieu fut longtemps, pour l'archevêque de Bordeaux, un protecteur bienveillant et plein d'indulgence; ce qui ne l'empêchait pas de lui adresser dans l'occasion des reproches mérités. Le cardinal finit par lui retirer sa faveur. Nous trouvons, jointe à la copie du manuscrit Dupuy, une annotation où la conduite de l'archevêque-amiral est appréciée avec une justice un peu rigoureuse: «Cet arche-

vesque ne fit rien toute cette campagne, la despense fut effroyable, l'instruction et l'exécution estoient semblables, rien de solide, toutes chimères.» — Nous faisons mention aux Analyses de lettres datées des 4, 5 et 18 août, où l'on ne trouve aucune trace de ce mécontentement de Richelieu. Seulement, le 21 septembre, dans une missive encore amicale pourtant, il lui disait: «Je suis extrêmement fâché du mauvais succès qu'a eu tout vostre employ de cette année.» (Lettre notée à la fin du volume.)

CCCLIX.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Anmale. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

D'Amiens, ce 19^e aoust 1640.

Ce billet est pour prier monsieur de La Melleraiie et monsieur de Noyers de ne manquer pas à venir droit descendre chez le roy¹, pour luy rendre compte de toutes choses, auparavant que voir celuy qui sera à jamais l'esclave de leurs vertus.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLX.

Arch. de la famille d'Esneval. — Communication de M. Chérueil. — Original.

A M. DE GRÉMONVILLE²,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, MAISTRE DES REQUESTES DE SON HOSTEL ET INTENDANT DE LA JUSTICE ET POLICE EN L'ARMÉE DU ROY.

4 septembre.

Monsieur, Renvoyant à Mons^r le mareschal de Chastillon cent ou

¹ Richelieu avait écrit aux maréchaux de Chaulnes et de Châtillon, le 15 août : « Ces trois mots sont pour vous dire que M^r de Noyers ira demain coucher à Dourlans, d'où il partira vendredi 17, à quatre heures du matin, avec l'escorte qui luy sera donnée par M^r du Hallier, qui le conduira jusques à la teste de Canche, où je vous prie de ne manquer pas d'envoyer mille chevaux pour le conduire au camp. » C'était sans doute du résultat de cette visite au camp qu'il fallait informer le roi. Notons la précaution que prend ici Richelieu ; c'était à lui d'ordinaire qu'on rendait compte d'abord.

² Nicolas Bretel, seigneur de Grémonville, et fils d'un président au parlement de Normandie, avait été nommé conseiller d'État en 1632, puis intendant en Champagne et près de l'armée du Nord. C'était « l'un des bons et particuliers amis » de Chavigni, qui le recommande en ces termes à M. de Brézé, le 20 juillet 1641 ; de Noyers l'avait déjà recommandé le 18. Richelieu le fit nommer intendant du Languedoc en 1642. — Le château d'Esneval, où se trouvent les originaux ou les copies authentiques des lettres de Richelieu à M. de Grémonville, est situé près de Pavilly (Seine-Inférieure). (Note fournie par M. Ché-

six vingts déserteurs de son armée qui ont esté arrestez en cette ville, entre lesquelz il y a plusieurs officiers, afin de les juger au conseil de guerre, je vous fais cette lettre pour vous dire que l'intention du roy est non-seulement que vous teniés la main à ce que l'on ne perde aucun temps au dict jugement, mais aussy à ce que vous preniés le soin de le faire exécutter comme chose absolument nécessaire au service de Sa Majesté. Elle désire surtout qu'on face un exemple des officiers, parce que sans cela il est impossible de maintenir les armées. Vous vous en souviendrés, s'il vous plaist, et que je me descharge sur vous de cette affaire, de laquelle vous me rendrés compte, affin que j'en puisse informer le roy, vous assurant qu'ainsy que je seray tousjours très aise de luy faire valoir vos services, lorsqu'ilz le mériteront, je ne me pourrois pas empescher de luy faire sçavoir la négligence dont on pourroit user aux choses qui regardent son service. Je me prometz que vous m'obligerés plus tost au premier qu'au dernier, et sur cette assurance je demeure,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 4^e septembre 1640.

CCCLXI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1. 21, pièce 341. —

Mise au net de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]

[6^e septembre 1640.]

Faut escrire à M^r d'Estrades conformément à ma lettre, c'est-à-ruel.) — Nous avons cité, à la date du 26 avril 1627, une lettre par laquelle le cardinal remercie le père de M. de Grémonville de l'enregistrement des lettres patentes pour sa charge de grand maître de la navigation. (Tom. II, p. 445.)

¹ Cette note, en tête de laquelle est écrit, « Mémoire de M^r le cardinal, » n'a ni date, ni suscription; elle devait s'adresser à Chavigni, lequel écrivit, le 7 septembre au comte d'Estrades, la missive dont Richelieu donne ici la matière. Cette

dire pour qu'il face en sorte, auprès de M^r le P. d'Orange, qu'il ne mette point en garnison qu'au commencement de novembre, ainsy qu'il fist à mon avis en 1636¹.

Faut escrire conformément à M^r d'Amontot² pour en parler à M^{rs} les Estats, et leur représenter le grand sujet que le roy auroit de se plaindre, si, après avoir donné tant d'argent, non-seulement leurs armes n'avoient elles rien fait, mais qu'elles vinsent en outre à mettre de sy bonne heure en garnison que le cardinal infant peust se prévaloir des forces qu'il y avoit opposées, et s'en servir contre la France.

CCCLXII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original³.

AU ROI.

D'Amiens, ce 7^e septembre 1640.

Je suis d'avis qu'on n'en baille point aux gardes, ou bien que ils

Il se trouve une difficulté en la distribution du pain d'Arras. Il couste

date du 7 indique à peu près celle que nous proposons. L'affaire était d'importance; le prince d'Orange, qui avait commencé tard la campagne, paraissait vouloir la finir de bonne heure, et la France était menacée d'avoir à supporter tout l'effort du cardinal-infant, que n'inquiéterait plus le prince d'Orange. On dépêcha le courrier Saladin : « Nous avons avis, mandait Chavigni à d'Estrades, que le cardinal-infant a dessein de faire quelque effort vers la fin de la campagne, et de joindre, pour cet effect, à l'armée qu'il a vers ces quartiers-cy, celle du comte de Fontayne; ce qu'il feroit infailliblement sans péril si S. A. logeoit ses troupes dans les quartiers d'hyver plustost que led. mois de novembre. » (L'original de la lettre de Chavigni se

trouve à la Bibl. imp. Mélanges de Clairambault, 696, p. 554; et la minute dans le ms. cité aux sources, pièce 334.) Le prince d'Orange fit droit à cette réclamation, car Chavigni eut ordre de l'en remercier, et nous avons une lettre du 10 octobre où il exprime au prince la satisfaction du roy et du cardinal pour « l'assurance qu'il donne de ne pas mettre ses troupes en quartier avant le 1^{er} du mois prochain. » (Pièce 344 du ms. des Aff. étr.)

¹ Nous n'avons sur ce sujet d'autre lettre de Richelieu que ce billet.

² La dépêche que Chavigni a dû écrire à d'Amontot n'est pas dans notre ms.

³ On lit au dos : « Mémoire envoyé au roy par S. Ém. et répondu de la main du roy. »

le preignent au prix commun que on le vent dans la ville; puisque les Suisses n'en prennent point, à ce que m'a dit Rose, je croy que les gardes s'en passeroient bien. Pour la quantité, je ne le puis pas savoir, je croy qu'ils font toutes ces difficultés afin que on les tire de là.

à Sa Majesté près de trois solz sur les lieux. Les gardes qui ont dix monstres n'en prétendent payer qu'un sol, et, à cause de ce bon prix, ils en prendroient volontiers plus qu'il ne leur en faut, parce que les sergens ont grand gain à le revendre.

Il plaira au Roy régler le prix sur lequel il veut que les gardes payent le pain, et la quantité de pain qu'on leur doit donner par jour¹.

¹ C'était une singulière administration que celle qui faisoit descendre la majesté royale à de tels détails. Richelieu, dans toute la plénitude de sa puissance absolue, appelle encore le roi à son aide pour fixer le prix du pain et régler la distribution! Il est vrai que l'entretien des armées était alors si mal ordonné, que leur nourriture ne s'obtenait souvent que par le pillage des particuliers ou la ruine du trésor public. Trois jours avant la date de cette lettre, le 4 septembre, Richelieu avait écrit au maréchal de Châtillon : « J'ay esté si estonné quand j'ay appris que vous n'avez pas encore retranché vostre pain, et qu'il s'en distribue tous les jours plus de 30,000 rations, que je ne puis que je ne prenne la plume pour vous représenter qu'en user ainsi est mettre le désordre dans les armées du roy et réduire la guerre à des difficultés insurmontables. » Dès le lendemain, 5, le maréchal de Châtillon répondait : « Depuis six jours nous n'avons peu faire aucun bon ni mauvais mesnage, parce que l'on ne nous a pas envoyé du pain pour nourrir le tiers de l'armée, la plus part des soldats aiant esté quatre jours

entiers sans en manger... Il ne faut donc pas s'estonner si, dans un tel default, les soldats s'ennuyent et quittent l'armée, la plus part n'ayant vescu depuis quelques jours que de mauvaises pommes qu'ils trouvent dans les villages... Quelques officiers mesme tombent dans une telle lacheté, qu'ils quittent leur charge et s'en vont sans congé... » Toute cette lettre, de quatre pages, est curieuse pour la connaissance qu'elle donne du régime des armées à cette époque. Il n'y avait pas de jour que Richelieu n'écrivit quelque lettre de blâme au maréchal; dans une seconde missive du 4, c'étaient les désertions impunies : « Je vous prie de vous souvenir que les officiers doivent servir d'exemple. » Le 6, c'était le pillage des charretiers qui faisaient les transports pour le service de l'armée à Arras : « Ils disent que depuis la fin du siège les Allemands leur ont pris plus de 30,000 escus... Si vous ne donnés entière seureté aux chartiers, aux vivandiers et aux marchands qui vont et viennent, il sera impossible de faire subsister vos troupes et de munir Arras comme le roy l'a commandé. » Le 8 et le 10, nouvelles

J'ai la copie de la lettre de Douvre; je ne doute nullement que ce qu'elle porte ne soit vray. M^r de Brulon m'a dit ce matin que on luy mande de Nantes les mesmes nouvelles.

La nouvelle que le marquis de Brezé a fait quelque chose vient de tant de lieux, que, bien que je n'en sache rien de certain, pour n'obmettre à donner aucun avis à Sa Majesté de ce qui nous arrive, je luy envoie la coppie de l'extrait d'une lettre qui a esté écrite à M^r de Charost de Douvre, le 30^e du mois passé.

M^{rs} de Vaubecour et de Vantau ont fait une entreprise sur un chas-

injonctions au sujet de la mauvaise discipline, des désertions, des subsistances. Dans une autre lettre, sans date, mais qu'on peut mettre au 10 ou 11 septembre, Richelieu disait au maréchal de Châtillon : « Il seroit inutile d'avoir pris Arras si l'on n'apportait tous les moyens nécessaires pour le conserver. » Et le cardinal indiquait les divers logements qu'il convenait d'assigner à l'armée, les mesures à prendre pour le ravitaillement d'Arras; il multipliait les ordres et les conseils; il mettait à faire munir Arras et à le conserver toute l'activité qu'il avait déployée pour le prendre. Enfin le 24 Richelieu mandait au maréchal : « Je vous conjure de faire tout ce qui vous sera possible pour bien remettre votre cavalerie... à ce qu'elle puisse estre en estat de servir en certaines occasions que la folie des ennemis le pourroit requérir, s'ils entreprennent de nous tourmenter à Arras. » Toutes ces lettres, dont nous présentons ici l'ensemble dans une mention succincte, ont déjà été publiées, et seront indiquées à leur ordre chronologique à la fin de ce volume. —

Nous avons donné, à la date du 4 septembre, une lettre adressée à M. de Grémonville, intendant de l'armée, au sujet du châtiment à infliger aux déserteurs. Le même jour, 4, le cardinal lui en écrivait une seconde, et plus sévère encore, sur le mauvais ménage du pain : « ... Je vous fais ces trois lignes, non pour vous demander à quelle raison vous le souffrés, puisqu'il n'y en peut avoir, mais pour vous dire qu'en faisant tort au roy vous vous en faictes un très-signalé à vous-mesme, qui pourroit donner lieu de vous juger moins capable des employz que vous ne l'estes en effect. M. le mareschal de Chastillon disant qu'il n'a que 15 mil hommes de pied effectifs, c'est un desrèglement insupportable de donner plus de trente mil rations tous les jours. Je vous prie d'y pourvoir aussytost la présente recene, autrement S. M. seroit contraincte d'y mettre la main et de s'en prendre à vous... » La date de l'année manque, mais la lettre fut écrite le même jour que celle du cardinal au maréchal de Châtillon sur le même sujet.

teau qui est auprès de Monts, laquelle ils ont exécutée heureusement avec 300 chevaux et ont fait un grand butin de bestail. Le comte de Buquoy, en aiant esté adverty, les a atendus au retour avec 600 chevaux et 400 mousquetaires. Vaubecour avoit fait mettre 200 mousquetaires en embuscade, qui demeurèrent sy bien cachez, à 300 pas du lieu où estoit Buquoy, qu'il ne les apperceut jamais. D'abord que les vostres et les ennemis vindrent aux mains, cette embuscade fit sa décharge si à propos, que les ennemis, s'en voiant surpris, se mirent en desroute. Ainsy le passage fut libre à M^{rs} de Vaubecour et à Vantau et à tout leur butin qu'ils ont amené heureusement; mais Vantau s'y est trouvé blessé dangereusement, aiant la cuisse cassée. Je ne sçay encore s'il pourra reschaper, mais, s'il meurt, Sa Majesté fera une perte très-grande.

Le 3^e convoy partant aujourd'hui, je fais estat d'aller demain à Chaunes, où le seigneur du lieu, qui est guéry, est desjà allé.

Je suis bien fâché de blessure de Vantaut. Si il venoit à mourir, nous serions bien en peine à remplir sa place.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLXIII.

Imprimée : *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 3^e série, t. III, p. 159¹.

A M. LE BARON D'AMBRES.

8 septembre 1640.

Monsieur, je vous assure que je n'eusse jamais estimé que vous eussiez fait si peu d'estat de mes recommandations que de vivre avec M. l'évesque de Lavour comme vous avés fait².

¹ Voyez tome V, p. 934, la source indiquée, et note 1 sur M. d'Ambres.

² Voyez, sur les démêlés du baron d'Ambres et de l'évêque de Lavour, la note de la page 612 ci-dessus. Sans connaître au juste les torts réciproques des deux antagonistes, on se figure aisément les querelles de vanité qui pouvaient s'élever dans une petite ville de province entre un gentilhomme influent par ses vieilles relations de famille et un nouvel évêque, qui, de son côté, prétendait à l'influence. — On voit par cette lettre que l'usage d'une porte de la ville que voulait se réserver l'évêque, et sa prétention de faire arriver ses créatures aux emplois municipaux, étaient les principaux prétextes de ces démêlés. — Il faut noter ici le soin que prend le cardinal d'appuyer ses recommandations sur le droit, ainsi que ses paroles favorables à la liberté des élections municipales. Il convient toutefois de ne pas oublier que dans cette circonstance le candidat était agréable à Richelieu. Au reste, quand cette missive arriva, les choses étaient sans doute en voie d'accommodement, car parmi les lettres du baron d'Ambres que nous avons citées, page 612,

il s'en trouve une, du 11 septembre, dans laquelle le baron d'Ambres dit au secrétaire du cardinal que, « faisant profession d'honorer tout ce qui est aimé de monseigneur, il s'est reconcilié avec M^r de Lavour, dont le procédé a esté très-offensif. » De son côté, l'évêque annonçait à Richelieu cette réconciliation par une lettre de septembre (sans quantième)*. Mais les brouilleries ne tardèrent pas à recommencer; ainsi que le prouve une nouvelle lettre du cardinal au baron d'Ambres**. L'épître de l'évêque que nous citons tout à l'heure commence: « Mon très-bon et unique maistre... » elle finit: « Vostre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et filz. » Cette formule, un peu étrange, se reproduit dans plusieurs missives de Raconis. Les chroniques du temps le représentent comme un des suivants les plus assidus de Richelieu, et lui-même se montre, dans ses lettres, flatteur intrépide; nous en avons une entre autres où, pour donner plus de vif à ses louanges, il a soin de vanter la pénétration de son esprit: « Ma veue s'affoiblit, écrit-il le 6 novembre, et je me voy réduit aux lunettes, mais mon esprit se fortifie et de-

* Archives des Affaires étrangères, France, 1640, cinq derniers mois, fol. 175. — ** 9 février 1641, mêmes archives.

La ville de Lavour n'estant point frontière, le service du roy n'est point intéressé à l'ouverture de la porte que la ville luy a accordée, et c'est chose si raisonnable, que Sa Majesté désire qu'il en jouisse paisiblement et n'y soit troublé par personne.

Pour ce qui est des consuls, le roy désire que la ville les élise librement, comme elle a faict par le passé, et je vous conseille, comme vostre amy, de ne les y troubler point, et ne vous opposer pas à l'eslection du médecin dont M. de Lavour se sert, si les voix de la ville le portent à cette dignité.

Quant à la visite que vous n'avez pas rendue à monsieur de Lavour, vous trouverés bon que je vous dise que les civilités qu'on rend à ceux de sa condition, ayant Dieu pour dernier objet, elles sont toujours très-honorables à ceux de vostre profession et à tous autres. Je vous prie de sy bien vivre avec M. de Lavour, que l'avenir répare le passé, et que tout le monde reconnoisse vostre piété et vostre courtoisie, et l'estat que vous faictes de la recommandation d'une personne qui vous a tousjours aimé, et qui veut continuer à estre, Monsieur, vostre très-affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 8 septembre 1640.

vient plus pénétrant qu'il n'a jamais esté... » Puis racontant ses lectures, qui ne sont pas toutes de théologie : « Parfois, dit-il, je prends quelques pièces nouvelles des poètes académiques... J'en ay leu deux, entre les autres, la *Roxane* et l'*Alcionée*, grandement approuvées par S. Ém... J'entends les discours de ces nouveaux... avec mortification après avoir esté assez heureux d'escouter les vostres... » *Alcionée* ou

Combat de l'honneur et de l'amour, tragédie de Pierre Du Ryer, avait été jouée en 1639; et la *Roxane*, représentée l'année suivante, étoit de Desmaretz. Il est probable que Corneille comptait parmi « ces nouveaux. » Selon une anecdote du temps, le cardinal aurait eu grande part à la composition de *Roxane*; si l'anecdote dit vrai, rien ne pouvait être plus malencontreux que le compliment de Raconis.

CCCLXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 158. — Original.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNI,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Chaulnes, ce 25^e septembre 1640.

Le roy m'a escrit qu'il faict estat de venir à Compiègne jeudi¹. La saison ny ses affaires ne permettent plus qu'on s'esloigne de Paris,

¹ Le roi avait quitté l'armée dans les premiers jours de septembre; le 7, il écrivait de Saint-Germain, au cardinal: « Je suis arrivé aujourd'huy en ce lieu, où j'ay trouvé la reyne et mon fils en très bonne santé. Mon fils est extremement embelly, mais très opiniastre; je ne suis nullement résolu de luy souffrir ces mauvaises humeurs. » Ces trois lignes nous sont expliquées par une lettre de M. de Brassac, écrite le 10 septembre au cardinal. (Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 122.) Nous avons dit dans quelle intention M. et M^{me} de Brassac avaient été placés par Richelieu auprès de la reine: « Un des services que je puis et que je dois rendre, mande Brassac, est de faire sçavoir à S. Ém. fidèlement les choses qui se passent icy. Alexandre* y arriva la veille de Nostre-Dame, assez gay, ce qui a duré jusques à hier au soir, que passant par la chambre de l'OEillet**, pour le voir, celui-cy, estonné de voir plus de gens qu'il n'avoit accoustumé, Scipion*** le voulant caresser, il se prit à crier. Aussytost Alexandre parut fort couroucé.....

En se retirant dans sa chambre, il rencontra Diane****, à laquelle il s'arresta et luy dist, avec un visage fort plein de passion: l'OEillet ne peut souffrir ma veue; c'est une estrange nourriture que la sienne; mais j'y mettray ordre. Cela dict, il la laissa grandement estonnée, et quand elle fut retirée les larmes luy sortaient des yeux, et dist à Aminte*****, qu'elle souffroit bien innocente et qu'elle jugeoit bien à quoy cela tendoit, à sçavoir, de luy oster l'OEillet; et de faict, ce que dict après Alexandre alloit là. Scipion, Nogent et le Jasmin***** taschèrent d'adoucir au mieux qu'ils purent l'affaire, mais Alexandre demeura en ceste humeur..... Hier au soir, Diane, en se couchant, dist à Aminte qu'Alexandre avoit escrit à Marc-Anthoine*****, et que son espérance estoit que la bonté qu'il luy faisoit paroistre empescherait qu'elle ne receust l'affliction de se voir séparée de l'OEillet, et qu'elle s'asseuroit que quand il se la représenteroit, elle luy feroit compassion. Il verra bien, se dist-elle, ma misère dans mon ressentiment, et dans l'opinion de tout le

* Le roi. — ** Le dauphin. — *** Cinq-Mars. — **** La reine. — ***** Madame de Brassac. — ***** M. de Brassac. — ***** Le cardinal.

où cent occasions pécuniaires requièrent une présence assidue. Tout ce qui se peut faire à Arras de nostre part est faict. L'intention de Sa Majesté n'est pas que ses armées facent davantage cette année, et, par conséquent, je ne veoy rien qui la puisse faire rapprocher de deçà, s'il n'a quelque dessein de quelque nouvelle entreprise que nous ne sçavons pas, et dont je ne prévoy pas la possibilité en ce temps.

Incontinent la présente receue, M. de Chavigny ira trouver Sa Majesté, qui doit partir mercredi, à ce qu'elle me mande, pour luy porter la lettre que je luy escriis, et agir en conformité à la présente.

monde. L'autre luy respondit qu'elle avoit raison d'avoir espérance en Marc-Anthoine, qui luy tesmoignoît tous les jours tant de bonne volonté. — Voilà ce que le Jasmin a cru devoir dire à son maistre; ne s'estant passé autre chose. » Cependant la reine voulut écrire elle-même au cardinal, pour lui demander ses bons offices en cette occurrence. Le Gras, son secrétaire, en envoyant à Chavigni, le 13 septembre, cette lettre de la reine, lui disoit : « Elle a esté aucunement consolée ce matin, par les caresses que M^r le Dauphin a faictes au roy, l'ayant embrassé vingt fois, l'appelant papa et couru après lui pour luy embrasser les jambes, enfin la tristesse s'est changée en joye. » Cette scène d'intérieur a son intérêt; nous y voyons l'influence souveraine de Richelieu dans le sanctuaire de la famille, non moins que dans les affaires du royaume; la mère, aussi bien que la reine, subissait ce rude despotisme. Le Dauphin n'était pas encore né que le cardinal s'en étoit, pour ainsi dire, emparé, en lui donnant une gouvernante de son choix, et il avait imposé M^{me} de Lanssac à la reine, qui ne la voulait pas; aussi la gouvernante semblait appartenir à Richelieu plus encore qu'à Anne d'Autriche. Nous avons d'elle des lettres

où elle informe minutieusement le cardinal de tous les petits incidents de cette première enfance. A peine l'enfant commence-t-il à parler, il faut que Richelieu sache quelles prières on lui fait dire le matin, le soir, avant et après le repas; on se plaint à lui de l'antipathie du jeune prince pour l'a b c, de son peu de vivacité d'esprit, des mauvaises humeurs, des puérils caprices de cet enfant de quatre ans. — Dans sa lettre du 7, après les lignes que j'ai rapportées plus haut, le roi écrivait avec détail des affaires, il annonçait des mesures prises pour une levée de 10,500 hommes et pour l'organisation de plusieurs régiments, pour leur marche et pour certains approvisionnements de munitions; il reformait les propositions de Bullion; « voici, disait-il à Richelieu, le projet que j'ay fait, » et il demandait l'avis du cardinal. Louis XIII étoit bien aise, d'ailleurs, qu'on sût qu'il s'occupait de la guerre; et, en effet, on en parlait dans le monde bien informé; Henri Arnauld mandait précisément, le 9 septembre, à Barillon : « Le roy travailla hier toute l'après disnée à faire des routes pour les nouvelles levées que l'on fait, et à ordonner des estapes sur leur passage. »

Comme je demeurerois cent ans en un lieu s'il estoit besoin, aussy avouay-je que des caracols inutiles ne sont plus bons pour un homme de mon age, qui va droit à ses fins.

Response demain au soir, s'il vous plaist¹.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 159. —
Original.

SUSCRPTION:

AU ROY.

25 septembre.

Sire,

Je ne sçaurois assez me resjouir de la prise de Thurin, dont il a pleu à Vostre Majesté me donner avis. Ces bénédictions de Dieu méritent d'estre recogneues et secondées. Je ne doute point que Vostre Majesté ne face le premier, et c'est à nous à faire le second, sous ses ordres. Pour cet effect, Vostre Majesté n'ayant plus dessein de rien faire de deçà avec ses armées, j'estime du tout nécessaire que vostre conseil soit aux environs de Paris, tant pour pourvoir au présent qu'à l'avenir, avec M^{rs} des finances, sans lesquels on ne peut rien faire pour asseurer Arras, Thurin et Casal, qui seront en perpétuel péril et nécessité, si, sans augmenter la despense, on ne trouve moyen d'envoyer sur les lieux, par avance, les mesmes fonds qu'on y envoie inutilement après coup. Ces raisons me font croire que le voiage que Vostre Majesté veut faire à Compiègne doit estre remis en un autre temps, et qu'il vault mieux que je l'aille trouver au lieu où elle est, ce que je feray aussy tost que j'auray receu de ses nouvelles².

¹ Les trois derniers mots sont ajoutés de la main du cardinal.

² Le roi répondit aussitôt au cardinal par un billet autographe daté « d'Écouan,

ce 26 septembre 1640. » — « Je viens de recevoir de vos nouvelles par Boigency, puisque vous estes d'avis que je ne passe pas plus outre, je m'en vas coucher à

Il est besoin de faire chanter solennellement le *Te Deum* pour un sy grand effect comme celuy de la prise de Thurin. Je supplie Dieu qu'il donne tousjours à Vostre Majesté de semblables fortunes, et à moy de nouvelles occasions de luy tesmoigner que je suis,

Sire,

Son très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé sujet et serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Chaune, le 25 septembre 1640.

CCCLXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 162. —

Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Chaunes, ce 26^e septembre 1640.

Je vous escrivis hier ce que je pensois sur le voiage de Compiègne, qui me semble maintenant hors de saison, les roys ne devant s'approcher de leurs armées que lorsqu'ils ont lieu d'y faire quelque chose. Les affaires du roy requièrent présentement qu'on soit à Paris, ou aux lieux proches. J'ai pris la liberté de l'écrire au roy.

Il y a tant d'ordres à donner pour Thurin, pour Casal, pour la Catalogne, et pour les fonds nécessaires à faire subsister toutes les troupes l'hiver, qu'il est impossible de s'esloigner maintenant de Paris. Partant je croy que le roy ne doit point passer Chantilly¹, s'il y est

Chantilly, où je vous attendray; ce qui me faisoit avancer jusques à Compiègne estoit l'impatience que j'avois de vous voir. — Louis. — (Ms. cité aux sources, fol. 161.)

¹ La société de Paris s'occupa de cet incident; Arnauld écrivait à son ami, le 26 septembre : « Le roy partit hier de S^t Germain pour aller coucher à Escouan,

aujourd'hui à Chantilly et demain à Compiègne, où M^{gr} le cardinal se trouvera. Il le fallut porter dans son carosse estant encore incommodé de la goutte. Cela faict grand peine à toute la cour de le voir partir en cet estat là. On ne peut pas juger si ce voyage sera long; les ennemis sont très-forts aux environs d'Arras... » Et

arrivé, et, s'il n'y est pas, s'esloigner de S^t Germain. Je suis très-aise que Mad^e Bouthillier se porte mieux¹.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLXVII.

Bibl. imp. Manuscrits Dupuy, t. 744, fol. 199. — Copie.

A L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX.

10 novembre 1640².

Monsieur, Je vous envoie la response sur tout ce que vous désirés, tant du traicté d'Arger que du nombre des vaisseaux qui doivent re-

le 30 : « M. de Chavigny alla dire au roy, à Escouan, que M. le cardinal revenoit et estoit bien marry que S. M. fust partie dans l'incommodité de sa goutte. Il ne laissa pas d'aller jusques à Chantilly, où M. le cardinal arriva hier, au moins à Royaumont, pour demain venir coucher à Argenteuil, et le lendemain aller voir la reyne et M. le duc d'Anjou... Le roy se doit rendre en mesme temps à S^t Germain. » Ainsi le roi se conforma au désir du cardinal, qui mit tout en œuvre pour obtenir de Sa Majesté ce qu'il désirait. Nous lisons dans une lettre confidentielle de Bullion à Chavigni, du 26 septembre : « Je receus hier une lettre du roy que je vous envoie. J'avois escrit à S. M. que M^{gr} le cardinal estoit en peine de sçavoir de ses nouvelles et attendoit son commandement pour venir trouver S. M. Vous verrez ce que le roy m'escript, et vous supplie de me rendre la susdite lettre à nostre première veue. A bon entendeur, salut; vous sçauvez mieux deschifrer que personne la susdite lettre. Launay, qui estoit venu d'auprès mon d. seigneur le cardinal, me dit qu'il avoit faict entendre au roy que les postes estoient toutes rom-

pues et qu'il estoit impossible d'avoir des chevaux. » (Ms. cité aux sources, fol. 166.)

¹ Richelieu avoit écrit le 21 à Chavigni : « M^r le prince m'ayant faict mad. Bouthillier plus malade que je ne pensois, j'envoie expressément le s^r de Pallière pour luy tesmoigner le desplaisir que j'en ay et m'en rapporter des nouvelles. Je vous prie de luy faire cognoistre l'affection que j'ay pour elle et le désir que j'ay qu'elle n'oublie rien de ce qu'elle pourra pour se guérir. Je la conjure de laisser toute mélancolie à part et de se représenter que, si elle a quelque affliction, elle passera assurément. Il n'y a rien que je puisse contribuer à sa guérison que je ne feisse volontiers. »

² Je n'ai pas trouvé l'original de cette lettre parmi la correspondance de l'archevêque de Bordeaux, conservée dans le tome 27 de la suite de Dupuy, mais la réponse de Richelieu, dont la présente lettre fait mention, s'y trouve fol. 531; c'est un original de la main de Cherré, avec ce titre : « Ordre de S. Ém. sur les vaisseaux qui ont à repasser du Ponant, ceulx qu'il faut vendre ou mettre en bruslots, avec le projet des armemens du Ponant et du Levant

passer, le quel j'ay fait avec M^r Desgouttes, comme intelligent en cette affaire.

Quant aux bruits que vous me mandés qui courent que vous estes en ma disgrâce, terme que je répette après vous, je n'en ay ouï parler à qui que ce puisse estre. J'ay bien ouï dire qu'en diverses occasions vous avés parlé plus librement qu'il ne seroit à désirer pour vous-mesme; mais n'arrivant rien en ce genre que je n'aye préveu, ainsy que je vous l'ay dict plusieurs fois, je ne suis pas résolu de me brouiller avec ceux que j'aime, pour ce sujet¹. Il faut que chacun agisse selon sa nature. Cependant, si vous me croiés, vous penserés deux fois à ce que vous voudrés dire à l'advenir, de crainte que vous ne trouviés pas tousjours des personnes sy endurantes que moy, qui veux estre,

Monsieur,

Vostre bien affectionné confrère à vous rendre service.

pour l'année 1641. » Cet ordre est daté de Ruel, 10 novembre, ainsi que la présente lettre. Nous en avons vu une copie aux archives des Affaires étrangères, Espagne, t. 20, et il a été imprimé dans la *Correspondance de Sourdis*. C'est une espèce d'inventaire de tous les vaisseaux de la marine française. Richelieu désigne par leur nom ceux qui ne sont bons qu'à faire des brûlots, ceux qu'il convient de vendre au commerce; « de tout le reste, il faut composer deux armemens, l'un pour le Levant (15 vaisseaux et 20 galères); l'autre pour le Ponant (20 vaisseaux)... Quant à l'argent, ajoute Richelieu, j'ay chargé le Picard, qui ne voudroit pas et n'oseroit pas me manquer, de fournir tout ce qui sera nécessaire.... Et quant au voyage de Barbarie, le s^r des Gouttes, qui est père de la nier, dict qu'il n'est plus temps d'y penser pour cette année; on verra l'année qui vient ce qu'il faudra faire, et les moyens qu'il faudra tenir pour réformer le traicté d'Arger. » (Aux Analyses.) — Un autre mé-

moire, contenant une série de questions à résoudre par le cardinal et répondues par lui à mi-marge, est conservée dans le manuscrit de Dupuy, fol. 533, immédiatement après celui dont nous venons de parler. Il ne porte d'autre date que ces mots, « 13 novembre 1640, » mis à la marge après coup et comme pour le classement. Il concerne les mêmes affaires, auxquelles d'autres points ont été ajoutés; on voit qu'il a été écrit avant que l'archevêque eût reçu le mémoire du 10 novembre. Ce second mémoire a été placé, dans la correspondance imprimée de Sourdis, immédiatement après le premier, comme dans le manuscrit.

¹ Le cardinal ne dit pas ici toute sa pensée; si l'archevêque de Bordeaux n'était pas publiquement disgracié, il l'était dans le cœur de Richelieu; et cette disgrâce, qui n'éclatera qu'en septembre 1641, on en verra bientôt des indices que dissimuleront mal quelques paroles amicales, reste de vieux souvenirs pènt-être, ou plutôt peu sincères.

CCCLXVIII.

Archives de Condé, n° 147. — Communication de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. —
Original.

A M. LE PRINCE.

18 novembre.

Monsieur, Je
vous escrivis dernièrement pour vous conjurer de faire l'impossible pour grossir les troupes qui doivent entrer en la Catalogne ¹. Je prends encore de nouveau la plume pour vous faire la mesme prière. Cette affaire est de telle importance, et la promptitude si nécessaire, que je m'asseure que vous vous surmonterés vous-mesme en cette occasion.

On envoie de l'argent à M^r de Serignan pour mettre son régiment à 30 compagnies; vostre crédit et vostre autorité vous feront faire aisément la mesme chose. Ainsy ces deux régimens augmentez de la sorte, et ceux de Toneins, d'Espenan, de Lecques et de Grignoles, feront assurément plus de 5 mille hommes effectifs. Quant à la cavalerie, l'occasion mérite bien que les gens d'armes de M^{rs} de Schömberg, d'Arpajon et d'Ambres soient promptement mis sur pied pour cet effect, s'ils n'y sont; veu principalement que les Catalans les payeront bien.

La diligence est grandement requise en une telle affaire. Je vous conjure de n'en oublier aucune, et vous assurer que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 18 novembre 1640.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, qu'il faut qu'il y ayt toujours mil bons hommes dans Narbonne du reste des autres régimens

¹ Je n'ai pas trouvé cette première lettre. J'en indiquerai, aux Analyses, une troisième, dans laquelle Richelieu renouvelle

à ce sujet ses exhortations, avec l'insistance qu'il met toujours aux choses d'où peut dépendre le succès de ses entreprises.

qui estoient en Languedoc, les quels vous avés réformez à trois ou quatre compagnies chacun¹.

CCCLXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 284. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 2 décembre 1640, au soir.

J'ay escrit à M^r de Bullion pour l'ordonnance des 20 mille rissedales pour envoyer à M^r d'Avaux. Je vous prie, ne vous précipiter point de venir icy; guérissés vous à loisir²; je vous le recommande

¹ Cette espèce de post-scriptum est écrit, sur l'original, dans l'espace blanc qui avait été laissé entre la dernière ligne de la lettre et la formule finale.

² Henri Arnauld écrivait au président de Barillon ce même jour 2 décembre : « Pendant cinq ou six jours que M de Chavigny a gardé le lit, M. de Bullion l'a esté voir deux fois et ont esté enfermés longtemps; M. de Noyers leur donne des affaires. » Le même avait écrit, peu de temps auparavant (le 7 et le 14 octobre) : « La faveur de M. de Noyers près de M. le cardinal est une chose incompréhensible... sa puissance augmente tous les jours; tout fléchit, jusqu'à M. de Bullion. » Les divers témoignages que nous avons recueillis confirment celui-ci. Bullion, au contraire, devenait extrêmement incommode. « Il entreprend tous les jours (mandait encore H. Arnauld, le 12 décembre) des affaires contre les intentions de S. Ém. » Mais Bullion était au terme de sa carrière; il mou-

rut vingt jours après la date de cette lettre.

« M. de Bullion est mort cette nuit d'une goutte remontée, dit encore le journal épistolaire de H. Arnauld; M^{sr} le cardinal vint hier soir pour le voir. S. Ém. tesmoigne en estre touchée. Le roy, qui estoit à Ruel quand M^{sr} le cardinal en partit, paroissoit extremement gay. Le peuple en tesmoigne joye. » Empruntons encore à cette curieuse correspondance quelques traits concernant ce personnage, qui a joué un rôle important dans le gouvernement de Richelieu : « On n'a ozé enterrer le defunct publiquement, de crainte du peuple, qui tesmoigne une joye extrême de sa mort. On le porta la nuict dans un carosse aux cordeliers. Le roy en a parlé comme estant fort esloigné d'y avoir regret. Il laisse au moins 500 mil liv. de rentes. » (26 décembre) Et, quant à la sensibilité de Richelieu, dont parlait tout à l'heure H. Arnauld, elle ne tarda pas à se dissiper. « M^{sr} le cardinal n'a nullement regretté

d'autant plus qu'en ce temps les meilleurs remèdes n'opèrent que lentement.

Aiés soin de vous s'il vous plaist.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Depuis cette lettre escrite j'ay receu la vostre²; songés à vous guérir, et ne venés point icy. Si le roy va dehors, je feray un tour à Paris.

CCCLXX.

Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. 549, fol. 267. — Copie.

A M. LE COMTE.

15 décembre.

Monsieur,

Le s^r de Campion s'est acquitté de la charge que vous luy avés donnée; il est certain que le roy a des advis bien différens de ce qu'il a dict de vostre part. Je seray extresmement aise que le temps fasse cognoistre la sincérité de vos intentions, et qu'il me donne lieu de vous tesmoigner que je suis, etc.³

De Ruel, ce 15 décembre 1640.

M. de Bullion, » dit-il le 2 janvier. Le bruit courut un peu plus tard que « le roy avoit quelque dessein de partager avec les enfans de M. de Bullion, » et ferait rechercher les sources de la grande fortune que laissait le surintendant; mais Arnauld, qui donnait cette nouvelle, n'y croyait guère, et remarque que cette sévérité n'était pas du siècle. Il note, à la date du 2 juin, une visite de la famille de M. de Bullion au cardinal; peut-être avait-elle pour objet le bruit qu'on répandait alors.

¹ Ceci a été écrit après la lettre fermée, et sur le côté opposé à celui de l'adresse.

² Cette lettre de Chavigni n'est pas dans le manuscrit.

³ Ce billet, court et sec, fait assez entendre qu'on ne donnait aucune confiance aux protestations que Campion avait apportées. Richelieu répétait ici ce qu'il avait déjà fait écrire par le roi. Le manuscrit de Béthune n° 9337, fol. 17, conserve la minute de la lettre de S. M. « Mon cousin, j'ay volontiers entendu Campion, qui m'a parlé fort différemment des avis que j'ay d'ailleurs. J'ay jusques icy creu que vostre esprit se contiendrait dans les termes que je pouvois désirer pour l'amour de

CCCLXXI.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 20. — Minute de la main de Cherré.

A M. DE PUJOLS¹.

21 décembre 1640.

Pour réponse à votre dépesche du 19 novembre, je n'ay rien à

vous-mesme. Maintenant j'en prie Dieu de tout mon cœur, comme aussy que vous me donniés lieu de vous tesmoigner mon affection, et qu'il vous ayt en sa sainte garde. — « Escrit à Versailles, le 13 décembre 1640. » Cette minute est de la main de Charpentier. Campion dit, dans ses mémoires, qu'une lettre du cardinal, remise au roi pendant son audience, changea tout à coup les dispositions de S. M. pour M. le comte (p. 352). Campion aurait dû savoir que le roi était tout naturellement et très-justement mal disposé à l'égard de M. le comte. On verra un peu plus loin que le roi avait, en ce moment même, un nouveau grief contre son parent. Le P. Griffet, qui, sans donner le texte de la lettre du roi ni de celle du cardinal, les cite, ainsi que les missives du comte de Soissons, auxquelles les autres répondent, remarque avec raison que Richelieu, loin de provoquer les mauvaises dispositions de M. le comte pour l'exciter à la révolte et le perdre, ainsi que l'ont écrit Le Vassor et d'autres, conseilla à Louis XIII d'accepter ses excuses, en prenant toutes les précautions nécessaires pour s'assurer de la réalité des complots qu'on pouvait tramer à Sedan. Il raconte encore que Richelieu voulut se servir de Gassion pour en avoir la preuve irrécusable ; qu'il

essaya de tenter l'ambition du colonel, jeune encore, mais déjà célèbre, par les promesses d'une grande fortune, à condition qu'il lui livrerait les secrets de la rébellion à laquelle M. le comte pourrait vouloir l'associer, et dans laquelle il feindrait de s'engager. Le P. Griffet cite même, à cet égard, des lettres de Richelieu, ses conversations avec Gassion, et les termes formels des propositions qu'il lui fit. Mais le P. Griffet n'invoque d'autre autorité que l'*Histoire de Gassion*, par l'abbé de Pure ; et j'avoue que, lorsqu'il s'agit d'un fait de cette gravité, le témoignage de l'abbé de Pure ne me persuade pas. Je n'en ai pas trouvé la moindre trace dans tous les manuscrits que j'ai vus ; et, de plus, Richelieu était un trop habile connaisseur du caractère des hommes auxquels il avait affaire, pour s'être adressé à Gassion, qui n'était pas moins tenu pour homme d'honneur que pour intrépide soldat. (*Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 345.)

¹ J'ai dit quelques mots de Pujol, ci-dessus, page 240, note 2. Depuis ladite note écrite, j'ai trouvé, aux Affaires étrangères, dans les manuscrits d'Espagne, de nouveaux documents sur ce Pujol. On a vu (p. 38, 7 mai 1638) que Richelieu, sans avoir confiance en lui, ne laissait pas de s'en servir. Les relations officielles entre

vous dire, sinon qu'à vous assurer de nouveau de la continuation du

la France et l'Espagne étant interrompues par la guerre, le cardinal établissait, au moyen de cet agent, non accrédité, mais non désavoué, des relations indirectes et suivies avec le premier ministre d'Espagne. Olivarez en usait de même, sans se fier davantage à Pujol. Toutefois il le savait mécontent de la France, où il ne pouvait rentrer, et il tenait ce réfugié sous sa main : c'était une garantie que n'avait pas Richelieu. Le cardinal correspondait avec ce banni, sans que sa correspondance, connue seulement du cabinet espagnol, risquât de le compromettre à l'égard des alliés de la France. Richelieu n'écrivait pas lui-même à cet agent subalterne, qui adressait ses lettres à Chavigni, et les réponses étaient faites au nom de ce secrétaire d'état; mais les minutes étaient écrites par Cberié, et le cardinal, qui en donnait la matière quand il ne les dictait pas lui-même, n'y paraissait jamais qu'à la troisième personne. Nos manuscrits conservent maintes preuves de la part directe que prenait Richelieu à ces négociations, en apparence non officielles. Pujol transmettait ordinairement dans ses lettres le texte espagnol des réponses d'Olivarez, et il les accompagnait de ses propres communications. Richelieu se ménagea de cette sorte, pendant plusieurs années de guerre, des intelligences dans le cœur de l'Espagne, ainsi que des ouvertures à un accommodement qui pût être avantageux à la France; et si, par ces voies secrètes, il ne parvint point à une paix, qui ne se fit pas de son vivant, du moins il en obtenait quelquefois des informations utiles, et où il trouvait des incidents à l'appui d'une déclaration qu'il répétait sans cesse, et

qu'il avait fort à cœur de faire croire à tout le monde : que si la paix ne se faisait pas, la faute en retombait sur nos ennemis. — Quoique ces lettres fussent ordinairement chiffrées, Pujol ne les confiait pas à toutes mains; aussi sa correspondance se faisait par des voies extrêmement lentes. Il écrivait, le 9 janvier 1638, une lettre qui ne parvint à Chavigni que le 21 février : « J'attends avec impatience vos commandemens, les poires sont meures... » disait-il; mais on ne se pressait pas de les cueillir; et ce ne fut qu'après plusieurs missives que Chavigni lui répondait : « Tout ce que vous mandez a été bien considéré... » (29 juillet). Mais, au même moment, Pujol, contrarié de tant de lenteurs, écrivait (le 30 juillet) : « Depuis le 27 mai, je n'ay pas reçu de lettres; le Comte-duc en conclut que sa négociation est rompue... » Et en envoyant (27 août) la réponse du duc d'Olivarez à cette lettre du 30 juillet, Pujol demandait l'autorisation de venir en France; il était indispensable de l'ouïr, disait-il, pour comprendre l'importance de ce qu'il aurait à faire savoir. Cependant il ne se dissimule pas qu'il n'inspire nulle confiance au cardinal; il s'en plaint, il s'en indigné : « Si je suis un imposteur, s'écrie-t-il, je me sou mets à la greffe; si bon et fidèle serviteur, je ne capitule pas. » Mais le Comte-duc, soupçonnant de son côté qu'on ne voulait que l'amuser par des semblants d'accommodement, se lassa de ce jeu, et Pujol manda à Chavigni, le 8 septembre : « Le Comte-duc m'a dit que si, par le premier courrier, ma négociation ne changeoit pas de face, il falloit me résoudre à avoir près de moy un homme de sa part, pour estre tesmoin de mes ac-

désir qu'on a de la paix, qu'on souhaite autant qu'on fist jamais avec toute sincérité¹.

Le projet que vous m'avez envoyé est sy impraticable en deux articles, que je ne l'ay osé monstrier à S. Ém.², qui auroit très-mauvaise opinion de vous, si vous ne sçaviés que les lois fondamentales du

tions... » Nous voyons se prolonger cette manœuvre équivoque jusqu'en 1642, et Pujol écrire, le 22 août de ladite année : « J'ay 61 ans, je suis infirme, je risque d'estre emprisonné ou tué, je suis entre les mains du Comte-duc, et le prix d'assassiner un étranger ou l'ampoysonner est une pistolle et moins... Je n'ay à me conseiller qu'avec la rage et le désespoir. » (Mss. d'Esp. t. 22, fol. 264.) Enfin on lui permit de rentrer en France, et Chavigni écrivait à de Noyers, le 26 août : « S. M. trouve bon qu'on fasse revenir Pujols et qu'on l'assiste, ainsi que Monseig' le propose. » (France, t. 101, fol. 559.) On lui envoya donc des passe-ports et de l'argent; et le 29 novembre, cinq jours avant la date célèbre du 4 décembre 1642, Pujol était à Oleron, d'où il mandait à Chavigni : « Le Comte-duc m'a retenu un mois, me remettant du soir au matin. Enlin il respont paroles à vostre dernière, et de bouche m'a fait six propositions qui sont moyens pour s'esclaircir du succès que pourront prendre les affaires par où il pense justifier à Monseigneur combien il a d'affection et bonne intention de s'accommoder... J'iray loger à Paris, près de vostre hostel. Avant m'azarder de vous voir, je vous advertiray, pour suivre vos commandemens ponctuellement. » (*Ibid.* fol. 324.) Pujol n'était pas encore arrivé à Paris que Richelieu avait cessé de vivre, et la mort du cardinal mit fin à sa mission; mais on voit que ces sourdes et pacifiques communications se

continuaient à Madrid, tandis que Richelieu prenait aux Espagnols Hesdin et Arras dans les Pays-Bas, gagnait en Italie les batailles de Casal et de Chieri, battait leurs flottes à Gattari et devant Gênes, faisait son beau-frère vice-roi de Catalogne, accompagnait le roi de France au siège de Perpignan, et donnait la main au duc de Bragance, qui enlevait le Portugal à l'Espagne. Nous ne croyons pas qu'aucun historien ait fait mention de cette négociation singulière, qui a duré plusieurs années, et dont les archives des Affaires étrangères conservent les irrécusables témoignages.

¹ La lettre de Pujol du 19 novembre, dont il est ici question, se trouve dans le manuscrit cité aux sources; elle manque de signature et est, en partie, écrite en espagnol et chiffrée : « Afin que vous jugiés de cette response par toutes ces circonstances, ajoute Pujol, je vous dirai qu'un des talents de M. le Comte-duc est de sçavoir bien parler à la fason des oracles. » Pour connaître plus nettement la pensée du duc d'Olivarez, « je représentay à M. Carnero que, s'il plaisoit au Comte-duc envoyer un projet de paix ou de trefve, cela gagneroit du temps, n'y ayant à disputer que du plus ou du moins. »

² Il ne faut pas oublier que cette lettre a dû être signée par Chavigni, et l'on peut penser que ce secrétaire d'état ne se serait pas permis de soustraire une lettre de Pujol à la connaissance du cardinal non plus que la réponse qu'il y faisait.

royaume, telles qu'est la loy Salique, sont du tout inviolables, en sorte qu'il n'est pas en la puissance du roy d'y apporter changement; et si S. Ém. croyoit que vous peussiez penser que le roy fust capable de consentir à ce que Madame sa sœur demeurast despouillée de ses Estats.

Il y a certaines choses qui, blessant le droit de la nature, blesseroient tellement l'imagination de tous les hommes, qu'il ne fault point y penser.

Les intentions du roy sont sy justes, que non-seulement ne voudroit-il pas, pour rien du monde, ruiner la maison de Savoie, mais que mesme il ne désire point la ruine de l'Espagne; et je vous puis assurer que S. Ém. en son particulier, désire de tout son cœur la conservation de la bonne fortune de M^r le comte d'Olivarez, et la grandeur d'Espagne, pourveu qu'elle ne soit point au préjudice de celle de la France.

Quand le roy d'Espagne voudra tout de bon faire réussir une bonne paix, M^r le Comte-duc sçaura bien en trouver les moyens, dans les avantages raisonnables que chacun devra avoir, selon l'estat auquel il se trouvera.

Je vous ay desjà mandé plusieurs fois que d'envoyer des hommes sur la frontière ce seroit chose non-seulement inutile, mais préjudiciable aux fins qu'on se propose.

Je persiste encore à vous le dire, d'autant plus certainement que je suis assuré qu'il ne se peut apporter aucun changement dans la résolution qu'on a prise de ne le faire pas, et qu'on ne peut faire sçavoir aucune chose par ceux qui s'y aboucheroient, qu'on ne puisse faire cognoistre sans péril par la voye que vous avés d'escrire en chiffres.

Quant au secret, on ne doute point que M^r le Comte-duc ne le garde, tant à cause de sa propre fidélité, que parce qu'il y (*sic*) a autant d'intérêt à le garder que personne, veu que, s'il y manquoit, il nous osteroit tout lieu de croire qu'on peust jamais faire aucun traitté avec luy, ce qu'il ne peut faire, à mon avis, affectionnant les intérêtz de son maistre comme il fait.

Après cela il ne me reste rien à vous dire, sinon que vous pouvez encore assurer M^r le Comte-duc que S. Ém. désire de tout son cœur pouvoir contribuer avec luy au repos de toute la chrestienté, pour, par après, pouvoir, conjointement avec luy, porter les armes des deux couronnes contre le Turq.

CCCLXXII.

Archives de Condé, n° 118. — Communication de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE¹.

23 décembre.

Monsieur, L'assemblée que le roy a accordée au clergé pour trouver les moyens de secourir Sa Majesté dans la nécessité de ses affaires, estant convoquée au 15^e de février prochain, je vous fais cette lettre pour vous conjurer d'employer le crédit et l'autorité que vous avés dans le Languedoc pour faire que M^r l'évesque de Nismes soit depputé pour la province de Narbonne, et M^{rs} de Pamiers le neveu², ou de Lombez, pour celle de Thoulouze; comme aussy M^r l'évesque d'Alby pour celle de Bourges. On vous objectera peut-estre que quelques-uns de ces M^{rs} estoient depputez à la dernière assemblée; mais, outre que ceux qui n'ont autre intention que du bien jugent que ce sont ceux qui peuvent le mieux servir l'État, en cette occasion, en servant l'Église, qui ne peut desnier à Sa Majesté un secours sy raisonnable comme celuy qu'elle désire,

¹ Richelieu écrivait en même temps, au maréchal de Schomberg, « d'employer son autorité conjointement avec celle de M. le prince, pour le mesme objet. » Le cardinal avait déjà écrit le 2 décembre à M. le prince, pour lui recommander de faire élire l'abbé de Saint-Aoust trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges : « Outre qu'il a toutes les qualités nécessaires, l'estime que je fais de M. de Saint-Aoust son frère, et l'affection que je luy porte, me

font souhaitter, etc. » Cette lettre du 2 décembre à M. le prince, de même que la lettre à Schomberg, sera notée aux Analyses.

² Jean de Sponde, évêque *in partibus*, neveu de Henri de Sponde; celui-ci était l'un des plus savants prélats de France, et mourut dans un âge avancé, en 1643. Depuis 1639, et pendant une longue absence de son oncle, Jean de Sponde faisait à Pamiers les fonctions épiscopales.

vous sçaurés, s'il vous plaist, que les règlemens faicts pour la deputation des évesques veulent qu'on ne prenne point garde au tour ny à l'ordre. Je vous conjure aussy de vouloir prendre cognoissance de l'eslection qui se fera dans ces provinces des depputez du second ordre, afin qu'elle soit de personnes paisibles et faciles à gouverner, et de ne tesmoigner à aucun que je vous aye escrit de cette affaire, que je ne doute point qui ne réussisse par vostre entremise, ainsy qu'il est à souhaitter pour le bien du service du roy¹. Je feray valoir

¹ Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer l'extrême pénurie du trésor; vers la fin de cette année 1640, on était à bout de ressources, et le cardinal était sérieusement préoccupé des besoins de l'année qui allait commencer. Il fallait user de toutes sortes de moyens pour faire face à des dépenses excessives. On songea à faire payer aux exempts, comme à tout le monde, la taille et les autres contributions; à établir l'impôt d'un sou par livre sur toutes sortes de denrées, hormis le pain, impôt dont la perception obligeait de faire chez les marchands des visites qui excitèrent un mécontentement universel; de plus on fonda une des principales ressources sur ce qu'on pourrait tirer des biens du clergé, auxquels il était alors si difficile de toucher. Les traitants, qui étaient à la fois une ressource et un fléau dans les détresses de l'épargne royale, se mirent promptement à l'œuvre. Nous lisons dans le journal épistolaire d'Arnauld, qui nous fournit à cet égard de curieux renseignements: «Un certain Paléologue, munitionnaire italien, a pris un party pour mettre à la taille et à toutes sortes d'impôts et de taxes tous les ecclésiastiques non nobles; cela faict une estrange rumeur.»—Un arrêt du conseil établit d'abord, sur le revenu des bénéfices,

une taxe du tiers. Un autre traitant, nommé *Barbier*, offrait dix-sept millions de ce tiers. On commença à faire des saisies, «et (dit encore Arnauld) le nonce fait grand bruit de cette affaire; mais cela n'est pas capable d'estonner M^r de Bullion... L'évesque de Senlis en voulut parler au conseil; mais M^r de Bullion le fit taire avec sa courtoisie ordinaire, » et Arnauld raconte la scène qui se passa à ce sujet. Cependant, en face des résistances qui s'élevaient de toutes parts, Bullion imagina de demander au clergé une somme fixe de cinq millions pour le rachat de la taxe du tiers; et Arnauld nous apprend qu'il resta quatre jours à Ruel pour s'occuper, avec le cardinal, de cette épineuse affaire. Cependant les évêques demandèrent à délibérer dans une assemblée générale du clergé, comme il était d'usage, sur la contribution qu'ils pouvaient fournir. On voit, par la présente lettre, comment Richelieu s'y prenait pour avoir, de cette assemblée, la décision qui lui convenait. Il ne se bornait point, d'ailleurs, à employer l'autorité des gouverneurs de province; il ne laissait pas de se servir lui-même de son crédit auprès des députés du clergé: «Plusieurs évesques vont à Ruel, le cardinal les fait disner avec luy, et il les prie de consentir pour

à Sa Majesté celui que vous luy rendrés en cette occurrence, ainsy que vous le pouvés souhaitter d'une personne qui est véritablement comme moy,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 23 décembre 1640.

l'amour de luy, » dit Arnauld, dans une lettre du 5 décembre. Quelques-uns des chefs du clergé mettaient, de leur côté, une grande activité dans leur opposition; l'archevêque de Bordeaux lui-même, longtemps l'un des plus dociles instruments de la politique du cardinal, l'un de ceux qui avaient reçu les marques les plus éclatantes de sa protection, se distingua dans cette lutte. On peut se fier sur ce point au témoignage de Montchal, qui nous le représente quittant son escadre, se mettant deux fois en route pour venir faire des représentations à la cour, recevant deux fois en chemin l'ordre de retourner en Provence, allant à Arles, allant à Aix, écrivant à Toulon, enfin usant de toute son influence pour faire élire des députés ardents à la résistance. (T. I, p. 136.) Ce fut là, sans nul doute, une des raisons de sa disgrâce, qu'on a attribuée à d'autres causes. Cependant, en attendant la réunion de l'assemblée générale, on s'efforçait de ménager un arrangement et de préparer des propositions. Bullion écrivait à Richelieu, le 12 décembre : « . . . M. de Chavigny fera voir à V. Ém. le projet du traité que nous avons arrêté sur l'affaire du clergé. . . . » Nos manuscrits de cette époque témoignent des soucis que cette affaire causait à Richelieu; sa résolution habituelle en paraît fatiguée; il cherche de tous côtés des éclaircissements et des conseils. Nous

trouvons, dans le tome 95 de la collection France, aux Affaires étrangères, quatre pièces touchant l'imposition à mettre sur les biens du clergé, en marge desquelles le cardinal a écrit : *Avis de M. de Bordeaux*, *Avis de M. de Chartres*, *Avis de M. Lescot*, *Avis du P. Rabardeau*, et une cinquième, où Cherré a mis *Avis du P. Morin*. Richelieu lui-même avait composé un mémoire, que nous avons inutilement cherché, mais dont une lettre du P. Dinet au cardinal constate l'existence : « M^{sr}, écrit ce père, la matière sur laquelle vous m'avez commandé de vous donner mon avis est si dignement disputée dans l'escrit que vous en avez dicté, que je ne sçay bonnement qu'y adjoûter après une simple approbation. » Toutefois, le P. Dinet ne laisse pas d'examiner la question dans une dissertation de quatre pages (t. 94 de la collection France). Enfin nous trouvons, dans le tome 95 précité, une remontrance qui commence ainsi : « Sire, les archevesques, évesques et autres ecclésiastiques, représentant le clergé de France, assemblez par la permission de V. M. etc. » C'est un cahier de 18 feuillets, signé « Sourdis, archevesque de Bordeaux, président, » avec le contre-seing des secrétaires de l'assemblée. Cette pièce, sans date, ne peut se rapporter qu'à l'assemblée qui devait se réunir en février de 1641. De cette grande affaire, qui occupait alors tout le monde,

CCCLXXIII.

Archives de la famille d'Esneval. — Communication de M. Chéruel. —
Original¹.

A M. DE GRÉMONVILLE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, MAISTRE DES REQUESTES DE SON HOSTEL ET INTENDANT DE LA JUSTICE
ET POLICE EN L'ARMÉE DU ROY.

..... 1640.

DOYENNÉ DE POIX.

Bergicourt [a]² prophané les sacremens, rompu les vaisseaux et

la Gazette, dirigée par Richelieu, ne dit pas un mot, et ne fit qu'annoncer en six lignes, le 24 novembre, une déclaration du roi, qui avait été publiée la semaine d'auparavant, portant que tous les bénéficiers de France devaient payer un dixième de leur revenu. Nous remarquons, dans la lettre d'Arnauld du 5 décembre, que nous venons de citer, cette phrase : « M. le chancelier dist hier aux présidens de la cour des aydes qu'il falloit que le roy trovast six-vingt millions pour les despenses de l'année prochaine; » et presque au même moment, le 11 décembre, Bullion écrivait à Chavigni : « La faulte de fonds de 32,000,000 de francs pour l'année prochaine me met en extrême peine. » Bullion n'écrivit pas une lettre au cardinal ou à Chavigni qu'il ne témoigne le trouble extrême que lui cause la détresse de l'épargne; et cette continuelle et violente agitation d'esprit abrégé sans doute sa vie; il mourut, le 23 décembre, d'une goutte remontée, le jour même où la présente lettre était écrite. — Il se trouve aux Affaires étrangères, dans les papiers de Richelieu formant la collection France, beaucoup de pièces concernant les finances : des états

de recette et de dépense, des comptes de toute sorte, des projets de budget pour plusieurs années. Tout cela est confus et incomplet; on ne peut se former une idée nette ni de la législation en matière de finances, ni des sources des revenus publics, ni de l'emploi qu'on en faisait, ni des principes sur lesquels était fondée l'administration financière, ni des procédés dont elle usait, ni des résultats qu'il était possible d'obtenir. Nous donnerons, comme échantillon, le *fac-simile* d'une pièce qui se rapporte à cette année 1640; c'est une des plus claires que nous ayons trouvées. On y remarquera surtout le peu d'ordre, l'absence des détails précis, l'obscurité des *comptans*, qui comprennent, pour cette année, plus du tiers de la dépense totale, et où l'on n'indique ni l'objet, ni l'attribution des sommes payées.

¹ La date manque; la pièce se trouve classée, dans les archives d'Esneval, en 1640, après une lettre du 4 septembre. Nous plaçons celle-ci à la fin de l'année, rien ne nous indiquant une date précise. (Voy. ci-dessus, p. 720.)

² Ce petit mot manque dans l'original.

M^{rs} de Bullion et Bouillier Sur-Intendants
 M^{rs} de la Basinière Trésoriers de l'Espagne

Le Recueil de l'Espagne 1640

Recepte m
 xx
 lxxvii
 lxxx lxxvii
 lxxvii

Despense

Ordinaire de la guerre lxxvii
 Extraordinaire lxxvii
 L'Arrière lxxvii
 Provision de l'entretien lxxvii
 Dans pays de laquid du Roy lxxvii
 pay acquitz patia lxxvii
 Donat pay acquitz patia lxxvii
 Comptance lxxvii

Total de lad. despense

Sur cette somme a esté Imposee
 Le quart de dixie a l'usage de
 Novembre 1639

2

1^a La Maison de Fontaine morte
1012. 61. H

2^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

3^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

4^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

5^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

6^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

7^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

8^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

9^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

10^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

11^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

12^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

13^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

14^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

15^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

16^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

17^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

18^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

19^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

20^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

21^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

22^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

23^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

24^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

25^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

26^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

27^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

28^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

29^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

30^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

31^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

32^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

33^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

34^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

35^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

36^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

37^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

38^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

39^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

40^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

41^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

42^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

43^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

44^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

45^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

46^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

47^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

48^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

49^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

50^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

51^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

52^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

53^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

54^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

55^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

56^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

57^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

58^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

59^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

60^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

61^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

62^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

63^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

64^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

65^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

66^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

67^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

68^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

69^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

70^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

71^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

72^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

73^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

74^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

75^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

76^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

77^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

78^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

79^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

80^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

81^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

82^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

83^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

84^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

85^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

86^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

87^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

88^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

89^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

90^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

91^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

92^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

93^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

94^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

95^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

96^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

97^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

98^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

99^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

100^a Les comtes aux Indes
1012. 61. H

Lettres du Cardinal de Richelieu, tome VI, page 744.

Siècle conservé aux archives des Affaires Étrangères. France, tome XCV (non coté), vers le commencement du volume.

faict ordure dans les fons, dont information a esté faicte par les archers de la connestablie, et mise entre les mains de M. de Grémonville; M^r de Bellejambe en a receu la plainte.

La Vaquerie, du régiment de Huns (*sic*), a prophané les vaisseaux, rompu les images avec dérision, jetté les hosties consacrées au nombre de quatre et foulé aux pieds, rompu les fons, et jetté des ordures dedans, comme il paroist par l'information faicte par le juge royal de Granissiers(?) à la requeste du chapitre d'Amiens et mise entre les mains de M^r de Grémonville.

A Courcelles sous Thoix, mesmes prophanations et informations par le mesme; à Pierrepont, mesme chose; et en beaucoup d'autres lieux.

M^r de Grémonville verra par le mémoire y dessus, que je luy envoie, les prophanations qui ont esté faictes aux lieux qui y sont exprimez par quelques particulliers qui sont dans l'armée, et sçaura, par mesme moyen, que l'intention du roy est que ceux qu'on pourra decouvrir soient arrestez et chastiez ensuite si sévèrement que leur punition serve d'exemple pour retenir les autres de commettre de semblables fautes. Le dict s^r de Grémonville a la pluspart des informations entre les mains, sur lesquelles il peut faire le procès aux accusez. Je le prie de n'y perdre point de temps et de me faire sçavoir les diligences qu'il y apportera.

Le Card. DE RICHELIEU.

ANNÉE 1641.

CCCLXXIV.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 24. —
Minute de la main de Charpentier?

LETTRE DU ROI A M. LE COMTE.

3 janvier.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre par laquelle vous m'asseurés

de vostre innocence, laquelle voulant croire, je n'ay à vous dire autre chose, sinon que je sauray tousjours donner à ceux de mes sujets qui manqueront à ce qu'ils doivent à ma personne et à mon Estat, les juges qui doivent prendre cognoissance de leurs actions. Je m'asseure que vostre conduite sera tousjours telle que je la puis souhaitter; et, en cette considération, je vous assureray de mon affection, et prie Dieu qu'il vous ait en sa s^{te} garde¹.

A S^t Germain, du 3^e janv^r 1641.

¹ Nous avons déjà dit que les mauvaises dispositions du comte de Soissons contre le gouvernement de Richelieu et ses liaisons avec les ennemis de la France n'étaient ignorées d'aucun de ceux qui étaient au courant des affaires publiques. Notons ici un incident qui fit surveiller de plus près encore sa conduite. Un gentilhomme, nommé *La Rainville*, venu d'Angleterre, accusait le duc de La Valette d'entretenir en France des intelligences criminelles, et nomma M. le Comte dans ses dénonciations. La chose fit bruit; la comtesse de Soissons s'en plaignait tout haut, en s'efforçant de justifier son fils. Le jeune prince en écrivit au roi et au cardinal, le 5 décembre, des lettres qu'il envoya par Campion. (Rec. d'Aubery, t. V, p. 358 et suiv.) Il s'indigne des sourdes accusations dont il est l'objet et supplie qu'on pousse à bout l'accusation, et qu'elle soit mise devant le parlement. Nous avons donné ci-dessus, p. 736, les réponses que lui firent le roi et le cardinal; le prince écrivit encore le 21 au roi et à Son Éminence; dans ces deux lettres, qu'Aubery a également publiées, M. le Comte réclame de nouveau une instruction solennelle. Henri Arnauld dit, dans son journal épistolaire, le 2 jan-

vier : « M^r Campion ayant porté à M^{sr} le cardinal une seconde lettre de M^{sr} le comte, par laquelle il continuoit à demander que l'on renvoyast au parlement ceux qui l'avoient voulu brouiller dans l'affaire de La Rainville, Son Éminence s'emporta extremement et renvoya le porteur de la lettre avec des paroles rudes. » On voit que, dans la dépêche qu'il fit signer au roi, Richelieu mit une fermeté plus calme. M. le Comte s'empressa de répondre à Louis XIII : « J'ay en grande joie d'apprendre, par la lettre qu'il a plu à V. M. de m'escire, qu'elle croyoit mon innocence, » et il remercia le cardinal « d'avoir fait connoistre au roy cette vérité. » (Aubery, p. 360.) Le style du roi n'était pourtant pas de nature à causer beaucoup de satisfaction à M. le Comte; le fait est que les assurances de fidélité que ce prince envoyait au roi et à Richelieu ne trouvaient aucun crédit. A quelques mois de là il était en révolte ouverte; on s'y attendait et on se préparait. Nous lisons encore dans une lettre d'Arnauld, du 27 janvier : « Il esclatterra sans doute bientost quelque chose; on estude les procez faicts aux princes du sang. »

CCCLXXV.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. 32, pièce 5^e. —
Minute de la main de Charpentier.[AU ROI¹.]

Du 17 janvier 1641.

Les extraordinaires et fréquentes légèretés du duc de Lorraine ne permettent pas qu'on entende à aucun accord avec luy qu'avec toutes sortes de précautions.

La proposition qu'il fait maintenant ne doit pas estre seulement suspecte comme estant d'événement incertain; mais il faudroit estre aveugle pour ne voir pas qu'il n'en peut arriver un bon.

Le duc Charles changeant tous les jours de pensées et de paroles, il n'y a point d'apparence de luy mettre une place entre les mains dont il pourra abuser, ou sur quelque explication imaginaire, ou par le manquement ordinaire de sa foy, qu'il n'a point gardée en aucun traité qu'il ayt fait avec le roy.

Au reste, le d. duc avoit jusques-icy demandé au roy toutes conditions desraisonnables pour se remettre en son devoir; il est hors de doute qu'estant fortifié d'une place, il en demanderoit encores de moins recevables. De dire que le dépost de ses colomnels soit une seureté, c'est chose ridicule, tant parce qu'ilz sont de nulle considération au respect de la place, que parce que le roy veut esviter la rigueur qu'il seroit contrainct d'exercer, si le d. duc venoit à manquer de foy, en leur faisant couper la teste.

L'exemple de l'infidélité du s^r de Ville, qui n'a fait nulle difficulté de violer sa parole, fait voir le peu d'assurance qu'on doit prendre et en celle des colomnels proposez pour ostages, et en celle de leur maistre.

¹ Charpentier n'avait donné ni suscription, ni date; mais Cherré a écrit au dos, « M. du Hallier, sur le sujet de M. de Lorraine, » et il a mis la date en tête. Cette

pièce est une espèce de rapport qui dut être soumis au roi, et dont on se servit ensuite pour faire à M. du Hallier une lettre que nous n'avons pas trouvée.

Ainsy que ces considérations ne permettent pas d'adhérer aux propositions faites par le s^r de St Martin de la part du duc Charles, aussy la raison d'estat ne veut-elle pas qu'on perde l'occasion de luy donner tout ce qui luy est nécessaire pour venir trouver le roy, si bon luy semble, avec seureté, et conclure un traité raisonnable s'il a bonne intention.

Pour cet effect il faut envoyer à M^r du Hallier un passe-port bien ample et tel que le d. duc n'y puisse rien désirer davantage pour sa seureté, et une lettre de S. Ém. au d. duc par laquelle il luy mandera avoir commandement du roy de luy donner sa parole qu'il peut venir seurement à la cour pour traiter avec Sa Majesté, et s'en retourner avec toute seureté au cas qu'il ne conclue rien avec elle, ce dont il luy donne parole¹.

Faire moins que cela seroit perdre une occasion qui semble devoir réussir; faire plus seroit une témérité qui, en matière d'estat, feroit commettre une faute irréparable.

¹ Le duc vint en effet; un traité fut conclu, le 29 mars, entre le cardinal de Richelieu, pour le roi, et le duc de Lorraine (voy. ci-après, p. 765). Après les serments prêtés, le 2 avril, le prince resta une quinzaine de jours à Paris, où on le traita magnifiquement; il partit enfin, « fort satisfait de la cour. » (*Gazette* du 20 avril.) « Ses sujets le reçurent avec des transports de joie, qu'il serait difficile d'exprimer, » dit le père Griffet (p. 319)*. — Le 17^e chapitre de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, contient sur ces événements des détails intéressants. — Le duc de Lorraine ne tarda pas à justifier les méfiances que le cardinal avait exprimées dans la présente lettre; il manqua à tous les engagements

* Selon l'historien de Louis XIII, qui ne parle pas des fêtes de Paris et qui met celles de Lorraine au 10 avril, le duc se serait hâté de quitter Paris

qu'il avait pris, et, dès le mois d'août, il était en pleine révolte. Le 27, il publiait une déclaration portant qu'on lui avait fait violence en France et que les actes revêtus de sa signature lui avaient été extorqués. Nous avons dans le fonds de Béthune, à la Bibliothèque impériale, une lettre du roi à la duchesse de Lorraine, où Sa Majesté se plaint de cette trahison du duc : « Il est vrai, dit le roi, que quoyque je le cogneusse léger et inconstant, je n'eusse jamais attendu de luy une si grande mesconnoissance. Je prie Dieu qu'il le rende sage selon luy et selon le monde. » La lettre a été dictée à Cherré par le cardinal; elle sera notée à la fin du volume. Les manuscrits de Lorraine aux Affaires étrangères nous ont été connus trop tard pour que nous

presque aussitôt la paix jurée. La version vraie fait mieux ressortir la dissimulation du prince lorrain.

CCCLXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 27. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Ruel, ce 18 janvier 1641.

Jugeant que M^r le coadjuteur de Troye¹, fils de M^r du Houssay, pourra utilement servir le roy en l'assemblée générale du clergé, je prie M^r de Chavigny de l'aller trouver de ma part et luy tesmoigner le désir que j'ay qu'il soit depputé pour la province de Sens, en la d. assemblée. Que pour cet effet il faut qu'il se face depputer à Troye, pour se trouver à l'assemblée provinciale de Sens, où M^r d'Auxerre se rendra pour l'assister en cette occasion. M^r de Chavigny parlera aussy, s'il luy plaist, à M^r de Chanvalon de ma part, et luy dira que je le prie de faire sçavoir à M^r de Rouen qu'il me fera très grand plaisir de faciliter la depputation de M. de Coustances pour l'assemblée générale du clergé. Et, au cas que le d. s^r de Coustances ne puist estre depputé, de procurer la nomination de M^r d'Évreux². M^r de

ayons pu placer à leur ordre chronologique les pièces que nous y avons trouvées; elles pourront entrer dans un supplément.

¹ François Malier du Houssay, qui succéda cette même année à René de Breslay. Celui-ci mourut le 2 novembre âgé de quatre-vingt-quatre ans; le coadjuteur en avait lui-même soixante-sept. Il était d'une famille dévouée au cardinal.

² L'évêque de Coutances, Léonor de Maignon, avait signé la censure du pamphlet *Optatus gallus*, ce qui le recommandait auprès de Richelieu, cependant il ne fut pas député à l'assemblée de Mantes. Quant à l'évêque d'Évreux, François de Péricard, d'une famille parlementaire de

Normandie, il paraît que Richelieu, doutant de son obéissance, avait un instant changé de pensée, car nous lisons dans une lettre de l'évêque de Lisieux au cardinal, du 27 janvier : « ... Mais maintenant, M^s, voici d'autres nouvelles, car M^r de Chartres nous fait sçavoir que V. Ém. ne se fie ny en mon d. seigneur d'Évreux, ny en moy, et veut qu'on luy en nomme un troisieme. » Pour lui (évêque de Lisieux), il a la goutte, et ne pourrait se rendre à l'assemblée; « mais quant à M^r d'Évreux, je proteste devant Dieu que, s'il estoit connu de V. Ém. comme je le cognois, elle ne souffriroit jamais qu'on lui fist cest affront; il est

Chavigny priera M. de Chanvalon d'envoyer exprès à Rouen pour avoir la response de M^r son frère; et M^r de Chavigny fera payer la course de celuy qui ira de la part de M^r de Chanvalon, afin que nous ayons prompte response.

Le Card. DE RICHELIEU¹.

CCCLXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 28. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Rucl, ce 18 janvier 1641.

M. de Chavigny ira, s'il luy plaist, trouver Monsieur, de ma part, et luy dira que, maintenant que le temps du mariage de M^r d'Anguien approche², je l'ay prié de sçavoir de luy s'il l'aura agréable, ne voulant rien faire en cela, ny en autre chose, qui luy peust déplaire, et dési-

aussy peu capable de s'esloigner de vos volontez qu'aucun de la province... » (Ms. cité aux sources, fol. 27.) Richelieu se laissa-t-il persuader par cette protestation, ou ne put-il empêcher l'élection de l'évêque d'Évreux ? Quoi qu'il en soit, l'événement prouva qu'il connaissait son monde mieux que ne faisait l'évêque de Lisieux; M^r d'Évreux fut un des plus fermes opposants dans l'assemblée de 1641; il se servit même de paroles que Richelieu avait prononcées aux états de 1614, pour repousser les demandes que celui-ci faisait en ce moment au clergé; nous verrons son nom parmi ceux des prélats que le cardinal fit expulser de l'assemblée et renvoyer dans leurs diocèses. — Nos manuscrits conservent mainte preuve de l'influence souveraine qu'exerça Richelieu sur la nomination des députés.

(Voy. p. 741.) Citons seulement ici quelques lignes d'une lettre du coadjuteur de Tours (frère de Bouthillier) : « Pour l'assemblée provinciale ceux qu'il a pleu à V. Ém. de commander y ont esté nommés, et cela s'est fait d'un consentement unanime et par le respect que tous les députez ont voulu rendre aux volontez de V. Ém. lesquelles me serviront tousjours de lois inviolables, puisque je suis sa créature. » (Même ms. fol. 55.) Malgré cela, les délibérations de l'assemblée donnèrent de grands embarras à Richelieu.

¹ Cette signature diffère un peu de la signature ordinaire du cardinal; la place, ici très-étroite, l'a fait abrégé.

² Le bruit était alors que le mariage était résolu pour le carnaval. (Journal épistolaire d'Arnauld, du 13 janvier.)

rant vivre avec luy avec tant de respect que d'avoir son agrément après avoir receu les volontés du roy.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 54. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À PARIS.

De Ruel, ce 30 janvier 1641.

Monsieur le prince aura peut-estre trouvé quelque mot dans les articles¹ plus qu'il ne désireroit, en ce que ma niepce renonce mesme à ma succession en faveur des filles provenantes de la ligne de ma sœur aisnée, au cas que les masles vinsent à manquer. Si cela grève son esprit, je ne m'esloigne pas de le dégréver.

S'il ne trouve rien à redire aux articles que vous luy avés donnés, vous ne dirés rien.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLXXIX.

Dépôt de la guerre, t. 63, p. 406. —

Original, devenu minute, une correction ayant obligé de refaire cette dépêche.

LETTRE DU ROY AUX ÉVÈQUES.

20 février.

Monsieur l'évesque de

comme mon cousin le cardinal de

¹ Nous avons dans le ms. des Affaires étrangères cité aux sources deux copies du contrat de mariage du duc d'Enghien avec Claire-Clémence de Maillé-Brezé, et un premier projet, en brouillon fort raturé, de la main de Bouthillier, fol. 78-101. Richelieu donnait à sa nièce les terres d'Anssac, Mouy, Cambronnet et Ples-

sis-Billebault, et la somme de 300,000 #; au lieu de ce chiffre, d'autres et le brouillon de Bouthillier mettent 600,000 #; mais il faut remarquer que, dans ce brouillon, les terres ne sont point mentionnées. « Moyennant cette donation led. seigneur cardinal-duc déclare son intention que lad. demoiselle, future épouse, ne puisse rien

Richelieu ne se contente pas de soulager mes soins par les siens continuels et par ses veilles, pour tout ce qui regarde l'avantage et la gloire de cet Estat, mais par une piété et charité dignes de son rang dans l'Église et de son zèle pour le bien public, porte aussy ses pensées à tout ce qui peut avancer la gloire de Dieu et le bien spirituel de mes sujets, m'ayant faict entendre le dessein qu'il a d'establir des missions de pères de la compagnie de Jésus en tous les lieux de mon royaume où ilz pourront s'employer utilement à l'instruction chrestienne et à l'édification de mes sujets, et de pourvoir de son bien à tous les frais de ces missions, en sorte qu'elles ne seront à aucune charge ny despense au peuple, ny à quelque personne que ce puisse estre, j'ay grandement approuvé un sy louable et sy utile establissement. Et, bien que je ne doubte pas que vous ne soyés de vous-mesme assez disposé à le faire réussir en tout ce qui peut dépendre de vous, néantmoins j'ay bien voulu vous tesmoigner, par cette lettre, comme je désire grandement d'en voir les bons effects que l'on en doibt attendre, et que mon intention est que, pour cet effect, vous receviés, sans aucune difficulté, les pères de ladicte compagnie qui seront envoyés en vostre diocèze par leurs supérieurs, pour l'exercice de ladicte mission; que vous leur donniés toute l'assistance et l'apuy ès choses qui sont de vostre auctorité, dont ils auront besoin et dont ils vous pourront requérir; et que vous les favorisiés, en tout ce qui sera de vostre pouvoir, pour leur donner moyen de s'acquitter aussy dignement de ce saint employ que la capacité et bonne conduite de ceux de cet ordre le peuvent faire espérer. A quoy ne doubtant pas que vous ne soyés bien ayse de contribuer, et de prendre part au mérite de ce bon œuvre, je ne vous en diray pas

prétendre en sa succession et biens, etc.»
Le contrat fut présenté au roi le 7 février, ainsi que nous l'apprenons d'un billet de Richelieu à Chavigni : « M. de Chavigny se souviendra de retirer le contrat de mariage de M. d'Anguien, de M. de la

Ville aux Clercs, afin que je le puisse voir demain matin, avant que de le porter au Louvre. — Ce mercredi au soir 6 février 1641. » — (Original, sans signature, de la main de Le Masle; ms. cité aux sources, fol. 77.)

davantage et ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, M^r l'évesque de _____ en sa sainte garde.

Escrit à S^t Germain en Laye, le _____ febvrier 1641^r.

LOUIS.

CCCLXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 114. — Copie.

INSTRUCTION

AUX SIEURS DE LÉON,

CONSEILLER AU CONSEIL D'ESTAT,

ET D'HÉMERY,

CONSEILLER AU DIT CONSEIL, INTENDANT ET CONTROLLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES,

Commissaires deputés par Sa Majesté pour assister, de sa part, en l'assemblée du clergé qui est convoquée en la ville de Mantes².

21 février.

Les d. s^{rs} commissaires se transporteront en la d. ville de Mantes

¹ Un commis de de Noyers a mis au dos de cette pièce : « Dépesche générale aux évêques du département de M^{gr}; du xx^e febvrier 1641. » — On sait qu'alors il n'y avait pas de ministère de l'intérieur; l'administration des provinces était partagée entre les secrétaires d'état.

² Bouthillier a mis au dos de cette copie un titre plus succinct; et un secrétaire de Chavigni a ajouté des sommaires aux marges. — On lit peu les Mémoires de Montchal, qui ne sont que le journal de cette assemblée, sauf les cinquante premières pages, dont l'auteur a fait un pamphlet contre Richelieu. Cette espèce d'introduction, très-passionnée, est peu capable d'inspirer confiance dans la relation qui suit. Montchal, archevêque de Toulouse, avait été expulsé avec violence de l'assem-

blée de Mantes, dont il était l'un des présidents; ce souvenir doit être présent à ceux qui le lisent; il faut le lire pourtant, car il y a plus d'un détail curieux. Dans l'aperçu qui précède sur le gouvernement de Richelieu, à de justes reproches se mêlent des imputations sans preuves et des calomnies évidentes. — L'abbé de Courayer, en annonçant, dans l'*Europe savante* de novembre 1718, ces Mémoires, qui venaient de paraître à Rotterdam et dont il possédait un manuscrit meilleur que celui de l'imprimeur de Hollande, dit : « A la fin de ce ms. nous avons trouvé la dissertation suivante, qui sans doute est de M. de Montchal, et qui cependant n'est point imprimée : *Ce qui suit sont les preuves comme les puissances séculières ne peuvent imposer aucunes tailles, taxes, subsides et autres droits*

et feront entendre à M^{rs} du clergé la satisfaction que S. M. a receue du choix qui a esté fait de leurs personnes pour assister en lad. assemblée; espérant qu'ils se porteroient à luy donner toute sorte de contentement et secours en la nécessité présente de ses affaires.

Ils feront en outre entendre aux d. s^{rs} du clergé, que l'intention du roy est qu'ilz travaillent incessamment à prendre la résolution du secours qu'ils doivent donner. Avant laquelle résolution faite Sa Majesté ne veult pas qu'ilz puissent vacquer ny délibérer aucunes autres affaires de quelque nature et qualité quelles soient, la d. assemblée n'ayant esté convocquée que pour le seul effect.

Ils remontreront aussy aux d. s^{rs} du clergé, de la part de Sa Majesté, qu'elle pourroit avec grande raison prétendre d'eulx une plus grande et notable somme de deniers que celle de six millions six cens mille livres, qui a esté promise par aucuns d'eulx à Sa d. Majesté, sur les fins de laquelle promesse elle a permis la d. assemblée, quoy qu'elle eust peu, avec juste tiltre, et par une possession immémoriale, à l'exemple des roys ses prédécesseurs, taxer les biens et revenus du d. clergé selon qu'en sa conscience elle croiroit et verroit estre à faire, le royaume estant dans une guerre ouverte et nécessaire comme elle est, et tous les autres ordres ayant tellement contribué aux nécessités de l'estat qu'il est impossible d'en plus tirer des secours sans leur totale ruine.

Les d. s^{rs} commissaires déclareront à la d. assemblée que le roy ne veult point entendre d'autres propositions que celles pour raison de quoy ils ont esté convocquez, qui est de payer dans la présente année et la prochaine à Sa d. Majesté les d. six millions six cens mille livres, par taxes qui seront faictes sur eulx et payables

sans le consentement de l'Église. Cette prétention de ne participer aux charges de l'État que selon qu'il plairait au clergé d'y contribuer doit être prise en considération quand on apprécie la lutte qui s'établit entre Richelieu et les opposants de l'assemblée de Mantes, au sujet des imposi-

tions à mettre sur les biens considérables que possédait alors l'église de France. C'est la *relation* de ce qui se passa dans l'assemblée de Mantes, qu'on a imprimée, longtemps après, sous le titre de *Mémoires de Montchal*; nous indiquons, p. 758 (sous-note), les manuscrits que nous avons vus.

ès dictes années, tout autre moyen estant contre eulx et contre Sa Majesté mesme; d'autant que, s'ils se portoient à offrir une partie de leurs revenus, la liquidation et recouvrement d'iceux constitueroient les bénéficiers à tant de frais, et feroient tirer le d. recouvrement en tant de longueurs qu'il n'y auroit que ceulx qui seroient employés à l'exécution de cest affaire qui en tireroient de l'avantage, ainsi que les d. s^{rs} du clergé ont peu recognoistre quand ils ont esté obligés de fournir leurs déclarations; ce qui a donné lieu au changement du tiers du revenu en la taxe des d. 6,600,000^{tt}, dont il est à présent question. Et, si on rentroit dans la perception du d. tiers ou quelques autres propositions, les d. commissaires n'en recevront aucune autre que la taxe des d. 6,600,000^{tt}.

Ils représenteront aux d. s^{rs} du clergé l'estat de l'affaire, et ce qui s'y est passé jusques à présent, et les offres qui ont esté faictes à Sa Majesté jusques à 26 ou 30 millions de livres si elle eust voulu tirer à la rigueur tout ce qui luy pouvoit estre légitimement deub pour les d. droicts d'amortissement, par les raisons que les d. commissaires sçauront leur faire entendre particulièrement.

Et où les d. s^{rs} du clergé feroient quelques propositions en exécution de la d. taxe, comme d'y comprendre les cures et nouvelles religions exceptées par les déclarations de Sa Majesté, ou quelques autres moyens, ilz remettront le tout à Sa d. Majesté et luy en donneront advis, pour sçavoir son intention.

Et si, après la proposition générale faicte par les d. s^{rs} commissaires, les d. s^{rs} du clergé demandent quelques jours pour délibérer, après quoy ils feront leur responce à Sa Majesté, les d. s^{rs} commissaires pourront revenir à Paris pour donner advis et rendre compte à Sa d. Majesté de la disposition qu'ilz auront trouvée en la d. assemblée pour son service¹.

Faict à Paris ce XXI^e jour de febvrier mil six cent quarante et un; signé Louis et plus bas de Loménie.

¹ En vertu de cette instruction les deux commissaires se présentèrent le 1^{er} mars à

l'assemblée du clergé, réunie à Mantes. Le P. Griffet a raconté dans son tome III

CCCLXXXI.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 233. —

Mise au net, en marge de laquelle est écrit : « Ordre de M^r le cardinal. »[POUR M. DE CHAVIGNI¹.][2^e quinzaine de février 1641.]

Fault dire à Forster et mander à Montreuil que le roy ne recevroit pas seulement la reyne, sa sœur, en France, au cas que sa santé l'obligeast à y faire voiage, mais qu'il seroit bien fasché qu'elle n'y vinst pas. Mais que, comme l'affection que S. M. a pour la reyne de la

de l'*Histoire de Louis XIII* les principaux incidents qui en firent une des affaires les plus curieuses de cette année, p. 321-330. L'historien a pris les faits dans les mémoires de Montchal sans en prendre l'esprit, qui perce dès le début. L'archevêque se plaint du choix des commissaires : « La compagnie fut surprise, dit-il, de voir le mépris avec lequel on traitait le clergé, depuis que le cardinal avait la conduite des affaires, car encores que le s^r Brulard (le prieur de Léon) fust un personnage de grand mérite, et l'un des plus anciens conseillers d'estat, néanmoins le roy avait accoustumé d'envoyer aux assemblées du clergé des personnages de plus haute considération. »

¹ Cette pièce n'a ni signature, ni suscription, ni date; mais il n'est pas douteux qu'elle ne soit du cardinal, et ce n'est qu'au secrétaire d'état des affaires étrangères qu'elle pouvait aller. Quant à la date, elle est donnée approximativement par une lettre du 3 février, où Forster se plaint à Chavigni de la difficulté de le rencontrer; et par un billet de Richelieu aussi à Cha-

vigni, daté du 14 février, où l'on voit qu'à cette date Forster n'avait pas encore sa réponse : « C'est au roy, dit le cardinal, à résoudre la proposition de Forster. » (Aff. étr. France, 1641, six prem. mois, fol. 104.) Nous avons une lettre de la reine d'Angleterre à Chavigni concernant la mission qu'elle a donnée à Forster; mais cette lettre est de février, sans quantième. (Fol. 214 et 220 du ms. précité.) Notons encore une déclaration dudit Forster, dans laquelle celui-ci prend soin de constater les propres paroles que lui a dites le cardinal. Cette déclaration a été dictée par Chavigni et écrite en partie par lui-même. (Fol. 240.) — On a vu que c'était un Anglais attaché à la reine de la Grande-Bretagne; il recevait une pension de la France, et je le trouve encore, en 1642, parmi les étrangers qui figurent sur l'état que Louis XIII avait fait dresser de tous ceux que le trésorier de l'épargne avait ordre de payer. On sait aussi que M. de Montreuil était le secrétaire de l'ambassade de France à Londres, alors chargé d'affaires en l'absence de l'ambassadeur.

Grande-Bretagne luy donne ces sentimens, la part qu'elle prend à ses intérêts faict qu'elle ne peut ne luy dire pas qu'il faut bien qu'elle se donne garde de venir mal à propos en France, dans la conjoncture des affaires présentes.

Qu'en telles occasions qui quitte la partie la perd; que sa sortie d'Angleterre tirera indubitablement après elle la ruine des catholiques, et peut estre la sienne propre pour tousjours et celle du roy son mary, et de ses enfans. Que dans de sy grands changemens comme sont ceux qui sont en Angleterre, il faut craindre qu'on passe aux dernières extrémités incapables par après de tous remèdes.

Que c'est à la reyne de se donner un peu de patience jusques à ce que le mal qui la presse soit sur son retour, auquel cas, ce qui aigriroit maintenant son mal seroit capable d'y apporter une entière guérison. En un mot, que le roy cognoist la pensée d'un tel voiage sy considérable pour la reyne qu'il croiroit estre responsable devant Dieu s'il ne le luy représentoit ¹.

¹ Les motifs qu'allègue Richelieu sont fort justes et ses réflexions sont très-sages; mais il avait encore une raison de donner ce conseil, et c'est la principale qu'il ne dit pas: le séjour à Paris de la reine Henriette-Marie l'aurait fort embarrassé dans ses relations avec l'Angleterre. — Au reste, cette princesse avait abandonné le projet d'un voyage en France. Un s^r de La Masure, de la suite de la reine mère, et qui, voulant obtenir la permission de revenir en France, s'était fait l'espion du cardinal, par l'intermédiaire du P. Carré, mandait ce changement de dessein dans une lettre du 28 février. Il informait en même temps

le cardinal de certaines intrigues des gens de la reine mère, et dans une nouvelle et très-longue lettre du 9 mai, également chiffrée, en même temps qu'il continue ses rapports sur ce qui se passait dans la maison de la reine mère, il donnait au cardinal des informations touchant les Français réfugiés à Londres. On voit dans cette dernière que La Masure excitait beaucoup de défiance dans l'entourage de la reine mère; ses relations ténébreuses étaient éventées, et il supplie qu'on lui envoie un passe-port pour rentrer en France. (Aff. étr. France, 1641, six prem. mois, fol. 123 et 302.)

CCCLXXII.

Arch. de la famille Bouthillier. — Original sans signature.

[A. M. BOUTHILLIER¹.]De Ruel, ce 20^e mars 1641.

Je demeure *in deliberatis* avec M^{rs} du clergé parce que c'est la raison².

¹ Point de suscription; une note écrite au dos par Bouthillier en tient lieu.

² Après la séance du 1^{er} mars, où s'étaient présentés les commissaires du roi, l'assemblée de Mantes délibérait avec une lenteur dont Richelieu était mal satisfait. Il cherchait toutes sortes de moyens d'arriver à une conclusion et de faire payer le clergé sans trop le mécontenter. Il écrivait le 15 mars: « Je croy que Messieurs du clergé ne doivent point faire de difficulté d'accorder au roy, trois ans durant, si la guerre dure autant, deux millions de livres, pour chacune année, de secours extraordinaires payables aux termes des décimes. » Et il ajoutait qu'il s'engageait à obtenir du roi une mesure au moyen de laquelle cette charge serait allégée. (Pièce notée aux Analyses.) Cependant, le 19 du même mois, « l'archevesque de Sens fit entendre à l'assemblée que les commissaires pressaient extraordinairement de conclure l'affaire du roy, avec menace de prendre le bien du clergé, et tesmoignant tousjours les mauvais desseins de M^{rs} des finances, qu'ils disoient n'estre retenus que par le respect du cardinal, qui prenoit le clergé sous sa protection... » On voit que le clergé affectait de paraître ménager Riche-

lieu et de s'attaquer dans ses plaintes aux agents des finances, qu'il était plus commode de mettre en jeu. Sur l'observation de l'archevêque de Sens, l'évêque de Nantes donne lecture de la lettre du cardinal dont nous venons de citer quelques lignes. Et c'est sans doute au sujet de cette circonstance que Bouthillier mandait le lendemain à Richelieu qu'il était resté *in deliberatis* avec M^{rs} du clergé. C'est qu'en effet rien n'était décidé. L'évêque d'Auxerre s'était empressé d'écrire, le 19 mars, une lettre datée de Mantes, à 3 heures: « Ce matin l'affaire du roy a esté résolue suivant le conseil qu'il a pleu à Monseigneur faire l'honneur à l'assemblée de luy envoyer par escript; » et l'évêque de Nantes mandait, aussi le 19, la même nouvelle. De plus, nous lisons dans un procès-verbal, daté toujours du 19 et signé La Barde, le secrétaire de l'assemblée: « A esté résolu que, suivant l'avis de M^{sr} le cardinal, l'assemblée accorde au roy quatre millions de livres par imposition, en trois années, si la guerre dure autant... » (Ces diverses pièces sont données par le ms. des Aff. étr. 1641, six premiers mois, fol. 169, 171, 173.) Mais le procès-verbal ne parlait que de quatre millions, et Richelieu en voulait six; de

* Relation de ce qui s'est passé en l'assemblée du clergé tenue à Mantes, en 1641. (Bibl. imp. ms. de

Harlay, Saint-Germain, n° 144. — Quelques fragments sont dans 500 Colbert, 156, et Dupuy, 590.

Quant à l'affaire de Lyon, je croy en ma conscience que le meilleur seroit de n'y employer point mon frère, qui ne peut sans un grand contrecœur presser ceux qu'il aime comme ses ouailles.

Pour ce qui est du s^r Sabatier, il a parlé ce matin à M^r de Noyers. Il fait estat de vous donner contentement, et ma pensée est que pourveu que le roy trouve son compte, vous avés intérêt d'empescher sa ruine.

Je parleray à M^r de Nouveau comme vous le désirés.

plus, l'évêque de Nantes, dans une lettre du 17, avait fait pressentir au cardinal d'autres difficultés. (Même ms. fol. 165.) Le cardinal ne négligeait rien pour les vaincre. Il fit venir, le 28, une députation de l'assemblée, et Montchal a recueilli cette curieuse conversation, que nous indiquons sans toutefois en garantir la fidélité; nous ne l'avons point trouvée dans nos mss. Cependant Léonor d'Étampes, évêque de Chartres, autre créature de Richelieu, lui écrivait en confidence, le 12 avril : « Nous estimons qu'il est temps que M^r les commissaires viennent pour se rendre icy dimanche, et entrer lundy dans l'assemblée, en laquelle ils se plaindront de ce que, depuis deux mois qu'on est assemblé, l'affaire des six millions n'a encores esté résolue; » et il suggère au cardinal les arguments dont les commissaires du roi doivent user, ainsi que les menaces qu'ils peuvent faire. « V. Ém. ajoutait-il, donnera ordre aux commissaires de n'agir et dire que selon ce que M. d'Auxerre ou moy leur dirons. » Ces sourdes intelligences de quelques évêques un peu trop dévoués ne pouvaient être entièrement ignorées de leurs confrères moins dociles, et ne contribuaient pas à concilier ceux-ci aux volontés du cardinal. — Nous remarquons ce passage dans la lettre de l'évêque de Chartres : « La province de Bor-

deaux ne manquera pas aussi de continuer ses fougues et ses impertinences, en ayant veu les ordres exprès dans une lettre de M^r l'archevesque, qui escrit au doyen de son église qu'il le loue des généreuses résolutions de sa province et l'exhorte à continuer, assurant que, quand bien elle seroit seule, il sera content et satisfait de son courage. » Cette lettre est datée du jour de Pâques, au cap de Quiers, d'où il « escrit aussi à l'évesque de Bazas et autres de ses amis de l'assemblée. » On peut croire que ce rapport n'a pas peu contribué à la disgrâce dont fut frappé l'archevêque, qui avait joui si longtemps de la faveur de Richelieu. Le cardinal s'abstint d'adresser en ce moment aucun reproche à monsieur de Bordeaux, occupé alors de la guerre maritime sur les côtes d'Espagne; mais, à un mois de là, le 8 juin, il lui écrivait un billet relatif aux affaires de la guerre, et où, sans que la colère éclate encore, on devine un sourd mécontentement. Richelieu termine ainsi ce billet : « Vous sçaurés par ailleurs des nouvelles de l'assemblée, où quelques uns de vos plus affidez ont aussy mal fait pour le clergé que pour le service du roy, ce qui n'empesche pas que les affaires ne s'y soient passées comme il faut. » — LE CARDINAL DE RICHELIEU.

CCCLXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 178. —
Original, sans signature, de la main de Charpentier.

A M. DE CHAVIGNI.

De Ruel, ce 23 mars 1641.

Monsieur de Chavigny dira au s^r de Bonnefons¹ que le roy a esté touché de la lettre que le d. Bonnefons a escrite à M^r le cardinal.

Qu'ayant esté par la d. lettre aucunement esclaircy des justes soubçons que la conduite passée de la reyne luy peuvent donner, que son esprit ne soit pas encore tout à fait revenu au point où il doit estre, il s'est volontiers porté à commander qu'on luy donnast les cent mille francs qu'il a charge de luy faire donner.

Cependant que l'incertitude qui reste encore à Sa Majesté que la reyne sa mère soit vraiment repentante, et ait tout à fait quitté l'esprit de vengeance, a faict qu'il n'a pas voulu voir le d. Bonnefons, ny estimé à propos que M^r le cardinal le veist, ce à quoy le d. s^r cardinal a estimé devoir déférer sans résistance, parce qu'outre que le doute du roy est bien fondé, veu qu'autres fois la reyne a parlé quasy mesme langage qu'elle faict maintenant, lorsque ses gens machinoient de mauvais desseins, en user ainsy luy donne plus de moyen de servir la reyne en sa nécessité.

Il dira ensuite au d. Bonnefons confidemment, que le roy a dict que la bonne ou mauvaise disposition de l'esprit de la reyne paroistroit clairement par l'accomplissement ou l'inexécution de ce que le d. Bonnefons a proposé de sa part, touchant son voyage d'Italie²,

¹ Il était aumônier de la reine mère, et avait été autrefois confesseur de M^{me} de Combalet. La reine mère l'avait envoyé à Paris dans les premiers jours de février.

² Depuis longtemps on exigeait de la reine mère qu'elle se retirât à Florence; il importait beaucoup à Richelieu de l'éloi-

guer des frontières de France, où elle entretenait autour d'elle une réunion d'hommes ennemis déclarés du cardinal, et dont quelques-uns même étaient accusés d'avoir formé le dessein d'attenter à sa vie. Aussi l'on voit avec quel empressement on fournit à Marie de Médicis les moyens

et que, si elle y va, Sa Majesté est lors résolue de recevoir ses lettres, de voir ses gens et d'avoir commerce avec elle à la veue de tout le monde, parce que lors il aura lieu de croire qu'on ne pourra plus avoir de mauvais desseins en France sous l'ombre de la reyne.

Il luy dira qu'en tel cas le roy est résolu de luy donner cent mille escus par an, avec lesquels elle fera une despence qui paroistra plus en Italie qu'elle ne feroit en France avec trois cens mille.

Il luy dira encore qu'afin qu'elle ne face pas ce voyage mesquinement, S. M. luy enverra cent mille francs par avance lorsqu'elle voudra partir.

Il adjousterà qu'elle peut faire ce voiage avec moins d'incommodité qu'il ne semble, parce qu'elle peut aller de Londres jusques à Rotredan par mer, de Rotredan jusques à Cologne dans les yaques, vaisseaux fort commodes et bien dorez de M^r le prince d'Orange, de Cologne jusques à Brisac et Basle, en remontant sur le Rhin dans un bateau bien fermé, de Basle jusques à Constance en litière, de Cons-

d'aller en Italie, et la précaution que prend le cardinal de lui tracer son itinéraire. Mais cette résolution de la reine mère paraît n'avoir été qu'un prétexte pour obtenir de l'argent; au moins, n'a-t-elle jamais été exécutée. Toutefois Richelieu avait pris ses précautions pour n'être pas dupe. Nous trouvons aux Affaires étrangères, dans le tome 47 d'Angleterre (fol. 260), une pièce de la main d'un commis de Chavigni, et que ce secrétaire d'état n'a pu écrire que par l'ordre du cardinal. Nous voyons que l'intention de la reine mère était avant tout de retirer ses *bagues* mises en gage; mais dans ce document, qui porte en tête « Response au mémoire de la reine mère, » Chavigni dit nettement : « Le roy a entendu avancer cent mille livres à la reyne, sa mère, pour les frais de son voyage d'Italie, et non pour autre chose. »

Le mémoire ajoute : « Quant à ce qui est des 58,400 et tant d'escus pour lesquels les bagues de la reyne sont engagées, S. M. ne peut payer une si grosse somme; tout ce qu'elle peut promettre par sa bonté ce seroit de payer une année des intérêts, afin que les marchands ne les vendent pas à vil prix. » Et puis Chavigni revient encore au voyage d'Italie : « Au lieu de faire faire carrosses et chariots, il faut vendre tous ceux qu'elle a; les canaux d'Hollande porteront tous ses bagages jusque'à Cologne... » (Ici une nouvelle indication d'itinéraire.) « Les cent mille livres accordées doivent faire face à tout cela. » Cette pièce, sans date, est classée dans le manuscrit d'Angleterre immédiatement après le 28 mars; il semble qu'elle doit avoir été écrite à une date plus éloignée du 23 mars.

tance jusques à Venise, moitié par eau, moitié en litière, de Venise jusques à Bologne par eau, et de Bologne à Florence¹.

Monsieur de Chavigni dira, comme de luy-mesme, au s^r de Bonnefons qu'il rendra un service très-agréable au roy s'il peut donner nouvelles certaines des mauvais discours que M^r de Vendosme a tenus, soit à la reyne, soit à d'autres, en Angleterre, depuis qu'il y est arrivé. M. de Chavigny sçayt bien ce que c'est. Il peut dire à Bonnefons, encor. comme de luy-mesme, que la reyne ne doit pas s'enivrer en cela d'une fausse générosité, qui l'empesche de dire ce qu'elle sçaura, puisqu'elle se veut réconcilier avec Sa Majesté.

CCCLXXXIV.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 264. —
De la main de Cherré². — Copie, même volume, fol. 262.

AU P. SUFFREN.

[Vers le 23 mars 1641³].

Mon Rév. Père, comme la passion que j'auray toute ma vie au service de la reyne m'oblige à ne perdre pas l'occasion de luy en donner des preuves en un temps auquel elle en a besoin, le respect que je dois à sa personne ne me permettant pas de respondre à la lettre

¹ Ici finit la lettre dans notre ms. Nous y trouvons une autre lettre, de la même date, également adressée à Chavigni, concernant aussi le s^r de Bonnefons; c'est évidemment une addition à la lettre qu'on vient de lire, sur un point qu'on avait oublié. Cette espèce de post-scriptum est classé au feuillet 177, et donné comme si c'était une lettre séparée, écrite avant

l'autre; il est de la main de Charpentier.

² C'est une lettre préparée pour la signature, mais qui, ayant subi quelques corrections, a été refaite et est devenue minute.

³ Cette pièce n'est point datée; il semble qu'elle doive avoir à peu près la même date que la précédente.

dont il luy a pleu m'honorer, pour ne luy mettre pas devant les yeux un nom qui luy a esté desagréable, je m'adresse à vous pour vous prier de luy faire cognoistre le ressentiment que j'ay de l'honneur qu'il luy a pleu me faire. J'ay tousjours espéré de la bonté de Dieu que Sa Majesté verroit enfin que, si j'ay esté malheureux à son esgard, mon malheur a esté sans crime. J'ay pris part à toutes ses peines, et Dieu sçait qu'elles m'eussent esté beaucoup plus sensibles qu'à elle mesme, si je n'eusse eu cette consolation de n'avoir rien oublié de ce qui a despendu de moy pour la garantir des malheurs où elle a esté précipitée par de mauvais conseils. Rien ne m'a mesme diverty de la servir en ce mauvais estat, que son propre intérêt, c'est-à-dire celui du roy, qui par l'ordre du ciel m'est et m'a deu estre plus cher que tout autre. En vérité, mon Père, sa personne m'a tousjours esté en telle vénération, que j'en ay respecté l'ombre en ceux qui ont voulu se servir de son nom pour me perdre.

Je loue Dieu de tout mon cœur de sçavoir qu'elle est maintenant en disposition de chercher son repos, que je souhaite avec d'autant plus de passion, que je n'estimeray jamais en avoir, tandis qu'elle en sera privée.

Ayant faict entendre au roy ce que le s^r de Bonnefons a proposé pour luy en procurer, le bon naturel de Sa Majesté l'a aussytost porté à faire mettre entre les mains du dict s^r de Bonnefons cent mille francs à ce qu'on puisse promptement pourvoir à ses incomoditez présentes et plus pressantes. Elle m'a commandé en outre de vous escrire que si la reyne sa mère persiste à vouloir se mettre en lieu où elle puisse vivre contente, comme le s^r de Bonnefons en a fait ouverture de sa part, les despenses de la guerre ne l'empescheront pas de luy donner tous les ans de quoy s'y entretenir selon sa dignité.

Ainsy, le roy satisfaisant à ce que les considérations du ciel et de la terre requièrent de luy en la nécessité où la reyne se trouve, il est en elle de se deslivrer pour jamais de toutes inquiétudes, et de mener une vie heureuse à l'avenir. J'auray à grand honneur de la servir à cette fin auprès du roy, et de luy rendre ce qu'elle peut attendre d'une

personne qui demande ardemment à Dieu son contentement en ce monde, et son salut en l'autre, et qui est véritablement,

Mon R. Père,

Vostre très affectionné à vous rendre service ¹.

¹ La réponse du P. Suffren se trouve en copie dans le ms. cité aux sources, fol. 282*. Le Père mande à Richelieu qu'aussitôt la réception de sa lettre il en a dit le contenu à la reine mère; que c'est en toute sincérité que cette princesse veut se réconcilier, qu'elle remercie le cardinal des bons offices qu'il a commencé à lui rendre; « elle m'a aussy commandé de vous escrire qu'elle persiste en la résolution qu'elle a fait entendre au roy par M^r de Bonnefons, se persuadant qu'ayant fait de son costé ce qu'elle a peu, qu'aussy le bon naturel du roy ne manquera, du sien, de luy donner les moyens de l'exécuter... elle n'ayant rien et le roy ayant son bien entre les mains. » — Le P. Suffren ajoute: « Ceux qui, comme moy, ont eu le bien de cognoistre V. Ém. sont tesmoins de la tendresse de vostre cœur, tesmoignée par les larmes qui découlent de vos yeux en la vue des misères des aultres.... peut estre la divine Providence disposera que les afflictions de la reine mère finissent par vous... » Le bon Père attaque Richelieu par un endroit où il était peu vulnérable, et semble prendre

au sérieux ce qui ne l'était guère de parti ni d'autre. La reine mère n'a jamais eu réellement l'intention de se retirer à Florence, ni Richelieu le dessein de lui fournir des ressources, dont il craignait qu'elle n'usât contre lui-même. Cette disposition aux larmes, dont le P. Suffren loue ici Richelieu, a été remarquée par plusieurs, et lui a été imputée à reproche. L'archevêque de Toulouse, dont nous avons cité les Mémoires, rapportant une de ses conversations avec Richelieu, dans l'affaire de l'assemblée de Mantes, raconte que le cardinal, s'efforçant de vaincre son opposition, le pressait de lui promettre son amitié, qu'il *désiroit depuis longtemps*; « et disant ces mots il tira son mouchoir et essuya ses yeux, qui étaient moites, avec ces paroles : *la tendresse me surprend...* » L'archevêque ajoute qu'il se trouva fort surpris de ce discours, sachant que le cardinal avait contre lui une antipathie qui datait de loin. — La reine mère, dans ses colères contre son ancien favori, le comparait au crocodile, précisément à cause de ces pleurs hypocrites, qu'il savait répandre à volonté, disait-elle.

* Cette copie a été faite par un secrétaire de Chavigni; elle n'est point datée et on l'a classée dans le manuscrit, au 19 avril; la lettre a, sans doute, été écrite avant cette date.

CCCLXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1619 à 1641, t. 6, fol. 314. — Original.

SUSCRPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY.

[Fin de mars 1641¹.]

Je suis bien aise que toutes choses soient signées comme il fault².
Je feray parler au roy pour les prisonniers lorrains qui sont dans la Bastille.

Je ne croy pas qu'il y ait difficulté à les rendre.

Il y a bien un Vineuil dans la Bastille qui y a esté mis pour estre accusé d'avoir tué sa femme; celuy-là ne se peut rendre, mais il est François et ce n'est pas celuy-là que M^r de Lorraine demande.

Il est à propos que vous voyés Mad^e de Lorraine³ pour luy dire

¹ Cette pièce sans date, classée à la fin de 1638, est de la fin de mars 1641.

² Il s'agit de la soumission du duc de Lorraine; nous avons déjà dit (ci-dessus, p. 748) que le traité fut signé le 29 mars. Plusieurs copies sont conservées aux Affaires étrangères dans les manuscrits de Lorraine, t. 32. L'une est une espèce de minute, écrite par un secrétaire de Chavigny, avec quelques mots de la main de Richelieu, et des passages ajoutés, en marge, par Cherré. La Gazette ne le publia que le 18 septembre, avec un petit préambule que fit mettre Richelieu afin d'expliquer cette publicité tardive: « Pour ce qu'il y avoit plusieurs articles qui devoient demeurer secrets (fait-on dire au gazetier), j'avois différé de vous faire part de tout; et serois encore à présent dans le silence si, l'inconstance de ce prince ayant donné sujet aux armes du roy de reprendre sur luy presque toutes les places

que sa bonté luy avoit rendues, je n'avois creu devoir justifier aux yeux de tout le monde le procédé de S. M. en faisant voir de quelle part est venue la contravention à ce traité. » Et à la suite dudit traité Richelieu fit imprimer *les actes du serment presté par le duc* entre les mains du roi à Saint-Germain, le 2 avril, et ensuite ratifié le 21, dans sa ville de Bar. (p. 633-640.) Ce traité a aussi été donné par Aubery, *Mém.* t. V, p. 19-24, et depuis dans divers recueils.

³ La princesse Nicolle, que le duc avoit quittée depuis quatre ans. Sans attendre les dispenses du pape, et comme s'il eût pu casser son mariage de sa propre autorité, il s'était remarié en 1637 à Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, qui le suivait dans toutes ses expéditions militaires, et que, pour cette raison sans doute, le peuple nommait *sa femme de campagne*. Sa femme légitime, qui récla-

ce qui s'est passé particulièrement en ce qui touche ses intérêts. Vous luy ferés cognoistre comme il luy est avantageux que son procès soit remis au jugement du pape purement et simplement.

J'envoyeray aujourd'hui sçavoir du roy s'il veult que ce soit mardy¹ ou mercredy que se face le serment. Cependant M. le Chancelier mandera à M. de Meaux qu'il se trouve mardy à midy à St-Germain. Je crois qu'il est bon que vous soyés nanti de tout ce qu'il fault pour faire faire la foy et hommage², vous ou Mons^r de La Ville aux Clercs; c'est-à-dire celuy à qui c'est de le recevoir, affin que si S. M. qui appréhende souvent telles cérémonies, veult absolument qu'on termine celle-là à mesme jour que le serment, elle soit satisfaite.

Si vous ne cognoissiés le secrétaire, aussy mauvais escrivain que je veux croire qu'il est bon médecin³, je ferois ses excuses.

Le Card. DE RICHELIEU.

maît à Rome contre la dissolution de son mariage, s'était retirée en France, où on lui faisait une pension.

¹ De Noyers répondit à Chavigni, le 1^{er} avril, que le serment serait prêté, entre les mains du roi, le lendemain mardi, à vépres. Selon le père Griffet, qui met au 27 mars la signature du traité, le serment aurait été prêté le même jour. Cependant ce fut bien le 29 mars que le traité fut signé, par Richelieu, à Paris, hors la présence du roi, tandis que le serment fut prêté dans la chapelle du château de Saint-Germain, le 2 avril.

² Le père Hugo, auteur d'une vie manuscrite du duc Charles, citée dans l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 124, raconte une scène burlesque qu'aurait jouée le duc de Lorraine pour interrompre la cérémonie, et

dans le dessein d'invalider un serment qu'il ne prêtait qu'à contre-cœur; s'il en faut croire le père Hugo, cette scène divertit beaucoup l'assistance, et le roi lui-même se serait pris à rire de cette sournoise plaisanterie. Cette scène est peu vraisemblable, et la gaieté du roi moins vraisemblable encore. Le père Hugo aura pris au sérieux un conte imaginé après coup par le duc de Lorraine pour consoler sa vanité de l'acte de foi et hommage qu'il avait été contraint de faire. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'en même temps que ce prince signait un traité avec le roi, il déposait secrètement chez un notaire une protestation contre sa propre signature. (D. Calmet, t. VI, p. 299; M. le comte d'Haussonville, t. II, 131.)

³ Cette lettre est de la main de Citoys.

CCCLXXXVI.

Arch. de Condé, n° 113. — Original. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale.
Arch. des Aff. étr. France, t. 98. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE PRINCE.

3 avril.

Monsieur, je
croy que vous aurés sceu maintenant le desordre qui est arrivé dans la maison de M^r vostre filz, par l'insolence d'un maistre d'hostel, qui prétend donner la serviette au préjudice de la charge en laquelle vous avés établi M. de Maigrin.

La suite de cette affaire ayant esté telle que le dict s^r de Maigrin a cuidé estre assassiné¹ par diverses personnes qui, au lieu de séparer les parties qui avoient querelle, ont mis l'espée à la main contre le s^r de Maigrin; je les aurois promptement faict prendre prisonniers si, estant sy proche comme vous estes, je n'avois estimé plus à propos de vous dépescher ce gentilhomme pour sçavoir vostre volonté. Je vous diray franchement que, si on ne maintient dans une maison les supérieurs contre les inférieurs, il est impossible d'y faire garder aucun ordre.

Je m'asseure que vous n'obmettrés rien pour faire chastier une sy mauvaise action comme celle qui est arrivée en cette occasion. Quand je sçauray vostre intention, je feray apporter l'ordre requis, ce qui touche M. vostre filz m'estant aussy cher que ce qui me touche moy-mesme². Vous le croirés, s'il vous plaist, et que je suis et seray toujours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 3 avril 1641.

¹ Le prince de Condé était alors sur les frontières d'Espagne; nous avons, au Dépôt de la guerre, une « Instruction à M. le Prince s'en retournant en Languedoc pour y commander les armées de Roussillon et

Catalogne. » La pièce, datée du 2 mars, est de la main d'un commis de la guerre, t. 63, pièce 471.

² Lorsque le duc d'Enghien épousa la nièce de Richelieu, M^r le Prince, que ce

CCCLXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 206.

Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 6^e avril 1641.

Je suis bien fasché de l'indisposition des ambassadeurs de Portugal. Quand leur santé leur permettra de conférer avec vous, il n'y a point de temps à perdre, estant besoin de voir si nous devons armer ou non¹.

mariage comblait de joie, usant de toutes sortes d'égarde pour le cardinal, lui avait laissé le soin de désigner plusieurs des principaux officiers de la maison du jeune duc. Richelieu, qui déjà avait mis M. de Mégrin, comme un mentor auprès de lui, lorsqu'on l'envoya faire ses premières armes, le proposa pour conduire cette maison, où entra sa nièce, et M. le Prince le nomma premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Enghien. Il semble que le prince faisait ce choix avec une certaine répugnance. Dans une note, écrite de sa main, où il stipule les conditions de la place qu'il lui donne, nous lisons : « Je veux bien qu'il commande aux valets de chambre, et néanmoins je le prie de prendre garde d'user modestement avec mon fils de ce commandement. » (Aff. étr. t. 96, fol. 189, note classée à la fin de janvier 1641.) Cependant, trois mois après, M. de Mégrin fut assassiné, et on soupçonna des gens de la maison d'avoir commis ce crime. Le surlendemain de la date de la présente lettre, le 5 avril, eut lieu une instruction que nous trouvons dans le tome 98 de

la collection France, intitulée : « Information sur l'assassinat du s^r de Mesgrin faite par Louis Davyd, escuyer du s^r du Petit Puy, conseiller du roy, prévost général de l'Isle-de-France et gouvernement de Paris. » Il résulte de cette instruction que, la dernière fête de Pâques, M. de Mégrin sortant du petit hôtel de Condé, à cheval, entre cinq et six heures du soir, fut attaqué, rue de Tournon, par deux hommes, dont l'un lui donna un coup d'épée dans les reins, et qu'il aurait sans doute succombé si l'on ne fût venu à son secours. On le reporta à l'hôtel de Condé. L'instruction ne dit ni le motif de ce guet-apens, ni le nom des assassins. Cependant, M. de Mégrin étant mort de ses blessures, Richelieu écrivit à M. le Prince, le 15 mai, une nouvelle lettre, où perce à chaque phrase un mécontentement contenu, et il fait entendre très-clairement, quoique avec certaine précaution de style, qu'il ne veut plus se mêler du gouvernement d'une maison si mal ordonnée.

¹ La révolution qui émancipait le Portugal était accomplie à la fin de 1640 ;

M^r de la Thuillerie a travaillé inutilement envers M^r le prince d'Orange, puisque, comme vous le sçavés, il y a longtemps que nous avons jugé, vous et moy, qu'il n'estoit point besoin d'aucune lettre du d. prince.

Aussy tost que M^r de Lorraine pourra faire partir ses gens pour

nous trouvons aux Aff. étr. dans le tome 20 d'Espagne, un mémoire daté du 24 janvier 1641, intitulé *Avvisi di Spagna*, où nous lisons : « Tutte le città e altri luoghi di Portogalo si sono resi al duca di Braganza. » Les relations officielles entre la France et le nouveau roi s'établirent aussitôt. Il n'y a, dans nos archives étrangères, touchant le Portugal, aucun document antérieur à 1641. Le premier dans ce volume est un mémoire transcrit de la main d'un commis de Chavigni, établissant les droits de Jean IV au trône où il venait de monter. Nous trouvons ensuite des lettres signées de ce roi, l'une du 21 janvier, pour Richelieu, la seconde, datée du 22 et adressée à Louis XIII*, est la lettre de créance des ambassadeurs que Jean IV envoyait en France, D. Antonio Coelho de Carvalho, du conseil du roi et du conseil de son parlement suprême, et D. Francisco de Mello, aussi du conseil du roi et son grand veneur**. Cependant ces ambassadeurs n'arrivaient pas; on s'inquiéta de ce retard, et Louis XIII écrivit au roi Jean IV le 6 mars : « Nous avons eu avis, de divers lieux, qu'en suite de vostre promotion à la couronne de Portugal vous avés envoyé un ambassadeur vers nous, duquel n'apprenant point de nouvelles, nous avons sujet de craindre qu'il ne luy soit arrivé quelque accident... » Louis XIII ajoutait qu'un ordre avait été donné « au s^r de S^t-

Pé, consul de la nation française à Lisbonne, de s'y en retourner promptement. » (Ms. précité, fol. 13 et 14.) Les inquiétudes étaient prématurées; une lettre du commandeur de la Porte, l'oncle de Richelieu, écrite de la Rochelle le 4 mars, informait le cardinal du passage des ambassadeurs portugais, et la Gazette du 23 annonçait au public qu'ils étaient arrivés l'avant-veille à Bourg-la-Reine. — L'instruction du s^r de S^t-Pé, qui a été imprimée plusieurs fois, sera notée aux Analyses. Remarquons seulement qu'Aubery, et Le Vassor après Aubery, la datent du 16 mars. Cependant Louis XIII, dans sa lettre du 6, que nous venons de citer, dit que S^t-Pé a reçu l'ordre de partir. Au lieu du 16 ne faudrait-il pas lire le 6? Cette conjecture paraît d'autant mieux fondée qu'on voit, dans cette instruction, qu'au moment où elle fut écrite on ignorait encore que des ambassadeurs portugais fussent envoyés en France; or, malgré la lenteur des courriers, on devait avoir reçu à Paris, le 16, une lettre écrite de la Rochelle le 4. — Les ambassadeurs eurent leur audience du roi à S^t-Germain le 27, et Richelieu les reçut le lendemain au palais Cardinal. — Un traité fut signé le 1^{er} juin. Les mss. de Portugal conservés aux Affaires étrangères nous ont été connus trop tard pour que nous puissions placer ici, à leur rang chronologique, les pièces qu'ils contiennent.

* Arch. des Aff. étr. Portugal, t. 1, fol. 10 et 11. — ** Un autre document lui donne le titre de *Grand Escuyer*.

Ratisbonne et pour M^r de Bavière ce sera le meilleur. Il ne faut qu'un quart d'heure entre vous et moy pour voir l'instruction.

Je m'estois bien douté que madame de Lorraine avaleroit avec amertume la pilule du traité¹.

Je suis très-aise que vous ayés ajusté l'affaire d'Angleterre avec M^{rs} du conseil; il est important de faire une bonne dépesche au s^r de Montreuil. Je vous prie aussy n'oublier pas de retirer de Forster un mémoire signé de luy, contenant la response que nous luy avons faicte touchant la reyne d'Angleterre.

J'ay veu les lettres de Pujols qui sont des chansons².

CCCLXXXVIII.

Dépôt de la guerre, t. 64, p. 222. — Minute de la main de Cherré³.

LETTRE DU ROY.

Le 12 avril 1641.

Mons^r le Grand Prévost⁴, je vous fais cette lettre pour vous donner avis de l'arrest que j'ay fait faire du s^r d'Hoquincourt vostre filz, et vous faire cognoistre une partie du sujet que j'en ay eu, qui consiste en ce que ceux de Sedan ont persuadé aux Espagnols qu'il pou-

¹ La duchesse Nicolle avait espéré que, dans ce traité, on s'occuperait de ses intérêts; mais se déclarer contre la princesse de Cantecroix, c'était risquer de rendre dès l'abord tout accommodement impossible; on prit le parti de remettre l'affaire à l'arbitrage du pape (ci-dessus, p. 766), se réservant d'appuyer fortement, dans l'occasion, les droits de l'épouse légitime. Et, en effet, lorsqu'au mois d'avril 1642 le pape déclara nul le second mariage du duc de Lorraine, l'intervention de la France n'avait pas manqué à la duchesse Nicolle.

² Nous n'avons point ces lettres; la der-

nière que donnent nos mss. d'Espagne est du 24 décembre 1640. Sans doute on ne répondit pas à celles dont parle ici Richelieu, car le 17 mai Pujol mandait à Chavigni qu'il était dans la misère, et se plaignait qu'on ne lui eût pas écrit depuis six mois.

³ L'original, signé Louis, contre-signé Sublet, offre quelques différences avec cette minute; nous notons les principales. Au reste, cet original, ayant encore subi une correction, est devenu minute à son tour et se trouve dans ce manuscrit sous le n° 236.

⁴ « M^r d'Hoquincourt, je vous fais, etc. » (Lettre signée par le roi.)

voit¹ faire entreprise sur Peronne, ensuite de quoy ils ont jetté dans leurs places les plus proches du dict Peronne force gens de guerre pour l'exécution de ce dessein.

Bien que je veille croire que² la seule pensée [de ces bons esprits] se trouvera criminelle, [vous jugerés bien que] je n'ay peu moins faire que de mettre vostre fils [en estat qu'il ne peust donner couleurs à leurs mauvaises imaginations]³.

Le temps, qui esclaircira ceste affaire, donnera lieu à vostre dict filz de rendre sa conduite meilleure en vostre endroit quelle n'a esté depuis quelque temps.

Vous scavés si bien quelle est mon affection en vostre endroit, et la confiance que j'ay en vostre fidélité, que je n'ay pas besoin de vous en donner de nouvelles assurances. Vous aurés soin particulier de voir s'il y a quelques personnes dans Péronne qui ayent esté capables de donner fondement aux imaginations de ceux qui veulent repaistre les ennemis de cet Estat de belles espérances, auquel cas vous y donnerés l'ordre requis. Ce pendant je prie Dieu...

CCCLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 237. —

Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 15 avril 1641.

Monsieur de Chavigny n'oubliera pas, avant le partement de M^r de Lorraine, d'ajuster toutes choses avec luy.

Je ne parle point des ratifications qu'il envoyera de Bar, parce que c'est une chose qu'il n'a garde d'oublier.

¹ « Leur aider à faire. » (Lettre signée par le roi.)

² « Ceux qui ont eu cette pensée se trouveront seuls dans le crime d'un si

mauvais dessein, néanmoins vous jugerez, etc. » (Lettre signée par le roi.)

³ Ce paragraphe est presque entièrement de la main de Richelieu.

Mais il faut aviser avec luy que le 15^e de may il soit dans le Luxembourg, ou sur la frontière, prest à y entrer avec toute sa cavalerie et infanterie.

Il ne faut pas oublier de donner les mil escus au s^r de S^t-Martin.

Item, ce qu'il faut donner aux fournisseurs qui ne vont pas du pair avec luy.

Il faut faire partir M^r d'Estrades, avec copie de l'instruction envoyée à M^r de la Thuilerie pour le traité des Portugais, afin qu'il sollicite de son costé le traité des Hollandois avec les Portugais, duquel deppend la ruine d'Espagne, s'il est bientost faict et qu'on l'exécute.

M. d'Estrades n'a point de temps à perdre, car à peine arrivera-t-il à temps pour solliciter que M^r le prince d'Orange soit à la campagne au temps qu'il l'a promis, ce qui est de telle importance que de là deppend le bon enlournement de nostre campagne¹.

¹ Richelieu renouvelait ses recommandations au secrétaire d'état des Aff. étr. le 23 avril : « M. de Chavigny n'oubliera pas, mandait-il, d'escire tout ce qu'il pourra en Hollande pour porter M^{rs} les Estats à considérer l'importance de l'affaire de Portugal, qui est telle qu'en la maintenant en ruine l'Espagne, et ce à l'avantage de M^{rs} les Estats, à cause des Indes, dont apparemment on débouterait aisément l'Espagne*, les Portugais en estant non-seulement séparés, mais unis avec les Hollandois. J'ay receu le traité et le reverray encores, rien n'en pressant la conclusion puisqu'il est bon de ne le passer qu'avec les Hollandois. » (Ms. cité aux sources, fol. 267. Ce billet sera noté aux Analyses.) C'était pour la France, dans sa guerre contre l'Espagne, une affaire de grande importance que la liaison de la Hollande et du Portugal. M. de La Thuil-

* Les Indes occidentales. Nous avons vu s'accomplir cette prévision de Richelieu, mais il a fallu pour

lerie, notre ambassadeur, s'y employa de son mieux. Il avait écrit, de la Haye, le 18 février : « Les Estats se préparent de bonne sorte pour le Portugal; sur mes instances, ils ont arrêté d'envoyer 23 vaisseaux de guerre, et les admirautez 15, qui font 38. » (Aff. étr. Hollande, t. 23, pièce 30^e.) Ces premières promesses furent un peu modifiées, et La Thuillierie écrivait le 29 avril : « Les Estats ont accordé à l'ambassadeur de Portugal vingt vaisseaux. » (*Ibid.* pièce 67^e.) Toutefois une étroite alliance entre les deux pays n'était pas chose facile; nous trouvons aux mêmes archives un projet de traité : « Pointes et articles accordez à l'ambassadeur de Portugal, D. Tristan de Mendoza Furtado, sur sa proposition, par M^{rs} les Estats généraux des provinces unies des Pays-Bas. » (Portugal, t. 1, fol. 27.) Mais l'affaire ne fut pas encore conclue, et La Thuillierie

ecla près de deux siècles et des événements extraordinaires, qu'assurément Richelieu ne prévoyait pas.

CCCXC.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 248. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI.]

Ce 16 avril 1641.

J'ay veu le project du traité de Portugal, où j'ay adjousté ce que j'ay estimé à propos, qui n'est pas grand chose¹. Vous verrés maintenant si les ambassadeurs de Portugal en seront contens.

J'ay aussy veu le mémoire de Fabrony et la response.

J'estime que le s^r de Bonnefons² doit escrire au père Suffren qu'on a trouvé icy d'autant plus estrange ces parties envoyées par le s^r Fabrony que ce procédé est bien contraire à celuy qu'il avoit faict cognoistre vouloir estre gardé par la reyne. Qu'il faut penser maintenant à tirer la reyne de nécessité, et la mettre en lieu de repos et à son aise, et non pas à proposer des choses qui sont capables de refroidir, avec raison, la bonne volonté qu'on a pour la personne de la reyne, et non pour ce qu'on pourra croire pouvoir tourner à l'intérêt des siens³. Qu'il ne désespère pas qu'avec le temps on ne puisse dégager les pierreries de la reyne, mais que l'occasion n'y est pas propre pendant une guerre qui consume tant d'argent.

mandait à Richelieu, le 2 juin : « L'ambassadeur de Portugal ne scauroit sur quoy apuyer les conditions d'une alliance avec les Estats, il se contente d'establiir bonne correspondance... » (Aff. étr. Hollande, t. 23, pièce 83.)

¹ Divers projets de traité, où se trouvent des corrections de la main de Richelieu, sont conservés dans le tome 1 des mss. de Portugal aux Aff. étr. fol. 23, et suiv. et aussi divers mémoires et lettres touchant les affaires de Portugal. Nous avons connu tardivement ces documents, et nous ne pouvons les placer dans le rang

que leur date leur assigne. Ils pourront être compris dans un supplément.

² Voy. ci-dessus, p. 759.

³ C'était là une des préoccupations de Richelieu dès qu'il s'agissait de secourir la reine mère; ces *parties*, ces mémoires et comptes de dépenses, lui semblaient considérables; il craignait que les gens dont elle était entourée, qu'il tenait pour ses ennemis personnels, et conséquemment pour ennemis de l'État, ne s'emparassent des sommes envoyées à cette princesse pour le succès de leurs mauvais desseins, ou tout au moins pour s'enrichir.

Il mandera aussy au père Suffren qu'il ne luy peut pas dissimuler qu'on a trouvé fort estrange la proposition du voiage de Mad^e Fabrony à Paris, parce que la reyne peut faire faire par qui bon luy semblera ce que la dicte Fabrony feroit. Qu'il croit le devoir avertir qu'il fault se prévaloir plus doucement de la bonne volonté que le malheur de la reyne a faict naistre de deçà, et là cultiver en sorte qu'au lieu de la faire diminuer elle augmente de plus en plus.

Je vous escrivis hier ce que j'estimois à propos sur le voiage du s^r d'Estrades, à qui il faut donner cognoissance de l'importance de l'affaire de Portugal, afin que M^{rs} les Estats se hastent de résoudre ce qu'ils estimeront à propos.

J'ay veu la lettre de madame de Puj. qui m'envoie une marque avec l'autre moitié de laquelle quelqu'un doit venir de la part de son mary¹.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je vous ay mandé de n'oublier rien de ce qui est à faire avec M^r de Lorraine, et de faire faire la gratification nécessaire au s^r de St-Martin².

N'oubliés pas la dépesche du s^r Stella³, qui, en partant avec M^r de Lorraine iroit seurement jusques à Brisach par l'escorte qu'il luy peut faire donner par quelques carabins des siens ou un trompette de sa part.

¹ Sans doute le s^r Brecht, qui vint en juin de la part de Pujol, et auquel Chavigni écrivait le 6 : « On dépesche ce gentilhomme pour vous conduire au lieu où vous voulez venir; vous y serez le très-bien receu et on escouterà fort favorablement ce qu'il vous plaira dire. » Chavigni ajoute que, si l'on avait été prévenu, Brecht aurait trouvé un homme pour l'attendre à son arrivée à Orléans. (Arch. des Aff. étr. Espagne, 1. 20.) Il paraît que cette dame de Pujol, qui signe Catherine Dufaur, écrivait

à Richelieu lorsque son fils, ordinairement chargé de ces communications, se trouvait absent. C'est ce que nous apprend une autre lettre d'elle à Chavigni, du 8 janvier.

² C'était un conseiller d'état du duc.

³ Ce personnage, dont il a déjà été parlé, mérite de notre part quelque attention parce qu'il paraît avoir eu la confiance de Richelieu. Né de parents fort pauvres, il était parvenu à des emplois assez élevés. On le nomme encore *Tercy*, et il ajoutait quelquefois à son nom celui de

CCCXCI.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 144¹. — Copie.
(Vol. non chiffré vers le milieu.)

AUX PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ.

De Ruel, ce 18 avril 1641.

Le roy s'ennuyant des longueurs que messieurs de l'assemblée apportent à la résolution des six millions de livres qui luy ont esté pro-

la terre seigneuriale de *Morimont*. Moitié savant, moitié diplomate, on lui donne tantôt la qualité de « professeur du roy ès histoires et mathématiques, » tantôt celle de député et conseiller du roi en Allemagne, premier secrétaire de la légation de France. Il était employé à Hambourg en 1639, et un s^r Geneste lui écrivait le 25 février : « M. Rossignol, ayant esté chargé d'une petite commission de la cour, m'a commandé de vous faire ce petit mot pour vous donner avis que M^{sr} le card... a fait expédier les ordres pour vostre retour... Nous savons de bonne part que M^{sr} vous emploiera près de sa personne et de bonne sorte. Je n'ose dire davantage et vous conjure de n'en tesmoigner mot à personne, autrement je suis perdu. » Stella était un des protégés de la famille de Chavigni. Le ms. de la Bibl. imp. suppl. français 1572, contient plusieurs lettres concernant Stella.

¹ C'est un ms. des mémoires de Montchal, auquel les mémoires imprimés ne sont pas toujours conformes; ainsi la somme de 100,000^h, mentionnée ici, devient 30,000^h dans l'imprimé. On voit dans ces mémoires que l'archevêque de Sens reçut cette lettre du cardinal le 20 avril et la mit entre les mains du secrétaire pour

la lire à l'assemblée. L'évêque de Chartres, dans sa lettre du 12, avait jugé qu'il était temps d'user d'autorité, et de faire des menaces. Richelieu ne se presse pas d'obéir à ce conseil, il écrit le samedi 13 avril à Bouthillier : « Ce billet est pour dire à M. le surintendant qu'il est temps que M^{rs} de Léon et d'Émery partent pour aller à Mantes, où il est du tout nécessaire qu'ils soient dimanche au soir, pour entrer lundi dans l'assemblée... ils se plaindront que depuis deux mois qu'on est assemblé l'affaire des six n'a encore esté résolue... que sur l'assurance de cette partie, si elle a mis en campagne nombre de puissantes armées, — que dans la semaine elle desire avoir résolution, et quelle leur donne encore ce temps là, après lequel ils jugeront bien eux mesmes qu'il est temps que l'assemblée se sépare. » (Billet mentionné aux Analyses.) Dans la présente lettre encore il se contente d'une simple insinuation à l'endroit des traitants; il continue à temporiser et, selon sa coutume, que nous avons plus d'une fois remarquée, en même temps qu'il ne recule jamais devant un coup d'autorité devenu nécessaire, il ne veut avoir recours à la violence qu'à la dernière extrémité.

mis, et dont S. M. ne se peut relascher en esgard aux grandes affaires qu'elle a sur les bras, aussy importantes à l'Esglise qu'à l'Estat, je fais ce billet à messieurs les présidens pour les conjurer de prier de ma part messieurs de l'assemblée de prendre, sans délay, une résolution pour les deux millions restans¹.

Et, après avoir veu tous les moyens que l'on propose, je ne crains point de leur dire que le meilleur, à mon avis, qu'ils puissent choisir pour n'estre pas à charge au clergé, est l'engagement de la charge de receveur général avec attribution de 100,000 l. de gages dont le clergé retirera 1,400,000 livres.

Si, avec ce moyen extraordinaire, ils veulent imposer les 600,000 l. restant avec les 4,000,000 desjà accordez, le roy aura les 6,000,000 de livres qu'il désire, et messieurs de l'assemblée la satisfaction d'avoir contenté S. M. et esvitera par ce moyen que messieurs des finances ne proposent d'autres moyens au roy pour le secourir qui pourroient blesser leurs libertés, ce que je sçays qu'ils veulent faire. Messieurs de l'assemblée doivent se porter d'autant plus volontiers à l'imposition de ces 600,000 l. qu'on propose un moyen de tirer 200,000 livres sans imposition sur les frais de leur assemblée.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je supplie M^{rs} de l'assemblée de croire que je leur dis ce que j'estime, en ma conscience, estre avantageux à l'Estat et à l'Esglise tout ensemble, et qu'il n'y a personne qui désire plus que moy les servir en général et en particulier. M^{rs} les présidens m'obligeront d'y répondre à la compagnie, et de tenir pour assuré que je suis entièrement à eux.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Sur les six millions demandés, le clergé n'en avait accordé que quatre. (Ci-dessus, p. 758.)

CCCXCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 258. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI¹.]De Ruel, ce 19^e avril 1641.

Hier une personne tierce bien intentionnée m'avertit que le mareschal de Brézé avait eu la civilité de n'envoyer point visiter M^r de La Meilleraie en sa maladie, bien qu'il n'y ait que dix lieues de Saumur à La Meilleraie, et qu'en cette considération le mareschal de La Meilleraie n'estoit point résolu de l'aller voir à Paris le premier. J'ay estimé vous en devoir donner avis, pour vous prier, quand le mareschal de Brézé sera arrivé, de faire remédier à ce défaut selon que vous mesme le jugerés à propos. Ma pensée est qu'il ne se fera pas tort de réparer ce défaut de civilité, ordinaire non-seulement entre les alliez, mais entre les chrestiens, et peut-estre mesme entre les Tures, par une visite brusque et inopinée, à laquelle vous me ferés plaisir d'assister, pour faire que toutes choses s'y passent avec civilité.

Je vous prie ne négliger pas cette affaire².

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ A défaut de suscription, je trouve au dos de la pièce, écrits de la main de Chavigni, ces mots : « Monseig^r le cardinal. »

² Richelieu a toujours mis beaucoup de soin à tenir ses parents en bonne intelligence entre eux; et l'humeur de quelques-uns a rendu pour lui cette tâche difficile.

M. de Brézé était l'un des plus incommodes; cette fois il se conforma sans doute aux désirs du cardinal, car nous voyons, dans un billet de Richelieu à Chavigni, du 22 avril : « Je suis bien aise que M. de Brézé face ce qu'il doit, comme je n'en doute pas. »

CCCXCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 259. — Original.

Mêmes archives, Angleterre, t. 48, fol. 283. — Copie.

A M. DE CHAVIGNY.

De Ruel, ce 19 avril 1641.

J'envoye à M^r de Chavigny un nouveau mémoire de Fabrony¹, qui l'estonnera et fera voir clairement à Bonnefons que l'on se moque de luy. Fabrony faict paroistre, par ses mémoires, ce qu'il a esté et ce qu'il est.

Le roy trouvant très-mauvais le procédé de cet honneste homme, Mons^r de Chavigny dira à Bonnefons que le roy a deffendu à madame d'Aiguillon de plus se mesler de cette affaire.

J'estime de plus que Bonnefons doit s'en retourner en Angleterre pour couper broche à toutes ses prétentions, et dire ingénument ce que le roy peut faire; parler fortement au Père Suffrant pour luy faire concevoir que le roy veut faire ce qu'il doit en conscience, mais non pas engraisser Fabrony et autres gens de pareille nature².

¹ Ci-dessus, p. 773.

² La Mazure, l'un des Français qui avaient été avec la reine mère en Angleterre, faisait à Richelieu des rapports qu'il envoyait par l'entremise du P. Carré. Il écrivait le 23 mai : «... Pour ce que S. Ém. désire sçavoir en quoy Fabroni a employé l'argent que le roy a envoyé à la royne sa mère : il a tout pris par devers luy, fors 9000th qu'il avoit employées pour retirer quelques bagues de la royne mère que Fabrony avoit engagées, ce disoit-il, à Londres. Puis d'une autre partie, il a payé deux mois aux principaux officiers; cela pent monter à 4,000th. Voilà en quoy ce

bon éconosme emploie l'argent du roy de France, et dans l'instant qu'il l'a receu il a retranché la plus grande partie des serviteurs de la royne mère, sans leur rien donner, afin que cela fist plus d'esclat malicieusement contre le roy de France et Monseigneur; faisant courre le bruict que l'un ny l'autre ne vouloient plus donner d'argent à la royne mère, si elle ne vouloit aller en Italie... » (Ms. cité aux sources, fol. 169.) Il faut avouer, si le rapport de l'espion n'est pas mensonger, que de tels procédés n'étaient pas faits pour adoucir, à l'égard de Marie de Médicis, la dureté de Richelieu. Mais en même temps il con-

Il peut mesme faire cognoistre au Père Suffrant que, tant qu'il y aura des esprits comme Fabrony auprès de la reyne, elle n'aura pas grand contentement.

La liberté que Fabrony demande d'assigner tout ce que bon leur sembleroit sur les arréages du bien de la reyne iroit à l'infiny.

Il faut dire franchement qu'aussy tost que l'entreprise que la reyne fist faire sur Ardres par la Louvière fut découverte, le roy destina le revenu de la reyne à fortifier toutes les garnisons des places frontières pour les garantir de pareilles entreprises que celle qu'on avoit tentée sur Ardres.

Les prétentions de cet honeste homme ne sont pas seulement injustes, mais desnudées de toute apparence de raison. Il n'y a personne qui en puisse trouver à ce qu'au mesme temps que la reyne a esté hors du royaume desfraiée aux despens des Espagnols, et qu'elle employoit toute son industrie et son crédit pour nuire à la France, à l'avantage de ses hostes, son revenu luy fust mis en réserve pour le distribuer, par après, ainsy que bon luy sembleroit, à ceux qui l'auroient servie en de si mauvais desseins.

Cet honeste homme désire que la reyne aille en Italie, et, non content d'obtenir ses fins parce qu'il pense que nous souhaitons la mesme chose, il veut tirer d'un sac deux moutures.

Il faut dire franchement à Bonnefons que la reyne fera ce qu'il luy plaira; que quand elle a proposé d'aller en Italie le roy l'a bien voulu, et que maintenant qu'elle met en avant des conditions impossibles, elle faict bien paroistre qu'elle a envie de demeurer en Angleterre, ce que le roy n'empesche pas.

Quant à ses meubles, qu'elle veut tous emporter, il faut respondre que le roy ne peut pas faire injustice à ses créantiers, n'y empescher qu'ils s'opposent au transport d'iceux jusques à ce qu'ils soient payez.

vient de rappeler que le donneur d'avis était mécontent : « Le pauvre M. de la Mazure, vostre bon serviteur, est accablé par la puissance de Fabroni et de ses deux as-

sociés : il demande un passe-port pour venir en France; il en escrit à Mad^e la duchesse et à moy. » (Le P. Carré au cardinal, 15 mai, fol. 320 du ms. cité aux sources.)

Que, bien que Sa Majesté ne puisse payer maintenant ses debtes à cause des grandes despenses de la guerre, elle veut bien acquitter un jour celles qu'elle a faictes dans le royaume, mais non pas celles qu'elle a faictes pendant qu'elle estoit en lieu où l'on agissoit, sous son nom, contre l'Estat.

Ensuite de tout ce que dessus, M. de Chavigny fera voir à Bonnefons la response que le roy me vient de faire au pied du mémoire de Fabrony¹ que je luy avois envoié.

Il gardera bien ce mémoire-cy avec l'autre, et sçaura de Bonnefons s'il est vray, comme le mémoire le porte, que la reine en ait donné autant à Bonnefons avant que de partir, et au cas que cela ne soit pas, comme je le croy, il en tirera une recognoissance de Bonnefons escrite et signée de sa main².

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCXCIV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 99 (non coté). —
Mise au net, de la main de Charpentier.

AVIS

SUR LE SUJET DE M. LE COMTE, ET DE M^{re} DE GUISE ET DE BOUILLON³.

[Vers la fin d'avril 1641⁴.]

Le roy estant esclairey des desseins que M. le Comte, M. de Reins

¹ Nous n'avons point trouvé ce mémoire.

² Richelieu écrivit encore à Chavigny un billet sur ce sujet, le 23 avril : « Je prie M. de Chavigny, devant que le s^r de Bonnefons s'en aille, de retirer de luy une petite recognoissance de ce qu'il vous a dict, sçavoir est que Fabrony luy avoit voulu donner, lorsqu'il partit d'Angleterre pour venir en France, un pareil mémoire

à celui que led. Fabrony a envoyé depuis à M^{me} la duchesse d'Aiguillon, lequel il refusa, parce qu'il jugea qu'il n'estoit pas raisonnable. — Si la reine luy a dict quelque chose qui face voir que son sentiment n'est pas conforme aud. mémoire, il le mettra dans son escrit. » (Ce billet sera noté aux Analyses.)

³ Ce titre est de la main de Cherré.

⁴ Le comte de Soissons, retiré depuis

et M. de Bouillon ont de s'unir avec l'Espagne pour exciter quelque révolte en France, et sachant par le prisonnier de la Bastille, par M. le mareschal de La Force et par ce que l'on a appris de Paris des P. P. qu'on travaille sous main pour tascher de faire esclorre leurs projets,

Il est de la prudence de S. M. de bien peser cette affaire, et de prendre résolution de la façon avec laquelle elle se veut conduire en ce sujet.

Il faut par nécessité ou le dissimuler et leur laisser faire toutes leurs négociations, qui seront peut-être suivies de quelque effect, dans la Champagne, aux villes de laquelle il faut soigneusement prendre garde et avoir des gens partout;

¹ Ou, dès cette heure, prévenir le mal par la voye suivante :

Il faut envoyer à Mad^e la Comtesse M. Bouthillier luy dire que,

quatre ans à Sedan, comme dans un exil volontaire et avec la qualité déclarée de mécontent, attirait l'attention de Richelieu, bien plus encore que s'il eût été à S'-Germain ou à Fontainebleau. Les intelligences que le cardinal entretenait partout, principalement aux lieux où l'on se cachait davantage, sans l'informer très-nettement des pratiques que la petite cour de Sedan dissimulait de son mieux, lui révélaient les symptômes inquiétants d'une sourde agitation, et le travail souterrain de complots d'autant plus près d'éclater que les factieux affectaient une soumission plus démonstrative. On a vu qu'à la fin de 1640 M. le Comte avait envoyé son confident le plus intime, le s^r de Campion, pour porter au roi de nouvelles assurances de sa fidélité. Le roi et Richelieu firent connaître à M. le Comte, en termes très-explicites, qu'on avait à Paris des informations tout

opposées aux protestations dont Campion avait été chargé. Cet avis n'arrêta point le progrès des pratiques criminelles dont on peut lire le récit dans le P. Griffet*. C'est quand le cardinal en eut la certitude qu'il donna au roi le présent avis. Il n'est point daté, mais il a certainement été écrit vers la fin d'avril 1641. En voici une double preuve : nous avons trouvé aux arch. des Aff. étr. la réponse de la duchesse de Guise à la lettre que le cardinal propose ici d'écrire à cette dame** ; elle est datée du 28 avril ; et une lettre de M. d'Estrades***, ambassadeur en Hollande, datée du 13 mai, laquelle fut écrite peu de jours après la réception de celle qui doit être envoyée au prince d'Orange en suite du présent avis ; or cette date du 13 indique également la fin d'avril pour la lettre adressée au prince et aux États.

¹ A la marge de ce paragraphe est écrit,

* *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 344. — ** France, t. 96, fol. 277. — *** Hollande, t. 23, pièce 77.

le roy ayant sceu, par la capture de quelques gentilshommes qui sont venus d'Angleterre pour corrompre diverses personnes de ses sujets, les projets que les Espagnols font, tant d'un costé avec M^{rs} de La Valette et de Soubise, que de l'autre avec M^r le Comte, d'exciter quelques troubles en son royaume, et l'engagement auquel ils entrent à cette fin, contraignant le roy d'y pourvoir, il ne l'a pas voulu faire sans luy en donner advis et luy faire cognoistre le desplaisir qu'il a que la mauvaise conduite de M^r le Comte et de ceux qui sont avec luy l'y aient contrainct.

M^r Bouthillier dira ensuite à Mad^e la Comtesse que le roy luy a commandé de luy dire qu'une des choses qui le hastent de mettre ordre en cette affaire est le mauvais conseil que M^r le Comte a pris d'escrire une lettre au roy qui semble estre hors des termes d'un sujet qui ne peut prescrire à son roy les voyes les plus avantageuses pour luy pour faire paroistre une innocence affectée.

Cela fait, le roy doit donner tel ordre qu'il luy plaira dans sa maison, sans avoir esgard à ce qu'a fait M^r le Comte.

Il doit ensuite mettre un homme de qualité dans le gouvernement de Champagne, faire deffenses à toutes les villes de recognoistre M^r le Comte.

On peut faire le mesme en Dauphiné; et, si le roy veut, il peut aussy s'en abstenir. Au mesme temps, il faut le priver de ses pensions et de la jouissance de ses bénéfices.

Il faut ensuite envoyer un homme de créance à M^r de Turenne pour luy donner part de la mauvaise conduite de son frère, et luy faire cognoistre que le roy ne veut point la ruine de sa maison, mais

sans marque de renvoi : « Il faut sçavoir quand finit la permission que le roy a donnée à M. le Comte de demeurer quatre ans à Sedan, et voir si, finissant présentement, il vaut point mieux que le roy luy envoie dire que, son séjour à Sedan luy estant suspect, il désire qu'il vienne à la cour. » On comprend que dans une telle

occurrence le comte de Soissons pût craindre d'être mis dans une prison d'État s'il revenait à Paris; mais on comprend mieux encore que, ses mauvaises dispositions bien connues, il était impossible de le laisser maître d'une place forte, surtout d'une place située sur une frontière mal assurée, la Lorraine.

bien de l'infidélité de son d. frère¹. Il luy faut faire entendre que le roy est disposé à luy conserver tout le bien, pourveu qu'il le veuille accepter, et se mettre en estat de le conserver.

Il faut au mesme temps priver M^r de Bouillon de l'effect de la protection de la jouissance de tout le bien qu'il a en France, et deffendre toute sorte de commerce avec Sedan, et le faire observer sy exactement qu'il n'y entre pas un grain de bled.

Il faut donner part à M^r le P. d'Orange et à M^{rs} les Estats de la mauvaise conduite de M^r de Bouillon et concevoir les lettres aux termes les plus avantageux pour le roy.

Il faut escrire à madame de Guise le desplaisir que l'on a de la mauvaise conduite de M^r de Reins, et luy tesmoigner le desplaisir qu'a S. M. qu'aux premières fautes de légèretés où il s'estoit laissé aller, il y en ait voulu adjouster d'infidélité.

Faut escrire à M^r d'Espernon une lettre par laquelle le roy luy tesmoigne qu'il est bien fasché d'avoir lieu de l'advertir que le s^r de La Valette son fils, non content de ses premières fautes, ait voulu se porter dans de nouveaux crimes, par les traictez ausquels le s^r de Soubize et luy sont entrez avec les ambassadeurs du roy d'Espagne, au préjudice de ce qu'il doit à S. M. et du repos de l'Estat; qu'il luy en donne avis afin qu'il rompe toute sorte de communication avec luy, et ne luy envoie aucun argent, ce dont n'ayant pas besoin pour sa subsistance, à cause qu'il en tire du roy d'Espagne, il ne luy pourroit servir qu'à luy donner moyen d'entretenir des pratiques à son propre préjudice.

¹ Ici à la marge : « Faber sera très-propre à cette commission. »

CCCXCV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 98 (non coté). — Minute de la main de Chavigni. — Copie, t. 99.

MÉMOIRE AU ROY,
 POUR RESPONDRE A M. L'ÉVESQUE DE BAZAS,
 DÉPUTÉ DE L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ¹.

[Vers la fin d'avril ou le commencement de mai 1641.]

M^{rs} de Cisteron et de Bazas arrivant auprès du roy, S. M. doit d'abord dire :

M^r de Cisteron, je vous reçois comme député de l'assemblée, et

¹ Cette allocution, composée pour le roi par Richelieu, n'est point datée, ce qui fait qu'on l'a classée à la fin du volume. Quelle date lui faut-il donner, et à quel incident se rapporte-t-elle dans l'histoire de l'assemblée du clergé à Mantes? La relation de M^r de Montchal n'en fait aucune mention, et l'on ne voit pas le moment où l'évêque de Bazas aurait été d'une députation conduite au roi par l'évêque de Sisteron. Il se peut donc que, préparée à l'avance, dans la prévision d'une audience, qui ensuite n'eut pas lieu, l'allocution n'ait jamais été prononcée. Néanmoins il n'est pas sans intérêt de la conserver, et, à défaut d'une date certaine, nous en cherchons une vraisemblable. Il est évident qu'elle n'aurait pu trouver place avant le 18 avril, où l'on a vu que les choses n'étaient pas encore arrivées à cette extrémité; il est également certain qu'elle a été composée antérieurement à la séance d'expulsion, où l'on verra l'évêque de Bazas recevoir, comme les autres prélats opposants, l'ordre de se retirer dans son diocèse, preuve que cet

ordre ne lui avait pas été déjà intimé. Ce n'est donc que dans les derniers jours d'avril ou le commencement de mai que ce discours a pu être préparé. — Nous trouvons, dans un autre ms. de la même collection, une pièce assez curieuse concernant cette assemblée du clergé, et se rapportant au même temps à peu près de ses délibérations; elle est intitulée: *Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée touchant l'imposition de 700 mil livres de don gratuit. Mantes le 15 mai 1641.* C'est l'évêque de Chartres, ayant toujours l'évêque de Nîmes pour secrétaire, qui rend compte au cardinal des paroles prononcées par chacun des membres de l'assemblée; il note avec soin ceux qui sont manifestement dociles, ceux qui font une franche opposition, ceux enfin dont, malgré les apparences, il convient de se défier. (France, 1641, six premiers mois, fol. 318.) C'est une copie; le premier feuillet de l'original, de la main de l'évêque de Nîmes, est seul conservé dans ce ms. fol. 316.)

non l'évêque de Bazas; je permets cependant qu'il vous écoute comme particulier, puis il sçaura ma volonté.

M^r de Cisteron ayant faict sa harangue, et le roi respondu, il dira à l'évesque de Bazas :

Qu'il est bien fasché que ses comportemens l'obligent à luy dire que c'est un ingrat et mescognoissant, non seulement de ce qu'il luy doit¹, mais de ce qu'il doit à Dieu, dont le service et la gloire requièrent que le clergé concoure aux bons desseins de S. M.

Que, n'ayant convoqué cette assemblée que pour le secours que l'Église luy doit donner en cette occasion, il ne peut estre député puisque sa procuration lui deffend expressément de rien accorder au roy.

Qu'en cette considération le roy deffend à l'assemblée de le recevoir plus en leur corps, et luy commande très expressément de partir dès le lendemain, pour s'en aller dans son évesché, pour faire pénitence de ses fautes avec son archevesque (celui de Toulon).

S'il respond qu'il a instruction ou lettres autres que sa procuration, le roy luy dira que son instruction ou ses lettres ne sont que des mémoires particuliers; mais que la procuration est un titre public scandaleux, qui ne peut estre réparé par aucun autre particulier.

Le roy respondra à M^r de Cisteron qu'il reçoit volontiers les complimens de l'assemblée; mais qu'il en attend des effects solides, correspondans aux nécessités de son Estat et aux promesses des seize évesques qui se sont engagés à Paris de faire donner les six millions dans trois ans.

Je rapproche de ce projet de discours l'extrait d'une autre pièce concernant a même affaire, et également non datée, mais dont la date est approximativement donnée par cette circonstance que le roi était à Abbeville les derniers jours de mai.

¹Ceci s'explique par ce passage des mémoires de Montchal où il est dit que l'évêque de Bazas, qui avait été promu par le propre mouvement du roi, afin d'éviter les fâcheux reproches qu'il prévoyait, pria

la compagnie de lui permettre de se retirer dans son diocèse, mais que l'assemblée, approuvant sa conduite, l'obligea de demeurer. (P. 302.)

C'est une espèce de statistique conjecturale des opinions des députés des diverses provinces ecclésiastiques, où l'on combine les moyens d'avoir une majorité sûre; travail commun de Richelieu et de de Noyers, qui prennent tour à tour la plume.

L'affaire du clergé se peut terminer en l'une des trois façons :

« Ou toute la compagnie, ou du moins les présidens revenant à la raison.... ce qui n'aura pas lieu. »

Ou s'assurant de nouvelles voix... et obligeant la compagnie par les commissaires du roi à délibérer de nouveau... « moyen qui semble infaillible. »

Ou si ces deux expédients ne suffisent pas... envoyer commandement à l'assemblée de suivre le roi à Abbeville... Si les présidens refusent de venir... « tous les bons y viendront et tiendront l'assemblée. Si, estans là, ils veulent se retirer sur quelque occasion, on les laissera faire. »

M. de Noyers divise les provinces en trois catégories :

« Provinces assurées; » il en compte sept; -

« Provinces caduques » (par l'absence de quelques députés), quatre;

« Provinces contre le roy, » quatre.

Ici Richelieu prend la plume, il écrit le nom de chaque province caduque ou opposée, et il met, après le nom de chacune, le nom d'un ou deux députés « qui rendent la province bonne. »

Cette pièce, travail commun de de Noyers et de Richelieu, écrite de la main de tous deux, se trouve aux arch. des Aff. étr. France, tome 99, vers le milieu du volume non coté.

CCCXCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 312. —

Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruet, ce 14 may [1641].

¹ Ce billet est pour donner avis à Mons^r de Chavigny que je n'ay dict à M^r Goulas sinon que nous avons esté avertis de Sedan qu'on

¹ Avant l'entretien que le cardinal annonça avoir eu avec Goulas, Richelieu avait pensé à faire une tentative directe auprès de Monsieur. Il écrivait à Chavigni

envoyait un gentilhomme à Monsieur et qu'il se devoit adresser au petit Dumont, et que je conseilloy à Monsieur de prendre cette occasion de faire valoir au roy sa fidélité et son affection au bien de l'État, tirant la créance de ce gentilhomme par escrit, et envoyant, par après, ses lettres et la dicte créance au roy.

M^r Goulas, m'ayant représenté qu'il craignoit que Monsieur fist difficulté à envoyer le gentilhomme au roy, après avoir un peu contesté sur ce sujet, je luy ay dict que, pour s'accomoder à l'esprit de Monsieur, je porterois le roy à se contenter que Monsieur fist prendre ce gentilhomme et donnast ordre à trois de ses gardes qui l'amèneraient à la cour, de le laisser sauver à trois lieues de Blois. Il a approuvé cet expédient; reste, pour l'exécution, que M^r Goulas aille à Blois, et que M^r de la Barde me vienne trouver pour ajuster, avec Vauselle, comme il se conduira¹. M^r Goulas ne sçait point que Vauselle soit icy, qu'il vous ayt parlé, ny qu'il s'entende avec nous². *Valetudinem tuam cura.*

Le Card. DE RICHELIEU.

une lettre que nous trouvons sans date, mais qui doit être de peu de jours antérieure à celle que nous donnons ici. Le cardinal mandait à Chavigni de faire en sorte d'obtenir de Monsieur qu'il aidât à convaincre les conjurés de Sedan des trames qu'ils avaient ourdies. « Pour cet effect, écrivait Richelieu, il est à propos que vous envoyés quelque personne de confiance à Monsieur, pour luy dire que nous sçavons qu'il est party un gentilhomme de Sedan, de la part de M. le Comte, ou de M. de Rheims, pour tascher de l'embarquer dans leur beau party; qu'il est important pour son service qu'il envoie les lettres toutes fermées au roy, et qu'il face cognoistre qu'il n'est point capable de prester l'oreille à de telles propositions. Vous me renvoyerés demain M. de La Barde après que vous vous serez esclaircy de toutes les particularitez

que sçait ce gentilhomme, et de tous les moyens qu'il y a de le mettre en estat de servir, et Monsieur de faire paroistre son affection. » (Mention de cette lettre sera faite à la fin du volume, un peu avant le 14 mai.)

¹ Nous avons une lettre autographe de Gaston à Chavigni, datée de Chambord, 21 mai, où nous lisons : « J'ay suivi ponctuellement les conseils de S. Ém. que je pouvois appeler prophéties, car la chose s'est passée comme il l'avoit creu. J'envoie toutes les choses que S. Ém. a désirées. Mais priés encore, de ma part, M. le cardinal qu'en cette occasion je ne puisse point passer pour délateur, ni pour témoin contre des gens qui me sont si proches. Je suis extrêmement aise que la chose ayt mieux réusé que je ne pensois. » (Ms. cité aux sources, fol. 329.)

² Voy. ci-après, p. 796.

CCCXCVII.

Arch. de Condé, n° 114. — Original.

Arch. des Aff. étr. France, t. 98, non coté. —

Minute de la main de Cherré.

A M. LE PRINCE.

15 mai.

Monsieur, Il y
 a tant de désordre et si peu de dignité dans la maison de M^r d'Anguin, que je me sens obligé de vous en donner avis¹. La mort du

¹ Nous continuons à recueillir avec un soin curieux, et nous croyons en cela ne pas déplaire au lecteur, toutes les particularités touchant les premières années de la jeunesse du grand Condé, son union avec la nièce du cardinal, ainsi que les procédés de Richelieu dans cette grande affaire domestique. Il faudrait ne pas connaître Richelieu pour douter qu'il désirât ardemment une alliance qui mettrait sa famille dans la famille royale; mais il s'arrangea de sorte que, dans les apparences, il parût n'avoir pas été le premier à la rechercher. Sans doute la duchesse d'Aignillon, fort bien accueillie dans la maison de Condé, prépara les voies; mais, dans ce que le public connut de cette négociation, les rôles sont complètement intervertis; c'est le cardinal qui, en y mettant toutes les formes convenables, semble tenir le haut du pavé, et c'est le prince du sang qui paraît l'obligé. Rien n'est plus propre à montrer la grande place que Richelieu tenait alors dans l'État et dans l'opinion des personnages les plus éminents, lorsqu'ils n'étaient pas ses ennemis. Dès les premiers temps de la recherche, M. le prince et M^{me} la princesse

font les avances; la correspondance de Henri Arnauld, à laquelle nous avons déjà fait quelques emprunts, nous fournit à cet égard des détails piquants. « M. le prince (écrit-il le 14 mars 1640) fait pour le mariage toutes les instances que vous scauriés vous imaginer. M. le cardinal respond que M^{lle} sa niépce est encore trop petite; on tient que cela est remis à un an d'icy. » — Le 28 : « M. le grand maistre (le cousin de Richelieu) part pour l'armée la semaine prochaine.... il aura assurément M^r d'Anguin pour volontaire. M. le prince luy a dict qu'il le luy donnoit pour domestique, et Mad. la princesse luy a esté faire sur cela de grands compliments. » Le 1^{er} avril : « M. le prince dict dernièrement à M. le cardinal qu'il n'avoit point encore faict la maison de M^r son filz, affin que S. Ém. peust mettre auprès de luy telles personnes qu'elle voudroit. » Le 4 : « M. d'Anguin verra icy une fois ou deux M^{lle} de Brezé, et puis Mad^e Bouthillier la ramènera aux Caves. » — Le 11 : « M. le prince alla, avant que partir d'icy, visiter M^{lle} de Brezé, à laquelle il dict qu'il luy venoit tesmoigner l'impatience qu'il avoit qu'elle fust

pauvre M^r de Maigrin m'ayant fait cognoistre, par expérience, que tous ceux qui y sont employez doivent y estre mis d'une mesme main,

sa belle-fille, et qu'il l'asseuroit qu'elle seroit dame et maistresse chez luy; elle entend fort bien tout cela, et porte desjà bien hault la croyance certaine qu'elle sera bientost princesse du sang.» — Le 18 : « M. le prince doit partir bientost; il dict à M^{lle} de Brezé, en luy présentant M. d'Anguin, que M. le cardinal luy avoit fait l'honneur de trouver bon qu'il la recherchast, et qu'il l'asseuroit quelle ne pourroit jamais espouser personne qui lui rendist plus de respect ny plus de tesmoignage d'amitié; et, comme on vouloit donner une grande chaise à bras à M. d'Anguin, il luy dict : *Ce n'est pas là la place d'un serviteur; allez vous mettre sur un petit placet auprès de vostre maistresse.* Estant ces jours passés dans le carrosse de M. le cardinal, il luy dist tout hault, il y avoit encore d'autres personnes qui l'ouïrent, qu'il ne vouloit rien pour le dot (qui est de 200,000 escus), pourveu qu'il pleust à S. Ém. que le mariage s'accomplist présentement. Et ensuite il venoit sur les louanges de M. le cardinal et sur les obligations infinies que la France luy avoit, et que, si elle le perdoit, elle se trouveroit dans un estat sy misérable qu'en ce cas il choisiroit plustost d'estre gentilhomme vénitien avec 2,000^{fl} de rente que d'estre ce qu'il estoit.» Le mariage fut célébré en février 1641; le mois suivant, le jeune prince fut atteint d'une dangereuse maladie, qui se prolongea dans le mois d'avril, et qui fit craindre pour ses jours et aussi pour son intelligence, s'il en faut croire le journal d'Ar-

nauld. Nous ne le suivrons point dans tous les détails où il entre, nous dirons seulement qu'à l'occasion du meurtre de M. de Mégrin il nous apprend que « M. le prince a mandé que l'on chasse tous ceux que voudra M^r le cardinal; on a commencé par le maistre d'hostel, qui se nomme Damours, et qui le sert il y a 30 ans.» (7 avril.) On voit, au ton de la présente lettre, que le cardinal ne jugea pas d'abord cette satisfaction suffisante; toutefois nous ne trouvons pas qu'il soit donné aucune suite à cette affaire; nous voyons même que Richelieu ne se refusa pas à mettre encore lui-même quelqu'un auprès du duc d'Enghien (lettre du 8 juin, ci-après). La princesse de Condé lui écrit toujours sur le même ton de profonde reconnaissance. Elle lui dit : « La passion que j'ay d'estre conservée dans l'onneur de vos bonnes graces... vous n'en pouvés honorer personne qui ait plus de passion que moy pour vostre servise très-humble... » et dans une autre lettre, « l'estresme bonté que vous avés pour toute nostre meson * est si grande... » (Lettres autographes des 2 et 7 juin.) Dans cette dernière elle entretient le cardinal de sa nièce, à qui il avait donné en la quittant des conseils tout paternels : « Je vous puis assurer, Monsieur, qu'elle est très soigneuse d'obéir à tout se que vous luy avés commandé an partant; elle écrit et lit tous les jours, et pour la danse se ne sera cune fois la semene durant les grandes chaleurs... j'espère qu'à vostre retour vous serés très contant... pour mon

* La lettre était signée, suivant l'usage des grandes dames d'alors du seul nom de famille de la princesse « De Montmorency.»

vous penserés, s'il vous plaist, à y remettre qui vous estimerés plus à propos. Cette considération m'eust desjà faict retirer le s^r de Beauregard, si je n'eusse creu vous en devoir avertir auparavant. Vous pourvoirés, s'il vous plaist, à tout, selon que vous le jugerés pour le mieux, vous assurant encore une fois que, pour le bien de Mons^r vostre filz, que j'estime et ayme autant que vous, il faut que sa conduite soit aydée et dirigée par un seul esprit. Sa disposition envers vous est telle que vous le pouvés souhaitter. Reste de luy inspirer une conduite qui puisse estre approuvée de tout le monde, et former sa maison en sorte que le bon ordre qui y sera gardé luy ayde à acquérir l'estime en laquelle il doit vivre. Vous estes sy prudent que vous sçaurés bien, je m'assure, pourvoir à ce que vous sçaurés estre plus avantageux à une personne qui vous est sy chère. C'est ce qui faict que je ne m'estendray pas davantage sur ce sujet, me contentant de vous assurer que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le cardinal DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 15 may 1641.

filz, j'espère qu'il se randra digne de l'onneur que vous luy fetes, et je prie Dieu qu'il panse à employer sa vie à vous randre les servises qu'il vous doit. » — La jeune duchesse écrit de son côté à Richelieu qu'elle s'applique de son mieux à la lecture et à l'écriture; et une demoiselle de La Croix, parente de Bouthillier, que le cardinal avait mise auprès de sa nièce, afin d'être fidèlement informé de tout ce qui se passerait, écrit à Richelieu pour confirmer ce qu'ont dit les deux princesses. (Vol. précité 98.) L'instruction de M^{lle} de Brezé avait été, à ce qu'il paraît, fort négligée, puisqu'on la mettait ainsi à l'école après son mariage. Cependant ses lettres au cardinal sont d'un caractère ni bon ni mauvais, et l'orthographe est celle de la plupart des

personnes de ce temps-là. Elle était douée d'ailleurs d'heureuses qualités; toute jeune elle plaisait. « Je la trouvoy hier en un lieu où j'allay, mande Arnould; elle est agréable de visage et a de l'esprit beaucoup; mais elle est fort petite. » (Lettre du 22 avril 1640.) La plupart des historiens ont écrit que la famille de Condé s'était opposée à ce mariage, que M. le prince y répugnait beaucoup, quoiqu'il n'osât point rejeter nettement la demande du cardinal; que celui-ci avait même été obligé d'employer l'autorité du roi pour contraindre le prince de Condé à accepter pour belle-fille la nièce de Richelieu. La vérité est dans ces témoignages contemporains que fournissent les manuscrits originaux et autographes.

CCCXCVIII.

Bibl. imp. Cinq-cents Colbert, n° 10, fol. 364 v°. — Copie. —

Saint-Germain-Harlay, 47, t. 4, fol. 35. — Copie. —

Dupuy, 590, fol. 132. — Copie¹. — Béthune, 9271, fol. 109 v°. — Copie.

A M. LE CHANCELIER.

17 mai.

Monsieur, les intérêts de l'Etat ayant tousjours esté les seuls que j'ay eus devant les yeux, j'estime maintenant que le public doit estre aucunement satisfait par la cognoissance du mauvais dessein que M^r de Vendosme s'estoit mis dans l'esprit, et que je puis, sans préjudicier au service du roy, suplier S. M. de pardonner à M^r de Vendosme, et d'approuver la résolution que j'ay prise, en mon particulier, de ne me souvenir jamais du mal qui a esté projectté contre moy. La clémence dont il plaira au roy d'user en cette occasion n'estant accordée qu'à ma très-humble supplication, on ne sçauroit penser, à mon avis, qu'elle puisse donner lieu à une pareille entreprisé, qui est, selon la cognoissance que j'ay de la bonté de S. M. la seule considération qui la peut arrester. Je vous conjure, sur tous les plaisirs que vous me sçauriés faire, d'obtenir d'elle l'entérinement de ma supplication, et de croire que je suis, Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, le vendredi matin, 17 mai 1641.

NOTA.

Dès le mois de décembre 1640, le lieutenant criminel avait instruit une accusation de fausse monnaie contre deux hommes, que les papiers du temps ap-

¹ Le ms. de Dupuy ajoute cette note : « L'on remarquera que M. le président de Nesmond fut d'avis d'enregistrer dans le

parlement la lettre de M. le cardinal pour demeurer à la postérité. »

pellent *deux hermites*¹. Le 15 janvier 1641, ces misérables, appliqués à la question, déclarèrent qu'on avait voulu les acheter pour attenter à la vie du cardinal de Richelieu, et ils nommèrent le duc de Vendôme. Cette dénonciation était sans aucune vraisemblance. Malgré de fréquentes et fort humbles protestations, le prince n'était certainement pas des amis du cardinal, et l'on pouvait faire plus d'un reproche à son caractère, mais personne ne l'a jamais cru capable d'un crime. Néanmoins la déposition des ermites donna tout de suite à leur obscur procès l'importance d'une affaire d'état, et ils furent transférés du grand Châtelet à la Bastille. Le chancelier les interrogea lui-même, et, quoiqu'ils n'eussent pas d'autre preuve à fournir que leur méprisable témoignage, on ne laissa pas d'avoir l'air d'y croire assez pour donner ordre au prince de venir se justifier. Tout en protestant de son innocence, Vendôme craignait la prison, et ne venait pas sans quelque méfiance se mettre entre les mains de ses ennemis. Arrivé aux portes de Paris il se décida à n'y pas entrer, et prit la route d'Angleterre. Alors on résolut de juger le prince par contumace; et le 17 mai les commissaires nommés par le roi se réunirent à Saint-Germain². Louis XIII, qui avait déclaré qu'il faisait de cette affaire son affaire personnelle, voulut présider le tribunal assemblé pour venger son ministre et condamner son frère. Le conseiller d'état Talon, rapporteur, expliqua l'état de la procédure et demanda la condamnation par défaut. Dans l'étude que nous avons faite de cette affaire criminelle, nous n'avons pu trouver rien autre chose que de vagues accusations envoyées d'Angleterre au cardinal, où l'on impute au duc de Vendôme la fréquentation des Français suspects, et des propos rapportés par des espions, et dont rien ne constate la vérité. Maintenant, laissons parler le procès-verbal : « Après que les commissaires eurent donné leur avis, conforme aux conclusions du procureur général, un des valletz de chambre seroit venu donner avis au roy que le s^r Cherré, secrétaire de monsieur le cardinal duc de Richelieu, estoit à la porte du cabinet, qui demandoit à parler à monsieur le chancelier; sur quoy Sa Majesté ayant commandé de le faire entrer, il se seroit approché de mon d. s^r le chancelier et luy auroit présenté une

¹ *Procédure contre Poirier, hermite, natif d'Issoudun.* (Arch. des Aff. étr. France, t. 96, fol. 18.) L'autre ermite accusé de complicité se nommait *Louis Alluiz*.

² Le 16 mai, après dîner, de Noyers écrivait de Ruel : « Je vous prie de faire souvenir le roy qu'il a trouvé bon de donner demain une heure de son temps pour quelque formalité de l'affaire de M. de

Vendosme. Cela estant, il plaira à S. M. de commander aux officiers de tenir le disner prest pour Messieurs du parlement, qui seront, comme je croy, huit ou dix en nombre... » La pièce manque de suscription; il est probable qu'elle était adressée à Chavigni. L'original, de la main de de Noyers est conservé dans la collection de Béthune, 9337, fol. 42. On avait composé

lettre de la part de mon d. s^r le cardinal; et, à l'instant, l'ayant ouverte et leue et ensuite dict quelques paroles au roy, Sa Majesté se seroit levée et auroit dict : « Messieurs, demeurez à vos places, je reprendray incontinent la mienne; » et, en mesme temps, il a faict approcher de luy en un coin du cabinet monsieur le chancelier avec messieurs Bouthillier, surintendant des finances, et des Noyers, secrétaire d'estat, ausquelz il a parlé un bon quart d'heure avec action. Après quoy Sa Majesté ayant repris sa place a dict : « Messieurs, c'est monsieur le cardinal qui me prie de pardonner à monsieur de Vandosme; ce n'est pas mon advis. Je doibs la protection à ceux qui me servent avec affection et fidélité, comme faict monsieur le cardinal; et si je n'ay soin de faire punir les entreprises qui se font contre sa personne, il sera difficile que je trouve dès ministres pour prendre soin de mes affaires avec le courage et fidélité qu'il faict. Je me suis donc résolu de prendre un expédient que j'ay proposé à monsieur le chancelier, de retenir le procès criminel de monsieur de Vandosme, à ma personne, et d'en suspendre le jugement diffinitif; et, selon qu'il se conduira envers moy, j'useray de bonté envers luy et luy pardonneray si ses actions le méritent. » Sur quoy monsieur le chancelier auroit dict au roy : « Sire, je suis obligé de répéter à Vostre Majesté que monsieur le cardinal m'a donné ordre par sa lettre de demander avec instance le pardon de monsieur de Vandosme; je croy que Vostre Majesté le peult acorder sans blesser son auctorité. » Sur quoy le roy auroit reparty qu'il ne vouloit point pardonner présentement, mais qu'il estoit résolu de suspendre le jugement du procès, et se réserver de faire grace à monsieur de Vandosme si sa conduite à l'advenir estoit telle qu'elle le méritast. Ce faict, le roy a dict à monsieur le chancelier : « Lisez la lettre que monsieur le cardinal vous a escrite. » Ce qu'il auroit faict; ensuite de quoy le roy s'est levé et Messieurs qui estoient assemblez ont pris congé de luy et se sont retirez. »

Il étoit évidemment impossible de condamner sur les vagues imputations faites au duc de Vendôme, et l'on ne vouloit pas déclarer l'innocence; c'étoit un ingénieux moyen de se tirer d'embarras, de suspendre le procès qu'en réalité on ne pouvait pas faire, et de ménager en même temps au cardinal tous les honneurs de la magnanimité.

Ce procès-verbal peint mieux que ne pourrait le faire aucun récit la scène jouée en cette occasion au moyen de la lettre du cardinal. — Au reste la famille du duc de Vendôme voulut en paraître reconnaissante; le roi écrivait au cardinal le 23 mai : « Je vous envoie trois lettres que M^r de Lisiens me donna hier au soir, de ma sœur de Vandosme et de ses deux enfans, en remerciement de ce

cette commission extraordinaire de vingt-cinq membres; outre les conseillers au parlement et les conseillers d'état, on y

voyait figurer des maréchaux de France, des grands officiers de la couronne, entre autres Cinq-Mars.

qui s'est passé; je ne les ay voulu ouvrir venant de la main de personnes qui ne vous aiment point. » (Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 331.)

CCCXCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 335. —
Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRETAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Vigny¹, ce 24 may 1641.

Ce billet est pour dire à M^r de Chavigny que, si l'évesque de Portugal², qui va à Rome me veut voir, je le recevray volontiers au lieu où il pourra nous attraper. Si c'est chose aussy qu'il ne désire pas, ou qu'il ne puisse, Monsieur de Chavigny se souviendra de l'interroger de toutes les particularités qui peuvent servir³. En quel estat il a laissé le royaume de Portugal quand il est party? Quelles forces

¹ Le village de Vigny, non loin de Pontoise, possède un antique château bâti par le cardinal d'Amboise. Richelien, parti le matin de Ruel, y était venu rejoindre le roi, en passant par Saint-Germain, où il avait salué la reine et les enfans de France. Le roi et le cardinal portaient pour le voyage de Picardie.

² D. Miguel de Portugal, neveu du roi; il était évêque de Lamego. Le commandeur de La Porte en annonçant à Richelieu, le 2 mai, le passage de cet ambassadeur par la Rochelle, disait : « C'est un homme de grande considération, frère du comte de Vimiose, capitaine général du royaume... son père a esté ami intime du père de V. Ém. » La Porte ajoutait : « Outre sa mission d'ambassadeur il va pour rendre l'obédience à S. S. au nom de tout le royaume. » Et après avoir caractérisé en quelques mots les personnages

de cette ambassade, La Porte disait : « Ils ont un ordre exprès de leur maistre de se conformer entièrement aux volontés du roy et aux conseils de V. Ém. aussy bien à Rome qu'en France. » (Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 30.) Chavigny répondait, le 26, à la présente lettre de Richelieu : « L'évesque de Portugal m'a dict qu'il n'estoit venu à Paris que pour voir Monseig^r; il m'a prié de sçavoir si M^{sr} trouveroit bon qu'il allast à Abbeville. »

³ A cela Chavigny répond : « Il m'a asseuré que le royaume de Portugal est entièrement uni au service de son maistre; que leur roy a une très-puissante armée sur pied; que l'on fortifie incessamment les places frontières; que les marchands commencent à faire leur négoce comme avant la révolte, et qu'il y aura vingt galions prests à Lisbonne quand l'armée du roy y arrivera. » (Ms. précité fol. 31.)

le roy a sur pied? Quelle union il y a dans l'Estat? Ce que font les marchans, si on fortifie les frontières, quels vaisseaux il y a en la mer, et s'ils seront prests quand le marquis de Brezé y arrivera? Quelles gens ont esté punis¹ depuis peu sur la descouverte de ce Jacobin? Enfin toute autre chose imaginable.

M^r de Chavigny se souviendra aussy de donner ordre de faire revenir l'homme qui est allé de Blois de Sedan² à Abbeville, afin que nous ajustions bien ce qu'il faudra faire.

J'ay envoyé un billet à M^r Bouthillier pour le prier de donner une bonne assignation de 4000^{tt} à M^r Sardiny, eu esgard à sa nécessité et à son affection³. Monsieur de Chavigny luy tesmoignera de ma part que c'est chose, à mon avis, qui est à propos. Il ne faut pas oublier les présens pour M^r le nonce et M^r l'ambassadeur de Venise.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCC.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 341. — Autographe.

[A M. DE CHAVIGNI.]

25 mai [1641].

Vous pouvés dire à M^r de Montaigne que le roy trouve bon que

¹ Chavigni ne répond point à cet article; un peu plus tard il aurait eu une réponse; S^t-Pé lui écrivait le 1^{er} septembre: « Le roy a fait trancher la teste au marquis de Villareal, au duc de Camine, son fils, au comte d'Armemar, et à Dom Augustin Manuel; il a fait pendre sur la mesme place Pierre de Baesse, et trois autres chevaliers pour conspiration. . . On fait le procès à huit autres, qui seront exécutés dans peu de jours. » (Ms. cité aux sources, fol. 115.) Et vers le commencement de l'année suivante, le 6 avril, le roi se donna à lui et à la reine le spectacle d'un auto-da-fé: « Aujourd-

d'huy, mandait l'intendant Lasnier à Chavigni, s'est fait l'acte de la foy, la justice souveraine et exemplaire de l'inquisition, avec grande pompe et majesté, en présence du roy et de la reyne; ung vieil et très-fameux médecin dogmatiste, deux hommes et trois femmes ont esté bruslez, de 60 hommes et quarente femmes qu'il y avoit. » (*Ibid.* fol. 136.)

² *Sic.* Le manuscrit est parfaitement lisible.

³ Est-ce le même que celui qui avait mécontenté Richelieu à l'occasion de l'affaire de Chalais? (tom. I, p. 598.)

M^r Germain¹ vient à Paris; en l'estat auquel il est, la générosité ne permet pas de luy faire autre response.

M^r Goulas vous dira ce qui s'est passé entre luy et moy², qui exorte Monsieur à quitter ses foiblesses qui ne luy peuvent estre que désavantageuses.

Sans donner la peine au gentilhomme qui est maintenant entre vos mains de venir à Abbeville, après avoir bien pensé à son affaire, il ne sauroit nous donner aucun avis de Sedan sans se mettre au hazard de se faire pendre par des gens fols et violens.

Pour le garentir d'un tel malheur, il faut luy persuader qu'il vaut beaucoup mieux qu'il trouve bon que nous le fassions prendre au sortir de Paris et le mettre au bois de Vincenne³ entre vos mains, en luy donnant parole, comme vous pouvés faire, qu'il n'aura aucun mal, et qu'au contraire on luy fera du bien.

Cette affaire est importante pour convaincre M^r de Rheims sans que Monsieur puisse paroistre cause de sa conviction. Je vous prie la faire réussir, soit que le gentilhomme y consente (ce qu'il fera, à mon avis), soit qu'il n'y consente pas. *Expedit, expedit*. Je suis à vous à l'accoustumé, c'est-à-dire comme vous le pouvés désirer.

Le Card. DE RICHELIEU.

Ce 25 may.

¹ Lord Jermyn, qui fut plus tard comte de Saint-Alban. Il était connu pour être une des personnes les plus attachées à la reine d'Angleterre, qui elle-même était sur le point de se sauver de Londres.

² Voy. ci-dessus, p. 735.

³ Chavigni répondit le lendemain à Ri-

chellieu : « L'homme sera aujourd'huy dans le bois de Vincennes .. cela donnera moyen de satisfaire à la fantaisie de Monsieur. » (Archives des Aff. étr. Portugal, t. 1, fol. 31.) Richelieu le nomme dans une lettre du 28; c'était un s^r de Vaucelles.

CCCCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 355. —
Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT À PARIS.

D'Abbeville, ce 30 may 1641.

Je vous envoie un courrier que le s^r de Montreuil vous a dépesché¹.

¹ Montreuil avait récemment écrit à Chavigni deux dépêches chiffrées, l'une du 16 mai, l'autre du 23^e; toutes deux contiennent d'importantes nouvelles sur les affaires d'Angleterre. Dans la première, Montreuil dit : « Ce qui se passa hier au parlement vous fera cognoistre qu'on n'est pas sans jalousie du séjour de Montagu à la cour, et sans crainte que la France veuille s'entremettre des affaires de ce pays, à quoy... ont donné lieu l'équipement des vaisseaux pour le Portugal aux ports de Bretagne, et le bruit que les domestiques de la reyne d'Angleterre font courir sourdement que M. le cardinal ne vaudra pas que l'autorité royale se détruise en ce pays... j'essaie de détromper le peuple, qui a la première part au gouvernement d'Angleterre. » On voit que dans la présente lettre Richelieu répond à cet article. Montreuil expose encore dans la missive du 16 l'affaire de Strafford, et mande que le roi a déclaré au parlement que le lieutenant d'Irlande était coupable de beaucoup de choses, « mais non du crime de leze majesté, et qu'il ne consenti-

roit jamais qu'il mourust pour ce sujet. » Le peuple (ajoute Montreuil) « a esté extrêmement irrité de cette déclaration. » Le roi avait fait une faible tentative de fermeté, Richelieu inflige à sa conduite le reproche de « pitoyable; » le reproche serait bien mieux appliqué aux tristes tergiversations marquées dans la lettre du 23; mais Richelieu ne l'avait pas encore reçue lorsqu'il écrivait cette première lettre du 30 mai. Montreuil mande, le 23, que le bruit courait à Londres « que les François s'estoient emparés des isles de Gersay et de Grenezay... je courus à la cour, où je trouvay que l'alarme y estoit plus grande qu'on ne m'avoit dit; tous les domestiques de la reyne avoient pris avec eux tous ce qu'ils avoient de plus précieux; les carosses de cette princesse attendoient au pied de l'escalier, en apparence pour la mener à Wilmithon, mais, en effet, à Porthmuth. » Cependant la reine changea de pensée et ne partit pas. Montreuil insiste sur ce qu'il a fait pour persuader à tout le monde que le cardinal ne saurait penser à laisser là ses desseins contre l'Autriche pour atta-

¹ Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 48, fol. 302 et 309.

J'ay ouvert ses dépesches.

Bien qu'il y ait du chiffre, j'ay à peu près pénétré ce qu'il vous mande. Vous m'envoyés cependant un extrait de ce que je n'ay peu voir.

La fureur de ces peuples est grande et la conduite du roy pitoyable.

La première chose que j'ay à vous dire est que vous mandiés à M^r de La Ferté¹ qu'en quelque lieu qu'il soit qu'il s'arreste, et qu'il ne passe point en Angleterre sans en avoir ordre.

La seconde est que, comme les bruiets qu'on faict courre de la descente d'une armée françoise sont du tout faux, vous mandiés à Montreuil qu'il les destrompe autant qu'il pourra, sans faire aucune bassesse à cette fin, dont je ne croy pas qu'il soit capable de luy-mesme, ses dépesches semblant assez judicieuses.

Il est important d'avertir Montreuil de ce qui s'est passé en l'affaire de la reyne mère; comme on luy a envoyé de l'argent, et que, sur l'offre qu'elle avoit faict d'elle-mesme de vouloir aller en Italie, on luy a offert de l'entretenir là selon sa dignité, et d'envoyer à Couloigne cent mille livres pour son voiage; et ensuite de la mauvaise² conduite de ses gens.

On peut permettre au s^r de Bonnefons d'aller à Liège, ainsy qu'il le demande.

J'escris au marquis de Brezé qu'il parte le dix^{me} de juin pour s'en aller. Cela estant, il est besoin d'expédier promptement les ambassa-

quer l'Angleterre. Enfin il raconte les violences du parlement à l'effet d'obtenir que Strafford soit livré au supplice, les perplexités du roi, qui assemble un conseil de conscience pour savoir s'il peut consentir à la mort de ce ministre, puis une réunion de jurisconsultes, et finit par donner son consentement. — Richelieu ne dit que deux mots dans la lettre suivante sur cette fin tragique d'un homme qui avait été le

premier ministre du roi d'Angleterre. Ces deux mots, d'une étrange sécheresse, et où la pensée semble se cacher à dessein dans une réflexion banale, ne laissent pas deviner le vrai sentiment de Richelieu, qu'on désirerait cependant de connaître.

¹ C'était le nouvel ambassadeur de France auprès du roi de la Grande-Bretagne.

² Mot ajouté par Richelieu.

deurs de Portugal, sur quoy je vous ay envoyé tout ce que je puis dire et ce qu'il y a à faire en ce sujet.

Le Card. DE RICHELIEU.

L'Illers s'est rendu ¹.

CCCCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 357. —
Original.

[A M. DE CHAVIGNI ².]

D'Abbeville, ce 30 may.

Je vous renvoye vostre lettre d'Angleterre. Le vice-roy d'Irlande a esté et il n'est plus; nous sommes présentement et un jour nous ne serons plus.

S'il plaist à Dieu ne rendre pas la santé à M^r de St-Brieu, pour lequel je la luy demande de tout mon cœur, je parleray au roy de son abbaye pour son frère.

Les ambassadeurs de Portugal qui sont en France, ou celuy qui est en Hollande, se trompent ou nous trompent; ceux-cy disant qu'il y a 20 gallions en Portugal, et l'autre disant qu'il y en a 10, qui avec les 20 qu'il doit achepter ou fretter en Hollande, feroient au moins trente. Cependant pourveu qu'ils s'obligent à vingt vaisseaux, gallions ou autres non moindres de 3 à 400 tonneaux, il s'en faut contenter.

Il n'y a rien à mettre dans le traité touchant les vituailles, ainsy que je vous l'ay desjà mandé; il les faut seulement convier à en faire préparer en Portugal, que chacun prendra à ses despens s'il en a besoin.

¹ Cette ligne est de la main du cardinal.

Chavigni qui a mis au dos de cette minute : « Monseigneur le cardinal. »

² La suscription manque, mais c'est

Après avoir veu la copie de l'article passé entre nous et les Hollandois touchant les honneurs qu'ils doivent à l'admiral de France, je n'estimerois pas, par mon sens¹, qu'il y eust autre chose à faire. Cependant le bonhomme M^r des Gouttes, entendant la mer beaucoup mieux que nous, M^r de la Thuillerie peut sonder dextrement la proposition comme de luy-mesme, sans tesmoigner en avoir ordre, qu'il fera cognoistre, si bon luy semble, au cas qu'il juge pouvoir obtenir davantage que ce qui a esté convenu.

Vous donnerés, s'il vous plaist, un copie de l'article passé avec les Hollandois au marquis de Brezé, signé de vous.

Je craindrois que le discours que Madame la princesse d'Orange a fait à d'Estrade, disant qu'aussy tost qu'il aparoistra que M^r de Bouillon aura signé le traité avec l'Espagne, M^r le prince d'Orange le despouillera de ses charges, fust captieux; si avoir voulu entreprendre sur le mont Olimpe, faire des levées publiquement de l'argent d'Espagne, voir M^r de Guise son associé au traité dans Bruxelles, et sa femme dans Namur, n'estoit une preuve sy évidente de sa mauvaise volonté et de son engagement avec l'Espagne, qu'il n'en faut pas davantage².

Demain, avec l'ayde de Dieu, la lettre pour les parlemens et les provinces sera faite³.

N'oubliez pas, s'il vous plaist, de faire prendre le valet de Modène

¹ Nous trouvons dans les mss. de Hollande (tome 23, pièce 81) une note de Richelieu, sans signature, de la main de Charpentier : « Je ne sçay point sy certainement ce que M. des Gouttes mande touchant la flamme qu'il dict que les vaisseaux de Hollande doivent seulement arbôrer au cas que l'amiral ne soit pas en personne, que j'en sois tout à fait assuré. — M. de Charnacé avoit bien accordé l'ordre qui se devoit observer, toutes les civilités désirables estoient stipulées pour le pavillon du roy... Il faut envoyer à

M. de la Thuillerie le concert cy-dessus mentionné, et qu'il ajuste le reste raisonnablement. »

² M. d'Estrades avait mandé, de La Haye, le 13 mai, à Chavigni, que le prince d'Orange lui avait promis, que si, en effet, M. de Bouillon avait signé un traité avec les Espagnols, « les Estats luy osteroient ses charges. » (Aff. étr. Hollande, t. 23, pièce 77.)

³ Elle ne fut publiée que quelques jours plus tard. (Voy. ci-après, à la date du 11 juin.)

comme vous me le mandés. Il parlera sans doute comme Vauselle¹, et cela fera une preuve plus entière.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCH.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 354. —
Minute de la main de Charpentier.

A MM. LE CHANCELIER ET LE SURINTENDANT.

D'Abbeville, ce 30 may 1641.

J'envoye à Messieurs le chancelier et le surintendant ce que nous estimons devoir estre fait en l'affaire de Mes^{rs} du Clergé², qu'il faut conduire avec force puisque nous avons droict de le faire³. En un mot, on a jugé qu'il valoit mieux, puisque les esprits mutins s'estoient mis

¹ Prisonnier à Vincennes. (Voy. p. 796.)

² Sans doute l'instruction préparée pour les commissaires du roi, allant à Mantes, laquelle est datée du dernier mai; c'était un vendredi; les commissaires devaient être à Mantes le dimanche suivant.

³ Richelieu résolu à ce coup d'autorité le prépara par tous les moyens dont il pouvait disposer; et en même temps qu'il le tenait secret pour l'un des commissaires du roi lui-même, comme on le voit par la présente lettre, il en prévenait ses amis, qui ne manquèrent pas à l'appel. L'évêque de Nîmes, Denis Cohon, écrivait au cardinal, le 24 mai de Mantes: — « Nous arrivâmes hier au soir icy, M. de S^t-Denys (le prieur de la Châtre) et moy en ceste ville, où nous estions attendus avec impatience des serviteurs fidelles... — Ce matin nous avons arrêté, par une courte mais courageuse conférence, d'aller à l'as-

semblée pour voir la contenance et la marche des ennemis, qui trouveront en leur chemin à qui parler, s'ils entreprennent quelque chose, ce que l'on ne croit pas. — Tant y a que S. Em. peut et doit s'asseurer que ceux qui sont à elle sont plus fermes que des rochers, et que leur affection, au lieu de s'alentir, paroist plus vive et plus ardente de moment en moment. — M. de Tolose depuis son retour, cathéchise avec soin ceux qu'il croit pénétrables à sa faulse doctrine... il tire des prognostics de malheur de nostre opposition, laquelle, à son compte, est un acte d'impiété qui ne va pas moins qu'à destruire l'église. Mais après tout ses lieux communs luy demeurent en pure perte, et son venin ne peut glisser dans le cœur de nos disciples, qui sont bien confirmez. » (Lett. autographe. Ms. cité aux sources, fol. 333.)

eux-mesmes hors de l'assemblée, en refusant de faire les fonctions de leur députation, leur fermer la porte en sorte qu'ils n'y rentrent pas, pour faciliter d'autant plus l'exécution de ce qui reste à faire par l'assemblée qu'elle sera composée de gens de bien et affectionnez au service du roy.

Je prie donc Messieurs le chancelier et le surintendant de faire que M^{rs} les commissaires, ou M^r d'Hémery seul, si l'autre est malade, soit dimanche au soir à Mantes, pour expédier lundy matin le contenu en ce mémoire, le tout par concert avec M^{rs} de Chartres et d'Auxerre. Le secret est si nécessaire au succez de cette affaire que, si M^r de Léon a tant soit peu d'indisposition, je croy qu'il vaut mieux qu'il n'y ait que M^r d'Hémery qui face le vóiage de Mantes ¹.

CCCCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 363. —
Original, devenu minute, à cause des corrections.

INSTRUCTION POUR M. D'HÉMERY.

Du dernier may.

La première chose qu'il faut faire, au retour de M^{rs} les prélats à l'assemblée est, à mon advis, que M^{rs} de Chartres et d'Auxerre et autres depputez faisant le rapport de ce qui s'est passé, tesmoignent que le roy s'est contenté de la somme qu'ils luy ont offerte, bien qu'il leur ait dict que la nécessité de ses affaires en requis davantage.

Qu'il leur a faict cognoistre avoir une particulière satisfaction de ceux qui, en servant l'Estat et leur ordre, en cette occasion, se sont portez, par la dernière délibération, à subvenir aux pressantes néces-

¹ Après une telle insinuation, le prieur de Léon ne pouvait se dispenser d'être malade; et en effet il ne parut pas à cette séance; il est très-vraisemblable d'ailleurs qu'il se souciait peu, appartenant lui-

même à l'ordre du clergé, d'être de moitié dans la commission, fort désagréable pour les prélats, dont M. d'Hémery était chargé.

sités des affaires. Qu'il jugeoit bien que ceux qui avoient esté d'un autre advis ne pouvoient avoir de bons desseins, mais qu'avec l'aide de Dieu ils n'empescheroient pas le cours de la prospérité de ses affaires.

Ensuite de ce que dessus Mons^r d'Hémery doit entrer et parler aux mesmes termes, et dire que le roy luy a commandé de remercier le corps de l'assemblée de ce qu'ils ont fait, nonobstant les traverses qui leur ont esté données par quelques-uns.

Et parce que Sa Majesté a scenu qu'il y a eu quelques prélats qui, au préjudice de tout ce qui se pratique dans les compagnies réglées, se sont retirez contre leur devoir, les présidens refusans de signer la résolution prise à la pluralité des voix, et les autres les accompagnans en leur retraicte, elle l'a particulièrement chargé de leur déclarer que, s'estant d'eux-mesmes déportez des fonctions de leurs charges, et conséquemment despouillez du pouvoir qu'ils avoient d'assister à l'assemblée, elle leur commande de se retirer dès le jour mesme de la ville de Mantes, et s'en aller chacun en son évesché, avec ordre d'y faire aussy bien leur charge particulière, sans se mesler d'autre chose, qu'ils ont mal fait leur devoir en ladicte assemblée¹.

¹ Loin d'atténuer, dans l'action, la vigueur de ces injonctions, d'Hémery les rendit plus blessantes encore par l'accent de sa voix et la tournure de son discours, qu'il semblaît s'étudier à rendre plus directement provocatrice. Nos manuscrits nous ont conservé la forme de cette oraison; nous y lisons ces passages : « Le roy m'a commandé de dire à vous, Messieurs les archevesques de Sens et de Thoulouse, et à vous, Messieurs les évesques d'Évreux, de Maillezais, de Bazas et de Toulon, qui, par un esprit de ligue et de faction, avés malicieusement contrarié ses justes inten-

* Les Mémoires de Montchal, exagérant la dureté de ce langage, rapportent que d'Hémery dit : « Je

tions, et qui, sous prétexte de zèle avantageux à l'Église, avés voulu arrester le cours de ses victoires par le refus du secours qu'il demande avec tant de justice... et vous surtout, Messieurs les archevesques de Sens et de Thoulouse, qui, oubliant vostre devoir et ignorans dans vos charges, avés refusé séditieusement de signer une délibération qui a passé par la pluralité de voix, le roy vous croit indignes de l'honneur qu'avés d'estre présidens de cette compagnie, et de l'entrée dans l'assemblée du clergé... Il* vous commande de sortir dès à cette heure et vous ordonne à vous, M. de Sens, à vous M. de Thoulouse... de me suivre et de sortir, etc.»

Mons^r d'Hémery doit ajouter en cet endroit : Messieurs, je vous prie de bien remarquer ce que signifient mes paroles, sur ce que quelques prélats se sont d'eux-mêmes despouillez de leur députation en ce qu'ils ont refusé d'en faire les fonctions, Sa Majesté leur commande de se retirer chacun en son diocèse, et de ne s'y mesler que de sa charge particulière.

Ensuite de ce que dessus M^r d'Hémery dira, à Mess^{rs} de l'assemblée, que le roy désire qu'ils continuent ladicte assemblée, et la

de me suivre; et si un fait opposition ou autre chose semblable contre le service du roy, vous en respondrés de vos testes *... » Nos relations disent que « M. de Sens a répondu avec une grande modestie... » Ce n'est pas ce que nous apprennent les mémoires de Montchal, où nous lisons : « L'archevêque de Sens répondit qu'il recevoit avec respect tout ce qui luy venoit de la part du roy, mesme les paroles injurieuses. » D'Hémery l'interrompit en disant qu'il n'y avait point de paroles injurieuses de la part du roi. *Donnez-moi le temps d'achever*, reprit l'archevêque de Sens, *et vous entendrez que je les appelle injurieuses venant de votre bouche*. Et, après quelques contestations, d'Hémery sortit, se croyant suivi de l'archevêque; mais celui-ci était demeuré dans la salle, ainsi que l'archevêque de Toulouse, pour dire quelques mots d'adieu à l'assemblée; d'Hémery, qui s'était arrêté entre deux portes, pria l'évêque de Boulogne de rentrer pour dire aux deux présidents qu'il les attendait. Les prélats frappés d'exclusion partirent pour leurs diocèses, selon l'ordre du roi. La scène fut vive; l'évêque de Nîmes, Cohon, qui, comme on vient de le voir, s'y était préparé d'un air intrépide, et

qui en fit le récit trois jours après au cardinal de Lyon, frère de Richelieu, lui mandait : « M^r d'Hémery, entrant dans l'assemblée, prononça des mots qui nous mirent tous en frisson. » Cohon convient que d'Hémery se servit « de beaucoup de termes pleins d'aigreur; » et il ajoute que « le contre coup de la verge qui a frappé les prélats frappe toute l'Église. » La longue lettre de l'évêque de Nîmes est conservée aux Affaires étrangères, dans le manuscrit cité aux sources, fol. 232. J'en ai trouvé des copies à la Bibliothèque impériale, dans le fonds de Saint-Magloire, II, p. 1659, et de Dupuy, 590, fol. 136. Dès le lendemain, d'Hémery, de retour à Paris, rendait compte au cardinal de l'accomplissement de sa mission (lettre autographe du 4 juin), pour lequel il reçut de Richelieu une complète approbation, ainsi qu'on le voit par la lettre suivante à M. Bouthillier. Louis XIII, malgré sa piété, souffrait impatiemment cette résistance du clergé. Il écrivait à Richelieu, le 24 mai au soir, en approuvant le travail préparatoire de cette instruction : « Messieurs du clergé seront bien surpris et fâchés quand ils liront la lettre que M^r d'Hémery leur porte. » (Ms. cité aux sources, fol. 332.)

* Dupuy, 590, fol. 140. — S^t-Germ. Harl. 144. — Cinq cents, Colbert, 156.

finissent, le plustost qu'il se pourra, à l'avantage du clergé et de l'Estat.

Il faudra dresser de bons procès-verbaux de tout ce qui se passera, et les coucher sy bien qu'ils puissent estre veus de tout le monde, et que tous ceux qui les verront puissent juger la justice du procédé du roy et de ses serviteurs.

Mons^r d'Hémery faisant commandement à chacun des évesques révoltez de partir dès l'heure et se retirer en son dioceze, leur fera particulièrement deffense de passer par Paris. Et affin qu'ils ne puissent reffuser d'obéir aux volontés du roy, pour ne voir aucun ordre de Sa Majesté par escrit, on envoyera à M^r d'Hémery des lettres en blanc pour les prélats qui persisteront en leur mauvaise conduite de la teneur qui se trouvera cy-après.

M^r d'Hémery dira à M^r de Toulouse qu'il a charge du roy de luy ordonner de remettre entre les mains du secrétaire de l'assemblée la cassette dans laquelle sont enfermez les papiers du clergé et le département de l'an 1588, et autres papiers du clergé qu'il a. Et en effect le d. s^r d'Hémery yra avec le secrétaire de l'assemblée et ceux qui ont les clefs de la dicte cassette, pour la faire remettre entre les mains du d. secrétaire avec les autres papiers du clergé.

Mons^r l'archevesque de Sens, aiant sceu que vous avés reffusé de signer la dernière délibération qui fut prise lundy 26^e de ce mois en l'assemblée du clergé tenue à Mantes, bien que toutes les loix des compagnies réglées obligent à defférer à ce qui se résout par la pluralité des voix, et que vous eussies d'autant moins de sujet d'en user ainsy que vous aviés mis l'affaire en délibération, et faict relire le résultat de la d^e délibération, et qu'il ne fust question, en cette séance, que d'augmenter de 700 mille livres l'imposition de 4 millions qui m'avoit desjà esté accordée par la dicte assemblée, la cognoissance que vous avés donnée à tout le monde, par un tel procédé, que vous vous esties départy, contre vostre devoir, de vostre députation

pour des desseins particuliers qui s'esclairciront avec le temps, faict que je vous ordonne, par la présente, de vous retirer, sans délai, de Mantes, et vous en aller en vostre évesché, y faire aussy bien vostre charge particulière, sans vous mesler d'autre chose, que vous vous estes mal acquitté de vostre députation en la d^e assemblée. Ce pendant je prie Dieu qu'il vous donne une meilleure conduite, et vous ait en sa sainte garde¹.

CCCCV.

Arch. de la famille Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT DES FINANCES,

A PARIS.

D'Abbeville, ce 6^e juin 1641.

Vous m'avés faict très-grand plaisir de m'avertir de ce qui s'est passé à l'assemblée, dont je n'avois aucune cognoissance. Je suis très-aise que les choses soient exécutées au contentement du roy, et que M^r d'Hémery se soit acquitté courageusement de sa commission, en laquelle il s'est conduit avec prudence et vigueur tout ensemble.

Je ne sçay point le détail de ce qu'on vous demande pour les religieux et religieuses de Lorraine. Tandis que la Lorraine a esté entre les mains du roy, il a esté de bonté et d'obligation ce semble de les faire subsister. Maintenant qu'elle est entre les mains de M^r de Lorraine, ce qui estoit auparavant d'obligation ne peut plus estre que charité pour quelque temps. Vous en conférerés, s'il vous plaist, avec Mad^e d'Aiguillon, qui sçait plus que moy de cette affaire.

Quant aux quinze mille livres de M^r le comte de Brionne, je n'en ay aucune cognoissance.

¹ On a vu que M. d'Hémery étoit muni de lettres du roi de la même teneur, avec la suscription en blanc, afin qu'il les pro-

duisît, au besoin, à chacun des prélats exclus.

Mess^{rs} de Mesme et de Bailleul n'ayant pas donné satisfaction au roy, je croy que la raison veut qu'ils se dispensent d'estre payez de leurs pensions.

Les d. pensions estant données pour le service, M^r de Bonnelle¹ n'estant point encores en exercice de la charge de président, il se doit abstenir de la prétendre.

Je désirerois que tout ce qui concerne la charge de la mer se peust faire sans surcharge de l'Espagne; mais, à dire le vray, c'est chose du tout impossible. Présentement M^r le Prince escrit qu'on envoie de nouvelles gallères à M^r de Bordeaux, le d. s^r de Bordeaux a un courrier exprès icy pour ce sujet², et sans argent il est impossible de satisfaire à leurs prétentions, qui, en effect, sont sy raisonnables que de la force de la mer deppend le succès de Catalogne, Ainsy, après avoir tout considéré, je croy, en vérité, que vous devés donner fonds au trésorier pour l'intérêt de l'avance des derniers cinq cens mil livres des gallères, à la charge qu'à la fin de l'année il vous justifiera les avances effectives qu'il aura faictes. Je remets à M^r de Noyers à vous escrire du particulier de la garnison de Metz.

Il faut bien se donner garde de retaxer M^r de Tholoze. Il faut se réserver cette pièce pour faire voir le zèle avec lequel ces M^{rs} ont considéré leurs intérêts particuliers plustost que les généraux de l'Église.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Fils de feu le surintendant Bullion.

² Nous avons plusieurs lettres de Richelieu à l'archevêque de Bordeaux pleines de promesses de secours, et de recommandations pour empêcher les Espagnols

de ravitailler les places de Catalogne et du Roussillon. Plusieurs ont été imprimées; nous citerons entre autres celle du 12 avril, notée ci-après aux Analyses.

CCCCVI.

- Bibl. imp. Fontette, portefeuille 52, n° 8. — Original. —
 Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 481. —
 Mise au net, devenue minute, de la main de Cherré, avec des corrections
 de la main de Charpentier et de celle de Richelieu¹. —
 Même volume, fol. 404. — Original.
 Dépôt de la guerre, t. 65, pièces 62², 63³, 64, 65⁴. —
 Expéditions avec certaines modifications que rendaient nécessaires
 leurs destinations diverses.
 Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. 590, fol. 145. — Copie. —
 Saint-Magloire, tome II, p. 1655. — Copie.
 Bibl. de l' Arsenal, collection Conrart, in-fol. t. VII, p. 1905. — Copie.

SUSCRIPTION :

A NOS AMEZ ET FÉAUX LES GENS

TENANT NOSTRE COUR DE PARLEMENT OE OIJON.

8 juin 1641.

DE PAR LE ROI.

Chers et bien amés, la crainte que nous avons que certains bruits qui s'espandent depuis quelque temps des nouvelles factions que quelques-uns de nos sujets taschent de faire pour troubler le repos de nostre Estat, vous donnent de l'apprehension⁵ pour n'en sçavoir

¹ Cette lettre, adressée aux parlements, aux gouverneurs de province et autres, porte des suscriptions différentes; celle de l'original des archives des Affaires étrangère est : « A ma cousine la princesse Marie, gouvernante et ma lieutenant générale en Nivernois. » Les dates aussi sont diverses, sans doute selon les jours où elle a été expédiée, tantôt le 8 juin^{*}, tantôt le 11^{**}, le 12^{***} ou le 13^{****}. La copie de Saint-Magloire est datée fautivement du 11 avril. Au dos de l'original de Fontette on a mis : « Veü, le 17 juin, les chambres

assemblées. » La minute des Affaires étrangères, n'ayant point de quantième, a été classée à la fin du mois de juin.

² « Dépesche générale aux intendans de la justice dans les provinces du département de M^{sr} de Noyers. »

³ « Dépesche générale aux principales villes du département du d. de Noyers. »

⁴ « Dépesche générale à M^r le grand maistre et autres. »

⁵ « Pourroient donner de l'aprehension à mes peuples. . » (Aff. étr.)

* Collection de Fontette et celle de Dupuy.

** Aff. étr. fol. 404.

*** Dépôt de la guerre.

**** Original de la collection Fontette.

pas les particularités, nous a fait résoudre de vous en donner avis¹ et vous faire connoître au mesme temps que, la descouverte estant un des principaux remèdes de tels maux, vous n'avez², grâces à Dieu, rien à craindre des mauvais desseins qui se descouvrent maintenant.

Dieu, qui a faict paroistre en diverses occasions la singulière protection qu'il prend de ce royaume, a permis que depuis un an quelques-uns de ceux qui ont esté envoyés, par les s^{rs} de Soubize et de La Valette, pour corrompre la fidélité de diverses personnes de nos sujets, soient tombés entre nos mains, et que par leur moien nous ayons appris que les d. s^{rs} de Soubize et de La Valette, faisans croire au roy d'Espagne qu'ils pouvoient faire soulever quelques-unes de nos provinces, quoyque leur fidélité soit entièrement assurée, traitoient avec luy pour faire avec ses armes une descente en Bretagne, en Aulnis ou en la rivière de Bourdeaux; que au mesme temps que ce projet, ourdi dès le temps que la dame³ de Chevreuse estoit en Espagne, auroit son effect, on leur faisoit espérer que du costé de Sedan une armée, conduite par d'autres de nos sujets, entreroit dans la Champagne ensuite des négociations faictes à cette fin par l'abbé de Mercy⁴, qui, sous différens prétextes, a faict diverses allées et venues en Allemagne, à Sedan et à Bruxelles.

¹ « Je me suis résolu de faire cognoistre au mesme temps, ainsy que je fais par une despesche générale, que la descouverte... » (Aff. étr.)

² « Il n'y aura, grâces... » (Aff. étr.)

³ La dame duchesse de... (Dupuy.)

⁴ Nous trouvons à la Bibliothèque impériale un fragment de lettre de cet abbé de Mercy, qui donne à l'ennemi des renseignements sur le maréchal de Châtillon : « foible et avec de mauvaises troupes; » qui annonce « des merveilles du baron de Lamboy; » qui indique la route à suivre : « qu'on se haste, dit-il, et qu'on ne retarde plus. » Il n'y a d'autre date à ce

fragment que « ce dimanche après minuit 1641; » mais cela a dû être écrit peu avant la bataille de la Marfée (ms. de Bethune, 9263, fol. 80.) — Par une lettre interceptée le duc de Bouillon, qui signe Claude le Batelier, mande à un sieur d'Orchimont : « Je vous prie nous faire passer quelqu'un la nuit prochaine avec le plus de particularitez qu'il se pourra de l'estat de l'armée; » il montre par cette lettre même, datée du 16 juin à une heure après minuit, qu'il a déjà les meilleures informations. (Manuscrit de Béthune précité.) Le manuscrit des Affaires étrangères cité aux sources conserve (fol. 398) un interrogatoire

Nous aurions mesprisé et teu ces desseins comme impuissans, ainsy que nous avons faict depuis deux ans des sollicitations faictes à des mestres de camp tant de pied que de cheval de nos armées pour les faire manquer à la fidélité qu'ils nous doivent, les offres de brusler nos vaisseaux, l'envoi faict à Brest pour en recognoistre les moiens, et une entreprise sur Metz, que le duc de La Valette vouloit faire tomber entre les mains des Espagnols au préjudice de son propre sang, nostre cousin le cardinal son frère, dont la fidélité estoit telle que beaucoup attribuent sa mort au desplaisir qu'il conceut d'une telle trahison, si leur continuation ne nous faisoit cognoistre que ce que nous attribuyons au commencement à légèreté est une suite d'une malice noire et enracinée, à laquelle nous sommes d'autant plus obligé de remédier, que ceux qui en sont autheurs ont toujours abusé de nostre indulgence.

Nous n'eussions jamais cru qu'après avoir pardonné au comte de Soissons, nostre cousin, la mauvaise trame qu'il fist contre nostre service en 1636, lorsque nous confiions nos armes entre ses mains, il se fust embarqué de nouveau dans des desseins pareils à ceux qui sont venus depuis quelque temps à nostre cognoissance. Mais la capture de divers esprits factieux envoiés dans nos provinces pour y lever des gens de guerre contre nostre service, desbaucher ceux qui

qu'Isaac de Laffemas fit subir, le samedi 8 juin, à une nommée *Anne Gobert*, qui dépose sur divers incidents des complots dont Sedan était le foyer. De toutes parts venaient à Richelieu les preuves des trames ourdies contre la France, ce qui n'a pas empêché Le Vassor de prétendre que tout avait été fomenté par Richelieu. Quelquefois les informations se trouvaient en défaut. Le P. Carré écrivait au cardinal, le 14 juin : « J'advertis V. Ém. quantes fois la cousine du Sedentaire s'estoit fort intriguée avec luy, et portoit ceux qu'elle pouvoit à s'y lier... Je ne sçay si je la dois aller voir aux champs pour descou-

vrir la cabale de son cousin. Son logis en cette ville touche la muraille de vostre jardin. » Richelieu demanda le mot de cette énigme au P. Carré, qui lui répondit, le 25 : « Pour response aux articles que V. Ém. m'escrit ignorer, la cousine du Sedentaire, vostre voisine à Paris, est Mad. la comtesse de La Rochequion, cousine de M. le comte de Soissons. » Mais ici le P. Carré revient sur sa dénonciation; il a vu deux fois M^{me} de La Rochequion, et, bien qu'elle soit fort attachée à son cousin, elle blâme sa conduite et prévoit sa ruine. (Ms. précité des Aff. étr. fol. 425 et 458.)

sont enrôlés dans nos troupes, et esbranler la fidélité de nos sujets, les levées publiques qui se font au Liège sous le nom et sous les commissions de nostre dict cousin;

Les hostilités commises contre les corps de garde établis par nos gouverneurs dans nos frontières, jusques à tuer des soldats qui n'avoient autre ordre que d'empescher la sortie des bleds de nostre royaume;

L'entreprise ouverte sur le mont Olympe, dont le complot a esté non-seulement faict dans Sedan, mais qu'on a tasché, par deux fois, d'exécutter avec les troupes qui sont en cette place jointes à celles du roy d'Espagne, ce que la notoriété a faict cognoistre à toute nostre frontière de Champagne, et qui est authentiquement vérifiée par lettres originales, par la capture de quelques particuliers employés à cette affaire, et par la déposition de ceux qu'on a voulu corrompre à cette fin;

L'envoy d'un nommé *Vausselle*¹ à nostre très cher et très amé frère le duc d'Orléans, qui semble n'avoir esté permis que pour nous donner lieu de recevoir de nouveaux tesmoignages de la fidélité de nostre dict frère, et des preuves d'autant plus notoires de la malice de ceux qui le vouloient perdre, que le d. Vausselle estant tombé entre nos mains lorsque, s'en retournant à Sedan, il pensoit avoir esvité tout péril, recognoist avoir esté envoyé pour faire sçavoir à nostre d. frère que le comte de Soissons, le duc de Guise et le duc de Bouillon ont traicté avec le cardinal infant pour le roy d'Espagne; que le d. cardinal leur promet de notables sommes de deniers, dont ils ont desjà touché partie pour faire des levées de gens de guerre, qui, jointes à d'autres troupes, doivent agir contre la France, et qu'au cas que nostre dict frère refuse le commandement de cette armée, le d. s^r comte de Soissons en doit estre le chef;

Le voyage public du duc de Guise à Bruxelles², pour plus grande

¹ Le prisonnier de Vincennes, p. 796.

² La correspondance de l'évêque Arnauld nous apprend l'opinion de la haute

société de Paris sur ce voyage : « M. de Guise est à Bruxelles... cette action passe pour une des plus grandes folies dont

seureté de ce traicté, nous ont donné une si claire cognoissance de ce dont nous estions bien aises de douter, que nous n'avons peu, sans manquer à ce que nous devons à nostre Estat et à nous-mesmes, différer davantage de vous faire sçavoir que le dict comte de Soissons, les ducs de Guise et de Bouillon, s'estant déclarez nos ennemis par les actions cy-dessus spécifiées, actions d'autant plus infames qu'elles les unissent à ceux qui n'ont autre fin que la ruine de cet Estat, nous voulons qu'ils soient recognus de tous nos sujets pour en estre ennemis déclarez, si, dans un mois, ils ne recognoissent leur faulte et n'ont recours à nostre clémence.

Comme le soin que nous devons avoir de ce royaume nous oblige à n'oublier aucune précaution nécessaire à la conservation de son repos, l'assurance que nous avons de vostre fidélité faict que nous ne doubtons point que vous ne faciés ce que nous pouvons désirer de vostre vigilance, à ce que s'il se descouvre quelques suites de ces malheureuses trames dans l'estendue de vostre ressort¹, ceux qui y tremperont soient sy promptement saisis que leurs mauvais desseins ne soient pas plus tost esclors que chastiez. Moieissant cette conduite de vostre part et la bénédiction de Dieu, à qui nous recognoissons devoir tous les bons succez qui nous arrivent, nous ne craignons point de vous assurer que la malice de ces mauvais esprits ne fera tort qu'à eux-mesmes, et que vous en retirerez² un grand avantage, en ce que les ennemis de cet Estat, se destrouppans à leurs despens

un homme pouvoit estre capable.» (Lettre du 2 juin.) Mais on ne se préoccupait guère d'une extravagance de plus de l'ex-archevêque de Reims. La conduite du comte de Soissons était un sujet autrement grave d'inquiétude; la même correspondance nous le dit encore : « On ne parle icy que de l'affaire de Sedan... tous les bons François ne se peuvent consoler d'y voir M^{sr} le comte embarqué... à ce qui en a paru, jamais affaire n'a tant fait de peine à M^{sr} le cardinal.» (Lettre du

28 avril.) Et le 1^{er} mai : « L'esprit du roy est extraordinairement aigry contre M^{sr} le comte; il faut prier Dieu que tout cela se puisse accommoder, et que la France ne perde point ce prince, qui luy peult rendre de grands services.»

¹ « Dans l'estendue de vostre gouvernement.» (Aff. étr. original adressé à la princesse Marie.) — « Aux provinces où vous estes.» (Bibl. imp. Dupuy).

² « Et que mes peuples en retireront... » (Aff. étr. à la princesse Marie.)

des espérances qu'ils ont peu concevoir jusques à présent des vaines propositions qui leur ont esté faictes par les susnommés, se rendront aussy disposez à une bonne paix qu'ils s'en sont esloignez jusques à cette heure, demandant ce bonheur à Dieu de tout nostre cœur, je le prie, etc.

Escrit à Abbeville, le 8^e jour de juin 1641¹.

CCCCVII.

Arch. de la famille Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT DES FINANCES,

À PARIS.

D'Abbeville, ce 8^e juin 1641.

Je vous ay fait response par Pajot.

On donnera au gouverneur de Joinville des provisions du roy. Il s'est fort bien conduit; vous tesmoignerés à M^r l'ambassadeur de Malte le gré qu'on luy en sçait, et aviserés avec Mons^r le chancelier en quelle forme il fault concevoir une dépesche que le gouverneur de Joinville fera au roy, pour l'avertir des sollicitations que M^r de Guise lui a fait faire, en sorte que la dicte dépesche puisse tenir lieu de déposition au procès.

J'ay trouvé un expédient pour vous descharger présentement de l'avance des cinq cens mille francs qu'on vous avoit demandés pour les gallères. Consentant que le s^r Le Picart se serve du fonds qu'il a entre les mains, à moy, provenant des prises faictes en mer. Je croy que vous devés contenter M^{rs} des enquestes pour leurs gages; il n'est pas question de grande chose, et vous me ferés plaisir de leur tesmoigner que je vous en ay prié.

Je suis très-aise que vous battiés monnoye comme vous faictés. Vous vous assurerés, s'il vous plaist, de mon affection pour l'avenir comme pour le passé.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Dans les originaux que nous avons vus, la signature Louis est contre-signée Phelypeaux.

CCCCVIII.

Arch. de Condé, n° 110. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale.

A M. LE PRINCE.

8 juin.

Monsieur, le s^r de St-Germain d'Achon a fort contenté le roy, l'esclaircissement de beaucoup de difficultez rapportées par un autre courrier qui nous avoient tous mis en peyne.

M^r de Bordeaux m'escrit devant que les vaisseaux de Provence l'eussent joint, que s'il reçoit tant soit peu de secours de ce costé-là, il battra assurément les ennemis. Ainsy en le prenant au mot, je les tiens desjà battus, puisque de dix vaisseaux qui avoient esté préparez à Toulon neuf l'ont desjà joint.

J'ay donné tous les ordres nécessaires pour y faire aller encores trois gallères, qui est tout ce qui se peut faire maintenant, et tout ce qu'il a demandé luy-mesme. Il m'a escrit pour luy faire envoyer 50 milliers de poudre, laquelle il recevrait promptement, s'il ne me mandoit qu'il n'en veut point de Provence, de façon qu'il la faut faire partir de Lyon, ce qui rend la voiture un peu plus longue. Cependant je vous supplie, au cas qu'il en eust besoin, luy faire fournir de celle que vous pouvés avoir, sur l'assurance que je vous donne qu'elle vous sera remplacée aussy tost. Vous m'obligerés de luy mander que s'il a besoin vous luy en ferés donner¹.

¹ Richelieu écrivait à l'amiral-archevêque de Bordeaux, le 8 juin, pour l'informer que M^r le Prince était chargé de lui envoyer les poudres dont il avait besoin; et le 2 du même mois le cardinal lui annonçait l'envoi de tout ce qu'il avait demandé; il lui rappelait l'importance de l'entreprise de M^r de La Motte contre Tar-

ragone; « il n'y a rien que vous ne deviés faire pour l'aider. » Nous remarquons cette phrase : « Si je pouvois me rendre vaisseau moy-mesme, je le ferois volontiers pour vous ayder à faire teste aux ennemis à l'avantage du service du roy. » — Il sera fait mention de ces deux lettres du cardinal aux Analyses.

Si M^r de La Motte peut estre assez heureux pour conduire à bonne fin l'entreprise qu'il a faicte de faire périr l'armée d'Espagne dans Tarragone, vous serés maistre de toutes choses dans le Roussillon, c'est pourquoy il ne faut rien oublier de tout ce qui pourra favoriser son dessein. J'escriis à M^r de Bordeaux qu'il face l'impossible à cette fin, et que rien ne le divertisse de concourir à un si bon dessein tant qu'il le pourra faire, et j'ay esté extremement aise d'avoir sceu par le s^r de S^t-Germain qu'il avoit escrit à M^r de La Motte que, cognoissant la valeur de son entreprise il faudroit qu'il fust bien lasche, et bien peu affectionné au service du roy pour manquer à la favoriser constamment, empeschant les secours que les ennemis voudroient donner par mer à ceux de Tarragone. De là deppend tout, et ce qui est de la Catalogne, et ce qui est du costé du Roussillon, dont vous aurés bonne issue si cette première affaire réussit.

Si vous estiés assez heureux pour gagner celuy qui commande dans Coulioure, comme le s^r de S^t-Germain nous en a donné espérance, vos affaires se trouveroient bien accourcies. J'en prie Dieu de tout mon cœur, ne désirant rien avec plus de passion que de voir un coup comme celuy-là, ensuite duquel nous puissions espérer la paix.

Vous verrés, par la lettre que le roy escrit aux parlemens et aux provinces sur le sujet de l'affaire de Sedan¹, en quel estat elle est. Je vous conjure de prendre garde à toutes les factions qui se peuvent faire aux lieux où vous estes, et n'en avoir pas plustost cognoissance qu'elles ne soient châtiées.

La ville d'Aire est assiégée. C'est une place de très-grande conséquence, plus forte beaucoup qu'on ne croyoit, y ayant neuf bastions, une fort bonne contrescarpe fossoyée et nombre de demyes lunes. A l'heure que je vous escriis la circonvallation est formée, et j'espère tout bon succez de ce dessein.

M^r de Chastillon nous mande qu'il ne veut pas estre inutile aux lieux où il est, et qu'il fera tout ce qui se pourra entreprendre de ce costé-là.

¹ Ci-dessus, p. 808.

Les Hollandois sont en campagne.

Il n'y a rien qui vaille en Allemagne.

Quant à l'argent que vous demandés, M^r de Noyers vous respond en sorte que vous serés content. Je n'ay point receu la lettre que vous me mandés m'avoir escrite sur le sujet de Mons^r vostre filz, je lui ay conseillé de passer 12 ou 15 jours à Merlou à prendre du lait d'anesse pour guérir sa toux, qui le travailloit tousjours un peu. Quant à sa maison, je ne sçay en vérité personne qu'on luy puisse conseiller de prendre. Je sçay bien que tout y va fort mal; estant capable de beaucoup meilleures choses, vous sçaurés bien y mettre tel ordre que vous estimerés plus à propos. Cependant si après le siège d'Aire je puis découvrir quelqu'un capable de le servir, je vous en donneray avis et à luy aussy. Après cela il ne me reste qu'à vous assurer que je seray tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Abbeville, ce 8^e juin 1641.

Depuis cette lettre escrite nous avons fait entrer un convoy dans la circonvallation d'Aire, dans laquelle il y a pour deux mois et demy de vivres pour nourrir toute l'armée.

CCCCIX.

Bibl. imp. Dupuy, 590. — Cinq-cents Colbert, 156. —
 Saint-Germain-Harlay, 144. — Copie. (Dans le dernier quart du vol. non coté.)

MÉMOIRE

ADRESSÉ PAR RICHELIEU A L'ASSEMBLÉE DE MANTES.

[Vers le 10 juin 1641¹.]

² Messieurs, les intérêts du clergé me toucheront toujours très-

¹ Nous donnons approximativement cette date, que nous ne trouvons point dans les mss. La députation fut reçue le 7 juin, et le mémoire fut lu à Mantes par l'évêque de Chartres, le 12. On peut supposer que Richelieu l'écrivit le 9 ou le 10.

² Les députés expulsés le 3 juin avaient obéi; ils étaient retournés dans leurs diocèses. Cette espèce de coup d'état avait profondément ému, dans Paris, tout ce qu'il y avait d'hommes s'occupant alors des affaires publiques. A Mantes les députés les plus dévoués ne pouvaient se dissimuler que le corps tout entier venait d'être frappé dans la personne de quelques-uns. L'évêque Cohon lui-même le reconnaissait, et aux premiers mots de sa lettre à l'archevêque de Lyon, que nous citons tout à l'heure (p. 804), nous lisons: « L'assemblée du clergé se trouve maintenant en confusion et en désordre. » Il sentait le besoin « de justifier ceux que l'on accuse d'avoir été souples et complaisans aux desseins de la cour. » La première pensée de l'assemblée, après l'exil de quelques-uns

de ses membres, fut de solliciter leur rappel. « Elle a jugé à propos, dit le procès-verbal, d'avoir recours à la bonté et protection de M^{gr} le cardinal, « et envoyant vers le roi les évêques de Chartres et de Nantes, les abbés de Vic et de Basoches, « leur a donné plein pouvoir de faire toutes les instances nécessaires, et, pour éviter toute difficulté, est convenue de garantir en tant que besoin seroit les d. seigneurs depputez de la parole qu'ils donneront à V. Ém. que les d. seigneurs prélats estant rappelez et de retour en l'assemblée feront tout ce qui leur sera ordonné par icelle ». » Étrange garantie pour laquelle on n'avait pas demandé l'aveu des bannis, et dont le cardinal se moquait quelque peu. Comment, en effet, la députation était-elle attendue à la Cour? S'il en faut croire notre relation: « Le vendredy 7 juin, le cardinal vit le roy, qui estoit le matin sur son lit travaillé de la goutte, et l'entretint du sujet de la députation, et préoccupa son esprit luy disant que cette députation n'estoit que jeu, et tournant en risée ce que

* Extrait du procès-verbal signé du secrétaire de l'assemblée, La Barde. (Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 495.) Un duplicata, éga-

lement signé, est au folio 496. C'est sans doute l'extrait qui fut apporté au cardinal par la députation.

sensiblement, mais je dois distinguer ceux des particuliers de ceux du général, et les intérêts déraisonnables des particuliers des justes intérêts du corps de l'Église.

Le sujet de votre voyage intéresse bien quelques-uns de votre corps, mais non pas le général; si ceux pour qui vous parlés se trouvent blessés, c'est seulement d'eux-mêmes, ou tant qu'ils ont agi sans raison et contre la raison.

Et tant s'en faut que le procédé du roy intéresse et l'Église et le général du clergé, qu'au contraire il luy est avantageux en ce qu'il apprend aux membres de ne se séparer pas de leurs corps.

Depuis quand est-ce que les présidents peuvent refuser de signer une résolution juridique d'une compagnie? Si cela est supporté, il ne faut plus d'assemblée.

Ceux qui se sont séparés de cette compagnie ont esté mus d'un mauvais esprit en leur conduite; le roy, faisant ce qu'il a fait pour réprimer leur entreprise, n'a eu autre motif que celuy de la justice et de l'avantage de l'Église.

les députés luy devoient dire. M. de Liancourt, gentilhomme de la Chambre, estoit présent et M. Jasin[?] aumosnier, et Picot, maistre de musique de S. M... » La raillerie de Richelieu nous semble assez vraisemblable, toutefois il convient d'ajouter que, malgré la citation de ces témoins, nous tenons cette relation pour suspecte, au moins dans certains détails, évidemment controuvés et que nous ne rapporterons pas. Quoi qu'il en soit, les députés n'obtinrent rien, et s'en retournèrent avec le présent mémoire dont cette relation nous donne la copie. — Cependant la tempête soulevée le 3 juin, selon l'expression de Denis Cohon, s'apaisa peu à peu, et l'évêque d'Auxerre, l'un des plus ab-

solument dévoués à Richelieu parmi les prélats députés, lui mandait le 13 juin : « Nostre assemblée commence à bien aller, j'espère que M^{sr} en aura satisfaction. Ceux qui s'en sont allez n'ont pas la voix des peuples... sans doute ils eussent tousjours brouillé... » (Ms. des Aff. étr. précité, fol. 417.) Et, en effet, l'affaire n'éprouva plus que des difficultés sans importance de la part de l'assemblée, qui n'était plus guère composée que de prélats qu'on aurait pu dire députés du cardinal plus encore que du clergé. On verra ci-après (16 juillet), par une lettre adressée à Bouthillier, que le cardinal prenait facilement son parti des petites contradictions qu'il eut encore à rencontrer dans les discussions subséquentes.

CCCCX.

Arch. de Condé, n° 109. — Communication de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. —
Original.

A M. LE PRINCE.

14 juin.

Monsieur, bien que
je vous aye desjà conjuré, par une lettre que j'envoyay par un courrier exprès pour attraper le s^r de St-Germain depuis son partement, de considérer que la principale chose que vous avés à faire estoit de fortifier M^r de La Motte, en sorte qu'il peust faire périr les ennemis dans Terragonne selon le dessein qu'il en a faict; bien que vos instructions générales vous facent cognoistre que le principal but que vous devés avoir est celui-là, je ne laisse pas de vous dépescher encores ce courrier pour vous dire que tout ce que vous faictes dans le Roussillon estant inutile si vous n'estes premièrement possesseur de Coulioure, place qu'on ne peut attaquer par force avec seureté sans une armée navale, que vous ne pouvés avoir qu'après qu'on aura vu la fin que pourra avoir le dessein de M^r de La Motte, la seule chose que vous ayés à faire présentement est de fortifier M^r de La Motte en sorte, et de troupes et d'argent, que la nécessité ne le puisse contraindre à quitter son entreprise, et qu'il puisse battre les ennemis par terre s'ilz viennent à luy avec de nouvelles forces, comme on le dit.

S'il alloit de ma vie en cette affaire je ne vous supplerois pas avec tant d'affection que je fais d'envoyer de l'argent à M^r d'Argenson pour faire subsister les troupes, et de nouvelles forces à M^r de La Motte pour s'opposer et battre les ennemis. Je vous en conjure par toutes les considérations qui vous doivent estre les plus fortes. Si quelqu'un vous veut destourner de ce dessein, croyés qu'il est ignorant, ou moins bien intentionné qu'il n'est à désirer. Au nom de Dieu, Mon-

sieur, ne perdés pas un moment de temps à faire ce dont je vous supplie. Nous aprenons que M^r de La Motte a besoin d'équipage d'artillerie, je vous prie de luy envoyer ce qui luy est nécessaire, ce que vous pouvés d'autant plus aisément que vous avés tout l'équipage que vous avés désiré de M^r le grand maistre.

Si le dessein de M^r de La Motte réussit par sa fermeté, et par la constance que doit avoir M^r de Bordeaux à empescher le secours de mer, les affaires du roy ne sauroient que bien aller cette campagne.

Monsieur d'Anguien se porte fort bien. Il se conduit sy bien icy que vous devés estre content. Pour moy, je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce 14^e juin 1641.

CCCCXI.

Bibl. du Louvre. Emplois de M. d'Argenson, F 325, t. X, fol. 90. —
Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR D'ARGENSON,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT, ET INTENDANT DE LA JUSTICE, POLICE ET FINANCES,
EN SON ARMÉE DE CATALOGNE ¹.

14 juin.

Monsieur, bien que j'escrive à Mons^r le Prince pour le conjurer de

¹ Les pouvoirs donnés à M. d'Argenson, pour traiter avec le Principat de Catalogne, sont datés du 18 février; ils se trouvent au Dépôt de la guerre, ainsi que son instruction, et deux lettres du roi au Principat. (Tome 63.) Ce sont des mi-

nutes de la main du premier commis de la guerre, portant même date que les pouvoirs, sauf la deuxième lettre, qui est du 1^{er} mars; ces pièces sont cotées 403, 404, 405 et 407.

ne laisser manquer M^r de La Motte¹ ny d'argent, ny d'artillerie, ny d'hommes, s'il en a besoin, je vous fais ces trois mots pour vous prier de l'en solliciter puissamment, de ma part, en toutes occasions. Cependant j'envoie trente mille francs de mon argent à M^r de La Motte pour s'en servir aux rencontres les plus pressées. Pourveu que Mons^r le Prince n'en sache rien (ce qu'il luy faut cacher absolument²), et qu'on aye soin, lorsqu'on aura entamé ce fonds, de le remplacer quand mon d. s^r le Prince aura envoyé l'argent du roy, on aura toujours cette somme devant soy pour subvenir aux nouvelles nécessitez qui pourront arriver. Je vous conjure de n'oublier rien de tout ce qui peut favoriser l'exécution des bons desseins du roy, et vous assurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce 14^e juin 1641.

CCCCXII.

Arch. de la famille Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR MONSIEUR LE SURINTENDANT,

À PARIS.

D'Abbeville, ce 19^e juin 1641.

Je suis très-aise que vous ayés envoyé les commissaires pour la

¹ Outre la lettre à M. le prince, Richelieu écrivit encore le même jour à M. de La Motte-Houdancourt une lettre qui n'est guère qu'une répétition de celle-ci; nous la renvoyons aux Analyses. On y remarque cette phrase : « Si je pouvois donner de mon sang pour faire réussir vostre entre-

prise (le siège de Tarragone), je le ferois très-volontiers. »

² Le secret ne fut point gardé; le prince de Condé sut que Richelieu avait envoyé de l'argent sans lui en parler, et il écrivit à ce sujet au cardinal. (Ci-après, p. 849.)

subvention. Estant sages et bien instruits ils mesnageront les affections des peuples au lieu de les aigrir¹.

Je n'empesche pas que vous n'envoyés en Bretagne aux mesmes fins, mais je vous prie de sy bien choisir celuy que vous y enverrés, qu'estant personne agréable, adroit, et cognoissant les humeurs du pays, il puisse faire réussir doucement ce que vous désirés.

Les prétentions d'Heuff dont vous m'escrivés ne sont pas raisonnables².

Le s^r Loppes a tort de vouloir faire passer pour 4^c⁹th de toilles furtivement et sans payer, et bien plus de faire forcer les gardes; telle entreprise n'est pas à souffrir.

Les gages du conseil de M. de Bordeaux ne peuvent estre refusés en ce temps.

Quant aux autres dont vous m'escrivés, la prétention n'en est pas trop juste, mais je scay bien qu'il y a beaucoup de choses dont on ne peut se garantir.

La procédure du Picart³ et la demande qu'il vous faict des intérêts de l'avance des cinq cens mil livres pour les gallères n'est pas bonne. Je luy en ay escrit comme il fault.

Je vous prie d'employer l'argent que vous eussiés donné pour ces intérestz à faire fonds pour cinq^{te} milliers de poudre que M^r de Bor-

¹ Parmi les plaintes que Richelieu recevait de toutes parts à ce sujet, nous distinguons cette lettre de son oncle le commandeur de la Porte : « Je supplie très-humblement V. Ém. quelle commande que les commis pour l'establisement de ce nouvel impost (le sou pour livre) n'abusent de leur commission, et qu'ils n'extorquent plus que ne portera le tarif. M. de Villemontée vient d'arriver de Xaintes pour l'establis. V. Ém. feroit un coup

digne d'elle faisant diminuer de fort peu la taille pour faire supporter doucement ce nouvel establisement au peuple, qui cognoistra qu'il n'y a que les riches à le payer. » Lettre du 17 juin **; mais Richelieu ne l'avait pas encore reçue au moment où il écrivait.

² Bouthillier a écrit ici pour expliquer la pensée : « C'est touchant le sol pour livre de poudre. »

³ Payeur de la marine.

* C'était un intendant de province. — ** Arch. des Aff. étr. Portugal, tome I, fol. 99.

deaux nous demande avec telle presse qu'il semble que tout est perdu sans cela.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCXIII.

Arch. de Condé, n° 112. — Communication de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. — Copie.

A M. LE COMTE DE GRAMMONT.

20 juin.

Monsieur, j'adjouste ces trois mots à la lettre que je vous escripvis ces jours passés¹, pour vous tesmoigner encore de nouveau le contentement que j'ay d'avoir aprins, par M^r l'évesque de Bayonne, la façon avec laquelle vous vous estes comporté dans l'occasion de l'émotion qui arriva dernièrement dans vostre ville, et le courage avec lequel vous vous estes employé pour empescher qu'elle n'eust aucune suite. S. M. qui est extraordinairement satisfaicte de vostre conduite dans ce rencontre, se promet que vous sçaurés mesnager de sorte les esprits de vos bourgeois qu'ils demeureront dans leur devoir à l'advenir; ce que je souhaite pour leur propre avantage. Vostre cher héritier se porte fort bien²; il fait paroistre le courage des Gramonts au siège d'Aire, dont j'espère que nous aurons un heureux succez. Assurez-vous de mon affection pour tousjours, et que je suis véritablement

Vostre affectionné à vous rendre service.

Le Card. DUC DE RICHELIEU³.

A Abbeville, le 20 juin 1641.

¹ Je n'ai pas cette première lettre.

² Le comte de Guiche, parent du cardinal par son alliance avec M^{lle} de Pontchâteau.

³ Nous avons déjà rencontré cette signature dans une lettre tirée d'un recueil imprimé. (Voy. t. IV, p. 73, note 1.) Je ne crois pas avoir vu aucun original signé ainsi.

CCCCXIV.

Arch. de la famille Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT DES FINANCES,

À PARIS.

D'Abbeville, ce 22^e juin 1641.

J'ay veu les mémoires que vous m'avés envoyés touchant l'affaire de Bayonne. Je ne doute point que les habitants n'ayent beaucoup de tort, et qu'ils ne méritent chastiment, mais le temps ne permet pas d'y penser. Je suis très-aise que vous ayés accomodé cette affaire.

J'ay escrit à M^{rs} de Chartre touchant l'affaire de Malte¹. Ce que vous me proposés sur ce sujet me semble raisonnable; reste à ces M^{rs} de le vouloir faire.

Je suis bien aise de vostre voiage des Caves puis qu'outre l'intérest du service du roy, vous n'aurez pas esté fasché de voir vostre maison et Madame Bouthillier, que je suis bien aise estre deslivrée de l'apréhension qu'elle a eue en y allant. Je la conjure de se conserver, et vous de croire que je suis ce que j'ay tousjours esté.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCXV.

Bibl. imp. Dupuy, 549, fol. 271. — Copie². Fontanieu, P. t. 191. — Copie.

Cinq-cents Colbert, vol. 487, fol. 204. — Copie.

Saint-Germain-Harlay, 349, pièce 43. — Copie.

Bibl. de l'Arsenal, collect. Conrart, in-fol. t. 7, p. 1909. — Copie.

A MONS^R LE MARESCHAL DE CHASTILLON.22 juin³.

Monsieur, vostre garde s'en retournant vous retrouver, je vous fais

¹ Bouthillier a mis au dos : « Touchant la taxe de Messieurs de Malthe. »

je suis celle de Dupuy, laquelle est de la main de Bouquet et la meilleure.

² Les diverses copies sont peu exactes;

³ Richelieu avait écrit le 12 au maré-

cette lettre pour vous dire que le temps et l'occasion de faire le siège de Bouillon, auparavant que les ennemis eussent assemblé leurs forces, est maintenant perdu. Comme il n'y a plus d'apparence de penser à cette affaire, ainsy que vous jugerés aussy bien que moy, il n'y a pas lieu non plus de penser à la circonvallation de Sedan. N'estant plus question d'avoir présentement ces deux desseins, il semble que, si vous ne pouvés attaquer le corps de Lamboy ou de Gildas séparément, vous n'avés autre chose à faire, en attendant le renfort que le roy vous mènera en personne, en Champagne, après la prise d'Aire, qu'à vous mettre en lieu où vous puissiés empescher que les ennemis n'entrent en France, et conserver vostre corps sain et entier jusques à la venue de Sa Majesté. Ce n'est pas que, s'il se présente quelque autre occasion ou chose à faire si manifestement avantageuse que l'événement ne semble pas douteux, le roy ne trouve bon que vous l'entrepreniés; mais, à moins d'un grand avantage, du tout évident, il ayme mieux que vous empeschiés aux ennemis l'entrée de la France, et que vous conserviés vos troupes, en attendant, que de faire autre chose. C'est donc à vous à suivre ses intentions; à quoy

chal de Châtillon; il lui disait : « Le roy vous envoie M^r Fabert pour vous faire cognoistre de nouveau qu'il approuve bien le dessein que vous luy avés proposé pour Sedan, mais qu'il veut auparavant qu'on prenne Bouillon... sa pensée est si raisonnable que c'est à vous à faire voir qu'en y déferant vous déferés à la raison... Souvenez-vous, M^r, qu'il y va du vostre de laisser les armes du roy oisives lorsque vous pouvés les faire agir contre des gens qui entreprennent des choses, à vostre vue, qu'ils ne scauroient soutenir... » (Aux Analyses.) Cet avertissement n'avait point fait cesser l'inaction du maréchal; et maintenant que l'armée du comte de Soissons et de M. de Bouillon avait eu le temps de se rassembler, Richelieu recom-

mande au maréchal la plus grande circonspection. Le maréchal semble n'avoir pas tenu plus de compte de cet avis que de l'autre, et il engagea la bataille de Sedan (la Marfée) dans des conditions défavorables, si l'on en croit Puységur; on sait qu'il la perdit. C'était le 6 juillet, quatorze jours après que cette lettre fut écrite. Cependant Richelieu, de son côté, aussitôt que la complicité du duc de Bouillon fut avérée, avait fait envoyer une commission du roi au parlement, à l'effet de « procéder pour crime de lèze-majesté contre le duc de Bouillon et M. de Guise. » (La pièce est en copie aux Aff. étr. France, t. 97, fol. 9.) Et la Gazette du 6 juillet anuonçait que « le chancelier avait été au parlement les 3 et 5 du mois pour faire le procès. »

je vous convie autant que je puis, et de me croire tousjours,
Monsieur,

Vostre très humble et affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce 22^e juin 1641.

CCCCXVI.

Arch. de Condé, n° 111. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. —
Original.

A MADAME LA PRINCESSE.

24 juin.

Madame,

Craignant que vous ne soyés en peyne de M^r d'Anguin, je prends la plume pour vous dire qu'il est depuis deux jours à Hesdin, en attendant que M^r de La Meilleraie luy puisse envoyer une escorte pour se rendre seurement à l'armée, à quoy vous pouvés croire qu'il ne manquera pas. Il est party d'icy en très-bonne santé¹, et s'y est conduit avec tant de jugement et de prudence que vous n'en devés pas avoir peu de satisfaction². Pour moy, Madame, j'en auray tousjours beaucoup de vous faire cognoistre, par effects, la sincérité avec laquelle je suis véritablement,

Madame,

Vostre très' humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce 24 juin 1641.

¹ Le duc d'Enghien relevait d'une maladie qui avait donné beaucoup d'inquiétude à sa mère. Je lis dans une lettre de l'abbé de la Rivière à Chavigni, écrite de Blois le 22 juin. «... Nous attendons dans dix jours madame la princesse, qui va rendre à Nostre-Dame-des-Ardilliers le vœu qu'elle a fait pour la santé de M^{gr} le duc Danguin.» (Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 456.)

² Chavigni avait déjà donné ces bons

témoignages à la princesse de Condé, qui lui répondait le 21 juin : «... Vous m'avez donné une grande joie de m'avoir assurée que mon fils se conduit au gré de M. le cardinal, et qu'il luy fait honneur de lemer; je vous assure que set la plus grande pasion que j'aye que mon fils se rande digne de ses bonnes grases. Je vous supplie, Monsieur, de luy donner quelque fois vos avis, je vous en oré une extresme obligasion.» (Ms. précité, fol. 450.)

CCCCXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 26. —
Minute en partie de la main de Charpentier.

A M. LE CHANCELIER.

Du 8 juillet 1641.

Les ennemis ont envoyé demander permission de faire passer le corps de M^r le Comte¹. On estime la response que doit faire M^r de Chastillon estre qu'il n'a pas pouvoir de donner cette permission, mais que, dans trois jours que le roy sera à Rheims, il luy en fera la proposition.

Le roy estant à Rheims, si on faict encore la mesme demande², on

¹ La bataille de la Marfée avait été livrée le 6; le comte de Soissons y fut tué, et l'on ignore encore aujourd'hui comment il succomba. Le P. Griffet a résumé avec soin les témoignages contemporains; il a cité les documents divers, et n'a pu jeter aucune lumière sur cet obscur événement. A ces témoignages ajoutons celui de Fabert, l'un des généraux de l'armée de Champagne; il écrivait le 9 juillet à M. Talon, prieur de S^t-Paul: « La bataille estoit perdue lorsque les gens d'armes de la reyne et de Monsieur, au nombre de 220 maistres, chargeant l'aisle gauche des ennemis, la rompirent toute, et M. le Comte, qui estoit derrière la cavalerie, qui s'estoit couverte de l'infanterie, fut tué en cette charge. » Cette lettre très-curieuse ne nous semble pas avoir été connue des historiens. Le P. Griffet nomme bien Fabert, mais il lui fait dire tout autre chose.

² La demande fut faite de nouveau par M. de Longueville, qui envoya un de ses gentilshommes, M. de la Croisette, vers

le cardinal. Il le suppliait d'obtenir du roi que le corps de son parent fût rendu à sa famille. A cette lettre, datée de Colomniers le 9 juillet, Richelieu répondit le 11, au nom de Louis XIII: « Que, M. le Comte ayant esté rebelle à sa patrie et à son roy, la plus grande bonté dont S. M. puisse user envers luy est de laisser son corps où il a commis son crime, afin que la mémoire de sa faute y soit ensevelie avec luy, » et le cardinal terminait son billet par quelques paroles de condoléance. Il écrivit à la mère du prince une lettre beaucoup plus sèche: « Madame, lui disait-il, je ne sçaurois assez vous faire cognoistre le desplaisir que j'ay tousjours eu de ce que vous n'estiés pas maistresse des volontez de M. vostre fils; s'il vous eust voulu croire, vous n'auriés pas l'affliction que sa faute et sa mort vous donnent tout ensemble. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il luy plaise vous consoler. » (Ms. cité aux sources, fol. 35, 37, 61.) La comtesse de Soissons répondit au cardinal sur

* Lettre autographe, conservée à la Bibliothèque impériale, fonds dit *Supplément français*, 920¹.

croit que¹ Sa Majesté peut répondre que, M^r le Comte ayant esté rebelle à sa patrie et à son roy, la plus grande bonté dont il puisse user envers luy est de laisser son corps où il a commis son crime, afin que la mémoire de sa faute y soit ensevelie avec luy.

M^r le chancelier mandera quel est son advis sur ce sujet, et fera regarder par les S^{rs} de Godefroy et du Puy si les registres ne nous apprendront rien en cette matière. Il n'oubliera rien aussy de ce qu'il faut faire maintenant pour faire condamner le crime du deffunct²; chose du tout nécessaire³, et d'autant plus aisée que la bataille est une preuve notoire du crime, et qu'on se porte plus aisément à agir contre un mort que contre un vivant.

M^r le chancelier me fera prompte réponse⁴.

le même ton, lui faisant entendre qu'elle n'avait pas besoin de ses lettres de condoleance : « M^r, écrivait-elle, je croy que vous ne doutez point que ma douleur ne soit extrême et qu'elle surpasse tout ce qui se peut imaginer; c'est pourquoy je supplie la divine bonté de me donner la force de la pouvoir supporter. C'est d'elle de qui je l'attends, et à qui je la demande, et à vous, de croire, etc. » (Mss. de Béthune, 9264, fol. 154*, copie sans date.) Une lettre du roi, dictée sans doute par Richelieu, est un peu moins dure que celle du ministre; elle est datée du 17 juillet; ce doit être aussi la date de la lettre de Richelieu. Quelques mois après, le cardinal visita madame la Comtesse après avoir fait pressentir si elle l'aurait agréable : « Elle estoit sur son liet (mande Arnould le 1^{er} décembre) et ne répondit aux complimens que par ses larmes. »

¹ « On croit que, » de la main du cardinal.

² « Chose du tout nécessaire. » (*Idem.*)

³ Ici Charpentier a pris la plume.

* Au verso se trouve la réponse de madame la Comtesse au roi.

⁴ Je n'ai pas trouvé la réponse du chancelier, mais, afin de satisfaire à cette nécessité invoquée par le cardinal, des lettres patentes furent adressées au parlement le 20 juillet, « pour faire le procès à la mémoire du comte de Soissons, tué à la journée de Sedan. » On y rappelle les poursuites dirigées contre les ducs de Guise et de Bouillon, et bien que dès lors (dit le roi) « nous eussions certaine cognoissance des mauvaises intentions du deffunct comte de Soissons, et que nous n'ignorassions pas qu'il fust complice de leurs crimes, et mesme plus coupable qu'eux, estant l'auteur et le chef du party qui se fermoit au préjudice de nostre Estat, néanmoins nous avons résolu de faire surseoir, pour un temps, à faire procéder contre luy, pour luy donner moyen de se recognoistre et avoir recours à nostre clémence, désirant le conserver comme un prince de nostre sang. Mais, au lieu de recognoistre sa faute, ce prince, allié des Espagnols, s'est mis en révolte ouverte. Et néanmoins comme il a pleu à Dieu de punir

CCCCXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 29. —
Original de la main de Charpentier et de celle de Cherré¹.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT,

À PARIS.

De Péronne, ce 9^e juillet 1641.Mons^r de Chastillon s'est laissé battre; M^r le Comte y a esté tué².

son crime par sa mort, nous nous serions volontiers relasché de la rigueur qu'il mérite; mais ce que nous devons à nostre Estat ne nous permettant pas de suivre les sentimens de la nature, il nous est impossible de nous dispenser de la sévérité des loix, qui veulent que la punition des crimes de Lèse-Majesté ne se termine pas à la personne de ceux qui les commettent, mais s'étendent jusques à leur mémoire. A ces causes nous vous mandons et ordonnons par ces présentes, signées de nostre main, que sur les charges et informations sur lesquelles vous avez cy-devant décrété contre les ducs de Guise et de Bouillon, ensemble sur les autres qui pourroient estre faictes à la requeste de nostre procureur général, vous ayés à faire le procès extraordinaire à la mémoire dudict comte de Soissons et procéder au jugement d'iceluy, toutes autres affaires cessantes*. » Cependant ces lettres patentes, dressées par le chancelier sous l'inspiration du cardinal et sous l'impression de l'effroi qu'avait causé la prise d'armes du comte de Soissons, ne furent pas suivies d'effet; la mort de M^r le Comte suffisait à Richelieu.

Impitoyable dès qu'il croyait avoir quelque chose à craindre pour l'État ou même pour sa personne, on l'a vu aussi dédaigner des rigueurs sans profit. Et puis il crut prudent dans cette circonstance de ne pas irriter, par une exécution aussi odieuse qu'inutile, les nombreux amis du prince mort. Si l'on en croit le témoignage de Puységur, ce fut le cardinal lui-même qui lui aida à obtenir du roi d'être clément envers ce cadavre, que Louis XIII s'obstinait à faire traîner sur la claie, et ce fut sur les instances de Puységur, appuyées par Richelieu et par de Noyers, que le roi consentit à arrêter les poursuites. Le duc de Bouillon en faisait d'ailleurs une des conditions de l'arrangement conclu avec lui (ci-après, p. 853). M^{me} la Comtesse put alors faire inhumer son fils à Gaillon, dans la sépulture de sa famille. Le P. Griffet, adoptant le témoignage de Puységur, raconte la scène curieuse qui se passa à cette occasion dans le cabinet du roi. (T. III, p. 369.)

¹ Cherré a pris la plume à la seconde ligne.

² Les deux nouvelles ne parvinrent pas

* Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 111, copie. — Bibliothèque de l'Arsenal, collection Conrart, in-fol. t. 8, p. 1953, copie.

Le roy part pour aler à Rhcims empescher le cours des mauvais desseins des ennemis.

J'escriis à M^r le chancelier d'une affaire dépendante de ce que dessus, dont vous communiquerez ensemble. Il faut qu'il y ait aux affaires de l'amer et du doux¹.

en même temps à la cour. M. de Brassac, qui, comme on sait, rendait compte à Richelieu de tout ce qui se passait chez la reine, se hâta d'informer le cardinal de l'impression qu'y produisit la double nouvelle : le premier jour douleurs de Diane (la reine); joie mal dissimulée de Sisine, (mad. de La Flotte). « Le lendemain la chance tourna, car on porta la nouvelle de ce qui estoit arrivé au fils d'Orante (la comtesse de Soissons), et je puis assurer V. Ém. que, bien que Diane se servist de la discretion, si est-ce qu'elle feist cognoistre de la joie; et, Sisine luy disant que c'estoit un grand malheur, elle respondit tout haut, devant Aminthe (mad^e de Brassac) et toutes les Sybilles (les filles d'honneur), qu'à considérer ce personnage en ce qu'il estoit de naissance, il estoit à plaindre; mais quand on s'imaginait qu'il estoit mort dans la rebellion, et les armes à la main contre son maistre, il n'y avoit nul sujet de le plaindre, si non pour son ame. Le soir elle tint les mesmes discours au Jasmin (M. de Brassac) et à Aminthe, et leur dist qu'elle n'envoyeroit point visiter Orante sans les avis de Marc-Anthoine (Richelieu), le conseil duquel elle vouloit toujours suivre... » (Ms. cité aux sources, fol. 55.)

¹ « Le doux, » c'est la mort de M. le Comte. Le cardinal n'ignoroit pas qu'il avait, en ce prince, un ennemi personnel et redoutable; depuis que la mort l'en avait

Le Card. DE RICHELIEU.

délivré, il recevait de tous côtés des avis qui, bien que visiblement exagérés, pouvaient lui donner à penser que le péril avait été plus grand qu'il ne l'avait cru. Tubeuf, homme assez considérable dans les finances, mandait à Chavigni dès le 9 : « La déroute de M. de Chastillon avoit un peu estonné ce matin les esprits de cette ville, mais la mort de M. le comte de Soissons, dont la nouvelle est arrivée à midi, les a rétablis. » — « Si M. le Comte n'eust esté tué (écrivait quelques jours après au cardinal le P. Carré, l'un de ses espions les plus féconds en rapports), il eust esté bien receu de la moitié de Paris; c'est le sentiment commun de tout le monde, et que toute la France se fust jointe à luy, à cause du sol pour livre et autres vexations que les partisans font au peuple, qui est très mescontent.... » Le P. Carré écrivait encore : « . . . Deux hommes bien faits apprenant la mort de M. le Comte... ont dit que Messieurs de Montauban les avoient envoyés pour assurer led. S^r Comte de leur ville... » Et puis il mettait en scène le duc de Vendôme, « pour lequel la Normandie s'alloit armer. » Une autre fois, il donnait cette preuve de la liaison intime du duc d'Orléans avec feu M. le Comte ; « Une personne suivante de Mademoiselle a dit que M. son père l'avoit promise en mariage à M^r le Comte. » Enfin il avertissait S. Ém. d'un complot qui s'était révélé dans une querelle de cabaret, à la porte

CCCCXIX

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 43. —
Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT DES FINANCES¹,

À PARIS.

De Roye, ce 10^e juillet 1641.

Madame de Chastillon compte sans son hoste quand elle vous dict que les ennemis avoient quatorze mile hommes, et que le fort emportoit le foible.

Les ennemis avoient sept mile hommes de pied au plus, et deux mile à deux mile cinq cens chevaux; M^r de Chastillon avoit trois mile chevaux effectifs², et, si vous voulés juger son infanterie par le pain, il donnoit dix-huit mile rations à son armée, qui cependant ne

Bucy, « pour enlever M^r le dauphin et M. d'Anjou, lorsqu'on les promenoit dans le parc de S'-Germain. » Comme tous les espions, le bon père voulait assurément se faire valoir par l'importance de ses rapports; mais, en les réduisant à leur juste valeur, il est facile de se figurer que, dans l'état de sédition où se trouvaient alors plusieurs des villes les plus considérables de France, une victoire complète remportée par un prince qui non-seulement avoit un grand crédit parmi les ennemis du cardinal, mais qui jouissait dans toute la France d'une réputation de haute capacité, aurait pu avoir de dangereuses suites. « On ne parle ici, écrivait Henri Arnauld dès le 28 avril, que de l'affaire de Sedan... tous les bons Français ne se peuvent consoler d'y voir M^r le Comte embarqué... à ce qui en a paru, jamais affaire n'a tant fait de peine à M^r le cardinal... » et trois jours après : « L'esprit du roy est extraor-

dinairement aigry contre M^r le Comte; il faut prier Dieu que tout cela se puisse accommoder, et que la France ne perde point un prince qui luy peult rendre de grands services. »

¹ La réponse du surintendant, datée du 12, ne se renferme pas dans le sujet de cette lettre; Bouthillier y rend compte au cardinal d'une réunion avec les députés du clergé. « Nous avons concerté le contract que V. Ém. nous a fait l'honneur de nous renvoyer, pour l'examiner avec eux. » L'explication des questions débattues dans cette conférence occupe une grande partie de cette longue missive. (Ms. cité aux sources, fol. 64.)

² Le cardinal voulut que ce blâme fût public, en l'atténuant toutefois, et en attribuant à *une grande plaie* le retard qu'il impute ici à la *létargie perpétuelle* du maréchal. (Voy. la Gazette du 13 juillet, p. 416.)

faisoit de soldats effectifs que neuf mile hommes. Ainsy nous avons douze mile hommes effectifs contre neuf ou neuf mile cinq cens. Nous avons en outre une rivière devant nous dont il estoit fort aisé d'empescher le passage.

Mais les ennemis avoient beaucoup de vigilance et d'industrie, et nous beaucoup de paresse, point de prévoyance, et encores moins de sçavoir faire.

M^r de Chastillon avoit choisy le jour auparavant un champ de bataille avantageux pour prendre les ennemis à demy-passés; mais, s'il eust assez de lumière pour voir qu'il en falloit user ainsy, sa pesanteur et sa létargie perpétuelle¹ donna lieu aux ennemis non-seulement de passer, mais mesme de prendre le champ de bataille qu'il avoit choisy le jour auparavant. Je ne parle point du mauvais ordre qu'il y eut dans le combat, parce que le temps nous en apprendra les particularités.

Je vous ay escrit ce matin², à M^r le chancellier et à vous, pour avoir

¹ Richelieu dit nettement à Bouthillier sa pensée sur le maréchal de Châtillon; il y avait mis la veille un peu plus de précaution, sans pourtant s'abstenir de la laisser entrevoir dans la lettre qu'il écrivait au maréchal lui-même. Je ne fais que l'indiquer ici, parce qu'elle a déjà été imprimée : « ...Dieu a voulu chastier M. le Comte, et nous donner un coup de fouet; nous l'avons tous bien mérité pour nos péchés particuliers, et vous, pour l'irrésolution que vous avés de longtemps, à faire ce que vous savés bien pouvoir et devoir en votre conscience; je vous prie d'y penser sérieusement en cette occasion. »

² Ce billet, qui se trouve en original dans le ms. cité aux sources (fol. 42), sera noté aux Analyses. « Il est besoin, dit Richelieu, que M. de Chavigni renvoie présentement un courrier à Monsieur, pour

le prier, de la part du roy, de choisir entre les siens trois mestres de camp, et qu'il face lever dans l'estendue de ses appanages et gouvernemens 2,400 h. afin de leur en donner à chacun 800 à commander. » Monsieur, dans cette circonstance ne pouvait faire autrement que de se montrer zélé; il écrivit aussitôt à Chavigni (le 13 juillet) qu'il allait partir, au moment où il reçut l'ordre de faire trois régiments; il y va travailler sur-le-champ... « Le désir qu'en a M. le cardinal m'obligera de faire beaucoup d'efforts, jusques à leur donner de mon argent, qui est tout vous dire. » (Ms. cité aux sources, fol. 70.) Tous ceux de la cour de Monsieur s'efforçaient de persuader au cardinal que ce prince était animé en ce moment des sentiments les plus dévoués; voici un échantillon de ces protestations : « S. A. R. (écrivait à Chavi-

des levées ; je vous prie de n'y perdre aucun temps, comme chose du tout nécessaire¹.

Vous me ferés plaisir de montrer cette lettre à madame d'Aiguillon, et de tesmoigner à madame de Chastillon qu'elle feroit mieux d'attendre le boiteux devant que de parler et réveiller le chat qui dort².

Je vous prie de faire en sorte qu'on nous envoie en diligence de la poudre, de Paris à Chaalons, allant vous mesme à l'arsenal pour les faire partir³.

Le Card. DE RICHELIEU.

gni l'abbé de la Rivière, aumônier du prince), est tout à fait confirmée dans les bons sentimens qu'elle veut croire S.Ém. aveuglement en toutes choses, et quand tous les Filistins seroient conjurés ensemble, qu'il est devenu Samson pour eux... » (Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 413, lettre datée de Blois le 13 juin.)

¹ « J'asseure V. Ém. que dès aujourd'huy matin M. le chancelier, M. de Montbazon, M. de Léon, M^{rs} les intendans et moy avons esté assemblés pour aviser à la levée de 8,000 h. de pied; nous avons commencé par les moyens de trouver les fonds (c'était la grande difficulté)... si M^{rs} les premiers présidens des compagnies eussent esté en ville, nous eussions tous conféré ensemble cette après disnée, etc. » On voit quels personnages étaient appelés à ces conférences et quelle matière on y discutait;

il y a dans les explications que donne Bouthillier au cardinal des détails instructifs sur les procédés de l'administration en ce temps-là.

² Bouthillier ne dit rien de M^r de Chastillon, mais il justifie la maréchale : « Elle me parla, dit-il, très-modestement et sagement du désastre de son mary, et je doibs rendre ce tesmoignage à la vérité qu'elle ne me parla point du tout du plus grand nombre... »

³ Bouthillier répond : « Sitost que j'eus receu la dernière de V. Ém. du 10, au soir bien tard, je fus à l'arsenal où le controlleur de l'artillerie Clapisson... m'asseura que dès demain de grand matin il feroit partir 50 milliers de poudre, et le reste que V. Ém. a demandé, et que le tout pourroit estre dans dix ou douze jours, au plus tard, à Chalons par la rivière de Marne. »

CCCCXX.

Arch. de la famille de Brézé. — Original.

Dépôt de la guerre, t. 65, pièce 250. — Minute de la main de Cherré¹.

INSTRUCTION

AUX SIEURS MARESCHAUX DE CHASTILLON ET DE BRÉZÉ².

15 juillet.

Le roy désirant que led^t S^r mareschal de Brézé demeure en l'armée que commande présentement led. S^r mareschal de Chastillon, jusqu'à ce que l'employ auquel il est destiné en Catalogne l'y appelle, Sa Majesté a commandé d'expédier le présent mémoire pour leur faire cognoistre ce qui est de son intention.

Lesd^{ts} S^{rs} mareschaux agiront conjointement au commandement de l'armée avec toute l'union et l'intelligence qui est (*sic*) nécessaire pour le service du roy, ainsy qu'ilz ont desjà faict en l'armée de Flandres alternativement.

Leur principal but sera d'empescher les ennemis de faire aucuns progrez en France, ce qui leur est d'autant plus aysé que les rivières de Bar³ et d'Aine et la bonté des places auxquelles les ennemis pourroyent s'attacher favorisent ce dessein.

¹ Richelieu envoya cette minute au secrétaire d'État de la guerre, qui fit faire la dépêche dans ses bureaux et la contre-signa.

² La mort du comte de Soissons n'avait pas complètement rassuré Richelieu. Le maréchal de Châtillon, réfugié à Reibel, y rassemblait à grande peine les débris de son armée, et il avait encore devant lui une armée victorieuse et le duc de Bouillon. Richelieu songea donc à donner un mentor au vieux maréchal; dès le 8 juillet il avait fait écrire par Chavigni à M. de Brézé; en lui annonçant la déroutte de la Marfée, il lui disait: «...Ce mauvais succez a faict prendre la résolution au roy de par-

tir dès demain pour aller en toute diligence à Rhins, où S. Ém. m'a commandé expressément de vous escrire, de sa part, qu'elle désiroit que vous vous rendissiez sans délai avec tout vostre équipage par le plus court chemin. Vous jugés bien, M^r, dans quelle peine elle doit estre, etc... » (Autogr. arch. de Brézé.) Chavigni ne dit pas à de Brézé quelle était l'intention de Richelieu; il savait que ce maréchal n'aimait pas à partager le commandement et disait de lui-même qu'il n'était pas bête d'attelage.

³ C'est sans doute l'Aube que Richelieu appelle ainsi à cause de la ville de Bar; car je ne pense pas que ce soit l'Ornain, rivière sur laquelle est située Bar-le-Duc.

Ils doivent avoir un soin particulier d'empescher que les ennemis ne puissent se rendre maistres des passages de Rethel ou de Chateau-Portien, ce qui est d'autant plus facile que la proximité de ces deux lieux donne moyen à l'armée, qui peut se camper derrière, de soustenir et raffraischir les garnisons qui seront dedans.

Pour le pouvoir faire plus aisément, lesd. S^{rs} mareschaux feront promptement faire aux susd. lieux les travaux qu'ils estimeront nécessaires, sans y perdre aucun moment.

De quelque costé que les ennemis tournent teste, lesd. S^{rs} mareschaux les suivront, prenant toujours les seuretez et les avantages que la situation des lieux leur pourront (*sic*) permettre¹.

Faict à Rheims, 15^e juillet 1641².

LOUIS.
SUBLET.

CCCCXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 169. —
Minute de la main de Charpentier.

[Vers le 15 juillet 1641.]

Si M. de Bouillon³ veut sincèrement rentrer en la grace du roy,

¹ Le 17, Richelieu écrit de nouveau; il annonce aux généraux qu'on leur envoie des troupes, du canon, des mousquets, des objets d'équipement, enfin, de l'argent que leur portait M. de Gremonville pour remettre en état les soldats dévalisés, en attendant la montre, qui viendra dans quinze jours. « Je prie M^{rs} les généraux, dit le cardinal, de prendre un soin particulier de faire restablir les corps tant d'infanterie que de cavalerie, qui ont esté deffaits, parlant à tous les chefs, et animant un chacun à se raccommoier et désirer prendre revanche... Je les conjure d'envoyer si souvent des partis à la guerre que les

ennemis ne puissent faire aucune marche qu'ils n'en soyent aussytost advertis... » Cette lettre, qui a été imprimée, sera notée aux Analyses.

² Ceci n'est pas dans la minute.

³ Ce mémoire, sans suscription, devait-il être communiqué au duc de Bouillon, ou n'était-il fait que pour l'instruction de ceux qui traitaient avec lui? Cherré a écrit au dos : *Journal de M. de Bouillon*; ces mots signifient seulement que la pièce était classée dans le cabinet de Richelieu parmi un ensemble de documents concernant le duc de Bouillon. Elle n'est point datée, et se trouve dans notre manuscrit

comme il le dict, s'estant desjà depuis 7 ou 8 ans déclaré par deux fois contre Sa Majesté et contre la France, la raison veut qu'il donne toutes les seuretés, justes et raisonnables, de la fidélité avec laquelle il vivra à l'avenir. En cette considération luy, sa femme ou ses enfans pourroient venir demeurer à Paris.

S'il n'aggrée pas cet expédient, il en peut prendre un autre, qui est de rompre avec les Espagnols par une action sy offensante, qu'ils soient incapables de réconciliation; et ensuite aller servir dans l'Italie

entre une pièce du 5 août et une autre du 6; c'est la date de l'arrangement conclu avec le duc de Bouillon, mais ce ne peut être celle d'un mémoire qui se rapporte évidemment au temps où l'on commençait la négociation. On sait que c'est Puy-séguir qui fut employé en cette circonstance; or, je trouve dans le manuscrit des Affaires étrangères, fol. 266 v°, une « lettre du s^r P. au duc de Bouillon, » laquelle commence ainsi : « J'ay veu le roy et M^{sr} le cardinal, auxquels j'ay tesmoigné le désir que vous aviés de vous remettre dans l'obéissance; ils m'ont fait cognoistre en avoir un grand ressentiment, et vous tendent les bras comme à une personne dont ils font grande estime... » Et Puy-séguir, car c'est certainement lui que ce P. désigne, explique les conditions possibles d'un pardon accordé par le roi. Cette lettre est datée du 15 juillet; c'est donc vers le milieu dudit mois que Richelieu a dû écrire ce mémoire. — Il est certain qu'aussitôt que la mort de M. le Comte eut ruiné les espérances de son parti, des négociations secrètes s'entamèrent. Chavigni écrivait le 17 juillet au maréchal de Brézé, qui avait été donné pour collègue au maréchal de Châtillon dans le commandement de l'armée de Champagne : « Il est important, s'il vous plaist, Monsieur, que vous disiez

publiquement du bien de M. de Bouillon, et que vous vous louiez de sa courtoisie, et du bon traitement qu'il fait aux prisonniers qu'il tient, parce qu'on est en termes de traiter avec luy par voye secrette, ce dont vous ne ferez pas semblant, s'il vous plaist. » (Arch. de la maison de Brézé.) On pria aussi le duc de Longueville de s'entremettre dans cette négociation, dont l'une des conditions avait pour objet la suppression des poursuites commencées contre la mémoire de M. le Comte. C'est à quoi se rapporte sans doute une lettre de Richelieu au duc de Longueville, qu'on lui envoyait, à ce qu'il paraît, par la personne qui se rendait près de M. de Bouillon. Cette lettre est datée de Reims, le 18 juillet : « Monsieur, le présent porteur vous communiquera le sujet de son voyage, qui est si conforme aux sentimens et aux intérêts dans lesquels vous estes, et à ce que doit désirer madame la Comtesse, que je ne doute point que vous ne soyés très-aise d'avoir occasion de faire paroistre en ce sujet vostre zèle au bien de cet Estat. La suffisance du porteur m'empesche de vous dire autre chose... » — Au bas de cette minute Charpentier a mis *tournez*, et sur le second feuillet se trouve écrite, aussi de sa main, la minute d'une lettre que le duc de Longueville devait adresser

de lieutenant général sous M. le comte de Harcourt, selon qu'il a tesmoigné désirer de l'employ.

S'il trouve quelque chose à dire à rompre avec les Espagnols par une action offensante, le roy peut se contenter que le dict s^r de Bouillon aille servir en Italie et, au lieu de pardonner dès cette heure à la mémoire de M. le Comte, ce que le dict s^r duc de Bouillon demande, promettra seulement de le faire après la paix, au cas que le dict s^r de Bouillon demeure en son devoir.

Comme M de Bouillon ne peut refuser l'un de ces trois partys pour estre du tout raisonnables, Sa Majesté ne peut luy pardonner sans l'un d'iceux pour estre du tout nécessaire pour la garantie d'une troisième recheute du dict s^r duc, d'autant plus apparente qu'il est léger

au duc de Bouillon; c'est la preuve que Richelieu avait dicté lui-même cette lettre. En voici le texte :

« Monsieur, après vous avoir tesmoigné la sensible douleur que j'ay de la mort de M. le Comte, je m'estimerois et mauvais François, et peu affectionné à ce qui vous touche, si je ne vous faisais cognoistre que le plustot qu'on peut sortir d'un mauvais pas est le meilleur, et ne vous conseilloyis ensuite de n'oublier rien de tout ce que vous pourrés pour rentrer aux bonnes graces du roy, sans que la considération des intérêts du party auquel vous vous estiez jetté avec M. le Comte vous en puisse empescher. Je vous puis assurer que madame la Comtesse est dans les mesmes sentimens que je vous tesmoigne, et qu'elle ne désire rien tant, dans l'excès de son affliction, que de voir que l'embarras auquel M^r son fils s'estoit mis n'aye point de suites. » (Ms. cité aux sources fol. 97.) La lettrè n'est point datée, mais elle est du 18 juillet ainsi que celle de Richelieu, dont la minute est écrite sur la même feuille. Remarquons que,

deux jours après la date de ces lettres, le 20 juillet, le roy envoyait au parlement une commission pour faire le procès à la mémoire du comte de Soissons : c'était un moyen de presser le duc de Bouillon de conclure son accommodement. La pièce est en copie, dans le ms. cité aux sources fol. 111. — Cependant le corps de M. le Comte resta à Sedan jusqu'en 1642. Nous lisons, dans une lettre adressée le 18 mai par le gouverneur de Donchery au marquis Isaac de Feuquières : « Le corps de feu M. le Comte fut emmené jedy dernier (c'était le 16 mai) au Mont-Dieu, sans cérémonie que celle d'uo convoi de 40 ou 50 prestres, qui le conduisirent depuis l'église de Sedan jusques hors de Torcy, chantant par les rues, ce qui n'avoit point encore esté fait; et de Torcy il ne fut accompagné, le reste du chemin, que par M^r de Mezières, de Garge, de Vignolles, le Roy secrétaire, Deselle argentier, et l'aumosnier de madame la Comtesse... » (*Lettres inédites des Feuquières*, publiées par M. Gallois, t 1, p. 314.)

et changeant de sa nature, qu'il est possédé par sa femme, qui a le cœur du tout espagnol, et qu'il ne sçauroit mieux faire cognoistre qu'il veut seulement esviter le péril présent auquel il se trouve, qu'en reffusant de donner des assurances raisonnables de sa sincérité future.

Le roy considérant qu'il lui est important d'oster tout lieu aux mescontens, qui se trouvent tousjours dans un royaume, de pouvoir former un party, ne doit rien oublier de ce qu'il pourra pour estouffer la rébellion de M. de Bouillon, s'il le peut faire avec seureté; mais il est de sa prudence d'agir en cette occasion en sorte qu'on ne perde pas la commodité qu'on a de faire un grand fort à la teste de Sedan, qui empesche que cette place ne puisse nuire à l'avenir à la France, si M. de Bouillon donne lieu de juger que le repentir qu'il tesmoigne ne soit autre chose qu'une dissimulation qui luy donne moyen d'attendre une nouvelle occasion de traverser les prospérités de cet Estat¹.

CCCCXXII.

Arch. de la famille de Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT,

À PARIS.

De Reins, ce 16^e juillet 1641.

Je vous escrivis hier par Mess^{rs} du Clergé, avec lesquels j'ay contesté comme vous feriés vous-mesme. Vos fabriques sont sauvées². Votre marc d'or demeure en l'usage selon lequel les choses ont esté auparavant que vous fussiés en charge.

Quant aux amphitéoses, ces M^{rs} soustiennent qu'ils n'ont jamais

¹ Les soupçons de Richelieu ne furent que trop justifiés; une nouvelle occasion s'offrit, et la troisième rechute ne se fit guère attendre; on sait la complicité du duc de Bouillon dans la conspiration de Cinq-Mars.

² Dans sa lettre du 12 juillet (ci-des-

sus, p. 831), Bouthillier avait dit au cardinal : « Je m'estends un peu sur cet article très-important, y allant, sur mon honneur, de deux millions pour les fabriques seulement. Je supplie très-humblement V. Ém. d'y tenir bon. »

pensé à les donner, et qu'ils n'ont pas droit de le faire. Cela estant, je croy que vous n'en avés pas de le prétendre. Cependant je me remets de tout à ce que monsieur le Chancelier et vous, ferés ; mais je vous conjure de nous tirer promptement d'affaires.

Je suis très-aise de voir que vous hastiés les levées. J'espère, avec l'aide de Dieu, que l'irruption de M^{rs} de Sedan ne nous empeschera pas de finir cette campagne heureusement.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCXXIII.

Archives de Condé, n° 98. — Communication de M^{sr} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

19 juillet.

Monsieur, Je suis très-aise de la perte que les ennemis ont fait des 12 galères, selon la relation que M^r de Bordeaux nous en a envoyée¹, et bien fasché qu'il ait esté deschargé des vivres à Tarragone. Mais puisqu'à la guerre on ne fait pas tout ce qu'on veut, il faut se contenter de l'avantage qu'il a pleu à Dieu nous donner.

Il est impossible de iuger de loing quel doit estre l'événement de l'affaire de M. de La Motte². Il faudroit estre sur les lieux pour sçavoir les particularitez de ce qu'on y peut apprendre pour donner un iugement définitif en cette affaire. Si l'armée qui est enfermée dans Tarragone peut périr par la faim, nous en retirerons autant d'avantage que de sa perte par une autre voye.

¹ Un extraordinaire de la Gazette, daté du 18 juillet, contient la relation de « L'avantage remporté sur les galères d'Espagne par l'armée du roy, commandée par l'archevesque de Bordeaux, où les ennemis ont perdu douze galères. » Et : « quelques particularités obmises en la dé-

faite des Castellans, devant Tarragone, par l'armée du roy, sous la charge du s^r de La Motte-Houdancourt. » C'est l'addition à une première relation donnée par la Gazette du 9 : « La défaite des Castellans devant Tarragone, par les armées du roy. »

² Ce même jour 19, Richelieu écrit à

Je sçay bien que vous devés avoir de grandes impatiences pour la prise de Colioure, et pour voir ensuite si on peut faire tomber Perpignan entre les mains du Roy ; mais quand je considère que, selon vos lettres, les places que vous avés prises depuis Colioure jusques à Perpignan sont capables d'empescher que cette ville ne reçoive des vivres qui pourront estre apportés à Colioure, et de plus que quand M^r de La Motte quitteroit son entreprise, et vous enverroit la pluspart de ses forces, si les ennemis peuvent du débris de leur armée, de ce qu'a le marquis de Leganez, et du renfort qui est sur les galères, formér une nouvelle armée considérable, il faudra aussy tost que vous renvoyiés tout ce que vous aurés à M^r de La Motte pour s'y opposer, je n'estime pas que, quand il quitteroit son dessein, vous eussiés grand avantage pour la prise de Colioure¹.

Si l'armée qui est à Tarragone périt, vous aurés assez de temps pour prendre Colioure, sans que le nouvel amas que les ennemis pourront faire du costé de la Catalogne puisse rappeler les forces dont vous vous servirés ; sans cela je croy que ce que dessus est à

M. de La Motte-Houdancourt une lettre où, pour l'encourager apparemment, il lui parle sur un ton de satisfaction et d'espérance qu'il ne conserve pas avec M. le Prince. « Monsieur, dit Richelieu, cette lettre vous tesmoignera la joie que je receus, lorsque le s^r du Perron me rapporta de vostre part l'extrémité en laquelle les ennemis estoient réduits dans Tarragone, et l'espérance que vous avés d'en avoir raison dans le 10 de ce mois. Les vivres que les galères y peuvent avoir jetés prolongeront asseurement ce terme, mais je veux espérer qu'elles n'empescheront pas que vous n'en ayés bonne issue... je désire si ardemment que vos desseins réussissent, que si les souhaits ont lieu, je ne doute point que vous n'en ayés contentement... » Cette lettre sera mentionnée aux Analyses.

¹ Richelieu écrit, quatre jours après, à M. le Prince : « La place de Colioure estant très-importante au bien des affaires du roy, je vous fais cette lettre pour vous dire que S. M. aura très-agréable que vous faciés faire, en toute diligence, la levée de trois mille hommes de pied, dans le Languedoc, pour servir au siège de cette place... » Richelieu lui explique ensuite comment on pourvoira à la dépense de cette levée. Dans sa lettre du 19 juillet Richelieu semble croire que M. le Prince a assez de troupes ; dans celle du 23 il l'engage à faire promptement de nouvelles recrues. Une missive écrite par de Noyers au maréchal de Brézé nous donne le mot de cette apparente contradiction : « M. le Prince nous a dépesché un courrier pour avoir les ordres du roy et de S. Ém. sur une proposition qui luy

considérer. En un mot, cette affaire est de difficile discussion, et l'exécution n'en est pas aisée; pourvu qu'on agisse selon des principes raisonnables en ce qu'on entreprend, on en doit espérer un bon événement, et il faut recevoir de Dieu celui qu'il luy plaira envoyer. Estant sur les lieux comme vous estes, vous pouvés mieux prendre vos mesures que nous ne sçaurions vous les donner d'icy, des momens et des circonstances qui périssent en moins de temps qu'il n'en faut pour envoyer à la cour estant souvent celles sur lesquelles il faut décider telles affaires.

Je ne vous dis point le contentement que j'ay de la prise d'Elne¹, parce que vous sçavez la part que ie prends à tout ce à quoy vous contribués.

Je ne vous mande point aussy de nouvelles, parce que vous les sçaurés d'ailleurs.

M^r de Chastillon a perdu une bataille, M^r le Comte est mort, nous en avons gagné une autre en Alemagne beaucoup plus importante. Le siège d'Aire va bien. Quand il sera finy nous deslogerons, avec l'aide de Dieu, les mauvais François et les Espagnols du bord de la Meuse, où ils sont; par après nous n'oublierons rien de ce qui se pourra pour avancer la paix, que je souhaite de tout mon cœur. Monsieur vostre fils se porte bien; et ie suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Reins, ce 19^e juillet 1641.

a esté faite par M^{rs} d'Arpajon, Espenan, Argencourt et le Plessis-Besançon, qui est que moiénant que le roy luy permette de lever trois mil hommes, il espère, avec ce qu'il a, prendre Colioure sans destourner les troupes de Catalogne ny l'armée navale. Cela a esté reçu avec mille joies et je luy envoie toutes les expéditions qu'il

a demandées pour cet effect. » (Papiers de la maison de Brezé.)

¹ Elne, petite forteresse qui alors n'était pas sans quelque importance à cause de sa proximité de Perpignan, avait capitulé le 27 juin. La Gazette du 10 juillet, en donnant le texte de cette capitulation, insiste, dans un récit de trois pages, sur

Je vous prie d'avoir soin de la ville de Lavaur et de la vouloir exempter de logement de gens de guerre, en considération de son évêque, qui m'en conjure.

CCCCXXIV.

Archives de Condé, n° 99. — Communication de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. — Original.

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

22 juillet.

Monsieur, Je ne doute point que vous n'ayés receu la mort de M. le Comte ainsy que vous me le tesmoignés : sa faute estoit telle qu'en plaignant son crime il est impossible de plaindre le chastiment que Dieu en a voulu faire. Je parleray au roy quand il sera temps pour M. le prince de Conty¹. Vous assurant que vos intérêts me seront tousjours très-chers. Je ne doute point que vous ne faciés tout ce qui dépendra de vous pour bien faire réüssir les affaires de vostre costé; je vous en conjure autant que je le puis, et pour vous y convier je vous diray qu'elles vont, par la grace de Dieu, extremement bien, et en Alemagne, et en Champagne et à Aire.

Depuis la bataille gagnée contre les Impériaux en Alemagne², ils

l'utilité de cette conquête du prince de Condé.

¹ La princesse de Condé avait écrit à Chavigni, le 9 juillet, de prier le cardinal de se souvenir de ses enfants à l'occasion « des charges et des bénéfices que la mort de M. le Comte laisse à donner. » Le surlendemain la princesse écrit de nouveau à Chavigni : « Je ne me puis empescher de vous dire le desplaisir que j'ay resu d'avoir esté contrainte d'escire à M. le cardinal et à vous sur le subject des charges et des bénéfices de M. le Comte.

Lomme que vous saves qui est isi et à qui je n'oseres contredire me l'a fect fere et me l'a dictée. Coyque se fut contre ma volonté, qui n'est point d'importuner M. le cardinal. . . » La princesse sentait le besoin d'excuser un tel empressement à demander la dépouille d'un parent, mort d'une façon si tragique il y avait deux jours à peine. Les deux lettres de la princesse sont conservées aux Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 30 et 51.

² Combat de Wolfenbittel, dont la Gazette donna deux relations (19 et 26 juillet).

ont encore perdu un autre combat où ils ont laissé 1600 morts sur la place, et 26 drapeaux ou cornetes prises, et on poursuit tousjours le reste de leur armée avec de très-grands avantages.

Les ennemis qui estoient en Champagne ont pris la peine d'en sortir quand ils ont veu le roy proche d'eux et en estat de les en chasser. Ils tirent vers Aire, pour se joindre au cardinal infant; mais, avec le secours du ciel, qui nous assiste visiblement, j'espère qu'ils ne nous feront pas grand mal.

Le siège d'Aire est en tel estat qu'aujourd'huy que je vous escris deux mines doivent jouer dans les deux bastions ataquez, et ceux qui se cognoissent en telles affaires mandent que, dans la fin du mois, la place changera de maistre¹; ce que je demande à Dieu pour nous faciliter une bonne paix.

M^r le prince d'Orange, qui avoit assiégé Guenep, pourra penser à autre chose, la place devant estre maintenant rendue². C'est ce que vous peut mander pour le présent,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Reins, ce 22^e juillet 1641³.

¹ Aire fut prise le 26 juillet.

² Elle capitula le 27.

³ Nous trouvons à la Bibliothèque impériale une lettre de la même date adressée par Richelieu à l'archevêque de Bordeaux. Cette lettre, qui sera notée aux Analyses, est une addition à une lettre précédente; elle reproduit mot pour mot les quatre derniers paragraphes de la présente épître à M. le Prince. Nous renvoyons également aux Analyses la mention d'une autre dépêche du cardinal au même, datée du 19, laquelle a été imprimée. Richelieu félicite l'archevêque-amiral de

sa victoire navale, où douze galères espagnoles ont été prises ou détruites. Le cardinal lui ordonne de suspendre les officiers qui ont manqué à leur devoir: « Si vous m'aviés mandé leurs noms et la qualité, et spécifié les fautes, vous recevriés avec cette dépêche des ordres plus précis pour le chastiment particulier des officiers qui ont mal fait. . . . je juge, comme vous, du tout nécessaire de purger les galères de tous ceux qui sont plus aspres au revenu qu'au péril. » Et, après des détails de service, Richelieu continue: « J'ay esté bien en peine de vostre mala-

CCCCXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 147. —
Minute de la main de Cherré.

A M. DE CHARTRES.

Du 1^{er} aoust 1641.

Monsieur, M^r Bouthillier m'ayant fait sçavoir les difficultés sur

die. Ayant aprins par le présent porteur que vous vous portiés mieux à son partement, je veux croire que l'arrivée des galères d'Espagne, ou au moins les douze qu'ils ont perdues vous auront guéri. Il semble que ce succès ait aussi mis Richelieu en meilleure humeur à l'égard de l'archevêque de Bordeaux. Nous avons remarqué depuis quelque temps, dans les lettres du cardinal, une froideur à laquelle il n'avait pas habué cet ancien ami, et nous en avons dit les motifs. Cette même disposition peu bienveillante, nous l'avons vue encore dans une longue lettre du 8 juillet. « Monsieur (commence Richelieu), il est impossible de pouvoir satisfaire un esprit qui, en peu de temps, conçoit diverses pensées comme le vostre. Je n'ay jamais pensé le pouvoir faire; mais j'ay bien fait estat de ne rien obmettre de tout ce qui sera nécessaire pour vous donner contentement aux fins du service du roy. Et puis le cardinal représente à M^r de Bordeaux tous les embarras qui résultent de son humeur difficile; il lui rappelle tout ce qu'on a fait pour le mettre en état de bien servir; pour les difficultés qu'on ne peut résoudre de loin, Riche-

lieu le renvoie au prince de Condé, auquel l'archevêque se souciait peu d'avoir affaire, et la lettre, commencée en reproche, finit de même: « Il ne me reste qu'à vous prier de vous rendre le plus compatible que vous pourrés, » lui dit assez sèchement Richelieu. — Cette lettre du 8 juillet semble avoir été écrite sous l'impression de divers rapports faits au cardinal contre l'archevêque de Bordeaux. Nous citerons seulement ce fragment d'une lettre du maréchal de Brézé à Chavigni, du 19 juin: « . . . L'on m'a aujourd'hui montré trois lettres de trois officiers de l'armée de Catalogne, en date du 6^e du courant, par lesquelles ils marquent qu'il y a très-grande nécessité et beaucoup de maladie parmi leurs troupes, que les ennemis attendent de très-grandes forces par mer, et que l'on ne se promet rien de bon de M. de Bordeaux, qu'on mande, en termes exprès ne faire contenance d'homme de cœur, ni bien intentionné. . . Ces nouvelles, qui ne sont pas trop bonnes, m'obligent à aller chez M^{me} de Cavoys pour sçavoir celles que M. de Cérignan luy aura mandées. . . » (France, 1641, six premiers mois, fol. 443.)

* Elle a aussi été imprimée; nous nous bornerons donc à en donner l'indication à la fin du volume.

lesquelles vous vous estes arreztez, et qui ont empesché la conclusion du contrat du clergé¹, je vous fais cette lettre pour vous conjurer de contribuer tout ce qui dépendra de vos soins et de vostre adresse pour les surmonter, et faire en sorte, avec Mess^{rs} les prélats qui agissent avec vous en cette affaire, qu'elle soit terminée au plus tost, sans s'arrester à des chefs qui, n'estant de nule conséquence au général du clergé, le seroient beaucoup aux affaires du roy, ainsy que M^{rs} des finances vous l'ont représenté. Il y a si longtemps que l'assemblée devroit estre finie, que je vous avoue que la continuation desplaist infiniment à Sa Majesté et ne peut estre utile au clergé mesme. Je vous conjure de faire voir à Mess^{rs} de l'assemblée la supplication que je leur fais de s'accomoder avec M^{rs} du conseil, en sorte qu'on la puisse finir². Il n'y a personne qui ne juge bien, je m'asseure,

¹ Bouthillier avait écrit au cardinal, le 30 juillet, une longue lettre où il exposait par le menu les difficultés relatives aux remboursements, aux emphytéoses, aux prestimonies, toutes affaires aujourd'hui peu intelligibles et surtout peu intéressantes. Bouthillier ajoute que, dans les conférences chez M. de Léon et chez M. le chancelier, il n'a pas manqué de mettre les traitants en présence des députés de l'assemblée. « Ces députés, dit-il en terminant, partiront demain ou jeudi, pour aller, à mon jugement, faire ce qu'ils pourront pour le service du roy et le contentement de V. Ém. Je croy qu'une de vos lettres achèvera le tout. » (Minute autog. de Bouthillier, ms. cité aux sources, fol. 135.)

² Dans cette lettre, faite sur l'invitation de Bouthillier, le cardinal parle au clergé de conciliation. Il écrit coup sur coup à Bouthillier lui-même, tant il a hâte d'en finir. Le 3 août Richelieu lui dit : « Je vous ay déjà escrit, comme j'ay escrit à M^r de Chartres, pour prier Messieurs de

l'assemblée de s'accomoder avec vous le plus raisonnablement qu'ils pourront en la passation du contrat. Je vous conjure de la mesme chose, estant important de faire finir la dicte assemblée. » (Aux Analyses, 3 août.) Et le lendemain 4 Richelieu, qui ne craint jamais de trop répéter, ni supplier, quand il veut être obéi, dit encore au surintendant : « Je vous ay conjuré déjà plusieurs fois de vouloir mettre la dernière main à certaines difficultés, sur lesquelles il m'est impossible de les condamner. . . . vous conjurant de vous relascher de ce que vous pourrés à ce que les affaires soient terminées, ainsy que je fais à M^{rs} du clergé de leur part. Le service du roy, aussy bien que les intérêts de M^{rs} du clergé, requiert qu'on voye la fin de cette assemblée. Et, en vérité, il est important pour vous qu'on ne croye pas que vous soyés de la mesme humeur qu'estoit M. de Bullion en ce sujet; ce que je vous dis, non pour vous empescher de recevoir ce que la raison vous doit faire attendre, mais pour

qu'après avoir duré six mois, comme elle a fait, il n'y a plus lieu de la continuer.

CCCCXXVI.

Bibl. du Louvre, manuscrits de d'Argenson, t. XII, fol. 35g. —
Copie de la main de Cherré.

AU MARQUIS DE BRÉZÉ ¹.

[1^{er} août 1641² ?]

Mon neveu, nous avons avis de Genes³ que l'escadre de Naples se

vous donner lieu de ne vous affermir pas à certaines circonstances entièrement ruineuses pour les affaires du roy et inutiles à celles de M^r du clergé. » (aux Analyses, 4 août.)

¹ Il n'y a point de suscription, mais Cherré a mis au dos de cette pièce : « Copie de la lettre écrite à M^r le marquis de Brézé. » — Armand de Maillé-Brézé était fils du maréchal de ce nom et de la plus jeune sœur de Richelieu. Il avait à peine vingt et un ans lorsqu'en 1639 il eut le commandement d'une escadre. L'année suivante, « il attaqua et défit proche de Cadix la flotte d'Espagne pour les Indes... ce qui, dit Aubery, incommoda tellement les Espagnols, qu'ils ne purent cette année envoyer aux Indes occidentales. » (Liv. VI, p. 238, *Hist. de Richelieu*.) De son côté, le cardinal célèbre cet exploit de son neveu dans la succincte narration dont on a fait le premier chapitre du *Testament politique* (p. 87 du 1^{er} vol. édit. 1764). On sait que ce jeune amiral fut tué d'un coup de canon, sur son vaisseau, en 1646.

² Cette copie n'est point datée. Ainsi que nous allons le montrer tout à l'heure;

des nouvelles venues de Gênes semblent autoriser la date que nous proposons. On a mis après coup, en tête, pour le classement, une fausse date : « 1642. »

³ M^r d'Amontot, résident de France à Gênes, correspondait avec d'Argenson, ainsi qu'avec les généraux employés alors en Provence et avec le marquis de Brézé, qui commandait l'escadre; Amontot était chargé de les tenir au courant des préparatifs d'expéditions maritimes que faisaient les Espagnols dans les ports d'Italie. Nous trouvons dans ce tome 12 des mss. de d'Argenson une suite de lettres du d. d'Amontot sur ce sujet. Les nouvelles qu'il donnait sur ce qu'il voyait à Gênes et d'après les informations qui lui venaient d'autres ports d'Italie, étaient le plus souvent incertaines, contradictoires même, et se démentaient ou se rectifiaient d'une lettre à l'autre. Parmi ces dépêches, celle dont les renseignements se rapportent le mieux aux circonstances rappelées dans cette lettre de Richelieu est daté du 4 juillet; Amontot y annonce que les vaisseaux et galères venant de Naples et d'ailleurs, réunies à Ligourne, pourront faire

doit rendre à Ligourne le 3, 4 ou 5 de ce mois. Elle est composée de 13 gallères de Sicile et de Naples, et de 4 de Doria, de 20 vaisseaux dont il n'y a que six de guerre, le reste estant vaisseaux marchands qui portent des vivres et de l'infanterie et 4 ou 500 chevaux pour desbarquer à Tarragone ou à Rose. Je vous donne cet avis afin que vous sachiés ce qui se passe.

Cependant je vous diray que la principale fin que vous devés avoir est de favoriser la prise de Perpignan ; ce qui fait que si les ennemis, au lieu d'aller à nous, vont droit débarquer leurs gens à Rose, comme il y a apparence, ce sera à vous à faire ce que vous pourrés pour les y aller incommoder, le port estant fort ouvert. Vous ferés le mesme en cas qu'ils aillent à Tarragone¹ ou à Tortose, pour fortifier l'infanterie de l'armée qu'ils destinent au secours de Perpignan.

Je suis sy assuré que vous n'oublierés rien, avec bon conseil, de ce qui se pourra pour avancer le service du roy, que je n'ay rien à vous dire davantage.

voile ensemble vers « le commencement du mois qui vient. » C'est ce qui nous fait penser que la présente lettre qui parle du rendez-vous de Ligourne pour les premiers jours du mois courant, doit avoir été écrite le 1^{er} d'août. (Dans ce temps-là on disait Ligourne ou Livourne, et plus souvent Ligourne.) — Nous trouvons aussi dans le tome 3 des manuscrits de Gênes, aux Aff. étr. (fol. 74), qu'un sieur Baumes embarqué sur la flotte, écrivant à Mazarin le 12 août, date sa lettre, « De devant Gênes, d'où nous partons pour Ligourne. »

¹ Un s^r de Lavergne, attaché au marquis de Brézé, écrivait au père du jeune amiral une lettre datée : « De la mer vers le cap St-Vincent, 25 septembre 1641. » Il lui rend compte de leur navigation de-

puis leur départ de Lisbonne. . . » Le roy de Portugal nous avoit aussi proposé d'autres desseins et empesché mesme, pour les exécuter, de passer le destroit et d'aller à Tarragone, selon que M^{sr} le cardinal avoit témoigné à M. le marquis de le désirer, et dont M. le marquis et tous les principaux de cette flotte avoient aussy un extresme désir. Mais nous avons enfin trouvé que ces projets de Portugal estoient des desseins mal digérés, et qui, à nostre très-grand regret, n'ont peu réussir, et desquels pour s'expliquer davantage il faudrait un chiffre, ou avoir l'honneur de le vous dire de bouche. » Le s^r Lavergne explique ensuite au maréchal de Brézé ce que fera la flotte avant de revenir sur les côtes de France. (Lettre originale, arch. de la famille de Brézé.)

CCCCXXVII.

Arch. de Condé, n° 101. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale.

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

4 août.

Monsieur, L'importance
de l'affaire de Tarragone estant telle que vous sçavés, je prends la plume pour vous conjurer de nouveau, ainsy que j'ay déjà faict plusieurs fois, de n'oublier aucune chose de ce que vous pourrés à ce qu'on en puisse avoir un bon succes¹.

¹ Richelieu écrivait le même jour à l'archevêque de Bordeaux, au sujet de la même affaire: « M^r, le succes de l'entreprise de Tarragone est de telle conséquence pour mettre les affaires des Espagnols en estat qu'ils soient contraincts de consentir à une paix raisonnable, à laquelle jus-qu'à présent ils n'ont peu se résoudre, que le roy désire et veut que ses vaisseaux et ses galères facent l'impossible pour contribuer au dessein pris de faire périr l'armée d'Espagne dans Tarragone. » Puis Richelieu fait remarquer à l'amiral qu'ayant pris sur cette côte plusieurs ports il peut s'en servir, comme faisaient les ennemis, pour rester à la mer, même dans une saison avancée. Le cardinal témoigne son étonnement de ce que M. de Bordeaux se plaigne qu'on n'ait point pourvu à la subsistance des galères, le commis du s^r Picard ayant porté à Barcelone tout l'argent que l'amiral a demandé. . . « le dessein auquel vous et M. de La Motte estes embarquez, ajoute le cardinal, est de telle considération qu'il n'y a rien qu'il ne faille faire pour le conduire à bonne fin, et vous pouvés faire voir en cette lettre, à tous ceux qui sont sous vostre

charge, que le roy ne pardonneroit jamais à quiconque manqueroit à faire tout ce qui est possible en une telle occasion. » Enfin Richelieu donne à entendre à l'archevêque de Bordeaux que, comme on n'a rien épargné pour lui fournir tous les moyens de succès, il serait sans excuse de n'en pas profiter. Il y a, dans ce sévère avertissement, une pensée qui tourmentait Richelieu, et qu'il n'exprime pas nettement, mais que font deviner d'autres documents; ainsi, dès le 2 juillet, Chavigni écrivait au maréchal de Brézé: « On doute fort ici des intentions de M. de Bordeaux, mais on ne sçait comment y remédier; vous pouvez vous assurer qu'on ne perdra aucun temps pour le faire. » (Arch. de Brézé.) Et bientôt on verra que le mauvais événement de l'affaire de Tarragone fut la cause principale de la disgrâce de l'archevêque de Bordeaux, pour qui Richelieu fut longtemps un si actif protecteur et un si utile ami. Cette importante et longue lettre ayant été imprimée dans la correspondance de Sourdis, nous ne ferons que l'indiquer aux Analyses, mais nous avons dû en donner ici le résumé.

Sçachant, comme vous faictes, que les Catalans ne souffrent pas que nos soldats soient un jour dans leur pays sans payer, je vous prie de faire en sorte que M^r d'Argençon ne soit jamais sans fonds, du tout nécessaire à l'armée que commande M^r de La Motte.

On vous a mandé que nous y avons envoyé soixante mil livres d'extraordinaire sans que vous le sceussiez. Celuy qui vous a donné cet avis a augmenté la somme de la moitié. Il est vray que j'ay envoyé trente mil livres de mon argent à M^r d'Argençon pour empescher qu'en de petites choses extraordinaires un dessein si important vinst à manquer faute d'argent, mais cela n'est point pour la subsistance de l'armée, et c'est si peu de chose qu'elle ne vous doit point destourner d'user de toutes vos diligences accoustumées à ce que les fonds que vous y devés envoyer préviennent tousjours leurs nécessitez.

Les capitaines des gallères ont dépesché icy un courrier pour demander permission de se retirer en Provence à cause des maladies qui travaillent la plus part des chiourmes, mais on n'a pas jugé à propos de la leur accorder, tant parce que l'armée navale dont elles font la meilleure partie est du tout nécessaire au lieu où elle est jusques à ce que l'affaire de Tarragone soit achevée, à quoy il ne faut rien espargner, que parce aussy que, ayant quantité de ports en cette coste dans lesquels les galères ennemies ont toujours subsisté, et de plus ceux de Barcelonne, Palamos, et Cap de Quiers, les nostres s'y pourront retirer lorsque la saison et le mauvais temps les y contraindra, sans faire un si grand traject comme seroit celuy de Marseille.

Au reste, s'il estoit vray qu'au lieu d'avoir envoyé cinquante milliers de poudre à M^r de Bordeaux, comme vous m'en avés assuré par vos lettres, vous ne luy en avés envoyé que vingt milliers, ainsy qu'il me l'escrit, je ne me pourrois empescher de me plaindre de vous en ce sujet, comme je fais du dict s^r de Bordeaux, s'il ne dict pas vray. Cependant, craignant qu'il n'en puisse encores avoir besoin, je vous conjure, lorsque vous aurés remplacé les cinquante milliers que je veux croire que vous luy avés fait fournir de pareil nombre que je vous ay fait envoyer de Lyon, de luy en envoyer encores vingt-cinq

miliers, afin de luy oster tout lieu de se plaindre. Vous promettant que j'auray soin moy-mesme de les faire remplacer au plus tost. Vous sçaurés maintenant la prise d'Aire qui ne se sçauroit assez estimer, le recouvrement de Donchery, que les ennemis avoient pris sur cette frontière ; et, à mon grand regret, la perte que j'ay faicte de M^r le marquis de Coislin, dont je suis tellement affligé que je ne vous en sçaurois dire d'avantage¹, remettant à M^r de Noyers à vous rendre un compte plus particulier de tout ce qui se passe. Assurez-vous tousjours de mon affection et de mon service, et que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Mezières, ce 4^e aoust.

¹ La mort de cet ami, dont Richelieu s'était fait un parent par alliance, l'avait singulièrement touché ; il n'écrivit pas de lettre un peu intime qu'il n'en parle ; la veille il mandait à Bouthillier : « Je ne sçaurois vous tesmoigner l'affliction que j'ay de la mort du pauvre M. de Coislin ; c'est un eschantillon des avantages que je puis retirer de la guerre. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il nous donne la paix, et me remets entièrement à toutes ses volontés. » (Aux Analyses). — « M. le cardinal (dit Arnould dans sa correspondance, 11 août) est très-sensiblement touché de la

mort de M. le marquis de Coislin, il en a pris le deuil ; le roy a esté aussytost le voir pour le consoler. » — Et quant à la paix, on commençait à croire que Richelieu la désirait véritablement. « On dit (c'est encore Arnould qui l'écrit) que M^{gr} le cardinal songe tout de bon à la paix générale, » 28 juillet ; et le 20 octobre : « Il est assuré que M^{gr} le cardinal travaille tous les jours aux instructions de l'ambassade de la paix. Mazarin mènera plus de 80 personnes en son voyage. » C'était ce grand traité de Westphalie que Richelieu méditait et ébauchait alors.

CCCCXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 168, copie¹ ;
fol. 174, mise au net de la main de Cherré (non datée); fol. 166, copie²; fol. 261, copie.
Bibl. imp. Béthune, 9237, fol. 109-112. — Copie.

5 aoust.

³ Monsieur le duc de Bouillon estant venu très-humblement suplier le roy de vouloir luy pardonner la faute qu'il a faicte de se séparer de la fidélité et de l'obéissance naturelle qu'il luy doit, traittant avec les Espagnols et prenant les armes avec eux contre son service, en considération de M^r le comte de Soissons ;

Après avoir tesmoigné un extresme repentir d'un tel crime, déclare qu'il renonce à tous les traittés qu'il a faicts soit avec le roy de Hongrie, soit avec le roy d'Espagne et le cardinal infant, par leurs ministres, et protesté qu'il aymeroit mieux mourir non seulement que d'y retomber jamais, mais mesme que de desplaire ainsy qu'il avoit faict par le passé, à Sa d. Majesté, en recevant, en sa place de Sedan, sans son consentement, des personnes mescontentes de Sa Majesté et mal affectionnées à son service, Sa d. Majesté ne doubtant point de la vérité du repentir que tesmoigne le d. s^r duc, et croyant

¹ De la main d'un commis de de Noyers, et cette copie vaut un original, attendu qu'elle porte la signature de Su-blet après le mot *collationné*.

² Cette autre copie est aussi de la main d'un commis de de Noyers; Cherré a mis au dos : « Copie de l'escrit particulier donné par M^r le duc de Bouillon pour demander pardon au roy d'avoir traicté avec les ennemis et porté les armes contre son service, dont la forme luy avoit esté envoyée, signée du roy, et contre-signée de M. de Noyers, du 5^e aoust 1641. » Le feuillet 167, où était cette annotation de

Cherré, ne se trouve plus dans ce volume, qui, dans le nouveau classement, porte le numéro 97.

³ Les manuscrits ne donnent point de titre à cette pièce; seule la copie de Béthune met en tête : *Premier accommodement de M. le duc de Bouillon avec le roy*. Ce mot de « premier » s'explique par cela que le manuscrit fait suivre cette pièce du traité conclu pour la cession de Sedan après la conspiration de Cinq-Mars, traité que ledit manuscrit intitule *Second accommodement*.

que sa fidélité sera à l'avenir telle qu'il le promet, luy a pardonné et pardonne volontiers, en cette considération, comme aussy à tous les gentilshommes ou autres particuliers qui pourroient estre recherchez pour avoir trempé en son crime, soit en sa considération soit en celle de feu M^r le Comte, et déclare, par le présent escrit, vouloir à l'advenir avoir sa personne et sa place en la mesme protection qu'il les a eues jusques à présent, ainsy que le d. s^r duc l'en a supplié. En considération de quoy Sa d. Majesté fera expédier au d. s^r duc toute abolition nécessaire en bonne et valable forme à ce qu'il ne puisse estre recherché du crime auquel son malheur l'a porté contre le service de S. M.¹ Faict à Mezières, le 5 aoust 1641. Signé Louis, et plus bas : Sublet.

Je promets au roy de satisfaire fidèlement aux conditions exprimées cy-dessus, en considération desquelles il plaist à Sa Majesté de me pardonner. Faict à Sedan, cinquième² jour d'aoust 1641. Signé F. M. de la Tour³.

⁴ Pourveu que les restes du party que feu M^r le comte de Soissons avoit formé contre le service du roy demeurent esteintz par la fidélité que M. de Bouillon proteste et promet de rendre au roy, S. M. veut bien déférer à la prière que madame la Comtesse, M^r le duc de Lon-

¹ « Registrée en la cour du parlement. » Cette phrase se lit dans la copie signée Sublet, fol. 173.

² « Le sixième, » dans la même copie collationnée et signée Sublet, ainsi que dans l'autre copie, fol. 261, ms. des Aff. étr. C'est la véritable date.

³ Cette promesse est également transcrite dans la copie du ms. des Aff. étr. avec cette annotation : « Et au dessoubz est escrit de la main de M^r le duc de Bouillon : Je promets, etc. »

⁴ Ce qui suit n'est point dans le ms.

des Aff. étr. aux folios 166 et 174 ; mais on le trouve aux folios 176 et 179, de la main d'un commis de de Noyers. Cette copie est signée Sublet, après le mot *collationné* ; c'est évidemment la suite de la pièce du folio 168, quoiqu'elle en soit séparée par cinq feuillets. Aux folios 277 et 282 du même manuscrit sont deux copies de cette partie de la pièce, depuis « pourveu que, » etc. Il y a quelques inexactitudes dans la copie de Béthune ; nous n'en avons marqué que deux. La d. copie d'ailleurs contient un paragraphe qui n'est pas ici.

gueville et M^r de Bouillon luy font d'user de sa bonté envers la mémoire de feu M^r le comte de Soissons, en faisant cesser les poursuites que Sa Majesté a ordonné estre faictes en son parlement contre le d. s^r Comte, et permettant que son corps soit porté en France pour y estre enterré¹, ce que Sa Majesté n'accorde qu'à condition que M^r de Bouillon demeure dans la fidélité qu'il promet au roy.

Le roy trouve bon de pardonner à tous les gentilshommes, officiers et autres particuliers nobles ou non, qui se sont unis à feu M^r le comte de Soissons et au d. s^r duc de Bouillon et duc de Guise contre le service de Sa Majesté, depuis que M^r le Comte est entré dans Sedan; et les restablir en leurs biens, en l'estat qu'ils se trouveront à présent², à l'exception du baron du Bec.

S. M. ne trouve point mauvaise la supplication que M. de Bouillon luy a faicte en faveur de M^r de Guise; mais, ayant encore tesmoigné la mauvaise volonté qu'il a pour la France depuis la mort de M^r le Comte, il n'y a personne qui ne doive juger que la raison veut que S. M. face distinction de la conduite de M^r de Bouillon et de celle de M^r de Guise, pardonnant au premier et non au second.

Le roy fera observer la protection accordée par Sa Majesté à M^r le duc de Bouillon pour sa personne et la souveraineté de Sedan en mil six cens seize, et enverra le renouvellement de la d. protection en son parlement de Paris; recommandant à ses officiers d'y faire favorablement ce que la justice pourra permettre.

Le roy maintiendra M^r le duc de Bouillon au rang qui luy peut appartenir³.

¹ Au lieu de la fin de ce paragraphe la copie du folio 277 met: « mais d'autant qu'il seroit honteux à S. M. d'user de telles graces si les troubles commencez à Sedan venoient à se renouveler s. d. m. ne s'oblige de se relascher en ce point qu'au cas que le d. s^r de Bouillon demeure en la fidélité qu'il doit et promet au roy, dont elle se tiendra asseurée par

sa persévérance en son devoir jusques à la paix. »

² Les derniers mots de ce paragraphe sont omis dans la copie du folio 277, ainsi que tout le paragraphe suivant.

³ La copie du folio 277 ajoute: « et que les siens et luy ont eu en France jusqu'à présent. »

¹ S. M. fera jouir les habitans de Sedan et du vicomté de Turenne des privilèges qui leur ont esté accordez par ses prédécesseurs.

Le roy ordonnera à M^r Bouthillier, surintendant de ses finances, d'examiner les assignations qui ont esté données pour la protection de Sedan depuis 1637, et, au cas qu'elles ne soient pas bonnes, il luy commandera de les faire valoir. Et si mesme il ne reste, comme dict le d. s^r duc que vingt-deux mil quatre cens livres² des années 1635 et 36, qu'il ne soit entièrement satisfait de ce qu'il prétend luy estre deub des dictes années, Sa Majesté trouve bon qu'ils luy soient payez actuellement.

Le roy trouve bon de faire payer actuellement la moitié de tout le canon qui a esté pris en la journée de Marphée³ et dans la place de Donchery, le d. s^r de Bouillon déclarant, comme il faict, qu'il rendroit tout sans aucun prix, si la moitié du d. canon ne luy avoit esté laissé en deppost par Lamboy.

M^r de Bouillon déclarant qu'entre tous les prisonniers qui sont à Sedan, il y en a 25 ou 30 qui appartiennent au d. Lamboy, à la prière des quels il s'est rendu respondant envers luy de leur quartier, au cas que S. M. en veuille establir un avec le d. Lamboy pour tous les prisonniers qui seront pris de part et d'autre à l'advenir, S. M. a trouvé bon que le d. quartier soit establí avec le d. Lamboy, mareschal de camp du roy de Hongrie, ainsy qu'il a désiré, et qu'en cette considération le quartier des prisonniers qui luy appartiennent soit actuellement payé à M^r de Bouillon pour luy faire tenir.

Lorsque M^r de Bouillon viendra auprès du roy, avec la résolution qu'il proteste vouloir avoir, il y sera très-bien receu, et Son Éminence se rendra volontiers caution, auprès de Sa Majesté, que le d. s^r duc rompra tout commerce, et n'aura jamais aucune intelligence avec les ennemis; qu'il licentiera les troupes qui avoient esté levées tant par

¹ Ce paragraphe manque dans la copie du folio 277.

² « Dix ou douze mille livres, » copie du

fol. 277; « trente trois, » copie de Béthune.

³ Le copiste de Béthune a estropié ce nom, qu'il a écrit : « Manpl. »

luy que par feu M^r le Comte¹, en la meilleure forme qui sera concertée et arrestée entre Son Éminence et le d. s^r duc de Bouillon, en sorte que Sa Majesté n'en soit point desservie.

² Je déclare que le roy a trouvé bon que je promisse en son nom à M^r le duc de Bouillon le contenu cy-dessus. Ce que je promets, de sa part, faire exécuter religieusement. Faict à Mezières, le cinquième aoust mil six cens quarante un. Signé le cardinal de Richelieu.

Je déclare estre satisfait de la promesse cy-dessus que me faict monsieur le cardinal duc de Richelieu, le quel je conjure de respondre au roy de ma fidélité, luy protestant, sur ma foy et sur mon honneur, que je mourrois plus tost que d'y manquer, en quoy que ce puisse estre. Faict à Sedan le sixième jour d'aoust mil six cens quarante un.

Signé T. M. DE LA TOUR³.

Collationné

SUBLET.

Les diverses pièces de la négociation faite avec le duc de Bouillon ont été réunies dans le ms. des Aff. étr. cité aux sources, fol 261—297, et l'on conserve au Dépôt de la guerre, en original sur parchemin, la « Requête du duc de Bouillon au roy, en mettant ses Estats sous la protection de S. M. » et le texte du serment prêté par le duc. La première pièce est datée du 12 août et la seconde du 12 octobre. (Tome 67, pièces 181 et 215.)

¹ Ici, dans la copie du folio 277, au lieu de ce qui suit, on a mis quelques détails de la suite de la négociation. On y trouve aussi la copie de la créance donnée par le duc de Bouillon à M. de Réal, et la copie de deux lettres de de Noyers à M^r de la Croisette, ainsi que d'une lettre de celui-ci à de Noyers.

² Ce paragraphe n'est point dans le ms. des Aff. étr. fol. 176, mais il est dans l'autre copie, fol. 261. Dans la copie du folio 282 on l'a daté du 6 août, et on l'a mis après la signature de M. de Bouil-

lon, en le faisant précéder de ces mots : « A l'expédition des articles fournis à M^r de Bouillon il y a au bas : Je déclare, etc. »

³ En conséquence de cette promesse, une déclaration du roi fut enregistrée au parlement le 2 septembre et publiée dans la Gazette du 11, p. 605. Et dans la Gazette du 14 on lit : « L'unzième de ce mois fut attaché par l'exécuteur de la haute justice, en la place de Grève, le tableau contenant l'arrêt de condamnation de mort contre le duc de Guise, pour crime de lèze-majesté. » (P. 620.)

CCCGXXIX.

Archives de la famille de Bouthillier. — Original.

[A M. BOUTHILLIER¹.]De Roye, ce 18^e aoust 1641.

J'ay receu vos dépesches des 12 et 15^{me} de ce mois, par lesquelles ayant veu qu'enfin les affaires du clergé sont achevées², et le contract signé avec M^{rs} les commissaires du conseil, je n'ay point d'autre responce à vous faire, sur ce sujet, sinon que je suis très-aise que vous en soyés sorty comme vous avés fait.

Pour ce qui est de la déclaration accordée à M^{rs} du clergé en faveur de leurs fermiers et receveurs, j'estime, comme vous, qu'il n'y a nulle apparence d'y adjouster l'exemption des subsistances pour les raisons que vous m'avés mandées, et qu'il la fault laisser en la sorte qu'elle a esté cy devant donnée. J'escris, sur ce sujet, à M^r de Chartres, ainsy que vous l'avés désiré, et vous envoie ma lettre. J'avois déjà sceu l'émotion arrivée à Grenoble sur le sujet de l'establissement de la subvention générale dans la ville, dont j'ay eu beaucoup de desplaisir. Je croy qu'il n'y a rien à faire maintenant en cette affaire et en celle de la Bourgoigne que ce qu'a desjà fait Mons^r le chancelier et ce que vous me mandés.

J'ay esté extremement aise de voir que vous ayés satisfait à toutes

¹ Il n'y a point d'indication de la suscription, mais Bouthillier a mis au dos la note de réception.

² L'assemblée de Mantes s'avançait vers son terme; un contrat avait été passé le 14 août^{*}, et l'évêque de Chartres écrivait

^{*} « Contract fait et passé entre le roy et le clergé de France, assemblé par permission de S. M. en la ville de Mantes, le 14^e jour d'aoust 1641, à Paris chez Antoine Vitray, in-4°. Il est passé devant no-

au cardinal le 21 : « Nous signasmes hier le département, et demain je dois dire la messe de la conclusion de l'assemblée; et après cela chacun se séparera. Ainsy la voilà finie, grâce à Dieu! » (Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 246.)

taire, et signé, est-il dit, des seigneurs du clergé et des seigneurs commissaires du roy. Ce document est conservé aux arch. des Aff. étr. France, tome 97, fol. 196.

les despenses dont M^r de Noyers vous a escrit pour le service du roy. La diligence que vous apportés tousjours en telles affaires m'oblige et me satisfait plus que je ne vous le scaurois dire. Je ne vous convie point à la continuer, sachant bien que vous n'y manquerez pas. Puisque vous jugés avoir besoin du s^r Besançon pour faire payer ceux de Tours de ce qu'ils doivent, on vous l'envoiera le plustost qu'il se pourra.

Pour ce qui est des 18,000^{li} que vous avés promis pour distribuer, sous main, à quelques particuliers de l'assemblée¹, sous prétexte de gages du conseil, je n'ay rien à dire sinon que vous le devés faire puisque vous vous y estes engagé, mais prenés garde qu'il n'y ait de la friponnerie en cette affaire, que vous devés empescher autant que vous pourrés, prenant cognoissance de ceux à qui on deslivrera cette somme.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Le manuscrit met : « par^{ty} » ; s'agit-il de membres de l'assemblée ou de simples agents ? La vénalité était dans les mœurs de ce temps-là ; nous avons ici de curieuses révélations à cet égard. Nous lisons dans la lettre précitée de l'évêque de Chartres : « La violence a passé jusques-là qu'on vouloit chasser le s^r de Lormaison de sa charge malgré luy, et luy donner pour commis Calcavy. Il n'y a voye que l'on n'aye tentée pour m'amener à cette opinion ; les justes (louis d'or, de Louis le Juste) m'ont esté offerts pour consentir à cette injustice, et jusques à vingt sept mil livres d'argent content, oultre quelques douceurs. . . Ce n'est pas que de ces grandes offres (ajoute Léonor

d'Étampes avec une intention assez peu déguisée) je veuille me prévaloir de mériter que V. Ém. songe à mes intérêts, au contraire. . . » (M. de Chartres n'y perdra pas, Richelieu lui donnera bientôt l'archevêché de Reims, l'un des plus riches de France). « Tous les autres de l'assemblée ont esté tentez par les mesmes voyes. . . Les offres d'argent à ceux de l'assemblée ont esté accompagnées de menaces, et l'un d'eux a parti de son carosse avec ses gens portant bastons pour excéder Lormaison, et, sans que cela fust desouvert, il l'eust fait assommer. » Et puis l'évêque de Chartres raconte l'affaire de l'agence de Hugues, dont il sera question tout à l'heure.

CCCCXXX.

Archives de la famille de Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR MESSIEURS LE CHANCELIER ET LE SURINTENDANT,

À AMIENS.

D'Amiens, ce 22 aoust 1641.

Les désordres que nous avons rencontrés en Champagne et en Picardie sur le sujet non pour l'establisement du sol pour livre quant au principal, mais sur la demande que les traitans font de la taxe qu'ils prétendent devoir lever à l'esgard du passé pour l'inventaire des boutiques, m'obligent à prendre la plume pour dire à messieurs du conseil que, s'ils ne tempèrent leurs traitans au desrèglement de leur demande, il est impossible d'esviter une révolte.

Le désordre est tel qu'on n'a point eu de honte de demander cent cinquante mille livres pour l'inventaire des boutiques en Picardie, qui ne porte que cent mille livres d'impost principal par an. Nous avons trouvé tel particulier condamné à 500^{li} pour le dit inventaire dont la taxe d'un an ne peut aller à 25^{li}.

La grandeur des sommes qu'on veut exiger des peuples sur ce sujet les met au désespoir et met au hasard le principal du sol pour livre que les provinces veulent souffrir volontairement.

Je croy mesme que l'on porteroit les villes et les peuples à payer, pour le dict inventaire, quatre mois du passé sur le prix de la taxe qui leur est faicte pour l'année entière.

Si Messieurs du conseil en demandent davantage, je croy qu'ils auront tort; et non-seulement doivent-ils accepter promptement l'offre qui leur est faicte, mais donner ordre à faire aussy promptement cesser l'apprehension qu'ont les peuples qu'on continue les vexations qu'on leur a faictes sur ce sujet¹.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Bouthillier répondit au cardinal le 27 août : « V. Ém. n'a que trop de

sujet de les blasmer (les traitants du sou pour livre), et elle aura, s'il luy plaist,

CCCCXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 251. —
Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT,

À PARIS.

D'Amiens, ce 28^e aoust 1641.

Ce billet est pour faire sçavoir à M^r le surintendant que M^{rs} de Brézé et de La Melleraié ont heureusement commencé leur diversion dans la Flandre, et que nous espérons, avec l'ayde de Dieu, que la suite en sera bonne.

M^r de Brézé a pris en vingt-quatre heures une ville nommée Lens, qui s'est rendue par estonnement, et qui pouvoit tenir huit jours.

Et M^r de La Melleraié en a pris une autre en soixante heures, appelée la Bassée, quoyqu'il y eust plus de 1,600 hommes de guerre, sans les habitans, qu'elle soit fortifiée de 8 bastions, et en une situation sy avantageuse que, si les travaux estoient parachevés, ce qu'on peut faire aisément, la place ne vaudroit guère moins qu'Aire.

On fera ensuite tout ce qu'on pourra pour incommoder les ennemis; Dieu par sa bonté fera le reste; nous travaillerons comme s'il n'estoit point de la partie et nous nous confierons en luy comme s'il avoit entrepris de faire seul nostre besoigne.

Vostre héritier¹ est arrivé icy en bonne santé, par le retour duquel j'ay esté bien aise d'apprendre que vous soyés en pareil estat.

Le Card. DE RICHELIEU¹.

agréable que je luy dise, que desjà, sur semblables plaintes, nous avons donné un arrest général pour arrester la poursuite de toutes les taxes qu'ils ont faictes, sur lesquelles nous suivrons l'avis de V. Ém. comme un commandement très-juste... Nous ne manquerons pas d'apporter, en cette sorte d'affaire très-délicate jusques

au quartier d'hiver prochain, tout ce que nous pourrons pour ne rien émouvoir; mais encores faut-il essayer d'en tirer quelque soulagement, dans le besoin que l'on en a. » (Archives des Affaires étrangères, France, 1641, six derniers mois, fol. 250.)

¹ M. de Chavigni.

CCCCXXXII.

Arch. de la maison de Brézé. — Mise au net de la main de Cherré.

[28 août 1641 ¹2]

Nous mareschal de La Melleraië, lieutenant général d'une des armées du roy qui sont présentement en Flāndres, déclarons, de la part du roy, que toutes les villes qui voudront se tirer de la puissance d'Espagne, et prendre la protection de Sa Majesté demeureront libres et recevront un sy favorable traitement, que non-seulement leurs privilèges leur seront-ils conservés, mais en outre leur seront augmentez; qu'ils ne recevront aucune vexation des gens de guerre, qu'il ne sera pris aucun denier sur eux, Sa Majesté ne désirant autre chose sinon qu'ilz luy donnent assurance de n'adhérer plus à l'avenir aux ennemis de son Estat, et de se délivrer du mal qu'ilz en reçoivent ².

Au dos de cette pièce M. de Brézé a mis : « Projet sur lequel nous avons écrit à M^{rs} de Lisle. » Ce projet avait été envoyé par le cardinal aux deux généraux,

¹ Le manuscrit ne donne point de date à cette pièce; nous la mettrons au 28 août, veille du jour où les généraux ont écrit celle qu'ils y ont substituée.

² Richelieu ne négligeait aucun moyen de mettre à profit, contre les Espagnols, l'heureuse rencontre de succès qui favorisait en ce moment la cause de la France. Il espérait surtout, pour les affaires du nord, en la coopération de la Hollande, et il s'efforçait de communiquer au prince d'Orange, ainsi qu'aux États, ce zèle actif et cette chaleureuse ardeur dont lui-même était animé. Nous notons aux Analyses deux dépêches écrites le même jour (12 août) à M. de La Thuillerie, ambassa-

deur de France à la Haye, et à M. d'Estrades, dont la mission extraordinaire avait pour objet de presser, dans cette circonstance, l'exécution des engagements pris par eux. « Bien que je ne doute point, écrivait Richelieu au comte d'Estrades, que les intérêts de M^{rs} les Estats et de M^r le prince d'Orange ne les portent à faire quelque entreprise fort considérable en une conjoncture si favorable pour eux, pressés-le; jamais il n'aura une si belle occasion. . . . nous ferons de nostre part plus que nous ne promettons. . . . j'ay répondu au roy que le prince fera ce qu'on en sauroit attendre. »

qui ont trouvé bon d'y faire quelques changements. Il ne nous semble pas sans intérêt de montrer comment ces messieurs ont corrigé la pensée si nette, si précise de Richelieu; le brouillon de leur contre-projet se trouve joint à cette pièce; il est de la main de M. de Brézé, qui a mis au dos :

« Copie du projet pour envoier à Lisle, le 29^e aoust 1641. »

« Les mareschaux de La Melleraye et de Brézé, généraux des deux armées du roy :

« Sa Majesté très-chrestienne nous aiant envoiés ici avec deux grandes armées pour desliver les provinces du Pays-Bas de l'oppression soubz laquelle elles vivent depuis si longtems, après nous estre saïsiz des passages de la Bacée, Pont-avendin et Lens, nous avons creu estre obligez, avant que de passer plus avant dans le pays, de faire savoir à un chacun que ce n'est point l'intention du roy nostre maistre que ses armes facent aucun mal à qui que ce soit qu'à ses ennemis, de sorte que, s'il y a quelques villes qui veillent quitter ceste qualité là et accepter la neutralité, après nous en avoir donné les assurances sur ce nécessaires, nous serons tous près d'esloigner les troupes, en sorte qu'ils n'en recevront aucun doumage, nostre dessein estant de les tourner seulement contre ceux qui ne voudroient pas accepter cè parti, qui leur est si avantageux, exersant en ce cas là tous les actes d'hostilité à leur endroit. — Fait ce 29^e aoust. » — Dans cette flasque paraphrase les généraux ont supprimé précisément l'article principal de la déclaration : « Toutes les villes qui voudront se tirer de la puissance d'Espagne, et prendre la protection de S. M. demeureront libres... »

NOTA.

30 août.

Après la clôture de l'assemblée de Mantes, les députés dont elle était composée durent, selon la coutume, aller prendre congé du roi, le 30 août. S. M. se trouvait alors à Amiens, ainsi que Richelieu. L'évêque de Grenoble (Paul Scarron) était chargé de complimenter le roi et le cardinal. Deux mémoires furent préparés pour la réponse du roi, l'un où l'affaire était exposée avec quelques détails, l'autre plus succinct; il est probable que ce fut ce dernier que Louis XIII prononça; le premier avait sans doute pour objet de bien lui rappeler les faits :

« MÉMOIRE POUR LE ROY.

« Lorsque M^{rs} du clergé auront achevé la harangue, ils présenteront à S. M. M^{rs} de Grignan et Hugues, agens nouveaux.

• Le roy dira, s'il luy plaist, que, par les lettres qu'il escrivit l'année passée aux provinces d'Ambrun et d'Arles, il leur commanda de ne nommer point d'agens, et qu'ils différassent jusques en l'année 1645 à faire la d. nomination. Et leur ayant escrit cette année il leur manda qu'il convoque une assemblée du clergé pour traiter du secours qu'ils doivent donner à S. M. sans pouvoir traiter d'autres affaires. Au préjudice de quoy la province d'Arles a esté convoquée, tant pour aviser aux affaires du roy que pour nommer un agent, et ont nommé M. l'abbé de Grignan.

• Et quant à la province d'Ambrun, l'archevesque n'a point voulu convoquer sa province, n'en ayant aucun ordre du roy, et les deffenses portées par ses lettres de l'année passée n'estant point levées; nonobstant quoy, la d. province assemblée a nommé deux agens, sçavoir: la pluralité des voix a nommé le s^r Gassendy, et deux voix seulement ont nommé le s^r Hugues. Lesquels agens se sont trouvés à l'ouverture de l'assemblée générale de Mantes, où moyennant 8 mille livrés données à Gassendy par Hugues, et ce par l'entremise de M. de Tolose, le d. Hugues est demeuré agent. . . c'est pourquoy le roy deffend aux agens d'Arles et d'Ambrun d'en exercer la charge. Que, pour ne point préjudicier au clergé et au droit des provinces, il escrira aux archevesques d'Arles et d'Ambrun, et leur donnera permission de convoquer leurs provinces pour nommer des agens, avec cet ordre néantmoins qu'il ne désire pas que le s^r Hugues soit nommé, ayant achepté sa place sans aucun droit; et mesme qu'il a osé dire à M. d'Hémery, lorsqu'il luy parla des affaires du roy pendant l'assemblée, qu'il estoit engagé, et qu'il ne luy pouvoit accorder pour le roy ce qu'il lui demandoit.

• Et qu'en attendant que le roy envoie ses ordres dans les d. provinces, afin que les affaires du clergé ne demeurent pas, il commande au prieur de St-Denis, l'un des anciens agens, d'exercer la d. charge, sachant qu'il s'en acquittera dignement¹. (Arch. des Aff. étr. France, t. 99. Mise au net de la main de Charpentier.)

• Il faut une lettre de cachet pour le d. s^r de St-Denis en ces termes: • Nostre amé et féal, n'ayant pu recevoir les agens du clergé nommés par la province d'Aras et d'Amiens¹. . . je vous fais cette lettre pour vous commander d'exercer cependant la d. charge, sachant que vous vous en acquitterés dignement. »

MÉMOIRE POUR LE ROY².

[30 août 1641.]

Messieurs, comme j'ay esté mescontent de quelques-uns de vostre

¹ Richelieu a mis en quatre lignes les raisons déduites dans le mémoire.

² Minute de la main de Cherré (ms. précité.)

compagnie, je suis très-satisfait de votre corps ; je l'affectionne et le protégeray en toutes occasions.

Après cela les depputez présenteront les agens suppliant le roy de les recevoir. — Lors le roy dira :

Je ne puis recevoir ces agens parce qu'ils ont été faicts sans ma permission, et contre toutes les formes, et que celuy d'Ambrun a donné de l'argent.

M^r le chancelier vous fera sçavoir à Paris l'ordre qui devra estre tenu pour une nouvelle eslection. Et, en attendant, je désire que le prieur de St-Denis face les affaires. (Min. de la main de Cherré, ms. précité.)

Les deux harangues de l'évêque de Grenoble furent publiées ; celle qui s'adressait au cardinal était d'un bout à l'autre un panégyrique complet et parut telle qu'elle avait été prononcée. Quant au discours adressé au roi, et qui, selon l'usage, devait être en forme de *remontrance*, comme le titre l'indique, il y fallut quelque précaution. Richelieu, mandant à Séguier ce qui s'était passé en l'audience donnée par le roi aux députés, terminait ainsi sa lettre :

Monsieur le chancelier saura que M^r de Grenoble a dit, dans sa harangue, des choses assez mal à propos. Je l'ay averti, de la part du roy, de ne la pas faire imprimer sans estre tout à faict corrigée ; il l'a promis fort volontairement. Monsieur le chancelier la demandera et la corrigera devant que de luy en permettre l'impression.

Cette lettre datée d'Amiens, le 2 septembre, a été imprimée dans les mémoires de Montchal¹, nous n'en avons point trouvé l'original. Nous n'avons pas non plus celui de la harangue prononcée devant le roi, que nous aurions voulu comparer avec le texte corrigé.

Le cardinal fit payer argent comptant les complaisances de quelques-uns des députés de l'assemblée. Le bruit courut qu'il avait été distribué 50,000 écus à ceux qui avaient bien servi le roi. La somme était sans doute exagérée, mais tout ne fut pas payé en écus ; les riches bénéfices et autres dons valaient mieux

¹ Édition de 1718, où elle est rejetée à la fin des mémoires, p. 739, avec la fausse date du 27 novembre.

que l'argent. Si l'on ne savoit qu'en pareil cas la générosité est discrète, il en faudroit beaucoup rabattre, selon une lettre de Bouthillier au cardinal du 1^{er} octobre : « Monseigneur, dit le surintendant, suivant le commandement de V. Ém. les quatre capitulans nommés par une des lettres¹ qu'il vous a plu de m'escire ont receu chacun mil livres ; M^{rs} les évesques de Sisteron, de Senès, de Grenoble, de Nantes, de Boulogne ont receu le premier quatre, et les autres chacun deux mil livres ; c'est en tout 16 mil livres, qui est deux mil liv. de moins que M. de Chartres m'avoit dict qu'il seroit à propos de distribuer à ceux de l'assemblée qui serviroient bien le roy, comme véritablement ceux-là ont fait. M^r de Vabres a demandé ; j'ay creu qu'il se devoit contenter de ce qui luy a esté ordonné sur son dioceze pour restablir son église et la maison épiscopale ; joint la provision qu'il porte tousjours avec luy dans son carosse. J'eusse bien volontiers refusé M^r de Grenoble, mais il a demandé en aumosne, disant que le roy ne pouvoit donner à plus pauvre qu'à luy, et je croy qu'il dit vray par sa mauvaise conduite ; il pleuroit comme un enfant que l'on chastie. Le seul évesque d'Authun s'est conduit en vray gentilhomme et n'a rien demandé, quoyque je luy aye donné lieu de le faire ; au contraire il s'en est esloigné, et il a très-bien servi. Il désire seulement la coadjutorerie d'une abbaye de filles qu'a une sienne tante fort âgée pour une de ses nièces, fille du comte de Songes, son frère... » (Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 378.) On voit que chacun se faisait sa part, même les plus désintéressés.

¹ Les archives de la famille de Bouthillier nous ont donné trois de ces lettres ; dans l'une, du 1^{er} septembre, le cardinal mandaît au surintendant : « Les s^{rs} abbez de Saint-Lo, de Tenailles, doyen de Mascou, et de Haiet, archidiaque de Tours, ayans, en servant le clergé, tesmoigné particulièrement, en leur assemblée dernière, le zèle qu'ils ont au service du roy, l'intention de S. M. est de les gratifier chacun de mil livres, desquelles M^r le surintendant leur fera donner contentement. » Voilà les quatre capitulans. Dans une autre lettre du même jour, nous voyons que pour l'évêque de Grenoble il s'agissait de

ses prétentions à la gratification, « distribuée sous main sous prétexte de gages du conseil. » (Ci-dessus, p. 857.) Quant à M. de Vabres, qui demandait encore, une troisième lettre, du 2 septembre, nous apprend ce qu'il avait déjà eu : « Le roy aiant accordé à M. l'évesque de Vabres la somme de quarante mille livres à prendre sur le pays, pour la réparation de son église et de sa maison épiscopale, je conjure M. le surintendant de le favoriser autant qu'il pourra pour luy faciliter l'exécution de cette levée. Ce que je fais d'autant plus volontiers qu'il a fort bien servi S. M. en l'assemblée dernière du clergé. »

CCCCXXXIII.

Archives de Condé, n° 103. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale.

A M. LE PRINCE. -

1^{er} septembre.

Monsieur, Je

me remets à ce que monsieur de Noyers vous respond sur les affaires. Je ne doute point que vous n'ayés faict toutes les choses possibles pour le secours de M^r de La Motte. Je vous prie de continuer aux occasions qui s'en présenteront, son affaire estant de telle importance qu'on auroit un regret éternel si on y avoit oublié aucune chose. J'ay veu le peu d'espérance que vous en avés, et cependant tous ceux qui escrivent de plus loing donnent lieu d'en attendre une bonne issue. Pour moy, après avoir veu tout ce qui s'en mande de toutes parts, si M^r de Bordeaux n'est forcé à la mer, je croy qu'il y a lieu de bien espérer, M^r de Bordeaux m'ayant mandé luy mesme que les vaisseaux peuvent demeurer en la coste où il est, quoy qu'il ayt escrit quelquefois le contraire. Le roy luy donne ordre de n'oublier rien de ce qui peut deppendre de luy pour voir la fin d'une sy importante entreprise¹. Je prie Dieu que vous soyiés heureux en la vostre de Collioure, qui avancera bien la besoigne de Perpignan. Si les desseins de vostre costé réussissent et les nostres de deçà, je croy que les Espagnols seront contraints de venir à la paix.

Le cardinal infant a assiégé Aire, et prétend la prendre par famine, ce à quoy il luy faudra beaucoup de patience espagnole, M^r de la Melleraië y ayant laissé des vivres pour plus de quatre mois, pendant lesquels M. de Brézé et luy ravagent leur pays. Ils ont pris la Bassée et Lens, la première fortifiée de huit bastions royaux et qui donne l'entrée dans la Flandre qu'on appelle Galicane, c'est-à-dire qui va à Lisle et à Bruxelles. M^r le mareschal de Brézé demeure à la Bassée avec une armée, et, à l'heure que je vous parle, M^r de La

¹ Huit jours après l'archevêque de Bordeaux était envoyé en exil à Avignon.

Melleraie est devant Lisle. M^r le comte d'Harcourt a assiégé Conis, comme vous sçaurés, dont je croy que nous aurons de bonnes nouvelles au premier jour.

Le marquis de Brézé est, il y a longtemps, en Portugal.

Les affaires vont fort bien, graces à Dieu, en Allemagne.

M^r le prince d'Orange après avoir pris Guenep descend en Flandres vers Hulst, où je croy qu'il est desjà arrivé.

Voilà en peu de mots le cours du temps; à quoy je n'adjousteray rien sinon que monsieur vostre fils se porte fort bien et que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 1^{er} septembre 1641.

CCCCXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 313. —
Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT,

À PARIS.

D'Amiens, ce 9 septembre 1641.

Ce billet est pour prier monsieur le surintendant d'avoir foy en certains saints qui sont de longtemps en son memento, c'est-à-dire de croire en ce que luy mande M^r de Noyers (qui se béatifie tous les jours¹) sur le sujet des vaisseaux et des galères du Levant². De Loines

¹ Depuis quelque temps, de Noyers commençait ou terminait fréquemment ses lettres par des pensées dévotes, qui, mêlées aux affaires, semblaient une affectation de piété peu à sa place. Citons seulement cette conclusion d'une lettre adressée à Chavigni : « Heureux est celuy auquel Dieu faict

la grace de chercher en luy sa consolation! je vous la souhaite de cette sorte, et je vous conjure de luy demander la mesme faveur pour vostre amy sincère et très humble serviteur. » (Voy. ci-après, p. 913.)

² Bouthillier répondit le 13 septembre : « Je n'avois osé escrire à V. Ém. sur le

l'esclaircira de l'estat auquel sont les affaires du trésorier que M^r le surintendant fera compter, s'il luy plaist.

Monsieur de Bordeaux a si mal corespondu à ce que le roy attendoit de luy, que S^a Majesté, pour esclaireir l'affaire, l'envoye demeurer au comtat d'Avignon¹. C'est une estrange pitié que, faute

sujet du mauvais succez de Tarragone, dont elle impute avec très-grande raison la faute à M^r l'archevesque de Bordeaux; j'en ay eu plus de desplaisir que je ne puis dire. La résolution de remettre promptement l'armée navale en mer me l'a beaucoup diminué, et je puis asseurer V. Ém. sur mon honneur, que, systot que j'eus receu la lettre de M. de Noyers sur ce sujet, avant que d'avoir receu la vostre du 9. j'avois mandé les s^r de Loynes et le Picart, etc.» et Bouthillier explique toutes les mesures financières qu'il va prendre, et au moyen desquelles « nous parviendrons, dit-il, à sortir de tout. » (Ms. cité aux sources, fol. 326.) Richelieu se hâte de témoigner à Bouthillier toute la satisfaction qu'il éprouvait de sa diligence à pourvoir à l'expédition des affaires dans ces graves circonstances. (Lettre du 17 sept. aux Analyses.)

¹ La lettre du 4 août (ci-dessus, p. 848, note) faisait pressentir cette disgrâce; Richelieu l'annonça lui-même à l'archevêque de Bordeaux le 9 septembre.

« Je suis extremement fasché, lui mandait-il, de la grande différence qui se trouve entre ce qui s'est passé selon vos relations, et ce qui en est rapporté d'ailleurs. J'ay creu qu'on ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour vous que d'esclaircir la vérité. En cette considération le roy vous mande que vous alliés demeurer à Carpentras, à ce que cepen-

dant on puisse avoir lieu de la cognoistre. Il est vray qu'il se trouve beaucoup de variété en vos paroles et en vostre procédé. Je prie Dieu que vos actions ayent esté telles que le roy en doive avoir contentement. Pour moy, j'en auray toujours quand en servant S. M. j'auray lieu de vous tesmoigner que je suis, etc. »

Cette lettre du roi qu'annonce Richelieu, écrite le même jour et dans le même sens que celle du cardinal, a sans doute été dictée par lui-même; elle est imprimée dans la *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 71. — Le lendemain 10 septembre, Richelieu, auquel M. de Bordeaux avait envoyé un homme de confiance avec un mémoire, lui écrit de nouveau :

« Monsieur, sitost que le s^r Baptiste fut arrivé je fis entendre au roy ce qu'il rapportoit, et le crus tout ensemble. Depuis estant venu d'autres nouvelles bien esloignées de vostre compte, je n'ay rien à vous dire, sinon que je suspends mon jugement. Vous aurés maintenant sceu les volontés de S. M. sur ce sujet. C'est ce qui fait qu'il ne me reste rien à vous dire, sinon qu'affectionnant l'Estat plus que ma vie, je seray bien aise que vous me donniés lieu d'estre à l'avenir, comme j'ay toujours esté, M^r, vostre, etc. »

On voit que les justifications de M. de Bordeaux avaient produit peu d'effet sur l'esprit du cardinal; on le voit plus nettement encore dans la lettre qui va suivre,

de gens tels qu'ils seroient à désirer les affaires du roy manquent de bons succès aux principales occasions. Nostradamus apprenant aux vieilles que Dieu est par sur tout pour ne me tromper pas au jugement des hommes, c'est la meilleure chose que je puisse dire, en vous assurant de mon affection et de mon service.

adressée à M. le Prince. On pense bien que l'archevêque de Bordeaux n'accepta pas en silence cette disgrâce si inattendue; il écrivait, réclamait, se justifiait, il accusait tout le monde, et de Noyers le premier, d'ourdir un complot contre lui; il se plaignait qu'on dénaturât ses actions et qu'on lui imputât faussement des paroles contre le roi et le cardinal. A ces récriminations Richelieu répondit, le 25 novembre, une lettre que nous mentionnons seulement en note parce qu'elle a été publiée :

« Le plus grand desplaisir qui me puisse arriver est quand ceux que je propose au roy pour le servir ne réussissent pas à son contentement. Je me suis toujours moqué des diverses licences qu'on m'a rapporté que vous donniés à vostre langue lorsqu'il n'estoit question que des particuliers comme moy; mais, ne pouvant faire le mesme en ce qui est de l'État, vous devés estre bien aise qu'on vous donne lieu, et qu'on prenne le temps d'esclaircir celles dont on vous accuse en ce genre. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'en ce sujet vos paroles ayent esté telles qu'on n'ayt pas occasion de mal juger de vos intentions. En mon particulier, je les interpréterai toujours à bien quand elles seront dou-

* C'est la formule ordinaire adoptée par Richelieu avec les membres de l'épiscopat. M. Eugène Sue, dans la *Correspondance de Sourdis* met à toutes les lettres du cardinal comme frère, au lieu de confrère. J'ai cherché d'où pouvait veoir cette étrange

teuses, vous assurant que de vous à moy vous me trouverés tousjours, M^r, vostre très-affectionné confrère* à vous rendre service.»

Après la lettre du 25 novembre, nous n'en trouvons plus qu'une seule adressée par Richelieu à l'archevêque de Bordeaux le 28 février 1642, elle est absolument dans le sens de celle-ci. L'instruction commencée contre ce prélat marcha lentement et semblait oubliée à la mort de Richelieu, soit que les fautes qu'il avait pu commettre ne fussent pas de nature à motiver une condamnation, soit que Richelieu, par un reste de son ancienne amitié, ait préféré ce pardon tacite à un dénoûment plus sérieux. Il nous semble, après avoir lu les accusations et les mémoires de l'accusé, que ses ennemis avaient grossi ses fautes, et envenimé quelques paroles indiscrettes. Il est d'ailleurs évident que l'opinion de l'archevêque de Bordeaux, au sujet de l'affaire de Tarragone, avait été, dès le début, complètement opposée à celle de Richelieu et à celle de La Motte-Houdancourt, que Richelieu avait chargé du commandement de l'armée de terre assiégeante; d'où l'on peut croire que l'archevêque-amiral mit dans ses opérations tout au moins de la mauvaise volonté. Quoi qu'il en soit, à la

formule, et j'ai trouvé que presque toujours, dans les manuscrits des lettres de Richelieu, on a écrit *cofrère*, avec un trait de plume joignant l'o à l'f et destiné à suppléer l'n; ce trait est plus ou moins enjolivé par le secrétaire, mais il ne peut signifier rien

Quand M^r le marquis de Nonant sera mort, si Dieu l'appelle, on pensera à ce qui se pourra faire en son affaire¹.

Vous jugés bien, je m'assure, la response que le roy pent avoir faicte sur l'affaire de madame la Princesse, qui aboutit, entre vous et moy, à ce que, si madame la Princesse faict des debtes c'est à elle à les payer²; et que, faisant la guerre comme il est contrainct de

mort de Richelieu il fut rendu à son diocèse, où il termina sa vie dans les fonctions de l'épiscopat, sans jamais avoir repris son emploi d'amiral. — Le troisième volume de la *Correspondance de Sourdis* (Documents inédits) contient beaucoup de pièces concernant toute cette affaire, et, entre autres, plusieurs mémoires produits par l'archevêque de Bordeaux, et une attestation qu'il se fit donner par ses officiers intitulée : *Vérités que les capitaines des vaisseaux de l'armée navale du Levant s'obligent sur leurs testes de vérifier*. (Mss. Dupuy, t. 590, fol 210.)

¹ Bouthillier avait écrit le 6 au cardinal : « Le marquis de Nonant s'est cassé la cuisse et est en danger; c'est une maison de gens de bien; il a fort bien servi le roy. Il a une lieutenance particulière dans le bailliage d'Évreux et d'Alençon; on demande la charge pour son fils encore enfant, mais son oncle le baron de Bouffley pourroit la faire. (Ms. cité aux sources, fol. 311.) Mais le marquis de Nonant se rétablit et Richelieu s'en réjouit dans sa lettre à Bouthillier du 17 septembre.

² Dans cette même lettre du 6 septembre Bouthillier disait : « V. Ém. sçait combien M^r le Prince est peu libéral en-

autre chose que l'a; lorsque le mot est écrit en toutes lettres, c'est toujours *confrère*; une seule fois il y a : *comfrère* (Le Tellier Louvois, fol. 90), mais c'est évidemment un lapsus de plume. J'ai dû donner cette

vers madame sa femme; elle a quelques petites dettes d'environ 30,000 livres pour lesquelles elle est recherchée. Elle a trouvé un advis qui importe fort peu au roy, et de chose dont nous ne faisons pas d'estat, laquelle néanmoins seroit suffisante à Mad^e la Princesse pour acquitter ses dettes. Elle a désiré que j'en escrivisse à V. Ém. » — Richelieu avait pris de l'humeur de cette demande; il y revient encore dans le post-scriptum d'une lettre à Bouthillier du 17 septembre : « Si Mad^e la princesse se fasche sans sujet, elle se defaschera, je m'assure, avec raison. » Et le même jour il se montra beaucoup plus facile au sujet d'une sollicitation pareille : « M. de Chaumont (mandait-il à Bouthillier) m'a dict qu'il y a quelque temps que le roy luy a fait un don pour ayder à marier sa fille aisnée, sur certain avis que je ne sçay pas. Le don estoit de dix mille escus. Il recognoist que cette somme est trop grosse en ce temps, et voudroit bien jouer avec vous à la prime, où l'on fait composition du tout à la moitié. Il a désiré que je vous recommandasse cette affaire, ce que je fais d'autant plus volontiers que je l'ay tousjours trouvé fidelle et affectionné. »

explication, parce qu'on s'est demandé quelle était la pensée de Richelieu en se servant de cette façon singulière de terminer ses lettres à l'archevêque Sourdis.

faire, c'est à luy de mesnager tous les petits advis qui se peuvent rencontrer pour faire un grand fonds¹.

Sa Majesté a trouvé mauvaise la promptitude avec laquelle madame la princesse et toute sa famille s'est couverte de deuil en la mort de M^r le comte². Cela passera comme le monde, qui finira un jour.

Le Card. DE RICHELIEU.

La lettre ayant été fermée le cardinal a fait mettre par Cherré, sur le côté opposé à celui où se trouve la suscription :

« J'ay demandé au roy la charge de M. le marquis de Nonan pour son filz, laquelle il luy a accordée. »

CCCCXXXV.

Archives de Condé, n° 104. — Communication de S. A. R. Mst le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

10 septembre.

Monsieur, Vous
verrés par ce que vous mande M^r de Noyers comme le roy est résolu de soutenir les affaires de Catalogne plus que jamais; si vous pouvés faire de nouvelles levées, je vous supplie de ne vous y espargner pas, sur l'assurance que je vous donne de vous faire rembourser de toutes les avances que vous ferés ou ferés faire pour ce sujet.

Le roy donne l'ordre qui est nécessaire pour l'esclaircissement de la conduite de M^r de Bordeaux, sy préjudiciable à l'Estat qu'elle ne peut estre soufferte sans tascher de voir le fonds.

¹ Les petits avis ont été fort à la mode alors et depuis. Molière en a stigmatisé le ridicule dans une jolie scène des *Fâcheux*.

² Il semble que si le roi devait se choquer de quelque chose, c'était plutôt de

l'empressement de M. le Prince à réclamer l'héritage du défunt. Mais il faut dire que tout le monde en usait ainsi, et cet usage du temps était comme un correctif de cette inique loi de la confiscation.

J'ay envoyé à Marseille à ce que les vaisseaux et les gallères ne désarment point, et fais estat de les tenir armées tout l'hyver sous un autre commandant, pour les employer au secours de la Catalogne, selon que le temps et les occasions le permettront.

Il est du tout nécessaire de renvoyer à M. de La Motte les mille hommes que M^r de Bordeaux luy a emmenez, et le fortiffier de cavalerie. On a donné trois compagnies d'augmentation au régiment de cavalerie de Merinville; vous en hasterés, s'il vous plaist, la levée.

Quant aux troupes du Roussillon, je m'asseure, Monsieur, que vous n'oubliés rien pour y maintenir les six mille hommes de pied qui y doivent estre, et fortiffier vostre cavalerie par quelques nouvelles levées.

Enfin il faut faire toutes sortes d'efforts pour mettre l'Espagne en l'estat auquel elle eust esté si M^r de Bordeaux y eust agy avec succez.

Le siège d'Aire continue, les ennemis en ont pour plus de trois mois. Lens et la Bassée sont pris, et la dernière de ces places n'est de gueres moins d'importance qu'Aire. Bapaume est assiégé; vous en cognoissés l'importance pour la Picardie; Jonvelle l'est aussy en Bourgoigne. Je croy qu'on aura bon succez de ces deux costez, comme aussy de Conis, qui sera bientost ès main du roy, s'il ne l'est desjà.

Tous les environs de Lisle sont ruinez; après cela je vous prie de considérer, quand mesme nous ne sauverions pas Aire, quelle a esté la campagne. Les places de Lorraine sont reprises excepté la Motte¹. M^r vostre filz se porte bien, et moy je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Corbie, ce 10^e septembre 1641.

² Le roy envoie M. de Bordeaux demeurer au comté d'Avignon, et

¹ La Motte, forteresse sur la Meuse; elle fut prise en 1645 et rasée. — ² Ceci a été écrit sur l'original dans l'espace blanc laissé entre le mot « Monsieur » et la formule de politesse.

cependant il veut prendre cognoissance très exacte de sa conduite. Je vous prie de n'oublier rien de ce que vous pourrés à ce que nous soyons esclairés de tout ce qui s'est passé, et que nous voyons le fond du pot.

CCCCXXXVI.

Archives de Condé, n° 105. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

19 septembre.

Monsieur, vous
 ayant mandé, par le retour de vostre courier, la résolution que le roy a prise de soutenir puissamment les affaires de Catalogne, et conjuré, comme je fais encores, d'y contribuer de vostre costé tout ce qu'il vous sera possible, je vous diray maintenant par ces lignes que Sa Majesté faict préparer une escadre de vaisseaux et une autre le galères, pour envoyer hiverner dans le port de Barcelone, ou autres lieux de la coste de Catalogne qui seront jugés plus à propos, afin d'empescher que les Catalans ne reçoivent du mal du costé de la mer, et faict tenir le reste des vaisseaux et des gallères armées dans les ports de Thoulon et de Marseille, pour les faire agir durant l'hyver à l'avantage des dicts Catalans, selon que le temps et les occasions le requerront.

Vous aurés secu par ma dernière dépesche comme le roy a envoié ordre à Mons^r de Bordeaux d'aller demeurer à Carpentras, en attendant qu'on aye esclaircy son procédé et sa conduite dans l'occasion du secours de Tarragonne, où on ne rapporte pas qu'il ayt faict tout ce qu'il pouvoit et devoit faire pour l'empescher. Vous aurés secu aussy le siège de Bapaume; vous en apprendrés maintenant la prise par force, les armes du roy aiant contrainct en sept jours le gouverneur de la luy remettre avec telle capitulation qu'il luy a voulu

donner, après avoir faict jouer la mine et faict une brèche de près de quarante pas.

M^r d'Anguien a esté au commencement de ce siège, mais l'appréhension que j'avois qu'il ne tombast malade, m'obligea à le prier de s'en aller aux eaux de Forges où il est maintenant. Je le vis en passant en la meilleure santé du monde.

M^r de Noyers vous escrit amplement sur toutes les affaires, tant de ces quartiers icy que de ceux où vous estes, ce qui m'empeschera de vous faire cette lettre plus longue que pour vous assurer que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Chaunes, ce 19^e septembre 1641.

CCCCXXXVII.

Bibl. du Louvre, emplois de d'Argenson, t. 10, fol. 193. —
Original.

SUSCRIPTION :

A MONS. D'ARGENSON,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, ET INTENDANT DE LA JUSTICE ET FINANCES
EN SON ARMÉE DE CATALOGNE.

19 septembre 1641.

Monsieur, le principat de Catalogne cognoistra par effect, je m'assure, que le roy n'oublie aucune chose pour sa conservation, en ce qu'aussitost qu'il a sceu le secours de Tarragone, la mauvaise satisfaction qu'il a de la conduite de M^r de Bordeaux l'a faict résoudre de l'envoier dans le comté d'Avignon, jusques à ce qu'il ayt esclaireissement de son action.

Au mesme temps S. M. a donné ordre de préparer une escadre de vaisseaux et une autre de galères, pour retourner hiverner dans le port de Barcelone, ou autres lieux des costes de Catalogne, qui

seront estimez plus à propos; et a retiré M^r le mareschal de Brézé de l'une de ses armées, dont il avoit le commandement, pour l'envoyer promptement joindre M^r le Prince aux fins de passer ensuite en Catalogne en qualité de vice-roy.

Mais, comme il ne peut parachever son voiage que tout ce qu'il devra jurer au nom du roy ne soit bien arrêté, c'est à vous de faire si bien ajuster toutes choses qu'il ne trouve point de difficulté à son arrivéc.

Nous avons examiné soigneusement le projet de traité que vous avés envoyé¹; il y a beaucoup d'articles ausquelz on pourroit faire difficulté avec raison, principalement par ce qu'ilz sont plus désavantageux que ce qui se pratiquoit avec le roy de Castille; mais comme le roy n'a autre but que la liberté des Catalans, nous n'avons trouvé à redire qu'à ceux qui osteroient tout moyen à S. M. de la leur conserver. Telz sont les articles 8^e et 15^e, où on a apporté des modérations si tempérées et si raisonnables, que je ne croy pas qu'elles puissent estre estimées changement ny contestées de personne, puisque tout va à l'avantage du pays.

Aussitost qu'elles seront arrestées, M^r de Brézé partira de Narbonne pour aller à Barcelonne. Sans cela vous jugés bien qu'il y seroit inutile et que la dignité du roy ne peut permettre qu'un officier de la couronne, envoyé pour estre vice-roy, aille en la dicte ville sans estre assuré de sa réception. Je m'asseure que M^{rs} du principat considéreront qu'il est mon beau-frère, et qu'en cognoissant par là le soin que je veux prendre de les servir, ilz le recognoistront par un procédé qui m'oblige de plus en plus à faire pour eux ce que je me suis proposé à leur avantage.

¹ Nous trouvons, dans le tome 20 des mss. d'Espagne aux Affaires étrangères, et à cette même date du 19 septembre, le « traité de Louis XIII avec les Estats généraux de la principauté de Catalogne et des comtés de Roussillon et de Cerdagne. »

Nous avons aussi une lettre de d'Argenson écrite du 28 à Chavigni, peut-être en réponse à celle-ci. D'Argenson dit les bons effets qu'ont produits les lettres du roi; « mais cela ne suffit pas: il faut envoyer promptement le mareschal de Brézé. »

Il n'est point parlé dans le traité ce que le roy doit retirer du pays. Ce sera à vous de l'esclaircir, ce qui est du tout nécessaire, afin que le roy en puisse faire estat pour partie de la despense des gens de guerre. S'il y avoit quatre fois autant qu'on en tirera, S. M. ne voudroit pas s'en prévaloir à autre fin que pour la conservation et avantage du pays.

Je m'asseure que quand M^{rs} du principat feront réflexion sur la bonté dont le roy veut user envers eux, et sur le soin que ses principaux serviteurs veulent prendre de leurs intérestz, ilz feront beaucoup plus qu'on ne désire pour leur avantage. Vous les assurerés, s'il vous plaist, de mon service, dont ilz recevront des preuves par cette lettre que vous leur pouvés faire voir.

M^r de Noyers vous escrit si amplement sur tout le reste des affaires¹ que je ne vous feray celle-cy plus longue que pour vous assurer de la continuation de mon affection, et que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Chaunes, ce 19^e septembre 1641.

CCCCXXXVIII.

Musée britannique, Bibl. harléienne, n° 4449, fol. 69². — Original.
Bibl. imp. Bréquigny, 101. — Copie. — Vers le tiers du volume non coté

SUSCRIPTION :

POUR M. LE CHANCELIER,

À PARIS.

De Chaunes, ce 20 septembre 1641.

J'envoie à monsieur le chancelier la nouvelle bulle qui devoit venir

¹ La lettre de de Noyers, datée du 20, est au folio 195 de ce manuscrit.

² C'est le numéro donné par la copie de Bréquigny. Une autre copie, faite éga-

de Rome refformée, laquelle M^r le nonce m'a donnée comme telle; et laquelle toutesfois est pire que la première.

Je luy envoie aussy les remarques que j'ay fait faire sur les dictes bulles par M^r Lescot¹.

Vous verrés comme il est important d'y mettre ordre, et ce par le parlement; autrement, d'icy à vingt ans les mauvais prélatz de France s'en serviront² pour se garantir contre la juste autorité du roy.

Mons^r le nonce faict estat de vous aller voir sur ce sujet, et de vous offrir des modifications; mais son dessein estant, à mon avis, conformément à ses instructions de Rome, de tirer l'affaire en longueur, vous l'escouterés et luy dirés d'aussy belles parolles qu'il vous en donnera, sans toutesfois que cela empesche de faire faire par le parlement ce qui est nécessaire; ensuite de quoy vous considérerés si ses modifications sont recevables, ou non.

Le roy désire que mons^r le procureur général ne perde aucun temps en cette affaire. Les privilèges de l'église gallicane y estant touchés, je croy qu'il y sera assez animé. Comme je voudrois mourir pour maintenir l'autorité spirituelle du pape, je n'oublierois rien de ce qui deppendra de moy pour empescher les entreprises mal fondées contre l'autorité du roy.

Je vous envoie encores deux autres décrets que le pape a faicts, qu'il adresse à tous les archevesques qui prétendent y estre intéressés, parce qu'il les sousmet à l'inquisition de Rome. Mons^r le procureur général fera son devoir en tout³.

lement sur l'original, et envoyée à M. le ministre de l'instruction publique, porte fol. 274 et 275.

¹ La bulle imprimée et les remarques du docteur Lescot sont dans le manuscrit du Musée britannique.

² Copie transmise au ministère de l'instruction publique; la copie de Bréquigny met : « s'en serviroient. »

³ Un arrêt du parlement, rendu sur la requête du procureur général, fit défense

aux archevêques et évêques qui auraient reçu la bulle de la publier, « sous peine d'estre déclarés rebelles au roy. » — Cette bulle, « intitulée *Constitutio super præservatione jurium sedis apostolicæ*, datée du 5 juin 1641, donne une nouvelle autorité à celle qu'on appelle *In cæna Domini*. . . change les lois et les ordres du royaume, ôte les privilèges, prérogatives et prééminences de la couronne, abolit les libertés de l'église gallicane. . . » Ce sont les paroles de l'arrêt.

Je vous ai demandé un abrégé des droits du roy sur Milan, sur Naples, sur Sicile, sur le Piedmont et lieux adjacens; comme aussy ce que nous avons à dire pour nous deffendre des prétentions que les ennemis ont sur le duché de Bourgogne. Je vous prie de me les envoyer promptement, parce que j'en ay besoin pour l'instruction de la paix.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCXXXIX.

Bibl imp. de Saint-Pétersbourg. Collection Dumbrowsky. —
Communication du ministère de l'instruction publique¹. — Original.

MÉMOIRE POUR LE CHANCELIER.

23 septembre 1641.

Maintenant que l'arrest est donné contre la bulle, si M^r le nonce va trouver M^r le chancelier, comme il m'a dict, il est besoin qu'il luy parle en fulminant; c'est-à-dire que ce qu'a fait le parlement pendant les vacations n'est qu'un commencement de ce qu'il fera ensuite. Que cette bulle est d'autant plus à considérer, qu'elle a esté mise en cours en mesme temps que la faction de M^r le comte se déclara à Sedan; et qu'il semble qu'au lieu que les papes sont pères communs, on ait voulu, en ce pontificat, affecter de s'opposer aux droits des rois. Que, comme tous les chrestiens sont obligez de recognoistre la puissance spirituelle des papes par la conscience, ils sont aussy obligez de recognoistre la puissance temporelle des rois par le mesme principe. En un mot, monsieur le chancelier tesmoignera et fera appréhender à M^r le nonce que, si le pape continue dans le mesme chemin qu'il a commencé, le parlement suppliera le roy de dispenser son royaume de beaucoup de sujétions temporelles et péuniaires dont le pape jouit. Il en faut user ainsy pour réduire la cour de Rome à la raison.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Voy. t. III, p. 252.

CCCCXL.

Communication de M. de Guitaut. — Original.

A M. LE COMMANDEUR DE GUITAUT¹.1^{er} octobre 1641.

Monsieur, le roy envoyant M^r de Bezançon en Provence pour prendre cognoissance et esclaircir la conduite de M. de Bordeaux²,

¹ Voy. ci-dessus, p. 466.

² L'archevêque de Bordeaux, dans ses mémoires justificatifs, traite avec un grand mépris le s^r de Bezançon, qu'il considère comme un ennemi personnel. « Arrivé à Avignon, dit-il, il concerta avec le comte d'Alletz et Baumes, qui y estoient allés à ce dessein; de là il va à Aix, où le bailli de Forbin, Lequeux et le chevalier de Guitaut se rendirent, et résolurent, avec le commissaire, les moyens de perdre l'archevêque de Bordeaux.... Pour cet effet, on montra des commissions fulminantes contre le d. archevesque, pour luy faire son procès, avec des abolitions pour ses complices, pourveu qu'ils voulussent révéler, envoyant partout des copies imprimées des lettres injurieuses adressées au bailli de Forbin, de la part du cardinal de Richelieu, pour épouvanter tout le monde; le tout faux et supposé. » (P. 35.) Quoi qu'en dise l'archevêque, on jugera qu'elles sont fort authentiques si on les rapproche de quelques lettres de Richelieu, notamment de celle que nous donnons ici. — La cour de Rome se mêla aussi des affaires de l'archevêque en disgrâce;

* « Moyens tenus par M. de Noyers pour brouiller l'archevêque de Bordeaux avec le cardinal de Richelieu. » Cet opuscule est conservé à la Bibliothé-

le secrétaire de l'ambassade de France, M. Board, écrivait le 10 février 1642 : « L'on a enfin tenu la congrégation sur le sujet de M. l'archevêque de Bordeaux. Ils ont décrété une commission à M^{rs} les évêques de Cavaillon, Vaison et Orange, pour cognoistre de deux points... l'un, de n'avoir pas obéi à la bulle de résidence; l'autre, d'y avoir contrevenu pour porter les armes sans la permission du pape. » La congrégation donnait plus qu'on ne lui avait demandé; ce dernier grief atteignait un peu le cardinal lui-même; aussi le secrétaire d'ambassade ajoute-t-il : « Ce qui a esté fait pour ce regard est tout contraire aux intentions de S. M. et aux ordres qu'en a recens M. l'ambassadeur. » Ainsi, attaqué de tous côtés, le pauvre archevêque suppliait partout; il écrivait, à Rome, aux cardinaux Barberini, François et Antoine; il s'adressa sans doute aussi à Richelieu, car celui-ci lui écrivait, le 28 février :

« Monsieur, vous me cognoissés trop pour douter que je puisse estre en mauvaise disposition pour vostre personne; mais aussy la mesme cognoissance que

que impériale, suite de Dupuy, t. 18; il a été imprimée dans la *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 26.

je vous écris cette lettre non-seulement pour vous prier de prendre créance en ce que le d. s^r de Bezançon vous dira sur ce sujet, mais aussy de luy déclarer ingénument tout ce que vous sçaurés des procédés du d. s^r de Bordeaux, duquel S. M. a tant de mescontentement qu'elle m'a commandé expressément d'avoir un soin particulier de n'employer jamais à ma charge des personnes qui luy ressemblent. Comme elle a cette affaire extremement à cœur, je ne doute point que vous n'aportés à l'esclaircissement de la vérité tout ce qui deppendra de vous, et ce que j'ay lieu de me promettre et de vostre affection au service du roy et de celle que je sçay que vous avés pour moy, qui vous donneray de nouvelles preuves de la mienne en quoy j'auray moyen de vous faire voir que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

1^{er} octobre 1641.

CCCCXLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 38o. —

Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT,

À PARIS.

D'Amiens, ce 3^e octobre 1641.

Monsieur de Noyers vous envoie une lettre pour desmander M^r d'Estrade. Quand on l'a escrite on croioit qu'elle eust esté concertée par M^r de La Nauve¹.

vous avés de moy ne vous permet pas de penser que je puisse approuver vostre conduite si elle est telle qu'on la représente. Le temps esclaireira toutes choses, et vous fera cognoistre que je suis tousjours le mesme, c'est-à-dire du tout affectionné à mes amis, en tant que la passion

que j'ay pour l'Estat me le peut permettre » (Bibl. imp. suite de Dupuy, t. 22, p. 705.) Cette lettre a été imprimée dans la *Correspondance de Sourdis*, t. III; c'est la dernière lettre que nous ayons de Richelieu à cet ancien ami.

¹ Richelieu avait mandé ce même

Il est fort à propos que M^r le surintendant voie M^r de Nemours¹ pour luy dire, de la part du roy, ce qu'il estimera à propos pour sa conduite, luy conseillant de demeurer à l'académie encore un an.

On n'a point pensé de deçà à faire mettre un nouvel intendant en la place de M^r du Houssay; il y a longtemps que je sçay bien qu'en ce genre trois font autant que quatre².

jour à de Noyers : « M. Bouthillier escrit qu'il n'est pas à propos de faire revenir M. d'Estrades auprès de M. de Nemours, que luy et tout son mesnage luy coustoient douze mil fr. par an, et que la demande qu'on en a fait faire par M. de Nemours a esté par monopole d'un parent du d. s^r d'Estrades, et d'un secrétaire, qui l'ont circonvenu.... J'escriray à M. Bouthillier qu'il voye M. de Nemours sur ce sujet pour l'empescher qu'il ne s'eschape par les mauvais advis des gens qui le pourroient surprendre. (Cette lettre sera notée aux Analyses.)

¹ Charles Amédée était le troisième fils de Henri de Nemours et d'Anne de Lorraine; on a vu ci-dessus (p. 420 note 3) quelques détails sur cette maison. Charles Amédée était tout récemment devenu chef de la famille, par la mort de son frère Louis, décédé le 16 septembre. Orphelin, tout jeune encore, cet enfant de la maison de Savoie était considéré comme un pupille du roi de France; Richelieu et Bouthillier s'occupaient de ses affaires ainsi qu'aurait pu le faire un tuteur. Le lendemain du jour où cette lettre était écrite, Bouthillier mandait au cardinal : «M. de Nemours m'est venu voir; c'est un enfant qui a l'esprit très-bon, mais qui n'a pas encore le discernement des choses qui lui sont propres; il me parla avec artifice pour son âge.... il m'a respondu fort sagement

quand je luy ay dict qu'il falloit attendre le commandement du roy, que luy feroit sçavoir V. Ém. qui avait eu tant de bontés pour sa maison. » (Lettre du 4 octobre.) Le 9 Bouthillier écrivait de nouveau à Richelieu : « M^r le duc de Nemours a reçu avec beaucoup de respect les commandemens du roy et les conseils de V. Ém. et, en effet, il fera tout ce qui luy a esté proposé de la part de S. M. et de la vostre; à moins que cela il n'eust pas repris le chemin de l'académie, luy faschant assez de quitter l'hostel de Nemours, d'où il n'estoit pas sorti depuis la mort de deffunt M^r son frère. Il est à propos qu'il ayt deux gentilhommes, dont l'un soit le chevalier de Marcé... qui a 40 aus et s'est très-bien conduit avec le deffunt M^r de Nemours. (Ms. cité aux sources fol. 383 et 401). Nous voyons dans des nouvelles manuscrites du mois de mars de cette même année que « le petit duc de Nemours estoit d'une certaine comédie latine faite par les jésuites et jouée sur le théastre du palais cardinal. » Ainsi Richelieu faisait représenter chez lui des pièces en latin moderne : c'est là un souvenir à noter pour l'histoire de ce théâtre.

² Richelieu, qui a plusieurs fois avoué qu'il n'entendait rien en finances, répond ici dans le sens que lui avait écrit Bouthillier : « M. du Houssay est mort.... je croy du service du roy et du meilleur ordre des finances de n'en mettre point

Quant à l'affaire de La Morinière¹ je vous l'ay recommandée comme je fais toutes choses, c'est-à-dire autant que vous la trouverés juste, avantageuse pour le service du roy et pour le clergé, et j'y adjouste que vous y aiés bon pied bon œil pour prendre toutes vos seuretez².

Quant à M^r d'Autun, on fera tout ce que l'on pourra en son affaire. Il reste à voir ce qui sera juste et ce qui sera possible³.

Aiés soin de vostre santé, continués à faire comme vous avés fait, afin qu'un jour vous parveniés aux choses célestes par le mespris des terrestres.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCXLII.

Archives de la famille de Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR MESSIEURS LE CHANCELIER ET SURINTENDANT,

À PARIS.

D'Amiens, ce 10^e octobre 1641.

Si Messieurs du Conseil continuent à laisser la liberté aux fermiers et traitans de traiter les sujets du roy selon leur appetit desrégulé, certainement il arrivera quelque desordre à la France, pareil à ceux d'Espagne.

d'autre, non plus que de contrôleur général des finances; les trois intendans que nous avons sont capables, en bon âge de bien servir, et véritablement ils le font. Si V. Ém. le veut... je séparerai entre eux trois le département qu'avoit M. du Houssay, sans leur donner plus d'appointemens qu'ils n'en ont.» (Ms. cité aux sources, fol. 378).

¹ Il s'agissait de lui donner de l'emploi dans l'affaire des impositions mises sur les biens du clergé. L'évêque de Chartres avait écrit au cardinal le 20 septembre :

« Le s^r de La Morinière a traité avec le s^r de Lormaison; il exécutera sa charge sous luy en qualité de commis. (Ms. cité aux sources, fol. 345.) La chose avait dû être emportée de haute lutte; on voulait mettre là un s^r Calcavi, ainsi qu'on l'a vu dans une lettre précédente.

² Bouthillier répondait le 9 : « Pour ce qui est de l'affaire de M^r de La Morinière le billet seul de V. Ém. m'y a servi de loy; et véritablement il a très bonne réputation... » (Ms. précité, fol. 401.)

³ Voyez ci-dessus, p. 864.

L'affaire des Sables en est un exemple. J'en pourrois rapporter plusieurs autres qu'ils sçavent aussy bien que moy.

Présentement la Rochelle a envoïé au roy pour se plaindre avec grande raison de ce que les fermiers du sol pour livre, au préjudice mesme de la déclaration, ont voulu lever le droit sur les marchandises venant des pays estrangers qui en sont noimément exemptées par la dicte déclaration, de laquelle exemption ceux de Rouen sont en paisible jouissance.

En voulant trop avoir on réduira les affaires à ne rien avoir du tout, et banissant le commerce on privera la France de ce qui la fait principalement subsister.

Je me descharge sur Messieurs du Conseil des desordres qui peuvent arriver par la malice des traitans en pareils sujets, et les conjure d'en faire chastier quelques-uns en sorte que les autres soient retenus par leur exemple.

Au fait dont il s'agit je les prie de donner tout contentement à ceux de la Rochelle, tant pour la justice de leur cause que par la recommandation que j'en fais.

Le Card. DE RICHELIEU.

Nous mettons ici la réponse de Bouthillier à cette lettre, qu'elle fait mieux comprendre, et à cause des détails qu'elle contient sur l'administration des finances du temps.

De Paris, ce jeudi soir 17 octobre 1641.

Monseigneur,

J'ay veu la lettre que V. Ém. nous a fait l'honneur de nous escrire à M^r le chancelier et à moy, sur laquelle je diray en un mot que nous différons l'establisement de la subvention générale à Limoges et aux Sables d'Olonne, voians bien qu'il est à propos que ces lieux là profitent de leur rebellion pour un temps; si cela duroit V. Ém. jugera ce que l'on se pourroit promettre de cet affaire important, qui doit produire, ainsy que l'on a creu, tant d'avantage pour le bien des affaires, et donner moien de soulager les peuples en ce qui est de la capitation, c'est-à-dire de la taille, taillon et autres impositions qui se font par teste, ce que je n'exagererois pas si il n'estoit question que de la généralité

de Limoges, bien que fort grande, et des Sables d'Olonne; mais V. Ém. sçait que cet établissement est surcis eu Guyenne, en Languedoc, en Daulphiné, en Bourgongne, en Bretagne, en Béarn, et n'est point faict non plus en la plus part du Poictou, et beaucoup d'autres lieux des provinces et généralités d'election. Il y en a aussy où véritablement elle est estable; mais si les peuples de ces lieux en voient les autres deschargés ils prétendront indubitablement la mesme chose avec le temps, n'y ayant rien qui désespère d'avantage que l'inégalité des charges, qui se trouvent plus légères quand elles sont bien séparées. Je prends la liberté de remarquer cela à V. Ém. et ne laisse de considérer les inconveniens dangereux dont nous voyons les exemples à nostre avantage chez les ennemis, lesquels les pourroient voir semblables chez nous sans la prudence de V. Ém. qui sçaura prendre les temps propres pour subvenir aux nécessités de l'Estat, qui enveloppe tous les intérestz particuliers, et pour la conservation duquel il ne faut rien espargner. Tant y a, monseigneur, que nous ne remucrons rien aux villes, provinces et généralités que je viens de nommer, jusques au retour du roy, et de V. Ém, qui sçaura lors diverses propositions qui se font pour descharger les provinces refusantes, qui est à dire, en effect, pour ruiner l'affaire de la subvention générale que V. Ém. jugera debvoir estre d'autant plus appuiée que ce sont les plus riches du royaume qui la paient comme consommans incomparablement plus que les pauvres des denrées et marchandises qui y sont subjectes.

Pour ce qui est de la Rochelle, nous la traicterons comme la ville de Rouen, encore qu'il y ayt beaucoup de différence; nous y ferons consentir le fermier, ou luy osterons la ferme. J'ay dict aux députés de la Rochelle ce que V. Ém. nous en a commandé pour le service du roy. Ils en sont ravis. Paris et beaucoup d'autres villes sont desjà accoutumées à ce droict, et, tenans ferme, tout le reste du royaume s'y accomodera, ce qui sera un très-bon affaire si il est une fois bien établi..... (Arch. des Aff. étr. France 1641, six derniers mois, fol. 419.)

CCCCXLIII.

Archives de la famille de Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE SURINTENDANT.

De Chaunes, ce 19^e octobre 1641.

J'ay veu vostre lettre et le bon ordre auquel vos soins et vostre

prévoyance mettent les affaires du roy. Comme il faut choyer les peuples, d'une part de peur d'aigrir ces humeurs farouches, je sçay bien que d'autre la nécessité veut que vous trouviés de l'argent.

Il ne se peut diligenter davantage les payemens nécessaires que vous faictes¹.

Je suis très-aise de l'accomodement que vous avés fait d'une terre pour l'eschange dont vous m'escrivés.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCXLIV.

Arch. de Condé, n° 106. — Communication de S. A. R. M^{te} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

22 octobre.

Monsieur, ayant
 appris qu'au procès que vous faictes faire à ceux qui ont porté des vivres aux ennemis, il s'est trouvé diverses charges contre M^r d'Espanan, je vous fais cette lettre pour vous prier de me mander particulièrement ce qui en est, et, au cas que cela soit, pourvoir sy bien à la place de Leucatte, qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient. Après vous avoir avoué que le service du roy m'estant plus cher que ma propre vie, je ne suis jamais à repos quand la seureté d'une de ses places est en compromis. Je vous diray franchement ensuite, qu'affectionnant M^r d'Espanan comme je fais, je désire le tirer de cette affaire sans que sa personne courre aucun hazard. Comme ce point deppend du crédit qu'il plaist au roy me donner auprès de luy, la seureté de Leucatte deppend de vostre soin particulier. Estant sur les lieux comme vous estes, vous sçaurés bien y faire entrer des troupes, si vous jugés que

¹ La lettre de Bouthillier qu'on vient de lire se terminait par l'annonce de l'expédition de diverses ordonnances qu'avoit

envoyées M. de Noyers pour le service de la guerre.

ce qui s'est passé le requiert. Pour tirer le d. s^r d'Espenan de peyne, sans que son honneur y soit intéressé, je luy escriis une lettre pour le prier de faire un voyage icy. Vous en verrés la copie, et de Mance, que j'envoie expressément, fera en ce sujet ce que vous luy ordonnerés. Il vous assurera de vive voix, de ma part, ainsy que je fais par cette lettre, de la continuation de mon affection et de mon service, et que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Chaunes, ce 20^e octobre 1641.

Ma chère niepce vostre belle-fille a la petite vérole, mais, grâce à Dieu, elle n'est point dangereuse¹.

CCCCXLV.

Arch. de Condé, n^o 148. — Communication de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

8 novembre.

Monsieur,

Aiant

receu vos lettres par le s^r de La Roussière, pour ne perdre aucun

¹ Cette espèce de post-scriptum est écrit, sur l'original, dans l'espace blanc laissé entre le mot « Monsieur » et la formule de politesse. — Le 25 octobre le cardinal mandait au prince : « Toute vostre famille se porte, graces à Dieu, fort bien, ce que je vous dis d'autant plus volontiers que depuis peu j'avois eu appréhension de la maladie de ma chère niepce, qui a eu la petite vérole, dont elle est parfaitement guérie. » Et le 14 novembre Richelieu écrit de nouveau que, quoiqu'il y ait dans Pa-

ris beaucoup de personnes qui ont eu la petite vérole, rien n'empêche Mad. la princesse et sa maison d'y revenir, « mais qu'il sera de sa discrétion et de la vostre de n'aller pas à Saint-Germain et autres lieux où on a sujet de craindre cette maladie. Pour moy, vous sçavés que je ne la crains pas et que je seray tousjours désireux de vous tesmoigner que je suis, etc. » (Ces deux lettres seront notées à la fin du volume.)

temps, j'ay aussy tost escrit à M^{rs} de Saint-Simon, de Maude, de La Motte et de Merinville, pour les convier d'avancer les levées de leurs troupes avec la mesme diligence que s'il y alloit de ma propre vie ; ce qui faict que je ne doute point qu'ils ne contribuent à cette fin tout ce qui leur sera possible.

J'ay veu la proposition, dont vous avés escrit à Monsieur de Noyers, de faire faire un régiment de six compagnies, ce que le roy accepte volontiers ; mais je ne puis que je ne vous die qu'il est impossible de donner plus pour la levée que ce que l'on a accoustumé, sçavoir est six mil livres pour la dicte levée, et 1500[#] pour le lieu d'assemblée. Mesnageant l'intérêt de Sa Majesté comme vous faictes, vous ne voudriés pas, je m'asseure, faire faire une ouverture sy préjudiciable comme seroit celle de donner dix mille livres, qui seroit une conséquence insupportable. Je vous conjure de faire passer celuy qui veut entreprendre cette levée par-dessus cette difficulté, ne doutant point que par vostre autorité vous n'en veniés à bout, l'assurant qu'en mon particulier je prendray revanche de l'effort qu'il fera en cette occasion. Ce à quoy il doit se porter d'autant plus volontiers, que le roy se contentera que ses compagnies soient de 50 hommes chacune, mais si effectifs que Sa Majesté face son compte sur pied. On fait venir le régiment de cavalerie d'Anguien d'Italie, y aiant plus de trois sepmaines qu'il a esté mandé.

Pour ce qui concerne l'infanterie, vous trouverés bon, s'il vous plaist, que je vous die que je m'en repose sur vostre soin, M^r de Noyers m'ayant dict que vous luy avés mandé que vous en viendrés bien à bout.

En un mot, Monsieur, le service du roy requiert que l'on face toute sorte d'efforts pour empescher que les Espagnols ne secourent le Roussillon, ce qui ne se peut que par terre, en les combatant auparavant qu'ils aient joint les forces qu'ils ont dans ce pays ¹.

¹ Richelieu, à cette époque, écrivait fréquemment au prince de Condé, et devait nécessairement insister sur les mêmes

recommandations et les mêmes conseils. Nous renvoyons à la fin du volume l'indication de deux lettres, l'une du 18 oc-

Après que vous aurés mis toutes choses de delà en l'estat qu'il est à désirer pour le bien des affaires de Sa Majesté, laissant le commandement de ses armes dans le Roussillon à M^r d'Arpajon et aux mareschaux de camp qui y sont, Elle vous permet de revenir de deçà¹, où je vous assureray de vive voix, comme je fais par ces lignes, que je suis certainement,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 8^e novembre 1641.

tobre, où il disait : « Le roy désire passionnément fortifier M. de La Motte, et tenir cet hiver cinq mille hommes de pied effectifs, et 7 à 800 chevaux dans le Roussillon, pour empescher qu'on ne puisse ravitailler Perpignan. Je vous conjure d'y tenir soigneusement la main comme à la chose la plus importante qui soit maintenant sur le bureau pour le service du roy. » Le cardinal le conjurait de ne rien oublier pour « remplir » plusieurs régiments de son armée, et il ajoute : « Je me promets que vous ferés paroistre en cette occasion que vous estes monsieur le Prince, c'est-à-dire un prince actif et effectif tout ensemble. » — Dans l'autre lettre du 25 octobre, Richelieu recommandait à M. le prince les affaires de Catalogne et de Roussillon. « Il est de telle importance, lui répétait-il, de fortifier M. de La Motte, que vous m'obligés extrêmement si vous pouvés m'assurer qu'il le sera bientôt. J'estimerois en mon particulier de vous en estre redevable. Si aussy vous pouvés laisser des troupes dans le Roussillon suffisamment pour empescher le ravitaillement de Per-

pignan, vous rendrés un service signalé au roy, à l'estat et à la chrestienté, qui, à mon avis, ne peut espérer la paix que les Espagnols ne soient humiliés tout à fait, et en estat de ne point troubler le repos des Catalans. »

¹ La saison avancée suspendait ou ralentissait partout les opérations militaires; le roi et le cardinal étaient revenus de l'armée, et Richelieu avait annoncé leur retour dans ces lignes écrites pour la Gazette : « Cette semaine le roy est arrivé à Chantilly et S. Ém. à Ruel, après une campagne si pleine d'heur et de gloire que, nonobstant les orages, presque aussitost dissipez que soulevez en cet Estat, S. M. venant recréer de sa présence tant désirée la reyne et sa famille royale, après avoir esté partout victorieuse, a le contentement de voir ses ennemis réduits à un tel point que toute leur consolation de cette année n'aboutit qu'à la seule espérance de recouvrer le tiers des conquêtes qu'elle a naguères faites sur eux en une seule de leurs provinces. » (*Gazette* du 2 nov. p. 808.)

Je ne vous respond rien sur l'armée navale que vous demandés, parce que vous sçavés bien que c'est chose impossible en ce temps. 7 grands vaisseaux sont à la mer pour aller à Barcelone, 7 galères y doivent aller aussy après. C'est tout ce qui se peut faire sur la mer pendant l'hiver, et il faut se fonder sur les forces de la terre, qu'il est aisé d'avoir, au lieu que celles de la mer sont du tout impossibles.

CCCCXLVI.

Arch. de Condé, n° 144. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

29 novembre.

Monsieur, Je suis extremement fasché que vous n'aiés pas toute la satisfaction de ceux qui commandent dans le Roussillon qu'il seroit à désirer pour le service du roy. Vous sçavés bien que vous ne pouvés vous en prendre qu'à vous mesme qui avés désiré leur employ. L'exemple de M^r de La Motte les devoit convier à faire autrement que vos dépesches ne tesmoignent qu'ils font. Monsieur le mareschal de Brézé nous escrit avec tant d'assurance du bon événement qu'on doit attendre des affaires du Roussillon que je ne doute point que la continuation de vos soins ne les face réussir à souhait. L'instance pressante avec laquelle vous demandés un chef faict que, bien qu'il soit difficile de vous en envoyer sans desgarnir les lieux où ils sont employés, le roy s'est résolu de vous envoyer M^r de Gassion pour le reste de cet hiver. Je sçay bien que sa religion est une mauvaise condition pour ces pays-là, mais, Sa Majesté ne l'y employant que pour cet hiver, ces peuples recevront du bien de sa vaillance, et n'auront pas lieu de craindre aucun préjudice de sa mauvaise religion. En un mot, Monsieur, c'est un coup de partie de garantir le Roussillon du secours qu'on y vent jeter; et, si on en vient à bout cet hiver, le roy y

pourvoiera tellement au printemps que vous aurés lieu d'en estre satisfait.

L'affaire de Monaco doit donner courage, à tous ceux qui servent aux quartiers où vous estes, de faire quelque chose de bon, afin de n'estre pas seulz à n'augmenter pas les progresz des armes du roy.

Toute vostre famille se porte fort bien, graces à Dieu, qui est tou ce que je vous puis dire, sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 29^e novembre 1641.

CCCCXLVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 522. —
Original.

A M. MAZARIN.

Ce 3^e décembre 1641.

Monsieur Mazarin fera payer, s'il luy plaist, les deux mil francs qui sont deubz à celuy qui nous a vendu la Vénus de bronze et les huict testes, s'il ne l'a desjà esté; et afin que le zèle qu'il a à ce qui touche ses amis ne le précipite pas à faire payer cette somme de son argent, je luy envoie un billet pour la tirer de M^r de Mauroy.

Il se souviendra des boistes avec des diamans pour mon portraict.

Si le s^r Loppes a de petites chaisnes, il les acheptera comme pour luy, afin que je n'aye rien à démesler avec le seigneur Hebreo.

Il envoira voir chez Varin si son buste en plastre est achevé¹.

Le Card. DE RICHELIEU.

¹ Richelieu conserve le goût des arts parmi ses plus graves préoccupations, et

c'est presque toujours Mazarin qu'il charge de ses acquisitions.

CCCCXLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 532. —
Minute.

[A L'ARCHEVESQUE DE RHEIMS¹.]

15 décembre [1641].

J'ay veu vostre lettre de très-bon œil; je croy que vous avés envie de bien faire, et prie Dieu qu'il vous en fasse la grace. Je laisse la charge de vostre directeur au père Hayneuve², mais j'accepte celle de vostre précepteur pour vous bien estriller si vous manqués à ce que vous debvés à Dieu, et à ce que vous promettés solennellement par vostre lettre³.

De Rucl, ce 15 décembre.

¹ Léonore d'Étampes de Valençay, évêque de Chartres (Voy. t. V, p. 34), avait été nommé, le 18 novembre 1641, archevêque de Rheims, siège abandonné par Henri de Lorraine (voy. ci-dessus, p. 378), et qui fut pour l'évêque de Chartres la récompense de son zèle dans la dernière assemblée du clergé. Il ne prit possession de ce siège qu'en 1643. (*Gall. christ.*)

² Julien Heneufve, recteur du collège des jésuites à Paris. Nous trouvons son nom parmi ceux des signataires d'une enquête sur les désordres du couvent Sainte-Croix de la Bretonnerie à la date du 1^{er} octobre de cette même année. (Dépôt de la guerre, t. 67, p. 16.)

³ Cet évêque, qui s'était montré si docilement obéissant aux volontés de Richelieu lorsqu'il s'agissait de contraindre

les députés de l'assemblée de Mantes à prendre les décisions qu'on exigeait d'eux, semble s'être montré moins souple lorsque, devenu archevêque, il fallut en venir à l'exécution. Nous trouvons une lettre, à la date du 30 août, où il dit : « Suivant l'ordre de V. Ém. je luy envoie les mémoires instructifs touchant les deux affaires du clergé dont je luy parlay jedy. — Quant au premier point, qui regarde les aliénations, le traité qu'en ont fait M^{rs} du conseil est tellement contraire à l'article de nostre contract qu'il ne se peut davantage... quant au second, qui regarde les aydes... on ne leur tient rien de ce qu'on leur a promis par le contract. » L'évêque fait une longue énumération des griefs du clergé; il se plaint amèrement de M^r d'Émery*, avec lequel il se trouvait

* Henri Arnauld mandait le 22 décembre : « On me parle d'une grande brouillerie, en présence de Mgr le cardinal, entre M. de Rheims et M. d'Émery, qui en vindrent jusques aux injures sanglantes. Mon auteur n'est pas assez bon pour vous

asseurer cela. » Arnauld mettait une grande circonspection dans les nouvelles qu'il donnait; on voit que celle-ci tire une certaine vraisemblance de la lettre de l'archevêque.

CCCCXLIX.

Bibl. imp. Fonds Béthune 9234, fol. 83. — Copie.

MÉMOIRE

AU SIEUR DE LYONNE,

S'EN ALLANT DE LA PART DU ROY TROUVER M. LE DUC DE PARME
ET DE LÀ AUPRÈS DU S^r MARQUIS DE FONTENAY,

AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ, À ROME.

[Vers la fin de 1641.]

Le roy considérant comme les affaires de M^r le duc de Parme tirent en longueur, et ne voulant oublier aucun moyen de tous ceux qui seront en son pouvoir pour raccommo-der avec Sa Sainteté ce prince, qui a fait paroistre depuis si longtemps une affection extraordinaire et ineshbranlable pour la personne de Sa Majesté et pour les intérêts de cet Estat, Sa dicte Majesté a jugé à propos de luy dépescher en toute diligence le dict s^r de Lyonne pour luy faire sçavoir ses sentimens et le porter à rendre de telles soumissions à Sa Sain-

si bien d'accord pour imposer à l'assemblée les volontés du maître; enfin il termine sa lettre par une vive supplication : « Au nom de Dieu, M^r, pourvoyés s'il vous plaist à ce que nostre pauvre clergé ne soit pas accablé et mesprisé de cette sorte... » (Ms. cité aux sources, fol. 511.) — Richelieu a-t-il répondu à cette lettre? Nous n'avons point trouvé de réponse, mais nous avons une seconde lettre de l'archevêque, écrite quinze jours après, et d'un tout autre style. Il avait reçu *les brevets et les œconomats* de son archevêché, et de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Il remercie avec effusion le cardinal de lui avoir procuré le plus beau et le plus honorable bénéfice du royaume. « Je vous,

demande pardon, dit-il, de ma vie passée, qui vous a peu desplaire; j'ay du regret d'avoir donné sujet à vos plaintes, et désormais je fais dessein de n'estre plus auprès de V. Ém. cet ancien évesque de Chartres, mais un archevesque nouveau de Rheims... » Il demande au cardinal d'être son protecteur et son précepteur pour se conduire; « et, affin de bien réussir, il vous plaira me donner, par escript, l'ordre que jedois tenir dans ma vie, dans ma charge, et le règlement que je dois apporter à ma maison et mesmes [à mes] domestiques... » Cette explication fera mieux comprendre la réponse de Richelieu qu'on vient de lire.

teté qu'elles puissent ou produire son accommodement avec elle, ou justifier son procédé envers tous les princes de la chrestienté.

Le dict s^r de Lyonne ira donc droit à Parme sans s'arrester en aucun lieu. . . . Il dira au dict s^r duc que Sa Majesté luy conseille de se porter à rendre tous les respects qu'il doit au pape, et comme son seigneur et comme chef de l'Église et père commun de tous les chrestiens, qui est une qualité qui oblige tous les plus grands princes de l'Europe à une très particulière révérence. . . . Le pape demande que le duc de Parme vienne à Rome en personne et qu'il désarme. . . . Sa Majesté juge très à propos qu'il contente Sa Sainteté en tout ce qui se pourra, mais sans s'exposer à aucun péril. . . . et lorsqu'il n'y aura plus à douter de la bonne volonté du pape en son endroit.

. . . . Le dict s^r de Lyonne fera entendre à S. A. qu'il a ordre d'aller à Rome après estre informé de ses sentimens et qu'il porte à M^r le marquis de Fontenay, ambassadeur de Sa Majesté, des ordres réitérés et très précis pour agir en cette affaire, de telle sorte que le pape et M^{rs} les cardinaux Barberins soient bien informés que Sa Majesté ne souhaite rien plus ardemment que de voir un bon accommodement entre Sa Sainteté et le dict s^r duc. . . .

On fera savoir au mareschal d'Estrées que le roy veut si absolument qu'il sorte des Estats de M^r le duc de Parme, qu'on ne recevra aucune excuse icy de celles qu'il pourroit alléguer pour y demeurer davantage. . . .

NOTA.

Nous ne trouvons rien dans le style de cette pièce qui sente la manière de Richelieu, et, dans le manuscrit, aucun indice matériel de sa participation; ce mémoire a dû être rédigé dans le cabinet, probablement avec le concours de Mazarin, très au fait de la contestation, et à qui Lionne était attaché. Toutefois la pensée générale est de Richelieu. Cette considération, jointe à l'importance de l'affaire, nous a engagé à donner ici de ce long mémoire un extrait succinct, ainsi que quelques détails nécessaires pour donner l'intelligence de la situation.

A la suite de quelques différends survenus entre la cour de Rome et le duc de

Parme, les troupes de l'Église s'étaient emparées de Castro, en octobre 1641. Richelieu avait fort à cœur de pacifier cette mésintelligence, qui gênait sa politique dans sa lutte contre l'Espagne. Il envoya, à cet effet, en Italie, M. de Lionne que Mazarin recommanda pour cette mission. On a vu que Lionne eut ordre d'aller droit à Parme, afin de disposer le duc à donner satisfaction au saint-père, et de se rendre ensuite à Rome pour achever la négociation. La pièce dont on vient de lire l'extrait n'est point datée; elle a dû être rédigée vers la fin de l'année 1641. Nous avons inutilement cherché la minute et l'original dans les manuscrits des Affaires étrangères, mais nous y rencontrons une lettre de Lionne à Mazarin, où il le félicite de son élévation au cardinalat. Celle-ci est datée de Lyon le 2 janvier 1642; ainsi l'instruction a été faite un peu auparavant. Nous avons de plus un projet de lettre du 4 décembre 1641, écrit de la main de Chavigni (Aff. étr. Rome, t. 76, fol. 569), lequel mande à M. de Fontenay que « si le pape l'a agréable, le roy enverra un ambassadeur pour faire publiquement la soumission du duc de Parme. » Cette double circonstance autorise la date approximative que nous proposons. — De Lionne, qui avait à peine trente ans, commençait la carrière diplomatique où il s'est illustré; il attendait sa fortune de Mazarin, et il lui écrit sur ce ton de soumission absolue et de sensibilité exagérée à la mode alors à l'égard de protecteurs puissants : « L'honneur que j'ai d'estre à V. Ém. et celle de ses créatures qui luy est le plus sensiblement obligée, » le mettent dans le ravissement. . . Il a versé des larmes de joie : « M^r le comte Santis, qui m'en donna le premier avis, me sera tesmoin que j'en versay en abondance pendant demye heure que dura mon premier transport. » (Rome, t. 80, fol. 20, lettre autogr.)

La lettre suivante est écrite d'Antibes le 12 janvier; et après avoir fait quelque séjour à Parme, d'où il adressa à Mazarin une longue lettre, dont je n'ai pas le texte, il se rendit à Rome, où nous le trouvons le 15 février. Lorsqu'il y arriva, la situation était devenue plus grave encore; le pape avait lancé, dès le 13 janvier, contre le protégé de la France, un monitoire avec injonction de se rendre à Rome sous peine d'excommunication. Le manuscrit de Béthune, cité aux sources, contient diverses pièces relatives aux démêlés du pape avec le duc de Parme, et aux négociations de M. de Lionne du 6 février au 6 septembre. — Le volume 80 de Rome, aux Affaires étrangères, nous montre de Lionne occupé durant toute l'année 1642 de cette négociation, allant continuellement d'auprès du duc de Parme à Rome, et de Rome vers le duc, sans rien accommoder. Enfin tout le résultat de tant d'allées et venues ce fut, pour l'année 1642, où nous nous arrêtons, une plainte du nonce à Chavigni contre les procédés de l'envoyé de France : Votre seigneurie, dit le nonce, sera convaincue, par la lecture de toute la négociation du s^r de Lionne, « che non puo esser ministro utile per proseguire

la medesima negoziazione, essendosi l'istesso signore di Lionne mostrato più partegiano del sig. duca di Parma che mediatore e ministro di si gran Rè. • Et, trois jours après, le 27 décembre, le nonce écrit de nouveau, pour demander que le roi, par sa désapprobation, calme la douleur que le pape peut ressentir, • dal veder un ministro del Rè far quasi l'instigatore appresso i principi contro lo stato ecclesiastico. • Le nonce prie Chavigni de brûler sa lettre. La précaution a été bien inutile; c'est la lettre originale elle-même que nous avons sous les yeux. (Fol. 654 du ms. des Aff. étr.) Nos historiens, Aubery, le père Griffet, Le Clerc, Jay, Bazin, ne parlent pas de cette mission de M. de Lionne; c'est pour nous une raison d'insister ici sur ce fait oublié.

Nous devons aussi indiquer une pièce intitulée: *Mémoire du cardinal touchant le différend du pape avec le duc de Parme, touchant Castro*. Nous n'avons ni la minute, ni l'original, seulement nous avons vu deux copies à la Bibliothèque impériale, l'une dans le fonds de Saint-Germain-Harlay, 349, pièce 49^e; l'autre dans les mss. de Cangé, n^o 80. La pièce nous paraît être le premier crayon d'un travail qui n'est même pas achevé et qui pourrait bien avoir été composé pour entrer dans la continuation des Mémoires de Richelieu.

ANNÉE 1642.

CCCCL.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 80, non coté. —

Mise au net de la main de Cherré et de celle de Charpentier.

MÉMOIRE

DRESSÉ POUR RESPONDRE À CE QUE M. LE CARDINAL BARBERIN A MANDÉ,
PAR LE S^r DE MONTREUL, TOUCHANT L'ANGLETERRE,
DUQUEL M. DE FONTENAY SE SERVIRA SELON QU'IL JUGERA LE DEVOIR FAIRE¹.

27 janvier.

La reyne d'Angleterre ne peut estre secourué que par deux moyens,

¹ Cherré a écrit au dos: «Dépesche à M^r de Fontenay, touchant l'Angleterre, du 27 janvier 1642.» — Cette pièce avait d'abord été rédigée en forme de lettre, et

les premières lignes exprimaient un sentiment de vif intérêt pour la reyne d'Angleterre; ces lignes ont été barrées et remplacées par le titre qu'on vient de lire; nous

par sa bonne conduite et par la force. Le premier dépend d'elle, et le second d'autrui.

Il est vray que jusques icy sa conduite a esté mauvaise, et qui plus est, qu'il est difficile de luy en faire prendre une meilleure.

Il seroit aisé de luy en conseiller une bonne; mais, outre que le naturel des femmes les porte plustost à suivre leurs humeurs que la raison, la constitution particulière de cette princesse faict qu'elle est peu capable de suivre d'autres avis que ceux qu'elle puise en son propre esprit, ou qui luy sont suggérez par d'autres, aussy peu capables de la servir en de pareilles affaires que celles où elle se trouve présentement, qu'ils ont bonne intention de le faire.

Le mauvais estat de l'Angleterre requiert un procédé aussy prudent que patient pour en sortir. En telles extrémités les moindres fautes sont mortelles; et partant, estant presque difficile que les dames n'en fassent point, il n'y a pas grand lieu d'espérer que la bonne conduite de cette princesse puisse remettre ses affaires sy déplorées.

Quant à la force, l'estat présent des affaires de la chrestienté oste tout lieu d'espérer qu'on s'en puisse prévaloir en ce temps auquel chacun a tant affaire pour soy, qu'il est difficile qu'il puisse, par ce moyen, pourveoir aux affaires d'autrui.

Le seul moyen de réduire les choses en estat qu'on se puisse servir de cet expédient pour restablir les affaires d'Angleterre, est de mettre l'Espagne sy bas qu'elle ne puisse s'opposer aux efforts qu'on fera à cette fin; autrement c'est chose très-certaine que ceux qui s'en prévaudront ne feront autre chose que lier les ennemis du roy et de

les reproduisons en note; on peut être curieux de les comparer à la rédaction nouvelle : « Monsieur, cette lettre vous fera cognoistre combien les bons sentimens qu'a M^r le cardinal Barberin pour l'Angleterre m'ont touché. Je ne scaurois assez louer son zèle, ny assez désirer que les bonnes pensées qu'il a, puissent avoir effet. Outre

les divers motifs qui le portent à estre touché de compassion du mauvais estat où est la royne d'Angleterre, l'honneur qu'elle a d'estre sœur du roy m'en est un sy puissant qu'il ne se peut rien adjouster à la tendresse que j'ay pour elle. » Et la pièce continuait : « elle ne peut estre secourue, etc. »

la reyne d'Angleterre, et ceux de la religion catholique aux Espagnols et à leurs partisans.

Si certains bruits qui s'espandent sourdement dans le monde, que Sa Sainteté veut se servir de la force pour faire rendre au patrimoine de l'Église ce dont elle est privée en Italie contre toute sorte de raison, estoient véritables, il y auroit lieu d'espérer que, dans peu de temps, Sa Sainteté pourroit avoir la gloire d'establiir une bonne paix dans la chrestienté, telle que la raison le requiert, et de restabliir la religion en Angleterre.

C'est à Sa Sainteté et à M^r le cardinal Barberin de considérer d'eux-mesmes s'ils doivent prendre une telle résolution. La France ne prétend point de part en leur conseil en ce sujet, tant parce qu'elle doit estre supecte, à cause de l'estat présent auquel elle est avec l'Espagne, que par ce aussy que la grande expérience qu'a Sa Sainteté des affaires du monde le rend plus que capable de puiser chez luy ce qu'il ne doit pas rechercher chez autruy.

La justice du droit des armes qu'auroient celles de Sa Sainteté est sy évidente qu'il n'y a personne qui soit capable d'en douter. Et le pape ayant desjà fait une bonne promotion, comme celle qui a esté faite depuis peu, et en pouvant faire une seconde, qui rendra M^r le cardinal Barberin absolument maistre du preinier conclave, il semble que beaucoup de choses qui, sans ces précautions, devroient estre grandement appréhendées, ne sont aucunement considérables, puisque, par ce moyen, Dieu et les hommes concouroient indubitablement à l'eslection d'un pape qui soustiendrait les actions de son prédécesseur lorsqu'il plairoit à Dieu de l'appeler de ce monde.

C'est à M^r le cardinal Barberin à juger s'il doit inspirer ces pensées à Sa Sainteté, et comme la France reconnoist que la raison ne veut pas qu'elle ayt part en un tel conseil, si Sa Sainteté la prenoit d'elle-mesme, c'est à elle à l'y assister; ce qu'elle pourroit faire aisément avec vingt-cinq gallères et cinquante vaisseaux, et ce dans six semaines, temps auquel Sa Majesté se rendra en ses provinces de Provence et de Languedoc expressément pour considérer de plus près

ses affaires d'Italie, et servir le saint siège et la maison de Sa Sainteté ès bons desseins qu'ils peuvent prendre pour le bien et l'avantage de la chrestienté.

¹ Ensuite de ce que dessus, M^r de Fontenay représentera, s'il luy plaist, à Sa Sainteté et à M^r le cardinal Barberin que M^r le duc de Parme pourroit grandement servir en cette affaire, Sa Sainteté l'ayant remis en sa grace; ce qui luy produiroit double gloire, l'une d'avoir restabli un prince, et l'autre de l'avoir fait en sorte qu'il s'attache au dessein de Sa Sainteté, et le serve au restablissement du patrimoine de l'Église.

Quand mesme sa dicte Sainteté ne pensera point à retirer des Espagnols ce qu'ils usurpent au saint siège, la gloire de son pontificat requiert qu'elle oublie ce qu'il peut y avoir eu de mauvais en la conduite de M^r de Parme, et luy pardonner comme père commun.

CCCCLI.

Arch. de la famille de Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION:

POUR MONSIEUR LE SURINTENDANT,

À PARIS.

De Moulins, ce 13^e febvrier 1642.

On dit d'ordinaire qu'il faut parler comme plusieurs, et estre de l'opinion du petit nombre, mais je prends le party contraire en l'affaire dont vous m'escrivés, laquelle a esté agitée au conseil. Je suis du sentiment commun et non de celuy de M^r le Prince, et du s^r de Machaut qui ne sont qu'un. Si on oste le sol pour livre de Languedoc et de la Bourgoigne, il le faut oster de toute la France, et si on le laisse au reste de la France il faut, par nécessité, qu'il soit en ces provinces comme aux autres. Les raisons en seroient trop longues à vous escrire, vous les sçavés aussy bien que moy. La contrariété qui se trouve entre

¹ Ici Charpentier a pris la plume.

les lettres que M^r le Prince vous a escrites de Languedoc et ce qu'il dit maintenant le condamnent ¹.

Je suis bien aise que l'affaire de M^r de Nemours se soit bien passée. Pour ce qui est de M^r de Charnisay je ne [décide] ² point, mais si c'est chose qu'on veuille faire il faudroit que M^r de Nemours escrivist au roy pour sçavoir s'il trouveroit bon qu'il l'eust avec luy ³.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCLII.

Archives de Condé, n° 121. — Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original.

[A M. LE PRINCE.]

20 février.

Monsieur, C'est avec beaucoup de desplaïsir que je vous mande que le régiment de cavalerie de monsieur vostre fils, dont vous avés pris le soin des recreues, est le seul qui ne se trouve point de deçà en estat de servir, et qui, à mon avis, n'y peut estre de trois sepmaines ou d'un mois. Je vous avoue que ce qui vous touche m'estant aussy cher que ce qui me touche moy mesme, je voudrois que vous eussies donné beaucoup, et que ce ne fust pas. Je parle ainsy parcequ'à vous dire le vray, je vous tiens sy grand mesnager en certaines choses, où il ne faut plaindre

¹ Bouthillier répondant au cardinal, le 17, disait : « S. Ém. sur ce sujet dit plus en une page que ne portent tous les avis sur lesquels Elle a respondu. » Dans cette lettre du 17 et dans une autre du 24, le surintendant donne de longs et intéressants détails sur cet impôt et sur les résistances qu'il rencontraît dans les provinces et jusqu'aux portes de Paris. (Arch. des Aff. étr. France, janv. en mai, fol. 49 et 62.)

² Ici le manuscrit est déchiré; nous proposons le mot *décide*.

³ Dans une lettre du 28 février, Richelieu écrit à Bouthillier qu'il s'abstient de décider au sujet d'une affaire concernant la ferme générale des aydes à cause de son éloignement, et, ajoute le cardinal : « Veu principalement le peu d'expérience que j'ay dans les affaires de finances. »

ny ses peynes, ny son argent, que je ne doute point que vous n'eussies pu faire davantage si vous eussies pris plus de soin, et eussies esté plus libéral, en un fait qui ne touche pas moins vostre honneur qu'il est important au service du roy. C'est à vous, Monsieur, de remédier à ce désordre, quoyque vous ne puissies regagner le temps. Les officiers de ce corps n'ayant point esté jusques icy en leur garnison, il estoit impossible que vous peussies rien faire de bon. Je vous conjure aussy de mettre autre ordre aux recreues des régimens d'infanterie d'Anguyen et de Conty que vous n'avez fait, où j'apprends que l'on ne lève que des milices par les éveschez, qui, après avoir beaucoup cousté au pays, se dissipent auparavant que d'estre à l'armée, ou n'y tiennent pas quand elles y sont arrivées. Cette façon de faire des recreues aux régimens est de telle conséquence qu'on ne scauroit plus faire de levées pour le roy en ce pays, où des soldatz qui ont quarante et cinquante francs des éveschez, outre l'argent du roy, ne voudroient pas aller pour ce que Sa Majesté donne d'ordinaire.

Le seul remède qui vous reste, tant pour vostre cavalerie que pour vostre infanterie, est de faire des levées en Bourgoigne, et de les envoyer promptement quoy qui vous couste. La bonté dont le roy use en vostre endroit, augmentant la pension de monsieur vostre filz, sans retrancher la vostre, mérite bien que vous faciés quelque despense pour son service, proportionnée au rang que vous tenés dans l'estat. Je vous conjure de me faire response plus par effect encore que par lettres¹, et de me croire véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Lyon, ce 20^e febvrier 1642.

¹ Le ton sévère de cette lettre, fort différent du style dont Richelieu use ordinairement à l'égard de M^r le Prince, révèle quelque sujet de mécontentement. Il s'agit sans doute d'une difficulté de préséance

entre le duc d'Enghien et le cardinal Mazarin, dont parle H. Arnauld, dans son Journal épistolaire, à la date du 12 février, et dont on verra les suites plus tard, ci-après, p. 902.

CCCLIII.

Arch. de la famille de Boutillier. — Original.

[A. M. BOUTHILLIER¹.]De Beaucaire, ce 6^e mars 1642.

Voyant que la monstre des armées de Catalogne et de Roussillon ne sont ny arrivées, ny en estat de l'estre, et que cependant il est impossible de faire subsister les troupes ès dicts pays un seul jour sans argent, en un pays qu'il importe de conserver, et où il faut mesnager les peuples, gagner les cœurs aussy bien que leurs places; je vous envoie ce courrier exprès en diligence pour vous prier de faire venir la monstre en volant, et pour remédier à pareils inconveniens à l'avenir, en une occasion où la personne et la réputation du roy sont engagées, je vous prie d'escrire à Lyon, à M^{rs} du Gué et Vidault en telle sorte qu'ils ne fassent aucune difficulté de nous fournir aux occasions ce que je leur demanderay pour le service du roy. Je vous puis assurer que je n'employeray point leur crédit qu'en choses du tout nécessaires, et qu'on ne fera aucunes despenses superflues. Sans cet expédient, qui est l'unique que vous puissiés prendre pour faciliter les affaires, je prévoy qu'il arrivera beaucoup de manquemens du costé de l'argent, qui seroit mesme presque inutile quand vous l'envoieries effectivement, n'arrivant pas à temps.

Envoyant diligemment la monstre et cet ordre, j'espère que tout ira bien.

Il ne faut point que vous espériés maintenant des troupes pour envoyer en Guienne²; à peyne en avons nous de deçà ce qu'il en faut pour agir en Espagne.

Si vous approuvés l'expédient dont je vous ay escrit de Lyon, à M^r le chancelier et à vous, pour l'establissement de la subvention

¹ La suscription manque, mais c'est Boutillier qui a mis au dos la note de réception

² Afin de faire payer le sou pour livre, autrement, la subvention.

générale, vous n'en aurez pas de besoin, à mon avis, espérant que nous l'establirons du consentement des peuples¹.

Je parleray au roy de la liberté de Nargonne dont vous m'escrivés².

Je ne doute point que vous n'ayés le soin de faire réparer les chemins comme vous le pourrés.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCLIV.

Arch. de la famille de Bouthillier. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR MONSIEUR LE SURINTENDANT.

De Narbonne, ce 19^e mars 1642.

J'ay esté bien aise de voir par vostre lettre³ que vous approuvés pour les paÿs d'estat la proposition que je vous fis de Lyon, sur le sujet de la subvention générale. Aussytost que M^r de Narbonne sera arrivé nous tascherons de la bien establir en cette province.

Vous me mandés par la mesme lettre que vous n'estimés pas qu'il en faille user ainsy pour les paÿs d'eslection, et je ne crains point de vous dire que je croy que vous n'y trouverez pas vostre compte, en ces temps icy, par une autre voye. Le vray moyen d'establir les choses doucement estant celuy qui vous a esté proposé, d'autant meilleur qu'il n'empesche pas que ce droit ne reçoive les augmentations qu'il doit avoir par le temps puisque les partis intéressés s'y sousmettent. La province de Bordeaux vient en intention de demander l'establissement du dit droit de la sorte. A mon avis, le consentement des

¹ Nous trouvons dans une lettre de Bouthillier du 10 mars, en réponse à quatre lettres du cardinal des 20, 24, 25 et 28 de février, des renseignements intéressants pour l'administration des finances de ce temps-là. (Arch. des Aff. étr. France, de janv. en mai, fol. 88.)

² Bouthillier avait écrit le 24 février :

« Nargonne prisonnier depuis six ans chez le chevalier du guet, pour la capitulation de Castelet, et qui porte la peine de la poltronnerie des autres, demande sa liberté. C'est un franc gentilhomme, et qui porte les marques de sa bravoure sur tout le corps. » (Même ms. fol. 62.)

³ Lettre précitée, du 10 mars.

peuples en un temps pareil à celui-cy vaut mieux que toute la force dont on sçauroit user en un autre. Je vous prie de bien repenser à cette affaire, et, après l'avoir murement examinée, M^r le chancelier et vous, m'envoyer vostre avis signé de tous deux, afin que, le faisant voir au roy, il ayt plus d'occasion de s'y conformer, s'il est contre ses premières pensées, et celles de ses serviteurs qui sont de deçà. Vostre dit avis viendra assez tost à ce que nous l'ayons devant que les députés de Bordeaux soient icy.

Il ne se peut rien adjouster à la diligence que vous avés faite pour envoyer la monstre, et à celle avec laquelle vous avés escrit à M^{rs} du Gué et Vidault à Lyon pour nous fournir les sommes dont on aura besoin. La monstre venant comme vous me l'escrivés, j'espère que vous n'aurez pas beaucoup de peyne de payer ce que nous prendrons à Lyon.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCCLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de janvier en mai, fol. 204. — Original.

SUSCRPTION:

A M. LE PRINCE,

A PARIS.

Narbonne, 20^e avril 1642.

Monsieur, J'ay
grand sujet de me plaindre de vous, d'avoir voulu donner instruction à M^r vostre fils de me faire un affront jusques chez moy¹, et en l'estat auquel je suis. J'espère que Dieu me rendra assez de santé pour

¹ Quelle est la cause de ce mécontentement de Richelieu contre M^r le Prince ? et quel est l'affront dont il se plaint ? Voici ce que le Journal épistolaire de H. Arnauld raconte, à la date du 12 février : « M^{rs} d'Anguin n'avoit pas voulu céder à M^r le cardinal Mazarin, quoy que luy eust pu dire sur cela M^r le cardinal. Mais M^{rs} le Prince

estant arrivé bientost après, quoyqu'il eust tesmoigné approuver ce que M^r son fils avoit fait en cela, néantmoins, M^r le cardinal luy en ayant parlé, il a cédé aussy tost, et a fait céder M^r son fils, auquel, entre autres choses, S. Ém. ayant dict, « Vous me cédés bien à moy, il faut bien que ce soit comme cardinal, car sans cela

me garantir de tant de bonnes volontez, et pour servir le roy à empêcher qu'on n'entreprene rien au préjudice de sa dignité et du bien de son estat. C'est tout ce que je vous puis dire pour cette heure, sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur ¹.

² Dicté mot à mot par monseigneur,
à Narbonne, ce 20^e avril 1642.

CHERRÉ.

je ne suis qu'un simple gentilhomme, et vous estes un grand prince, » il eut pour réponse : « Je considère en vous des qualités éminentes et extraordinaires, et les obligations infinies que toute ma Maison vous a... » Le cardinal vivement blessé, et profitant d'une prétention d'étiquette qu'il désapprouvoit de la part du prince de Condé, fit rendre à Narbonne, le 17 avril, une déclaration royale où il est dit que le roi ayant sceu les difficultés que M^r le duc d'Enghien faisait par l'ordre de M^r le Prince, son père, de céder à M^r le cardinal Mazarin; ayant esté aussy adverty que mon dit sieur le Prince, assistant dernièrement au *Te Deum* sollemnellement chanté en l'église de Paris... prist place au-dessus de la cour de Parlement, et au lieu mesme qui eust esté préparé pour Sa Majesté, si elle eust esté lors à Paris... Elle a déclaré... qu'elle veut que les princes de son sang cèdent la préséance, en tous lieux, à M^r les cardinaux... et, pour le particulier de mon dit sieur le Prince... son intention est qu'il demeure, dans les cérémonies, dans le mesme rang que les princes du sang ont tenu par le passé... Et pour que ce brevet serve de règlement à l'avenir, » le roi a écrit de sa main, au bas : *ce que dessus est ma volonté*; il a signé et a fait contre signer

par trois secrétaires d'état. La pièce originale, en parchemin, est conservée aux arch. des Aff. étr. ms. cité aux sources, fol. 191. — Après l'affaire de sévrier pacifiée, M. le Prince avait voulu que son fils allât rejoindre le roi et le cardinal, partis pour la frontière d'Espagne : M^r d'Anguin part dans peu de jours pour aller à la cour (écrivait H. Arnould, le 9 mars). M^r le Prince le presse extremement. « La déclaration du 17 avril aurait-elle provoqué l'affront dont se plaint Richelieu ?

¹ Depuis cette lettre de mauvaise humeur nous n'en trouvons aucune adressée à M^r le Prince jusqu'au 30 juin. Dans cet intervalle le mécontentement de Richelieu s'était sans doute apaisé; il écrit au Prince de son ton ordinaire au sujet des félicitations qu'il en avait reçues sur la découverte de la conspiration de Cinq-Mars : « Sachant la part que vous prenés aux intérêts du roy, à ceux de son Estat, et, si j'ose adjouster, aux miens propres, vous ne serés point trompé si vous me faites le bien de croire, comme je vous en conjure, que je considéreray tousjours les vostres autant que de quelque personne que ce puisse estre, . . . » (Aux Analyses.)

² Ceci est à la marge dans le manuscrit. La dernière lettre que nous ayons

CCCCLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de janvier en mai, fol. 215. —

Mise au net, devenue minute, la pièce ayant été corrigée.

[AU ROI¹.]A Narbonne, le 23^e avril 1642.

Ce billet est pour faire sçavoir au roy que M^r le comte de Brion le va trouver de la part de Monsieur, pour se resjouir avec Sa Majesté des bons succez de Catalongne, et de la prise de Colioure; et pour luy dire que la goute, qui l'a repris depuis peu, l'empesche non seulement de venir en Languedoc, mais qu'elle l'oblige d'aller aux bains de Bourbon par l'advis des medecins.

Monseigneur le cardinal estime que Sa Majesté doit dire d'abord à M^r le comte de Brion, quand il la saluera : Et bien quand mon frère viendra-t-il ? Il ne manquera pas de respondre que Monsieur a la goute, et qu'il est bien fasché qu'elle l'empesche de se rendre aussi tost auprès de sa personne, [ce] qu'il eust bien désiré. Sur quoy elle adjousterà, si elle le juge à propos : Je l'ay eue assez forte, mais quand il est question d'agir pour le bien de mes affaires, et d'acquérir de la gloire, il n'y a point de maladie qui me puisse retenir. Sa Majesté ensuite aura agréable, s'il luy plaist, de traiter assez indifféremment le Brion, de le renvoyer le plus tost qu'il se pourra, et de luy commander de dire à Monsieur qu'il pense à se guérir puisqu'il est malade, sans tesmoigner qu'elle désire qu'il vienne, ou qu'il ne s'en

trouvée signée de Richelieu est datée du 20 mars; le 2 avril il faisait écrire au bas d'une missive adressée au maréchal de Guébriant : « Monseigneur le cardinal n'a peu signer cette lettre à cause de l'incommodité de son bras. » Désormais ses lettres ne seront plus signées; nous le disons ici une fois pour toutes.

¹ Cette lettre est écrite par Chavigni, qui y parle du cardinal à la troisième personne, et même, vers la fin, en son propre nom; mais c'est Richelieu seul qui peut dicter ainsi au roi le langage que doit tenir Sa Majesté, et lui envoyer les réponses « qu'elle doit faire. » Cette pièce est donc, sans nul doute, l'œuvre du cardinal.

soucie pas¹. J'envoie à S. M. la response qu'elle doit faire à la lettre de Monsieur, quoyque je ne l'aye pas veue. Cela me servira, s'il luy plaist, d'excuse auprès d'elle si elle y trouve quelque chose à redire².

Bien que je sache que le roy est adverty à toute heure de la santé de S. Ém. je ne laisseray pas de l'asseurer qu'après le coup de ciseau qu'on luy a donné aujourd'huy elle s'est très bien portée ce soir, et qu'elle a meilleur visage et plus de force qu'elle n'avoit quand S. M. est partie.

Le duc de Bracciano, qui désire s'attacher au service du roy avec M^r le cardinal Ursin, son nepveu, souhaite que Sa Majesté ayt agréable de luy accorder une compagnie royale pour un bastard qu'il a, qu'il eslève comme si c'estoit son filz légitime, et à qui il donne beaucoup de bien; si Sa Majesté trouve bon de luy faire cette grace, elle l'obligera sensiblement, et pourra par ce moyen avoir un bon corps d'Italiens à son service, outre celuy que faict M^r le cardinal de Mazarin.

¹ Dans cette indifférence affectée que Richelieu conseille au roi on peut reconnaître le signe d'une sérieuse préoccupation qui s'était emparée de l'esprit du cardinal. Malade, séparé du roi, il savait que, profitant de ces circonstances fâcheuses, Cinq-Mars reprenait sa pernicieuse influence et travaillait avec acharnement à sa perte. Le favori était lié avec le duc d'Orléans, et la présence de ce prince eût été un danger de plus pour Richelieu. On sait d'ailleurs que cette goutte servait de prétexte à Monsieur pour ne pas se rendre

en ce moment auprès du roi, contre qui il conspirait.

² Le cardinal écrivit, de son côté, à Monsieur, par le comte de Brion. Dans cette lettre, de simple politesse, Richelieu se borne à remercier le prince de la part qu'il lui donne dans la gloire des succès dont il félicite le roi. « C'est, dit le cardinal, un effect de la continuation de l'honneur de vostre bienveillance en mon endroit, que je ressens comme je dois. » Cette lettre est datée de Narbonne le 29 avril.

CCCCLVII.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.

AU ROY.

De Narbonne, ce 28^e avril 1642.

Je ne sçaurois assez rendre grace à Vostre Majesté des tesmoignages qu'il luy plaist me donner de la continuation de son souvenir et de sa bienveillance en mon endroit, ny luy exprimer le véritable ressentiment que j'en ay. Elle sçait bien que je ne suis pas en estat de luy faire un long discours, mais quand il aura pleu à Dieu me renvoyer ma santé, je la consacreray de nouveau, avec le reste de ma vie, au service de Vostre Majesté¹, qui me fera, s'il luy plaist, l'honneur de croire que je ne souhaite l'une et l'autre que pour les employer à cet usage².

¹ Richelieu n'eut la preuve du crime de haute trahison commis par Cinq-Mars que dans les premiers jours de juin, mais au moment où il écrivait il était parfaitement instruit de la dangereuse intrigue ourdie autour du roi contre lui; aussi nous allons le voir, dans cette nouvelle crise de sa fortune, redoubler de démonstrations de fidélité et d'affection pour Louis XIII. En évitant de le fatiguer de protestations directes, il le fait entretenir à toute heure de la tendresse, des mérites et des services du cardinal, par les amis qu'il a soin de tenir continuellement auprès du roi, et dont il trace la conduite et dicte les paroles, dans des lettres qu'il leur adresse chaque jour, et même deux et trois fois par jour. Dans ce corps que la fièvre mine

et que brise la douleur, l'esprit semble s'animer d'une activité nouvelle, et le cœur d'un plus ferme courage.

² Chavigni qui était en ce moment auprès de Richelieu écrivait au roi une lettre du détail des affaires et il n'y oubliait pas le cardinal; rien ne pouvait arriver à Perpignan plus à propos; Richelieu l'apprit le lendemain lorsqu'il reçut de de Noyers une lettre qui commençait ainsi: « J'arrivay icy hier 28, où je trouvay que les brouillards des Pyrénées estoient descenduz jusques sur la cour. . . Pleust à Dieu que le soleil de qui les clartez en ont dissipé tant d'autres feust en estat de se montrer seulement, il feroit bientost renaistre le serain. » (Aff. étr. France, de janv. en mai, fol. 222 et 228.)

CCCLVIII.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. —
Original de la main de Charpentier.

A M. DE NOYERS ¹.Du 1^{er} may 1642.

Il est du tout nécessaire qu'il plaise au roy de recommander et commander à M^{rs} le comte de Harcourt et maréchal de Guiche de faire faire une exemplaire justice de ceux qui se trouveront coupables de la lasche reddition de Lens. Le cœur, la probité et le sçavoir faire des gouverneurs contribuent beaucoup au bonheur ou malheur des royaumes, principalement durant la guerre.

Les députez de Catalogne se sont plaints civilement de ce qu'on n'a pas mis un gouverneur catalan dans Colioure; on leur a respondu que le roy le feroit avant que partir du pays et qu'on tiendrait religieusement ce qu'on leur a promis.

¹ A la lettre par laquelle Chavigni transmettait celle-ci à de Noyers il ajoutait un billet qu'il ne fallait pas laisser voir au roi. Le cardinal mandait à de Noyers que, si le roi avait de la répugnance à mettre Fabert dans Perpignan, il fallait tâcher d'y mettre Guitaut et de ne prendre l'alternative que s'il était impossible de faire autrement. — Il s'agissait aussi de la reine mère : « Il sera bon (faisait écrire Richelieu) que vous tiriez adroitement quelque déclaration du roy, sur ce que Rioland (c'était le médecin de Marie de Médicis) mande qu'il désire que la reyne sa mère soit en France. Il suffit qu'après vous avoir dit tout ce qu'il a accoustumé de dire sur ce sujet vous preniés la peine de me le mander. » Ainsi le roi avait pour

habitude, lorsqu'il s'agissait de la reine sa mère, de prononcer par respect humain quelques paroles filiales, que Richelieu de son côté, prenait pour ce qu'elles valaient; ce qui dura jusqu'à la mort de cette princesse, arrivée à deux mois de là. La supplication du médecin fut sans doute la dernière prière de l'exilée. — Enfin, dans cette lettre confidentielle, Chavigni disait encore : « S. Ém. a très bien compris ce que vous m'crivez des brouillards des Pyrénées; elle vous met, pour cet effet un article dans sa lettre qui est, ce me semble, très à propos. » Est-ce le post-scriptum ? Au reste, depuis plusieurs mois, la mé-sintelligence entre M. le Grand et le maréchal de la Meilleraie était connue de tout le monde.

Cette plainte m'a fait penser qu'il faudra mettre un gouverneur catalan dans Perpignan. Partant c'est un coup de partie absolument nécessaire de choisir un esprit pour estre gouverneur des armes si flegmatique et si destitué de feu qu'il puisse suporter cette supériorité apparente, en sorte que le dict gouverneur catalan demeure content de luy sans Et que luy se conduise si doucement avec les habitans et les peuples qu'ils ayent sujet de s'en louer.

Après avoir bien pensé et repensé en cette affaire depuis la plainte susdite des députez, je ne voy point qu'il y ait aucun esprit en toute l'armée qui soit si propre à cela que M^r Faber, pourveu qu'il se veuille soumettre à cette domination apparente du gouverneur catalan, ce qu'il doit faire, si le roy le désire.

Du bon choix que le roy fera de celui qui entrera là dedans dépend la seureté de sa conquête, autrement j'oserois bien dire que deux ans ne se passeront point sans estre exposé à de pareils changements à ceux qui ont mis la Catalogne entre les mains du roy.

Les appréhensions que l'humeur chaude de M^r de Saint-Preuil nous ont données plusieurs fois, le désespoir où sa conduite avoit mis les habitans d'Arras, et l'extrémité où il a fallu venir, font une trop bonne leçon en ce sujet pour retomber en pareils inconvéniens. Vous ferés voir mes pensées au roy, qui ne les improuvera pas, je m'asseure, puisqu'il s'agit d'un coup de partie, et qu'elles n'auront jamais autre but que son service.

Je vous prie d'escire à M. de Mauroy qu'il rembourse de mon argent le sieur Sauvé de tous les frais qu'il a faits pour amener icy M^r Juif et pour s'en retourner.

Je suis ravy que le roy se porte bien au lieu où il est, et de la continuation de sa bonté et de sa tendresse envers moy.

Ce que dessus a esté dicté par Son Éminence¹.

CHARPENTIER.

¹ Cette précaution prise lorsque le cardinal commença à ne plus signer fut bien-

tôt abandonnée; Richelieu dicta toujours, mais on cessa d'en avertir.

S'il est vray qu'il y ayt eu quelque chose à démesler entre M^r le Grand et M^r de la Melleraië, comme il en est venu icy quelque bruit, au nom de Dieu, faites que cela se racomme par l'authorité du roy, afin que tout marche avec bonne intelligence.

Je croy qu'on vous a envoyé les plans de Ruel; si vous les avés, vous me ferés plaisir de me les envoyer.

CCCCLIX¹.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 2^e may, à 8 heures du soir.

La lettre que vous avés escrite à M^r Citoys qui porte que le roy est malade, sans spécifier le mal, veu qu'il n'est venu aucune lettre de M^r Bouvart, comme vous le mandés, m'a mis en une extresme peine. J'envoie en diligence en sçavoir des nouvelles. Cependant demain matin à la pointe du jour partiront M^{rs} Chicot et Bontemps², qui estoient demeurez auprès de moy, et le s^r Baralis, qu'on m'a dict estre en cette ville. Si j'estois en estat d'en aller apprendre des nouvelles je dispenserois ce gentilhomme de la commission que je luy donne.

Au nom de Dieu, tirés-moy de peine, car je vous assure que celle que j'ay du mal du roy surpasse de beaucoup celle que je ressens du mien propre³.

Ce que dessus a esté dicté par Son Éminence.

CHARPENTIER.

¹ Cette lettre et les dix suivantes sont tirées du même ms. que la lettre 458.

² L'un des médecins et l'un des chirurgiens du cardinal.

³ Durant tout ce mois et une partie du suivant Richelieu, en apparence, n'a qu'une pensée, la santé du roi; et en réalité, sa pensée dominante, sinon unique, c'est de déjouer les intrigues ourdies con-

tre lui, et de les faire tourner à la confusion de ses ennemis. A ce point de vue la monotonie des lettres de Richelieu à ce moment a quelque chose de singulièrement caractéristique. N'est-ce pas aussi quelque chose d'étrange que ce bulletin de la maladie écrit par le malade lui-même, où l'on suit la décomposition progressive qui chaque jour marque un pas vers la mort? Sans ce

CCCLX.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 3 may 1642.

J'envoie pour la troisieme fois ce gentilhomme pour avoir deux fois le jour des nouvelles de la santé du roy¹.

Je vous avoue que jamais peine ne fut pareille à la mienne. Je me console cependant avec Dieu, ne croiant point qu'il veuille permettre que le roy ait une mauvaise ou longue maladie.

Cette nouvelle me surprit tellement hier qu'il ne se peut dire davantage. J'ay eu une fort mauvaise nuit. J'espère que vous nous manderés des nouvelles capables de nous consoler.

Le roy croira bien, je m'asseure, que si j'estois en estat de pouvoir marcher je ne perdrois pas un moment pour me rendre auprès de luy, mais mon malheur est, quoyque mes plaies aillent bien, à ce que disent les chirurgiens, qu'on ne me peut porter d'un lit à un autre sans d'extraordinaires douleurs.

fidèle témoignage on se ferait difficilement l'idée des souffrances physiques qu'endurait le cardinal, ainsi que de l'énergie de cet esprit, qui, dévoré en même temps de mille soucis, conserve parmi ces épreuves toute sa vigueur. Accablé de ses propres affaires, il ne s'occupe pas moins des affaires de l'État, il y porte toujours sa résolution prompte et ferme, et cette volonté habile à se faire obéir par le roi, en paraissant obéir elle-même.

¹ De Noyers écrivit à Chavigni, le lendemain 4, de Perpignan, au sujet de

cette missive : « S. M. a esté sensiblement touchée de la lettre que S. Ém. m'envoia hier, et des soins extraordinaires qu'elle a pris d'envoyer sçavoir des nouvelles de sa santé. . . » Il ajoutait : « L'estat auquel s'est trouvé le roy durant vingt-quatre heures m'a fait descouvrir quelques mouvemens qui ne se peuvent escrire; je vous en entretiendray à la première vue. . . » (Aff. étr. ms. précité, fol. 278.) Ce sont ces *mouvemens* dont Richelieu voulait être informé autant au moins que de la santé du roi.

CCCCLXI.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 6^e may 1642.

Comme je pensois entrer au port, il est venu une nouvelle tempeste qui m'en jette bien loin.

Il s'est fait une nouvelle fluxion sur mon bras, et l'ancienne ouverture que Dieu et la nature avoient faite s'est rouverte, a jetté de nouveau pus en assez bonne quantité. On parle maintenant, pour me consoler, de jouer de nouveau des couteaux, à quoy j'auray bien de la peine à me résoudre, n'ayant plus ny force ny courage pour cela. Je supplie Dieu qu'il m'en donne pour me conformer à sa volonté.

Je vous remercie de ce que vous m'avez mandé de la santé du roy, qui est la chose du monde que je désire le plus.

Je suis dans la foiblesse où vous fustes dans vostre maladie de Lyon, incapable de supporter les divers retours des affaires. Je me sousmetz tousjours cependant à la volonté de Dieu.

CCCCLXII.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 8^e may 1642.

Si je ne préférerois, comme j'ay tousjours fait, le service du roy à mon contentement, je serois infiniment aise que vous feissiez un tour icy. Mais il faut finir Perpignan, qui ne durera pas longtems, à mon avis.

Il y a longtems que je cognois les soins du roy telz qu'ilz sont, et j'en ay devant Dieu les ressentimens que je doibz.

Vostre silence me fait bien cognoistre qu'il n'a pas approuvé ce que je vous ay escrit pour son service, sur le sujet des qualitez que doit

avoir celui qui commandera les armes dans Perpignan. Ne soyés point en peine de celle que vous pensés peut-estre que je puis avoir sur ce sujet. Ce m'est assez d'avoir satisfait à ce que j'ay creu devoir à ma conscience. Reste à S. M. qui est le maistre, à en user comme bon lui semblera.

J'ay souffert d'extraordinaires douleurs cette nuit.

Il est arrêté qu'il me faut faire une ouverture dans le ply du bras. On craint cependant de rencontrer et couper la veine. Je suis en la main de Dieu.

Je voudrois bien avoir achevé mon testament, mais je ne le puis sans vous, et vous ne pouvés désemparer que Perpignan ne soit fini¹.

CCCCLXIII.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 10^e may 1642.

Le roy m'a fait l'honneur de m'escire en termes si extraordinairement obligéans qu'il m'est impossible de ne le tesmoigner pas, et de n'en avoir pas un ressentiment inexprimable². Il me fait en outre

¹ Le testament fut fait et signé devant notaire le 23 de mai.

² Pendant que la maladie tenait le cardinal loin du roi, l'influence momentanément sans rivale de M. le Grand, qui tourmentait si cruellement Richelieu, n'était pourtant pas tellement puissante sur Louis XIII, que ce pauvre roi incessamment tirailé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, par le caprice de ses affections ambulatoires, n'eût vers son ministre des retours dont le favori s'alarmait à son tour. Tandis que Richelieu exprime cette joie triomphante dans ses épanchements avec de Noyers, Cinq-Mars fait ce même de Noyers confidant de ses tribulations. Bien

mieux que dans un récit, la situation se peindra d'elle-même, si, des paroles de Richelieu, nous rapprochons une lettre de de Noyers écrite à Chavigni le 14 mai « du camp devant Perpignan. »

« Nous pouvons bien chercher la paix et le repos dans les créatures, mais il est certain que nous ne l'y trouverons jamais. Les dernières nouvelles de la santé de Monseigneur me faisoient espérer de le voir bientôt en estat de calmer tous ces orages par sa santé et sa prudence, et voilà qu'il me fait escire qu'il est en mesme estat de souffrance; et vous m'en dites assez pour me confirmer cette créance. Où irons-nous donc, sinon à celui à qui

l'honneur de m'offrir ses médecins et ses chirurgiens, mais vous pouvez penser quel desplaisir ce me seroit s'ilz estoient un seul jour absens de sa personne, et qu'il en eust affaire.

Cependant vous le remercierez de ma part de la volonté comme si j'en acceptois l'effect.

M^r de Chavigny me dist hier par discours que M^r de Nouailles avoit demandé au roy le gouvernement de Perpignan, ce que je ne sçauois croire. J'avoue que sa qualité, sa fidélité et son humeur douce me le feroient préférer à celui dont je vous escrivas il y a quelque temps¹, sans dessein formé. Le roy sçaura bien choisir ce qu'il luy faudra. Mais il est vray que, s'il peut mettre un homme de qualité en cette place, ainsy qu'a fait le roy de Castille, et un homme qui tienne table pour les Catalans, et ayt un train qui leur donne dans la veue, ce sera le meilleur.

Surtout quiconque y soit ne doit point avoir dedans de troupes qui soient à luy, mais bien des Suisses de la garde bien choisis par Sa Majesté, et un vieux régiment. Le roy est le maistre et sy judicieux qu'il sçaura bien trouver son compte, et faire sy bien cette affaire qu'il n'y faille jamais retomber.

saint Augustin disoit : *Tu solus requies?*

« Avant hier au soir, N. ayant esté longtemps avec le roy, me vint voir sur les dix heures du soir, et feust trois quarts d'heure avec moy, en discours plus amiables qu'indifférens; me dist que depuis deux jours il avoit espruvé trois charges de la mauvaise humeur du roy; qu'il les enduroit parce que l'estat où Sa Majesté se retrouvoit ne luy permettoit pas d'en user autrement, mais que, s'il estoit en santé, il luy en diroit ses sentimens. Je n'entray point du tout en matière et passay tout ce temps là en civilité et railleries. Il me sembla qu'il n'estoit point venu sans dessein, et qu'il eust bien voulu que j'eusse parlé de raccommodement. Mais pour les rai-

sons que vous sçavez je me tins quoy. Ce voiage a esté remarqué, bien qu'il semble qu'il l'ayt voulu couvrir du voile de la nuit... » (Ms. des Aff. étr. précité, fol. 330.)
Le 16, de Noyers continue son rapport : « Tout est icy en l'estat que je vous ay mandé. Il y a eu un grand jour, la froidure et l'aversion a duré six jours et la chaleur n'est pas revenue. Si nous pouvions obtenir que l'on demeure trois mois ensemble à Fontainebleau, il n'y a rien que S. Ém. ne face certainement, mais il fault cela, autrement ce que nous édifions en un entretien d'une heure se détruit en huit jours qu'il a les coudées libres pour travailler. » (Même ms. fol. 363.)

¹ Fabert ? (Voy. ci-dessus, p. 907.)

CCCCLXIV.

AU ROY.

De Narbonne, ce 11^e may 1642.

Bien que mon mal me soit bien sensible, la moindre incomodité que reçoit Vostre Majesté me l'est bien davantage. C'est ce qui fait qu'ayant appris que Vostre Majesté estoit travaillée de ses émoreïdes, j'envoie ce gentilhomme pour en apprendre des nouvelles, la supliant de croire que personne ne sçauroit jamais recognoistre ses bontez avec tant de tendresse que moy, qui ne désire la vie et la santé que pour employer l'une et l'autre à son service.

CCCCLXV.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 11^e may 1642.

J'envoie savoir des nouvelles du roy sur ce qu'on m'a dict qu'il estoit travaillé de ses émoreïdes. Les moindres de ses maux me touchent sy sensiblement qu'il n'est pas possible de plus.

M^r Juif et ses confrères me donnent espérance d'une plus prompte guérison qu'ilz ne croyoient il y a quatre jours; ilz disent que le fond de ma plaie d'en haut est sy proche du cinus, qui est en bas contre le ply du bras, que dans trois jours ilz seront joints ensemble, auquel cas je seray en estat de prompte guérison. M^r Bontemps vous expliquera bien tout ce mistère.

M^r le mareschal Horn va à Richelieu. Je ne sçay si nous y avons envoyé la vaisselle d'argent qui a esté faite pour ce lieu; je vous prie me le mander¹.

¹ Richelieu avait voulu que son parent, le maréchal de La Meilleraie, traitât magni-

fièrement le maréchal Horn; et il fit écrire par Chavigni à de Noyers que, le maré-

M^r de La Forest Toiras appréhendant que quelqu'un ne demande au roy la prévosté de Montpellier qu'avoit feu son frère, laquelle il a résignée il y a plus de quatre mois à un de ses neveux nommé Claude de Remon de Brignon, auquel le Pape a accordé les expéditions, à ce qu'il dict, supplie très humblement S. M. de luy en vouloir accorder un brevet du d. bénéfice pour son d. neveu, pour empescher qu'il n'y puisse estre troublé; vous en dirés, s'il vous plaist, un mot à S. M.

CCCCLXVI.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 12^e may 1642.

Je suis tousjours en mesme estat; un jour j'espère, l'autre je suis en doute, et toutes les nuicts me sont très mauvaises. Dieu me donnera ce qui m'est nécessaire, et ce qu'il a ordonné c'est ce que je désire.

Le roy a sy bien trouvé en jettant les yeux sur le jeune Vaubecourt, que je ne croy pas qu'il en faille chercher d'autre. Il a toutes les qualitez requises, et je ne sçaurois assez louer S. M. d'un sy bon choix. C'est ainsy qu'il faut faire les affaires, ne considérant en choses sy importantes que la raison. S. M. persistant en ce choix, il est temps, à mon avis, de mander ledict s^r de Vaubecourt, et de penser au gouverneur que le roy voudra mettre à Landrechy, sans remuer, pour cette campagne, la garnison, composée d'une partie du d. régiment.

Ma pensée est qu'il vaudra mieux faire servir ce régiment à la campagne en Picardie, et en mettre un des vieux dans Perpignan. Cependant le roy est maistre pour faire ce qu'il luy plaira, mais je le supplie de considérer Perpignan comme la place du royaume laquelle il doit

chal venant visiter le roi, il représentât à Sa Majesté : « Combien il est important qu'elle face bonne chère à une personne qui doit commander l'armée de Suède en

Allemagne, et qui mérite extraordinairement d'elle-mesme. » (Ms. des Aff. étr. précité, fol. 258, lettre du 2 mai.)

plus assurer, et contre le roy d'Espagne, et contre toutes sortes de pensées semblables à celles qui avoient passé dans l'esprit du pauvre Saint-Preuil.

Si vous avés des nouvelles de Picardie, je vous prie de m'en mander.

CCCCLXVII.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 13^e may 1642.

Prévoyant que dans huit ou dix jours les armées navales de Po-
nant et de Levant seront jointes à Cap de Quiers, il faut voir à quoy
il faut les employer pour ne les rendre pas inutiles. Pour cet effect,
il faut diligemment escrire à M^r de La Motte pour sçavoir si ladicte
armée peut favoriser les desseins en Valence, soit pour prendre le
port de Vineros, soit pour Tortose. Elle ne peut servir qu'à cela ou
au siège de Rose, quand le roy voudra le faire faire, ce qui me semble
nécessaire cette année, pour mettre le Rousillon, tandis qu'on y est,
en estat de ne pouvoir estre jamais attaqué. On a à aller chercher
les vaisseaux et les galères du roy de Castille, dont il veut composer
cette grande armée de laquelle Toralte a parlé, ès lieux où ils seront,
devant qu'estre tous assemblez.

Quand vous aurés response de M^r de La Motte, il vous sera
aisé d'escrire au marquis de Brézé ce qu'il aura à faire présentement.

Le mar^{al} de Brézé est icy en un estat pitoyable. Il est pris depuis
les pieds jusques à la teste. Il est certain qu'il a un corps incapable
d'employ. Je croy qu'il faudra, par nécessité, que le roy, partant
de ces pays, qu'il pense à un autre vice-roy, qui ne peut estre, à mon
avis, que le mar^{al} de La Motte; la raison et l'expérience ne permet-
tant pas qu'on établisse, en une mesme province, deux personnes
de mesme qualité. M^r Mazarin ne veut point de vaisseau pour aller

à Rome, et partant il faut mander à celui qui commande celui qu'on luy a réservé pour cela, qu'il aille joindre l'armée à Cap de Quiers.

Je vous prie de me mander, si vous le sçavés, où M^r le Prince a pris place dans Nostre-Dame au dernier *Te Deum*¹.

CCCCLXVIII.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 17^e may 1642.

J'ay esté deux jours sans vous faire sçavoir de mes nouvelles, parce que je ne sçavois que vous mander. Les chirurgiens disoient que mon mal alloit bien, et je ne m'en apercevois point.

Hier je fus en une extrême peine d'un petit abcès nouveau qui s'est fait dans le ply du bras, au-dessus de la première ouverture. L'appréhension de l'ouverture et la difficulté de la faire, et la lassitude qu'a un malade de la fréquence de pareils accidens ne me tenoient pas en petite inquiétude. Cette nuict ce petit abcès a commencé à prendre passage le long de la peau du premier trou, ce qui me donne espérance qu'il ne faudra point jouer des cousteaux.

Je vous avoue que sans la grace de Dieu la longueur et les accidens d'un si fascheux mal m'osterioient tout cœur². Mais, considé-

¹ Voyez ci-dessus, lettre au prince de Condé du 20 avril.

² Le cardinal semble être dans une de ces crises de découragement qui saisissent parfois les plus fermes, et qui pour lui ne dureraient guère. C'est alors qu'il écrit à l'un de ses confidens les plus fidèles, le comte d'Estrades, une lettre que nous ne donnons pas *in extenso* parce qu'elle a été imprimée, mais dont il convient de citer un passage : « Vous sçaurés que Cinq-Mars a conspiré contre moy, qu'il veut prendre ma place auprès du roy et que

Dieu a permis que son ingratitude luy ayt osté le jugement, en luy faisant prendre des mesures qui ont fait voir au roy mon innocence et mes bonnes intentions. Quoique cet ingrat soit encore près du roy, et qu'il ayt fait ce qu'il a peu pour empêcher le voyage de Sa Majesté en Roussillon, que je luy ay conseillé comme estant nécessaire à son service, il ne laisse pas de pratiquer des gens de la cour contre moy, comme Tréville, Tilladet et autres pour qui le roy a de l'estime. J'ay mesme sujet de croire que Monsieur et M^r le duc de

rant qu'à l'égard du ciel les espines sont des roses, je me soumetz de bon cœur à la volonté et à la providence de celui qui sçait bien ce qu'il me faut.

Bouillon sont de la partie, et que ce dernier, estant neveu de M^r le prince d'Orange, il pourroit bien l'engager à estre contre moy, ce qui m'oblige de vous dépescher Dalidor pour prévenir M^r le prince d'Orange, et vous prier de vous servir, en cette rencontre, de tout le crédit que vous avés sur son esprit, pour le porter à faire paroistre qu'il conserve pour moy la mesme estime et la mesme amitié qu'il m'a toujours tesmoignées. Il suffira pour cela que vous le fassiez souvenir qu'il vous a dict souvent que c'est principalement la confiance qu'il a dans mes soins qui le tient attaché aux intérêts de la France, et luy fait rejeter les offres de l'Espagne. Que les sentimens qu'il a pour moi sur cette matière sont assez connus de tous ceux qui entrent dans les affaires, et qu'ainsi, pendant qu'on s'efforce icy de blesser ma réputation et de noircir ma conduite auprès du roy, il est de mon avantage et, en quelque façon, de mon honneur de continuer à s'expliquer en ma faveur, et à tesmoigner par ses paroles et par ses actions qu'il ne s'attache à mes intérêts que par la seureté qu'il croit qu'on peut trouver dans ma conduite, et par la sincérité qu'il a toujours remarquée dans mes intentions, et que, comme il est persuadé que je suis toujours le mesme, il continue aussy d'estre pour moy dans les mesmes sentimens. Cette manière de s'expliquer dans un prince aussy éclairé que luy me seroit avantageuse, et comme il en reviendrait icy quelque chose, elle feroit un bon effect pour moy. » Cette prolixité dans les recom-

mandations montre combien Richelieu désire et croit avoir besoin que le prince vienne à son secours. — La lettre, datée du 13 mai (et de Ruel par une étrange bévue des copistes), a été publiée en 1718, page 65 des *Ambassades et négociations de M^r le comte d'Estrades*. Et Chavigni, dans une lettre qu'il joignit à celle du cardinal, ne crut pas inutile d'ajouter : « Je dois vous dire que monseigneur, me parlant hier de vous, me dit qu'il comptoit sur vostre amitié comme sur celle de M^r le mareschal de La Meilleraie, et je ne doute pas que vous ne receviés bien de la joie d'apprendre les sentimens qu'il a pour vous. Il m'a envoyé chercher présentement et m'a ordonné de voir le s^r Mathieu Hœuft, et d'en tirer une lettre de change jusqu'à dix mille livres pour estre délivrée et payée suivant nos ordres; vous jugerés par là de la grande confiance que S. Ém. prend en vous... » Le comte d'Estrades répondit à Richelieu le 10 juin, et dans sa lettre, pleine d'encouragement, il répétait la déclaration, qu'il avait déjà transmise du prince d'Orange que, *si le cardinal n'avoit en main les affaires de la France, il accepteroit les offres que luy faisoit le roy d'Espagne et s'accomoderoit avec cette couronne*. D'Estrades ajoutoit : « M^r le prince d'Orange m'a paru avoir une telle horreur de l'ingratitude de M^r de Cinq-Mars, et entrer si avant dans les intérêts de V. Ém. que je la puis assurer qu'elle peut compter sur son amitié, et sur la manière avantageuse dont il se dispose à s'en expliquer dans les occasions. » — On va voir, dans un iné-

Je ne vous réponds point sur l'article de Cangé parce que je ne sçay ce qu'il faut faire; Montigni, qui est en la flotte du marquis de Brézé, en estant vice-amiral, je croy qu'il vaut mieux laisser les choses comme elles sont, M^r de Forbin donnant les ordres jusques à ce que le marquis de Brézé soit arrivé, où, par l'avis du bon-homme des Gouttes, tous les rangs des prétendans aux charges se pourront vuidier plus aisément.

CCCCLXIX.

A M. DE NOYERS.

De Narbonne, ce 18^e may 1642.

Les longueurs de mon mal estant trop grandes pour en juger une fin proche, et les chaleurs, dans lesquelles on ne peut arriver en Italie sans péril, commençant à la Saint-Jean, j'ay enfin faict résoudre M^r le cardinal Mazarin à s'en aller, parce que s'il demeurait huit jours davantage il faudroit qu'il passast l'esté icy, et perdist l'occasion de servir le roy à Rome, et que, comme vous sçavés, je préféreray toute ma vie les intérêts de Sa Majesté à mon contentement.

Demain matin M^r Juif ouvrira de nouveau le petit abcès qui s'est fait à mon bras, d'autant que le passage qui s'est fait n'est pas assez grand.

Jugeant que le roy n'aura pas grand besoin de vostre service pendant les complimens du prince Morgues, et les cérémonies qu'il faudra faire pour luy donner l'ordre¹, je vous prie de luy demander

moire du 25 mai, que Richelieu se pré-
vant à l'avance des sentimens du prince
d'Orange à son égard.

¹ Honoré de Grimaldi, prince de Mo-
naco, ayant quitté la protection d'Espagne
pour celle de France, vint trouver le roi
au camp devant Perpignan. On lui avait

fait à Aix, le 30 avril, une pompeuse récep-
tion; il arriva au camp le 21 mai, et le
lendemain le roi lui donna, en grande cé-
rémonie, l'ordre du Saint-Esprit, après
l'avoir fait chevalier de Saint-Michel dans
son cabinet. Enfin, le 24, le prince fit sa
visite à Narbonne. Pour le dédommager

congé pour venir un jour icy seulement. Vous apportérés, s'il vous plaist, les papiers que vous avés receus de Paris pour moy, ne pouvant estre à repos que je n'aye passé authentiquement ce que je veux faire pour les miens¹.

Vous ne croirés pas, s'il vous plaist, par là que je croye estre en péril quelconque, mais vous jugerés seulement que la grace et la raison veulent, lorsqu'on est malade, qu'on pourvoie promptement à sa conscience et à ses affaires pour n'estre point surpris et pour avoir l'esprit à repôs, ce qui ne sert pas peu à la guérison de la maladie en laquelle on est.

Après avoir repensé à l'affaire de Cangé, je croy, si le roy le trouve bon, qu'on ne luy peut desnier présentement le pouvoir de vice-amiral sur les vaisseaux de Levant; et il me semble que l'autre fois que les vaisseaux de Ponant passèrent en Levant celuy qui estoit vice-amiral en Levant fut contre-amiral en toute l'armée, à cause de l'ancienneté plus grande de celuy qui avoit esté fait vice-amiral en Ponant.

Je ne vous prie point de me mander des nouvelles de la santé du

de la perte des biens que le roi d'Espagne luy avait confisqués dans le royaume de Naples, Louis XIII érigea, en sa faveur, le duché de Valentinois en duché-pairie. Les lettres patentes, datées du mois de mai, furent enregistrées le 18 juillet. Une copie est conservée aux Affaires étrangères, France, janvier en mai, fol. 451.

¹ De Noyers ne manqua pas à cet appel; nous le trouvons à Narbonne le 22, d'où il écrit à Chavigni, qui avait été le remplacer auprès du roi : « Je travaillé hier, depuis une heure jusques à minuict, à dresser l'affaire que vous scavés, suivant l'intention de nostre cher malade. J'espère que ce soir l'on signera tout, ou demain au matin, pour le plus tard; que, cela fait, il ne songera plus à quoy que

ce soit qui luy puisse faire peine, remettant tout entre les mains de Dieu. » On voit dans cette même lettre de de Noyers, comme les amis de Richelieu s'inquiétaient de son mal, et aussi comme ils reprenaient facilement une sécurité trompeuse : « Je feus désolé hier toute la journée, tant S. Ém. me sembla en mauvais estat; et, en effect, toute nostre faculté flerante estoit bien embarrassée. Mais ce matin ils ont repris cœur à la vue des plaies et de tout le bras qu'ils ont, à ce qu'ils disent, trouvé mieux qu'il n'a encore esté. » Ces médecins-là ont dû reconnaître plus tard que les plaies du bras n'étaient qu'un accident, que le principe du mal était ailleurs, et leur était resté profondément caché.

roy parce que vous m'en rapporterez, et, j'espère, de bonnes, les désirant plus que ma propre vie.

Au nom de Dieu, conjurés Sa Majesté, de ma part, de n'aller point au soleil.

CCCCLXX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 102,
pièce sans numéro, classée entre le 2 et le 3 juin, et les fol. 10 et 11. —
Minute de la main de Charpentier.

MÉMOIRE DE M. LE CARDINAL¹.[A M^{rs}. DE CHAVIGNI ET DE NOYERS.][Vers le 25 mai 1642².]

Dieu s'est servi de l'occasion d'une porte non barrée qui me donna lieu de me deffendre lorsqu'on taschoit de faire conclure l'exécution de ma ruine³.

Laisser attaquer une place non fortifiée sans la secourir, c'est le moyen de la perdre.

On est très certain qu'on attaque mon innocence, ne rien dire est donner moyen aux meschans de venir à leurs fins.

¹ Ce titre semble être de la main d'un secrétaire de Chavigny.

² Le cardinal partit de Narbonne le 27 mai, et ce mémoire a dû être écrit peu avant son départ. Il n'y a point de suscription; mais cette pièce confidentielle, destinée à servir de texte pour une conversation avec le roi, ne pouvait s'adresser qu'à Chavigny et à de Noyers, auxquels, comme on l'a vu, le cardinal écrivait en commun lorsqu'ils étaient tous deux auprès du roi, et qui tous deux signaient ensemble parfois les réponses. Le cardinal trace ici les propres paroles que ses deux confidents doivent dire à Louis XIII; et, dans le tour vif de sa

phrase, Richelieu semble s'adresser lui-même au roi.

³ La journée des Dupes. — On rapporte que la reine mère avait coutume de dire « que, si elle n'avait pas négligé de fermer un verrou, le cardinal était perdu » Ce mémoire de Richelieu, qui confirme la parole attribuée à Marie de Médicis, dément la version controuvée de Vittorio Siri, qui prétend que le cardinal fut introduit dans le cabinet où le roi le fit appeler (*Memor. recond.* tome VII, p. 285.) Le P. Griffet, en citant V. Siri, parle d'une femme de chambre nommée *Zuccole*, qui aurait ouvert la porte à Richelieu. (t. II, p. 61.)

On estime qu'il faut prendre des moyens innocens et qui obligent le roy pour rompre les mauvais desseins.

L'un est de faire parler Mathusalem ¹ à propos, et comme il peut et doit.

L'autre est que M^{rs} de Chavigny et de Noyers parlent au roy et luy disent que le cardinal voulant partir de Narbonne, suivant son conseil, pour changer d'air, et ne sachant quel changement son transport apporterait à son mal, qui reçoit souvent diverses altérations, il a voulu luy tesmoigner l'extresme confiance qu'il a en S. M. en luy descouvrant ce qui s'apprend de toutes parts.

Les lettres du prince d'Orange, les gazettes de Bruxelles, celle de Cologne, les préparatifs de la royne-mère pour venir, les litières et mulets acheptez, ce qui s'escrit par lettres seures de Mad. de Chevreuse, ce qui s'escrit encore de tous costez de la France, les bruits qu'il y dans toutes les armées, les advis qui viennent de toutes les cours d'Italie, les espérances des Espagnols, soit du costé d'Espagne, soit de Flandres;

La résolution que Monsieur a prise de ne venir point contre ce qu'il avoit promis, attendant peut-estre l'événement du tonnère;

Toutes ces choses ont obligé à en avertir le roy, affin qu'il mette tel ordre qu'il luy plaira à des bruits qui ruinent ses affaires.

M. de Chavigny adjoustera que M. le cardinal luy a dict qu'il ne doute point que le roy ne face comme il a tousjours fait;

Qu'il l'avertit des desseins de la royne-mère et y mit ordre;

Qu'il en fit autant du P. Caussin quand S. M. veit que ses desseins alloient trop avant;

Qu'il se tient assuré qu'il fera encore le mesme.

¹ Nous pensons que ce nom désigne Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, gentilhomme de la chambre du roi, qui, sans être favori déclaré, commençait à plaire à Louis XIII. Il était entièrement dans les intérêts du cardinal, avec lequel il avait quelque degré de parenté, la grand'mère paternelle de

Richelieu étant une Rochechouart. Nous avons vu plusieurs lettres manuscrites du marquis de Mortemart adressées, à cette époque, aux deux ministres créatures de Richelieu, lesquels, dans ces circonstances périlleuses pour le cardinal, se servaient de ce gentilhomme, qu'ils appelaient le *fidèle*.

On verra ce que dira le roy, et de quelle façon il agira de son mouvement.

Le moindre remède est qu'il déclare qu'ayant appris ces bruits, il veut que tout le monde sache qu'il est très satisfait du service du cardinal, et que, si quelqu'un est contre luy, il le tient estre contre sa propre personne; et que, si quelqu'un est assez meschant pour luy en vouloir, il le secondera.

Ensuite il faut faire esloigner M^r de Thou et Chavagnac.

Ensuite je croy que M^{rs} de Chavigny et de Noyers peuvent dire franchement à M. de Schomberg, sur les civilités qu'il leur fera, qu'estant tel qu'il le dict, il le doit déclarer ouvertement, sans demeurer amphibie en l'opinion de tout le monde¹.

Le cardinal a bien sceu dès Paris qu'on taschoit à vous donner de l'ombrage de luy, à cause de l'alliance de M. le Prince, mais il mesprisa cela, tant par la cognoissance de vostre bon jugement que par l'expérience que vous avés qu'il ne cognoist point ses alliez où il va de l'intérêt de l'Etat.

Et il faudroit estre privé de jugement pour ne voir pas qu'un homme ne peut pas entreprendre une affaire au profit d'un autre en s'exposant à sa vengeance pour le crime dont il recevroit le fruit, veu qu'il ne luy seroit pas moins glorieux et avantageux de se venger que recevoir la succession qu'on luy auroit procurée.

Si Dieu eust appelé le cardinal, V. M. eust expérimenté ce qu'elle eust perdu; ce seroit bien pis si vous le perdiés par vous-mesme, veu que, le perdant ainsy, V. M. perdrait toute la créance que l'on a en elle. Et il faut estre aveugle, ou d'une grande passion contre luy, ou d'une grande ignorance pour pouvoir dire le contraire.

¹ La conduite du maréchal de Schomberg, qui avait de grandes obligations au cardinal, était alors fort suspecte à l'Éminence. On croyait ce maréchal intimement lié avec Cinq-Mars; on le disait et on s'en occupait à la cour et à Paris. H. Arnould écrivait le 21 mai: «L'intelli-

gence qui paroist entière entre M. de Schomberg et M. le Grand exerce bien l'esprit des spéculatifs et des plus habiles courtisans, qui sont réduits à attendre l'avenir pour juger ce que c'est que cette intrigue.» (Bibl. imp. Béthune 9273, fol. 111.)

Enfin il faut ne rien dire au roy qui ne l'oblige, et qui ne luy tesmoigne confiance.

CCCCLXXI.

Cabinet de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

AU ROY.

De Narbonne, ce 27^e may 1642.

Je parts en suivant le conseil de Vostre Majesté, dont je ne pense pas me pouvoir mal trouver venant d'un si bon maistre¹. Cependant, puisqu'il luy plaist prendre part à ce qui me touche, comme elle faict, je luy diray franchement que je ne prevoy pas que la fin de mon mal puisse estre de longtems; et que, bien que les medecins et les chirurgiens me dient assez souvent que mes plaies ne vont point mal, je ne ressens point l'amendement qu'ils me promettent tous les jours depuis un mois.

Quelqu'événement qu'il plaise à Dieu donner à mon mal, je le recevray, avec l'aide de sa grace, avec patience et seray très-content pourveu que je sache que Vostre Majesté se porte bien, et qu'elle ait pris Perpignan. Ce sont maintenant les deux choses que j'ay le plus en teste, lesquelles j'espère de la bénédiction de Dieu sur vostre règne.

¹ Les medecins jugeaient le séjour de Narbonne pernicieux pour Richelieu, et cependant ils n'avaient osé lui conseiller de partir, « à cause qu'ils n'ont pas voulu prendre l'événement sur eux et qu'ils craignent pour S. Ém. l'agitation du chemin... le conseil du roy l'a fait passer sur cette considération... nous eussions eu bien de la peine à luy faire faire sans le nom du roy. » C'est qu'aussi (ce qu'on ne dit pas) Richelieu avait grande répugnance à s'éloigner du roi. Dans cette même lettre,

écrite à de Noyers par Chavigni, celui-ci, qui semble inquiet pour la sûreté du cardinal, ajoutait : « C'est au roy à juger s'il n'estimerait pas à propos de renvoyer la compagnie de chevaux légers de M^{sr} le cardinal avec M. de Paluau pour accompagner S. Ém. de Béziers à Pezenas, et là demurer auprès d'elle, parce qu'elle sera assez seule et plus esloignée de S. M. qu'elle n'est. » (Lettre du 25 mai, fol. 403 du manuscrit des Aff. étr. France, de janvier en mai.)

CCCCLXXII.

Arch. des Aff. étr. France, juin-août, fol. 23. —
Original de la main de Cherré.

AU ROY.

D'Agde, ce 4^e juin 1642.

Je recevray avec contentement les tesmoignages de l'affection de Vostre Majesté par qui que ce puisse estre, mais je n'en ay point besoin pour m'en tenir assuré, en ayant tousjours receu des effects pour le passé en toutes les occasions où on tasche le plus puissamment de l'esbranler. En recognoissance de cette obligation, je n'ay jamais rien oublié de ce qui m'a esté possible pour son service, et je ne désire la vie et la santé que pour faire le mesme à l'avenir.

Les médecins et les chirurgiens continuent à me dire qu'ils me guériront bientost; les incommodités que je ressens parfois me font souvent douter de leurs paroles. Cependant j'espère que Dieu me remettra en estat de contribuer, par sa bénédiction, à autant de bons événements à l'avenir comme il en a donné par le passé à la vertu de Vostre Majesté et aux soins qu'elle a voulu prendre de ses affaires.

CCCCLXXIII.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

A M. DE NOYERS.

D'Agde, ce 4^e juin 1642.

Venant d'apprendre le malheur arrivé au mareschal de Guiche¹, dont je ne sçay pas les particularitez, je croy qu'il est bon de considérer si sa deffaite est sy grande que le reste de ses troupes et M^r d'Harcourt ne puissent avec doute garantir la frontière; s'il ne faudroit point mander à M^r du Hallier qu'il retinst seulement autant de troupes qu'il luy en faut pour la deffensive, et qu'il envoyast M^r de Médavy, avec le reste, joindre M^{rs} les généraux de Picardie.

¹ La perte de la bataille de Honnecourt.

En l'estat où je suis je ne décide point cette affaire, ny aucune autre, mais je la propose seulement pour estre résolue par le roy.

Il faut, à mon avis, mander à M^r le Prince et à M^{rs} de Paris de lever six mille hommes, comme on fit au temps de Corbie ¹, quoy qu'il couste, bien que telles gens ne soient pas de grand effect. Les grandes affaires ont toujours des espines.

Si j'estois sain il me semble que je ne serois pas tout à faict inutile. Faut vouloir ce qu'il plaist à Dieu.

M^r de La Vallée dict que M^r d'Argenson le mande pressement. Je voudrois qu'il fust desjà près de M^r de La Motte pour le soulager.

CCCCLXXIV.

Cabinet de S. A. R. M^{rs} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[AU ROI.]

De Marsillan, ce 5^e juin 1642.

Je n'ay rien à respondre aux bontez qu'il plaist au roy me tesmoigner par sa lettre, ny à celles que j'ay receues par le rapport de M^r de

¹ Le souvenir de Corbie, où Paris fut frappé d'une grande terreur, peut donner à penser qu'au sentiment de Richelieu la circonstance était grave. Le roi ne laissa pas d'écrire, sur ce revers, au cardinal, un billet daté du 3 juin et qui finissait ainsi : « Quelque faux bruit qu'on fasse courir, je vous aime plus que jamais; il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour estre jamais séparés. » Ainsi, malgré les mauvais offices de Cinq-Mars, le roi éprouvait pour son ministre, même après un désastre, un surcroît de confiance, qui dans son expression prenait même les apparences d'une affection véritable. Richelieu, de son côté, écrivait une lettre toute remplie des plus amicales consolations au

maréchal de Guiche, pour lequel il sentait d'ailleurs la plus tendre bienveillance : « Les hommes, lui mandait-il, font ce que la prudence et les occasions pressantes leur suggèrent, mais les événements sont en la main de Dieu. Il n'y a point de capitaine au monde qui ne puisse perdre un combat, et, quand ce malheur arrive, on doit estre consolé quand on a faict tout ce qu'on a pu et deu pour le gaigner. Consolés vous donc, mon pauvre Comte, et n'oubliez rien de ce qui dépendra de vous pour faire que l'accident qui vous est arrivé n'ait point de mauvaises suites. Si j'avois un bon bras je vous l'offrirois; mais, en quelque estat que je sois, je suis entièrement à vous. » (Notée aux Analyses, 5 juin.)

Chavigny¹. Ma response est dans mon ressentiment, qui est tel que le roy le doit attendre, et que le peut rendre une vraye et fidelle créature.

Je ne sus que hier le malheur arrivé à M^r le mareschal de Guiche; aussytost j'escrivis à M^{rs} de Noyers et de Chavigny² que mon petit avis estoit qu'on se pouvoit servir de la plus grande partie des troupes de M^r du Hallier, s'il en estoit besoin.

Qu'on pouvoit faire faire des levées dans Paris par M. le Prince, et en Normandie par M. de Longueville. Que Sa Majesté jugeroit si on se pouvoit servir des quinze cents hommes qu'elle a envoyé lever par le s^r de Varennes en Anjou.

Qu'on pouvoit renvoyer le régiment de La Chapelle-Baslon, qui est en chemin, et les autres troupes qui ne sont point encore venues, lesquelles on avoit destinées pour Perpignan.

Les premières nouvelles qui sont venues de Paris rendoient la defaite plus grande; les secondes mandent qu'il s'estoit desjà ralié 4,500 hommes, et que le mar^{al} de Guiche s'estoit jetté dans Guise.

M. le Prince escrit à M^r d'Anguien qu'il n'y a rien à craindre, et on demeure d'accord que M^r d'Harcourt est aussy fort ou plus fort que dom Francisque de Mello, le comte de Fontaine s'estant detaché pour aller contre M. le prince d'Orange.

M^r de Chavigny m'ayant dict la résolution qu'a prise V. M. de continuer son siège je ne puis que je ne la loue, les raisons qu'il m'a dites de sa part estant fort bonnes. Les lettres qu'elle escrit à la reyne sont bien à propos³, bien que je ne juge pas que présentement il y ayt rien à craindre.

¹ C'est Chavigni qui avait été chargé par le roi de remettre à Richelieu le billet cité dans la note de la page précédente.

² Lettre du 5 juin. (Aux Analyses.)

³ Quelque temps auparavant le roi avait eu la pensée de séparer ses enfants de leur mère, en envoyant la reine demeurer à Fontainebleau. La reine avait déclaré

qu'elle ne consentirait jamais à cette séparation. On ne sait qui avait donné ce conseil à Louis XIII, mais on ne l'attribuait pas à Richelieu (lett. de H. Arnauld). Quoi qu'il en soit, le roi revint sur cette résolution et la reine en fit remercier Richelieu par M. de Brassac. Celui-ci écrivit de Saint-Germain au cardinal, le

Il ne se peut prendre une meilleure résolution pour Perpignan que d'y mettre quatre compagnies de Suisses et le rég^t de Champagne.

Je crois S^t-Ange du tout nécessaire à Rossignan, qu'un autre que luy ne sçauroit sy bien deffendre, et qui est du tout nécessaire pour Casal.

Ma santé est tousjours en mesme estat; les chirurgiens m'en donnent toute bonne espérance, mais mes incommoditez ne changent point. Cependant je deffère plus à leur jugement qu'au mien.

Je suis venu en ce lieu pour me mettre sur l'estang¹, selon le conseil de Vostre Majesté, dont M^r de Chavigny m'escrivit estant arrivé auprès d'elle. Je ne sçay encore où je m'arrestteray. Je déféreray au jugement des médecins et chirurgiens pour le bon air.

CCCCLXXV.

Cabinet de S. A. R. M^{te} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

D'Arles, ce 10^e juin 1642.

Ce billet est pour dire à M^r de Noyers que je suis en peyne de ne sçavoir point quel ordre le roy a donné à Paris, pour pourvoir au malheur arrivé à M^r le mareschal de Guiche. S. M. me mande que M^r de Noyers me fera sçavoir tout ce qu'elle a fait; et cependant ny M^r de Noyers, ny M^r de Dangu ne m'en mandent rien, ce qui ne met pas en petite peyne une personne qui a passion pour l'Estat comme moy. Je prie l'un de ces deux messieurs, qui ne sont qu'un², de con-

15 juin, dans le jargon convenu entre eux : « Le lendemain que le Jasmin^a eut dépesché un gentilhomme, le Rosmarin^b vint au Lyon d'Or^c, et potta la lettre qu'Alexandre^d escrit à Diane^e, par laquelle il luy mande de ne partir du Lyon d'Or, ni d'auprès de l'OEillet^f et du Serpoulet^g. 10^b voyant ce témoignage d'affection que luy rendoit 44¹, fut tellement

^a M. de Brassac. — ^b M. de Bouthilliers. — ^c Saint-Germain. — ^d Le roi. — ^e La reine. — ^f Le dau-

satisfaite, et eut un tel ressentiment d'obligation, que je croy que ny elle, ny 41¹, ny le Jasmin, ne sauroient le représenter comme il est. » (Arch. des Aff. étr. France, t. 104.)

¹ Allant à Frontignan, d'où est datée la lettre au mar^{al} de Guiche, citée p. 926.

² Richelieu est en veine de gaité, il a découvert le mystère, il tient son enphin. — ^a Le duc d'Anjou. — ^b La reine. — ^c Le cardinal. — ^d Bouthilliers.

tinuer à m'escire comme ils faisoient auparavant, afin que je sois informé du cours du monde, et que je puisse contribuer quelque chose aux justes mesures que le roy doit prendre.

CCCCLXXVI.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE NOYERS.

[11 juin.]

Le sujet du voyage de M^r de Chavigny vous estonnera; Dieu assiste le roy par des descouvertes merveilleses ¹.

nemi. Pour comprendre la plaisanterie, il faut savoir que de Noyers possédait un château à Dangu. — La terre de Dangu, non loin de Gisors, avait titre de baronnie.

¹ Cette découverte merveilleuse, celle du traité conclu au nom de Monsieur avec l'Espagne, les historiens n'en ont pas encore deviné le mystère. Sans oser espérer d'être beaucoup plus heureux, essayons pourtant de faire pénétrer un faible rayon dans cette obscurité. Les historiens ont fait plusieurs conjectures peu acceptables, même au jugement de ceux qui les faisaient. On peut lire, à cet égard, le commencement du cinquantième livre de Levassor, et trois pages du P. Griffet, 400-403. On a soupçonné quelques-unes des personnes attachées à Monsieur, parce que plusieurs étaient plus ou moins créatures du cardinal; mais ce prince connaissait, presque comme nous les connaissons, ces serviteurs peu fidèles; et, malgré sa légèreté, ce n'est pas certainement à ceux-là qu'il aurait confié un tel secret. Quelques-uns ont accusé le maréchal de Schomberg d'avoir feint une vive amitié pour Cinq-

Mars afin de pénétrer ses secrets et de les livrer à Richelieu. Le P. Griffet, sans rien affirmer, semble, ainsi que Levassor, trouver à cette accusation quelque vraisemblance. Mais ni l'un ni l'autre de ces historiens ne connaissait la pièce que nous avons donnée ci-dessus (p. 925), où Richelieu dit assez clairement que les intentions de Schomberg à son égard lui sont fort suspectes. — Un personnage qui est demeuré caché aux historiens dans les obscurités d'une mission secrète, et dont les manuscrits d'Espagne, aux Affaires étrangères, nous ont fait connaître l'existence équivoque et les mystérieuses pratiques, ce Pujol que nous avons déjà signalé (ci-dessus, p. 737) ne pourrait-il pas nous mettre sur la voie? — Un sieur Berthemet, que nous trouvons employé par le cardinal dans diverses affaires secrètes et qui avait un chiffre avec Daridol, l'un des premiers commis des Affaires étrangères, écrivait, de Corbie, à Chavigny, le 1^{er} juin : « Monseigneur, j'ay pris la liberté de vous envoyer depuis 6 jours deux dépesches de Pujols, lesquelles,

On m'a dict qu'on lève à Paris, mais je crains que cela aille lentement. Au nom de Dieu, envoyés courrier sur courrier, par ordre du roy, à M^r le Prince pour faire faire lesdictes levées diligemment, et en outre celles que le roy aura résolues en Normandie.

comme j'espère, vous auront été rendues. Il se rencontre une occasion bien importante de dépescher au lieu où vous estes sur le sujet du contenu au papier ci-joint... J'oseray vous supplier d'avoir agréable de déchiffrer ce papier, èstant nécessaire que vous en ayés la peyne vous-mesme. » (Aff. étr. juin-août, fol. 6.) Ces lettres d'Espagne, qu'on recevait en Picardie pour être envoyées en Languedoc, venaient par les Pays-Bas, voie détournée, mais moins suspecte à Pujol, dont on interceptait quelquefois la correspondance. J'ai vu aux Affaires étrangères vingt-quatre lettres de Pujol pour la seule année 1642, et je n'ai point trouvé les dépêches transmises à Richelieu par Berthemet. Je n'ai vu, d'ailleurs, dans les dépêches postérieures de Pujol, rien qui y fit allusion; et nous savons par Richelieu lui-même que ceux qui lui avaient donné connaissance du traité, ne voulaient pas être nommés. C'eût été, en effet, un grand péril pour Pujol, qui était alors à la discrétion du ministre espagnol. — Si l'on demandait comment Pujol aurait pu avoir connaissance du traité négocié par Fontailles, nous répondrions que, sans être un personnage dont le cabinet espagnol fit grand cas, Pujol était en relation habituelle avec le secrétaire d'État Andreas Roçaz, et le secrétaire des commandements Carnero; il fréquentait d'ailleurs toute la société politique de Madrid. S'il y avait

en France si peu de mystère sur les manœuvres de Cinq-Mars*, il devait y avoir à Madrid encore bien plus d'indiscrétion. — Nous lisons dans une lettre adressée à Chavigni par le maréchal de Brézé, alors vice-roi de Catalogne (15 mars 1642): « J'ay receu hier au soir à minuit des lettres de nostre confident à Madrid. » Quel était ce *confident*, si ce n'est Pujol? Ce dernier écrivait à Chavigni, le 20 mai, vers le moment où avaient été écrites les dépêches transmises par Berthemet: « Il se murmure qu'il y a quelque pièce de cabinet en campagne. » Et, dans la même lettre: « Carnero (le secrétaire des commandements du roi) m'a dit que la fin des personnes donnoit fin aux affaires. » (Arch. des Aff. étr. Esp. t. 22, fol. 225.) Dans de telles circonstances, le séjour de Fontailles à Madrid, sous un nom supposé, dut attirer toute son attention et éveiller ses soupçons. On verra bientôt que le roi, dans ses longues réflexions, agité de ses doutes incessants, demanda à de Noyers, si c'était bien Cinq-Mars qu'on avait désigné, et si l'on n'aurait pas mis un nom pour un autre; il est bien évident que le roi n'aurait pas pu faire cette question si les informations étaient venues des gens de Monsieur, de Schomberg, ou de toute autre personne de la cour, tandis que le doute de Louis XIII se comprend dans le cas où les révélations seraient venues de Madrid. Enfin nous voyons que Richelieu

* On sait que la princesse Marie lui avait écrit: « Votre affaire est sue à Paris comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf. »

On mande de Paris qu'il est besoin de fortifier M^r le comte de Harcourt. Je croy que M^r le mareschal de Guiche peut s'aller joindre à luy quand ce ne seroit qu'avec trois mille hommes, laissant remettre le reste de ses troupes dans les garnisons¹.

Si le roy s'en va, comme je n'en doute pas, il est besoin de pourvoir à la continuation du siège de cette place, en sorte qu'elle n'eschape pas². Il ne se peut faire aucunes nouvelles levées en Guyenne, dans le Dauphiné, Lionnois et la Provence. Il faut aussy bien pourvoir à l'armée navale, car assurément le roy d'Espagne en prépare une grande qui viendra³, et avec laquelle on ne peut esviter de combattre, si on ne faisoit comme fist l'année passée M^r de Bordeaux⁴. Vous ferés, s'il vous plaist, donner des ordres bien distincts et bien précis au marquis de Brézé, et je m'asseure qu'il les suivra ponctuellement et courageusement⁵.

dont Pujol sollicitait en vain son rappel depuis plusieurs années, lui accorda, vers ce temps, la permission de rentrer en France, où il était de retour au mois de novembre. Sans doute il n'y a pas dans tout cela des preuves directes puisque je n'ai pas trouvé les lettres de Pujol, mais il y a des indices qu'il faut recueillir.

¹ C'était le résumé de diverses lettres écrites de Paris par M. de Brienne, par M^{me} d'Aiguillon, que nous trouvons à la date des 3 et 4 juin, et qui ont dû arriver au cardinal peu avant la date que nous proposons pour cette lettre.

² Richelieu, quand il écrivait ceci, avait encore une autre préoccupation; il était impatient de savoir où Chavigni rencontrerait le roi; il avait reçu de de Noyers deux lettres datées toutes deux du 7 juin; l'une, écrite le matin, disait: « Le roi tient plus que jamais à rester au siège. » La seconde, écrite le soir, disait au contraire: « Le roy a maintenant la pensée aux eaux de Mon-

frain, à cause de son indisposition de ce matin, et il parle d'en aller prendre à Beziers ou à Pezenas » C'est sur cette dernière lettre que le cardinal faisait sa conjecture.

³ Pujol avait écrit à Chavigni le 20 mai: « On dit l'armée de Cadix partie, composée de soixante galiions et quarante galères. » (Aff. étr. Espagne, t. 20.)

⁴ Voyez ci-dessus, pages 848 et 867.

⁵ En même temps que Richelieu écrivait cette lettre, il en adressait une à Monsieur; nous y lisons: « Bien que ma santé ne soit pas encore au point que je la puis désirer, ainsi que M^r Desouches le pourra représenter à V. A. j'espère néantmoins de la bonté de Dieu qu'il me la renvoiera entière, et qu'elle me donnera lieu de me rendre digne, par mes actions, de toutes les faveurs qu'il vous a pleu me deppartir sur le sujet de ma maladie. . . . » (Notée aux Analyses.) Le cardinal, qui savait tout ce que Gaston avait fait pour le perdre, termine sa lettre par les plus chaleureuses

Les grandes affaires ne sont point sans grandes difficultez ; mais Dieu aiant fait la descouverte qu'il a faicte, j'espère que le roy viendra à bout de tout.

Je suis en peyne du bon père Sirmond¹ ; je vous prie luy tesmoi-

protestations de reconnaissance pour ce prince. On verra bientôt (p. 942) le motif de cette espèce de comédie, qui se joua durant quelques jours pour tromper Gaston ; le 25 juin, c'est une nouvelle lettre plus affectueuse encore : « Je sçay il y a trop longtemps quelle est l'affection dont il plaist à V. A. m'honorer pour en pouvoir jamais douter Le gentilhomme qui me l'a rendue luy pourra tesmoigner avec quelle joie je l'ay receue, et le ressentiment que j'ay de la continuation de ses faveurs et de ses bontez en mon endroit. » Mais dès que la ruse est devenue inutile, la sévérité du cardinal reparait dans tout son naturel : « Monseigneur, écrit-il le 30 juin, puisque Dieu veut que les hommes ayent recours à une ingénue et entière confession pour estre absous de leurs fautes en ce monde, il * vous enseigne le chemin que vous devés tenir pour vous tirer de la peine en laquelle vous estes. » Et maintenant on va en user avec Monsieur sans ménagement.

* L'éditeur des Mémoires de Montrésor, qui le premier a publié cette lettre, a mis, *Je vous enseigne*, leçon assez impertinente, copiée par les historiens qui, à leur tour, ont donné cette pièce. — Ces Mémoires sont curieux, parce que Montrésor raconte des événements où il a été mêlé ; mais, précisément à cause de cela, il faut se tenir sur ses gardes, et y faire attention avant d'accepter son témoignage. Ennemi personnel de Richelieu, complice dans les projets d'assassinat tramés contre lui, nous devons le tenir pour suspect dans l'exposé des faits, aussi bien que dans le jugement qu'il en porte. Il faut se souvenir aussi que ces Mémoires ont été publiés après sa mort, par un libraire de Cologne, éditeur

¹ Ce confesseur de Louis XIII avait la réputation de ne s'occuper, dans ses délicates fonctions, que des affaires de son ministère. Richelieu ne laissait pas d'avoir recours à son influence. Il y a aux Affaires étrangères (France, de janvier en mai, fol. 401) une pièce chiffrée où nous lisons : « J'ay faict auprès du P. Sirmond ce que M^{sr} le cardinal m'a chargé ; je l'ay trouvé très bien disposé et il m'en a promis plus que je ne luy en ay demandé, et avec grand amour pour S. Ém. et m'a dit nettement qu'il fera tout ce qu'il estime devoir en conscience, quand il devroit estre chassé. » Le petit carré de papier où est écrite cette note n'a ni signature, ni date ; il semble avoir été adressé à Chavigni par de Noyers ; il a été classé, au hasard, vers la fin de mai. Cet incident se rapporte évidemment aux inquiétudes que Cinq-Mars donnait alors à Richelieu, mais nullement à l'arrestation du favori, puisque, lorsqu'elle eut lieu, la présente lettre elle-même nous l'apprend, le P. Sirmond était

de pamphlets, qui ne dit point quels manuscrits il a eus, et qui se montre peu soigneux de la pureté des textes. Les nombreuses pièces qu'on y a jointes sont toutes prises sur des copies ; confrontées avec les originaux, nous les avons trouvées en général peu exactes, quelquefois interrompues par des lacunes, et souvent défigurées par des fautes grossières : ainsi cet éditeur mettra *Tycra* pour Trévoux, *Rohiole* pour Loriol, etc. Le libraire lui-même l'a reconnu ; et, dans un avertissement mis en tête du second volume, publié un an après le premier, il dit : « L'accueil que l'on a fait aux Mémoires de feu M. le comte de Montrésor, quoyque véritablement imparfaits, etc. »

gner la part que je prends en sa maladie, et le désir que j'ay qu'il plaise à Dieu luy rendre sa santé.

Je suplie le roy ne s'affliger point, et de mettre de plus en plus sa confiance en Dieu, en qui j'espère qu'avec sa grace je mettray la mienne toute ma vie ¹.

malade. Cela n'empêche pas Levassor de raconter, avec sa facilité à prendre des on-dit pour des faits assurés, que, « le roi auroit plus longtemps résisté à donner son consentement si le P. Sirmond ne le lui eût enfin arraché. » Et il fait jouer, à cette occasion « à ce vieux Jésuite » une scène de dévotion tout à fait inventée. (X, 648.)

¹ Cette lettre ne porte ni quantième, ni lieu de date; si nous avons ces indications, elles nous serviraient à éclaircir un des points restés obscurs dans cette affaire de la découverte du traité fait avec l'Espagne, je veux dire le moment précis où Richelieu reçut le paquet contenant la révélation. En rapprochant toutes les circonstances recueillies dans les lettres du cardinal, de Chavigni, de de Noyers, et dans tous les documents que nous avons pu consulter, nous croyons pouvoir établir que Richelieu, pendant son voyage de Narbonne à Tarascon, fut informé le lundi 9 juin, à Arles, où Chavigni l'attendait, (lettre du 8 juin). Le cardinal passa deux jours à Arles. Avant de rien révéler au roi auprès duquel Cinq-Mars exerçait encore une influence que redoutait extrêmement Richelieu, celui-ci, qui n'avait pas l'original du traité, pas même peut-être une copie, prit le temps d'arranger les docu-

* Arch. des Aff. étr. France, juin-août, fol. 48.

** Le P. Griffet dit que Chavigni alla trouver le roi au camp devant Perpignan (III p. 460 et 463); il taxe Cinq-Mars d'imprudance pour avoir suivi le roi à Narbonne, malgré les longues conférences que S. M. avait eues avec Chavigni à Perpignan. On voit

ments propres à convaincre Louis XIII de la trahison de son favori, et dut concerter avec Chavigni toutes les circonstances de la délicate mission qu'il allait lui confier. Il fit d'abord écrire par Chavigni à de Noyers, qui était auprès du roi, une lettre que nous n'avons point trouvée, mais qui était datée du 9 juin, et dont on peut deviner l'importance par la réponse qu'y fit immédiatement de Noyers : « Narbonne ce xi juin 1642. — Je viens de recevoir vostre despesche datée du 9^e à Arles. Ce que j'apprends par icelle m'oblige à vous prévenir de ce mot, pour vous dire que S. M. s'estant trouvée encore plus mal ceste nuit que la précédente elle a résolu de s'en aller droit à Montfrein ou Meyne pour y prendre des eaux durant xv jours, afin de trouver remède aux intempérées chaleurs qui luy bruslent les intestins ». Et de Noyers donnait à Chavigni l'itinéraire que devait suivre le roi. Dans sa lettre du 9, Richelieu avait évidemment laissé pressentir à de Noyers quelque communication d'une haute gravité, sans l'informer précisément de ce dont il s'agissait, puisque, dans la présente lettre; il parle de l'étonnement que lui causera la nouvelle que porte Chavigni. Celui-ci trouva Louis XIII à Narbonne »;

que les conférences eurent lieu à Narbonne, et la résolution d'arrêter Cinq-Mars fut prise aussitôt, bien loin que le roi « ne pût se résoudre à le sacrifier, » (464) il ne fallut que le temps de trouver l'asile où il s'était caché. Les hésitations vinrent ensuite, mais, au premier moment, la résolution du roi fut prompte et ferme.

CCCCLXXVII.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

AU ROY.

De Tarascon, ce 13^e juin 1642.

Aussytost que j'ay sceu que Sa Majesté se trouvoit mal, j'envoie pour apprendre des nouvelles. Les médecins aiant recogneu que l'air du Roussillon est trop intempéré pour la constitution de sa personne, elle ne pouvoit mieux faire que d'en sortir. Je la conjure d'avoir un soin particulier de sa personne, en quoy consiste le salut de la France, et peut estre de toute la chrestienté.

Je ne luy mande point ce que je pense qu'elle a à faire, parce que je ne doute point qu'elle n'ait pris promptement ses résolutions sur ce qu'elle aura appris par M^r de Chavigny¹, qui est trop important pour en négliger un moment.

il y arriva le 12 de grand matin; Louis XIII dormait encore. Aussitôt son réveil, Chavigni fut introduit. — Après une longue conférence avec Sa Majesté, les deux secrétaires d'État écrivirent à Richelieu la lettre suivante : « A Narbonne, ce 12 juin à 10^h du matin 1642. — M^r de Chavigni est arrivé ce matin une heure avant que le roy fust éveillé. M^r de Noyers et luy, après avoir conféré ensemble ont esté trouver S. M. à laquelle ils ont rendu conte bien au long de toutes les affaires, dont elle a leu elle-mesme les mémoires. Toutes les

* M^r de Castelan n'était donc pas, en ce moment, en Italie, ainsi que le prétend Levassor, suivi par le P. Griffet. Je trouve dans les mss. de Turio, aux Aff. étr. (t. 36, fol. 152), une lettre de lui à Chavigni, datée du 15 juin, où il annonce son arrivée à Turin. Il ne me semble pas douteux qu'il ne fût porteur de cet ordre d'arrêter le duc de Bouillon. En voici une preuve : Du Plessis Praslin, l'un des généraux de l'armée d'Italie, ayant reçu cet ordre, se rendit du camp à Casal, où le duc était depuis deux jours; in-

résolutions ont esté prises conformes aux sentimens de S. Ém. et les dépesches s'en feront ce soir sans faillir. — Le roy approuve le voyage de M^r de Castelan en Piémont *. — CHAVIGNY; DE NOYERS **. » — Ainsi le 9 juin Richelieu se hâte d'annoncer à de Noyers une communication d'importance, il venait donc de recevoir la révélation; le 11, après avoir soigneusement préparé le message destiné au roi, il dépêche Chavigni; la présente lettre a donc été écrite le 11 au matin.

¹ Lorsque Richelieu écrivait cela, le roi formé que M. de Praslin était dans cette ville et ne s'était pas encore rendu près de lui, le duc de Bouillon soupçonna quelque mystère, et son premier mot fut : « M. de Castelan est-il avec avec lui ? » On lui répondit affirmativement, et, comme M. de Castelan arrivait de la cour, le doute du duc fut changé en certitude et il se sauva. La question du duc n'aurait pas de sens si M. de Castelan eût été depuis quelque temps à l'armée.

** Arch. des Aff. étr. France, juin-août, fol. 54.

J'avoue que la malice de l'affaire m'a accablé. Mais j'espère que V. M. y apportant diligemment les remèdes requis, en tirera avantage. Je ne doute point que les ennemis n'aillent à M^r de Guébriant,

faisait arrêter M. le Grand. L'ordre avait été donné le 12 dans la soirée, et ce fut seulement le lendemain qu'on le trouva dans la maison où il s'était caché. Mais à ce premier mouvement de fermeté succédèrent bientôt les incertitudes ordinaires du roi; après avoir quitté Narbonne, sa pensée n'était occupée que de la catastrophe de son favori. Richelieu prévoyait ces troubles d'esprit, et s'en inquiétait. On voit dans cette lettre, et dans une autre du 14*, son insistance sur les résolutions que le roi doit prendre, et le besoin qu'il a d'en être promptement informé. Il s'efforce d'éveiller les préoccupations du roi sur la gravité des affaires présentes, auxquelles, au contraire, le roi semble rester tout à fait indifférent. De Noyers avait soin d'instruire le cardinal des moindres paroles qu'il entendait, même des pensées qu'il essayait de deviner. Le 15 au matin, il écrivait de Marseillan : « Je pense que l'on sera contraint de chercher le moyen de faire parler au roy M^r de M.**, car il luy revient d'estranges pensées en l'esprit. Il me dict hier qu'il avoit douté si l'on n'auroit point mis un nom pour l'autre. J'ay dict là dessus tout ce que vous pouvez imaginer, mais le roy est toujours dans une profonde resverie. » De Noyers

* Le cardinal mandait à de Noyers : « J'ay receu le billet que m'a apporté le frère de M^r de Mauroy j'en attends l'accomplissement. » Mauroy était un des premiers commis de de Noyers; et le billet disait sans doute que le roi avait résolu de faire arrêter M^r le Grand.

** Le marquis de Mortemart.

*** Dans sa lettre précitée du 14, laquelle sera no-

cherche à détourner la pensée de Louis XIII, il lui parle de nouvelles importantes arrivées d'Italie***, « sur quoy S. M n'a faict aucune reflexion; et elle m'a dici *quel sault a faict M^r le Grand*; et cela deux ou trois fois de suite; à qui j'ay réparty; *il est vray, sire, mais le plus grand sault que puisse faire un sujet est celui de l'infidélité*; ce qui n'a point faict d'impression. » — L'après-midi du même jour 15, de Noyers écrivait encore, dans une lettre datée *De dessus l'estang allant à Frontignan* : « J'estime que le plustost que M^{or} le cardinal Mazarin pourroit venir icy ce seroit le meilleur, car en vérité je recognois que S. M. a hesoing de consolation, et qu'elle a le cœur fort serré. » (Ms. précité, fol. 69 et 71) — On se figure quel effet produisit à Paris l'arrestation de M. le Grand; la Gazette l'annonça le 21, mais la première nouvelle, encore imparfaite, avait été apportée dans la nuit du 17 au 18 juin, par deux courriers, l'un du duc d'Engliien, lequel arriva le premier, l'autre du roi. Henri Arnauld mandait dans une lettre du 18 juin : « Le roy ayant voulu faire arrêter M^r le Grand, il s'est sauvé; on faisoit chercher par toutes les maisons de la ville, y ayant apparence qu'il estoit caché quelque part, d'autant que les portes de la

tée aux Analyses, Richelien avait donné ces nouvelles à de Noyers. Il s'agissoit d'un avis envoyé par le cardinal de Savoie sur quelques desseins de l'ennemi contre la Provence, et sur les îles Sainte-Marguerite. Le cardinal indiquait au secrétaire d'État de la guerre les mesures à prendre; et il ajoutait qu'il comptait, en cette occasion, sur M. de Guitault.

ce qui me met en peyne. Mais considérant qu'il aura receu les secours des Bretons et de Hollande, et qu'il a de bonnes places à l'abry desquelles il se peut camper, j'espère bien, quoyque non sans crainte.

Il me semble que, pendant cette marche des ennemis, M^r de Harcourt doit entrer, le plus avant qu'il pourra, dans leur pays, et y ravager; et M^r le mareschal de Guiche, costoyer toutes les places vers lesquelles ils pourroient se rabattre. Vostre Majesté sçaura mieux résoudre toutes ces choses que personne. Je ne luy en mande point davantage, parce que je ne doute point que, sur ce que M^r de Chavigny luy aura rapporté, je ne reçoive ce soir un courrier par lequel j'ap prendray de nouvelles résolutions qu'elle aura prises.

Surtout je la supplie de ne s'affliger point, avoir soin de sa personne, et moyennant cela j'espère bien.

CCCLXXVIII.

Cabinet de S. A. R. Mst le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

[A M. DE NOYERS.]

De Tarascon, ce 17^e juin 1642.

L'avis qu'il a pleu prendre à S. M. que vous m'escrivés dans vostre lettre est tel que je n'ay rien à y adjouster.

Je croy que doresnavant que ses sentimens ne seront point traversez, que j'auray l'honneur de me rencontrer tousjours dans ses pensées.

Je vous renvoie vostre lettre, afin que vous voyés mieux ce que vous m'aves mandé, qui est tout ce qu'il faut respondre¹.

ville avoient esté fermées. . . . Ce matin, au conseil, Mst le Prince a fait lire ces lettres tout haut; et puis M. le chancelier a dict: «Ce n'est plus une affaire de particulier à particulier, mais une affaire qui regarde l'Estat.» (Bibl. imp. Béthune, 9273, fol. 131.)

¹ Je n'ai point trouvé cette lettre de

de Noyers que le cardinal lui renvoie; contenait-elle, entre autres choses, les détails de l'arrestation de Cinq-Mars et l'indication des mesures prises à cette occasion? Je ne vois rien de cela dans aucune des missives de de Noyers, ni de Chavigni, qui pourtant en ont dû faire à Richelieu un récit circonstancié.

J'estime qu'il est très à propos de renvoyer quérir les gallères qui sont à Marseille, au moins celle de Baunce (?), et la dernière qui est allée avec elle, M^r le prince de Mourgues se contentant de *la Forbine* pour le porter; et il faut mander à *la Forbine* qu'aussytost qu'elle aura faict ce voyage elle se rende promptement à l'armée.

Je croy qu'il est très-bon que l'armée navale du roy aille chercher les ennemis à Mayorque, devant qu'ilz soient assemblez, ou autre lieu où ils penseront les pouvoir combatre avec avantage, ainsy que le marquis de Brézé le propose. Enfin le roy leur doit permettre et commander de faire tout ce qu'ils estimeront à propos pour prendre avantage sur les ennemis.

Pourveu que le roy se porte bien tout ira bien.

Pour abréger, M^r de Chavigni vient de dépescher un courrier à Marseille pour porter ordre aux deux gallères d'aller promptement au cap de Quiers, et à la troisième, aussytost que M^r le prince de Mourgues sera passé.

Je vous prie remercier le roy de la gallère qu'il luy a pleu accorder à M^r de La Pellière. Je l'envoie pour remercier luy-mesme S. M. et s'en aller prendre possession de ladicte gallère et y servir. Cependant pour faire voir au roy qu'on agit avec bonté par dessus la justice, j'ay porté ledict s^r de La Pellière à donner quelque rescompense aux héritiers dudict s^r de Cabris jusques à quinze mil livres.

CCCCLXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 101. —

Mise au net de la main de Cherré.

Cabinet de S. A. R. Mst le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

AU ROY¹.

De Tarascon, ce 19 juin 1642.

Venant d'apprendre que les incommoditez du roy continuent,

¹ Cette lettre de Richelieu dut arriver à propos; il paraît que le roi se trouvait un

peu négligé; de Noyers écrivant à Chavigni « De Lunel, le 19 juin à 10 h. du matin, »

j'envoie en diligence pour en sçavoir des nouvelles, priant Dieu de tout mon cœur qu'on me les puisse apporter telles que je les souhaite. Je la conjure, autant qu'il m'est possible, de prendre soin de sa santé, et de ne s'affliger point des grandes affaires qu'on luy a mises de nouveau sur les bras, osant assurer Sa Majesté que, pourveu qu'elle se porte bien, elle sortira de tout avec gloire. C'est ce que je demande à Dieu de tout mon cœur, et qu'il me donne le moyen de faire paroistre à Sa Majesté, pendant tout le cours de ma vie, les obligations que j'ay à sa bonté¹.

CCCCLXXX.

Cabinet de S. A. R. Mst le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, 19^e juin 1642.

Je ne manqueray pas d'envoier tous les jours sçavoir des nouvelles du roy. Si je pouvois y aller je n'aurois point d'autre messenger que moy mesme². Je croy que S. M. ne sçauroit mieux faire que de faire passer ses gardes devant elle à mesure qu'elles viennent, et ce le plus diligemment qu'elle pourra, les affaires de delà requérant autant de diligence que celles que nous avons faites pour empescher que les mauvais desseins d'Italie ne réussissent³.

lui disait : « J'attends toujours quelqu'un qui vienne visiter le roy de la part de Mst, et S. Ém. me pardonnera si je luy dis que j'estime qu'en la conjuncture présente il seroit à propos qu'elle y envoyast tous les jours quelqu'un, soit des officiers de ses gardes, enseignes ou lieutenans, soit de ses autres gentilshommes. (Ms. des Aff. étr. fol. 102.)

¹ Dans la mise au net des Affaires étrangères, le sens ne finit pas au mot « bonté, » après lequel se trouvent une virgule et ces mots : « particulièrement par la fermeté... »

Le cardinal allait évidemment rappeler ici l'arrestation de Cinq-Mars; il a réfléchi qu'il valait mieux ne pas insister sur ce point délicat, et laisser faire aux amis qu'il avait auprès de Louis XIII. La grande circonspection qu'il mettait dans sa correspondance avec le roi se remarque partout.

² C'est la réponse à la lettre que de Noyers avait écrite le matin, réponse faite pour être lue au roi. Richelieu ne perd pas de temps pour profiter de l'avis.

³ La prompte arrestation du duc de Bouillon.

Vous ne m'avez point mandé si on lève des troupes en Normandie, ce que j'estime du tout à propos, craignant qu'à l'autone il vienne des troupes d'Allemagne à quoy nous ne pensons pas.

CCCCLXXXI.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré,

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, le 20 juin 1642.

La santé du roy m'estant plus chère que ma vie, il m'est impossible d'estre en repos que je ne sache qu'il soit deslivré de toute incommodité. J'envoie ce gentilhomme pour sçavoir s'il ne s'est point mal porté pour avoir touché les malades, et l'asseurer que le meilleur remède à mon mal est de le sçavoir aussy sain et aussy content que je le désire.

CCCCLXXXII.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, le 24 juin 1642.

Bien que j'aye envoyé apprendre l'estat de la santé du roy, vous m'avez faict un singulier plaisir de m'en mander des nouvelles. Pouvant dire avec vérité que s'il est permis à un serviteur de faire quelque comparaison avec son maistre, comme le roy m'a faict l'honneur de vous tesmoigner que, pourveu que je me porte bien, il ne sçauroit mal se porter, aussy pourveu que la santé de S. M. soit au point que je la souhaite, la mienne en recevra le plus grand soulagement que j'y puisse avoir.

Il faut envoyer en diligence en Catalogne sçavoir de M^r de La Mote si, en luy donnant trois mil hommes d'augmentation, il peut entre-

prendre le siège de Tortose avec succes, l'armée navale l'assistant; ou si, envoyant trois mil hommes de l'infanterie qu'il a en Roussillon au siège de Rose, il peut soustenir avec le reste les efforts que le roy d'Espagne peut faire contre luy.

Il faut mander à M^r de La Mélleraie qu'il sçache particulièrement de M^r de Schomberg et de M^r de Turenne si, en leur donnant trois mil hommes de pied plus qu'ils n'ont, ils peuvent entreprendre le siège de Rose, l'armée navale les servant. Après cela il sera aisé de prendre résolution, sur quoy il y a beaucoup à dire que je réserve lorsque j'auray l'honneur de voir le roy.

CCCCLXXXIII.

Cabinet de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, le 25 juin 1642.

Monsieur de Noyers se souviendra, s'il luy plaist, dans les lettres qu'il plaira au roy escrire aux provinces et aux Parlemens, en me laissant derrière luy en ces quartiers, il y faut mettre, à mon avis, qu'ilz recevront les ordres et les dépesches qui seront faictes par celuy de ses secrétaires d'État qu'il laisse auprès de moy, comme si elles estoient faites d'auprès de luy¹.

Je ne sçay si cela a jamais esté faict, mais, sans cela, il me semble que des dépesches qui seroient faictes sans cela n'auroient point de force, le roy estant esloigné.

Ce que je mande me semble d'autant plus nécessaire que je ne suis point en estat de signer aucunes dépesches, et que je prévoiy que les affaires requerront peut estre qu'on en face.

Je prie M^r de Noyers de faire response à M^r le grand prieur², auquel

¹ On verra ci-après, p. 957, une lettre du roi à ce sujet.

² Le commandeur de la Porte, oncle de Richelieu.

je croy qu'il ne seroit point mauvais d'envoyer deux ou trois commissions de chevaux légers en blanc, luy mandant que vous luy respondés de la levée s'il les met sur pied. Et luy escrire que, pour ce qui est de l'infanterie, qu'il mette ses compagnies à cent hommes. Le tout est de sçavoir si, dans la coste d'Espagne, à Saint-Sébastien et autres lieux, il y a des troupes assemblées, et des vaisseaux pour les porter, ce que je ne croy pas. Si cela estoit j'envoierois cinq ou six gentilshommes d'auprès de moy pour servir de chefs dans les isles. M^r de Chavigny en peut sçavoir quelque chose de M^r le Nonce et de l'ambassadeur de Venise. Je croy qu'il faudra adresser l'ordre de faire partir madame d'Effiat à M^r le Prince ¹.

Je ne mets rien en ce mémoire pour le roy parce que j'ay envoyé sçavoir de ses nouvelles par de Maine.

CCCCLXXXIV.

Cabinet de S. A. R. Mst le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, ce 25^e juin 1642.

Depuis le mémoire que je vous feis ce matin, j'ay parlé à M^r le comte d'Allez sur le sujet du premier président d'Aix. Nous avons avisé qu'il ne seroit pas mieux chez luy qu'à Aix, et qu'il vaut mieux l'envoyer à Bourges. Vous en parlerés, s'il vous plaist, au roy; et, si S. M. l'approuve, j'estime qu'il vaut autant le faire dès à présent que d'attendre que S. M. soit à Lyon ².

M^r de Chavigny sçaura, s'il luy plaist, du roy, s'il ne veut pas que M^r de Bordeaux demeure tousjours à Cavaillon, sans en partir.

¹ H. Arnauld écrivait le 22 juin, et répétait le 29 que M^{me} d'Effiat était dangereusement malade, que les médecins désespéraient de sa vie, et qu'on n'avait point osé lui apprendre le malheur de son fils,

² Ce premier président était M. du Bernet. L'ordre lui fut sans doute donné immédiatement, car la Gazette du 12 juillet dit qu'il partit d'Aix le 27 juin.

NOTA.

Lorsque Richelieu eut la preuve que c'était au nom de Monsieur que Cinq-Mars avait ourdi la conspiration et négocié le traité d'Espagne, l'un de ses premiers soins fut de faire croire à ce prince qu'on ignorait sa participation au complot; bien convaincu qu'au moindre soupçon Monsieur s'enfuirait en Espagne et que le principal conjuré allait lui échapper. Non qu'il eût aucun dessein de le faire punir, mais il comptait sur lui pour l'aider à faire punir les autres. Richelieu fit donc écrire par le roi, à Gaston, une lettre où Sa Majesté lui annonçait qu'elle le nommait général en chef de l'armée de Champagne, afin d'aller promptement faire tête à l'ennemi victorieux à Honnecourt et dont on craignait l'invasion. Et puis, par une seconde lettre écrite le soir du même jour (13 juin), le roi informait son frère de l'arrestation de Cinq-Mars, en imputant seulement au favori « les insolences extraordinaires qu'il a commises en mon endroit. » (Bibl. imp. manuscrits français, n° 3843, fol. 54.) Grâce à la discrétion de ce double message, le prince coupable se persuada qu'on n'avait point pénétré son secret. La rumeur publique l'avait pourtant inquiété; il écrivait à Chavigni, le 15 juin, en apparence pour s'informer de la santé du cardinal : « Je ne luy ay point escrit, disait-il, ne sachant en quels termes je le devois faire, à cause de tous les bruits qui courent, dont je ne sçais pas la vérité, laquelle je vous prie de me mander; et, en attendant, assurez S. Ém. de mon affection, en la façon que vous le jugerez à propos. » Et deux jours après, le 17, pour mieux éloigner de lui tout soupçon d'intelligence avec le grand écuyer, il adressait au cardinal une lettre où il s'indignait « de la conduite de ce méconnoissant M^r le Grand; c'est l'homme du monde le plus coupable de vous avoir despleu après tant d'obligations... Et vous avez bien creu, je m'assure que, si je l'ay considéré, ce n'a esté que jusqu'aux autels. Aussi est-ce pour vous, mon Cousin, que je conserve mon amitié toute entière. Et comme je cognois que vous m'y avés tout nouvellement obligé par l'honneur que S. M. m'a fait de me donner le commandement de son armée de Champagne, je vous prie de croire que vous ne sçauriez jamais avoir de plus véritable, ny de plus fidèle amy que moy¹. » Tout le monde s'étonnait de ce singulier incident; nous trouvons dans une des lettres de H. Arnauld : « On ne comprend pas ce que c'est que l'ordre qu'a receu Monsieur de se tenir prest pour venir commander l'armée de Champagne; cela est mystérieux. » (Bibl. imp. Béthune, 9273, fol. 135.) Ce pauvre prince n'y voit qu'un motif de profonde sécurité. Mais, dès

¹ Bibl. imp. Saint-Germ. Harl. 351, fol. 106 v°.

qu'il apprend que sa complicité est découverte, son assurance l'abandonne tout à fait, et il ne songe, comme dans toutes ses autres révoltes, qu'à se mettre à l'abri aux dépens de ceux qui avaient conspiré en son nom. Nous avons de lui cinq lettres, écrites le même jour, dans le premier moment de sa surprise et de son effroi. Ces lettres, datées du 25 juin, sont adressées au roi, au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin, à de Noyers et à Chavigny. Il s'excuse auprès du roi, et supplie les autres d'obtenir son pardon. Pour se faire une idée du degré d'humiliation où descend le duc d'Orléans dans ses supplications, il suffit de lire la lettre qu'il écrit à Chavigny. (Arch. des Aff. étr. France, juin-août, fol. 132, copie de la main de Cherré¹.) Il fit porter ces lettres par l'abbé de La Rivière, son aumônier.

Avant que ce messager eût son audience du roi, alors à Monfrin, le cardinal, qui était à Tarascon, fit remettre à Louis XIII le mémoire suivant, où il cherche quelles pourront être les excuses de Monsieur, et dicte la réponse que le roy y devra faire.

CCCCLXXXV.

Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay, 351, pièce 116. — Copie. —

Saint-Germain, 1023, fol. 55. — Copie.

Missions étrangères, 170 (copie), volume non chiffré

[MÉMOIRE POUR LE ROI.]

[Vers le 26 juin².]

Ou M^r de La Rivière vient avec un simple compliment de parole et une confession de faute desguisée, ou il vient avec charge de découvrir une partie de ce qui s'est fait.

Si le premier, le roy doit tesmoigner, adjonster foy à ce qu'il dit, et respondre qu'il pardonne volontiers à Monsieur, et que M^r de La Rivière luy rapporte ce qu'il a sur la conscience et qu'il n'en doit point estre en peyne.

¹ Par conséquent authentique. D'autres copies sont à la Bibliothèque impériale; on y remarque de légères différences. (Fonds Saint-Germain, 1023, fol. 49 v^o — Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 111. — Missions étrangères, 170.)

² Les copies ne donnent point de date; .

mais nous savons que l'abbé de La Rivière était parti de Moulins le 25 juin. Le cardinal lit aussitôt ses conjectures sur le message que cet abbé devait apporter, et il se hâta de les envoyer à Chavigny, qui dut voir l'abbé de la Rivière le 26 ou le 27 juin.

Si le deuxiesme, il doit encore luy tesmoigner de croire que tout ce qu'il dict est tout, et respondre : Ce que vous descouvrés me surprend et ne me surprend pas.

Il me surprend parce que je n'eusse pas attendu ce nouveau tesmoignage de manque d'affection de mon frère; il ne me surprend pas, parce que M^r le Grand, estant pris, s'enquiert fort si on ne l'accuse point d'intelligence avec Monsieur.

M^r de La Rivière, je vous parleray franchement; ceux qui ont donné de mauvais conseils à mon frère ne doivent rien attendre de moy que la rigueur de la justice. Pour mon frère, s'il me descouvre tout ce qu'il a fait, sans réserve, il recevra des effects de ma bonté comme il en a desjà receu plusieurs fois par le passé.

Quelque instance que La Rivière fasse d'avoir promesse d'un pardon général sans obligation de descouvrir tout ce qui s'est passé, le roy demeurera dans sa première response, luy disant qu'il ne voudroit pas luy mesme luy conseiller de faire plus que Dieu, qui requiert un vray repentir et une ingénue recognoissance, pour pardonner; qu'il luy doit suffire qu'il l'asseure que Monsieur recevra des effects de sa bonté s'il se gouverne envers Sa Majesté comme il doit, c'est-à-dire ainsy qu'il est dict cy-dessus.

Ensuite de ce que dessus, le roy doit dire à l'abbé de La Rivière qu'il veut que son procédé soit sy net et sy justifié devant tout le monde, en une affaire qui le touche de sy près comme celle de son sang, qu'il désire que La Rivière mette par escrit tout ce qu'il luy a dict. Ensuite de quoy Sa Majesté y fera mettre sa response, et, quoyque La Rivière s'en excuse, il faut luy faire faire ce qu'il ne sçauroit, ny n'oseroit refuser par raison.

Sur ce qui se passera avec La Rivière on dressera ensuite un mémoire de ce qu'on estimera devoir estre fait¹.

¹ Le roi ainsi endoctriné, et qui de plus eut un entretien avec le cardinal, le 28 juin, reçut l'abbé de La Rivière le 29, et répéta fort bien la leçon qui lui avait été

faite, s'il en faut croire Chavigni, qui était à Montfrin, auprès de Louis XIII, et qui rend compte de l'audience au cardinal. dans une lettre du dernier juin (Bibl. imp.

CCCCLXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 346. — Original.

Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 107. — Copie.

Saint-Germain, 1023, fol. 45¹. — Copie. —

Missions étrangères, 170, volume non chiffré. — Copie.

A M^{rs} DE NOYERS ET DE CHAVIGNY.

27 juin 1642².

Si Monsieur de Bouillon est pris il est question de faire veoir promptement que l'on l'a pris avec justice.

Pour ce faire, ou il en faut descouvrir les auteurs de M^{me} de Chevreuse qui en ont donné advis, ce que la dame ne voudroit pas³, ou trouver quelque autre invention par laquelle on puisse faire connoisre qu'on a eu cette découverte.

S^t-Germ. Harl. 351, fol. 113.) La sévérité dictée au roi fut si bien exprimée et fit si grande peur à ce pauvre aumônier « qu'il luy prist presque une défaillance, et ensuite une espèce de cholera morbus, dont il a esté guéry en luy rassurant l'esprit. » Ce sont les paroles de Chavigny. — Cependant on tira de La Rivière l'*écrit* que le cardinal avait demandé; Chavigny l'envoya à Richelieu, avec une lettre du 30 juin. (Cet *écrit* se trouve au fol. 117^v du ms. de Harlay, n^o 351.) — En même temps Chavigny envoyait au cardinal la réponse qui devait être mise par le roi en bas de l'*écrit* de La Rivière (ci-après, p. 956, note 1).

¹ Ce manuscrit, qui contient la relation de Fontrailles, reproduit cette partie du manuscrit de Harlay, 351; mais, quoi qu'il vienne originaires de la bibliothèque de Séguier, il est moins correct que le manuscrit de Harlay, où l'on a corrigé quelques-unes des fautes du premier.

² L'original n'est point daté; une main étrangère a écrit « juillet; » c'est une in-

dication mise au hasard. Les copies donnent une date vraisemblable dans ce titre qu'elles placent en tête de la pièce : « Mémoire de S. Ém. du 27 juin 1642; à M^{rs} de Chavigny et de Noyers estant près du roy. » L'arrestation du duc, qui eut lieu à Casal le 23 juin, ne fut connue à Tarascon que le 28 au soir, ou dans la matinée du 29, puisque le roi, qui avait visité Richelieu le 28, lui écrivait le lendemain : « Je ne me trouve jamais que bien de vous voir. Je me porte beaucoup mieux depuis hier, et ensuite de la prise de M^r de Bouillon, qui est un coup de partie. »

³ Cette phrase, que j'ai soigneusement vérifiée sur la pièce originale de la main de Cherré, est évidemment fautive et par suite très-obscur. Que peut signifier « les auteurs de M^{me} de Chevreuse ? » Fant-il entendre des gens informés par M^{me} de Chevreuse, qui ne se défait pas d'eux ? Car supposer que Richelieu veut ici parler (ce qui pourtant serait plus dans le sens des mots) de personnes qui auraient fait à M^{me} de

On le peut faire en resserrant de toutes parts les prisonniers, sans permettre de parler à personne, parce que, par ce moyen, on pourra faire croire aux uns que les autres ont dict ce qu'on sçait, ce qui leur donnera lieu de le confesser, et à tout le monde de le croire.

Sans l'un de ces deux expédiens, quoyque ce qu'on a fait ne se peust esviter, on passera pour avoir fait une violence à M^r de Bouillon pour le chastier des choses pardonnées, ce qui est très-faux, et dont il faut esviter la réputation.

Fault arrester Cioujac¹, qu'on dict avoir des papiers secretz.

Fault retirer la cassette des cheveux et amourettes qu'a M^r de Choisy.

Fault représenter au roy qu'il est très-important de ne dire pas qu'il ayt bruslé tous les papiers, et en effect on croit qu'il ne l'a pas fait.

Si M^r de Bouillon est pris, il faut pourveoir promptement l'Italie d'un chef de grande qualité² pour plusieurs raisons qui pressent.

Il en faut un en Guienne, et un dans le Roussillon; estant douteux si M^r de Turenne voudra servir, et si on le doit laisser seul. Le roy y pensera, s'il luy plaist.

Fault sçavoir du roy si, en choses importantes et pressées, le cardinal donnera les ordres de ce qu'il estimera plus à propos pour son service, ainsy que S. M. luy a commandé plusieurs fois par le passé; et, au cas qu'elle le veuille, elle luy escrira par un mot de son propre mouvement³.

N'y ayant rien de plus dangereux que de faire les affaires à deny⁴,

Chevreuse des confidences que celle-ci aurait trahies, c'est ce que ne peuvent guère admettre ceux qui connaissent le caractère de cette dame. Que signifient encore ces mots : « Ce que la dame ne voudroit pas, » qui se rapportent si bien à ce que Richelieu écrivait le 7 juillet à de Noyers et à Chavigni, « Si ceux qui savent beaucoup de particularitez de cette affaire vouloient estre allégués, on n'aurait pas tant de peine. »

¹ C'est l'habitant de Narbonne chez lequel, d'après une des versions, fut trouvé

M. le Grand. Dans une lettre au roi, du 13 juillet, le cardinal écrit « Siongeac, » et le P. Griffet le nomme Siouzac. Les copies de la Bibliothèque le nomment encore autrement. Il y a d'ailleurs dans ces copies plusieurs inexactitudes. Siouzac fut quelques jours après recherché pour une tentative d'évasion de Cinq-Mars.

² Les deux mss. de Saint-Germain, et de Harl. mettent : « fidélité. »

³ Ci-après, p. 957.

⁴ La copie du manuscrit de Saint-Ger-

j'estime que le roy doit envoyer promptement une compagnie des gardes françoises et une autre de Suisses, de celles qui sont avancées à Lion, garder le passage de Tréou¹, parce ce que c'est le moyen de réduire Monsieur de desclarer, ou de gré ou de force, ce qu'il sçayt.

Fault mesnager M^{me} de Savoie dans le bon traictement qu'on luy fait pour sçavoir ce qu'elle sçayt².

CCCCLXXXVII.

Cabinet de S. A. R. M^{gr} le duc d'Aumale. — Minute de la main de Charpentier.

[Avant le 28 juin 1642³.]

Faut parler de l'affaire de M. Desdiguères⁴ en passant.

main fait, de la première ligne de ce paragraphe, la fin du paragraphe précédent; et sans doute la pensée exprimée dans cette ligne se rapporte très-bien au sens dudit paragraphe. Cependant nous suivons le texte des Affaires étrangères, écrit de la main de Cherré et conservé dans les papiers de Richelieu. C'est aussi la leçon du manuscrit de Harlay. Quant au manuscrit des missions, il met les deux paragraphes en un seul et sans autres ponctuation qu'une virgule après « demy. »

¹ Trévoux, capitale de la principauté de Dombes, dont jouissait Monsieur.

² Il paraît que Richelieu eut la pensée de mêler la duchesse de Savoie à la conspiration de Cinq-Mars. Nous voyons que dans le premier interrogatoire que l'intendant du Dauphiné, Henri de La Guette, seigneur de Chazé, fit subir à M. de Thou, le 6 juillet, on lui demanda « s'il ne lui avoit pas été dit que madame de Savoie étoit à demi gagnée et qu'elle le seroit bientôt tout à fait. » Question répétée à Cinq-Mars dans son interrogatoire du 20. Or nous savons, par Richelieu lui-même, que ce fut lui qui prépara les questions que

devait faire M. de Chazé. (Voy. aussi la note 2 de la page 959.)

³ Cette pièce, sans date, est classée dans le manuscrit entre deux lettres du 2 juillet, mais il est évident qu'elle a été écrite dans les derniers jours de juin, et un peu avant l'entrevue du roi et du cardinal, qui eut lieu le 28; je la classe immédiatement avant ce jour, faute de pouvoir donner la date précise. C'est une sorte de mémorial des choses dont Richelieu voulait entretenir le roi, et dont plusieurs furent exécutées, en effet, après l'entrevue. Cette pièce, ainsi que beaucoup d'autres, prouve ce que nous avons déjà dit, que, malgré les plus anxieuses préoccupations d'esprit et les douleurs physiques les plus aiguës, Richelieu n'abandonna jamais la direction du gouvernement, que M. Bazin se trompe lorsqu'il dit, « la main engourdie du cardinal avait cessé de conduire l'État, » et lorsqu'il prétend que, durant sa maladie, Richelieu « renvoyait sans cesse au roi l'ennuyeux souci des affaires. » (T. IV, p. 367 et 388.)

⁴ Il devait accompagner le roi jusqu'à Lyon. — Il s'agit sans doute ici du gou-

Idem de M. de Roussillon¹.

Faut laisser ordre à tous les gouverneurs de provinces, places et parlements, en vertu duquel ils obéissent à ce qui leur sera mandé de la part du roy².

Il vaut mieux conduire jusqu'à Lyon les prisonniers, que les laisser en ces pays³.

Abbayes de cinq ou six⁴ à Laffemas.

Abbaye grande, Mazariny.

Brissac, abbaye.

Bontemps, abbaye.

Faut pourvoir à la seureté de Laon, y envoyant M. de Nangis, si desjà on ne l'a faict.

Idem, de Chauny, faisant avancer les fortifications autant que l'on pourra.

Idem, à Rhetel.

Faut avoir grand soin des levées qui se doivent faire à Paris et en Normandie, et du restablissement de l'armée du mar^{al} de Guiche.

On ne parle point du lieu où le roy voudra envoyer de ses gardes et de ses Suisses, parce que cela deppendra de sa prudence, et des lieux ou paroistront les ennemis.

Mon avis est que la personne du roy ne doit bouger de Fontainebleau, et de St-Germain, et qu'il doit retenir avec luy ses gardames, cheveu-légers et mousquetaires, six compagnies de ses

vernement du Dauphiné, avec quelques restrictions. (Voy. ci-après, p. 954.)

¹ Le cardinal lui avait promis la lieutenance du roi du Dauphiné; le roi la lui donna le 4 juillet.

² Voy. ci-dessus, p. 940, 946, et ci-après, p. 957.

³ « J'emmèneray M. de Thou avec moy, et feray partir, 5 ou 6 jours après, M. Le Grand avec la cavalerie qui a amené M. de Bouillon d'Italie, » mandait Richelieu, de

Tarascon, le 15 août; et dans une lettre du 3 septembre, datée de Condrieux, il dit: « M. Le Grand arrive demain à Lyon. » Ce fut aussi le jour que Richelieu y arriva. On verra, dans une lettre du 15 juillet, comment le cardinal explique toutes les précautions qu'il prendra pour que Cinq-Mars ne se sauve pas dans le trajet de Montpellier à Lyon.

⁴ Sans doute: cinq ou six mille livres.

gardes françoises et quatre de ses Suisses, et envoyer le reste pour fortifier l'armée qu'il jugera en avoir besoin.

On estime qu'il faut envoyer Ballon en Guyenne, et M. d'Arpajon avec pouvoir d'amasser la noblesse, et des lettres aux principaux seigneurs affectionnez, pour mettre leurs amis sur pied.

Il est du tout nécessaire d'envoyer M^{me} d'Effiat en ses maisons de Touraine¹, avec son fils l'abbé, en ayant tousjours usé ainsy en pareil cas.

Faut faire prendre l'aumosnier de M. le Grand pour sçavoir quels sont les ministres qu'il a fait parler à son maistre.

Faut parler au roy de M. de Lauzon.

Ecrire au premier président de Provence estant à Lyon².

CCCCLXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 144. — Original, de la main de Cherré.

Minute de la main de Chavigni, même ms. fol. 343³.

Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 119. — Copie.

Saint-Germain, 1023, fol. 58 v^o. — Copie. —

Missions étrangères, 170, volume non chiffré. — Copie.

A M^{rs} DE CHAVIGNY ET DE NOYERS⁴.

[27 ou 28 juin?]

La proposition de M^r de La Rivière est que, si Monsieur confesse tout sans réserve, le roy trouve bon que, sans le veoir, il sorte du royaume pour aller vivre à Venize.

Il tesmoigne croire absolument que, si on luy veut donner la liberté, il donnera ingénue et entière confession de toutes choses.

¹ Voy. ci-dessus, p. 941.

² Ce premier président avait été exilé à Bourges. (Ci-dessus, même page.)

³ Cette minute est classée, par erreur, au 17 juillet, dans le volume 101, où elle est maintenant.

⁴ Les manuscrits ne donnent ni suscription, ni date. La lettre est évidemment adressée à Chavigni, et sans doute en

même temps à de Noyers. — Richelieu avait envoyé à Chavigni, vers le 26 juin (p. 943), ses prévisions sur le contenu du message que devait apporter l'abbé de La Rivière; maintenant il a vu ce message, et il adresse à Chavigni ses réflexions sur les propositions de Monsieur. Cette lettre peut donc être mise au 27 ou au 28 juin.

Il m'a demandé plusieurs fois ma parole sur ce sujet, je n'ay osé la luy donner, ne sachant pas si le roy l'agrera; mais ma pensée est qu'il n'y a pas de difficulté à le faire, parce que ou Monsieur enverra une bonne et entière confession, ou une mauvaise et deffectueuse.

S'il l'envoie deffectueuse on le poursuivra avec des troupes selon la résolution prise; et cependant la dicte confession, quoyque mauvaise, servira à la conviction de ses complices, et à celle de sa propre personne.

S'il l'envoie bonne, on s'en servira encore mieux et le roy ne sera obligé qu'à le laisser aller à Venize, et ne le priver pas de la liberté, ce qui n'empeschera pas qu'on ne fasse ensuite ce qu'il faudra pour l'Estat.

Mon advis est donc que vous disiez à M^r de La Rivière : M^r le cardinal ne vous a pas voulu donner parole que le roy laissast aller librement Monsieur à Venize sans le veoir, au cas qu'il luy envoyast une entière confession de ce qu'il sçait, et cependant, pour vous monstret qu'il faict tousjours plus qu'il ne promet, il m'a escrit pour conseiller au roy de donner ce consentement à Monsieur, ce que je feray fidèlement. Et, en ce cas, je vous donneray, par commandement de S. M. la parole de Son Éminence. Ainsy il ne tiendra qu'à Monsieur qu'il ne sorte encore une fois du mauvais pas auquel il est, selon vostre proposition, par l'intervention de M^r le cardinal.

J'ay donné parole à M^r de La Rivière qu'on ne dira point à Monsieur que sa confession est deffectueuse fausement; je luy ay dict qu'il faut que la desclaration de Monsieur soit signée de luy et contresignée de M^r Goulas.

Il eust bien desiré en avoir un project, mais j'ay estimé qu'il vaut mieux que ces messieurs agissent à leur mode.

Je vous advoue que je ne croy point que Monsieur desclare la vérité; et, en ce cas, il faudra faire avancer les troupes vers luy sans y perdre aucun temps; et je croy mesme qu'en attendant la desclaration, il ne fault pas différer leur marche.

Je croy qu'il est bon que M^r Goulas apporte la desclaration avec M^r de La Rivière.

CCCCLXXXIX.

Cabinet de S. A. R. M^{te} le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

[AU ROI^{1 2}]

De Tarascon, ce 29^e juin 1642.

J'envoie sçavoir comment Sa Majesté se porta hier de son voiage, priant Dieu de tout mon cœur qu'il luy ayt produit un aussi bon effect que j'en ay receu de l'honneur de sa visite, qui me soulagea tellement qu'en me faisant panser à six heures, je levay mon bras tout seul, à la veue de toute la faculté.

Pourveu qu'il plaise à Sa Majesté se tenir l'esprit content, comme il luy a pleu me le promettre, je ne doute point qu'elle ne se tire

¹ Cette pièce manque de suscription; s'adresse-t-elle à de Noyers, ainsi que la plupart des lettres composant le manuscrit où elle est conservée? Je pense que c'est à Louis XIII lui-même que Richelieu écrit, bien qu'il parle du roi à la troisième personne, forme dont j'ai de fréquents exemples. Richelieu avait d'ailleurs à remercier Louis XIII de sa visite, et il la tourne en manière de miracle. Le roi, malade aussi, s'était fait porter de Montfrin à Tarascon; le cardinal, au lit, fit préparer un autre lit auprès du sien pour recevoir le roi; ils étaient éloignés l'un de l'autre depuis plusieurs mois, et leur entrevue ne se fit pas sans larmes; on peut en lire un récit assez curieux dans l'histoire du P. Griffet, p. 473. Richelieu ne manqua pas de faire informer le public de cette visite, en même temps que de sa prochaine guérison: « Le roy ayant confirmé sa santé par l'usage des eaux de Meyne, qu'il a

prises à Montfrin, a visité le cardinal-duc dans Tarascon, duquel honneur et contentement receu par S. Ém. sa santé, qui va toujours se fortifiant, a esté encore accreue, de sorte qu'elle se prépare à se mettre en chemin pour suivre S. M. » (Gazette du 5 juillet.) Cette visite, qui tenait si fort à cœur à Richelieu, il avait cru un instant qu'elle ne pourrait avoir lieu, et il prit ses précautions pour ne pas perdre le bénéfice qu'il s'en promettait. Il fit écrire par Chavigni à de Noyers, qu'il pria Sa Majesté de ne pas risquer sa santé pour venir le voir; « ce n'est pas, ajoutait-il, que S. Ém. ne désirast que le roy en tesmoignast quelque envie devant le monde, et qu'il parust que, s'il n'avoit pas pris ce détour, la supplication de S. Ém. de ne se point remettre dans un aussy mauvais air que celuy de Narbonne, l'en avoit empêché. » (Lettre du 15 may, Aff. étrang. France, janvier-mai, fol. 338.)

bientost de son mal, et j'ose luy respondre qu'elle sortira heureusement des mauvaises affaires qu'elle a maintenant.

Sa Majesté ayant autant de tendresse pour ses créatures qu'elles ont d'excès de passion pour sa personne, et autant de confiance en elles qu'elles en prendront éternellement en sa bonté, elles mettront avec contentement mille vies, si elles en avoient autant, pour le servir et pour luy plaire. Elle adjousterà, s'il luy plaist, d'autant plus de foy à cette vérité qu'elle sera confirmée par toutes leurs actions.

CCCCXC.

Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay¹, 351, fol. 102. — Copie.

Saint-Germain, 1023, fol. 39. — Copie.

Missions étrangères, 170, volume non chiffré. — Copie.

[MÉMOIRE POUR LE ROI².]

[Dans les derniers jours de juin.]

Le roy n'ayant point accoustumé de partir des lieux où il porte sa personne sans pourveoir à tout ce qui est nécessaire à leur seureté, la prudence veult qu'il continue plus que jamais cette pratique en cette occasion.

Pour cet effect, il est absolument nécessaire de faire tout ce qui est requis pour s'asseurer la Catalogne et le Roussillon; et, qui plus est, pour garantir ces provinces de la ruine que le roy d'Espagne y pouroit faire, quand mesme il ne pouroit esbranler leurs esprits et leurs cœurs.

Deux choses sont grandement nécessaires : l'establisement d'un vice-roy qui est faict (*sic*) comme celuy des Gouverneurs des Pays-Bas dans les places, ce qui fera veoir au peuple que le roy luy veult absolument tenir sa parole.

¹ Je suivrai la copie de Harlay, à moins que les autres ne donnent par hasard un sens plus exact. (Voy. p. 945, note 1.)

² Le roi quitta Montfrin le 30 juin; ce mémoire, auquel les mss. ne donnent point de date, dut lui être envoyé peu auparavant.

Ensuite il est à considérer que jamais la Catalogne et le Roussillon ne seront entièrement assurez au roy qu'on n'ayt pris Tortoze, Tarragone et Roze. Or, comme ces trois choses sont impossibles ensemble, la question est par l'attaque de laquelle il faut commencer.

Beaucoup estiment que c'est par Roze. Je serois de prime abord de leur avis; mais considérant que, jusques à ce que Tortoze et Tarragone soient pris, ou au moins Tortoze, les Catelans seront en perpétuelle appréhension d'estre opprimez, et ne pourront subsister sans beaucoup de gens de guerre qui, vivans en leur pays pour les deffendre, ne le sçauroient faire sans les incommoder (cette raison est d'autant plus pressante que Barcelonne et tout le pays n'est es mains du roy qu'en tant que ses habitans luy seront affectionnez), j'estime qu'il vault mieux commencer par l'attaque de Tortoze que par Roze.

Une seconde raison me confirme en cette opinion, qui est que le siège de Roze ne se pouvant faire sans diminuer l'armée de M^r de La Mothe apparemment, ensuite il ne seroit pas assez fort pour résister à tous les efforts que l'Espagne pouroit faire au préjudice de la Catalogne.

Or parce que ce n'est pas assez de garantir la Catalogne de ruine, mais qu'il en faut faire autant du Roussillon, j'estime que, pendant le siège de Tortoze, M^r de Turenne doit demeurer dans le Roussillon, avec trois mil hommes de pied et quatre cens chevaux, pour faire faire bien dilligemment un bon fort au lieu que luy-mesme a recogneu proche de Roze, par le moyen duquel tous demeurent d'accord que les ennemis ne sçauroient faire aucune course dans le pays.

Tout ce qui est à craindre dans ce dessein, et que je croy inévitable, est que, quelque fort qu'il fasse, il sera seulement bon pour résister à la garnison ordinaire de Roze, mais non aux forces estrangères qui pourroient descendre par mer, si ce n'est qu'il y ait un bon corps d'infanterie retranché derrière.

Cet avis est d'autant plus fondé que, par le moyen de deux mille chevaux qui sont dans le Roussillon, on acquiert la liberté de disposer de quinze cens, nécessaires soit en Guienne, soit en Bourgogne, soit pour pousser Monsieur, s'il ne veut ny venir trouver le roy, ny sortir des lieux où il peut faire mal.

Cet avis est soubmis à celuy que Sa Majesté voudra prendre après avoir receu celuy que M^{rs} les généraux qui commandent dans le Roussillon et Catalongne estimeront sur ce sujet.

Il n'y a rien à faire pour le Languedoc, la province estant couverte de la Catalongne et du Roussillon, et tous les esprits y estans en la disposition qu'on les peut souhaitter.

Quand à la Provence, M^r le comte d'Alaix n'y souhaite que deux choses, l'esloignement du premier président, et la fortification de Toulon et d'Antibes. Le roy a pris résolution sur le faict du premier président¹; reste à pourveoir aux fortifications, ce que je croy qu'il faut faire.

Il me semble qu'il est fort aisé de mettre le Dauphiné en l'estat qu'on le peut souhaitter, le temps présent ne requérant autre chose sinon que le roy exécute une résolution qu'il prist dès la mort de M^r le Comte, de donner le gouvernement à M^r de Lesdiguière, en se réservant la prononciation des arrests, et la nomination aux charges et offices.

Le Parlement désireroit bien que le gouverneur fust aussy privé de la préséance qu'il a sur luy, mais je n'estime pas que le service du roy le requière, cette compagnie ayant plus tost besoin d'estre abaissée qu'eslevée.

Si Sa Majesté veut ensuite pourveoir de la lieutenance du roy dans le Roussillon, je croy qu'elle fera tout ce qu'elle peut faire pour son service, en cette province, y laissant un gouverneur et un lieutenant du roy du tout affectionné.

Il n'y a rien à faire pour le Lionnois, le roy ayant de nouveau obligé

¹ Ci dessus, p. 941.

le marquis de Villeroy à bien servir pour le bienfait qu'il vient de recevoir de Sa Majesté.

L'Auvergne requiert un chef, mais je n'en sçay point en France capable d'une si grande charge; et cependant il sera du tout nécessaire d'y pourvoir. Sur ce sujet le temps donnera plus de lumières qu'on n'en a à présent.

Pour ce qui est de la Guienne, si les ennemis y font une descente M^r d'Arpajon n'est point capable de soustenir cet effort.

La personne du mareschal de La Force pouroit passer dans la pensée; mais outre que l'expérience a faict cognoistre que son age a beaucoup diminué sa capacité, il me semble qu'il est bon d'esviter, tant qu'on pourra, de mettre des forces qui seront presque toutes huguenottes entre les mains d'un chef zélé à cette religion, principalement en un lieu fort esloigné de Sa Majesté et où elle n'a point de corps d'armée composé de ses vieilles troupes catholiques, ensuite de la cognoissance qu'on a que M^r le Grand a tasché d'esmouvoir leurs esprits de tous costez.

CCCCXCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 147. —

Original de la main de Charpentier.

Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 114 v^o. —

Saint-Germain, 1023, fol. 53 v^o. —

Missions étrangères, 170, volume non chiffré. — Copie.

A M^{rs} DE CHAVIGNI ET DE NOYERS¹.

De Tarascon, ce dernier juin 1642.

Je prie Dieu que le roy fasse bon voyage et ceux qui l'accompagnent aussy.

¹ L'original ne porte point de suscription; mais une note de réception est écrite au dos, de la main de Chavigni, et les co-

pistes de Harlay et de Saint-Germain ont mis en tête le nom des deux secrétaires d'état.

L'écrit de M^r de La Rivière est bien. J'ay veu la response qu'il faut mettre en bas; j'y ay changé seulement un *comme* en *ainsy*, bien que le *comme* fust en mon premier mémoire et qu'il ne fust pas mauvais¹.

Je ne fais point de difficulté, si le roy le trouve bon, de donner parolle à M^r de La Rivière, que Monsieur desclarant au roy tout ce qu'il sçait, par escrit, sans réserve, venant voir Sa Majesté devant que sortir du royaume, selon la proposition que vous en a faicte ledict s^r de La Rivière, Sa Majesté le laissera aller librement sans qu'il reçoive mal, s'il sort du consentement du roy. Venize est une bonne demeure; et, en ce cas, il faut que la permission qu'il demandera au roy de sortir porte : « Pour ne venir en France que lorsqu'il plaira au roy nous le permettre et nous l'ordonner. »

Quand à l'argent, je croy qu'il se doit contenter de ce que le roy d'Espagne luy devoit donner, sçavoir est, dix mil escus par mois; car luy donner plus c'est luy donner moyen de mal faire. Et le roy ne pouvant consentir qu'il mène avec luy les mauvais esprits qui l'ont perdu, il n'a pas besoin de davantage pour luy et pour les gens de bien. Cependant² s'il faut luy faire toucher jusques à 40 mille livres je ne croy pas qu'il faille s'arrester pour peu de chose.

¹ Voici cette réponse qu'avait dictée Richelieu à Chavigni, pour être transcrite par le roi; c'est la première version, la correction du *comme* en *ainsy que* n'a pas encore été faite : « Après ce que le s^r de La Rivière m'a déclaré de la part de mon frère, je désire qu'il le retourne trouver pour luy dire que, s'il m'envoie, par escrit, toutes les choses dans lesquelles il s'est engagé et ausquelles on l'a voulu porter contre mon service, et qu'il me déclare franchement tout ce qu'il sçait, sans rien réserver, il recevra des effects de ma bonté, comme il en a desjà receu plusieurs fois

par le passé. Je désire que led. s^r de La Rivière m'apporte promptement response, et qu'il vienne au devant de moi*. Du 30 juin 1642. » — Cette minute, sans date, a été classée par erreur au 17 juillet dans le ms. des Aff. étr. France, 101; elle se trouve en copie à la Bibl. imp. dans les trois mss. cités aux sources.

² « S'il faut pousser jusques à quatre cens mil livres » (copies des manuscrits de Harlay et de Saint Germain). C'est, en d'autres termes, ce que dit notre original : 40,000^{li} ajoutées à 10,000 écus par mois.

* Le roi partit ce même jour de Montfrin.

J'attendray la lettre que vous me mandés du roy¹; plus il me donnera d'autorité et me fera de graces, plus en useray-je avec modération. Je suis entièrement à ceux qui m'aiment comme vous².

CCCCXCII.

Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 124 v°. — Copie. —
 Saint-Germain, 1023, fol. 64. — Copie. —
 Missions étrangères, 170, volume non chiffré. — Copie.

[A M. DE CHAVIGNI³]

De Tarascon, ce dernier juin³ 1642.

Quoy qu'on ayt fait pour porter Monsieur à donner une ingénue

¹ Chavigni avait écrit à Richelieu le matin du 30 juin, avant le départ de Montfrin, pour lui envoyer la réponse du roi à mettre au bas du mémoire apporté par l'abbé de La Rivière. « Le roy, mandait Chavigni, écrira très-volontiers la lettre que je luy ay proposée d'envoyer à Monseigneur pour le laisser en toute autorité; et il le fait de la meilleure grace du monde. M^{sr} le cardinal Mazarin la portera demain à S. Ém. » (Manuscrits cités aux sources.) Le soir du même jour, Louis XIII, arrivé à Bagnols, signa cette lettre attendue avec quelque impatience. Le roi y transmet temporairement à son ministre presque tous les pouvoirs de la royauté : « Ayant une confiance entière en vous, mon intention est que vous faciés en ce pays les choses qui regarderont mon service avec la mesme autorité que si j'y estois; que les ordres que vous envoieés, soit dans les provinces de deçà, soit au dehors de mon royaume, à mes lieutenans généraux d'armée, ou à mes ministres, soient aussy punctuellement exécutés que les miens

propres; et que vous pourvoies aux choses pressées sans m'en donner advis. » — Si Richelieu n'a pas dicté cette lettre, il en a du moins indiqué aux confidens qu'il avait auprès du roi les points principaux. (Voy. ci-dessus les lettres à de Noyers, p. 940, et à Chavigni, p. 946.) — La minute, de la main de Chavigni, est conservée aux Aff. étr. France, 101, sans date, et classée fautiveusement, comme le projet de réponse à La Rivière, au 17 juillet, fol. 343. Une copie, qui se trouve dans le même volume, fol. 146, donne la véritable date. La minute, de la main de Chavigni, est sur la même page où ce secrétaire d'État avait déjà écrit la réponse du roi au message de La Rivière. Le P. Griffet a imprimé cette curieuse lettre de Louis XIII; Aubery l'avait déjà publiée, t. V de l'édition in-12 des mémoires.

² On a mis dans les copies la signature ordinaire de Richelieu; c'est une addition inintelligente des copistes, qui n'ont pas fait attention que depuis plusieurs mois Richelieu ne signait plus.

³ Nous n'avons trouvé ni la minute, ni

confession, bien que La Rivière ayt intérêt qu'il la donne, la cognoissance que j'ay de ce personnage faict que je ne puis croire qu'il le fasse. Ou il desguisera le traicté d'Espagne, ou il en taira les principales conditions, ou il ne dira pas ses complices; enfin ma pensée est que sa confession sera defectueuse. Auquel cas il fault que M^r de Nouailles¹ parte sans perdre un moment de temps, estant besoin, pour cet effect, qu'on le fasse avancer autant qu'on pourra, en un poste avantageux pour le juste dessein qu'a le roy, au cas que Monsieur ne veuille pas faire ce qu'il doit.

Si Monsieur donne une bonne et entière confession, deux choses sont à remarquer; la première, qu'il fault qu'il donne l'original du traicté qu'il a faict, au deffaut de quoy la confession ne peut estre estimée entière. La deuxiesme est qu'il y a grande différence entre laisser sortir Monsieur du royaume, et luy donner de quoy vivre estant dehors, ou autoriser sa sortie par acte, et convenir avec luy, par mesme voye, qu'on luy donnera ce qu'il recevra; il fault faire le premier et non le second.

Monsieur doit demander permission de sortir, et le roy doit res-

l'original de cette lettre, à laquelle les copistes donnent la date du *dernier juin*. Écrite quelques heures après la précédente, elle témoigne du peu de confiance qu'avait Richelieu dans le caractère de Monsieur, et dans l'intervention de La Rivière. Ce pauvre négociateur avait encore donné sa mesure la veille dans une audience du roi, dont Chavigni rend compte à Richelieu : « Le roy parla hier à M^r de La Rivière aussy bien et aussy fortement qu'on le pouvoit désirer. Il luy list mettre par escrit et signer tout ce qu'il luy dist de la part de Monsieur, ainsy que S. Ém. verra par la copie que je luy envoie; et lorsqu'il fist difficulté d'obéir aux commandemens de S. M. elle luy parla en maistre; et il eut si grande peur qu'on l'arrestast qu'il

luy prist presque une défaillance, et ensuite une espèce de cholera morbus dont il a esté guéry en luy rassurant l'esprit. » Cette lettre de Chavigni, écrite avant le départ de Montfrin, dès le matin du 30 juin, fut remise à Richelieu avant qu'il eût fait ses lettres du même jour. On la trouve, en copie, à la Bibl. imp. dans les trois manuscrits cités aux sources, ainsi qu'une autre lettre datée de Bagnols, le 1^{er} juillet, où Chavigni disait : « Tout ce qui est dans le deuxiesme mémoire de S. Ém. du dernier juin sera fait de point en point. »

¹ Le manuscrit du fonds de Saint-Germain met : « M^r de Navailles. » C'est une erreur que l'autre manuscrit a évité.

pondre que le meilleur conseil qu'il devoit prendre est de le venir trouver; mais qu'il a la bonté de ne l'y pas forcer; et, en ce cas, donner ordre aux passages qu'on le laisse passer¹.

Vous estes trop clairvoyant pour ne pas juger qu'il en faut user ainsy affin d'avoir la liberté d'asseurer le royaume, et le garantir pour jamais de pareilles légèretés à celles où Monsieur est tombé par cinq fois.

M^r le comte de La Trinité va trouver le roy de la part du prince Thomas; je l'ay veu et entretenu : il promet merveilles de la part de son maistre².

¹ On voulait bien donner à Monsieur la permission de sortir du royaume, mais on craignait beaucoup qu'il ne la prit. De Noyers qui, le 30 juin au soir, informait Richelieu de l'arrivée du roi à Bagnols, mettait dans sa lettre : « L'on fait les ordres partout pour empescher la sortie de Monsieur hors du royaume. » (Mss. cités aux sources.)

² Un traité avait été conclu récemment entre la France et la Savoie; il y en a plusieurs copies, dans les tomes 35 et 36 des manuscrits de Turin, aux archives des Affaires étrangères. La ratification du roi, en original sur parchemin, contre-signée Bouthillier et datée de Montfrin, le 22 juin, est classée au fol. 170; et celles du cardinal de Savoie et du prince Thomas sont aux folios 165 et 169. Après la visite dont il est ici question, Richelieu écrivit au

prince Thomas pour le féliciter de l'accordement conclu entre les princes de Savoie et Madame; il en fit aussi compliment à cette princesse, « bien qu'il y ait beaucoup à redire au traité qui a esté fait avec M^r vos beaux-frères. » — Richelieu profite de l'occasion pour tâcher d'avoir un témoin de plus contre le duc de Bouillon. « Nous ayant esté raporté confidemment, écrit-il à la duchesse, que M^r de Bouillon espéroit porter V. A. à favoriser ses mauvais desseins, je me sentirois extrêmement obligé, en mon particulier, si elle me vouloit faire la faveur de me faire part des discours qu'il luy a tenus sur ce sujet, et ce qu'elle a peu pénétrer de ses intentions. » Ces deux lettres sont sans date; je les classe aux Analyses vers le commencement de juillet. (Voy. ci-dessus, p. 947, note 2.)



TABLE DES MATIÈRES.

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
ANNÉE 1638.			
I.	1 ^{er} janvier.	[Lettre à la reine d'Angleterre].....	3
II.	11 janvier.	Lettre à M. de Chartres.....	4
III.	Vers le 20 janvier.	[Lettre au père Binet].....	6
IV.	[1] février.	[Lettre à M. Le Gras ?].....	8
V.	9 février.	Lettre à M. Tubœuf.....	8
VI.	12 février.	Lettre du roi à M. de Bellière.....	9
VII.	15 février.	Lettre au duc de Weymar.....	12
VIII.	[22 février.]	[Lettre à M. Bouthillier].....	14
IX.	4 mars.	Pour M. Bouthillier.....	15
X.	[10 mars.]	Pour M. Bouthillier.....	16
XI.	Un peu avant le 18 mars.	Lettre à madame de Chevreuse.....	17
XII.	21 mars.	Lettre à M. de Loynes.....	18
XIII.	22 mars.	Lettre à M. le commandeur de La Porte.	20
XIV.	... mars.	Response aux propositions faites par M. Grotius.....	21
XV.	Vers le 20 avril.	Lettre au roy.....	24
XVI.	22 avril.	Lettre à M. le Prince.....	25
XVII.	28 avril.	Lettre à M. de Chavigny.....	27
XVIII.	29 avril.	Pour M. de Chavigny.....	28
XIX.	30 avril.	Pour M. de Chavigny.....	29
XX.	1 ^{er} mai.	Pour M. de Chavigny.....	30
XXI.	3 mai.	Lettre à M. Le Gras.....	32
XXII.	5 mai.	Pour M. de Chavigny.....	33
XXIII.	6 mai.	[Lettre à M. de Chavigny].....	34
XXIV.	7 mai.	Pour M. de Chavigny.....	37
XXV.	7 mai.	[Lettre à M. de Chavigny].....	38

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
XXVI.	8 mai.	Lettre à M. Doradour.....	39
XXVII.	9 mai.	Lettre à M. Chapelan.....	40
XXVIII.	17 mai.	Pour M. de Chavigny.....	41
XXIX.	22 mai.	Mémoire à M. le mareschal d'Estrées. .	42
XXX.	25 mai.	Lettre au prevost des marchands.....	48
XXXI.	29 mai.	Lettre au cardinal de La Valette.....	49
XXXII.	... mai.	Lettre au mareschal d'Estrées.....	51
XXXIII.	18 juin.	Lettre au mareschal d'Estrées.....	52
XXXIV.	20 juin.	Lettre à M. le Prince.....	55
XXXV.	2 juillet.	Lettre au cardinal de La Valette.....	56
XXXVI.	7 juillet.	Lettre au cardinal de La Valette.....	57
XXXVII.	8 juillet.	Lettre au roy.....	59
XXXVIII.	16 juillet.	Lettre à M. de Bordeaux.....	60
XXXIX.	16 juillet.	Mémoire au mareschal d'Estrées.....	61
XL.	17 juillet.	Lettre à M. Fortescuyère.....	64
XLI.	19 juillet.	Lettre au cardinal de La Valette.....	65
XLII.	19 juillet.	Lettre à M. le Prince.....	67
XLIII.	20 juillet.	[Lettre à M. Bouthillier].....	68
XLIV.	20 juillet.	Lettre à M. de Bullion.....	69
XLV.	20 juillet.	Lettre à madame de Chevreuse.....	70
XLVI.	24 juillet.	Lettre du roy aux mareschaux de La Force et de Chastillon.....	72
XLVII.	25 juillet.	Mémoire pour madame de Lanssac....	73
XLVIII.	[25] juillet.	Lettre à M. Le Gras.....	75
XLIX.	27 juillet.	Lettre à M ^{sr} le cardinal de La Valette..	77
L.	2 août.	Lettre à M ^{sr} le duc d'Orléans.....	79
LI.	3 août.	Lettre à M. le Prince.....	80
LII.	3 août.	Lettre à M. le Prince.....	81
LIII.	10 août.	Pour M. Bouthillier.....	82
LIV.	11 août.	Lettre à M. de Brézé.....	83
LV.	13 août.	Lettre à M. le procureur général.....	86
LVI.	16 août.	Lettre à M. le Prince.....	87
LVII.	16 août.	Lettre à M. de Bellièvre.....	88
LVIII.	18 août.	[Lettre au roi].....	90
LIX.	18 août.	Pour M. de Chavigny.....	92
LX.	18 août.	Pour M. de Chavigny.....	94

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
LXI.	21 août.	[Lettre au roi].....	95
LXII.	21 août.	Pour M. de Chavigny.....	96
LXIII.	21 août.	Pour MM. de Bullion et Bouthillier....	98
LXIV.	22 août.	[Lettre au roi].....	100
LXV.	22 août.	Projet d'instruction pour M. de Nantes.	103
LXVI.	23 août.	Lettre à M. le Prince.....	105
LXVII.	23 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	107
LXVIII.	23 août.	Projet de l'interrogatoire de Manicamp..	108
LXIX.	24 août.	Lettre à Mazarin.....	109
LXX.	25 août.	[Lettre au roi].....	110
LXXI.	25 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	112
LXXII.	26 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	114
LXXIII.	27 août.	Pour le roy.....	115
LXXIV.	27 août.	Pour M. de Chavigny.....	117
LXXV.	29 août.	Pour le roy.....	118
LXXVI.	29 août.	Lettre à M. de Chavigny.....	121
LXXVII.	30 août.	Lettre à M. de Mandé.....	123
LXXVIII.	30 août.	Lettre au roy.....	125
LXXIX.	30 août.	Pour M. de Chavigny.....	125
LXXX.	31 août.	[Lettre au roi].....	127
LXXXI.	31 août.	Pour M. de Chavigny.....	129
LXXXII.	2 septembre.	[Lettre au roi].....	134
LXXXIII.	2 septembre.	[Lettre à Chavigni].....	136
LXXXIV.	2 septembre.	[Lettre à Chavigni].....	137
LXXXV.	3 septembre.	[Lettre à Chavigni].....	138.
LXXXVI.	3 septembre.	[Lettre au roi].....	141
LXXXVII.	4 septembre.	Lettre au roy.....	144
LXXXVIII.	4 septembre, à 9 h. du matin.	Pour M. de Chavigny.....	145
LXXXIX	5 septembre, à 1 h. après minuit.	Pour M. de Chavigny.....	146
XC.	5 septembre.	Lettre au roy.....	148
XCI.	6 septembre.	Lettre à M. le marquis de Praslin.....	150
XCII.	6 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	151
XCIII.	7 septembre.	Pour M. de Chavigny.....	152
XCIV.	8 septembre.	Projet d'interrogatoire à faire à Manicamp.	153

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
XCV.	8 septembre.	Pour M. de Chavigny.....	155
XCVI.	8 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	156
XCVII.	8 septembre.	[Lettre au roi].....	157
XCVIII.	10 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	158
XCIX.	12 septembre.	[Lettre au roi].....	159
C.	12 septembre.	Pour M. de Chavigny.....	160
CI.	13 septembre.	Pour M. de Chavigny.....	163
CII.	[13 septembre.]	Pour le roy.....	164
CIII.	13 septembre.	Lettre à M. de Chavigny.....	166
CIV.	14 septembre.	[Lettre à M. l'archevêque de Bordeaux].	170
CV.	14 septembre.	Lettre à M. le Prince.....	171
CVI.	14 septembre.	Lettre à M. le Prince.....	172
CVII.	14 septembre.	Lettre à M. de Bullion.....	173
CVIII.	14 septembre.	Lettre au roy.....	174
CIX.	15 septembre.	Pour M. de Chavigny.....	175
CX.	17 septembre.	[Lettre au roi].....	177
CXI.	17 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	179
CXII.	17 septembre.	Pour M. de Chavigny.....	181
CXIII.	17 septembre.	[Lettre au roi].....	182
CXIV.	18 septembre.	[Lettre au roi].....	183
CXV.	18 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	184
CXVI.	20 septembre.	Lettre à M. le Prince.....	184
CXVII.	21 septembre.	Lettre à M. le cardinal de La Valette...	185
CXVIII.	21 septembre.	Lettre à M. de La Valette.....	186
CXIX.	22 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	187
CXX.	22 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	189
CXXI.	22 septembre.	Copie d'un mémoire envoyé à M. de Chavigny.....	191
CXXII.	25 septembre.	Lettre au R. P. Fernandez, confesseur de la reine.....	192
CXXIII.	Vers la fin de sept.	Factum du prince de Condé sur le siège de Fontarabie.....	195
CXXIV.	1 ^{er} octobre.	Lettre au duc de Weymar.....	209
CXXV.	6 octobre.	Lettre à M. de Bellièvre.....	211
CXXVI.	Après le 5 octobre.	Lettre à madame Bouthillier.....	213
CXXVII.	16 octobre.	Lettre à M. le cardinal de La Valette...	214

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CXXVIII.	16 octobre.	Lettre à M. le Prince	217
CXXIX.	21 octobre.	Lettre au roy	219
CXXX.	22 octobre.	Pour M. de Bullion	222
CXXXI.	29 octobre.	Lettre du roy au mareschal d'Estrées . .	223
CXXXII.	29 octobre.	Lettre du roy au mareschal d'Estrées . .	225
CXXXIII.	1 ^{er} novembre	Pour M. de Chavigny	228
CXXXIV.	4 novembre.	Lettre à M. le cardinal de La Valette . . .	229
CXXXV.	4 novembre.	Lettre à M. le cardinal de La Valette . . .	232
CXXXVI.	8 novembre.	Lettre à M. le chancelier	234
CXXXVII.	8 novembre.	Lettre au P. Bernard	234
CXXXVIII.	8 novembre.	Lettre au roy	235
CXXXIX.	10 novembre.	Lettre à M. de Rennes	237
CXL.	13 novembre.	[Lettre à M. de Bellièvre]	238
CXLI.	15 novembre, à 5 heures du soir.	Pour M. Bouthillier	240
CXLII.	Vers le comm' de la 2 ^e quinz' de nov.	Lettre à Pujol	241
CXLIII.	18 novembre.	Mémoire envoyé à M. de Bullion	245
CXLIV.	23 novembre.	Pour M. Bouthillier	248
CXLV.	29 novembre.	Lettre à madame de La Valette	249
CXLVI.	1 ^{er} décembre.	Lettre à M ^{sr} le cardinal de La Valette . .	250
CXLVII.	[1 ^{er} décembre.]	Lettre à madame la duchesse de Savoie .	252
CXLVIII.	17 décembre.	Lettre à Mazarin	255
CXLIX.	Mémoire pour M. le nonce, touchant les passe-ports pour la paix	256
CL.	Vers la fin de 1638.	Lettre à M. le comte d'Alais	258
CLI.	Fin de 1638.	259
CLII.	Comptes de Loppès	261
CLIII.	Décembre.	Mémoire	262
CLIV.	[Fin de 1638.]	Mémoire pour estre montré à madame la duchesse d'Elbeuf	263
ANNÉE 1639.			
CLV.	6 janvier.	Lettre à M. le cardinal de La Valette . . .	265
CLVI.	9 janvier.	Lettre à M. d'Argenson	267

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CLVII.	10 janvier.	[Lettre à M. Bouthillier].....	269
CLVIII.	[10 janvier.]	Lettre à M. de Bullion.....	271
CLIX.	[20 janvier.]	Mémoire pour escrire à M. de Bellière.	273
CLX.	24 janvier.	Lettre au cardinal de La Valette.....	276
CLXI.	30 janv. à 4 heures après minuit.	Pour M. de Chavigny.....	277
CLXII.	8 février.	Lettre à M. d'Estampes.....	279
CLXIII.	14 février.	Lettre au cardinal de La Valette.....	280
CLXIV.	16 février.	Lettre à M. d'Estrades.....	282
CLXV.	18 février.	Lettre à M. de Chavigny.....	283
CLXVI.	20 février.	Lettre à M. le cardinal de La Valette...	284
CLXVII.	22 février.	Lettre à M. le prince d'Orange.....	285
CLXVIII.	24 février.	Lettre à M. le cardinal de La Valette...	287
CLXIX.	Vers la fin de fév.	Mémoire pour les affaires de Rome....	288
CLXX.	3 mars.	Instruct. à M. le mareschal de Schomberg.	290
CLXXI.	17 mars.	Lettre à M. le cardinal de La Valette...	294
CLXXII.	17 mars.	Le roy à madame la duchesse de Savoye.	297
CLXXIII.	22 mars.	Instruction à M. le Prince.....	299
CLXXIV.	26 mars.	Lettre à M. le cardinal de La Valette...	303
CLXXV.	26 mars.	Lettre au duc de Weymar.....	304
CLXXVI.	29 mars.	Mémoire donné à M. de Chavigny, tou- chant l'affaire de Genes.....	306
CLXXVII.	30 mars.	Lettre à M. le prince d'Orange.....	307
CLXXVIII.	Vers la fin de mars.	Projet d'instruction pour le s ^r d'Estrades, allant en Hollande.....	309
CLXXIX.	4 avril.	[Paroles préparées pour le roi, donnant audience à M. Germain].....	311
CLXXX.	5 avril.	Instruction au s ^r d'Hémery.....	312
CLXXXI.	8 avril.	Lettre à M. le cardinal de La Valette...	318
CLXXXII.	14 avril.	Memoire au s ^r de La Haye Ventelet, am- bassadeur en Levant.....	320
CLXXXIII.	20 avril.	Lettre à M. le cardinal de La Valette ..	326
CLXXXIV.	23 avril.	Brouillard d'instruction donnée à M. d'Es- trades, allant en Hollande.....	328
CLXXXV.	26 avril.	Mémoire à M. d'Hémery.....	331
CLXXXVI.	28 avril.	Lettre à M. le Prince.....	334
CLXXXVII.	30 avril.	Lettre au roy.....	335

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CLXXXVIII.	Dernier avril.	Lettre à M. Bouthillier	336
CLXXXIX.	3 mai.	[Lettre à M. de Chavigny]	337
CXC.	5 mai.	[Lettre à M. de Chavigny]	341
CXCI.	6 mai.	[Lettre à M. de Chavigny]	343
CXCII.	9 mai.	Lettre à M. le Prince	345
CXCIII.	13 mai.	Lettre à M. d'Hémery	347
CXCIV.	17 mai.	Lettre à MM. de Chavigny et d'Hémery.	351
CXCV.	17 mai.	Lettre à M. le grand maistre	354
CXCVI.	18 mai.	Lettre à M. le cardinal de La Valette	356
CXCVII.	20 mai.	Lettre à M. le mareschal d'Estrées, am- bassadeur extraordinaire à Rome	357
CXCVIII.	21 mai.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris	360
CXCIX.	22 mai.	Lettre à M. de La Meilleraie	361
CC.	22 mai.	Lettre à MM. de Chavigny et d'Hémery.	362
CCI.	24 mai.	Lettre à M. de La Meilleraie	364
CCII.	26 mai.	Lettre à MM. de Chavigny et d'Hémery.	366
CCIII.	26 mai.	Lettre à M. le cardinal de La Valette . . .	370
CCIV.	26 mai.	Lettre à M. de Chavigny	372
CCV.	2 juin.	Lettre à M. de Chavigny	373
CCVI.	3 juin.	Lettre du roy au duc de Weymar	376
CCVII.	8 juin.	Lettre à M. de Rheims	378
CCVIII.	10 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie	380
CCIX.	12 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie	380
CCX.	13 juin.	Mémoire au sieur de La Haye, ambassa- deur en Levant	382
CCXI.	16 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie	387
CCXII.	19 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie	389
CCXIII.	19 juin,	Lettre à M. de La Meilleraie	391
	à 4 heures du soir.		
CCXIV.	19 juin,	Lettre à M. de La Meilleraie	391
	à 8 heures du soir.		
CCXV.	19 juin.	Mémoire pour M. le grand maistre de l'ar- tillerie	392
CCXVI.	19 juin.	Lettre à ***	396
CCXVII.	19 juin.	Lettre à M. le Prince	397
CCXVIII.	21 juin.	Lettre à M. le comte de Piccolomini	399

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCXIX.	21 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	400
CCXX.	21 juin au soir.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	401
CCXXI.	21 ou 22 juin.	Lettre à M. d'Argencour.....	403
CCXXII.	24 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	404
CCXXIII.	24 juin au soir.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	405
CCXXIV.	28 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	406
CCXXV.	30 juin.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	407
CCXXVI.	Fin de juin.	Raisons pour lesquelles le roy ne peut donner à M. de Weymar les places que S. M. tient en Alsace.....	408
CCXXVII.	5 juillet.	Lettre à M. de Bullion.....	411
CCXXVIII.	5 [juillet].	Lettre à M. de Bullion.....	412
CCXXIX.	6 juillet.	Lettre à la duchesse de Savoie.....	414
CCXXX.	6 juillet.	Mémoire à MM. le cardinal de La Valette et le duc de Longueville, comman- dant les armées du roy en Italie, et au s ^r d'Hémery, ambassadeur de S. M. en Piémont.....	416
CCXXXI.	8 juillet.	Points recommandés au s ^r Mondain par M. le cardinal de Richelieu.....	419
CCXXXII.	8 juillet.	Pour M. Bouthillier.....	420
CCXXXIII.	8 juillet.	Lettre à M ^{sr} le cardinal de La Valette..	421
CCXXXIV.	12 juillet.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	422
CCXXXV.	12 juillet.	Mémoire au s ^r d'Avaux, ambassadeur extraordinaire en Allemagne.....	423
CCXXXVI.	14 juillet.	Lettre à M ^{sr} le cardinal de La Valette..	430
CCXXXVII.	14 juillet.	Lettre à M. de Roquepine.....	431
CCXXXVIII.	15 juillet.	Lettre à M. d'Amontot.....	433
CCXXXIX.	16 juillet.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	434
CCXL.	[20 juillet.]	Lettre au mareschal de Chastillon....	437
CCXLI.	21 juillet.	Lettre à M. le cardinal de La Valette..	439
CCXLII.	21 juillet.	Lettre à M. de Longueville.....	440
CCXLIII.	21 juillet.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	441
CCXLIV.	24 juillet.	Lettre à M. le cardinal de La Valette..	444
CCXLV.	27 juillet.	Lettre à M. de La Meilleraie.....	448
CCXLVI.	[29 juillet.]	[Lettre aux colonels du feu duc de Wey- mar].....	451

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCXLVII.	29 juillet.	Lettre à M. d'Erlac.	453
CCXLVIII.	30 juillet.	Lettre à M. le prince d'Orange.	455
CCXLIX.	31 juillet.	Lettre au mareschal de La Meilleraie. . .	457
CCL.	31 juillet.	Instruction donnée au s ^r de Heppe.	458
CCLI.	1 ^{er} août.	Lettre à M ^{gr} le cardinal de La Valette. .	463
CCLII.	9 août.	Lettre à M. de La Meilleraie.	464
CCLIII.	10 août.	Lettre à M. de La Meilleraie.	465
CCLIV.	10 août.	Lettre à M. le commandeur de Guitaut, gouverneur des isles de Sainte-Mar- guerite et Saint-Honorat de Lerins. .	466
CCLV.	14 août.	Lettre à M. le cardinal de La Valette. . .	468
CCLVI.	16 août.	Lettre à M. le cardinal de La Valette. . .	470
CCLVII.	18 août.	Lettre à madame de Mantoue.	472
CCLVIII.	18 août.	Lettre à Madame de Savoie.	473
CCLIX.	18 août.	Instruction à M. de Chavigny allant vers madame de Savoye	474
CCLX.	18 août.	Lettre à M. de Chavigny.	478
CCLXI.	19 août.	Lettre à M. de Chavigny.	479
CCLXII.	19 août.	Lettre à MM. d'Erlach, Heim et de Nassau.	481
CCLXIII.	23 août.	Lettre au mareschal de La Meilleraie. . .	482
CCLXIV.	24 août.	Points sur lesquels il est nécessaire que le s ^r Du Plessis remporte response. . .	483
CCLXV.	25 août.	Lettre à M. de La Meilleraie.	487
CCLXVI.	25 août.	Lettre au cardinal de La Valette.	488
CCLXVII.	27 août.	[Lettre à M ^{gr} du Conseil].	494
CCLXVIII.	28 août.	Lettre à M. l'Archevesque de Bordeaux, lieutenant général de l'armée.	497
CCLXIX.	28 août.	Lettre pour M. Bouthillier, le surinten- dant.	500
CCLXX.	2 septembre.	Lettre à M. Piccolomini.	501
CCLXXI.	2 septembre.	Lettre à M. le cardinal de La Valette. . .	502
CCLXXII.	2 septembre.	Instruction donnée par S. M. au s ^r Mon- dain, allant vers madame de Savoye.	504
CCLXXIII.	2 septembre.	Lettre à madame de Savoye.	507
CCLXXIV.	4 septembre.	Lettre à M. le Prince.	507
CCLXXV.	6 septembre.	[Lettre à M. le cardinal de La Valette].	510
CCLXXVI.	... septembre.	[Lettre à M. de Bullion].	515

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCLXXVII.	10 septembre.	Lettre à M. d'Estrades	518
.....	10 septembre.	Nota	521
CCLXXVIII.	15 septembre.	Lettre à madame de Savoye	527
CCLXXIX.	17 septembre.	Lettre à M. de Bordeaux	530
CCLXXX.	18 septembre.	Lettre à M. le cardinal de La Valette . . .	531
CCLXXXI.	19 septembre.	Mémoire pour M. de Chavigny	532
CCLXXXII.	Un peu avant le 24 septembre.	534
CCLXXXIII.	Un peu avant le 24 septembre	Mémoire pour le roy	537
CCLXXXIV.	[18 septembre.]	Voyage du roy à Grenoble pour voir ma dame la duchesse de Savoye en 1639	538
.....	Nota	559
CCLXXXV.	30 septembre.	Lettre à M. le marquis de Leganez	561
.....	Nota	563
CCLXXXVI.	[Vers le commenc' d'octobre.]	Lettre à M. de Chavigny pour parler à l'ambassadeur de Gennes	568
CCLXXXVII.	[Vers le commenc' d'octobre.]	[Lettre à M. de Chavigni]	569
CCLXXXVIII.	6 octobre.	Lettre à M. le Prince	572
.....	Instruction à M. le Prince sur le sujet du s ^r de Saint-Aunais	574
CCLXXXIX.	16 octobre.	Mémoire au s ^r Du Houssay, ambassadeur à Venise	577
CCXC.	17 octobre.	Instruction pour M. le comte d'Harcourt.	580
CCXCI.	18 octobre.	Mémoire à M. de Bellière, ambassadeur en Angleterre	583
CCXCII.	[Vers le 22 octob.]	Accord secret	585
CCXCIII.	22 octobre.	Avis sur l'accommodement des princes de Savoye avec le roy	587
.....	Nota	589
CCXCIV.	22 octobre.	Mémoire pour M. le duc de Parme	593
CCXCV.	24 octobre.	Mémoire au s ^r de La Cour	594
CCXCVI.	Vers le 24 octobre.	Lettre à M. de La Meilleraie	596
CCXCVII.	25 octobre.	Lettre à madame de Savoye	598
CCXCVIII.	27 octobre.	Lettre à M. d'Argenson	599
CCXCIX.	29 octobre.	Mémoire au s ^r de Bellière, ambassadeur en Angleterre	600

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCC.	Dernier octobre.	Mémoire à M. le comte d'Harcourt, lieutenant général du roy en son armée d'Italie.	603
CCCI.	1 ^{er} novembre.	Lettre à M. le Prince.	605
CCCII.	2 novembre.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	607
CCCIII.	20 novembre.	Mémoire à M. le comte d'Harcourt.	609
CCCIV.	22 novembre.	Lettre à M. le baron d'Ambres.	612
CCCV.	22 novembre.	Instruction de M. d'Estrades.	613
CCCVI.	22 novembre.	Instruction particulière pour M. d'Estrades.	616
		Addition d'instruction.	619
		Promesse réciproque entre M. le cardinal de Richelieu et le prince d'Orange.	620
CCCVII.	23 novembre.	Instruction au s ^t d'Oysonville, lieutenant au gouvernement de Brisach.	623
CCCVIII.	25 novembre.	Lettre à M. le Prince.	627
CCCIX.	28 novembre.	Lettre à M. de Schomberg.	629
CCCX.	1 ^{er} décembre.	Lettre à M. le Prince.	630
CCCXI.	2 décembre.	Instruction à Jean-Baptiste Cosquiel, touchant les traités projetés avec ceux de Tunis et d'Alger.	631
CCCXII.	3 décembre.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	634
CCCXIII.	9 décembre.	Mémoire à M. le mareschal d'Estrées sur la mort de Rouvray.	635
		Mémoire pour le roy, pour répondre au père Valère, demandant audience de la part du cardinal Barberin.	638
CCCXIV.	10 décembre.	Instruction aux s ^{ts} d'Infreville, commissaire général de la marine, de Caen, sergent de bataille de l'armée navale, et Daniel, capitaine de marine.	640
CCCXV.	11 décembre.	Lettre au roy.	641
		Nota.	642
CCCXVI.	16 décembre.	Pour M. l'archevêque de Bordeaux, à Paris.	648
CCCXVII.	16 décembre.	[Ordonnance du roi concernant le nonce Scoti].	650

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCXVIII.	17 décembre.	Pour M. l'archevêque de Bordeaux.	652
CCCXIX.	20 décembre.	Mémoire à M. le maréchal d'Estrées.	654
CCGXX.	22 décembre.	Lettre à M. d'Estrades.	657
CCCXXI.	23 décembre.	Lettre à M. d'Estrades.	659
CCCXXII.	27 décembre.	Lettre à M. le Prince.	660
CCCXXIII.	27 décembre.	Lettre à M. d'Argenson.	661
		Nota.	664
ANNEE 1640.			
CCCXXIV.	1 ^{er} janvier.	Instruction à M. de Chavigny sur la dé- tention du prince Palatin.	667
CCCXXV.	18 janvier.	[Pour M. de Chavigny].	670
		Mémoire sur la négociation faite par les Anglais, pour la liberté du prince Pa- latin.	670
CCCXXVI.	22 janvier.	Lettre à A ^{me}	673
CCCXXVII.	29 janvier.	Pour M. l'archevêque de Bordeaux, à Paris.	674
CCCXXVIII.	14 février.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, à Paris.	675
CCCXXIX.	Vers la fin de févr.	Pour M. de Bellière.	676
CCCXXX.	7 mars.	Pour M. l'archevêque de Bordeaux, à Paris.	678
CCCXXXI.	11 mars.	Pour M. l'archevêque de Bordeaux, à Paris.	678
CCCXXXII.	22 mars (?).	Pour l'ambassadeur d'Angleterre.	680
CCCXXXIII.	14 avril.	Lettre à M. d'Estrades.	680
CCCXXXIV.	19 avril, à 4 h. du matin.	Pour M. de Chavigny.	682
CCCXXXV.	19 avril.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, à Paris.	683
CCCXXXVI.	Fin d'avril, ou comm ^e de mai.	[Lettre à M. de Chavigny].	685
CCCXXXVII.	3 mai.	Lettre à M. de Chavigny.	687
CCCXXXVIII.	Avant le 4 mai.	[Lettre à M. de Chavigny].	688
CCCXXXIX.	4 mai.	Lettre à M. de Chavigny.	689
CCCXL.	5 mai.	[Lettre à M. de Chavigny].	690

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCXLI.	8 mai.	Pour M. Mazarini, à Paris.....	691
CCCXLII	18 mai.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.....	691
CCCXLIII.	20 mai.	Lettre à Paul Fiesque.....	693
CCCXLIV. mai.	[Lettre à M. de Chavigni].....	695
CCCXLV.	10 juin.	Lettre à M. le Prince.....	696
CCCXLVI.	12 juin.	Lettre à madame Bouthillier, la surinten- dante, aux Caves.....	697
CCCXLVII.	18 juin.	Lettre à monsieur mons ^r de Bullion, conseiller du roy en ses conseils et sur- intendant des finances, à Paris.....	698
CCCXLVIII.	18 juin.	[Lettre à M. de Noyers].....	699
CCCXLIX.	19 juin, à 3 h. du matin.	Pour M. de Noyers, à Amiens.....	701
CCCL.	20 juin.	Lettre à monsieur monsieur le Prince..	702
CCCLI.	26 juin.	Lettre à madame madame la Princesse..	704
CCCLII.	[Fin de juin, ou juillet.]	[Pour monsieur de Chavigni].....	705
CCCLIII.	3 juillet.	Pour M. de Bullion, surintendant des finances, à Paris.....	706
CCCLIV.	14 juillet.	Pour M. de Bullion, surintendant des finances à Paris.....	709
CCCLV.	16 juillet.	Lettre à M. Molé, procureur général... Nota.....	710 711
CCCLVI.	20 juillet.	[Lettre aux maréchaux de Chaulnes et de Châtillon].....	714
CCCLVII.	2 août.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.....	716
CCCLVIII.	8 août.	Lettre à M. l'archevêque de Bordeaux.	718
CCCLIX.	19 août.	Pour M. de Noyers, secrétaire d'Estat..	720
CCCLX.	4 septembre.	Lettre à M. de Gremonville, intendant en l'armée.....	720
CCCLXI.	6 septembre (?).	[Lettre à M. de Chavigni].....	721
CCCLXII.	7 septembre.	Lettre au roy.....	722
CCCLXIII.	8 septembre.	Lettre à M. le baron d'Ambres.....	726
CCCLXIV.	25 septembre.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Estat, à Paris.....	728
CCCLXV.	25 septembre.	Lettre au roy.....	730

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCLXVI.	26 septembre.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat.	731
CCCLXVII.	10 novembre.	Lettre à l'archevêque de Bordeaux.	732
CCCLXVIII.	18 novembre.	Lettre à M. le Prince.	734
CCCLXIX.	2 décemb. au soir.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, à Paris.	735
CCCLXX.	15 décembre.	Lettre à M. le Comte.	736
CCCLXXI.	21 décembre.	Lettre à M. de Pujol	737
CCCLXXII.	23 décembre.	Lettre à M. le Prince.	741
.....	Fac-simile	744
CCCLXXIII.	Lettre à M. de Gremonville, intendant en l'armée.	744
ANNÉE 1641.			
CCCLXXIV.	3 janvier.	Lettre du roy à M. le Comte.	745
CCCLXXV.	17 janvier.	[Lettre au roi].	747
CCCLXXVI.	18 janvier.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat.	749
CCCLXXVII.	18 janvier.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat.	750
CCCLXXVIII.	30 janvier.	Pour M. de Bouthillier, surintendant des finances.	751
CCCLXXIX.	20 février.	Lettre du roy aux évêques.	751
CCCLXXX.	21 février.	Instruction aux s ^{rs} de Léon, conseiller du roy, et d'Hémery, intendant et control- leur général des finances.	753
CCCLXXXI.	2 ^e quinzaine de février.	[Pour M. de Chavigni].	756
CCCLXXXII.	20 mars.	Lettre à M. Bonthillier.	758
CCCLXXXIII.	23 mars.	Lettre à M. de Chavigny.	759
CCCLXXXIV.	23 mars.	Lettre au père Suffren.	762
CCCLXXXV.	Fin de mars.	Pour M. de Chavigny.	765
CCCLXXXVI.	3 avril.	Lettre à M. le Prince.	767
CCCLXXXVII.	6 avril.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat.	768
CCCLXXXVIII.	12 avril.	Lettre du roy au grand prévost.	770
CCCLXXXIX.	15 avril.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat.	771
CCCXC.	16 avril.	[Lettre à M. de Chavigni].	773
CCCXCI.	18 avril.	[Lettre aux présidents de l'assemblée du clergé].	775

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCXCII.	19 avril.	[Lettre à M. de Chavigny].	777
CCCXCIII.	19 avril.	Lettre à M. de Chavigny	778
CCCXCIV.	Vers la fin d'avril.	Avis sur le sujet de M. le Comte, et de M ^{re} de Guise et de Bouillon	780
CCCXCV.	Vers la fin d'avril ou comm ^e de mai.	Mémoire au roy pour répondre à M. l'é- vesque de Bazas, député de l'assemblée du clergé.	784
CCCXCVI.	14 mai.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, à Paris.	786
CCCXCVII.	15 mai.	Lettre à M. le Prince.	788
CCCXCVIII.	17 mai.	Lettre à M. le chancelier.	791
		Nota.	791
CCCXCIX.	24 mai	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, à Paris.	794
CCCC.	25 mai.	[Lettre à M. de Chavigny].	795
CCCCI.	30 mai.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, à Paris.	797
CCCCII.	30 mai.	[Lettre à M. de Chavigny].	799
CCCCIII.	30 mai.	Lettre à MM. le Chancelier et le surinten- dant.	801
CCCCIV.	Dernier mai.	Instruction pour M. d'Hémery.	802
CCCCV.	6 juin.	Pour M. le surintendant des finances, à Paris	806
CCCCVI.	8 juin.	Lettre à nos amez et féaux, les gens tenant nostre cour de parlement à Dijon.	808
CCCCVII.	8 juin.	Pour M. le surintendant des finances, à Paris.	813
CCCCVIII.	8 juin.	Lettre à M. le Prince.	814
CCCCIX.	Vers le 10 juin.	Mémoire adressé à l'assemblée de Mantes.	817
CCCCX.	14 juin.	Lettre à M. le Prince.	819
CCCCXI.	14 juin.	Lettre à Mons ^r d'Argenson. intendant à l'armée de Catalogne.	820
CCCCXII.	19 juin.	Pour M. le surintendant, à Paris.	821
CCCCXIII.	20 juin.	Lettre à M. le comte de Grammont.	823
CCCCXIV.	22 juin.	Pour M. le surintendant des finances, à Paris.	824
CCCCXV.	22 juin.	Lettre à M. le mareschal de Chastillon.	824
CCCCXVI.	24 juin	Lettre à madame la Princesse.	826

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCCXVII.	8 juillet.	Lettre à M. le chancelier	827
CCCCXVIII.	9 juillet.	Pour M. le surintendant, à Paris	829
CCCCXIX.	10 juillet.	Pour M. le surintendant des finances, à Paris	831
CCCCXX.	15 juillet.	Instruction aux s ^{rs} mareschaux de Chas- tillon et de Brézé	834
CCCCXXI.	Vers le 15 juillet.	835
CCCCXXII.	16 juillet.	Pour M. le surintendant, à Paris	838
CCCCXXIII.	19 juillet.	Lettre à M. le Prince	839
CCCCXXIV.	22 juillet.	Lettre à M. le Prince	842
CCCCXXV.	1 ^{er} août.	Lettre à M. de Chartres	844
CCCCXXVI.	[1 ^{er} août.]	Lettre au marquis de Brezé	846
CCCCXXVII.	4 août.	Lettre à M. le Prince	848
CCCCXXVIII.	5 août.	Lettre au duc de Bouillon	851
CCCCXXIX.	18 août.	[Lettre à M. Bouthillier]	856
CCCCXXX.	22 août.	Pour M ^{re} le chancelier et le surintendant, à Amiens	858
CCCCXXXI.	28 août.	Pour M. le surintendant, à Paris	859
CCCCXXXII.	[28 août.]	860
.....	30 août.	Nota	861
CCCCXXXIII.	1 ^{er} septembre.	Lettre à M. le Prince	865
CCCCXXXIV.	9 septembre.	Pour M. le surintendant, à Paris	866
CCCCXXXV.	10 septembre.	Lettre à M. le Prince	870
CCCCXXXVI.	19 septembre.	Lettre à M. le Prince	872
CCCCXXXVII.	19 septembre.	Lettre à M. d'Argenson, intendant à l'armée de Catalogne	873
CCCCXXXVIII.	20 septembre.	Pour M. le chancelier à Paris	875
CCCCXXXIX.	23 septembre.	Mémoire pour le chancelier	877
CCCCXL.	1 ^{er} octobre.	Lettre à M. le commandeur de Guitaut	878
CCCCXLI.	3 octobre.	Pour M. le surintendant, à Paris	879
CCCCXLII.	10 octobre.	Pour M ^{re} le chancelier et le surintendant, à Paris	881
CCCCXLIII.	19 octobre.	Pour M. le surintendant	883
CCCCXLIV.	22 octobre.	Lettre à M. le Prince	884
CCCCXLV.	8 novembre.	Lettre à M. le Prince	885
CCCCXLVI.	29 novembre.	Lettre à M. le Prince	888

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCCXLVII.	3 décembre.	Lettre à M. Mazarin.....	889
CCCCXLVIII.	15 décembre.	[Lettre à l'archevêque de Rheims]....	890
CCCCXLIX.	Vers la fin de 1641.	Mémoire au s ^r de Lyonne, allant vers M. le duc de Parme, et le s ^r marquis de Fon- tenay.....	891
.....	Nota.....	892
ANNÉE 1642.			
CCCCL.	27 janvier.	Mémoire pour répondre au cardinal Barberin, touchant l'Angleterre.....	894
CCCCLI.	13 février.	Pour M. le surintendant, à Paris.....	897
CCCCLII.	20 février.	Lettre à M. le Prince.....	898
CCCCLIII.	6 mars.	[Lettre à M. Bouthillier.].....	900
CCCCLIV.	19 mars.	Pour M. le surintendant.....	901
CCCCLV.	20 avril.	Lettre à M. le Prince.....	902
CCCCLVI.	23 avril.	[Lettre au roi].....	903
CCCCLVII.	28 avril.	Lettre au roy.....	906
CCCCLVIII.	1 ^{er} mai.	Lettre à M. de Noyers.....	907
CCCCLIX.	2 mai, à 8 h. du soir.	Lettre à M. de Noyers.....	909
CCCCLX.	3 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	910
CCCCLXI.	6 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	911
CCCCLXII.	8 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	911
CCCCLXIII.	10 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	912
CCCCLXIV.	11 mai.	Lettre au roy.....	914
CCCCLXV.	11 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	914
CCCCLXVI.	12 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	915
CCCCLXVII.	13 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	916
CCCCLXVIII.	17 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	917
CCCCLXIX.	18 mai.	Lettre à M. de Noyers.....	919
CCCCLXX.	Vers le 25 mai.	Mémoire de M. le cardinal [à M ^{rs} de Cha- vigni et de Noyers].....	921
CCCCLXXI.	27 mai.	Lettre au roy.....	924
CCCCLXXII.	4 juin.	Lettre au roy.....	925
CCCCLXXIII.	4 juin.	Lettre à M. de Noyers.....	925
CCCCLXXIV.	5 juin.	[Lettre au roi].....	926

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCCLXXV.	10 juin.	Pour M. de Noyers, secrétaire d'Etat..	928
CCCCLXXVI.	11 juin.	Pour M. de Noyers.....	929
CCCCLXXVII.	13 juin.	Lettre au roy.....	934
CCCCLXXVIII.	17 juin.	[Lettre à M. de Noyers].....	936
CCCCLXXIX.	19 juin.	Lettre au roy.....	937
CCCCLXXX.	19 juin.	Lettre à M. de Noyers.....	938
CCCCLXXXI.	20 juin.	Lettre à M. de Noyers.....	939
CCCCLXXXII.	24 juin.	Lettre à de Noyers.....	939
CCCCLXXXIII.	25 juin.	Lettre à M. de Noyers.....	940
CCCCLXXXIV.	25 juin.	Lettre à M. de Noyers.....	941
.....	Nota.....	942
CCCCLXXXV.	Vers le 26 juin.	[Mémoire pour le roi].....	943
CCCCLXXXVI.	27 juin.	Lettre à MM. de Noyers et de Chavigni.	945
CCCCLXXXVII.	Avant le 28 juin.	Mémoire.....	947
CCCCLXXXVIII.	27 ou 28 juin.	Lettre à MM. de Chavigni et de Noyers.	949
CCCCLXXXIX.	29 juin.	[Lettre au roi ?].....	951
CCCCXC.	Dans les derniers jours de juin.	[Mémoire pour le roi].....	952
CCCCXCI.	Le dernier juin.	Lettre à MM. de Chavigni et de Noyers.	955
CCCCXCII.	Le dernier juin.	[Lettre à M. de Chavigni ?].....	957

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

NOTA. Les Analyses des lettres que nous n'avons pas données *in extenso*, et dont la date se rapporte à la période comprise dans ce sixième volume (1638. — Six premiers mois de 1642), n'ayant pu trouver place ici, seront reportées au volume suivant. Ainsi, toutes les fois qu'on lira ce renvoi : *Notée aux Analyses, à la fin du volume*, ou simplement : *aux Analyses*, c'est au tome VII qu'il faudra recourir.

Page 3, aux sources. — 364⁷, lisez 364⁶.

Page 17, avant la suscription, mettez : PROJET DE LETTRE DE LA REINE.

Page 17, notes, 1^{re} colonne. — *LS barrée doit être figurée* comme à la page 15.

Page 17, notes, 2^e colonne. — Boutillier, lisez : Boutillier fils (Chavigni).

Page 27, ligne 3. — *Après le mot trefve¹, supprimez le 1.*

Page 34. — *Ajoutez aux sources* : Espagne, t. 19 (non coté). Minute de l'écriture du père Joseph et de celle de Cherré. — Cette minute ne donne pas le dernier paragraphe qui se trouve dans l'original.

Page 46, note, dernière ligne. — 62, lisez 63.

Page 48, dernière ligne. — *Après le mot autres, mettez cette note* : Le jardin du Palais-Royal, qui maintenant est séparé de l'ancien hôtel de La Vrillière par la rue de Valois et la rue Neuve-des-Bons-Enfants, était alors contigu aux jardins de cet hôtel. Je n'ai point trouvé de plan de Paris qui donne l'état des lieux à cette époque précise de 1638. L'excellent plan de Gomboust (1649) est de onze ans postérieur; et dans cet intervalle l'aspect des lieux avait dû changer. Dans ce plan, la rue des Bons-Enfants est tracée, mais non bâtie; c'était, à ce moment, la seule séparation qui existât entre les deux jardins. Quant aux trois ou quatre pavillons dont il s'agit ici, il n'y en a pas trace sur le plan de Gomboust. Avaient-ils été démolis après la mort de Richelieu? Pour intercepter la vue de l'hôtel de La Vrillière sur ce que Richelieu appelle *son parc*, ils devaient être élevés sur l'emplacement de la rue Neuve-des-Bons-Enfants, depuis l'endroit où se trouve le *passage de Radzivil* jusqu'à celui qu'occupait le *passage Noir*, qu'on démolit, en même temps que la rue Baillif, au moment où nous écrivons (1866).

Page 72. — *A la fin du premier paragraphe, mettez cette note* : Le ms. du Dépôt de la guerre, cité aux sources, contient (fol. 91) un billet dicté à Cherré par le cardinal, et qui s'adressait sans doute à *de Noyers*. Ce billet se rapporte à la présente pièce : « M. de La Meilleraie a icy six vingts chevaux d'artillerie qui peuvent mener à Montreuil les armes que demandent les généraux d'armée. Je voudrois bien revoir la dépesche qu'on fait à M^{rs} les mareschaux de La Force et de Chastillon, afin d'y adjouster un mot. » Ce mot ajouté est sans doute le dernier paragraphe.

Page 77, ligne 8 de la lettre XLIX. — *Ajoutez cette note 3* : Richelieu écrivait le 20 du même mois de juillet, au maréchal de Schomberg, qu'on lui laisserait ces trois régiments, quoique auparavant on les eût destinés pour servir ailleurs. (Lettre imprimée dans Aubery, et notée aux Analyses.)

Page 83, aux sources. — *Après les mots* : Arch. des Aff. étr. *mettez* : Pays-Bas, t. 13, minute de la main de Cherré, datée du 12 août.

Page 83, 1^{re} ligne de la lettre LIV. — Une, *lisez* votre.

Page 83, note, 2^e colonne, dernière ligne. — *Au lieu de* : En copie, dans le ms. des Aff. étr. *mettez* : Autographe dans le ms. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 13, avec la date du 4 août, et, en copie, dans les mêmes archives : France, écrite, etc.

Page 84, à la fin de la note. — *Ajoutez* : Le cardinal écrivait, le 13, au maréchal de Brézé, une nouvelle lettre pour lui exprimer encore son mécontentement. Celle-ci, ayant été imprimée, sera seulement mentionnée aux Analyses.

Page 96. — *Ajoutez à la note 1* ; Richelieu ne voulut pas que le public, et sans doute aussi le roi, fussent informés de cette espèce de coup de tête de son beau-frère ; il fit mettre, dans la Gazette de ce même jour 21, que le maréchal de Brézé, malade, avait obtenu du roi un congé pour se rendre aux eaux, qu'il n'était resté à Paris que 6 heures, et que M. du Hallier allait prendre, à sa place, le commandement de l'armée de Champagne.

Page 113, note, 2^e colonne, ligne 1. — *Effacez tiré du et mettez* : ms. des Aff. étr. t. 8, p. 291 de l'année 1638.

Page 124, note 3. — *Ajoutez* : et que, malgré l'assurance qu'il lui donne, il semble ne lui pas croire les mains très-nettes. L'abandon que Marsillac fait ici, en cas de mort, de tous les biens que lui ont donnés ses fonctions, était-il donc une restitution *in extremis*.

Page 125. — *Note pour la ligne 7 du texte de la lettre au roi* : Ce fut dans la rade de Gattari que l'archevêque de Bordeaux brûla la flotte des Espagnols. Le père Griffet évalue leur perte à quatre ou cinq mille hommes ; il n'est pas probable que Richelieu l'atténue ici. Le récit du père Griffet diffère, en quelques circonstances, de cette lettre, qu'il ne connaissait pas. Il cite Bassompierre, lequel était enfermé dans la Bastille à cette époque, dont il se souvenait mal quand il l'a racontée.

Page 127, ligne 23. — *Ajoutez en note* : Voyez ci-après, p. 222, lettre à Bullion.

Page 133, ligne 21. — *Ajoutez* : La duchesse régente de Mantoue, ayant eu dessein de livrer Casal aux Espagnols, s'était servie, pour l'exécution, du commandant du château, nommé *Montiglio* ; d'Hémery, ambassadeur de France à Turin, écrivait, de Pignerol, le 6 mai 1638, au cardinal : « Enfin j'ay descouvert la plus haulte trahison que l'on menoit contre le roy à Casal, qui puisse jamais tomber en l'esprit d'une personne si obligée qu'est la princesse de Mantoue au roy... » (Aff. étr. Turin, t. 26.) A la suite de cette lettre, le manuscrit donne un *Mémoire de choses à résoudre*, fait par Chavigni et annoté par le cardinal ; on y lit : « M. d'Hémery a fait croire à Monteil que le roy luy accorderoit la vie s'il confessoit tout ; mais il pense que la vie de cette personne est au dessoubz de ces considérations. » Richelieu n'a rien mis à la marge de ce paragraphe. L'affaire traîna pendant plusieurs mois. Chavigni écrivait le 16 juillet, par ordre de Richelieu, au cardinal de La Valette qui, en même temps qu'il commandait l'armée d'Italie, remplissait une sorte de mission diplomatique auprès de la duchesse de Savoie : « S. M. désire estre esclaircie par vous et par M. d'Hémery, si vous estimés que vostre parole oblige S. M. de donner la vie à Montiglio. D'un costé il seroit juste que son crime ne demeurast pas impuni, de l'autre S. M. ne voudroit pas engager sa conscience en chose où il va de la mort d'un homme. »

Cependant Montiglio, fidèle à la princesse de Mantoue, la ménageait tant qu'il pouvait dans ses aveux : « Il veut descharger la princesse, » écrivait d'Hémery au cardinal, le 19 juillet, « et par là je le tiens deschu de la promesse que je luy faisois d'espérer la vie. »

La consultation faite au docteur Lescot, qui fut confesseur de Richelieu, acheva de mettre en repos la conscience du roi et celle du cardinal; l'exécution de Montiglio fut décidée. Ce fut le poète Voiture qui en porta l'ordre, allant en Italie annoncer la naissance du Dauphin.

Le cardinal de La Valette avait écrit à Chavigni le 25 août : « Je pense qu'on doit faire condamner Monteil et lui donner ensuite la vie, à cause de la parole donnée au nom du roi, et puis le tenir prisonnier en France. » Mais on n'admit pas à Paris ce tempérament, et Chavigni nous révèle, dans des termes qui caractérisent naïvement la justice du temps et particulièrement celle de Richelieu, la raison de cette sévérité; il répondit au cardinal de La Valette : « M. de Voiture vous porte la décision du roi sur Monteil; il me semble qu'il eust été aussy bon de le garder à Pignerol, mais plus de morts moins d'ennemis. » (Lettre du 13 septembre, même manuscrit.)

Le 1^{er} novembre, le cardinal de La Valette écrit à Chavigni : « Monteil est mort selon l'ordre du roi; il s'est fort plaint du manquement de parole. » (*Loc. cit.*)

Des terres dont plusieurs de 6,000 liv. de rente, avec titre de marquis, furent données par le roi à ceux qui avaient révélé le projet de trahison.

Page 135, note, 1^{re} colonne. — *Ajoutez* : dans sa lettre du 1^{er} septembre citée aux Analyses.

Page 137, ligne 8. — *Tittres, lisez tiltres.*

Page 140, ligne 27. — *Mettez des guillemets avant l'A qui termine la ligne.*

Page 141, ligne 8. — *Ajoutez* : Nous notons ce frivole incident parce qu'il nous rappelle un souvenir de Napoléon, qui, pendant les discussions du conseil d'État, traçait quelquefois, du bout de sa plume, sur le premier papier qu'il trouvait devant lui, ce que les enfants appellent des *bons-hommes*. Le secrétaire général de ce temps-là nous a jadis montré une de ces fenilles qu'il avait conservée.

Page 142, ligne 25. — *Au mot « Heuenourt » un alinéa.*

Page 142, note, 2^e colonne. — 2, *lisez 1.*

Page 147. — *Ajoutez à la note* : et deux ou trois autres vers de Racine.

Page 154, note, 1^{re} colonne, ligne 3. — *Gé, lisez Ge.*

Page 174, dernière ligne du texte. — *Effacez le point, la phrase n'est pas achevée.*

Page 180, ligne 10. — *Chaulnes, mettez* : Chaulne.

Page 180, ligne 12. — *Enfans, mettez* : enfants.

Page 180, ligne 20. — *Castelet, mettez* : Catelet. *Les trois mots Chaulne, enfans, Catelet, sont ainsi écrits par Richelieu.*

Page 207, ligne 20. — *Intérêts, lisez intérêtz.*

Page 211, notes, 2^e colonne, ligne 9. — *R, lisez tome.*

Page 214, ligne 3 des sources. — *Mettez* : Bibl. imp.

Page 226, dernière ligne. — *Ajoutez cette note* : L'inscription dont il s'agit avait été placée dans la salle royale du Vatican, pour perpétuer la mémoire du combat naval de Pirano, gagné par l'amiral vénitien Ziani sur la flotte impériale, en 1177, victoire à laquelle le pape Alexandre III avait dû son rétablissement sur le siège pontifical, ainsi que l'attestaient les derniers mots : « Ita pontifici sua dignitas Venetæ reipublicæ beneficio restituta. » A la suite de quelques différends survenus entre la cour de Rome et la République de Venise, et pendant l'absence de l'ambassade vénitienne, Urbain VIII avait fait effacer l'inscription. C'était pour la République une insulte qui occasionna une longue querelle; Urbain VIII mourut avant de la voir finir; ce fut son successeur, Innocent X, qui y mit fin, en restaurant l'inscription. Le tome 768 de la collection de Dupuy, à la Bibliothèque impériale, est rempli de correspondances diplomatiques concernant cet incident.

Page 228. — *Ajouter aux sources* : Bibl. imp. Clairambault, mélanges, 696, p. 73, mise au net, de la main de Cherré.

Page 229, ligne 19. — *Réciproquement, lisez réciproque.* Leçon du ms. de Clairambault.

Page 229, ligne 20. — *Au lieu de la ligne imprimée, lisez* : « par lequel il sera porté que, si l'une des parties traitoit séparément, elle sera déclarée infame. . . . » Correction faite de la main de Richelieu. (Ms. de Clairambault.)

Page 237, note 3. — *Au lieu de la dernière phrase, lisez* : Cette lettre sera donnée dans un supplément.

Page 241. — *Ajouter cette note à la pièce 142* : Depuis que cette pièce a été imprimée, j'ai trouvé aux Affaires étrangères, dans les volumes d'Espagne, une nouvelle minute faite après le brouillon conservé dans la collection *France*, et qui présente plusieurs différences qu'il faut indiquer : *Aux sources, mettez en première ligne* : Arch. de Aff. étr. Espagne, t. 19 (non coté), mise au net de la main de Cherré, retouchée par le cardinal de Richelieu, et devenue minute. — *Au lieu de la date approximative, il faut* : du novembre 1638. — *On a mis en tête, et d'une autre main* : « Partie par un extraordinaire du 29 novembre. »

Première ligne du texte : Cette mise au net commençait comme le brouillon ; mais Richelieu a fait ajouter en marge cet autre commencement :

« Comme M. le comte-duc continue à tesmoigner faire plus d'estat du cardinal qu'il ne vaut, il luy est impossible de manquer aussy à continuer sa recognoissance, et à désirer quelque bonne occasion qui face cognoistre aud. s^r comte-duc l'estime particulière qu'il faict de sa personne et le désir qu'il a d'une bonne paix, pour avoir lieu de le pouvoir servir, comme il le souhaite sincèrement.

« Je ne doute point que M. le comte-duc n'ayt eu de la resjouissance de la naissance de M. le Dauphin, comme en vérité S. Ém. en a eu de celle de l'Infante d'Espagne ; et ce d'autant plus que ces deux naissances, arrivées presque en mesme temps, pourront causer un jour une grande union, et un grand bien à la chrestienté.

« Si nous estions en estat de pouvoir faire des complimens publics sur ce sujet, nous les ferions réciproquement, avec autant d'esclat et de magnificence comme nous en avons un véritable sentiment dans le cœur.

« Pour répondre à vostre lettre du 22 octobre, je vous diray qu'on y voit beaucoup de paroles. . . »

Page 242. — *Le premier paragraphe (trois lignes) est barré dans la mise au net.*

Page 242, lignes 7 et 8. — « Quelque espèce de contr'eschange à M. de Lorraine pour le pouvoir. » *Cette ligne a été effacée par le cardinal, qui a mis à la place* : « à M. de Lorreyne de quoy le. »

Page 242, ligne 12. — L'expression, *lisez* impression.

Page 242, ligne 26. — Que, *lisez* de ce que.

Page 243, ligne 1. — Il faut, *lisez* il faudroit.

Page 243, ligne 9. — *Après le mot chrestienté, mettez* : « ; ensuite duquel la France s'engagera très volontiers dès cette heure à une bonne guerre contre les infidèles. » *Phrase ajoutée, en interligne, par Richelieu.*

Page 243, ligne 19. — Et ce, *lisez* et que ce.

Page 243, ligne 20. — L, *lisez*, l.

Page 243, ligne 21. — Peuvent, *lisez* pouvant.

Page 243, ligne 27. — *Après le paragraphe qui finit par ces mots* : pour la paix, vient immédiatement, dans la mise au net, le paragraphe de la page 244, qui commence : « Vous apprendrez, par d'autres, etc. » et la pièce finit comme nous l'avons imprimée.

Enfin, le dernier paragraphe de la page 243 est barré dans la mise au net, et le premier de la page 244 est devenu, ainsi qu'on vient de le voir, le commencement de la dépêche.

Page 247, note 2. — *Effacer ce qui suit les mots* : plus d'un an après, et mettre à la place. en août 1638, un nouvel édit fut rendu, lequel ne put être enregistré à la cour des comptes qu'en avril 1640. Et, en attendant qu'il fût mis en vigueur, un arrêt du conseil, du 13 novembre (cinq jours avant la date de la présente lettre), enjoignait aux trésoriers de France de contraindre les débiteurs

à payer les taxes dues. Cette mesure avait sans doute été prise par Bullion, sans consulter Richelieu, qui paraît ne pas l'approuver. Vers la fin du dernier règne, en 1609, un édit avait établi, sur les vins, un droit d'entrée, spécialement affecté à l'entretien du pavé des rues de Paris, dont les bourgeois se trouvaient ainsi déchargés; c'est là sans doute « l'ancien établissement » que Richelieu regrette. Au reste, l'étude de cette branche de l'administration montre qu'en changeant continuellement d'expédients, on ne parvint pas sous le ministère du cardinal à rien établir de bon. On en était arrivé à ce que Richelieu n'y trouve d'autre remède que d'y mettre la main lui-même, ce que pourtant nous ne voyons pas qu'il ait fait.

Il en fut des mesures de voirie relatives au balayage et à la propreté de la ville, comme du pavé; ces deux affaires, qui ont entre elles une si intime relation, n'étaient pas mieux réglées l'une que l'autre. Précisément à cette même époque, le 22 septembre 1638, un arrêt du conseil dictait des mesures de rigueur au moyen desquelles on ne parvint pas même à obtenir « le nettoyage des rues. » Le *Traité de la police*, de Delamare, donne à ce sujet de bonnes informations. (T. III, p. 175-177, et p. 218-222.)

Page 257, ligne 23. — C'est, lisez c'est.

Page 261. — Le signe qui doit signifier *mille* est mal figuré, voir t. III, p. 695, note 2.

Page 262, ligne 2. — *Mettre en note* : Voyez aux Analyses, date du 5 décembre.

Page 265. — *Après la seconde ligne des sources*, ajoutez : Saint-Germain, 703. Copie, sans date. — Béthune, 9267, fol. 1. Copie.

Page 267, notes, 1^{re} colonne, ligne 15, XXVII, lisez : XXVI.

Page 272, aux sources. — *Ajoutez* : Supplément français, 370. Copie.

Page 279, aux sources. — *Ajoutez* : Supplément français, 370. Copie.

Page 282, aux sources. — *Ajoutez* : Clairambault, 696, fol. 37. Original. — *Et en note* : Cet original est daté de Ruel, le 16 février. Le même manuscrit donne, fol. 45, un second original portant en tête le mot *duplicata*; il est écrit, comme l'autre, de la main de Cherré, mais il est daté du 23 février. Dans l'original, Richelieu a un peu modifié le texte de la minute que nous avait donnée le manuscrit des Affaires étrangères, sur lequel ont été faites les copies de la Bibliothèque. Nous n'avons connu cet original que tardivement, sans quoi nous l'aurions préféré à la minute.

Page 285, aux sources. — *Ajoutez* : Supplément français, 370. Copie.

Page 286, ligne 5. — *Ajoutez cette note* : Le gentilhomme chargé du message du prince Thomas se nommait Pesieux. De peur qu'il ne rendit pas un compte assez fidèle des paroles du cardinal, S. Ém. eut soin de dicter la lettre que Pesieux devait écrire. La copie se trouve dans le ms. de la Bibl. imp. Suppl. franç. 370; elle y est précédée de cette annotation : « C'est la copie prise sur la minute originale, écrite de la main de Cherré, de la lettre eseritte par led. Pesieux au prince Thomas, 8 février 1639, » et à la marge est ajouté : « Cette lettre a été composée par le cardinal de Richelieu. »

Nous la donnons ici pour cette raison, et aussi parce qu'on y voit combien le cardinal avait à cœur de persuader à tout le monde qu'il voulait sincèrement la paix :

« Monseigneur,

« J'ay estimé ne devoir partir d'icy sans dire à V. A. que lorsque j'ay rapporté à M. le cardinal qu'en parlant à V. A. du malheur de la guerre, et du bonheur que la paix causeroit tant en Piémont qu'en toute la chrestienté, elle m'avoit dict que, si la France y avoit la disposition que je pensois y avoir connue en mon passage, il seroit aisé à M. le cardinal de la procurer bientost, S. A. l'asseurant d'y pouvoir disposer tellement ses affaires de vostre costé qu'il ne s'y trouveroit pas de difficulté. Il me respondit nettement que la France s'y dispoit si sincèrement qu'il ne craignoit pas de prier Dieu qu'il envoyast malédiction à ceux qui, tesmoignant la désirer, ne la souhaitoient pas dans le cœur,

et qui ne la voudroient pas consentir lorsqu'elle se proposeroit à conditions justes et raisonnables. Il m'ajousta ensuite que la fermeté qu'avoit la France à ne se vouloir pas séparer de ses alliés, devoit estre receue comme un tesmoignage assuré que, quand la paix seroit faite, elle seroit seure et de durée inviolable. Il me dist en outre que, quand on avoit proposé une longue trefve de la part de S. S. la France y avoit disposé, autant qu'elle avoit pen, ses alliés, pour ce qu'elle avoit creu que c'estoit le seul moyen de parvenir à une bonne paix.

« Après tout cela, il finit en disant qu'on n'avoit rien oublié de la part de la France pour la faciliter; qu'elle avoit donné, il y avoit longtemps, tous les passeports qu'on avoit demandés pour aller à Cologne, mais qu'on estoit encore à attendre ceux de MM. les Estats des Provinces unies des Hollandois et qu'on y faisoit des difficultés avec si peu de fondement, qu'ils avoient eu lieu de croire qu'en parlant de la paix l'on avoit voulu la continuation de la guerre. »

P. 291, ligne 4. — *Ajoutez cette note* : Je substitue le mot « suivant » au mot « présent, » que donnent les deux manuserits, mais qui fait un contre-sens.

Page 303, ligne 11 de la lettre. — Passée. Lorsque, lisez passée, lorsque.

Page 304, ligne 10. — Êtes, lisez estes.

Page 307, aux sources. — *Ajoutez* : Suppl. franç. 370. Copie.

Page 311, aux sources. — *Et après* fol. 62 v°, *ajoutez* : Copie.

Page 320, aux sources, ligne 4. — *Après* 346, *mettez* : tom. 1^{er}.

Page 322, ligne 16. — francs, lisez Francs.

Page 323, ligne 18. — Dépêches, lisez depesches.

Page 326, aux sources. — *Ajoutez* : Imprimée. *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* [par Vialard], t. II, p. 67 du supplément.

Page 328, aux sources. — *Ajoutez après la première ligne* : Bibl. imp. Clairambault, Mélanges, 696, p. 73. Mise au net de la main de Cherré.

Page 329, ligne 20. — *Après* par lequel, *ajoutez* : « il sera porté que si l'une des parties traittoit séparément, elle sera déclarée... » (Cette correction est mise, en interligne, de la main de Richelieu, dans le manuscrit de Clairambault.)

Page 329, ligne dernière. — Cotés, lisez fol.

Page 333, ligne 30. — *Ajoutez cette note* : La lettre d'Hémery est conservée aux Aff. étr. Turin, t. 28, fol. 219.

Page 333, ligne 33. — *Mettez cette note* : La réponse que Richelieu annonce ici sera notée aux Analyses, à la date du 26 avril (t. VII^e).

Page 344, ligne 5. — « Quand vous le jugerez à propos, » *mettez en note* : De la main de Richelieu.

Page 344, ligne 17. — « Pour faire le voyage, » *mettez en note* : De la main de Richelieu.

Page 345. — *Mettez aux sources* : Arch. de Condé. Communication de S. A. R. M^{gr} le duc d'Anjou. — Original.

Page 345. — *Ajoutez à la note 2* : Voy. ci-dessus, p. 267, note 1.

Page 346, ligne 13. — Mondre, lisez : monde.

Page 346, ligne 22. — *Après le mot* Navarre, *mettez* : . Bien.

Page 346 ligne 26. — *Après le mot* Fontarabie, *mettez* : , si.

Page 346, dernière ligne. — *Après le mot* services, *mettez* : « ainsi que vous le scauriés désirer d'une personne qui est véritablement... » et *ajoutez en note* : Voyez aux Analyses, 12 mai 1639.

Page 351, ligne 3 de la lettre 194, du 12. — *Mettez en note* : C'est celle qui est ici datée du 13, dont Richelieu avait fait la minute le 12.

Page 353. — *Ajoutez à la note* : C'est là une de ces mésaventures de dictée auxquelles Richelieu ne prenait pas garde, et que ne corrigeaient pas ses secrétaires.

Page 354. — M. le grand maistre. *Ajoutez cette note* : Voici la première fois que nous voyons ce titre. C'est La Meilleraie, le cousin de Richelieu, fait grand maître de l'artillerie, à la place de Sully.

Page 356, 4^e ligne du texte, à partir d'en bas. — Qu'autre, *lisez* qu'outre.

Page 360, à la fin de la note 1, *ajoutez* : Voyez aux Analyses, à la date du 18 mai.

Page 364. — *Ajoutez à la note 1* : Voy. ci-dessus, p. 267, note 1.

Page 374, ligne 4. — N'ayés, *lisez* n'ayés.

Page 375, ligne 15. — Aveugle, *lisez* aveuglé.

Page 376, note, 1^{re} colonne, ligne 2. — *Fermer les guillemets après le mot* arriver.

Page 377, ligne 5. — *Au mot* : mon cousin, *mettez cette note* : Il faut remarquer ce titre de cousin donné par Louis XIII à La Meilleraie. Le roi traitait de cousin les maréchaux de France, mais La Meilleraie ne fut fait maréchal que quelques jours plus tard, après la prise de Hesdin. Est-ce là une distraction de Richelieu, qui, en dictant la minute de cette lettre, parle comme s'il écrivait en son nom, habitué qu'il était à nommer La Meilleraie : mon cousin.

Page 379, notes, 1^{re} colonne, ligne 3. — Vivait bon, *lisez* vivait en bon.

Page 382, 1^{re} ligne de la lettre 210. — *Au nom de Cézzy, mettez cette note* : Ancien ambassadeur de France à Constantinople, et qui y résidait encore, quoique sa mission officielle eût cessé.

Page 391, notes, 1^{re} colonne, 6^e ligne. — Sa, *lisez* la.

Page 399, aux sources. — *Mettez* : Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 16, pièce 98^e. Minute de la main de Cherré. (Cette pièce a été classée par erreur, dans le manuscrit, en l'année 1641.)

Page 399, ligne 14 du texte. — Chastelet, *lisez* Castelet.

Page 407, ligne 8. — *Après le mot* « longtemps » *alinéa*.

Page 408, notes, 2^e colonne, ligne 9. — Erlack, *lisez* Erlach.

Page 414, note 1. — *Mettez des guillemets à la première phrase*.

Page 417, avant-dernière ligne. — Suspecte, *lisez* suspects.

Page 428, ligne 11. — Traite, *lisez* traiter.

Page 451, ligne 6. — Affaiblira, *lisez* affoiblira.

P. 457, notes, 2^e colonne, ligne pénultième. — Accompagent, *lisez* accompagnent.

Page 481, suscription : Heim. — *Ajoutez cette note* : Le nom que Cherré a écrit ainsi est sans doute celui du colonel du duc de Weimar, dont le nom se trouve dans nos manuscrits orthographié de diverses manières, mais qu'on nomme le plus souvent Ohem.

Page 482, dernière ligne. — Saigay, *lisez* Saligny.

Page 496, ligne 16. — *Ajoutez cette note* : Il y a quelque embarras dans cette phrase; il semble qu'au lieu de, « il en arrivera, » il faudrait : « il n'en arrive. » — Quant à la taxe des aisés, nous devons noter encore ce passage, dans un billet du 7 septembre, dont il sera fait mention aux Analyses : « Je ne vous dis rien de la taxe des aysez des villes, parce que cette affaire est remise à vos prudences, ne doutant pas que vous ne considériez bien tout ce qui sera le plus utile au service du roy, aux occasions qui s'en présenteront.

Page 504, 1^{re} ligne des sources. — Pièce, *lisez* fol.

Page 504, avant dernière ligne. — Méfiance, *lisez* mesfiance.

Page 506, notes, 2^e colonne, ligne pénultième. — Montméliam, *lisez* Montmélian.

Page 508, notes, 1^{re} colonne, ligne 14. — *Au lieu de* : dans une correspondance manuscrite du temps, entre gens du grand monde, *lisez* : Dans la correspondance manuscrite de Henri Arnauld, et *ajoutez cette sous-note* : Henri Arnauld, connu longtemps sous le nom de l'abbé de Saint-Nicolas, avait à peine vingt ans lorsque Bentivoglio, nonce en France, le prit en amitié et l'emmena à Rome. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que son frère aîné, Arnauld d'Andilly, obtint pour lui l'ab-

baye dont il prit le nom. De retour en France, il vécut en homme du grand monde et fréquenta l'hôtel de Rambouillet. Durant l'exil de quelques membres du parlement, de 1639 à 1643, Henri Arnauld mandait au président Barillon, retiré à Amboise, toutes les nouvelles de Paris. Ses lettres, écrites régulièrement deux fois par semaine, le dimanche et le mercredi, forment une espèce de journal épistolaire qui est conservé, en original, dans la collection de Béthune. Ce journal nous fournira à l'occasion d'utiles renseignements. Ainsi que son frère d'Andilly et d'autres membres de sa famille, il trouva le secret d'être ami de certains mécontents sans se brouiller avec Richelieu. Sous le ministère de Mazarin, l'abbé de Saint-Nicolas remplit diverses missions diplomatiques, où il s'acquit la réputation d'un politique habile, mais assez peu scrupuleux. Enfin, dégoûté des affaires, il se retira à Port-Royal, dont il adopta les opinions, et bientôt, en 1649, il fut élu évêque d'Angers.

Page 518, aux sources. — *Ajoutez* : Bibl. imp. Clairambault, Mélanges, t. 2, 696, p. 151. Original chiffré. — Il y a un double original; les duplicata sont fréquents dans la correspondance de Richelieu avec d'Estrades, envoyé en Hollande. Une pièce où les parties chiffrées sont expliquées se trouve jointe à cet original. — Bibl. imp. Suppl. franç. 370. Copie. — A la 3^e ligne des sources, 500 Colbert, *ajoutez* : Copie.

Page 521. — Les deux lignes qui terminent la lettre dans l'original de Clairambault sont écrites de la main de Richelieu, avec un léger changement de rédaction.

Page 521. — Il faut un grand filet, le *Nota* ne se rapportant point à la pièce qui précède.

Page 523, ligne 11. — On, *lisez* la cour de Rome.

Page 525, ligne 26. — Le roy, *lisez* le pape.

Page 526, ligne 34. — Il, *lisez* s'il. Et dans la ligne suivante, après « entremise, » *mettez* une virgule.

Page 529, notes, 1^{re} colonne, ligne 3. — *Après* 167, *fermez* la parenthèse.

Page 530, ligne 2. — *Après* etc. *mettre* en note : ces deux, etc. sont du manuscrit.

Page 533, notes, 1^{re} colonne, avant-dernière ligne. — Qui a, *lisez* qui a en.

Page 563. — *Il faut* un long filet.

Page 564, ligne 33. — Seigneurie, *lisez* seigneurie.

Page 575, notes, ligne 2. — Inscription, *lisez* suscription.

Page 579, ligne 13. — Ils doivent, *lisez* ils (les Vénitiens) doivent.

Page 584, notes, 1^{re} colonne, ligne pénultième. — Fol. 558, orig. *lisez* : orig. fol. 558.

Page 590, note, 2^e colonne, ligne pénultième. — *Après* Harlay, *mettez* : 347.

Page 599, 2^e ligne à partir d'en bas : *effacez* les points après le mot dict et *intérez* les trois paragraphes suivants, qui ont été supprimés à tort :

« Quelque parole qu'on porte à M. d'Harcourt de la part du prince Thomas, il ne doit point s'arrêter de faire ce qu'il estimera à propos, selon ses premiers projetz pour le service du roy, mais si led. s^r prince Thomas signe le papier qu'on vous envoie, en ce cas M. d'Harcourt prendra ses mesures sur ce qu'on pourra concerter avec luy pour ce qu'il estimera plus avantageux.

« Surtout il doit avoir devant les yeux que, si le secours proposé par le sieur Fabert et par le cap^e Guay peut réussir, il est cent fois meilleur qu'à d'y mener l'armée, qui, en ce cas, demeurera libre pour agir entièrement, ou selon les projetz que M. d'Harcourt aura pris conformément à ses instructions, ou selon ce que les occasions luy en donneront lieu.

« Au cas que M^r le prince Thomas veuille signer le papier qu'on vous envoie, M^r d'Harcourt ne fera point difficulté de signer celui qu'on vous envoie aussy au pied du projet des promesses que le roy consent de faire. »

Page 599, note 2; à la place des quatre premières lignes, *mettez* seulement : Cette dépêche devait être communiquée au comte d'Harcourt.

Page 602, ligne 17. — Ligne, *lisez* ligue.

Page 613, aux sources. — *En tête* : Bibl. imp. Clairambault, Mélanges, 2, n° 696, p. 183. — Original.

Page 615, dernière ligne des sources. — *Ajoutez* : Suppl. franç. 370, extrait.

Page 615, notes, 1^{re} colonne. — *Après le mot* : marge, *ajoutez* : de l'original et aussi de la pièce des affaires étrangères.

Page 616, à la fin de la pièce. — *Ajoutez* : « Faict à Ruel, le vingt quatriesme de novembre mil six cents trente neuf. LE CARDIN. DE RICHELIEU. » Cette date, écrite en toutes lettres, a été mise après coup, sans doute au moment de l'expédition, c'est ce qui explique la différence du 22 au 24.

Page 616, aux sources. — *En tête* : Bibl. imp. Clairambault, Mélanges, 696, p. 191. Original. Richelieu a écrit de sa main, au dos de cet original, les mots que le secrétaire a écrits, en titre, sur la minute. — Aux sources, 6^e ligne. — *Ajoutez* : Suppl. franç. 370, extrait.

Page 617, ligne 8. — « Pourveu qu'il luy donne parole, » Richelieu a effacé ces mots et il a mis en interligne : « mais qu'il s'asseure. »

Page 617, ligne 20. — Dans l'original la phrase est restée imparfaite, les huit derniers mots manquent.

Page 617, ligne 28. — Qu'ont eus les Pays-Bas cette année, Richelieu a effacé ces mots et a mis : « qu'ont eus les ennemis cette année en Pays-Bas. »

Page 617, note. — *Après le mot* : « mss. » *ajoutez* : « ainsi que sur l'original. »

P. 619. — *Ajoutez à la note 2* : Dans l'original, elle fait corps avec l'instruction qu'elle termine, mais elle est précédée des lignes suivantes :

« D'autant que M. le prince d'Orange demande caution, dans Amsterdam, de l'argent qu'il plaira au roy luy promettre, ne faict point de difficulté d'en donner, pourveu qu'il luy plaise en donner une solvable dans Paris, pour respondre de l'exécution de ses propositions. »

Page 620, notes, 2^e colonne, ligne 8. — Elle, lisez la lettre.

Page 622, notes, 1^{re} colonne, ligne 3. — « La pièce 188, etc. *Supprimez cette dernière phrase et mettez à la place* : Ces engagements, longtemps médités et souvent modifiés, furent envoyés de nouveau à M. d'Estrades, par Richelieu; sa lettre, dont l'original se trouve dans les Mélanges de Clairambault (696, p. 229), est de la main de Cherré, et une mise au net, écrite de la même main, est aux Aff. étr. Hollande, t. 21, fol 187. Cette mise au net nous donne la date du 28 décembre qui manque à l'original de Clairambault. Dans cette rédaction, la promesse de Richelieu n'est pas tout à fait conforme à celle du ms. des Aff. étr. tandis que le texte de la promesse du prince d'Orange est identiquement le même. Au contraire, une autre pièce de la main de d'Estrades, datée de La Haye le 17 janvier 1640, et conservée dans le manuscrit précité de Clairambault, p. 265, donne, pour la promesse de Richelieu, le même texte que celui qu'on vient de lire, tandis que, dans la promesse du prince d'Orange, deux paragraphes ont été ajoutés :

« 1^o Le Prince promet que messieurs les Estats entretiendront 30 ou 40 vaisseaux au travers de Calais, pour empescher que les places des ennemis ne soient secourues... et pour asseurer le passage des vivres de France et de Hollande.

« 2^o Il sera réduit à Paris 71,500 livres, montant des gratifications destinées par S. M. pour les officiers François qui servent M^{te} les Estats. »

Page 623, notes, 1^{re} colonne, ligne 14. — Tom. 1, lisez tom. 2.

Page 627, ligne 3. — *Avant le mot est*, ouvrir des guillemets, et les fermer à la fin de la phrase.

Page 628, notes, ligne 1. — 373, lisez 573.

Page 628, notes, 2^e colonne, ligne 14. — Arnault, lisez Arnould.

Page 633, ligne 30. — *Après le mot restabl*, fermer les guillemets.

Page 640, aux sources. — T. lisez n°, et 24, lisez 44.

Page 640, ligne 2. — Sensset; lisez Jcnse.

Page 640, dernière ligne de la note. — 23, lisez 43.

Page 642, ligne 13. — L'évesque Arnauld, lisez Henri Arnauld. (Voy. l'erratum de la page 508.)

Page 643, ligne 2. — Père, lisez frère.

Page 645, ligne 10. — Le 14 janvier, lisez le 4.

Page 646, ligne 15. — août, lisez octobre.

Page 646, ligne 16. — Le 2 novembre, lisez le 6.

Page 655, ligne 1. — Sa, lisez la.

Page 657. — Ajoutez aux sources, première ligne : Bibl. imp. Clairambault, Mélanges, t. 696. Original. — Et en dernière ligne : Suppl. franç. 370. Copie.

Page 658, ligne 23. — Des Açores ou des Canaries. Dans l'original et la minute il y a : Essores et Canaries.

Page 658, ligne pénultième. — Après le mot : Prince d'Orange, la lettre finit ainsi dans l'original :

« Sur tout ce que dessus, et nous mander à quoy vous cognoistrés qu'il se pourroit porter. Cependant vous ne vous engagerés à aucune chose déterminée sur ce sujet; désirant avoir du temps pour y penser, ayant scen leurs intentions. Je suis, Monsieur, vostre très affectionné à vous servir.

LE CARDIN. DE RICHELIEU. »

Page 659, aux sources. — Ajoutez : Suppl. franç. 370. Copie.

Page 670. — Ajoutez aux sources : Suppl. franç. 370. Copie.

Page 671, ligne 13. — Ensembles, lisez ensemble.

Page 672, notes, 1^{re} colonne, ligne 5. — Efface le mot mesmes.

Page 673, notes, 2^e colonne, ligne 11. — Les, lisez des.

P. 676, ligne 3. — Au mot « user, » indiquer cette note : Chavigni écrit en conséquence à d'Estrades le 18 février : « La détention du Prince palatin ayant fait grand bruit parmi les protestans d'Allemagne et les calvinistes, il est important d'informer un chacun des justes et importantes raisons qui ont mis S. M. dans la nécessité d'en user ainsi... » A cette lettre était joint un mémoire qui a dû être envoyé à plusieurs ambassadeurs; le nom de d'Estrades et celui du prince d'Orange, auquel il devait être communiqué, ayant été mis après coup dans un espace laissé en blanc par l'expéditionnaire. — La lettre originale de Chavigni, ainsi que le mémoire, sont conservés à la Bibl. imp. Clairambault, Mélanges, t. 2, n^o 696, pièces 305 et 309.

P. 676, ligne 6. — Boiscourt, lisez Boislouet. C'est un exempt des gardes que nous voyons souvent employé par le cardinal lorsqu'il s'agit de l'arrestation ou de la garde de quelques prisonniers d'importance. (Voy. t. IV, p. 428 et 683; et t. V, p. 449.)

Page 679, ligne 15. — En on, lisez on en.

Page 681, ligne 3. Après le point, mettez en note : Chavigni confirmait cette nouvelle le 15 avril; il écrivait à M. d'Estrades : « ... Le roy a résolu de partir le 2 ou 3 du mois qui vient pour appuyer, par sa présence et celle de M. le cardinal, le grand dessein que l'on entreprendra dans les Pays-Bas. » Clairambault, Mélanges, 696, p. 391.

Page 681, note, 1^{re} colonne, ligne 4. — Grosie, lisez Grosic.

Page 696, note, 1^{re} colonne, ligne 3. — 1541, lisez 1641.

Page 725, ligne 18. — A Vautau, lisez de.

Page 728, note, 2^e colonne, ligne 13. — Au nom de Nogent, mettez cette sous-note : Parmi tous ces noms déguisés, celui-là est le nom même de la personne; il faut se souvenir que Nogent était le frère de Bantru.

Page 733, à la fin de la note 1. — Ajoutez : Déjà même on a pu remarquer, dans la correspondance du cardinal, une certaine aigreur très-peu dissimulée, p. 718, lettre du 8 août.

Page 739, note 1, ligne 3. — *Après le mot « sources, » supprimer deux lignes et mettre :* Elle n'a pour signature qu'une espèce d'S barrée, comme dans presque toutes les lettres de Pujol; et, comme c'est aussi son habitude, il transcrit dans le texte espagnol même la réponse d'Olivarez, en partie chiffrée.

Page 741. — *Ajoutez à la note 2 :* L'évêque de Lombez était Jean Daffiz, d'une famille parlementaire.

Page 751. — *Note à ajouter à la lettre 378 :* Le prince ne fit alors aucune objection; on voit que, s'il en eût fait, Richelieu était disposé à le satisfaire; l'union était vivement désirée des deux parts et chacun aurait craint de la rompre. Mais, lorsqu'un peu plus tard le cardinal fit son testament, les mêmes considérations n'existaient plus, et il écrivit avec l'autorité d'un mourant: « Je ne fais aucune mention, en ce mien testament, de ma nièce, la duchesse d'Anguien, d'autant que, par son contract de mariage, elle a renoncé à ma succession, moyennant ce que je luy ay donné en dot, dont je veux et ordonne qu'elle se contente. » Mais le beau-père de M^{lle} de Brezé se montra peu disposé à obéir à ces ordres posthumes. « M. le Prince, écrit Guy-Patin (8 mars 1644), s'en va plaider contre madame d'Aiguillon, afin de faire casser le testament du cardinal, son oncle, au nom de sa bru, la duchesse d'Enghien. La duchesse d'Aiguillon cherche la paix et, tâchant d'avoir composition, a offert un million deux cent mil livres aud. Prince, qui ne veut pas boire à si petit gué. » (T. I, p. 324.)

Page 753, notes, 2^e colonne. — De Courayer, lisez le

Page 754, ligne 10. — Le seul, lisez ce seul.

Page 759, notes, 1^{re} colonne, ligne 7. — *Après conversation, mettez :* (p. 303).

Page 759, texte, 4^e ligne. — *Ajouter cette note sur Sabbatier :* C'était un homme d'affaires assez mal famé et que protégeait Richelieu. Trésorier des parties casuelles, receveur des consignations du Châtelet, il avait acheté ces charges et d'autres au prix de 800, 1100 et 1200 mille livres. « Cela seroit incompréhensible, mande H. Arnauld (20 avril 1639), si on ne tenoit pour assuré qu'il ne fait que prêter son nom. » L'année suivante, il acheta la charge de receveur des consignations du parlement, et, à cette occasion, un arrêt ordonna une information de vie et mœurs. Sur quoi H. Arnauld écrivait encore : « Jugez ce que c'est de mettre tout l'argent des consignations entre les mains de Sabbatier, lequel a sur sa teste cette charge, qui luy revient, avec l'alternatif et le triennal, à dix-neuf cent mille livres et plus... cela est tout à fait prodigieux. » (Lettre du 9 mai 1640.) On voit qu'avec toutes ces affaires gigantesques Sabbatier s'était mis dans une position difficile et suspecte. Il s'en tira pourtant, sans doute à l'aide de la protection que nous lui voyons accorder ici. Nous lisons dans la chronique épistolaire de H. Arnauld, à la date du 16 février 1642 : « Sabbatier fait, il y a quatre jours, une magnificence étrange à Montrouge, au baptême de sa fille... Il y eut comédie... c'est une chose honteuse de souffrir que cet homme triomphe ainsi après avoir volé tout le monde. » — Cette histoire de Sabbatier est curieuse pour la connaissance des mœurs financières de ce temps-là.

Page 773, note 2. — 759, lisez 760.

Page 775, note, 2^e colonne, ligne 13. — Six, lisez six millions.

Page 775, 2^e colonne, ligne 14. — Si elle, lisez S. M.

Page 776, ligne 4 du P. S. — D'y, lisez d'en.

Page 778, notes, 2^e colonne, ligne 11. — 169, lisez 369.

Page 785, ligne 16. — Toulon, lisez Toulouse.

Page 785, ligne 26. — A, lisez la.

Page 789, sous note. — *Ajoutez :* Elle parle sans doute des bontés présentes, mais comment, en signant ce nom, ne pas se souvenir de 1632 ?

Page 790, note, 2^e colonne, dernière ligne. — *Ajoutez :* que nous venons de citer.

Page 796, note 1. — *Ajoutez :* Ce fut pourtant l'année suivante seulement qu'elle fit un voyage en

Hollande. Mais la reine sa mère se disposait à y passer en allant à Cologne; les ambassadeurs hollandais à Londres engageaient leur gouvernement à l'en dissuader; ils disaient « d'effrayer ceux qui le luy conseilloient, en leur montrant le péril qu'ils courroient, à cause de l'estroite alliance de l'estat avec la France, et du grand nombre de ceux qui estiment beaucoup l'amitié de M. le cardinal. » (Groen van Prinsterer, *Arch. de la maison de Nassau*, t. III, p. 449.)

Page 796, note 2. — P. 735, lisez 786.

Page 798, 4^e ligne. — L'Hers, effacez l'apostrophe; il n'y en a point dans le mot écrit par Richelieu, qui, selon un usage assez commun de son temps, omettait presque toujours la ponctuation; mais il a mis l'i majuscule, ce qui suppose l'apostrophe.

Page 799, 5^e ligne. — « Sonder »; ce mot ne se comprend guère; il est d'ailleurs douteux dans le texte, où l'on pourrait lire fonder, ce qui du reste n'est pas beaucoup plus clair.

Page 799, 7^e ligne. — Après le mot cognoistre, mettez avoir.

Page 801, note 3, 6^e ligne d'en bas. — , après tout, entre deux virgules.

Page 808, sous-note. — Effacez : de Fontette et celle; et mettez à la date, au lieu du 8, le 13, (date de la pièce de Fontette).

Page 811, note 2. — L'évêque Arnauld, lisez Henry Arnauld.

Page 814, ligne 2. — Avant le mot l'esclaircissement un mot doit avoir été oublié: par, donnant, ou autre.

Page 824, notes, 2^e colonne, ligne 2. — Bouquet, lisez Jacques.

Page 828. — La note n^o 2 doit être numérotée 3, et la note 3 doit être numérotée 2.

Page 845, notes, 2^e colonne, ligne 12. — Effacez les guillemets.

Page 846, notes, 2^e colonne, ligne 14. — Dud. lisez du s^r.

Page 862, ligne 27. — Effacez le chiffre de renvoi 1.

Page 862, note, ligne 1. — Après mis, ajoutez : ici.

Page 871, ligne 22. — Excepté La Motte, lisez à La Motte près.

Page 889, ligne 7. — Deux lettres sont tombées au premier mot; lisez tout.

Page 896, ligne 5 (d'en bas). — La, lisez le.

Page 897, 1^{re} ligne. — Ses, lisez : les.

Page 928, sous-notes^b et^j. — M. de Bouthilliers, lisez M. Bouthillier.

Page 933, note, 2^e colonne, ligne 22. — Après le roi, ajoutez : « Prenez vos mesures là dessus, » lui disait-il.

Page 946. — Ajoutez à la note concernant madame de Chevreuse : Au reste, il paraît qu'entre cette dame, qui était alors hors de France, et le cardinal, il y avait précisément à cette heure quelque pourparler de rapprochement qui pouvait donner carrière aux conjectures. H. Arnauld écrivait le 4 juin, quelques jours avant la découverte du traité d'Espagne : « On murmure de quelque accommodement de M^{me} de Chevreuse de deçà, et l'on s' imagine que c'est pour cela que Boispilé est allé trouver M. le cardinal. » On a vu que ce Boispilé était un serviteur attaché à la maison de Chevreuse.

Page 952, 3^e ligne du texte, à partir d'en bas. — Effacez (sic).

Page 954, 2^e ligne du texte, à partir d'en bas. — Affectionné, lisez affectionnés.

Page 962. — La date de la lettre XLV, 20 juillet, lisez : 24 juillet.







DC
123
.9
R5A4
1853
t.6

Richelieu, Armand Jean du
Plessis, Cardinal, duc de
Lettres, instructions
diplomatiques et papiers
d'état

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

